MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1968, Tome I, 1er janvier-29 juin / Ministère des affaires étrangères, Commission des [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission des archives diplomatiques (2004-....). Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1968, Tome I, 1er janvier-29 juin / Ministère des affaires étrangères, Commission des archives diplomatiques ; [sous la direction de Maurice Vaïsse]. 2009.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1968

TOME I

(1er JANVIER – 29 JUIN)

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION
DES
ARCHIVES DIPLOMATIQUES

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1968

TOME I

(1er JANVIER – 29 JUIN)

P.I.E. Peter Lang
Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien
2009

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. Paris, 2009

Éditeur : P.I.E. Peter Lang S.A.
Éditions scientifiques internationales
Bruxelles, 2009
1 avenue Maurice, B-1050 Bruxelles, Belgique
info@peterlang.com ; www.peterlang.com

ISSN 1377-8773
ISBN 978-90-5201-537-8
D/2009/5678/20

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES[1]

Président

Le ministre des Affaires étrangères et européennes.

Vice-présidents

Mme Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

M. Robin, ambassadeur de France.

Le directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Membres

L'inspecteur général des Affaires étrangères.

Le directeur général des Affaires politiques et de sécurité du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le directeur général de la Coopération internationale et du développement du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le directeur des Affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères et européennes.

L'adjoint au directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le directeur des Archives de France.

Le président de la Bibliothèque nationale de France.

Le directeur de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du ministère de la Défense.

M. Amigues, ministre plénipotentiaire.

M. d'Aumale, ambassadeur de France.

M. Baechler, professeur à l'Université de Strasbourg.

[1] La commission des archives diplomatiques et la commission de publication des Documents diplomatiques français ont été fusionnées par décret n° 2004-1358 du 9 décembre 2004.

M. Bariéty, professeur émérite.

M. Bély, professeur à l'Université de Paris IV.

M. de Charette, sénateur.

M. Dejammet, ambassadeur de France.

M. Dejean de la Bâtie, ministre plénipotentiaire.

M. Frank, professeur à l'Université de Paris I.

M. Husson, ministre plénipotentiaire.

M. Kaspi, professeur à l'Université de Paris I.

M. Lewin, ministre plénipotentiaire.

M. Maillard, ambassadeur de France.

Mme Metzger, professeur à l'Université de Nancy.

M. Möller, directeur de l'Institut pour l'histoire contemporaine de Munich.

M. Montant, professeur à l'Université d'Arras.

M. Morizet, ambassadeur de France.

Mme de Nomazy, conservateur générale du patrimoine.

Mme Pequin, conservateur en chef honoraire du patrimoine.

M. Plaisant, ambassadeur de France.

M. Raimond, ambassadeur de France.

M. Renouard, ministre plénipotentiaire.

M. Ross, ambassadeur de France.

M. de Sédouy, conseiller d'État.

M. Soutou, professeur à l'Université de Paris IV.

M. Vaïsse, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.

M. de Villepin, ancien sénateur des Français établis hors de France.

M. Viot, ambassadeur de France.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Maurice VAÏSSE :

Mme Colette BARBIER, docteur en histoire.

M. Victor CASSÉ, diplômé d'études approfondies.

Mme Thérèse CHARMASSON, conservateur en chef du Patrimoine (archives).

M. Antoine DAVEAU, diplômé d'études supérieures.

M. Philippe HUSSON, ministre plénipotentiaire.

Mme Françoise PÉQUIN, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Les cartes figurant dans ce volume ont été réalisées par la division géographique de la Direction des Archives du ministère des Affaires étrangères.

AVERTISSEMENT

Il y a des moments, dans la vie des peuples comme dans celle des individus, où tout s'emballe : le premier semestre de l'année 1968 en est un exemple. En même temps, on ne peut qu'être frappé par le caractère très actuel de tous ces événements, comme si un nouveau monde était en train de naître, annonçant les années ultérieures.

À l'évidence, les échos à l'étranger des événements de mai-juin 1968 en font partie : même si nous y avons consacré un ouvrage particulier[1], certains documents sont reproduits dans ce volume, soit pour illustrer la surprise des pays étrangers, soit pour évoquer le prolongement de ces événements dans les pays voisins (Allemagne et Espagne) ou proches de la France (Afrique du Nord et Afrique noire), soit enfin pour analyser les tenants et les aboutissants de cette crise de civilisation. À signaler toutefois que les événements de mai 1968 sont l'occasion pour les Africains de manifester leur attachement et leur solidarité à la France et au général de Gaulle (par exemple les documents n°s 322 et 323), comme le fait savoir bruyamment le général Bokassa qui veut apporter son « réconfort personnel » au général de Gaulle (document n° 322).

L'actualité internationale est riche de nombreux faits : la visite de De Gaulle en Roumanie, l'activité de la diplomatie française au Proche-Orient, l'appel à l'aide des pays africains en proie à la guerre ou aux problèmes économiques, enfin et surtout les négociations pour mettre fin à la guerre du Vietnam qui s'ouvrent à Paris. Mais la route pour la paix ne fait que commencer. Les négociations sont vite dans l'impasse ; et le Viet-Cong, auréolé de son offensive du Têt, poursuit la guérilla, et la mène jusque dans les villes (documents n°s 50 et 83). Aux Etats-Unis, l'heure est aux interrogations : à la guerre du Vietnam s'ajoutent en effet, dans un contexte d'année d'élections présidentielles, les désordres raciaux qui culminent avec l'assassinat du pasteur Martin Luther King (documents n°s 227 et 233)

Dans l'Europe communautaire, la France apparaît comme l'empêcheur de négocier en rond : la diplomatie française exprime son mécontentement à l'égard de la Commission qui outrepasse ses prérogatives et rappelle à l'ordre le Président de la Commission européenne qui s'était permis de critiquer publiquement la politique française (document n° 25). La France est furieuse contre des réductions de droit de douane que la Commission s'apprête à faire dans le cadre des négociations du GATT (document n° 168) ou de nouvelles conditions tarifaires au profit des Etats-Unis (document n° 210). La France elle-même est en position de demandeur : à la suite des événements de mai 1968 et de ses répercussions sur les hausses de salaires, elle veut faire jouer en sa faveur les procédures de sauvegardes prévues par le traité de Rome (document n° 348 et n° 349) mais se heurte au mauvais vouloir de la Commission, qui par ailleurs présente un plan pour réduire les

[1] Maurice Vaïsse (dir.), *Mai 68 vu de l'étranger*, CNRS Éditions, 2008.

excédents laitiers. Et on parle déjà d'une remise en cause de la PAC. Quant à l'Irlande, elle demande déjà un arrangement avec la CEE (document n° 57). Avec l'Allemagne, l'amélioration des relations que l'on avait perçue avec l'arrivée de la grande coalition s'estompe : un dérapage verbal de Willy Brandt, des vues critiques des Allemands à propos de la crise de mai 1968, des divergences à propos des événements de Tchécoslovaquie marquent un retour à une tension franco-allemande.

Après avoir visité l'URSS (du 20 juin au 1er juillet 1966), de Gaulle rend visite à la Roumanie (du 14 mai au 18 mai 1968) et la Pologne (6 au 12 septembre 1967) : entre la France et la Roumanie, c'est la rencontre entre le membre le plus indépendant de l'Alliance atlantique et l'allié le plus « récalcitrant » du Pacte de Varsovie (documents nos 295 et 300). C'est l'occasion d'entretiens avec Ceausescu où de Gaulle distribue les mauvais points aux Américains (« Ils croient que les choses vont aller d'elles mêmes. Or voilà que les peuples refusent de se soumettre ») et à la Russie (« Si nous la considérons pacifique aujourd'hui, nous ne savons pas si elle le sera toujours »). Le premier Roumain répond qu'être en bons termes avec l'URSS est une nécessité pour la Roumanie ». L'occasion va lui en être fournie à propos des événements de Tchécoslovaquie. Précisément, les représentants français à Prague observent avec attention la crise qui couve, la fébrilité des « libéraux », la volonté de démocratisation dans l'armée tchécoslovaque (documents n° 177 et n° 188) et l'aggravation de la tension entre Moscou et Prague. Les Soviétiques reprochent aux Tchèques la liberté de ton de leur presse : des rumeurs d'intervention commencent à circuler.

Au Proche-Orient, la diplomatie française est très active : que ce soit du point de vue des échanges commerciaux qui s'intensifient : vente d'armes à l'Arabie saoudite, achat de pétrole à l'Irak, visite du général Aref à Paris, contacts avec la Jordanie, le Koweït, etc. ou sur le plan du conflit israélo-arabe, avec les suites de la guerre de 1967 et les initiatives du gouvernement israélien relatives à la ville de Jérusalem (documents n° 304, n° 318, n° 319). La résolution du Conseil de sécurité concernant le statut de Jérusalem est très mal ressentie par les Israéliens et au contraire très appréciée par les Arabes.

À l'occasion des crises et des guerres qui éclatent en Afrique, la France est appelée à l'aide, en particulier par le Mali qui se débat dans de gros problèmes économiques et financiers et par le Tchad dont le président Tombalbaye est menacé par une déstabilisation, qui va devenir chronique dans ce pays. Au Biafra, c'est la guerre civile à laquelle la France n'est pas indifférente car selon la formule « il convient de ménager l'avenir » et en conséquence d'aider discrètement les Biafrais, il en est de même dans les colonies portugaises, Angola et Mozambique, où la situation militaire se détériore, alors que des entreprises françaises s'intéressent à la construction du grand barrage de Cabora Bassa (documents nos 238 et 285).

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant[1] :

– tous les documents concernant les questions dont l'importance est particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions ;

– les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. – QUESTIONS MULTILATÉRALES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. NATIONS UNIES		
1968				
4 janvier	New York à Paris	Réflexions sur le déroulement de la XXIIe session de l'Assemblée générale des Nations unies.	T.	7
14 février	Paris	Entretien entre le général de Gaulle et le secrétaire général de l'ONU U Thant.	C.R.	118
		B. DÉSARMEMENT ET QUESTIONS ATOMIQUES		
1968				
12 janvier	Paris	Vente de plutonium canadien à la France et conditions exigées par le Canada, notamment en matière de contrôle.	N.	29
18	*Idem*	Restitution de l'uranium irradié provenant du réacteur de Dimona.	N.	38
25	Téhéran à Paris	Arrangement pour la prospection de l'uranium entre le CEA et le ministère iranien de l'Économie.	T.	60
6 février	Bangui à Paris	De la signature d'un protocole sur l'uranium entre Bangui et Paris.	T.	97
6	Paris	Projets indiens pour la construction de réacteurs et demande d'aide à la France.	N.	101
21	*Idem*	Vente de plutonium canadien à la France.	N.	137

1 Les lettres D., L., N., A.M., T., C.R., P.V désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un aide-mémoire, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.

La mention Paris (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination » indique que le document analysé émane du représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN, ou qu'il lui est adressé ; la mention Bruxelles-Delfra que le document provient du chef de la délégation française auprès des Communautés européennes, à Bruxelles, ou qu'il lui est destiné.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1968				
19 mars	Paris	État des négociations au sujet du traité de non-prolifération.	N.	194
19	Paris à Tel Aviv	Restitution de l'uranium irradié par Israël et mise en évidence du contrat passé entre Israël et l'Argentine en 1963.	L.	195
22 avril	*Idem*	De la compatibilité du TNP avec les accords de défense passés par la France avec certains pays d'Afrique.	N.	253
24	New York à Paris	Interrogation des pays africains sur le vote de la France au sujet du TNP à l'Assemblée générale des Nations unies.	T.	258
2 mai	Paris à New York	Texte de l'intervention du représentant de la France devant l'Assemblée générale des Nations unies au cours de l'examen du projet de TNP.	T.	271
3	Paris à Téhéran	De l'arrangement pour la prospection de l'uranium entre le CEA et le ministère iranien de l'Économie.	T.	273
8	Paris	Au sujet de l'uranium centrafricain.	N.	286
10	Paris à New York	Instructions au représentant de la France à l'ONU au sujet de la réunion des membres de l'EURATOM concernant l'article 3 du projet de TNP.	T.	290
7 juin	*Idem*	Paris modifie le texte de l'intervention de son représentant à l'ONU concernant TNP.	T.	342
15	*Idem*	Intervention de la France au Conseil de sécurité au sujet du TNP.	T.	360

C. AFFAIRES SPATIALES

1968				
19 janvier	Paris	Des conditions d'utilisation du centre spatial guyanais.	N.	44
18 février	*Idem*	Ratification du traité sur l'espace.	N.	131
29	*Idem*	De la coopération spatiale franco-soviétique.	N.	156
22 mars	*Idem*	Présence de scientifiques soviétiques aux îles Kerguelen.	N.	204
17 avril	*Idem*	La Grande-Bretagne et le programme spatial européen.	N.	244
23	*Idem*	De la coopération spatiale européenne et réactions à l'attitude britannique refusant d'augmenter sa participation.	N.	255

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		D. OTAN		
1968				
12 janvier	Paris	Entretien de M. Roger Seydoux avec M. Brosio, secrétaire général de l'OTAN, au sujet du plan Harmel.	N.	30
20 juin	*Idem*	Suivi du plan Harmel.	N.	377

II. – L'EUROPE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. L'EUROPE DE L'OUEST		
		1) Les Communautés européennes		
1968				
4 janvier	Bruxelles-Delfra à Paris	Le président Johnson aborde les problèmes du système monétaire international et affirme sa volonté de réduire le déficit américain.	T.	6
10	Paris	Le bilan de la Convention de Yaoundé.	N.	21
11	Bruxelles-Delfra à Paris	Rappel au Président de la Commission des Communautés européennes qu'il n'a pas à critiquer publiquement la politique française.	T.	25
17	*Idem*	Des négociations en cours entre la CEE et les pays tiers qui ont demandé à nouer des rapports particuliers.	T.	35
18	Paris	De l'accord d'association CEE/Grèce et de la libre circulation des produits agricoles grecs.	N.	39
24	*Idem*	De la demande irlandaise d'un « arrangement intérimaire » avec la CEE.	N.	57
25	Bruxelles-Delfra à Paris	Le Conseil des ministres de l'Agriculture des Six accueille avec prudence les suggestions de la Commission visant à résorber l'excédent laitier.	T.	59
26	*Idem*	Des fonctionnaires français de la Commission européenne qui se permettent de traiter directement avec les administrations françaises compétentes.	T.	65

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1968				
1er février	Bruxelles-Delfra à Paris	Les dissensions entre pays membres du Benelux influent sur leurs manières d'aborder les problèmes européens.	T.	85
2	Paris	Attitude de la RFA au sujet de l'éventuelle adhésion britannique à la CEE.	N.	91
14	Bruxelles-Delfra à Paris	Des concessions tarifaires de l'Espagne en vue d'un accord d'association avec la CEE.	T.	114
23	*Idem*	Des mesures contraires aux accords du GATT que les États-Unis s'apprêtent à prendre en vue de redresser leur balance commerciale.	T.	138
23	*Idem*	Des effectifs de la Commission européenne.	T.	139
6 mars	Bruxelles-Delfra à Paris	Opposition du ministre français de l'Économie aux réductions de droits de douane allant au-delà de celles prévues par le GATT.	T.	168
15	Paris	Bilan financier et commercial de la politique agricole commune.	L.	189
26	Bruxelles-Delfra à Paris	Lors du Conseil des ministres de l'Économie des Six, le ministre français s'oppose à son homologue allemand sur de nouvelles concessions tarifaires au profit des États-Unis.	T.	210
6 avril	*Idem*	Des candidatures d'adhésion à la CEE.	T.	229
10	*Idem*	D'une résolution relative à l'éventuelle accélération de la mise en œuvre des résultats des négociations du GATT.	T.	235
24	*Idem*	Du renouvellement et des prudentes modifications de la Convention de Yaoundé par la CEE.	T.	259
26	*Idem*	Bilan de la première phase des négociations entre l'Espagne et la CEE.	T.	262
26	Paris	Entretien entre le ministre français des Affaires étrangères et son homologue britannique.	C.R.	263
30	*Idem*	Interprétation du Traité de Rome que la France devrait faire prévaloir afin de conserver la possibilité de conclure des accords commerciaux avec les pays de l'Est après le 1er janvier 1970.	N.	269
9 mai	Bruxelles-Delfra à Paris	De l'accord d'association avec la Turquie.	T.	288
10 juin	Paris	Mesures de sauvegarde à prendre suite à l'augmentation des salaires et à la baisse des tarifs douaniers au 1er juillet 1968.	N.	348

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1968				
11 juin	Paris à Bruxelles-Delfra	La France veut faire jouer en sa faveur les procédures de sauvegarde prévues par le Traité de Rome.	T.	349
16	Bruxelles-Delfra à Paris	Des mesures que nous souhaitons voir adopter par la CEE afin de pouvoir surmonter les difficultés économiques faisant suite aux événements de mai.	T.	364
17	*Idem*	La Commission des Communautés européennes n'a fait entièrement droit à aucune de nos demandes.	T.	365
20	*Idem*	De la justification des mesures d'urgence que la France s'apprête à prendre du fait de la dégradation de sa balance des paiements.	T.	374
24	*Idem*	Notification au Président de la Commission des mesures que la France s'apprête à prendre.	T.	383
26	*Idem*	Le directeur général du GATT semble apprécier la volonté de la France de respecter les procédures du GATT.	T.	387
27	Paris à divers postes diplomatiques	Argumentaire pour justifier les mesures d'urgence prises pour surmonter nos difficultés économiques.	T.C.	391
28	Bruxelles-Delfra à Paris	L'avis de la Commission des Communautés européennes sur les mesures de sauvegarde que la France souhaite prendre.	T.	395
28	*Idem*	Commentaires et justification de l'avis de la Commission par son Président au sujet des mesures de sauvegarde françaises.	T.	396
		2) La République fédérale d'Allemagne		
1968				
18 janvier	Paris	Réunion constitutive du groupe de travail franco-allemand sur les questions de sécurité et de défense de l'Europe dans la perspective des années 1970.	L.	42
26	*Idem*	De la position de la RFA au sujet de la sécurité européenne.	N.	70
26	*Idem*	De Berlin.	N.	71
6 février	*Idem*	De l'incident entre Bonn et Paris à la suite des déclarations hostiles au général de Gaulle prêtées à M. Willy Brandt le 3 février 1968.	N.	98
9	*Idem*	Entretien entre M. Karl Theodor von und zu Guttenberg et l'ambassadeur de France, M. François Seydoux.	T.	106

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1968				
15 février	Paris	Entretien entre les deux ministres des Affaires étrangères, MM. Maurice Couve de Murville et Willy Brandt.	C.R.	123
15	*Idem*	Entretien entre le général de Gaulle et le chancelier Kiesinger.	C.R.	124
16	*Idem*	Déclaration commune franco-allemande publiée à l'issue des entretiens franco-allemands des 15 et 16 février 1968, à Paris.	N.	126
17	Bonn à Paris	Réactions favorables en RFA à la suite des résultats des entretiens franco-allemands sur les problèmes posés par l'élargissement des Communautés.	T.	129
11 mars	Bonn à Paris	Les relations germano-soviétiques.	T.	182
11	*Idem*	De la polémique sur le statut de Berlin, sur ses liens avec la RFA et des positions de Pankow et de Moscou.	N.	183
21	*Idem*	Réactions en RFA suite à la déclaration du général de Gaulle sur les problèmes monétaires internationaux.	T.	200
27	*Idem*	De la crise monétaire internationale et de la responsabilité de la France.	T.	213
18 avril	Paris	Des relations de la République fédérale avec les pays de l'Est.	N.	248
20 mai	Hambourg à Bonn et Paris	La crise française vue par le *Bild Zeitung*.	D.	309
24	Bonn à Paris	Réflexions allemandes sur la crise qui secoue la France.	T.	312
30	*Idem*	Réactions des organisations syndicales ouvrières et patronales allemandes sur les événements de mai 1968.	T.	322
5 juin	*Idem*	La RFA et les événements de mai 1968.	T.	332
7	Francfort/Main à Paris	Les effets négatifs des événements de mai sur nos relations économiques avec la RFA.	D.	343
11	Bonn à Paris	Regard sur les relations franco-soviétiques après la crise de mai 1968.	T.	350
13	*Idem*	La RDA et les accès à Berlin.	T.	357
21	*Idem*	Témoignage de la part de la RFA sur la nécessaire solidarité avec la France.	T.	378
27	*Idem*	Entretien entre le chancelier Kiesinger et l'ambassadeur de France.	T.	389

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		3) La Belgique		
1968 18 avril	Bruxelles à Paris	Des élections du 31 mars 1968.	D.	246
		4) Chypre		
1968 3 février	Paris à Nicosie	Des instructions à l'ambassadeur de France à Nicosie sur l'attitude à tenir envers l'administration turque.	T.	92
17	Paris	De l'attitude à tenir vis-à-vis du vice-président turc de la République de Chypre.	N.	130
19 mars	New York à Paris	Intervention prononcée par le représentant permanent de la France au Conseil de sécurité, M. Armand Bérard, lors de la séance sur Chypre, le 18 mars.	T.	193
22	Nicosie à Paris	Entretien entre le chargé d'affaires de France à Nicosie et le Dr Kutchuk, vice-président turc de la République de Chypre.	T.	203
6 mai	Paris	Revue des principaux événements survenus à Chypre en une année et leurs répercussions sur le problème chypriote.	N.	280
		5) L'Espagne		
1968 10 juin	Madrid à Paris	Les répercussions en Espagne des événements de mai en France.	D.	347
		6) La Grèce		
1968 2 janvier	Athènes à Paris	Les festivités du 1er janvier en présence des autorités du nouveau régime.	D.	1
3	Paris	La crise du régime hellénique.	N.	5
15	Washington à Paris	Interview du roi Constantin accordée à un journaliste américain.	T.	32
25	Athènes à Paris	Relations des principaux pays avec le nouveau gouvernement.	D.	61
2 février	*Idem*	Relations avec le nouveau gouvernement grec	D.	89
8	*Idem*	Dépôt de plainte contre la Grèce à la Commission européenne des Droits de l'homme.	D.	104

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1968				
29 février	Athènes à Paris	Rumeurs sur les relations du gouvernement grec avec la France.	D.	155
5	*Idem*	Rencontre avec MM. Papadopoulos et Patakos lors de l'inauguration de la centrale thermique d'Aliveri.	D.	333
21	*Idem*	Audience du Premier ministre grec accordée à l'ambassadeur de France.	D.	379
		7) L'Italie		
1968				
8 janvier	Rome à Paris	De l'atlantisme du gouvernement italien.	T.	18
24 mai	Milan à Rome	De l'inquiétude exprimée en Lombardie à propos de la situation française et des conséquences qu'elle pourrait avoir de ce côté-ci des Alpes.	D.	313
		8) Le Saint-Siège		
1968				
18 juin	Rome Saint-Siège à Paris	Réactions des milieux ecclésiastiques romains aux événements de mai 1968 en France.	D.	368
		B. L'EUROPE DE L'EST		
		1) L'URSS		
1968				
4 janvier	Paris	Entretien entre le ministre des Affaires étrangères et M. Zorine, ambassadeur d'URSS à Paris, au sujet de la politique de la RFA vis-à-vis de Berlin-Ouest.	C.R.	8
8	*Idem*	Entretien entre M. I. Doubinine, conseiller de l'ambassade d'URSS à Paris et M. Jean-Marie Soutou au sujet de l'Afrique.	N.	19
février	*Idem*	Compte rendu du séjour en France de M. A. Kovalev, directeur de la 1ère section européenne du MID.	N.	82
20	*Idem*	Audience accordée par le général de Gaulle à M. Zorine, au sujet de l'incident du navire « Pueblo » saisi par les Nord-Coréens.	N.	133
24	Moscou à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France à Moscou avec M. Kozyrev.	D.	145

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1968				
2 mars	Moscou à Paris	Consultations politiques franco-soviétiques, au sujet de l'Inde et du Pakistan.	D.	162
4	Paris	Entretien entre M. Malraux et M. Kossyguine à Moscou. Il porte notamment sur la situation en Chine.	C.R.	164
6	*Idem*	Synthèse sur la situation en URSS en 1968.	N.	170
11	*Idem*	Entretien entre M. Couve de Murville et M. Zorine à propos du Vietnam.	C.R.	184
30	Moscou à Paris	Conversation entre un membre de l'ambassade de France et M. Erofeev, chef de la section de la planification du MID.	D.	220
1er avril	*Idem*	Analyse du discours prononcé le 1er avril 1968 par M. Brejnev.	T.	223
3	*Idem*	Entretien du 3 avril 1968 entre M. Gromyko et M. Wormser.	T.	224
8	Paris	Entretien entre le Secrétaire général du Département, M. Alphand et M. Zorine au sujet de la situation au Moyen-Orient.	C.R.	232
23	*Idem*	Entretien entre M. Couve de Murville et M. Zorine au sujet de la convocation d'une conférence sur la sécurité européenne.	C.R.	256
15 mai	Paris	Échange de vues franco-soviétiques sur le projet de CSCE.	N.	298
4 juin	Moscou à Paris	Attitude de la presse soviétique à l'égard des événements de mai-juin 1968 en France.	T.	329
6	Paris à Moscou	Entretien entre le conseiller de l'ambassade d'URSS et M. J.-P. Brunet, directeur des Affaires économiques et financières.	T.	337
20	Moscou à Paris	Entretien entre M. Wormser et le président Podgorny ; soulagement des autorités soviétiques après les événements de mai 1968.	T.	372
20	*Idem*	Entretien entre M. Gromyko et M. Wormser.	T.	373
20	Paris	Entretien entre M. Zorine et le Secrétaire général du Département M. Alphand au sujet des échanges entre la RFA, la RDA et Berlin.	C.R.	376
		2) La Hongrie		
1968				
25 mars	Paris	Entretien entre M. Couve de Murville et son homologue hongrois, M. Peter.	C.R.	207

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1968 29 mars	Paris	Entretien du général de Gaulle et de M. Fock, président du Conseil des ministres de Hongrie.	C.R.	218
		3) La Pologne		
1968 20 février	Paris	Situation intérieure en Pologne.	N.	135
5 mars	Cracovie à Paris	Entretien entre le consul général de France à Cracovie et le cardinal Wojtyla à propos de la situation de l'Église catholique en Pologne.	D.	167
10 avril	Varsovie à Paris	Résumé de l'entretien entre M. Willmann et M. Wapler au sujet des récentes manifestations.	T.	234
		4) La Roumanie		
1968 25 janvier	Rome Saint Siège à Paris	Visite au Vatican de M. Maurer, président du Conseil des ministres roumains.	T.	58
29 février	Paris	Les relations franco-roumaines depuis 1963.	N.	157
16 avril	Bucarest à Paris	La Roumanie et les événements de Prague et de Varsovie.	T.	240
2 mai	*Idem*	Vers une libéralisation de la Roumanie ?	D.	272
14	Paris	Entretien en tête-à-tête du général de Gaulle et de M. Ceausescu à Bucarest.	C.R.	295
15	*Idem*	Entretien franco-roumain tenu à Bucarest.	C.R.	300
19	Bonn à Paris	Réactions en RFA à la visite effectuée par le général de Gaulle en Roumanie.	T.	307
20	Washington à Paris	La presse américaine et le voyage du général de Gaulle en Roumanie.	T.	309
		5) La Tchécoslovaquie		
1968 16 février	Paris	Crise politique en Tchécoslovaquie. Du remplacement de Novotny par Dubček.	N.	127
8 mars	Washington à Paris	Opinion américaine sur la situation en Tchécoslovaquie.	T.	177
12	Paris	La politique extérieure de la Tchécoslovaquie depuis l'arrivé au pouvoir de M. Dubček.	N.	186

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1968				
15 mars	Prague à Paris	Entretien entre le colonel Mantes, attaché des Forces armées françaises à Prague et le chef de la section de liaison de l'État-major général tchécoslovaque sur les événements.	C.R.	188
25	*Idem*	L'Église catholique et le nouveau cours.	D.	206
15 mai	Washington à Paris	De la situation en Tchécoslovaquie.	T.	296
17	Moscou à Paris	Des relations entre Prague et Moscou.	T.	301
6 juin	*Idem*	Évolution des relations entre Prague et Moscou depuis le 17 mai 1968.	D.	345
11	Prague à Paris	Les événements de mai 1968 à Paris et les relations franco-tchécoslovaques.	T.	351
		6) La Yougoslavie		
1968				
Février	Paris	La situation des relations culturelles et scientifiques franco-yougoslaves et leur développement.	N.	81
23 février	*Idem*	Commentaires après le rétablissement des relations diplomatiques entre la Yougoslavie et la République fédérale d'Allemagne.	N.	141
15 mars	Belgrade à Paris	Message du président Tito au général de Gaulle sur les impressions qu'il a retirées de son voyage en Afrique et en Asie.	T.	187
28	Paris à Belgrade	Réponse du général de Gaulle au message de Tito à propos de l'amélioration de la situation internationale.	L.	217
27 avril	Belgrade à Paris	Visite de M. Maurice Schumann, ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques, en Yougoslavie en avril 1968.	D.	265

III. - L'AFRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. GÉNÉRALITÉS		
1968				
12 janvier	Paris à différents postes diplomatiques	Directives données par le Département aux ambassadeurs en poste dans les pays africains francophones.	T.C.	26
12	*Idem*	De la présence du général Mobutu à la réunion de l'OCAM.	T.C.	27
16	Paris	Situation en Afrique à la veille de la conférence au sommet de l'OCAM à Niamey les 22 et 23 janvier prochain.	N.	33
20	Kinshasa à Paris	Du général Mobutu et de sa présence attendue et redoutée à la conférence de Niamey.	T.	49
22	Niamey à Paris	Ouverture de la conférence de l'OCAM.	T.	51
7 février	Paris	Conférence de l'OCAM.	N.	103
28 mars	*Idem*	Situation du regroupement africain.	N.	215
11 juin	Paris	Des activités de la Chine populaire en Afrique francophone.	N.	352
		B. LE MAGHREB		
		1) L'Algérie		
1968				
3 janvier	Paris	De la crise en Algérie. Brève analyse du coup d'État manqué de Tahar Zbiri en décembre 1967.	N.	4
9	Alger à Paris	Entretien entre le ministre algérien des Affaires étrangères et l'ambassadeur de France.	T.	20
22	Paris	Des relations entre l'URSS et l'Algérie en 1967.	N.	54
6 février	*Idem*	La situation interne en Algérie.	N.	100
23	*Idem*	De l'immigration algérienne.	N.	142
29	Alger à Paris	Entretien entre le ministre algérien de l'Intérieur et le ministre français des Affaires étrangères.	N.	154
28 mars	Paris	Situation du regroupement africain francophone : OCAM, UDEAC, UEAC, Organisation des États riverains du Sénégal.	N.	

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1968				
23 avril	Paris	Projet de recommandation au Ministre sur les relations franco-algériennes.	C.R.	257
30	Alger à Paris	La situation politique en Algérie après l'attentat du 25 avril perpétré contre le président Boumediene.	D.	268
6 mai	*Idem*	Des répercussions contre le chef de l'État algérien.	T.	277
12 juin	*Idem*	Du contentieux franco-algérien.	N.	354
12	Paris	Entretien entre le directeur des Affaires économiques et financières au Département et le ministre algérien de l'Industrie.	C.R.	355
17	Paris à Alger	Protestation du secrétaire général du Département auprès de l'ambassadeur d'Algérie à Paris contre les mesures prises en Algérie à l'encontre des intérêts français.	T.	367
25	Paris	L'évolution des rapports franco-algériens.	N.	385
28	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur d'Algérie à Paris et le directeur d'Afrique du Nord au Département au sujet de la dégradation des relations franco-algériennes.	N.	399
		2) Le Maroc		
1968				
14 février	Rabat à Paris	Déclarations du roi du Maroc à *Paris-Match*.	T.	113
24	*Idem*	Visite privée de Habib Bourguiba Jr. à Rabat.	T.	144
8 mars	*Idem*	Le Maroc et l'Algérie signent un contrat permettant la reprise de l'exploitation commune des mines de Zellidja.	T.	175
21	Paris	Entretien entre le directeur d'Afrique du Nord et le directeur général de l'Office chérifien des phosphates.	N.	202
31 mai	Rabat à Paris	Inquiétudes du Maroc au sujet des répercussions économiques de la situation politique en France.	T.	324
19 juin	*Idem*	De la politique de crédit de la France envers le Maroc.	T.	371
		3) La Tunisie		
1968				
14 février	Paris à Tunis	Paris n'est pas opposé à ce que le Canada apporte une aide accrue dans le domaine culturel, économique et technique à la Tunisie.	T.	115

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1968				
17 mai	Tunis à Paris	Déclarations du président Bourguiba au sujet du problème du Moyen-Orient.	T.	302
6 juin	*Idem*	Demandes tunisiennes d'aide en armement.	T.	339

C. AFRIQUE SUBSAHARIENNE

1) L'Afrique du Sud

1968				
30 janvier	Paris	Ventes d'armes à l'Afrique du Sud. Réactions africaines contre les ventes françaises.	N.	74
5 juin	*Idem*	De la politique française de ventes d'armes.	N.	335
27	*Idem*	De la politique de la France en réponse à la demande sud-africaine.	N.	394

2) L'Angola

1968				
18 mars	Luanda à Paris	Situation militaire en Angola.	D.	193
29 avril	*Idem*	Évolution et détérioration de la situation en Angola.	D.	266

3) Le Burundi

1968				
23 février	Bujumbura à Paris	Visite de M. Abou Sidikou, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Niger, à l'ambassadeur de France à Bujumbura.	T.	140
8 mars	*Idem*	Définition par le colonel Micombero, président de la République, des lignes de force de la politique extérieure du Burundi.	D.	180
7 juin	*Idem*	La situation de la France vue du Burundi.	D.	344

4) Le Congo (Brazzaville)

1968				
17 avril	Brazzaville à Paris	Premières impressions du nouvel ambassadeur de France à Brazzaville, M. Gilles Curien.	T.	241
17 juin	*Idem*	Déclaration du président Massemba-Debat au retour de son voyage en Europe de l'Est.	T.	366

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		5) La Côte d'Ivoire		
1968				
1er février	Abidjan à Paris	Conclusions dégagées à l'issue de la visite officielle du général Mobutu en Côte d'Ivoire du 24 au 31 janvier 1968.	T.	84
7 juin	Paris	De la situation en Côte d'Ivoire.	N.	346
		6) Le Dahomey		
1968				
6 janvier	Cotounou à Paris	Inquiétudes au Dahomey après la prise du pouvoir par les militaires le 17 décembre 1967.	D.	13
25	*Idem*	Lettre du lieutenant-colonel Alley au général de Gaulle à propos la prise du pouvoir par les militaires.	L.	64
2 février	Paris à Cotonou	Réponse du général de Gaulle au lieutenant-colonel Alley.	L.	90
8 mars	Cotonou à Paris	De la coopération franco-dahoméenne.	D.	178
18 mai	*Idem*	Au sujet du lieutenant-colonel Alley.	D.	303
22 juin	*Idem*	Situation politique au Dahomey.	D.	381
29	*Idem*	Situation politique au Dahomey après la désignation du docteur Émile Derlin Zinsou comme chef de l'État pour une période de cinq ans.	T.	400
		7) Djibouti		
1968				
6 juin	Addis-Abeba à Paris	Visite du Comité de libération de l'OUA à Addis-Abeba et Dirre Daoua.	D.	339
		8) Le Gabon		
1968				
6 janvier	Paris	De la politique intérieure et extérieure du Gabon.	N.	14
11	Libreville à Paris	Déclaration du président Bongo à son retour de Paris.	T.	23
15 février	*Idem*	Séjour à Libreville du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Yvon Bourges.	D.	121
31 mai	*Idem*	Le dénouement de la crise française vu du Gabon.	T.	323

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		9) La Guinée		
1968				
10 janvier	Conakry à Paris	Lettre de M. Camara Balla, ministre guinéen du Commerce intérieur adressée au général Méric, demandant son intervention quant à la nécessaire reprise des relations entre la France et la Guinée.	L.	22
19	Pékin à Paris	Démarche de l'ambassadeur de Guinée à Pékin auprès d'ambassades étrangères concernant la reprise des relations diplomatiques entre la France et la Guinée.	L.	48
25	Paris	De la situation intérieure et extérieure.	N.	63
19 février	Paris à Pékin	Réponse du directeur des Affaires africaines et malgaches à la lettre de l'ambassadeur de France à Pékin du 19 janvier 1968.	L.	132
26 mars	Dakar à Paris	Point de vue du prince Sadruddin Aga Khan sur la conférence de Labé et la situation en Guinée.	T.	208
27	*Idem*	Enseignement du français en Guinée.	D.	214
		10) Le Kenya		
1968				
26 janvier	Nairobi à Paris	Le ministre des Affaires étrangères du Kenya affirme son désir de maintenir de bonnes relations avec la France.	T.	67
		11) Madagascar		
1968				
31 janvier	Paris	Compte rendu de l'audience accordée par le Premier ministre Pompidou au président de la République malgache, M. Tsiranana, sur les problèmes malgaches et africains.	C.R.	80
		12) Le Mali		
1968				
18 janvier	Koulouba à Paris	Lettre de Modibo Keita au général de Gaulle invitant MM. Foccart et Bourges au Mali.	L.	43
24	Bamako à Paris	Impressions au Mali après la signature des accords franco-maliens du 19 décembre 1967.	T.	56

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1968				
12 février	Paris	La politique intérieure du Mali depuis la constitution de la fédération du Mali (Sénégal/Soudan) en 1959.	N.	109
12	*Idem*	La politique étrangère malienne depuis l'indépendance	N.	110
15	Bamako à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France à Bamako et le président Modibo Keita.	T.	120
28	*Idem*	Visite de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, conduite par Jacques Vendroux, à Bamako et en province.	D.	151
17 avril	*Idem*	Malgré une certaine détente, les grands problèmes économiques et financiers demeurent.	D.	233
28 mai	*Idem*	Réactions des ambassades des pays socialistes au lendemain des accords franco-maliens.	D.	316
		13) Le Niger		
1968				
6 juin	Paris	La situation au Niger : contraste entre l'autorité et le prestige d'Hamani Diori et la dégradation de l'économie et des finances de l'État.	N.	341
		14) Le Nigeria		
1968				
5 février	Lagos à Paris	De la situation au Nigeria.	T.	93
4 avril	Paris	Position française à propos du conflit Nigeria-Biafra.	N.	226
11 juin	*Idem*	De la situation critique du Biafra du point de vue militaire.	N.	253
		15) La République centrafricaine		
1968				
23 avril	Paris	L'évolution très contrastée des relations franco-centrafricaines depuis l'accession du général Bokassa à la présidence de la République.	N.	254
30 mai	Bangui à Paris	Message du général Bokassa au général de Gaulle à la suite des événements de mai 1968.	T.	320

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1968				
30 mai	Bangui à Paris	Décision du général Bokassa de venir apporter son « réconfort personnel au général de Gaulle ».	T.	321
6 juin	Paris	De la crise des relations franco-centrafricaines au dénouement de celle-ci.	N.	340
		16) La République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa)		
1968				
5 janvier	Kinshasa à Paris	Précisions du gouvernement de la République démocratique du Congo au sujet des mercenaires réfugiés au Rwanda.	T.	11
7	*Idem*	Séjour au Congo-Kinshasa du vice-président américain Humphrey.	T.	16
27 février	Paris à Kinshasa	Instructions à l'ambassadeur de France à Kinshasa au sujet du projet d'États-Unis d'Afrique voulu par le général Mobutu.	T.	147
21 mars	Kinshasa à Paris	Visite du général Bokassa, président de la République centrafricaine en République démocratique du Congo, pour finaliser la création du projet d'États-Unis d'Afrique centrale.	T.	201
6 mai	Paris	L'affaire des mercenaires en République démocratique du Congo.	N.	281
27 juin	Kinshasa à Paris	Souhait du ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la République démocratique du Congo de voir la France investir davantage dans le pays.	T.	388
		17) La Rhodésie		
1968				
5 février	Paris à Lusaka	Applications par la France de sanctions à la Rhodésie.	T.	94
28	Salisbury à Paris	Sanctions contre la Rhodésie. Campagne publicitaire du groupe pétrolier Shell en faveur de la Rhodésie.	T.	150
		18) Le Rwanda		
1968				
18 janvier	Paris	Sur la politique extérieure du Rwanda et ses relations avec la France.	N.	40
19	*Idem*	Entretien entre M. Bourges et le président du Rwanda, M. Kayibanda.	N.	45

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1968 19 janvier	Paris	De la situation politique intérieure au Rwanda.	N.	46
		19) Le Sénégal		
1968 4 juin	Paris	Crise sénégalaise : de la grève estudiantine à celle des syndicats.	N.	331
		20) La Somalie		
1968 5 juin	Paris	Visite en France du Premier ministre de Somalie.	N.	336
		21) Le Tchad		
1968 8 janvier	Tananarive à Paris	Sollicitude du président malgache pour le président tchadien à propos des menaces qui pèsent sur le Tchad.	T.	17
25	Paris	De la détérioration des relations franco-tchadiennes.	N.	62
31	Fort-Lamy à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et le président Tombalbaye.	T.	75
8 mars	Paris à Fort-Lamy	Réaction du ministère des Affaires étrangères devant la détérioration des relations franco-tchadiennes.	T.	174
18	Fort-Lamy à Paris	Audience de congé donnée par le président Tombalbaye à l'ambassadeur de France. Derniers reproches faits à l'action de la France dans ce pays.	T.	191
24 avril	Paris	De la situation au Tchad et des relations franco-tchadiennes.	N.	260
7 mai	Fort-Lamy à Paris	Présentation des lettres de créance du nouvel ambassadeur de France au Tchad.	D.	283
14 juin	*Idem*	Les relations franco-tchadiennes marquées par la contradiction.	D.	349
		22) Colonies portugaises a) Angola		
1968 18 mars	Luanda à Paris	Situation militaire en Angola.	D.	192
29 avril	*Idem*	Évolution et détérioration de la situation en Angola.	D.	266

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		b) Guinée Bissau		
1968 21 février	Paris à Lisbonne	Le gouvernement français accepte d'assurer la protection des intérêts du Sénégal au Portugal tant en métropole qu'outre-mer.	D.	136
		c) Mozambique		
1968 22 janvier	Lourenço Marques à Lisbonne	De l'attitude du clergé local.	D.	53
20 mars	Lisbonne à Paris	Armes et matériel de guerre pris par les Portugais au cours des opérations de maintien de l'ordre en Afrique.	D.	197
11 avril	Lourenço Marques à Paris	Du barrage de Cabora Bassa à construire sur le Zambèze.	D.	238
8 mai	Paris	Intérêt de la construction du barrage de Cabora Bassa pour l'Afrique et pour les entreprises françaises.	N.	285
		23) La Zambie		
1968 5 janvier	Paris à différents postes diplomatiques	Compte rendu de la visite en France de M. Kapwewe, vice-président de la République de Zambie.	T.	12

IV. - LE PROCHE-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1) La crise du Proche-Orient		
		a) Généralités		
1968 9 février	Jérusalem à Paris	Déclarations du général Dayan, ministre israélien de la Défense.	D.	107

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1968				
1er mars	Damas à Paris	Mission Jarring. Attitude négative de la Syrie.	T.	158
26	Paris	Évolution de la situation au Moyen-Orient.	N.	212
28	*Idem*	Entretien entre le Secrétaire général du Département et l'ambassadeur d'URSS à Paris au sujet notamment de la mission Jarring.	C.R.	216
19 avril	Beyrouth à Paris	Le président Hélou et le problème palestinien.	D.	250
25	New York à Paris	Lettre du gouvernement israélien au Conseil de sécurité pour se plaindre de l'attitude des gouvernements arabes.	T.	261
6 mai	Jérusalem à Paris	Les Israéliens se déclarent prêts à engager des conversations avec les Palestiniens.	T.	278
10	Tel Aviv	Situation d'Israël sur le plan international et sur le plan intérieur.	D.	291
18	Paris	La Jordanie et le conflit israélo-arabe.	N.	306
20 juin	New York à Paris	Entretien entre le représentant permanent de la France aux Nations unies avec M. G. Jarring.	T.	375
		b) Réfugiés		
1968				
28 février	Paris à différents postes diplomatiques	De la position des différents États vis-à-vis de la mission Jarring.	T.C.	149
29	Amman à Paris	Situation des réfugiés palestiniens dans les camps en Jordanie.	T.	153
5 juin	Paris	Assistance aux réfugiés et « personnes déplacées » du Proche-Orient.	N.	334
		c) Jérusalem		
1968				
18 janvier	Jérusalem à Paris	Accès aux Lieux saints et gardiennage. Question de la liberté d'accès pour les chrétiens et les musulmans. Relations d'Israël avec le Vatican.	D.	37
23	*Idem*	L'emprise israélienne sur Jérusalem s'accentue.	T.	55
2 février	Tel-Aviv à Paris	De la protection des Lieux saints.	D.	88
27 avril	Paris à New York	Intervention du représentant permanent de la France devant le Conseil de sécurité relative au projet de défilé militaire israélien à Jérusalem.	T.	264

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1968				
30 avril	Paris	Au sujet de la décision du gouvernement israélien de faire défiler ses troupes le 2 mai dans Jérusalem.	N.	270
7 mai	*Idem*	Vote de la résolution 251 du Conseil de sécurité à la suite du défilé israélien à Jérusalem.	N.	284
18	Paris à différents postes diplomatiques	Instructions au sujet du vote de la résolution sur le statut de Jérusalem.	T.C.	304
28	Paris	Attitude des Jordaniens et des Israéliens lors du vote de la résolution 252 du 21 mai 1968 au Conseil de sécurité.	N.	317
29	Jérusalem à Paris	Réactions israéliennes à la décision du Conseil de sécurité du 21 mai 1968.	D.	318
29	*Idem*	Célébration à Jérusalem du premier anniversaire de la réunification de Jérusalem.	D.	319
		2) Arabie Saoudite		
1968				
23 février	Paris	Entretien entre P. Messmer, ministre des Armées et l'émir sultan Ben Abdul Aziz El Saoud, au sujet de l'équipement de la marine et de l'armée saoudienne.	C.R.	143
24 juin	Djeddah à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et le ministre saoudien de la Défense nationale au sujet du désir des Saoudiens d'obtenir la coopération de la France pour la création de bases navales.	T.	382
		3) L'Irak		
1968				
31 janvier	Paris	Les relations franco-irakiennes.	N.	77
31	*Idem*	Des négociations pétrolières franco-irakiennes.	N.	78
31	*Idem*	Des négociations franco-irakiennes en matière d'armement.	N.	79
8 février	*Idem*	Entretien entre M. Couve de Murville et M. Khairallah, ministre irakien des Affaires étrangères.	C.R.	105
13	*Idem*	Visite du général Aref à Paris.	N.	112
17 mars	Bagdad à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et le général Aref.	T.	190
29 avril	Paris	Des négociations pétrolières franco-irakiennes.	N.	267

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4) Israël		
1968				
12 janvier	Tel-Aviv à Paris	De l'échange de lettres entre le général de Gaulle et M. Ben Gourion.	D.	28
20 mars	Paris	Au cours d'une audience accordée par le Premier ministre à l'ambassadeur d'Israël, celui-ci réclame la livraison des *Mirage* interrompue à la suite de l'attaque de juin 1967.	N.	198
		5) La Jordanie		
1968				
12 mars	Amman à Paris	La situation en Jordanie.	T.	185
22 mai	Paris	Entretien entre le général de Gaulle et le roi Hussein de Jordanie.	C.R.	311
		6) Le Koweït		
1968				
19 janvier	Paris	Audience accordée par le général de Gaulle au cheik Saad Al Abdullah Al Salem, ministre de l'Intérieur et de la défense du Koweït.	C.R.	47
26 mars	Koweït à Paris	Voyage en France du ministre de la Défense du Koweït.	T.	209
		7) Le Liban		
1968				
18 janvier	Paris	Les relations franco-libanaises.	N.	41
15 juin	*Idem*	Entretien entre le général de Gaulle et M. Boutros, ministre des Affaires étrangères du Liban.	N.	363
		8) La Libye		
1968				
10 avril	Paris à différents postes diplomatiques	Visite du Premier ministre libyen à Paris.	T.C.	236

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		9) La République arabe unie (RAU)		
1968 4 mars	Le Caire à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et le président Nasser.	T.	163
		10) La Syrie		
1968 30 mars	Damas à Paris	Approbation de l'intervention de la France au Conseil de sécurité par le gouvernement syrien.	T.	219
		11) Yémen Sud		
1968 6 janvier	Paris	Entretien entre le sous-directeur du Levant à Paris et le docteur Pharaon, conseiller privé du roi Fayçal.	N.	15
		12) Yémen Nord		
1968 26 mars	Le Caire à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France au Caire et le ministre de l'Économie du Yémen.	D.	211

V. - L'ASIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. L'ASIE OCCIDENTALE		
		1) L'Afghanistan		
1968 17 avril	Paris	Note relative à l'action culturelle française en Afghanistan.	N.	243
15 mai	Beyrouth à Paris	Entretiens à Kaboul entre MM. Pompidou et Bettencourt et les autorités afghanes.	D.	297
18 juin	Paris	Georges Pompidou en Afghanistan du 7 au 11 mai 1968.	N.	369

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2) L'Inde		
1968				
4 janvier	Paris	Attitude de l'Inde face au désarmement et à l'égard du projet de traité de non-prolifération.	N.	9
17	New Delhi à Paris	Réunion de travail entre H. Alphand, secrétaire général du Département et R. Dayal, secrétaire général du ministère indien des Affaires extérieures.	T.	34
26	Paris à différents postes diplomatiques	Indications générales sur les positions que défendra la délégation française à la CNUCED qui se tient à New Delhi en mars 1968.	T.C.	68
4 avril	New Delhi à Paris	Les impressions indiennes sur la CNUCED qui s'est réunie à New Delhi du 1er février au 25 mars 1968.	D.	225
6	*Idem*	Analyse de la position de Mme Indira Gandhi à l'égard de la question du traité de non-prolifération nucléaire.	T.	230
15 mai	Paris	Au sujet des relations économiques franco-indiennes.	N.	299
31	New Delhi à Paris	Analyse de la crise de mai 1968 par la presse indienne qui y voit une crise politique.	D.	326
		3) L'Iran		
1968				
22 avril	Téhéran à Paris	Les autorités iraniennes obtiennent des sociétés pétrolières étrangères une augmentation de la production de pétrole.	T.	252
s.d.	Paris	Des rapports franco-iraniens.	N.	222
		4) Le Pakistan		
1968				
10 février	Rawalpindi à Paris	Conversation entre l'ambassadeur de France, A. Beaulieux, et le secrétaire d'État pakistanais aux Affaires étrangères, M. Yusuf, au sujet des ventes d'armes.	T.	108
12 juin	Paris	Entretien entre Ikbal Athar, ambassadeur du Pakistan à Paris et Jean Belloir, deuxième conseiller de l'ambassade de France au Pakistan avant son départ en poste.	N.	356

B. L'ASIE DU SUD-EST

1) Le Cambodge

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1968				
3 janvier	Paris	La tension entre Phnom Penh et Washington au sujet du « droit de suite » semble diminuer.	N.	3
13	Phnom Penh à Paris	Les relations américano-khmères au lendemain des conversations de Phnom Penh.	T.	31
30	*Idem*	Remerciements adressés par le prince Sihanouk au général de Gaulle pour son soutien au Cambodge.	T.	73
15 février	Paris	Aux prises avec la crise économique, la subversion des Khmers rouges et les conséquences de l'offensive du Têt, le prince Sihanouk aura de plus en plus de difficultés à maintenir sa politique de neutralité.	N.	122
5 mars	Phnom Penh à Paris	Le prince Sihanouk peine à mobiliser son peuple contre les Khmers rouges.	T.	165
3 juin	*Idem*	Lettre du prince Sihanouk au général de Gaulle.	T.	327

2) Le Laos

1968				
14 février	Paris	La situation militaire au Laos se dégrade.	N.	116
14	*Idem*	Accroissement de la présence américaine au Laos.	N.	117
16	Vientiane à Paris	L'offensive du Têt provoque à Vientiane étonnement et inquiétude.	D.	125
16	*Idem*	Opinion du général commandant la mission militaire française au Laos sur la situation militaire et réactions des Laotiens à l'offensive du Têt.	L.	128
19 avril	*Idem*	C'est à dessein que Paris ne figure pas dans la liste des quinze villes proposées par les Américains aux Nord-Vietnamiens comme lieu de négociation.	T.	249
11 mai	*Idem*	Le prince Souvanna Phouma juge que les négociations entre Américains et Nord-Vietnamiens peuvent avoir une influence positive sur la situation au Laos.	T.	292
18	*Idem*	La situation militaire au Laos.	T.	303
4 juin	*Idem*	Vues du roi du Laos sur la situation de son pays.	T.	328

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1968				
24 juin	Paris	Une réduction de l'aide militaire française aurait des conséquences plus graves au Laos qu'au Cambodge.	N.	384
		3) Généralités sur le conflit vietnamien		
1968				
2 janvier	Paris	Les Américains semblent envisager un règlement du conflit vietnamien par des négociations directes avec le FNL sud-vietnamien.	N.	2
7 février	*Idem*	Un représentant de l'ambassade des États-Unis donne lecture au chef du service Cambodge, Laos, Vietnam du Département d'un télégramme circulaire du Département d'État au sujet de l'offensive du Têt.	N.	102
26	Washington à Paris	Réactions des Américains aux répercussions de la guerre.	T.	146
7 mars	Pékin à Paris	Ambiguïtés de la position chinoise sur le conflit vietnamien.	D.	172
7	Paris à Washington	Le directeur d'Asie informe l'ambassadeur de France à Washington du contenu de la conversation du 14 février entre le général de Gaulle et le secrétaire général de l'ONU.	L.	173
8	Bruxelles-Repan à Paris	Le représentant des États-Unis auprès de l'OTAN laisse entendre que les Américains pourraient retirer une partie de leurs forces d'Europe si les gouvernements européens ne les soutenaient pas suffisamment sur le dossier vietnamien.	T.	176
5 mai	*Idem*	Message de remerciement du président Johnson au général de Gaulle à l'occasion de l'ouverture des négociations de Paris.	L.	276
6	Paris à Washington	Réponse du général de Gaulle au message du président Johnson du 4 mai.	L.	282
9	Paris	L'ambassadeur d'URSS à Paris communique au secrétaire général du Département le contenu d'entretiens soviéto-américains au sujet du Vietnam.	C.R.	289
13	*Idem*	Le déroulement de la première rencontre américano-nord-vietnamienne de Paris d'après le premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis à Paris.	N.	294
21	Paris à différents représentants diplomatiques	Les trois premières séances des conversations américano-vietnamiennes de Paris ont mis en évidence les divergences fondamentales entre les participants.	T.C.	310

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1968				
13 juin	Paris	Le premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis à Paris s'entretient avec le directeur d'Asie des négociations américano-vietnamiennes.	N.	358
18	*Idem*	Entretien entre le directeur d'Asie et un membre de la délégation américaine aux négociations de Paris : compensation que les Américains souhaitent obtenir contre l'arrêt de leurs bombardements sur le Nord-Vietnam ; situation au Sud-Vietnam.	N.	370
21	*Idem*	La délégation américaine aux négociations de Paris a informé le directeur d'Asie de la nature et du niveau de ses conversations privées avec la délégation nord-vietnamienne.	N.	380
		4) Le Nord-Vietnam		
1968				
4 janvier	Paris	Entretien entre le délégué général de la RDVN à Paris et le directeur d'Asie au sujet des conditions d'ouverture des négociations.	N.	10
6 février	*Idem*	Le délégué général de la RDVN à Paris expose sa vision de l'offensive du Têt.	N.	99
13	Hanoï à Paris	La population d'Hanoï doute de l'ampleur du succès de l'offensive du Têt.	T	111
20	Paris	Initiative que le gouvernement d'Hanoï souhaite voir prendre par la France.	N.	134
18 avril	*Idem*	Entretien entre le directeur d'Asie et le délégué général de la RDVN.	N.	247
20	*Idem*	Refus du représentant de la RDVN à Paris de rencontrer le secrétaire général de l'ONU.	N.	250
27 juin	Hanoï à Paris	L'arrêt des bombardements au nord du 19e parallèle a entraîné une démobilisation psychologique des populations qui y vivent. De plus, un retour massif des évacués dans les villes poserait des problèmes insolubles.	D.	392
27	Paris	Le directeur d'Asie expose au délégué général de la RDVN ses vues sur la manière de faire sortir de l'impasse les négociations de Paris.	N.	393

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		5) LE SUD-VIETNAM		
1968				
20 janvier	Saigon à Paris	En menant des incursions dans les villes le Vietcong cherche à démontrer sa force.	D.	50
1er février	*Idem*	Ce qu'on peut savoir des combats qui se poursuivent à Saigon.	T.	83
6	*Idem*	Conséquences de l'offensive du Têt.	T.	95
27	Paris à Phnom Penh	Approbation par le Département de l'attitude de l'ambassadeur de France à Phnom Penh vis-à-vis du représentant du FNL sud-vietnamien.	L.	148
28	*Idem*	Projet d'installation à Paris d'un représentant de l'agence de presse du FNL sud-vietnamien.	L.	152
2 mars	Saigon à Paris	L'offensive du Têt a permis au Vietcong d'accroître son emprise sur les campagnes.	D.	160
2	*Idem*	L'offensive du Têt n'avait probablement pas pour but d'abattre le régime de Saigon.	D.	161
6	Phnom Penh à Paris	Le FNL sud-vietnamien souhaite disposer à Paris d'une représentation diplomatique sous le couvert d'un bureau de son agence de presse.	L.	171
9	Saigon à Paris	L'offensive du Têt a démontré la médiocrité de l'armée sud-vietnamienne.	D.	179
30	Paris à Phnom Penh	Instruction du Département relatives à l'ouverture à Paris d'un bureau de l'agence de presse du FNL sud-vietnamien.	L.	221
5 avril	Phnom Penh à Paris	Pour le représentant au Cambodge du FNL sud-vietnamien, les accords conclus entre son organisation et les planteurs d'hévéas français du Sud-Vietnam ne sont pas rompus.	L.	228
11 mai	Saigon à Paris	Évolution de la situation militaire depuis l'offensive du Têt.	D	293
15 juin	*Idem*	Bilan de l'action du général Westmoreland au Vietnam.	D.	361
15	Paris	Un émissaire officieux du gouvernement de Saigon déclare que celui-ci souhaite rétablir des relations diplomatiques avec la France.	N.	362

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		C. L'EXTRÊME-ORIENT		
		1) La Chine (Pékin)		
1968				
21 mars	Pékin à Paris	Analyse de la politique intérieure et extérieure de la République populaire de Chine.	T.	199
4 juin	Paris	Exposé et analyse des réactions de la RPC aux événements de mai 1968 en France.	N.	330
		2) l'Indonésie		
1968				
6 mai	Djakarta à Paris	Position de l'Indonésie sur le traité de non-prolifération des armes nucléaires.	T.	279
28 juin	*Idem*	De la coopération nucléaire franco-indonésienne.	T.	397
28	*Idem*	Réactions indonésiennes aux événements de France.	D.	398

VI. - L'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. L'AMÉRIQUE DU NORD		
		1) Le Canada		
1968				
26 janvier	Paris à différents postes diplomatiques	Au sujet de la commission interministérielle française pour les questions de coopération entre la France et le Québec créée le 17 novembre 1967.	T.C.	69
31	Québec à Paris	L'immigration au Québec.	D.	76
1er mars	Paris	Relations entre la France et le Québec.	N.	159
8 avril	Ottawa à Paris	M. Pierre Elliott Trudeau, nouvellement élu, souhaite rencontrer le général de Gaulle.	T.	231

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1968				
9 mai	Paris à Ottawa	Observations du gouvernement fédéral relatives à la Conférence des ministres de l'Éducation des pays africains et malgaches tenue du 22 au 26 avril 1968.	T.	287
27 juin	Ottawa à Paris	Entretien entre P. Trudeau et F. Leduc qui vient prendre congé du Premier ministre avant de quitter ses fonctions.	T.	390
		2) Les États-Unis		
1968				
11 janvier	Washington à Paris	Attaques portées contre la France par un membre de la Chambre des représentants.	T.	24
18	*Idem*	Entretien entre M. Lucet et M. Battle au sujet du Moyen-Orient.	T.	36
22	*Idem*	De l'annonce du retrait britannique à l'est de Suez après 1971.	T.	52
26	*Idem*	Entretien entre M. Lucet et le directeur des Affaires des Nations unies au Département d'État au sujet de l'attitude de la Corée du Nord.	T.	66
29	Paris à New York	Instructions à l'ambassadeur de France auprès des Nations unies en vue de ses entretiens avec les Américains sur l'affaire du Pueblo.	T.	72
2 février	Paris à Washington	Préoccupation des Américains devant l'éventualité de la livraison par la France d'avions *Mirage* à l'Irak.	T.	86
2	Washington à Paris	Entretien entre le Secrétaire d'État et Charles Lucet au sujet du Pueblo, de l'Asie du Sud-Est, du Moyen-Orient, et de l'Afrique.	T.	87
6	*Idem*	Mise au point du sénateur Fulbright au sujet des dettes de la France vis-à-vis des États-Unis.	T.	96
15	*Idem*	Relations américano-soviétiques.	T.	115
5 mars	*Idem*	Du contenu du rapport de la Commission d'enquête sur l'origine des troubles raciaux.	T.	166
6	*Idem*	Entretien entre MM. Lucet et Rostow au sujet de la résolution 242 du 22 novembre 1967 sur le conflit israélo-arabe.	T.	169
10	*Idem*	De la conférence des PC à Budapest et de la réunion de Sofia.	T.	181
20	*Idem*	Entretien entre MM. Lucet et Rostow portant sur les problèmes monétaires.	T.	198

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1968				
23 mars	Washington à Paris	Entretien entre M. Rusk et la Commission des Finances de l'Assemblée nationale.	T.	205
5 avril	*Idem*	De l'assassinat de Martin Luther King.	T.	227
9	*Idem*	Réactions de l'opinion américaine après l'assassinat de Martin Luther Ling.	T.	233
11	*Idem*	Entretien entre M. Lucet et l'ambassadeur d'Israël à Washington.	T.	237
15	*Idem*	De l'ouverture éventuelle de contacts entre Nord-Vietnamiens et Américains.	T.	239
18	Paris à Washington	Déclarations de M. Couve de Murville devant la Commission des Affaires étrangères concernant l'ouverture des conversations américano-vietnamiennes à Paris.	T.	245
3 mai	Washington à Paris	Déclaration du président Johnson acceptant la proposition d'Hanoï de tenir des conversations à Paris sur le conflit vietnamien.	T.	274
4	*Idem*	Entretien entre MM. Lucet et Harrimann au sujet des futures conversations américano-vietnamiennes à Paris.	T.	275
25	*Idem*	Premières réactions de la presse américaine aux événements de France.	T.	314
25	Paris	Entretien entre le général de Gaulle et le nouvel ambassadeur des États-Unis à Paris, M. Shriver, à l'occasion de la présentation de ses lettres de créance.	C.R.	315
31	Washington à Paris	Les événements de mai 68 sont largement commentés aux États-Unis.	T.	325
26 juin	Paris à Washington	Le Secrétaire général informe l'ambassadeur des États-Unis des mesures décidées par le gouvernement français concernant le commerce extérieur.	T.	386

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1968

TOME I

(1er JANVIER – 29 JUIN)

1

M. Baeyens, Ambassadeur de France à Athènes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1/EU[1]. *Athènes, 2 janvier 1968.*

À chaque 1er janvier, la population athénienne couchée tard est réveillée par l'artillerie tonnante du Lycabette[2]. Le canon n'a pas failli cette année à sa mission.

Pour la capitale, c'était un nouvel an pas comme les autres. Certes, l'éloignement des souverains[3] n'avait rien changé aux plaisirs du réveillon mais cette absence déjà perceptible depuis le 14 décembre, devenait évidente au cours des cérémonies officielles de ce premier jour de l'année.

Le bon peuple de la ville n'a pas coutume, au lendemain de la Saint-Sylvestre, de se presser dès dix heures du matin sur le passage du cortège qui va du Palais royal à la cathédrale et il n'y a jamais foule sur le parcours. Hier, il y avait encore bien moins de monde que d'habitude. Derrière la haie de militaires, renforcée par un imposant appareil policier, c'était le désert : quelques rares badauds se cherchaient par un temps cependant

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *un jeu auquel il manque un roi*.

[2] Lycabette : colline de l'Attique (277 m.) entourée par la ville moderne d'Athènes. Ce nom provient peut-être des loups qui s'y réfugiaient ou de l'existence à son sommet d'un autel d'Apollon lycien. L'ancien quartier du Lycée, où enseignait Aristote, s'étendait à ses pieds.

[3] Allusion au coup d'État du 21 avril 1967 à Athènes, à l'exil du roi Constantin à Rome après l'échec d'une tentative de contrecoup d'État, le 13 décembre 1967. Le général Zoïtakis est nommé « Régent du Royaume », le 14 décembre. Dans une déclaration faite à Rome, le 20 décembre, le roi Constantin expose sa position et les raisons de son action du 13. Il pose comme préalable à son retour en Grèce « le rétablissement d'une vie politique démocratique normale par le gouvernement au pouvoir ».

merveilleusement beau qui incitait à la promenade. On ne peut même pas dire qu'ils formaient des groupes sauf peut-être sur le parvis de la Métropole[1]. N'étant pas de service, j'ai pu me mêler aux gens qui allaient et venaient sans témoigner ni émotion ni même intérêt à la procession pétaradante. Les fenêtres et les balcons, généralement garnis de quidams décidés à rester chez eux tout en profitant du spectacle, étaient également vides d'occupants.

Une suite de voitures américaines, longues et noires, arborant le pavillon national, emmenaient à la doxologie[2] M. Papadopoulos[3], M. et Mme Patakos[4], M. et Mme Makarézos[5], M. et Mme Pipinélis[6] dans cet ordre. Le reste du Cabinet suivant à la queue leu leu. Puis, encadré par un peloton de motards, qui prenait aujourd'hui la relève de l'escadron de cavalerie, le régent Zoïtakis[7], flanqué de son épouse, s'avançait à la tête de sa « Maison ». Les chauffeurs et les valets de pied avaient conservé les livrées de la Cour, seules les plaques des limousines s'étaient mises au goût du jour et le mot « vice-roi » remplaçait celui de « roi ».

Dans la nef, où les ambassadeurs non invités brillaient par leur absence, il n'y avait que de rares étrangers, notamment plusieurs officiers américains en uniforme qui appartenaient à la mission d'assistance militaire, et l'attaché formosan des trois armes, le capitaine de vaisseau Tseng Yu-Ming, venu en solitaire exhiber des ors et des rubans qu'il n'a pas souvent l'occasion de montrer au combat. Tous ses collègues s'étaient abstenus.

Mgr Ieronymos[8] officiait et l'invocation appelant les grâces divines sur les membres de la Famille Royale, nommément cités, fut entonnée par le clergé et le chœur.

Après le *Te Deum*, le général Zoïtakis devait recevoir les vœux des corps constitués au Palais Maximos, normalement réservé aux chefs d'États en visite officielle. Cette réunion terminait le programme de la journée.

[1] La Métropole : cathédrale orthodoxe.

[2] Doxologie : prière à la gloire de Dieu.

[3] M. Georges Papadopoulos est un militaire de carrière, lieutenant-colonel, chef des services de contre-espionnage, dont il est éliminé au début de 1964. En juillet de la même année, il est éloigné dans une garnison en Thrace, puis rappelé à Athènes sous le ministère Stephanopoulos (septembre 1965-22 décembre 1966) qui lui confie le « deuxième bureau » de l'Armée. Instigateur du coup d'État militaire du 21 avril 1967, ministre à la présidence du Conseil d'avril à décembre, il est Premier ministre et ministre de la Défense le 14 décembre 1967. Un portrait de M. Papadopoulos, un rappel de ses antécédents, sont résumés dans la dépêche d'Athènes n° 149/EU du 16 février 1968, non publiée.

[4] Le général de brigade Stylianos Patakos, un des instigateurs du coup d'État du 21 avril 1967, est ministre de l'Intérieur depuis lors.

[5] Le colonel Nicolas Makarezos, un des organisateurs du coup d'État du 21 avril 1967, est depuis cette date ministre de la Coordination économique.

[6] M. Panayotis Pipinelis est ministre des Affaires étrangères depuis le 20 décembre 1967.

[7] Le général Georges Zoïtakis est nommé « Régent du Royaume » le 14 décembre 1967.

[8] Mgr Ieronymos Cotsonis, archevêque d'Athènes et de toute la Grèce, est primat de l'Église orthodoxe grecque.

J'ai eu l'occasion, par la suite, de rencontrer des Athéniens, qui se trouvaient soit à l'église soit dans la rue, ils reconnaissaient tous, quelles que soient leurs opinions vis-à-vis du présent gouvernement, que ce genre de démonstration ne peut se passer d'une certaine pompe et que seuls le Roi et la Reine étaient capables par leur présence de donner de l'allure à une attraction tombée à plat. Pour mes interlocuteurs, cette bouderie du public à l'égard du régime était voulue. Ce n'est pas que le peuple soit profondément royaliste, loin de là, mais les Grecs donnent aujourd'hui l'impression de gens qui, tout en ne tenant pas essentiellement à un objet, le regrettent aussitôt qu'il leur a été enlevé. Le Roi et la Reine leur appartenaient inconsciemment.

Cela n'aura certainement aucune répercussion sur la politique que compte suivre M. Papadopoulos mais cette absence montre toutefois l'utilité d'un souverain dans un royaume qui se refuse à abolir la couronne tout en ne paraissant pas encore décidé à provoquer le retour du titulaire.

P.S. : J'adresse, ci-joint en annexe, les photographies prises à l'issue de la cérémonie à la cathédrale et qui représentent le général Zoïtakis et sa femme ainsi que « le groupe des militaires étrangers ».

(Europe, EU, Grèce, Politique intérieure, 17-3-4, 1961-1970, 1968)

2

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Du conflit vietnamien
(évolution de la position américaine)

N. n° 1/CLV[1]. *Paris, 2 janvier 1968.*

Dans son interview télévisée du 19 décembre, le président Johnson a énuméré cinq conditions qui, selon lui, devraient permettre de ramener la paix au Vietnam.

1) Arrêt des combats le long de la zone démilitarisée[2].

2) Accord pacifique sur la réunification.

3) Évacuation du Laos par les Nord-Vietnamiens et respect des accords de 1962[3].

[1] Cette note est rédigée par M. Charles Malo, conseiller des Affaires étrangères à la section politique (Vietnam) du service Cambodge, Laos, Vietnam à la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis mai 1966.

[2] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 ont établi une zone démilitarisée de 5 km de large de part et d'autre du 17e parallèle.

[3] Les accords de Genève du 23 juillet 1964 sur la neutralité du Laos.

4) Nécessité, pour répondre aux vœux de l'écrasante majorité de la population, de placer sous un régime constitutionnel fondé sur le principe du suffrage universel 20 % des Sud-Vietnamiens qui vivent actuellement dans les zones contrôlées par le Vietcong.

5) Nécessité pour les Sud-Vietnamiens de déterminer seuls l'avenir politique du Sud-Vietnam. Établissement à cette fin de contacts officieux entre le gouvernement de Saigon et le FNL[1]. Ces contacts pourraient donner de bons résultats et permettre un arrangement qui entraînerait un retour à la paix.

Ce nouveau plan de paix marque un certain assouplissement de la position américaine. Il est accompagné, comme toujours en pareil cas, du franchissement d'un nouveau degré dans l'ensemble : la Maison Blanche vient en effet de lever les restrictions qui frappaient les vols dans un rayon de vingt miles autour de Hanoï et à proximité immédiate de la frontière chinoise. Cette décision, estiment les chefs militaires, montre que le Président a accepté le changement de stratégie recommandé par l'État-major et auquel M. McNamara[2] était fermement hostile. Jusqu'ici, le but des bombardements du Nord-Vietnam était d'empêcher les infiltrations vers le Sud. Il s'agira en outre, à l'avenir, de briser la volonté des Nord-Vietnamiens et de les contraindre à la négociation.

Les premières réactions de Hanoï et du FNL sont, comme il était prévisible, totalement négatives. On souligne des deux côtés qu'une négociation avec les dirigeants de Saigon est impensable. Ces derniers tiennent le même raisonnement en ce qui concerne le Front. Leurs déclarations montrent l'embarras dans lequel les plonge la déclaration du président Johnson.

Les conditions posées par le président Johnson appellent les observations suivantes :

1) *Elles présentent le conflit sous un éclairage différent qui se veut plus rassurant pour l'opinion publique américaine.*

Le 29 septembre à San Antonio[3], le président Johnson soulignait que les États-Unis intervenaient au Vietnam pour leur propre sécurité et celle du monde et non pas seulement pour protéger la victime immédiate de

[1] Le Front national de Libération sud-vietnamien fondé dans la nuit du 19 au 20 décembre 1960.

[2] Robert Strange McNamara, secrétaire à la Défense américain du 21 janvier 1961 au 28 février 1968. Président de la Banque mondiale à partir d'avril 1968.

[3] Le 29 septembre 1967 à San Antonio (Texas) le président Johnson prononce devant deux mille parlementaires américains un discours où il affirme que ce qui est en jeu au Vietnam c'est la « survie » des États-Unis. Lors de cette même allocution, il se dit prêt à rencontrer le président Hô Chi Minh et évoque une éventuelle suspension des bombardements sur le Nord-Vietnam non plus à la condition que le Nord cesse ses actions contre le Sud, mais seulement s'il donne l'assurance aux États-Unis que telle initiative serait suivie de négociations « productives » et que le gouvernement d'Hanoï n'en profiterait pas pour accroître son effort de guerre.

l'agression. Le 12 octobre, M. Dean Rusk[1] ajoutait que, si les États-Unis étaient au Vietnam, c'était avant tout pour contenir l'expansion d'une Chine de huit cents millions d'habitants dotée de l'arme atomique.

Aujourd'hui, le conflit est ramené aux dimensions de la péninsule indochinoise. Le Président déclare en outre qu'un arrangement entre le gouvernement de Saigon et le FNL permettrait de mettre un terme aux combats. En même temps, la presse américaine laisse entendre qu'une partie des objectifs de l'intervention américaine au Vietnam sont d'ores et déjà atteints : les trois dernières années de combat ont donné le temps à la Thaïlande et à la Malaisie de renforcer leur défense politique, économique et militaire contre la subversion. Elles ont vu l'Indonésie basculer d'un camp dans l'autre. Elles ont permis d'engager le Sud-Vietnam sur la voie de la démocratie. Par ailleurs, les bouleversements de la révolution culturelle en Chine ont atténué le danger d'expansion du communisme chinois en Asie du Sud-Est. Alors qu'il y a trois ans les États-Unis se trouvaient devant l'obligation d'écraser le communisme dans la région, ils pourraient honorablement aujourd'hui accepter un arrangement qui stopperait sa progression et laisserait au Sud-Vietnam une chance raisonnable d'y échapper.

2) *Elles concèdent au FNL une importance nouvelle et semblent par contraste rejeter Hanoï à l'arrière-plan.*

Jusqu'ici, l'action américaine en vue d'un règlement non-militaire du conflit était orientée principalement vers la recherche d'une négociation avec Hanoï. Le revirement actuel intervient au moment où diverses initiatives placent le FNL au premier plan de l'actualité : désir manifesté par le Front d'envoyer à l'ONU une mission comparable à celle entretenue naguère par le FNL algérien ; diffusion aux États membres de l'Organisation, à la demande de la Roumanie, du programme du Front ; message du président Mao au président Nguyen Huu Tho[2] à l'occasion du 7e anniversaire de la fondation du Front ; décision chinoise d'accorder à la représentation du FNL à Pékin le statut d'ambassade, etc.

Dans le passé, les Nord-Vietnamiens ont toujours favorisé les initiatives tendant à témoigner de l'indépendance et de la liberté d'action du Front. Rien ne permet d'affirmer qu'il n'en est plus de même aujourd'hui.

Cependant, l'idée s'accrédite progressivement aux États-Unis qu'il existe maintenant de sérieuses divergences de vues entre Hanoï et le Front et que le moment est venu de les exploiter. Des messages destinés aux cadres Vietcong, interceptés récemment, feraient état de la participation possible du Front à un gouvernement de coalition avant le départ de toutes les troupes américaines. Par l'entremise des Russes et des Roumains, le Front aurait dit-on fait comprendre discrètement à Washington qu'il était prêt à négocier. On affirme que l'ambassade des États-Unis à Saigon est persuadée qu'un arrangement entre le gouvernement sud-vietnamien et le FNL

[1] David Dean Rusk, secrétaire d'État américain depuis 1961.

[2] Nguyen Huu Tho, président du Front national de Libération sud-vietnamien.

est devenu possible et qu'il pourrait conduire à un règlement pacifique du conflit. M. Bunker[1] aurait réussi à en convaincre le président Johnson.

Si le Front acceptait effectivement de coopérer avec le gouvernement de Saigon sans exiger le départ préalable de toutes les troupes alliées, un compromis, soulignent les journaux américains, deviendrait acceptable pour la Maison Blanche. On remet au goût du jour des idées avancées en 1946 par la mission de conciliation du général Marshall[2] en Chine, idées qui, à l'époque, se révélèrent irréalisables. Bien qu'étant considéré comme un simple parti politique, le FNL pourrait garder dit-on, après l'arrêt des combats, l'administration directe des territoires qu'il contrôle actuellement. Des élections à un parlement central, qui deviendrait la source de l'autorité déléguée au gouvernement de coalition, seraient organisées simultanément en zone « Vietcong » et sur le reste du territoire sud-vietnamien. Le Front pourrait présenter des candidats partout. Une solution de ce genre remplirait, souligne-t-on, la quatrième condition posée par le président Johnson.

Mais on comprend que ces spéculations sur une éventuelle négociation avec le Front place le gouvernement de Saigon dans une position délicate. Aussi bien, le chef de l'État sud-vietnamien[3] s'est-il empressé de déclarer qu'il n'accepterait de rencontrer que les Vietcong « ralliés » et qu'il ne traiterait pas avec le Front en tant que tel. Il est resté ferme sur ce point après sa rencontre à Canberra, le 21 décembre, avec le président Johnson.

En l'absence au Sud-Vietnam de groupements politiques capables d'affronter les communistes, accepter l'idée d'une transformation du FNL, en parti politique et de sa participation à un gouvernement de coalition équivaudrait, estime le général Thieu, à un suicide. Le gouvernement de Saigon reste fermement opposé à une négociation avec le Front et recherche toujours un contact avec Hanoï, même secret, et à quelque niveau que ce soit.

3) *Elles introduisent un élément nouveau : le Laos, dans les données du problème vietnamien.*

C'est la première fois que les Américains font de l'évacuation du Laos et du respect des accords de Genève de 1962 une des conditions du règlement de l'affaire vietnamienne. Cette initiative n'est évidemment pas sans rapport avec la dégradation progressive de la situation militaire au Laos. Comme au début de 1954, la menace paraît se déplacer brusquement vers l'ouest en direction du Laos et du Cambodge. D'où les appréhensions qui se manifestent partout dans le monde devant l'extension possible du conflit à toute la péninsule indochinoise.

L'allusion au Laos faite par le président Johnson put sans doute être considérée à la fois comme un avertissement adressé à Hanoï et comme

[1] Ellsworth Bunker, ambassadeur des États-Unis à Saigon depuis mars 1967.

[2] Général George Catlett Marshall (1880-1959), chef d'État-major de l'Armée américaine de 1939 à 1945, ambassadeur des États-Unis en Chine de novembre 1945 à janvier 1947.

[3] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967.

une réaction aux récentes protestations soviétiques contre les interventions américaines au Laos. Le prince Souvanna Phouma[1] répète à qui veut l'entendre qu'il n'y aurait pas lieu pour son gouvernement de faire appel aux Américains si les Nord-Vietnamiens cessaient leurs infiltrations en territoire laotien.

Il est encore trop tôt pour savoir si, en assouplissant sa position, le président Johnson entend réellement ouvrir une nouvelle voie vers un règlement du conflit ou si son initiative répond principalement à des impératifs de politique intérieure. Quoi qu'il en soit, le FNL s'en trouve pratiquement promu au rang des interlocuteurs valables. Ce résultat constitue dans tous les cas un pas en avant vers une éventuelle négociation.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

3

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Cambodge

N. n° 2/CLV[2]. *Paris, 3 janvier 1968.*

La menace américaine et sud-vietnamienne d'exercer le droit de suite sur le territoire cambodgien provoque de sérieuses inquiétudes à Phnom Penh et dans le monde. Jamais les risques d'extension du conflit vietnamien à l'ensemble de la péninsule indochinoise n'avaient paru si grands que pendant la dernière semaine de décembre[3].

Le danger s'est précisé à la suite d'une intense activité diplomatique américaine, amorcée par l'envoi au gouvernement khmer le 4 décembre d'une note sur la présence d'éléments Vietcong en territoire cambodgien[4], et de plusieurs déclarations sud-vietnamiennes indiquant clairement que le droit de suite serait exercé par les troupes de Saigon « si nécessaire ». M. Tran Van Do[5] l'a confirmé lors de son passage à Paris le 26 décembre

[1] Souvanna Phouma, Premier ministre du gouvernement d'union nationale laotien depuis juillet 1962.

[2] Cette note est rédigée par Charles Malo, conseiller des Affaires étrangères à la section politique (Vietnam) du service Cambodge, Laos, Vietnam à la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis mai 1966.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 264.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 301.

[5] Tran Van Do, ministre des Affaires étrangères sud-vietnamien du 12 décembre 1965 au 28 mai 1968.

en précisant toutefois que le Sud-Vietnam n'avait pas l'intention « d'envahir le Cambodge ».

En ouvrant les travaux du 24e congrès populaire du Sangkum[1], le 27 décembre, le prince Sihanouk[2] a fait connaître les mesures qu'il envisageait de prendre pour s'opposer, le cas échéant, à l'exercice du droit de suite en territoire cambodgien.

Sur le plan militaire, il demanderait, a-t-il dit, à la Chine, à l'URSS et à d'autres puissances anti-impérialistes, une aide accrue en armement. Si les combattants khmers ne parvenaient pas à contenir les agresseurs, il ferait alors appel à des volontaires étrangers, chinois, coréens, cubains, algériens, etc. qui seraient placés sous commandement cambodgien.

Sur le plan diplomatique, il saisirait le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de l'ONU et dénoncerait l'agression.

Deux jours plus tard cependant, le chef de l'État khmer, dans une interview accordée au correspondant à Hong Kong du *Washington Post*, a quelque peu modifié sa position en précisant que :

– si des combats avaient lieu entre les forces américaines et des éléments du FNL[3] ou de la RDVN[4] « dans des régions excentriques du Cambodge inhabitées ou difficiles d'accès », les troupes khmères n'interviendraient pas. Le gouvernement royal « se bornerait à protester auprès des deux parties » contre cette double violation de l'intégrité territoriale du Royaume.

– si, au contraire, des incursions graves ou des bombardements se produisaient dans des régions frontalières peuplées, les forces cambodgiennes s'opposeraient aux assaillants avec tous leurs moyens. Au cas où elles ne pourraient les contenir, il serait alors fait appel à des pays amis pour qu'ils envoient des volontaires.

Le Prince a ajouté que les Américains créeraient l'irréparable s'ils décidaient d'utiliser les troupes « mercenaires » de Saigon pour exercer le droit de suite.

Répondant enfin à une question du journaliste américain, il a déclaré qu'il était prêt à recevoir un représentant accrédité du président Johnson[5] qui, a-t-il dit, a su garder jusqu'ici son sang-froid en résistant aux projets « des bandits militaristes du Pentagone ».

Cette seconde déclaration du prince Sihanouk a immédiatement provoqué une détente. Washington estime particulièrement importante la décision cambodgienne d'accepter des conversations avec un envoyé

[1] *Sangkum reastr niyum* (« communauté socialiste populaire ») mouvement politique créé par le prince Sihanouk en 1955.

[2] Prince Norodom Sihanouk, roi du Cambodge de 1941 à 1955, puis chef de l'État cambodgien depuis 1960.

[3] Front national de Libération sud-vietnamien.

[4] République démocratique du Vietnam.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Phnom Penh nos 107 à 119 du 13 janvier 1968.

personnel du président Johnson. Celles-ci pourraient permettre, souligne-t-on, de trouver une solution au problème de la surveillance et du contrôle de la frontière khméro-sud-vietnamienne. Le 25 décembre, une note avait été envoyée à Phnom Penh qui offrait de manière précise une aide matérielle des États-Unis à la CIC[1] (deux hélicoptères). Elle avait été suivie, le lendemain, d'une note adressée directement au président de la CIC au Cambodge[2].

À l'occasion d'une conférence de presse, le 31 décembre, puis d'une interview donnée à Europe n° 1, le 1er janvier, le prince Sihanouk a rappelé qu'il était favorable à tout élargissement de la mission de la CIC au Cambodge ainsi qu'à l'accroissement des moyens matériels mis à sa disposition, mais que le vote de l'URSS paralysait la Commission. Au sujet des discussions possibles avec un envoyé du président Johnson, il a précisé qu'il n'accepterait en aucun cas d'aborder la question du droit de suite en territoire khmer.

(Asie, CLV, Cambodge, 1966-1979)

4

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION AFRIQUE DU NORD, ALGÉRIE

De la crise politique en Algérie

N. *Paris, 3 janvier 1968.*

La crise politique que vient de traverser l'Algérie[3] était inscrite en filigrane dans le coup d'État qui avait renversé Ben Bella le 19 juin 1965[4]. En effet, par tempérament autant que sous la pression des contingences politiques, le colonel Boumediene s'était efforcé de rallier au nouveau régime des personnalités d'origines diverses et que séparaient certaines allégeances idéologiques et plus encore des rivalités personnelles, dont les origines sont à rechercher autant dans le régionalisme que dans les dissensions internes qui ont jalonné la lutte pour l'indépendance.

Peu à peu, à la faveur des difficultés politiques et du marasme économique, deux tendances rivales ont émergé et sont entrées en lutte ouverte. D'une part le clan d'Oujda a regroupé des personnalités fidèles au chef

[1] Commission internationale de contrôle de l'armistice établie par les accords de Genève du 20 juillet 1954.

[2] Le diplomate indien Paranjpe, président de la CIC au Cambodge depuis 1967.

[3] Allusion à la tentative de sédition militaire du 15 décembre 1967. Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1967-II, n° 314.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 289.

de l'État, MM. Bouteflika[1], Kaid Ahmed[2], Medeghri[3], Cherif Belkacem[4], tous issus de l'armée des frontières, auxquels se sont joints d'anciens officiers de l'armée française et certains ministres dits « technocrates » (MM. Abdesselam[5] et Lamine Khene[6]), partisans d'un socialisme autoritaire et centralisé. D'autre part, les anciens chefs des maquis de l'intérieur et les représentants de la gauche syndicaliste attachés à une forme collégiale de gouvernement et partisans de l'autogestion, se sont rassemblés autour du chef d'État-major général, le colonel Tahar Zbiri[7].

[1] Abdelaziz Bouteflika rejoint l'Armée de libération nationale (ALN) en 1956 au Maroc. Il devient en 1957-1958 « contrôleur » pour la direction de la wilaya V, c'est-à-dire qu'il doit plaider la cause de l'ALN auprès des populations rurales algériennes pour en obtenir le ralliement. En 1958, il est promu par Houari Boumediene qui le prend pour secrétaire particulier au PC de la wilaya V (au Maroc), puis au PC de l'état-major Ouest, enfin au PC de l'état-major général en 1960. Après l'indépendance, Abdelaziz Bouteflika est nommé, en septembre 1962, ministre de la Jeunesse et du Tourisme dans le gouvernement Ben Bella. Membre de la première Assemblée constitutionnelle, il est élu député de Tlemcen. Il s'élève dans la hiérarchie du parti et est nommé membre du comité central puis du bureau politique du FLN. Il est ministre des Affaires étrangères depuis 1963 et membre du Conseil national de la Révolution, présenté officiellement le 5 juillet 1965.

[2] Ahmed Kaïd (alias commandant Slimane) est, depuis 1958, l'adjoint de Boumediene à la wilaya V. Il appartient au « groupe d'Oujda » qui, dès avant 1962, entourait le colonel Boumediene et permit son accession au pouvoir en 1965. Membre du Conseil national de la Révolution, il est ministre des Finances et du Plan dans le premier gouvernement constitué après la destitution de Ben Bella. Plus ou moins tenu en disgrâce par la suite, Ahmed Kaïd est désigné pour prendre la tête du parti le 10 décembre 1967.

[3] Ahmed Medeghri, ancien instituteur, membre de l'état-major de l'ALN en 1960, se range aux côtés de Ben Bella en 1962. En juillet de la même année, il se rallie au groupe de Tlemcen qui réunit les opposants au GPRA (Gouvernement provisoire de la Révolution algérienne, créé en 1958 à l'extérieur). Il est nommé préfet de Tlemcen, puis ministre de l'Intérieur, le 28 septembre 1962 dans le premier gouvernement Ben Bella. Il donne sa démission en juillet 1964. En 1965, il prend le portefeuille de l'Intérieur et de la Fonction publique et est membre du Conseil national de la Révolution. Le 12 décembre 1967, il est désigné pour assurer l'intérim du ministère des Finances devenu sans titulaire par suite de la nomination de Ahmed Kaïd à la tête du parti, le 10 décembre 1967.

[4] Cherif Belkacem (nom de guerre, commandant Djamal) rejoint le maquis d'Oranie en 1957 et assure le commandement de la zone de Tlemcen jusqu'à la fin de 1959. Affecté au PC de la wilaya V en 1961, il devient responsable du PC Ouest de l'état-major, sous les ordres de Boumediene. Commandant du groupe opérationnel Ouest (région de Tindouf), il est élu en septembre 1962 à l'Assemblée constituante sur la liste du département de Tlemcen. Le 18 septembre 1963, il est nommé ministre de l'Orientation nationale, élu membre du comité central du FLN en 1964, député du département de Constantine puis en décembre de la même année, il prend le portefeuille de l'Éducation nationale. Le 19 juin 1965, il est chargé, provisoirement, en plus de son ministère, de celui de l'Information. Fidèle de Boumediene, il a participé activement au coup d'État qui a renversé Ben Bella. Il est membre du Conseil national de la Révolution. Le 18 juillet 1965 il est nommé à la tête du secrétariat exécutif du FLN et y demeure jusqu'au 10 décembre 1967, date de la dissolution de cet organe du parti et de la nomination d'un responsable unique, M. Kaïd Ahmed. Il est nommé ministre d'État chargé des Finances et du Plan dans le remaniement ministériel du 6 mars 1968.

[5] Mohamed Belaïd Abdesselam est ministre de l'Industrie et de l'Énergie depuis le 10 juillet 1965.

[6] Abderrahmane Lamine Khene est président de l'OCI (Organisme de coopération industrielle) depuis janvier 1966 et ministre des Travaux publics depuis septembre 1966.

[7] Tahar Zbiri, ancien militant cégétiste, participe à la préparation de l'insurrection du 1er novembre 1954. Arrêté et condamné à mort en 1955, il s'évade en novembre de la même année. Membre de la direction des Aurès, il devient colonel commandant de la wilaya I de 1960 à 1962. En 1962, il fait passer les maquisards de la wilaya I dans le camp du groupe de Tlemcen puis prend le commandement de la 5e région militaire. Chef d'état-major de l'armée en 1963, il participe au coup d'État du 19 juin 1965 qui renverse Ben Bella et devient membre du Conseil

Le plus longtemps possible, le chef de l'État s'est cantonné dans un rôle de conciliateur. Mais les luttes de clans et les conflits de personnalités n'en ont pas moins pris le dessus et ont progressivement paralysé la vie de l'État, celle des institutions et finalement l'économie générale du pays. Aussi voit-on le colonel Boumediene, à partir du mois d'août, infléchir nettement son action dans le sens préconisé par M. Abdesselam, en approuvant une série de nationalisations[1] qui constituaient autant de constats d'échec pour l'autogestion. Toutes ces décisions, d'autre part, ont été prises sans consultation du Conseil de la Révolution, où les amis du colonel Tahar Zbiri détenaient la majorité.

Cette évolution provoqua une rapide détérioration du climat politique. Dès septembre, les ministres de l'Agriculture[2] et du Travail[3] remettaient leur démission. En octobre, le colonel Tahar Zbiri tentait en vain d'obtenir la convocation du Conseil de la Révolution, afin que soient collégialement débattues et définies les options politiques et économiques du régime. En novembre, il était révoqué de son poste de chef d'État-major et, semble-t-il, placé en résidence surveillée. Il aurait, en effet, songé dès cette époque à entreprendre un coup de force contre le régime, mais sa tentative aurait tourné court en raison de la passivité des troupes et de la neutralité observée par le commandant de la 1re région militaire[4].

La tension intérieure atteignit son paroxysme en décembre à la suite de la décision du colonel Boumediene de réorganiser le parti, d'en confier la direction à l'un de ses plus fidèles lieutenants, M. Kaid Ahmed, et d'éliminer le secrétariat exécutif dont trois membres sur cinq constituaient le fer de lance de l'opposition. Cette véritable provocation à l'adresse de ses adversaires rendait l'affrontement inévitable. Du moins celui-ci se produirait-il au moment et dans les conditions choisis par le chef de l'État.

Dans la nuit du 14 au 15 décembre[5], plusieurs bataillons stationnés dans la région d'Orléansville ont fait mouvement sur Alger. Leur avance a été

national de la Révolution. Déçu par la politique de Boumediene, il entre en dissidence dans la première quinzaine de novembre 1967, et tente un coup d'État les 15-16 décembre 1967, il échoue, se réfugie dans les Aurès puis s'exile. Pour plus de détails sur les événements du 15 décembre, se reporter à la dépêche d'Alger n° 2/AP du 5 janvier 1968, non publiée.

[1] Les ordonnances du 9 août 1967 portent création de nouvelles sociétés nationales pour les corps gras, les lièges et les constructions mécaniques. Une ordonnance en date du 24 août nationalise les biens, parts, actions, droits et intérêts de toute nature des sociétés, filiales ou établissements connus sous la raison sociale, le sigle ou la dénomination de MOBIL (compagnie pétrolière américaine).

[2] Le ministre de l'Agriculture et de la Réforme agraire est M. Abdennour Ali Yahia depuis 1966.

[3] Le ministre du Travail et des Affaires sociales est M. Abdelaziz Zerdani depuis le 10 juillet 1965.

[4] Saïd Abid, officier issu des wilayas, ex-maquisard des Aurès, qui a exercé divers commandements dans l'Est et le Sud de l'Algérie, est le commandant de la 1re région militaire (Blida). Son « suicide » est rendu public le 16 décembre 1967.

[5] Dans la nuit du 14 au 15 décembre 1967, une tentative de putsch militaire conduite par le colonel Tahar Zbiri, chef d'État-major de l'armée nationale algérienne (ANP), se solde par un échec. Parmi les auteurs de la rébellion figurent son beau-frère et cousin Haouasnia Layachi ainsi que Haouasnia Moussa et Cherif Mahdi, commandants de bataillons de chars. Les troubles étaient

stoppée quelques heures plus tard dans la région d'El-Affroun, au cours de combats dans lesquels furent engagées des forces de gendarmerie et des unités aériennes. Le personnage-clé de toute l'affaire était le commandant de la 1re région militaire, Saïd Abid. Eût-il rallié la rébellion que celle-ci pouvait rapidement faire tache d'huile et s'assurer le contrôle d'Alger. Sa fidélité au pouvoir, ou tout au moins sa neutralité, condamnait les insurgés à l'échec. Son « suicide », encore mal élucidé, libère en outre le colonel Boumediene de toute dette de reconnaissance à son égard.

Dès la défaite des insurgés, la gendarmerie a procédé à des opérations de bouclage dans la zone des combats et a contrôlé les voies d'accès vers la Kabylie et le Constantinois où auraient pu chercher refuge les chefs de la rébellion. La plupart d'entre eux semblent avoir jusqu'ici échappé à leurs poursuivants et peuvent être tentés d'entretenir l'agitation dans le pays. Ils se heurteront toutefois à l'indifférence d'une population durement éprouvée par les conditions économiques, politiquement blasée et qui n'a d'aucune manière réagi aux événements des 15 et 16 décembre.

(Algérie, Politique intérieure, 1968)

5

Note de la sous-direction d'Europe méridionale

La crise du régime hellénique

N. *Paris, 3 janvier 1968.*

Trois semaines après la tentative de « contrecoup d'État » royal[1], tout ce qui touche à la Grèce reste marqué du sceau de l'incertitude.

Incertaines demeurent les chances que peut avoir le roi Constantin de remonter sur son trône. Les va-et-vient d'émissaires entre Athènes et Rome

localisés au secteur d'El Affroun, localité située sur la route Oran-Alger, à l'entrée de la plaine de la Mitidja. Les éléments rebelles comportaient un bataillon de chars et une compagnie d'infanterie portée. Le colonel Zbiri avait été relevé de son poste de chef d'État-major de l'ANP par décret en date du 1er novembre, publié au *Journal officiel de la République algérienne* du 22 décembre 1967. Tahar Zbiri vaincu, s'exile. Se reporter aux télégrammes d'Alger nos 4904 à 4907, 4911 à 4916 du 16 décembre, ainsi qu'à la dépêche d'Alger n° 64/AP du 21 décembre. Ces documents ne sont pas reproduits. Se reporter à *D.D.F.*, 1967-II, n° 314.

[1] Le mercredi 13 décembre 1967, le souverain, accompagné de sa famille et du président du Conseil, quitte Athènes pour Larissa, puis Cavalla, d'où il lance une proclamation à ses compatriotes leur annonçant la constitution d'un gouvernement destiné à rétablir la démocratie. Des chars prennent place au centre d'Athènes, les communications avec le nord du pays ainsi qu'avec l'étranger sont coupées. La radiodiffusion lance des slogans favorables à la révolution du 21 avril. En fin de journée, la destitution du souverain est annoncée, un régent du royaume est désigné en la personne du général Zoïtakis, un nouveau gouvernement est constitué, présidé par le colonel Papadopoulos, dont le général Patakos, directeur de l'école d'application des blindés, est vice-président. Dans la nuit du 13 au 14 décembre, le souverain et sa famille, accompagnés du président Kollias et de familiers, s'envolent pour Rome.

se sont poursuivis jusqu'aux derniers jours de décembre[1]. Des déclarations optimistes du général Potamianos rentrant de sa dernière mission et le retour dans la capitale grecque du chambellan du roi[2] ont, un instant, fait croire que le souverain lui-même reviendrait avant la fin de l'année, bien que les mesures prises au même moment pour constituer la Maison civile et militaire du Régent eussent fourni un indice en sens contraire. Finalement, Constantin est demeuré à Rome et si, dans le message de nouvel an qu'il a adressé aux Hellènes, il a exprimé l'espoir d'être bientôt de nouveau parmi eux, cette perspective s'inscrit dans un avenir indéfini. On ne sait d'ailleurs pas exactement sur quels points ont porté les discussions entre le roi et le gouvernement d'Athènes, ni quel est l'obstacle sur lequel elles achoppent, encore qu'on puisse penser que l'étendue des pouvoirs royaux dans le cadre de la future Constitution a été et demeure au centre du débat.

Incertaines ont également paru, au cours de ces semaines, l'orientation du gouvernement en place à Athènes et l'autorité de ceux qui le composent. Le colonel Papadopoulos – qui, pour marquer le caractère « politique » du Cabinet qu'il préside, a démissionné de l'armée ainsi que le général Patakos et le colonel Makarezos[3] – s'est, par divers gestes et déclarations, manifesté comme un partisan déterminé d'un compromis permettant le retour du roi, mais il paraît s'être heurté à l'opposition d'autres membres du gouvernement, appuyés sur les jeunes officiers du « Comité révolutionnaire »[4] qui, selon certains, serait l'un des rouages essentiels du nouveau régime. Les mêmes dissensions sont apparues à propos de l'amnistie qui, dans les termes où elle avait été annoncée par M. Papadopoulos, semblait devoir être très large, sinon générale, et qui pour finir n'a guère porté, jusqu'à présent, que sur moins de deux dent personnes[5].

[1] Le 15 décembre, M. Pipinelis, ministre des Affaires étrangères, qui se trouve à Bruxelles pour une réunion de l'OTAN, s'arrête à Rome où il s'entretient avec le souverain avant de regagner Athènes. Mgr Ieronymos 1er, archevêque, Primat de l'église orthodoxe grecque, ancien chapelain de la Cour et familier du Roi, part pour l'Italie le 16 décembre. Le général d'aviation Charalambas Potamianos, ancien chef d'État-major de l'armée de l'Air, ancien aide de camp et intime du roi Paul, s'y rend le 18 décembre, porteur d'un message de la part de la junte, fixant les conditions d'un retour du roi, à savoir : approbation de la nouvelle Constitution faisant du roi un souverain irresponsable ; instauration d'un régime autoritaire, sans contrôle effectif du Parlement sur le Gouvernement.

[2] Leonidas Papagos, diplomate de carrière, quitte l'ambassade du Caire pour prendre ses fonctions de nouveau Maréchal de la Cour en mai 1967.

[3] Le 20 décembre 1967, les principaux membres de la junte se démettent de leurs fonctions dans l'armée, faisant ainsi de leur gouvernement un gouvernement civil.

[4] Les véritables instigateurs de la révolution seraient dix-huit et se répartiraient en deux groupes sensiblement égaux numériquement. Le premier serait dirigé par M. Papadopoulos, ancien ministre à la présidence du Conseil, puis président du Conseil et ministre de la Défense dans le gouvernement formé le 13 décembre 1967, l'autre groupe aurait à sa tête le général de brigade Stylianos Patakos, nommé vice-président du Conseil et ministre de l'Intérieur. Sur ce sujet, se reporter à la dépêche d'Athènes n° 534/EU du 9 juin 1967, intitulée : *Possibilités et limites du jeu du roi*, publiée dans *D.D.F.*, 1967-I, n° 278.

[5] Le 23 décembre 1967, une amnistie générale est annoncée, mais les 2 500 prisonniers détenus dans les îles de Leros et de Yaros, qui sont tous considérés comme des « bandits communistes », ne sont pas touchés par cette mesure. La question des prisonniers politiques fait l'objet des dépêches d'Athènes nos 748/EU et 834/EU des 11 août et 14 septembre 1967.

Incertaines enfin, face à cette situation, sont demeurées les dispositions des puissances étrangères[1]. Les pays de l'Est, malgré leur hostilité de principe, dont l'expression demeure modérée notamment chez les voisins de la Grèce, ne souhaitent manifestement pas rompre avec un gouvernement que les circonstances pourraient, sinon rapprocher d'eux, du moins détacher de l'OTAN. Quant aux puissances occidentales, partagées entre le souci de ne pas paraître prendre position contre le roi en reconnaissant les faits accomplis à Athènes et celui de ne pas se couper d'un gouvernement qui exerce effectivement son autorité sur l'ensemble de la Grèce, elles veulent continuer d'espérer qu'un arrangement conclu entre les deux parties viendra leur éviter d'avoir à se prononcer.

Les hésitations nées de ces préoccupations divergentes se sont manifestées lorsqu'à la veille du 1er janvier on a pu craindre que les chefs de missions diplomatiques fussent invités à présenter leurs vœux au Régent[2]. On a finalement, du côté grec préféré renoncer à ce « test » qui, dans l'état actuel des choses, eût d'ailleurs tourné à la confusion des nouvelles autorités. Cette situation ne saurait cependant se prolonger très longtemps et il n'est pas douteux que le temps travaille pour les autorités en place. La nécessité se fait en effet sentir chaque jour un peu plus aux missions étrangères de reprendre avec elles les rapports administratifs indispensables au règlement des affaires courantes ; ces contacts, une fois renoués, iront inévitablement en s'étendant. Pour finir, le nouveau régime qui, à la faveur de l'absence du roi, s'implante chaque jour un peu plus à Athènes en viendra – si le souverain ne rentre pas dans un avenir rapproché – à être jugé non plus d'après ses origines, mais sur ses mérites propres.

M. Papadopoulos a annoncé que la nouvelle Constitution serait soumise à un référendum le 21 avril ou au plus tard le 15 septembre prochain ; cette consultation, si le roi Constantin ne rentre pas d'ici là ou au plus tard à ce moment même, marquera le point de départ d'une nouvelle légalité. L'indifférence totale dont a témoigné le peuple grec face aux derniers événements, quelles que puissent en être les causes – indifférence réelle, traumatisme provoqué par une série de crises internes et extérieures, absence de moyens d'expression – ne porte guère à prévoir qu'il puisse, à cette occasion, se prononcer contre l'option qui lui sera proposée par les hommes au pouvoir.

(Europe, EU, Grèce, Politique intérieure, 17-3-1, 1961-1970, 1968)

[1] Soixante-neuf pays entretiennent des relations diplomatiques avec la Grèce mais quarante-quatre seulement sont effectivement représentés à Athènes. Sur les quarante-quatre chefs de missions diplomatiques, quinze, depuis la formation du gouvernement Papadopoulos (13 décembre 1967) ont été reçus ou sont sur le point de l'être par le ministre des Affaires étrangères, M. Pipinelis. Deux autres rencontrent couramment des ministres techniques, mais ne sont pas encore autorisés à rendre visite au Ministre. Dix à treize enfin ne semblent se poser aucun problème, mais n'ont en fait effectué aucun geste. La Belgique, les Pays-Bas et la France n'ont accompli que quelques pas sur la voie de la normalisation. Des détails sur ce point sont communiqués par la dépêche d'Athènes n° 85/EU du 2 février 1968, sous-titrée *Relations avec le nouveau gouvernement grec*, publiée ci-après.

[2] Le général Georges Zoïtakis est nommé « Régent du Royaume » le 14 décembre 1967.

6

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 8 à 17.
Priorité.

Bruxelles-Delfra, 4 janvier 1968.
(*Reçu* : 22 h. 10).

Suite à mon télégramme précédent[1].

Texte de la lettre adressée par le président Lyndon B. Johnson à M. Rey, président de la Commission des Communautés européennes, le 31 décembre 1967.

Début de citation :

« Dear Mr. President:

The past year has been one of real achievement based on our close and continuing consultation. I think we can take pride in our accomplishments in the Kennedy Round[2]. The agreements at London and Rio on a plan to supplement existing reserve assets[3] are a further reason for solid satisfaction. We have made progress towards eliminating the spectre of a world where nuclear powers proliferate[4]. During the turbulent days of november[5] and December we worked to prevent serious damage to the world economic order following the British devaluation.

The speculative fever of these weeks has severely tested our methods of cooperating on economic problems. We have continued to work together effectively but in a financial world suddenly beset by fear and disorder. We have, thus far, met and repelled a serious threat to the foundations of the International Monetary System, which, in turn could also have undone the accomplishments of the Kennedy Round and the unity of the System of International Commerce.

[1] Télégramme n°s 1 à 7 du 4 janvier 1968, non reproduit. M. Boegner y relate l'entretien qu'il vient d'avoir avec M. Rey, au cours duquel ce dernier l'a informé de ses conversations des 3 et 4 janvier avec Nicholas Katzenbach, sous-secrétaire d'État américain depuis 1966. N. Katzenbach a parlé des investissements américains à l'étranger, du déficit commercial américain, de l'adoption de la TVA par la RFA et les Pays-Bas. Par ailleurs M. Rey a remis à M. Boegner une copie de la lettre qu'il avait reçue du président Johnson le 31 décembre 1967.

[2] Les négociations de la sixième conférence commerciale et tarifaire du GATT, dites *Kennedy Round*, qui se déroulent à Genève de mai 1964 à mai 1967.

[3] Lors de la conférence des gouverneurs du FMI tenue à Rio de Janeiro en septembre 1967, est créé un nouvel avoir international de réserve : le droit de tirage spécial.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 94.

[5] Le 18 novembre 1967 la Livre sterling est dévaluée de 14,3 % par rapport au dollar américain.

In both of these achievements – the long-range improvement of our International Monetary System and the recent defence of the existing system – the European Community has played an important and constructive role. I am reassured by our mutual determination to exert a constructive force in the world financial system. This, I know, reflects a clear common understanding of the importance of international monetary cooperation in creating that environment of safety and opportunity which is required for the continued growth and stability of our nation's economies.

As you know, we, as well as our trading partners, have been concerned about the balance of payments position of the United States. This concern has been increased by the events of recent weeks. As a result I am announcing on January 1, 1968, a new and vastly strengthened program to reduce our deficit and guarantee the continued viability of the International Monetary System.

In the program, I will press for the tax increase to restrain excessive demand in the United States and to reduce our budget deficit to manageable proportions. I hope that this bill will soon become law. This, in itself, should be a helpful factor in our balance of payments and should demonstrate to the world that we will keep our own economic house in order. And the Federal Reserve has already made clear its determination to use monetary policy to this end.

But much more needs to be done. And we propose to do much more. Our balance of payments actions are designed to improve both our current and our capital accounts.

These actions will be painful to the United States and, to some degree, to our international partners. They are designed to avoid as far as possible adverse effects on the developing areas of the world we hope they will result more in the reduction of surpluses than in the shift or increase of deficits. And we have kept very much in mind the views of other countries and the international economic institutions.

In this effort we wish to proceed within the spirit and the letter of the recent resolution of the OECD ministerial council[1] that the adjustment of the American deficit and the European surplus is a matter of common concern, to be handled cooperatively. Surpluses in international payments are the mirror image of deficits. Thus, both surplus and deficit countries must strive to reach balance and act cooperatively to this end. This is no less true in the 1960's than it was in the late 1940's and 50's, when we carried the responsibilities of a surplus nation. This concept was definitively developed by our best economic and financial experts in a carefully prepared OECD report on "the adjustment process" in August 1966.

[1] *Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD)*, Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Le Conseil des ministres de l'OCDE se réunit à Paris le 30 novembre et le 1er décembre 1967.

Our deficits have been the net result of a current account surplus, including a trade surplus, inadequate to support foreign exchange costs of our external capital flows, foreign aid programs, and military expenditures for the common defence. During the period of the "dollar gap", these deficits helped redistribute the world's monetary reserves – the time has come, we all agree, to bring them to an end.

As we see the problem, we need to act to improve our current account, reduce capital outflows, and neutralize more fully our net foreign exchange expenditures in the common defence. Our new programme is designed to move us strongly towards equilibrium. But full success will require the understanding and cooperation of our partners. It seems axiomatic to us, and basic to our view of the OECD resolution, that those in strong reserve positions, or in surplus, should avoid actions that increase surpluses, should not take offsetting action to preserve their surpluses – indeed, that it will be necessary for them to take positive action to move toward balance. Otherwise, the only result will be to shift the adjustment burden to those who can least bear it or to make it more difficult for us to achieve balance. In our judgment – and, I believe, in your judgment – it is important for the United States to move decisively toward balance with the least possible dislocation to the World's System of Trade and Finance. Our mutual security and collective well-being, which rest upon the continuing strength and unity of the International Economic System, are at stake.

It is against these fundamental objectives, which I am sure are common objectives, that I hope you and your Commission will judge our new and strengthened balance of payments program. I have asked Ambassador Schaetzel[1] to call on you to explain our new program more fully. I have also asked Under Secretary Katzenbach to visit with you in Brussels to review further both this program and the entire scope of our mutual cooperation. I trust that you and the Commission will support our new efforts, thereby helping to preserve confidence in the system we have built so diligently together.

I am looking forward to seeing you in Washington in February[2].

Sincerely,

Lyndon B. Johnson"

Fin de citation.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

[1] Robert Schaetzel, ambassadeur des États-Unis auprès des Communautés européennes depuis 1966.

[2] Jean Rey est en visite à Washington du 6 au 8 février 1968. Le 7 février il a un entretien avec le président Johnson.

7

M. BÉRARD, AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET CHEF DE LA MISSION PERMANENTE FRANÇAISE AUPRÈS DES NATIONS UNIES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 15 à 22. *New York, 4 janvier 1968.*
Réservé.
(*Reçu* : le 5, 01 h.00).

Si la 22e session de l'Assemblée générale[1] s'est déroulée dans un climat de lassitude et de désillusion, elle n'a pas sensiblement diminué pour autant l'intérêt que porte aux Nations unies le Tiers Monde. Ses représentants y trouvent, en effet, une possibilité de jouer dans la vie internationale un rôle que ne leur donne pas, à de rares capitales près, l'activité diplomatique ordinaire. Tant que subsisteront, d'autre part, des territoires dont ils pourront réclamer plus ou moins bruyamment la décolonisation[2], ils conserveront un moyen d'action ou de pression, qui entretient le sentiment de leur importance.

L'évolution qui se poursuit, en particulier au Conseil de sécurité, tend à rendre aux grandes puissances, et spécialement aux membres permanents, un rôle plus marquant.

Aujourd'hui, ces permanents sont réduits pratiquement à quatre, la Chine nationaliste n'étant plus consultée, ne parlant plus que rarement et brièvement et ne comptant qu'au moment du vote. L'activité déployée par le représentant britannique, lord Caradon[3], vise à placer son pays sur le même plan que les États-Unis et l'URSS, en multipliant les initiatives, les propositions ou les rejets de résolution. Nous sommes obligés d'en tenir compte et devons veiller à ce que ne se constitue pas un trio de permanents particulièrement actifs, se détachant en avant des deux autres.

L'accroissement des membres du Conseil de 11 à 15[4] a eu pour résultat d'accentuer le mouvement par lequel les orateurs abandonnent spontané-

[1] La XXIIe session générale des Nations unies, présidée par M. Corneliu Manescu, ministre roumain des Affaires étrangères, s'est tenue à New York du 19 septembre au 19 décembre 1967. Ce télégramme vient compléter celui du 22 décembre 1967 nos 4435 à 4455, qui dresse le tableau d'ensemble de la session générale et qui est publié dans *D.D.F.*, 1967-II, n° 329.

[2] Parmi lesquels, les colonies portugaises, le Sud-Ouest africain, la Namibie, le Sahara occidental, le Timor oriental.

[3] Hugh Mackintosh Foot, Baron Caradon, diplomate britannique, ambassadeur, Représentant permanent du Royaume-Uni auprès des Nations unies depuis 1964.

[4] Les transformations de la société internationale à la suite de la décolonisation et l'entrée de plusieurs dizaines d'États à l'Assemblée générale des Nations unies donnent lieu, le 17 décembre 1963 à une modification de la composition du Conseil de sécurité (résolution 1991 (XVIII) du 17 décembre 1963, entrée en vigueur le 31 août 1965). Le Conseil de sécurité comprend désormais, outre les cinq membres permanents (Chine, Grande-Bretagne, France, URSS, États-Unis), dix membres non-permanents, élus pour deux ans par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers.

ment, sinon leur droit, du moins la pratique de l'interprétation consécutive. Celle-ci est désormais l'exception et cette évolution, qui paraît difficilement réversible, répond au souci d'éviter qu'avec une ou deux traductions les interventions des 15 membres ne deviennent interminables. Le tour beaucoup plus rapide pris ainsi par les débats laisse moins de temps pour étudier les positions exposées ou les projets soumis et pour consulter au besoin téléphoniquement les capitales. Aussi, du fait que les échanges de vues ne peuvent plus se produire pendant les traductions, constate-t-on une tendance à développer les consultations avant le début de la séance, qui se trouve considérablement retardée et parfois supprimée.

L'abandon des traductions consécutives n'est évidemment pas favorable à notre langue. C'est pourquoi j'insiste pour que les déclarations du président et les interventions du Secrétaire général soient, de manière régulière, traduites consécutivement en français.

À mesure que se prolonge leur séjour à New York, les Africains francophones se trouvent naturellement pris par l'atmosphère américaine et se mettent à parler anglais couramment. Le climat linguistique du siège des Nations unies entraîne des conséquences culturelles et politiques indéniables. Nous avons, pour cette raison, intérêt à encourager le courant qui porte à tenir à Genève un plus grand nombre de réunions techniques et éventuellement des réunions du Conseil de sécurité ou même de l'Assemblée. C'est également la raison pour laquelle la résolution, dont nous avons obtenu l'adoption, concernant la francophonie n'en est que plus satisfaisante[1]. Encore devrons-nous lutter pour qu'elle soit suivie d'effet et se révèle plus efficace que celle de l'an dernier. Nos amis francophones regardent vers nous pour entretenir le prestige de notre langue et donner l'exemple de sa fréquente utilisation. Chacune de nos interventions est saluée par eux avec satisfaction. Nous avons, dans ces conditions, avantage à prendre la parole, ne fût-ce que brièvement, dans la plupart des débats.

L'avenir du français dépendra également, dans une large mesure, de la réorganisation administrative à laquelle est en train de procéder le Secrétaire général. Il conviendrait, en particulier, que nous puissions faire à M. Thant des suggestions valables pour le poste d'adjoint au directeur

[1] Il s'agit de la résolution 2359 B (XXII) de l'Assemblée générale de l'ONU du 19 décembre 1967 concernant l'emploi de la langue française. Cette résolution est adoptée par 88 voix pour, 30 abstentions et aucun vote contre. Elle invite le Secrétaire général à assurer « l'équilibre linguistique au sein du personnel du Secrétariat ». Ce vote, préparé par une longue campagne à laquelle ont participé les pays francophones de toutes les parties du monde, vise à rétablir la position de la langue française à l'ONU, compromise par l'envahissement de l'anglais. Les représentants des États-Unis n'ont ménagé aucun effort pour faire avorter le projet, en s'appuyant sur des pays occidentaux tels que les Scandinaves, les Pays-Bas, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon qui y sont restés hostiles jusqu'au bout. Se reporter aux instructions aux postes diplomatiques français à l'étranger, émanant du Secrétaire général du Département, à la suite de l'adoption de cette résolution, datées du 2 février 1968, à compléter par la note n° 026 du 16 février 1968, au sujet du comportement des États membres de l'ONU, au cours des XXIe et XXIIe session de l'Assemblée générale sur la question de l'usage du français au secrétariat de l'Organisation. Ces deux documents ne sont pas reproduits.

du personnel, qu'il voudrait confier à un Africain francophone. Ces fonctions réclament un homme capable, actif et profondément attaché à notre langue.

Un premier examen des problèmes que suscite la réorganisation envisagée par le Secrétaire général a montré, enfin, la difficulté de trouver, à quelques exceptions près parmi nos compatriotes des Nations unies, des personnalités dignes d'accéder aux échelons supérieurs. Il est certain que nous devrons, dans les mois à venir, nous employer à assurer une représentation qui nous fasse véritablement honneur dans les postes qui peuvent nous revenir, quitte à y détacher, pour la durée normale d'une affectation à l'étranger, des agents du Département ou de nos autres ministères. Notre prestige et notre autorité auprès de nos amis en dépendent largement, en particulier auprès des représentants du Tiers Monde et des représentants des pays de l'Est.

(Nations unies, XXIIe Session de l'Assemblée générale, S-50-1-23, 1968)

8

COMPTE RENDU D'ENTRETIEN

entre le Ministre et l'ambassadeur de l'URSS à Paris
le 4 janvier 1968 – 15 h. 30

C.R. *Paris, 4 janvier 1968.*

M. Zorine. J'ai reçu instruction de mon gouvernement de vous faire part de ses réactions à la politique du gouvernement fédéral de Bonn envers Berlin-Ouest. Je vous remets à ce sujet une note qui n'est pas un document, mais la simple traduction des propos que je vais vous tenir. Je vous serais reconnaissant de transmettre cette communication au Président de la République française et d'en garder la teneur confidentielle.

M. Zorine remet le texte ci-joint[1].

M. Couve de Murville. Je vous remercie de cette communication que je transmettrai, comme vous me le demandez, au chef de l'État.

C'est une vieille affaire que celle de Berlin-Ouest et de ses rapports avec la République fédérale. Vous connaissez notre position sur la situation juridique de Berlin-Ouest que j'ai définie à la conférence de Genève de 1959[2] et qui n'a pas varié. Berlin-Ouest ne fait pas en effet partie de la

[1] Non reproduit.

[2] Cette conférence s'est tenue au niveau des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'URSS du 11 mai au 20 juin puis du 13 juillet au 5 août 1959 (se reporter à ce propos aux *D.D.F.*, 1959, Annexes). Elle a été une tentative de règlement du problème allemand et en particulier du statut de Berlin ainsi que de la sécurité en Europe. Après des débuts difficiles et une interruption, elle s'est terminée par une impasse. Les Occidentaux n'ont pas obtenu des Soviétiques la garantie de leurs droits à Berlin dont Moscou veut faire une ville

République fédérale et depuis près de 20 ans, les Allemands de l'Ouest cherchent de façon constante à y prendre pied. Ce qui se passe maintenant n'est ni nouveau, ni le fait particulier du chancelier Kiesinger[1].

Je voudrais relever un point de détail que j'ai noté au passage dans votre aide-mémoire et qui concerne le recrutement de la *Bundeswehr* à Berlin-Ouest. La loi fédérale de recrutement ne s'applique pas aux secteurs occidentaux de l'ancienne capitale. À ma connaissance les jeunes gens n'y sont pas recrutés et, même, nombre d'étudiants de la République fédérale cherchent à faire leurs études à Berlin-Ouest afin d'échapper au service militaire.

Si, cependant, vous avez d'autres renseignements à ce sujet, donnez-les nous.

Pour le reste, nous connaissons les problèmes et les difficultés. Nous assumons avec les Américains et les Anglais les droits de souveraineté dans nos secteurs, où nous gérons les affaires. Puis-je vous demander si vous avez entrepris les mêmes démarches à Londres et à Washington. Si tel est le cas, nous en parlerons avec nos alliés, sinon, nous garderons secrète votre communication.

M. Zorine. Je sais seulement que nous avons fait une démarche auprès du chancelier Kiesinger.

M. Couve de Murville. Pour le moment nous garderons donc secrète votre communication : il serait d'ailleurs normal que le gouvernement fédéral nous en parle ainsi qu'à nos alliés puisque nous avons la responsabilité de Berlin-Ouest.

Je vous le dis, à nouveau, notre position n'est pas équivoque. Depuis des années nous essayons avec les Anglais et les Américains de freiner les efforts des Allemands de l'Ouest pour renforcer leur position à Berlin. Nous n'y avons pas d'ailleurs réussi pleinement, il faut l'admettre.

Le problème des rapports de la République fédérale avec Berlin-Ouest, et de ce fait avec la DDR et avec l'Union soviétique est permanent. Il est lourd d'incidents possibles et entrave le développement de la détente en Europe. C'est dans cet esprit que nous étudierons votre communication.

M. Zorine. Je vous suis reconnaissant de me faire part de ces considérations, que je transmettrai à mon gouvernement.

Je voudrais attirer votre attention, en particulier, sur deux points de ma communication.

Nous considérons que cette affaire, bien qu'ancienne, est grave. La multiplication des atteintes apportées au statut de Berlin nous incite à croire que le gouvernement Kiesinger cherche à le mettre en question et à en modifier

libre démilitarisée. Ils sont en outre partisans de la réunification de l'Allemagne par des élections libres, alors que leurs interlocuteurs veulent en confier le soin à un comité « pan-allemand ».

[1] Kurt Georg Kiesinger, homme politique allemand, membre *CDU* du *Bundestag* (1949-1958), ministre-président du Bade-Wurtemberg (1958-1966), président du *Bundesrat* (1962), Chancelier fédéral depuis 1966.

la nature. C'est pourquoi, le gouvernement de l'URSS estime nécessaire de donner un avertissement à M. Kiesinger et d'en prévenir la France. La démarche que je fais auprès de vous n'est donc pas destinée à alimenter un dossier, mais à répondre à la détérioration réelle d'une situation.

D'autre part, si le gouvernement de Bonn poursuit la politique dans laquelle il s'est engagé, nous serons obligés de prendre les mesures nécessaires pour protéger les droits et intérêts de l'URSS. Nous ne cherchons pas à aggraver la situation, seules les circonstances nous obligent à parler ce langage.

M. Couve de Murville. J'avais bien, au passage, noté ces deux points.

Le gouvernement soviétique a cru nécessaire de faire savoir au chancelier fédéral Kiesinger personnellement que le gouvernement de la RFA, à notre avis, s'engage dans la voie très risquée lorsqu'il tente de saper le statut existant de Berlin-Ouest. Le gouvernement soviétique dispose des faits qui montrent que le gouvernement Kiesinger méprise la disposition bien connue selon laquelle Berlin-Ouest ne fait pas partie de la RFA et ne peut pas être gouverné par les administrations de la Fédération.

On compte déjà dans la ville plus de vingt mille employés d'État et fonctionnaires de la RFA, et le gouvernement de la République fédérale transfère toujours dans Berlin-Ouest de nouveaux et de nouveaux départements, institutions, filiales des ministères fédéraux, et l'*oberburgermeister* de Berlin-Ouest se trouve au poste du président du *Bundesrat.* Berlin-Ouest voit siéger le cabinet fédéral, se réunir les députés du *Bundestag* pour des soi-disant « semaines parlementaires » ; on y organise des conférences des chefs de police des *Länder* ouest-allemands, de la commission militaire du *Bundestag* et d'autres organismes d'État de la RFA ce qui porte un caractère des provocations évidentes du côté ouest-allemand. On est arrivé à ce qu'à Berlin-Ouest se tiennent les séances de la direction du Parti National Démocratique néofasciste de la RFA, on recrute les jeunes pour la *Bundeswehr.*

Le gouvernement de la RFA sollicite avec insistance de plus en plus croissante l'abolition des réserves et des restrictions des trois puissances concernant la loi fondamentale de la RFA et la Constitution de Berlin-Ouest. Faisant bilan de tous ces faits on ne peut ne pas aboutir à la conclusion que le gouvernement Kiesinger s'est assigné comme but dangereux, bien qu'illusoire, d'absorber Berlin-Ouest par la RFA.

L'Union soviétique ne peut pas permettre une telle marche des événements. La poursuite par le gouvernement de la RFA de la politique actuelle nous mettra devant la nécessité de prendre des mesures protégeant les droits et les intérêts de l'URSS et des États qui sont ses alliés. Nous ne voudrions pas l'aggravation de la situation, l'apparition d'un grave foyer de tension en Europe. Mais la RFA doit faire cesser ses provocations dangereuses à Berlin-Ouest, aborder la question de Berlin-Ouest à partir des positions réalistes et ne s'attaquer au statut existant de cette ville. Autrement, l'aggravation pourra devenir inévitable et cela pourrait influencer la situation en Europe d'une façon négative et nous rejeter en arrière dans les questions de

la garantie de la sécurité européenne et de l'organisation de la coopération en Europe toute entière, pour la solution desquelles l'Union soviétique et la France font des efforts si persistants au cours de plusieurs années. C'est pourquoi nous nous sommes adressés au Chancelier fédéral de la RFA avec un avertissement confidentiel, en espérant que le gouvernement de la RFA abordera d'une manière réaliste l'appréciation de la situation et pourra tirer des conclusions à l'avenir pour sa politique à l'égard de Berlin-Ouest.

Du côté français on a souligné plus d'une fois que Berlin-Ouest n'est pas une partie de la RFA. Et il ne peut pas l'être, si on voit les choses d'une façon réaliste. Tâcher de changer cette situation qui existe déjà depuis de nombreuses années par la voie d'actions illégales de caractère d'un fait accompli, comme le fait la RFA, c'est une entreprise inutile et dangereuse qui, en fin de compte, ne peut ne pas s'avérer préjudiciable aux intérêts de la paix et de la sécurité en Europe.

Les tentatives de la RFA d'aggraver la situation autour de Berlin-Ouest attirent évidemment non seulement notre attention mais également celle de la France qui effectue avec les USA et l'Angleterre la gestion de Berlin-Ouest. Nous espérons que ce qui précède rencontrera auprès du Président et le gouvernement de France la compréhension et la réaction. Notre but est d'atteindre l'établissement d'une situation calme autour de Berlin-Ouest, de créer une telle situation où la question concernant cette ville cesserait d'être une entrave à la détente et à l'organisation de la coopération en Europe toute entière, au succès de laquelle nous sommes intéressés ainsi que la partie française.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968)

9

NOTE

L'Inde et le désarmement

N. /AS. *Paris, 4 janvier 1968*

En raison des progrès accomplis par la Chine en matière d'armement nucléaire[1], l'Inde se trouve partagée entre son attachement traditionnel aux doctrines de non-violence, qui l'amène à approuver tous les projets de désarmement général ou partiel, et le souci de sa sécurité qui l'incite à s'interroger sur la création d'une force nationale nucléaire.

[1] Sur les progrès accomplis par la Chine en matière d'armement nucléaire, voir le télégramme du 3 août 1967 reproduit dans *D.D.F.*, 1967-II, n° 68.

1) Cette contradiction explique son attitude à l'égard du projet de traité de non-prolifération[1]. Elle en soutient le principe et affirme que pour « des raisons financières et morales » elle se refuse à se doter d'un armement atomique auquel son industrie pourrait cependant lui permettre d'accéder à bref délai (déclarations de M. Singh à Londres[2] et M. Desai à Bonn et à Washington au cours de l'automne dernier[3]). Elle entend toutefois qu'un tel traité tienne compte des intérêts des États non-nucléaires, ce qui, à ses yeux, n'est pas le cas du texte déposé le 24 août par les Américains et les Soviétiques[4], projet qu'elle se refuserait à signer dans sa forme actuelle (déclaration de M. Desai faite à Bonn le 5 septembre 1967 au cours d'une conférence de presse[5]). C'est dans cet esprit que son représentant au Comité des Dix-Huit, M. Trivedi[6], s'est associé à toutes les objections des non-nucléaires, insistant en particulier sur les atteintes que le projet américano-soviétique porterait au libre développement des activités nucléaires pacifiques[7].

[1] Les États-Unis et l'URSS ont déposé aux Nations unies, le 24 août 1967, un projet de traité de non-prolifération des armes nucléaires ; sur ce projet, voir la position de la France exposée dans une note du 29 août 1967, *D.D.F.*, 1967-II, n° 94, et dans un télégramme du 19 septembre 1967, *D.D.F.*, 1967-II, n° 124.

[2] Le sardar Swaran Singh est ministre de la Défense depuis le 13 novembre 1966, après avoir été ministre des Affaires extérieures dans le gouvernement formé par Madame Indira Gandhi le 14 janvier 1966. D'après une dépêche de l'ambassadeur de France à New Delhi en date du 16 novembre 1967, n° 1595 AS, non reprise, c'est lors de son passage à Moscou au mois de septembre 1967 que « M. Swaran Singh qui se rendait à New York pour la session de l'Assemblée générale des Nations unies a indiqué à ses interlocuteurs que l'aménagement du projet du traité sur la non-prolifération présentait pour l'Inde une importance d'autant plus grande que celle-ci s'en tenait à sa décision de ne pas procéder à la fabrication d'une bombe atomique ».

[3] M. Morarji Desai est vice-Premier ministre et ministre des Finances dans le gouvernement remanié par Madame Indira Gandhi en novembre 1967 ; né en 1896, il a fait ses études universitaires dans l'État de Bombay ; il a été ministre de l'Intérieur, puis Premier ministre de l'État de Bombay, ministre du Commerce et de l'industrie du gouvernement de New Delhi, puis ministre des Finances. Dans sa dépêche du 16 novembre 1967, l'ambassadeur de France à New Delhi indique que M. Desai [...], lors de ses conversations avec M. McNamara à Washington, comme devant des journalistes à Bonn, a indiqué que, pour des raisons morales et financières, l'Inde n'était pas disposée à se doter d'armes atomiques ». Comme l'indique le télégramme envoyé de Bonn le 6 octobre 1967, n°s 5434 à 5440, non repris, au cours de son séjour en République fédérale, du 3 au 5 octobre, M. Morarji Desai a tenu une conférence de presse au cours de laquelle [...] il a répété que son pays ne signerait pas l'accord de non-prolifération dans sa forme actuelle, car il discriminait les États non-nucléaires et nuisait à la recherche. Dans un entretien avec un journaliste du *Handelsblatt*, il a précisé que l'Inde n'était pas disposée, pour des raisons morales et financières, à se doter d'armes atomiques.

[4] Voir ci-dessus note 2.

[5] Voir ci-dessus note 4.

[6] M. V.C. Trivedi, ambassadeur de l'Inde en Suisse, est le représentant de l'Inde au Comité de désarmement des « Dix-Huit » (dont la France ne fait pas partie). Sur ce Comité, voir *D.D.F.*, 1962-1, n° 16.

[7] Note infra-paginale du texte : « L'Inde s'est abstenue toutefois de s'associer à la résolution des Nations unies fixant à l'automne prochain l'ouverture d'une conférence des États non-nucléaires sur la non prolifération. Il ne faut voir dans ce refus qu'une réaction contre le Pakistan, auteur du projet de conférence, qui avait dénoncé les ambitions que l'Inde nourrirait en matière d'armement nucléaire. »

Une note du 4 avril 1967, non reprise, proposant une synthèse sur « L'Inde et la non-prolifération des armes nucléaires », rappelle que depuis 1965, M. Trivedi, délégué indien au Comité des Dix-Huit s'efforce de lier l'idée de non-prolifération à l'entreprise d'un désarmement effectif et au problème de la sécurité des États non-nucléaires. Représentant l'Inde aux Nations unies, il a

2) La préoccupation principale de l'Inde demeure cependant celle de sa sécurité. Elle s'est manifestée en marge de la négociation du traité, par l'envoi, au cours du printemps dernier, d'un représentant personnel de Mme Indira Gandhi[1] auprès des gouvernements des puissances nucléaires membres du Conseil de sécurité : M. Jha[2] a exposé que l'Inde, fidèle au principe de non-alignement, souhaitait voir sa sécurité assurée grâce à une garantie de caractère automatique accordée par ces puissances aux États non-nucléaires en général.

Il est exclu que semblable garantie soit jamais obtenue et dans l'état actuel des choses Washington suggère seulement que, dans le cadre d'une résolution du Conseil de sécurité, les puissances nucléaires se déclarent prêtes à provoquer l'action immédiate du Conseil si un État nucléaire attaquait ou menaçait d'attaquer un État non-nucléaire ayant renoncé à l'option atomique.

Dans ces conditions, l'attitude du gouvernement indien ne peut que marquer son embarras et sans doute s'accommoderait-il de l'échec d'une entreprise à laquelle il lui serait difficile, en définitive, de se dérober[3].

3) La France a précisé sa position à l'égard des préoccupations indiennes dans une lettre adressée le 11 mai par le général de Gaulle à Mme Indira Gandhi en réponse à un message remis à Paris par M. Jha[4].

repris cette thèse au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, protestant d'autre part contre l'idée, lancée par les Américains, d'interdire aux seuls États non-nucléaires de procéder à des explosions de caractère civil.

[1] Madame Indira Gandhi, fille du Pandit Nehru, née le 10 novembre 1907 à Hallahabad (Uttar Pradash), a fait ses études en Suisse, puis à l'université d'Oxford ; elle a épousé Feras Gandhi dont elle a eu deux fils. Revenue en Inde en 1941, elle s'y est rapidement engagée dans la vie politique. Elle a été élue Premier ministre de l'Inde le 13 janvier 1966, à la suite de la mort de M. Lal Bahadur Shastri, le 10 janvier 1966.

[2] M. Lakshmi Kant Jha, directeur de cabinet de Madame Indira Gandhi en mars 1967, est né en 1913. Il a fait ses études à l'université hindoue de Bénarès, puis à Cambridge à Trinity College. Il a été successivement directeur du Contrôle des changes de 1947 à 1950, directeur général puis secrétaire général au ministère du Commerce et de l'Industrie, président de la délégation indienne au GATT en 1959-1960, directeur des Affaires économiques au ministère des Finances, puis gouverneur de l'Institut monétaire de l'Inde. Lors d'une mission commencée le 2 avril 1967 qui l'a conduit, accompagné du Dr V. Sarabhai, chef du département de l'Énergie atomique, successivement à Moscou, Paris, Washington et Londres, il a été chargé par Madame Gandhi d'exposer à ses différents interlocuteurs la position de l'Inde au sujet de la non-prolifération des armes nucléaires.

[3] Note infra-paginale du texte : « On remarquera à ce propos que, dans la préparation du rapport U Thant sur les conséquences de l'armement atomique, le Dr Sarabhai, expert indien, a joint ses efforts à ceux de son collègue français, M. Goldschmidt, pour éviter une condamnation des forces nucléaires nationales d'importance moyenne. »

M. Bertrand Golschmidt est, en France, le directeur des Programmes et des relations extérieures du Commissariat à l'énergie atomique (CEA). M. Vikram Sarabhai est, en Inde, le chef du département à l'Énergie atomique ; il est également président du Comité des recherches spatiales de l'Inde (INCOSPAR).

[4] M. Lakshmi Kant Jha, directeur du cabinet de Madame Indira Gandhi, reçu par M. Maurice Couve de Murville le 28 avril 1967, lui a remis à cette occasion une lettre de Mme Indira Gandhi adressée au général de Gaulle datée du 19 avril 1967. Le président de la République a répondu à cette lettre le 11 mai 1967 ; cette réponse a été remise à Madame Gandhi par le canal de l'ambassadeur de France à New Delhi. Le texte en est repris dans le télégramme au départ n°s 239 à 242, non repris ici, du 12 mai 1967.

Aux termes de cette lettre dont copie ci-jointe, le Président de la République, après avoir rappelé la position de la France en matière de non-dissémination des armes atomiques, exprime son respect et sa compréhension pour l'attitude indienne. Aucun engagement particulier n'est toutefois formulé concernant la sécurité de l'Inde. Il est souligné seulement qu'avec ou sans traité de non-prolifération les risques liés à un conflit entre deux nations comme l'Inde ou la Chine ne manqueraient pas d'intéresser le monde entier.

Notre position étant ainsi connue du gouvernement indien dans ses grandes lignes, il est cependant possible que celui-ci, s'il a eu connaissance des suggestions américaines concernant les problèmes de sécurité, interroge le secrétaire général[1] sur l'attitude que nous adopterions à New York dans l'éventualité du dépôt d'un projet de résolution. L'Inde attache, en effet, de l'importance à ce que, vis-à-vis de la Chine, les formules de garantie dont elle pourrait se réclamer ne soient pas souscrites uniquement par Washington et par Moscou.

(Asie-Océanie, Inde, 1968-1972, 15-23-3, Politique extérieure. Relations de l'Inde avec les organismes internationaux, économiques, politiques et culturels, 1968)

10

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Démarche de M. Mai Van Bo

N. n° 2/AS[2]. *Paris, 4 janvier 1968.*
Confidentiel.

M. Mai Van Bo[3] a été reçu sur sa demande par le directeur d'Asie le mercredi 3 janvier, de 17 h. 30 à 19 h.

La conversation qui s'est tenue à cette occasion sur un sujet d'importance a, comme d'habitude, été marquée par le souci chez le directeur d'Asie de

[1] Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, M. Hervé Alphand, a prévu de séjourner en Inde du 13 au 22 janvier 1968 ; il doit rencontrer à cette occasion Madame Indira Gandhi ainsi que le vice-Premier ministre M. Morarji Desai et le ministre des Affaires extérieures M. Rajeshwar Dayal ; voir le compte rendu de ces entretiens dans le télégramme n°s 86 à 99 du 17 janvier 1968 publié ci-dessous.

[2] Cette note est rédigée par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[3] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

faire en sorte que le Département n'apparaisse en aucune façon comme un « centre de liaison » entre Washington et Hanoï. Il existe tout simplement des relations entre les Américains et nous d'une part, entre Hanoï et nous d'autre part, mais nous ne sommes pas chargés d'établir une jonction entre les parallèles. Telle a été dans le passé, et telle a été naturellement encore cette fois, la convention respectée.

Le délégué général du Nord-Vietnam paraissait de fort bonne humeur. « Êtes-vous satisfait ? » a-t-il demandé d'emblée à M. Manac'h, lequel a tout d'abord feint quelque peu la surprise. M. Bo s'est alors expliqué : « Vous avez naturellement pris connaissance de la déclaration du 29 décembre de Nguyen Duy Trinh[1] ? ».

Le délégué général de la RDVN a précisé au directeur d'Asie qu'il n'avait pas manqué, après la conversation du 8 décembre, de faire un rapport circonstancié à son gouvernement en suggérant qu'il soit tenu compte des idées qu'il exposait. La déclaration de M. Trinh était une réponse directe aux questions posées. Le délégué général de la RDVN, avant d'entrer dans le vif du sujet, a tenu en préambule à souligner, sur un ton plein de gravité, que lui-même et son gouvernement reconnaissaient que la France avait pris la mesure exacte des difficultés du problème vietnamien, avait une vue très claire des conditions qui pouvaient en favoriser la solution et pouvait le plus correctement y aider.

La conversation, à l'initiative de M. Mai Van Bo, a suivi exactement le fil de celle qui s'était tenue le 8 décembre 1967[2]. M. Manac'h, exceptionnellement, a jugé utile de prendre quelques notes au cours de l'entretien.

1) La déclaration de Trinh, a dit M. Bo, est désormais « une réponse concrète » à des questions que le président Johnson se posait. « Vous disiez que les Américains pouvaient difficilement se satisfaire d'hypothèses en échange de l'arrêt des bombardements. La lumière est désormais faite. Nous avons répondu de manière concrète à un souhait qui n'est du reste pas seulement celui de Johnson, mais d'une énorme partie du monde. Car c'est bien une chose concrète que, parlant de ce qui résulterait d'un arrêt inconditionnel des bombardements, nous passions du conditionnel à l'indicatif pour dire que des conversations *auront lieu* et que nous les *entamerons*.

M. Manac'h : « Certains disent, et notamment quelques voix américaines, qu'il importe de vérifier la valeur de la déclaration de M. Trinh. Cette déclaration fait-elle autorité ? Elle présente l'inconvénient, d'après quelques personnes attentives, de n'avoir été glissée que dans l'oreille des agences de presse dans des circonstances mongoles inattendues. Ce n'est

[1] Le 28 décembre 1967, à Hanoï, lors d'un dîner en l'honneur d'une délégation de la Mongolie extérieure, Nguyen Duy Trinh, ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères, déclare : « Dès la cessation des bombardements et de tout autre acte de guerre contre la république démocratique du Vietnam, Hanoï engagera des conversations avec les États-Unis sur les problèmes intéressant les deux parties. »

[2] *Note du texte* : Ci-joint copie de la note n° 452/AS du 9 décembre 1967 [non retrouvée].

pas notre opinion, à nous Français, et nous savons que, dans le passé, aussi bien à l'époque d'une certaine interview de Hô Chi Minh à un journal scandinave[1] que le 28 janvier 1966[2], l'expression des vues d'un pays communiste peut emprunter, à défaut d'une voie diplomatique, le canal de la presse. Nous savons aussi que la déclaration de M. Trinh du 29 décembre a été diffusée par vos services sous la forme d'un document, notamment en langue française. Mais enfin, s'il reste une hésitation, qu'en pensez-vous ?

M. Bo : « Vous pouvez alors faire savoir de ma part à ceux qui peuvent hésiter que la déclaration a un caractère absolument officiel… Ceci dit, quel est, à votre avis, l'écho qu'elle reçoit aux États-Unis ?

M. Manac'h : « Nous ne le savons pas encore. Nous croyons savoir qu'elle fait l'objet d'une étude attentive de la part du président Johnson et des services officiels américains. Certaines nouvelles d'agences de cet après-midi précisent même que l'on souhaiterait procéder, du côté américain, à une vérification (allusion à la déclaration du porte-parole du Département d'État, que MM. Bo et Manac'h ont relue ensemble dans *France Soir* et *Le Monde*[3].

M. Bo : « Eh ! bien, vous avez la réponse en ce qui concerne la vérification ! »

2) Le délégué général du Nord-Vietnam a pris alors l'initiative de faire porter l'entretien sur le problème de l'ouverture de conversations avec les Américains. « Nous voulons, a-t-il dit, que ces conversations soient claires et sérieuses. Elles n'auront lieu que si les bombardements sont *inconditionnellement* arrêtés ; cela signifiera pour nous que les États-Unis auront manifesté qu'ils respectent notre souveraineté et notre indépendance. Il doit être admis maintenant que ces conversations se tiendront et cela ne dépend plus que des Américains, mais comment aurions-nous pu accepter des conversations sans principe ? Notre principe, c'est l'indépendance et la souveraineté. Si de tels entretiens ont lieu, nous ne les engagerons pas à la légère. Ce seront des conversations sérieuses et mon gouvernement s'y présentera avec le sens qu'il a de ses responsabilités.

[1] Le 29 novembre 1953, dans une lettre au journal suédois *Expressen*, Hô Chi Minh accepte le principe de négociations de paix avec la France, à condition que celle-ci reconnaisse l'indépendance du Vietnam.

[2] Le 28 janvier 1966, l'agence de presse Chine nouvelle diffuse le texte d'une lettre adressée le 24 janvier par Hô Chi Minh à son homologue chinois. Le président nord-vietnamien y affirme que : « Si le gouvernement des États-Unis veut réellement un règlement pacifique, il doit accepter la position du gouvernement de la RDVN. Il doit mettre fin inconditionnellement aux raids de bombardements et aux autres actes de guerre dirigés contre notre pays. C'est dans cette voie seulement que la solution politique du problème vietnamien peut être envisagée. »

[3] Dans *Le Monde* daté du vendredi 5 janvier 1968, on peut lire que : « À Washington […], le porte-parole du Département d'État a accusé mercredi soir le FNL d'avoir rompu la trêve du jour de l'an. Il s'est, d'autre part, refusé à commenter le point de vue de Hanoï sur des discussions entre Américains et Nord-Vietnamiens. "Les déclarations du ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères sont toujours à l'étude", a-t-il dit ».

3) Le directeur d'Asie a fait remarquer alors à M. Bo que la déclaration de Trinh ne faisait état que d'un arrêt « inconditionnel » des bombardements et ne faisait pas mention de la formule ancienne d'un arrêt « définitif ». Quelle était la signification de cette omission ?

M. Bo a répliqué immédiatement que l'on avait tenu compte à Hanoï de notre conception des choses. Il a rappelé la conversation qui s'était tenue à Paris à trois le 14 novembre 1967 (Mai Van Bo, Hà Van Lâu[1], Manac'h), au cours de laquelle le directeur d'Asie avait exposé l'idée qu'un armistice ne peut avoir en principe qu'une signification *provisoire*[2*]. « Nous estimons, a souligné le délégué général, que M. Couve de Murville a parfaitement exposé les choses devant les Nations unies lorsqu'il a fait allusion, le 28 septembre 1967, à « la suspension inconditionnelle et *non limitée dans le temps* des bombardements ».

4) Le délégué général, revenant à la conversation du 8 décembre, a tenu alors à préciser que le problème du délai qui pourrait s'intercaler entre un arrêt éventuel des bombardements et l'ouverture des conversations entre Nord-Vietnamiens et Américains avait retenu l'attention de Hanoï.

M. Manac'h : « Oui. Comme je vous l'ai dit à titre personnel, l'idéal serait qu'il n'y ait même pas de délai dès lors que vous auriez la sérieuse assurance que l'arrêt des bombardements a un caractère inconditionnel. Si le délai se prolongeait quelque peu, il y aurait risque, d'après la connaissance que nous avons du dossier de l'affaire, que certains pensent aux États-Unis qu'il y a duperie. La pression sur le président Johnson en serait sans doute renforcée d'autant. C'est tout au moins mon impression.

M. Bo : « Que penseriez-vous d'une formule comme celle-ci : « La RDVN entamera des conversations avec les États-Unis dans un délai approprié » ».

M. Manac'h : « Je crains, toujours à titre personnel, que ce ne soit là une nouvelle équivoque. La formule « dans un délai approprié » peut signifier, aux yeux des Américains, aussi bien six jours que six semaines ou six mois. Nous sommes, nous, convaincus que vous êtes prêts à négocier, mais les Américains ne partagent sans doute pas notre conviction.

M. Bo : « N'oubliez pas que pour nous il y a là un problème concret d'une très grande importance. Il faut tout de même que nous ayons le temps nécessaire pour vérifier que l'arrêt des bombardements est réellement constaté sur le terrain[3] ».

[1] Colonel Hà Van Lâu, ambassadeur, chef de la mission de liaison de l'État-major de l'armée nord-vietnamienne auprès de la commission internationale de contrôle instituée par les accords de Genève de juillet 1954, deuxième adjoint de la délégation nord-vietnamienne aux pourparlers américano-nord-vietnamiens de Paris en mai 1968.

[2] *Note du texte* : Note n° 470/AS du 15 novembre 1967 [reproduite dans *D.D.F.*, 1967-II, n° 236].

[3] *Note du texte* : En ce qui concerne ce point précis, M. Manac'h a pu constater au cours de la conversation que le réflexe de son interlocuteur, et certainement celui de Hanoï, est un réflexe de méfiance. Il convient de ne pas s'engager sans précaution.

M. Manac'h : « Je tiens compte de vos craintes. Mais pourquoi, encore une fois, ne pas chercher à écarter toute équivoque ? Pourquoi (je ne vous livre cette idée qu'à titre tout à fait personnel) ne réuniriez-vous pas dans votre formule la notion de « délai approprié » et la mention des raisons qui peuvent légitimement motiver votre position ? »

M. Bo : « Quelle serait donc cette formule ? »

M. Manac'h : « Il faut y réfléchir sérieusement et c'est votre affaire plutôt que la nôtre, mais, à première vue, ce pourrait être quelque chose comme ceci : « La RDVN entamera des conversations avec les États-Unis dès qu'elle aura constaté que l'arrêt des bombardements est effectivement réalisé ». »

M. Bo a dit à M. Manac'h, après un silence réfléchi, que la question méritait examen et qu'il allait voir (c'est-à-dire, peut-être, qu'il allait informer son gouvernement).

5) Restait une autre question, que le directeur d'Asie avait déjà soulevée le 8 décembre : sous quelle forme et de quelle manière (en toute hypothèse) les autorités de Hanoï estimaient-elles que les États-Unis pourraient leur faire connaître leur éventuelle décision de mettre inconditionnellement un terme aux bombardements sur le Vietnam-Nord ? Interrogé sur ce point, M. Bo a répondu que le problème avait retenu l'attention de son gouvernement. Les voies étaient multiples pour Washington : déclaration directe et secrète, déclaration publique, déclaration transmise par un tiers-témoin, etc.

« Quelle serait la meilleure procédure ? J'avoue que je ne peux pas le dire pour ma part. C'est aux Américains qu'il appartient de faire la démonstration de leur bonne volonté. Ils en ont les moyens et ce problème est facile à résoudre. En ce qui nous concerne, le véritable problème est que l'arrêt des bombardements soit une chose effective et il sera très facile de constater s'il en est bien ainsi. Pour employer les termes dont nous avons déjà maintes fois fait usage dans nos conversations, ce qui importe, c'est que l'arrêt des bombardements soit, non pas une « pause tactique », mais un arrêt qui comporte une pleine signification politique. Aux Américains de choisir le moyen le plus adéquat pour prouver que l'arrêt des bombardements sera véritablement inconditionnel et effectif.

6) Au terme de l'entretien, le délégué général a tenu à souligner que la déclaration de M. Trinh est « une réponse directe faite au président Johnson ». « Que se passera-t-il ? Les Américains vont-ils saisir l'occasion qui leur est offerte, ou vont-ils chercher de nouveaux prétextes pour poursuivre la guerre. Nous sommes habitués aux « offensives de paix » qui s'accompagnent d'une recrudescence de l'action militaire. Nous ferons face en toute sérénité à une accélération des opérations de guerre. Hô Chi Minh a fait appel aux 31 millions de Vietnamiens. Notre position est excellente aussi bien au Nord qu'au Sud…[1]

[1] *Note du texte* : M. Bo, à ce moment de la conversation, a donné quelques indications sur les récentes opérations militaires au Sud-Vietnam, sur la nouvelle portée des armes dont disposent les combattants, sur la pénétration à l'intérieur même des bases américaines etc.

M. Manac'h : « Mais vous préféreriez tout de même à la poursuite de la guerre une solution honorable par négociation ? »

M. Bo : « Certainement, pourvu que l'objectif essentiel soit reconnu et sauvegardé, à savoir l'indépendance et la souveraineté de notre pays et le droit pour tous Vietnamiens de régler eux-mêmes leurs propres affaires. Cela signifie avant tout que la clarté doit être faite sur un principe absolu qui est naturellement que les Américains doivent quitter le Vietnam. Mais nous comprenons fort bien qu'ils aient le souci de s'en aller dans l'honneur. Nous sommes même disposés à admettre qu'ils s'en aillent en criant que leur départ est une victoire. Votre propre départ d'Algérie était, à cet égard, une victoire française dans la mesure où c'était une victoire de la liberté qui est une chose à laquelle vous tenez avant tout.

La présente note représente un contenu à peu près littéral de la conversation. Il reste, peut-être, à en analyser la substance d'un point de vue politique et en tenant compte des circonstances générales et de la situation particulière du Vietnam-Nord.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

11

M. Kosciusko-Morizet, Ambassadeur de France à Kinshasa,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 22. *Kinshasa, 5 janvier 1968.*

(*Reçu* : 11 h. 00).

L'agence congolaise de presse publie officiellement les précisions suivantes du gouvernement de la République démocratique au sujet des mercenaires.

Début de citation :

« Ces derniers temps, de nombreuses déclarations contradictoires ont été faites au sujet des mercenaires actuellement en détention au Rwanda[1]. Ces déclarations, souvent intéressées, donnent actuellement lieu à de nombreuses

[1] Le 5 juillet 1967, deux cents mercenaires européens environ et un millier de gendarmes katangais aux ordres du colonel Bob Denard se soulèvent à Kisangani. Contraints d'abandonner Kisangani et Punia, les rebelles se retranchent à Bukavu le 9 août, après avoir proclamé la formation d'un « gouvernement de salut public ». Ne pouvant déloger les mercenaires de Bukavu, le gouvernement de Kinshasa ouvre une négociation avec les mercenaires européens, mais celle-ci échoue du fait de l'opposition du président rwandais Kayibanda. Kinshasa fait appel à l'OUA. Concernant la mutinerie des mercenaires européens et de leurs auxiliaires katangais, se reporter à *D.D.F.*, 1967-II, n°s 66 et 222.

controverses, malgré les décisions claires, précises et irréfutables prises à ce sujet par le sommet de Kinshasa[1].

Dans le but de dissiper tout malentendu préjudiciable aux intérêts du Congo et de l'Afrique, le gouvernement de la République démocratique du Congo a tenu à apporter les précisions suivantes sur le sort des mercenaires qui, après avoir détruit Bukavu, se sont réfugiés au Rwanda[2].

1) La mise en œuvre de la résolution du 14 septembre a été confiée à un comité *ad hoc* comprenant le Congo-Kinshasa, le Congo-Brazzaville, la Tanzanie, la Zambie, le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda, la République Centrafricaine, le Soudan et l'Éthiopie. C'est seulement ce comité qui est habilité à parler au nom des chefs d'État et de gouvernement, membres de la conférence de l'OUA.

Il n'appartient à aucun État, quelle que soit sa position, de se substituer à cet organe, en donnant à cette résolution une interprétation personnelle et intéressée.

2) Les modalités d'application pratique des dispositions de la résolution comprenaient deux phases. La première, pacifique qui comportait une offre de l'Afrique aux mercenaires d'avoir à quitter immédiatement et sans conditions le territoire congolais. Cette évacuation inconditionnelle pouvait se faire éventuellement avec le concours d'un des organismes internationaux compétents. La deuxième phase, en cas d'échec pour quelque raison que ce soit de la solution pacifique préconisée, invitait tous les États membres de l'OUA à fournir sans réserve leur appui et toute l'assistance en leur pouvoir au gouvernement de la République démocratique du Congo pour mettre un terme définitif aux activités criminelles des mercenaires et ce, par les moyens qu'il jugeait les plus appropriés y compris l'usage de la force armée.

3) C'est au cours de la première réunion du comité *ad hoc*[3] qu'il a été demandé au Rwanda de permettre le transit, par son territoire, des mercenaires, en application de la première phase des modalités de mise en œuvre de la résolution du 14 septembre 1967. C'est aussi au cours de cette même réunion qu'il fut décidé de faire appel au comité international de la Croix-Rouge, en tant qu'organisme compétent.

4) Devant la mauvaise volonté et les tergiversations de la part des mercenaires, la phase pacifique, avait été considérée comme dépassée, et le

[1] Le quatrième sommet de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) se tient à Kinshasa du 11 au 14 septembre 1967. Le texte de la résolution adoptée sur la question des mercenaires est transmis par le télégramme de Kinshasa n° 2098 du 14 septembre 1967, non publié.

[2] Le 5 novembre 1967, l'armée nationale congolaise entre à Bukavu. Le colonel belge Jean Schramme, qui succède à Bob Denard blessé, et ses mercenaires passent au Rwanda dans la nuit du 4 au 5 novembre 1967.

[3] Le Comité spécial sur les mercenaires, créé par décision AHG/Dec. 14 (IV) en date du 14 septembre 1967 par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement membres de l'OUA, s'est réuni en sa première session ordinaire à Kinshasa (République démocratique du Congo) du 11 au 18 novembre 1967. Quatre résolutions sont adoptées dont le texte est transmis par la dépêche d'Addis-Abeba n° 1643/AL du 27 novembre 1967, non publiée.

président en exercice de la conférence au sommet de l'OUA[1] en informa en temps opportun les délégués du CICR ainsi que le gouvernement du Rwanda. Ce dernier promit de fermer ses frontières et d'aider le gouvernement congolais en application de l'article 3 de la résolution du 14 septembre[2].

5) Les mercenaires profitant du temps où se déroulaient les conversations en vue de l'évacuation, non seulement se renforçaient militairement à Bukavu, construisaient des fortifications et terrains d'aviation, s'équipaient des armements les plus modernes, mais entretenaient des contacts réguliers avec leurs complices stationnés en Rhodésie et en Angola pour concerter et coordonner leurs activités criminelles contre le gouvernement et le peuple congolais. Ceci résulte des déclarations faites par Schramme[3] aux membres de la commission d'enquête.

6) L'attaque qu'ils lancèrent contre les positions de l'armée nationale congolaise fut suivie par une offensive de cette dernière. Les mercenaires vaincus s'enfuirent au Rwanda. Ce dernier, malgré l'accord donné au gouvernement congolais et malgré l'article 3 de la résolution du 13 septembre ouvrit sa frontière et accorda le refuge à ces criminels.

7) Le comité *ad hoc* fur convoqué en réunion, à l'initiative de son président et de celui en exercice de l'OUA. À l'issue de cette réunion, des décisions importantes furent prises : les mercenaires furent placés sous la responsabilité politique de l'OUA, le Rwanda, le Congo et le président du comité *ad hoc* reçurent mandat d'exécuter ces décisions, comprenant l'identification des mercenaires, leur interrogatoire, l'exigence de certaines garanties à fournir par les pays d'origine, l'indemnisation de la République démocratique du Congo.

8) Au cours d'une audience accordée à Kigali, par le président Kayibanda, aux membres du comité *ad hoc*, le gouvernement du Rwanda promit de se conformer à ces décisions et de coopérer à leur mise en œuvre.

9) Pour des raisons trop évidentes, le gouvernement du Rwanda mit des difficultés à l'exécution de la mission confiée à la commission d'enquête. Il

[1] Joseph-Désiré Mobutu, président de la République démocratique du Congo (Kinshasa) depuis 1965, est le président en exercice de la conférence au sommet de l'OUA.

[2] « Art. 3 – Invite tous les États membres, au cas où cette offre généreuse ne serait pas acceptée, à prêter leur appui sans réserve et toute l'assistance en leur pouvoir au Gouvernement de la République démocratique du Congo dans ses efforts pour mettre fin aux agissements criminels perpétrés par ces mercenaires ».

[3] Le colonel belge Jean Schramme est le fils du bâtonnier de Bruges, devenu planteur au Congo belge, il participe à la guerre civile du Congo avec ses propres miliciens et abandonne sa plantation. En 1967, il prend part au coup d'État de Moïse Tshombé contre Mobutu, en collaboration avec les mercenaires de Bob Denard. L'opération se solde par un désastre. Schramme fait retraite vers l'Est, à Kisangani puis vers Bukavu à la frontière rwandaise qu'il occupe le 10 août 1967. Son armée se compose de mercenaires blancs et de gendarmes katangais. Schramme résiste dans Bukavu jusqu'au 5 novembre 1967 où, vaincu, il se réfugie au Rwanda avec sa troupe. Ils sont désarmés et internés dans des camps.

menaça de laisser partir les mercenaires au cas où la commission d'enquête ne pouvait achever son travail après un délai de 3 jours.

10) Suite à l'intervention du président du comité *ad hoc*[1] et celle du ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo[2], le président Kayibanda promit de collaborer avec la commission. Devant de nouvelles difficultés, le président du Soudan convoqua, à Kampala, une nouvelle réunion du comité *ad hoc*[3].

Devant l'impossibilité dans laquelle se trouvait le Rwanda pour offrir aux membres de la commission d'enquête des conditions matérielles adéquates pour un travail sérieux, il fut décidé à l'unanimité que les mercenaires seraient renvoyés au Congo en vue de faire l'objet d'une enquête de la part des autorités de ce pays.

Conclusion :

1) Le gouvernement de la République démocratique du Congo estime que les décisions du sommet de Kinshasa, relatives aux mercenaires de Bukavu, sont claires et précises. Par conséquent, elles ne peuvent donner lieu à aucune controverse.

2) Aucun État quel qu'il soit, n'a compétence pour interpréter à sa guise les résolutions de la conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA.

3) Le gouvernement du Rwanda, en sa qualité de membre de notre organisation, est tenu à respecter les décisions pertinentes prises en vertu du sommet de Kinshasa.

4) En cas de non-exécution des décisions de Kampala, le gouvernement congolais usera de tous les moyens à sa disposition pour préserver les intérêts du peuple congolais et de l'Afrique.

5) Les pays européens intéressés doivent se rappeler que le survol des territoires des pays qui entourent le Rwanda, par des avions transportant les mercenaires, est formellement interdit.

6) En ce qui concerne plus particulièrement, le gouvernement congolais, qui connaît leurs manœuvres, il retirera purement et simplement les droits de trafic et de survol de son territoire accordés aux compagnies aériennes étrangères qui auront prêté, sous quelque signe que ce soit, leurs aéronefs à l'évacuation des mercenaires.

7) Le gouvernement congolais ne peut que s'étonner de l'agitation qui règne actuellement dans certains pays. Ceci s'explique du fait de la peur

[1] Le président du comité *ad hoc* est le président du Soudan, Ismaïl El Azhari.

[2] Le ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo est M. Justin Bomboko, une première fois de 1960 à 1963 puis à partir de 1965.

[3] La conférence de Kampala (Ouganda), troisième conférence au sommet de l'Afrique centrale et orientale, se tient les 15 et 16 décembre 1967. Lors de cette réunion, une nouvelle résolution est adoptée, à l'unanimité, stipulant que les mercenaires devront être remis, pour jugement, au Gouvernement de Kinshasa.

qu'ont leurs dirigeants des révélations que les mercenaires ne manqueraient pas de faire au sujet de leur participation aux événements qui ont endeuillé notre pays.

8) Dans le souci de sauvegarder le prestige du peuple congolais et celui de l'Afrique tout entière, le gouvernement de la République démocratique du Congo tient à renouveler les assurances qu'il avait déjà donné à maintes reprises quant à sa détermination de se conformer au respect des droits de l'homme et de la défense.

9) Le gouvernement congolais espère enfin que la volonté de l'Afrique-unie sera respectée et que rien ne sera tenté pour troubler les relations de fraternité et de solidarité qui unissent heureusement les peuples de l'Afrique orientale et centrale ».

Fin de citation.

(Direction d'Afrique-Levant, République démocratique du Congo (Kinshasa), Mercenaires, 1968).

12

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, À différents représentants diplomatiques de la France à l'étranger.

T. C. n° 8. *Paris, 5 janvier 1968.*

Au cours de la visite officielle qu'il a effectuée en France, du 28 novembre au 2 décembre, sur l'invitation du gouvernement, M. Kapwepwe[1], vice-président de la République de Zambie qui était accompagné de M. Mudenda[2], ministre des Finances, a été reçu en audience par le général de Gaulle et a eu des entretiens avec MM. Olivier Guichard[3] et Roland Nungesser[4]. Un déjeuner a été offert en son honneur au Quai d'Orsay par M. Louis Joxe[5], ministre des Affaires étrangères par intérim. Au cours de ces conversations, le vice-président zambien a exposé son intention de rechercher auprès du gouvernement français les moyens d'atténuer la dépendance économique

[1] Simon M. Kapwepwe est vice-président de la République de Zambie depuis septembre 1967 ; précédemment il était ministre des Affaires étrangères.

[2] Elijah H.K. Mudenda est le ministre zambien de l'Agriculture de mars 1966 à septembre 1967, date à laquelle il est nommé ministre des Finances.

[3] Olivier Guichard est ministre de l'Industrie depuis avril 1967 dans le gouvernement formé par Georges Pompidou.

[4] Roland Nungesser est secrétaire d'État à l'Économie et aux Finances dans le gouvernement formé par Georges Pompidou en avril 1967.

[5] Louis Joxe, ambassadeur de France, garde des Sceaux et ministre de la Justice dans le gouvernement formé en avril 1967 par Georges Pompidou, est ministre des Affaires étrangères par intérim en l'absence de Maurice Couve de Murville.

de son pays, envers la Rhodésie et de neutraliser, le cas échéant, l'agressivité dont, à son avis, l'Afrique du Sud pourrait être tentée de faire preuve à son égard.

Le programme comportait la visite de centres ou installations susceptibles d'intéresser directement les dirigeants zambiens (laboratoires de vaccins à usage vétérinaire, centre de distribution de l'EDF, ORTF, lycée technique de Cachan) ainsi que deux présentations en vol de matériel aéronautique qui ont particulièrement retenu l'attention de M. Kapwepwe.

Au cours d'une réunion de travail, qui a eu lieu le 1er décembre au Quai d'Orsay, M. Mudenda a précisé les modalités suivant lesquelles il lui paraissait souhaitable que la France renforçât son effort de coopération culturelle et technique en Zambie. Le ministre des Finances zambien a indiqué que son gouvernement souhaitait obtenir le concours d'entreprises françaises pour la réalisation de plusieurs projets inscrits au plan quadriennal de développement[1]. Ces projets concernent la construction d'une usine de transformation du maïs, l'installation d'une raffinerie de 300 000 tonnes à N'Dola, l'édification d'un atelier de réparation de matériel de chemin de fer à Broken Hill, la création d'une petite sidérurgie à Lusaka, le développement des ressources forestières de Barotse, l'aménagement de routes et l'équipement hydro-électrique de la rivière Simoa. Il a été convenu que nous mettrions le gouvernement zambien en mesure d'exercer un choix parmi les entreprises les plus qualifiées. La stabilité institutionnelle de la Zambie et les données favorables de sa situation économique permettent, en effet, d'envisager favorablement le principe d'un accroissement de notre participation à la mise en valeur de ce pays. Cet objectif est d'ailleurs conforme aux résolutions du gouvernement de Lusaka, qui considère la diversification des contributions étrangères au développement national comme un des facteurs essentiels de l'émancipation économique et de l'indépendance politique.

Au cours d'une conférence de presse et à l'occasion de diverses déclarations faites aux journalistes, M. Kapwepwe a rappelé ce principe et formulé l'espoir de « faire aboutir un certain nombre de projets examinés avec les autorités françaises compétentes en vue du développement de la coopération entre les deux pays ». Observant une attitude réservée sur tous les sujets susceptibles de prêter à polémique, il s'est notamment gardé de toute attaque contre la politique menée à l'égard de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud.

Les propos du vice-président zambien et les dispositions d'esprit favorables qu'il a publiquement laissé paraître envers la France ont fait bonne impression. Tout au long de son séjour M. Kapwepwe a paru conscient de ses responsabilités d'homme d'État, comme si sa récente accession à la vice-présidence, dans un pays appelé par sa relative prospérité à jouer un rôle important en Afrique, l'inclinait à plus de modération que par le passé.

[1] Le premier plan économique de la Zambie envisage un programme quadriennal d'investissement de 429 millions de livres, commençant en juillet 1966.

Il s'est, en effet, montré beaucoup plus discret dans ses déclarations que ne le faisaient attendre certaines de ses professions de foi antérieures et la réputation de tenant du « progressisme » qu'on lui prête volontiers.

(Afrique-Levant, Zambie, Voyages officiels)

13

M. Georgy, Ambassadeur de France à Cotonou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 3/DAM[1]. *Cotonou, 6 janvier 1968.*

Inquiétude et expectative sont devenues les deux traits marquants du Dahomey[2].

Inquiétude et expectative chez les dirigeants[3] qui découvrent, avec beaucoup de naïveté, les difficultés dans lesquelles leur inconscience les a fourvoyés. La suppression de l'aide financière directe de la France[4], la froideur des relations interafricaines et internationales, la méfiance des investisseurs qui pourraient compromettre certains projets, la tension sociale, apparaissent comme autant de récifs dangereux pour la barque dahoméenne.

Le ministre des Finances[5] contemple avec appréhension ses caisses vides. Les militaires se demandent si leur belle détermination aura raison du mécontentement populaire. Le chef de l'État[6] et le chef du gouver-

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *Inquiétude et expectative.*

[2] Allusion à la crise sociale et politique du mois de décembre 1967, qui aboutit à l'éviction du président, le général Soglo, le 17 décembre 1967. Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1967-II, nos 315, 316, 317. Le déroulement des événements, la déposition du général Soglo, les causes profondes de ce coup d'État sont rappelés dans la note de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 1/DAM du 3 janvier 1968, non publiée.

[3] Le 18 décembre 1967, un gouvernement provisoire est mis en place comprenant un civil et huit militaires, suivi le 22, par la constitution d'un nouveau gouvernement. Le Chef de l'État est le lieutenant-colonel Alphonse Alley. Le commandant Maurice Kouandete est le chef du gouvernement provisoire, ministre de la Défense nationale et de l'Information.

[4] « Toute forme d'aide financière directe au bénéfice du Dahomey est suspendue à compter du 28 décembre 1967 ». Cette décision est transmise à l'ambassadeur de France à Cotonou par le télégramme de Paris n° 160 de ce même 28 décembre. Les conséquences de cette suspension intéressent à la fois les budgets de 1967 et de 1968. Ce sujet est développé dans la note de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 16/DAM du 9 janvier 1968, non publiée.

[5] M. Pascal Chabi Kao est ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan dans le gouvernement formé le 22 décembre 1967. Ancien secrétaire général de la Banque dahoméenne de développement, M. Chabi Kao a été successivement, ministre du Travail et de la Fonction publique (24 décembre 1965-16 mai 1967), ministre du Travail, de la Fonction publique et du Tourisme (16 mai-17 décembre 1967).

[6] Le chef de l'État est, depuis le 22 décembre 1967, le lieutenant-colonel Alphonse Alley. Ancien élève de l'école d'enfants de troupe de Bingerville, il s'engage au 5e régiment de tirailleurs sénégalais de Dakar, le 12 septembre 1949. Sous-officier, Alphonse Alley, alors au bataillon de

nement[1] plaident leur bonne foi, mesurent les obstacles et sentent que leur seule politique doit être celle d'un prompt retour aux institutions démocratiques.

Inquiétude et expectative dans la population qui ne comprend guère les jeux du pouvoir et n'est sensible qu'à l'amenuisement dramatique de ses maigres ressources. Le chômage se développe, les employeurs sont de mauvaise humeur, les magasins sont mal achalandés, les produits de base sont chers, les marchandises importées, inaccessibles. L'ouvrier, tracassé par les syndicats, sent confusément que « ça finira mal ». Le paysan se replie un peu plus sur son village, ses fétiches et ses traditions.

Inquiétude et expectative chez les élites qui éprouvent un sentiment de gêne, d'impuissance et parfois de culpabilité. « Comment avons-nous pu en arriver là ? Un Quartier latin d'incapables, quittons ce pays ! » entend-on geindre de toute part. Les uns dissertent sur une société marxiste à l'image de la Guinée ; les autres approuvent la France d'avoir « coupé les vivres ». « Les ballons d'oxygène n'ont fait qu'accroître notre mal ; sans un choc violent et sanglant, le Dahomey ne prendra jamais conscience de la réalité ». D'autres enfin spéculent sur leurs chances de s'intégrer dans une nouvelle équipe. Tous ont peur de ne plus toucher leur solde et attendent quand même un miracle.

Inquiétude et expectative chez les représentants étrangers. Américains et Russes se soupçonnent des plus machiavéliques desseins et suivent avec attention les réactions de la France. Les uns poussent les milieux syndicaux et rabâchent contre l'impérialisme, les autres agitent l'épouvantail communiste ; les deux laissent entendre qu'on ne frapperait pas vainement à leur porte[2].

Inquiétude et expectative dans la colonie française. Les grèves ont failli compromettre le chiffre d'affaires de fin d'année, les établissements tournent au ralenti, les stocks sont à peine renouvelés, les investissements

Marche n° 57, sert en Indochine du 7 janvier 1951 au 24 décembre 1952. À son retour d'Indochine et après un séjour en AOF, il sert comme sergent-chef au Maroc au 5e RTS du 26 juin 1955 au 31 juillet 1956. Breveté parachutiste, il est nommé sous-lieutenant le 1er octobre 1958 et rejoint le 2 août 1959 le 2e RIMA dans le Constantinois. Promu lieutenant le 1er octobre 1960, Alphonse Alley regagne le Dahomey le 18 novembre 1960 et est versé, le 1er août 1961, aux Forces armées dahoméennes. Il est nommé successivement capitaine le 1er mars 1963, commandant le 1er février 1964 et lieutenant-colonel le 1er juin 1967. Le lieutenant-colonel Alley est décoré de la croix de la Valeur militaire avec deux citations.

[1] Le chef du Gouvernement est le chef de bataillon Maurice Kouandete, instigateur du putsch. Maurice Kouandete, breveté de l'École de guerre française, est le directeur de cabinet du lieutenant-colonel Alphonse Alley, chef d'État-major général des forces armées dahoméennes. Le commandant Kouandete, venu du Nord avec ses commandos parachutistes pour maintenir l'ordre, renverse le général Soglo, alors président de la République, le 17 décembre. Le 18, un gouvernement provisoire est mis en place, dont il est le Président.

[2] Dès l'annonce de la suspension de l'aide financière directe de la France, le 28 décembre 1967, l'ambassadeur des États-Unis à Cotonou, M. Clinton E. Knox, est immédiatement sollicité pour prendre la relève. Le renforcement de l'influence soviétique au Nigeria au cours des derniers mois et l'accroissement insolite des effectifs de l'ambassade à Cotonou incitent les observateurs américains à penser que Moscou est à la recherche d'un terrain d'infiltration en Afrique de l'Ouest. Voir le télégramme de Cotonou nos 475 à 478 du 30 décembre 1967, non repris.

sont différés ; les tracts diffusés par les centrales syndicales dénoncent l'exploitation capitaliste, les bénéfices scandaleux des exploiteurs de la traite : CFAO[1], SCOA[2], SOCOPAO[3]. Des rumeurs de taxation exceptionnelle ou de nationalisation circulent. La perspective de troubles sociaux ou de désordres de rue angoissent les possesseurs de vitrines et alimentent l'affabulation publique.

Ni par paradoxe, ni par contraste, mais en toute objectivité, je me risque pourtant à écrire :

Sérénité à l'ambassade de France.

Pour inexperte que soit l'équipe au pouvoir, il lui serait bien difficile d'accumuler autant de maladresse que n'en déploya le général Soglo dans ses dernières semaines. Pour débonnaire et pondéré que soit le lieutenant-colonel Alley, il n'aura aucune peine à être plus énergique et plus efficace que son ancien chef. Les jeunes militaires, qui ont pris la tête des départements ministériels, ne s'en remettent pas moins que leurs prédécesseurs à l'assistance technique française. On ne voit pas en quoi les lieutenants du génie, qui ont pris les Transports et les Télécommunications ou les Travaux publics seraient moins efficaces que M. Aplogan[4], qui était féticheur. Sur le plan financier, la suppression des 500 millions de subvention d'équilibre pèsera lourdement sur la trésorerie de janvier, mais un bon tour de vis fiscal, assorti de gendarmes, pourrait fort bien extraire plusieurs centaines de millions de l'innombrable cohorte des fraudeurs. Après tout, le passif dahoméen a oscillé depuis sept ans entre 4 et 11 milliards et le Dahomey a survécu. Il est vrai que les syndicats, travaillés par l'extérieur, sont un facteur permanent de désordre. Mais il ne faut pas oublier que les dirigeants sont des Dahoméens souples et opportunistes, que leurs troupes sont de pauvres hères, que la faim s'apaise encore facilement à Cotonou et que les officiers Somba[5] ont la parole courte et le geste vif.

[1] CFAO : la Compagnie française de l'Afrique occidentale est une société anonyme, fondée en août 1887, à Marseille, par Frédéric Bohn. Elle reprit l'actif de la Compagnie du Sénégal et de la côte occidentale d'Afrique, créée en 1881. La CFAO, représentative du commerce colonial marseillais, s'impose rapidement comme la première maison de commerce de l'Afrique noire française. La société est le *leader* de la distribution spécialisée en Afrique et dans les Dom-Tom : distribution automobile, pharmaceutique, production et distribution de produits de consommation, assurances.

[2] SCOA : la société commerciale de l'Ouest africain succède, en 1907, aux Établissements créés par leurs fondateurs suisses, Ryff et Roth. Plus dynamique que la CFAO et liée aux milieux bancaires, la SCOA, société anonyme, pratique la distribution en tous genres : automobiles, produits alimentaires, pharmaceutiques, assurances.

[3] La SOCOPAO est spécialisée dans la manutention, la consignation et tout ce qui est lié au commerce maritime et aux transports.

[4] Dominique Aplogan, médecin africain, ancien député (1959-1960) ; secrétaire d'État chargé des Affaires africaines et malgaches (12 février 1962-1er septembre 1963), ministre des Postes et Télécommunications (11 septembre-29 octobre 1963) ; ministre délégué à la Présidence, chargé de la Défense 30 mars 1967-16 mai 1967) ; ministre des Transports et des Postes et Télécommunications (16 mai-17 décembre 1967).

[5] Somba : nom générique retenu par l'administration coloniale pour désigner un ensemble de groupes socio-culturels vivant dans la montagne et le piémont occidental de l'Atacora au Nord-Ouest du pays. Les ethnies concernées sont les Bétiabé, les Bétammaribé et les Bésorbé au Dahomey/Bénin, mais aussi les Tamberma au Togo.

Sur le plan des relations extérieures, le ciel est toujours sombre, mais l'humeur, comme l'atmosphère, est souvent changeante en Afrique. Le président Houphouët-Boigny n'a pas claqué la porte au nez des émissaires dahoméens[1], il vient même d'adresser un télégramme très cordial au lieutenant-colonel Alley. Le président Diori[2] a accepté de recevoir la semaine prochaine la visite du nouveau chef de l'État. Les généraux Lamizana[3] et Eyadema[4] sont peut-être inquiets de la brusque ascension des jeunes cadres de Cotonou, mais le premier a de fraîches étoiles et le second était sous-officier il y a quelques années à peine. Quant à l'essence de leur pouvoir, elle procède tout comme ici d'une affirmation péremptoire de légitimité dans un microphone. « Entre militaires, on s'entendra toujours » estime-t-on à Cotonou. L'histoire n'est pas dépourvue de précédents dans ce domaine. Ce que pensent les présidents Senghor[5], Ahidjo[6], Tsiranana[7], Tombalbaye[8] ? Certainement beaucoup de mal des militaires, mais cette attitude n'est pas nouvelle et des putschistes, qui veulent revenir immédiatement à des élections libres, ne semblent pas de nature à exciter *a priori* leurs sarcasmes.

De toute façon, avec des dirigeants civils ou militaires, des chefs forts ou pusillanimes, dans la tempête ou la bonace, le Dahomey reste et restera longtemps un pauvre peuple en proie aux tragédies du sous-développement, un misérable pays mal découpé par l'histoire et peu favorisé par la nature, une petite nation de 2 500 000 hommes parlant notre langue et marqués

[1] Le 26 décembre 1967, une mission dahoméenne de bonne volonté se rend en Côte d'Ivoire pour exposer au Président ivoirien les raisons de la mutation politique du 17 décembre et rencontrer le général Soglo pour fixer les conditions de son retour au Dahomey.

[2] El Hadj Hamani Diori, ancien instituteur puis directeur d'école, ancien vice-président de l'Assemblée nationale française (juin 1957-décembre 1958), président du gouvernement provisoire puis du Conseil des ministres, le 18 décembre 1958, est Président de la République du Niger depuis le 9 novembre 1960, Président du Conseil de l'Entente et Président de l'OCAM.

[3] Le général Sangoulé Lamizana, chef de bataillon, premier chef d'État-major des forces armées de Haute-Volta (15 octobre 1961-1966), promu lieutenant-colonel le 1er janvier 1964, élevé au grade de général de brigade le 22 avril 1967, Président de la République de Haute-Volta, président du Conseil des ministres depuis le 8 janvier 1966.

[4] Le général Eyadema, adjudant (1961-1962), rentré au Togo en septembre 1962, chef d'État-major de l'armée togolaise (1er janvier 1965) est promu général de brigade le 1er décembre 1967, Président de la République, ministre de la Défense nationale depuis le 13 janvier 1967.

[5] Léopold Sédar Senghor est président de la République du Sénégal depuis le 5 septembre 1960, chef du gouvernement depuis décembre 1962.

[6] Ahmadou Ahidjo, ancien fonctionnaire des Postes et Télécommunications, chef de station radio-télégraphique, conseiller territorial, député (30 mars 1952-5 mai 1960), vice-président de l'Assemblée territoriale (1955-1956) puis président, conseiller de l'Union française (octobre 1953-décembre 1958), vice-Premier ministre chargé de l'Intérieur (15 mai 1957-18 février 1959), Premier ministre, chef du gouvernement, Président de la République du Cameroun (5 mai 1960-20 octobre 1961), Président de la République fédérale du Cameroun, chef du gouvernement depuis le 20 octobre 1961, réélu en 1965.

[7] Philibert Tsiranana, ancien instituteur puis professeur, député de Madagascar en 1956, fondateur du parti social-démocrate malgache, devient président du Gouvernement exécutif en juillet 1958 ; il est nommé Président de la République le 1er mai 1959.

[8] François Tombalbaye, ancien instituteur, syndicaliste, conseiller territorial puis député du Moyen-Chari (1952-1963), Grand conseiller de l'AEF (mai 1957-avril 1959), Premier ministre (mars-juin 1959), Chef de l'État (août 1960-avril 1962), président du Conseil des ministres depuis le 10 août 1960, président de la République depuis le 22 avril 1962.

par notre influence, pleins de défauts et de quelques qualités, inconstants et versatiles et, parce qu'intelligents, moins moutonniers et plus incorrigibles que les autres. Comme il n'est pas d'exemple que des États aient disparu au XXe siècle par instabilité gouvernementale ou mauvaise gestion, le Dahomey restera encore longtemps égal à lui-même : il mérite certainement une bonne leçon mais aussi une large indulgence.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, Politique intérieure, 1968)

14

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Du Gabon

N. n° 7/DAM — *Paris, 6 janvier 1968.*

La mort du président Léon M'Ba[1] n'a pas ouvert pour le Gabon une vacance du pouvoir[2].

En effet aux termes de la Constitution gabonaise il est prévu que, en cas de décès du président, le vice-président accède automatiquement à la magistrature suprême.

M. Bongo est devenu dans ces conditions président de la république gabonaise. Il a été investi officiellement de ses fonctions par le président de la Cour suprême le 2 décembre.

La procédure ainsi prévue est une conséquence de la maladie du président Léon M'Ba. Hospitalisé en France depuis le mois d'août 1966[3], frappé d'un mal qu'il savait incurable et qui lui interdisait tout retour au Gabon, l'ancien président a eu le souci tout à la fois d'assurer un fonctionnement normal des affaires publiques et de prévoir sa succession.

C'est dans cet esprit qu'il avait fait modifier la Constitution pour créer une vice-présidence. Celle-ci devait échoir en mars 1967[4] à M. Bongo

[1] Le président du Gabon, M. Léon M'Ba est décédé, à Paris, le 28 novembre 1967.

[2] Le 2 décembre 1967, le président de la Cour suprême gabonaise a constaté, en vertu des articles 6 et 9 de la Constitution, l'empêchement définitif du Président de la République et l'accession à la magistrature suprême du vice-président Bongo. Se reporter à *D.D.F.*, 1967-II, n°s 277 et 278.

[3] Sur ce sujet se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches au Département, n° 123/DAM du 27 février 1967 intitulée : *Évolution de la politique intérieure gabonaise depuis le 20 août 1966*, date depuis laquelle le président Léon M'Ba, admis en cure de repos dans un établissement parisien, n'est pas revenu au Gabon.

[4] La nouvelle Constitution et les lois électorales gabonaises, approuvées par l'Assemblée nationale le 15 février 1967, sont promulguées le 19, les élections présidentielles et législatives ayant lieu le 19 mars 1967.

à la suite d'élections au cours desquelles M. M'Ba devait lui-même voir renouveler son mandat. Depuis cette date, M. Bongo gouverne en fait le pays.

Il reste toutefois que sur le plan politique le Gabon est confronté à des problèmes difficiles qui à plus long terme risquent de peser sur son développement. Ces problèmes doivent s'analyser dans le cadre très particulier de ce pays : riche de ses bois, de son manganèse, de son uranium et de son pétrole, faiblement peuplé, très solidement encadré par nos soins (un assistant technique français pour 1 000 Gabonais), peu perméable aux courants qui agitent le Tiers Monde, le Gabon diffère profondément des autres États francophones.

Dans ce contexte, quels sont les atouts de M. Bongo, quels sont les problèmes qu'il doit affronter ?

– Sur le plan immédiat de l'ordre public, les perspectives ne sont pas préoccupantes. Depuis la tentative de coup d'État en janvier 1964[1], nous entretenons aux environs de Libreville une compagnie forte de 200 hommes dont la seule présence a permis au Gabon d'ignorer pratiquement tout désordre au cours des quatre dernières années. En outre, les autorités de Libreville disposent d'un fort contingent de notre assistance militaire technique : une centaine d'officiers et sous-officiers dont 50 gendarmes qui sont à la disposition des autorités locales.

– Les séquelles du coup d'État sont plus difficiles à analyser. Le putsch militaire a coûté la vie à 25 Gabonais ; de nombreux *leaders*, dont M. Aubame[2], ont été arrêtés et sont toujours incarcérés. Un malaise a plané pendant toute l'année 1964 sur le Gabon. Aux élections d'avril, à 4 mois du putsch, les partisans de M. M'Ba ne l'ont emporté qu'avec une relative justesse (53 % des voix). Depuis lors, les autorités de Libreville se sont efforcées de restaurer un climat d'apaisement et de donner une nouvelle assise au bloc démocratique gabonais. Celui-ci l'a emporté à une écrasante majorité aux élections de mars 1967[3].

Il n'en demeure pas moins que le Gabon ne dispose pas d'un parti fortement structuré et bien implanté sur le plan local. Il manque en outre cruellement de cadres. Dans ces conditions, la vie politique gabonaise est loin d'être comparable à celle par exemple de la Côte d'Ivoire, du Sénégal

[1] Il y a erreur de datation. Une tentative de coup d'État a eu lieu le 18 février 1964. Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1964-I, n°s 102, 106, 112, 119, 121.

[2] M. Jean-Hilaire Aubame, ancien ministre gabonais des Affaires étrangères, ancien *leader* de l'Union sociale et démocratique gabonaise, ancien président de la Cour suprême, rival du président M'Ba, avait accepté la présidence du Gouvernement provisoire institué à la suite du coup d'État du 18 février 1964. Arrêté, emprisonné, le procès s'est ouvert le 25 août et le verdict rendu le 9 septembre 1964. M. Aubame est condamné à dix ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour. Sur ce sujet, se reporter aux dépêches de Libreville n° 218/SP, 229/DAM et 235/DAM, respectivement des 10 août, 24 août et 3 septembre 1964, non reproduites, présentant les trois volets du procès : *la Cour de Sûreté de l'État*, *les inculpés*, *l'instruction*. Voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 206.

[3] Le 19 mars 1967, M. Léon M'Ba, candidat à la présidence de la République et M. Bongo, candidat à la vice-présidence, ont été plébiscités, par plus de 99 % des électeurs gabonais. Se reporter à *D.D.F.*, 1967-I, n° 111.

où les présidents Houphouët-Boigny et Senghor peuvent compter sur l'appui d'un parti cohérent qui encadre étroitement la masse de la population.

– Il existe en outre une certaine opposition extérieure. Un parent lointain de l'ancien président, M. Germain M'Ba[1], a en effet fondé au lendemain du coup d'État un « Mouvement National de la Révolution Gabonaise ». Ce mouvement ne paraît guère important. Il pourrait toutefois trouver certains appuis au Congo-Brazzaville.

– À cela s'ajoutent les origines ethniques de M. Bongo. Traditionnellement les dirigeants gabonais proviennent de la plus puissante ethnie du pays, les Fangs. M'Ba, comme d'ailleurs son rival M. Aubame était Fang. M. Bongo, lui, appartient, à une ethnie minoritaire, les Batékés qui ne comptent que 16 000 membres. Ainsi le pouvoir présidentiel a-t-il changé d'ethnie.

Ces difficultés pour réelles qu'elles soient ne sont pas insurmontables. Le nouveau président gabonais a manifestement une haute idée de ses fonctions ; il a fait preuve durant ces dernières années de qualités incontestables. On se plait à Libreville à reconnaître son sérieux, ses compétences administratives, sa puissance de travail. Il a affaire à une population traditionnellement paisible et en fait peu politisée. Il a surtout la chance d'être à la tête d'un pays disposant de ressources importantes et qui comme la Côte d'Ivoire devrait très prochainement s'approcher de la phase du « décollage économique ».

Depuis son accession à la présidence de la République il y a cinq semaines[2], M. Bongo a pris un certain nombre d'initiatives.

Sur le plan intérieur, il a décidé quelques mesures de clémence à l'égard de personnes ayant fait l'objet de sanctions administratives à la suite des événements de 1964.

En politique extérieure, les relations avec Washington se sont tendues : l'ambassadeur des États-Unis à Kinshasa[3], venu à Libreville pour représenter le président Johnson aux obsèques du président Léon M'Ba, a dû repartir sans pouvoir assister aux cérémonies. Un peu plus tard, le gouvernement gabonais a notifié au chargé d'Affaires américain la dénonciation de l'accord conclu en 1962 pour l'admission au Gabon des volontaires du Corps de la Paix[4]. Le délai accordé à ses membres pour quitter le pays

[1] M. Germain M'Ba, ancien secrétaire général adjoint de l'UAM (Union africaine et malgache) journaliste, correspondant à Rome de *Jeune Afrique*, *leader* en exil de l'opposition gabonaise regroupée dans le Mouvement national de la Révolution gabonaise dans lequel figurent M. Marc Nan-Nguema, ancien conseiller d'ambassade à Washington et M. Marc Mba Ndong, étudiant en sociologie à Paris. Les dirigeants du mouvement circulaient entre Genève, Alger et Brazzaville. Le soutien du gouvernement d'Alger paraît certain, des contacts auraient été établis avec l'ambassade de Chine à Brazzaville. Concernant l'activité à Genève de l'opposition gabonaise, se reporter à la dépêche de Genève n° 1002 du 21 décembre 1964, non publiée.

[2] Le 2 décembre 1967.

[3] M. Robert Henri McBride, ancien ministre-conseiller à l'ambassade des États-Unis à Paris, est nommé, le 2 mai 1967, ambassadeur à Kinshasa.

[4] Les Volontaires du Corps de la Paix servant au Gabon ont, en presque totalité, quitté le pays dans les délais qui leur avaient été impartis : deux d'entre eux se sont envolés le 27 décembre pour Paris, sept autres, le 30, pour New York et cinquante-trois le 31 pour Freetown, où ils doivent attendre une affectation dans un autre État africain.

expirait le 1er janvier 1968. Il n'est cependant pas exclu qu'un assouplissement soit apporté à ces dispositions. M. Ngoubou, ministre gabonais des Affaires étrangères, est en route pour Washington où il doit être reçu par M. Dean Rusk.

À la fin du mois de décembre, M. Bongo s'est rendu à Bangui où il a pris part à la réunion des chefs d'État de l'UDEAC[1]. Après cette conférence, il a été l'hôte, à Brazzaville, de M. Massembat-Debat. Au cours des entretiens qu'il a eus à cette occasion avec le président gabonais, l'assurance lui a été donnée qu'aucune action ne serait entreprise, au Congo, pour encourager les tentatives de subversion des réfugiés politiques gabonais.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, Politique intérieure, 1968)

15

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT.

Entretien avec le Dr Pharaon.

N. *Paris, 6 janvier 1968.*

Le Dr Pharaon[2], ancien ambassadeur d'Arabie Saoudite à Paris et conseiller privé du Roi Fayçal[3], de passage à Paris, a eu un entretien le 5 janvier avec le sous-directeur du Levant[4]. Le Dr Pharaon a parlé du Yémen et de l'Arabie du Sud.

En ce qui concerne l'évolution de la situation au Yémen, le Dr Pharaon s'est montré inquiet. Le Roi Fayçal ne tient pas à remettre sur le trône l'Iman Badr[5]. Il veut simplement que l'appellation de République du Yémen

[1] UDEAC ou Union douanière et économique de l'Afrique centrale a été créée en 1964 par le traité de Brazzaville, regroupant le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo-Brazzaville, le Gabon et le Tchad. La conférence des experts de cette Union douanière se tient à Bangui du 10 au 22 décembre 1967. M. Massembat-Debat, président du Congo-Brazzaville, est désigné à la présidence du Conseil des Chefs d'État de l'UDEAC.

[2] Le docteur Rached Pharaon est l'un des deux conseillers privés du Roi d'Arabie saoudite. Ambassadeur d'Arabie saoudite à Paris de décembre 1948 à octobre 1954, il est ministre de la Santé de 1954 à 1961. De nouveau ambassadeur à Paris en juin 1963 jusqu'en octobre 1965, date à laquelle il est nommé conseiller privé du Roi dont il est l'un des collaborateurs les plus proches et les plus influents.

[3] Fayçal Ibn Abd el Aziz ibn Abd el Rahman al Fayçal al Saoud est roi d'Arabie saoudite depuis novembre 1964.

[4] Le sous-directeur du Levant au ministère des Affaires étrangères est Luc de La Barre de Nanteuil, conseiller des Affaires étrangères et rédacteur de la présente note.

[5] L'Imam Mohammed ben Ahmed Hamine Eddine al Badr est le fils de l'Imam El Mansour Billa, roi du Yémen du Nord, détrôné par le coup d'État des Républicains qui prennent le pouvoir et proclament la République arabe du Yémen en 1962. À la mort de sont père, l'Imam al Badr se

soit remplacée, comme il avait déjà été envisagé au moment des accords de Djeddah d'août 1965[1], par celle d'État du Yémen, et que le gouvernement du pays soit assuré par des personnalités venues aussi bien des rangs royalistes que républicains. Or, le gouvernement républicain de Sanaa[2] ou tout au moins certains de ses membres se refusent à discuter sérieusement avec les royalistes. Ils ont fait appel à l'Union soviétique pour les protéger. Le gouvernement saoudien ne peut pas tolérer que l'occupation égyptienne soit remplacée par une ingérence étrangère. Il a la preuve de l'intervention directe de l'URSS au cours de ces dernières semaines. Les royalistes ont, en particulier, capturé un pilote soviétique ; un pont aérien entre l'URSS et le Yémen continue à fonctionner via le port de Hodeidah[3] ; des armes en quantités importantes sont ainsi livrées aux forces républicaines. C'est cependant l'aide aérienne accordée par le gouvernement soviétique au gouvernement républicain de Sanaa qui inquiète le plus le gouvernement saoudien. Ce dernier considère en effet que les forces de l'armée républicaine ne représentent rien sur le plan militaire et qu'elles sont incapables de se servir efficacement des armes soviétiques.

Le Dr Pharaon estime que la division classique que l'on fait entre républicains et royalistes ne correspond guère à la réalité. En fait il y a des Chaféites[4] dans la plaine, des Zéidites[5] dans la montagne ; il y a surtout des tribus qui ont pris l'habitude de se vendre à leurs protecteurs géographiquement les plus proches. Au moment de leur départ, les Égyptiens ont versé beaucoup d'argent à certaines tribus chaféites qui ont envoyé des hommes à Sanaa ; celles-ci ont été, a laissé entendre le Dr Pharaon, rachetées par son gouvernement et les hommes ont regagné leurs foyers. Le Dr Pharaon prétend que depuis l'accord de Khartoum[6] du mois d'août, le

dit roi du Yémen, réfugié en Arabie saoudite, il lutte avec ses fidèles et l'aide de l'Arabie saoudite contre les Républicains soutenus par Nasser.

[1] Les accords de Djeddah sont signés le 24 août 1965 entre le roi Fayçal d'Arabie saoudite et le président Nasser ; ils prévoient qu'un gouvernement neutre transitoire sera établi au Yémen (du Nord). Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 136.

[2] Le gouvernement républicain est installé à Sanaa depuis le renversement de l'émir Badr, parti se réfugier en Arabie saoudite en 1962. Le général Abdallah al Sallal, président du Conseil révolutionnaire yéménite et commandant en chef des forces républicaines élu en septembre 1962, est nommé en 1964 président de la République du Yémen ; il est renversé par le coup d'État du 5 novembre 1967.

[3] Hodeidah : port yéménite situé sur la Mer rouge à peu près à la latitude de Sanaa.

[4] Les Chaféites ou Chaf'is, de rite sunnite, sont au nombre de trois millions au sud d'une ligne qui va de Hodeida à Yarim et touchent à l'Océan indien. Ce sont des intellectuels, des commerçants, ils comptent de nombreux officiers. Organisés en tribus, formés en Union soviétique ils ont vis-à-vis des Zaïdis un complexe d'infériorité mais aussi la rancune du dominé contre le dominateur. (Voir ci-dessous).

[5] Les Zeidites ou Zaïdis, de rite chiite, sont environ deux millions de personnes établies au nord de la ligne Hodeidah – Yarim ; ce sont des montagnards, des guerriers, ils soutiennent l'Imam Badr. Ils ont vis-à-vis de l'autre secte un complexe de supériorité.

[6] L'accord égypto-saoudien sur le Yémen conclu le 31 août 1967, lors de la conférence de Khartoum (29 août – 1er septembre 1967) stipule qu'une commission tripartite sera établie avec « mission d'établir un plan garantissant le retrait du Yémen des forces de la République arabe unie et l'arrêt des assistances militaires fournies par l'Arabie saoudite ».

Roi d'Arabie a cessé de distribuer des armes aux royalistes. D'ailleurs, a-t-il ajouté, ils n'en avaient pas besoin, étant donné qu'ils en sont abondamment pourvus. Mais si les Russes veulent intervenir massivement au Yémen, le Roi reprendra son aide en armes et cette fois sur une grande échelle.

En ce qui concerne les personnalités républicaines, le Dr Pharaon a indiqué que d'une façon générale il s'agissait de personnalités n'ayant pas de soutien tribal direct, à l'exception du général El Amri[1] qui peut se flatter de compter sur l'appui d'une partie importante de la tribu des Hached qui vit près de Sanaa ; les autres membres du gouvernement républicain actuel n'ont donc guère d'audience réelle dans le pays, sauf cas particuliers. Le Cadi El Iriani[2] notamment est une figure respectée : le Dr Pharaon le croit soucieux de rétablir l'unité intérieure du Yémen et de s'entendre avec les royalistes. M. Mohsen El Aini[3], qui a démissionné de son poste de Premier ministre au profit du général El Amri, lui paraît une personnalité moins acceptable. Quant au général El Amri, il considère que c'est la personnalité la plus forte de l'actuelle formation. Il estime qu'il est intelligent et qu'il a du caractère et que, par conséquent, il est dangereux. Le Dr Pharaon a fait un grand éloge de M. Nooman[4] qui a refusé les offres du Cadi El Iriani et qui vit actuellement à Beyrouth ; il semble voir en lui un homme qui pourrait réaliser l'unité nationale yéménite.

Le Dr Pharaon s'est longuement étendu sur la situation en Arabie du Sud où il voit la clé de l'évolution de l'ensemble de la région, Yémen compris. Selon lui, ce sont les Anglais qui ont délibérément poussé en avant le NLF[5] et organisé la prise du pouvoir par ce parti. Sir Humphrey Trevelyan[6] et Lord Shackleton[7] étaient à la recherche d'un interlocuteur valable et unique de façon à organiser l'évacuation le plus rapidement possible et aux moindres frais. Au départ, ils ne voulaient pas du FLOSY[8], d'obédience nassérienne, et ils entendaient s'appuyer sur l'armée fédérale, de création britannique, dont la majorité des cadres était, pour des raisons d'origine souvent tribale, hostile au FLOSY. Ces mêmes cadres, qui ambitionnaient

[1] Le général Hassan El Amri, est Premier ministre du Yémen du Nord ou République Arabe du Yémen, depuis le 23 décembre 1967. Il sera reconduit au poste de Premier ministre en septembre 1968.

[2] Le cadi Abdul Rahman El Iriani est depuis novembre 1967 président de la République arabe du Yémen ; il est aussi appelé président du Conseil républicain.

[3] Moshen El Aini est nommé Premier ministre après le coup d'État du 5 novembre 1967, qui élimine le général Sallal, il le reste jusqu'au 18 décembre 1967.

[4] Ahmed Nooman est président du Conseil yéménite jusqu'à la chute du général Sallal en novembre 1967.

[5] NLF : *National Liberation Front* est composé de nationalistes sud-yéménites non-nassériens.

[6] Sir Humphrey Trevelyan est le nouveau haut-commissaire britannique de la fédération de l'Arabie du Sud depuis mai 1967.

[7] Lord Edward Arthur Alexander Shackleton est un homme politique britannique, ministre sans portefeuille, il est chargé d'une mission spéciale dans le sud de l'Arabie (Aden).

[8] FLOSY (sigle anglais) : front de libération du Sud-Yémen occupé. Ses membres sont des nationalistes pro-nassériens. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 295 et 1967-I, n° 180.

de jouer un rôle politique, ne voulaient pas s'accommoder de la tutelle des sultans et manifestaient *a priori* de la sympathie pour le nationalisme radical du NLF, en dépit du fait qu'il s'agissait jusqu'au début de l'année dernière d'un parti squelettique, sans dirigeants expérimentés et animé de réflexes plus que d'idées. Les Anglais ont laissé les membres du NLF, avec la complicité de leurs amis de l'armée fédérale, s'emparer des armes dans les casernes et des fonds dans les banques. D'après le Dr Pharaon, le NLF n'a reçu aucun soutien extérieur en dehors de quelques fonds recueillis par le mouvement nationaliste arabe dont le siège est à Beyrouth et qui a quelques sympathies baathistes, et de quelques centaines de milliers de dollars reçus de la Chine.

Le mouvement étant lancé, les autorités britanniques ont jugé bon d'en accélérer l'évolution. Selon le Dr Pharaon, ce sont les Anglais qui ont volontairement laissé le NLF déposer les sultans en août et en septembre, en attirant ceux-ci soit à Genève ou à Beyrouth à l'occasion du passage de la mission des Nations unies, soit à Aden sous des prétextes divers ; cette ruse a permis au NLF de prendre le pouvoir sans coup férir dans tous les États. Le Dr Pharaon accuse encore l'Angleterre d'avoir torpillé les efforts entrepris au mois d'octobre sous l'égide de la Ligue Arabe par différents pays, dont l'Égypte et l'Arabie Saoudite, pour aboutir à la formation d'un gouvernement de coalition comportant des éléments du FLOSY, du NLF et de la SAL[1] (*South Arabia League*). Le Dr Pharaon prétend que les attentats auxquels le NLF s'est livré par-ci par-là contre les troupes britanniques relevaient soit du désordre inhérent à la situation, soit de la simple figuration. Le Dr Pharaon assure qu'il a montré à lord Shackleton, lorsque celui-ci est venu à Djeddah au mois d'octobre, des preuves de collusion entre les autorités britanniques et le NLF, preuves que son interlocuteur a commencé par récuser et qu'il a été forcé d'admettre quelques jours après.

Le Dr Pharaon considère que rien n'est réglé en Arabie du Sud. Le gouvernement de la République Populaire du Sud Yémen n'a pas un sou : les Anglais n'ont promis qu'une aide modeste et limitée dans le temps, la base et le port n'ont plus d'activités, le pays ne produit rien. À la veille de l'indépendance, les salaires et les soldes ont été augmentés de façon spectaculaire : la population attendait de l'indépendance la prospérité ; elle ne recueillera que la désillusion et la misère. Déjà le mécontentement est perceptible. Or le soutien dont dispose M. Qathan El Shaabi[2] dans l'armée est mesuré ; certains des cadres de cette armée sont déçus par l'ingratitude et la démagogie de M. El Shaabi. Un coup d'État militaire est possible et même probable. Au surplus, le FLOSY existe toujours, même si les troupes sont actuellement repliées à Taëz[3] au Yémen. Les sultans dépossédés et

[1] SAL, *South Arabia League*, parti nationaliste modéré du Sud-Yémen anti-communiste et soutenu par l'Arabie saoudite.

[2] Qathan Mohammed el Shaabi est président de la République populaire du Yémen installée en décembre 1967 après le départ des Britanniques. Il est également chef du NLF.

[3] Taez : ville du Yémen Nord au sud de Sanaa et au nord-ouest d'Aden.

réfugiés en Arabie du Sud adjurent Fayçal de les laisser revenir et soulever leurs sujets ou leurs partisans contre le NLF. Or, d'après le Dr Pharaon, la réalité politique en Arabie du Sud est, si l'on excepte Aden, essentiellement tribale.

Fayçal, pour le moment, refuse de lâcher la bride aux sultans exilés ; d'ailleurs, s'il le faisait, ce ne serait pas à tous, mais à certains tels que le Chérif de Beihan, dont le nom est revenu plusieurs fois dans la bouche du Dr Pharaon, ainsi que les sultans de l'Hadramaout et l'ancien ministre des Affaires étrangères du gouvernement fédéral, le Cheikh Farid El Aulaqui[1], dont la tribu avait fourni de nombreux soldats et officiers à l'ancienne armée fédérale. Le Roi maintient également des contacts étroits avec un certain nombre d'officiers de l'armée du nouvel État, mécontents de la situation présente. Fayçal n'entend pas pour le moment fomenter de guerre civile en Arabie du Sud mais il ne veut pas que ce pays devienne un autre Yémen ; si le NLF persiste dans une attitude dictatoriale et expansionniste, le Roi sera obligé, bien malgré lui, de réagir.

Ce ne sont pas tant les tendances sociales des dirigeants du NLF qui inquiètent Fayçal que leurs ambitions extérieures. Le NLF entretient des visées sur le Yémen ou tout au moins sur la partie méridionale du Yémen, actuellement sous contrôle républicain et peuplée de Chaféites, c'est-à-dire de tribus qui ont la même confession que leurs voisins de l'Arabie du Sud et qui, au surplus, ne sont pas des guerriers et risquent donc de ne pas opposer beaucoup de résistance à l'intervention étrangère. Le Dr Pharaon assure que tout récemment, alors qu'on craignait du côté républicain la chute de Sanaa, M. Qathan El Shaabi s'offrait à fusionner son pays avec le Yémen méridional, sous prétexte de sauver le régime républicain yéménite. Il pense que les dirigeants républicains de Sanaa ne se seraient pas prêtés à une telle opération, notamment le Cadi El Iriani, mais il est moins sûr du général El Amri et de toute façon c'est là une éventualité dont le Roi d'Arabie est fermement décidé à ne pas tolérer la réalisation. Aussi bien, ce qui inquiète le Roi dans l'aide soviétique au Yémen ce n'est pas tellement une aide directe au gouvernement de Sanaa qui ne dispose en quelque sorte pas de plateforme pour la recevoir, qu'une aide massive accordée par l'URSS aux dirigeants d'Aden. L'Arabie du Sud deviendrait alors une base politique et militaire russe ; ses dirigeants seraient en mesure d'aider les républicains yéménites et d'exercer leur contrôle sur une partie du Yémen.

D'ailleurs le danger existerait même s'il y avait à Aden un gouvernement FLOSY, puisque ce mouvement réclamait lui-même la réunion du Yémen et de l'Arabie du Sud et que ces quelques 5 000 hommes de main, réfugiés à Taëz, se déclarent aujourd'hui prêts à apporter leur concours au général El Amri pour sauver le gouvernement de Sanaa. Le Roi d'Arabie ne peut donc en fait tolérer le maintien à Aden d'un gouvernement quel qu'il soit qui entretiendrait des visées territoriales sur le Yémen. Le Dr Pharaon a

[1] Le cheikh Faraid El Aulaqui, ancien ministre des Affaires étrangères de la Fédération d'Arabie du Sud.

ajouté que, en Arabie du Sud comme au Yémen, ce que le Roi d'Arabie voulait c'était un gouvernement de coalition représentant les différentes tendances, c'est-à-dire, dans le cas particulier, des représentants des sultans et de la *South Arabia League* ; il ne verrait pas d'objection à ce que le gouvernement comporte également des représentants du FLOSY et du NLF. En somme il veut des gouvernements faibles sous contrôle ou sous arbitrage saoudien indirect.

Une autre raison d'inquiétude pour le Roi d'Arabie est que le mouvement NLF fasse tâche d'huile sur tout le pourtour de l'Arabie, à Oman et Mascate et dans les Émirats du Golfe Persique. À l'heure actuelle, l'Angleterre a replié son dispositif de défense sur Sharjah et Bahrein où elle paraît vouloir s'implanter ; mais le Dr Pharaon se méfie des intentions profondes de M. Wilson[1] et craint que celui-ci ne cède à la tentation du désengagement militaire. Il affirme que le gouvernement britannique n'a entamé aucune négociation avec le gouvernement saoudien ni même ne l'a approché pour examiner comment pourrait être organisée la défense du Golfe Persique contre la subversion intérieure ou extérieure. Il en est très inquiet. Il n'est pas sûr non plus que les Anglais aient été très loin dans la voie d'une entente avec les Iraniens sur ce problème. Il pense qu'il risque donc de créer là un vide très dangereux, en dépit de tout l'intérêt que, selon lui, les Anglais ont à défendre par des moyens militaires locaux leurs intérêts pétroliers et par conséquent financiers dans cette région.

Il ne fait guère de doute que le long discours que le Dr Pharaon a tenu sur le Yémen et l'Arabie du Sud était destiné en partie à nous fournir de nouveaux arguments pour ne pas reconnaître l'actuel gouvernement de Sanaa ; mais le personnage sait de quoi il parle et il s'est trop souvent montré bon juge des événements de cette région pour penser qu'au cours de cet entretien, il ait systématiquement déformé la réalité.

(Afrique-Levant, Arabie saoudite, Relations avec la France)

[1] Rt Hon. James Harold Wilson, *leader* du parti travailliste britannique depuis 1963 et Premier ministre depuis le 7 octobre 1964.

16

M. KOSCIUSKO-MORIZET, AMBASSADEUR DE FRANCE À KINSHASA
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 51 à 55. *Kinshasa, 7 janvier 1968.*

(*Reçu* : 12 h.00).

Quelques informations commencent à filtrer sur les conversations qui se sont déroulées pendant le court séjour du vice-président des États-Unis à Kinshasa[1]. Je les communique au Département avec les réserves qui s'imposent.

L'entretien entre M. Humphrey et le général Mobutu aurait porté principalement sur deux points.

1) *Le maintien de l'aide américaine*. Le Président de la République a insisté sur son programme de relance agricole en 1968. M. Humphrey a marqué son accord, a déclaré être partisan d'une politique « de retour à la terre » et en tant que président du conseil d'administration du Corps des volontaires de la Paix[2] a proposé l'envoi de volontaires et en particulier de ceux qui se trouvaient au Gabon[3] et venaient d'être expulsés[4] « à la demande des autorités françaises ».

Il semble de toute manière que les Américains ne feront pas porter sur le Congo la diminution de leur assistance à l'extérieur, mais qu'ils modifieront la ventilation de leurs dépenses.

2) *La protection du territoire congolais*. Le général Mobutu a fait ressortir que le Congo ne disposait d'aucune infrastructure aérienne, d'aucun moyen

[1] Hubert Horatio Humphrey, sénateur démocrate du Minnesota depuis 1948, réélu en 1954 et en 1960, est vice-président des États-Unis de 1965 à 1969, sous le mandat de Lyndon Johnson. Il se rend au Congo-Kinshasa les 4 et 5 janvier 1968. Sur ce séjour, se reporter aux télégrammes de Kinshasa n°s 18 à 21 et 32 à 38, respectivement des 4 et 5 janvier, non publiés.

[2] Le Corps de la Paix (*Peace Corps* en anglais) est une agence indépendante de l'administration américaine, créée le 1er mars 1961 par le président des États-Unis, John Kennedy, nouvellement élu. Les premiers volontaires arrivent au Ghana cinq mois après la fondation de cet organisme, dont la mission est de favoriser la paix et l'amitié dans le monde.

[3] Le 4 octobre 1962, un accord est signé entre le Gabon et les États-Unis pour l'envoi au Gabon d'une équipe du *Peace Corps* dont l'arrivée est prévue pour avril 1963. Trente-neuf volontaires de cet organisme arrivent à Libreville le 21 mars 1963. Un nouveau groupe de trente-neuf volontaires arrive le 27 septembre 1965. Les activités du *Peace Corps* au Gabon, au cours de leur première année, sont décrites et commentées dans la dépêche de Libreville n° 212/DAM du 6 août 1964, non publiée. Il y est notamment souligné l'attitude très critique de ces jeunes Américains à l'égard de la France, qu'ils « imaginent néo-colonialiste, vouée à la dictature, militariste et nationaliste ».

[4] Le 21 décembre 1967, le Gabon dénonce l'accord conclu en 1962 pour l'admission au Gabon de volontaires américains du Corps de la Paix, qui doivent quitter le Gabon pour le 1er janvier 1968. Sur ces mesures prises à l'encontre du *Peace Corps*, se référer aux télégrammes de Libreville n°s 500 à 504, 505 et 506 des 21 et 23 décembre 1967, de Washington n°s 6792 à 6795 du 27 décembre 1967, non reproduits. Deux des volontaires sont dirigés sur Paris, sept autres sur New York et cinquante-trois sur Freetown (Sierra Leone) où ils attendent une affectation dans un autre État africain.

de détecter le passage d'avions clandestins ou une attaque aérienne. Il a demandé aux États-Unis d'organiser cette infrastructure et de fournir au Congo le matériel nécessaire à sa défense, des avions à réaction, des C 130. En décembre dernier, les États-Unis avaient déjà fait don à la force aérienne congolaise de trois turboréacteurs F-28.

M. Humphrey a conseillé à son interlocuteur d'adresser une lettre au président Johnson qui attachait le plus grand prix à la défense et à l'intégrité territoriale du Congo. Il appuierait personnellement la requête congolaise qui était directement du ressort du président des Etats-Unis.

Il avait été convenu entre l'ambassadeur des États-Unis[1] et le gouvernement congolais que la question des mercenaires ne serait pas évoquée au cours de la visite, mais qu'aucune décision ne serait prise dans ce domaine avant le départ de Kinshasa de M. Humphrey. Ce compromis a été rigoureusement observé.

Le ministre de l'Intérieur, M. Tshisekedi[2] a dénoncé en termes violents les menées de la Belgique, accusée de pratiquer la politique du pire et de saper l'action du nouveau régime. Ces propos ne semblent pas avoir frappé particulièrement le vieux routier qu'est M. Humphrey « habile à promettre tout ce qu'on désire ».

Les services américains et la sûreté nationale congolaise n'ignoraient rien des manifestations préparées par l'union générale des étudiants congolais[3]. Le chef de la sûreté, le colonel Nsinga avait promis aux agents du CIA de contrôler leur déroulement – ce qui fut fait, malgré quelques éclaboussures.

(Direction d'Afrique-Levant, République démocratique du Congo (Kinshasa), relations avec les États-Unis, 1968)

[1] M. Robert Henry McBride est ambassadeur des États-Unis à Kinshasa depuis mai 1967.

[2] M. Etienne Tshisekedi est ministre de l'Intérieur et des Affaires coutumières de la République démocratique du Congo (Kinshasa) depuis 1965.

[3] L'union générale des étudiants a organisé des manifestations hostiles, anti-américaines, réclamant la paix au Vietnam, lacérant le drapeau américain. Sur ce sujet, se reporter aux télégrammes de Kinshasa n°s 18 à 21 et 32 à 38 des 4 et 5 janvier 1968, retraçant le séjour du vice-président Humphrey à Kinshasa, non repris.

17

M. PLANTEY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TANANARIVE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 13 à 16.
Réservé.

Tananarive, 8 janvier 1968.

(*Reçu* : 16 h. 35).

Préoccupé de la situation au Tchad[1], le président Tsiranana[2] a tenu à m'exprimer l'estime et même l'affection qu'il porte au président Tombalbaye : il considère que ce chef d'État est menacé, pour des raisons à la fois raciales et religieuses.

Attribuant à l'Islam une tendance interventionniste dans cette partie du monde, il juge exposée la position du Tchad, pris entre le Nigeria[3] et le Soudan[4] et comptant parmi ses autres voisins trois États dont les chefs sont aussi musulmans[5].

Le président Tsiranana pense que la France ne doit pas hésiter à apporter son aide à M. François Tombalbaye, notamment sur le plan militaire, tant parce que celui-ci lui est personnellement très fidèle, qu'à cause de la position stratégique de son pays en Afrique[6], et à l'égard de l'OCAM[7]

[1] La préoccupation fondamentale du gouvernement tchadien est la lutte contre les « bandits », qui visent à renverser le gouvernement. Ces rebelles se manifestent de diverses façons, de la diffusion de tracts aux incidents sanglants. L'Est du pays est une région qui, depuis 1965, connaît des troubles et l'insécurité. Les motifs qui animent ces bandes armées sont tout à la fois politiques, sociaux et religieux. La dissidence n'affecte que des régions musulmanes et les chefs se réclament d'un « Front de libération nationale » (FROLINA), constitué en 1966, regroupant deux mouvements musulmans d'opposition, établis, l'un à Accra (l'Union nationale tchadienne), l'autre au Caire et à Khartoum (l'Union générale des fils du Tchad). Se reporter à la dépêche de Fort-Lamy n° 29/DAM du 28 janvier 1968, qui fait le point de la subversion et de la lutte anti-subversive au Tchad pendant l'année 1967.

[2] M. Philibert Tsiranana, ancien instituteur puis professeur, député de Madagascar en 1956, devient ministre et vice-président du gouvernement en mai 1957. En juillet 1958, l'Assemblée représentative lui confie la présidence du gouvernement exécutif. Lors du congrès des Conseillers provinciaux, le 14 octobre 1958, il fait voter l'instauration de la République malgache et la transformation du Conseil provincial en Assemblée nationale. Le 29 avril 1959 une constitution est votée et le 1er mai 1959, Philibert Tsiranana devient le premier Président de la République malgache. L'indépendance de Madagascar est proclamée le 26 juin 1960.

[3] Le chef de l'État du Nigeria est Yakubu Gowon depuis le 1er août 1966.

[4] Le chef de l'État du Soudan est Ismaïl al-Azhari depuis le 8 juillet 1965.

[5] À savoir la Libye, dont le roi est Idriss el-Sanoussi depuis le 24 décembre 1951 ; Le Niger, dont El Hadj Hamani Diori est le président de la République depuis le 9 novembre 1960 ; le Cameroun, dont le président de la République est Ahmadou Ahidjo depuis le 5 mai 1960 et président de la République fédérale depuis le 20 octobre 1961.

[6] Un aspect capital de la pensée du président tchadien, Tombalbaye, est que son pays est menacé par les ambitions et les intrigues des populations du Nord (musulmanes) et que son pays constitue la barrière qui bloquera l'expansion de l'Islam.

[7] OCAM : l'Organisation commune africaine et malgache est une organisation sous-régionale fondée lors de la conférence de Nouakchott (Mauritanie), le 12 février 1965, et officialisée par la Charte de Tananarive du 27 juin 1966, dont le siège est fixé à Yaoundé (Cameroun). Elle comprend quatorze États, tous d'expression française (Sénégal, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Togo, Niger,

en particulier. Je lui ai répondu que telle était la politique de la France à l'égard du Tchad : l'appartenance de cet État à la communauté est pour le gouvernement français un motif supplémentaire de sollicitude.

Le Président de la République malgache a conclu sur ce point en formulant l'opinion que, pour M. François Tombalbaye, la présidence de l'OCAM[1], plutôt que de contribuer à son prestige et sa consolidation, serait probablement une charge supplémentaire dont il aurait intérêt à faire l'économie cette année.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, Politique intérieure, 1968)

18

M. BURIN DES ROZIERS, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 95 à 105[2].
Réservé.

Rome, 8 janvier 1968.

(*Reçu* : 19 h. 15).

J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de signaler à Votre Excellence que si l'Italie vit, depuis plus de trois ans, sous un régime qui assure, en apparence, la tranquillité des citoyens, la prospérité des entreprises et même un certain progrès social, les hommes politiques ne se font pas faute cependant de dénoncer la débilité du pouvoir et les partis d'inscrire la réforme de l'État en tête de leurs manifestes électoraux.

Il y a là un paradoxe dont je me propose d'entretenir le Département dans une prochaine dépêche[3] car il éclaire, me semble-il, toute la vie politique italienne. Mon propos est ici de mettre en évidence la relation que je vois entre cette incertitude anxieuse de l'Italie quant à son propre équilibre interne et l'orientation de sa politique étrangère.

Je laisse de côté ce qui a trait à l'inexpérience de l'administration italienne, à la carence du sens civique, à tout ce qui, en d'autres termes, mine insidieusement les structures de l'État. Je retiens surtout ce qui aurait pu, dit-on, ou pourrait encore l'attaquer de front, je veux dire soit une aventure

Dahomey, Cameroun, Tchad, République centrafricaine, Congo-Brazzaville, Gabon, Congo-Kinshasa, Rwanda, Madagascar), mais se déclare ouverte à tous les États africains.

[1] La troisième conférence des chefs d'État de l'OCAM se tient à Niamey (Niger) les 22 et 23 janvier 1968, au cours de laquelle sera élu le successeur de El Hadj Hamani Diori, président en exercice de l'Organisation. Le président Tombalbaye vise cette succession, qu'il estime devoir lui revenir de droit.

[2] Ce télégramme est signé par M. Étienne Burin des Roziers, secrétaire général à la présidence de la République de 1962 à 1967, ambassadeur de France à Rome depuis juillet 1967.

[3] Non retrouvée.

d'inspiration réactionnaire, trouvant des concours auprès de certains chefs militaires, soit la montée du parti communiste.

Les deux éventualités paraissent, à première vue, procéder d'une imagination obsessionnelle. Pourtant, des gens, parmi les mieux placés et les plus avertis, les prennent en considération.

Il est de fait, d'un côté, que l'État a été en 1964 la cible d'une faction. La crise ministérielle se prolongeant alors depuis des semaines[1], le général De Lorenzo[2] placé successivement, au cours de sa carrière, à la tête des carabiniers, des services spéciaux et des forces terrestres, s'est senti l'âme d'un conjuré et s'en est ouvert, semble-t-il, à des personnalités politiques dont, sans doute, le Président de la République lui-même, M. Segni[3]. J'expose par télégramme séparé les grands traits de cette ténébreuse affaire. Telle qu'elle apparaît au stade actuel du procès qui oppose le général de Lorenzo à un hebdomadaire, *L'Espresso*[4]. J'en retiens seulement, pour l'instant, qu'un proche collaborateur de M. Saragat[5] m'a dit, il y a quelques jours, qu'en 1964 l'État avait été, bel et bien, à la merci d'un coup de main.

Quant à la menace communiste, elle ne paraît guère prendre forme si l'on considère les statistiques électorales et si l'on fait entrer en ligne de compte le désarroi qui semble régner à la tête du parti depuis la mort de Togliatti[6]. Mais il ne faut pas oublier que les gros bataillons électoraux de la majorité sont formés de femmes et de personnes d'âge mûr. Si l'on s'en tient, m'a-t-on dit, aux électeurs masculins ayant plus de 20 ans et moins de 50, on observe que 60 à 65 % d'entre eux accordent leurs voix aux candidats communistes. J'accueille ces proportions avec réserve car je n'ai pas eu connaissance de travaux sérieux en ce domaine. Mais je note que l'audience réelle du parti communiste est plus grande qu'il n'y paraît d'abord et que les milieux dirigeants en sont conscients.

Pourquoi les considérations qui précèdent, dans la mesure où elles révèlent une Italie encore mal assurée de son existence démocratique et vulnérable aux entreprises extrêmes de la droite et de la gauche, devraient-elles porter M. Saragat et le gouvernement italien à s'en remettre, les yeux

[1] Aldo Moro président du Conseil italien depuis le 4 décembre 1963, démissionne le 26 juin 1964. Il forme un nouveau gouvernement le 22 juillet 1964, et reste président du Conseil jusqu'au 5 juin 1968.

[2] Général Giovanni De Lorenzo, commandant du *Servizio d'Informazioni delle Forze Armate* (SIFAR) de 1955 à 1962, commandant des carabiniers de 1962 à 1965, chef d'État-major de l'Armée de 1965 jusqu'à sa retraite le 15 avril 1967.

[3] Antonio Segni, président de la République italienne du 6 mai 1962 au 6 décembre 1964.

[4] En mai 1967 le journal *L'Espresso* évoque dans une série d'articles une tentative de coup d'État que le président Segni aurait envisagé en juillet 1964 avec la complicité du général De Lorenzo. Ce dernier assigne en diffamation l'auteur des articles et le directeur de *L'Espresso*. Le procès s'ouvre à Rome le 23 novembre 1967, le 23 décembre 1967 l'avocat général demande l'acquittement des inculpés, les faits relatés par *L'Espresso* lui semblant foncièrement exacts. Néanmoins, le 1er mars 1968 les inculpés sont condamnés à des peines de prison fermes.

[5] Giuseppe Saragat, président de la République italienne depuis le 29 décembre 1964.

[6] Palmiro Togliatti (1893-1964), membre du parti communiste italien depuis 1921, dirigeant de l'Internationale communiste à partir de 1924, il dirige le PCI de 1944 à sa mort.

fermés et les oreilles closes, à l'Alliance Atlantique et à la prépondérance américaine ? La question appellerait une longue réponse. Je me limiterai ici à deux observations : il est vrai, d'abord, que l'Italie a été assez profondément marquée par le fascisme pour se défier instinctivement de ce qui porte la marque d'une action gouvernementale nationale et volontaire, le nationalisme a mauvaise presse ici parce qu'on le confond encore avec la forme pervertie qu'il a revêtu dans la deuxième partie du règne de Mussolini[1]. L'Italie tient confusément pour une cure sanitaire de désintoxication ce bain, tour à tour européen ou atlantique, où elle semble se complaire et qui la dépouille en tout cas des oripeaux dont Mussolini avait prétendu l'affubler.

Quant aux incidences du danger communiste sur la politique étrangère, elles tiennent essentiellement au souci de désarmer par une politique généreuse les revendications des déshérités. L'alliance américaine, en soulageant l'Italie de la responsabilité de sa propre défense, la libère aussi de la charge de son propre armement. Faire des routes, des ports, des usines, des écoles, des universités plutôt que des armes voilà la réponse au défi communiste. Mais comment sacrifier sa défense si l'Amérique n'est pas là pour y pourvoir ?

« Nous ne pouvons nous permettre une politique telle que la vôtre, dit-on volontiers, en substance, dans l'entourage de M. Saragat, parce que l'Italie n'est pas encore assez sûre d'elle pour suivre sa propre voie, à l'écart des deux blocs. Notre appartenance à la communauté atlantique nous est dictée par la raison d'État ». On est loin de l'*Italia fara de sa*. Mais le poids du passé proche pèse plus lourd à Rome aujourd'hui que celui du *Risorgimento*.

(Europe, Italie, 1961-1971)

[1] Benito Mussolini (1883-1945), chef du gouvernement italien de 1922 à 1943, puis chef de l'État de la République sociale italienne jusqu'à sa mort.

19

NOTE

N. *8 janvier 1968.*

M. Doubinine[1], accompagné des spécialistes des questions africaines de l'ambassade soviétique, a rendu visite hier à M. Soutou[2].

M. Doubinine, après une conversation assez serrée sur l'Afrique et ses problèmes, a dit avec une insistance très appuyée et en se référant aux phrases échangées sur l'Afrique entre le ministre et les dirigeants soviétiques à Moscou et à Sotchi, que la Russie ne ferait rien qui puisse nous gêner dans nos anciennes possessions d'Afrique, souhaitait que nous y maintenions toute notre influence et était prête à coopérer avec nous partout où cela nous paraissait nécessaire.

M. Soutou lui a répondu qu'il enregistrait cette déclaration avec une grande satisfaction. Que les problèmes de l'Afrique n'étaient ni ceux de la révolution ni ceux du socialisme mais ceux du développement dans la plus grande stabilité possible. Il avait déjà constaté que les ambassades soviétiques en Afrique suivaient une ligne de souhaits extrêmement prudents et sage et que dans certains cas une sorte de coopération de fait s'était instaurée entre elles et les ambassades de France. C'était le cas notamment à Brazzaville où nos ambassadeurs avaient déjà eu l'occasion à plusieurs reprises non seulement d'échanger leurs vues mais aussi de concerter leur action dans des cas particuliers. C'était là une excellente chose et il fallait continuer.

M. Doubinine a alors porté la conversation sur l'action des Chinois et des Américains en Afrique.

En ce qui concerne ces derniers, M. Soutou n'a pas relevé les très vives critiques de M. Doubinine qui s'attendait trop visiblement à faire fonctionner chez son interlocuteur les commodes réflexes de l'anti-américanisme.

Pour ce qui est des Chinois, au sujet desquels M. Doubinine avait formulé quelques critiques assez acerbes, M. Soutou lui a simplement répondu qu'il y avait en Afrique des troubles sans Chinois et des Chinois sans troubles. Bien entendu, s'il y avait en même temps des troubles et des Chinois, ceux-ci ne manqueraient pas de profiter de la situation.

Sur cette remarque, l'entretien a pris fin avec de gros éclats de rire.

(EU / URSS, 1966-1970, n° 2666)

[1] Youri Doubinine, diplomate soviétique, conseiller politique à l'ambassade de l'URSS à Paris, spécialiste des affaires européennes et des pays francophones.

[2] Jean-Marie Soutou, diplomate français, directeur adjoint du Cabinet du Ministre (1954), ministre-conseiller à Moscou, consul général à Milan, directeur d'Europe (1961-1962) puis directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant (1962-1966), inspecteur général des postes diplomatiques et consulaires depuis avril 1966.

20

M. DE LEUSSE, AMBASSADEUR, HAUT-REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 119 à 123. *Alger, 9 janvier 1968.*

(*Reçu* : le 10 h. 14).

M. Bouteflika[1] m'a longuement entretenu des relations économiques entre nos pays.

Dès l'origine, l'Algérie avait voulu que s'établisse avec la France une « coopération exemplaire », où la « dimension temps » n'était pas la moins importante. C'est ainsi que dans le domaine culturel on avait traité pour 20 ans, et 15 ans pour les hydrocarbures. À Évian[2], les problèmes de main-d'œuvre, des excédents agricoles algériens avaient été vus, également, dans une perspective à long terme. Ensuite le volume des achats de vins avait été convenu pour plusieurs années, et voici que l'an dernier[3], la France modifiait radicalement sa politique : au lieu de 14 millions d'hectolitres, elle n'achèterait plus, dans les deux années en cours, que 5 ou 6 millions.

L'Algérie se trouvait prise au dépourvu : les frais d'une campagne viticole représentaient 450 millions de dinars, principalement en salaires (2 millions de personnes vivaient du travail de la vigne), qu'il fallait maintenant inscrire en dépenses budgétaires.

Une promesse de compensation lui avait été, formellement faite, au cours d'une de ses visites à Paris en 1966[4], au cas où la France ne pourrait tenir

[1] M. Abdelaziz Bouteflika est le ministre algérien des Affaires étrangères depuis 1963.

[2] Concernant les Accords d'Évian, signés le 18 mars 1962, voir *D.D.F.*, 1962-I, nos 90 et 91. Le texte en est, par ailleurs, publié dans *l'Année politique 1962*, p. 631 à 646 ainsi qu'au *Journal officiel de la République française* du 20 mars 1962, p. 3019 à 3032. Voir également *Vers la paix en Algérie*, les négociations d'Évian dans les archives diplomatiques françaises, 15 janvier 1961-29 juin 1962, Bruxelles, Bruylant 2003, 531 p.

[3] Par l'accord du 18 janvier 1964, le gouvernement français s'est engagé à permettre, pendant cinq ans, l'entrée en France de vins algériens dans le cadre de contingents annuels dégressifs, s'élevant à : 8 760 000 hl la première année ; 8 250 000, la 2e année ; 7 750 000 hl, la 3e ; 7 250 000 hl, la 4e : 7 000 000 hl, la 5e. Or, en application de l'avis aux importateurs de vins originaires et en provenance d'Algérie, du Maroc et de Tunisie du 27 janvier 1967, liant la mise à la consommation des vins d'Afrique du Nord au maintien des cours sur le marché français, les importations de vins d'Algérie sont suspendues depuis le 13 février 1967. Différentes décisions gouvernementales françaises (12 et 23 septembre 1967) ont permis l'importation de 2,5 millions d'hectolitres, au lieu des 7,2 millions prévus par l'accord pour la période du 1er février 1967 au 31 janvier 1968. D'autre part, les mesures déjà prises par le Gouvernement, dans le cadre de la campagne en cours, portent sur l'importation de 400 000 hl avant le 29 février 1968 et un rythme d'importation minimum de 250 000 hl par mois du 1er janvier au 31 août 1968. Sur ce sujet, se reporter aux comptes rendus de la réunion interministérielle du 16 février 1968, tenue sous la présidence de M. Esteva, conseiller technique au Cabinet du Premier ministre et de la réunion interministérielle du 21 février 1968, présidée par M. Woimant, chargé de mission au Cabinet du Premier ministre, non publiés.

[4] Le 13 décembre 1966. Se reporter à *D.D.F.*, 1966-II, nos 355 et 400.

ses engagements. Maintenant on parle d'aide à la reconversion du vignoble. De quoi s'agit-il ? Avions-nous des idées sur ce sujet ? Aussi bien les effets n'en pouvaient être immédiats. Que fallait-il faire aujourd'hui ? Jeter le vin à la mer ?

« Il vaudrait mieux qu'on nous le dise franchement plutôt que de laisser se prolonger une situation équivoque. Depuis un an, en effet, nous souhaitons parler avec vous de nos relations commerciales. Or aucun écho n'est venu de votre côté. Pour nous, il s'agit d'une difficile convalescence ». Le ministre s'est déclaré « perplexe » sur nos intentions. On a, en effet, en Algérie, m'a-t-on dit, l'impression que la France « se dégageait ».

J'ai, catégoriquement, nié que telles fussent nos intentions.

Mon interlocuteur m'a brièvement parlé de la main-d'œuvre[1] pour s'en prendre, sur la base d'une documentation fantaisiste, à notre politique d'immigration vis-à-vis des Portugais. Je n'ai pas eu de peine à rétablir les faits, et je lui ai dit que nous serions, sans doute prochainement, à même de reprendre des conversations avec l'Algérie à ce sujet.

(Algérie, Relations politiques franco-algériennes, A-10, 1968)

21

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

Bilan de la Convention de Yaoundé :
Politique agricole commune et les EAMA

N.[2] *Paris, 10 janvier 1968.*

La politique agricole commune et l'ensemble des règlements qui en précisent l'application n'étaient pas arrêtés au moment de la négociation de la 2e Convention d'association[3] ; aussi celle-ci s'est-elle bornée à énoncer le principe selon lequel (article 11) « dans la détermination de la politique agricole commune, la Communauté prendra en considération les intérêts des États associés ».

[1] Se reporter à la dépêche d'Alger n° 19/CTS du 15 janvier 1968, portant sur les traits caractéristiques de l'émigration algérienne en France en 1967, ainsi qu'à la note pour le Cabinet du Ministre, à l'attention de M. Bruno de Leusse de Syon, du 29 janvier 1968 sur les négociations franco-algériennes en matière de main-d'œuvre, non reproduites.

[2] Cette note est rédigée par M. Patrick O'Cornesse, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières du Département, service de coopération économique, depuis novembre 1966.

[3] Le 20 juillet 1963, la CEE et dix-huit États africains et malgaches associés (EAMA), signent à Yaoundé (Cameroun) une convention d'association valable cinq ans. Une première convention d'association entre les Antilles néerlandaises et la CEE avait été signée le 13 novembre 1962.

Le régime d'importation dans la CEE des produits dits homologues et concurrents en provenance des EAMA a été et continue d'être déterminé au fur et à mesure de la mise en place des marchés uniques et après consultation au sein du Conseil d'association.

En recherchant des solutions de nature à accorder des avantages aux États associés par rapport aux pays tiers, la Communauté devait également avoir pour souci :

– de ne pas nuire aux intérêts des producteurs des États membres ;

– de ne pas transgresser les principes généraux de la politique agricole commune ;

– de donner la préférence aux solutions les plus « communautaires » ;

– de tenir compte du précédent que pouvaient constituer les mesures envisagées, tant vis-à-vis d'autres produits qu'à l'égard d'autres pays actuels ou éventuels associés ;

– enfin, de ne pas porter atteinte à des courants commerciaux traditionnels.

Le calendrier très progressif de la mise en œuvre de la politique agricole commune a conduit la Communauté à régler le sort des produits des EAMA de manière très pragmatique, en fait cas par cas, méthode facilitée par la modestie, dans la plupart des cas, des volumes d'exportation des EAMA et par conséquent leur faible incidence au regard de la production européenne.

Les produits des États associés bénéficiaient antérieurement d'un régime d'échanges très favorable vers l'un des États membres. Des préférences moindres, mais substantielles, ont été accordées par l'ensemble de la Communauté aux importations en provenance des EAMA de riz, manioc (racines et dérivés), conserves de jus de fruits, des mesures particulières ont été prises pour les produis oléagineux, des propositions sont à l'étude concernant le sucre, la viande et le tabac.

Pour les premiers produits visés, l'avantage concédé est variable :

– abattement forfaitaire sur le montant du prélèvement applicable aux importations des pays tiers (riz) ;

– suppression de l'élément fixe et diminution de l'élément mobile du prélèvement pour des produits transformés relevant du règlement 160/66[1] ;

– franchise (tapioca, chocolat, conserves de fruits tropicaux et jus d'ananas).

Ces mesures se sont substituées à des régimes provisoires consistant généralement, avant le passage au marché unique dans la Communauté, en contingents en franchise partielle ou totale de droits ou de prélèvements.

[1] Règlement n° 160/66/CEE du Conseil des ministres des Communautés européennes, du 27 octobre 1966, portant instauration d'un régime d'échanges pour certaines marchandises résultant de la transformation de produit agricoles.

En ce qui concerne les oléagineux, la CEE s'était engagée dès 1963 à tenir compte de l'importance particulière de ces produits (arachides, huiles de palme et palmiste) dans le revenu national de certains EAMA (Sénégal – Niger – Kinshasa – Dahomey) ; les dispositions adoptées en juillet 1967 prévoient un régime assez privilégié : admission en franchise des huiles et octroi d'une aide destinée à atténuer la baisse éventuelle des cours mondiaux des graines et des huiles au-dessous de certains prix de référence.

Les consultations engagées avec les EAMA sur le règlement de ces problèmes ont fait apparaître chez eux certaines réticences de principe, bien qu'ils aient dans l'ensemble accepté avec satisfaction les mesures prises en faveur de leurs produits.

Ils se sont étonnés tout d'abord d'être traités comme des pays tiers et de se voir appliquer le principe du prélèvement ; l'idée d'intégration de leurs produits homologues et concurrents aux organisations de marché communautaires a même été exprimée. Il est apparu toutefois qu'ils ne pouvaient ni désiraient assumer les charges et les harmonisations découlant de la politique agricole commune, que d'ailleurs la spécificité de leurs économies et la nature particulière de leur association, qui n'a pas vocation à devenir une adhésion à la CEE, les empêchaient et les dispensaient de poursuivre, en matière agricole, les mêmes objectifs. D'ailleurs la convention de Yaoundé avait prévu de manière non équivoque (articles 2 et 11) que les produits en question feraient l'objet d'un régime spécial, donc différent du régime général de franchise prévu par son article 2.

Une seconde contestation s'est élevée quant au sort à réserver aux produits agricoles transformés, les EAMA les considérant comme produits industriels, la Communauté comme relevant du régime particulier institué par le règlement 160/66, sauf à en aménager les dispositions de manière favorable aux courants d'exportation vers les Six. Le petit nombre des produits concernés a permis d'esquiver une discussion de principe et d'accorder provisoirement des régimes d'importation avantageux.

Les critiques formulées par les associés méritent d'être relevées dans la mesure où elles traduisent des préoccupations économiques dont les incidences politiques pour les gouvernements africains ne sont pas négligeables. L'essentiel du revenu des hommes et des recettes des budgets provient encore, dans les EAMA, de l'exploitation de la terre et de l'exportation des produits agricoles. Même si les productions homologues et concurrentes de l'agriculture européenne représentent, sauf pour les oléagineux, un faible volume et ne sont pas susceptibles d'une grande extension, les EAMA ne peuvent que constater, à travers l'association, qu'une politique de protection du paysan est poursuivie à l'intérieur de la Communauté alors que la mise en place du Marché commun leur a fait perdre la protection dont leurs agriculteurs bénéficiaient grâce au régime d'échanges particulier avec la France. De plus, s'agissant des produits transformés, ils voient dans l'interprétation restrictive de la Communauté un obstacle à l'écoulement de ces produits et, par conséquent, aux bases mêmes de l'industrialisation

de leurs pays qui devrait se fonder sur la transformation des produits de la terre.

Il est sans doute encore trop tôt pour apprécier l'incidence des dispositions prises en application de l'article 11 de la convention sur les exportations des associés. On peut dire que l'adoption de ces mesures n'a pas conduit, en principe, à léser les intérêts des EAMA, puisque dans tous les cas, le régime qui leur est appliqué est plus favorable que celui accordé aux pays tiers ; de plus la méthode suivie a permis d'isoler plus facilement le cas des produits particulièrement sensibles pour l'économie de certains associés, comme les oléagineux et d'attirer l'attention de la Communauté sur le traitement à leur réserver.

Dans la pratique, toutefois, les avantages accordés pourraient se révéler plus apparents que réels et exercer sur les ventes des produits homologues et concurrents en provenance des EAMA une influence moins positive que prévue. En effet, d'une part la protection concédée est souvent inférieure à celle dont les EAMA auraient pu s'attendre à bénéficier en considérant les droits initialement inscrits au TEC pour ces produits, avant détermination de la politique agricole commune. D'autre part le mécanisme de l'abattement forfaitaire sur un prélèvement variable conduit à une relative instabilité du niveau de la préférence ; enfin le fait d'accorder un avantage commercial ne facilite pas forcément l'écoulement des produits sensibles aux phénomènes de substitution (oléagineux).

Or l'objectif principal de la convention de Yaoundé reste, il convient de le rappeler, l'accroissement des échanges et il est naturel que les États associés attachent une réelle importance à ce que cet accroissement affecte aussi bien les produits homologues et concurrents que les minéraux, les marchandises transformées et les denrées tropicales. L'expérience indiquera si, pour parvenir à cet objectif, le régime d'importation institué par la Communauté ne devrait pas être progressivement amélioré[1].

(Coopération économique, 1967-1971)

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 688 à 704 du 24 avril 1968.

22

M. Camara Balla, Ministre du Commerce intérieur
de la République de Guinée,
au Général Meric.

L[1]. *Conakry, 10 janvier 1968.*
Confidentiel.

Mon général,

J'avais chargé ma femme de vous accuser réception de votre lettre dont je vous remercie sincèrement non seulement pour la sympathie qu'elle contient pour ma personne, mais aussi pour l'intérêt qu'elle porte à mon pays. Vous comprenez mon général que je ne pouvais pas répondre à une lettre aussi importante sans m'entourer des toutes les garanties.

En effet j'avais voulu savoir les intentions réelles du chef de l'État guinéen[2]. Après lui avoir fait lire votre lettre j'avais essayé à maintes reprises d'avoir un entretien avec lui, mais depuis le Congrès[3] il n'est pas resté

[1] Le général Edouard Méric, Saint-Cyrien, suit une carrière qui se déroule principalement en Afrique du Nord (Maroc), où il rejoint en 1933 l'État-major du maréchal Lyautey. En 1941, il est à Alger et participe en 1942 à la préparation du débarquement anglo-américain du 8 novembre. Il devient en janvier 1943, chef d'État-major du 2e groupe de Tabors marocains puis prend le commandement du 1er Tabor. En 1943, il est en Tunisie, participe aux opérations de libération de la Corse, de l'île d'Elbe et débarque en Provence avec l'Armée B du général de Lattre de Tassigny. Il est nommé Compagnon de la Libération par le général de Gaulle. En mars 1945, il prend le commandement du 1er régiment de Tirailleurs marocains et effectue deux séjours en Indochine. Il revient au Maroc, puis ensuite en Algérie et est nommé en 1954 directeur des Affaires politiques en Tunisie, promu au grade de général de brigade, il termine sa carrière en 1959 à Baden-Baden, en qualité d'adjoint au commandant en chef des Forces françaises en Allemagne. Lorsqu'il quitte le service actif, le général Méric s'intéresse toujours à l'Afrique du Nord et étend son intérêt à la Mauritanie. Il est appelé à plusieurs reprises par le président Ould Daddah concernant la formation des unités de gendarmerie de la République. Il s'associe à la création de la revue *Maghreb-Machrek* en 1963.

Cette lettre porte une notation marginale, manuscrite, de M. Gueury, sous-directeur d'Afrique à la direction d'Afrique-Levant, datée du 7 février 1968 : « J'ai reçu le général Méric le 6/2/68 et lui ai indiqué que le meilleur service que l'on puisse actuellement rendre à la cause du rapprochement franco-guinéen était de s'abstenir de tout geste et de toute déclaration d'un côté comme de l'autre. Il a très bien compris et me dit qu'il renonçait dans ces conditions à écrire pour « Notre République » l'article qu'il avait en vue ».

Le cheminement de cette correspondance entre le ministre guinéen et le général Méric est compliqué : d'après les documents du Ministère, au reçu de cette lettre, le général Méric s'adresse à M. Lefebvre de Laboulaye, alors chargé des Affaires d'Afrique du Nord à l'Administration centrale, par une lettre en date du 23 janvier 1968. Suite à la demande de M. de Laboulaye, la lettre de M. Camara Balla au général Méric a été retournée directement à ce dernier par M. Gueury le 7 février 1968.

[2] M. Sekou Touré est président de la République de Guinée depuis septembre 1958. Il est réélu, le 1er janvier 1968, au suffrage universel, pour un mandat de sept ans.

[3] Le huitième Congrès du parti démocratique de Guinée se tient à Conakry du 25 septembre au 2 octobre 1967. Trente-deux pays africains participants étaient représentés par quatre-vingts personnalités politiques et gouvernementales auxquels il faut ajouter treize pays et organisations démocratiques d'Europe, tous les pays arabes et quatorze délégués asiatiques. C'est le 2 octobre 1967 que M. Sekou Touré a prié « les observateurs américains et européens » qui assistaient au Congrès d'être ses ambassadeurs auprès du gouvernement français pour « contribuer à réduire

à Conakry plus de trois jours consécutifs. Il y a seulement une semaine qu'il m'a envoyé un télégramme de Dalaba[1], m'invitant à l'y rejoindre. La conversation a eu lieu évidemment autour de votre lettre.

Il m'a chargé tout d'abord de vous remercier très chaleureusement, m'a assuré de la sincérité de ses intentions et m'a dit qu'en plus de sa déclaration il avait saisi officiellement le gouvernement français par la voie diplomatique[2] et qu'il s'étonnait beaucoup du silence de Paris.

Je lui ai donc promis de vous écrire et lui ai également dit de ne pas s'attendre à une réponse du gouvernement français avant fin février – début mars.

Mon général tout en vous remerciant d'avance de ce que vous pouvez faire pour nous, je me dois d'attirer votre attention sur certaines difficultés.

Le *leader* guinéen a incontestablement commis des erreurs, il a pris trop hâtivement certaines décisions dont les conséquences ne sont pas de nature à faciliter la reprise des rapports entre nos deux pays : nationalisations, expulsion des prêtres dont la quasi totalité est de nationalité française[3].

Son attitude vis-à-vis d'autres chefs d'État africains qui sont des amis sûrs de la France. En un mot l'orientation de sa politique et celle de son économie sont incompatibles avec celles d'un pays comme la France profondément attachée aux principes de la liberté dans tous les domaines.

l'incompréhension » de ce dernier à l'égard de la Guinée afin de permettre une « reprise honnête et fructueuse de la coopération » entre Paris et Conakry. À compléter par le résumé chronologique des ouvertures faites par la Guinée en vue du rétablissement des relations avec la France depuis le 2 octobre 1967, classé dans le dossier d'archives : Relations avec la France, 1968.

[1] Dalaba est une petite ville de villégiature située à 1 300 mètres d'altitude, au pied du Fouta Djalon, au nord-est de Conakry.

[2] Au début du mois d'octobre 1967, le gouvernement guinéen a fait parvenir deux lettres de M. Sekou Touré, datées toutes deux du 4 octobre, l'une adressée au général de Gaulle et demandant « de renouer avec la France dans tous les domaines, notamment diplomatique, économique, financier et culturel, des relations normales », l'autre identique, destinée à M. Pompidou. M. Beavogui, ministre des Affaires étrangères de Guinée, adressait également une lettre à M. Couve de Murville. Le Président guinéen renouvelle le désir et la volonté sincère de reprendre des relations diplomatiques normales dans une lettre au général de Gaulle du 4 novembre 1967.

[3] Dans son discours du 1er mai 1967, le président Sekou Touré a déclaré que tous les « cadres » des églises catholique et protestante de Guinée devraient être africanisés avant le 1er juin 1967 et que les éléments étrangers qui n'auraient pas été remplacés à cette date par des Africains seraient accompagnés à la frontière de leur choix. Il n'y a en Guinée que sept membres autochtones du clergé catholique. Le nombre des expulsés s'élève à 130 environ dont une cinquantaine de religieuses. Très sensible à l'influence de ses conseillers pro-chinois, le président Sekou Touré est décidé à l'« africanisation » du clergé catholique, persuadé qu'il pourra, un jour ou l'autre, y trouver des prêtres prêts à se séparer de la hiérarchie romaine. Se reporter aux télégrammes de Dakar nos 355 à 357 et 421 à 424 des 8 et 26 mai 1967, non publiés. La liste nominative des religieux français (49 religieux, 39 religieuses, 4 laïques) expulsés de Guinée, qui ont été rapatriés en France, soit de façon définitive, soit pour y prendre un repos temporaire, est communiquée dans un rapport adressé au ministère italien des Affaires étrangères par l'ambassadeur d'Italie à Conakry le 20 juin 1967. Se référer également à la dépêche de Dakar n° 369/DAM du 31 mai 1967 qui tente une analyse d'explications de cette décision de Sekou Touré : « à côté des motifs d'ordre spirituel ou politique, Mgr Maillat, évêque de N'Zerekore, de la Congrégation des Pères Blancs et de nationalité suisse, cite la situation économique de la Guinée, la présence des missionnaires avec leurs dispensaires, leurs œuvres caritatives et scolaires dans la brousse, est une preuve matérielle de la faillite économique du régime ».

C'est vous dire combien est délicate la tâche qui incombe à tous les hommes de bonne volonté comme vous pour aboutir à un règlement honorable de cette affaire. Et pourtant il faut y arriver, car la situation actuelle est très pénible pour certains d'entre nous. C'est pour cela que je me réjouis de votre intervention car je sais qu'elle pourra aboutir.

Aussi en vous renouvelant mes remerciements, je me tiens à votre disposition pour tous renseignements utiles. Je ne manquerai pas également de vous tenir informé de tout ce qui pourrait ou entraver ou faciliter les démarches qui seront les vôtres.

Je vous prie de croire, mon général, à l'assurance de ma très haute considération.

(Direction d'Afrique-Levant, Guinée, Relations avec la France, GU-6-3, 1968)

23

M. Delauney, Ambassadeur de France à Libreville,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 14[1]. *Libreville, 11 janvier 1968.*
(*Reçu* : 12 h. 50).

Le président Bongo, arrivé à Libreville le 9 janvier dans la soirée, a fait à sa descente d'avion une déclaration dans laquelle il a exprimé la très grande satisfaction qui était la sienne au terme de son voyage parisien[2].

Il s'est félicité de l'ensemble des contacts qu'il a pu avoir tant avec le Premier ministre et les membres du gouvernement français qu'avec les représentants du secteur privé.

Évoquant sa réception à l'Élysée, il a tenu à dire combien l'accueil du général de Gaulle avait été bienveillant et amical à son égard. « Nous devons, a-t-il conclu, travailler en plein accord avec la France, seule véritablement susceptible de nous apporter une assistance efficace ».

[1] Ce télégramme est signé par M. Maurice Delauney, administrateur en chef des Affaires d'Outre-mer, ambassadeur de France au Gabon depuis mars 1966.

[2] M. Bongo, président de la République gabonaise, s'est rendu en visite officielle à Paris du 2 au 9 janvier. Il était accompagné de MM. Mebiame et Kassa-Mapsi, respectivement ministres du Travail et de l'Économie nationale, auxquels se joint, le 4, M. Ngubu, ministre des Affaires étrangères. Le président gabonais s'entretient le 3 avec M. Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération ; il est reçu le 5 par le général de Gaulle, le 6, par M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères et le 8 par le Premier ministre, M. Pompidou. Ces entretiens ont été consacrés à la mise sur pied de divers projets de développement au Gabon. En marge de ces conversations officielles, des contacts ont été pris avec les milieux d'affaires français. La personnalité du Président de la République gabonaise est présentée dans la note n° 8/DAM de la direction des Affaires africaines et malgaches du 6 janvier 1968.

Sur le plan de la coopération, il a précisé qu'à la suite de ses entretiens avec le ministre Bourges, il avait obtenu des assurances pour le financement du barrage hydroélectrique de Kinguele[1], celui de certaines annexes et superstructures du port d'Owendo[2], enfin pour la fourniture d'un poste émetteur à ondes courtes de 100 KW destiné à couvrir l'ensemble du territoire gabonais.

Parlant du projet Belinga-Mekambo[3], il a confirmé que le gouvernement français lui donnerait, dans un délai d'un mois environ, des précisions sur la position exacte qu'il comptait adopter dans cette affaire.

Bien entendu, toutes ses déclarations ont reçu, à Libreville, l'accueil le plus favorable.

Une foule très nombreuse, malgré l'heure tardive, attendait à l'aéroport le Président.

Elle l'a chaleureusement applaudi.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, Relations avec la France, 1968)

[1] Le barrage hydroélectrique de Kinguele, dont l'étude a été effectuée par EDF, pourrait produire 150 millions de kws et fournir l'énergie nécessaire au futur complexe industriel de Libreville-Owendo. Le montant des investissements prévus est de l'ordre de 3 milliards de francs CFA, non compris les crédits de construction de la route d'accès, en cours de réalisation sur le Fonds d'aide et de coopération (FAC).

[2] La réalisation du port commercial d'Owendo, distinct du port minéralier, doit doter le Gabon d'un port en eau profonde. Jusqu'à présent, le trafic de Libreville et de Port-Gentil s'effectue par chalandage. Le Fonds européen de développement (FED) assure le financement de la première tranche des travaux pour un montant de 3,3 milliards de francs CFA.

[3] La mise en exploitation des mines de fer de Mékambo (860 millions de tonnes de réserve d'un minerai à très haute teneur) implique outre les installations minières, la construction d'un chemin de fer de 560 kms et la création d'un port minéralier en eau profonde à Owendo où seraient implantées les installations pour le traitement du minerai. Ce projet nécessiterait des investissements de l'ordre de 65 milliards de francs CFA. Le financement se répartirait à peu près à égalité entre le Gabon qui devrait faire appel à un consortium international et la « Société des mines de fer de Mékambo » (SOMIFER), dont le capital est réparti entre la *Bethleem Steel Company* (50 %), le Bureau de recherches géologiques et minières (12 %), des groupes français (21 %), allemand (10 %), belge, néerlandais et italien. La *Bethleem Steel* ayant exprimé le désir de réduire sa participation au capital de la SOMIFER, risque de remettre en cause le principe de la constitution d'un consortium international conduit par la BIRD, qui aurait assuré la construction du chemin de fer.

24

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 247 à 253. *Washington, 11 janvier 1968.*

(*Reçu* : le 12, 04 h. 03).

Je me réfère à mon télégramme n° 186[1].

M. Lester Wolff, représentant démocrate de New York, qui s'était déjà signalé il y a quelques semaines, par de vives attaques au Congrès contre notre pays, vient d'annoncer qu'il avait l'intention de déposer un projet de loi qui aurait pour but d'obliger la France à payer ses dettes de la Première Guerre mondiale[2]. M. Wolff a ajouté que, lors du séjour qu'il vient d'effectuer en France, à la tête d'une mission de la commission des Affaires spatiales de la Chambre des représentants, il avait eu l'occasion de remettre à M. Charles de Chambrun, copie des interventions faites récemment contre la politique française à la Chambre des représentants et au Sénat et l'avait entretenu du problème des dettes.

D'une manière générale, je constate, depuis quelques jours, une recrudescence des attaques contre la France, qui n'est probablement pas sans rapport avec l'inquiétude que les restrictions annoncées le 1er janvier par le président Johnson, ont pu susciter dans ce pays.

Un des concessionnaires de « Chevrolet » sur la côte Est, M. Peter Funk, a fait publier dans un grand nombre de journaux, une annonce dans laquelle il énumère les preuves de « l'ingratitude » de la France à l'égard de ses sauveurs américains, britanniques et canadiens. En conséquence, ajoute-t-il, les possesseurs de voitures françaises ne devront pas compter sur lui pour les leur racheter, mais plutôt les renvoyer en France pour obtenir en échange « quelques dollars ». Une annonce rédigée dans les mêmes termes a été également publiée par un concessionnaire de « General Motors ». Le texte de M. Funk a été, d'autre part, lu en soirée par l'animateur d'une des émissions de variétés les plus populaire, sur la chaîne de télévision NBC – ce qui lui a valu les applaudissements de l'assistance.

[1] Dans ce télégramme de Washington non repris, en date du 9 janvier 1968, l'ambassade de France relate les déclarations modérées faites à leur retour d'Europe par MM. Katzenbach, assistant secrétaire d'État et Eugene Rostow, sous-secrétaire d'État, soulignant la compréhension que manifesteraient les pays du vieux continent pour les solutions proposées par les États-Unis afin de remédier au déficit de leur balance des paiements. Mais l'ambassade constate qu'en revanche ces mesures de redressement sont accueillies différemment par l'opinion publique, voire avec réserve, dans l'attente de précisions du président Johnson ; en outre beaucoup espèrent, même, que ces restrictions porteront atteinte aux intérêts français. La proposition du représentant Lester Wolff va encore plus loin en reprenant un grief récurrent, depuis les années trente, dans les relations franco-américaines.

[2] Se reporter ci-dessous à ce sujet au télégramme de Washington nos 862 à 864 du 6 février 1968.

Notre consul général à San Francisco me signale que les journaux de cette ville qui nous étaient jusqu'ici restés fidèles en viennent maintenant à conseiller à leurs lecteurs d'éviter d'aller dans les pays qui « s'efforcent de détruire la valeur du dollar ».

Des conseillers locaux (celui du comté de Los Angeles, celui de la ville de Miami Springs) ont voté des motions appelant leurs concitoyens à protester contre la « politique anti-américaine » de la France, en boycottant les produits français, en s'abstenant de se rendre dans notre pays et en exigeant le paiement en or des dettes de guerre. Deux des manifestations prévues au calendrier de 1968 de nos promotions de vente, l'une à Houston, l'autre à Oakland, ont été décommandées pour des raisons clairement politiques. Tels sont les plus récents indices de ce courant de mauvaise humeur.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1968)

25

M. Boegner, Représentant permanent de la France
auprès des Communautés européennes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 38 à 41. *Bruxelles-Delfra, 11 janvier 1968.*

(*Reçu* : le 12, 9 h. 40).

Je me réfère à mon télégramme n° 18-22[1].

J'ai saisi l'occasion de l'entretien que j'ai eu ce matin avec M. Rey pour lui faire part de mon sentiment à propos du discours qu'il a prononcé lundi dernier à la Chambre de Commerce française de Bruxelles. Je lui ai dit que ce n'était pas le lieu, compte tenu en particulier de la présence à cette manifestation de M. de Crouy-Chanel[2] et de moi-même, de s'en prendre, comme il l'avait fait, à la politique de la France. En outre, et ainsi que j'avais

[1] Télégramme du 9 janvier 1968, non reproduit. Il rapporte que, s'exprimant le 8 janvier devant la Chambre de commerce de Bruxelles, le président de la Commission des Communautés européennes : « a cru [...] devoir s'en prendre à l'attitude de la France à l'égard de la candidature britannique, regrettant, en particulier, que la délégation française, comme d'ailleurs d'autres délégations dans d'autres circonstances, soit venue à Bruxelles pour expliquer une position arrêtée une fois pour toutes et qu'elle se soit refusée à modifier cette position au cours des discussions. Enfin, il a cru devoir blâmer, en termes généraux mais qui n'en visaient pas moins la France, la politique d'indépendance nationale qu'il a malencontreusement comparée à celle que la Belgique avait poursuivie dans les années précédant la dernière guerre mondiale. »

[2] Étienne de Crouy-Chanel, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Bruxelles depuis septembre 1965.

eu déjà l'occasion de le dire à son prédécesseur[1] lorsque M. Mansholt[2] s'était, en diverses circonstances, livré à des excès de langage concernant notre pays, il ne nous paraissait pas souhaitable que le président de la Commission ou ses collègues critiquent publiquement la politique de tel ou tel État membre. Qu'adviendrait-il, ai-je demandé, si les quatorze membres de la Commission prenaient à partie, les uns et les autres, les gouvernements des États membres de la Communauté ? Quant à ce qu'il avait dit de la politique d'indépendance nationale, c'était là, me semblait-il, quelque chose qui échappait complètement à l'appréciation de la Commission.

M. Rey a cherché à se justifier en invoquant, comme d'habitude, le caractère politique de la Commission, sa responsabilité devant l'Assemblée de Strasbourg, etc. Et en soulignant qu'il s'était exprimé en termes courtois, sans attaquer personnellement, contrairement à M. Mansholt, le Président de la République française. Je n'ai pas caché à M. Rey que ces explications n'étaient pas de nature à nous donner satisfaction.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

[1] Walter Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne, du 10 janvier 1958 au 6 juillet 1967.

[2] Sicco Leendert Mansholt, vice-Président néerlandais, de la Commission de la Communauté économique européenne, de 1958 à 1967, puis vice-président, chargé de l'Agriculture, de la Commission des Communautés européennes.

26

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À DAKAR, ABIDJAN, OUAGADOUGOU, NIAMEY, LOME, FORT-LAMY, BANGUI, LIBREVILLE, BRAZZAVILLE, YAOUNDE, TANANARIVE.

T.C. n° 14[1]. *Paris, 12 janvier 1968.*
Urgent.
(*Envoyé* : le 13, 15 h. 00).

La conférence des chefs d'État de l'OCAM[2] va se tenir à Niamey à la fin de ce mois[3]. Elle sera précédée par un conseil des ministres[4].

Certains de ces problèmes qui seront abordés toucheront au fonctionnement de l'organisation. Il s'agira essentiellement du renouvellement des postes de président[5] et de secrétaire général[6], du choix de candidats communs aux instances internationales, de l'organisation du secrétariat général.

Les chefs d'État auront également à connaître de questions relatives à leur coopération dans les domaines législatif, culturel, scientifique, économique ou social. C'est ainsi que seront examinés, parmi d'autres, les problèmes concernant la formation des cadres, l'organisation de la francophonie[7], la garantie des investissements, les Africains en France, la création éventuelle d'une compagnie multinationale d'assurances et d'une agence de presse de l'OCAM, le renouvellement de la convention de Yaoundé, la conférence de

[1] Ce télégramme est signé par M. Claude Lebel, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département depuis avril 1966. Il est communiqué, par ailleurs, à Nouakchott, Bamako, Kinshasa, Kigali, Bujumbura, Addis-Abeba, Rabat, Tunis, Cotonou.

[2] OCAM : l'Organisation commune africaine et malgache est une organisation sous-régionale fondée lors de la conférence de Nouakchott (Mauritanie), le 12 février 1965, et officialisée par la Charte de Tananarive du 27 juin 1966, dont le siège est fixé à Yaoundé (Cameroun). Elle comprend quatorze États, tous d'expression française (Sénégal, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Togo, Niger, Dahomey, Cameroun, Tchad, République centrafricaine, Congo-Brazzaville, Gabon, Congo-Kinshasa, Rwanda, Madagascar), mais se déclare ouverte à tous les États africains. Sur la difficile naissance de l'OCAM, issue des transformations de l'UAM (Union africaine et malgache), se reporter à *D.D.F.*, 1965-I, n° 305 et 1966-II, n° 92.

[3] La troisième conférence des chefs d'État de l'OCAM se tient à Niamey (Niger) les 22 et 23 janvier 1968.

[4] Le Conseil des ministres des pays membres de l'OCAM se tient du 15 au 19 janvier 1968.

[5] M. Hamani Diori, président de la République du Niger depuis 1960, est élu président en exercice de l'OCAM lors de la conférence de juin 1966. Son mandat est d'un an.

[6] M. Diakha Dieng, Sénégalais, est le secrétaire général de l'Organisation. Son mandat expire normalement le 1er avril 1968. Sur les oppositions de personnalités entre le président et le secrétaire général, se reporter à la dépêche de Niamey n° 191/DAM du 24 mai 1967, non reproduite.

[7] La conférence de l'OCAM, tenue à Tananarive en juin 1966, a confié aux présidents Senghor du Sénégal et Hamani Diori du Niger, une mission exploratoire auprès des différents gouvernements intéressés. La conférence de Niamey, qui doit préparer la réunion des ministres de l'Éducation à la fin de 1968, est la première affirmation, au niveau gouvernemental, de la solidarité francophone.

New Delhi[1]. C'est dire l'importance que peut revêtir ce prochain sommet pour le développement de l'organisation, sans parler de l'incidence que pourraient avoir plusieurs des décisions adoptées sur nos relations avec nos partenaires africains.

Quelques difficultés d'ordre politique risquent cependant de troubler le climat d'harmonie qui devrait régner à Niamey, comme la question des mercenaires[2], les relations entre le Congo-Brazzaville et ses voisins, la mauvaise humeur du général Bokassa[3] et l'irritation de M. Tombalbaye[4], l'élimination du général Soglo[5], le projet de regroupement de l'Afrique de l'Ouest que défendra M. Senghor.

Pour sérieuses qu'elles soient, ces difficultés ne devraient pas compromettre la réputation de sérieux que l'OCAM a acquise. En ce qui nous concerne, nous suivrons avec sympathie les travaux de Niamey et nous souhaitons que ceux qui y participeront soient conscients de la primauté de ce qui les unit par rapport à ce qui pourrait les diviser.

Dans les formes qui vous paraîtront les plus opportunes, vous pourrez faire part de ce sentiment à vos interlocuteurs habituels. Vous marquerez toute l'importance que revêt le renforcement de leur cohésion au moment où se posent les problèmes d'organisation de la francophonie. Vous soulignerez plus particulièrement l'utilité que représente pour eux la coordination de leurs efforts aux Nations unies et la nécessité de la rendre plus efficace.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Conférence de l'OCAM, 52-0-1, 1968)

[1] La seconde session de la conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement se tient à New Delhi (Inde) du 1er février au 29 mars 1968.

[2] Allusion au conflit qui oppose les mercenaires blancs de l'Armée nationale congolaise (ANC) au général Mobutu et à la mutinerie qui s'ensuit en juillet-août 1967. Le 9 août 1967, la ville de Bukavu (capitale du Sud-Kivu en République démocratique du Congo) est prise par les troupes du colonel belge Jean Schramme. 120 mercenaires européens (dont 25 français) s'y retranchent. Le 10 août, le colonel des mercenaires katangais, Léonard Monga, lance une proclamation et déclare assumer les pouvoirs du nouveau gouvernement congolais et vouloir libérer le reste du Congo. Le 5 novembre 1967, le général Massiala et des soldats de l'ANC reprennent Bukavu. Le colonel belge Jean Schramme et ses mercenaires se réfugient au Rwanda dans la nuit du 4 au 5 novembre où ils sont arrêtés par les autorités locales. Le gouvernement de Kinshasa réclame leur extradition afin de les traduire en justice. Le 11 janvier, la République démocratique du Congo décide de rompre les relations diplomatiques avec Kigali. Les positions de l'OUA et de l'OCAM sur le sort des mercenaires : évacuation ou extradition, divergent si bien que le Rwanda, acculé à brève échéance à livrer les mercenaires, recherche, par l'intermédiaire du gouvernement français, l'appui des pays de l'OCAM afin que ceux-ci le soutiennent dans sa résistance aux sollicitations de Kinshasa. Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1967-II, nos 66 et 222. Voir également le télégramme de Kinshasa n° 22 du 5 janvier 1968, non publié, apportant des précisions sur la position du gouvernement de la République démocratique du Congo au sujet des mercenaires alors détenus au Rwanda.

[3] Le colonel Jean-Bedel Bokassa, chef d'État-major de la Défense nationale de la République centrafricaine depuis 1964, s'empare du pouvoir à la faveur de ce que l'on appela « le coup d'État de la Saint-Sylvestre », 1965-1966.

[4] M. François Ngarta Tombalbaye, d'ethnie Sara, est, en 1960, le premier président de la République du Tchad, réélu à ce poste le 22 avril 1962.

[5] Le général dahoméen Christophe Soglo, président de la République du Dahomey, chef du gouvernement, ministre de la Défense nationale depuis le 24 décembre 1965 est renversé par les militaires le 17 décembre 1967.

27

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À ABIDJAN, BANGUI, BRAZZAVILLE, DAKAR, FORT-LAMY, KIGALI, KINSHASA, LIBREVILLE, LOME, NIAMEY, OUAGADOUGOU, TANANARIVE, YAOUNDE.

T.C. n° 15[1]. *Paris, 12 janvier 1968, 7 h. 23.*
Urgent.

En dépit des déclarations du général Mobutu à l'agence congolaise de presse (télégramme n° 66 de Kinshasa)[2], il n'est pas certain que le président de la RDC[3] refusera de se rendre à la conférence des chefs d'État de l'OCAM. Le récent éditorial du « Progrès » (télégramme n° 90 de Kinshasa)[4] donne au contraire à penser que, conscient des inconvénients susceptibles de résulter d'une absence congolaise, le chef de l'État pourrait participer en personne aux assises de Niamey.

La présence du général Mobutu à la réunion de l'organisation constituerait sans doute, en soi, un succès à l'actif de cette dernière. Mais les dispositions d'esprit dont le *leader* congolais est animé, à la veille des conversations, permettent de craindre que des affrontements sérieux ne se produisent. Le général Mobutu s'efforcera en effet d'obtenir de ses collègues qu'ils s'alignent sur les positions qu'il a prises dans l'affaire des mercenaires. Or, ces positions sont intransigeantes et même si le chef de l'État semble moins insensible au langage de la raison que son ministre des Affaires étrangères[5] qui doit, en principe, l'accompagner, les possibilités de manœuvre dont il dispose sont limitées.

[1] Ce télégramme est signé par M. Claude Lebel, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département depuis avril 1966. Il est communiqué, par ailleurs, à Addis-Abeba, Bruxelles, Bujumbura, Dar-es-Salaam, Genève (Delfra), Cotonou, Kampala, Khartoum, Londres, Lusaka, Washington.

[2] Le télégramme de Kinshasa n°s 66 à 69 du 10 janvier 1968, non repris, rapporte ces paroles du général Mobutu, à propos de la réunion de l'OCAM à Niamey : « Notre participation à ce sommet risque d'être reconsidérée, car il ne peut nullement être question pour nous de nous trouver face à face, côte à côte ou autour d'une table avec le Rwanda que nous considérons comme protecteur des assassins (les mercenaires), des bandits qui ont tué, saccagé, volé, pillé, violé, détruit tout sur leur passage, bref mis l'Est du pays à feu et à sang ».

[3] RDC : République démocratique du Congo ou Congo-Kinshasa.

[4] Le télégramme de Kinshasa n°s 90 à 92 du 11 janvier 1968, non reproduit, reprend de larges extraits de l'éditorial du *Progrès*, intitulé : *L'abcès rwandais* relevant que « la politique de l'absence est rarement payante... Le bon sens comme la force, que nous donne notre bon droit, nous recommandent de demander carrément à nos frères…ce qu'il en est exactement et de la conversation jaillira la lumière… ». Le 18 janvier, l'Agence congolaise de Presse annonce que le général Mobutu prend part à la conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'OCAM.

[5] M. Justin Bomboko, homme politique congolais, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur du Congo-Léopoldville (puis Kinshasa) de 1960 à 1963 puis de nouveau depuis le 24 novembre 1965.

La situation apparaît d'autant plus préoccupante que les dirigeants actuels de la RDC ne se sont jamais départis d'un certain esprit de prévention à l'égard de l'OCAM du fait même des conditions dans lesquelles le Congo, sous le gouvernement de M. Tshombé, a été amené à adhérer à l'organisation. Les interventions pressantes des chefs d'État de l'OCAM, au cours de l'été 1967, afin d'obtenir du général Mobutu qu'il renonce à exiger l'extradition de M. Tshombé[1], n'ont pu qu'inciter le *leader* congolais à demeurer sur la réserve. Sans doute, les États de l'OCAM ont-ils pris une part décisive au succès de la conférence de l'OUA à Kinshasa[2] – succès, auquel le général Mobutu tenait particulièrement puisqu'il présidait la réunion – mais le climat de confiance qu'on en espérait ne s'est jamais établi. Bien au contraire, au lieu de renforcer sa coopération avec les États francophones, le général Mobutu a amorcé, quelques semaines plus tard, une politique de rapprochement avec les pays anglophones des pays de l'Est africain.

C'est dire que les Chefs d'État de l'OCAM auront intérêt à montrer beaucoup de doigté pour persuader le *leader* congolais de l'opportunité de renoncer à l'extradition des mercenaires et pour l'amener si possible, à rétablir les relations diplomatiques qu'il vient de rompre avec le Rwanda[3]. S'ils n'y parvenaient pas, leur action devrait, à coup sûr, s'attacher à prévenir, entre la RDC et l'OCAM, une rupture formelle dont les conséquences seraient psychologiquement fâcheuses pour l'organisation et dont l'effet serait sans doute d'inciter le général Mobutu à se lier davantage à ses voisins orientaux anglophones.

Je vous laisse le soin d'apprécier s'il ne conviendrait pas de porter avec toute la circonspection voulue, ces diverses considérations à la connaissance du chef d'État du pays de votre résidence à la veille de la réunion de Niamey.

(Direction des Affaires africaines et malgaches,
Conférence de l'OCAM, 52-0-1, 1968)

[1] Condamné à mort, par contumace, le 13 mars 1967, par le tribunal militaire de Kinshasa, Moïse Tshombé résidait en Espagne et conservait des contacts avec les anciens mercenaires. Le 30 juin 1967, son avion privé, à bord duquel se trouve l'ancien *leader* congolais est détourné vers l'aéroport d'Alger. Le gouvernement de Kinshasa demande son extradition. Le 21 juillet, la Cour Suprême d'Alger rend un avis favorable à la demande d'extradition de Kinshasa. Toutefois, celle-ci n'aura pas lieu.

[2] Du 11 au 14 septembre 1967, se tient à Kinshasa la quatrième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). Une résolution sur les mercenaires est adoptée le 14 septembre, qui préconise la constitution et la réunion d'un comité comprenant des représentants des pays voisins-sauf l'Angola-et de l'Éthiopie afin d'aider la République démocratique du Congo à résoudre ce problème. Voir le télégramme de Kinshasa n°s 2122 à 2137 du 16 septembre 1967, commentant les résultats de la réunion de l'OUA.

[3] Le 11 janvier 1968, Kinshasa rompt les relations diplomatiques avec le Rwanda qui refuse de livrer les mercenaires blancs.

28

M. BERTRAND DE LA SABLIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ISRAËL,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 11/AL. *Tel-Aviv, 12 janvier 1968.*

Échange de lettres entre le général de Gaulle et M. Ben Gourion.

C'est devant un auditoire de près de soixante-dix journalistes, israéliens et étrangers, visiblement très intéressés, que le 9 janvier à 15 h. 30 précises, dans une salle du Beit Sokolov, M. David Ben Gourion[1], accompagné de son épouse, a révélé à la presse le contenu des lettres échangées[2] avec le général de Gaulle.

Dans un préambule, l'ancien ministre israélien, a expliqué les raisons qui l'ont amené à écrire au Président de la République. Il était convenu que les propos tenus au sujet du peuple juif par le général de Gaulle lors de sa conférence de presse du 27 novembre[3], avaient été mal interprétés et que l'on en avait exagéré la portée. Sa conviction avait été renforcée par l'absence dans les récents entretiens franco-syriens[4] de considérations hostiles à Israël. Il fallait bien admettre que chaque État adapte sa politique à ses intérêts.

M. Ben Gourion entreprit ensuite la longue lecture, en hébreu, de sa lettre au général de Gaulle, pendant que son secrétaire distribuait à l'assistance des copies de l'échange de lettres. Il répondit enfin aux questions des journalistes.

De l'ensemble de ses déclarations, qui donnèrent lieu à de longues digressions, on peut retenir que M. Ben Gourion n'a pas été entièrement satisfait

[1] David Ben Gourion, l'un des fondateurs de l'État d'Israël, Premier ministre et ministre de la Défense d'Israël de 1949 à 1953, de nouveau de 1955 à 1963. Il se retire alors dans un kibboutz au Negev.

[2] La lettre adressée par David Ben Gourion au général de Gaulle le 6 décembre 1967 est publiée par la *Documentation française*, articles et documents du 26 février 1968, n° 1888 pp. 32 à 39. La réponse du général de Gaulle, du 30 décembre 1967 est publiée à la suite pp. 39 et 40. Après un rappel historique sur le peuple juif, son installation en Palestine et les rapports avec ses voisins arabes, la création de l'État d'Israël et fort de son attachement personnel à la Bible, Ben Gourion affirme qu'il n'a pas honte du nom de « sioniste » et que les Juifs ne sont pas un peuple « dominateur » ; le peuple juif est, ajoute-t-il, égal en droits et en devoirs à tous les autres peuples, ni plus, ni moins. Il souhaite la paix et se félicite des bons rapports qu'il a toujours eus avec le général de Gaulle. Le général de Gaulle répond en invitant Israël à la modération ; tout en reconnaissant les dommages subis par Israël du fait du blocus d'Akaba, il regrette que le gouvernement soit passé outre aux avertissements, dont celui de la France, et ait entamé les hostilités en prenant, par la force des armes, possession de Jérusalem et de territoires jordaniens, égyptiens, syriens. Enfin, le général de Gaulle recommande le retrait des forces israéliennes.

[3] Lors de la conférence de presse du 27 novembre 1967, le général de Gaulle déclare que les Juifs sont restés « un peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur ». Voir *D.D.F.*, 1967-II, n°s 260, 261 et 330.

[4] Le 15 décembre 1967, le général de Gaulle reçoit le Dr Youssef Zouayen, président de la République Arabe Syrienne. Le compte rendu est publié dans *D.D.F.*, 1967-II, n° 309.

par le contenu de la réponse et qu'il a évité d'indiquer clairement si celle-ci est pour lui annonciatrice d'un changement de la politique française à l'égard d'Israël. Il a insisté, à plusieurs reprises, sur le fait que, pour lui, le général de Gaulle n'a pas eu l'intention de porter atteinte aux Juifs et à Israël. Il en a pris pour preuve que, lors du séjour du président syrien à Paris, le gouvernement français n'a pas voulu s'associer, dans un texte commun, à certains points de vue de son visiteur. Interrogé sur la portée politique qu'il accorde à la réponse reçue, il explique qu'elle signifiait que le général de Gaulle avait voulu modifier l'impression produite par ses déclarations du 27 novembre et que cela était, à ses yeux, important. Se refusant à répondre au sujet des hypothèses permises par cette réponse quant à l'embargo sur la livraison des *Mirage*[1] il affirma par contre qu'il ne voyait pas d'abîme entre les solutions préconisées au Moyen-Orient par le Président de la République dans sa réponse et celles auxquelles pense Israël.

Aux questions relatives à la manière dont l'échange de lettres a pu se faire et qui ont été souvent posées, M. Ben Gourion se contenta de préciser par quelle voie en Israël la lettre de réponse lui est parvenue[2]. À un journaliste qui lui demandait s'il rencontrerait le général de Gaulle, il répéta, ce qu'il avait déjà dit, qu'il n'avait plus aucune qualité officielle et que, dans toute cette affaire, il n'avait agi qu'à titre privé.

Les observateurs consultés par le poste, sitôt après la conférence de presse, n'ont pas caché qu'ils avaient été déçus par les révélations de M. Ben Gourion dont la personnalité aurait été en fait le seul élément attrayant de la réunion. Dans le climat passionné dont bénéficie par avance les événements qui se rapportent aux relations avec la France, celui-ci n'a rien apporté de nouveau, disent-ils, alors que leur curiosité avait été avivée par les rumeurs qui circulaient à propos de ces lettres et par la valeur du personnage de M. Ben Gourion.

Dans leur déconvenue, ces observateurs reportent leur attention vers les réactions des milieux officiels à Jérusalem où l'on aurait jugé sévèrement les relations épistolaires de M. Ben Gourion avec un chef d'État étranger et où l'on parle même de demander des comptes à l'ancien ministre d'Israël d'un comportement jugé répréhensible.

Quant à la portée politique que cet échange de lettres est susceptible d'avoir, les journalistes et les personnes interrogées semblent bien tomber d'accord pour dire qu'il est plus de nature à supprimer des malentendus en France qu'à rapprocher les points de vue français et israéliens.

[1] Un contrat pour la vente des *Mirage* est signé en avril 1966 ; voir la note d'audience du 20 mars 1968, publiée ci-après. Le 7 juin 1967, à la suite de l'attaque israélienne du 5 juin, le général de Gaulle décide : « Nous pouvons laisser partir les matériels commerciaux déjà achetés par Israël et faisant partie des rechanges pour les avions mais l'opération ne saurait se renouveler dans les circonstances présentes. Aucune arme (munitions comprises) ne doit être livrée, même si elle est déjà payée ». *D.D.F.*, 1967-I, n° 333.

[2] La réponse du général de Gaulle est remise à David Ben Gourion par Bertrand Rochereau de la Sablière, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Tel-Aviv depuis septembre 1965.

Des journalistes ont remarqué, et ce ne fut pas pour se plaindre, que la réponse du général de Gaulle n'évoquait point le problème de Jérusalem.

(Afrique-Levant, Israël, Relations politiques avec la France)

29

NOTE
DE LA DIRECTION POLITIQUE, SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES.

N. *Paris, 12 janvier 1968.*

Les déclarations de M. Pepin[1] relatives à la vente du plutonium à la France appellent les remarques suivantes :

1) Le marché porte sur 100 Kg de plutonium et s'élève à 10 millions de francs.

2) Ce plutonium, qui provient de la première centrale canadienne de type « Candu »[2] (uranium naturel – eau lourde) est destiné au programme français de réacteurs surrégénérateurs : « Rapsodie » en fonctionnement à Cadarache, puis « Phénix » dont la construction débutera en 1969.

3) Pour ce qui est de la vérification d'usage de ce plutonium, les Canadiens ont sensiblement nuancé leur position par rapport à 1965[3] en admettant la réalité des choses, à savoir qu'Euratom exerce un contrôle sur toutes les matières nucléaires utilisées par les six pays de la CEEA pour leurs activités nucléaires pacifiques.

Seules les activités militaires, déclarées à l'Euratom comme telles, échappent à cette vérification. S'il arrivait qu'Euratom n'ait plus compétence dans ce domaine, les Canadiens accepteraient d'autre part que cette vérification soit effectuée par leurs soins dans un cadre bilatéral. Dans ce cas comme dans l'autre nous sommes loin de la position de principe du Canada tendant à confier à l'AIEA l'exercice du contrôle.

[1] Jean-Luc Pépin, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources naturelles du Canada depuis décembre 1965, se rend en France du 12 au 16 janvier 1968. Parmi les problèmes concrets dont il s'est entretenu avec les ministres français, il mentionne au cours de la conférence de presse qu'il tient à Montréal à son retour de Paris : l'étude par la France du procédé CANDU, la vente de plutonium et les satellites de communications.

[2] La filière canadienne connue sous le nom de CANDU (*Canada Deuterium Uranium*) utilise l'eau lourde comme modérateur et l'uranium naturel comme combustible. Cette combinaison permet des taux de combustion élevés avec des coûts de combustibles bas.

[3] Les accords de Québec conclus en 1943 entre le Canada, les États-Unis et la Grande-Bretagne au sujet de l'arme nucléaire engagent ces trois pays à ne pas apporter d'aide à une autre puissance dans le domaine nucléaire ; par voie de conséquence la liberté d'usage de l'uranium naturel acheté au Canada est limitée aux États-Unis et à la Grande-Bretagne ; tous les autres acquéreurs sont soumis à un contrôle portant sur l'utilisation pacifique de ce combustible. La France ne réussit pas à obtenir l'abandon de cette position et se refuse à un contrôle canadien. Des conversations engagées en 1965 par le Commissariat à l'énergie atomique et la *Denisson Mines*, pour la conclusion d'un contrat à long terme de fourniture d'uranium, rencontrent le même obstacle.

Quant à nous, nous avons toujours admis, sous certaines conditions, que les matières fissiles spéciales (plutonium ; uranium enrichi) soient soumises à contrôle dans la mesure où celles-ci peuvent être utilisées telles quelles à des fins militaires. Il n'en est évidemment pas de même pour le produit d'où sont issues ces matières, l'uranium naturel. À cette objection que nous avions fait valoir aux Canadiens en 1965, s'en ajoutait une seconde, qui ne joue pas pour le plutonium ou l'uranium enrichi : à savoir que pour ce produit de base que constitue l'uranium naturel, nous entendions bénéficier de conditions égales à celles consenties par le Canada à la Grande-Bretagne et aux États-Unis.

4) Le contrat sera conclu entre le CEA et la Commission canadienne à l'Énergie atomique[1].

5) Le Cabinet fédéral se prononcera sur cette affaire le 15 janvier.

(QA, Canada, Vente de plutonium à la France)

30

NOTE[2]

Entretien[3] avec M. Brosio[4] ;
Secrétaire général de l'OTAN.

Paris, 12 janvier 1968.

1) Déclaration du représentant des États-Unis[5] sur la balance des paiements.

Selon M. Brosio, M. Cleveland fera un exposé de caractère général qui sera vraisemblablement une synthèse des vues exprimées par le président Johnson[6] et par M. Katzenbach[7] lors de sa tournée européenne.

[1] Le contrat entre le CEA et l'AECL (*Atomic Energy of Canada Limited*) est signé au début d'octobre 1968 ; il consiste en l'achat par la France de combustibles irradiés par les réacteurs canadiens NPD (*Nuclear Power Demonstration*) et CANDU. Il intervient quelques jours après la signature, le 30 septembre 1968, entre M. Debré, ministre des Affaires étrangères, et l'ambassadeur du Canada Jules Léger, de l'échange de lettres établissant les modalités du contrôle sur le plutonium que le Canada vend à la France.

[2] Ce document porte en tête la mention manuscrite suivante au crayon rouge : « les instructions du Ministre données à M. Seydoux sont en marge » suivie du paraphe de Jean-Bernard Raimond, directeur adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères.

[3] L'entretien a lieu avec Roger Seydoux de Clausonne, représentant permanent de la France au Conseil de l'Atlantique Nord depuis le 4 juillet 1967.

[4] Manlio Brosio, ambassadeur d'Italie à Paris, est nommé secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord au cours de la session ministérielle qui se tient à La Haye du 12 au 14 mai 1964. Il prend ses fonctions le 1er août 1964.

[5] Le représentant permanent des États-Unis au Conseil de l'Atlantique Nord est Harlan James Cleveland depuis 1965.

[6] Lyndon Baines Johnson est le 36e président des États-Unis depuis le 22 novembre 1963.

[7] Nicholas de Belleville Katzenbach, juriste et membre du gouvernement américain, est secrétaire d'État adjoint depuis 1966.

Il n'apparaît pas certain que l'exposé de M. Cleveland soit suivi d'un débat[1]. M. Brosio pense plutôt que l'on examinera les questions de procédure en vue de déterminer dans quel cadre on étudiera les conséquences éventuelles pour l'OTAN d'une réduction des dépenses américaines.

Étant donné qu'il s'agira d'examiner les conséquences militaires d'une décision politique, le secrétaire général estime qu'il appartiendrait plutôt au comité des Plans de Défense[2] de se saisir de cette question.

2) Exercice Harmel[3].

Des entretiens qu'il a déjà eus avec certains de mes collègues, M. Brosio a conclu que les membres de l'OTAN n'étaient pas désireux de créer de nouveaux organismes et qu'ils souhaitaient confier au Comité politique[4], composés de suppléants, le soin de procéder aux études suggérées par le communiqué publié à la fin de la dernière session ministérielle[5].

En ce qui concerne tout d'abord les questions relatives à un règlement européen, auquel naturellement les Allemands sont très intéressés, le secrétaire général pense qu'il faudra utiliser les travaux très importants faits à l'OTAN en 1958 et en 1959, mais qu'il ne faut pas ignorer non plus ce qui s'est passé en Europe depuis 1960, le plan Rapacki[6], etc.

Bien entendu il faudra tenir compte des responsabilités particulières des quatre puissances[7] ; M. Brosio n'est pas loin de penser que si un travail sérieux peut être accompli, cela sera au sein des Quatre, mais il faudra tenir compte des autres puissances. Peut être pourrait-on penser à un

[1] Une note manuscrite indique en marge : « Seydoux s'abstiendra (ne concerne pas l'OTAN) sauf à se tenir informé de ce qui se dira ».

[2] Le comité des Plans de défense est créé par le Conseil de l'OTAN, réuni en session ministérielle à Ottawa, du 22 au 24 mai 1963, spécialement consacrée aux problèmes de défense. En 1966, il devient un organe de coordination et de décision sur les questions plus directement liées à la structure du commandement militaire intégré. Il acquiert une base plus large et permet la coordination dans les domaines militaires échappant au cadre de l'intégration. Le 2 novembre 1966, la France décide de ne plus y participer. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 329.

[3] Le plan Harmel présenté par Pierre Harmel, ministre des Affaires étrangères de Belgique, est établi aux fins d'étudier les « tâches futures de l'Alliance et les mesures à prendre pour la renforcer en tant qu'élément d'une paix durable ». Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 173. L'exercice Harmel constitue la mise en œuvre du plan. Le premier rapport est examiné à la session ministérielle du printemps 1967 ; la session du 13 et 14 décembre 1967 en tire les conclusions.

[4] Le Comité politique, créé par le Conseil de l'OTAN en 1957, se réunit soit au niveau des représentants permanents des États membres, soit plus fréquemment au niveau des conseillers politiques des délégations. Il prépare les discussions du Conseil sur les questions politiques internationales.

[5] Le communiqué de la session ministérielle de Bruxelles des 13 et 14 décembre 1967 est publié. Il comporte 17 articles. En annexe se trouve le « Rapport sur les tâches futures de l'Alliance » ou plan Harmel, qui comporte également 17 articles.

[6] Le 2 octobre 1957, Adam Rapacki, ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Pologne, présente à l'Assemblée générale des Nations unies une proposition concernant la création d'une zone dénucléarisée en Europe centrale (Plan Rapacki).

[7] Le mot « quatre » est biffé et remplacé par « trois » écrit à la main accompagné de la mention marginale : « pas de 4 dans le cadre de l'OTAN. Seydoux verra Cleveland et Grewe ». Le Dr Wilhelm Grewe est le représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne au Conseil de l'Atlantique Nord depuis 1962.

examen parallèle par le Conseil et par les Quatre des questions touchant à la sécurité. Les Quinze se consacreraient plus spécialement au règlement européen dans son ensemble, les Quatre étudieraient plus spécialement le problème allemand.

Quant au contrôle des armements, il existe depuis six mois un comité *ad hoc* créé dans le cadre du comité des Plans de Défense, qui s'est fixé comme objectif une étude de la réduction équilibrée des armements en Europe. En fait ce comité n'a pas poussé plus loin ses travaux, les Belges ayant exprimé le désir que l'on attende les résultats de l'exercice Harmel.

Plusieurs ambassadeurs ont exprimé le désir de voir ce comité *ad hoc* poursuivre sa mission. Certains d'entre eux auraient fait remarquer que la France pourrait s'associer aux travaux de ce comité si elle le souhaitait, mais qu'il faudrait d'abord qu'elle en manifeste l'intention[1] et que d'autre part elle indique qu'elle tiendrait compte des conclusions dudit comité pour les forces se trouvant en Allemagne qui ne relèvent plus que du gouvernement français.

Enfin en ce qui concerne les questions concernant la Méditerranée, l'idée serait d'attendre la fin des études faites actuellement par les militaires[2] qui s'efforceraient de dresser un tableau comparatif faisant ressortir l'accroissement des forces soviétiques dans cette partie du monde.

3) Propositions de M. Fanfani[3] au sujet de la Grèce.

M. Brosio espérait vivement qu'il n'était pas dans les intentions de M. Fanfani de demander que le problème grec soit évoqué devant le Conseil. Malheureusement le représentant permanent italien avait fait savoir tout récemment que son ministre désirait que cette question soit évoquée après le prochain Conseil au cours d'une réunion privée qui aurait lieu dans le cabinet de M. Brosio sur la suite à donner au document Harmel.

Des consultations auxquelles le secrétaire général avait procédé, il résulte que plusieurs puissances et notamment les Turcs, les Anglais, les Américains étaient très opposés à la discussion de cette question et s'emploieraient à

[1] Les mots du texte « qu'elle en manifeste l'intention » sont soulignés : dans la marge, on lit la note manuscrite « Non. Point 14 du rapport Harmel ». Le point 14 du rapport précise : « les Alliés examineront avec une attention particulière les problèmes de défense des régions exposées, par exemple, le flanc sud-est. À cet égard, la situation actuelle, compte tenu du fait que la crise du Moyen-Orient relève de la compétence des Nations unies.

[2] Dans la marge est écrit « à 14 ».

[3] Amintore Fanfani est le ministre italien des Affaires étrangères depuis le 5 mars 1965. À la suite de la crise intérieure grecque, il demande que l'affaire soit portée devant le Conseil de l'Atlantique Nord pour l'examen de la situation découlant de la prise de pouvoir du nouveau gouvernement grec et corrélativement de l'attitude de la Grèce par rapport à l'article 2 du traité de 1949.

ce qu'il ne soit pas donné suite à la suggestion du ministre des Affaires étrangères italien[1].

(Pacte, Pacte Atlantique Nord, Conseil des représentants permanents, Plan Harmel)

31

M. ARGOD, AMBASSADEUR DE FRANCE À PHNOM PENH,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 107 à 119. *Phnom Penh, 13 janvier 1968, 12 h. 00.*

(*Reçu* : le, 14, 18 h. 36).

Le communiqué conjoint publié hier à Phnom Penh (dont j'ai communiqué le texte au Département par mon télégramme n° 101)[2] à l'issue de la visite de M. Chester Bowles[3] reprend, en insistant spécialement sur l'affirmation par chaque partie de ses positions, les questions abordées au cours des conversations khméro-américaines qui viennent de se dérouler à Phnom Penh. Une d'entre elles toutefois n'y figure pas. Il s'agit de perspectives d'amélioration des rapports entre les deux pays. Sur ce point aucune évolution ne se dessine, comme je l'ai indiqué dans mon télégramme n° 80/92[4], une reprise des relations diplomatiques demeurant liée, dans l'esprit du prince Sihanouk, à la reconnaissance des frontières du royaume par les États-Unis.

La situation du Vietnam proprement dite n'a fait l'objet que d'un échange de vues dont la « franchise » est seule soulignée. Comme l'a dit le prince Sihanouk aux journalistes, sur ce problème, son interlocuteur et lui-même « n'étaient pas sur la même longueur d'onde. « Cette affirmation ne surprendra pas. Le Prince a prôné l'arrêt des bombardements, et recommandé aux États-Unis de laisser les Vietnamiens régler leurs propres affaires, de prendre en considération le programme du FNL[5] et d'encourager une

[1] À la fin du texte dactylographié, on lit la note manuscrite suivante : « position générale – Nous n'avons pas de contacts avec le gouv[ernement] grec. Seul[ement] quest[ions] techniques par les collab[orateurs] de l'Amb[assade] mais pas au niveau ministériel ni ambassadoriel. Ns n'allons pas à la pêche renseig[nement]ts polit[iques] au MAE. Ns ne convoquons pas ch[argé] d'aff[aires] de Grèce, ns l'écoutons q[uan]d il demande à être reçu. Démarche ital[ienne] : voir posit[ion] Couve au Conseil (verbatim) [partie de texte illisible] montre bien que ns ne voulons avoir que des relat[ions] de caractère administratif ».

[2] Télégramme n° 101 du 12 janvier 1968, non reproduit.

[3] Chester Bliss Bowles, ambassadeur des États-Unis à New Delhi depuis 1963 et représentant spécial du président des États-Unis fait une visite à Phnom Penh du 8 au 12 janvier 1968.

[4] Télégramme du 11 janvier 1968, non reproduit.

[5] Front national de Libération sud-vietnamien.

neutralisation du Sud-Vietnam. Je n'ai pu que constater, a-t-il précisé, que les Américains et les Vietnamiens ne sont d'accord que sur un point : « pour continuer à se battre ».

En revanche, le communiqué s'étend sur les deux autres sujets, qui ont été effectivement traités beaucoup plus à fond : le renforcement de la CIC[1] et le problème des infiltrations du Vietcong et de l'exercice éventuel par les Américains du « droit de suite ». « Pour ce qui touche au premier, le résultat des conversations n'apparaîtrait pas clairement. Les Cambodgiens ont certes rappelé qu'ils avaient eux-mêmes proposé depuis 1961 le renforcement de la CIC et suggéré l'établissement de postes fixes sur divers points de leur territoire. Ils ont réaffirmé qu'ils étaient disposés à confirmer de nouveau ce point de vue à la CIC. Mais la question est de savoir comment les moyens nécessaires à un tel renforcement, notamment les hélicoptères offerts par les États-Unis, pourraient être mis à la disposition de la Commission.

Les Américains et les Canadiens soutiennent qu'il suffit que la CIC, accepte la livraison de ce matériel dont l'utilisation ne causera aucune dépense supplémentaire aux puissances de Genève[2]. Les Indiens semblent près d'adopter cette, à la condition que le Cambodge fasse connaître formellement qu'il approuve la cession par les Américains de moyens supplémentaires. Or, devant l'opposition résolue des Soviétiques et des Polonais, le Prince Sihanouk se refuse maintenant, en dépit des promesses faites à M. Bowles, à formuler une demande qui le mettrait en difficulté avec Moscou, dont l'amitié lui est plus que jamais précieuse.

Il s'est borné finalement à faire envoyer par le ministre des Affaires étrangères[3] au président de la CIC[4] et à l'ambassadeur de l'Inde[5] des extraits de ses récentes conférences de presse relatives à son désir de voir la Commission intensifier ses activités, sans mentionner la livraison des fameux hélicoptères. Les Américains en seront déçus, mais il leur appartient de tenter de convaincre Moscou et New-Delhi d'assouplir leur position. On peut douter qu'ils y parviennent. Mon collègue soviétique[6], avec qui je me suis entretenu avant-hier, ne m'a pas donné à entendre que son gouvernement fût enclin à céder. Quant à l'Inde, elle n'est probablement pas plus désireuse que le Cambodge de déplaire à Moscou.

[1] Commission internationale de contrôle de l'armistice établie par les accords de Genève du 20 juillet 1954.

[2] Les participants à la conférence de Genève de 1954 sont : la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'URSS, la République populaire de Chine, le Cambodge, le Laos, la République démocratique du Vietnam et l'État du Vietnam. Toutefois les États-Unis et l'État du Vietnam ont refusé de signer la déclaration finale.

[3] Prince Norodom Phurissara, ministre cambodgien des Affaires étrangères depuis le 2 mai 1967.

[4] Le diplomate indien Paranjpe, président de la CIC au Cambodge depuis 1967.

[5] Parapil Narayana Menon, ambassadeur de l'Union indienne à Phnom Penh depuis le 10 septembre 1965.

[6] Serguei Mikhailovitch Koudriavtsev, ambassadeur de l'Union soviétique à Phnom Penh depuis le 18 décembre 1967.

Ce n'est que sur le dernier sujet de leurs conversations que les Khmers et leurs interlocuteurs ont pu, sinon trouver un terrain d'entente, du moins parvenir à un résultat qualifié officiellement de « positif » par le prince Sihanouk : la réaffirmation par M. Bowles que les États-Unis « respecteraient la souveraineté, la neutralité et l'intégrité du Cambodge » et « feraient tout leur possible pour éviter les actes d'agression ainsi que les incidents ou accidents pouvant causer des pertes ou dommages aux habitants » de ce pays.

Qu'a dû donner le prince Sihanouk en échange de ces assurances réconfortantes ? Le communiqué ne le dit pas. Mais il est certain qu'il a accepté de recevoir périodiquement, par l'entremise de l'ambassade d'Australie, les informations recueillies par les services américains sur les infiltrations éventuelles des forces du FNL au Cambodge. Il semble aussi qu'il ait laissé entendre, comme il l'avait fait dans ses réponses aux questions posées par le correspondant à Hong Kong du *Washington Post*[1], qu'il fermerait les yeux sur des empiètements territoriaux des forces américaines à la poursuite d'éléments du FNL, si les accrochages qui s'ensuivraient se dérouleraient dans des régions inhabitées et ne faisaient pas de victimes Khmères. En me le confirmant, mon collègue australien[2] m'a indiqué que cette attitude avait quelque peu embarrassé M. Chester Bowles qui n'en demandait pas tant.

Lorsque le chef de l'État Khmer affirme qu'il tient à ce que « son territoire et sa neutralité soient respectés par toutes les nations, y compris les belligérants au Vietnam », il vise autant le Front et la RDVN[3] que les Américains. Cette formule constitue même un avertissement à l'égard du Vietnam. Les événements de ces dernières semaines lui ont apparemment ouvert les yeux sur les risques d'une trop grande tolérance à l'égard de certains agissements de ceux-ci et, il paraît, aujourd'hui, résolu à exercer une plus stricte vigilance. Mais les moyens dont il dispose ne le lui permettent guère. Dans les provinces les plus sensibles de Rattanakiri et de Mondulkiri, au nord-est du pays, ne sont stationnés que de maigres effectifs bien incapables de contrôler des mouvements adverses exécutés avec la discrétion que l'on sait. Faute de pouvoir y veiller lui-même, le Prince n'est donc pas hostile à ce que les Américains fassent en sorte – à condition que la chose se produise sans dommage et bruit – que les Vietnamiens ne puissent s'implanter durablement sur le territoire Khmer.

En définitive, les parties paraissent satisfaites de cette reprise de contacts. Les Américains ne s'attendaient, semble-t-il, pas à des résultats aussi positifs. Le prince Sihanouk, pour sa part, se réjouit d'avoir réussi à convaincre ses interlocuteurs de sa bonne foi, reconnue dans le communiqué, et a diminué dans l'immédiat la pression qui s'exerçait contre son pays. Si les divergences de vues n'ont pas été réduites et ne pouvaient du reste pas l'être, si des

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 2/CLV du 3 janvier 1968.

[2] Saint Clair Deschamps, ambassadeur d'Australie à Phnom Penh depuis 1962.

[3] République démocratique du Vietnam.

équivoques demeurent, il aura gagné du temps, ce qui est l'essentiel de la situation présente du Cambodge, tant que le conflit du Vietnam se poursuit. Il ne peut cependant ignorer que des difficultés resurgiront. Mais on est convenu de reprendre le dialogue. En se prêtant à de nouvelles conversations et tout en maintenant sa ligne aussi rigoureuse que possible, le Prince accepterait au besoin de nouveaux accommodements. Aujourd'hui, pour prix de sa bonne foi, il n'a pu éviter de laisser apparaître que la présence, au moins discrète, d'éléments Vietcong sur son territoire était bien une des données du problème. Il se croira sans doute obligé de le contester, mais son aveu implicite ne manquera pas de peser sur ses relations avec les Vietnamiens aussi bien qu'avec les Américains.

(Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1968)

32

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 291 à 296[1]. *Washington, 15 janvier 1968.*

(*Reçu* : 21 h. 45).

Le *New York Times* a publié le 14 janvier un article tiré d'une interview accordée par le roi Constantin[2] de Grèce à C.L. Sulzberger[3].

Le souverain y rappelle les six conditions relatives à son retour à Athènes : publication de la nouvelle constitution, fixation de la date d'un référendum au sujet de ce texte, élections démocratiques libres, nomination d'un comité chargé d'enquêter sur le sort des prisonniers[4] politiques, démission de l'armée des ministres, liberté de la presse. Le souverain a reconnu que le gouvernement hellénique avait déjà satisfait à l'une de ses demandes : les

[1] Ce télégramme est intitulé : Interview du Roi Constantin.

[2] Le roi Constantin de Grèce et sa famille se retirent à Rome dans la nuit du 13 au 14 décembre 1967, suite à l'échec du contrecoup d'État du 13 décembre.

[3] Cyrus Leo Sulzberger, écrivain américain, journaliste, correspondant du New York Times.

[4] À la date du 15 mai 1967, le nombre des personnalités déportées dans l'île de Yaros et détenues après le coup d'État du 21 avril 1967 était estimé à six mille. Au 15 juin 1967, selon les déclarations du général de brigade Patakos, ministre de l'Intérieur, il ne restait au camp d'internement de Yaros qu'environ 2 800 personnes dont un grand nombre pourraient être autorisées à rentrer chez elles après signature d'une déclaration par laquelle elles s'engagent à s'abstenir de toute activité politique. Au début de décembre 1967, M. Totomis, alors ministre de l'Ordre public, affirme qu'à la suite de la récente libération de personnes ayant signé des déclarations de loyalisme, le nombre de communistes détenus dans les îles de Leros et de Yaros est ramené à environ 2 570. Le 23 décembre, une amnistie générale est annoncée, mais les prisonniers détenus dans ces îles, qui sont tous considérés comme des « bandits communistes », ne sont pas touchés par cette mesure.

ministres avaient donné leur démission de l'armée[1]. D'autre part, certaines promesses avaient été faites en ce qui concernait ses trois premières requêtes[2], mais il ne souhaitait pas rentrer sans assurances précises.

Le roi Constantin notait que M. Papadopoulos avait publiquement exprimé l'espoir de le voir revenir à Athènes. Les principaux officiers de la junte semblaient aussi souhaiter son retour. Cependant le souverain était préoccupé par l'attitude d'un groupe de jeunes officiers connus au sein d'un comité révolutionnaire sous le nom de groupe des « capitaines »[3]. Il pensait que ce groupe, qui avait à sa tête le colonel Ladas[4], ne lui était pas favorable.

Revenant sur les événements du 13 décembre, le roi a révélé qu'il avait voulu profiter de la présence des troupes grecques à la frontière turque. Il avait en outre reçu l'assurance qu'il serait bien accueilli à Salonique. Il comptait prendre la parole à la radio de cette ville, convoquer les ambassadeurs et obtenir le ralliement des généraux qui hésitaient encore à le suivre. « Les choses avaient toutefois tourné autrement ».

Répondant à la question de savoir si, au cas où les événements prendraient un cours défavorable il songeait à constituer un gouvernement en exil, il répondit qu'il n'avait pas encore pris de décision à ce sujet. Il entendait pour l'instant conserver une attitude souple. Il s'était établi à l'ambassade de Grèce à Rome parce qu'elle était légalement et symboliquement territoire grec. La décision définitive que prendrait le roi était une affaire de semaines. « Si ses demandes étaient satisfaites, il rentrerait à Athènes : il y serait à même en effet d'empêcher le gouvernement en place de perpétuer son pouvoir. Son influence était assurément limitée mais il pourrait, du moins, s'opposer au pire ».

Répondant à une question relative à l'attitude des États-Unis, le roi a déclaré : « Les États-Unis entretiennent des relations officielles avec moi. En effet Athènes légifère encore en mon nom et les lois sont promulguées par un régent. La question de l'établissement de relations diplomatiques avec le gouvernement grec ne se pose pas. La seule question qui se pose est celle des contacts pratiques ».

[1] Le 20 décembre 1967, les principaux membres de la junte se démettent de leurs fonctions dans l'armée, faisant ainsi de leur gouvernement un gouvernement civil.

[2] Le colonel Papadopoulos, présidant une réunion publique du Comité constitutionnel, donne à la presse un calendrier précis sur le dépôt de la constitution et la date du référendum.

[3] Les « capitaines » représentent l'extrémisme le plus révolutionnaire au sein de l'armée et de la junte, par opposition aux « politiques » du Gouvernement.

[4] Le colonel John Ladas, anti-communiste, spécialiste des questions de Sécurité, membre du Conseil de la Révolution, secrétaire général du ministère de l'Ordre public, dont le titulaire est M. Tzevelekos depuis le 13 décembre 1967, est un membre influent de la junte et représente la tendance « dure » du régime. Sur la crise au sein de la junte, se reporter à la dépêche d'Athènes n° 41/EU du 19 janvier 1968, non reproduite. La démission de l'Armée du colonel Ladas est annoncée par le télégramme d'Athènes n°s 113 et 114 du 17 février 1968.

Le roi a encore dit qu'il avait été déçu par les réactions de l'étranger. Seul M. Wilson[1] avait eu une attitude courageuse à laquelle il rendait hommage.

J'envoie au Département par courrier le texte de cette interview.

(Europe, EU, Grèce, Politique intérieure, 17-3-1, 1961-1970, 1968)

33

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Situation en Afrique francophone

N. n° 29/DAM. *Paris, 16 janvier 1968.*

1. Niamey est devenue pour quelques semaines la capitale de l'Afrique francophone. Après la réunion des dix-huit États associés à la CEE (12-13 janvier)[2], le Conseil des ministres (15-19 janvier) et la conférence des chefs d'État de l'OCAM (20-23 janvier) doivent s'y tenir.

Pour la première fois la Tunisie[3] et le Maroc[4] vont envoyer des observateurs à cette réunion, le secrétaire général de l'OUA y assistera en personne, le Secrétaire général des Nations unies y sera représenté[5]. C'est dire l'audience que le groupe francophone a acquise en quelques années tant en Afrique que sur le plan international.

[1] Le 15 décembre 1967, devant la Chambre des Communes, interpellé sur la situation en Grèce, le Premier ministre britannique, Harold Wilson, déclare que reconnaître un gouvernement ne veut pas dire que l'on approuve son action. Voir le télégramme de Londres n°s 7439 à 7443 du 15 décembre 1967.

[2] Le traité d'Association à la CEE, signé à Yaoundé (Cameroun), en 1963, pour une durée de six ans, stipule que les négociations pour un renouvellement de l'Association doivent débuter un an avant l'expiration de l'accord. Les participants à la réunion de Niamey insistent sur le besoin pour les pays africains de présenter un front uni avant leurs négociations avec les pays de la Communauté. M. Hamani Diori, président du Niger, a déposé sur le bureau de la Communauté à Bruxelles un mémorandum, approuvé au préalable par les quatorze pays membres de l'OCAM, qui tous font partie du groupe des Dix-Huit, sur les doléances formulées par ceux-ci (détérioration des termes de l'échange, absence de garanties préférentielles par les pays du Marché commun vis-à-vis des pays africains ; procédure lente adoptée par les organismes de financement lorsqu'il s'agit de livrer les fonds alloués à des projets déjà approuvés). Sur cette question voir le bilan de la Convention de Yaoundé établi par le comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne auprès du Secrétariat général du Premier ministre, à la date de janvier 1968.

[3] L'observateur tunisien, M. Taïeb Slim, homme politique et diplomate, frère de M. Mongi Slim, secrétaire d'État à la Justice, est secrétaire d'État et le représentant personnel du président Bourguiba depuis le 26 octobre 1967.

[4] L'observateur marocain est Hadj Ahmed Balafrej, représentant du Roi du Maroc avec rang de Ministre.

[5] Le représentant du Secrétaire général de l'ONU est le Ghanéen Robert Kwaku Atta Gardiner, secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique à Addis-Abeba.

Si l'essentiel des débats portera sur la coopération culturelle, économique et sociale entre membres de l'organisation, certains problèmes politiques y seront également abordés.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne l'organisation de la francophonie, M. Hamani Diori proposera à ses partenaires de tenir à la fin de l'année 1968, à Niamey, une réunion des ministres de l'Éducation nationale francophone. Nous avons, pour notre part, donné notre accord à ce projet.

2. Le problème des mercenaires retiendra bien sûr l'attention des chefs d'Etat. L'OCAM cherchera sans doute à lui trouver une solution et à dénouer la crise qui oppose à ce sujet deux de ses membres, le Rwanda et le Congo-Kinshasa.

Le 11 janvier, le président Kayibanda a fait savoir publiquement qu'il souhaitait que les mercenaires fussent renvoyés dans leur pays d'origine, le plus rapidement possible, s'opposant ainsi à la demande d'extradition présentée par le général Mobutu. En réponse à cette déclaration, le Congo a rompu le même jour les relations diplomatiques avec le Rwanda et dénoncé toutes les conventions congo-rwandaises.

Cette rupture n'a pas conduit le président rwandais à modifier son attitude. À Niamey il est assuré de trouver l'appui de la majorité des membres de l'OCAM. Il reste qu'une solution acceptable pour les deux parties sera difficile à définir et à mettre en œuvre.

3. La stabilité politique est un autre sujet de préoccupation pour les dirigeants africains et ils profiteront de leur rencontre pour s'entretenir de la situation actuelle dans plusieurs des États membres.

Les récents événements du Dahomey[1] retiendront leur attention, d'autant que le lieutenant-colonel Alley se heurte aux mêmes difficultés que son prédécesseur : situation financière catastrophique, pression sociale toujours aussi forte, rivalités ethniques et politiques persistantes. Il est à noter que notre aide financière est toujours suspendue.

Le général Bokassa[2] n'ira pas à Niamey. Son absence n'étonnera pas ses partenaires. Ils savent que, susceptible et méfiant, velléitaire et impulsif, le chef d'État centrafricain traverse actuellement une période de dépression physique et morale qui, en fait, reflète une crise de confiance à notre égard. Il a en effet tenu à notre encontre certains propos outranciers et même menacé de dénoncer les accords de défense et de coopération. De nouvelles manifestations d'humeur sont encore possibles et elles pourraient affecter

[1] Le 17 septembre 1967 le gouvernement du général Soglo est renversé par la junte militaire. Un gouvernement provisoire est mis en place le 18 décembre, comprenant un civil et huit militaires ; le 22 décembre, un nouveau gouvernement est constitué, le chef de l'État est le lieutenant-colonel Alphonse Alley. Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1967-II, n°s 310, 312, 315, 316, 317. La situation intérieure au Dahomey, en ce début d'année 1968, est exposée dans la dépêche de Cotonou n° 3/DAM du 6 janvier 1968, intitulée : *inquiétude et expectative*.

[2] Le général Jean-Bedel Bokassa est président de la République centrafricaine, chef du Gouvernement, ministre de la Défense nationale et garde des Sceaux depuis le 1er janvier 1966.

tout autant nos relations avec la République centrafricaine[1] que la participation de celle-ci au groupement africain francophone.

Pour des motifs sans doute différents et en des formes plus modérées, l'attitude du chef d'État tchadien[2] rejoint quelque peu celle du général Bokassa. Inquiet de la dégradation de la situation intérieure dans son pays, M. Tombalbaye marque une certaine réserve à notre endroit.

Il sera sans doute également question à Niamey des relations de voisinage entre le Congo-Brazzaville, le Cameroun et le Gabon, troublées par la présence en territoire congolais d'éléments subversifs[3].

4. Deux remaniements ministériels méritent enfin d'être signalés.

Celui du Congo-Brazzaville[4] marque une étape importante dans la vie politique de ce pays. Avec l'élimination de M. Noumazalay et la suppression du bicéphalisme de l'exécutif, M. Massembat-Débat renforce sa position au détriment des éléments les plus extrémistes. La composition de la nouvelle équipe dirigeante traduit dans l'ensemble la promotion de responsables modérés et de techniciens compétents. C'est ainsi que M. Mondjo, ambassadeur à Paris, devient ministre des Affaires étrangères. Il convient toutefois d'attendre quelques semaines pour savoir si cette opération ne provoquera pas de réaction brutale de la part des factions les plus dures du régime.

Au Cameroun, le président Ahidjo a profité d'un remaniement ministériel pour éliminer M. Bindzi[5]. Le départ du ministre des Affaires étrangères semble être en corrélation directe avec le vote camerounais aux Nations unies au sujet de la Côte française des Afars et des Issas. D'après notre ambassadeur à Yaoundé[6], M. Ahidjo désire manifestement nous donner une preuve de sa bonne volonté dans cette affaire.

(Direction des Affaires africaines et malgaches,
Conférence de l'OCAM, 52-0-1, 1968)

[1] Concernant la détérioration des relations franco-centrafricaines, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 335.

[2] M. François Tombalbaye, chef de l'État (août 1960-avril 1962), président de la République du Tchad depuis le 22 avril 1962. Concernant la situation intérieure au Tchad et le développement de la rébellion, se reporter à *D.D.F.*, 1967-II, nos 50 et 156.

[3] Allusion aux incursions de rebelles de l'UPC (Union des populations du Cameroun), mouvement nationaliste fondé en 1948, dont l'un des *leaders*, Osendé Afana, a été assassiné dans le sud du Cameroun en mars 1966. Le 3 décembre 1967, des rebelles camerounais, installés au Congo-Brazzaville, se sont infiltrés sur le territoire national pour y susciter des troubles, attaquant un groupe d'élèves-gendarmes. Des opposants gabonais ont également trouvé refuge au Congo-Brazzaville. À ces incursions se mêlent également des incidents de frontière, des revendications territoriales.

[4] Remaniement ministériel du 12 janvier 1968 qui écarte les éléments les plus révolutionnaires : MM. Noumazalay et Da Costa. Voir le télégramme de Brazzaville nos 16 à 20 du même jour, à compléter par la dépêche n° 33/DAM du 19 janvier 1968, *Après le remaniement du Gouvernement*, en commentant les résultats et les nouveaux problèmes qui se trouvent posés.

[5] M. Benoît Bindzi, ministre des Affaires étrangères du Cameroun depuis le 28 juillet 1966, est remplacé par M. Simon Nko'o Etoungou le 15 janvier 1968.

[6] M. Francis Huré est ambassadeur de France à Yaoundé depuis juin 1965, il est remplacé, à ce poste, en mai 1968 par M. Rebeyrol.

34

M. DARIDAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À NEW DELHI
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. nos 86 à 99. *New Delhi, 17 janvier 1968*

(*Reçu* : 14 h. 30).

Le Secrétaire général[1] a rendu visite dimanche au vice-Premier ministre, M. Morarji Desai[2]. Il a tenu, lundi, une longue réunion de travail avec M. Dayal[3], entouré de ses principaux collaborateurs et qu'assistait le secrétaire général du ministère du Commerce[4], ainsi qu'un haut fonctionnaire du ministère des Finances. Les vues échangées ont porté principalement sur les points suivants :

1) Indochine – Faute d'avoir reçu à ce moment M. Chester Bowles[5], M. Dayal avait simplement l'impression que la mission de celui-ci avait été plutôt heureuse, et que les relations diplomatiques pourraient être rétablies entre Phnom Penh et Washington[6]. Quant à la CIC[7], l'obstacle principal à

[1] Le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, M. Hervé Alphand, séjourne en Inde du 13 au 22 janvier 1968. Il a été reçu le samedi 13 janvier 1968 au matin par le Premier ministre Madame Indira Gandhi à laquelle il a transmis un message oral du président de la République.

[2] M. Morarji Desai est vice-Premier ministre et ministre des Finances dans le gouvernement remanié par Madame Indira Gandhi en novembre 1967 ; voir ci-dessus la note sur « L'Inde et le désarmement nucléaire », note 4.

[3] M. Rajeshwar Dayal, né en 1909, après différents postes diplomatiques, a occupé les fonctions d'ambassadeur de l'Inde en France à compter de juin 1965. Il a été rappelé en juin 1967 à New Delhi pour y exercer « les importantes fonctions de secrétaire général du ministère indien des Affaires extérieures ».

[4] Le secrétaire général du ministère du Commerce est M. Lal.

[5] M. Chester Bowles, ambassadeur des États-Unis à New Delhi, a été envoyé à Phnom Penh, « pour quelques jours en mission de bonne volonté », selon les termes du télégramme à l'arrivée en provenance de Phnom Penh, nos 14-15, du 3 janvier 1968, non repris ; à l'issue de cette mission, au cours de laquelle M. Chester Bowles a été reçu en audience par le prince Sihanouk, le 10 janvier 1968, un communiqué américano-khmer a été publié, communiqué dont une note du 16 janvier 1968 émanant de la direction d'Asie-Océanie donne une analyse. Ces entretiens ont porté principalement sur deux questions : la situation à la frontière vietnamo-cambodgienne et le renforcement de la Commission internationale de contrôle.

[6] Les relations diplomatiques entre Phnom Penh et Washington ont été rompues le 3 mai 1965. Sur ce point, voir *D.D.F.*, 1965-1, n° 203.

[7] Selon les termes d'une note n° 270 de la direction d'Asie-Océanie en date du 14 juin 1966, « la Commission internationale de contrôle constituée au lendemain des accords de Genève de 1964 avait pour mission au Cambodge de vérifier si les éléments du Vietminh installés dans le pays étaient évacués conformément aux dispositions qui avaient été prises » ; cette tâche effectuée, la Commission continua de fonctionner au Cambodge avec, à partir de 1959, un personnel et un budget réduits. Depuis août 1962, « date à laquelle le Cambodge proposa pour la première fois qu'une conférence internationale réunissant les puissances signataires des accords de Genève pour le Laos garantissent solennellement sa souveraineté, son indépendance, sa neutralité et son intégrité territoriale, le gouvernement khmer a suggéré dans chacun des projets qu'il a soumis aux chancelleries intéressées que la Commission internationale fût chargée de veiller à l'application de cette garantie ». Selon un télégramme de Washington du 12 janvier 1968, nos 264 à 267, non

l'extension de ses compétences venait avant tout de l'opposition de l'URSS, qui répugne à la constatation éventuelle d'infiltrations que, d'après les renseignements qu'il possède, le gouvernement indien croit importantes et profondes. L'Inde était favorable au renforcement des effectifs de la Commission parce qu'il s'agissait là d'une question purement technique, susceptible d'être tranchée par décision majoritaire. Un accroissement des pouvoirs de la Commission ne pouvait découler, en revanche, que d'un accord entre les deux co-présidents. Le gouvernement indien attendait d'être saisi par Phnom Penh[1] il ne se dissimulait pas, en tout état de cause, que la constatation éventuelle des incursions vietnamiennes pourrait, un jour venant, donner aux États-Unis la possibilité de justifier un certain « droit de poursuite », ce qui infligerait à l'Inde un problème supplémentaire. Le ministère des Affaires extérieures et l'ambassade suivront en commun la question.

2) Chine – On est préoccupé ici de l'importance des incursions chinoises en Birmanie[2], surtout aux environs du point de jonction entre les frontières indienne, chinoise et birmane. Le gouvernement de Rangoun n'exerce en Haute Birmanie, pense-t-on, qu'une autorité nominale, dont la Chine profite pour agiter les tribus Kachin et Shan, en même temps qu'elle permet aux communistes du drapeau blanc, jusqu'ici tenus en laisse, d'agir à nouveau. À la réflexion, Delhi a toutefois le sentiment que l'affaire est montée contre le gouvernement Ne Win[3] et que la Chine se préoccupe surtout, en ce qui concerne l'Inde, de fomenter des révoltes paysannes dans le nord du Bengale[4]. L'envoi de troupes chinoises en Birmanie ferait seulement partie

reproduit, « des déclarations faites le 11 janvier 1968 au cours d'une interview télévisée par M. William Bundy au sujet du « sanctuaire » cambodgien se dégagent les points suivants : L'URSS et la Pologne ont une attitude négative à l'égard de tout renforcement des moyens ou de l'action de la CIC. Les Indiens étudient la question soigneusement et on ignore encore quelle sera leur position. Celle-ci sera déterminante, la commission étant habilitée à prendre des décisions à la majorité ».

[1] D'après le télégramme n° 122 du 20 janvier 1968 reçu de New Delhi, non repris, « un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a fait savoir hier que la question du renforcement en matériels de l'organisme de contrôle international au Cambodge serait examinée par la commission elle-même, qui doit se réunir à Phnom Penh la semaine prochaine ».

[2] La dépêche n° 790 du 25 août 1967 adressée par l'ambassade de France en Chine à la direction Asie-Océanie, non reprise, signale la publication dans le *Wen Hui Pao*, principal journal de Shanghai, d'une carte des « régions d'activité des forces armées révolutionnaires dirigées par le parti communiste birman » et en commente certaines données. L'ambassadeur de France en Chine indique qu'on constate avec intérêt que, si la partie occidentale de l'État shan paraît entamée par l'action du PCB, il n'en est pas de même pour le reste de cet État ni pour le pays kachin qui serait, si on en croit la carte étudiée, indemne de toute pénétration importante.

[3] Ne Win (général Mung Shu Maung) est le Premier ministre et le ministre de la Défense de la Birmanie depuis 1963.

[4] Le télégramme n°s 2219 à 2222, non repris, provenant de l'ambassade de France à Pékin, signale, le 29 juin 1967 que Pékin fait état aujourd'hui de la formation d'une base de guérilla dans la région de Darjeeling, au Bengale occidental. Ce » district rouge », établi au début de mars, comprendrait quatre villages de montagne recouvrant 270 milles et abritant 80 000 personnes. Le télégramme n°s 2329-2330 du 7 juillet 1967 en provenance de Pékin, non repris, indique que lors d'une conférence de presse tenue le 6 juillet 1967 à Pékin, l'essentiel de la réunion a été consacrée à l'exaltation de la rébellion populaire au Bengale. Un journaliste chinois a évoqué le jour où « le drapeau rouge étoilé flottera sur Delhi, Rangoun et toutes les capitales réactionnaires ».

d'une opération de propagande destinée à démontrer que le « combat révolutionnaire » a commencé dès l'été dernier en Inde comme en Birmanie.

D'après nos interlocuteurs, la Chine serait mue avant tout par le désir de reprendre dans le monde la place qu'elle estime lui revenir. Elle serait, de ce fait, conduite à adopter des postures qui satisfont son nationalisme au détriment de ses intérêts nationaux. L'importance est pour elle d'ébranler un statut international impliquant une certaine dose d'accord tacite entre l'URSS et les États-Unis. Dans cette optique, elle désire ne régler aucun problème extérieur en souffrance et conserver tous ses fers au feu. Elle veut notamment garder en mains un moyen de pression vis-à-vis du Pakistan, en se bornant à soutenir le droit des Cachemiris à une libre détermination « nationale »[1].

En ce qui concerne enfin la révolution culturelle[2] celle-ci, d'après Delhi, a été une affaire intérieure destinée à pourvoir la jeunesse d'un entraînement à la révolution. Mao essaierait de normaliser un mouvement qui a pris une ampleur imprévue, mais il réussit mal à apaiser les conflits persistants entre les Maoïstes de province et ceux qu'envoie Pékin. Ainsi s'est développée une semi-anarchie dont les conséquences sont graves sur le plan économique et qui a empêché depuis deux ans les puissances d'entretenir avec Pékin des relations diplomatiques normales.

3) Pakistan – M. Dayal s'est attaché à réfuter les deux griefs formulés par le Pakistan à l'égard de son pays, auquel Rawalpindi reproche de n'avoir jamais admis la partition du sub-continent[3] et d'entretenir des forces armées disproportionnées. L'Inde, de son côté, s'étonne de ce que le Pakistan ne réponde jamais à ses avances tendant à mettre en œuvre les accords de Tachkent[4], surtout en matière de reprise des communications terrestres et aériennes. On ne refuserait pas à Delhi de parler du

[1] D'après le télégramme n°s 1897 à 1901 reçu de Pékin le 2 juin 1967, non repris, le vice-amiral Rahman-Khan, ministre pakistanais de la Défense nationale, a séjourné à Pékin du 26 mai au 1er juin 1967, visite au cours de laquelle il a été reçu par Chou En-laï et a eu des entretiens avec le maréchal Yen Chien-Ying, vice-président du Conseil de défense, ainsi qu'avec les généraux Hsiao Ching-Huang et Wang Shu-Sheng, vice-ministres de la Défense nationale. Les officiels chinois ont fait l'éloge de la politique pakistanaise d'indépendance et souligné la solidarité unissant Pékin à Rawalpindi. « La Chine soutenait le peuple du Cachemire dans sa lutte pour l'autodétermination comme elle appuyait les Vietnamiens et les Palestiniens dans leur résistance contre « l'agression américaine. »

[2] Sur la révolution culturelle, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 99.

[3] L'acte d'indépendance accordé par la Grande-Bretagne à l'Inde, le 15 août 1947, a partagé celle-ci en deux dominions indépendants, l'Inde et le Pakistan.

[4] À la suite d'une conférence tenue à Tachkent du 4 au 10 janvier 1965 entre l'Inde et le Pakistan, suite aux bons offices offerts par l'URSS en septembre 1966, une déclaration commune a été signée, le 10 janvier 1966, par M. Lal Bahadur Shastri, Premier ministre indien, et M. Ayoub Khan, président du Pakistan. Selon l'article II de ces accords, le Premier ministre de l'Inde et le président du Pakistan « se sont entendus sur le fait que tout le personnel armé des deux pays » serait ramené « au plus tard le 25 février 1966, sur les positions qu'ils occupaient le 5 août 1965 » et que « les deux parties respecteront les conditions du cessez-le-feu sur la ligne de démarcation ». Tous deux se sont également entendus sur le fait que les relations entre l'Inde et le Pakistan s'édifieraient sur la base du principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Cachemire. Encore faudrait-il que le Pakistan laissât porter également ces conversations sur les vingt-quatre miles carrés de la province occupée par lui, sur ceux dont il a fait cadeau à la Chine et sur ceux dont la Chine s'est emparée[1]. Rappelant la position traditionnelle de la France, M. Alphand a suggéré que, suivant notre exemple vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Europe orientale, les deux pays se mettent d'accord pour traiter le problème en allant du simple au complexe.

4) Questions économiques – Ayant rappelé les raisons pour lesquelles le gouvernement français estime impraticable, au stade actuel, l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun[2], M. Alphand a exposé notre conception d'ensemble du système monétaire international. Il a indiqué que l'on étudiait à Paris la portée réelle, en ce qui concerne la France, du blocage de l'exportation des capitaux annoncé par le gouvernement américain.

M. Lal, secrétaire général du ministère du Commerce, s'est montré préoccupé des progrès infimes accomplis par l'Inde dans la voie de l'association avec le Marché commun. Il souhaite que, durant la réunion de la CNUCED[3], les délégations française et indienne entrent en contact pour étudier le moyen d'accélérer la négociation. Cette procédure, a répondu M. Alphand, ne rencontrerait pas d'obstacle de notre part, et nous espérions que la prochaine réunion fût l'occasion de rencontres utiles entre nos représentants respectifs. Le Secrétaire général a marqué l'intérêt qui s'attache à ce que l'Inde développe des exportations en France, et il a promis que nous l'aiderions dans ce domaine, à condition que les services indiens fassent un effort correspondant. Les participants à la réunion sont tombés d'accord pour souhaiter qu'en général, dans le cadre de la CNUCED, des contacts soient pris entre importateurs des pays développés et exportateurs des pays sous-développés.

Les conversations de M. Alphand à New Delhi se sont déroulées dans une atmosphère particulièrement amicale. Ses interlocuteurs ont écouté avec le plus grand soin l'exposé qu'il a fait de nos vues, et il n'est pas douteux que l'on attache ici un grand prix tant à la discussion mutuelle d'un grand nombre de sujets qu'à l'établissement de rapports plus intimes avec la France.

(Collection des télégrammes, New Delhi, 1968)

[1] Un accord portant sur la frontière entre la Chine et la partie du Cachemire occupée par le Pakistan a été signé entre la Chine et le Pakistan le 2 mars 1963, accord contre lequel l'Inde s'est élevée à plusieurs reprises dès le 2 mars 1963 et à nouveau le 30 septembre et le 5 octobre 1963. Un protocole de démarcation de la frontière sino-pakistanaise pris en application de cet accord du 2 mars 1963 a été signé le 26 mars 1965.

[2] Sur la proposition d'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, voir *D.D.F.*, 1966-II, n°s 60, 107, 262, 404, 407 ; *D.D.F.*, 1967-I, n°s 54, 67, 151 ; *D.D.F.*, 1967-II, n°s 16, 20, 169, 325.

[3] La deuxième session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui a tenu sa première session à Genève en 1964, doit se tenir à New Delhi du 1er février au 25 mars 1968 ; voir ci-dessous la dépêche n° 455/AS du 4 avril 1968.

35

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 73 à 90. *Bruxelles-Delfra, 17 janvier 1968.*

(*Reçu* : le 18, 12 h. 30).

J'ai cru utile, en faisant abstraction des quatre accords d'adhésion[1] et du fonctionnement des associations existantes, d'avoir une vue d'ensemble de l'état des négociations entre la Communauté et les pays tiers qui avaient demandé à nouer avec elle des rapports particuliers.

1) Maroc – Tunisie :

À la suite de l'adoption à l'automne dernier, d'un nouveau mandat par le Conseil, les négociations ont été reprises avec ces deux pays au mois de novembre[2]. Elles ont fait ressortir que si le Maroc et la Tunisie souhaitaient obtenir sur plusieurs points l'amélioration des offres qui leur étaient faites, et s'ils regrettaient que le mandat ne fasse mention ni du vin, ni des tomates, ni enfin de l'aide financière, ils n'en étaient pas moins avant tout préoccupés de bénéficier au plus tôt des concessions que les Six étaient prêts à leur consentir. C'est pourquoi ils ont suggéré de conclure un accord partiel réglant le cas des produits traités dans le mandat du Conseil, étant entendu qu'ils se réservaient de soulever ultérieurement les problèmes que cette procédure conduirait à laisser en suspens (vins, assistance financière et technique). Il est apparu, dans ces conditions, qu'avant d'envisager de nouvelles rencontres, il convenait que la Communauté se prononce sur l'opportunité de retenir la suggestion du Maroc et de la Tunisie.

La Commission y est, pour sa part, favorable et elle est en train d'élaborer un rapport dans ce sens. Elle recommandera également au Conseil d'améliorer quelque peu ses offres et de les étendre au secteur des conserves de fruits et légumes. Son rapport sera disponible vers la fin de janvier ou le début de février. Les négociations pourraient donc reprendre en mars ou en avril[3].

[1] Il faudrait en fait parler des quatre demandes d'adhésion aux Communautés européennes présentées en 1967 par le Royaume-Uni, l'Irlande, le Danemark et la Norvège.

[2] Sur les négociations avec la Tunisie du 14 au 16 novembre 1967, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 1464 à 1472 du 17 novembre 1967, non reproduit. Sur les négociations avec le Maroc du 22 au 24 novembre 1967, voir l'aide-mémoire du secrétariat du Conseil des ministres des Communautés européennes du 21 décembre 1967, non reproduit.

[3] Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 857 à 858 du 31 mai 1968, non reproduit.

2) Algérie :

Le problème se trouve posé d'un double point de vue (voir mes télégrammes n° 50-59 et 60-67)[1]. D'autre part, l'Algérie vient de rappeler, par une démarche auprès de la Commission, qu'elle avait demandé il y a plus de deux ans à négocier avec la Communauté mais que celle-ci n'a donné jusqu'ici aucune réponse. D'autre part, l'Italie a remis en cause, à l'automne dernier, le régime privilégié dont bénéficiait l'Algérie depuis son accession à l'indépendance en invoquant le fait qu'il était dépourvu de fondement juridique et qu'il était préjudiciable à ses intérêts. Cette initiative italienne a donné lieu à la création d'un groupe de travail dont le rapport sera sans doute soumis à notre comité au début de février. La Communauté aura alors à se prononcer à la fois sur la demande algérienne d'entamer des négociations et sur le réexamen de la situation de fait actuelle. Sur le premier point, on se souvient que les Pays-Bas se sont opposés en juin dernier à ce que le Conseil traite d'un éventuel accord avec l'Algérie et rien n'indique que leur attitude se soit modifiée depuis[2]. La position italienne est également incertaine. Quant au second point, tous nos partenaires paraissent d'accord pour considérer que les disparités de régime tarifaire que l'on constate d'un État membre à l'autre appellent une remise en ordre, sans toutefois qu'il soit nécessaire de toucher au caractère spécial des relations franco-algériennes.

3) Espagne :

Deux séries de conversations ont eu lieu en septembre et novembre de l'année dernière[3]. Elles ont été l'occasion, pour les deux parties, de faire connaître leurs positions respectives et il est apparu, qu'au moins dans leur état présent, ces positions étaient fort éloignées l'une de l'autre, et, pour ce qui est de celle de l'Espagne, que sa formulation était encore imprécise et ambiguë. La délégation espagnole a donc été sollicitée de fournir le supplément d'informations indispensable. Ces renseignements sont actuellement en cours de communication à la Commission. Dans ces conditions, une nouvelle rencontre devrait avoir lieu dans le courant de février[4]. Il n'est pas sûr, cependant, qu'elle suffise à épuiser la matière du premier mandat adopté par le Conseil. Ce n'est donc qu'après cette troisième phase de négociations, ou peut-être une quatrième, que la Commission sera en mesure de faire rapport au Conseil. Il est peu probable, dans ces conditions, que celui-ci ait à se saisir à nouveau du problème avant Pâques.

[1] Du 12 janvier 1968, non reproduit.

[2] Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 891 à 892 du 31 mai 1968, non reproduit.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 247.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 224 à 237 du 14 février 1968.

4) Israël :

Après avoir, en juin dernier, décidé de reconduire unilatéralement les suspensions tarifaires qui étaient jusque-là régies par un accord commercial[1], la Communauté a mis à l'étude la demande d'association présentée par Israël. Comme la Commission, les Allemands et les Néerlandais se sont déclarés en faveur si possible de l'association formelle d'Israël et en tout cas d'un accord préférentiel. L'attitude des délégations belge et luxembourgeoise est plus nuancée. Quant à l'Italie, sa position a évolué et reste peu claire. D'abord très réticente à l'égard d'une formule préférentielle, elle en est venue à indiquer qu'elle n'y avait pas d'objection de principe mais qu'elle n'était pas encore en mesure de se prononcer définitivement. L'absence d'accord à Six sur la candidature de la Grande-Bretagne l'a conduite à considérer que l'Italie ne pouvait plus, dans ces conditions, souscrire à de nouveaux développements dans les relations de la Communauté avec des pays méditerranéens, ce qui devrait principalement viser Israël. Je note toutefois qu'au niveau des experts qui ont repris leurs travaux le 15 janvier, la délégation italienne ne s'est pas réclamée de cette doctrine.

Le Conseil a procédé à un premier débat sur cette affaire à sa session des 11 et 12 décembre. Allemands et Néerlandais ont tenté de faire prévaloir la solution préférentielle. Nous avons, au contraire, demandé et obtenu que de nouvelles études soient entreprises en vue de déterminer quelles mesures concrètes il serait possible d'envisager en faveur d'Israël, sans se préoccuper du cadre juridique dans lequel ces mesures seraient éventuellement appelées à prendre place.

Ces études sont en cours et, conformément à ce qui avait été convenu le 11 décembre, la question devrait être inscrite à l'ordre du jour de la première session que tiendra le Conseil[2].

5) Autriche :

Les dernières négociations avec ce pays remontent à la fin de 1966 et au tout début de 1967[3]. La Commission a, depuis, soumis un rapport au Conseil mais ce document n'a jamais été examiné. L'Italie a, en effet, invoqué au mois de juillet dernier les événements du Tyrol du Sud pour s'opposer à la reprise des travaux concernant l'Autriche[4]. Cette affaire n'a, comme on le sait, connu depuis aucun nouveau développement.

6) Yougoslavie :

L'élaboration d'un mandat de négociations en vue de la conclusion avec ce pays d'un accord commercial n'a pas abouti à la fin de l'année dernière en raison de divergences de vues qui opposaient l'Italie à ses cinq

[1] Signé le 4 juin 1964.

[2] Lors du Conseil des ministres des Affaires étrangères des Communautés européennes du 29 février 1968, le débat consacré à Israël tourne court du fait de l'attitude de la délégation italienne. Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 332 à 333 du 1er mars 1968, non reproduit.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1967-I, n° 318.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1967-II, n°s 82 et 109.

partenaires. Le dossier n'a pas été rouvert, la délégation italienne ayant fait savoir qu'à la suite du désaccord qui s'est manifesté les 18 et 19 décembre à propos de la candidature britannique, il ne lui était plus possible de participer à de nouvelles initiatives à l'égard de pays méditerranéens. Après avoir soutenu les demandes yougoslaves, l'Italie est ainsi amenée à en bloquer l'examen.

7) Est-Africain :

J'ai fait le point de la situation, en ce qui concerne ces trois pays, dans mon télégramme n° 23-28 du 9 janvier 1968[1]. Si le Conseil parvenait prochainement à un accord sur le projet de mandat, une troisième phase de négociations pourrait avoir lieu au cours des semaines qui suivraient. La conclusion de l'accord dépendrait encore, cependant, du degré de réciprocité que ces trois pays seraient en mesure d'assurer à la Communauté, au détriment éventuel de la Grande-Bretagne.

Compte tenu de ce que l'on sait de la position des divers États membres à l'égard de chacun de ces problèmes, compte tenu, également, des conséquences que pourrait éventuellement avoir l'échec de la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne, il apparaît, dans l'ensemble, que les perspectives d'accord avec les pays dont il vient d'être question sont, dans la majorité des cas, pour le moins incertaines. Cette constatation s'applique, en particulier, à l'Algérie, à Israël, à l'Autriche, à l'Est-Africain, et peut-être aussi à l'Espagne. C'est, semble-t-il, le Maroc et la Tunisie qui, dans les circonstances présentes, ont le plus de chances d'obtenir satisfaction, tout au moins dans une certaine mesure.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

36

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 379 à 388. *Washington, 18 janvier 1968.*

(*Reçu* : 23 h. 10).

Entretien avec M. Lucius Battle.

J'ai rendu visite le 17 janvier à M. L. Battle secrétaire d'État adjoint pour les Affaires du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud-Est. Notre entretien a porté essentiellement sur le Moyen-Orient.

[1] Non reproduit.

1) M. Battle m'a indiqué que les États-Unis suivaient avec attention le développement de la mission de M. Jarring[1]. Ils ne disposaient pas d'indications directes sur les conversations que l'envoyé de M. Thant avait eues avec ses interlocuteurs arabes et israéliens. Quelques résultats, l'échange des prisonniers entre l'Égypte et Israël et l'évacuation des navires bloqués dans le canal de Suez pouvaient d'ores et déjà être portés à son actif. Il importait que sa mission fût facilitée. Les États-Unis s'efforçaient d'user de leur influence auprès d'Israël et des pays arabes avec lesquels ils entretenaient des relations diplomatiques. Ils aimeraient recevoir le témoignage d'efforts semblables de la part d'autres pays.

2) Les États-Unis étaient préoccupés de la pénétration soviétique au Moyen-Orient et du réarmement par l'URSS des pays arabes. C'était une question que l'on devait désormais considérer avec beaucoup d'attention. Selon M. Battle, l'Union soviétique aurait reconstitué à 80 % environ le potentiel militaire de l'Égypte. Les moyens militaires d'autres pays arabes, Syrie, Algérie auraient été accrus dans une proportion encore plus élevée par rapport à leur potentiel du mois de juin. Au Yémen, les Soviétiques s'étaient dans une certaine mesure substitués aux Égyptiens. Ils avaient envoyé des appareils militaires aux républicains. Un de leur pilote avait été abattu en cours de combats. C'était là le témoignage d'un engagement préoccupant.

J'ai demandé à mon interlocuteur quelles informations il possédait sur le renforcement de la flotte soviétique en Méditerranée. On avait constaté ici, m'a-t-il dit, l'accroissement du nombre des unités soviétiques. L'URSS ne semblait pas, en revanche, avoir cherché à se faire octroyer de bases, mais il était probable qu'elle avait obtenu des facilités qui pouvaient à certains égards en tenir lieu.

M. Battle m'a alors répété que les États-Unis s'étaient efforcés de leur côté de prévenir une course aux armements qui pouvait mettre la paix en péril. Ils souhaitaient éviter de devenir le principal fournisseur d'armes pour quelque pays que ce soit dans cette région. Mais il leur faudrait tenir compte des décisions des autres fournisseurs. Mon interlocuteur m'a indiqué, à cette occasion, que les États-Unis aimeraient recevoir des indications sur nos projets en ce qui concernait la livraison de *Mirage*[2]. J'ai répondu à M. Battle en rappelant les précisions données, au cours des dernières semaines sur ce sujet du côté français.

[1] Gunnar Jarring, diplomate suédois, représentant permanent auprès des Nations unies, ambassadeur à Washington puis à Moscou. Il a été désigné le 23 novembre 1967 par le Secrétaire général U Thant comme son envoyé spécial, en application de la résolution 242 du Conseil de sécurité pour promouvoir la paix au Proche-Orient. Après ses nombreux mais vains contacts avec les pays arabes et Israël, sa mission a été suspendue et finalement abandonnée.

[2] Au moment du conflit israélo-arabe de juin 1967, le gouvernement français a décidé un embargo sur les armes qui seraient destinées aux pays impliqués. À ce titre, la livraison de 50 avions *Mirage* commandés par Israël n'a pas eu lieu, quant aux négociations concernant une opération du même genre avec l'Irak, elles ont été seulement engagées. Se reporter aussi ci-dessous à ce sujet aux télégrammes de Washington n°s 96 à 99 du 2 février 1968 et n°s 2103 à 2109 du 11 avril 1968.

3) Comme je demandais à M. Battle à propos de la question du règlement de la crise israélo-arabe si les Israéliens ne laissaient paraître aucun signe de leur volonté de se retirer des territoires conquis, mon interlocuteur m'a répété que l'on ne pouvait pas demander qu'Israël retirât ses troupes des territoires qu'elles occupent avant que ce pays ait obtenu, non pas sans doute la signature d'un traité de paix, mais du moins une paix sans traité. Celle-ci impliquait la fin de l'état de belligérance et la solution des problèmes actuellement pendants : la navigation, notamment dans le canal de Suez, réfugiés, questions territoriales. Or il n'existait pas de frontières acceptées puisque les voisins d'Israël avaient refusé celles de 1949. Il faudrait donc les fixer.

Il serait sans doute souhaitable que les deux camps donnent quelques signes de leur volonté de parvenir à un règlement. Mais on ne pouvait les obliger à dévoiler prématurément leur jeu. L'objet de la mission de M. Jarring était précisément de les amener à rapprocher leurs points de vue.

Il était vrai cependant que le temps pressait. Si le risque d'une confrontation majeure était actuellement minime, un nouveau climat de tension pouvait renaître.

4) J'ai demandé à M. Battle quelles étaient ses vues sur la question de Jérusalem votée en juillet par l'Assemblée avec l'abstention américaine. Selon lui, le texte de la résolution était mauvais et les États-Unis avaient fait clairement connaître leur position. Ils venaient toutefois, il y a quelques jours (mon télégramme n° 320)[1] de répéter qu'il ne reconnaîtrait pas les décisions unilatérales pouvant porter atteinte au statut de Jérusalem. Mon interlocuteur a évité par ailleurs de répondre directement à la question de savoir si les États-Unis étaient en faveur de l'internationalisation de la ville ou seulement des Lieux Saints. Les États-Unis étaient en faveur de toute solution garantissant les intérêts des grandes religions. La question dépendait au surplus dans une large mesure des Israéliens et des Arabes eux-mêmes.

J'ai fait remarquer que si une impulsion quelconque n'était pas donnée du côté américain, en accord avec les autres grandes puissances, les choses risquaient de demeurer longtemps en état. Il est à craindre qu'en année électorale aux États-Unis ce mouvement ne soit lent à se produire.

(Collection des télégrammes, Washington, 1968)

[1] Dans ce télégramme de Washington non retenu en date du 16 janvier 1968, est rappelée une déclaration du porte-parole du Département d'État indiquant que les États-Unis, ainsi qu'ils l'ont précisé à plusieurs reprises, ne reconnaîtraient pas les décisions unilatérales qui porteraient atteinte au statut de Jérusalem. Ce dernier ne pouvait être évoqué que dans le contexte d'un règlement d'ensemble des problèmes nés de la guerre des Six jours.

37

M. FOUACHE D'HALLOY, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À JÉRUSALEM,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 42/AL[1]. *Jérusalem, 18 janvier 1968.*

La presse a consacré cette semaine plusieurs éditoriaux ou articles à la question des Lieux Saints considérée sous le double aspect de la liberté d'accès et de leur contrôle.

Il convient surtout de noter le désir que l'on prête avec insistance à l'envoyé des Nations unies, M. Jarring[2], de rechercher, dès qu'il aura réglé la question des bateaux bloqués dans le canal de Suez[3], un arrangement qui permettrait aux chrétiens et aux musulmans de « divers pays » de visiter à Jérusalem les Lieux Saints de l'Islam. Les journaux sont unanimes à faire valoir que les pèlerins auraient ainsi l'occasion de connaître le peuple israélien et de créer à leur retour dans les pays arabes un courant d'opinion favorable à Israël.

Je ne suppose pas que M. Jarring ait de telles intentions ; ce serait reconnaître le fait accompli de l'annexion de la Vieille Ville.

Il y a d'ailleurs un paradoxe dans cette suggestion israélienne. En même temps que la presse soulignait les déclarations faites à Montréal le 14 janvier par le président du Conseil israélien[4] pour rappeler la décision du gouvernement de permettre aux fidèles de toutes les religions, sans distinction de nationalité, l'accès libre aux Lieux Saints, elle annonçait la décision prise par le gouverneur militaire des territoires occupés de n'autoriser les chrétiens et musulmans de Cisjordanie à visiter librement Jérusalem qu'un jour par semaine, c'est-à-dire respectivement le dimanche et le vendredi.

Le dirigisme israélien qui s'est déjà révélé si néfaste à Bethléem lors de la célébration des fêtes de Noël[5] ne craint pas les contradictions ni les

[1] Cette dépêche, intitulée « Accès aux Lieux Saints et gardiennage » émane de Christian Fouache d'Halloy, conseiller des Affaires étrangères, consul général de France à Jérusalem depuis mai 1966.

[2] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est désigné le 23 novembre 1967 par le secrétaire général de l'ONU, pour trouver un terrain d'entente au sujet du conflit du Moyen-Orient, conformément à la résolution du Conseil de sécurité n° 242 (1967) du 22 novembre 1967.

[3] Le canal de Suez est fermé à la navigation par ordre du président Nasser, le 6 juin 1967. Voir *D.D.F.*, 1967-I, n° 269.

[4] Le 14 janvier 1968, Levi Eshkol, Premier ministre israélien, déclare lors de son passage à Montréal que son gouvernement a pris la décision de permettre l'accès libre aux Lieux Saints aux fidèles de toutes religions sans distinction de nationalité. M. Eshkol continue son voyage en se rendant à Ottawa du 15 au 17 janvier 1968 ; il y rencontre le Premier ministre Pearson.

[5] La dépêche n° 14/AL de Jérusalem, datée du 4 janvier 1968 et non reproduite, informe Paris : « Le gouvernement israélien a voulu affirmer le droit, qu'il tient de sa conquête, de contrôler les Lieux Saints et d'y faire régner l'ordre et la sécurité et d'apporter sa contribution à la préparation ou à la célébration des fêtes et cérémonies ». Le résultat en est que la population chrétienne a boycotté l'office célébré à Noël à l'église de la Nativité à Bethléem, tandis que l'affluence des touristes étrangers était modeste.

discriminations. Au demeurant, toutes les déclarations faites à ce sujet par les autorités israéliennes ne peuvent avoir qu'une valeur de principe, les exigences de la sécurité intérieure ne leur permettant pas d'ouvrir les frontières indistinctement à tous les arabes, chrétiens ou musulmans, notamment aux Syriens et Algériens.

En réalité, tant que durera le conflit israélo-arabe, il ne pourra y avoir, même pour les chrétiens, liberté absolue de venir à Jérusalem. La décision prise récemment par les Dominicains de renoncer à tenir ici au mois de juin prochain leur chapitre général est à cet égard significative : ils ont estimé que les provinciaux de l'Ordre établis en pays musulmans ne sauraient, sans compromettre leur mission, tenter de venir à Jérusalem, via Chypre, à l'insu des autorités du pays de leur résidence. C'est en définitive à Chicago qu'ils se réuniront.

L'incident assez banal qui a opposé le jour de l'Épiphanie, à l'église de la Nativité, Coptes et Arméniens orthodoxes a d'autre part fourni à la presse un excellent prétexte pour justifier l'ambition d'Israël de rester le seul gardien des Lieux Saints.

Les relations entre Israël et le Vatican ont également fait l'objet de quelques commentaires.

M. Avriel[1], ambassadeur auprès du Quirinal, aurait fait part au Souverain Pontife de la décision de son gouvernement d'accepter la proposition du Saint-Siège de proclamer le 1er janvier « Journée mondiale de la paix ».

Le journal officieux *Davar*[2] s'est en outre félicité de la désignation du cardinal Seper[3], « un grand et fidèle ami d'Israël », aux fonctions laissées vacantes par la retraite du cardinal Ottaviani[4].

Enfin, l'un des plus grands hebdomadaires juifs, le *Jewish Chronicle* de Londres, a consacré son éditorial du 5 janvier à l'allocution du pape sur les questions du Moyen-Orient devant le Sacré Collège. Il considère cette déclaration, qui ne contient rien à l'égard d'Israël, comme un véritable

[1] Ehud Avriel, diplomate israélien, est nommé le 21 décembre 1965 ambassadeur en Italie et à Malte avec résidence à Rome. Précédemment il a la charge, au ministère israélien des Affaires étrangères, des Affaires africaines et de la Coopération en qualité de directeur général adjoint.

[2] *Davar* (la parole) est un quotidien du matin en langue hébraïque, fondé en 1925. C'est l'organe officiel de la Histadrouth (syndicat des travailleurs) et l'organe officiel du Mapaï (parti politique de gauche). Il tire à 30 000 exemplaires.

[3] Francisco Seper, ordonné prêtre le 26 octobre 1930, créé cardinal le 22 février 1965 est préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi et succède au cardinal Ottaviani au Conseil des Affaires publiques de l'Église, conseil qui traite des relations avec les gouvernements.

[4] Alfredo Ottaviani, ordonné prêtre le 18 mars 1916, créé cardinal le 12 janvier 1953, est préfet émérite de la Congrégation pour la doctrine de la foi et membre du Conseil des Affaires publiques de l'Église. Il est atteint par la limite d'âge.

progrès dans la pensée du Vatican sur les Lieux Saints, la notion d'internationalisation étant limitée à cette question. « En effet, souligne l'éditorialiste, une convention internationale sur les Lieux Saints renforcerait la position d'Israël en mettant fin à certaines pressions exercées à son égard et entraînerait une reconnaissance *de facto* du nouveau *statu quo* ».

L'insistance du pape pour que les négociations aient lieu sous l'égide des Nations unies et non pas directement n'a pratiquement, selon le journal, que peu d'importance, étant donné le stade où en sont arrivés les marchandages. « Les omissions dans cette déclaration sont, ajoute-t-il, aussi satisfaisantes que le contenu et renforcent la position internationale d'Israël ».

On se souvient que la presse israélienne de langue hébraïque avait au contraire marqué sa désapprobation des vues exposées sur ce sujet par le pape.

(Afrique-Levant, Palestine, Jérusalem, Lieux saints, PA 1 B)

38

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE, SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES

N.[1] *Paris, 18 janvier 1968.*

La première restitution d'uranium irradié (3 tonnes) provenant du réacteur de Dimona, annoncée par la note du 9 novembre[2], a eu lieu comme prévu. Les Israéliens ont pris contact depuis pour l'expédition accélérée de 6 tonnes supplémentaires. Il resterait en Israël, après cette deuxième restitution, une vingtaine de tonnes en provenance française.

Néanmoins, les Israéliens n'ont toujours pas demandé que nous leur fournissions une quantité d'uranium « frais » correspondant à celle d'uranium métal restitué après irradiation.

Une explication à ce silence pouvait être trouvée, jusqu'ici, dans la situation politique actuelle comme dans le fait que la reprise de nos exportations d'uranium vers Israël demeure subordonnée à la garantie écrite de Tel-Aviv, réclamée à plusieurs reprises depuis l'affaire du Gabon, que nous serions les seuls fournisseurs. De même on pouvait penser que la disposition d'une vingtaine de tonnes provenant, à parts égales, d'Afrique du Sud et d'Argentine, au titre de contrats publics, rendait moins pressante une reprise de nos livraisons.

[1] Cette note porte en marge la mention manuscrite : » Vu par le Ministre. Entretien avec lui 20-1-68. JM ». JM est le paraphe de Jacques Martin, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires atomiques à la direction des Affaires politiques.

[2] Au sujet de la restitution de l'uranium par Israël, voir la lettre de Jacques Martin du 17 novembre 1967 publiée dans *D.D.F.*, 1967-II, n° 242.

En fait, si les renseignements communiqués ces jours-ci par l'ambassade des États-Unis sont exacts (étant donné les références il y a tout lieu de penser qu'ils le sont) les besoins israéliens en uranium seraient assurés bien au-delà de nos prévisions et ceci suffirait à expliquer cette absence de réaction constatée depuis mars 1963, date de l'interruption de nos fournitures.

Une note remise au Département par M. Wallner[1] fait en effet mention d'un contrat, conclu avec l'Argentine en janvier 1963, portant sur 100 tonnes d'oxyde soit 70 à 80 tonnes d'uranium métal à livrer entre 1963 et août 1966. Aucun contrôle n'est prévu, l'Argentine s'étant contentée d'un simple engagement d'utilisation à des fins pacifiques. Ce contrat n'a pas été rendu public et on ne peut exclure qu'il ait été suivi, après son exécution, de nouveaux achats.

Une preuve décisive nous est ainsi apportée de la volonté d'Israël de tourner les dispositions de l'échange de lettres du 21 février 1961[2]. Cette affaire a en effet été menée en même temps que la négociation avec le Gabon[3] et elle était conclue lorsque le ministre a reçu M. Eytan[4], le 9 février 1963 pour exiger la dénonciation de l'accord avec Libreville. Ceci explique sans doute la discrétion qui a entouré cette vente, contrairement à ce qui s'était passé pour le premier achat en Argentine.

Quoiqu'il en soit une situation nouvelle est créée avec ce contrat :

1) Israël dispose désormais, à tout le moins, d'une centaine de tonnes d'uranium sur lequel nous n'avons aucun droit de regard. L'arrêt de nos

[1] Woodruff Wallner, ministre plénipotentiaire à l'ambassade des États-Unis à Paris, remet le 5 janvier 1968 à Jacques Martin une note dans laquelle il indique que le journal officiel de l'Argentine du 26 janvier 1962 publie le texte du décret du 18 janvier 1962 autorisant la Commission nationale argentine de l'Énergie atomique à exporter, vers Israël, pour un usage pacifique, dix tonnes métriques d'oxyde d'uranium contenant 80 % d'oxyde de carbone dit *yellow cake*, la note ajoute qu'un autre décret du 8 février 1963 autorise l'exportation vers Israël de cent tonnes de *yellow cake* de janvier 1963 à août 1966. En réalité le décret du 8 février 1963 autorise l'exportation de cent tonnes de concentré d'uranium connu sous la dénomination de *yellow cake* U308 toujours à des fins pacifiques, mais sans indiquer le nom du destinataire. L'autorisation générale et globale une fois acquise, il suffit d'un échange de lettres, tenu secret, entre les deux gouvernements pour régler les termes des fournitures par simple référence au décret officiel.

[2] Au sujet de l'échange de lettres du 21 février 1961, Voir *D.D.F.*, 1963-I, n° 125. Cet échange de lettres, relatif à la construction du réacteur de Dimona et à la fourniture d'uranium naturel, a pour but d'assurer le contrôle de l'utilisation à des fins pacifiques de l'uranium livré par la France.

[3] Le 30 janvier 1963, un accord est signé entre la Compagnie des mines d'uranium de Franceville (Gabon) et le gouvernement israélien pour la fourniture de vingt tonnes d'uranium métal. Cet accord est en contradiction avec l'accord de coopération franco-gabonais du 17 août 1960. Le gouvernement français demande donc au gouvernement gabonais d'obtenir que la compagnie de Franceville renonce à cette décision. Cet achat par Israël est conclu dans le but de se soustraire à l'obligation de contrôle qu'il avait acceptée par l'échange de lettres du 21 février 1961. Paris demande donc à Israël de renoncer à ce contrat ; Israël accepte.

[4] M. Walter Eytan, ambassadeur d'Israël à Paris depuis le 11 février 1960, est reçu le 9 février 1963 par le ministre qui lui demande l'assurance écrite de respecter les engagements de l'accord du 21 février 1961 et exige la dénonciation de l'accord avec le Gabon.

fournitures décidé par le ministre en mars 1963[1] n'est donc plus une mesure qui nous permette de reprendre le contrôle du réacteur de Dimona[2].

2) Ce stock garantit largement le fonctionnement de ce réacteur au-delà de 1970, date qui avait été retenue pour notre dernière livraison au titre de notre échange de lettres de 1961. On peut penser que d'ici là les Israéliens se garderont de nous demander quoi que ce soit et qu'ils se contenteront de nous restituer peu à peu, après irradiation, l'uranium français qu'ils détiennent encore.

3) À la cadence de restitution de 6 à 8 tonnes par an, qui paraît actuellement envisagée, ce stock d'origine française serait résorbé en trois ans, c'est-à-dire précisément en 1970, date à partir de laquelle Israël pourrait donc se considérer délié de tout engagement à notre égard.

Au vu de ce qui précède, on peut se demander si ce n'est pas là l'objectif que poursuit Israël à savoir :

– faire disparaître progressivement les relations franco-israéliennes en cette matière sans qu'ait été dénoncé formellement l'échange de lettres de 1961,

– prolonger pendant trois ans encore le répit pendant lequel la responsabilité entière du réacteur est assumée en apparence vis-à-vis des tiers par la France alors qu'en réalité notre contrôle ne porte que sur une fraction de l'uranium irradié dans ce réacteur.

Le comportement israélien dans cette affaire depuis 1963 donne à penser qu'il ne s'agit là uniquement d'une hypothèse. Et même si cela était le cas, nous ne pouvons courir les risques qu'elle comporte sous la forme de dizaines de kilos de plutonium produits à notre insu dans ce réacteur, plutonium dont nous avons des raisons de croire qu'il pourrait être extrait en Israël.

Dès lors le moment n'est-il pas venu soit de nous donner la possibilité d'effectuer un contrôle efficace soit encore de nous dégager de cette affaire ?

Dans le premier cas deux solutions peuvent être envisagées :

– demander à Israël que le réacteur de Dimona soit soumis à contrôle de l'AIEA. Les Américains ont fait une tentative dans ce sens en 1964 mais les Israéliens s'y étaient refusés en faisant valoir notamment la nécessité de notre accord. Notre attitude vis-à-vis de l'AIEA ne devrait pas nous empêcher de prendre une telle décision car si nous avons toujours marqué notre réserve à l'égard d'une application automatique du contrôle de cette organisation nous avons également toujours réservé la possibilité d'y avoir recours si nécessaire.

– exiger, à défaut d'un contrôle de l'AIEA et bien que l'échange de lettres de 1961 ne le prévoit pas, que tout uranium irradié dans ce réacteur, quelle

[1] L'arrêt des fournitures d'uranium à Israël est effectif dès mars 1963, voir *D.D.F.*, 1963, n° 125.

[2] Le réacteur de Dimona construit par la France est achevé en 1963.

que soit sa provenance, soit retraité dans une installation française pour la récupération du plutonium ou, à tout le moins, dans une installation étrangère agréée par nous. Cette solution serait efficace mais elle nous imposerait un véritable contrôle avec l'envoi de missions fréquentes d'inspection auprès du réacteur. À l'appui d'une telle demande, nous pouvons rappeler ce que le Ministre avait fait valoir à M. Eytan en 1963 lorsqu'il avait demandé à ce dernier de renoncer au projet gabonais.

Tout refus opposé par Israël à l'une ou l'autre de ces solutions devrait nous conduire à exiger le déchargement du réacteur de tout l'uranium français et son retour en France dès qu'il serait transportable. Limitée à cette seule restitution, cette solution dégagerait notre responsabilité mais laisserait Israël libre d'utiliser par la suite à sa guise ce réacteur à l'aide de l'uranium dont il dispose par suite du contrat argentin. Aussi cette mesure devrait-elle s'accompagner d'une information des États-Unis, les multiples moyens de pression dont disposent les Américains permettant alors, à partir du moment où nous nous serions retirés d'obtenir d'Israël l'acceptation d'un contrôle.

En tout état de cause et quels que soient les inconvénients des mesures suggérées, ils seraient sans commune mesure avec les risques que comporte le maintien de la situation actuelle.

(QA, Israël, Relations avec la France, restitution du plutonium de Dimona)

39

NOTE DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL POUR LES QUESTIONS DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL)

Compte rendu de la réunion du 4 janvier 1968 : Association CEE/Grèce – Produits agricoles

N. *Paris, 18 janvier 1968.*

En concluant avec la Grèce l'accord d'Athènes[1], les Six ont pour la première fois associé un pays tiers au Marché commun. La gestion de l'accord s'est révélée laborieuse et décevante, surtout dans le domaine agricole. Aux termes de l'article 33, la libre circulation des produits agricoles doit résulter de l'harmonisation des politiques de la CEE et de la Grèce. Or cette harmonisation, mise à l'étude dès 1962, n'est toujours pas réalisée, alors que la Grèce bénéficie par anticipation du régime CEE pour ses principales

[1] Sur la négociation de cet accord, signé le 9 juillet 1961, voir *D.D.F.*, 1961-I, n° 314.

productions. Il existe donc au détriment de la CEE un déséquilibre entre les engagements des deux parties.

La conséquence en est que lors de la mise en place récente de nouvelles organisations de marché[1] les Six, tentés de se soustraire à leurs obligations, ont adopté à l'égard de la Grèce des solutions spécifiques ambiguës et peu satisfaisantes.

Les chances d'un accord à brève échéance sur l'harmonisation des politiques agricoles étant très faibles, il est nécessaire de chercher à remédier au déséquilibre qui caractérise la situation actuelle.

1) Les travaux d'harmonisation qui achoppaient sur la question financière, n'avaient encore reçu aucun début d'exécution en avril 1967 lorsqu'ils furent ajournés à la suite des événements survenus en Grèce[2]. Or, celle-ci continue à bénéficier pour la plupart de ses produits d'exportation, d'un régime particulièrement favorable.

Pour les fruits et légumes, le tabac, l'huile d'olive elle est traitée comme un État membre. Cet avantage accordé initialement par anticipation de l'harmonisation et pour deux années seulement, a été prorogé d'année en année et en dernier lieu jusqu'au 30 juin 1968.

Dans le cas des produits du règlement 160/66 (produits industriels issus de la transformation de produits agricoles) la Grèce devrait selon l'accord d'Athènes bénéficier du régime intracommunautaire, alors que le régime des produits de base notamment en matière de prix ne sont pas harmonisés. En réalité, ses exportations sont frappées d'un prélèvement mobile fixé forfaitairement à 60 % du prélèvement pays tiers, ce qui n'a pas manqué de susciter de vives critiques de la part de la Grèce.

S'agissant des conserves de fruits et légumes, aucune décision communautaire n'a été prise, de sorte que la France applique à la Grèce – sans fondement juridique – le prélèvement sucre pays tiers, alors que certains de nos partenaires ne le perçoivent pas.

2. Cette situation présente des inconvénients très sérieux.

– Tout d'abord pour des raisons de principe : aux termes de l'accord, la libre circulation doit être la conséquence de l'harmonisation et non l'inverse.

– Par ailleurs le précédent ainsi créé pourrait être invoqué par d'autres candidats à l'association,

– L'application du régime intracommunautaire est susceptible d'entraîner quelques perturbations – sans doute limitées, il est vrai – du marché de la CEE,

[1] Le 1er juillet 1967, a eu lieu l'entrée en vigueur du marché unique pour les céréales, le porc, les œufs et volailles, les graines oléagineuses ainsi que du règlement intérimaire sur le sucre.

[2] Sur le coup d'État du 21 avril en Grèce, voir *D.D.F.*, 1967-I, nos 153, 164, 166, 172, et 278.

– Surtout l'octroi à la Grèce sans contrepartie d'avantages aussi importants affaiblit considérablement la position de négociation de la Communauté.

Pour remédier à ces inconvénients, la Communauté pourrait, après avoir pris acte de l'impossibilité actuelle de réaliser l'harmonisation, remettre en cause le régime d'anticipation qui vient à échéance le 30 juin 1968. Deux voies sont théoriquement possibles :

– ou bien revenir, comme l'accord l'y autorise, au régime pays tiers,

– ou bien utiliser cette menace pour obtenir un régime plus équilibré : la Communauté n'accepterait finalement de maintenir le régime d'anticipation qu'en échange de préférences plus importantes sur le marché grec.

La seconde solution semble *a priori* plus satisfaisante :

– sur le plan économique d'abord ; la CEE ne bénéficie en effet actuellement sur le marché grec que d'avantages très limités, soit qu'en l'absence d'harmonisation des politiques agricoles, il ne soit pas prévu d'ouverture du marché grec (cas des céréales) soit que lorsqu'il existe une modeste préférence, celle-ci puisse être remise en cause.

– sur le plan tactique, cette seconde formule serait sans doute plus facilement acceptée par nos partenaires.

À la faveur de la présidence française[1], la représentation permanente s'efforcera de recueillir l'avis de nos partenaires sur la possibilité d'une telle action.

(Coopération économique, 1967-1971)

40

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Politique extérieure du Rwanda. Relations avec la France.

N. *Paris, 18 janvier 1968.*

1. Sur le plan interafricain, une notable amélioration des relations entre le Rwanda et le Burundi a été enregistrée au cours de l'année écoulée à la suite de la conférence de Goma qui s'est réunie en mars 1967[2] à l'initiative

[1] La France assure la présidence du Conseil des ministres des Communautés européennes durant le 1er semestre 1968.

[2] Une conférence tripartite réunissant le général Mobutu (Congo-Kinshasa), le colonel Michel Micombero (Burundi) et le président Grégoire Kayibanda (Rwanda), se tient à Goma (Kivu, République démocratique du Congo) du 18 au 20 mars 1967, qui aboutit à une déclaration commune réglant le problème des Tutsi rwandais réfugiés au Burundi : ceux-ci disposent d'un délai d'un mois pour déposer leurs armes, faute de quoi des mesures seront prises à leur encontre. Une Commission politique permanente est instituée, chargée d'examiner dans quelles conditions les

du président Mobutu et à l'issue de laquelle un délai d'un mois avait été donné aux réfugiés tutsi originaires du Rwanda et installés au Burundi pour déposer leurs armes.

En revanche, une crise sérieuse vient d'éclater entre le Rwanda et la République démocratique du Congo[1] : le gouvernement de Kigali ayant refusé de livrer au général Mobutu les mercenaires blancs internés au camp de Cyangugu qui s'étaient rebellés contre le pouvoir central congolais, le Congo-Kinshasa a rompu le 11 janvier 1968 les relations diplomatiques avec son voisin de l'Est. Le différend qui l'oppose à la République démocratique du Congo a amené le gouvernement rwandais à resserrer ses liens avec l'OCAM et à y rechercher des appuis dans la querelle qui l'oppose au Congo-Kinshasa.

2. Pour le reste, la politique extérieure du Rwanda est restée celle d'un petit pays pauvre, conscient de sa faiblesse et soucieux de ne laisser échapper aucune aide, sans pour autant aliéner sa liberté politique.

En avril puis en mai, le gouvernement de Kigali a signé avec la République fédérale allemande de nouveaux accords de coopération[2] et en novembre M. Bagaragaza, ministre de la Coopération internationale et du Plan, s'est rendu en visite à Bonn ; en juin, la coopération italo-rwandaise a été renforcée[3] ; en août, le chef de l'État rwandais s'est rendu personnellement au Canada[4] et aux États-Unis. Il n'en demeure pas moins réfugiés pourront regagner librement leur pays. Enfin, des réunions périodiques entre les trois chefs d'État sont prévues, notamment en mai à Gisenyi (Rwanda) et en août à Bujumbura (Burundi). Ces réunions n'ont pas lieu par suite des différentes circonstances politiques dans les trois pays.

[1] Abandonnant à l'Armée nationale congolaise la ville de Bukavu où ils s'étaient retranchés le 9 août, cent-vingt mercenaires européens et mille cinq cents ex-gendarmes katangais ont cherché refuge, le 4 novembre, au Rwanda et ont été aussitôt internés près de Cyangugu. Le général Mobutu tient pour caduque, la résolution adoptée, à sa demande, le 13 septembre, à Kinshasa par le IVe sommet de l'OUA, prévoyant qu'aussitôt après leur reddition, les mercenaires seraient évacués vers l'Europe et les Katangais vers la Zambie par les soins de la Croix-Rouge. Après avoir sollicité, en vain, du Rwanda l'extradition des mercenaires internés, le gouvernement congolais provoque, les 11 et 12 novembre, à Kinshasa, une réunion du Comité *ad hoc* de l'OUA sur les mercenaires, qui subordonne le rapatriement des internés à certaines conditions dont deux sont rejetées. Lors de la réunion de Kampala (14-16 décembre), et en l'absence de la grande majorité des chefs d'État de l'OCAM, il est décidé à l'unanimité que les mercenaires seraient renvoyés au Congo en vue de faire l'objet d'une enquête de la part des autorités de ce pays. Il en résulte un état de crise qui motive, le 21 décembre, l'intervention du gouvernement français et le recours aux pays de l'OCAM, opposés à l'extradition des mercenaires, réfugiés au Rwanda. Le 11 janvier 1968, le président rwandais Kayibanda rappelle sa position, la réponse de Kinshasa est immédiate : la rupture des relations diplomatiques avec Kigali.

[2] En avril 1967, un accord est signé entre le Rwanda et la République fédérale d'Allemagne portant sur l'assistance technique en matière d'organisation de la police, et le 18 mai, un traité est signé entre les deux pays relatif à l'encouragement des investissements.

[3] Le 14 juin 1967, un accord de coopération portant sur trois ans est signé avec l'Italie. Par ailleurs, lors de son passage à Rome, en novembre 1967, le ministre rwandais de la Coopération internationale et du Plan, M. Thadée Bagaragaza, a reçu la promesse de l'octroi d'un certain nombre de bourses et d'une aide aux entreprises privées italiennes investissant au Rwanda. Par contre, le gouvernement italien a déclaré ne pas vouloir effectuer d'investissements publics dans ce pays.

[4] Le président Kayibanda a effectué une visite officielle de six jours au Canada du 7 au 13 août 1967. Il s'est entretenu à Ottawa avec le Premier ministre, M. Lester Pearson et a présidé, le 10, la journée nationale du Rwanda à l'Exposition de Montréal, puis il s'est rendu au Québec où il était

que c'est avec la Belgique que le Rwanda entretient les rapports les plus étroits en matière de coopération.

L'aide de la Belgique revêt pour le pays une importance vitale. D'après les estimations les plus récentes, celle-ci s'élèverait pour 1968 à la somme de 300 millions de francs belges, dont 150 millions d'aide financière proprement dite, c'est-à-dire de subvention budgétaire, les 150 millions restants servant à entretenir plus de 205 techniciens belges[1].

3. Au regard de l'assistance belge, l'aide que nous dispensons au Rwanda apparaît relativement modeste.

Nous avons fait porter, dans le passé, et nous continuons de faire porter notre effort de coopération sur un certain nombre de secteurs-clé.

a) La planification économique : le système de planification du Rwanda et le premier plan de développement, promulgué en juillet 1967, sont l'œuvre exclusive de deux experts français affectés au ministère du Plan[2].

b) La coopération radiophonique : outre la présence d'un expert français auprès du ministère de l'Information, l'aide de la France en matière de radiodiffusion s'exerce par le canal de l'OCORA[3] qui assure une assistance technique en personnel aussi bien que la fourniture d'éléments de programme à Radio-Kigali.

c) Le centre de formation pédagogique de Butare[4] : depuis sa fondation, en octobre 1964, ce centre a permis la formation de 85 inspecteurs d'enseignement primaire. Lorsque les besoins du Rwanda en personnel d'inspection primaire seront satisfaits, c'est-à-dire normalement à la fin de l'année scolaire 1967-1968, ce centre sera transformé en École normale d'instituteurs ainsi que le souhaitent les Rwandais.

d) La coopération culturelle ; la réunion de la commission mixte de coopération franco-rwandaise, tenue à Paris du 14 au 17 novembre[5], a

l'invité du gouvernement de la Province. Le Premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, s'est engagé à soutenir pendant trois ans l'effort de sa Province au Rwanda.

[1] La Belgique a financé la construction de l'aéroport de Kigali, dont l'inauguration a eu lieu le 19 octobre 1967, d'un centre hospitalier, de logements sociaux, d'une école professionnelle et le drainage de zones marécageuses.

[2] Les deux experts français sont MM. Poumailloux, économiste, dont le rôle était de coopérer à la synthèse des travaux de planification préparés par M. J.J. Versière, chef de la mission au Rwanda des experts du ministère de la Coopération.

[3] OCORA : Office de Coopération radiophonique, qui succède, en 1962, à la SORAFOM (Société de radiodiffusion de la France d'Outre-mer). La tâche des deux experts détachés à Kigali en janvier 1967 est de dresser l'inventaire des prestations faites à la Radio nationale rwandaise, de s'enquérir des besoins du Rwanda en émissions de langue française, d'harmoniser leur action avec celle de leurs collègues allemands de la *Deutsche Welle* (la Voix de l'Allemagne).

[4] Se reporter à la dépêche de Kigali n° 475/AL du 10 mars 1967. M. Weber est le directeur de la section agricole du groupe scolaire de Butare. M. Hurstel dirige le centre pédagogique de Butare.

[5] Pour plus de détails sur les conclusions de la réunion de la Commission mixte de coopération franco-rwandaise, se reporter à la synthèse de l'ambassade de France à Kigali, n° 1/AL du 1er janvier 1968 : *Situation au Rwanda* (*mois de décembre 1967*) ainsi qu'à la note du 30 janvier 1968, récapitulant l'action culturelle française au Rwanda, non reproduite. Une délégation sénatoriale des Affaires culturelles, conduite par M. Louis Gros, se rend au Rwanda du 12 au 16 février

permis de faire ressortir la progression de l'aide française dans le domaine de l'enseignement et de la formation. En 1967, 34 enseignants ont été détachés au Rwanda, sans compter les 17 volontaires du service national recrutés directement par certains établissements congréganistes. La délégation française a donné son accord à l'envoi d'un ou plusieurs spécialistes qui étudieront la réforme des programmes des enseignements primaire, secondaire général et technique ; en outre, deux professeurs permanents seront affectés dans un proche avenir à la Faculté des Sciences sociales et économiques, cependant qu'un spécialiste français étudiera les modalités de création d'une École d'Administration. La délégation française, de surcroît, s'est engagée à maintenir l'aide en personnel et en matériel qu'elle procure à l'Université Radiophonique de Gitaramo et à continuer de financer le Centre de formation pédagogique de Butare. Enfin un lot de 16 000 volumes d'enseignement sera offert au gouvernement rwandais, qui viendront s'ajouter aux 96 000 livres fournis en 1966.

L'assistance française sera également accentuée dans plusieurs domaines notamment le développement agricole (création d'une école pratique d'agriculture), le génie rural (mise en valeur de petits marais), la santé (extension de la capacité de l'hôpital de Ruhengeri à 350 ou 380 lits).

Le fonctionnement de notre dispositif de coopération donne d'ailleurs toute satisfaction au gouvernement rwandais qui se plaît à reconnaître la qualité et l'efficacité de nos experts.

Quant aux relations commerciales de la France et du Rwanda, elles demeurent extrêmement limitées quoique la France qui achète peu, écoule relativement bien vers le Rwanda ses fournitures les plus classiques : boissons alcoolisées, produits chimiques, acier, machines, véhicules.

Les échanges commerciaux, très faibles en valeur, ont atteint les montants suivants :

En millions de FF.

	Importations françaises	Exportations	Balance
1965	0,24	0,92	+ 0,68
1966	1,41	3,57	+ 2,16
1967 (6 mois)	0,40	1,32	+ 0,92

Aucune entreprise française n'étant installée sur place et l'état des finances rwandaises demeurant précaire, il ne semble pas que les relations commerciales franco-rwandaises puissent beaucoup évoluer dans un proche avenir.

(Direction d'Afrique-Levant, Rwanda, Politique étrangère, 1968)

1968. Se reporter au télégramme de Kigali n° 53 du 20 février 1968, non publié, qui en relate les péripéties.

41

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

Relations franco-libanaises

N. *Paris, 18 janvier 1968.*

1. On peut dire des relations franco-libanaises qu'elles sont bonnes par définition.

Lorsqu'en 1956, après l'affaire de Suez, la plupart des pays arabes ont rompu leurs relations diplomatiques avec la France, le Liban ne les a pas suivis. À plusieurs reprises le gouvernement de Beyrouth s'est tourné vers Paris pour solliciter notre appui ou nos conseils. Ce fut le cas notamment durant sa négociation avec les Six à Bruxelles[1] ou encore lorsque les projets arabes de détournement des eaux du Jourdain[2] risquaient de mettre le Liban dans une situation délicate face à son voisin israélien. C'est à la France qu'il s'est adressé pour se doter, comme il s'y était engagé auprès de ses partenaires arabes, d'une défense aérienne moderne (achat de douze intercepteurs *Mirage III*)[3].

2. Notre culture occupe la place d'honneur au Liban où l'important réseau d'écoles fondées par nos missions religieuses ainsi que nos lycées et nos institutions d'enseignement supérieur assurent son avenir. Le gouvernement de Beyrouth fait appel de préférence à nos techniciens.

Dans le domaine commercial, le Liban est notre premier client parmi les pays arabes du Moyen-Orient. Nous n'y occupons plus les positions économiques de jadis mais nous y exerçons encore une influence certaine grâce à la présence de sociétés françaises et à notre participation dans diverses sociétés locales.

Des conversations se poursuivent entre Paris et Beyrouth concernant d'une part la participation d'Air France à la création d'une Compagnie libanaise d'aviation, d'autre part la fusion des deux Compagnies de Télévision qui se font concurrence au Liban et l'adoption du procédé

[1] Il s'agit de la négociation entre la Communauté économique européenne et le Liban qui aboutit à un accord sur les échanges commerciaux et la coopération technique signé le 21 mai 1965.

[2] Le détournement des eaux du Jourdain remonte à 1953 avec le plan Johnston, du nom du représentant personnel du président Eisenhower, chargé de préparer un plan général pour le partage des eaux du Jourdain et de ses affluents entre les pays riverains ; voir *D.D.F.*, 1964-I, n°s 69, 217, 235 ; 1965-I, n° 197.

[3] Le 18 décembre 1965 est paraphé à Beyrouth un projet de contrat relatif à la fourniture de douze intercepteurs *Mirage III* ; voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 219.

SECAM[1]. Par ailleurs, les dirigeants de la nouvelle Banque Intra[2] ont demandé la réouverture de la succursale de cet établissement à Paris ; la question est actuellement à l'étude.

3. À l'occasion de sa visite officielle à Paris, en mai 1965[3], le Président de la République libanaise avait exprimé le désir de voir la France manifester de façon concrète son intérêt pour l'œuvre de développement économique et social dans laquelle le Liban s'était engagé.

Les négociations à ce sujet entre Paris et Beyrouth ont abouti à la signature, le 14 novembre 1967, d'un protocole entre les deux gouvernements. Aux termes de cet accord, la France mettra à la disposition du Liban des moyens de financement pour un montant global de 126 millions de francs (25 millions sous forme de prêt du Trésor français au Trésor libanais et 101 millions de crédits privés garantis par la Compagnie française d'assurance pour le Commerce extérieur – COFACE).

M. Yves Guéna[4], ministre des Postes et Télécommunications, s'est rendu à Beyrouth pour signer, le 14 décembre dernier, un protocole annexe concernant la construction, l'exploitation et l'entretien d'un système de télécommunications par câble sous-marin entre le Liban et la France[5].

La conclusion de ces accords, et, sur un plan plus général, l'attitude de la France dans le conflit israélo-arabe, nous ont valu un surcroît de sympathie du Liban, notamment dans les milieux musulmans. Pour une fois

[1] La Compagnie libanaise de télévision, contrôlée par le groupe Floirat (français) et Télé-Orient (d'obédience britannique) concluent en 1968 un accord de régie de publicité qui prévoit l'utilisation du procédé SECAM (français) pour les émissions en couleur.

[2] L'*Intra Bank* est la banque la plus importante de Beyrouth ; c'est une banque libanaise dont l'activité s'étend à l'ensemble du monde, recueillant en particulier l'essentiel des ressources provenant des redevances pétrolières versées aux Émirs du Golfe persique. Outre son contrôle sur quarante sociétés libanaises, elle exerce des activités en Jordanie, au Qatar, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en RFA, en Italie, en Gambie, en Sierra Leone ; elle a des filiales en Suisse et au Maroc. En France, elle installe une succursale à Paris et obtient le contrôle sur la société SEMA, Société de travaux publics et de bâtiment, et une participation sur les chantiers navals de la Ciotat. À la suite de retraits massifs, l'*Intra Bank* rencontre de sérieuses difficultés de trésorerie qui l'amènent à la cessation de paiements et à la fermeture de ses guichets le 15 octobre 1966. Le 4 janvier 1967, la banque est déclarée en faillite et l'administration confiée à un comité de gestion le 8 février 1967. Le 12 octobre 1967 a lieu la reconversion de l'*Intra Bank* par la constitution d'une banque, au capital de trois millions de livres libanaises, devant assumer les opérations bancaires de l'ancienne banque et prendre à sa charge l'exploitation de ses filiales à l'étranger ; un protocole est signé entre les principaux créanciers de l'*Intra Bank* et la *Kidder Peabody C°* incorporated (américain). Les guichets rouvrent le 28 décembre 1967 à Beyrouth. La réouverture des succursales de Londres, Doha, Amman, Freetown est prévue dans un avenir proche. Pour la succursale de Paris, la commission française de contrôle des banques doit en débattre.

[3] La visite du président de la République libanaise à Paris se déroule du 4 au 7 mai 1965. Le 11 mai, le président Charles Hélou est reçu par le général de Gaulle ; voir le compte rendu publié dans *D.D.F.*, 1965-I, n° 219.

[4] Yves Guéna, ministre des Postes et des Télécommunications dans le gouvernement formé par Georges Pompidou en avril 1967, est reconduit dans les mêmes fonctions dans le gouvernement formé par Maurice Couve de Murville en juillet 1968.

[5] Le protocole signé entre la France et le Liban le 14 décembre 1967 pour la construction, l'exploitation et l'entretien d'un système de communication par câble sous-marin, est conclu pour vingt-cinq ans.

presqu'unanimes, les Libanais d'aujourd'hui, quelle que soit leur confession, regardent vers notre pays avec un sentiment d'amitié qui a rarement été aussi sincère.

(Afrique-Levant, Liban, Relations politiques avec la France)

42

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Messmer, Ministre des Armées.

Paris, 18 janvier 1968.

Le groupe de travail franco-allemand sur les questions de sécurité et de défense de l'Europe dans la perspective des années 70, dont la création a été décidée en juillet dernier à Bonn lors des entretiens entre le général de Gaulle et le chancelier Kiesinger[1], a tenu sa réunion constitutive à Bonn le 8 de ce mois. Votre Département était représenté par le colonel Arnaud de Foïard[2].

Un programme de travail, que vous voudrez bien trouver ci-joint, a été mis sur pied. Ce projet n'appelle pas d'objections de ma part. Mon représentant[3] a toutefois réservé votre accord, notamment en ce qui concerne les points 3 et 4, qui relèvent directement de votre responsabilité.

Les Allemands nous ont proposé de procéder en premier lieu à une analyse de la situation à l'Est et à l'Ouest, puis d'évoquer toutes les hypothèses possibles concernant l'évolution du problème de la sécurité européenne au cours de la décade 1970/80, de retenir les plus vraisemblables et de rechercher avec nous sur quelles bases pourrait être établie la paix en Europe.

[1] La cinquième visite du général de Gaulle à Bonn, dans le cadre du traité franco-allemand de janvier 1963, s'est tenue les 12 et 13 juillet 1967. Dans le relevé des décisions prises lors de cette réunion figure au point 3 la création de la Commission d'études sur les problèmes de la sécurité européenne et de la défense de l'Europe dans les années 70. En réalité, cette idée remonte aux conversations franco-allemandes de janvier 1967 et avait été émise par M. Brandt. Les Allemands ont proposé, au mois de mars 1967, la création, à cet effet, de deux groupes de travail placés sous l'égide, l'un des ministres des Affaires étrangères, l'autre des ministres de la Défense et des Armées. Les Français ont estimé qu'un seul groupe de travail serait suffisant, M. Maillard, Secrétaire général adjoint de la Défense nationale, a été désigné comme représentant français. Celui-ci a eu au début de juillet un premier entretien avec M. Ruete, son homologue allemand. La question a été de nouveau abordée à Bonn lors de la réunion des 12 et 13 juillet.

[2] Le colonel Paul Arnaud de Foïard, né en 1921, officier de la Légion étrangère, entre à vingt ans dans la résistance, fait prisonnier, il s'évade et s'engage pour la durée de la guerre au 501e régiment de chars de combat, affecté au 3e bataillon du régiment de marche de la Légion le 1er avril 1944, il participe au débarquement de Provence puis à l'offensive de la 1re Armée. Il participe à la campagne d'Indochine, puis à la guerre d'Algérie. Après l'École de Guerre, il réintègre la Légion au bureau opérations du 2e régiment étranger de parachutistes de 1962 à 1963. Il prend le commandement du régiment, en 1965, à Bou Sfer et en assure le déménagement à Calvi en 1967.

[3] M. Pierre Maillard, ministre plénipotentiaire, Secrétaire général adjoint de la Défense nationale depuis avril 1964.

Le Dr Ruete[1] a proposé à son collègue français que les discussions proprement militaires n'interviennent que sur la base des hypothèses politiques qui auront pu être dégagées lors de la première phase des discussions. Il rejoint, ce faisant, les vues qui ont été exprimées du côté français, lors de la 16e réunion d'État-major franco-allemande du mois d'octobre dernier. L'étude des aspects militaires comporterait une analyse des forces et des plans actuels et la recherche d'hypothèses concernant la défense. Les Allemands souhaiteraient aboutir, si possible, à des conclusions. Le Dr Ruete a suggéré que les militaires forment trois sous-groupes de travail ou du moins que leurs recherches s'orientent autour de trois thèmes : a) contrôle des armements, b) planification en matière de défense, c) étude des potentiels militaires.

Les réunions du groupe de travail auraient lieu à l'occasion de chaque rencontre mensuelle des directeurs politiques, alternativement à Bonn et à Paris. La présence des représentants des deux États-majors – nécessaire lors de la réunion constitutive –, n'apparaît pas indispensable au cours de la première phase des études diplomatiques et politiques. Il va sans dire cependant que si vous désiriez que le colonel Arnaud de Foïard participe dès maintenant à toutes les réunions, je n'y verrai pas, pour ma part, d'objection.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir me faire savoir si ce programme de travail a votre accord et, le cas échéant, me faire connaître les remarques qu'il pourrait appeler de votre part.

ANNEXE

Études en commun sur le développement de la politique mondiale à long terme et la sûreté de l'Europe dans les années 70.

PROGRAMME DE TRAVAIL

1) La situation politique et les perspectives des années 70.

a) L'URSS – idéologie et politique de puissance ; tendances du développement intérieur.

b) Les États de l'Europe orientale ; leurs relations avec l'URSS (Pacte de Varsovie).

c) Chine (Conflit sino-soviétique).

d) Les États de l'Europe occidentale.

e) Les relations des États de l'Europe occidentale avec ceux de l'Europe orientale.

f) La question allemande.

g) La position des États-Unis dans la politique européenne.

h) Autres facteurs extra-européens, qui pourraient survenir dans cette période et influer sur la politique européenne.

2) Sécurité et désarmement.

3) Inventaire des plans militaires français et allemands à long terme (structure des forces, système d'armes).

[1] Hans Hellmuth Ruete, directeur des Affaires politiques (section II) à l'*Auswärtiges Amt*, comprenant les affaires de l'Europe de l'Est et du Sud, les questions de l'OTAN et le Désarmement.

4) Le développement de la puissance militaire en Europe et dans les continents voisins (développement économique, démographique et technique).

5) Situation en Europe Centrale dans les années 70 – hypothèses diverses.

6) Sur quelles bases établir la paix en Europe ?

(Europe, EU, 1961-1970, République fédérale d'Allemagne, Coopération militaire franco-allemande, 1968)

43

M. Modibo Keita, Chef de l'État, Président de la République du Mali,

au Général de Gaulle, Président de la République française.

L. *Koulouba, 18 janvier 1968.*

Monsieur le Président,

Les accords que les ministres des Finances de nos deux gouvernements viennent de signer le 19 décembre 1967[1], en permettant l'ouverture de la période bilatérale prévue par notre accord monétaire du 15 février 1967[2], marquent incontestablement l'aube d'une nouvelle ère dans les rapports de coopération de nos deux peuples liés par une Histoire vieille bientôt d'un siècle.

Aussi, pour matérialiser davantage notre volonté de voir ces rapports se consolider dans la compréhension et l'estime réciproque, ce m'est un plaisir de Vous saisir de mon souhait et de celui de mon gouvernement de recevoir au Mali, M. Foccart[3], secrétaire général à la Présidence, et M. Bourges,

[1] La France et le Mali ont signé, à Paris, le 19 décembre 1967, des accords aux termes desquels le Gouvernement français, à la demande du Gouvernement malien, assure, avant le 31 mars 1968, la libre convertibilité du franc malien. Ces conventions constituent un développement normal de la coopération monétaire instaurée entre les deux pays par l'accord du 15 février 1967. Une analyse succincte de ces accords est présentée dans la note de la Direction des Affaires africaines et malgaches n° 24 du 11 janvier 1968, non publiée.

[2] Les accords du 15 février 1967 fixaient pour objectif la convertibilité de la monnaie malienne d'abord dans le cadre d'une coopération bilatérale avec la France puis au sein de l'Union monétaire Ouest-africaine (UMOA). Il était prévu que le passage à la convertibilité serait précédé d'une période préparatoire destinée à permettre au Mali de réformer, avec l'aide de la France, ses finances et son économie pour être en mesure de respecter, dès l'ouverture de la phase bilatérale, les règles en vigueur de l'UMOA. Les rédacteurs de l'accord avaient estimé que la durée de cette période préparatoire n'excèderait pas une année.

[3] À la suite de la réponse positive du général de Gaulle, datée du 1er février 1968, M. Foccart, Secrétaire général de la Présidence de la République, chargé des Affaires africaines et malgaches, séjourne au Mali pendant quatre jours, du 16 au 20 mars 1968. M. Foccart est reçu par le président Modibo Keita, le ministre des Affaires étrangères et le Ministre des Finances.

secrétaire d'État à la Coopération[1], à l'occasion du voyage que l'un et l'autre comptent effectuer prochainement en Afrique occidentale.

Je vous prie, M. le Président d'agréer l'assurance renouvelée de Ma très haute considération.

Modibo Keita

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, Relations avec la France, 1968)

44

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
AFFAIRES SPATIALES

Utilisation internationale du centre spatial guyanais

N. n° 28/QS.[2] *Paris, 19 janvier 1968.*

a.s. : Centre spatial guyanais : utilisation internationale.

Selon M. de Saint-Légier[3], qui assistait à la réunion du Conseil ministériel du 5 janvier, les conclusions suivantes ont été adoptées au sujet de l'utilisation par des savants et techniciens étrangers du Centre spatial de la Guyane[4].

Nous étions disposés à prêter nos services, c'est-à-dire nos hommes et notre matériel.

Mais nous ne voulions pas d'installations permanentes. En fait, nous ne souhaitions accueillir ni matériel ni équipes de l'étranger.

Dans le cas où cela serait absolument nécessaire pour le succès de l'expérience, en particulier pour les questions de langue lorsqu'il s'agira de satellites habités, deux ou trois techniciens pourraient être accueillis pour la durée de l'expérience.

Ces règles s'appliquent à tous les pays. Toutefois, elles pourront être assouplies en faveur des pays membres de la Communauté économique européenne.

[1] M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération, se rend au Mali du 9 au 12 novembre.

[2] Cette note est rédigée par Gilles de Boisgelin, conseiller des Affaires étrangères, en fonction au service des Affaires spatiales.

[3] René de Saint-Légier de la Saussaye, conseiller des Affaires étrangères, est conseiller technique au secrétariat général de la Présidence de la République depuis juin 1964.

[4] Le Centre National d'Études spatiales a installé à Kourou (Guyane) une base de lancement de fusées.

Sur une question concernant l'Angleterre, M. de Saint-Légier a indiqué que pour les pays qui coopèrent plus particulièrement avec nous dans le cadre des organismes européens, il pensait qu'une interprétation plus souple pourrait être également appliquée. Mais que chaque cas devrait être examiné selon ses mérites.

(Questions spatiales, Guyane, 1964-1969)

45

NOTE
POUR LE MINISTRE

Entretien entre M. Bourges et M. Kayibanda.

N[1]. *Paris, 19 janvier 1968.*

M. Curien[2] m'a transmis les renseignements suivants sur la conversation que M. Bourges[3] a eue avec M. Kayibanda[4].

1) Mercenaires :

M. Kayibanda souhaite qu'on l'appuie dans la question des mercenaires[5]. Il craint en effet que M. Mobutu ne le desserve à Niamey[6]. M. Bourges

[1] Cette note est rédigée par M. Jean-Bernard Raimond, conseiller des Affaires étrangères, directeur adjoint du cabinet du Ministre des Affaires étrangères depuis juin 1967.

[2] M. Gilles Curien, conseiller des Affaires étrangères, est directeur du cabinet du secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération de mai 1967 à mars 1968, date à laquelle il est nommé ambassadeur, haut-représentant de la République française à Brazzaville.

[3] M. Yvon Bourges est secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération depuis avril 1967.

[4] Grégoire Kayibanda, premier président de la République du Rwanda, a accédé à ce poste le 26 octobre 1961. L'indépendance du Rwanda, ancien territoire sous tutelle belge, est proclamée le 1er juillet 1962.

[5] La question des mercenaires est exposée dans la note de la sous-direction d'Afrique, datée du 20 janvier 1968, non reproduite, qui en reprend l'historique depuis le 5 juillet 1967, date à laquelle deux cents mercenaires européens, environ, et un millier de gendarmes katangais, aux ordres du « colonel » Bob Denard se soulèvent à Kisangani. Contraints d'abandonner Kisangani et Punia, les rebelles se retranchent à Bukavu le 9 août, après avoir mis théoriquement sur pied un « gouvernement de salut public ». La prise de Bukavu par l'armée nationale congolaise, le 4 novembre, contraint les mercenaires à se réfugier au Rwanda. Accusé d'« avoir protégé les mercenaires en leur donnant refuge, malgré l'article 3 de la résolution du 14 septembre » et l'accord donné au gouvernement congolais, le président Kayibanda définit sa position le 11 janvier 1968 : 1– le gouvernement rwandais n'a jamais recouru aux mercenaires et n'en veut pas chez lui ; 2– il souhaite que les groupes de mercenaires, partout où ils se trouvent en Afrique soient renvoyés dans leur pays d'origine, le plus rapidement possible, ceci valant également pour les hommes de Schramme ; 3– il veut que des solutions loyalement négociées soient trouvées entre États africains, en dehors de toute menace de rupture ou d'insultes ». En réponse, Kinshasa rompt, le jour même, les relations diplomatiques avec le Rwanda et dénonce toutes les conventions congo-rwandaises.

[6] La troisième conférence des chefs d'État de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache) se tient à Niamey (Niger) les 22 et 23 janvier 1968. Voir ci-après le télégramme de

a assuré M. Kayibanda qu'il aurait pour lui la sympathie de nos amis africains.

M. Kayibanda souhaiterait également que l'on intervienne auprès des gouvernements de la Tanzanie et du Soudan pour qu'ils se montrent plus compréhensifs en ce qui concerne la position du Rwanda dans l'affaire des mercenaires.

M. Kayibanda a demandé à nouveau si nous ne pouvions pas prendre l'engagement que les mercenaires ne retourneront pas en Afrique.

2) Coopération :

M. Kayibanda souhaiterait que la France fasse davantage sur le plan de la coopération en faveur du Rwanda puisque celui-ci fait partie de l'OCAM.

M. Kayibanda souhaiterait également que la France fasse davantage dans le domaine de la coopération à l'égard de l'Afrique orientale.

(Direction d'Afrique-Levant, Rwanda, Relations avec la France, 1968)

46

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Situation politique intérieure du Rwanda.

Paris, 19 janvier 1968.

Théâtre de conflits raciaux sanglants, lors de son indépendance le 1er juillet 1962, date de l'abrogation de l'accord de Tutelle, et au début de 1964[1], le Rwanda connaît depuis près de quatre ans le calme et la

Niamey nos 100 à 107 du 22 janvier 1968. Se reporter également à la note n° 20/DAM1 du 3 janvier 1968, non publiée, intitulée : *les États africains et malgache et les mercenaires du Congo*, rappelant les différentes étapes qui ont conduit à l'état de crise provoqué par les dispositions de la conférence de Kampala du 15 décembre 1967, l'intervention du gouvernement français le 21 décembre et les réactions de certains des pays de l'OCAM.

[1] La République rwandaise est née dans un climat de luttes contre la féodalité tutsi. Sa proclamation, le 2 octobre 1961, avait été précédée de troubles meurtriers. Pourchassés par les Hutu (83 % de la population), plus de cent mille Tutsi ont quitté le pays et se sont réfugiés dans les États limitrophes (Burundi, Congo, Ouganda, Tanganyika). Le Président de la République, Grégoire Kayibanda a mis à profit cet exode pour assurer le pouvoir des Hutu tant à Kigali que dans les provinces. Le long de la frontière burundaise, les colonies d'émigrés sont travaillées par des agitateurs politiques décidés à rétablir le pouvoir des Tutsi à Kigali. En décembre 1963 et en janvier 1964, plusieurs incursions en territoire rwandais de Tutsi armés venant du Burundi provoquent des représailles brutales. Se reporter à la note de la direction d'Afrique-Levant, sous-direction d'Afrique, n° 2/AL du 28 janvier 1964, sur *l'affaire des Tutsi*, non publiée. Le bilan des attaques terroristes tutsi dirigées contre le Rwanda depuis le 20 décembre 1963 est repris dans la dépêche d'Usumbura n° 191/AL du 5 février 1964, non reproduite. Se référer aussi à *D.D.F.* 1964-I, n° 88.

tranquillité. Le régime républicain institué par le président Kayibanda, *leader* de la communauté hutu, à la suite de la consultation populaire qui avait consacré la déchéance du Mwami Kigari V[1], semble avoir dominé la menace constante des exilés tutsi : tout au long de 1967, les incidents suscités à la frontière sud par les rebelles « inyenzis » se sont fait de plus en plus rares et de moins en moins graves.

La stabilité politique interne est réelle : depuis le mois de novembre 1965 un seul remaniement ministériel de caractère d'ailleurs mineur[2] a été enregistré. Le président Kayibanda exerce avec intelligence et fermeté les responsabilités de l'Etat. Son autorité n'est contestée par personne, même si, comme certains indices donnent à le penser, les jeunes cadres du Parti ont à présent tendance à la trouver quelque peu pesante. L'armée, encadrée par des officiers belges, élément d'ordre au service du régime, ne constitue pas une menace pour les institutions.

Le gouvernement s'efforce, depuis ces dernières années, de doter le Rwanda de structures modernes. Cette entreprise apparaît justifiée. Force est, en effet, de constater que le pays enclavé, isolé, pauvre, déshérité, sans ressources, victime d'une démographie galopante, tenu actuellement encore en main par un clergé flamand, rétrograde et d'origine tutsi, n'a pas dépassé le stade du sous-développement ni du Moyen-âge.

L'effort de rénovation a été poussé avec une vigueur accrue au cours des 18 derniers mois. Il s'est traduit essentiellement :

– par la promulgation d'un plan quinquennal – le premier – qui est l'œuvre des experts français en planification[3],

– par l'adoption en août 1966 d'une loi[4] sur l'enseignement qui tend à limiter les prérogatives du clergé catholique et à renouveler les programmes scolaires ainsi que les méthodes pédagogiques en s'inspirant notamment de l'expérience française,

– par l'organisation en décembre 1967[5] d'élections municipales dont l'objet était de permettre l'implantation, dans les provinces, d'administrateurs

[1] *Note du rédacteur* : « lequel vit actuellement en exil à l'étranger ». Le Mwami Kigeri V Ndahindurwa, dernier roi du Rwanda, est intronisé le 28 juillet 1959 ; il est destitué et expulsé le 25 septembre 1961. L'article 2 de la Constitution de la République rwandaise du 24 novembre 1962 stipule : » Le régime mwami est aboli et ne peut être restauré. Le Mwami Kigeri V et toute sa dynastie sont déclarés déchus de leurs prérogatives royales ».

[2] *Note du rédacteur* : « M. Mpakaniye, ministre de l'Éducation nationale, ayant été élu en juillet secrétaire général exécutif du *Parmehutu*, a cédé son poste à M. Makuza, ministre du Commerce, des Mines et de l'Industrie, lui-même remplacé par M. Nzeyimana, secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des Affaires judiciaires ».

[3] MM. Poumailloux et Versière, chef de la mission française d'aide et de coopération. Le projet de plan, qui constitue la charte du développement du pays, a été remis au gouvernement rwandais le 16 décembre 1966.

[4] Loi du 27 août 1966. Le fond de la querelle de l'enseignement libre est exposé dans la dépêche n° 3094/AL, Kigali, 30 novembre 1966, traitant de la situation intérieure du Rwanda pour les mois d'octobre et novembre 1966.

[5] Les élections municipales ont débuté le 17 décembre 1967 et se sont prolongées plusieurs jours, en raison de l'affluence des votants, du nombre insuffisant des bureaux de vote et de la complexité des opérations prévues.

dévoués au Parti unique *Parmehutu*, et par voie de conséquence de réaliser le « quadrillage » politique du pays. Les résultats de ces élections ne sont pas encore connus.

Toutes ces réformes ne sont pas assurées du succès. Leur mise en œuvre est appelée à se heurter à l'apathie naturelle de la population, à l'organisation même de la société rwandaise qui ignore la vie de village[1] et à la résistance du clergé dont l'influence temporelle est mise en question. C'est dire que de laborieux et persévérants efforts seront nécessaires au président Kayibanda pour parvenir aux buts qu'il s'est fixés et que pour longtemps encore l'assistance économique, technique et financière des pays européens lui sera indispensable.

(Direction d'Afrique-Levant, Rwanda, Politique intérieure, 1968)

47

AUDIENCE

accordée par le général de Gaulle au
Cheik Saad Abdullah Al Salem
le vendredi 19 janvier 1968

C.R. *Paris, 19 janvier 1968.*

Le Cheik Saad[2] : transmet au général de Gaulle les sentiments d'amitié, d'estime ainsi que l'excellent souvenir de l'Émir et il lui remet, de la part de celui-ci, un message personnel. Il tient aussi à exprimer au Général les meilleurs sentiments et vœux du Prince héritier, du gouvernement et du peuple du Koweït, qui ont hautement apprécié l'attitude du général de Gaulle dans la crise récente[3], une appréciation partagée par tout le monde arabe.

Le général de Gaulle : Cette attitude n'a pas changé. Il y a une ancienne et naturelle amitié entre la France et les pays arabes, et notamment le Koweït. Cette crise a simplement offert l'occasion de s'en apercevoir. Qu'avez-vous vu en France qui vous aurait intéressé ?

[1] *Note du rédacteur* : « La population rwandaise est répartie sur des milliers de collines séparées les unes des autres Il n'y a pratiquement pas de villages et d'agglomérations. On ne compte guère que quatre ou cinq villes, qui ne sont en réalité que de médiocres bourgades, y compris la capitale avec six mille habitants.

[2] Le Cheik Saad Al Abdullah al Salem est ministre de l'Intérieur et de la Défense du Koweït depuis 1964. Il fait un séjour en France du 15 au 20 janvier 1968, se rend notamment à la base aérienne de Meyenheim, au centre de détection et de contrôle de secteur tactique de Drachenbronn, puis aux usines Nord Aviation de Châtillon sous Bagneux, aux usines de Sud Aviation de Marignane et à Toulouse où lui est présenté le « Concorde ».

[3] Il s'agit de la crise israélo-arabe.

Le Cheik Saad : J'ai particulièrement admiré le développement de l'industrie française, que j'ai partout constaté. Il n'y a pas de doute que si la France est là, c'est à vous qu'en revient le mérite.

Le général de Gaulle : Et du point de vue militaire ?

Le Cheik Saad : J'ai été surtout intéressé par les usines d'aviation et la démonstration de différents appareils ainsi que d'engins comme le SS[1] et ceux que l'on embarque à bord de navires. Quelle serait votre attitude si nous vous demandions ce genre de matériel ?

Le général de Gaulle : Il n'y a pas de raison pour laquelle nous ne consentirions pas à vous livrer du matériel de guerre. Vous ne représentez pour nous aucune source d'inquiétude, pas plus que nous n'en sommes une pour vous. Aussi la décision vous appartient-elle entièrement de décider ce que vous faites de vos armes dans votre indépendance et votre souveraineté. Nous n'aurions pas d'objection, au contraire, à coopérer avec vous pour la fourniture d'armements et pour l'instruction nécessaires. Pour un pays tel que le vôtre, tel qu'il est là où il est, quel est le genre d'équipement qui vous intéresse le plus ?

Le Cheik Saad : Je vous suis très reconnaissant de ces intentions que je ne manquerai pas de transmettre à l'Émir et au Premier ministre. Par priorité, nous nous intéressons à l'armement de l'aviation et de la marine. Depuis trois ou quatre ans, les responsabilités du Koweït croissent à l'égard de son indépendance et de celle des États du Golfe Persique. Le Koweït est un petit pays, mais il est attaché à la paix, à son indépendance et à celle de ses voisins.

Le général de Gaulle : Votre défense nationale sera-t-elle directement intéressée par les changements qu'amèneront probablement dans la région le départ des forces anglaises[2] et les modifications que la Grande-Bretagne apportera sans doute à ses divers accords avec les pays qui s'y trouvent ?

Le Cheik Saad : J'ai entendu par radio le discours de M. Wilson sur le retrait des troupes britanniques en 1971. Nous avons dès maintenant commencé à prendre des mesures pour ménager l'avenir.

Le général de Gaulle : Si vous prenez une décision quant aux armements, comment envisagez-vous d'organiser les choses ?

Le Cheik Saad : Dès mon retour, je ferai rapport à l'Émir et au gouvernement ; on en débattra au Parlement. Je suppose qu'il faudrait commencer par échanger des missions militaires pour préciser les besoins et les conditions de l'opération.

M. Carton : indique que le Cheik est accompagné de trois ou quatre officiers des trois armes et qu'il va se rendre successivement en Angleterre, en Italie, puis à la Nouvelle-Delhi. C'est une visite traditionnelle qu'il rend en Inde où il a des parents et des propriétés.

[1] Une mission de techniciens français dirigée par un représentant de la Délégation ministérielle pour l'Armement se rend en septembre 1968 au Koweït en vue d'y faire une démonstration d'engins SS11 (engins sol-sol) et de matériels terrestres.

[2] Le retrait des forces anglaises du Yémen du Sud est achevé le 29 novembre 1967.

Le général de Gaulle : Nous attendrons donc que vous nous fassiez part de vos désirs. Je tiens à répéter que ni pour l'achat d'armement, ni pour l'instruction chez nous de vos spécialistes, vous ne rencontrerez de difficultés. Nous considérons votre pays comme très pacifique et pas du tout conquérant. Vous accommodez vos frontières et vos relations avec les grands pays qui sont près de vous, comme l'Irak, l'Arabie Saoudite et l'Iran. Ils sont tous nos amis, le général Aref[1] va bientôt nous rendre visite, nous avons des relations très amicales avec le Roi Fayçal et l'Empereur d'Iran est un ami personnel. Vous êtes pour la paix. Nous n'éprouvons donc pas de difficulté à coopérer avec vous pour les moyens de défense.

Le Cheik Saad : Le Koweït est disposé à engager avec la France une coopération dans tous les domaines.

Le général de Gaulle : Nous ne demandons pas mieux. Où en êtes-vous de votre formation humaine ? Bien que votre pays ne soit pas grand, il a beaucoup de ressources naturelles, et nous comprenons donc qu'il vous faille des cadres pour prendre en main les affaires dans tous les domaines et, en particulier, dans les domaines pratiques.

Le Cheik Saad : C'est la première préoccupation du Koweït : nous avons les jeunes qu'il faut et nous leur donnons l'éducation qui convient. Une nouvelle université a été créée l'an dernier.

Le général de Gaulle : Si nous nouons des relations plus étroites, elles devront jouer aussi dans ce domaine de l'université et de l'enseignement technique.

Le Cheik Saad : C'est une offre d'aide que nous accueillons avec reconnaissance.

Le général de Gaulle : Vous nous trouverez tout disposés à cet égard. Je le répète : notre intention est de multiplier les contacts amicaux et pratiques avec tous les pays arabes et notamment avec le vôtre. Je vous prie de transmettre l'expression de mon estime et de ma considération à l'Émir, au message[2] duquel je vais répondre. Si jamais il songeait à nous rendre une visite officielle, nous serions très heureux de l'accueillir.

Le Cheik Saad : Je suis sûr qu'il sera honoré et reconnaissant de cette invitation.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968)

[1] Le général Abdel Rahman Aref, président de la République d'Irak se rend au Koweït le 22 août 1967. Du 6 au 9 janvier 1968, Taher Yahia, Premier ministre d'Irak, séjourne au Koweït ; puis le 3 mars, c'est Ismaïl Khairallah, ministre des Affaires étrangères d'Irak qui se rend au Koweït, porteur d'une lettre du président Aref à l'Émir. Les 15 et 16 juin, l'Émir se rend lui-même à Bagdad.

[2] Le message du 10 janvier 1968 de l'Émir Sabah al Salem al Sabah (proclamé roi du Koweït le 24 novembre 1965) adressé au général de Gaulle est apporté par le ministre de l'Intérieur, le Cheik Saad. Dans cette lettre, l'Émir apprécie la position prise par le général de Gaulle lors de la guerre israélo-arabe et assure qu'il garde le meilleur souvenir de sa rencontre avec le général de Gaulle en septembre 1967.

48

M. PAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
à M. CLAUDE LEBEL, DIRECTEUR DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES, CHARGÉ DES AFFAIRES D'AFRIQUE-LEVANT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L[1]. *Pékin, 19 janvier 1968.*

Monsieur de Directeur et cher collègue,

Je crois devoir vous faire part, à toutes fins que vous jugerez utiles, de démarches dont je suis indirectement l'objet de la part de M. Sekou Camara, ambassadeur de Guinée à Pékin.

Je le rencontre fréquemment chez d'autres collègues et j'aurais sans doute avec cet homme, que je tiens pour fort estimable, des rapports d'amitié si la rupture des relations diplomatiques entre nos deux pays ne nous empêchait de nous recevoir réciproquement dans nos ambassades[2].

Il m'avait déjà dit combien il souhaitait que la demande faite récemment par le gouvernement guinéen fût agréée par la France[3], mais, ces derniers jours, il a sollicité des deux ambassadeurs de Suède[4] et de Suisse[5] un rendez-vous qui a été consacré entièrement à l'exposé de cette question. Ils ont compris l'un et l'autre que cette démarche s'adressait en réalité à l'ambassadeur de France et m'ont fait part des propos de notre collègue guinéen.

À en croire celui-ci, il aurait participé à la rédaction de la lettre qu'a adressée, je crois, le 30 octobre, le président Sekou Touré au général de Gaulle[6]. Il comprend les réticences des autorités françaises car il reconnaît

[1] Cette lettre, adressée à M. Claude Lebel, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département depuis avril 1966, est complétée par quelques lignes manuscrites : « C'est pour moi l'occasion, mon cher Directeur, en vous renouvelant mes vœux pour la nouvelle année, de vous assurer de mes sentiments très cordiaux et dévoués ».

[2] C'est à la suite d'une initiative guinéenne que les relations diplomatiques entre la France et la Guinée se sont trouvées brusquement interrompues le 20 novembre 1965. Le 15 novembre, le Président de l'Assemblée nationale guinéenne avait cru pouvoir dénoncer un prétendu « complot » ourdi par M. Houphouët-Boigny et ses partenaires de l'« Entente » dans le but « d'assassiner le président Sekou Touré et d'instaurer un nouveau régime à Conakry ». Deux membres du gouvernement français (MM. Triboulet et Jacquinot) ainsi que l'ambassadeur de France en Guinée, M. Koenig, avaient été formellement accusés d'avoir participé à l'organisation de ce « complot ». Sur ces faits et leur suite, se reporter à *D.D.F.*, 1965-II, n°s 265, 266, 271, 279, 286, 311, 315.

[3] Se reporter à la chronologie des ouvertures faites par la Guinée en vue du rétablissement des relations avec la France depuis le 2 octobre 1967.

[4] M. Lennart Petri est ambassadeur de Suède à Pékin.

[5] M. Oscar Rossetti est ambassadeur de Suisse à Pékin.

[6] Récapitulatif des ouvertures guinéennes en vue du rétablissement des relations avec la France : le 2 octobre 1967, dans un discours prononcé à Conakry lors de la séance de clôture du huitième Congrès du parti démocratique de Guinée, M. Sekou Touré fait appel à l'appui de ses amis européens pour « réduire l'incompréhension du gouvernement français » afin de « rétablir une coopération entre la Guinée et la France ». Le 4 octobre 1967, M. Sekou Touré adresse au général de Gaulle une lettre faisant part du désir de la Guinée « de renouer avec la France dans

que le gouvernement guinéen s'est montré naguère aussi brutal qu'imprudent. Mais il invoque, pour tenter d'atténuer cette responsabilité, le manque d'expérience des dirigeants, l'absence d'une tradition politique, la créance accordée – de bonne foi, dit-il – à des documents contenant des informations qu'il eût fallu plus scrupuleusement vérifier. La Guinée serait mécontente de ses relations avec les Soviétiques, dont l'aide a été des plus médiocres[1], et avec les Chinois qui se montrent arrogants et enclins à donner des leçons sur le ton du magister sourcilleux[2]. Au surplus le gouvernement de Conakry serait décidé à compter d'abord sur lui-même, et M. Sekou Camara a insisté auprès de mes deux collègues suisse et suédois sur le caractère désintéressé de la démarche faite par les autorités guinéennes auprès de la France. Il s'agirait de regagner son amitié, non de solliciter son aide.

Je me suis borné, évidemment, en prenant connaissance de ces déclarations, à répondre aux deux diplomates amis qui me les rapportaient que je vous en rendrais compte, sur un plan personnel, car je ne disposais d'aucune information me permettant la moindre confidence sur la décision que pourrait prendre le gouvernement français.

tous les domaines ». Une lettre identique est envoyée à M. Pompidou, alors que M. Beavogui écrit à M. Couve de Murville. Le 24 octobre, le ministère français des Affaires étrangères demande à la Farnesina (ministère italien des Affaires étrangères) de charger son ambassadeur à Conakry d'accuser réception des lettres adressées par M. Sekou Touré au général de Gaulle et à M. Pompidou, ainsi que de la lettre de M. Beavogui à M. Couve de Murville. Le 31 octobre, M. Sekou Touré renouvelle sa proposition de coopération avec la France devant le comité central du parti démocratique de Guinée (PDG). À l'issue des travaux du huitième congrès et du comité central du PDG, le président Sekou Touré adresse, le 4 novembre, un message au président de Gaulle lui exprimant le désir et la volonté sincère de la Guinée, de reprendre des relations diplomatiques normales entre les deux pays. Le 6 novembre, à Bamako, lors de la réunion du comité Inter-États du fleuve Sénégal et le 7 novembre au cours d'une interview accordée de Bamako à l'Agence France Presse, le président guinéen souligne que « le chef de l'État français a été saisi, par une correspondance confirmant les termes de la déclaration publique faite lors de la clôture du huitième congrès du PDG ».

[1] Se reporter à la note de la sous-direction d'Afrique, du 24 mai 1966, non publiée, intitulée : l'URSS et la Guinée dans laquelle est soulignée l'étroitesse des rapports politiques entre les deux États. À l'occasion de la visite officielle que le président Sekou Touré a effectuée en URSS du 26 juillet au 2 août 1965, le président guinéen fut reçu, non seulement comme chef d'État mais comme secrétaire général d'un parti « presque frère ». D'importants accords économiques ont été conclus à l'occasion de ce voyage. L'URSS a développé ses échanges de façon substantielle avec la Guinée : insignifiants avant l'indépendance, ils représentaient avant 1964 près du tiers du commerce général guinéen. Les échanges avec l'URSS et les satellites européens s'effectuent par le biais d'accords de compensation, la Guinée se trouvant largement débitrice. Dans le cadre des accords de coopération signés en août 1959 et en août 1965, l'URSS met à la disposition de la Guinée quelque 400 experts et plus de 200 bourses pour ses étudiants. L'Union soviétique et la Tchécoslovaquie ont fourni des armes et des équipements militaires, l'URSS assurant la formation de cadres militaires guinéens. Si l'URSS s'est solidement implantée en Guinée, tout en rencontrant certains déboires : inadaptation du matériel livré, ignorance de la langue française par ses experts, elle doit compter avec l'influence croissante de la République populaire de Chine, dont les assistants techniques sont « travailleurs, ascétiques, discrets et efficaces ».

[2] Le télégramme de l'ambassadeur de France à Pékin n°s 3595 à 3598 du 4 octobre 1967, faisant part de la célébration du neuvième anniversaire de la fondation de la République de Guinée, le 2 octobre, souligne que « l'un des objectifs fondamentaux de la révolution culturelle est d'adapter la doctrine et la politique marxistes aux conditions nouvelles que rencontre le mouvement communiste dans le Tiers Monde…Pékin, malgré ses avatars récents, entend assurer progressivement son magistère sur les mouvements nationalistes et révolutionnaires d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ».

Peut-être, d'ailleurs, l'intervention de l'ambassadeur de Guinée est-elle seulement le fait d'un homme qui se serait engagé personnellement, lors du séjour assez long qu'il a fait à Conakry, au cours de l'automne dernier[1], dans la voie d'un rapprochement avec la France : il serait inquiet, pour sa propre situation, devant le silence de Paris. Il se peut aussi que Sekou Touré, que j'avais bien connu au temps déjà lointain où nous étions respectivement recteur de l'Académie de l'AOF[2] et Délégué au Grand Conseil de la Fédération[3], ait prié son ambassadeur de tenter une démarche auprès de moi. Plus vraisemblablement, on peut penser que l'intervention de M. Sekou Camara s'insère dans un ensemble de tentatives dont Conakry aurait chargé ses représentants dans un certain nombre de capitales. Vous êtes assurément beaucoup mieux informé que je ne pourrais l'être sur la préférence qu'il convient d'accorder à l'une de ces hypothèses, ou à toute autre.

En tout cas, j'ai estimé utile de vous faire part de ces deux conversations, qui m'ont été rapportées en termes identiques hier par l'ambassadeur de Suisse et aujourd'hui par mon collègue suédois.

C'est pour moi l'occasion, mon cher Directeur, en vous renouvelant mes vœux pour la nouvelle année, de vous assurer de mes sentiments très cordiaux et dévoués.

Lucien Paye.

(Direction d'Afrique-Levant, Guinée, Relations avec la France, GU-6-3, 1968)

[1] L'ambassadeur de Guinée à Pékin s'est rendu à Conakry pour participer au congrès du parti. Des difficultés se sont élevées, à l'occasion de cette réunion entre le gouvernement guinéen et les autorités chinoises. Les membres de l'ambassade de Chine en Guinée et de la mission chinoise, qui ont assisté à ce congrès, se seraient déclarés choqués de la présence de délégations « révisionnistes ». Le président Sekou Touré aurait estimé que ces remontrances constituaient une ingérence inadmissible dans les affaires intérieures de son pays.

[2] M. Lucien Paye, universitaire, homme politique, ambassadeur, haut magistrat est de 1957 à 1960 le premier recteur de l'Académie de l'Afrique occidentale française à Dakar. Cette institution est inaugurée, en décembre 1959, par le général de Gaulle. Lucien Paye est le premier ambassadeur de France en République populaire de Chine depuis juin 1964.

[3] Créée par décret du 16 juin 1895, un an après le ministère des colonies, l'AOF, fédération de colonies, est une entité qui vise à coordonner la présence française en Afrique de l'Ouest. À son origine, elle regroupe quatre colonies : le Sénégal, le Soudan, la Guinée et la Côte d'Ivoire. Elle est placée sous l'autorité d'un gouverneur général résidant à Saint-Louis du Sénégal puis à Dakar. Le Dahomey, le Niger et la Mauritanie sont successivement rattachés à l'AOF. En 1921, une partie du Soudan devient la Haute-Volta qui est dissoute en 1932 et reconstituée en 1947. En 1951, des assemblées territoriales élues au suffrage universel sont organisées sur la base d'un double collège. Un Grand Conseil de quarante membres, cinq par territoire, assiste le haut-commissaire. En 1957, Sekou Touré est membre de ce Grand Conseil et, en application de la loi-cadre du 23 juin 1956, vice-président du Conseil de gouvernement de la Guinée.

49

M. KOSCIUSKO-MORIZET, AMBASSADEUR DE FRANCE À LÉOPOLDVILLE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 155 à 157. *Kinshasa, 20 janvier 1968.*

(*Reçu* : 12 h. 40).

Le général Mobutu, accompagné de M. Bomboko[1] et d'une suite de quarante personnes est parti ce matin pour Niamey et Abidjan à bord de la caravelle d'Air Congo. L'absence du nonce[2] me faisait doyen du corps diplomatique, ce qui fut considéré comme symbolique. Il y a en effet plus d'un an et demi que j'avais souligné au chef de l'État tout l'intérêt qu'il trouverait à connaître aussi directement l'Afrique de l'Ouest francophone. Depuis lors, mes collègues de Côte d'Ivoire[3], du Sénégal[4], de RCA[5] et, bien entendu, plus discrètement, moi-même, avons multiplié nos efforts en ce sens. La participation du président Diori[6] à la conférence de l'OUA[7], dont l'OCAM[8] a en fait assuré le succès, a été un élément déterminant. L'histoire des mercenaires du Rwanda[9], exploitée par des influences extérieures et intérieures, a failli tout remettre en question.

[1] M. Justin Bomboko, homme politique congolais, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur du Congo-Léopoldville (puis Kinshasa) de 1960 à 1963, puis de nouveau depuis le 24 novembre 1965.

[2] Monseigneur Maury, nonce apostolique à Kinshasa de 1965 au 28 juin 1968, date à laquelle il est nommé archevêque de Reims.

[3] M. Jacques Raphaël-Leygues est ambassadeur de France à Abidjan (Côte d'Ivoire) depuis 1963.

[4] M. Jean Vyau de Lagarde est ambassadeur de France à Dakar (Sénégal) depuis juin 1964.

[5] M. Jean Herly est ambassadeur de France à Bangui (République centrafricaine-RCA) depuis décembre 1966.

[6] El Hadj Hamani Diori, président de la République du Niger depuis le 9 novembre 1960, réélu le 30 septembre 1965.

[7] Du 11 au 14 septembre 1967 s'est tenue à Kinshasa la conférence des chefs d'État de l'OUA (Organisation de l'unité africaine), en présence de U Thant, Secrétaire général des Nations unies. La conférence a pris des décisions positives et modérées sur l'affaire du Biafra (Nigeria) et sur celle des mercenaires en République démocratique du Congo.

[8] OCAM : l'Organisation commune africaine et malgache est une organisation sous-régionale, fondée lors de la conférence de Nouakchott (Mauritanie), le 12 février 1965, et officialisée par la Charte de Tananarive du 27 juin 1966, dont le siège est fixé à Yaoundé (Cameroun). Elle comprend quatorze États, tous d'expression française (Sénégal, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Togo, Niger, Dahomey, Cameroun Tchad, République centrafricaine, Congo-Brazzaville, Gabon, Congo-Kinshasa, Rwanda, Madagascar), mais se déclare ouverte à tous les États africains.

[9] Concernant la mutinerie des mercenaires européens de l'Armée nationale congolaise (Congo-Kinshasa), se référer à *D.D.F.*, 1967-II, n°s 66 et 222.

Durant cette semaine MM. Fiankan[1] et Mademba Sy[2], avec l'appui de M. Ganao[3] et du Congo-Brazzaville, ont littéralement circonvenu tous ceux qui étaient susceptibles d'approcher le président ou d'exercer une influence sur lui pour obtenir sa présence à la conférence de l'OCAM. Hier soir, l'ambassadeur de Côte d'Ivoire[4], pouvait me dire : « Nous allons essayer maintenant d'arrimer fortement le général Mobutu au char de la francophonie ».

Le voyage du chef de l'État congolais, l'accueil qu'il recevra, les impressions qu'il recueillera, ont donc une importance politique riche de conséquences.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Conférence de l'OCAM, 52-0-1, 1968)

50

M. Giovangrandi, Consul général de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 016/AS/C[5] *Saigon, 20 janvier 1968.*

Le 6 avril 1967, des forces vietcong de l'ordre de deux bataillons attaquaient Quang Tri, chef-lieu de la province du même nom, réussissaient rapidement à pénétrer dans la ville, s'emparaient de tous les points stratégiques, occupaient notamment l'aérodrome, libéraient environ 250 détenus de la prison, faisaient flotter sur la citadelle le drapeau du Front national de Libération, puis se retiraient de leur propre mouvement au bout d'une dizaine d'heures, ayant tout compte fait infligé aux troupes gouvernementales plus de pertes qu'elles n'en avaient elles-mêmes subi.

C'était la première fois que le Vietcong se rendait ainsi maître d'une agglomération de cette importance. La nouvelle causa de la surprise et de l'émotion à Saigon. Dans les milieux Américains, on mit l'affaire sur le compte de défaillances et même de trahisons au sein de l'armée gouver-

[1] M. Gaston Fiankan, ancien ministre ivoirien du Travail et des Affaires sociales est ambassadeur de Côte d'Ivoire à Kinshasa depuis le 3 septembre 1966.

[2] Le lieutenant-colonel Mademba Sy, ancien attaché militaire à l'ambassade du Sénégal à Paris (1964-1966) est ambassadeur du Sénégal à Kinshasa depuis le 18 octobre 1966.

[3] M. David Charles Ganao, est le ministre des Affaires étrangères de la République du Congo (Brazzaville) du 15 août 1964 au 12 janvier 1968 et depuis cette date, ministre d'État chargé du Plan.

[4] M. Gaston Fiankan.

[5] Cette dépêche est intitulée : *Les incursions des forces vietcong dans les agglomérations urbaines.*

nementale. Dans les milieux militaires sud-vietnamiens, on reprocha aux Américains d'être intervenus trop tard. De fait, la crainte de tomber dans un guêpier retint le commandement des *Marines* d'envoyer immédiatement des renforts.

Depuis lors, les attaques du même genre se sont multipliées : contre Hoi An, le 27 août ; Quang Ngay, chef-lieu de la province du même nom, le 30 août ; Tam Ky, chef-lieu de la province de Quang Tin, le 6 septembre ; Loc Ninh, le 28-29 octobre.

Dans la première quinzaine de janvier, les incursions Vietcong dans les villes se sont succédées à une cadence accélérée. Toute une série de grosses agglomérations ont été momentanément prises et occupées : Khanh Hung, chef-lieu de la province de Ba Xuyên, le 3 ; Ban Me Thuot, sur les Hauts-Plateaux, le 4 ; Tan Uyen à 36 km au nord-nord est de Saigon, le6 ; Hhu Loc, dans la province de Thua Thien, le 7 ; Khiem Khuong, chef-lieu de la province de Hau Nghia, le 8 ; Phu Vinh, chef-lieu de la province de Vinh Binh, dans le Delta, le 16.

L'opération du 8 janvier sur Khiem Khuong offre une bonne illustration de la nouvelle tactique du Vietcong et de la façon dont l'incurie des forces gouvernementales facilite souvent son action.

Khiem Khuong est une ville de 5 000 habitants située en bordure de la Plaine des Joncs, à 35 km à l'ouest-nord ouest de Saigon et à 25 km seulement de la frontière cambodgienne. De création récente, elle a remplacé Duc Hoa à 10 km au sud-est, comme chef-lieu de la province de Hau Nghia.

L'attaque a été menée de nuit par 700 hommes environ : le 269e bataillon Vietcong renforcé d'éléments locaux. Khiem Khuong devait être en principe défendue par 3 bataillons de la 25e division sud-vietnamienne, disposés en cercle dans un rayon de 5 à 8 km de la ville. En fait, malgré les patrouilles que ces bataillons étaient censés effectuer, les Vietcong ont réussi à s'infiltrer sans coup férir entre leurs positions. Derrière un barrage de roquettes et de mortiers, ils ont alors enlevé le PC d'un des bataillons, puis détruit un camp de ralliés avant d'entrer de toutes les directions dans la ville. D'après un porte-parole de l'armée sud-vietnamienne, les forces gouvernementales dans Khiem Khuong se composaient d'environ 100 supplétifs des forces populaires ou régionales, 100 policiers et 100 hommes des bataillons de la 25e division. Il ne semble pas qu'elles aient opposé aux Vietcong une résistance farouche.

D'autre part, c'est seulement au moment où le 269e bataillon Vietcong avait déjà envahi Khiem Khuong que le commandant de la 25e division a commencé à réagir en dirigeant à son tour des éléments de ses bataillons sur la ville. Mais les unités gouvernementales sont tombées dans des embuscades tendues sur leur route par les Vietcong et elles n'ont pas fortement insisté pour aller plus loin, si bien que le drapeau du Front national de Libération a flotté sur la place du marché de Khiem Khuong jusqu'à ce que les Vietcong, vers le matin, se retirent d'eux-mêmes.

Certes, il faut dire que la 25e division sud-vietnamienne a la réputation d'être une unité extrêmement médiocre : « la plus mauvaise division de l'armée sud-vietnamienne et peut-être même de toutes les armées du monde » a déclaré un jour le ministre de la Défense nationale du gouvernement de Saigon. Mais, à la vérité, ce n'est pas sa seule carence qui explique que les forces Vietcong, pratiquement encerclées dans Khiem Khuong aient pu finalement échapper sans grandes pertes au piège dans lequel elles étaient délibérément entrées.

Il faut dire aussi que leur action, minutieusement préparée, a été appuyée par des bombardements qui ont pratiquement empêché toute réaction immédiate du commandement et des troupes gouvernementales.

Dans le même temps où les Vietcong attaquaient Khiem Khuong, ils faisaient en effet pleuvoir environ 650 obus de mortier de tous calibres sur le quartier général de la 25e division à Duc Hoa : c'est le plus intense bombardement qu'ils ont jusqu'à présent effectué sur un seul objectif. D'autre part, ils lançaient une attaque contre le sous-secteur de Duc Hoa, tenu par une compagnie des forces régionales dont les pertes ont été officiellement qualifiées de « modérées »[1]. Enfin, ils bombardaient également, à 8 km au sud-ouest de Duc Hoa, le camp des forces spéciales de Tra Cu et 5 km au nord-ouest de Duc Hoa le village de Tho Mo occupé par une compagnie de reconnaissance. On comprend mieux ainsi la paralysie des forces gouvernementales.

Il faut ajouter à cela une circonstance fortuite qui a pu jouer également en faveur du Vietcong. La veille de l'attaque, le général de brigade Phan Truong Chinh, commandant de la 25e division, dont les Américains essaient depuis longtemps de se débarrasser, venait d'être placé, sous les apparences d'un congé de maladie, dans une position équivalant à un limogeage. Par un retournement des choses assez mystérieux, on a appris au lendemain de l'attaque qu'il avait réintégré son commandement.

Il n'y a pas de doute que l'opération en question a été un succès pour le Vietcong. D'après les chiffres officiels publiés par le commandement sud-vietnamien, elle lui a coûté 26 tués et 7 prisonniers, tandis qu'a Khiem Khuong les gouvernementaux ont compté de leur côté 26 tués et 27 disparus. Mais à ces pertes gouvernementales s'ajoutent celles qui résultent des bombardements des autres positions, si bien que leur bilan est au total de 63 tués et 85 blessés. Dans les pertes civiles figurent en outre 12 cadres du « Ralliement » et 10 policiers.

En fait, les pertes infligées à l'adversaire dans des opérations de ce genre n'ont pour le Vietcong qu'une importance secondaire.

Le but de ses incursions armées dans les villages n'est pas là. Il est avant toute chose de faire la démonstration de sa présence et de sa force aux yeux de la population des villes et d'accréditer dans l'esprit de leurs habitants

[1] Sur l'absence dans les communiqués des armées américaine et sud-vietnamienne de chiffres précis de pertes, voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 30.

l'idée que le Vietcong est aujourd'hui en mesure d'attaquer partout où il veut et quand il veut.

Bien qu'il ne l'ait pas encore proclamé, on peut se demander si pour le Vietcong son entrée dans les villes n'est pas un signe précurseur de son passage dans la quatrième et ultime phase de la guerre révolutionnaire du peuple.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

51

M. Tréca, Ambassadeur de France à Niamey
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 100 à 107. *Niamey, 22 janvier 1968.*

(*Reçu* : 19 h. 05).

Arrivant l'un après l'autre à l'Assemblée nationale où se tenait la séance inaugurale du sommet de l'OCAM[1], les chefs d'État ont pu mesurer aux applaudissements, le degré de leur popularité. Le président Tsiranana[2], bien que forçant un peu son personnage, s'est taillé un franc succès. Les attitudes discrètes des présidents Senghor[3] et Houphouët[4] n'ont pas empêché une véritable ovation à leur arrivée. L'allure théâtrale des présidents du Congo-Kinshasa[5] et du Congo-Brazzaville[6] a été moins goûtée. Tous les autres, y compris le ministre Bandio[7], représentant du président Bokassa ont été accueillis avec sympathie.

Le discours d'ouverture du président Diori[8] fut d'excellente qualité. Débutant par le rôle de l'OCAM dans le maintien de la paix en Afrique et pour la réalisation de l'unité africaine, M. Hamani Diori a dressé un bilan des activités de l'OCAM et rendu compte du mandat que ses pairs

[1] La réunion au sommet de l'OCAM s'est ouverte le lundi matin, 22 janvier 1968.

[2] M. Philibert Tsiranana, est président de la République malgache depuis le 1er mai 1959.

[3] M. Léopold-Sedar Senghor est président de la République du Sénégal depuis le 5 septembre 1960.

[4] M. Félix Houphouët-Boigny est président de la République de Côte d'Ivoire depuis le 27 novembre 1960.

[5] M. Joseph-Désiré Mobutu est président de la République démocratique du Congo (Kinshasa) depuis le 25 novembre 1965.

[6] M. Alphonse Massamba-Debat est président de la République du Congo (Brazzaville), chef de l'État depuis le 24 décembre 1963.

[7] M. Jean-Arthur Bandio est le ministre des Affaires étrangères de la République centrafricaine (RCA) depuis le 13 janvier 1967.

[8] Le texte du discours du président Diori, prononcé à Niamey, le 22 janvier 1968, est transmis par la dépêche de Niamey n° 33/DAM du 25 janvier, non publiée.

lui avaient confié à Tananarive[1]. Le gouvernement français a été cité une fois, très discrètement, à propos de la participation du Togo à Air Afrique. Le président Diori a, bien entendu, également évoqué le problème de la francophonie, « réalité vivante, rassemblement des peuples d'origine et de niveau de vie différents, mais animés des mêmes idéaux puisés aux sources d'une culture commune et décidés à s'entraider ». La partie la plus importante du discours a été consacrée à la conférence de New Delhi[2] et à l'association à la communauté économique européenne. On a retrouvé l'argumentation précédemment développée par M. Hamani Diori lors de l'ouverture de la conférence ministérielle des dix-huit EAMA[3] (référence ma dépêche n° 19/DAM du 18 janvier). C'était un terrain solide où le Président de la République se sentait à l'aise et sur lequel il risquait moins que sur toute autre question, de déplaire à ceux des chefs d'État qui ont pris des options politiques différentes des siennes.

M. Houphouët-Boigny, en tant que doyen d'âge, répondant à M. Diori Hamani, trouvait là une argumentation facile pour proposer que le président nigérien, qui avait déjà tant travaillé sur cette question du renouvellement de la convention de Yaoundé, fût maintenu à la présidence de l'OCAM jusqu'à la conclusion d'un nouvel accord avec les Six. Cette suggestion fut accueillie par un tonnerre d'applaudissements que tous interprètent comme signifiant une reconduction du mandat de M. Diori Hamani. On pense qu'un vote en bonne et due forme interviendra à huis-clos entre les chefs d'États, mais on imagine mal qu'après ces acclamations, un autre choix puisse intervenir. Personne ne pense que le Président ivoirien aurait pu aller aussi loin sans avoir préalablement reçu l'accord de tous ses collègues. D'ailleurs, au sortir de la séance, M. Diori Hamani manifestait clairement que c'était bien ainsi qu'il voyait les choses.

Sans s'étendre sur les réalisations de l'OCAM, M. Houphouët-Boigny a cependant insisté sur la relève future qu'il fallait préparer dès maintenant, des actuels dirigeants africains. C'est en ce sens qu'il faut comprendre l'appui qu'il donne au mouvement des étudiants de l'OCAM (MEOCAM[4]). En effet, lors de la réunion ministérielle préparatoire, les représentants du Congo-Brazzaville, du Dahomey et de Haute-Volta avaient vivement critiqué le MEOCAM. Les propos du président ivoirien constituaient une réponse directe à ces attaques.

[1] La conférence des chefs d'État des pays membres de l'OCAM s'est tenue à Tananarive du 25 au 28 juin 1966. Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1966-II, n° 92.

[2] La seconde session de la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement se tient à New Delhi (Inde) du 1er février au 29 mars 1968.

[3] La Conférence des États africains et malgache associés à la Communauté économique européenne s'est tenue à Niamey les 12 et 13 janvier 1968. Aucune décision significative n'y fut prise.

[4] Le mouvement des étudiants de l'OCAM ou MEOCAM, fondé par le président ivoirien Houphouët-Boigny en novembre 1966, était représenté par son président M. Thiam. Il fut autorisé à faire une communication à la commission politique. Son mouvement fut âprement critiqué par les représentants du Congo-Brazzaville, de la Haute-Volta et du Dahomey. La Conférence a décidé l'octroi d'une subvention de 40 millions au Mouvement des Étudiants de l'OCAM.

Après avoir rendu un long hommage au président Léon M'Ba[1], M. Houphouët-Boigny termina son allocution en remerciant tous les observateurs particulièrement les ministres tunisien et marocain présents.

Au sortir de la séance[2], le président Diori rassembla familièrement ses collègues sur le perron de l'Assemblée nationale pour la « photo de famille » tandis que le président Tsiranana faisait rire tout le monde en jouant au photographe amateur.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Conférence de l'OCAM, 52-0-1, 1968)

52

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 479 à 483. *Washington, 22 janvier 1968.*

(*Reçu* : le 23 à 02 h. 10).

Retrait britannique de l'Asie.

L'opinion américaine, obsédée par l'affaire du Vietnam et toujours sensible à la « menace chinoise », a, comme on pouvait s'y attendre, accueilli avec pessimisme la nouvelle du retrait des forces britanniques à l'Est de Suez après 1971[3]. C'est là pour tous les commentateurs – tel le représentant démocrate de l'Ohio Wayne Hays – un « vide » qui se prépare, et qui, par les lois élémentaires de la physique, sera obligatoirement comblé – soit par les communistes, soit par les États-Unis, désormais seul « policier international » du monde libre. Une caricature du *Sunday Star* du 21 janvier montre un John Bull expirant passant le flambeau de la liberté à l'Oncle Sam…

S'il faut en croire le *U.S. News and World Report* du 19 janvier, les conséquences du retrait britannique sont au nombre de trois :

– L'Amérique sera forcée d'assumer de plus nombreuses obligations en Extrême-Orient, et peut être au Moyen-Orient, « malgré les démentis actuels de Washington ».

[1] Léon M'Ba, premier président du Gabon, exerça ses fonctions de 1960 à son décès le 28 novembre 1967.

[2] Le texte du communiqué final, le 23 janvier 1968, est également transmis par la dépêche de Niamey n° 33/DAM du 25 janvier 1968, non reproduite. Les résolutions adoptées, vingt-neuf au total, font l'objet de la dépêche de Niamey n° 48/DAM du 6 février 1968, non publiée.

[3] Le 16 janvier 1968, le Premier ministre britannique Harold Wilson a annoncé à la Chambre des Communes que les forces britanniques stationnées à l'est de Suez se retireraient avant la fin de 1971.

– Les États-Unis se retrouvent sans allié européen capable de partager la tâche du maintien de l'équilibre des puissances contre l'agression communiste, comme cela a pu se faire en Europe.

– La Grande-Bretagne a perdu de son importance et sera traitée à l'avenir comme un parmi d'autres alliés européens. On reprocherait en particulier au gouvernement anglais d'avoir pris sa décision hâtivement, sans que des plans de contingence aient pu être établis avec les États-Unis.

Les réactions officielles sont beaucoup plus prudentes. Au lendemain de l'annonce de ce retrait, le Département d'Etat n'a fait qu'exprimer ses « regrets » ajoutant que les États-Unis n'établissaient aucun plan de pénétration des zones abandonnées par le Royaume-Uni.

Le 19 janvier, dans une interview diffusée par la voix de l'Amérique, le sous-secrétaire d'État pour les Affaires politiques a déclaré que la décision britannique n'avait pas été une surprise, mais qu'elle avait été ressentie comme un « choc dramatique ». Toutefois, a ajouté M. Eugène Rostow, nous allons, avec d'autres pays dans ces régions, et avec les Anglais, étudier activement des arrangements de sécurité pour remplacer ceux qui ont à présent eté abandonnés. La responsabilité pour la sauvegarde du Golfe Persique et de l'Extrême-Orient est entre les mains des pays de ces régions. Nous ne nous attendons pas à devoir nous y précipiter pour combler un vide de puissance (*Power Vacuum*). Je crois que des mesures sont déjà en cours de réalisation pour combler ces vides. Nous serons, bien entendu, très intéressés de nous assurer qu'ils seront comblés. L'éditorial du *Washington Post* du 20 janvier reprend, pour l'approuver, la notion de « sécurité régionale », appuyée par l'aide et la garantie de la force américaine.

Au cours d'entretiens avec un de mes collaborateurs, les fonctionnaires des services intéressés ont tenu un langage plus circonspect. Un membre du bureau des Affaires politico-militaires du Département d'État, que dirige M. Philip Farley, n'a fait qu'énumérer les facteurs du problème – évolution du conflit vietnamien, évolution intérieure chinoise, puissance japonaise et indienne, « points forts » australiens et néozélandais – sans aboutir à d'autres conclusions qu'à la nécessité d'examiner l'ensemble de l'affaire avec soin. Au Pentagone, on est encore plus bref. M. Fred Wyle, sous-secrétaire adjoint à la Défense, s'est contenté de déclarer que « bien des choses pouvaient se passer d'ici fin 1971 ».

(Collection des télégrammes, Washington, 1968)

53

M. HONORÉ, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À LOURENÇO MARQUES,
À M. TRICORNOT DE ROSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À LISBONNE.

D. n° 9[1]. *Lourenço Marques, 22 janvier 1968.*

Une lettre de Nampula[2], signée d'un correspondant du journal catholique *O Dia* et datée du 17 janvier 1968, a été consacrée à la campagne qu'a engagée depuis trois mois le nouvel évêque de Nampula, Mgr Manuel Vieira Pinto[3], sur le thème « Paix et Charité ».

L'évêque de Nampula a consacré ces dix dernières semaines à parcourir minutieusement toutes les parties de son vaste diocèse (district de Mozambique)[4] portant auprès de chacun, et d'abord auprès du personnel des établissements missionnaires, le message qu'il a entrepris de mettre en œuvre en vue de rassembler toutes les bonnes volontés dans un vaste mouvement d'amour et de tolérance, indépendamment de tout concept religieux, racial, social ou politique.

L'action de l'évêque de Nampula se situe dans la perspective post-conciliaire[5] et rejoint largement les tendances que la correspondance de l'ambassade a récemment relevées concernant l'attitude du clergé catholique métropolitain (Conf. Notamment 1376/EU du 28 décembre 1967 et 2/EU du 4 janvier 1968).

Ainsi que le souligne la lettre de Nampula de M. P. Yorera, « Paix et Charité »[6] est un mouvement qui, chrétiennement vertébré, accepte la col-

[1] Cette dépêche est intitulée : *de l'attitude du clergé local.*

[2] Nampula, qui hérite son nom d'un chef traditionnel (N'Wampuhla) vivant dans la région, est une ville de l'intérieur et chef-lieu de la province du même nom. Le développement de cette ville est dû à des raisons d'ordre stratégico-militaire et à l'implantation des autorités administratives. C'est dans la décennie 1960 à 1970 que Nampula est transformée en quartier général des forces opérationnelles portugaises luttant contre la guérilla nationaliste mozambicaine.

[3] Mgr Manuel Vieira Pinto, ordonné prêtre le 7 août 1949, est nommé évêque de Nampula (Mozambique) le 21 avril 1967 et consacré le 29 juin 1967. Des neuf évêques du Mozambique, Dom Manuel Vieira Pinto est le seul à manifester son indépendance vis-à-vis du pouvoir séculier et le seul à critiquer ouvertement la hiérarchie ecclésiastique. Il a l'esprit militant, il est évêque d'abord, Portugais ensuite. Se reporter au portrait de l'évêque de Nampula dressé dans la dépêche de Lourenço Marques n° 213 datée du 10 novembre 1972, non reproduite.

[4] Le diocèse de Nampula s'étend sur 51 000 km^2 avec une densité de population de 38 habitants/km^2, comptant 11,4 % de catholiques. Les diocèses suffragants sont Lichinga, Nacala et Pemba.

[5] Le deuxième Concile du Vatican ou Vatican II, ouvert le 11 octobre 1962 par le pape Jean XXIII, est clôturé le 8 décembre 1965 par Paul VI. Dans son message au monde entier (11 septembre 1962), Jean XXIII déclare que « face aux pays sous-développés, l'Église se présente telle qu'elle est et veut être : l'Église de tous et particulièrement l'Église des pauvres ». Jean XXIII affirme la nécessité pour l'Église d'incarner le message évangélique parmi tous les peuples, avec une proximité particulière aux moins favorisés.

[6] C'est à l'occasion de la messe de 17 heures du 8 décembre 1967 que l'Évêque a lancé, dans son église cathédrale, son appel solennel en faveur du mouvement *Pax et Caritas.*

laboration de tous les hommes de bonne volonté qui voudront se dévouer à la promotion de ceux qui vivent dans des conditions infrahumaines, quelle que soit leur race ou leur couleur, leur assurant un minimum de dignité et agissant dans ce but par des procédés valables et dûment structurés. Ce sera pour cela un dialogue franc, ouvert et véritable entre les hommes, sans barrières ni égoïsme, sans préoccupations politiques ni étroitesse, en sorte que beaucoup de ceux qui nous aideront réalisent leurs aspirations dans une dimension simplement humaine, d'autres, chrétienne, et d'autres encore, très nombreux, dans un catholicisme pleinement vécu ».

Un peu plus haut, le porte-parole de l'évêque avait écrit : « Certes, il est vrai que le mouvement et ceux qui le rejoignent n'ont aucunement la prétention de tenter de modifier les structures du monde ni d'en finir avec les guerres ou les haines, avec les violences, avec les injustices, avec les oppressions, avec la faim ou avec la misère. L'on ne connaît que trop l'ampleur et l'acuité des intérêts des hommes pour ne pas se bercer d'illusions puériles… ».

La teneur de ces deux citations rejoint pleinement, ainsi qu'il a été observé plus haut, les tendances relevées récemment par la correspondance de l'ambassade : aussi bien c'est pour être versée au dossier de la question que l'on trouvera, ci-joint, la traduction *in extenso* de la lettre de Nampula que vient de publier *O Dia*[1].

Une nuance paraît toutefois devoir être marquée, qui procède des perspectives sociales et politiques différentes existant en Métropole et dans l'Outre-mer.

Si les développements libéraux, humains et sociaux de l'impulsion postconciliaire en viennent tout naturellement à prendre discrètement à contrepied le régime portugais en métropole, au Mozambique, la situation est assez différente, et la campagne de l'évêque de Nampula appelle les mêmes remarques que celles qui ont été précédemment énoncées concernant les initiatives de l'évêque de Vila Cabral[2].

Le style de l'un et l'autre prélat se situe tout à fait dans la ligne qu'avait tracée, avec beaucoup de vigueur, bien avant le Concile, feu l'évêque de Beira[3], et l'on sait combien brutales et mouvementées avaient été, il y a quelques années, les relations de ce grand prélat avec les autorités officielles de la province.

Les temps sont maintenant fondamentalement changés et l'on sait qu'une collaboration fructueuse et positive s'est désormais instaurée au

[1] Le texte de cette lettre de Nampula, intitulée *le Mouvement Paix et Charité*, publiée dans le journal *Diario* du 22 janvier 1968, n'est pas reproduit. Il est classé dans le dossier d'archives *Afrique-Levant, Possessions portugaises d'Afrique, Mozambique, Questions religieuses MO-5-11, 1968*.

[2] Mgr Eurico Dias Nogueira est évêque de Vila Cabral depuis le 10 juillet 1964.

[3] Mgr Sebastiao Soares de Resende est évêque de Beira du 21 avril 1943 au 25 janvier 1967. Son successeur est Mgr Manuel Ferreira Cabral, depuis le 3 juillet 1967.

Mozambique, entre le clergé missionnaire, l'administration politique et l'armée[1].

La correspondance du poste a, en son temps, signalé l'importance des changements intervenus. Nous n'y insisterons donc pas. L'on relèvera simplement que les deux diocèses qui sont les plus directement engagés dans le style que nous constatons actuellement, sont ceux qui, géographiquement, sont les plus directement au contact des réalités humaines impliquées par la confrontation avec la subversion : Vila Cabral et Nampula[2].

(Direction Afrique-Levant, Possessions portugaises d'Afrique, Mozambique, Questions religieuses, 1968)

54

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE DU NORD, ALGÉRIE

L'URSS et l'Algérie en 1967.

N°[3]. *Paris, 22 janvier 1968.*

Un moment refroidies après la chute de Ben Bella[4], les relations entre l'Algérie et l'URSS s'étaient progressivement resserrées au cours de l'année 1966 et le voyage de M. Brejnev à Alger, prévu pour février 1967, devait consacrer cette évolution. Mais le climat de confiance ainsi rétabli dans les rapports algéro-soviétiques a été de nouveau affecté à la fois par l'attitude de l'URSS dans la crise du Moyen-Orient et par certains aspects de sa

[1] Sous l'influence des évêques de Vila Cabral et de Nampula – et, à un degré moindre, de l'évêque de Beira – un malaise se manifeste à nouveau, au Nord, dans les rapports des Missions avec les autorités régionales. Concernant les rapports entre le clergé missionnaire et l'administration, se reporter à la dépêche de Lourenço Marques n° 55 du 29 avril 1968, non publiée.

[2] *Note infra-marginale du document* : « Nampula est, depuis un an, le siège de l'État-major du Commandant en chef. C'est là que réside, à poste fixe, le commandant en chef, le général Antonio Dos Santos. Il faut se rappeler que le général Antonio Dos Santos s'était, il y a trois ans, fortement heurté au général Carrasco, dont il critiquait les méthodes brutales. Ces heurts avaient été à l'origine du limogeage du général Carrasco, ce qui avait permis au Commandement portugais de mettre en œuvre, sous l'inspiration et l'impulsion du général Dos Santos, une guerre contre-révolutionnaire faisant la part beaucoup plus considérable aux méthodes se fondant sur la psychologie, l'équité et le respect de la personne. Examinée en fonction de ce qui précède, la prise de position de l'évêque de Nampula ne saurait être considérée comme constituant une critique des méthodes actuelles de l'Administration et de l'Armée. Mais il demeure que le langage de l'Évêque et de ses porte-parole est sans ménagement puisqu'il se réfère à la réalité brute des faits (Conf. L'expression « conditions infra-humaines »). L'on pourra, à ce sujet, se reporter utilement au texte du « message pastoral de l'Évêque et des autres missionnaires de Vila Cabral » (Conf. Ma dépêche n° 152 du 21 décembre 1967).

[3] Cette note est rédigée par M. Jean-Michel Dasque, secrétaire des Affaires étrangères à la 3sous-direction Algérie (Afrique du Nord) au Département.

[4] Dans la nuit du 18 au 19 juin 1965. Se reporter à *D.D.F.*, 1965-I, n°s 286, 289, 302.

politique commerciale. Si des divergences sont ainsi apparues sur le plan politique, la coopération s'est cependant poursuivie sur le triple plan économique, technique et militaire.

Parmi les facteurs qui sont à l'origine du refroidissement des rapports algéro-soviétiques, il faut mentionner en premier lieu la politique énergétique et commerciale de l'URSS. Le gouvernement algérien a été très vivement irrité par les offres de vente de gaz faites par les Soviétiques à des acheteurs de l'Europe centrale et méridionale qui étaient en pourparlers avec la SONATRACH[1]. La mauvaise humeur des Algériens s'est traduite par la rupture brutale des négociations engagées avec les éventuels clients européens, par le renvoi *sine die* de la visite que M. Brejnev devait effectuer à Alger et par des polémiques de presse. M. Bouteflika devait tirer la leçon de cet épisode en déclarant, au cours du séminaire réuni à Alger sur le socialisme arabe[2] que, dès lors que leurs intérêts commerciaux étaient en jeu, « les rapports économiques des pays socialistes et des pays en voie de développement s'établissaient sous la même forme que ceux qui régissent les pays capitalistes entre eux ».

La méfiance qui s'était ainsi glissée dans les rapports algéro-soviétiques devait être aggravée par l'attitude de l'URSS dans la crise du Moyen-Orient[3]. Alors que les Algériens s'estimaient en droit d'attendre un engagement sans réserves de la part de l'URSS, ils ont pu constater que celle-ci, aussi bien durant le conflit armé qu'après le cessez-le-feu, faisait passer la coexistence pacifique avant la solidarité avec les peuples du Tiers Monde. Cette attitude devait susciter une profonde amertume à Alger[4]. Dès le 10 juin[5], le colonel Boumediene demandait en termes pressants aux gouvernements socialistes « de prendre leurs responsabilités pleines et

[1] Sonatrach : Société nationale algérienne pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures, créée en 1963 (décret présidentiel n° 63-491 du 31/12/1963).

[2] Le séminaire des socialistes arabes, réunissant près d'une centaine de théoriciens, s'est tenu à Alger du 22 au 28 mai 1967. Ce séminaire n'est pas un congrès des partis mais une « rencontre de personnalités ». Des extraits du discours inaugural prononcé par le colonel Boumediene sont repris dans la dépêche d'Alger n° 33/AP du 7 juin 1967, non publiée.

[3] Sur ce sujet, se reporter à deux notes de la sous-direction d'Europe orientale au Département, la première, datée du 30 juin 1967, analyse la crise du Moyen-Orient et la politique extérieure soviétique, la seconde, du 11 juin 1968, examine le rôle que joue l'URSS en Méditerranée.

[4] Au sujet de l'attitude de l'Algérie et la crise du Moyen-Orient, se référer à la note de la sous-direction d'Europe orientale du 10 juillet 1967, non reproduite, qui reprend l'historique des mesures adoptées par le gouvernement algérien les 5, 6 et 7 juin 1967 : déclaration de l'état de guerre avec Israël, mobilisation totale de l'ensemble de la population et de tous les services publics, mise en état d'alerte de toutes les forces armées, création d'un budget de guerre, mise en place de comités de vigilance, envoi en RAU d'unités des forces armées, mesures prises à l'encontre des États-Unis et de la Grande-Bretagne.

[5] Après le cessez-le-feu (8-9 juin 1967), dans un discours prononcé le 10 juin, le président Boumediene annonce que, pour l'Algérie, la lutte continue. Il accuse le Conseil de sécurité des Nations unies de « complaisance à l'égard de l'agression », attitude qui engendre la déception mais non pas la surprise. Se référer au télégramme d'Alger n°s 2386 à 2388 du 10 juin 1967.

entières, sans réserves et sans détours » et le 12 juin[1], il se rendait à Moscou afin de demander aux dirigeants soviétiques des éclaircissements sur leur attitude au cours des journées décisives de juin. Le ressentiment des dirigeants algériens s'est confirmé par suite des efforts que l'URSS a déployés à l'ONU pour faire adopter une résolution de compromis[2], des conseils de modération qu'elle prodiguait à ses alliés arabes et de son souci d'exercer une tutelle plus étroite sur les bénéficiaires de son aide économique et militaire. Dans ces conditions, l'écart qui s'était créé entre les positions de l'URSS et celles de l'Algérie s'était élargi et il n'est en rien surprenant que le voyage que le colonel Boumediene a effectué, en compagnie du président Aref[3], à Moscou les 17 et 18 juin n'ait permis aucun rapprochement des points de vue respectifs. On ne peut que constater que l'ambassade russe à Alger est depuis bientôt six mois sans titulaire[4] et que le gouvernement soviétique semble peu pressé de désigner un nouveau représentant.

Le refroidissement des rapports algéro-soviétiques s'explique enfin par certains mécomptes de la coopération[5]. Les Algériens se sont plaints, en effet, à plusieurs reprises de ce que l'aide russe, tant dans le domaine économique que dans le domaine militaire ou technique, ne fût pas adaptée à leurs besoins. Une illustration des difficultés auxquelles se heurte la coopération algéro-soviétique a été fournie par le complexe sidérurgique de Bône : l'URSS qui devait réaliser la deuxième tranche des travaux – aciérie – n'a pas été en mesure de fournir des laminoirs de la capacité requise et l'Algérie a dû s'adresser à une firme italienne. L'insuffisance technique de l'aide soviétique a d'ailleurs trouvé sa traduction comptable dans le faible taux de consommation des crédits ouverts par l'URSS à l'Algérie (40 % environ).

Quelles qu'en aient été les origines, les divergences avec l'URSS ont conduit les dirigeants algériens à infléchir leurs positions idéologiques dans le sens des thèses chinoises. Ainsi ont-ils souligné les aspects négatifs de la coexistence pacifique, dénoncé les insuffisances de l'aide accordée par les puissances industrielles – capitalistes comme socialistes – aux États sous-développés et annoncé l'affrontement inéluctable des peuples nantis et des nations pauvres. Il ne leur a pas été possible cependant de s'engager plus avant dans cette voie. En effet, en dépit des malentendus qui ont pu se créer,

[1] MM. Boumediene et Bouteflika ont effectué une visite-éclair à Moscou les 12 et 13 juin 1967. MM. Brejnev, Kossyguine, Podgorny, Gromyko et le maréchal Gretchko ont participé aux conversations. Les deux parties ont examiné les questions soulevées par l'agression d'Israël contre les pays arabes.

[2] Résolution 242 du 22 novembre 1967.

[3] Abdul Rahman Mohammed Aref, frère aîné du maréchal Aref, président de l'Irak, lui succède le 16 avril 1966 après la mort de celui-ci dans un accident d'hélicoptère.

[4] Nikolaï Mikhaïlovich Pegov était ambassadeur d'Union soviétique à Alger de 1964 à août 1967.

[5] Se reporter à la dépêche d'Alger n° 46/AP du 14 juin 1968, non publiée, qui dresse un bilan de l'aide soviétique à l'Algérie et qui est assortie de dix annexes traitant de l'assistance médicale, culturelle, agricole, industrielle, minière, militaire.

le maintien de bonnes relations avec l'URSS demeure une des constantes de la politique de l'Algérie et l'aide soviétique un des facteurs décisifs de son développement économique.

Les échanges commerciaux ont connu depuis deux ans une progression rapide. Après avoir doublé en valeur au cours de l'année 1966, ils ont quadruplé en 1967, passant de 10 834 000 dollars à 55 millions. L'Algérie exporte du fer (600 000 tonnes), des conserves, des produits agricoles (60 000 tonnes d'agrumes ont été vendus en 1967) et achète des céréales (200 000 tonnes en 1967), du cuir, du bois et des biens d'équipement. Des négociations se déroulent actuellement à Alger en vue du renouvellement de l'accord commercial.

D'autre part, et même si son aide peut apparaître, à certains égards, mal adaptée aux besoins de ce pays, l'URSS n'en a pas moins consenti un effort important en faveur du développement économique et technique de l'Algérie. Deux prêts d'un montant de 50 et 62,5 milliards d'anciens francs ont été accordés en 1963 et 1964. Si ces crédits n'ont pas été intégralement consommés, ils ont permis toutefois de réaliser des opérations importantes, notamment deux centres de formation professionnelle au Rocher Noir et à Cap Matifou. Cette aide économique s'est accompagnée d'un effort substantiel dans le domaine de l'assistance technique. En effet, 3 000 ressortissants soviétiques (dont 300 médecins, 600 enseignants et une centaine d'ingénieurs et techniciens du pétrole) sont en coopération en Algérie. D'autre part, des stages de formation de personnels spécialisés, notamment dans le secteur des hydrocarbures, ont été organisés en URSS.

Enfin dans le domaine militaire, l'URSS a consenti un effort considérable pour équiper l'armée algérienne et la doter d'un armement moderne. La cadence des livraisons a été particulièrement rapide au lendemain de la guerre du Sinaï, afin de permettre à l'ANP de renouveler le matériel qu'elle avait envoyé au Moyen-Orient. C'est ainsi – pour s'en tenir à l'essentiel – qu'ont été livrés, en juillet dernier, 50 *Mig* 17, destinés à remplacer les appareils mis à la disposition de la RAU ; en septembre, une vedette lance engins *OSA* et des missiles *STYX* ; enfin divers matériels destinés à l'armée de terre (pièces d'artillerie anti-aérienne, chars *BTR* 152, *T 34* et *T 54* et fusées sol-air *SA 2*). Depuis quelque temps, le rythme des livraisons s'est ralenti et, dans une conversation privée, l'attaché militaire soviétique à Alger a laissé entendre que, conformément aux contrats passés, les fournitures d'armements touchaient à leur fin. Il semble d'autre part que les Soviétiques aient cherché à exercer un contrôle plus étroit sur l'instruction des cadres de l'ANP et sur l'emploi des armes. Ces faits expliqueraient les efforts actuellement déployés par le gouvernement algérien pour diversifier sa coopération militaire avec l'étranger et tenter de se libérer d'une tutelle estimée trop pesante.

(Algérie, Relations avec l'URSS, A-14-8-1, 1968)

55

M. FOUACHE D'HALLOY, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À JÉRUSALEM,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 9 à 11. *Jérusalem, 23 janvier 1968.*

(*Reçu* : le 24 à 6 h. 07).

Un tournant semble avoir été pris ces dernières semaines dans la détermination du gouvernement israélien de continuer à administrer les territoires occupés.

L'expropriation des terrains appartenant, à Jérusalem, à des Palestiniens aux alentours du Mont-Scopus est en cours, en dépit de la réserve formulée par les États-Unis et par la Grande-Bretagne.

M. Brown[1] s'en est entretenu avec M. Eshkol[2] pendant son séjour à Londres et l'ambassadeur d'Angleterre à Tel-Aviv[3], doit effectuer une démarche à ce sujet auprès du gouvernement israélien.

L'administrateur de l'hôpital musulman Makassed m'a par ailleurs remis hier le texte de la protestation adressée le 14 janvier aux autorités israéliennes contre le maintien de leur décision d'installer le quartier général de la police dans cet établissement sur le Mont des Oliviers.

La délivrance prochaine par le ministère de l'Intérieur de cartes d'identité spéciales aux habitants de la Cisjordanie, de même que l'installation de jeunes colons israéliens dans ce territoire sont, d'autre part, des mesures qui permettent de penser que le processus de sa mise sous tutelle israélienne est engagé.

L'attitude israélienne s'explique par l'opposition que rencontre le projet de constituer une entité palestinienne et par la conviction où l'on est ici que, jusqu'aux élections de novembre[4], le gouvernement américain est hors d'état de prendre des mesures efficaces contre tout fait accompli.

(Organisation des Nations unies, Conseil de sécurité, Moyen-Orient, Jérusalem, Expropriations)

[1] Rt Hon. George Alfred Brown est secrétaire d'État au *Foreign Office* depuis août 1966.

[2] Levi Eshkol est le Premier ministre israélien depuis 1963. Le 4 janvier 1968, il prend l'avion pour se rendre aux États-Unis et au Canada. À son retour d'outre Atlantique il ne fait, à la mi-février, qu'un bref séjour à Londres où il rencontre George Brown. Les entretiens ne sont pas très approfondis, il est question de l'aide apportée par l'URSS à l'armée égyptienne, des navires bloqués dans le lac Amer (Suez). La question de Jérusalem est évoquée. Le secrétaire d'État donne quelques conseils de modération mais la position de Levi Eshkol reste ferme (voir le télégramme de Londres nos 390 à 393 du 18 janvier 1968, non publié).

[3] Reginald Michael Hadow est ambassadeur du Royaume-Uni en Israël depuis 1965.

[4] Les élections présidentielles américaines sont prévues pour le 5 novembre 1968. Nixon sera élu.

56

M. PELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAMAKO
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 41 à 52.
Réservé.

Bamako, 24 janvier 1968.

(*Reçu* : le 25 à 21 h. 20).

La première impression que l'on recueille au Mali, un mois après la signature des accords du 19 décembre[1], est celle d'un immense soulagement. L'isolement monétaire est sur le point de prendre fin. La dernière page de ce chapitre va être prochainement tournée. À plus ou moins long terme, la situation générale ne peut que s'améliorer.

Ce sentiment est très largement répandu en province, d'après ce qui m'est rapporté de diverses sources principalement à Bamako chez ceux qui ne sont pas mêlés à la vie politique. Parmi les dirigeants maliens, en effet, les positions sont nuancées.

« Les modérés », ceux qui se considèrent comme nos amis et qui avaient poussé à la reprise des négociations, éprouvent un sentiment de dépit. Ils sont frappés par le fait que Paris ait traité et conclu avec un régime qui les a évincés du pouvoir[2]. Il s'agit, on le sait, des « grands bourgeois » à qui le Président reproche leur inefficacité et parfois leur manque d'intégrité. Écartée des affaires depuis plusieurs mois déjà[3], cette classe de privilégiés ne semble pas en voie de se ressaisir. Plusieurs personnalités éliminées du gouvernement ou du bureau politique ont accepté maintenant des postes mineurs dans l'administration.

[1] Allusion aux accords financiers franco-maliens du 19 décembre 1967.

[2] Dissolution du Bureau politique national de l'Union soudanaise-RDA (US-RDA), le 22 août 1967, et prise en charge par le Comité national de Défense de la Révolution (CNDR) des pouvoirs et prérogatives précédemment détenus par cet organisme avec pour unique objectif d'assainir la situation politique et économique du Mali et de préparer dans les meilleurs délais possibles les conditions d'un renouvellement de la direction politique de l'US-RDA. Le bureau politique était composé de dix-huit membres, dont une petite minorité d'hommes de « gauche », syndicalistes ou autres, et une majorité de « grands bourgeois », ayant parfois des intérêts importants ou appartenant à des familles anciennes et connues. Parmi les membres influents du bureau politique de l'US-RDA, qui ont été écartés de la nouvelle structure, figurent notamment MM. Idrissa Diarra, secrétaire politique, Dossoloh Traore et Tidiani Keita, trésoriers, Jean-Marie Koné et Barema Bocoum, les deux commissaires aux relations extérieures, Mamadou Gologo, commissaire aux comptes et Madame Aoua Keita, commissaire à l'organisation des femmes. Concernant cette « épuration » se reporter aux télégrammes de Bamako nos 702 à 705 du 23 août et nos 713 à 718 du 25 août, ainsi qu'à la note n° 408/DAM de la Direction des Affaires africaines et malgaches du 25 août 1967, brossant un tableau de la situation politique au Mali à la suite de ces décisions du président Modibo Keita. Ces documents ne sont pas publiés. À compléter par la liste des personnalités démises de leurs fonctions par décret du 30 novembre 1967, suite à l'enquête de la milice populaire, qui a prouvé qu'ils étaient propriétaires de taxis : MM. Salif N'Diaye, Abdoulaye Singare, Sidiki Dembele, Van Sounck Dembele, Sekou Mare, Fayera Sissoko, Moussa Drame, Oumar Traore.

[3] Depuis le 22 août 1967.

De l'autre côté de la scène, les éléments les plus extrêmes ont manifesté une certaine surprise à l'annonce du succès de la négociation. Ils comptaient sur un échec, ou du moins sur des lenteurs et c'est ce que leur avaient fait espérer les Chinois[1]. Or, tout fut conclu, et très rapidement. Un piège devait donc être dissimulé quelque part, et, comme après les accords du 15 février, il fallait s'attendre à une déception du genre de celle de la dévaluation[2]. Il convenait alors d'être circonspect et certains des conseillers du président entretenaient chez lui le scepticisme. De leur côté, les organisations nationales de la jeunesse et des syndicats laissaient entendre qu'elles n'étaient pas favorables aux accords. Enfin, des tracts, dont on croit qu'ils sont d'origine chinoise, accusaient le chef de l'État d'avoir trahi la cause du socialisme.

Dans le même temps toutefois, on assistait à un engagement progressif du président Modibo Keita sur la bonne voie. C'est ce qui ressort de plusieurs prises de position officielles et de l'adoption de certaines décisions.

Dès le 21 décembre, la radio et la presse donnaient une publicité importante à la cérémonie de signature au Département. À l'occasion des fêtes de fin d'année, radio Mali faisait une place honorable aux accords franco-maliens dans son résumé des événements de 1967, et, dans son message à la nation, le Président rendait hommage « à la loyauté du partenaire français qui a reconnu l'effort sans précédent du peuple héroïque malien ».

À la demande de M. Nègre, au surplus, et afin d'éviter que, comme l'an dernier, au lendemain du 15 février, les cadres de la nation ne se plaignent d'être mal renseignés, une réunion d'information sous la présidence du chef de l'État[3], a été consacrée le 17 janvier aux accords franco-maliens. Le ministre des Finances a fait un long exposé et expliqué en détail le mécanisme des arrangements intervenus en soulignant les avantages et les obligations qu'ils comportent. De nombreuses questions furent posées par l'assistance, notamment par M. Madeira Keita et par les représentants des syndicats et des mouvements de jeunesse, ces questions ayant trait pour la plupart à la compatibilité des accords avec l'avenir du socialisme, de l'indépendance nationale, et des sociétés d'État.

M. Nègre ne fut pas le seul à répondre, car cette fois-ci, le Président n'hésita pas à le soutenir publiquement et à prendre la parole, non seulement pour justifier avec force les décisions prises, mais aussi pour mettre en cause

[1] Sur le rôle des Chinois, se reporter à la dépêche de Bamako n° 226/DAM du 22 novembre 1967, portant la mention « très secret », relatant une conversation entre l'ambassadeur de France, Pierre Pelen, et le ministre des Finances, M. Nègre. Les Chinois sèment le doute dans l'esprit du président Keita quant au rôle joué par le ministre malien lors des négociations financières franco-maliennes.

[2] En application de l'accord financier franco-malien du 15 février 1967, le franc malien est dévalué de 50 % le 6 mai 1967.

[3] Sous la présidence du Chef de l'État, une importante conférence d'information réunit le 17 janvier, dans la matinée, les membres du CNDR, des commissions nationales, du Gouvernement et du bureau de l'Assemblée ainsi que les comités directeurs des organisations de masse. Cette réunion est exclusivement consacrée aux différents aspects de l'accord monétaire franco-malien, signé à Paris le 19 décembre 1967.

le comportement et les qualités du jugement de ceux qui formulaient des réserves, faisant ressortir qu'eux aussi étaient responsables des difficultés auxquelles le Mali se trouve confronté.

Enfin, le 18 janvier, la conférence économique annuelle de la région de Bamako, événement de portée nationale, au cours de laquelle est passée en revue la situation économique du pays, a donné l'occasion au Président de prononcer une longue allocution, de caractère très modéré, sur la nécessité d'observer une pause dans la construction économique du pays et de tenir désormais davantage compte des réalités. Le Président ne s'est pas référé aux accords, mais la conférence leur a consacré un paragraphe de sa résolution finale qui souligne « l'heureux aboutissement des accords franco-maliens, contribution importante dans la consolidation de nos acquis et dans la poursuite de notre révolution socialiste ». On ne saurait être surpris par cet hommage rendu, au passage, à l'option.

Sur le plan concret, aucune mesure spectaculaire n'a encore été prise. Les rumeurs d'un remaniement ministériel[1] continuent à circuler, mais, selon M. Nègre, il n'est pas certain que le Président procède à des modifications dans la composition du gouvernement puisque aussi bien il vient d'opérer des changements d'une importance singulièrement plus grande, facilitant l'exercice de son autorité.

Dans son entourage immédiat, il s'est débarrassé de deux conseillers économiques, bien connus pour leurs tendances marxistes, M. Koniba Pleah[2] et M. Talla[3], et a appelé auprès de lui à plein temps M. Sekou Sangare[4], l'un des membres de la délégation malienne à Paris, qui devient le correspondant normal, à la présidence, du ministre des Finances, M. Nègre. D'autre part, il vient de nommer son directeur de Cabinet, M. Bakara Diallo[5], personnalité d'une grande modération, au poste de secrétaire

[1] Le président Modibo Keita procède à un remaniement ministériel le 6 février 1968. Il ne s'agit que d'une opération limitée, les modifications de l'équipe gouvernementale étant essentiellement marquées par une redistribution des préséances et des attributions sans changement de personnes. La seule nouveauté d'importance est la création d'un secrétariat général de la présidence de la République, confié à M. Bakara Diallo, ancien directeur de cabinet du Président de la République et qui conserve le poste-clé de secrétaire politique du parti. La composition du gouvernement est transmise par le télégramme de Bamako nos 107 à 109 du 8 février 1968, non repris.

[2] M. Koniba Pleah, médecin, secrétaire général du syndicat national des médecins, pharmaciens, vétérinaires et sages-femmes de la République du Mali, membre du bureau exécutif de l'Union nationale de la jeunesse de l'US-RDA, ancien ambassadeur du Mali en Chine populaire, au Vietnam, en Mongolie et en Corée (1961-1962), conseiller technique chargé des affaires économiques et des activités rurales au cabinet du président Modibo Keita depuis 1964.

[3] M. Mamadou Talla, ancien animateur de Radio Inter AOF, est conseiller technique à la présidence de la République.

[4] M. Sekou Sangare, directeur des Finances en 1963, conseiller technique à la présidence de la République, chargé des Affaires économiques, financières et monétaires.

[5] M. Bakara Diallo, ancien secrétaire d'administration, commandant de cercle de Gao (1959-1961), gouverneur de la sixième région administrative (1961-1966), directeur de cabinet du président de la République depuis 1966, secrétaire général du parti, secrétaire général de la Présidence de la République chargé de la gestion des services de la présidence ainsi que de la coordination des affaires économiques et financières depuis le 6 février 1968.

du Parti qu'occupait jadis M. Idrissa Diarra[1], ainsi, une liaison étroite est établie dans des bonnes conditions entre la présidence et le comité national de défense de la révolution.

Enfin, en vue de désamorcer les critiques éventuelles, le chef de l'État a créé quatre commissions pour l'application des accords : budget, crédit, commerce, et sociétés d'État, où siègeront des représentants du Parti, des mouvements de jeunesse et des syndicats, chacune de ces commissions étant présidée par un membre du gouvernement.

En bref, recherche de l'efficacité et appel à des technocrates appartenant à la génération nouvelle, mais sans exclure la discussion et en admettant, pour ne pas avoir à y donner suite, les critiques même les plus excessives. Telle semble être l'orientation actuelle du Président.

C'est dans ce contexte qu'est intervenue la dissolution de l'Assemblée le 17 janvier[2]. Elle n'a surpris personne. Elle était demandée par les extrémistes auxquels une nouvelle satisfaction a été donnée par le Président à peu de frais, puisqu'il souhaitait lui-même se défaire d'un parlement composé d'éléments comparables à ceux dont était constitué le bureau politique national. On se souvient qu'il s'était fait remarquer par ses réticences de toutes sortes au moment de la discussion du budget il y a six mois.

Ainsi, et en partie grâce aux accords du 19 décembre, le Président se trouve actuellement nanti de pleins pouvoirs. Reste à savoir comment il s'en servira. Pour le moment, les premiers signes ne sont pas défavorables, mais la tâche est ardue, car, pour la bonne application des accords, le chef de l'État doit faire évoluer harmonieusement son régime entre des pôles extrêmes, les anciens qui pourraient se regrouper et les jeunes qui pourraient échapper à tout contrôle. Ce conflit sous-jacent entretient malgré tout un certain malaise et favorise l'attentisme de ceux qui devraient s'engager sans réserve dans la relance de l'économie.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, Relations avec la France, 1968)

[1] M. Idrissa Diarra, inspecteur des postes et télécommunications, député (8 mars 1959-17 janvier 1968), secrétaire politique de l'Union soudanaise-RDA et membre du bureau politique national jusqu'en août 1967.

[2] Concernant la dissolution de l'Assemblée nationale, se reporter aux télégrammes de Bamako n°s 21 à 26 et 55 à 61 des 17 et 25 janvier 1968, non publiés. La crise ouverte par la démission collective de l'Assemblée nationale est résolue. Le président Modibo Keita a créé, par ordonnance du 22 janvier, une « Délégation législative » de vingt-huit membres qui assume les attributions dévolues à l'Assemblée nationale par la Constitution. Cette délégation s'est réunie, pour la première fois, le 23 janvier, en présence du Chef de l'État qui a défini les critères ayant présidé au choix de ses membres.

57

NOTE

Arrangement avec l'Irlande

N. *Paris, 24 janvier 1968.*

1) Le dix mai 1967, l'Irlande demandait, quelques jours après le Royaume-Uni, à adhérer au Traité de Rome[1]. Cette initiative était la suite normalement attendue de la candidature anglaise.

Liée à la Grande-Bretagne par un accord de libre-échange[2] qui reflète la prééminence de son commerce avec l'Angleterre, l'Irlande ne pouvait envisager que Londres participe à la Communauté sans qu'elle soit admise à en faire autant. Elle y avait de surcroît un intérêt économique important puisque le Marché commun n'imposerait plus, alors, de prélèvements sur ses exportations, essentiellement agricoles. Elle n'aurait pas à redouter d'autre part la concurrence industrielle de la Communauté dès lors qu'elle acceptait déjà d'être soumise à celle de sa puissante voisine.

Moins d'un mois après que le Conseil de la Communauté ait donné à la demande d'adhésion britannique la réponse que l'on sait[3], le gouvernement de Dublin, encouragé par l'accueil que reçut à Paris M. Lynch, lors de sa visite du mois de novembre[4], s'intéresse à un éventuel « arrangement intérimaire » avec la Communauté. On peut s'interroger sur la portée et le contenu d'un tel « arrangement ».

2) Un pays ne peut lier avec la Communauté des relations économiques préférentielles que dans la perspective de la création d'une union douanière ou d'une zone de libre-échange avec celle-ci. Tout accord de coopération économique préférentiel n'est en effet conforme aux règles du GATT[5] (article XXIV) que s'il implique à terme l'une ou l'autre de ces constructions.

Un arrangement préférentiel entre l'Irlande et la Communauté ne peut donc que se situer dans la perspective de l'adhésion au Marché commun (réalisation d'une union douanière) ou de l'association (réalisation d'une zone de libre-échange partielle ou totale). Le terme d'« arrangement » évoque donc un accord de coopération économique préférentiel dont l'objet serait de conduire par étapes à l'une ou l'autre des situations prévues par les

[1] Le Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

[2] Conclu en décembre 1965.

[3] Sur le rejet par la France de la demande d'adhésion britannique lors du Conseil des ministres des Affaires étrangères des Communautés européennes du 19 décembre 1967, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 325.

[4] Sur l'entretien du 3 novembre 1967 entre le général de Gaulle et John Lynch, Premier ministre de la République d'Irlande depuis le 10 novembre 1966, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 219.

[5] *General Agreement on Tariffs and Trade* : accord international du 30 octobre 1947 prévoyant un abaissement sous condition des droits de douane entre les pays membres.

articles 237 et 238 du Traité de Rome[1]. Dans le cas de l'Irlande la question se complique, dès lors que la définition des rapports entre la Communauté et le Royaume-Uni apparaît comme une condition préalable à remplir.

Il ne pourrait s'agir d'un simple accord de commerce négocié sur la base de l'article 111 du Traité. Les dispositions tarifaires d'un tel accord de commerce devraient profiter à toutes les parties contractantes au GATT, conformément à la clause de la nation la plus favorisée inscrite dans cet accord. Ce n'est pas ce que recherche l'Irlande

En s'intéressant aux dispositions d'un éventuel « arrangement », l'Irlande a en vue l'étude des premières dispositions propres à nouer dans le futur des relations préférentielles avec la Communauté. C'est bien en tout cas ce qu'a indiqué M. Lynch devant le parlement irlandais en disant à propos d'un arrangement intérimaire avec la Communauté « que toute discussion qui ne déboucherait pas sur une adhésion dans un délai raisonnable n'aurait pour nous que peu d'attrait ». On ne peut mieux exprimer que l'Irlande ne recherche pas un accord de commerce classique avec la Communauté, mais la discussion d'un accord de « pré-adhésion » ou d'« association ». Un tel statut serait incompatible avec l'existence d'une zone de libre-échange anglo-irlandaise.

3) Dans sa récente communication au Département[2], effectuée sur l'instruction de son gouvernement, l'ambassadeur d'Irlande[3] a esquissé le contenu de l'« arrangement » envisagé : « l'Irlande accorderait des concessions tarifaires sur des produits intéressant la Communauté en contrepartie de concessions sur les prélèvements qui affectent les produits espagnols et de concessions tarifaires sur quelques produits manufacturés intéressant l'Irlande. Ces arrangements devraient être en harmonie avec les obligations commerciales existantes de l'Irlande ». (Cette dernière phrase vise plus particulièrement l'accord de libre-échange anglo-irlandais).

a) *Avantages offerts à la Communauté.*

Dans l'esprit des Irlandais, la Communauté serait donc admise à bénéficier sur le marché irlandais pour un certain nombre de produits, de conditions identiques – dans le meilleur des cas – à celles dont profitent déjà les produits anglais, qui représentent 70 % des importations irlandaises. Il faut bien se rendre compte que la « préférence » ainsi offerte par l'Irlande à la Communauté est pratiquement inexistante, puisque celle-ci bénéficierait, au mieux, du même traitement que la Grande-Bretagne, déjà installée depuis longtemps sur ce marché.

b) *Avantages demandés par l'Irlande.*

En retour, la Communauté offrirait à l'Irlande certains abaissements des droits du tarif extérieur commun pour des produits industriels et des excep-

[1] L'article 237 du Traité de Rome traite de l'adhésion de nouveaux membres à la CEE et l'article 238 des accords d'association.

[2] Non retrouvé.

[3] Thomas Vincent Commins, ambassadeur de la République d'Irlande à Paris depuis le 21 novembre 1967.

tions ou des aménagements aux prélèvements normalement applicables à ses exportations agricoles, essentiellement la viande de bœuf et les produits laitiers, dont la production représente 60 % du revenu agricole irlandais.

Si des concessions sur les produits industriels apparaissent acceptables puisque l'Irlande est faiblement industrialisée, par contre, la suppression ou l'aménagement du système des prélèvements à l'égard des exportations agricoles de l'Irlande ne serait pas sans conséquence sur le marché des Six.

On peut même penser que l'entrée, à des prix compétitifs, des produits laitiers et du bétail irlandais dans la Communauté accroîtrait sensiblement les désordres que nous connaissons sur les marchés de ces deux produits et serait, pour notre pays, psychologiquement et économiquement intolérables. Il n'est que de se souvenir, à cet égard, du tollé soulevé par la négociation d'un aménagement des prélèvements sur les exportations argentines de viande de bœuf, à l'issue de la « négociation Kennedy »[1]. Étant donné l'évolution du marché de la viande de bœuf dans la Communauté, et de celui des produits laitiers, un accord de ce type ne serait plus envisageable aujourd'hui.

Il se peut toutefois que l'on se prévale du côté irlandais de l'accord signé entre le Danemark et la Communauté sur la viande de bœuf à l'issue de la négociation de Genève pour demander un accord identique. Cet accord avait dû être accepté par les Six dans le « paquet » final pour éviter que les pays nordiques ne mettent en péril l'ensemble de la négociation entre leur groupe et la Communauté. Il peut être répondu aux Irlandais qu'en acceptant de signer les accords résultant de la négociation de Genève, ils ont par là-même accepté que le Danemark, compte tenu d'une appréciation de l'équilibre d'ensemble des concessions, reçoive un traitement privilégié pour ses exportations de viande de bœuf dans la Communauté.

On doit noter enfin, que la Commission a pris conscience de la vulnérabilité du marché de la viande de bœuf et proposé au Conseil de modifier le règlement applicable à ce produit dans un sens plus protectionniste.

Au total, si l'on voit bien les avantages que retirerait l'Irlande d'un arrangement, les inconvénients pour la Communauté, et particulièrement pour notre pays en ce qui concerne les produits agricoles, sont certains.

Compte tenu des questions de principe ci-dessus évoquées et de la situation du marché des Six pour les produits qui intéressent les exportateurs irlandais, il semble très difficile d'encourager le gouvernement de Dublin dans la recherche d'un arrangement intérimaire avec la Communauté.

(Coopération économique, 1967-1971)

[1] Les négociations de la sixième conférence commerciale et tarifaire du GATT, dites *Kennedy Round*, qui se déroulent à Genève de mai 1964 à mai 1967.

58

M. HENRY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* PRÈS LE SAINT-SIÈGE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 84 à 86. *Rome Saint-Siège, 25 janvier 1968.*

(*Reçu* : 20 h. 30).

Je me réfère à mon télégramme précédent[1].

La visite au Vatican de M. Maurer[2] et de son ministre des Affaires étrangères[3] appelle les observations suivantes :

1) Premier dirigeant roumain à être reçu par le Pape depuis la guerre, M. Maurer est le troisième représentant d'un pays de l'Est qui, en l'espace de moins d'un an, vient s'entretenir avec le chef de l'Église catholique, succédant à M. Podgorny[4], reçu le 30 janvier 1967, et à M. Spiljak[5], dont la visite remonte à moins de quinze jours.

2) Le communiqué souligne l'atmosphère de « cordial respect » dans laquelle se sont déroulés les échanges de vues. Le fait est d'autant plus digne de remarque que la minorité catholique en Roumanie a connu au cours des vingt dernières années, un sort extrêmement difficile, ses membres, et en premier lieu ses pasteurs, étant soumis à une véritable persécution, et que les rapports entre Rome et les dirigeants de Bucarest s'en sont trouvés profondément affectés[6].

Tout récemment encore, la lettre de Paul VI à Mgr Juliu Hossu, évêque de Cluj-Gherla, éloigné de son diocèse depuis plus de vingt ans et assigné à résidence dans un monastère orthodoxe (ma dépêche n° 266/EU du

[1] Le télégramme de Rome Saint-Siège n° 83 du 24 janvier 1968, non publié, relate la visite de MM. Maurer, président du Conseil des ministres de la République socialiste de Roumanie, accompagné du ministre des Affaires étrangères, M. Corneliu Manesco et de l'ambassadeur de Roumanie à Rome (Quirinal), M. Cornel Burtica, reçus en audience privée par le Souverain Pontife. Ils se sont entretenus pendant une heure avec Paul VI. Les principaux sujets abordés ont porté sur l'entente entre les peuples et les nations, le maintien de la paix dans le monde et le règlement des conflits, la situation de l'Église catholique en Roumanie.

[2] M. Ion Gheorghe Maurer est président du Conseil des ministres de la République socialiste de Roumanie depuis le 21 mars 1961.

[3] M. Corneliu Manesco est ministre des Affaires étrangères depuis 1961.

[4] M. Nikolay Podgorny, est membre du *praesidium* du Soviet suprême depuis 1960, secrétaire du Comité central du PCUS en 1963, il succède à Mikoyan en 1966 à la présidence du *praesidium* du Soviet Suprême. Sa visite au Souverain Pontife le 30 janvier 1967 est relatée dans le télégramme de Rome Saint-Siège n°s 65 à 70 du 30 janvier 1967, non publié.

[5] M. Mika Spiljak, président du Conseil exécutif de la Fédération yougoslave depuis 1967, est reçu par le Souverain Pontife le 10 janvier 1968. Se référer au télégramme de Rome Saint-Siège n° 52 du 10 janvier 1968, non repris.

[6] Sur ce sujet, se reporter à deux dépêches de Bucarest, n°s 137/EU et 297/EU, du 12 avril et du 29 août 1966, traitant de l'église catholique roumaine, de ses fidèles en Roumanie et de ses rapports avec l'église orthodoxe, non reproduites.

16 décembre 1967)[1], attestait « la profonde tristesse » du Pape devant les souffrances endurées par les fidèles de l'Église catholique en Roumanie.

À peu près dans le même temps, toutefois, la libération de Mgr Marton[2] et le voyage du cardinal Koenig à Bucarest[3] à l'invitation du patriarche Justinien, et ses entretiens avec les autorités de l'Église orthodoxe roumaine – l'une des plus réticentes jusqu'ici au dialogue œcuménique avec Rome – semblaient être les signes d'un changement d'attitude du côté roumain. Ces indices, cependant, n'étaient pas décisifs. La visite de MM. Maurer et Manesco au Vatican montre, sans ambiguïté cette fois que les dirigeants de Bucarest avaient bien, à l'égard de Rome, choisi de s'engager sur la voie du dégel.

(Europe, Roumanie, Questions religieuses, 29-9-1, 1968)

59

M. Boegner, Représentant permanent de la France
auprès des Communautés européennes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 110 à 124. *Bruxelles-Delfra, 25 janvier 1968.*

(*Reçu* : le 26, 9 h. 05).

Les ministres de l'Agriculture ont repris leurs travaux le 22 janvier, dans une atmosphère détendue et sans que rien put rappeler les difficultés survenues en fin d'année[4]. Tous les ministres étaient présents et ont pris une

[1] Cette dépêche de Rome Saint-Siège est intitulée : *lettre du Souverain Pontife à un évêque roumain.* Le 4 décembre 1967, Mgr Juliu Hossu, évêque de Cluj-Gherla en Roumanie, diocèse de rite byzantin, a célébré le cinquantième anniversaire de sa consécration épiscopale. Ce prélat, ordonné prêtre en 1910, a été arrêté dans la nuit du 28 au 29 octobre 1948, ainsi que tous les évêques catholiques de rite oriental, incarcéré jusqu'en 1956 puis interné dans deux monastères orthodoxes successifs, le second près de Bucarest.

[2] Mgr Aaron Marton, évêque de rite latin d'Alba Julia, en Roumanie, chef de l'église catholique romaine, élevé à l'épiscopat en février 1939, arrêté, incarcéré, libéré en 1955 mais assigné à résidence forcée, a en 1967 obtenu l'autorisation de se déplacer à l'intérieur de son diocèse, sans doute en liaison avec la venue à Bucarest (20-24 novembre 1967) du cardinal Koenig, archevêque de Vienne, Primat d'Autriche. Sur la situation des églises en Roumanie, voir la dépêche de Bucarest n° 78/EU du 7 mars 1968, relatant la réception en « audience de présentation » par M. Ceausescu, président du Conseil d'État, le 29 février 1968, des représentants des Églises et des Cultes en Roumanie, non publiée.

[3] Le cardinal Koenig, archevêque de Vienne, Primat d'Autriche, a été l'hôte du chef de l'église orthodoxe autocéphale de Roumanie, le Patriarche Justinien. Se reporter à la dépêche de Bucarest n° 430/EU du 30 novembre 1967, non publiée, intitulée : *du séjour en Roumanie du cardinal Koenig (20-24 novembre 1967).*

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 325.

part active à la discussion. Celle-ci, dirigée par le président Edgar Faure[1], a permis de traiter un ordre du jour copieux et de réaliser des progrès notables sur plusieurs points. Je rends compte par télex du détail de ces travaux[2].

La question la plus importante concernait l'examen de la situation dans le secteur des produits laitiers. M. Mansholt[3] a commenté un rapport que je transmets au Département. Il a tracé un tableau inquiétant de l'évolution de la production laitière, du développement des excédents de beurre et des conséquences financières qui en résulteraient pour la Communauté. En effet, compte tenu du coût des mesures envisagées pour résorber ces excédents l'estimation des dépenses dans ce secteur laitier pour la campagne 68/69 est de 800 millions de dollars. Ce chiffre pourrait encore augmenter dans les années prochaines si rien n'était fait pour remédier au déséquilibre croissant entre production et consommation. Devant cette situation, la Commission estime que des mesures, autres que celles tendant à résorber les excédents actuels, doivent être prises. Elle n'a pas encore arrêté sa position et l'intention de M. Mansholt, conscient de la complexité technique du problème et de ses implications politiques, était de consulter les ministres sur les différentes possibilités.

On peut songer, en premier lieu, à augmenter durablement la consommation des produits laitiers. Mais la Commission ne paraît pas attendre des effets décisifs dans cette voie. On notera que M. Mansholt a écarté un peu rapidement l'imposition d'une taxe sur la margarine qui, pour être efficace a-t-il dit, devrait être fixée à un taux plus élevé qu'il n'avait été prévu en 1963, ce qui aurait des conséquences sur le coût de la vie dans certains pays.

Pour la Commission, le seul moyen est donc d'aboutir à une réduction forcée de la production. Deux méthodes sont possibles, soit une action sur les prix, soit une action directe sur la production.

En ce qui concerne les prix, plusieurs formules peuvent être envisagées : abaisser le prix du lait fixé par le Conseil, de 39 pfennigs à 38, blocage du prix actuel pour les 3 ou 4 prochaines années, maintient du prix de 39 pfennigs, mais abaissement des prix d'intervention, modification, en faveur de l'élevage, du rapport de prix lait/viande, augmentation de certains éléments des coûts de production (en particulier des prix des tourteaux qui prennent une place croissante dans l'alimentation du bétail). M. Mansholt n'a voulu exclure à ce stade aucune de ces formules. Il n'a pas caché toutefois que certaines lui paraissent peu praticables, et en particulier la réduction du prix et la modification du rapport de prix lait/viande.

[1] Edgar Faure, président du Conseil des ministres du 23 février 1955 au 1er février 1956, ministre de l'Agriculture depuis le 6 avril 1967.

[2] Non reproduit.

[3] Sicco Leendert Mansholt vice-Président néerlandais, de la Commission de la Communauté économique européenne, de 1958 à 1967, puis vice-président, chargé de l'Agriculture, de la Commission des Communautés européennes.

Parmi les actions directes, la Commission exclut les mesures de contingentement de la production. Par contre, elle semble envisager avec faveur un système de primes qui seraient données aux petites exploitations (5 vaches laitières au maximum) pour abandonner la production de lait et s'orienter vers la production de viande. L'effort entrepris par certains pays pour supprimer les petites exploitations tenues par des personnes âgées devrait être général et intensifié.

Les réactions des ministres devant ces suggestions ont été prudentes. D'une façon générale, ils n'ont pas paru aussi alarmés que M. Mansholt par la situation. Ils se sont interrogés sur la valeur qu'il convenait d'accorder aux chiffres avancés et aux prévisions formulées par la Commission. M. Héger[1] a même estimé que la tendance à la création d'excédents pouvait se retourner complètement dans les prochaines années. S'ils ont paru intéressés par les propositions de la Commission pour résorber les excédents au cours des trois prochaines années, ils n'ont, dans l'ensemble, pas pris position sur les moyens de rétablir, d'une façon durable, l'équilibre entre production et consommation. Toutefois, il est évident qu'ils sont hostiles à la baisse des prix indicatifs et que la solution consistant à réduire la production des petites entreprises « marginales ». Ne leur paraît pas souhaitable, pour des raisons politiques et psychologiques.

M. Edgar Faure, sans méconnaître la gravité de la situation, a estimé qu'il convenait de ne pas l'exagérer. Analysant le document présenté par la Commission qui prévoit une résorption des stocks actuels, échelonnée sur une période de trois ans, il s'est demandé s'il ne serait pas possible de se débarrasser, sous forme de dons, d'une grande partie de ceux-ci, afin de repartir plus rapidement d'une situation assainie (son collègue néerlandais[2] avait envisagé lui aussi la possibilité d'une contribution aux programmes d'aide alimentaire).

Le ministre français a fait remarquer que l'octroi de primes en vue de décourager les petits producteurs ne constituait pas un moyen très approprié. Ces exploitants ne peuvent être tenus pour principalement responsables des difficultés que connaît ce marché. Leur conversion risquerait d'ailleurs de poser des problèmes sociaux ou d'aboutir à la création d'excédents dans d'autres secteurs de l'agriculture. Concernant les mesures de prix, il a estimé qu'il ne serait pas opportun d'accepter dès à présent leur blocage au niveau fixé par le Conseil. À son point de vue, il conviendrait plutôt d'explorer deux possibilités :

– D'une part, réduire la concurrence des matières grasses d'origine végétale en évitant une augmentation excessive de la consommation de ces produits. On ne peut en effet demander de sacrifices aux producteurs de lait si on ne prend pas au préalable des mesures sur la margarine.

[1] Charles Héger, ministre belge de l'Agriculture depuis le 3 septembre 1960.

[2] Pierre Joseph Lardinois, ministre néerlandais de l'Agriculture et de la Pêche depuis le 5 avril 1967.

– D'autre part, favoriser la conversion des exploitations vers la production de viande. À cette fin, il conviendrait de rétablir une protection suffisante sur la viande et d'affirmer la préférence communautaire en instituant un prélèvement permanent sur toutes les catégories de viande, y compris la viande congelée, et en supprimant les mesures dérogatoires nationales.

En conclusion de ce débat, M. Edgar Faure a rappelé l'importance du 1er avril, date à laquelle les marchés uniques du lait et de la viande devraient être rétablis. Il a fait admettre un calendrier et des méthodes de travail qui devraient permettre de respecter cette échéance : sessions, les 19 et 26 février, consacrées aux problèmes des secteurs laitiers et de la viande (y compris la politique vétérinaire). Deux autres réunions auraient lieu en mars, l'une pour les autres problèmes agricoles, l'autre, en fin de mois, pour reprendre l'examen des problèmes du lait et de la viande.

Enfin, il y a lieu de noter que des progrès ont été réalisés dans l'établissement des programmes communautaires qui doivent orienter, de 1968 à 1970, les investissements réalisés en agriculture avec les crédits du FEOGA[1] (section orientation). Cette question devrait pouvoir faire l'objet d'un accord à la première session du Conseil à Paris.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

60

M. Sivan, Ambassadeur de France à Téhéran,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 58 et 59. *Téhéran, 25 janvier 1968.*

(*Reçu* : le 26, 10 h. 15).

Je me réfère à votre dépêche n° 203/QA du 21 décembre 1967[2] et à mon télégramme n° 12 du 9 janvier 1968[3].

[1] Créé le 14 janvier 1962, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole rachète les surplus agricoles à un prix d'intervention en cas d'effondrement des cours, il opère un prélèvement sur les importations de produits agricoles et subventionne les exportations de la CEE. Dans sa partie orientation, il alloue des crédits pour l'amélioration des structures de l'agriculture européenne.

[2] Par la dépêche n° 203/QA du 21 décembre 1967, Paris rappelle qu'un projet d'accord relatif à une collaboration franco-iranienne pour la prospection et l'exploitation éventuelle de l'uranium en Iran a été établi à la suite de deux missions françaises en mars 1966 et en avril 1967. Aucune réponse n'étant venue de la part de l'Iran, le Département demande à l'ambassadeur à Téhéran de remettre au ministre iranien de l'Économie nationale une lettre de l'administrateur général du CEA, M. Robert Hirsch, le priant de lui faire connaître rapidement la position de son gouvernement.

[3] Le télégramme de Téhéran n° 12, en date du 9 janvier 1968, répond à la dépêche n° 203/QA du 21 décembre. L'ambassadeur, Renaud Sivan, a remis au Dr Alinaghi Alikhani, ministre iranien de l'Économie, la lettre de l'administrateur général du CEA. Le Dr Alikhani répond que des questions de procédure et certaines modifications de détail retardent la décision iranienne.

Le sous-secrétaire d'État à l'Économie[1] m'a dit ce matin que le Chah aurait donné instruction, « d'établir, pour l'uranium, un contrat analogue à celui conclu avec l'ERAP, pour le pétrole »[2].

Une conférence interministérielle aurait bientôt lieu à l'échelon du Premier ministre, afin d'examiner comment on peut, en pratique, déférer à ce vœu (ce qui paraît, *a priori*, assez difficile). Après quoi, d'après M. Yaganeh, les autorités impériales décideraient, soit d'envoyer un représentant à Paris, soit de demander à la CEA de déléguer quelqu'un à Téhéran, pour modifier, éventuellement, le projet d'accord.

(QA, Iran, Relations avec la France, Prospection minière)

61

M. Baeyens, Ambassadeur de France à Athènes
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 57/EU[3]. *Athènes, 25 janvier 1968.*

En une semaine, d'importantes modifications ont été apportées au tableau des relations entre les principaux pays et le gouvernement Papadopoulos[4]. Elles sont surtout le fait des Etats occidentaux.

Les progrès réalisés, dans le sens de la détente, par la Belgique et les Pays-Bas sont finalement plus faibles qu'on ne s'y attendait. Bruxelles n'autorise les contacts entre son ambassade et le ministère grec des Affaires étrangères que pour traiter de questions consulaires ou techniques. L'ambassadeur des Pays-Bas[5] est rentré à son poste, mais n'est toujours pas autorisé à rencontrer M. Pipinélis[6].

En revanche, la Turquie, l'Espagne, les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Italie se sont successivement décidés à permettre une telle démarche de leurs représentants.

[1] Mohamad Yaganeh est sous-secrétaire d'État à l'Économie dans le gouvernement iranien.

[2] Le 27 août 1966 est signé un accord entre l'ERAP, et la NIOC, Compagnie nationale des pétroles iraniens (voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 335). L'Erap fait l'avance des dépenses de recherches pétrolières ; et, en cas de succès, avancera à la NIOC les fonds nécessaires pour la mise en exploitation des gisements découverts, par des prêts portant intérêt. Ce contrat est lié à l'octroi par le gouvernement français d'un crédit de 400 millions de francs destinés à faciliter au gouvernement iranien la construction du gazoduc transiranien.

[3] Cette dépêche est intitulée : *Relations des principaux pays avec le nouveau gouvernement*.

[4] *Note infra-marginale du document* : « Ma dépêche n° 40/EU du 18 janvier ». Cette dépêche est sous-titrée *Relations des principaux pays avec le nouveau gouvernement grec* et n'est pas reproduite. Le gouvernement Papadopoulos est formé le 14 décembre 1967.

[5] Le baron Rijnhard van Lynden, ambassadeur des Pays-Bas à Athènes depuis août 1964, se trouvant en congé au moment de la tentative de contrecoup d'État royal, a d'abord différé son retour. Les relations diplomatiques reprennent leur cours normal le 17 février 1968.

[6] M. Pipinelis est le ministre grec des Affaires étrangères depuis le 20 novembre 1967.

Seul l'ambassadeur de Turquie[1] a employé à ce propos le mot de « reconnaissance », mais il nie en privé que son gouvernement se soit réellement posé un problème de cet ordre. En tout cas, et même s'il ne se presse pas de le faire, rien ne semble désormais s'opposer à ce qu'il rende visite au président du Conseil, mais non au régent : « il est absurde de faire des distinctions entre tel et tel membre du gouvernement, m'avait dit quelques jours plus tôt M. Tuluy. Le seul véritable problème est celui du régent ».

L'ambassade d'Espagne a cru devoir publier un communiqué pour indiquer que, selon la doctrine constante de son pays, une reconnaissance formelle n'était pas nécessaire.

Le représentant américain[2], de son côté, a déclaré que sa visite à M. Pipinélis signifiait « le rétablissement de relations diplomatiques normales entre les deux gouvernements », tandis qu'un porte-parole du Département d'État précisait que Washington, tout en admettant que le cabinet Papadopoulos fût « le gouvernement légal de la Grèce », continuait de considérer le roi Constantin comme « le chef de l'État grec ».

La démarche britannique[3] a été accomplie ce matin. Elle n'a pas été suivie d'une déclaration précisant la portée de ce geste, mais l'ambassade de Grande-Bretagne a pris l'initiative de faire savoir aux autres missions diplomatiques qu'il « marquait la reprise de contacts diplomatiques normaux », formule qui exclut peut-être, davantage en tout cas que celle employée à Washington, l'hypothèse d'une visite au Premier ministre.

Quant à la démarche de l'ambassadeur d'Italie[4], elle n'est retardée que par la grippe de l'intéressé, dont il prend soin de souligner qu'elle n'a rien de « diplomatique ».

La situation est donc à peu près normalisée en ce qui concerne la plupart des grands pays occidentaux, aucun ne témoignant toutefois un grand empressement à rencontrer M. Papadopoulos[5] et tous se refusant à reconnaître le régent[6]. Ce dernier point ne devrait d'ailleurs poser aucun problème jusqu'au 25 mars, jour de la fête nationale grecque.

[1] M. Turan Tuluy est ambassadeur de Turquie à Athènes depuis le 17 mars 1965. Vu l'importance des problèmes pendants entre les deux pays, notamment celui de Chypre, le gouvernement turc estime souhaitable de rétablir aussi rapidement que possible des contacts à peu près normaux. M. Tuluy est reçu le 18 janvier par le Ministre des Affaires étrangères.

[2] M. Phillips Talbot, ancien journaliste, correspondant de plusieurs journaux américains aux Indes, au Pakistan et dans le Sud-Est asiatique, est nommé en 1961 secrétaire d'État adjoint pour les Affaires du Proche-Orient et d'Asie du Sud-Est. Il est désigné en juillet 1965 ambassadeur des États-Unis à Athènes, avec pour principal objectif de trouver le moyen de sortir l'affaire de Chypre de l'impasse où elle se trouve. M. Talbot fait une visite de caractère officiel à M. Pipinelis le 22 janvier 1968. Se reporter aux télégrammes d'Athènes, n° 58 du 23 janvier et de Washington n°s 537 à 540 du 24 janvier 1968, non reproduits.

[3] L'ambassadeur britannique à Athènes est sir Michael Stewart depuis juillet 1967.

[4] M. Conti est ambassadeur d'Italie à Athènes depuis août 1959. Il rend visite à M. Pipinelis le 27 janvier.

[5] M. Papadopoulos est Premier ministre et ministre de la Défense depuis le 14 décembre 1967.

[6] Le général Zoïtakis est « Régent du Royaume » depuis le 14 décembre 1967.

Quant aux pays de l'Est, leur attitude s'est faite un peu moins rigoureuse. L'ambassadeur de Bulgarie[1] est rentré et laisse entendre qu'il reprendra contact avec le ministère des Affaires étrangères dès qu'il l'estimera lui-même opportun. On s'étonnera sans doute qu'un gouvernement communiste laisse une telle liberté d'appréciation à son représentant. Dès maintenant, en tout cas, la mission bulgare ne craint plus d'adresser des notes verbales en forme au Département royal. Je relève, d'autre part, que les attachés spécialisés de l'ambassade soviétique effectuent des visites à de hauts fonctionnaires des ministères techniques.

P.S. 26 janvier. Les ambassadeurs d'Australie[2], du Portugal[3] et d'Union sud-africaine ont rendu visite aujourd'hui au ministre des Affaires étrangères.

(Europe, Grèce, Politique intérieure, 17-3-1, 1961-1970, 1968)

62

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Des relations franco-tchadiennes

N. n° 56/DAM *Paris, 25 janvier 1968.*

1. Selon des propos tenus récemment au président Hamani Diori[4] par le docteur Baroum[5], ministre des Affaires étrangères du Tchad, M. Tombalbaye serait dans des dispositions aussi mauvaises que possible à l'égard de la France. Il aurait déclaré à son ministre des Affaires étrangères qu'il allait faire partir toute l'assistance technique française, exiger le retrait de nos troupes, etc. Très inquiet, le président du Niger s'est ouvert de cette affaire à M. Raingeard[6], membre du Conseil Économique et Social, afin

[1] M. Mintchev est ambassadeur de Bulgarie à Athènes depuis 1966.

[2] M. Alfred T. Stirling est ambassadeur d'Australie à Rome depuis 1962 et fait également office d'ambassadeur à Athènes, depuis le 2 mars 1964 jusqu'à la nomination de M. H. Gilchrist, fin mai 1968.

[3] M. d'Oliveira Noves est ambassadeur du Portugal à Athènes.

[4] El Hadj Hamani Diori est le président de la République du Niger depuis le 9 novembre 1960, réélu le 30 septembre 1965.

[5] M. Jacques Baroum, médecin, médecin-chef du service de pédiatrie de l'hôpital central de Fort-Lamy (1962-1964), ministre de la Santé et des Affaires sociales (9 janvier-24 novembre 1964), membre du bureau politique du parti progressiste tchadien (PPT) est ministre des Affaires étrangères depuis le 24 novembre 1964.

[6] M. Michel Raingeard, ancien professeur de lettres, député à l'Assemblée européenne (1958), maire-adjoint de Nantes (1953-1959), membre du Conseil économique et social au titre des personnalités qualifiées par leur connaissance des problèmes économiques et sociaux d'Outre-mer ou ayant une activité se rapportant à l'expansion économique dans la zone franc (juin 1959, désigné

que, selon l'avis de notre ambassadeur à Niamey[1], le Département en soit rapidement informé.

Comment expliquer de pareilles paroles ? Quel est à l'heure actuelle l'état des relations franco-tchadiennes ?

2. Pour une meilleure intelligence de la situation présente, il est utile de se remémorer la tension qui, au mois d'avril 1964, a affecté nos relations avec Fort-Lamy. À l'époque des rumeurs de complot circulaient et la nervosité du président Tombalbaye était grande. Il prononça alors plusieurs discours[2] particulièrement violents accusant certains « mauvais Français » de s'immiscer dans les affaires intérieures du Tchad et d'être à l'origine des crises du pays. Il alla jusqu'à recommander à ses compatriotes de s'armer « de pierres, de bâtons et de sagaies » pour combattre les éventuelles intrusions étrangères dans la politique tchadienne.

À ces déclarations s'ajouta l'expulsion d'une vingtaine de Français installés depuis de longues années au Tchad, tandis que l'Assemblée nationale[3] demandait le départ immédiat des troupes françaises.

De telles initiatives suscitèrent naturellement une profonde émotion au sein de la colonie française, mais elles reçurent en revanche un accueil favorable chez les jeunes et dans les couches les moins évoluées du pays ; la popularité du Président en sortit renforcée ; le mécontentement, latent depuis plusieurs mois, s'estompa.

Après ce tournant, une des premières préoccupations du président Tombalbaye, lorsqu'il connut le plan de déflation des troupes françaises fut, paradoxalement à nos yeux, de réclamer le maintien au Tchad de ces mêmes troupes dont il avait fait demander le départ par son Assemblée nationale. À cette volte-face il n'éprouva aucune gêne[4].

à nouveau en septembre 1964), membre du comité de direction du fonds d'aide et de coopération (FAC) et du conseil de surveillance de la Caisse centrale de coopération économique.

[1] M. Albert Tréca, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur à Niamey (Niger) de 1964 à 1968. En mars 1968, lui succède M. Michel Wintrebert.

[2] À l'origine, la diffusion, dans Fort-Lamy, d'un tract intitulé « La voix du Nord-Tchad », prétendument adressé au général de Gaulle, accusant le Gouvernement de mener une politique de discrimination contre les Musulmans. Le président Tombalbaye y voit la main de certains Français. Les 7 et 9 avril 1964, le chef de l'État prononce deux discours très violents. Dans le premier, il stigmatise un Français, M. Marcel Lallia, alors président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, établi depuis longtemps au Tchad, l'accusant publiquement de n'avoir jamais cessé de travailler à la désunion des Tchadiens. Dans le deuxième discours, le président Tombalbaye déclare : « il y a de mauvais Français ici qui contaminent les bons ». Et il conclut : » Si un seul étranger se mêle encore à nos problèmes, nous sortirons nos couteaux et nos sagaies ». M. Lallia quitte le Tchad dès le lendemain du discours du 7 avril.

[3] Le 28 avril 1964, l'Assemblée nationale vote à l'unanimité une motion demandant « l'évacuation des bases militaires françaises du territoire tchadien dans un délai de trois mois ». Concernant les événements de l'année 1964, se reporter au rapport de fin de mission de M. Guy de Commines de Marsilly, ambassadeur haut-représentant de la République française au Tchad du 28 décembre 1963 au 18 mars 1968, non publié.

[4] Le président Tombalbaye se rend à Paris en juillet 1964 pour informer lui-même le général de Gaulle qu'il tient essentiellement au maintien des forces françaises. Fort-Lamy est choisi comme siège de la Base d'Afrique centrale.

3. Aujourd'hui de la même façon, le chef de l'État tchadien est nerveux et inquiet. Il a, cette fois, de plus sérieuses raisons de l'être.

Au cours de l'année dernière[1], la rébellion a fait des progrès ; elle s'étend maintenant sur une vaste région couvrant les cinq départements du Ouaddaï, du Biltine, du Salamat, du Guera et du Batha. En décembre, les bandes rebelles se sont pour la première fois, infiltrées au Kanem ; elles sont parvenues jusqu'à Massakory, à cent cinquante kilomètres de Fort-Lamy (elles y ont d'ailleurs finalement subi des pertes extrêmement lourdes : une soixantaine de tués). Au moment de cette affaire des bruits alarmistes ont circulé dans la capitale ; une rumeur est allée jusqu'à prétendre qu'un attentat aurait lieu contre le président le jour de la fin du Ramadan, à moins que ce ne soit lors de la fête nationale.

Sur le plan social également la situation s'est alourdie. La décision prise par le président Tombalbaye en décembre, d'étendre la taxe civique aux femmes et de réduire de 50 % les prestations familiales a suscité des réactions défavorables dans l'opinion.

Enfin, le chef de l'État tchadien a été outré par certains articles de la presse française sur la République Centrafricaine. Comme il avait eu lui-même à s'en plaindre pour le Tchad, il a subi l'influence de l'humeur acrimonieuse du général Bokassa, rencontré longuement à la conférence de l'UDEAC[2], puis à Fort-Archambault.

Ces divers éléments ont contribué à développer une atmosphère de mauvaise humeur assez générale « A ce climat » dit notre ambassadeur, « le Président participe personnellement et il entend bien le montrer, ne serait-ce que pour ne pas risquer d'être dépassé par ses troupes et de voir son autorité mise en doute ».

4. En présence de problèmes de gouvernement qu'il n'a pas toujours les moyens de résoudre cette attitude est conforme à sa psychologie. En fait, ses tâches n'ont cessé d'être complexes. Premier ministre en juin 1959, avant d'être élu Président de la République en avril 1962, il s'est assigné comme premier objectif la réalisation de l'unité nationale et l'affirmation de la personnalité tchadienne. Or, la géographie et l'histoire font qu'il existe au Tchad un caractère marqué de dualité entre le Nord et le Sud : deux pays, deux économies, deux sociétés.

Au pays « Sara », au sud (43 % de la population totale environ) encore assez largement fétichiste, s'oppose le « Tchad musulman » (57 % de la

[1] Se reporter à la dépêche de Fort-Lamy n° 29/DAM du 28 janvier 1968, qui fait le point de la subversion et de la lutte anti-subversive au Tchad pendant l'année 1967.

[2] Le Conseil des chefs d'État de l'UDEAC (Union douanière et économique de l'Afrique centrale), présidé par le général Jean-Bedel Bokassa, président en exercice, s'est réuni à Bangui les 21 et 22 décembre 1967. L'UDEAC, créée en 1964 par le traité de Brazzaville, réunit le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo-Brazzaville, le Gabon et le Tchad. Cette union a pour vocation de promouvoir entre les États membres un grand marché régional avec suppression de droits de douane, neutralité fiscale, harmonisation des politiques économique et monétaire au sein de la zone, protection tarifaire et politique commerciale commune avec l'extérieur.

population environ) dont les structures très hiérarchisées permettaient naguère à l'administration française de pratiquer une formule d'administration indirecte qui garantissait aux sultans en place la sauvegarde de leurs prérogatives.

Pour se maintenir au pouvoir, M. Tombalbaye a dû, tout à la fois, se débarrasser de ses rivaux Saras et de ses adversaires musulmans les plus dangereux. L'éviction, en 1966, de son premier collaborateur, le ministre Selingar[1], constitue un des épisodes les plus remarqués de cette lutte. Aujourd'hui, M. Selingar est accusé d'avoir poursuivi, même après son incarcération, ses intrigues contre le Président.

Quoiqu'il en soit, M. Tombalbaye et les Saras du Sud, qui détiennent les leviers de commande, se heurtent à certains islamisés du Nord et de l'Est chez lesquels la rébellion recrute ses troupes ; cette rébellion est, elle-même, en relation avec une opposition extérieure dont le but semble être l'instauration au Tchad d'un régime progressiste musulman.

5. Dans ce contexte, le président Tchadien ressent probablement sa propre faiblesse. Il est conscient de la pauvreté de son pays et de la médiocrité de l'appareil administratif et militaire dont il dispose. Il est peut-être incité à chercher des boucs émissaires pour les livrer en pâture à l'opinion locale. Comme en 1964, ses propos sont à nouveau agressifs dans son discours du 11 janvier, il est question de « ceux que le Tchad a accueillis » (il faut comprendre les Français) », et qui travaillent contre lui, en dépit des intentions combien nobles de leur pays ». Comme en 1964, une série d'expulsions atteint nos compatriotes qui éprouvent, en outre, des difficultés accrues avec le fisc.

Divers faits et indices rapportés par notre ambassadeur dénotent, selon son analyse, un trouble assez profond. « Une ancienne frustration conduit les dirigeants tchadiens » écrit-il, « à reprocher à l'ancienne métropole et au monde libre de ne jamais faire assez pour eux. Cette frustration est d'autant plus grande que les problèmes de l'indépendance deviennent plus lourds ».

6. M. de Commines nous a donné l'écho d'un sondage effectué vers le 20 décembre auprès de son collègue américain[2] par M. Tombalbaye. Il n'exclut pas que le président ait voulu se renseigner sur la possibilité d'une relève partielle de l'aide française par l'aide américaine. L'attitude

[1] M. Silas Selingar, ancien ministre des Travaux publics chargé de l'Intérieur, ancien directeur de cabinet du chef de l'État, est révoqué le 13 octobre 1966 puis arrêté le 19 novembre. Silas Selingar est accusé d'avoir abusé de ses doubles fonctions, à l'Intérieur et aux Travaux publics, pour s'assurer une influence politique personnelle et des ressources illicites. À la fin de l'année 1967, l'affaire Selingar ressurgit. Le Président de la République annonce, en décembre, que du fond de sa cellule, Silas Selingar a ourdi un complot pour l'assassiner au retour de la conférence de l'Organisation de l'Unité africaine, tenue à Kinshasa du 11 au 14 septembre 1967. Se reporter aux télégrammes de Fort-Lamy n°s 437 à 439 du 30 septembre et 533 à 536 du 4 décembre 1967, non publiés.

[2] L'ambassadeur américain au Tchad est M. Sheldon Baird Vance, depuis août 1967.

du diplomate américain l'aurait conduit, semble-t-il, à des conclusions négatives.

Quoiqu'il en soit, on a appris tout dernièrement que le docteur Baroum, aussitôt après la conférence de l'OCAM, se rendrait directement de Niamey à Moscou[1] en passant par Paris ; de hauts fonctionnaires tchadiens, ainsi que l'ambassadeur soviétique à Fort-Lamy[2], ont déjà devancé en URSS le ministre des Affaires étrangères. Une visite du président Tombalbaye en Russie serait dit-on en préparation. On ne peut en tout cas manquer de relever que depuis quelques mois, de nombreux membres du gouvernement tchadien et hauts fonctionnaires se sont succédé en URSS. M. de Commines en tire la conclusion qu'un effort manifeste est fait par Moscou sur le plan « culturel » en direction du Tchad et que cet effort est élargi à l'ensemble des relations publiques.

À bien des égards, le Tchad constitue une sorte de plaque tournante de l'Afrique. Nos intérêts commandent que nous suivions avec une attention toute particulière les événements qui s'y déroulent actuellement.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, Relations avec la France, 1968)

63

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

De la Guinée

N. *Paris, 25 janvier 1968.*

Le fait marquant de la vie politique guinéenne au cours de ces six derniers mois a été le huitième Congrès du Parti Démocratique de Guinée (25 septembre – 2 octobre 1967)[3].

[1] Le ministre des Affaires étrangères du Tchad, M. Jacques Baroum, se rend en URSS du 24 au 31 janvier 1968. Durant son séjour, le Ministre tchadien a rencontré son homologue soviétique, M. A.A. Gromyko, ainsi que MM. P.N. Koumykine, vice-ministre du Commerce extérieur et M. A.I. Alikmanov, vice-président du comité d'État du Conseil des Ministres de l'URSS pour les relations économiques extérieures. Un protocole concernant la coopération culturelle pour les années 1968-1969 est signé, une ligne téléphonique est inaugurée entre les deux pays et des pourparlers sont engagés en vue de l'établissement d'une liaison aérienne directe Moscou-Fort-Lamy. Se reporter au télégramme de Fort-Lamy n°s 58 et 59 du 22 janvier ainsi qu'à la dépêche de Moscou n° 205/DAM du 3 février et au télégramme de Moscou n°s 629 à 637 du 21 février 1968, non publiés.

[2] L'ambassadeur soviétique au Tchad est M. Valentin Petrovich Vdovine, depuis 1965.

[3] Sur ce sujet se reporter à la note de la sous-direction d'Afrique à la direction d'Afrique-Levant au Département du 20 octobre 1967, intitulée : le huitième congrès du parti démocratique de Guinée, non reproduite.

Sur le plan intérieur, des décisions, en soi, importantes ont été adoptées :

– Modification des structures internes du Parti.

– Abandon des objectifs trop ambitieux concernant la création d'une industrie lourde.

– Priorité donnée dorénavant à l'agriculture et à la mise en place d'une petite industrie.

– Proclamation de la nécessité du recours aux investissements privés ainsi qu'à certaines formes non socialistes de développement[1].

Sur le plan extérieur, le principal événement a été la demande de normalisation des rapports franco-guinéens. C'est le 2 octobre que M. Sekou Touré a prié « les observateurs américains et européens » qui assistaient au Congrès d'être ses ambassadeurs auprès du gouvernement français pour « contribuer à réduire l'incompréhension » de ce dernier à l'égard de la Guinée afin de permettre une « reprise honnête et fructueuse de la coopération » entre Paris et Conakry. Le chef de l'État guinéen et son ministre des Affaires étrangères[2] devaient confirmer par la suite – et par la voie officielle – leur désir de renouer des relations avec la France. Tout récemment, le 19 janvier, dans une interview à Radio-Luxembourg[3], M. Sekou Touré renouvelait ses ouvertures « en vue d'une coopération amicale ».

Sans doute les résolutions du congrès doivent-elles être considérées dans le contexte guinéen actuel, caractérisé par une dégradation économique grave et un isolement diplomatique consécutif, d'une part, à l'effacement des *leaders* de l'Afrique « révolutionnaire » et, d'autre part, à la méfiance – voire à l'inimitié – des « modérés » envers le régime de M. Sekou Touré.

Il est encore trop tôt pour dire si les résolutions adoptées en matière de politique intérieure par le huitième Congrès du Parti seront suivies d'effets. Telles qu'elles se présentent, elles traduisent en tout cas un souci certain

[1] Le congrès ne renonce pas aux objectifs que le régime s'est fixé dans le domaine minier comme dans celui de l'énergie : la mise en valeur du gisement de bauxite de Boké et la réalisation du barrage sur le Konkouré font l'objet de mentions particulières.

[2] M. Louis Lansana Beavogui.

[3] Dans une interview accordée à Radio-Luxembourg, M. Sekou Touré déclare : « Pour des raisons que l'opinion internationale connaît parfaitement, la Guinée a rompu les relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne et avec la France. Le huitième congrès a réexaminé la situation internationale et africaine et a dicté une ligne de conduite, à savoir la recherche de la coopération avec tous les pays mais sur la base du respect de la souveraineté guinéenne, de la personnalité de notre État et de la non-ingérence dans nos affaires intérieures. L'appel qui a été lancé à l'issue du congrès réaffirmait cette politique de coopération amicale. Nous le considérons toujours comme valable aussi bien à l'égard de la France, de la Grande-Bretagne qu'à l'égard de tous les États du monde. Du côté français, je ne crois pas encore qu'il y ait des réactions. Nous donnons tout le temps nécessaire à la France, même s'il faut un siècle pour réfléchir. Le jour où elle comprendra que la coopération avec la Guinée est, de son côté aussi, une nécessité, je crois qu'alors les conditions seront remplies pour que cette coopération devienne concrète …. Je ne pense pas que le général de Gaulle, qui a une conception nationale bien précise, puisse s'en prendre à un autre homme pour le simple fait que ce dernier aime aussi son pays et voudrait que son peuple devienne une nation forte ».

d'efficacité et de réalisme et l'évolution de la situation mérite d'être suivie avec attention.

Quant à l'éventualité d'un infléchissement de la politique extérieure de Conakry, elle n'est pas à exclure *a priori.* Mais il serait imprudent de faire fond, dès à présent, sur les manifestations, encore peu probantes d'une modération dont M. Sekou Touré n'a pas été jusqu'ici très prodigue à notre égard.

C'est pourquoi tout en prenant acte des déclarations d'intention du chef de l'Etat guinéen, le gouvernement français n'a pas l'intention de se départir, pour le moment, d'une attitude de réserve et de circonspection.

(Direction d'Afrique-Levant, Guinée, Politique intérieure, GU-5-6, 1968)

64

LE LIEUTENANT-COLONEL ALLEY, CHEF DE L'ÉTAT DU DAHOMEY, AU GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Copie de la lettre adressée au général de Gaulle par le lieutenant-colonel Alley le 25 janvier 1968

L.

Monsieur le Président de la République,

La fin de l'année 1967 a été marquée au Dahomey par une grave crise sociale et politique qui a conduit à la chute du gouvernement du général Christophe Soglo[1]. Les causes profondes de cette crise sont multiples et bien souvent la plupart échappent à l'observateur étranger.

Il ne fait aucun doute que le 22 décembre 1965[2], lorsque l'armée contrainte par les événements, a été amenée à prendre le pouvoir et à le confier à son chef d'État-major le général Soglo, celui-ci bénéficiait de la confiance et de l'appui de tous les cadres, des officiers, des sous-officiers et des hommes de troupe. Les objectifs que nous nous étions fixés étaient clairs : rétablir l'unité d'un pays déchiré par les luttes tribales, les rivalités de personnes, travailler à la promotion économique et sociale du Dahomey, faire en sorte que le pouvoir revienne aux civils dans des délais raisonnables.

Si au départ ces objectifs ont été respectés, très vite l'armée s'aperçut que son chef s'en écartait. Ce fut jour après jour le retour aux anciennes mœurs

[1] Le 17 décembre 1967. Le déroulement des événements, l'analyse des causes de cette crise sont repris dans la note n° 1/DAM de la direction des Affaires africaines et malgaches du 3 janvier 1968, non publiée.

[2] Sur ce coup d'État, voir *D.D.F.*, 1965-II, nos 341 et 352.

politiques, l'individualisme, le régionalisme et surtout l'absence du pouvoir caractérisé par un manque total d'autorité de la part des responsables. Le mal a fini par gagner l'armée elle-même dont l'unité a été dangereusement mise en cause.

C'est dans ces circonstances que sont survenues les grèves de fin d'année[1]. Celles-ci ont éloquemment démontré la carence, voire la démission du pouvoir qui n'a su à aucun moment prendre les initiatives adéquates. L'État lui-même s'est trouvé en état de déliquescence. L'armée avait échoué dans sa mission et c'est alors que les jeunes cadres de l'armée ont cru devoir réagir.

Les choses étant ce qu'elles sont, en ma qualité de chef d'État-major des forces armées dahoméennes[2], j'ai été amené à prendre la succession pour éviter le pire. Il est regrettable que ces faits soient intervenus quelques jours après le retour du général Soglo de Paris[3] où lui avait été réservé pour le Dahomey un accueil très particulier auquel nous avons été tous sensibles. Mais en aucune manière et je tiens, mon général à vous le dire avec sincérité, les événements du 17 décembre 1967 n'ont été dirigés contre la France encore moins contre son prestigieux chef. Bien au contraire, le gouvernement actuel continue d'avoir pour la France, l'amitié la plus sereine et la plus sûre. Il continue également d'avoir pour le général de Gaulle, la confiance et l'admiration qu'inspire un passé glorieux et l'intérêt évident qu'il a toujours porté à la promotion de tous les peuples du Tiers Monde.

Dans ces conditions, le gouvernement du Dahomey souhaite que les rapports fraternels qui existaient auparavant entre les deux pays, rapports qui semblent avoir été provisoirement altérés par les récents événements, le Dahomey souhaite donc qu'ils reprennent dans toute leur plénitude. Je tiens également à vous préciser mon général, que le gouvernement militaire actuel[4] ne nourrit aucune ambition politique. Notre objectif majeur est le

[1] Le 8 décembre, appel du ministre de l'Éducation nationale, M. Bocco, aux enseignants qui observent une grève de 48 heures. Le 13 décembre, le lieutenant-colonel Alley, entouré des principaux officiers de l'Armée tente de négocier avec les syndicats ; le 15, le comité de l'Union générale des Travailleurs dahoméens (UGTD) demande à ses adhérents de reprendre le travail, mais en vain, la grève se poursuit et le 17 décembre, un coup d'État militaire conduit par le chef de bataillon Kouandete, renverse le général Soglo. Une proclamation est largement diffusée soulignant « la faiblesse et la carence des chefs et l'inefficacité du comité militaire de vigilance ».

[2] Depuis 1965.

[3] Le général Soglo, alors président de la République du Dahomey, est en visite officielle à Paris du 21 au 24 novembre 1967. À l'issue de ce voyage une subvention de 300 millions de francs CFA est octroyée au Dahomey, se décomposant ainsi : 200 millions versés par le secrétariat d'État chargé de la Coopération ; 50 millions versés par le ministère de l'Économie et des Finances, 50 millions au titre du paiement par la France de dettes du Dahomey envers l'OCDN (Organisation commune Dahomey/Niger). Pour l'année 1968, une subvention budgétaire de 500 millions est promise au général Soglo. Le 28 décembre 1967, la France décide de suspendre l'aide financière directe accordée.

[4] Le Gouvernement, formé le 22 décembre 1967, comporte dix militaires : le Chef de l'État, lieutenant-colonel Alphonse Alley ; le Chef du gouvernement provisoire, ministre de la Défense nationale et de l'Information ; le chef de bataillon Maurice Kouandete ; Affaires intérieures et sécurité, capitaine Barthélemy Ohouens ; Affaires étrangères, chef de bataillon Benoît Sinzogan ;

retour à la légalité pour le mois de juin au plus tard. Nous nous efforcerons de rétablir quoi qu'il en coûte l'autorité de l'État. Une constitution est en voie d'élaboration[1] sous l'impulsion d'un homme éminent, unanimement apprécié de tous à l'intérieur comme à l'extérieur, le président Ignacio Pinto, ancien sénateur français, ancien ambassadeur du Dahomey à Washington, ancien représentant de notre État auprès des Nations unies, actuellement président de la Cour suprême du Dahomey, Grand Officier de la Légion d'Honneur. Dès que la légalité sera rétablie, l'armée regagnera les casernes et se mettra sans conditions sous l'autorité légalement établie. La vocation de l'armée n'est pas de faire de la politique.

Mon général, quels que soient les amertumes et les regrets qu'ont pu causer les événements survenus le 17 décembre dernier au Dahomey, je tiens au nom du gouvernement à assurer la France et son prestigieux chef des sentiments les plus fraternels du Dahomey. Nous vous demeurons reconnaissants de toute l'aide que la France nous a apportée dans le passé[2] et celle qu'elle ne manquera pas de nous apporter dans le présent et dans l'avenir.

L'instabilité politique au Dahomey repose sur la pauvreté de son économie qui n'arrive pas à lui permettre d'assumer les charges normales dévolues à un État indépendant. S'il est vrai que les changements constants de régimes ne font que retarder notre développement économique, il est également certain que sans aide extérieure substantielle, la bonne volonté et les bras ne suffiront jamais. Cette aide extérieure, nous l'attendons de tous nos amis extérieurs et surtout de la France. Je souhaite très sincèrement que la présente lettre contribue efficacement à apaiser les esprits afin de permettre la reprise de la coopération sous tous ses aspects. Le resserrement des liens combien fraternels entre le Dahomey et la France ne fera que se renforcer.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, les assurances de ma très haute considération.

Lt-colonel Alphone Alley

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, Relations avec la France, 1968)

Garde des Sceaux, ministre de la Justice et de la législation, l'intendant militaire, Louis Chasme, révoqué le 27 janvier, remplacé par le lieutenant Quezodja, le 30 ; Finances, Affaires économiques et Plan, M. Pascal Chabi Kao ; Éducation nationale, Jeunesse et Sports, lieutenant Ibrahim Leman ; Affaires rurales et Coopération, capitaine Ibrahim Chabi ; Fonction publique, Travail et Tourisme, sous-lieutenant Amoussou Nestor Peloton ; Santé publique et Affaires sociales, médecin-lieutenant Pierre Boni ; Travaux publics, Transports et Télécommunications, capitaine Lawani.

[1] Elle est votée le 31 mars 1968.

[2] Près d'un milliard de francs CFA annuels de subventions financières directes a été accordé par la France depuis l'indépendance du Dahomey.

65

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 139 à 143. *Bruxelles-Delfra, 26 janvier 1968.*

(*Reçu* : 16 h. 18).

Je constate, depuis un certain temps, une propension croissante de plusieurs fonctionnaires français de la Commission à mettre à profit leurs séjours à Paris pour y discuter directement avec les administrations compétentes des questions en cours d'examen à Bruxelles. L'affaire du secteur de l'électroménager[1] est un exemple parmi d'autres. Sans m'alarmer outre mesure de cette manière de procéder, je crois cependant devoir dire que, à mon avis, elle n'est pas bonne et que nous ne devrions pas nous y prêter. D'abord, parce qu'il deviendrait difficile, pour mes collaborateurs et pour moi-même, de suivre des questions dont l'évolution nous échappe et, le cas échéant, d'intervenir utilement sur place. Ensuite, parce que la Commission est ainsi conduite à penser qu'elle dispose d'une sorte de droit direct auprès des ministres et de leurs collaborateurs lorsque, dans le cadre des travaux du comité des représentants permanents et des groupes qui en relèvent, nous sommes amenés à prendre des positions qui ne sont pas conformes à ce qu'elle souhaite. Enfin, et d'une manière générale, parce qu'il ne peut en résulter que de la confusion.

Je m'empresse de dire que cet état de choses n'est pas particulier à la France. Mes collègues y sont, eux aussi, attentifs.

D'un point de vue politique, je pense, et je crois pouvoir le dire, que rien ne devrait être fait qui puisse compliquer inutilement la tâche des représentants permanents et affaiblir leur autorité. C'est à eux, en effet, qu'il incombe, dans une mesure qui n'est pas négligeable, de faire respecter les pouvoirs et les prérogatives du Conseil et des États membres.

Je serais reconnaissant au Département, s'il partage ma manière de voir, de bien vouloir intervenir auprès des autres ministères intéressés en vue de faire en sorte que les affaires continuent, comme par le passé, à être traitées régulièrement et normalement par l'entremise de la représentation permanente et d'éviter que son action soit gênée ou entravée par des démarches parallèles.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

[1] En novembre 1967, le gouvernement français demande à la Commission des Communautés européennes de pouvoir faire usage de la clause de sauvegarde prévue par l'article 226 du Traité de Rome pour limiter les importations en France d'appareils électroménagers italiens.

66

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 592 à 605.
Immédiat.

Washington, 26 janvier 1968.

(*Reçu* : 21 h. 00).

Le directeur du service pour les affaires des Nations unies au Département d'État m'a demandé de passer le voir le 26 janvier au matin. À cette réunion assistaient les ambassadeurs ou représentants de tous les pays ayant autrefois participé à la guerre de Corée.

Le chef du service des Affaires coréennes du Département d'État nous a d'abord donné les informations suivantes sur les incidents de ces derniers jours. Il a rappelé en premier lieu qu'au cours de la dernière session de l'Assemblée des Nations unies, la délégation américaine avait transmis aux Nations unies un mémorandum du commandement des Nations unies en Corée concernant le problème des infiltrations de plus en plus grandes de Nord-Coréens vers le Sud. Or, depuis cette date, le nombre des incidents n'avait fait que croître et le fait le plus notable avait été, les 18 et 19 janvier[1], l'entrée dans la ville de Séoul d'un commando nord-coréen qui se proposait, comme l'on sait, d'assassiner le président Park. Vingt-trois de ces guérillas auraient été tués et un fait prisonnier.

Depuis octobre dernier, le gouvernement des États-Unis donne d'ailleurs aux Sud-Coréens le conseil de rester calmes devant ces provocations.

Le second événement particulièrement grave avait été, comme l'on sait, l'arraisonnement du navire *Pueblo*[2]. Il ne pouvait y avoir de doute que ce navire se trouvait en dehors des eaux territoriales qui, dans cette région, sont de 12 milles.

Le gouvernement des États-Unis en est entièrement assuré, d'une part par les indications que donnait le *Pueblo* avant son arraisonnement, et aussi par l'écoute des radars nord-coréens. Les données recueillies de ces deux sources ne correspondent pas exactement, mais indiquent toutes que le navire se trouvait très au-delà des 12 milles, à une distance qui ne pouvait être inférieure à 25 milles.

[1] Le télégramme de Paris nos 73 et 74 du 26 janvier 1968, non reproduit donne la date du 21 janvier pour ce raid nord-coréen à Séoul.

[2] Le « Pueblo », navire de la marine des États-Unis était spécialisé dans l'écoute des communications électroniques et le recueil des renseignements. Le 23 janvier 1968, il a été arraisonné par les Nord-Coréens après des tirs qui ont fait à son bord un mort ; tout son équipage a été fait prisonnier. D'après les autorités navales américaines, il se trouvait alors à proximité mais nettement en dehors des eaux territoriales nord-coréennes. Après de difficiles tractations, son équipage devait être libéré en décembre 1968, mais le bateau n'a jamais été restitué.

Le navire, non armé, n'avait pas offert de résistance, bien que l'on croît savoir qu'il y a à bord un blessé grave. On ignore à Washington si les navires nord-coréens d'interception ont ou non ouvert le feu.

Dès que cette violation du Droit international et de la convention d'armistice a été connue à Washington, le gouvernement des États-Unis s'est adressé au gouvernement de l'URSS pour lui demander d'intervenir. La première réponse russe a été négative. Ceci a-t-il été répondu ne concernait en rien le gouvernement de l'URSS. L'ambassadeur des États-Unis à Moscou effectuait aujourd'hui une nouvelle démarche et l'on avait quelques raisons d'espérer que, cette fois-ci, sa demande serait considérée plus sérieusement.

Le président Johnson, comme on le sait, a fait hier appel à une quinzaine de mille de réservistes. D'autres mesures de ce genre pourront être prises, qui porteront sur la marine et l'infanterie de marine. Le Président a voulu montrer par là que, si une situation sérieuse se développait en Corée, il serait à même d'y faire face sans prélever aucun effectif sur les troupes engagées au Vietnam ou stationnées en Europe.

Le désir du gouvernement américain était de traiter cette affaire par la voie diplomatique. On jugeait la situation avec calme et l'on se défendait de toute précipitation. Il s'agissait d'obtenir la restitution du bateau et de l'équipage et des assurances pour que soit mis un terme aux infiltrations. Il fallait noter que les Coréens du Sud étaient dans un état de grande irritation et qu'il pourrait être difficile, malgré les efforts américains, de leur conseiller une patience indéfinie. Ils avaient d'ailleurs été indignés du cynisme des délégués nord-coréens à Panmunjom, qui s'obstinaient à prétendre que le bateau *Pueblo* se trouvait dans leurs eaux territoriales.

Enfin le porte-avion *Enterprise* et plusieurs autres unités de la flotte se trouvaient à pied d'œuvre, bien entendu dans les eaux internationales.

M. Joseph Sisco, secrétaire d'État adjoint pour les Affaires des Nations unies, a pris ensuite la parole. Le Conseil de sécurité se réunissait cet après-midi à trois heures et M. Goldberg avait déjà pris contact avec ses collègues au cours de la nuit. Le but de cette réunion était bien entendu d'obtenir la libération du bateau et de l'équipage, ainsi que de prendre des mesures pour le non-renouvellement de ces perpétuelles violations de l'armistice.

Dès l'ouverture de la session, deux problèmes techniques allaient probablement se poser.

Le 25 janvier, lors de la réunion du Conseil sur l'affaire du Sud-Ouest africain, le délégué algérien avait soulevé un point d'ordre pour l'admission de la Chine communiste. S'il renouvelait aujourd'hui sa manœuvre, M. Goldberg avait pour instruction de demander l'ajournement d'un débat de ce genre qui ne pouvait être utilement discuté dans les circonstances actuelles.

En second lieu, le gouvernement des États-Unis s'attendait à ce que l'un des membres du Conseil demande qu'un représentant de la Corée du Sud, comme de la Corée du Nord, soit entendu pendant les débats. La délégation américaine ne s'y opposerait pas.

Quant au texte de la résolution, il n'était pas encore définitivement rédigé à Washington et ne serait pas déposé aujourd'hui. Il serait bref et parlerait de la libération du navire et de la violation des conventions d'armistice.

M. Sisco a ensuite laissé la parole à M. Malcolm Toon, chef du service des Affaires soviétiques au Département d'État. D'après celui-ci, les Russes ne veulent certainement pas un nouveau foyer de guerre dans cette partie du monde. Il faut noter pourtant que l'influence de Moscou sur Pyong-Yang est moins grande qu'il n'y a quelque temps. D'autre part, le gouvernement de l'URSS se préoccupe de la réunion des partis communistes à Budapest et ne tient pas à se désolidariser trop ouvertement des républiques sœurs. On peut tout de même espérer que le gouvernement de Moscou donnera des conseils de prudence à celui de Pyong-Yang.

Après ces exposés, l'ambassadeur d'Australie et moi-même avons demandé à M. Sisco si l'on était absolument sûr à Washington que le navire *Pueblo* se trouvait bien hors de la limite des eaux territoriales. Ne devait-on pas tenir compte du concept des baies historiques et de la délimitation d'une ligne de cap à cap ? M. Sisco nous a répondu que, tout problème de trigonométrie mis à part, il ne pouvait y avoir aucun doute sur cette question. Le navire, comme il l'avait dit, se trouvait à au moins 25 milles de la côte, à 16 ou 17 si l'on tenait compte de l'existence d'une petite île.

Les Nord-Coréens à Panmunjom n'avaient pas soulevé ce problème.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne, sir Patrick Dean, a demandé des précisions sur l'étendue des engagements pris par l'URSS envers la Corée du Nord. Il lui a été rappelé l'existence d'un traité de 1961 par lequel l'URSS, comme d'ailleurs la Chine, promettent à la Corée du Nord leur soutien en cas d'agression.

De cette réunion, il me paraît résulter que l'on prend ici les choses avec calme, que l'on s'attend à ce que les débats du Conseil de sécurité prennent quelques jours et que l'on ne recourra pas pendant ce temps à des mesures militaires brusquées.

(Collection des télégrammes, Washington, 1968)

67

M. DE BEAUSSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À NAIROBI,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 18. *Nairobi, 26 janvier 1968.*

(*Reçu* : le 30, 10 h. 39).

M. Argwings Kodhek[1], qui me recevait pour la première fois en tant que ministre d'État chargé des Affaires étrangères m'a longuement entretenu, ce matin, de l'incident causé par la publication dans le *Sunday Nation* d'un article injurieux pour la personne du chef de l'État français (mon télégramme n° 16)[2]. Il m'a officiellement confirmé ce qui avait été dit à titre officieux trois jours plus tôt par le ministre de la Défense[3] au conseiller de cette ambassade[4], à savoir qu'un tel article était exactement contraire à la politique que le gouvernement kenyan entend suivre à l'égard de la France. Le ministre, qui m'a reçu en présence du directeur politique et du chef du protocole, m'a répété qu'il ne voulait à aucun prix que « certaine puissance étrangère » vienne vider ses querelles avec la France au Kenya.

M. Argwings Kodhek avait déjà convoqué, la veille, M. Curtiss[5], rédacteur en chef du *Sunday Nation* et du *Daily Nation* et l'avait prié de bien vouloir mettre un terme à de telles attaques qui gênaient grandement le gouvernement kenyan. Reste à savoir si cet Européen, dont l'ambassade n'a jamais eu à se plaindre, au contraire, arrivera à se faire obéir, la discipline la plus stricte ne régnant pas au sein de la rédaction plutôt panachée de ce journal.

S'il est vraisemblable qu'un point final sera mis à ces attaques insultantes contre un chef d'État, il est à prévoir qu'une campagne plus subtile se poursuivra contre notre politique en Afrique australe – laquelle le ministre n'a

[1] C.M.G. Arwings Kodhek est ministre d'État kenyan chargé des Affaires étrangères dans le gouvernement formé le 5 janvier 1968.

[2] Le télégramme de Nairobi n° 16 du 23 janvier 1968 informe Paris que le *Sunday Nation* « qui s'est spécialisé dans les attaques venimeuses contre la France » a consacré son dernier éditorial à la politique française en Afrique du Sud et « l'a assorti de considérations particulièrement offensantes à l'égard de la personne du chef de l'État ». Le gouvernement du Kenya fait savoir à l'ambassadeur de France qu'il était mécontent de cette attaque et tenait à conserver les meilleures relations avec la France.

[3] Le ministre kenyan de la Défense est Njoroga Mungai depuis le 5 janvier 1968.

[4] Le conseiller de l'ambassade de France est Abdelmejid Kebaili, conseiller des Affaires étrangères, en poste à Nairobi de 1963 à 1968.

[5] Le groupe *Nation* est la propriété du groupe *East African Newspaper (Nations Series)* ; il est financé par la secte ismaélienne de l'Aga Khan. Le directeur M. Curtiss, d'origine britannique, ancien secrétaire de l'Aga Khan, est nommé par celui-ci à la tête du groupe *Nation* en 1961. Le *Daily Nation* est un quotidien anglais dont l'éditeur Georges Githii est d'origine Kikuyu ; celui-ci, ex-secrétaire général du cabinet du Président Kenyatta, est nommé au *Daily Nation* en 1965, ce qui assure aux journaux du groupe une tendance fidèle à la politique du gouvernement. Le *Daily Nation* est un journal d'information générale dans tous les domaines de l'actualité.

fait aucune allusion – aussi est-ce avec gratitude que je remercie d'avance le Département de toutes les informations qu'il voudra bien continuer à m'envoyer pour répondre à la propagande britannique.

Par ailleurs, nous avons examiné le ministre et moi-même, les rapports entre nos deux pays et conclu qu'ils se développaient favorablement. Le retour de deux boursiers kenyans, après deux années passées à l'Institut des hautes études internationales et un stage dans des postes diplomatiques français (Bonn et Zagreb) va, je l'espère, infuser un sang nouveau au ministère des Affaires étrangères kenyan, jusqu'ici très à court de personnel.

(Afrique-Levant, Kenya, Relations politiques avec la France)

68

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à tous les rerpésentants diplomatiques de la France à l'étranger.

T. C. n° 33[1]. *Paris, 26 janvier 1968*

(*Reçu* : 14 h. 30).

La délégation française à la deuxième conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, qui doit se tenir à New Delhi du 1er février au 25 mars 1968[2], sera présidée par M. Michel Debré[3] ; M. Roland Nungesser, secrétaire d'État à l'Économie et aux Finances, en sera le vice-président[4].

Les positions qu'elle défendra à cette conférence, et qui demeurent, pour l'essentiel, dans la ligne de celles qui avaient été définies dans l'aide-mémoire présenté par la France à la première session de la CNUCED (1964)[5], peuvent être résumées comme suit :

[1] Ce télégramme circulaire adressé à tous les postes diplomatiques a pour objet la deuxième Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

[2] La première session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) s'est tenue à Genève, à l'Office européen des Nations unies, du 23 mars au 15 juin 1964. La délégation française était présidée par M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre des Finances et des affaires économiques. Sur cette première session, voir *D.D.F.*, 1964-I, nos 64 et 211.

[3] M. Michel Debré est ministre de l'Économie et des Finances avec rang de ministre d'État depuis le 15 janvier 1966.

[4] Dans le quatrième gouvernement de M. Georges Pompidou, formé le 8 avril 1967, M. Roland Nungesser est secrétaire d'État à l'Économie et aux Finances.

[5] Le comité préparatoire de la première Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement ayant invité la France à « présenter dans un document écrit les idées que la délégation française avait été amenée à exposer à diverses occasions, notamment en matière d'organisation des marchés », un aide-mémoire résumant en dix-huit paragraphes les positions françaises a été transmis au secrétariat général de la conférence. Cet « Aide-mémoire du gouvernement français sur certaines questions à l'ordre du jour de la Conférence des Nations unies sur

1) En matière de produits primaires, notre délégation reprendra nos thèses traditionnelles sur la nécessité d'une organisation des marchés de ces produits, dont les cours devraient, selon nous, être stabilisés à des niveaux équitables et raisonnablement rémunérateurs. Elle soulignera l'intérêt de l'aide que les organismes financiers internationaux (BIRD, AID, FMI[1]) pourraient apporter à l'établissement et au fonctionnement des mécanismes nécessaires à cette fin (financement de stocks régulateurs, aide accrue à la diversification des productions).

2) Notre délégation s'exprimera en faveur du principe de l'établissement d'un système général de préférences, sur le marché des pays industrialisés, au bénéfice des produits manufacturés de tous les pays en voie de développement.

3) Elle réaffirmera, en matière de financement du développement, le devoir de tous les pays industrialisés de consacrer à l'aide au Tiers Monde un pourcentage d'au moins 1 % de leur revenu national.

4) D'une manière générale, nos délégués refuseront de s'associer à toute recommandation qui compromettrait les chances de renouvellement de la convention de Yaoundé[2].

Le discours de M. Debré dans le débat général (prévu pour le 5 février) développera ces vues. En outre, il comportera une partie présentée à titre de porte parole de la Communauté économique européenne[3]. Son texte vous sera adressé.

(Nations unies et organisations internationales, CNUCED, 2e conférence)

le commerce et le développement », accompagné d'un « Résumé des positions françaises sur les principales questions à l'ordre du jour de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement », a été communiqué à tous les postes diplomatiques le 10 février 1964.

[1] La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et le Fonds monétaire international (FMI) ont été créés en juillet 1944 lors de la conférence monétaire et financière de Bretton Woods (États-Unis). L'Association internationale de développement (AID) a été créée en 1960. L'appellation courante de « Banque mondiale » désigne l'ensemble BIRD et AID.

[2] La convention de Yaoundé (Cameroun), signée le 20 juillet 1963 entre la Communauté économique européenne (CEE) et les dix-huit États africains et malgaches associés (EAMA) pour cinq ans, confirme l'association Europe-Afrique sur la base d'une liberté des échanges commerciaux et d'une aide financière des Six.

[3] L'allocution prononcée par M. Michel Debré à New Delhi le 5 février 1968, non reprise ici, après un préambule général rappelant les principes de base sur lesquels doit reposer la conférence – égalité des participants, adaptation des moyens aux situations très variables des États en voie de développement, effort de travail et acceptation d'un partage des revenus du travail – comporte deux parties. Une première déclaration au nom du Conseil de la Communauté économique européenne (CEE) dont la France exerce alors la présidence rappelle le rôle de la CEE dans les échanges internationaux et plus particulièrement dans les échanges avec les pays en voie de développement et souligne la nécessité de trouver des solutions adaptées aux problèmes des pays intéressés. Une seconde déclaration faite au nom de la France insiste plus particulièrement sur deux aspects : la nécessité d'une organisation des marchés des produits de base et l'importance du développement de la coopération technique et de « la promotion humaine ».

69

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T.C. *Paris, 26 janvier 1968.*

La coopération entre la France et le Québec a connu un développement considérable depuis le voyage du Président de la République en juillet dernier[1]. Il a paru, dans ces conditions, nécessaire qu'une personnalité de rang ministériel assure la direction et la coordination de toutes les initiatives qui s'y rapportent. Cette responsabilité a été confiée à M. Bettencourt, secrétaire d'État. Pour l'assister dans cette tâche, une « Commission Interministérielle pour les questions de coopération entre la France et le Québec » a été créée par arrêté du 17 novembre 1967. Le secrétaire d'État en est le président.

La création de la commission interministérielle répond aussi au vœu exprimé pas M. Daniel Johnson à M. Peyrefitte lors du voyage de celui-ci au Québec. Le procès-verbal, du 14 septembre 1967, des décisions arrêtées à la suite de la mission du ministre de l'Éducation nationale fait en effet état « du désir du gouvernement québécois de voir s'instituer des réunions périodiques entre les ministres intéressés ainsi qu'un renforcement des structures interministérielles des deux pays afin d'accélérer les procédures et d'accroître l'efficacité de la coopération entre la France et le Québec ».

La Commission comprend les représentants des différents ministères chargés de la mise en œuvre de la coopération franco-québécoise. Son président peut par ailleurs inviter à siéger les représentants d'autres ministères, dont les activités concernent des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission, qui se réunit tous les mois à date fixe.

Cette procédure n'exclut pas des rapports directs, à un stade ou à un autre, entre les différents ministères et les représentants des autorités québécoises. Elle implique, dans tous les cas, l'information et la consultation préalable du Département.

La compétence de la Commission s'étend à tous les domaines de la coopération. Les questions traitées entrent pour la majeure partie dans le cadre des ententes signées en 1965 entre la France et le Québec et des dispositions du procès-verbal du 14 septembre 1967 des décisions arrêtées entre M. Daniel Johnson et M. Peyrefitte.

La coopération franco-québécoise s'étend principalement aux domaines suivants :

Coopération culturelle – Une augmentation importante du volume de nos échanges culturels avec le Québec est en cours. De plus le nombre

[1] Se reporter à ce propos à *D.D.F.*, 1967-II.

des enseignants français au Québec et celui des bourses d'enseignement supérieur offertes aux Québécois sont considérablement accrus. La création d'un « Centre franco-québécois de développement pédagogique » a enfin été décidée.

Échange de jeunes – À la suite de la visite de M. Missoffe au Québec, le 1er octobre 1967, la décision a été prise de créer un Office franco-québécois de la Jeunesse (à l'image de l'Office franco-allemand). Cet organisme inaugurera ses activités dès 1968.

Coopération technique – Les activités relatives aux divers aspects de ce domaine doivent s'accroître considérablement ; il s'agit d'ailleurs, le plus souvent dans le cas particulier du Québec, compte tenu de son degré de développement, moins d'une assistance technique pure et simple de la France que d'une véritable coopération entre les deux parties. De plus le voyage de M. Peyrefitte a abouti à de nouvelles décisions tendant à la création d'un centre franco-québécois de Développement de l'Enseignement Technologique et d'un centre franco-québécois de Recherche Scientifique et Technique.

Coopération économique – Cette coopération, abordée dès la visite à Paris, en mai dernier, de M. Daniel Johnson, relèvera notamment du comité franco-québécois sur les investissements qui a pour tâche d'étudier les problèmes relatifs aux investissements français au Québec et québécois en France ; cet organisme comprendra du côté français comme du côté québécois des hauts fonctionnaires en même temps que des représentants du secteur privé. Il se réunira prochainement pour la première fois.

D'autre part, la Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi que divers organismes financiers ou bancaires français, viennent de participer à l'augmentation du capital de la « Société Générale de Financement », qui joue un rôle essentiel dans le développement économique du Québec.

Coopération scientifique – La France et le Québec étudient les modalités d'une coopération dans le domaine des télécommunications par satellite ; le gouvernement québécois désire coopérer à l'utilisation du satellite franco-allemand *Symphonie* : par la suite il envisage même la construction et la mise sur orbite d'un satellite franco-québécois. Une coopération dans le domaine de l'informatique est également projetée entre la France et le Québec. Le délégué à l'Informatique a déjà pris contact à ce sujet avec une mission québécoise en juin dernier.

La coopération avec la Communauté française d'Acadie[1], bien que ne relevant pas au sens strict de la compétence de la commission interministérielle, a été aussi placée sous l'autorité du secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

(Canada, Relations politiques avec la France)

[1] Une délégation de membres de la Société des Acadiens a été accueillie en France du 7 au 20 janvier 1968.

70

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

De la République fédérale d'Allemagne
et des projets de sécurité européenne

N[1]. *Paris, 26 janvier 1968.*

Depuis la formation du gouvernement de grande coalition[2], celui-ci a témoigné à plusieurs reprises de son intérêt pour les projets intéressant la sécurité européenne. Il y voit, semble-t-il, un moyen de créer une atmosphère plus favorable dans ses relations avec les pays de l'Est et d'ouvrir la voie à des progrès vers le règlement du problème allemand. M. Brandt[3] s'est ainsi déclaré en faveur de l'établissement d'un « nouvel ordre pacifique en Europe » et il a évoqué, en plusieurs occasions, la possibilité de réductions parallèles des effectifs militaires de l'OTAN et du Pacte de Varsovie.

Toutefois, c'est sur la question de la renonciation à l'emploi de la force que le gouvernement fédéral a mené les conversations les plus poussées avec Moscou.

L'*Auswärtiges Amt* nous a informés, à la fin de l'année 1967[4] des grandes lignes de la discussion qui s'était déroulée sur ce sujet depuis la formation du gouvernement Kiesinger.

On sait que l'idée d'un échange de déclarations de renonciation à l'emploi de la force entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des pays de l'Est avait déjà été formulée dans la « note de paix » que le gouvernement de M. Erhard avait adressée le 25 mars 1966[5] aux différents pays d'Europe

[1] Cette note émane de M. Yves Pagniez, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe centrale au Département depuis juin 1967.

[2] Allusion au gouvernement formé par le chancelier Kiesinger le 1er décembre 1966.

[3] M. Willy Brandt, ancien bourgmestre régnant de Berlin-Ouest (1957-1966), membre du parti politique SPD (*Sozialdemokratische Partei Deutschlands*) depuis 1948 puis secrétaire général depuis 1964, est vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[4] M. Ruete, directeur des Affaires Est/Ouest à l'*Auswärtiges Amt*, a convoqué, le 22 décembre 1967, les ministres-conseillers des ambassades de France, des États-Unis et du Royaume-Uni pour leur remettre l'ensemble de la correspondance qui a été échangée entre le ministère fédéral des Affaires étrangères et l'ambassade soviétique à Bonn, depuis février 1967, au sujet du non-recours à la force et des questions s'y rattachant, afin de les tenir informés des contacts avec Moscou. Quatre documents ont été remis : le projet de déclaration du gouvernement de la RFA du 7 février 1967, la première réponse soviétique du 12 octobre 1967, la deuxième réponse soviétique du 21 novembre 1967, assortie de deux annexes, et l'aide-mémoire allemand du 14 décembre 1967. Sur l'évolution des contacts germano-soviétiques, se reporter au télégramme de Bonn nos 6834 à 6845 du 23 décembre 1967, non publié.

[5] Le texte de la note du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne sur la paix mondiale du 25 mars 1966, est publié dans *Documents officiels*, Secrétariat général du Gouvernement, Ministère des Affaires étrangères, n° 17, 5-11 mai 1966, p. 151 à 156.

orientale. L'omission de la RDA parmi les États avec lesquels un tel échange pourrait intervenir avait toutefois suscité, à l'époque, l'opposition des autres parties intéressées à ce projet. C'est pour tenter de tourner cette difficulté que le chancelier Kiesinger, dans son premier discours au *Bundestag*, le 13 décembre 1966, a proposé l'inclusion, dans la déclaration qu'il était disposé à échanger avec les pays de l'Est, d'une phrase affirmant que la renonciation à l'emploi de la force s'appliquerait également au « problème en suspens de la division de l'Allemagne ».

Nous savons maintenant que, le 7 février 1967, M. Schütz, alors secrétaire d'État, a remis à l'ambassadeur soviétique, M. Tsarapkine, un projet de déclaration du gouvernement fédéral. Il y était notamment précisé que la République fédérale d'Allemagne renonçait à l'usage de la force ou à la menace de la force pour le règlement des questions litigieuses avec l'Union soviétique ou l'un de ses alliés et qu'elle se conformerait au même principe dans « la poursuite de ses buts en ce qui concerne la question allemande »[1]. Lorsque M. Brandt a reçu, au mois de juin 1967, l'ambassadeur de l'URSS qui se disposait à partir en congé, il lui a rappelé les propositions formulées par Bonn.

La première réponse soviétique n'est intervenue que le 12 octobre 1967[2]. M. Tsarapkine remit alors un mémorandum, par lequel l'Union soviétique se déclarait en principe favorable à l'idée d'un échange de déclarations de renonciation à l'emploi de la force, mais affirmait qu'avant toute négociation sur cette question la République fédérale devrait faire savoir qu'elle était disposée à échanger des déclarations correspondantes avec la RDA. Dès ce moment il était clair que l'Union soviétique entendait, comme par le passé, utiliser les conversations sur la renonciation à la force pour tenter d'obtenir de la part de Bonn un pas décisif sur la voie de la reconnaissance de la RDA. Toutefois, Moscou s'abstenait encore de poser formellement des conditions à la réalisation d'un tel accord.

C'est, six semaines plus tard, dans l'aide-mémoire remis le 21 novembre[3], par M. Tsarapkine à M. Brandt, que la position soviétique est exposée de la façon la plus complète et la plus rigide. Il y est clairement indiqué que l'échéance de déclarations est subordonné à l'acceptation par le gouvernement fédéral de toutes les principales revendications soviétiques concernant notamment les frontières, y compris celle qui sépare la RFA de la RDA, « le statut de Berlin-Ouest en tant qu'unité politique particulière », la nullité *ab initio* de l'accord de Munich, la renonciation à l'arme nucléaire et la lutte

[1] La traduction du texte allemand de ce projet en date du 7 février 1967 est classée dans le dossier *République fédérale d'Allemagne*, 6-23-1, Politique extérieure, non-recours à la force, négociations germano-soviétiques, 1967-juin 1968.

[2] Se reporter au télégramme de Moscou n°s 4167 à 4175 du 14 octobre 1967. La traduction de l'aide-mémoire remis par l'ambassadeur soviétique, M. Tsarapkine, à M. Brandt le 12 octobre 1967, est également classée dans le dossier précité.

[3] La traduction du document remis le 21 novembre 1967 par M. Tsarapkine à M. Brandt est classée dans le dossier *République fédérale d'Allemagne*, 6-23-1, Politique extérieure, non-recours à la force, négociations germano-soviétiques, 1967-juin 1968.

contre le militarisme et le nazisme. Sans être formellement exprimée, l'idée de la reconnaissance de la RDA est implicite, du moins dans certains de ses aspects essentiels. Ce raidissement de l'attitude soviétique a été confirmé par la déclaration publiée à Moscou le 8 décembre 1967 au sujet de la renaissance du nazisme en Allemagne, où se trouvent à nouveau énumérées les différentes conditions préalables posées par l'URSS.

Le changement qui paraît ainsi être intervenu dans la position soviétique entre le 12 octobre et le 21 novembre correspond à une période où l'on a constaté un net durcissement dans l'attitude adoptée ouvertement à Pankow et à Varsovie. Tout se passe comme si les dirigeants est-allemands et polonais s'étaient efforcés de mettre publiquement en garde le gouvernement soviétique contre les dangers d'un dialogue qui serait amorcé avec le gouvernement de Bonn sur une question qui les concerne au premier chef. Compte tenu de ces éléments, l'Union soviétique, qui avait paru un moment intéressée par l'idée d'un accord sur le non-recours à la force avec la République fédérale, semble au contraire décidée aujourd'hui à lier cette question aux autres problèmes pendants avec Bonn.

Les Allemands en sont conscients, mais souhaitent néanmoins ne pas rompre le dialogue qui s'est amorcé avec Moscou. Le 14 décembre, le secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt*[1], M. Duckwitz, a remis à M. Tsarapkine un aide-mémoire, dans lequel le gouvernement fédéral s'affirme résolu à poursuivre les conversations dans un esprit positif tout en déplorant que certaines questions qui faisaient jusque-là l'objet d'entretiens germano-soviétiques confidentiels, aient été rendues publiques dans la déclaration du 8 décembre. Les Soviétiques, pour leur part, ne souhaiteront sans doute pas non plus mettre fin immédiatement à une conversation à laquelle le gouvernement allemand paraît prendre un particulier intérêt. Le fait que la question de la renonciation à l'usage de la force continue de faire l'objet d'échanges de vues entre l'URSS et certains de ses alliés, notamment la Pologne, confirme que l'on n'a pas renoncé, à Moscou, à se servir de cet élément dans la partie qui se joue autour du problème allemand.

(Europe, 1961-1970, République fédérale d'Allemagne,
Non-recours à la force,
négociations germano-soviétiques, 1968)

[1] Le texte français de cet aide-mémoire est transmis par le télégramme de Bonn n°s 6846 à 6856 du 23 décembre 1967, non publié. Le 29 janvier 1968, M. Tsarapkine remet à M. Duckwitz, la réponse du gouvernement soviétique à l'aide-mémoire du 14 décembre. Moscou adopte une position rigide et réclame, en particulier, une définition nette de la part de Bonn, concernant la reconnaissance des frontières, la renonciation à la prétention de parler au nom de tous les Allemands, l'abandon des efforts pour accéder à l'arme nucléaire, la renonciation aux « empiètements illégaux » à Berlin et la reconnaissance de la nullité *ab initio* des accords de Munich. La traduction de ce document est transmise par le télégramme de Bonn n°s 592 à 604 du 1er février, non publié.

71

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

De la situation de Berlin

N. *Paris, 26 janvier 1968.*

1) On constate depuis quelques mois une recrudescence d'intérêt porté à Berlin par l'Union soviétique et par l'Allemagne orientale. Les deux gouvernements se sont livrés tour à tour à une série de mises en garde et de menaces formulées toutefois dans des termes quelque peu différents.

Depuis l'accession de M. Klaus Schütz[1] au poste de maire-gouverneur de la ville, au mois d'octobre 1967, la presse est-allemande a multiplié les attaques contre sa personne[2] et contre sa politique. Il y est dépeint comme un agent du gouvernement fédéral et comme un instrument de la politique agressive des milieux « revanchards » de l'Allemagne occidentale. Les déclarations faites à Pankow insistent d'autre part sur l'idée que Berlin-Ouest se trouve situé sur le territoire de la RDA, et réclament un accord pour normaliser la situation de la ville, entité distincte de la République fédérale. Le communiqué publié, le 2 novembre 1967, par les services de presse du Conseil des ministres de la RDA[3] affirme une nouvelle fois que Berlin-Ouest est une entité politique autonome au milieu de la RDA[4] et réclame en conséquence l'établissement de relations normales qui doivent être le résultat de « négociations politiques entre le gouvernement de la RDA et le Sénat de Berlin-Ouest ». M. Ulbricht[5] déclare à son tour, le

[1] M. Klaus Schütz est nommé maire-gouverneur de Berlin-Ouest le 19 octobre 1967. Sur le parcours politique de Klaus Schütz, son passé antinazi, ses idées, ses postes, se reporter à la dépêche de Berlin n° 269/EU du 7 novembre 1967, non publiée.

[2] Se reporter au télégramme du Haut-commissaire français à Berlin n°s 1114 à 1117 du 6 octobre 1967, rapportant une déclaration publiée par les journaux de Berlin-Est sur la recrudescence de la politique agressive du gouvernement Kiesinger-Strauss à Berlin-Ouest, fustigeant la nomination d'un Bourgmestre-régnant (M. Schütz) docile envers la politique d'expansion de l'impérialisme ouest-allemand et présenté comme un partisan de l'annexion de Berlin-Ouest. Les attaques contre Klaus Schütz reprennent dans la presse est-allemande, en particulier dans la *Berliner Zeitung*, proche de l'ambassade soviétique à Berlin-Est, qui dépeint ainsi le futur maire-gouverneur « à l'orgueil qui le caractérise, écrit le journaliste, s'ajoutent la stupidité, la vanité et la suffisance infantile, et il est rare de trouver tant de défauts à la fois même dans le zoo des revanchistes de Bonn ». Voir le télégramme de Berlin n°s 1154 à 1158 du 12 octobre 1967, non repris.

[3] Ce communiqué du service de presse de la présidence du Conseil des ministres de la République démocratique allemande sur la nécessité de normaliser les rapports entre la RDA et Berlin-Ouest, est analysé et commenté dans le télégramme de Berlin n°s 1292 à 1296 du 3 novembre 1967.

[4] *Note infra-marginale du document* : « La formule, qui figurait dans le Traité d'amitié germano-soviétique du 12 juin 1964, était déjà « entité politique autonome ».

[5] Walter Ulbricht est président du Conseil d'État de la RDA depuis 1960, et premier secrétaire du parti socialiste unifié (SED).

1er décembre[1] que Berlin-Ouest « appartient en droit » à la RDA bien que se trouvant encore sous un régime d'occupation. Cette rigidité de principe a conduit le gouvernement est-allemand à refuser l'ouverture d'un dialogue que lui offrait le nouveau maire-gouverneur, en vue de régler un certain nombre de problèmes pratiques intéressant la population de la ville. Les deux lettres que M. Schütz a adressées le 24 octobre, l'une à son homologue M. Fechner[2], maire de Berlin-Est et l'autre à M. Abusch, vice-président du Conseil de la RDA[3], se sont heurtées à une fin de non-recevoir de la part des autorités de Pankow.

Les Soviétiques, pour leur part, n'ont pas non plus ménagé leurs attaques et leurs critiques contre le maire de Berlin et contre l'attitude adoptée à l'égard des secteurs occidentaux par le gouvernement fédéral. Ils ont toutefois, jusqu'à présent, évité toutes les formules pouvant laisser penser qu'ils apportent un soutien aux revendications du gouvernement est-allemand et ils ont concentré leurs efforts sur l'exigence d'une application rigoureuse aux secteurs occidentaux des dispositions du statut quadripartite de la ville. Ils ont donc saisi toutes les occasions de relever ce qu'ils considèrent comme des violations de ces accords.

M. Abrassimov[4] a ainsi adressé le 27 juillet 1967 une lettre aux trois ambassadeurs occidentaux pour protester contre l'intention qu'il prêtait au gouvernement fédéral d'étendre à Berlin-Ouest les dispositions de la législation d'urgence déposée devant le *Bundestag*. Le 15 octobre[5], il élevait, par

[1] Au cours de la quatrième session de la Chambre du Peuple, qui s'est tenue à Berlin-Est le 1er décembre 1967, M. Ulbricht a fait approuver la recommandation, adoptée en avril précédent, de doter la RDA d'une nouvelle Constitution, l'ancienne datant du 7 octobre 1949 avait besoin d'être adaptée à l'évolution du monde moderne. Au cours de son allocution, Walter Ulbricht s'est livré aux attaques habituelles contre le gouvernement de Bonn et a réaffirmé que Berlin-Ouest, situé sur le territoire de la RDA, « lui appartient en droit », même si elle est encore soumise, pour l'instant, à un régime d'occupation. Toute question relative à son statut et découlant des accords entre les quatre puissances doit être réglée conformément à l'article 6 du Traité d'amitié, d'assistance mutuelle et de coopération signé le 12 juin 1964 par la RDA et l'URSS. Aux termes de cet article, Berlin-Ouest doit être considéré comme « une entité politique autonome ». Voir le télégramme de Berlin nos 1438 à 1445 du 2 décembre 1967, non reproduit.

[2] M. Herbert Fechner, maire de Berlin-Est depuis 1967. Le maire de Berlin-Est renvoie la lettre reçue en indiquant que le Gouvernement de la RDA est seul qualifié pour négocier avec le Sénat de Berlin-Ouest

[3] M. Alexander Abusch, vice-président du Conseil de la RDA pour la culture et l'éducation depuis 1961. Le courrier adressé à ces deux personnalités de la RDA par M. Schütz, nouveau maire-gouverneur de Berlin-Ouest, fait l'objet de commentaires dans le télégramme de Bonn nos 5757 à 5762 du 26 octobre 1967, non publié. Il y est souligné que MM. Kiesinger, Brandt et Wehner avaient eu connaissance des deux projets de lettres et les avaient approuvés, mais les services n'avaient pas été appelés à donner leur avis et le Cabinet n'en avait pas débattu. Les Alliés n'avaient pas été consultés. L'objectif visé par cette démarche est de placer les rapports entre les deux parties de l'ancienne capitale sur un plan strictement communal, alors que du point de vue de la RDA, les relations entre celle-ci, dont la capitale est Berlin, et Berlin-Ouest ne constituent pas des affaires communales.

[4] M. Abrassimov est ambassadeur de l'Union soviétique auprès de la République démocratique allemande (Berlin-Est) depuis 1962.

[5] La traduction de la lettre de M. Abrassimov adressée aux trois ambassadeurs occidentaux à Berlin-Ouest, sur la semaine de travail du *Bundestag* qui doit se tenir à Berlin-Ouest du 16 au 20 octobre 1967, est transmise par le télégramme de Berlin nos 1169 à 1174 du 15 octobre 1967, non publié. L'ambassadeur soviétique rappelle que Berlin-Ouest n'a jamais appartenu et n'appartient

la même voie, une protestation contre l'organisation à Berlin-Ouest d'une semaine de travail du *Bundestag* comportant une réunion ministérielle. Enfin, le 6 janvier[1], M. Tsarapkine, qui avait d'abord demandé à rencontrer M. Kiesinger, remettait au vice-Chancelier un mémorandum rédigé sur un ton sévère, énumérant un certain nombre d'exemples de ce que l'URSS considère comme des tentatives de la République fédérale pour modifier à son profit la situation des secteurs occidentaux de l'ancienne capitale. Cette démarche inhabituelle – c'est la première fois que les Soviétiques s'adressent directement à Bonn par la voie diplomatique à propos de Berlin – a conduit certains observateurs allemands à s'interroger sur la possibilité d'un dialogue avec Moscou dans lequel seraient évoqués certains aspects de la situation de Berlin. Le fait que M. Abrassimov ait invité, le 18 janvier, M. Schütz à venir le rencontrer[2], a pu être interprété comme un indice en faveur de cette hypothèse. La démarche se présentait en effet comme une mise en garde directement adressée au maire-gouverneur, mais elle semblait indiquer en même temps que l'ambassadeur soviétique voyait en lui un interlocuteur valable, ce qui n'est d'ailleurs pas contraire à la position qu'a toujours défendue l'Union soviétique.

2) Cette nouvelle offensive verbale au sujet de Berlin vise certes, dans le cas de Moscou comme dans celui de Pankow, à donner un coup d'arrêt aux initiatives de Bonn tendant à faire progresser la thèse de l'intégration de Berlin-Ouest dans le *Bund*. Les déclarations n'avaient d'ailleurs pas manqué, au cours des derniers mois, de la bouche de personnalités fédérales, et notamment du ministre des Affaires étrangères, en faveur d'une consolidation des liens qui existent déjà entre la République fédérale d'Allemagne et l'ancienne capitale. On se souvient que M. Brandt avait affirmé, le 15 octobre 1967, qu'il convenait de tout faire pour « maintenir et promouvoir la solidarité entre l'Allemagne de l'Ouest et Berlin-Ouest » et pour « renforcer, et non pas affaiblir, la position du *Land* de Berlin dans le système juridique, monétaire et économique de la République fédérale ».

pas à l'ensemble de la République fédérale d'Allemagne, mais est une entité politique sur laquelle la compétence des autorités de l'Allemagne de l'Ouest ne saurait s'étendre. La réponse à cette lettre est remise le 8 novembre à l'ambassade soviétique à Berlin-Est.

[1] Le mémorandum, remis le 6 janvier 1968 au vice-Chancelier par l'ambassadeur de l'URSS à Bonn, énumère un certain nombre de griefs connus : l'organisation dans les secteurs occidentaux de Berlin de semaines parlementaires, et notamment une séance de la Commission de la Défense du Bundestag, des réunions du Cabinet à Berlin-Ouest, l'installation dans cette ville de services extérieurs de certains ministères et administrations fédérales, l'élection du Maire-Gouverneur en qualité de président du *Bundesrat*, la tenue de réunions de hauts fonctionnaires de la police des *Länder*, sont dénoncés pour démontrer que « la République fédérale s'est lancée dans des entreprises très risquées » au sujet de Berlin.

[2] Le compte rendu de la visite du maire-gouverneur de Berlin-Ouest à l'ambassadeur soviétique à Berlin-Est est transmis par le télégramme de Berlin n°s 82 à 88 du 19 janvier 1968. M. Abrassimov reprend la liste des activités estimées « illégales » par M. Tzarapkine lors de sa démarche du 6 janvier auprès de M. Brandt, tout en insistant sur le ferme souhait du gouvernement soviétique de maintenir le *statu quo* à Berlin. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département, préparée pour le Ministre, datée du 23 janvier 1968, non reproduite, intitulée : *des récentes initiatives soviétiques au sujet de Berlin*.

La plupart des exemples cités par les Soviétiques dans leur mémorandum du 6 janvier, réunions à Berlin de Commissions du *Bundestag*, sessions au moins officieuses du Cabinet, activités dans l'ancienne capitale de personnalités officielles du *Bund*, élection du maire de Berlin à la présidence du *Bundesrat*, etc. correspondent à la réalité.

Rien toutefois, dans les initiatives prises récemment par le gouvernement de Bonn ne marque une recrudescence de cette politique à laquelle les dirigeants allemands ont toujours été attachés et des pratiques comme celle des semaines parlementaires, qui peuvent être considérées comme consacrées par l'usage, ont au contraire connu un certain ralentissement. M. Brandt et M. Schütz se sont d'ailleurs tour à tour prononcés les 22[1] et 24 décembre[2] en faveur du respect du statut de la ville. Il n'est donc pas douteux que le regain d'intérêt marqué par les Soviétiques et les Allemands de l'Est pour la question de Berlin répond aussi à des motifs propres à la politique de ces deux États.

Dans le cas de Pankow, cette évolution est sans doute liée au raidissement général à l'égard de la République fédérale. Au moment où les dirigeants est-allemands enregistrent dans le domaine économique et même, semble-t-il, dans leur politique intérieure des résultats plus favorables, au moins partiellement imputables à la construction du mur, ils souhaitent obtenir une consolidation définitive de leur situation, notamment en ce qui concerne Berlin. La conjoncture peut leur paraître favorable en raison des signes de malaise que l'on a constaté au cours des derniers mois dans certaines catégories de la population berlinoise, en particulier parmi les étudiants. Ils se montrent donc soucieux de faire consacrer la thèse selon laquelle Berlin-Ouest constitue une entité autonome indépendante de la République fédérale et ils peuvent être tentés d'utiliser à cette fin la menace que leur politique continue de faire planer sur la situation de l'ancienne capitale.

Pour l'URSS, il est possible que la perspective ne soit pas absolument identique et l'on peut retenir deux lignes d'interprétation parmi les commentaires des observateurs occidentaux. Les uns – et c'est dans une large mesure l'opinion qu'affiche le maire de Berlin – considèrent que les Soviétiques ont décidé d'élever la voix, notamment dans leur mémorandum du 6 janvier, afin de prévenir les développements possibles d'une campagne menée par Pankow. Moscou prendrait ainsi l'initiative par souci de ne pas prêter le flanc

[1] La déclaration faite le 22 décembre par M. Brandt est commentée dans le télégramme de Bonn n°s 6857 à 6859 du 23 décembre 1967.

[2] Dans une interview à la *Berliner Morgenpost*, publiée le 24 décembre 1967, Klaus Schütz rejette sur les dirigeants de Berlin-Est l'entière responsabilité de la dégradation des rapports entre les deux parties de la ville. Il conseille la prudence quant à l'installation de nouveaux services et administrations à Berlin-Ouest. Voir le télégramme de Berlin n°s 1601 à 1604 du 27 décembre et se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département, datée du 3 janvier 1968, sous-titrée : *de récentes déclarations relatives au problème allemand*, faites au cours des deux dernières semaines, à Bonn, à Berlin et à Pankow, qui ont porté sur la question des rapports entre les deux parties de l'Allemagne.

aux critiques de l'Allemagne orientale et surtout pour éviter que celle-ci ne risque de s'engager sur une voie dangereuse.

Mais, s'il est évident que les dirigeants soviétiques se trouvent devant la nécessité de tenir compte, dans la définition de leur attitude, des opinions et initiatives de Pankow, il n'est pas douteux non plus que d'autres considérations entrent en jeu.

Leur position dans l'affaire de Berlin s'insère dans la politique générale de Moscou à l'égard de l'Allemagne et doit donc être rapprochée de cet ensemble de critiques, d'attaques, de menaces et en même temps d'invites au dialogue que l'on a vu se développer au cours des derniers mois. La question de Berlin constitue probablement un des éléments de la manœuvre qui vise à obtenir dans une première étape la consécration du *statu quo* au centre de l'Europe.

(Europe, 1961-1970, République fédérale d'Allemagne, Relations politiques avec la France, Réunions au sommet, 1968)

72

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,

T. nos 83 et 84. *Paris, 29 janvier 1968.*
Réservé.

(*Envoyé* : 16 h. 45)

Je me réfère à votre télégramme n° 197-199[1].

Dans vos conversations avec votre collègue américain sur l'affaire du *Pueblo*, vous avez eu raison de chercher à le décourager de déposer un projet de résolution demandant aux Coréens du Nord la libération du navire et de son équipage. Une telle résolution ne serait d'ailleurs sans doute pas votée.

En réalité, le seul texte possible, en l'état présent, semble être un texte qui recommanderait aux parties de régler cette affaire par des moyens pacifiques. Une telle résolution pourrait peut-être avoir un caractère « intérimaire », le Conseil, qui en suivrait la mise en œuvre, délibérant à nouveau si cela apparaissait nécessaire.

[1] Ainsi qu'en ont déjà été informés les postes de Washington, New York, Londres, Moscou et Repan-Bruxelles par le télégramme nos 73 et 74 de Paris en date du 26 janvier 1967, non reproduit, le ministre-conseiller de l'ambassade des États-Unis en France a effectué une démarche auprès des autorités françaises pour appeler leur attention sur l'attitude provocatrice du gouvernement nord-coréen. En quelques jours, ce dernier a organisé un raid de commando à Séoul et s'est emparé du navire américain « Pueblo ». Les autorités de Washington estiment qu'il s'agit de la crise la plus grave depuis l'armistice de 1953 et elles ont demandé une réunion d'urgence du Conseil de sécurité. Le télégramme nos 197 à 199 de New York, également non-reproduit, fait état des démarches parallèles du représentant américain aux Nations unies auprès de son collègue français.

C'est ce que, sauf si cela ne vous paraissait pas opportun, vous pourriez indiquer à votre collègue américain et à votre collègue soviétique, étant entendu cependant que nous n'avons aucune objection à élever contre la solution qui consistera à rechercher les bons offices d'un État intermédiaire.

(Collection des télégrammes, Washington, 1968)

73

M. ARGOD, AMBASSADEUR DE FRANCE À PHNOM PENH,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 202 à 205. *Phnom Penh, 30 janvier 1968, 11 h. 00.*

(*Reçu* : 18 h. 08).

Le prince Sihanouk vient de me faire tenir une lettre qu'il adresse au général de Gaulle et dont le texte est le suivant :

Citation

Monsieur le Président de la République,

Notre ambassadeur à Paris, M. Sonn Voeunsaï[1] vient de m'informer que Votre Excellence avait eu la bonté d'assurer le Cambodge de l'appui que la France est prête à lui accorder dans son action pour préserver son indépendance, sa neutralité et son intégrité territoriale. Qu'il me soit permis de vous exprimer mes remerciements émus pour cette nouvelle marque de l'amitié agissante que vous témoignez à mon pays menacé par l'extension de l'intervention militaire américaine au Vietnam.

Dans les circonstances présentes, le soutien de Votre Excellence a pour nous une très haute signification. Je demeure convaincu, pour ma part, que dans le monde occidental impliqué dans la tragédie indochinoise, la France seule peut faire entendre la voix de la sagesse et de la raison. Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de la République, les assurances de ma plus haute et affectueuse considération.

Norodom Sihanouk.

Fin de citation

J'adresse au Département, par le prochain courrier, l'original de cette lettre qui se réfère aux propos que le général de Gaulle avait tenus à l'ambassadeur du Cambodge au cours de la récente réception à l'Élysée du Corps diplomatique. Sur instruction du prince Sihanouk, l'AKP[2] avait

[1] Sonn Voeunsaï, ambassadeur du Cambodge à Paris depuis 1965.

[2] Agence khmère de presse.

publié il y a quelques jours la relation qu'avait faite M. Sonn Voeunsaï de sa conversation avec M. le Président de la République.

(Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1968)

74

NOTE

de la sous-direction d'Afrique
sur les réactions africaines
à la campagne contre nos ventes d'armes
à l'Afrique du Sud.

N. *Paris, 30 janvier 1968.*

Les réactions africaines à la campagne, d'inspiration britannique, lancée contre la politique que nous pratiquons à l'égard de l'Afrique du Sud, en matière de livraison d'armes donnent lieu aux observations suivantes :

1) Jusqu'à présent les attaques dont nous sommes l'objet sont circonscrites, aux États anglophones et plus particulièrement aux États d'Afrique orientale et centrale[1], traditionnellement plus sensibilisés que les autres, en raison de leur situation géographique, aux problèmes de l'Afrique australe. Aucune critique n'a été relevée dans les pays francophones.

2) Ces attaques sont essentiellement le fait de la presse. Mise à part la démarche du président Kaunda[2] auprès de M. le Président de la République[3], aucune réaction de caractère officiel n'a été, ailleurs, enregistrée.

3) La campagne de presse dont il s'agit est limitée aux journaux contrôlés par des intérêts britanniques. Une seule exception est à noter : celle du *Sunday National* de Nairobi dont le principal actionnaire est l'Aga Khan[4].

[1] Voir l'annexe jointe à la note.

[2] Kenneth David Kaunda est élu président de la République de Zambie le 24 octobre 1964 lors de la proclamation de l'indépendance.

[3] Le 22 janvier 1968, le gouvernement zambien remet à l'ambassade de France à Lusaka une note pour le général de Gaulle en demandant de l'acheminer d'urgence. Cette note émet des plaintes au sujet de la livraison d'armes à l'Afrique du Sud. Le général de Gaulle répond le 20 février 1968 que « depuis 1963, la France a pris l'engagement d'interdire, et a effectivement interdit, toute cession de matériels pouvant être utilisés dans les opérations de répression ». Voir à ce sujet le télégramme de Lusaka n°s 127 à 135 du 25 juin 1968 et le télégramme de Paris à Lusaka n°s 31 à 35 du 20 février 1968.

[4] *Note du rédacteur* : « Le Prince Karim a promis d'intervenir pour faire cesser les attaques de l'hebdomadaire kenyan ». Voir aussi le télégramme de Nairobi n° 18 du 26 janvier 1968 publié ci-dessus.

4) Il reste que la cabale dont nous sommes victimes risque, à tout moment, de s'étendre. En l'état actuel des choses, on ne saurait écarter le risque qu'à l'occasion de la conférence des ministres des Affaires étrangères de l'OUA dont la réunion est prévue pour le mois prochain à Lusaka (19-23 février), l'émotion plus ou moins spontanée dont cette campagne se fait l'écho ne gagne les États africains francophones et n'entame la compréhension et la confiance dont ils n'ont cessé jusqu'à présent de faire preuve à notre égard sur le plan de nos rapports avec l'Afrique du Sud.

ANNEXE À LA NOTE DU 30 JANVIER 1968

Au Kenya, le quotidien *Daily Nation* et l'hebdomadaire *Sunday Nation* ont consacré à notre politique à l'égard de l'Afrique du Sud plusieurs articles et éditoriaux particulièrement désobligeants. Une attitude non moins virulente a été adoptée en Tanzanie par le journal *The Standard*. En Zambie, le *Times of Zambia* a réservé une place de choix aux informations données par l'agence Reuter sur nos ventes de matériel militaire à l'Afrique du Sud. En Éthiopie, le quotidien de langue anglaise *Voice of Ethiopia* s'est aligné par la publication de plusieurs articles d'un ton assez violent. Radio-Mogadiscio et Radio-Hargeisha enfin, s'inspirant d'émissions de la BBC, se sont livrées à plusieurs attaques contre la France, accusée d'avoir occupé la place laissée vacante par la Grande-Bretagne.

(Afrique-Levant, Afrique du Sud, Relations militaires avec la France)

75

M. DE COMMINES DE MARSILLY, AMBASSADEUR DE FRANCE À FORT-LAMY,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 82 à 85. *Fort-Lamy, 31 janvier 1968.*
Très urgent. Réservé.

Le président Tombalbaye m'a reçu longuement dans l'après-midi du 30 janvier.

Nous nous sommes d'abord entretenus de l'agression dont deux de nos compatriotes ont été victimes dans l'Ouaddaï[1]. Je rends compte d'autre part de ce qu'il dit à ce sujet.

[1] Le 20 janvier, trois Européens : le docteur Lièvre, médecin-chef de l'hôpital d'Abeche, Mademoiselle Fauvet, infirmière-anesthésiste au même hôpital, tous deux de l'assistance technique française, et M. Berthomeu, vétérinaire, de nationalité espagnole sous contrat tchadien ont été attaqués alors qu'ils circulaient sur la piste de Goz-Beida à Am-Dam, à 120 km au sud d'Abeche. Le docteur Lièvre aurait été abattu à proximité de la *Land Rover*, criblée de balles et incendiée ; M. Berthomeu aurait été tué également, Mademoiselle Fauvet a disparu et pourrait avoir été enlevée par les rebelles. Le docteur Lièvre avait déjà effectué un séjour au Tchad comme médecin des grandes endémies, il était à Abeche depuis un mois et demi. Son épouse, également médecin, appartenait à l'assistance technique. Des compléments d'informations sont transmis par

Puis il a abordé la question de la présidence de l'OCAM[1], m'exprimant son amertume de ce qui s'était passé et, surtout, du fait que personne ne l'avait prévenu. Certes, il avait eu vent, dès le mois d'août 1967, de ce qui se préparait, mais par des voies obliques. Pourquoi ne lui en avait-on pas parlé franchement ? Bien que la présidence dût, selon la charte de l'OCAM et les engagements antérieurs, revenir à l'Afrique centrale, donc à lui-même en tant que chef d'État le plus ancien et le plus constamment fidèle à l'organisation (à la différence n'a-t-il pas manqué de souligner, de M. Houphouët-Boigny), il aurait compris les arguments qui militaient momentanément en faveur du maintien de M. Hamani Diori, si l'on s'était au moins donné la peine de les lui présenter à l'avance.

M. Tombalbaye cherchait à savoir quel rôle avait joué la France dans cette affaire et, visiblement, pensait que nous avions soutenu des vues dont l'origine devait se trouver à Abidjan.

J'ai répondu que la France n'avait nullement favorisé la solution qui avait prévalu à Niamey et qui ne relevait que de la seule compétence des États membres. Si je n'avais jamais évoqué la question avec lui, avant Niamey, c'est qu'il ne m'en avait jamais parlé lui-même et que, devant son silence, je ne m'étais pas senti le droit d'être indiscret en lui posant des questions. Je supposais en effet que, soit lors de sa visite à Abidjan en avril 1967, soit aux obsèques du président Léon M'Ba, soit ailleurs, cette affaire avait dû être examinée fraternellement et confidentiellement entre collègues.

Le président m'a répété alors qu'il n'en avait rien été. J'ai l'impression d'avoir, en partie, dissipé ses doutes sur le rôle qu'il était tenté de prêter à la France. Mais il reste humilié par cette affaire qu'il juge désobligeante pour toute l'Afrique centrale et de nature à affecter son autorité personnelle sur ses propres compatriotes. Il est plein de rancune à l'égard du président Houphouët-Boigny. Aussi s'était-il refusé à accepter que ce dernier fît état dans son discours à Niamey d'une future présidence tchadienne, différée jusqu'à l'expiration du mandat renouvelé de M. Hamani Diori. Si le président Houphouët-Boigny l'avait fait, m'a-t-il dit, « je n'aurais pas pu me contenir et j'aurais fait un éclat ».

les télégrammes de Fort-Lamy n°s 87 à 90 du 2 février, 98 du 5 février, 108 à 110 du 10 février, non retenus. Mademoiselle Fauvet est retrouvée vivante dans la matinée du 11 février par une unité de l'armée tchadienne, à la suite d'un accrochage avec une bande rebelle à 70 km environ au nord d'Am-Timan.

[1] La troisième conférence des chefs d'État de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache) se tient à Niamey (Niger) les 22 et 23 janvier 1968. Le président en exercice est El Hadj Hamani Diori, président de la République du Niger. Le mandat est d'un an. Un nouveau président doit donc être élu. Or, M. Hamani Diori est reconduit dans ses fonctions, à titre exceptionnel, pour un an, au prétexte des négociations déjà engagées par le président nigérien pour le renouvellement de la convention de Yaoundé, signée le 2 juillet 1963, entre la Communauté économique européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). En réalité, la position du président Tombalbaye dans son pays est jugée trop fragile par ses pairs pour qu'il puisse assumer en plus la présidence de l'OCAM. Se référer à la dépêche de Niamey n° 33/DAM du 25 janvier 1968, qui analyse les positions, les objectifs, les facteurs de discorde dévoilés au cours de cette conférence.

Ensuite, j'ai voulu mettre le président sur le sujet des Français du Tchad[1] qu'il accuse de travailler contre lui. Il n'y tenait pas, m'a-t-il dit, n'ayant pas le dossier complet en mains. J'ai tout de même évoqué le départ forcé de M. Loyzance[2], ainsi que la réunion à laquelle le ministre par intérim des Affaires étrangères avait convoqué, le 29 janvier[3], le Corps diplomatique et j'ai souligné qu'il ne fallait pas, à mon sens, confondre bavardage et complot. J'ai souligné que, très franchement, je ne comprenais pas pourquoi on tenait des Français pour responsables de la lettre anonyme diffusée à moi-même et à d'autres personnes dans Fort-Lamy. Le président m'a répondu, très calmement et sans irritation aucune, qu'il maintenait son point de vue, mais ne m'a fourni aucune référence précise. Ses commentaires sont restés assez vagues et il reprendrait, m'a-t-il dit, plus tard cette conversation avec moi « en toute confiance ». Il a précisé que M. Loyzance n'avait pas été, à proprement parlé « expulsé », mais que son séjour avait seulement « été abrégé de quelques mois » (… avec préavis de trente-six heures, ai-je objecté). Il m'a rappelé qu'il avait toujours eu des difficultés sans nombre avec les musulmans et il a ré-exprimé cette conviction ancienne, qui est profondément ancrée en lui et partagée par la plupart des Saras[4], que « beaucoup de Français préféraient les musulmans aux Saras », conviction dont je lui ai dit que je ne la croyais pas du tout fondée, mais qui explique beaucoup de choses dans ses raisonnements concernant les Français locaux.

Sur quoi, nous nous sommes quittés pour nous revoir bientôt. Je crois savoir par une source française proche de lui, que cette conversation l'a détendu.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, Relations avec la France, 1968)

[1] Concernant les « Français du Tchad » que le président Tombalbaye accuse d'être anti-gaullistes, qui veulent le détruire, lui et son gouvernement, se reporter au télégramme de Fort-Lamy n°s 65 à 70 du 27 janvier, non publié.

[2] M. Alexandre Loyzance, ancien administrateur de la France d'Outre-mer, en poste au Niger (1946-1948, puis de nouveau en 1949), en Oubangui (1950), à la direction des Affaires politiques au ministère de la France d'Outre-mer (1951-1952), au Tchad (1958-1968), chef du district d'Ati puis de l'Ouadi-Rimé, commandant du cercle du Batha (1959), directeur des Affaires sociales de la République du Tchad depuis 1961, très dévoué à ce pays, s'il est resté c'est avant tout sur l'insistance mise par le gouvernement tchadien et le président lui-même à le garder. Il est expulsé le 27 janvier.

[3] M. Naimbaye, ministre de l'Agriculture, chargé de l'intérim des Affaires étrangères en l'absence du docteur Baroum, parlant au nom du bureau politique national, rappelle l'atmosphère troublée et pleine de rumeurs qui règne à Fort-Lamy. Des étrangers chercheraient à diviser le pays et à opposer les Tchadiens les uns aux autres. Il est demandé aux diplomates d'informer objectivement leurs gouvernements respectifs sur la situation dans ce pays et sur les efforts faits par le gouvernement pour en renforcer l'unité. Voir le télégramme de Fort-Lamy n°s 73 à 76 du 29 janvier 1968, non publié.

[4] Les ethnies Sara du Sud, animistes et partiellement christianisées, s'opposent au Nord musulman. Elles estiment être garantes de l'intégrité nationale menacée par les gens du Nord et la barrière qui bloquera l'expansion de l'Islam. Le Président Tombalbaye est un Sara. Il croit que la France joue sur l'antagonisme du Nord et du Sud, de l'Islam et de l'animisme et que les sympathies françaises vont au premier plutôt qu'au second.

76

M. DE MENTHON, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À QUÉBEC,
À COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 79/AM. *Québec, 31 janvier 1968.*

L'Immigration au Québec.

Parmi les nombreux sujets de discorde entre les autorités du Québec et celles d'Ottawa, l'immigration venait jusqu'à présent en bonne place. Il ne s'agit pas d'un problème nouveau. Depuis longtemps en effet le gouvernement québécois se plaint de ne pas disposer des pouvoirs qui lui permettraient d'attirer un plus grand nombre d'étrangers francophones et de retenir ceux-ci au Québec. Récemment, la direction de l'Immigration du Québec signalait que sur les 620 435 étrangers arrivés dans la province entre 1945 et 1960, un cinquième seulement s'est intégré au groupe francophone. Les autres immigrants se sont laissés absorber par l'active minorité anglophone, ou sont partis vers les autres provinces du Canada ; certains enfin ont émigré vers les États-Unis. Au reste, on sait que la proportion des Canadiens de langue française par rapport à l'ensemble de la population de la Fédération tend actuellement à décroître, sous la double influence d'un déclin de la natalité chez les Canadiens français et d'autre part d'une immigration défavorable aux francophones. Il s'agit, déclarait dès 1965 un député à l'Assemblée législative provinciale, M. Gabriel Lousier, d'une véritable « tragédie nationale ». Au mois de décembre dernier, M. Masse, ministre d'État délégué à la Fonction publique, lançait lui aussi un cri d'alarme et soulignait la nécessité de modifier l'actuel système d'immigration au Canada.

Au demeurant il n'est pas sûr que ces déclarations émanant de personnalités politiques reflètent exactement l'opinion de la majorité des Canadiens français. Ceux-ci auraient plutôt tendance, surtout lorsqu'ils occupent un rang modeste dans la société, à considérer les immigrants comme de dangereux concurrents susceptibles de les évincer.

Ainsi apparaît l'ambiguïté fondamentale sur laquelle repose ici le problème de l'immigration. Ardemment souhaitée par certains Canadiens français qui y voient la condition même de leur survie, l'installation au Québec d'immigrants francophones est pour beaucoup un motif d'inquiétude.

Cette appréhension se manifeste plus particulièrement au niveau des associations professionnelles et des syndicats. Ce poste a déjà signalé les difficultés de tous ordres rencontrées par nos compatriotes qui souhaitent s'implanter ici. Leurs connaissances professionnelles sont automatiquement contestées et dans la plupart des cas, il leur faut accomplir une longue période d'apprentissage au terme de laquelle ils peuvent espérer obtenir une « carte de compétence ».

Depuis quelque temps, les journaux du Québec, quelle que soit leur tendance politique, signalent et critiquent de telles pratiques qui ont évidemment pour effet de décourager les nouveaux arrivants. Un article anonyme paru dans *Le Soleil* du 5 janvier dernier soulignait que les associations professionnelles doivent faire preuve de plus de souplesse « afin de permettre aux immigrants d'exercer le plus efficacement possible leur profession au Québec ». L'auteur de cet article demandait d'autre part aux autorités de la Province de se préoccuper davantage du problème de l'immigration, « trop longtemps négligé ».

Le gouvernement du Québec n'a pas attendu cette exhortation pour entamer des conversations avec les autorités fédérales afin d'obtenir les compétences qui lui permettraient d'encourager l'immigration. Notre ambassade à Ottawa a communiqué en son temps au Département un plan préparé par Me Gabias, secrétaire de la Province. Ce plan, on s'en souvient, prévoyait notamment une entente avec le gouvernement fédéral afin que Québec et Ottawa « collaborent et se partagent les tâches » ; des accords avec plusieurs pays étrangers pour y établir des bureaux d'immigration ; la création à Québec d'une direction générale de l'immigration, premier élément d'un futur ministère ; enfin la fixation d'équivalence de diplômes en consultation avec les syndicats et les centres d'apprentissage.

Depuis lors, les journaux québécois et montréalais ont fait état d'une « entente historique », conclue dans le domaine de l'immigration entre Québec et Ottawa.

MM. Yves Gabias, secrétaire de la Province et Jean Marchand, ministre fédéral de la main-d'œuvre et de l'immigration se sont en effet rencontrés le 12 janvier à Québec. À l'issue de cette réunion, Me Gabias a indiqué que la discussion qu'il venait d'avoir avec M. Marchand avait été extrêmement cordiale et amicale.

Quelques jours plus tard, M. Daniel Johnson a annoncé qu'un « accord de principe venait d'être conclu… en vue d'une coopération des deux gouvernements pour favoriser la venue d'immigrants au Québec ». Si le Premier ministre n'a donné à la presse aucune précision sur la teneur de cet accord qui pour l'instant revêt un caractère confidentiel, il a néanmoins laissé entendre que les principales difficultés entre Ottawa et Québec avaient pu être aplanies.

Je viens d'avoir à ce propos avec Me Gabias un entretien fort intéressant dont je rends compte au Département par ma communication de ce jour, n° 51/53.[1]

La déclaration de M. Daniel Johnson a été bien accueillie par la presse. Avec clairvoyance, le journal *Le Devoir* observe dans l'un de ses derniers numéros que le gouvernement du Québec devrait sans tarder organiser

[1] Dans ce télégramme en date du 31 janvier 1968, non reproduit, le Consul général de France fait part de l'intention de M. Gabias de se rendre à Paris pour y évoquer en particulier les problèmes de l'immigration au Québec avec les autorités françaises.

une campagne d'information auprès de l'opinion afin que « la cordialité de l'accueil permette aux nouveaux arrivants de s'acclimater et de s'intégrer rapidement au milieu canadien-français ».

(Amérique, Canada, Coopération franco-québécoise, Immigration)

77

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT.

Les relations franco-irakiennes.

N.[1] *31 janvier 1968.*

1. En dehors du domaine pétrolier, la France et l'Irak n'ont entretenu jusqu'à une période récente que des relations lointaines. Le départ pris par nos affaires dans les dernières années du gouvernement de Nouri Saïd[2] a été interrompu brutalement par la crise de Suez[3]. L'Irak, qui avait adopté une attitude très anti-française dans l'affaire d'Algérie, a rompu alors ses relations diplomatiques avec la France et a assorti cette mesure d'un boycott économique appliqué avec rigueur.

La reprise des relations en avril 1963 a coïncidé avec l'arrivée au pouvoir du maréchal Aref[4], frère du président actuel[5], qui d'emblée a montré des dispositions favorables à notre pays dont il appréciait la politique extérieure indépendante et libérale et l'effort de rapprochement avec le monde arabe. Ces bonnes dispositions se sont manifestées en octobre de la même année par une invitation adressée au Président de la République à s'arrêter en Irak à l'occasion de sa visite en Iran[6] ; cette invitation n'a pu alors être acceptée.

[1] Cette note est rédigée par Luc de La Barre de Nanteuil, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur pour le Levant, en vue de la visite en France du général Aref prévue du 7 au 10 février 1968.

[2] Le gouvernement de Nouri Saïd, formé le 5 août 1954, démissionne en juin 1957.

[3] Au sujet de la crise de Suez, voir *D.D.F.*, 1956-II et 1956-III.

[4] Le maréchal Abdul Salam Aref renverse en 1963 le général Kassem, président de la République d'Irak, et prend le pouvoir.

[5] Le général Abdul Raman Mohammed Aref, frère aîné du maréchal Aref, président de la République d'Irak, lui succède le 16 avril 1966 après la mort de celui-ci dans un accident d'hélicoptère.

[6] La visite en Iran du général de Gaulle se déroule du 16 au 26 octobre 1963, voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 145.

En 1966, M. Mohamed Nasser[1], ministre de la Culture, et M. Pachachi[2], ministre des Affaires étrangères, sont venus à Paris, le premier pour inaugurer une exposition, le second pour effectuer une visite privée au cours de laquelle il a été reçu par M. Couve de Murville et par le général de Gaulle.

2. L'attitude adoptée par la France dans le conflit israélo-arabe a été particulièrement appréciée à Bagdad. Le général Aref lui a publiquement rendu hommage. Le gouvernement irakien a pris soin de nous excepter formellement du champ d'application du boycott pétrolier décrété contre les Anglo-Saxons et les Allemands de l'Ouest. Au contraire, le gouvernement de Bagdad a manifesté le désir de resserrer les liens de l'Irak avec la France dans tous les domaines, commercial, économique, militaire, pétrolier et culturel.

Au mois de septembre, un accord commercial[3] a été conclu entre la France et l'Irak qui doit servir de cadre à un accroissement des échanges et des facilités de crédit ont été en principe consenties à ce pays. Des négociations militaires et pétrolières ont été engagées avec les Irakiens. Récemment le général Aref a confié à notre ambassadeur son désir de voir augmenter substantiellement l'influence de la langue et de la culture française en Irak. Des projets d'accord culturel et de coopération technique sont par ailleurs à l'étude[4].

Le général Aref avait fait savoir au Président de la République qu'il serait heureux de l'accueillir à Bagdad ; nous avons profité de l'intention qu'il avait manifestée de s'arrêter à Paris au cours du voyage qu'il comptait faire à Rabat pour la conférence au sommet[5], pour l'inviter lui-même en France. Il a accepté cette offre avec empressement[6].

3. Il n'est pas douteux que cette amitié nouvelle de l'Irak à notre égard tient avant tout à notre attitude dans le conflit israélo-arabe et au retentissement qu'elle a eu dans le monde arabe. Mais elle s'appuie également sur des intérêts politiques et des intérêts matériels.

L'Irak se méfie de l'URSS, surtout depuis que ce pays a montré qu'il n'entendait pas sacrifier sa politique de coexistence avec les États-Unis

[1] Le Dr Mohamed Nasser, ministre de la Culture et de l'Orientation nationale depuis le 6 septembre 1965, se rend en France du 25 janvier au 2 février 1966 ; il inaugure le 28 janvier au Louvre l'exposition des trésors des musées de Bagdad des origines à l'Islam en compagnie d'André Malraux, ministre d'État chargé des Affaires culturelles.

[2] Adnan Pachachi, ministre des Affaires étrangères de la République d'Irak depuis décembre 1965 est reçu par le général de Gaulle et M. Couve de Murville le 12 juillet 1966. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n°s 119 et 121.

[3] L'accord commercial franco-irakien est signé le 25 septembre 1967 ; il est accompagné d'un échange de lettres relatif à la coopération économique entre les deux pays. Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 153.

[4] L'accord culturel et l'accord de coopération technique seront signés en 1969.

[5] La cinquième conférence arabe au sommet, prévue à Rabat pour le 17 janvier 1968, est ajournée.

[6] Le voyage du général Aref à Paris se déroule du 7 au 10 février 1968.

à la satisfaction des passions anti-israéliennes du monde arabe ; certains dirigeants irakiens regrettent la brouille avec le monde anglo-saxon avec lequel ils ont tant d'affinités de langue et de formation ; l'Irak ne compte plus beaucoup sur l'Égypte et a pris la mesure de la force réelle des autres pays arabes. Il a besoin d'amis et il espère que la France pourra peser de son poids dans la balance du règlement du conflit, sinon faire elle-même sur Israël.

Le gouvernement irakien rencontre des difficultés à se procurer des armes auprès de ses fournisseurs soviétiques habituels ; il ne veut pas hypothéquer ses ressources pétrolières auprès d'un voisin trop puissant et trop ambitieux ; il pense que le recours aux compagnies françaises présente à la fois l'avantage de briser le monopole de l'IPC[1] et celui d'inciter l'IPC elle-même à réviser son attitude dans un sens plus conforme aux intérêts irakiens. Il sait que l'amitié de la France n'est pas suspecte aujourd'hui dans le monde arabe ; il pense enfin que nous sommes prêts à payer d'un certain prix la réalisation de l'ambition qu'il nous prête d'y étendre notre rôle.

Comme il advient dans les pays de cette région, la politique extérieure a des prolongements sur le plan intérieur ; l'amitié avec la France est devenue une carte dans le jeu des dirigeants actuels qui espèrent se maintenir au pouvoir grâce au succès de ce rapprochement. Certains d'entre eux rivalisent aujourd'hui de zèle à se dire pro-français, ainsi que fait le général Yahia[2], Premier ministre, qui aspire à la succession du général Aref et reproche à ce dernier d'hésiter encore à s'engager à fond dans cette voie nouvelle. L'orientation pro-française est combattue par d'autres milieux qui reprochent à l'équipe actuelle de trop faire fond sur un pays dont l'opinion publique continue à passer pour favorable à la cause d'Israël.

(Afrique-Levant, Irak, Relations avec la France, Visite du général Aref)

[1] IPC ou *Irak Petroleum Company* est un consortium, voir ci-après la note de la direction des affaires économiques et financières du 31 janvier 1968.

[2] Le général Taher Yahia est Premier ministre de la République d'Irak depuis le 10 juillet 1967 ; précédemment trois fois Premier ministre, il est vice-président dans le gouvernement formé le 10 mai 1967.

78

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Les négociations pétrolières franco-irakiennes.

N. *Paris, 31 janvier 1968.*

En août 1967, le gouvernement irakien nous a proposé de faire participer l'industrie pétrolière française à la mise en valeur des périmètres repris à l'*Irak Petroleum Company*.

Entendant mettre fin au monopole que l'IPC[1] détenait depuis 1925, le gouvernement irakien avait, en effet, en 1961, par la loi n° 80, annulé ses droits concessionnaires, à l'exception de ceux qui portaient sur les gisements déjà en production. Il avait ainsi, notamment, confisqué la partie Nord du gisement de Roumeila, où avait été prouvée la présence d'importantes réserves de pétrole permettant de prévoir une production minimum de 20 millions de tonnes par an.

Constatant que, depuis 1961, l'IPC n'a pas été en mesure de régler le litige qui l'oppose au gouvernement irakien et que la promulgation en août 1967 de la loi n° 97 qui a attribué à la Société nationale irakienne des pétroles (INOC) les périmètres enlevés à l'IPC a fait disparaître toute chance de voir celle-ci rétablie dans ses droits concessionnaires, nous avons envoyé en septembre à Bagdad une mission[2] qui a examiné avec les autorités irakiennes les grandes lignes d'une coopération franco-irakienne dans le domaine pétrolier.

Sur ces bases ont été engagées en octobre, d'une part, les négociations toujours en cours que la Compagnie Française des Pétroles mène sur l'exploitation du gisement de Roumeila-Nord et, d'autre part, celles qui ont abouti avec l'ERAP à la conclusion du protocole signé, le 23 novembre, avec l'INOC à Bagdad[3].

L'accord ERAP – INOC.

Conçu sur le modèle du contrat que l'ERAP a conclu en 1966 en Iran[4], l'accord ainsi intervenu prévoit la conclusion d'un contrat de type dit « contrat d'agence ou d'entreprise ».

[1] IPC ou *Irak Petroleum Compagny* est un consortium dont le siège est à Londres et qui, jusqu'en 1961, a le monopole de l'exploitation du pétrole en Irak.

[2] La mission Jordan-Vaillaud se rend en Irak en septembre 1967. Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 261.

[3] Le protocole ERAP-INOC est d'abord paraphé à Bagdad le 23 novembre 1967. Le texte définitif est signé également à Bagdad le 3 février 1968 par M. Jean Blanchard, vice-président de l'ERAP, et Adib El Jader, président de l'INOC.

[4] L'accord entre l'ERAP, Entreprise de recherches et d'activités pétrolières et l'Iran est signé le 27 août 1966. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 335.

Il porte sur quatre blocs à explorer d'une surface totale de 10 800 km² (dont 2 208 dans le Golfe Persique) dans des zones considérées par les spécialistes comme détenant des possibilités intéressantes. L'un de ces blocs se trouve en effet dans le prolongement nord-ouest du gisement de Roumeila, un autre en bordure de gisements exploités en Iran.

Agissant en tant qu'entrepreneur général pour le compte de l'INOC, l'ERAP avancera les sommes nécessaires à l'exploration. Ces dépenses seront remboursées en cas de découverte et perdues en cas d'échec. L'ERAP avancera en outre à l'INOC les fonds nécessaires à la mise en exploitation des gisements découverts par des prêts portant intérêts et lui versera à fonds perdus en dix ans une somme forfaitaire de 15 millions de dollars. Quand les prêts auront été intégralement remboursés, l'INOC prendra en mains les opérations avec le concours de l'ERAP. La moitié des réserves récupérables sera affectée à l'INOC quand la production aura atteint un certain rythme.

La rémunération de l'ERAP est constituée par le droit d'acheter à l'INOC pendant 20 ans 30 % de la production à un prix voisin du prix de revient, fixé suivant une formule faisant référence au prix affiché. En outre, elle jouera le rôle de courtier commercial pour le compte de l'INOC.

Cet accord, dont les Irakiens avaient fait la condition nécessaire à la conclusion de toute autre affaire, a été tout d'abord très favorablement accueilli en Irak, pour qui il présentait l'avantage de lever l'hypothèque qui pèse sur la quasi totalité du territoire irakien depuis que l'IPC a été évincée en 1961 de plus de 99 % de ses concessions. Il a été ensuite critiqué par l'opposition.

Approuvé du côté irakien par le conseil des ministres et du côté français par le conseil d'administration de l'ERAP le protocole du 23 novembre constitue la base sur laquelle s'appuient les deux Compagnies irakienne et française pour la rédaction du contrat qui gouvernera leurs rapports. Bien qu'à ce jour certains points de ce contrat soient encore en discussion, les autorités irakiennes paraissent décidées à le signer avant le voyage du général Aref à Paris.

Les négociations de la CFP[1].

Portant sur une zone où la présence de riches gisements pétroliers avait été prouvée, et qui ont pris valeur mythique pour l'opinion irakienne, les négociations de la CFP ont avancé moins vite.

Le gouvernement irakien était déjà saisi d'offres de plusieurs compagnies pétrolières étrangères, principalement de la société italienne ENI, qui – associée depuis lors à cet effet avec la Compagnie espagnole HISPANOIL, mieux en cour dans le monde arabe – a proposé aux Irakiens un contrat d'achat de pétrole, assorti d'un prêt.

[1] CFP : Compagnie française des pétroles. Au sujet des négociations avec l'Irak, voir *D.D.F.*, 1967-II, n°s 132 et 261.

D'autre part, en décembre 1967, l'INOC a passé avec les Russes un accord de principe, en vertu duquel l'assistance technique et financière que l'URSS apportera à l'Irak dans le domaine pétrolier sera rémunérée en pétrole.

La tentative de la CFP de récupérer Roumeila a eu, enfin, pour effet d'inciter l'IPC à faire à l'Irak, dans le cadre de la législation actuelle, dont elle reconnaissait ainsi la validité, une offre portant sur le règlement de l'ensemble de son contentieux. Cette offre a été rejetée mais elle a permis à l'INOC d'accroître ses exigences.

Pour tenir compte au mieux des préoccupations exprimées par les Irakiens, la CFP a dû modifier à plusieurs reprises ses propositions.

En dernier lieu, le projet de contrat[1] qu'elle propose à l'INOC rejette tout ce qui pourrait s'apparenter à une « concession ». Il supprime toute référence à une délimitation géographique précise du champ de Roumeila et substitue à la notion de concession localisée sur la carte celle d'un équipement pour une capacité déterminée.

Le contrat se décompose en deux parties bien distinctes : un contrat d'assistance technique et financière et un contrat d'achat prioritaire de pétrole brut (400 millions de tonnes en 20 ans).

En ce qui concerne les clauses financières, les recettes versées à l'INOC et au gouvernement irakien, progressives dans le temps, seraient les plus fortes qui aient jamais été versées en aucun point du monde.

Au total le revenu net de l'Irak devrait, selon les dernières propositions, s'élever, toutes charges d'intérêt déduites, à 1 $ 05 par baril dès la troisième année d'exportation, 1,09 la septième année et 1,19 la douzième année. Ces chiffres sont à rapprocher du 0,74 $ par baril que rapporte actuellement à l'Irak la production de la *Bassorah Petroleum Company* dans la même zone géographique. La CFP accepte de porter de 15,5 % (taux courant) à 15 % le taux de la royaltie ; elle prévoit un paiement spécial à l'INOC, comprenant un élément fixe de 19 cents par baril et un élément variable consistant en un partage par moitié entre l'INOC et la CFP de toute amélioration au-delà du prix commercial courant de 1,25 dollar par baril du prix de vente aux tiers du pétrole brut. Enfin, l'INOC aurait un droit à 20 % des capacités de production installées par la CFP.

D'ores et déjà, il ressort de tout ce que nous savons que les Irakiens considèrent le contrat de la CFP comme politiquement acceptable et économiquement satisfaisant, sous réserve de quelques modifications techniques et d'une présentation plus conforme aux vœux de l'opinion irakienne, attachée au principe de la mise en valeur directe des ressources nationales.

Le président de l'INOC, M. Jader[2] a proposé à la CFP de reprendre dans la seconde moitié de février la discussion d'un contrat définitif, et non

[1] Un projet de contrat daté du 23 janvier 1968 est remis à M. Jader, président de l'INOC.

[2] Adib El Jader est le président de l'INOC et ministre irakien de l'Économie depuis juillet 1967.

plus seulement d'un protocole général, et il a suggéré de remettre un projet d'accord plus élaboré au ministre du pétrole qui accompagne le général Aref à Paris.

S'il a toutefois ajourné les négociations, c'est pour se consacrer à la mise au point du contrat définitif avec l'ERAP mais aussi pour se réserver jusqu'au bout toutes les possibilités de négocier des améliorations de l'offre de la CFP. Certes il ne laissera passer aucune possibilité de faire jouer des offres concurrentes (ENI-HISPANOIL, l'indépendant américain Sinclair, une compagnie japonaise). Mais il n'y a pas là seulement habileté manœuvrière de sa part : les impératifs politiques irakiens lui interdisent de conclure un accord, même avec une société française, qui ne soit pas sous tous les aspects le meilleur possible.

Il a indiqué à la CFP trois directions où le projet peut être à ses yeux amélioré : accroître la fraction de la capacité de production non affectée au contrat d'achat de la CFP, donner un caractère progressif à la fraction du paiement spécial à l'INOC qui est indexée sur le niveau des réalisations commerciales, développer l'association industrielle dans les domaines du raffinage et de la pétrochimie. Sur ce dernier point, la suggestion de M. Jader pourrait être étudiée, notamment en matière d'engrais.

La question se pose de l'effet que pourra avoir la visite du général Aref à Paris[1] pour hâter une heureuse conclusion des pourparlers. Une pression quelconque sur le gouvernement irakien pour que celui-ci instruise le président de l'INOC de se montrer plus complaisant irait sans doute à l'encontre du but poursuivi. Le caractère de M. Jader et ses ambitions politiques ne peuvent en effet s'accommoder d'un règlement imposé de l'extérieur, auquel il ne se prêterait pas et qu'il dénoncerait comme contraire aux intérêts de son pays.

En revanche, il importe que le général Aref se convainque que dans l'esprit du gouvernement français aucune coopération d'ensemble, politique et économique, entre les deux pays ne peut être sérieusement développée si elle ne comporte pas, dans un délai rapproché, un arrangement raisonnable avec la CFP sur Roumeila. Cet effort de persuasion sur le président irakien, M. Jader le souhaite lui-même, car il semble que le général Aref éprouve encore certaine timidité à engager aussi largement son pays dans la voie de la coopération avec la France sans être sûr qu'elle peut lui valoir un appui politique à sa mesure.

L'important est d'amener le gouvernement irakien à se tenir à l'orientation favorable aux intérêts français, qui est actuellement la sienne.

(Afrique-Levant, Irak, Relations avec la France, Visite du général Aref)

[1] Abdul Rahman Mohammed Aref est choisi le 16 avril 1966 par le conseil de défense irakien pour succéder à son frère, le maréchal Aref, président de la République d'Irak, tué dans un accident d'hélicoptère le 15 avril 1966. Il se rend en France du 7 au 10 février 1968.

79

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

Négociations franco-irakiennes en matière d'armement.

N. *Paris, 31 janvier 1968.*

Négociations franco-irakiennes en matière d'armement.

1. Dès le début de 1966, le gouvernement irakien avait manifesté de l'intérêt pour l'acquisition éventuelle de matériels de guerre français. Ce n'est toutefois qu'après le conflit[1] que les demandes irakiennes se sont concrétisées.

Le 28 octobre, le ministre de la Défense irakien a fait savoir à notre ambassadeur[2] que son gouvernement souhaitait jeter les bases d'une coopération à long terme entre l'armée française et l'armée irakienne et qu'il était décidé à acheter en France de l'équipement militaire.

Le Conseil de Défense restreint, qui s'était tenu le 20 octobre dernier, avait donné son accord de principe à la négociation et à la conclusion de contrats portant sur des matériels militaires avec les pays ne formant pas partie du champ de bataille au Moyen-Orient, notamment avec l'Irak.

2. Conformément au désir manifesté par le général Choukri[3], le ministère des Armées a préparé un projet d'accord de coopération technique dans le domaine militaire entre la France et l'Irak. Ce document a été remis au ministre de la Défense irakien par les soins de notre ambassadeur au début de ce mois. Il s'agit d'un accord-cadre qui offre au gouvernement irakien une série de garanties de bonne fin technique pour l'exécution des contrats que celui-ci serait amené à passer en France pour du matériel militaire et une série de facilités diverses en ce qui concerne la formation des personnels. Le général Choukri semble, pour sa part, satisfait de ses dispositions : il ne semble donc pas que la conclusion de cet accord soulève de difficultés particulières.

3. En ce qui concerne les matériels, dès le mois de novembre, des conversations techniques ont été engagées entre l'État-major et les constructeurs français d'une part, l'État-major irakien d'autre part. Deux missions militaires irakiennes se sont rendues en France en novembre et en décembre. Une mission militaire française a séjourné à Bagdad du 17 au 24 janvier[4]. Les représentants des constructeurs s'y trouvent actuellement.

[1] Il s'agit du conflit israélo-arabe de juin 1967.

[2] L'ambassadeur de France à Bagdad est, depuis mars 1967, Pierre Gorce, ministre plénipotentiaire.

[3] Le général Chaker Mahmoud Choukri est le ministre irakien de la Défense depuis le 10 mai 1967 dans le cabinet formé par le général Aref.

[4] La mission militaire française, qui séjourne en janvier 1968 à Bagdad, est conduite par le général Michel Multrier, sous-chef d'État-major des Armées.

4. Le général Choukri avait lui-même manifesté l'intention d'être invité à Paris ; nous lui avons fait savoir, au début de ce mois, qu'il serait le bienvenu à la date qui lui conviendrait. Étant donné qu'il n'accompagnera pas le général Aref à Paris, sa visite pourrait avoir lieu au début de mars[1]. Il avait manifesté l'intention de profiter de sa visite pour signer l'accord de coopération technique militaire franco-irakien[2] et conclure les contrats.

5. Le général Choukri a indiqué le 4 janvier à notre ambassadeur que le Conseil de Défense irakien avait décidé le 30 décembre de passer en France commande des matériels suivants :

– 16 *Mirage* III E
– 2 *Mirage* III R
– 4 *Mirage* III B
– 32 *Mirage* V.

C'est sur ces matériels ainsi que sur des engins *Matra*, des rechanges et des munitions que portent actuellement les négociations.

L'ensemble du marché porterait sur une somme de l'ordre de 700 millions de francs. Les Irakiens n'ont pas récusé les prix qui leur ont été soumis. Ils acceptent que les livraisons soient étalées sur 3,5 ans après la signature. Il semble possible d'accorder aux Irakiens pour les matériels, sans déroger à nos règles habituelles en matière de crédit, les délais qu'ils demandent, c'est-à-dire 8,5 ans après la signature parce que ce délai correspond à un terme de 5 ans après la dernière livraison.

6. Par contre, des difficultés subsistent sur trois points : les délais de livraison des premiers appareils, l'octroi de facilités de paiement pour les munitions et le taux du crédit pour les appareils eux-mêmes. Les Irakiens souhaitent que les délais de livraison soient accélérés de façon qu'ils puissent recevoir le premier appareil douze mois après la commande et les douze appareils suivants dix-huit mois après la commande. Ils sollicitent la faculté de payer les munitions à crédit.

Les Irakiens demandent que le taux du crédit pour les appareils ne dépasse pas 5 %, frais d'assurance-crédit de 1,30 inclus. Le taux jusqu'ici proposé du côté français est de 7,05 %, frais d'assurance-crédit inclus ; il serait, semble-t-il, possible, sans déroger à nos règles habituelles, de réduire ce taux à 6 %, frais d'assurance-crédit inclus ; par contre, une décision spéciale serait nécessaire pour l'abaisser au niveau demandé par les Irakiens.

7. L'une des raisons pour lesquelles le gouvernement irakien s'est adressé à nous est sans doute la difficulté qu'il rencontre aujourd'hui à se procurer de

[1] Pierre Messmer, ministre des Armées, adresse une lettre d'invitation au général Choukri le 21 novembre 1967.

[2] Le 9 janvier 1968, un projet d'accord de coopération technique dans le domaine militaire est remis au général Choukri. Les négociations aboutissent à la signature le 3 avril 1968, entre l'office général de l'Air (français) et le gouvernement irakien, d'un contrat pour la fourniture de cinquante-quatre *Mirage*, la France envisageant la formation des pilotes. Dès le 28 avril, les autorités irakiennes remettent en cause le contrat.

nouvelles armes auprès de ses fournisseurs soviétiques habituels ; le gouvernement de Moscou craint vraisemblablement, en livrant des armes à tel ou tel pays arabe en sus de celles qu'il lui a fournies au lendemain du conflit, d'être saisi de demandes parallèles de la part des autres et de provoquer des réactions américaines qu'il paraît jusqu'ici soucieux d'éviter.

(Afrique-Levant, Irak, Relations avec la France, Visite du général Aref)

80

COMPTE RENDU

De l'audience de M. Tsiranana auprès du Premier ministre le mercredi 31 janvier 1968

C.R.

M. Tsiranana[1] a fait part de son intention de parler successivement des problèmes malgaches puis des problèmes africains.

1) En ce qui concerne les problèmes malgaches, il a souligné que le budget de cette année faisait une très large part aux investissements et qu'il comptait essentiellement sur la France, au premier rang de ses amis, pour l'aider à les réaliser ; en 1969, il se propose de réaliser un programme d'investissements de même ampleur.

Parmi les affaires qu'il signale particulièrement, figure l'affaire MIMRAN[2]. C'est la première fois a-t-il dit que quelqu'un s'occupe d'une façon sérieuse d'exploiter les forêts malgaches. Déjà depuis 1964, la société MIMRAN, qui bénéficiait du monopole de recherches dans la forêt a inventorié et étiqueté un certain nombre d'arbres et d'essences. Cet inventaire permet d'affirmer que la forêt malgache a les qualités requises pour alimenter une industrie du bois.

D'autre part, le projet comporte également l'aménagement d'une minoterie et d'une usine de clinkers. Une partie du matériel est commandée et des cités ouvrières dotées de coopératives seront créées, et qui suscite l'opposition des commerçants chinois.

M. Tsiranana a mis beaucoup d'insistance. Il a indiqué que la plupart des Français installés à Madagascar étaient hostiles à cette initiative : sans que

[1] M. Philibert Tsiranana est président de la République malgache depuis le 1er mai 1959.

[2] M. Jacques Mimran, président-directeur général des Grands Moulins de Dakar (GMD), a effectué, au mois de décembre 1967, une visite des installations forestières de la société dans la région de Cap Est-Antalaha. Un projet de convention est signé avec le gouvernement malgache, prévoyant des investissements totaux de 6,8 milliards de francs malgaches, dont 5,5 pour l'exploitation forestière et le complexe industriel du bois à réaliser sur la côte Nord-Est, le reliquat concernant la minoterie, l'usine de broyage de clinkers (produits de la cuisson des constituants du ciment à la sortie du four avant broyage) et un chai à vin à installer à Tamatave.

cette observation puisse porter préjudice à l'amitié franco-malgache, force lui était bien de constater, sinon de la malveillance de leur part à l'égard de ce projet, du moins la crainte d'un bouleversement de leurs habitudes et la certitude satisfaite que ce qu'ils n'avaient pas tenté eux-mêmes ne méritait pas de l'être.

Il a donné comme exemple l'industrie hôtelière pour laquelle les Français ne voulaient rien faire et se sont pris tout d'un coup d'émulation pour améliorer leurs établissements à partir du moment où un hôtel a été construit par un groupe israélien.

2) En ce qui concerne l'Afrique, le président a indiqué :

a) Qu'il avait fait l'objet à Niamey[1] d'une démarche des Dahoméens qui lui ont demandé d'intervenir auprès du gouvernement français pour le rétablissement de l'aide[2] ; il s'acquittait de sa tâche estimant ne pouvoir se taire, ce qui ne l'empêchait pas de penser qu'il n'y avait pas lieu d'aider ces gens tout de suite, ce qui constituerait une prime à d'autres putschs.

b) Que le général Eyadema[3] était venu le consulter sur la nécessité de remettre le pouvoir aux civils. Le président Tsiranana lui a répondu que bien qu'hostile fondamentalement au putsch militaire, il pensait que le prix était l'instabilité et qu'il ne devait remettre le pouvoir aux civils qu'à condition d'être sûr qu'une équipe précise soit en mesure de le conserver fermement. À défaut, il était préférable pour lui de conserver le pouvoir car s'il le rendait il serait obligé d'y revenir peu après ce qui serait déplorable.

Ignorant la promotion au grade de général du colonel Eyadema[4] il lui a indiqué que l'un des travers à éviter pour les équipes militaires qui se recommandaient de la pureté était de se donner aussitôt de l'avancement.

c) Que M. Tombalbaye[5] est sincèrement malheureux. Il s'imagine que les Français complotent contre lui ; c'est certainement faux, mais il est possible cependant que quelques Français maladroits lui donnent cette impression en ne faisant pas la politique du gouvernement de Paris.

Selon le président Tsiranana, M. Tombalbaye est réellement menacé, non par les Français mais par les Soudanais, qui voudraient voir porter un

[1] Allusion à la troisième conférence des chefs d'État des pays membres de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache), à Niamey, les 22 et 23 janvier 1968.

[2] Suite à l'éviction du président dahoméen, le général Soglo, par les militaires, le 17 décembre 1967, Paris suspend, à compter du 28 décembre, l'aide financière directe versée au gouvernement du Dahomey. Les conséquences de cette suspension intéressent à la fois les budgets de 1967 et de 1968. Se référer à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 16/DAM du 9 janvier 1968, non publiée.

[3] Le 13 janvier 1967, le lieutenant-colonel Étienne Gnassingbé Eyadema renverse Nicolas Grunitzky, second président de la République du Togo et prend le pouvoir. Le 14 avril 1967, il devient président de la République et assume, également, le portefeuille de la Défense nationale.

[4] Le nouveau président togolais est promu au grade de général de brigade le 1er décembre 1967.

[5] François Tombalbaye est président de la République du Tchad, ministre des forces armées et des anciens combattants, ministre de l'Intérieur depuis le 20 avril 1966.

musulman au pouvoir[1]. Son opinion est que le président tchadien est un ami sincère et malheureux et que la France doit l'aider.

En ce qui concerne l'affaire MIMRAN, le Premier ministre a répondu que « nous nous occuperions » de ce problème.

Pour les problèmes africains, il a indiqué :

a) En ce qui concerne le Dahomey, que la succession des putschs était ridicule ; que d'autre part nous avions mis en alerte des troupes à Dakar et que le général Soglo ne nous avait rien demandé. Que les deux conditions de notre intervention étaient :

– que le chef d'État lui-même « tienne » et ne se démette pas du pouvoir ;

– qu'il réclame notre assistance, ce que le général Soglo n'avait pas fait. Qu'à ces conditions notre aide était acquise notamment aux « anciens »[2] que nous connaissons bien et qui sont nos amis. Pour le surplus, le Premier ministre a indiqué qu'il partageait entièrement le sentiment de M. Tsiranana en ce qui concerne l'aide financière et qu'il n'y avait pas lieu de se précipiter pour l'accorder au Dahomey.

b) Qu'en ce qui concerne le Togo, à défaut d'équipe civile de rechange solide et durable, il lui paraissait évidemment préférable que l'équipe actuelle reste en place rien ne nuisant à l'Afrique comme l'instabilité.

c) Qu'en ce qui concerne M. Tombalbaye, il y avait lieu de noter que nous étions « à fond derrière lui » ; qu'il fallait signaler :

– que la France avait certes une politique de bonne entente avec les États arabes à raison de ses positions traditionnelles, mais qu'il ne fallait pas s'en alarmer. En tout état de cause, nous entendons qu'ils restent chez eux.

– que s'il pouvait arriver que des Français installés depuis longtemps ne fassent pas la politique du gouvernement, ce ne pouvait être en aucune manière une indication en ce qui concerne ce dernier.

– que les agents américains[3] n'étaient peut-être pas pour rien dans la crise que semble traverser M. Tombalbaye et qu'en tout état de cause on lui enverrait prochainement quelqu'un en visite.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1968)

[1] Le président tchadien, Tombalbaye, est convaincu que son pays est menacé par les ambitions et les intrigues des populations du Nord (musulmanes) et que son pays constitue la barrière qui bloquera l'expansion de l'Islam. Voir ci-dessus le télégramme de Tananarive n°s 13 à 16 du 8 janvier 1968, et la note de la direction des Affaires africaines et malgaches du 25 janvier 1968. Se référer également à la dépêche de Fort-Lamy n° 29/DAM du 28 janvier 1968, non publiée, qui fait le point de la subversion et de la lutte anti-subversive au Tchad pendant l'année 1967.

[2] Sous ce terme « d'anciens », s'agit-il des trois chefs historiques de la politique dahoméenne, MM. Apithy (président de la République du 19 janvier 1964 au 1er décembre 1965), Ahomadegbe (vice-président de la République, Premier ministre du 19 janvier 1964 au 1er décembre 1965) et Maga (président de la République du 11 décembre 1960 au 19 janvier 1964), qui se sont exilés à Paris.

[3] Une dépêche de Fort-Lamy n° 891/DAM du 9 juin 1964, présente l'ambassade des États-Unis à Fort-Lamy et insiste sur les activités politiques de la représentation américaine à cette époque.

81

NOTE
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS CULTURELLES (SOUS-DIRECTION DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX)

Relations culturelles et scientifiques franco-yougoslaves

N. *Paris, février 1968.*

Les relations culturelles et scientifiques franco-yougoslaves sont régies par l'accord culturel[1] signé par M. Louis Joxe en juin 1964 et par l'accord de coopération scientifique et technique signé en juin 1966[2], lors de la visite en France de M. Avdo Humo[3], Président du Conseil fédéral yougoslave pour la coordination de la recherche scientifique. Il existe en outre un arrangement particulier de coopération entre le CNRS et le Conseil fédéral yougoslave pour la Coordination de la recherche scientifique signé le 25 novembre 1966.

À l'heure actuelle, les relations culturelles et scientifiques franco-yougoslaves se développent à un rythme soutenu et dans une atmosphère favorable. Certains problèmes de fond se posent néanmoins dans cet ensemble de bonnes relations. Le déclin continu du français, concurrencé par le russe et l'anglais depuis la guerre risque de mettre en cause l'avenir de nos positions culturelles. Sans doute avons-nous obtenu lors de la négociation de l'accord culturel de 1964 (art. 4)[4] que l'enseignement du français occupe une place de choix qui ne devrait pas être moins favorable que celle dont jouissent les autres langues. Mais la structure fédérale de l'État ne facilite pas l'exécution de cet engagement.

Les diplomates américains s'acquittent de façon peu discrète de leur rôle d'observateur, leur activité est quelque peu voyante. Il est suggéré que les Américains se livreraient, éventuellement, à des intrigues anti-françaises avec la complicité de M. Vixamar, conseiller haïtien du président Tombalbaye. L'ambassadeur de France souligne qu'il n'est pas exclu que ce M. Vixamar puisse avoir des liens avec les services américains de renseignements.

[1] L'accord culturel entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie est signé à Belgrade le 19 juin 1964 et publié au *Journal officiel* du 31 mars 1965, pages 2515 à 2517. Il est entré en vigueur le 9 février 1965. M. Louis Joxe était, à l'époque, ministre d'État chargé de la réforme administrative.

[2] L'accord de coopération scientifique et technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie est signé à Paris le 27 juin 1966, et publié au *Journal officiel* du 5 avril 1967. Il est entré en vigueur le 29 décembre 1966.

[3] M. Avdo Humo est président du conseil fédéral yougoslave pour la coordination de la Recherche scientifique de 1963 à 1967 et membre du *praesidium* du comité central de la Ligue des communistes de Yougoslavie depuis octobre 1966.

[4] L'article 4 de l'accord du 19 juin 1964, alinéa 1, stipule : « Le gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie s'engage à réserver à l'enseignement de la langue et de la civilisation française une place de choix qui ne soit en aucun cas moins favorable que celle dont bénéficient les autres langues étrangères. »

La négociation, à la fin du mois d'avril prochain[1], des programmes d'échanges culturels, scientifiques et techniques pour les années 1968 et 1969, devrait permettre d'imprimer aux échanges culturels franco-yougoslaves une nouvelle impulsion.

Situation actuelle des échanges

1. Enseignement du français :

La situation du français dans l'enseignement primaire et secondaire devrait être améliorée. Elle est assez précaire, notamment dans les républiques les plus développées.

En Serbie, qui compte 40 % de la population du pays, la proportion des élèves qui apprennent le français est tombée, en trois ans de 23 à 16 %. Si la tendance actuelle n'était pas renversée, le français pourrait disparaître au profit du russe et de l'anglais.

La situation n'est pas meilleure en Croatie (21 % de la population du pays).

Elle est en revanche plus satisfaisante en Macédoine et en Bosnie-Herzégovine, c'est-à-dire dans les régions les moins développées.

Notre position est un peu plus favorable dans l'enseignement supérieur, et l'on a constaté presque partout un accroissement des effectifs d'étudiants en français à la rentrée d'octobre 1967.

Enfin, les treize lecteurs français trouvent en Yougoslavie une atmosphère et des conditions pratiques de travail très favorables.

2. Bourses et stages :

Le programme de bourses françaises (l'art. 13 du programme d'échanges de 1965 prévoyait 356 mensualités) a été entièrement réalisé. Ce chiffre sera légèrement augmenté dans le cadre du nouveau programme, tandis que sera instituée, si les Yougoslaves en sont d'accord, une sous-commission mixte chargée d'examiner les candidatures. Enfin, un effort d'information et de publicité en faveur des bourses accordées par la France sera fait auprès des institutions et organismes yougoslaves.

3. Établissements culturels français :

L'activité des quatre instituts et centres culturels français (Belgrade, Zagreb, Split, Ljubljana) se développe dans le cadre de la loi sur la presse et l'information de 1961 qui interdit de donner un enseignement direct. Ces établissements donc ne donnent pas de cours mais peuvent se livrer aux autres activités culturelles : prêts de films, livres et revues (bibliothèques et salles de lecture), conférences, projections, expositions, etc.

[1] Les négociations culturelles franco-yougoslaves ont lieu à Belgrade du 22 au 24 avril 1968. Pour faire le point de la situation, se référer aux dépêches de Belgrade n°s 1395/RC et 78/RC du 23 novembre 1967 et du 10 janvier 1968, non publiées, présentant le bilan des réalisations du programme 1966-1967 et la situation de la langue française.

Il semble toutefois qu'il soit possible, dans le cadre des lois existantes, de resserrer les rapports entre les universités et les centres et instituts culturels français qu'étudiants et professeurs spécialistes de notre langue ne fréquentent pas en nombre suffisant.

Au cours des deux dernières années le secrétaire général de l'Institut de Zagreb[1] et le directeur du centre de Ljubljana[2] ont été autorisés à exercer des fonctions d'enseignement dans les facultés. Le directeur de l'Institut de Zagreb[3] pourrait obtenir prochainement le même avantage.

4. Échanges culturels et artistiques :

Les missions de courte durée (12 étaient prévues au précédent programme) se sont réalisées dans une large mesure. Un certain nombre de personnalités dont M. Claude Simon[4] et M. Gilbert Mathieu[5] se sont rendues en Yougoslavie au titre du programme. Le nombre de personnalités qui se rendront dans ce pays au titre du nouveau programme devrait dépasser 20 dans les deux prochaines années.

Les échanges artistiques, très actifs notamment dans le domaine du théâtre et de la musique seront marqués, en 1968 ou 1969, par la présentation d'une grande exposition française d'art contemporain.

5. Échanges scientifiques :

Huit missions scientifiques proposées au titre de l'accord sur la coopération scientifique et technique ont été accomplies au titre de l'ancien programme. Ce chiffre sera porté à 12 par an dans le nouveau programme, auquel s'ajouteront 8 missions médicales.

Dans le cadre de l'accord signé en 1966 entre le CNRS et le Conseil fédéral pour la coordination des activités scientifiques, les deux organismes procèdent à des échanges de chercheurs dans la limite d'un crédit annuel de 24 000 francs.

Enfin, les autorités yougoslaves ont énoncé leur volonté de coopérer dans certains secteurs prioritaires : physique des solides, pétrochimie, géophysique, biologie, hydraulique. Sous réserve de précisions nécessaires, le nouveau programme de coopération scientifique et technique pourrait retenir certaines de ces propositions pour définir de nouveaux domaines de coopération.

(Europe, Yougoslavie, Relations culturelles avec la France, 37-11-3, 1968)

[1] M. Max Huguet.

[2] M. Jean-Charles Lombard.

[3] M. Alain Caron.

[4] M. Claude Simon, né en 1913, écrivain, romancier, fait partie des auteurs dits du « nouveau roman », participe à la guerre d'Espagne en 1936, prend position pendant la guerre d'Algérie en intervenant au procès Jeanson et en signant le « Manifeste des 121 », prix Nobel de littérature en 1985.

[5] M. Gilbert Mathieu, journaliste, économiste au service économique du quotidien *Le Monde*.

82

NOTE

Voyage de M. Kovalev en France.

N.[1] *Février 1968.*

Au cours de son séjour en France, du 31 janvier au 5 février, M. Kovalev, directeur de la Première section européenne au ministère des Affaires étrangères soviétique, a été reçu par le secrétaire général, et a eu des conversations avec M. de Beaumarchais[2], M. Puaux[3] et M. Tiné[4]. Une réunion élargie chez M. de Beaumarchais a conclu les entretiens. Les sujets suivants ont été abordés :

1. *Problème allemand*

Le problème allemand a été traité sous deux angles :

a) non-recours à la force

interrogé sur les contacts soviéto-allemands relatifs au non-recours à la force, M. Kovalev[5] a mentionné la nouvelle démarche soviétique auprès de la RFA, qui a été effectuée le 29 janvier et dont M. Gromyko avait informé M. Wormser[6] le même jour. Il a déclaré que la conclusion de l'accord proposé par les Allemands supposait un changement de leur politique sur cinq points :

– frontières,
– armements atomiques,
– prétention de la RFA à représenter toute l'Allemagne,
– empiètements de la République fédérale à Berlin-Ouest,
– nullité *ab initio* des accords de Munich.

[1] Cette note a été rédigée par Jacques Andréani, sous-directeur d'Europe orientale.

[2] Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, diplomate français, en poste notamment à Rome, à Londres et auprès de l'OTAN, ministre-conseiller à Moscou (1962), directeur d'Europe (1962-1964), directeur du cabinet du ministre (1964-1965), puis directeur des Affaires politiques depuis décembre 1965.

[3] François Puaux, diplomate français, en poste entre autres au Caire, à New York, à Beyrouth, à Bonn, auprès de l'OTAN, à Rome, puis directeur d'Amérique (1963-1964), et directeur d'Europe en février 1964.

[4] Jacques Tiné, diplomate français, en poste notamment à Lisbonne, à Copenhague, à Londres, puis auprès de l'ONU, et directeur d'Europe depuis 1967.

[5] Anatolii Gavrilovitch Kovalev, diplomate soviétique, directeur depuis 1965 de la 1re section européenne du MID, chargée entre autres des Affaires françaises.

[6] Olivier Wormser, diplomate français, longtemps directeur des Affaires économiques et financières (1954-1966), ambassadeur à Moscou depuis 1966.

Il fallait en outre qu'un engagement analogue soit également contracté envers la RDA.

Invité à préciser si les Soviétiques faisaient d'un règlement des cinq problèmes énumérés un préalable à un accord sur le non-recours à la force, M. Kovalev a évité de répondre par une formule trop précise : il a dit qu'il fallait que la politique de Bonn « se soit orientée vers ces cinq points », faute de quoi un échange de déclarations sur le non-usage de la force serait vide de sens.

b) Berlin

rappelant la visite faite le 4 janvier par M. Zorine au Ministre pour « l'informer » de la remise aux Allemands de la déclaration soviétique du 6 janvier[1] sur Berlin, M. de Beaumarchais a fait remarquer que la démarche soviétique à Bonn avait en fait suivi et non précédé la conversation de l'ambassadeur avec M. Couve de Murville. Évoquant les griefs contenus dans le document soviétique, le directeur politique a écarté celui fondé sur le prétendu recrutement de Berlinois dans la *Bundeswehr* et quant aux autres a souligné qu'aucun changement ne paraissait se produire dans les pratiques auxquelles se référaient les Soviétiques. Les empiètements dont ceux-ci se plaignaient étaient-ils vraiment plus marqués à l'heure actuelle que dans le passé ? M. Kovalev a répondu sans donner aucune précision que les choses s'aggravaient d'année en année. Il s'est déclaré convaincu que la France exerçait son influence dans la bonne direction, se référant à ce propos aux déclarations faites sur Berlin-Ouest par M. Couve de Murville à la conférence de Genève de 1959.

Interrogé sur les raisons qui avaient poussé les Russes à faire cette déclaration sur Berlin au moment même où ils étaient engagés dans une conversation avec les Allemands au sujet du non-recours à la force, M. Kovalev ne s'en est pas expliqué. Il s'est borné à dire que cette démarche n'avait pas de motifs tactiques et reflétait la position constante de l'URSS.

2. *Conférence sur la sécurité européenne*

M. Kovalev a mentionné avec insistance l'idée de conférence sur la sécurité européenne. Tout en admettant que l'on ne pouvait se prononcer à l'heure actuelle sur les chances de réalisation de ce projet, il a affirmé que le moment était venu de s'atteler de manière concrète à sa préparation. Il a proposé que des échanges de vues franco-soviétiques aient lieu à ce sujet. Cela a été accepté et il a été convenu que ces conversations auraient lieu par la voie diplomatique. Les Soviétiques auraient préféré des réunions *ad hoc*. Il a précisé que l'on ne passerait à une telle procédure que dans le cas où les conversations diplomatiques auraient suffisamment progressé.

[1] Voir ci-dessus la note d'entretien du 4 janvier 1968 entre M. Couve de Murville et M. Zorine. L'ambassadeur d'URSS est venu annoncer et commenter au Ministre la déclaration de son gouvernement sur Berlin avant la publication de celle-ci.

M. Kovalev a déclaré que leurs échanges de vues avec les Anglais et les Italiens ont fait ressortir l'intérêt porté par ces deux pays à l'idée d'une conférence sur la sécurité.

Quant à l'ordre du jour d'une telle conférence, le diplomate soviétique a précisé à la suite d'une question de M. de Beaumarchais que pour l'URSS il ne s'agissait pas uniquement des questions liées au problème allemand. Un problème tel que celui de la présence américaine en Europe pouvait être traité par la conférence.

3. *Non-dissémination*

À propos de l'accord sur le non-recours à la force et de ses conditions, parmi lesquelles figure la renonciation de l'Allemagne à l'armement nucléaire, M. Kovalev a demandé avec une pointe de méfiance quels conseils nous donnions aux Allemands au sujet du traité de non-dissémination. Il lui a été répondu que nous n'en donnions aucun. Quant à la politique française au sujet du traité, elle avait été clairement définie par le général de Gaulle dans sa conversation de décembre 1966 avec M. Kossyguine[1].

4. *Moyen-Orient*

Les propos de M. Kovalev sur le Moyen-Orient n'ont apporté aucune indication intéressante sur la politique soviétique.

5. *Vietnam*

M. Alphand ayant demandé à M. Kovalev s'il constatait une évolution de la situation au Vietnam dans le sens de la paix, le diplomate soviétique a répondu par la négative. Il a admis que d'aucuns croyaient apercevoir certains indices mais il était trop tôt selon lui pour les interpréter. Pour l'instant, le jugement porté du côté soviétique sur les chances de paix demeurait marqué par le scepticisme, car les États-Unis n'avaient pas modifié leur position.

6. *Diffusion de la presse française en URSS*

La question de l'admission de la presse française en URSS ayant été abordée par le Département, le fonctionnaire de l'ambassade qui accompagnait M. Kovalev a déclaré que l'introduction du *Monde* serait autorisée si, de notre côté, nous étions prêts à laisser entrer la revue *Union Soviétique*. Tout en marquant notre satisfaction de la décision de principe intervenue à Moscou, nous avons tenu à dire à M. Kovalev que nous demandions un régime plus libéral au profit de l'ensemble de la presse française et que

[1] Voir à ce propos *D.D.F.*, 1967-I, n° 78. Il s'agit d'une référence aux entretiens du chef de gouvernement soviétique avec les autorités françaises lors de sa visite officielle en France en décembre 1966.

nous espérions donc que d'autres mesures seraient prises dans ce sens par les autorités soviétiques. Il a été convenu que les modalités de mise en vente du *Monde* en URSS – dont dépend évidemment la portée exacte de la décision intéressant ce journal – feraient l'objet d'échanges de vues entre le service de presse et d'information du Département et le conseiller de presse de l'ambassade soviétique.

(Europe – URSS, 1966-1970)

83

M. Giovangrandi, Consul général de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 97. *Saigon, 1er février 1968, 07 h. 00.*

(*Reçu :* 13 h. 58).

À midi locale, il est encore impossible d'obtenir le moindre renseignement. La situation dans le secteur de Tan Son Nhut[1] qui se confirme toutefois comme l'un des points névralgiques. Aucun vol n'est autorisé. Toutes les routes de Saigon à l'aérodrome sont coupées à hauteur du camp de l'État-major des FARN[2] dont une aile serait encore occupée par les Vietcong. D'après certains l'usine de la Vinatexo dans le quartier de Ba Kio a été rasée. La nuit dernière a été ponctuée dans Saigon par des tirs d'armes automatiques et de bazooka dirigés contre des nids de résistance vietcong qui subsistent encore un peu partout. Certains points ont été mitraillés par des hélicoptères. Les Vietcong, quatre hommes et une femme, qui tenaient depuis plus de 24 heures l'immeuble en construction face au casernement de la garde du Palais présidentiel se sont rendus dans la matinée, mais le chef de groupe n'aurait pas encore été pris. Des tirs continuent d'éclater dans ce quartier où une autre attaque visant l'ambassade de Corée a échoué.

D'autre part, une vaste opération de police a été entreprise ce matin dans les alentours de la Pagode nationale. On dit que le commandement des opérations vietcong se trouverait dans ce secteur ou dans celui de la Pagode An Quang, les bouddhistes semblant de ce fait particulièrement visés. Depuis lundi 30 janvier au soir le commandement américain n'a plus publié aucun communiqué officiel.

D'après une émission radio le Vietcong a attaqué la nuit dernière la base de Bien Hoa.

[1] Situé à environ dix kilomètres de Saigon, cet aérodrome est une des principales bases de l'armée de l'Air américaine au Sud-Vietnam.

[2] Forces armées de la République du Vietnam.

Je confirme au Département qu'aucun rapport touchant des dommages matériels ou corporels parmi la colonie française n'est parvenu à ma connaissance. Sauf imprévu la situation sous ce rapport peut être jusqu'à présent tenue pour rassurante.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

84

M. Raphaël-Leygues, Ambassadeur de France à Abidjan,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 94 à 100.
Diffusion réservée.

Abidjan, 1er février 1968.

(*Reçu* : 15 h. 35).

Deux entretiens récents[1] avec le chef de l'État et certaines constatations faites, ici et là, permettent déjà de dégager quelques conclusions sur la visite que vient d'effectuer en Côte d'Ivoire le général Mobutu[2].

Une constatation tout d'abord s'impose : aucun des deux interlocuteurs n'a ménagé sa peine pour plaire à l'autre. Cette séance de charme réciproque a eu l'avantage de détendre rapidement l'atmosphère et à ce jeu, M. Mobutu s'est montré brillant : courses, mêlé à la foule, dans les magasins en ville, brillant offert à Mme Houphouët-Boigny, louanges décernées au Président au cours d'une interview au journal local, etc.

La longueur et la précision du communiqué final[3] sont la preuve qu'en dehors des mondanités, les deux chefs d'État et leur délégation, ont eu en outre des conversations suivies sur de nombreux sujets. Les félicitations de M. Houphouët-Boigny à son hôte à propos de « l'action de redressement national » réalisée au Congo apparaîtront à beaucoup comme une critique de ce qu'avait effectué son prédécesseur[4]. En fait, M. Houphouët-Boigny sachant M. Tshombé sauvé[5], ce qui est l'essentiel, le considérant éloigné

[1] Une longue audience est accordée par le président Houphouët-Boigny à l'ambassadeur de France le 25 janvier.

[2] Le président de la République démocratique du Congo (Kinshasa), accompagné d'une suite de quarante personnes et de vingt-cinq musiciens, s'est rendu en visite officielle en Côte d'Ivoire du 24 au 29 janvier 1968. Sur le sens de cette visite, les bénéfices que chacun espère en retirer, se reporter au télégramme d'Abidjan nos 68 à 79 du 26 janvier, non publié.

[3] Le texte du communiqué final publié à l'issue de la visite en Côte d'Ivoire du général Mobutu est transmis par le télégramme d'Abidjan n° 91 du 29 janvier 1968. Ce document est à compléter par le message adressé, après son départ d'Abidjan, par le général Mobutu au président Houphouët-Boigny, repris par le télégramme de Kinshasa n° 224 du 1er février 1968, non publié.

[4] M. Joseph Kasavubu (1913-1969), homme politique de l'ex-Congo belge, Premier président du Congo indépendant (1960 au 24 novembre 1965).

[5] Moïse Kapenda Tshombé (1919-1969) homme politique du Congo ex-belge et président de l'État du Katanga, ancien Premier ministre (1964), démis de ses fonctions en 1965 par le président Kasavubu. En 1966, le général Mobutu, devenu à son tour président du Congo-Léopoldville, accuse Tschombé de trahison et ce dernier s'exile en Espagne. En 1967, il est condamné à mort

du pouvoir pour une longue période, ne se croit plus obligé maintenant de défendre son passé politique. C'est, ce qu'en termes plus mesurés, il m'a fait comprendre. Les consultations périodiques prévues entre les deux gouvernements ne seront pas « institutionnalisées », mais à la mode africaine, on se verra ou on s'enverra des émissaires. Si le Président s'est montré peu disert sur la façon dont il souhaitait concrétiser son idée de la neutralité de l'Afrique, il ne m'a pas caché, en revanche, que la référence à Paul VI et aux déclarations du pape en faveur de la paix[1] dans le monde avait été un moyen élégant pour les deux interlocuteurs de ne point se désintéresser du problème. De cette façon, personne n'aura à se plaindre, et surtout pas les Américains.

Mais c'est sur le problème des mercenaires que les conversations ont été les plus profondes. Manifestement, M. Houphouët-Boigny a fait dans cette histoire la moitié du chemin pour plaire à son hôte. Il a en effet, été envisagé que le ministre des Affaires étrangères du Niger[2] – arrivé aujourd'hui à Abidjan – se rende prochainement à Kigali[3] et conseille au président Kayibanda[4] d'envoyer à Kinshasa un émissaire, exprimant ses regrets d'avoir déclaré que M. Mobutu avait recruté et décoré des mercenaires[5]. Moyennant quoi le chef d'État congolais serait prêt, a-t-il promis, à ne point poursuivre son idée d'extradition. C'est pourquoi la dépêche rapportant les propos du Président rwandais (mon télégramme de ce jour) suivant lesquels, à l'OCAM, les représentants des autres pays étaient favorables à sa position a été démentie aujourd'hui même par la Côte d'Ivoire car elle risquait de remettre en cause le compromis patiemment élaboré. M. Houphouët-Boigny m'avait dit, le jour de l'arrivée de M. Mobutu : « Je suis long à juger les hommes ». J'ai l'impression que son opinion sur son hôte est maintenant en grande partie établie. Bien que jeune et manquant d'expérience, il considère que, dans un pays affaibli comme la République démocratique du Congo, son chef actuel a la chance d'être arrivé au bon moment. Il estime donc qu'il faut faire confiance à ce militaire qui n'est entouré que de civils et qui est prêt à imiter ses aînés, surtout lorsque ceux-ci ont rencontré dans leurs efforts de développement économique un certain succès. Il

par contumace. Le 30 juin 1967, l'avion privé dans lequel il voyageait est détourné vers l'Algérie où il est emprisonné jusqu'à sa mort en 1969, ce pays ayant refusé de l'extrader.

[1] « Dans le domaine international, les deux Chefs d'État appuient sans réserves l'appel lancé par le Pape Paul VI en faveur de la paix dans le monde et ont décidé de se consulter pour harmoniser leurs points de vue sur tous les problèmes importants qui pourront se poser à l'Afrique et dans le monde »…

[2] M. Abdou Sidikou, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Niger, arrive en Côte d'Ivoire le 31 janvier, porteur d'un message personnel du Président Hamani Diori pour le président Houphouët-Boigny.

[3] Kigali est la capitale du Rwanda.

[4] M. Grégoire Kayibanda, hutu, est le premier président du Rwanda. Il fut élu le 26 octobre 1961.

[5] Se reporter à la dépêche de Kigali n° 120 du 1er février, non reproduite. Pour un historique de la question des mercenaires réfugiés au Rwanda, se reporter à la note de la sous-direction d'Afrique au Département du 20 janvier 1968, intitulée : *le président Kayibanda et les mercenaires*, non publiée.

s'efforcera d'ailleurs et me l'a dit, que M. Mobutu rencontre également MM. Senghor[1], Tsiranana[2] et Ahidjo[3] dont il a beaucoup à apprendre. Il se refuse à considérer que l'entrée à part entière du Congo-Kinshasa dans l'OCAM risque quelque peu, en raison du poids spécifique de ce dernier, de modifier les composantes de cette organisation. En fait, il pense que dans le jeu qu'il joue à l'heure actuelle, il a tout à gagner à voir se rallier à lui, malgré les dangers que cela comporte, un homme qui, par sa visite, ici, a rendu hommage et si l'on peut dire fait acte d'allégeance à l'Afrique réaliste qu'il veut incarner. D'un autre côté, quelles sont les pensées de M. Mobutu et ne retirera-t-il pas quelque satisfaction d'avoir amené son « frère aîné » à admettre son existence, sa personnalité et, en quelque sorte, à justifier non pas seulement ce qu'il a fait, mais peut-être aussi ce qu'il se propose de faire.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, Politique étrangère, 1968)

85

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 160 à 162. *Bruxelles-Delfra, 1er février 1968.*

(*Reçu* : 19 h. 00).

Par leur attitude comme par leurs propos, Belges et Luxembourgeois avec lesquels mes collaborateurs et moi-même sommes en contact manifestent souvent le soin qu'ils prennent de garder leurs distances à l'égard des Hollandais et de ne point se soumettre à leurs exigences. Je ne m'étendrai pas ici sur les diverses raisons qui expliquent ces discordances au sein du

[1] Léopold Sédar Senghor, poète, écrivain et homme politique sénégalais, agrégé de grammaire, membre de l'Académie française, est le président de la République du Sénégal depuis le 5 septembre 1960.

[2] Philibert Tsiranana, ancien instituteur puis professeur, homme politique malgache, est élu député de Madagascar en 1956, devient ministre en 1957 et vice-président du gouvernement. En juillet 1958, l'Assemblée représentative confie à Philibert Tsiranana la présidence du gouvernement exécutif. Le 14 octobre 1958 il fait voter l'instauration de la République malgache et la transformation du Conseil provincial en Assemblée nationale. Le 29 avril 1959 l'Assemblée vote une constitution et le 1er mai 1959, Philibert Tsiranana est nommé président de la République malgache. L'indépendance de Madagascar est proclamée le 26 juin 1960.

[3] Ahmadou Babatoura Ahidjo est le premier président du Cameroun. Élu à l'Assemblée territoriale du Cameroun en 1947, il devient conseiller de l'Assemblée de l'Union française de 1953 à 1958 puis président de celle-ci en 1957. Vice-Premier ministre chargé de l'Intérieur après l'octroi de l'autonomie interne au Cameroun, puis ministre de l'Intérieur en mai 1957, il est chef du gouvernement en février 1958. Il est élu Président du Cameroun en mai 1960.

Benelux. Je voudrais seulement relever ce que mon collègue luxembourgeois[1] m'a dit du projet d'union politique entre les trois pays du Benelux et qui n'est peut-être pas sans rapport avec la position de son pays à l'égard des problèmes qui sont en discussion ici. D'après M. Borschette, ce plan, dont M. van Elslande[2] est l'auteur, aurait pour effet la constitution d'un puissant bloc néerlandophone en face duquel les Belges francophones et les Luxembourgeois ne feraient pas le poids. Ce serait, m'a dit mon collègue, une affaire très sérieuse pour la communauté wallonne et pour le Grand-Duché où l'on s'y montre attentif.

Quoi qu'il en soit, les Luxembourgeois ne manquent actuellement aucune occasion, notamment à propos de la candidature britannique, de marquer qu'ils ont, dans toute la mesure du possible, une opinion qui leur est propre. Il est vrai que les plus lucides d'entre eux aperçoivent bien les conséquences d'un élargissement de la Communauté sur le rôle de leur pays, rôle qui s'en trouverait nécessairement et considérablement diminué.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

86

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,

T. nos 96 à 99.
Diffusion réservée.

Paris, 2 février 1968.

(*Envoyé* : 12 h. 56)

Le ministre conseiller de l'ambassade des États-Unis a été reçu, à la demande de son ambassadeur, par le secrétaire général, le 1er février.

L'objet principal de la démarche de M. Wallner était d'appeler notre attention sur les préoccupations que cause à son gouvernement l'éventuelle livraison par la France de « *Mirage* » à l'Irak[3]. Il a fait observer que Washington n'avait pas d'objection à ce que les sources d'approvisionnement des pays du Moyen-Orient soient diversifiées. Il y avait lieu cependant de veiller à ce que les livraisons ne déclenchent pas une course aux armements. La fourniture de types d'avions de plus en plus perfectionnés constituerait

[1] Albert Borschette, représentant permanent du Grand-Duché du Luxembourg auprès des Communautés européennes depuis 1958.

[2] Renaat van Elslande, ministre belge des Affaires européennes et de la Culture néerlandaise du 19 mars 1966 au 1er avril 1968.

[3] Cette démarche fait suite à la question déjà posée à ce sujet par le secrétaire d'État adjoint pour le Moyen-Orient à M. Lucet le 17 janvier 1968 (cf. ci-dessus le télégramme de Washington nos 379 à 388 du 18 janvier 1968). Elle est également à rapprocher de la préoccupation manifestée quelques jours plus tard par l'ambassadeur d'Israël aux États-Unis devant l'éventualité de livraisons de *Mirage* à l'Irak. Voir le télégramme de Washington nos 2103 à 2109 du 11 avril 1968 ci-dessous.

un réel danger à cet égard. Selon M. Wallner, les Russes ont livré beaucoup de matériel mais, semble-t-il, sont maintenant arrivés à un plafond. Le gouvernement américain avait d'ailleurs eu l'occasion de les entretenir de ce problème.

En ce qui concerne plus particulièrement l'éventualité d'une fourniture de « *Mirage* » à l'Irak, même si celle-ci n'était pas immédiate en raison des délais de fabrication, le simple fait qu'elle serait annoncée était important. D'après les renseignements du gouvernement américain, les Irakiens ont maintenant un potentiel aérien de 20 % supérieur à ce qu'il était avant la guerre des Six jours notamment en raison des fournitures soviétiques. Cet état de guerre inquiète vivement leurs voisins, Israël en particulier mais également l'Iran.

Washington avait pu, jusqu'à maintenant, résister aux sollicitations d'Israël et limiter ses engagements à la fourniture de *skyhawks*, ce qui permet à ce pays de combler ses pertes numériquement mais non pas qualitativement. Dans le cas où la France livrerait des « *Mirage* » à l'Irak, les autorités américaines seraient soumises de la part de Tel-Aviv à une pression supplémentaire tendant à obtenir la livraison de « *Phantom* ». Ce dernier type d'avion étant, selon M. Wallner, légèrement supérieur quant à ses performances au « *Mirage* », les Russes ne manqueraient pas de fournir à leurs amis arabes des avions plus modernes, ce qui constituerait une véritable « escalade ». Une telle situation ne risquerait pas de se produire si la France exécutait le contrat d'achat de « *Mirage* » par Israël.

M. Wallner, d'autre part, est préoccupé de savoir si nous envisagions de livrer à l'Irak les appareils primitivement destinés à Israël et qui, a-t-il fait observer, sont dotés de matériel électronique (gyroscopes) de fabrication américaine.

Le Secrétaire général a indiqué, en ce qui concerne ce dernier point, qu'il n'était pas dans nos intentions de livrer à d'autres pays les appareils fabriqués à l'intention d'Israël, et a souligné que, si les négociations étaient avancées, rien n'était encore conclu avec les Irakiens. Il a d'autre part, sur un plan plus général, rappelé les grandes lignes de notre politique d'embargo à l'égard des pays du Moyen-Orient, qui est soumise à un examen périodique en fonction des événements.

M. Alphand a ajouté qu'il porterait à la connaissance du gouvernement les préoccupations américaines dont son interlocuteur a encore tenu à souligner le caractère « global » en ce qui concerne le Moyen-Orient.

(Collection des télégrammes, Washington, 1968)

87

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 752 à 800.
Immédiat.

Washington, 2 février 1968.

(*Reçu* : le 3 à 02 h. 30).

J'ai vu le secrétaire d'État le 2 février. Ses premiers mots ont été pour m'exprimer la sympathie du gouvernement américain à l'occasion de la disparition du *Minerve*[1].

Comme j'interrogeais M. Dean Rusk sur l'affaire du *Pueblo*, mon interlocuteur m'a dit que l'on espérait encore à Washington pouvoir récupérer le bateau et son équipage par des moyens diplomatiques. Si ceux-ci échouaient, le gouvernement des États-Unis se trouverait contraint à de très sérieuses décisions. Trois voies sont actuellement explorées.

Le Département d'État s'était d'abord adressé à Moscou sans connaître d'ailleurs le degré d'influence dont les Soviétiques disposent sur la Corée du Nord. Si ces contacts n'ont jusqu'ici rien donné, on pense néanmoins à Washington que les Russes interviennent à Pyongyang dans le sens de la modération. Tel devrait être leur intérêt bien compris. Ils possèdent 18 navires du type du *Pueblo* naviguant sur toutes les mers et souvent très près des côtes. L'un d'entre eux se trouve à 4 miles de l'île de Guam. La marine soviétique devrait donc être favorable à un règlement de l'incident.

Il y a d'autre part, la commission d'armistice de Panmunjom. Aux toutes dernières nouvelles, les Nord-Coréens seraient disposés à engager la discussion. Dans cette instance, les chances d'aboutir ou d'échouer paraissent en ce moment équivalentes.

Enfin, l'administration américaine ne perd pas tout espoir de voir les débats au Conseil de sécurité conduire à quelques contacts utiles. M. Dean Rusk, revenant sur les circonstances de l'incident, m'a dit que l'on ne pouvait blâmer le commandant du bateau avant de l'avoir entendu, car dans le passé d'autres bâtiments et l'an passé dans les mêmes eaux le navire sœur du *Pueblo* le *Banner* avaient été également harcelés par la marine nord-coréenne sans que cela ait dégénéré. Néanmoins, on devait constater que le commandant Bucher avait attendu 52 minutes avant de rendre compte. S'il avait réagi plus tôt, une protection aérienne aurait été envoyée ce qui aurait peut-être dissuadé les Nord-Coréens. M. Dean Rusk m'a dit qu'aucun incident de cette nature ne s'était produit sur mer depuis plus de cent ans et que le cas le plus récent de capture d'un équipage américain était survenu en 1960 quand après destruction de leur avion deux aviateurs avaient été pris

[1] Le sous-marin français *Minerve* a disparu corps et biens le 27 janvier 1968 au large de Toulon, avec 52 hommes à bord.

par les Soviétiques dans la mer de Barentz et retenus en captivité pendant sept mois. Le gouvernement américain n'attendrait pas si longtemps cette fois-ci pour agir. J'ai demandé au secrétaire d'État s'il voyait un lien entre l'affaire du *Pueblo* et l'évolution de la situation au Vietnam. Il m'a répondu par la négative tout en admettant que la multiplication des incidents le long du 38e parallèle[1] au cours de ces derniers mois pouvait répondre à une intention de diversion. Quant aux Russes, ils paraissaient sincèrement avoir été surpris par l'incident.

Je me réfère au télégramme précédent.

Abordant spontanément la question du Vietnam, M. Dean Rusk m'a dit s'interroger sur les buts à long terme de l'offensive vietcong. Cette offensive est destinée à échouer. Les pertes ennemies sont terribles. S'agit-il d'un sursaut inspiré par l'illusion de la victoire ? Hanoï imagine-t-il renforcer sa main pour d'éventuelles négociations ? Il est difficile de répondre à ces questions. Le premier effet de cette offensive sera certainement d'interrompre les sondages auxquels continuait de procéder l'administration américaine. Ces sondages se poursuivaient, il y a trois jours. Il ne pouvait me dire qu'ils continuaient encore aujourd'hui puisque la réponse de Hanoï aux demandes d'éclaircissement sur le sens des déclarations Trinh et Mai Van Bo[2] avait été la reprise des attaques sur une base sans précédent en pleine trêve du « Têt ».

M. Rusk m'a signalé à cet égard, en me demandant de garder à cette information un caractère confidentiel, que depuis quelque temps l'aviation américaine s'était abstenue de bombarder les environs de Hanoï et de Haïphong. Si le Nord-Vietnam souhaitait véritablement engager des discussions, il pouvait le faire savoir clairement, il connaissait « l'adresse postale » du gouvernement des États-Unis faute de quoi les combats continueraient, et les bombardements seraient portés partout où l'ennemi est massé.

J'ai alors demandé au secrétaire d'État si les déclarations du secrétaire à la Défense désigné, M. Clifford (mon télégramme n° 575 et 669)[3] selon lesquelles on pouvait tolérer des infiltrations normales représentait un assouplissement de la position américaine. M. Dean Rusk n'a pas répondu directement à ma question en faisant valoir toutefois qu'il était bien difficile de définir le terme « normal ». Il a insisté sur le fait que la position définie à San Antonio par le président Johnson représentait véritablement le maximum de ce que le gouvernement américain pouvait accepter.

[1] Ce parallèle marque, depuis les accords d'armistice de 1953, la séparation entre la Corée du Nord et du Sud.

[2] MM. Nguyen Duy Trinh et Mai Van Bo sont respectivement ministre des Affaires étrangères du Nord-Vietnam et délégué général de ce pays en France.

[3] Dans le télégramme nos 575 à 579 du 25 janvier 1968, non reproduit, l'ambassade de France commentait la nomination de M. Clark Clifford au poste de secrétaire à la Défense en remplacement de M. McNamara et dans les télégrammes nos 69 et 70 du 29 janvier 1968, également non repris, elle signalait une déclaration de M. Clifford d'après laquelle les Nord-Vietnamiens ne devaient pas « tirer avantage » d'une cessation des bombardements américains au Vietnam.

On se livre de divers côtés à des exercices d'interprétation sur le point de savoir si les Nord-Vietnamiens continuent d'exiger ou non que les bombardements soient abandonnés « définitivement », de façon permanente ou « pour de bon ». Mais peut-on concevoir que les États-Unis renoncent à y recourir de nouveau si, par exemple, la zone démilitarisée était attaquée pendant des négociations ? D'autre part, Washington ne peut envisager de s'engager dans des pourparlers sur la définition d'un ordre du jour qui traîneraient en longueur comme cela fut le cas au « Palais rose »[1]. Enfin, les Nord-Vietnamiens ne semblent pas prêts à discuter du retrait des 25 régiments qu'ils ont maintenant dans le sud. Les intentions de Hanoï sont donc loin d'être claires et le moins que l'on puisse dire est que l'offensive actuelle fait obstacle à la poursuite des efforts de la diplomatie américaine.

Avant d'en terminer sur ce point, M. Dean Rusk m'a dit que l'autorité militaire américaine avait été surprise de noter dans des documents pris à l'ennemi que celui-ci considérait que l'offensive du moment devait conduire à la victoire finale. Il n'en sera rien et l'on entendra dorénavant, a-t-il conclu, plus le bruit des canons que celui des mots.

Je me réfère à mon télégramme précédent.

Le secrétaire d'État, à propos du Cambodge, m'a déclaré que les récents entretiens du prince Sihanouk avec M. Bowles[2] n'avaient pas été inutiles. Ils avaient sans doute incité le Vietcong a plus de retenue, ce que désirait également le gouvernement cambodgien. Il était d'ailleurs probable que les troupes ennemies qui avaient cherché refuge au Cambodge étaient maintenant engagées au Sud-Vietnam, ce qui soulageait pour un temps le prince Sihanouk.

Je me réfère à mon télégramme précédent.

Le secrétaire d'État m'a dit que l'on souhaitait à Washington qu'aboutissent les efforts de M. Jarring qui avait raison de chercher d'abord un accord sur des objectifs limités. Si les difficultés actuelles relatives à la libération des navires bloqués dans le canal n'étaient pas surmontées, les positions se durciraient de part et d'autre et l'on verrait s'éloigner l'espoir d'un arrangement de caractère plus général. Il semble que les Israéliens s'opposent au dégagement total du canal parce qu'ils craignent de voir des navires soviétiques emprunter cette voie avant qu'un accord soit acquis sur le régime général de la navigation et qu'ils en profitent pour aller porter des armes aux pays arabes extrémistes.

[1] Allusion à la conférence dite des « quatre » (États-Unis, France, Grande-Bretagne, URSS), ouverte à Paris le 5 mars 1951 pour discuter de l'avenir de l'Allemagne. Du fait d'un désaccord persistant sur l'ordre du jour entre Occidentaux et Soviétiques, elle échoua après de longues semaines de débats stériles. Son nom lui est venu du Palais de couleur rose, ancienne propriété de Boni de Castellane et Anna Gould aujourd'hui démolie, où avaient lieu ses séances.

[2] Chester Bowles, diplomate et homme politique américain ; il a été entre autres gouverneur du Connecticut, membre du Congrès, sous-secrétaire d'État, conseiller spécial du président Kennedy pour les affaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ; depuis 1963 il est ambassadeur en Inde.

Si M. Jarring réussissait, il est possible que, dans un deuxième stade, il parvienne, non pas à mettre directement en présence Israéliens et Arabes, mais à organiser une sorte d'échange de vues dont il serait l'instrument et qui pourrait avoir lieu dans un endroit dont le choix serait encore à déterminer. Dans cette affaire, il semble que les Russes aient été quelque peu découragés par l'attitude des Syriens et des Algériens et qu'ils adoptent une attitude plus réservée que naguère.

La conversation en étant venue à l'Algérie, j'ai précisé au secrétaire d'État les mesures qui venaient d'être prises touchant Mers-el-Kebir[1].

Nous ne pensions pas que les Algériens laisseraient les Russes s'y implanter à supposer que ceux-ci le voulussent, M. Dean Rusk, enchaînant sur ce propos, m'a demandé si nous avions été approchés par les Espagnols au sujet de Gibraltar. Selon lui, M. Castiella, homme particulièrement habile, paraissait avoir attaché sa carrière au règlement de la question. Il ne serait pas surprenant qu'il cherchât à entraîner les États-Unis à prendre position sur ce sujet au moment de l'ouverture de nouvelles négociations sur les bases américaines en Espagne. Le gouvernement américain ne se laisserait pas engager sur cette voie. La marine américaine, depuis qu'elle existait, avait l'habitude de toucher Gibraltar et n'entendait pas y renoncer.

M'inspirant des indications contenues dans votre télégramme circulaire n° 35[2], j'ai parlé au secrétaire d'État de la récente conférence de l'OCAM à Niamey et de notre position vis-à-vis de la Nigeria. Mon interlocuteur m'a signalé, à cette occasion, que le gouvernement du Congo-Brazzaville continuait de laisser entendre qu'il serait disposé à renouer les relations diplomatiques mais, aucune démarche formelle n'avait été faite et le gouvernement américain n'avait pas jusqu'ici réagi. On pouvait d'ailleurs s'accommoder de ne pas avoir de relations avec tel ou tel pays d'Afrique ou du Moyen-Orient. Il était inutile d'ouvrir des postes diplomatiques pour que l'on vienne y briser les fenêtres.

Suite à mon télégramme 752-57.

Au cours de notre conversation du 2 février, le secrétaire d'État m'a dit combien l'on avait été touché des attentions qui avaient entouré le départ de l'ambassadeur des États-Unis de Paris. L'on avait de même apprécié les paroles d'amitié prononcées par les plus hautes autorités.

En ce qui concerne le remplacement de M. Bohlen, M. Rusk s'est borné à me dire « que cela ne soulevait pas un problème d'ordre philosophique ».

[1] La base navale de Mers-el-Kébir près d'Oran est complètement évacuée par la marine française le 31 janvier 1968 et remise le lendemain, officiellement, aux autorités algériennes.

[2] La conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM) s'est tenue à Niamey au Niger, les 22 et 23 janvier 1968. Se référer pour les résolutions qu'elle a adoptées à la dépêche de Niamey n° 48/DAM du 6 février 1968.

L'on cherchait simplement pour le moment le meilleur candidat pour Paris et l'on nous présenterait, dès qu'il aurait été trouvé, une demande d'agrément.

(Collection des télégrammes, Washington, 1968)

88

M. Rochereau de La Sablière, Ambassadeur de France à Tel-Aviv, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 34/AL[1]. *Tel-Aviv, 2 février 1968.*

Je viens de lire l'intéressant compte rendu de l'entretien de M. Claude Roux[2], membre de l'Assemblée nationale avec le recteur d'Al Azhar[3] sur le statut de Jérusalem, tel qu'il a été porté dans la dépêche n° 65/AL[4] de notre ambassade au Caire.

Je prends connaissance pour la première fois de l'argument avancé par le Cheikh Hassan el Bakouri en faveur d'une protection musulmane des Lieux Saints et basé sur la considération que l'islam venu le dernier se considère comme le prolongement du christianisme comme du judaïsme et qu'il est particulièrement qualifié dans ces conditions pour veiller à la préservation du Tombeau du Christ ou des vestiges du temple et d'en garantir l'accès aux fidèles des autres religions dont les musulmans respectent les croyances.

Cet argument serait excellent si la logique régnait en ce monde et particulièrement au Moyen-Orient. Il rejoint d'une certaine manière les raisonnements que j'ai entendus tant de fois chez des musulmans suivant lesquels, au Moyen-âge, leurs anciens, notamment en Espagne, étaient plus libéraux à l'égard des juifs que les chrétiens, d'où ils concluaient tout naturellement au libéralisme musulman à toute époque et notamment à la nôtre.

[1] Le sujet de cette dépêche, indiqué en marge, est « Des mots et des choses ».

[2] Claude Roux, député de Paris, rapporteur pour le budget des Affaires culturelles, arrive au Caire le 5 janvier 1968.

[3] Cheikh Ahmed Hassan El Bakouri est le recteur de l'université d'Al Azhar.

[4] La dépêche du Caire n° 65/AL du 19 janvier 1968 relate que Claude Roux effectue en RAU, du 6 au 18 janvier 1968, un voyage d'information. Il rencontre le recteur de l'université d'Al Azhar le 16 janvier. Cette université consacrée, jusqu'à un passé récent, à l'enseignement coranique et aux études théologiques est l'objet d'un renouveau grâce à l'influence du recteur ; elle s'ouvre aux disciplines humaines et scientifiques. Durant l'entretien, le recteur évoque l'ancienne tradition d'amitié entre la France et le monde arabe ; au sujet de Jérusalem il affirme que les Musulmans sont les protecteurs naturels des Lieux Saints, tandis que son interlocuteur rappelle que le général de Gaulle, dans sa conférence de presse du 27 novembre 1967, marque sa préférence pour l'internationalisation.

Il est fâcheux que les juifs pensent exactement le contraire en se basant sur un grand nombre de faits, par exemple, sur la manière dont l'accès de certains de leurs Lieux Saints leur étaient mesuré avant la guerre de Palestine, celui du prétendu tombeau du roi David notamment, où ils avaient juste le droit de jeter un coup d'œil une fois par an à travers un vasistas moyennant le paiement d'une grosse somme, ou bien sur la destruction de leurs synagogues en Vieille Ville, depuis 1948 et la profanation de leurs cimetières et encore, dans un autre domaine, sur le traitement réservé actuellement aux juifs dans les pays arabes, lorsqu'il en reste !

Il n'est pas douteux que le sort réservé aux minorités dans tout le Moyen-Orient, à part le Liban et en comprenant Israël, est une des causes principales de la tension présente dans cette région. Si on le reconnaissait franchement ici et là, on approcherait un peu de la coexistence et de la paix.

Je ne serais d'ailleurs point surpris que cette tension fût d'une façon générale entretenue par l'habitude en Moyen-Orient de ne pas appeler les choses par leurs noms et les confusions qu'elle engendre. Je constate ainsi qu'un peu partout, le gouvernement israélien est appelé le gouvernement de Tel-Aviv, ce qui présente, avec d'autres inconvénients, celui d'habituer Israël à prendre les États avec lesquels il devrait compter davantage moins au sérieux qu'on ne le souhaiterait.

Une nation en vient à se faire facilement bonne conscience dans ces conditions et, par exemple, à force de répéter qu'en 1948 des réfugiés arabes étaient partis d'eux-mêmes, les Israéliens ont oublié qu'ils les avaient empêché ensuite de rentrer contre leur intérêt bien entendu et non pas seulement en faisant litière de droits respectables.

Cependant le gouvernement israélien paraît avoir tiré quelque profit de cette expérience, car il s'efforce actuellement d'introduire quelque fluidité dans les allées et venues des Palestiniens, des deux côtés du Jourdain. Si les Arabes admettaient également que l'on ne doit pas confondre la réinstallation du réfugié dans le local souvent disparu que lui-même ou sa famille occupait voici 20 ans avec la juste indemnité à laquelle il a moralement droit, le problème des réfugiés ne serait pas loin d'être résolu.

Ces observations me paraissent accentuer l'intérêt pour toutes les parties en cause des positions prises par le gouvernement français en vue du règlement du conflit, notamment en ce qui concerne la reconnaissance de l'existence d'un pays qui existe et la libre-navigation dans le canal[1] et dans le détroit[2], à cause de leur caractère réaliste.

Bien que les Israéliens n'aiment guère parler des réfugiés, je m'aperçois chaque jour combien ces positions retiennent l'attention ici, qu'on me le

[1] Le canal de Suez est fermé à la circulation par décision de Nasser le 6 juin 1967, les hostilités ayant débuté le 5 juin. Voir *D.D.F.*, 1967-I, n° 269.

[2] Le détroit de Tiran, qui commande l'accès du golfe d'Akaba, est fermé aux navires israéliens par décision de Nasser du 22 mai 1967. Voir *D.D.F.*, 1967-I, n° 206.

dise ou non, et il arrive qu'on me le dise à des niveaux élevés comme le Département ne l'ignore point.

(Afrique-Levant, Palestine, Affaires palestiniennes et Jérusalem, Lieux saints)

89

M. Baeyens, Ambassadeur de France à Athènes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 85/EU[1]. *Athènes, 2 février 1968.*

Le mouvement de reconnaissance, ou plutôt de reprise des contacts diplomatiques normaux avec le gouvernement d'Athènes[2], marque un peu le pas cette semaine.

L'ambassadeur du Brésil a cependant demandé audience au ministre des Affaires étrangères : il sera donc vraisemblablement le quatorzième chef de mission diplomatique à entreprendre cette démarche depuis le 13 décembre. Les Brésiliens sont, d'autre part, les seuls avec les Congolais à avoir répondu à la note annonçant la nomination du Régent. Mais ils soulignent à cet égard que leur réponse n'était qu'un accusé de réception et qu'ils n'ont pas « donné acte » du changement intervenu à la tête de l'État. Il n'est, en tout cas, pas question pour eux de rendre visite au général Zoïtakis, comme l'a fait le chargé d'Affaires de Kinshasa[3]. On voit donc mal, dans ces conditions, l'intérêt et la signification de leur geste.

L'ambassadeur d'Iran[4] m'a indiqué que son gouvernement, quoique sensible à l'évolution de la question royale, restait indifférent au changement de cabinet. M. Azima est parfaitement libre de rencontrer M. Pipinélis : s'il ne l'a pas fait jusqu'à présent, c'est qu'il n'avait aucune raison particulière de se précipiter, mais il compte prendre rendez-vous incessamment.

Cette positon paraît être aussi celle de la plupart des pays arabes. À l'ambassade de la République arabe unie, on affirme catégoriquement ne se poser aucun problème, ni de reconnaissance, ni de relations. Si quelque circonstance rendait nécessaire un entretien avec le ministre des Affaires étrangères, l'ambassadeur, sans même en référer au Caire, irait voir M. Pipinélis, comme il a vu récemment d'autres membres du gouver-

[1] Cette dépêche est intitulée : *Relations avec le nouveau gouvernement grec.*

[2] *Note infra-marginale du document* : « Mes dépêches n°s 40, 57 et 83/EU des 18, 25 et 29 janvier ».

[3] Le chargé d'Affaires de la République du Congo (Kinshasa) a été reçu par le « Régent » le 17 janvier 1968.

[4] M. Manoutchehr Azima, ancien chef du Protocole au ministère iranien des Affaires étrangères, est ambassadeur d'Iran en Grèce depuis le 2 février 1966.

nement. En revanche, la question du régent est considérée comme sérieuse : les diplomates égyptiens s'interrogent déjà au sujet du message traditionnel adressé de chef d'État à chef d'État à l'occasion de la fête nationale et ils comptent suggérer que ce message soit envoyé, le 25 mars prochain, comme d'habitude, au nom du roi Constantin et à Athènes, que le souverain ait ou non regagné alors sa capitale.

Les pays de l'Europe de l'Est sont assez loin de former, sur le sujet, le bloc monolithique que l'on pourrait imaginer.

L'ambassade soviétique[1] n'a rétabli aucun contact avec le ministère des Affaires étrangères, mais ses attachés spécialisés rendent visite, le cas échéant, à de hauts fonctionnaires des départements techniques.

La Roumanie[2] paraît avoir l'attitude la plus dure : aucune visite n'est faite à quelque autorité que ce soit, aucune correspondance écrite, même de caractère administratif et routinier, n'est adressée au ministère royal ; aucune date ne peut être avancée pour l'arrivée du nouvel ambassadeur, qui poserait évidemment le problème des lettres de créance.

La Hongrie a déjà une position plus souple : ses représentants n'ont aucun contact personnel avec le ministère des Affaires étrangères, mais des notes verbales sont échangées et, à Budapest il est vrai, un accord commercial gréco-hongrois vient même d'être discrètement renouvelé.

La Bulgarie[3] et la Yougoslavie[4], toutes deux voisines de la Grèce, semblent davantage sur la voie de la normalisation. Leurs deux ambassades à Athènes ont repris les notes verbales. Les diplomates yougoslaves estiment qu'ils peuvent maintenir les contacts normaux avec leurs interlocuteurs habituels ; légèrement plus réservés sur ce point, leurs collègues bulgares déclarent simplement qu'ils se rendraient certainement au ministère royal s'ils y étaient convoqués. Quant à une éventuelle visite à M. Pipinelis, elle aura lieu lorsque les ambassadeurs jugeront le moment opportun, après en avoir référé à leurs gouvernements respectifs. Sauf événement imprévu, l'un et l'autre laissent prévoir que cette éventualité pourrait se produire avant la fin du mois en cours.

Le conseiller de l'ambassade de Bulgarie a même précisé à l'un de mes collaborateurs que son pays était, au fond, très désireux de rétablir des relations normales avec le gouvernement grec. Confirmant les sentiments exprimés par les représentants de son Département aux récentes conver-

[1] Nicolay Ivanovich Koryukin est ambassadeur d'URSS à Athènes depuis 1962.

[2] L'ambassadeur de Roumanie à Athènes, M. Francisc Pacurariu, désigné en avril 1967, ne rejoint son poste qu'en juin 1968. L'ambassade est gérée par un chargé d'Affaires, M. Jianu.

[3] M. Nikolaï Mintchev, ambassadeur de Bulgarie à Athènes depuis 1965, quitte son poste en septembre 1968. Il est remplacé par M. Tchendov, signe que le gouvernement bulgare entend maintenir avec la Grèce des relations, sinon confiantes, du moins convenables, fondées sur la notion de bon voisinage.

[4] L'ambassadeur de Yougoslavie à Athènes est M. Mihajlo Javorski, depuis août 1965. Il rend visite, pour la première fois, depuis le 13 décembre, à M. Pipinelis, le 13 février 1968.

sations franco-bulgares[1], M. Slavtchev a ajouté que son gouvernement considérait l'actuel régime grec comme mieux en mesure d'appliquer les accords existants et de développer des relations de bon voisinage que les précédents, et même que le cabinet Papandréou, qui n'était progressiste et fort qu'en paroles et demeurait soumis aux pressions de la droite. Sofia sera certainement l'une des premières capitales socialistes à reprendre contact, a-t-il indiqué. Si elle ne l'a pas encore fait, c'est qu'elle ne se sentirait pas, pour le moment, « en suffisamment bonne compagnie », avec des pays tels que Formose, l'Union Sud-africaine, le Portugal, l'Espagne, l'Allemagne, les États-Unis ou la Grande-Bretagne ; l'exemple de la Turquie et de l'Italie, autres pays voisins, est déjà plus encourageant : celui de la France, s'il venait à se manifester dans le même sens, exercerait certainement une grande influence sur la décision bulgare, a souligné enfin notre interlocuteur.

*

* *

69 pays entretiennent, en principe, des relations diplomatiques avec la Grèce, mais 44 seulement sont effectivement représentés à Athènes.

I. Sur les 44 chefs de missions diplomatiques, 15, depuis la formation du gouvernement Papadopoulos, ont été reçus ou sont sur le point de l'être par le ministre des Affaires étrangères[2]. Deux autres[3] rencontrent couramment des ministres techniques, mais ne sont pas encore autorisés à rendre visite à M. Pipinélis. Dix à treize[4] enfin, ne semblent se poser aucun problème, mais n'ont en fait effectué aucun geste.

La plupart des ambassades qui ont rétabli des relations normales prétendent ne faire aucune distinction entre les différents membres du gouvernement, le régent seul posant un problème de principe[5]. On constate cependant que seuls les ambassadeurs d'Espagne et de Formose[6] se sont rendus officiellement chez le Premier ministre[7].

[1] *Note infra-marginale du document* : « Note du Département en date du 29 décembre 1967 (bordereau du 16 janvier) ». Du 18 au 22 décembre 1967, se sont déroulées à Sofia des conversations entre des représentants des ministères des Affaires étrangères de France et de Bulgarie. Du côté français, y ont participé, MM. François Puaux, directeur adjoint des Affaires politiques, Jacques Andréani, directeur d'Europe orientale, Henri Mazoyer, ambassadeur de France à Sofia et Guy Martin de la Bastide, conseiller. Du côté bulgare : MM. Gero Grozev, premier vice-ministre des Affaires étrangères, Professeur Vladimir Topencharov, ambassadeur de Bulgarie à Paris depuis 1965, Arguir Alexiev, directeur d'Europe occidentale, Vladislas Videnov, adjoint au directeur d'Europe occidentale et le directeur de la section française, Dimiter Dimitrov.

[2] *Note du document* : « Ce sont, dans l'ordre, les représentants des pays suivants : Allemagne, Congo (Kinshasa), Autriche, Turquie, Espagne, États-Unis, Grande-Bretagne, Union Sud-Africaine, Australie, Portugal, Italie, Canada, Formose, Brésil, Iran ».

[3] *Note du document* : « Israël et Suisse ».

[4] *Note du document* : « dont les pays arabes, Chypre, le Japon et la plupart des pays latino-américains ».

[5] *Note du document* : » sauf pour le Congo ».

[6] *Note du document* : « et, aujourd'hui même, celui des États-Unis ».

[7] M. Papadopoulos est Premier ministre et ministre de la Défense depuis le 14 décembre 1967.

II. En définitive, 14 à 17 pays seulement observent encore une réserve volontaire, qui, dans bien des cas, n'est plus qu'une coquetterie. Ce sont :

– Les trois pays scandinaves, dont l'attitude est quasi hostile, la Suède ayant été jusqu'à rappeler son ambassadeur,

– Le Mexique, fidèle à sa tradition et à sa doctrine ;

– Les 7 pays de l'Est européen, qui attendent pour le principe, mais savent bien que leur attitude n'est pas destinée à durer, la Yougoslavie et la Bulgarie ne cachant même pas leur désir de renouer rapidement ;

– La Belgique et les Pays-Bas, qui, comme nous-mêmes, n'ont accompli que quelques pas sur la voie de la normalisation.

(Europe, Grèce, Politique intérieure, 17-3-1, 1961-1970, 1968)

90

LE GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU LIEUTENANT-COLONEL ALLEY, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
DU DAHOMEY.

Paris, 2 février 1968.

Monsieur le Président,

Vous m'avez écrit[1] pour m'exposer les circonstances[2] à la suite desquelles vous vous trouvez dans la situation qui est présentement la vôtre, ainsi que vos intentions concernant les futures institutions du Dahomey[3].

À cette occasion, vous m'assurez qu'à aucun moment, l'amitié que le Dahomey porte à la France n'a été remise en question et vous exprimez le souhait que celle de la France ne lui fasse pas défaut.

J'en prends acte d'autant plus volontiers que les sentiments cordiaux que la France éprouve pour le peuple dahoméen demeurent vivants malgré les événements.

C'est dire avec quelle attention la France considérera ce qui adviendra dans votre pays.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à ma haute considération.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, Relations avec la France, 1968)

[1] La lettre du lieutenant-colonel Alley, chef d'État du Dahomey, datée du 25 janvier 1968, est publiée ci-dessus.

[2] Allusion au coup d'État du 17 décembre 1967 qui a renversé le général Soglo.

[3] Le Conseil des Ministres, réuni le 25 janvier sous la présidence du lieutenant-colonel Alley, a approuvé la composition définitive de la liste des membres du Comité constitutionnel qui comprend 33 membres titulaires et 18 suppléants. La séance solennelle d'ouverture des travaux du Comité est fixée au 31 janvier 1968. L'approbation par référendum de la nouvelle Constitution doit se tenir le 31 mars, l'élection du Président de la République, le 12 mai.

91

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES (SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

Attitude de la République fédérale à l'égard de la candidature britannique

N.[1] *Paris, 2 février 1968.*

Dès que le Royaume-Uni eût manifesté son intention de demander son adhésion au Traité de Rome[2], on manifesta à Bonn beaucoup de sympathie pour cette initiative que l'on promit d'appuyer de tout son poids. Mais, on indiquait aussi que l'élargissement des Communautés, qu'entraînerait cette adhésion nouvelle et celle d'autres pays liés à l'Angleterre, ne devait pas mettre les Communautés en péril : elles ne devaient en souffrir, ni dans leur structure, ni dans leur fonctionnement, ni dans leur développement. Il fallait pour cela que l'on accepte à Londres toutes les règles du Traité, et les règlements entrés en vigueur. C'était à ce prix que l'on pouvait espérer convaincre Paris de ne pas s'opposer à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

Pendant tout le temps que dura la discussion devant le Conseil de la Communauté (juillet-décembre 1967), le gouvernement fédéral se montra très proche de notre point de vue sur l'analyse de la situation économique anglaise. Comme nous, il estimait que la Grande-Bretagne n'était pas prête à entrer dans le Marché commun et qu'il lui fallait, au préalable, redresser sa balance des paiements et consolider sa situation monétaire. Mais, de cette constatation, il tirait une conclusion différente. Il jugeait indispensable d'entamer, d'une manière ou d'une autre, des conversations avec les Britanniques. Nous nous opposions pour notre part à l'ouverture de prétendues négociations dont le seul effet eut été de ralentir ou même d'arrêter tout progrès de la Communauté, alors qu'il s'agissait pour les Anglais de prendre de manière unilatérale et autonome les mesures nécessaires au rétablissement de leur situation.

Le gouvernement fédéral aurait voulu pouvoir nous convaincre d'accepter l'ouverture de pourparlers : pour lui, en effet, les Anglais ne parviendraient à redresser leur situation économique et monétaire que s'ils avaient la certitude d'appartenir un jour à la Communauté. En ouvrant le dialogue, on donnerait aux Anglais la satisfaction d'amour-propre que l'on ne pouvait

[1] Cette note est rédigée par M. Antoine Seilliere de Laborde, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières du Département, service de coopération économique, depuis juin 1965.

[2] Les 10 et 11 mai 1967 le Royaume-Uni, le Danemark et la République d'Irlande formulent des demandes officielles d'adhésion aux Communautés européennes. La Norvège les suivra le 21 juillet 1967.

leur refuser et on les encouragerait à prendre les mesures de redressement indispensables.

Si le constat de désaccord auquel parvint le Conseil, le 19 décembre dernier[1], causa une profonde déception en Allemagne, on en veut aujourd'hui autant à Londres pour son refus obstiné à s'intéresser à toute formule de « solution intermédiaire » qu'à la France pour l'intransigeance de sa position sur l'ouverture des pourparlers.

Malgré la position peu encourageante des Anglais, le gouvernement de M. Kiesinger[2] n'en cherche pas moins à s'entremettre entre Paris et Londres. Se souvenant des propos que nous avons tenus à diverses reprises sur la possibilité de définir les termes d'un « arrangement » qui donnerait à la Grande-Bretagne le temps de rétablir sa situation économique et pourrait même lui faciliter cette tâche, les Allemands ont préparé diverses formules qu'ils espèrent convaincre à la fois les Anglais et nous-mêmes d'accepter.

Ils ont esquissé trois schémas de réflexions :

– le premier porte sur un plan par étapes conduisant à l'adhésion. Il ne comporterait pas nécessairement de calendrier, mais un enchaînement de phases, une sorte de programme. Le traité qui serait conclu entre les Six et Londres, et éventuellement les autres candidats, définirait ces phases, donnant ainsi une assurance de progression ;

– le second comporterait une période de pré-adhésion, suivie de l'adhésion. L'engagement serait pris de négocier sur l'adhésion pendant la phase préparatoire ;

– le troisième enfin, consisterait à créer une zone de libre-échange ou une union douanière dans la perspective d'une adhésion, mais en laissant l'avenir ouvert.

Les efforts de Bonn ont été jusqu'à présent accueillis avec scepticisme par le Royaume-Uni. MM. Fanfani[3], Luns[4], Harmel[5] et Grégoire[6], à qui M. Brandt[7] a exposé ses idées, lors d'une rencontre à cinq qui a précédé la réunion du Conseil de l'UEO, le 30 janvier dernier, n'auraient pas réagi différemment. Quant à nous, nous avons dit jusqu'à présent qu'il nous paraissait prématuré d'indiquer de façon plus précise quelle solution nous paraîtrait acceptable. Si peu de temps après la décision de la Communauté,

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 325.

[2] Kurt Georg Kiesinger, chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[3] Amintore Fanfani, ministre italien des Affaires étrangères du 24 février 1966 au 24 juin 1968.

[4] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[5] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

[6] Pierre Grégoire, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, de la Force armée, des Affaires culturelles et des Cultes depuis le 3 janvier 1967.

[7] Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

la Grande-Bretagne ne pouvait se déjuger et s'en tiendrait pour quelques temps encore à la politique du « tout ou rien ». Mieux valait dans ces conditions se taire.

Pourtant, fort du rôle de médiateur qu'il s'est arrogé depuis le 19 décembre, M. Brandt résiste aux pressantes sollicitations de ceux qui voudraient entraîner l'Allemagne dans la voie d'actions de coopération entre pays membres du Marché commun et pays candidats auxquelles on sait fort bien que la France pourrait ne pas s'associer.

On comprend dans ces conditions l'importance que l'on attache à Bonn à obtenir des éclaircissements sur ce que nous entendons par « arrangement ». C'est sans aucun doute le résultat principal que M. Kiesinger attend de sa prochaine visite à Paris[1].

(Coopération économique, 1967-1971)

92

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Servoise, Chargé d'Affaires *p.i.* de l'ambassade de France
à Nicosie.

T[2]. *Paris, 3 février 1968.*

Je me réfère à votre télégramme n° 1[3].

Je vous serais obligé de bien vouloir, sans en faire l'objet d'une démarche expresse, saisir une proche occasion d'indiquer à M. Kyprianou[4] ou, en son absence, à M. Araouzos[5], que vous avez pour instruction de maintenir vis-à-vis du vice-Président de la République de Chypre[6] la même attitude que par le passé, c'est-à-dire de lui rendre dans un certain nombre de circonstances données, les visites de courtoisie dont l'usage s'est établi.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous le compte rendu de l'entretien franco-allemand du 15 février 1968.

[2] Ce télégramme de Paris à Nicosie, émanant de la sous-direction d'Europe méridionale au Département, ne porte pas de numéro.

[3] Le télégramme de Nicosie n°s 1 à 4 du 3 janvier 1968, non publié, fait part de la requête du président Makarios aboutissant à supprimer, en fait, les relations entre les chefs de missions diplomatiques et le vice-président de la République de Chypre et chef de la communauté chypriote-turque de l'île, le Dr Kutchuk. Cette mesure a été décidée unilatéralement suite à la constitution, le 29 décembre 1967, d'une « administration provisoire turque-chypriote » à Chypre. Nicosie-turque et Ankara affirment qu'il ne s'agit pas de la formation d'un « gouvernement » séparé. L'objectif de Nicosie-grecque en réduisant les privilèges des missions diplomatiques est de limiter leurs relations avec la minorité turque, relations qu'elle a toujours peu appréciées.

[4] M. Spyros Kyprianou est le ministre chypriote des Affaires étrangères depuis août 1960.

[5] M. Andreas Araouzos est le ministre chypriote du Commerce et de l'Industrie.

[6] Le Dr Fazil Kutchuk, chypriote-turc, est le chef de la communauté turque et le vice-président élu de la République de Chypre (14 décembre 1959).

Vous pourrez préciser qu'il ne s'agit nullement, ce faisant, de reconnaître à l'administration provisoire turque instituée le 29 décembre dernier un caractère para-gouvernemental auquel, du côté turc, on se défend d'ailleurs de prétendre[1].

Rien en revanche – ceci dit pour votre information – ne nous paraît justifier, dans l'état actuel des choses, l'interdiction qui vous a été signifiée de manifester les égards consacrés par l'usage au vice-Président de la République, représentant qualifié d'un des deux éléments ethniques composant la personnalité chypriote.

Vous voudrez bien me rendre compte de l'accueil rencontré par votre communication – qui devrait en tout état de cause être effectuée avant le 25 février[2] – et conserver à cette affaire un caractère confidentiel, le Département se réservant de faire connaître notre position, le moment venu, à l'ambassadeur de Turquie[3] et au chargé d'Affaires de Grèce à Paris[4].

J'attacherais d'autre part du prix à savoir si vous prévoyez, dans un proche avenir, des circonstances justifiant effectivement une visite de votre part au vice-Président.

(Europe, Chypre, 1961-1970, Politique intérieure, 12bis-3-12-2, 1968)

[1] Au sujet de l'administration provisoire de la communauté turque de Chypre, se reporter à la note de la sous-direction d'Europe méridionale au Département du 3 janvier 1968, non reproduite. Sous cette expression, la communauté se voit en fait dotée d'un appareil étatique complet : « Assemblée » dotée de pouvoirs législatifs, « Conseil exécutif », dont les neuf membres se répartissent les compétences gouvernementales (Affaires étrangères, Défense, etc.)… et tribunaux indépendants. Ces mesures, rendues nécessaires par la décision unilatérale de Mgr Makarios, remontant à décembre 1963, de suspendre la Constitution chypriote, cesseront de porter effet lorsque cette Constitution sera remise en application. Le vice-président de la République de Chypre, le Dr Kutchuk, et le président de la Chambre communale, M. Rauf Denktash, deviennent, respectivement, président et vice-président du « Conseil exécutif ».

[2] Date prévue pour l'élection dans les deux communautés, grecque et turque, du président (grec) et du vice-président (turc) de la République de Chypre.

[3] L'ambassadeur de Turquie à Paris est M. Nureddin Vergin du 19 décembre 1966 au 22 mai 1968.

[4] M. Demeter Velissaropoulos, premier conseiller, est chargé d'Affaires *p.i.* de l'ambassade de Grèce à Paris depuis le 31 juillet 1967.

93

M. BARBEY, AMBASSADEUR DE FRANCE À LAGOS,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 137 à 147. *Lagos, 5 février 1968.*

(*Reçu* : 16 h. 10).

1. Sur le plan militaire, les forces fédérales accentuent leur pression au nord-est d'Onitsha[1] et au sud d'Enugu[2]. Selon les communiqués officiels, elles auraient notamment atteint Udi, sur la route d'Enugu à Onitsha et Agbani, nœud ferroviaire important au sud-est d'Enugu. Par ailleurs, elles auraient consolidé leur position à Calabar[3] et le long de la frontière camerounaise.

On concentre à Lagos des renforts en hommes et en matériel et le gouvernement fédéral a annoncé qu'il réquisionnerait le cas échéant les cargos nécessaires à leur transport.

S'adressant le 27 octobre à l'Assemblée consultative[4], le colonel Ojukwu[5] a affirmé qu'en dépit de combats qui se déroulent autour d'Udi et de Calabar ses troupes contrôlent la situation sur tous les fronts. Elles seraient dotées d'un matériel moins puissant que les forces fédérales, mais néanmoins suffisant pour continuer à résister.

2. Dans le domaine de la politique intérieure, la mise en place des structures des nouveaux États se poursuit sans que des difficultés majeures soient à signaler. À l'approche de la date du 31 mars qui marque la fin de l'année budgétaire en cours et le début du fonctionnement effectif des nouveaux États, quelques tensions peuvent se manifester, notamment dans le nord où la réforme est la plus profonde et dans l'ouest traditionnellement divisé. Des mesures d'application et des décisions politiques importantes sont néanmoins publiées périodiquement, c'est ainsi que les titulaires des postes ministériels de l'État de Kano[6] viennent d'être nommément désignés.

[1] Onitsha est situé à la frontière occidentale du Biafra.

[2] Enugu est la capitale du Biafra.

[3] Calabar est un port, capitale de la province du même nom, située dans l'État du Biafra, et qui a une frontière commune à l'est avec le Cameroun.

[4] Les représentants des différentes communautés du Nigeria oriental sont convoqués en assemblée consultative le 31 août 1966 par le colonel Ojukwu. Lors de la réunion du 27 mai 1967, elle décide la sécession des provinces orientales.

[5] Le colonel Chukwuemeka Odumegwu Ojukwu est gouverneur militaire du Nigeria oriental depuis le coup d'État du 15 janvier 1966. À la suite de la prise de pouvoir à Lagos par le colonel Gowon, le 29 juillet 1966, la province orientale se replie sur elle-même. Le 30 mai 1967, le colonel Ojukwu fait sécession et proclame l'indépendance de la province orientale sous le nom de « République du Biafra ».

[6] L'État de Kano, situé au nord du Nigeria, a une frontière commune avec le Niger.

L'équipe militaire gouvernementale reste solidaire et garde apparemment les affaires du pays bien en main. Les personnalités politiques ne lui contestent pas le pouvoir.

Chez les rebelles, le colonel Ojukwu, s'est fait plébisciter à nouveau par l'Assemblée consultative des chefs et des anciens, réunis une seconde fois depuis le début des hostilités. Il semble porté par une véritable ferveur populaire que la presse, la radio et les Églises s'emploient à soutenir.

3. Avec la prolongation des hostilités et bien que le droit de tirage du Nigeria au FMI[1], soit encore entier, l'état des finances publiques et la situation de la trésorerie de la Fédération retiennent l'attention.

L'opération d'échange des billets[2] a été couronnée de succès mais l'impossibilité dans laquelle se sont trouvés un certain nombre de porteurs étrangers de bonne foi de changer leurs coupures a soulevé une émotion légitime. L'opération s'est soldée par une importante diminution du volume de la circulation monétaire. Le pourcentage de couverture se trouve donc sensiblement relevé.

Une opération d'échange des billets a été également lancée dans l'Est. Si la monnaie biafraise peut servir de signe monétaire interne, on voit mal la cote qu'elle pourrait tenir sur le marché international.

4. En politique extérieure, les pays de l'Est confirment leur soutien. Les États-Unis s'efforcent de donner des apaisements au gouvernement fédéral en lui promettant une aide financière et technique. Les Britanniques, traditionnellement les plus engagés, semblent vouloir faire davantage et consentir à satisfaire certaines des commandes d'armes formulées par Lagos.

Par un chantage intensif visant les intérêts britanniques, le colonel Ojukwu s'efforce d'empêcher Londres d'apporter un soutien trop actif au gouvernement de Lagos. Il paraît, quant à lui, compter encore sur des appuis internationaux privés et parallèles importants et disposer notamment de ressources financières suffisantes.

Il est vrai que les émissaires du Biafra déploient une activité inlassable, avec le talent que l'on sait.

[1] Le droit de tirage au FMI est un crédit potentiel dont chaque pays peut disposer auprès du FMI (Fonds monétaire international, créé en 1944 par les accords de Bretton-Woods dans le but de fournir des crédits aux pays qui connaissent des déficits extérieurs). Le montant de ces crédits est défini par la quote-part du pays.

[2] Le 30 décembre 1967, le gouvernement fédéral du Nigeria annonce sa décision de remplacer sur toute l'étendue du territoire de la Fédération, à l'exception des trois États de l'ex-province orientale, les billets de banque existants par de nouvelles coupures de cinq et dix shillings et de une et cinq livres. L'opération doit commencer le 3 janvier pour être close le 22 janvier. La masse monétaire actuellement en circulation est d'environ cent six millions de livres. Cette mesure aurait été dictée dans le but de rendre inutilisables à l'étranger les avoirs détenus par les rebelles (notamment les trente millions de livres de billets pris illégalement par les forces du Biafra dans les coffres des agences de la Banque centrale de Bénin, Enugu et Port-Harcourt. Voir le télégramme de Lagos n°s 1 à 4 daté du 3 janvier 1968).

On note que toutes les missions de bonne volonté semblent s'être soldées jusqu'ici par des échecs et, si tout espoir n'est pas perdu, on voit mal, en l'état actuel des choses, comment pourraient se concilier des positions de part et d'autre aussi irréductibles.

(Afrique-Levant, Nigeria, Politique intérieure)

94

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE SCHONEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LUSAKA.

T. nos 18 à 23. *Paris, 5 février 1968.*

Je me réfère à votre télégramme nos 53 à 55 du 8 janvier 1968[1].

1. Les statistiques douanières les plus récentes font ressortir que l'ensemble de nos échanges commerciaux avec la Rhodésie (importations-exportations) est passé de 33,19 millions de francs en 1965 à 22,2 millions de francs pour les 11 premiers mois de 1967, ce qui représente une diminution très sensible.

Déjà réduites dès 1966 par suite de l'arrêt des achats de tabac rhodésien par la SEITA[2] (unique importateur français) nos importations ont subi une baisse très importante en 1967 à la suite de l'application de l'embargo édicté par les Nations unies (avis aux importateurs publié au *Journal Officiel* du 25 février 1967)[3]. S'élevant à 4,1 millions de francs pour les 11 premiers mois de 1967 contre 14,1 millions en 1965, nos achats ne portent actuellement que sur des marchandises non visées par la résolution 232[4] du 16 décembre 1966, et en particulier sur des produits de haute valeur, diamants et pierres précieuses.

L'avis des exportateurs publié au *Journal Officiel* du 25 février 1967 interdit la vente à la Rhodésie de tous les produits visés par la résolution 232. En particulier, nos ventes de véhicules automobiles et de matériels de transport sont désormais totalement arrêtées. Le maintien de nos exportations à un niveau comparable à celui de 1965 (18,1 millions de

[1] Par le télégramme nos 53 à 55 du 8 janvier 1968, l'ambassadeur à Lusaka demande au Département de lui adresser les dernières statistiques du commerce de la Rhodésie, de lui indiquer le pourcentage des livraisons de pétrole faites par Total au Mozambique et à l'Afrique du Sud, de préciser l'accroissement du commerce de la Grande-Bretagne et de la France avec l'Afrique du Sud. Ceci afin de montrer que la baisse du commerce de la France avec la Rhodésie n'est pas compensée par un accroissement brutal des échanges franco-sud-africains.

[2] SEITA : « Société d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes » ; elle dépend du ministère de l'Économie et des Finances.

[3] Voir à ce sujet *D.D.F.*, 1967-II, n° 186. Le *Journal officiel* du 25 février 1967 publie page 1999 l'avis aux exportateurs énumérant les produits interdits à l'exportation vers la Rhodésie.

[4] Voir *D.D.F.*, 1967, n° 15.

francs pour les 11 premiers mois de 1967 contre 19 millions en 1965) tient à l'accroissement de nos ventes de textiles, vêtements, produits chimiques, engrais, médicaments, appareils mécaniques ou électriques, tous produits non visés par les textes relatifs aux sanctions.

2. Le ravitaillement de l'ensemble Mozambique-République Sud-Africaine en produits pétroliers est assuré pour plus de 80 % environ par la Compagnie française des pétroles.

3. La baisse de notre commerce global avec la Rhodésie n'est pas compensée par un accroissement de nos échanges avec l'Afrique du Sud. Selon les statistiques douanières les plus récentes, nos exportations à destination de ce pays s'établissent à 422,1 millions de francs pour les 11 premiers mois de 1967 contre 434,4 millions pour l'année 1965, et nos importations pour les mêmes périodes de référence à 314,9 millions de francs contre 331,5 millions. Ces chiffres ne font pas état de nos ventes de matériel militaire, qui de 1965 à 1966 ont accusé une diminution de 36 millions de francs. Les exportations britanniques à destination de l'Afrique du Sud ont en revanche marqué entre 1966 et 1967 une augmentation très sensible de l'ordre de 30 %, passant de 311,2 millions de dollars pour le 1er semestre 1966 à 415,3 millions de dollars pour la période correspondante de 1967.

(Afrique-Levant, Rhodésie, Relations avec la France)

95

M. Giovangrandi, Consul général de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 175 à 178.
Urgent.

Saigon, 6 février 1968, 12 h. 02.

(*Reçu :* 15 h. 47).

Il est encore trop tôt pour pouvoir mesurer avec précision la portée des événements actuels, leurs développements militaires, leurs répercussions psychologiques, leurs conséquences politiques.

Sur le plan militaire, il est cependant à prévoir que le commandement américain sera amené à modifier un dispositif qui, en voulant couvrir des zones trop étendues, s'est avéré dangereusement vulnérable.

Vietcong et Nord-Vietnamiens, apparemment partout en repli, demeurent redoutables et peuvent ménager à leurs adversaires de désagréables surprises non seulement dans le Nord, mais même à Saigon.

Psychologiquement, le prestige des forces armées américaines a été ébranlé et leurs rapports avec l'armée vietnamienne sont marqués par une méfiance réciproque accrue. Le caractère massif et indiscriminé de leurs

réactions, les victimes nombreuses et les réfugiés innombrables qui en sont la conséquence leur aliènent toujours plus la population.

Celle-ci cependant, à Saigon en particulier, frappe avant tout par son apathie. Si elle ne refuse pas au Vietcong l'aide qu'il lui demande et ne le dénonce pas aux forces gouvernementales, elle s'abstient de lui apporter un concours positif et ouvert. Il n'est pas question d'insurrection.

L'armée sud-vietnamienne, d'autre part, est loin d'être ce que voudrait faire croire Hanoï. S'il y a des désertions isolées, elle se bat cependant avec courage et nous n'avons pas connaissance de défection d'unités constituées. Mais elle ne sait résister à la tentation du pillage.

Sur le plan politique enfin, le décor démocratique péniblement dressé s'effondre sous le choc de la loi martiale. Ky[1], assisté d'un chef de la Police prêt à toutes les besognes[2], s'affirme tandis que l'image du président Thieu[3] s'estompe dans le second plan.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

96

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 862 à 864. *Washington, 6 février 1968.*

(*Reçu* : le 7 à 02 h. 35).

Le sénateur Fulbright[4] est intervenu hier devant le Sénat pour critiquer ceux qui, au Congrès, réclament le paiement immédiat, par la France, de ses dettes de guerre[5]. Reprenant les indications données par la trésorerie, le Président de la commission des Relations extérieures a rappelé que la

[1] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu vice-président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967.

[2] Brigadier général Nguyen Ngoc Loan, chef de la sécurité militaire sud-vietnamienne, célèbre pour avoir exécuté publiquement un prisonnier vietcong le 1er février 1968.

[3] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967.

[4] James William Fulbright, homme politique américain, démocrate influent du Congrès, membre de la Chambre des Représentants de 1943 à 1945 ; sénateur de l'Arkansas depuis 1945 et président de la Commission des Affaires étrangères.

[5] Il s'agit d'un reproche adressé périodiquement à la France lorsque les relations se tendent entre Paris et Washington. En décembre 1932, à la suite d'un vote de la Chambre des députés désavouant le président du Conseil, Édouard Herriot (qui voulait respecter les engagements de Paris), la France ne paie plus les dettes de guerre aux États-Unis. Mais comme l'indique très justement le sénateur Fulbright, l'attitude française ne se distingue pas de celle d'autres États européens depuis que l'Allemagne a cessé, à la suite de la conférence de Lausanne (16 juin–9 juillet 1932), de payer les réparations auxquelles elle avait été soumise en vertu du traité de Versailles.

France s'était conformée à l'échéancier de remboursement de ses dettes de la Deuxième Guerre mondiale, effectuant même en avance près de la moitié des versements. Il a fait, d'autre part, observer que certains pays, dont la Grande-Bretagne, restaient encore débiteurs des États-Unis pour des sommes considérables.

En ce qui concerne les dettes de la Première Guerre mondiale, M. Fulbright a souligné que le Royaume-Uni restait débiteur de plus de sept milliards de dollars, alors que la créance américaine sur la France ne s'élevait qu'à cinq milliards. Il a cité le passage de la note de la trésorerie qui expose la position des pays débiteurs de la Première Guerre mondiale et le lien établi par eux entre les réparations allemandes et leurs obligations à l'égard des États-Unis.

J'adresse au Département, par la prochaine valise, le texte intégral de la déclaration de M. Fulbright.

(Collection des télégrammes, Washington, 1968)

97

M. Herly, Ambassadeur de France à Bangui,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 98 à 101. *Bangui, 6 février 1968.*

(*Reçu* : le 7, 10 h. 10).

Après le départ pour Kinshasa du lieutenant-général Mobutu[1], le général Bokassa[2] a, en compagnie du lieutenant-colonel Banza[3], reçu dimanche en fin d'après-midi, le correspondant à Bangui de l'AFP. Pendant plus d'une heure, il lui a expliqué sa politique actuelle.

1. Les États-Unis d'Afrique centrale sont nés de la prise de conscience par les trois présidents du Congo-Kinshasa, du Tchad et de la RCA de ce que l'OCAM[4] et l'UDEAC[5], étaient aux mains des étrangers. Ils ont

[1] Le lieutenant-général Joseph Désiré Mobutu est président de la République démocratique du Congo depuis le 25 novembre 1965.

[2] Le général Jean Bedel Bokassa est président de la République centrafricaine depuis le 1er janvier 1966.

[3] Le colonel Alexandre Banza est ministre d'État chargé des Finances et des Anciens combattants de la République centrafricaine depuis janvier 1966.

[4] L'OCAM, organisation commune africaine et malgache, est instituée le 27 juin 1966. Son siège est à Yaoundé ; elle regroupe quatorze États, tous d'expression française.

[5] L'UDEAC, Union douanière et économique de l'Afrique centrale, succède en 1964 à l'Union douanière équatoriale instituée en 1959 entre le Cameroun, le Tchad, la République centrafricaine, le Congo et le Gabon.

décidé en conséquence de créer un ensemble indépendant et soustrait à toute influence impérialiste, d'autant, qu'à Niamey[1], la candidature à la présidence de l'OCAM avait été ravie au président Tombalbaye « à qui elle revenait de droit » et que l'UDEAC « ne possédant pas de monnaie propre, était à la remorque de la zone franc ».

2. La véritable indépendance d'un État est concrétisée par une monnaie nationale. Le général Bokassa voudrait que les trois États créent, en commun accord, un signe monétaire distinctif.

3. La RCA n'a pas reçu de l'ancienne métropole – au contraire de l'Ouganda par exemple – le soutien qu'elle était en droit d'en attendre. Son président – « emportera cette amertume dans la tombe » – a été ridiculisé par la presse française. La RCA doit payer à l'ancien colonisateur les infrastructures construites avec l'argent des Centrafricains – notamment « l'usine des eaux de Bangui et les centrales hydroélectriques ». Elle ne consentira à signer avec la France, en juillet 1968, un protocole d'accord sur l'uranium qu'en échange de contre-parties[2], notamment de la construction d'un chemin de fer vers le Cameroun permettant l'exportation du minerai, sinon « elle s'entendra avec d'autres parties intéressées aux gisements ».

Pour sa part, le lieutenant-colonel Banza a confié qu'il ne se rendrait pas à New-Delhi[3], rien de positif ne devant sortir de cette conférence « où la voix de la France n'était pas plus écoutée qu'à Bruxelles au Marché commun ».

Le général Bokassa a terminé l'entretien en soulignant que son entente avec son ministre d'État – qu'il a embrassé –, était parfaite et, en ajoutant qu'il ne pouvait donner aucun détail touchant les décisions arrêtées entre lui et les présidents du Tchad et de la République démocratique du Congo sur les États-Unis d'Afrique Centrale. « Nous ne voulons rien révéler à l'avance de nos projets, a-t-il conclu, cela conduirait les autres à prendre des mesures pour s'y opposer ».

(QA, RCA, Uranium de Bakouma)

[1] La conférence des chefs d'État de l'OCAM se tient à Niamey du 20 au 23 janvier 1968. Voir la note n° 86/DAM du 7 février 1968 – intitulée *OCAM-Conférence des chef d'États à Niamey* – et la dépêche de Niamey n° 48/DAM du 6 février 1968 transmettant les résolutions adoptées. Ces deux documents ne sont pas publiés.

[2] Un échange de lettres entre Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, et Jean Bedel Bokassa, président de la République centrafricaine, intervient le 8 juillet 1968 ; il renouvelle le permis général de recherches dont le CEA (Commissariat à l'Énergie atomique) est titulaire en RCA et confirme l'accord du général Bokassa pour la signature avec le CEA d'un protocole relatif à la création d'une société anonyme ayant son siège à Bangui et chargée de la mise en valeur du gisement d'uranium à Bakouma.

[3] La conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement ou CNUCED se réunit à New-Delhi du 1er février au 29 mars 1968.

98

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

Des déclarations de M. Brandt du 3 février 1968

N. *Paris, 6 février 1968.*

1. Le 3 février, vers 17 h. 30, l'agence DPA[1] a publié une information de Ravensburg[2] faisant état d'un discours de M. Willy Brandt devant le Congrès régional du parti SPD. Selon l'agence allemande, le ministre aurait déclaré que « l'amitié franco-allemande profondément enracinée, surtout dans la jeunesse, finira par se montrer plus forte que les conceptions rigides et anti-européennes d'un chef d'État assoiffé de pouvoir ». Au cours de la même allocution, il aurait également, selon la même source, reproché à la France de retarder, par la défense d'intérêts étroitement nationaux, la tenue d'une conférence européenne sur la sécurité. Enfin, il aurait affirmé qu'il était d'accord avec M. Kiesinger pour penser que la devise de la politique extérieure allemande ne devait pas être « lâcheté devant l'ennemi ».

Cette dépêche a été confirmée à 10 h. 30 par la rédaction centrale de DPA à Hambourg ; celle-ci a toutefois rectifié deux heures plus tard le passage relatif à la « lâcheté devant l'ennemi » pour le transformer en « lâcheté devant l'ami ».

2. Le dimanche 4 février, vers 13 heures, M. Markscheffel, chef du service de presse du parti SPD, publie un démenti au nom de M. Willy Brandt, et indique que celui-ci aurait déclaré : « l'amitié franco-allemande profondément enracinée, surtout dans la jeunesse, ne pourra pas être détruite même par des gouvernements incapables ». Après avoir donné dans la matinée une version comparable, M. Ahlers[3], chef-adjoint du service central de presse, a rendu public en fin de journée un autre texte présenté comme étant celui de la bande magnétique enregistrée au cours de la réunion. Il se limitait à : « La réconciliation franco-allemande est profondément enracinée dans le cœur des gens vivant des deux côtés de la frontière. Il est bon qu'il en soit ainsi. Ceci est également et précisément valable pour la jeune génération. J'espère que cet enracinement sera assez fort pour que, même des gouvernements déraisonnables n'aient plus dans l'avenir la possibilité d'y changer quoi que ce soit ».

[1] DPA : *Deutsche Presse Agentur,* agence de presse de la République fédérale d'Allemagne.

[2] Ravensburg est une ville de la République fédérale d'Allemagne située dans le Bade-Wurtemberg, au nord du lac de Constance, sur la Schusser. La DPA était représentée à Ravensburg par des représentants envoyés spécialement du bureau de Stuttgart.

[3] M. Conrad Ahlers, journaliste, directeur adjoint du service central de Presse depuis 1966.

3. Selon des indications recueillies par notre Consul général à Stuttgart et transmises par l'intermédiaire de notre ambassade à Bonn (télégramme n° 682)[1], il semble que M. Willy Brandt ait pris la parole à trois reprises au cours de la journée de samedi :

– une première fois officiellement à Ravensburg devant 350 délégués du Parti et devant les membres socialistes du gouvernement de grande coalition de Bade-Wurtemberg ; il se serait exprimé à cette occasion dans les termes reproduits par M. Ahlers ;

– une deuxième fois officieusement à Weingarten, devant une école normale d'instituteurs ;

– une troisième fois, dans un tout petit comité où se trouvaient quelques journalistes, au cours d'un moment de détente autour de pots de bière. C'est là que M. Willy Brandt, fatigué, aurait prononcé la phrase rapportée dès l'origine par l'agence DPA.

4. M. Brandt avait d'autre part enregistré une interview qui fut diffusée le 4 février au soir sur les ondes du *Südwestfunk* et dont notre ambassade nous a communiqué une analyse le même jour dans l'après-midi. Le ministre des Affaires étrangères, tout en réaffirmant l'importance des relations amicales entre Français et Allemands, évoquait les problèmes de défense. Il indiquait que la République fédérale n'avait pas la possibilité de se rallier à la nouvelle conception française de la défense tous azimuts et ajoutait que la France présumait sans doute trop de ses forces dans cette affaire.

5. À Paris, M. Klaiber, ambassadeur de la République fédérale, a été convoqué par le ministre dimanche 4 février dans l'après-midi à 17 h. 30.

De son côté, M. Wehner[2] a fait successivement trois déclarations consacrées à cette affaire. Dans la soirée de dimanche, recevant quelques journalistes au cours de la réception à l'hôtel de Beauharnais[3], il a qualifié

[1] M. Pierre Le Nail est consul général de France à Stuttgart depuis juillet 1967. Le télégramme de Bonn n°s 682 à 686 du 5 février 1968, non publié, relate l'entretien entre le consul général de France à Stuttgart et le ministre-conseiller près l'ambassade de France à Bonn au cours duquel des indications sont fournies permettant de comprendre ce qui s'est en fait passé à Ravensburg. Sur la teneur même du congrès socialiste et sur les principaux points de l'intervention de M. Brandt, se reporter à la dépêche de Stuttgart n° 25/AMB (105/EU), du 7 février 1968, non publiée. L'évolution de cette affaire et l'imbroglio qui en est résulté, a donné lieu à de nombreux commentaires retransmis par les télégrammes de Bonn n°s 656 à 659, 665 à 668, 669 à 672, 673 à 677, 678 et 679, 682 à 686, 687 à 692, 699 à 701, des 4, 5 et 6 février 1968.

[2] M. Herbert Wehner, homme politique ouest-allemand, ancien membre du parti communiste, s'exile en 1935 en Belgique, aux Pays-Bas, à Prague, à Paris puis à Moscou où il est membre du Comité central du parti communiste en exil. En 1941 il se rend à Stockholm, puis revient en Allemagne, en 1946 et adhère au parti social-démocrate (SPD). Député au *Bundestag* dès 1949, il est, jusqu'en 1966, président de la commission parlementaire pour les questions allemandes concernant les relations RFA/RDA, vice-président du groupe parlementaire du SPD dès 1958, favorable à la grande coalition CDU/SPD, il est ministre fédéral pour les questions pan-allemandes dans le gouvernement formé le 1er décembre 1966.

[3] Les 3, 4 et 5 février 1968 est inauguré l'hôtel de Beauharnais, redevenu résidence de l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, restitué au gouvernement allemand en 1963. Le président Lübke est présent à cette inauguration.

de « pure invention » les propos prêtés au ministre des Affaires étrangères allemand en précisant qu'il avait eu dans la matinée un premier entretien téléphonique avec ce dernier. Lundi matin, en sortant de l'audience qu'il avait eue pendant trois-quarts d'heure avec le ministre, M. Wehner a indiqué que les relations entre la France et l'Allemagne n'étaient pas perturbées et, se référant aux nouvelles diffusées par DPA, il a ajouté : « Je regrette qu'on ait, d'une manière intentionnée, cherché à porter atteinte aux liens nécessaires et vitaux qui existent entre la France et l'Allemagne ». Enfin, dans une interview accordée lundi 5 février dans l'après-midi à la radio allemande, M. Wehner a exprimé ses craintes que, lors du prochain sommet franco-allemand, « les deux principales personnes intéressées » n'aient quelques difficultés à surmonter les sentiments que leur inspire l'incident de Ravensburg ».

D'autre part, la liste des participants au déjeuner qui avait été prévu à l'Élysée, le lundi 5 février, en l'honneur du président Lübke, a été modifiée ; MM. Wehner et Schmücker[1] qui figuraient primitivement parmi les invités, n'ont pas assisté à la réception, tandis que, du côté français, aucun membre du gouvernement n'y prenait part.

Au cours de l'entretien précédant le repas, le président Lübke exposa au général de Gaulle la version du gouvernement fédéral concernant l'incident de Ravensburg et l'ambassadeur d'Allemagne donna lecture d'un passage du discours de M. Brandt dans des termes analogues à ceux qui avaient été communiqués la veille au soir à la presse par M. Ahlers. Le Président de la République qui n'avait pas poursuivi la conversation sur ce point dans son cabinet a exprimé à sa table son espoir que « ni les difficultés, ni les péripéties, ni les intrigues ne pourront faire obstacle au développement de l'amitié franco-allemande ».

On avait connaissance à cette heure à Paris des propos tenus à notre chargé d'Affaires par M. Kiesinger. Le texte de la déclaration de M. Willy Brandt, rapportée ci-dessous, y est parvenu à 13 h. 30.

6. À Bonn, M. d'Aumale a été convoqué lundi matin 5 février à 9 h. 45 par le Chancelier fedéral[2]. Celui-ci exprima sa conviction que le ministre des Affaires étrangères n'avait pu prononcer les paroles qui lui avaient été prêtées par l'agence DPA. M. Willy Brandt était en effet un homme loyal, attaché au rapprochement franco-allemand et acquis à la politique définie par M. Kiesinger. Ce dernier tenait en outre, quant à lui, à nous assurer que le discours du ministre des Affaires étrangères n'était pas la suite des conversations germano-italiennes de Rome.

[1] Kurt Schmücker, démocrate-chrétien, est en 1949 député au *Bundestag* sur la liste CDU du land de Basse-Saxe, président du groupe de travail CDU sur les problèmes des classes moyennes en 1956, il s'intéresse à la politique économique et en 1959 il est président de la Commission des Affaires économiques du *Bundestag*, ministre fédéral de l'Économie en 1963 il devient ministre du Trésor dans le gouvernement formé le 1er décembre 1966.

[2] Se reporter au télégramme de Bonn nos 669 à 672 du 5 février 1968, non publié, relatant l'entretien entre le chancelier Kiesinger et le ministre-conseiller près l'ambassade de France, M. d'Aumale.

M. Brandt, de son côté, a fait publier dans la journée du 5 février[1], une déclaration dans laquelle il reproche à l'agence DPA d'avoir falsifié son discours et d'avoir cité « des passages inventés de toutes pièces ». Il ajoute qu' « en dépit de l'absurdité consistant à penser qu'il aurait pu s'exprimer de cette façon au sujet des rapports franco-allemands, ces affirmations erronées ont cependant été prises sérieusement en considération au-delà des frontières et en particulier à Paris ».

M. Nau[2] agissant au nom du *Praesidium* du Parti SPF, adressait pour sa part une lettre à la direction de l'agence DPA pour exiger qu'une enquête soit ouverte sur les circonstances dans lesquelles des « informations fausses » sur le discours du ministre des Affaires étrangères ont pu être diffusées en République fédérale et à l'étranger.

Parlant en fin d'après-midi, M. Ahlers a déclaré, au cours d'une conférence de presse, que « le gouvernement fédéral regrettait qu'un tel incident se soit produit à la suite de nouvelles erronées de l'agence DPA ». Il ajoutait que M. Kiesinger et M. Brandt « avaient fait tout ce qui était imaginable pour faire parvenir au gouvernement français des éléments d'appréciation incontestables ».

Après avoir publié, le 5 février en fin de matinée, une dépêche indiquant que l'écoute de la bande magnétique originale avait révélé, sans aucun doute, que les paroles ayant fait l'objet de contestations n'avaient pas été prononcées, l'agence DPA a adressé des télégrammes d'excuses au ministre français des Affaires étrangères et à l'ambassadeur de France à Bonn[3].

7. La presse et la radio françaises n'ont à aucun moment cherché à dramatiser l'affaire. La radio a d'ailleurs diffusé à plusieurs reprises au cours des bulletins d'information de la soirée du 5 février et de la matinée du 6 un passage de l'enregistrement du discours de M. Brandt[4]. Elle a déclaré que l'incident était considéré à Paris comme « diplomatiquement clos ».

Du côté allemand, la presse qui s'était bornée lundi à donner un compte rendu des événements en exprimant l'espoir que les démentis publiés à

[1] Voir le télégramme de Bonn n°s 687 à 692 du 5 février 1968, faisant part de la réaction du vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères, Willy Brandt.

[2] Alfred Nau adhère en 1945 au SPD, membre du *Praesidium* du parti, vice-président du SPD.

[3] Le texte du message adressé par le directeur général de l'agence de presse DPA, le Dr Wolfgang Weynen, à l'ambassadeur de France à Bonn, est transmis par le télégramme de Bonn n°s 699 à 701 du 6 février 1968, non reproduit.

[4] *Note infra-marginale du document* : « L'audition de cette bande avait été proposée à M. d'Aumale dans la journée du 5. Cette invite avait été laissée sans réponse. Mais M. Thiermalier, chef du service juridique de l'*Auswärtiges Amt* avait été dépêché à Paris, porteur de ce document, que l'ambassade d'Allemagne a, selon toute vraisemblance, mis à la disposition de l'ORTF ». Le 7 février, un communiqué est publié à Paris, à la fin du Conseil des Ministres, mettant fin à « l'incident ». « Étant donné les démentis et les mises au point précises qui ont été faites, le Gouvernement français considère que cette affaire ne doit comporter aucune suite ». M. Brandt est venu, le 7 février, devant le *Bundestag* pour se justifier d'avoir tenu, devant le congrès socialiste de Ravensburg, des propos désobligeants pour la France.

Bonn mettraient rapidement fin à l'incident, paraît avoir adopté, le mardi 6 février, un ton sensiblement différent. Le sens général des commentaires faits par la *Welt* est qu'à la suite des explications fournies à Bonn, la réaction du gouvernement français ne peut s'expliquer uniquement par la nature des propos prêtés à M. Brandt. Elle reflèterait en outre les sentiments de Paris devant l'attitude prise par le gouvernement fédéral dans plusieurs domaines importants tels que celui de la défense ou de la construction européenne.

Un débat doit avoir lieu au *Bundestag* mercredi 7 février sur cette affaire et l'on peut penser, comme M. Egon Bahr[1] l'a dit à notre chargé d'Affaires[2], que M. Brandt et le parti SPF se défendront à cette occasion avec vigueur.

ANNEXE

Extraits du discours de M. Brandt à Ravensburg le 3 février, lu par M. Klaiber au général de Gaulle en présence du président Lübke avant le déjeuner du 5 février à l'Élysée

« La réconciliation franco-allemande est profondément enracinée dans les cœurs de nos deux peuples. Ceci est bien ainsi. Ceci est particulièrement valable pour la jeune génération. J'espère que cet enracinement sera assez fort pour que, même des gouvernements irraisonnables ne soient plus, dans l'avenir, à même d'y changer quoi que ce soit. »

(Europe, 1961-1970, République fédérale d'Allemagne, Relations politiques avec la France, 1968)

[1] Egon Bahr, homme politique ouest-allemand, journaliste de 1945 à 1950, à la *Berliner Zeitung,* puis à la *Allgemeine Zeitung*, correspondant du *Tagesspiegel* à Hambourg et à Bonn, adhère au SPD en 1956, dirige l'agence de presse et d'information du land de Berlin de 1960 à 1966, développe avec Willy Brandt la doctrine qui sert de base à l'*Ostpolitik*, est un fidèle du vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères qui l'appellera à la chancellerie en 1969. Voir le télégramme de Bonn n°s 673 à 677 du 5 février 1968, rapportant l'entretien entre le chargé d'Affaires de France et M. Egon Bahr.

[2] M. Christian d'Aumale.

99

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

La situation au Sud-Vietnam vue par Hanoï

N. n° 49/AS[1]. *Paris, 6 février 1968.*

Le délégué général du Nord-Vietnam[2] a été reçu sur sa demande, par le directeur d'Asie le mardi 6 février.

M. Bo n'avait pas encore reçu de son gouvernement la réponse à la demande de précisions formulée auprès de lui par M. Manac'h le 30 janvier (note n° 41/AS du 1er février 1968)[3]. Il avait été prié par Hanoï, en revanche, d'exposer au Département la position du Nord-Vietnam devant l'évolution de la situation au sud du pays.

L'exposé de M. Mai Van Bo a été en substance le suivant.

Il est désormais prouvé que les populations des villes en ont assez des Américains et des autorités de Saigon. Les événements actuels, dont les causes remontent fort loin (qu'on se souvienne du soulèvement bouddhiste d'il y a quelques années)[4], manifestent clairement cette opposition fondamentale à la présence américaine.

C'est la suppression de la trêve du Têt du fait des autorités américaines et saïgonnaises qui a constitué le signal de cette insurrection[5]… C'est, a dit M. Bo, la goutte qui a fait déborder le vase…

M. Manac'h a sur ce point interrompu l'exposé pour relever que les opérations simultanées du Front dans tout le Vietnam-Sud semblaient impliquer une longue et savante préparation et ne pouvaient que difficilement s'expliquer par une sorte de réaction spontanée devant la décision adverse d'interrompre une trêve elle-même très brève.

[1] Cette note est rédigée par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[2] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[3] Non retrouvée.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-I, nos 182, 223, 243, 244, 330, 337, 340, et 351.

[5] Le 16 janvier 1968, le FNL affirme qu'il respectera une trêve du 27 janvier à minuit au 3 février à minuit. Il avertit les États-Unis et le gouvernement de Saigon que toute violation du cessez-le-feu serait « sévèrement châtiée ». Pour leur part les Américains acceptent une trêve de 36 heures les 29 et 30 janvier. Le 29 janvier le gouvernement de Saigon annonce que lui-même et les Américains ne respecteront aucune trêve à l'occasion du Têt dans les cinq provinces septentrionales du Sud-Vietnam et dans la région méridionale du Nord-Vietnam. Cette décision est justifiée par l'« offensive très importante » que le FNL et les Nord-Vietnamiens seraient sur le point de lancer près de la zone démilitarisée.

M. Bo a poursuivi : ce soulèvement repose sur les sentiments traditionnels du peuple vietnamien attaché à son indépendance. Il s'est étendu à presque toutes les villes dont les populations ont fait cause commune avec les groupes locaux de guérillas armés. 45 villes, chefs-lieux de provinces et de districts, ont été touchées, ainsi que de nombreuses bases américaines au Sud-Vietnam. C'est ainsi que 14 aérodromes américains (dont 8 sur les 9 les plus importants, dont les aérodromes de Saigon et Danang) ont été l'objectif des actions du Front.

Des unités de l'armée de Saigon et de Ben Tré (où un bataillon entier s'est rallié) ont fait cause commune avec la guérilla.

Quels ont été les résultats ? Il faut mentionner la libération complète de trois grandes villes (My Tho, Ben Tré et Buon Me Thuot), lesquelles ont été totalement occupées par les populations armées. Dans d'autres villes, il y a eu des combats et une occupation partielle, comme à Saigon et à Hué.

Un autre résultat a été que, dans les villes où la population s'est soulevée, l'appareil administratif des autorités « de Saigon a été détruit et ses représentants » pourchassés (*sic*)[1]. On peut estimer que cette infrastructure administrative s'est effondrée dans tout le pays.

Sur le plan militaire, l'armée de Saigon s'est désintégrée : il y a eu des désertions massives. Des unités entières, sans se rallier ou déserter, se sont tournées contre les forces américaines et ont combattu côté à côte avec les forces du Front. Des comités d'officiers et de soldats patriotes se sont constitués dans le sein de l'armée sud-vietnamienne.

Dans le domaine politique, le résultat le plus important est la formation à Hué, à Danang, à Saigon et en d'autres villes, d'une « alliance des forces nationales et de paix » au Sud-Vietnam. Les mots d'ordre de cette alliance sont le renversement du trio Thieu[2], Ky[3] et Loan[4], la fin de l'agression américaine au Vietnam et le retrait des forces des États-Unis. L'objectif du mouvement est résumé par les formules de souveraineté, indépendance, paix et neutralité.

L'ensemble du mouvement qui vient de se déployer au Sud-Vietnam constitue donc un événement d'une grande importance politique tendant au rassemblement de toutes les forces anti-américaines pour la paix et la neutralité.

La capitale, Saigon, se trouve coupée du reste du pays. C'est par Cholon qu'elle est normalement ravitaillée et qu'elle communique avec la province.

[1] Dans le texte.

[2] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967.

[3] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu vice-président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967.

[4] *Note du texte* : Il s'agit du brigadier général [Nguyen Ngoc Loan] chargé de la sécurité à Saigon et que le *Times* et le *Herald Tribune* montraient récemment en photographie exécutant lui-même à bout portant d'un coup de pistolet un jeune « vietcong ».

Or, le Front continue d'occuper des secteurs importants de cette banlieue, et notamment l'autoroute menant vers Bien Hoa.

La lutte se poursuivra désormais sur une lancée victorieuse et plus âprement. D'ores et déjà, l'échec est grave pour les Américains, non seulement sur le plan psychologique et moral, mais sur le plan matériel (stocks d'armes capturés, aérodromes et carburant détruits, etc.).

Interrogé par M. Manac'h sur l'attitude réelle des populations, M. Mai Van Bo souligne qu'il n'y a pas eu seulement complicité discrète à l'égard du Front mais adhésion massive. Dès qu'apparaissait le drapeau du FNL, la foule descendait dans les rues. Il est arrivé souvent qu'elle y soit descendue avant même l'arrivée des combattants du Front.

Le délégué général a admis, sur une question que lui posait le directeur d'Asie, qu'il y aurait sans doute retrait du Front en certains points occupés pendant quelques jours. Mais l'appel à la coopération de tous est lancé et cet appel vaut même pour les éléments qui ont coopéré ou coopèrent encore avec les autorités de Saigon et jusque pour les membres du gouvernement, « à l'exception de ceux qui se sont conduits comme des tortionnaires ». L'appel vaut aussi naturellement pour les officiers (assez curieusement, M. Bo a demandé au directeur d'Asie si le grand Minh se trouvait toujours en Thaïlande)[1].

Pour savoir ce qu'il en est de la représentativité des autorités de Saigon, a conclu M. Bo, il n'est que de voir ce qu'il advient de l'Assemblée nationale vietnamienne. Celle-ci a voulu se réunir il y a quelques jours : sur 135 membres, 35 seulement étaient présents.

(Asie, CLV, RDVN, 1965-1976)

[1] Général Duong Van Minh, chef de l'État sud-vietnamien de novembre 1963 à décembre 1964 puis ambassadeur en Thaïlande jusqu'à son retour à Saigon le 5 octobre 1968.

100

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE DU NORD, ALGÉRIE

La situation interne en Algérie

Paris, 6 février 1968.

La crise politique qui régnait en Algérie depuis plusieurs mois[1] et qui paralysait toute réforme importante a abouti aux combats d'El Affroun qui ont opposé les partisans de l'ancien chef d'état-major, le colonel Tahar Zbiri, aux troupes loyalistes[2]. Bien qu'il ne semble pas que le régime ait été réellement menacé, le colonel Boumediene n'en a pas moins pris conscience de la nécessité de renforcer son autorité. Cette action s'est traduite sur le plan militaire et policier par la liquidation des noyaux de résistance constitués au lendemain des événements des 14 et 15 décembre et par un certain nombre d'arrestations qui ont frappé les milieux suspects de sympathie pour les insurgés[3]. Le gouvernement s'est d'autre part efforcé d'arracher les masses populaires à leur indifférence et de les rallier au régime : à cette fin, une campagne d'explications sur l'origine des événements d'El Affroun a été organisée à travers le pays[4]. L'équipe groupée autour du colonel Boumediene a décidé enfin de renforcer son emprise sur les principaux organes de la vie publique : les mutations intervenues au sein

[1] En novembre 1967, l'ambassadeur de France à Alger, Pierre de Leusse, dans une dépêche n° 59/AP du 16 novembre, relève les difficultés internes du pouvoir algérien : immobilisme et stagnation politiques et économiques, détérioration du pouvoir d'achat, augmentation du chômage, affrontement de diverses tendances au sein du Gouvernement et du Conseil de la Révolution, au clan d'Oujda, qui prit le pouvoir en 1965, s'oppose le groupe du colonel Tahar Zbiri. Cette tension atteint son paroxysme en décembre, à la suite de la décision du président Boumediene de réorganiser le parti, d'en confier la direction à l'un de ses plus fidèles lieutenants, M. Ahmed Kaïd, et de supprimer le secrétariat exécutif, dont trois membres sur cinq, constituent le fer de lance de l'opposition, véritable provocation à l'adresse du colonel Tahar Zbiri. L'affrontement est inévitable et éclate dans la nuit du 14-15 décembre 1967.

[2] Allusion à la tentative de putsch militaire du 14-15 décembre 1967, conduite par le colonel Tahar Zbiri, chef d'État-major de l'armée nationale populaire (ANP), qui s'est soldé par un échec. Voir ci-dessus la note de la sous-direction Afrique du Nord, Algérie, du 3 janvier 1968.

[3] Le consulat de France à Oran signale, le 21 décembre, que la sécurité militaire et la police des renseignements généraux ont procédé depuis le 19 à une soixantaine d'arrestations. Parmi les personnes arrêtées se trouvent trois officiers, M. Hireche, inspecteur général de l'enseignement, M. Safer, vice-président de l'Assemblée populaire communale, inspecteur primaire connu comme communiste et plusieurs militants UGTA (Union générale des travailleurs algériens) dont deux membres du bureau de l'union régionale, MM. Azzemou et Deradji, en service à l'hôpital. Le rôle du colonel Saïd Abid, chef de la 1re région militaire (Blida), est peu clair, son suicide dans son quartier général de Blida est annoncé le 16 décembre. La défaite du colonel Tahar Zbiri est celle des anciens maquisards par les anciens de l'Armée des frontières.

[4] Le 22 décembre 1967, les chargés de mission du parti se réunissent sous la présidence de M. Ahmed Kaïd. Il y est décidé une campagne d'information sur tout le territoire, afin « d'expliquer les conséquences graves qui auraient pu découler de la sédition armée d'El-Affroun ». Cette campagne se termine le 30.

de la hiérarchie militaire[1], les mises en garde à l'adresse des syndicats, la subordination étroite au parti des organisations de masse ont constitué les principales manifestations de cette volonté[2].

Cette reprise en main n'est pas allée sans rencontrer de graves difficultés. En effet, si le nouveau responsable du parti, M. Kaïd Ahmed, put rapidement imposer son autorité aux syndicats ouvriers, sa décision d'organiser sous le contrôle du parti des élections au sein de l'Union nationale des étudiants algériens devait se heurter à l'opposition des étudiants de la capitale. La grève déclenchée par la section de l'UNEA d'Alger, pour protester contre ce projet, s'est rapidement étendue au corps enseignant et aux élèves de l'enseignement secondaire, aboutissant à une véritable épreuve de force entre le pouvoir et les milieux universitaires[3].

Par-delà les péripéties de l'action quotidienne et des luttes politiques, le colonel Boumediene songe à doter le pays d'institutions stables. D'une part, les assemblées départementales économiques et sociales qui viennent d'être installées auprès des préfets préfigurent les futurs conseils départementaux qui seront élus dans le courant de l'année. D'autre part, le Congrès du FLN, dont la tenue est prévue pour le premier trimestre de 1969, doit jeter les bases des institutions définitives de l'État[4].

Sur le plan économique, le régime poursuit la mise en œuvre de la politique d'industrialisation à outrance définie par M. Abdesselam. Ainsi les

[1] Le commandant Abdallah Belhouchet est installé à Blida, le 19 décembre 1967, comme nouveau chef de la 1re région militaire. Le commandant Mohamed Benhamed (Abdelghani) est à la tête de la 5e région militaire (Constantine). Le commandant Zerguini, ancien officier de l'Armée française, jusqu'alors chargé des opérations à l'état-major de la Défense nationale, est nommé à Ouargla chef de la 4e région militaire. Cette affectation marquerait le début d'une série de mouvements dans le haut-commandement de l'ANP, tendant à remplacer aux sièges des régions militaires les ex-wilayistes par des officiers issus de l'Armée française. La réunion des cadres de l'ANP se tient près d'Alger le 28 décembre 1967. À l'issue de l'allocution du président Boumediene, les participants adoptent une résolution condamnant le mouvement séditieux du 15 décembre et réaffirment leur soutien au chef de l'État.

[2] Le programme de réformes des institutions de l'État algérien est présenté dans le télégramme d'Alger nos 131 à 135 du 10 janvier 1968, non publié : mise en place, le 9 janvier, dans les quinze départements du territoire algérien, d'assemblées départementales économiques et sociales composées provisoirement des présidents des assemblées populaires communales, de représentants du parti, de l'UGTA et de l'Armée ; deuxième conférence nationale des assemblées populaires communales et réunion annuelle, le 5 février de chaque année, d'une conférence des présidents des assemblées communales ; préparation du congrès du FLN qui devrait se tenir dans le courant du premier trimestre de 1969. Jusqu'à ce congrès, le Conseil de la Révolution assume le rôle de comité central du FLN. La réunion du congrès de l'Union générale des travailleurs algériens est également prévue.

[3] Les élections de comités d'étudiants doivent se tenir du 1er au 29 février dans la perspective de la conférence nationale et du congrès, le septième, de l'Union nationale des étudiants algériens. Des sanctions sont prévues pour les étudiants qui ne participeraient pas aux élections. De plus, le FLN se reconnaît le droit d'écarter par son veto certaines candidatures. Face à ces prétentions, le mouvement étudiant s'insurge, dénonce la « fascisation de l'Université », lance un mot d'ordre de grève pour le 2 février, grève qui dure tout le mois.

[4] Le FLN doit être réorganisé, restructuré, afin de définir clairement son rôle et ses attributions. La première phase est engagée avec la réunion des chargés de mission et commissaires nationaux, qui se tient le 19 février sous la présidence de M. Kaïd Ahmed, où doivent être décidées les modalités de la campagne nationale d'explication et d'information à tous les niveaux du parti.

crédits d'équipement affectés au ministère de l'Industrie dans le budget de 1968 sont-ils en augmentation de 50 % par rapport à 1967 et le plan triennal prévoit un montant d'investissements industriels de 5 400 millions, la priorité allant à l'industrie lourde (hydrocarbures, pétrochimie et sidérurgie). D'autre part, la volonté de construire une économie indépendante de caractère socialiste s'est traduite par l'institution de monopoles d'État (opérations financières avec l'étranger, raffinage et distribution des hydrocarbures), par l'extension du secteur public aux dépens des secteurs privés et autogérés, et par le rachat des installations appartenant en Algérie à des banques étrangères[1].

Ainsi, en dépit des luttes de tendance et des oppositions de tous ordres, le régime poursuit ses efforts en vue de construire un État moderne et une économie indépendante. Ce programme ambitieux risque de se heurter cependant à des obstacles importants : l'agitation syndicale et universitaire, l'insuffisance de l'appareil administratif et, par-dessus tout, l'apathie d'une population durement éprouvée par les conditions économiques et politiquement désabusée.

Il n'est pas exclu que ce climat politique et social assez lourd soit à l'origine du retard apporté à un remaniement ministériel annoncé depuis la mi-décembre et rendu nécessaire par l'absence de titulaires de trois départements ministériels importants, Finances, Agriculture et Travail.

(Algérie, Politique intérieure, A-13-2, 1968)

101

NOTE
DE LA DIRECTION POLITIQUE, SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES

N. *Paris, 6 février 1968.*

Le Dr Sarabhai[2], président de la Commission atomique indienne, au cours d'une visite au commissariat à l'Énergie atomique les 8 et 9 janvier dernier, a exposé les projets de sa commission dans le domaine des réacteurs rapides, projets consistant en une demande de collaboration avec la France pour la construction d'un réacteur de ce type.

[1] Le 12 janvier, la BNCIA (Banque nationale pour le commerce et l'industrie-Afrique) est reprise par la Banque nationale d'Algérie. Le 16 janvier, la Banque extérieure d'Algérie reprend l'ensemble des activités algériennes de la Société générale.

[2] Le Dr Vikram A. Sarabhai est président de la Commission indienne de l'Énergie atomique depuis 1966.

Il a été suivi, à la fin du même mois, par M. Sethna[1], directeur du centre atomique de Trombay. Ces deux visites ont gardé un caractère purement exploratoire. Les Indiens se sont bornés à donner des indications très générales sur les caractéristiques du réacteur qu'ils souhaitent construire, sur la nature et sur les modalités de l'aide qu'ils souhaitent recevoir de nous.

Ils envisagent la construction d'un réacteur semblable au réacteur français « Rapsodie » mais qui bénéficierait des enseignements tirés de la conception, de la construction et du début de fonctionnement de celui-ci.

Les modalités de notre aide devraient laisser une large place aux efforts de développement indiens, à l'exception toutefois des grandes composantes telles que pompes et générateurs de vapeur, puisque le but visé par nos interlocuteurs est l'acquisition d'une expérience suffisante pour leur permettre de réaliser ensuite sans concours technique extérieur des réacteurs rapides producteurs d'électricité.

Quant à la nature de notre aide elle serait évidemment technique (formation d'ingénieurs) mais aussi financière. Sur ce point le Dr Sarabhai a exprimé l'espoir que le gouvernement français accorde à l'Inde un prêt exceptionnel dont il n'a d'ailleurs précisé ni le montant ni les conditions.

Un dirigeant de la direction des piles atomiques au CEA, M. Vendryes[2], accompagné d'un ou deux ingénieurs doit se rendre en Inde à la mi-février pour poursuivre les discussions permettant de fixer les caractéristiques du réacteur et d'évaluer les coûts et les délais de construction.

Le Dr Sarabhai se propose de revenir en France au début du mois d'avril.

L'opération que nous proposent les Indiens est d'un intérêt certain pour la recherche et l'industrie nucléaires en France. Elle constituerait la première exportation dans le monde d'un réacteur rapide et confirmerait avec éclat le retentissement à l'étranger de la réalisation de « Rapsodie » et de façon plus générale le rang que nous avons pris dans la compétition scientifique et technique nucléaire.

Elle permettrait à nos chercheurs et à notre industrie de parfaire l'expérience acquise au cours de la réalisation de notre premier réacteur rapide et de préparer plus complètement celle du second « Phénix ».

Elle fournirait à l'industrie une occasion importante d'exporter des matériels spécifiquement nucléaires, les parties principales de l'installation devant être construites en France, et lui ouvrirait probablement, pour l'avenir, des débouchés sous la forme soit de fournitures de composantes de réacteur, soit de concessions de licences.

En Europe, au moment où l'on se préoccupe d'étendre au stade de la production industrielle la coopération pratiquée au niveau de la recherche et

[1] Shri H. N. Sethna est directeur du centre atomique de Trombay qui est la première usine de fabrication de plutonium mise en service en Inde au mois d'août 1964 à Trombay près de Bombay.

[2] M. Georges Vendryes est adjoint au directeur des Piles atomiques au Commissariat à l'Énergie atomique.

du développement, l'opération pourrait avoir pour conséquence de décider des tiers, non nécessairement membres d'EURATOM, à se joindre à nous et viendrait heureusement contrebalancer l'accord intervenu en octobre dernier entre les gouvernements belge, allemand et néerlandais prévoyant la constitution d'un groupe privé pour la construction d'un prototype de réacteur rapide de centrale électrique[1].

Au Japon où un groupe s'est constitué dans le même but et où l'on suit avec grand intérêt l'expérience « Rapsodie », elle consoliderait la position à laquelle cette expérience semble nous donner vocation.

(Questions atomiques, Inde, Relations avec la France)

102

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Du conflit vietnamien
(Entretien avec un membre de l'ambassade américaine)

N. n° 42/CLV[2]. *Paris, 7 février 1968.*

M. Dean[3], premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis, a donné lecture le 6 février au chef du service Cambodge-Laos-Vietnam d'un télégramme-circulaire du Département d'État faisant le point des résultats militaires de l'offensive vietcong[4] à la date du 5 février.

Le document insiste surtout, sans nouveauté, sur l'énormité des pertes subies par le FNL dont le nombre des tués est estimé, à cette date, à 21 000 au moins.

Il souligne que, d'après les documents saisis sur les prisonniers et les morts du Vietcong, les combattants du FNL avaient mission de mener leur offensive jusqu'au soulèvement général de la population et qu'aucune instruction de repli en cas d'insuccès ne leur avait été donnée.

Selon ce message, il en résulte que s'il est inexact de parler d'une « offensive du désespoir » du FNL, il n'en reste pas moins que cette offensive

[1] La Belgique, le Canada et les Pays-Bas concluent en octobre 1967 un accord de principe sur la construction en commun d'un prototype de réacteur rapide d'environ 300 mégawatts qui sera installé en Allemagne.

[2] Cette note est rédigée par M. Jean Brèthes, chef du service Cambodge, Laos, Vietnam à la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis janvier 1960.

[3] John Gunther Dean, premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 18 juillet 1965.

[4] Pour un bilan de l'offensive du Têt, voir ci-dessous les dépêches de Saigon n°s 39/AS/C et 41/AS/C du 2 mars 1968.

a échoué, puisque son objectif n'a pas été atteint : la population civile sud-vietnamienne n'a pas pris les armes contre le gouvernement de Saigon et les Américains.

Sans insister sur ces conclusions qui sont conformes à la version officielle actuelle des autorités de Washington, M. Dean s'est livré à quelques commentaires désabusés sur l'imprévoyance du commandement américain.

Selon lui, l'ambassade américaine à Paris, « tenant compte dans une large mesure de nos propres commentaires », insiste depuis longtemps auprès du Département d'État sur l'inefficacité des bombardements. Ce point de vue est constamment soutenu à Washington par M. Harriman[1].

Au cours de son dernier passage à Paris, M. Harriman aurait même eu une scène violente, en présence de M. Bohlen[2] et de M. Dean, avec un « général à trois étoiles » qui soutenait les thèses du Pentagone et aurait traité ce militaire « d'idiot ».

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

103

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

OCAM – Conférence des Chefs d'État à Niamey

N. n° 86/DAM. *Paris, 7 février 1968.*

1. Créée au début de 1965[3] par les dirigeants francophones d'Afrique noire qui ressentaient alors la nécessité de donner à leur solidarité une forme institutionnelle, l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM) a rapidement acquis, sur le plan international, une audience certaine et une réputation de sérieux, tout en devenant pour le continent africain un élément d'équilibre et de stabilité.

[1] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain depuis 1965, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968.

[2] Charles Eustis Bohlen, ambassadeur des États-Unis à Paris du 27 octobre 1962 au 9 février 1968.

[3] L'OCAM (Organisation commune africaine et malgache) est une organisation sous-régionale fondée lors de la conférence de Nouakchott (Mauritanie), le 12 février 1965, et officialisée par la Charte de Tananarive du 27 juin 1966 Le siège est fixé à Yaoundé (Cameroun). L'OCAM comprend quatorze États, tous d'expression française (Sénégal, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Togo, Niger, Dahomey, Cameroun, Tchad, République centrafricaine, Congo-Brazzaville, Gabon, Congo-Kinshasa, Rwanda, Madagascar). Se reporter à *D.D.F.*, 1965-I, n° 305, 1966-II, n° 92.

La troisième conférence des chefs d'État qui vient de se réunir à Niamey les 22 et 23 janvier derniers[1] a montré que la réussite de cette organisation tenait à la fois à sa cohésion, à sa modération et à son pragmatisme.

À l'exception du général Bokassa, représenté par son ministre des Affaires étrangères[2], les treize autres chefs d'État des pays membres[3] ont participé personnellement aux travaux de Niamey. Leur présence constitue à elle seule un succès et prouve l'intérêt d'une telle rencontre. L'utilité et l'originalité d'une organisation comme l'OCAM n'est pas seulement d'instaurer une coopération entre ses membres mais aussi de permettre des contacts entre dirigeants de régimes différents et d'établir entre eux un climat de confiance. À cet égard la réunion de Niamey a atteint pleinement son but puisqu'aussi bien le général Mobutu[4] et le président Kayibanda[5] ont siégé ensemble sans que se produise un quelconque incident.

Cette manifestation d'unité n'a pas effacé complètement certaines rivalités : les militaires[6] se sont retrouvés face aux civils, les dirigeants de l'UDEAC[7] face à ceux de l'Entente[8]. Le général Mobutu, pour sa part, s'est créé un personnage qui effraie et irrite. Les délégués du Cameroun

[1] Sur cette conférence, ses résultats, les résolutions adoptées, se reporter aux dépêches de Niamey n°s 33 et 48/DAM des 25 janvier et 6 février 1968, non publiées.

[2] M. Jean-Arthur Bandio est le ministre des Affaires étrangères de la République centrafricaine (RCA) depuis le 13 janvier 1967.

[3] *Note infra-marginale du document* : Membres de l'OCAM : Sénégal, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Togo, Niger, Dahomey, Cameroun Tchad, RCA, Congo-Brazzaville, Gabon, Congo-Kinshasa, Rwanda, Madagascar.

[4] Le général Joseph-Désiré Mobutu est le président de la République démocratique du Congo (Kinshasa) depuis le 25 novembre 1965.

[5] M. Grégoire Kayibanda est le président élu du Rwanda depuis le 26 octobre 1961.

[6] Les militaires sont : le général Lamizana (Haute-Volta) porté au pouvoir par un soulèvement populaire le 3 janvier 1966, alors qu'il était chef d'État-major des Armées ; le général Eyadéma est devenu officiellement président de la République du Togo le 15 avril 1967, après avoir renversé Nicolas Grunitzky, alors qu'il était le chef d'État-major des Armées, avec grade de lieutenant-colonel ; le colonel Alley, depuis le 22 décembre 1967, ainsi que le représentant du général Bokassa, président de la République centrafricaine depuis le 1er janvier 1966.

[7] L'UDEAC ou Union douanière et économique de l'Afrique centrale a été créée en 1964 par le traité de Brazzaville. Inspirée du modèle de la Communauté économique européenne, elle a pour vocation de promouvoir entre les États membres (Cameroun, République centrafricaine, Congo, Gabon, Tchad, un grand marché régional par l'élimination des entraves au commerce inter-États et harmonisation des politiques économique et monétaire au sein de la zone. Le Tchad et la RCA, pays enclavés, s'en retirent en 1968 pour constituer avec la République démocratique du Congo (Kinshasa) une éphémère Union des États de l'Afrique centrale (UEAC).

[8] Le Conseil de l'Entente, créé le 29 mai 1959, compte cinq États membres : le Dahomey, la Haute-Volta, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo. Son siège est à Abidjan. Les objectifs du Conseil consistent à offrir un cadre de concertation politique aux chefs d'État des pays membres et de mettre en œuvre, dans un esprit d'entente et de solidarité, des projets en vue de promouvoir le développement des pays concernés. Le Conseil a rapidement abandonné ses objectifs politiques initiaux pour se consacrer à des projets économiques. Le Conseil de l'Entente comprend la Conférence des chefs d'État, organe suprême qui définit les grandes orientations, le Conseil des Ministres des Affaires étrangères, chargé de préparer l'ordre du jour des conférences des chefs d'État, le Secrétariat général, organe chargé de l'exécution des décisions des chefs d'État. Le principal outil du Conseil est le Fonds d'Entraide et de garantie des emprunts du Conseil de l'Entente, géré par un Secrétaire administratif.

ont souvent fait figure d'opposants. En définitive, il est probable que la conférence n'a pas permis de dissiper tous les malentendus et que la susceptibilité de tel ou tel – par exemple de M. Tombalbaye[1] qui a vu ses espoirs de succéder à M. Hamani Diori déçus – y aura été mise à l'épreuve.

On notera cependant que les chefs d'État ont su, malgré leurs éventuelles oppositions, donner pour l'extérieur l'image d'une organisation unie.

2. Il reste que la raison d'être de l'OCAM est avant tout de renforcer la solidarité entre ses membres en donnant à leur coopération des objectifs précis. C'est ainsi que les chefs d'État ont décidé d'agir de façon concertée tant dans la perspective du renouvellement de la convention de Yaoundé que pendant la conférence de New-Delhi. À l'ONU une meilleure coordination entre délégations des pays membres de l'OCAM sera également recherchée, grâce à la création d'un bureau de l'Organisation.

À l'intérieur de l'OCAM, la coopération va se développer dans les domaines économique, culturel et social[2]. L'expérience tentée avec la création d'un marché africain du sucre sera poursuivie et améliorée ; le principe a été acquis de la renouveler avec un marché africain de la viande. Il a été par ailleurs admis de rechercher une plus étroite collaboration entre les trois compagnies aériennes – Air Afrique, Air Madagascar, Air Congo – afin de mieux desservir tous les États de l'organisation.

Si la constitution d'une agence de presse de l'OCAM n'a pas été retenue pour l'immédiat, en revanche il a été décidé de créer une école d'ingénieurs ruraux à Ouagadougou, un institut vétérinaire à Dakar, et un centre des arts à Abidjan. Ce ne sont là que des exemples parmi d'autres des réalisations concrètes de l'OCAM qui tranchent sur l'inefficacité de tant d'autres organisations.

3. En Afrique même, face à une OUA[3] inefficace et divisée, l'OCAM exerce désormais une attraction certaine. Pour la première fois, la Tunisie[4], le Maroc[5], le Ghana, le Nigeria ont délégué des observateurs à une conférence de cette organisation et le secrétaire général de l'OUA[6] y est venu

[1] M. François Ngarta Tombalbaye est président de la République du Tchad depuis 1960, réélu le 22 avril 1962.

[2] À ce sujet, se reporter à la dépêche de Niamey n° 48/DAM du 6 février 1968, qui présente de façon détaillée les points de l'ordre du jour de la conférence de l'OCAM qui ont fait l'objet de résolutions adoptées par les chefs d'État.

[3] OUA : Organisation de l'unité africaine est créée à Addis-Abeba (Éthiopie) en 1963 par trente-deux États africains. Son siège est à Addis-Abeba ; La Charte de l'organisation est signée en mai 1963. Son objectif est de promouvoir l'unité et la solidarité des États africains. Les principes fondamentaux de l'OUA sont : le respect du tracé des frontières héritées de la colonisation, le respect de la souveraineté, la non-ingérence dans les affaires intérieures. L'OUA est avant tout un forum de coopération entre chefs d'État.

[4] L'observateur tunisien est M. Taïeb Slim, homme politique et diplomate, secrétaire d'État et représentant personnel du président Bourguiba.

[5] L'observateur marocain est Hadj Ahmed Balafrej, représentant du roi du Maroc avec rang de ministre.

[6] M. Boubacar Diallo Telli, Guinéen, est le premier secrétaire général de l'OUA. Il est réélu difficilement en 1968.

en personne. Le plus important, c'est que cette manifestation d'intérêt traduit un changement profond dans les conceptions de la coopération interafricaine. Après l'échec de l'idéologie panafricaine que caractérisaient son contenu abstrait et ses objectifs trop ambitieux, les vues plus réalistes de dirigeants comme M. Houphouët-Boigny sont en passe de recueillir l'adhésion de la plupart des États africains. C'est là pour l'avenir un phénomène capital.

Si elle se veut l'un des piliers de l'unité africaine, l'OCAM recherche par ailleurs, avec l'organisation de la francophonie, à élargir et à approfondir son caractère francophone. Ce sont les dirigeants africains qui, les premiers, ont ressenti le besoin de donner à la francophonie un certain cadre et de multiplier les échanges entre partenaires utilisant la même langue. À Niamey cette question a fait l'objet, semble-t-il, d'un long débat entre chefs d'État. Le premier projet concret pourrait être la rencontre avant la fin de l'année des ministres de l'Éducation nationale des différents pays francophones : telle est au moins l'idée qui a été lancée à Niamey.

Reconduit dans ses fonctions de Président de l'organisation, M. Hamani Diori restera le maître d'œuvre des tâches de longue haleine entreprises par l'OCAM, que ce soit l'organisation de la francophonie ou le renouvellement de la convention de Yaoundé. En revanche, le secrétaire général de l'organisation M. Diakha Dieng sera prochainement remplacé. C'est le Sénégal qui devra désigner son successeur.

L'OCAM montre ainsi son désir de continuité et de renouvellement. La conférence de Niamey n'aura pas été une conférence spectaculaire. Aucune grande décision n'y aura été prise. Le problème des mercenaires, déjà traité dans le cadre de l'OUA, n'y a pas été officiellement examiné. Certaines questions n'ont pas trouvé de solution. Il reste que cette réunion a permis une nouvelle manifestation de solidarité entre francophones. Après avoir accueilli la dernière conférence de l'OUA dont la présence des francophones avait assuré le succès, Kinshasa recevra dans un an la prochaine conférence de l'OCAM. C'est dire le rôle essentiel qu'un Congo stabilisé pourrait être appelé à jouer en Afrique.

(Direction des Affaires africaines et malgaches,
Conférence de l'OCAM, 52-0-1, 1968)

104

M. BAEYENS, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 117/EU[1]. *Athènes, 8 février 1968.*

Ma dépêche 858/EU du 21 septembre 1967[2] avait fait part au Département des réactions suscitées ici à la suite du dépôt, à l'initiative de la Suède, par les trois pays scandinaves et les Pays-Bas, de la plainte contre la Grèce à la Commission européenne des Droits de l'homme[3].

Les débats qui se sont déroulés au sein de l'Assemblée consultative à Strasbourg depuis le 29 janvier et les résolutions qui s'en sont suivies[4], ont provoqué à Athènes des réactions nuancées suivant les milieux dont elles émanent.

La presse a fait preuve d'une très vive irritation à ce qui a été considéré comme une intrusion inadmissible dans la politique intérieure grecque. Elle n'a d'ailleurs fait en l'occurrence que donner le ton d'une opinion publique, fût-elle tiède à l'égard du gouvernement qui, dans sa majorité, semble avoir réagi, conformément à la tradition grecque, dans un sens nationaliste et hostile à l'intervention de l'étranger dans les affaires du pays. Le

[1] Cette dépêche est intitulée : *La Grèce au Conseil de l'Europe.*

[2] Cette dépêche, sous-titrée : *Plainte contre la Grèce au Conseil de l'Europe*, analyse les réactions suscitées en Grèce quant à l'attitude des trois pays nordiques et plus spécialement du Danemark vis-à-vis de la Grèce. À défaut de réaction publique officielle, certains organes de presse suggèrent la rupture des relations diplomatiques et critiquent le Conseil de l'Europe.

[3] Le 20 septembre 1967, les gouvernements danois, norvégien et suédois saisissent la Commission européenne des Droits de l'homme de trois requêtes identiques dirigées contre la Grèce. Ces requêtes, portant les numéros 3321/67, 3322/67, 3323/67, sont formulées en application de l'article 24 de la Convention européenne des Droits de l'homme. Se reporter au document du Conseil de l'Europe, référence C(67) 33, 20/9/67. Le 21 septembre 1967, l'Islande fait savoir qu'elle s'associe à la plainte déposée contre le gouvernement grec et le 27 septembre, ce sont les Pays-Bas (3344/67) qui s'y joignent.

[4] Le 16 décembre 1967, le gouvernement hellénique communique à la Commission européenne des Droits de l'homme ses observations écrites sur la recevabilité de ces requêtes. Le 23 janvier 1968, la Commission entend les opinions avancées par les parties et rend sa décision sur cette question le 24 janvier 1968, déclarant les requêtes recevables. Consulter le « Rapport sur la situation en Grèce », présenté par M. W.E. Siegmann, sénateur néerlandais, rapporteur, et par M. Samuel Silkin, député travailliste britannique, président de la Commission juridique de l'Assemblée, à l'issue de leur mission en Grèce du 16 au 23 décembre 1967, déposé sur le bureau de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe le 12 janvier 1968, référence AS/Bur (19) 33. Ce rapport rappelle les fondements et le statut du Conseil de l'Europe avant de dresser le tableau de la situation en Grèce depuis le mois de février 1964 et les perspectives d'avenir du pays Il est assorti de deux annexes, dont la deuxième rend compte des déclarations des personnalités que MM. Siegmann et Silkin ont rencontrées au cours de leur visite en Grèce. Ce rapport, présenté à l'Assemblée au cours de sa session de janvier 1968, aboutit, le 31 janvier 1968, à la résolution 361 (1968), à la recommandation 511 et à la directive 268. Le 2 février 1968, M. van der Stoel est désigné rapporteur pour la question de la situation en Grèce, en remplacement de M. Siegmann qui a donné sa démission au Parlement néerlandais.

commentateur de *Vradyni*[1], résumant en quelques formules lapidaires, les sentiments les plus répandus et dont l'*Estia*[2] et l'*Acropolis*[3] s'étaient aussi fait l'écho, écrit : « Il est temps de donner une leçon aux désœuvrés de gauche du Café de l'Europe, à la suite de leur tentative inadmissible de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un pays indépendant. La participation de la Grèce à cette parlote dont nous n'avons tiré aucun profit a été une grande erreur… La Grèce devrait retirer sa délégation de Strasbourg. »

Si le rappel de M. Basile Vitsaxis, représentant permanent de la Grèce à Strasbourg, a pu en effet être souhaité par certains, il n'a cependant pas eu lieu.

Ici encore, les deux tendances que l'on décèle souvent au sein de la junte se sont manifestées. Au Département Royal, qu'il s'agisse du ministre M. Pipinélis, ou de ses services en la personne de M. Sossidis, naguère encore collaborateur de MM. Papandréou[4] et Stéphanopoulos[5] et qui, après être demeuré sans poste depuis le 21 avril, vient d'être nommé directeur de la Coopération européenne, on a jugé qu'il n'y avait pas lieu, compte tenu des procédés envisagés et des délais impartis, de prendre une mesure aussi extrême.

On me dit qu'en l'occurrence, le Département Royal a été fortement appuyé par M. Papadopoulos, qui a finalement fait prévaloir le point de vue des diplomates.

(Europe, Grèce, Politique étrangère, 17-11-4, 1961-1970, 1968)

[1] *Vradyni,* ancien organe de presse caramanliste, quotidien de l'après-midi, bien-pensant, représente la droite conservatrice. Il est la propriété des frères Athanassiades et tire à environ quarante deux mille exemplaires.

[2] *Estia*, propriété de la famille Kyrou, conservateur, est un quotidien du soir, très bien écrit, lu par un public de choix, de tendance plutôt extrême-droite qui soutient l'action du gouvernement. Cet organe de presse a un faible tirage d'environ six mille exemplaires.

[3] *Acropolis*, quotidien du matin, qui appartient à la famille Botsis, est plutôt représentatif de la droite conservatrice Son tirage est de soixante-dix-huit mille exemplaires.

[4] M. Georgios Papandréou, ancien Premier ministre de Grèce et ministre de l'Éducation du 3 novembre 1963 au 15 juillet 1965.

[5] M. Christos Stephanos Stephanopoulos, conservateur modéré est Premier ministre de Grèce pendant un an, 1965-1966.

105

COMPTE RENDU D'ENTRETIEN

entre M. Couve de Murville et le ministre irakien des Affaires étrangères, M. Khairallah, le 8 février 1968.

C.R. *Paris, 8 février 1968.*

Assistaient à l'entretien :

Côté français :	Côté irakien :
MM. Couve de Murville[1]	MM. Khairallah[5]
Alphand[2]	Umari[6]
Gorce[3]	Khalaf[7]
Lebel[4]	

M. Couve de Murville, après avoir souhaité la bienvenue à son collègue propose de commencer par les problèmes politiques, c'est-à-dire essentiellement de parler du Moyen-Orient.

M. Khairallah, après quelques mots de remerciements expose que la politique de son pays repose sur trois idées fondamentales : indépendance, coopération sur un pied d'égalité, souci d'effacer les traces de l'agression israélienne contre les pays arabes. Ceci amène l'Irak à appuyer tous les mouvements de libération dans le monde, à être prêt à coopérer avec les pays sans considération de race ni de religion et à affirmer, en toute occasion, la solidarité du monde arabe, en soutenant en particulier ceux des Arabes qui ne sont pas encore indépendants.

Quant au problème essentiel du Moyen-Orient, c'est-à-dire au conflit entre Israël et les Arabes, l'Irak ne pouvait s'empêcher de voir, derrière l'agression du 5 juin, une main étrangère. Pour l'avenir, il faut la paix, c'est-à-dire la stabilité, qui ne peut être établie que si la cause de trouble disparaît, c'est-à-dire, si disparaissent les conséquences de l'agression. Les

[1] Maurice Couve de Murville est ministre des Affaires étrangères depuis le 1er juin 1958.

[2] Hervé Alphand, ambassadeur de France, est secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[3] Pierre Gorce, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France à Bagdad depuis mars 1967.

[4] Claude Lebel, ministre plénipotentiaire, est directeur des Affaires africaines et malgaches et chargé des Affaires d'Afrique-Levant depuis avril 1966.

[5] Ismaël Kairallah est ministre d'État irakien chargé des affaires de la présidence de la République depuis mai 1967 et ministre des Affaires étrangères par intérim.

[6] Nather Akram al Umari est ambassadeur d'Irak à Paris depuis juillet 1967.

[7] Kasem Khalaf, diplomate, est le délégué permanent irakien à l'Assemblée générale des Nations unies.

Arabes sont prêts à collaborer avec les Nations unies pour restaurer, par des voies purement politiques, le *statu quo* antérieur au 5 juin. Comme l'a bien compris la France, et en particulier, le général de Gaulle, il faut faire disparaître les traces de l'agression, c'est-à-dire prouver que l'expansion par la force est contraire aussi bien au droit international qu'à la Charte des Nations unies. Mais il faut bien constater que la décision prise par les Nations unies[1] n'est pas appliquée, car Israël refuse de s'y soumettre. Il veut se maintenir où il est, ce qui ne contribue en rien à la stabilité de la région. Aussi bien s'agit-il d'un problème palestinien, c'est-à-dire que les Palestiniens devraient être les premiers à dire leur mot.

Il y a d'autre part le problème du Golfe arabique. On a parlé, avec des arguments controuvés, d'une alliance « pour remplir le vide ». En fait, il n'y a pas de problème, car les Arabes ont le droit de vivre leur propre vie et de combler eux-mêmes le vide. Ce qu'il faut c'est une entraide et une coopération locales. Aucun pays non-arabe n'a le droit d'intervenir dans la partie arabe de cette région.

Quant à la France, l'Irak souhaiterait pratiquer avec elle une politique dont le caractère amical soit à la hauteur de la compréhension manifestée par elle. Tout l'Irak le souhaite. En particulier, grâce à la visite du général Aref[2], il souhaite une coopération fructueuse car, pays en voie de développement, l'Irak a besoin de l'expérience d'un pays comme la France, pour pouvoir se développer.

M. Couve de Murville fait part à son collègue de l'intérêt avec lequel il l'a écouté. Évidemment dans le monde arabe tout est dominé par l'affaire d'Israël. Il a noté que l'Irak souhaite supprimer les causes de la tension, donc revenir au *statu quo ante*, ce qui veut dire l'évacuation des territoires occupés. Il souhaite donc poser une question : l'Irak a-t-il approuvé la résolution du 22 novembre qui stipule cette évacuation et prévoit la désignation d'un envoyé des Nations unies, ce qui paraît bien être conforme aux vues irakiennes ?

M. Khairallah répond que l'évacuation concerne essentiellement les pays occupés, de même que la mission Jarring[3].

M. Couve de Murville relève que jusqu'ici cette mission a donné peu de résultats. Quant au Golfe on peut penser que l'évacuation anglaise est une étape normale de la décolonisation, qui devait arriver un jour ou l'autre. L'événement ne surviendra qu'en 1971 ce qui donne plusieurs années pour voir venir. Il a bien compris que les Arabes riverains du Golfe doivent s'entendre entre eux, mais il y a aussi l'Iran. La France souhaite qu'il n'y

[1] La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 demande notamment le retrait des forces israéliennes des territoires conquis depuis le 5 juin 1967.

[2] La visite du général Aref à Paris se déroule du 7 au 10 février 1968 (voir la note du 13 février 1968 publiée ci-après).

[3] Conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, le secrétaire général des Nations unies nomme le 23 novembre l'ambassadeur de Suède à Moscou, Gunnar Jarring, ambassadeur spécial pour se rendre au Moyen-Orient afin de favoriser un accord entre les États intéressés en vue d'un règlement pacifique.

ait pas de difficultés entre les uns et les autres, tous étant indépendants et faisant face à leurs propres responsabilités.

Il remercie son collègue de ce qu'il a dit sur les rapports franco-irakiens et franco-arabes et qui correspond à ce que nous pensons nous-mêmes. Il y a toutes les raisons pour qu'il y ait entre les deux pays de l'amitié et de la coopération. La visite du Président de l'Irak est un peu plus qu'une affaire franco-irakienne. Sa signification déborde sur l'ensemble des Arabes.

M. Couve de Murville ayant demandé s'il y avait des points particuliers dont il souhaiterait parler, M. Khairallah répond qu'il y en aurait certes, mais ne posant pas de problèmes. La coopération doit se développer dans tous les domaines, information, culture, technologie, industrie. Il faut laisser les spécialistes en parler. Il note toutefois que la presse et la télévision françaises n'ont pas correspondu aux espoirs irakiens ; il serait de l'intérêt des deux pays que la coopération franco-irakienne fut soutenue par les programmes de télévision ; alors que les organes irakiens font tout leur possible dans ce sens, il semble qu'en France il y ait un parti pris en faveur d'Israël ; sans doute la presse est-elle libre, mais il espérait que son collègue prendrait néanmoins ses remarques en considération.

M. Couve de Murville ayant noté que le conflit israélo-arabe était très controversé en France comme ailleurs, et M. Khairallah ayant relevé que controverse ne voulait pas dire développement constant du même point de vue, M. Couve de Murville conclut en soulignant que les Israéliens sont plus habiles que les Arabes à se faire connaître par leur propagande.

M. Khairallah revient à la mission Jarring et se demande si Israël a reconnu la résolution du 22 novembre ; M. Jarring a-t-il d'ailleurs posé cette question ?

M. Couve de Murville ne peut se prononcer sur la question de savoir si Israël a accepté ou non la résolution du Conseil de sécurité. Ce qui est certain c'est qu'Israël a lié toutes les parties de cette résolution et cherche la négociation directe. La France estime que l'évacuation doit constituer le premier stade, mais une très forte pression extérieure sera nécessaire et l'on sait bien ce qu'il en est actuellement. Quant à l'incident des bateaux bloqués sur le canal, l'échec de la première tentative de libération est fâcheux, mais il s'agissait d'un symbole plutôt que d'une question essentielle et peut-être M. Jarring pourra-t-il reprendre l'affaire.

M. Khairallah interprète comme son collègue la résolution du 22 novembre et estime que M. Jarring doit poser à Israël la question de l'acceptation entière de la résolution.

Ayant répété qu'il ne savait pas si Israël acceptait ou non la résolution, *M. Couve de Murville* ajoute que, dans l'affirmative, il demeurera des problèmes d'interprétation, chacun ayant la sienne.

M. Khairallah indique qu'à son avis Israël s'est prononcé négativement sur l'ensemble de la résolution.

M. Couve de Murville rappelle qu'Israël cherche toujours à engager une négociation directe avec chacun de ses voisins, ce qui est effectivement irréalisable.

M. Khairallah rappelle qu'à Khartoum[1] les Arabes se sont mis d'accord pour refuser toute négociation directe. Aucun gouvernement arabe ne peut braver son opinion publique au point de donner l'impression d'être prêt à reconnaître Israël.

M. Couve de Murville estime que c'est bien pour cela qu'il est bon que M. Jarring soit sur place pour parler aux uns et aux autres, cependant que le Conseil de sécurité reste compétent sur l'ensemble du problème.

M. Khairallah demande, « entre amis », comment, si la France était à la place de l'Irak, elle verrait le problème.

M. Couve de Murville fait valoir que compte tenu des sentiments, de l'histoire, des traditions et des expériences passées qui conditionnent une politique, il est difficile à un pays de se mettre à la place d'un autre. Cela dit, la France estime que la résolution du 22 novembre fournit des bases raisonnables de règlement, probablement plus difficiles à accepter par Israël que par les Arabes à cause de la renonciation qu'elle lui impose à ses conquêtes, mais quand même équitables. Mais cette résolution impose des sacrifices aux Arabes aussi.

M. Khairallah ayant indiqué qu'on peut faire des sacrifices mais pas sur le patrimoine que représente un territoire, et rappelé l'attitude de la France pendant la dernière guerre, M. *Couve de Murville* lui demande à quel territoire il fait allusion : celui qu'Israël a occupé après le 5 juin ou celui de la Palestine ?

M. Khairallah répond qu'il ne s'agit pas de la Palestine mais bien des territoires occupés après le 5 juin.

À la question de savoir si la France a actuellement une idée permettant de faire progresser une solution, M. *Couve de Murville* répond que pour le moment la situation internationale ne permet pas de voir l'avenir ; il y a le Vietnam, cependant que la politique américaine est figée jusqu'aux élections de novembre. Il est difficile d'imaginer une action tant que les États-Unis et l'URSS ne se sont pas rapprochés. Les conditions du moment ne sont pas encourageantes. Les États ont l'habitude d'attendre mais les hommes – et l'on pense aux réfugiés – sont dans une situation différente. Il est donc pessimiste pour le moment, tout en étant convaincu que les choses évolueront.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968)

[1] Le sommet arabe de Khartoum se tient du 29 août au 1er septembre 1967, il aboutit à une résolution de non-réconciliation avec Israël, de non-reconnaissance de l'État d'Israël et à un refus de négocier. Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 105.

106

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 769 à 775.
Réservé.

Bonn, 9 février 1968.

(*Reçu* : 12 h. 35).

M. von Guttenberg[1], qui m'a reçu à dîner en tête-à-tête, après m'avoir invité de longue date, s'est révélé un champion déterminé de M. Willy Brandt. Le secrétaire d'État à la Chancellerie ne parvenait pas à supposer que le ministre fédéral des Affaires étrangères ait trahi la cause de l'amitié franco-allemande qu'il défendait depuis des mois, dans le parti socialiste, aux côtés de M. Wehner[2]. Lorsque M. Kiesinger avait appris, à Rome[3], les propos rapportés par l'agence DPA, il s'était empressé de télégraphier au vice-chancelier d'y opposer un démenti, ne doutant pas, un instant, que M. Brandt n'eût été victime d'une erreur ou d'une conspiration. M. Brandt se déclarait offensé. Comment ses amis français avaient-ils pu le soupçonner, l'abandonner ? M. Kiesinger, quant à lui, n'avait jamais cessé, d'un bout à l'autre de la crise, de comprendre et d'expliquer notre réaction.

Il ressortait de telles confidences que M. Kiesinger pouvait se donner les gants d'avoir volé au secours du président du parti, à la fois allié et rival, et plus encore qu'il se montrait soucieux de protéger la grande coalition contre les manœuvres et les intrigues. Le Chancelier avait adressé à Paris un véritable SOS. Sans le nommer, M. von Guttenberg n'a pas été fâché d'assurer que, pendant la séance du cabinet, le 7 dans la matinée, M. Schröder[4] était passé à l'attaque par ses insinuations et ses critiques contre nous. Aussitôt connue, la déclaration faite par le ministre de l'Information, après le Conseil des ministres, avait changé l'atmosphère en permettant à M. Kiesinger de marquer par rapport au ministre fédéral de la Défense un point décisif.

La tâche du chef du gouvernement fédéral n'était pas facile. M. von Guttenberg s'est exprimé, à ce sujet, en homme dépourvu de toute illusion. À Rome, une fois de plus, le Chancelier avait souligné ce que représentait pour lui, pour l'Allemagne, l'entente franco-allemande. Il n'accepterait

[1] Le baron Karl Theodor von und zu Guttenberg est nommé le 11 avril 1967 secrétaire d'État parlementaire à la Chancellerie. Sa mission essentielle est d'assurer la liaison avec le *Bundestag*. Il est député CSU (démocrate-chrétien) de Haute-Franconie.

[2] M. Herbert Wehner est ministre fédéral pour les questions pan-allemandes depuis le 1er décembre 1966.

[3] Le chancelier Kiesinger s'est rendu à Rome le 31 janvier.

[4] Le Dr Gerhard Schröder, membre de l'union chrétienne-démocrate (CDU), ancien ministre des Affaires étrangères, est ministre de la Défense depuis le 1er décembre 1966. Concernant la déclaration du ministre fédéral des Affaires étrangères, le 7 février, devant le *Bundestag*, se reporter au télégramme de Bonn nos 720 à 727 du 7 février 1968, non repris.

pas la constitution d'un front de cinq pays, ou de six, l'Angleterre étant le sixième, sans la France. L'Europe en subirait les pires conséquences[1]. En M. Moro, il avait trouvé un interlocuteur avisé. Et finalement, sans beaucoup de bonne grâce de la part de M. Fanfani[2] et encore moins de M. Nenni[3], les Italiens lui avaient laissé carte blanche, ou à peu près, pour parler, à Paris, également en leur nom.

Pourvu que les Allemands ne reviennent pas à Bonn, le 16 février, les mains vides. Sur ce point M. von Guttenberg a mis toute son insistance. Ne pourrait-on pas débuter par la perspective d'un arrangement tarifaire qui, si limité fût-il, faciliterait les choses, pour M. Kiesinger, autant sur le plan intérieur que vis-à-vis de ses autres partenaires ? Le Chancelier ne tenait pas moins, du reste, à l'adoption de toutes dispositions permettant le renforcement de la communauté elle-même.

Non sans avoir préparé son coup, M. von Guttenberg s'en est pris à M. Lahr[4] qui, au cours d'une réunion de secrétaires d'État, avait expliqué à ses pairs que, dans l'éventualité où la France persisterait dans son attitude, la République fédérale n'hésiterait plus à se lancer dans des combinaisons en dehors de nous. En Conseil des ministres, M. Kiesinger, dûment averti, s'était indigné. L'Angleterre ne se substituerait pas à la France.

À la prochaine rencontre, on attachait, au Palais Schaumburg, une grande importance.

(Europe, 1961-1970, République fédérale d'Allemagne, Relations politiques avec la France, 1968)

[1] Voir le télégramme de Bonn n°s 669 à 672 du 5 février relatant l'entretien tenu ce même jour entre le chancelier Kiesinger et M. d'Aumale, et qui a porté, outre les propos désobligeants attribués au ministre fédéral des Affaires étrangères, sur le voyage à Rome et les conversations germano-italiennes.

[2] Amintore Fanfani, homme politique italien, économiste, professeur d'histoire économique à l'université de Rome, il est constamment élu député (démocrate-chrétien) à partir de 1946. Il exerce les fonctions de président du Conseil des ministres italien à quatre reprises : 18 janvier 1954 au 30 janvier 1954 ; 1er juillet 1958 au 26 janvier 1959 ; 26 juillet 1960 au 21 février 1962 ; 21 février 1962 au 16 mai 1963. Plusieurs fois ministre du Travail, de l'Agriculture, de l'Intérieur, des Affaires étrangères, du Budget, il est président du Sénat en 1968.

[3] Pietro Nenni, homme politique italien, après s'être engagé dans la guerre d'Espagne comme commissaire politique des Brigades internationales, il revient en France, est arrêté par le régime de Vichy (1942), livré à la police italienne. En juin 1944 il reprend la direction du parti socialiste italien (PSI), de juin 1945 à juillet 1946, il est président du Conseil puis ministre des Affaires étrangères jusqu'au début de 1947 où les socialistes sont rejetés dans l'opposition. À partir de 1953, il cherche à nouer le dialogue avec la social-démocratie. Il soutient l'ouverture à gauche d'Amintore Fanfani et devient vice-président du Conseil sous Aldo Moro de 1963 à 1968. En 1966, il prend la tête du parti socialiste unifié (PSU) qui regroupe le PSI et le PSDI (parti socialiste démocratique italien.

[4] Le Dr Rolf Lahr est secrétaire d'État ouest-allemand à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1961.

107

M. D'HALLOY, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À JÉRUSALEM,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 81/AL. *Jérusalem, 9 février 1968.*

Dans le cadre des réunions organisées par l'Association des étudiants de l'université hébraïque, le ministre de la Défense, le général Moshe Dayan[1], a refait le 6 février, comme il l'avait déjà fait le 19 janvier, l'analyse de la situation politique au Moyen-Orient. De ses propos, je relèverai notamment ceux relatifs aux régions occupées et à la résistance palestinienne parce qu'ils sont significatifs des tendances annexionnistes qui se manifestent de plus en plus tant dans l'opinion publique que dans les milieux officiels israéliens.

Bien qu'il ait rappelé sa foi dans une fédération israélo-jordanienne, qu'il sait impossible, il a reconnu qu'il était difficile d'écarter de la patrie juive la Judée et la Samarie, cette appellation étant désormais celle officiellement employée pour désigner la Cisjordanie ou la rive occidentale. De cette décision on attend un effet psychologique afin sans doute de préparer l'annexion de ces deux provinces au futur « Grand Israël ». « Il existe, a dit à ce sujet, le général Dayan, une profonde identité entre la Bible et le pays de la Bible. Je pense qu'il est inconcevable que l'on puisse morceler cette terre dans la conscience du peuple d'Israël. Cet attachement ne se mesure pas en kilomètres carrés et il est aussi valable pour la Judée et la Samarie que pour le reste. »

Ces propos, qui ont peut-être été inspirés par un souci démagogique, ont déclenché un tonnerre d'applaudissements. Ils traduisent en effet, un sentiment dominant de l'opinion publique et sont à rapprocher de ceux déjà exprimés par M. Ben Gourion[2] dans son article du 2 novembre publié par le *Jerusalem Post* à l'occasion de l'anniversaire de la déclaration Balfour.

Il convient également de relever qu'en réponse à une question sur l'opportunité d'organiser un référendum parmi les Palestiniens, pour savoir s'ils étaient favorables à l'établissement d'une paix séparée avec Israël, le général Dayan a repoussé ce mode d'expression démocratique.

Le ministre de la Défense a d'autre part admis l'existence d'une résistance intérieure palestinienne même si elle s'est soldée jusqu'à présent par un

[1] Le 1er février 1967, Le général Moshe Dayan est nommé ministre israélien de la Défense, charge assumée précédemment par le Premier ministre Levi Eshkol. Il prend la parole le 6 février 1968 au cours d'une réunion organisée par l'association des étudiants de Jérusalem devant un public où des notables arabes côtoient de jeunes israéliens et des militaires. La dépêche de Tel-Aviv n° 36/AL du 9 février 1968, non reproduite, retrace le déroulement de la conférence.

[2] David Ben Gourion est l'un des fondateurs de l'État d'Israël ; il assume les fonctions de Premier ministre et de ministre de la Défense d'Israël de 1949 à 1953, de nouveau de 1955 à 1963 ; il se retire dans un kibboutz au Negev.

échec. Selon lui, les saboteurs ont besoin de trois conditions fondamentales pour réussir : des cachettes sûres, l'aide au moins passive de la population locale et la possibilité de s'entraîner, de s'organiser et de s'enfuir au-delà de la frontière la plus proche. Ces conditions sont parfois remplies, mais les échecs sont dus à l'incapacité des Arabes à s'organiser. Cependant, a précisé le général Dayan, il ne faut pas sous-estimer les activités des terroristes car si Israël est en mesure de les neutraliser, il ne peut les liquider complètement. En outre, il a fait remarquer qu'il serait erroné de considérer les terroristes comme des « bandits » et à ce propos il a fourni à son auditoire quelques chiffres intéressants.

Il y a près de mille prisonniers appartenant à des organisations terroristes ; 4 % seulement sont analphabètes, 54 % ont reçu une instruction primaire, 32 % une instruction secondaire et 8 % ont fréquenté l'université. « Ce sont donc des hommes politiquement conscients et animés d'idéaux » a souligné le général Dayan. Il a ajouté que 94 % d'entre eux étaient originaires de la rive occidentale et de la région de Gaza.

(Afrique-Levant, Israël, Israël et le Proche-Orient, Conflit)

108

M. Beaulieux, Ambassadeur de France à Rawalpindi
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères

T. nos 35 à 38.
Confidentiel.

Rawalpindi, 10 février 1968.

(*Reçu* : 17 h. 15).

J'ai eu ce matin une conversation avec M. Yusuf[1], secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au cours de laquelle il a attiré mon attention sur les points suivants :

1) se référant aux entretiens de Gaulle-Ayub Khan d'octobre 1967[2], M. Yusuf a rappelé que le président de Gaulle avait accepté d'examiner avec bienveillance la possibilité d'adoucir les conditions (taux d'intérêt et durée) du crédit français au Pakistan[3]. Il a demandé que la question soit prise en

[1] M. M.S. Yusuf (ou Yussuf), né à Lahore le 13 novembre 1913 occupe différentes fonctions ministérielles au sein du gouvernement pakistanais. En juin 1966, il est nommé secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

[2] Le maréchal Ayub Khan, réélu président de la République du Pakistan pour cinq ans le 2 janvier 1965, est venu en France en visite officielle du 17 au 20 octobre 1967. Voir le compte rendu des entretiens qu'il a eus à cette occasion avec le président de la République, le Premier ministre M. Georges Pompidou et le ministre des Affaires étrangères M. Maurice Couve de Murville dans *D.D.F.*, 1967-II, n° 212.

[3] Lors des entretiens d'octobre 1967, le Pakistan a demandé que les conditions de remboursement du crédit de 10 millions de dollars accordé par la France au Pakistan soient assouplies : la durée du remboursement a été portée de 10 à 15 ans et le taux d'intérêt ramené de 5,25 % à 5 %.

considération à Paris, notamment pour les commandes d'armement[1]. La France, a-t-il dit, est le seul pays à qui le Pakistan puisse s'adresser.

En effet, les États-Unis refusent toujours de vendre des armements à l'Inde comme au Pakistan[2] mais les autorités pakistanaises croient savoir que des ventes d'armement à l'Inde sont actuellement négociées par Israël et par le gouvernement nationaliste chinois de Formose avec la connivence des États-Unis. D'autre part, M. Yusuf a confirmé l'exactitude des informations publiées depuis quelques jours dans la presse locale et internationale selon lesquelles l'URSS aurait repris, ou serait sur le point de reprendre des fournitures d'armes à l'Inde[3], il a dit que le gouvernement pakistanais avait engagé des conversations à ce sujet avec le gouvernement soviétique. De ce fait, a poursuivi M. Yusuf, le déséquilibre des forces armées indiennes et pakistanaises allait s'accentuer. Le Pakistan ne pouvait se désintéresser de la question. Il ne souhaitait pas s'engager dans une course aux armements, mais dans l'intérêt même de la paix, le Pakistan devait veiller à conserver une force de dissuasion suffisante vis-à-vis de l'Inde.

C'est pourquoi le Pakistan souhaitait commander de nouvelles armes à la France, notamment des avions. Mais le Pakistan est pauvre et demande au gouvernement français d'adoucir ses conditions de paiement comme le général de Gaulle avait bien voulu l'envisager.

2) M. Yusuf a formulé la même demande en ce qui concerne les crédits français au Pakistan dans le domaine économique[4].

(Asie-Océanie, Pakistan, 1968-1972, 27-12-2, Économie. Relations économiques pakistanaises avec la France, 1968-1970)

[1] Selon une note de l'attaché militaire à l'ambassade de France au Pakistan rédigée en octobre 1967 à l'occasion de la visite officielle du maréchal Ayub Khan en France, non reprise, le Pakistan, s'efforçant de « disposer d'un armement qui surclasse celui dont dispose l'Inde », a depuis 1965 multiplié les contacts avec la Délégation ministérielle de l'armement et acquis 7 hélicoptères, 24 chasseurs *Mirage* III, 3 sous-marins *Daphné* ainsi que des missiles Matra et des munitions et entamé des négociations pour l'achat de 24 autres *Mirage*, de radars et de chars.

[2] Un conflit armé a opposé l'Inde et le Pakistan du 5 au 22 septembre 1955, conflit auquel les accords de Tachkent, négociés sous l'égide de l'URSS, ont mis fin le 10 janvier 1966.

[3] La dépêche de l'ambassade de France au Pakistan du 16 février 1968, n° 86/AS intitulée *Réactions pakistanaises à l'annonce de la livraison de bombardiers soviétiques à l'Inde* souligne que « l'annonce du marché conclu entre l'Inde et l'URSS pour la livraison de bombardiers soviétiques SU 7 a provoqué, comme on pouvait le prévoir, une vive émotion au Pakistan [...]. Le marché porte sur un très grand nombre d'appareils que les Pakistanais évaluent entre 100 et 150 ».

[4] Le télégramme au départ n°s 80 à 87 du 28 juin 1968 émanant de la direction des Affaires économiques et financières, non repris, indique que lors du séjour à Paris du vice-président de la Commission du plan du Pakistan M. Ahmad, du 26 au 28 juin 1968, les questions relatives à l'aide financière de la France au Pakistan ont fait l'objet de réunions tenues au ministère de l'Économie et des Finances. Un protocole financier relatif à la tranche 1968-1969 des crédits français versés au titre du consortium d'aide au Pakistan a été mis au point, portant la contribution française de 50 à 75 millions de francs. Les modalités de la contribution française hors consortium pour le financement de la construction du barrage de Tarbela (150 à 200 millions de francs) ont également été examinées.

109

NOTE

Mali, Politique intérieure

N. n° 93/DAM. *Paris, 12 février 1968.*

Au mois de janvier 1959 une Assemblée constituante fédérale réunissait à Dakar les représentants du Sénégal, du Soudan, de la Haute-Volta et du Dahomey qui décidaient de créer une fédération groupant ces quatre États. Les deux derniers nommés ne devaient pas tarder à s'en retirer[1].

Quelques mois plus tard, le 4 avril 1959 était votée au cours d'une réunion de l'Assemblée constituante ainsi réduite au Sénégal et au Soudan la constitution de la Fédération du Mali. M. Senghor devenait Président de l'Assemblée. Un gouvernement fédéral présidé par M. Modibo Keita assisté de M. Mamadou Dia[2] en qualité de vice-Président était formé.

Au mois de juin 1960[3], la France transférait à la Fédération les compétences qu'elle détenait jusque-là au titre de la Communauté. Cependant les divergences entre les états fédérés s'accentuaient : le Sénégal souhaitait un régime souple, le Soudan une structure fédérale centralisée. Le 20 août, à la suite de la destitution du vice-président par le chef du gouvernement fédéral, la Fédération se scindait en deux états indépendants : le Sénégal et le Mali dont le Soudan reprenait pour son compte la dénomination.

Dès son accession à l'indépendance[4], la personnalité du Mali s'est affirmée dans le choix de son régime politique, dans ses orientations économiques et sociales, dans ses relations extérieures.

[1] Le 17 janvier 1959, la Fédération du Mali est constituée à Dakar, regroupant la République du Sénégal, la République du Soudan, la République de Haute-Volta et la République du Dahomey. Ratifiée les 21 et 22 janvier par les Assemblées législatives du Soudan et du Sénégal, elle est rejetée par celles du Dahomey et de la Haute-Volta. Les institutions de la Fédération du Mali sont : le Gouvernement fédéral, l'Assemblée fédérale, l'Autorité judiciaire.

[2] M. Mamadou Dia, homme politique sénégalais, a été Grand conseiller de l'AOF (1948), sénateur du Sénégal (1949-1955) puis député, avec Senghor, de l'Assemblée nationale française en 1956. Président du Conseil de Gouvernement du Sénégal issu de la Loi-cadre Defferre (23 juin 1956), il est chef du gouvernement de la République sénégalaise en 1958 et devient président du Conseil après l'indépendance en septembre 1960. En décembre 1962, il tente de censurer le gouvernement et de paralyser l'Assemblée et échoue. Arrêté, traduit devant la haute Cour de Justice, Mamadou Dia est condamné à l'emprisonnement à Kédougou.

[3] Les accords de transfert des compétences de la Communauté à la République du Sénégal et à la République soudanaise, groupées au sein de la Fédération du Mali, l'accord concernant les dispositions transitoires applicables jusqu'à l'entrée en vigueur des accords de coopération entre la République française et la Fédération du Mali ainsi que l'accord concernant les dispositions transitoires en matière de justice, signés le 4 avril 1960, sont approuvés par la loi n° 60.569 du 17 juin 1960, et publiés au *Journal Officiel de la République française* du 2 juillet 1960. Les accords de coopération, paraphés le 4 avril 1960, signés le 22 juin 1960, approuvés par la loi n° 60.682 du 18 juillet 1960, sont publiés au *Journal Officiel de la République française* du 20 juillet 1960.

[4] Le 22 septembre 1960

La constitution du 22 septembre 1960 réunissait sur une seule tête les fonctions de chef de l'État et de chef du gouvernement. Si étendus que fussent les pouvoirs du titulaire, le rôle de l'Assemblée nationale demeurait appréciable. Président du gouvernement du Mali (République soudanaise) depuis avril 1959, M. Modibo Keita a été élu Président de la République en septembre 1960 puis réélu président du gouvernement le 13 mai 1964. L'Assemblée nationale élue pour cinq ans le 12 avril 1964 comprend 78 députés. Son président M. Mahamane Allassane Haidara[1] est le deuxième personnage de l'État.

Cependant, cette apparence de régime présidentiel, tempéré par l'action du Parlement, ne doit pas faire oublier le rôle prééminent d'un parti unique : l'Union soudanaise – RDA (rassemblement démocratique africain), à l'appareil développé, dont le chef de l'État et du gouvernement est secrétaire général. En son principe, le parti est supérieur au gouvernement.

Dès l'origine, le Parti a imprimé sa marque à la politique malienne lui donnant une orientation socialiste à l'intérieur, neutraliste au dehors.

Le parti comprenait, comme il est d'usage, un bureau politique national chargé des fonctions de direction et auquel le Protocole donnait préséance sur le gouvernement, tandis que le secrétaire politique, M. Idrissa Diarra[2] prenait rang immédiatement après le président de l'Assemblée, second personnage de l'État.

Ce triptyque : gouvernement, assemblée, parti a subi depuis six mois des modifications importantes.

Après la conclusion, au mois de février 1967[3] d'accords économiques et monétaires avec la France, les autorités maliennes avaient rappelé à maintes reprises que le Mali restait fidèle à « l'option socialiste » qu'il avait prise dès sa formation, mais ne dissimulaient pas la nécessité d'un effort général pour permettre de remettre en ordre l'économie du pays. Au mois de mai[4], la dévaluation du franc malien était portée à la connaissance du public. La conjugaison de mesures d'austérité et le renouvellement de professions de foi socialistes créaient un climat propice à une exaltation révolutionnaire fiévreuse, à la dénonciation de personnalités publiques jugées trop tièdes, à une fervente campagne de soutien de l'action du chef de l'État.

[1] M. Mahamane Alassane Haidara, homme politique malien, ancien directeur d'école, membre du bureau politique national de l'US-RDA, conseiller général, puis conseiller territorial de Tombouctou, sénateur du Soudan au Sénat de la République française (novembre 1948-novembre 1958), représentant du Soudan au Sénat de la Communauté (mars 1959-août 1960), député et président de l'Assemblée nationale (novembre 1958-17 janvier 1968), est depuis cette date membre du Comité national de défense de la République.

[2] M. Idrissa Diarra, inspecteur des postes et télécommunications, député (8 mars 1959-17 janvier 1968), secrétaire politique de l'Union soudanaise-RDA et membre du bureau politique national jusqu'au 22 août 1967, date de la dissolution de cet organisme. Sur la constitution et la dissolution du Bureau politique national, voir le télégramme de Bamako n°s 713 à 718 du 25 août 1967.

[3] Le 15 février 1967.

[4] En application de l'accord financier franco-malien du 15 février 1967, le franc malien est dévalué de 50 % le 6 mai 1967.

Le 22 août celui-ci annonçait la dissolution du bureau politique national du parti, taxé de modérantisme et la dévolution au comité national de la Révolution des pouvoirs considérables jusque-là détenus par cet organisme. Le Comité national de défense de la Révolution avait été créé au mois de mars 1966[1], dans la période d'inquiétude qui avait suivi la chute du président ghanéen N'Krumah[2]. Présidé par M. Modibo Keita, cet organisme composé de personnalités appartenant en général à l'aile gauche du parti n'avait pas eu jusqu'alors d'activité bruyante.

Tout en procédant à ce transfert de responsabilités, le président Modibo Keita confirmait son intention de ne pas remettre en cause les accords franco-maliens. La composition du gouvernement ne subissait pas de modifications importantes, bien que certains de ses membres ne retrouvassent pas au CNDR les fonctions qu'ils occupaient au bureau politique du parti[3]. Par contre une campagne d'épuration véhémente se développait à travers tout le pays, n'épargnant pas de nombreux dirigeants locaux.

Entre toutes les manifestations de l'esprit nouveau qui ont marqué cette période, la transformation par le Président de la République de sa propriété de campagne en une coopérative agricole socialiste est l'une de celles qui ont le plus frappé les esprits.

Si la disparition du Bureau politique national et la promotion du Comité national de défense de la Révolution ont constitué un coup de théâtre, la décision prise quelques semaines plus tard par l'Assemblée nationale de se mettre en vacances et la création d'une délégation législative composé de députés d'une orthodoxie inattaquable n'est guère moins étonnante[4].

[1] La composition du Comité national de défense de la Révolution, créé le 2 mars 1966, élargi le 22 août 1967, est classée dans le dossier *Mali, Politique intérieure, 22 août-30 décembre 1967.* Voir également le télégramme de Bamako n°s 702 à 705 du 23 août 1967, reprenant l'allocution prononcée le 22 août, au soir, par M. Modibo Keita.

[2] M. Kwame N'Krumah, homme politique ghanéen, Premier ministre de la Côte de l'Or en 1952, puis du Ghana indépendant en 1957 et premier président de la République du Ghana, est renversé par un coup d'État militaire le 24 février 1966, alors qu'il voyage en République populaire de Chine.

[3] Parmi les membres influents du Bureau politique national qui ont été écartés du CNDR figurent notamment : M. Idrissa Diarra, secrétaire politique, MM. Dossoloh Traore et Tidiani Keita, trésoriers, le président Jean-Marie Kone et Barema Bocoum, tous deux commissaires aux relations extérieures, M. Gologo, commissaire aux comptes et Madame Aoua Keita, commissaire à l'organisation des Femmes. Se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 408/DAM du 25 juillet 1967, brossant un tableau de la situation politique au Mali, suite aux décisions prises à Bamako (dissolution du bureau politique de l'US-RDA et pleins pouvoirs accordés au Comité national de Défense de la Révolution), annoncées par le président Modibo Keita dans son allocution du 22 août.

[4] L'Assemblée nationale est mise en vacances à compter du 17 janvier 1968 et jusqu'au 18 mai 1968. Le Président crée, par une ordonnance du 22 janvier, une « délégation législative qui assume les attributions dévolues à l'Assemblée par la Constitution ». Cette délégation est composée de vingt-huit membres désignés, tous anciens députés, qui se sont vus confirmer leurs pouvoirs au cours d'une séance publique, tenue le 23 janvier sous la présidence de M. Mahamane Alassane Haidara et en présence du chef de l'État et des membres du Comité national de la défense de la Révolution. Se référer aux télégrammes de Bamako n°s 15 à 18 et 55 à 61 de 16 et 25 janvier 1968, non publiés.

L'une comme l'autre de ces péripéties politiques se sont déroulées sur un arrière-plan de difficultés et d'incertitudes au milieu desquelles le chef de l'État est sans doute presque seul à conserver intacte toute son autorité.

Le 16 janvier, à l'occasion de la séance de rentrée parlementaire, l'Assemblée nationale avait procédé comme à l'ordinaire au renouvellement de son bureau lorsque l'un des députés, M. Mamadou Diarra, militant syndicaliste[1] lut à ses collègues un « message des organisations démocratiques de masse aux membres de l'Assemblée ». Cette communication faisait observer que l'épuration devait s'étendre au Parlement dont certains membres avaient démérité, et qu'en conséquence les députés devaient renoncer à leur mandat et se soumettre au jugement du peuple.

Plusieurs parlementaires appuyaient aussitôt cette proposition. Le président de l'Assemblée, soucieux de trouver une formule constitutionnelle substituait la notion de « mise en vacances » à celle de « démission collective » ce qui aboutissait au même résultat – et obtenait un vote unanime sur une proposition de loi conçue en ce sens. Le chef de l'État félicitait les parlementaires de leur courageuse décision.

Celle-ci est conforme à l'orthodoxie du régime où – le Président l'a rappelé lui-même à plusieurs reprises – le gouvernement et le Parlement ne sont que des « organes d'exécution » des directives conçues par la direction du parti.

Le 22 janvier, après avoir consulté le CNDR, M. Modibo Keita créait une « délégation législative de 28 membres « qui assume les attributions dévolues à l'Assemblée nationale par la constitution »[2].

La délégation s'est réunie le 23 janvier pour la première fois en présence du chef de l'État. Celui-ci a expliqué comment avaient été désignés ses membres : ceux-ci comprenaient le bureau de l'Assemblée, les représentants des organisations populaires : syndicats et jeunesse, le président du groupe parlementaire et le directeur de l'École des cadres du parti, complétés par des députés venant de sections du parti que l'épuration n'a pas touchées. La délégation a été invitée à légiférer « en conformité avec la légalité révolutionnaire ». le chef de l'État a conclu en affirmant son respect pour le pouvoir législatif, dont de son côté, le président de l'Assemblée nationale a affirmé la pérennité.

Ainsi est sauvegardée l'apparence de l'ordre constitutionnel, mais il est bien évident que la délégation ne pourra guère être plus qu'une chambre d'enregistrement.

[1] M. Mamadou Diarra, sous-directeur de l'Office national de la main-d'œuvre (1962-1964) est directeur du Travail depuis novembre 1966.

[2] La liste des membres de la Délégation législative du Mali, du Bureau de cet organisme et des cinq commissions (Plan et Travaux publics ; Finances et Commerce ; Justice, Travail, Information, Tourisme ; Affaires étrangères, Intérieur, Défense, Sécurité ; Éducation, Santé publique, Affaires sociales, Jeunesse et Sports) est classée dans le dossier *Mali, Politique intérieure, 16 janvier-22 octobre 1968*.

La mesure prise à l'encontre de l'Assemblée n'est pas d'une nature essentiellement différente de celle qui a frappé le bureau politique du parti. L'une comme l'autre sont des épisodes d'une évolution de la vie politique malienne liée indirectement aux accords monétaires passés avec la France.

Toutes les conséquences de cette évolution n'apparaissent pas encore avec certitude, mais la personnalité du président Keita ressort avec évidence comme celle de l'homme d'État capable de la diriger.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, Politique intérieure, 1968)

110

NOTE

La politique étrangère malienne

N. n° 96/DAM. *Paris, 12 février 1968.*

La politique étrangère du Mali reflète l'orientation progressiste que ce pays s'est donnée dès son accession à l'indépendance. Elle tient compte également de la situation de la République soudanaise au milieu des États voisins, et à travers son appartenance au continent africain, de sa solidarité avec le Tiers Monde. Enfin, au cours de longues années de présence française, des liens trop nombreux se sont établis entre la métropole et la colonie pour que celle-ci, devenue souveraine, ne continue pas à chercher du côté de Paris la réponse à bon nombre de ses problèmes, même si des nuages ont parfois assombri les relations des deux gouvernements.

À peine sorti de la Fédération[1] qu'il formait avec le Sénégal, le Mali avait dénoncé tous les engagements internationaux souscrits par celle-ci. Il lui fallait donc affirmer sur le plan international l'indépendance proclamée le 22 septembre 1960.

Moins d'une semaine plus tard il obtenait son admission à l'ONU[2] après un débat au cours duquel son représentant[3] ne ménageait pas la France.

[1] La Fédération du Mali, regroupant la République du Sénégal, la République du Soudan, la République de Haute-Volta et la République du Dahomey est constituée à Dakar le 17 janvier 1959. Elle est ratifiée les 21 et 22 janvier 1959 par les Assemblées législatives du Soudan et du Sénégal, mais rejetée par celles du Dahomey et de Haute-Volta. Le 20 août 1960, la Fédération se scinde en deux États indépendants : le Sénégal et le Mali. L'indépendance du Mali est proclamée le 22 septembre 1960.

[2] Le Mali et le Sénégal sont admis aux Nations unies le 28 septembre 1960.

[3] M. Mamadou Aw, ministre des Travaux publics, des Télécommunications, de l'Habitat et des ressources énergétiques du Mali du 20 janvier 1961 au 6 février 1968, conduit la délégation du Mali aux Nations unies. La candidature du Mali est parrainée par la Tunisie et Ceylan (République du Sri Lanka). Se reporter à la note n° 050 de la direction des Nations unies et Organisations internationales du 4 octobre 1960, non publiée, présentant l'état d'avancement des travaux de l'Assemblée générale à la fin de la deuxième semaine de la XVe session. Il est rapporté que le

À Bamako, les autorités du gouvernement et du parti, sans aller aussi loin, laissaient une propagande défavorable à notre pays se donner libre cours, tandis que l'attitude des démocraties populaires et en particulier de l'URSS et de la Chine à l'égard des affaires coloniales et de leurs séquelles étaient citées en exemple.

À partir de 1961 le Mali a noué avec les pays communistes des rapports suivis[1] dans lesquels les considérations idéologiques tiennent une large part. Le gouvernement de Bamako, bien que rejetant tout alignement, entend en effet pratiquer un « neutralisme actif procédant d'une conception politique révolutionnaire ». Les accords passés entre le Mali et les pays communistes, même s'ils ne traitent que de questions de coopération technique ou économique et ne comportant pas d'engagements politiques proprement dits favorisent indubitablement la multiplication des contacts entre les Maliens et leurs partenaires : échange de visites, formation d'étudiants, missions d'assistance technique – les Chinois seraient 1600 – jumelage de villes. C'est ainsi qu'alors que le Mali est en relations diplomatiques avec la République fédérale, la RDA réussit à s'y montrer extraordinairement active. Entre Russes et Chinois le gouvernement de Bamako paraît vouloir tenir une balance égale, en nourrissant peut-être une secrète préférence pour les seconds auxquels il est redevable de plusieurs installations industrielles : manufacture de cigarettes et d'allumettes, sucreries, complexe textile[2].

Au mois de juillet, M. Modibo Keita envoyait un message de félicitations à M. Chou En-laï à l'occasion de la première explosion d'une bombe à hydrogène chinoise[3]. Quelques semaines[4] plus tard, il se rendait en personne à la réception que l'ambassade de l'URSS au Mali donnait pour le cinquantième anniversaire de la Révolution d'octobre montrant ainsi qu'il n'entend pas sacrifier l'amitié des Russes à celle quelquefois un peu indiscrète des Chinois.

délégué du Mali a rejeté le parrainage de la France qui, d'après lui, n'avait pas été sollicité et a formulé des appréciations blessantes à l'encontre de la France, notamment au sujet de l'Algérie.

[1] Sur ce sujet, se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches d'octobre 1963, non publiée, intitulée : *activités du bloc communiste au Mali*, soulignant que « les pays du bloc communiste ont connu leur jour de gloire avec la remise à M. Modibo Keita du prix Lénine de la paix, le 8 juin 1963 ». Plus récente, une note datée d'avril 1967, dresse un rapide bilan des accords et des contrats passés entre le Mali, l'URSS, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la République démocratique allemande (RDA) et la Yougoslavie.

[2] Dans le cadre des programmes de coopération économique et technique arrêtés par les accords sino-maliens des 22 septembre 1961 et 9 novembre 1962, la situation, résumée au 28 juillet 1967, était la suivante : projets industriels réalisés : usine de cigarettes Djoliba, usine d'allumettes Éclair, sucrerie de Dougabougou, rizerie de Kourouma, station de pompage à Dougabougou, atelier expérimental de sucre à Niono ; projets en cours de réalisation : combinat textile de Segou et ferme d'État de thé à Sikasso. D'autres études sont en cours portant sur une rizerie, une tannerie et une fabrique de chaussures. L'aide financière de la République populaire de Chine au Mali est de l'ordre de deux milliards de francs CFA par an.

[3] Les Chinois font exploser leur première bombe à hydrogène le 17 juin 1967.

[4] Il semblerait qu'il y ait une erreur de datation : ne serait-ce pas plutôt « quelques mois plus tard ». La Révolution d'octobre ayant eu lieu les 24-25 octobre 1917, dans l'ancien calendrier russe, soit les 6-7 novembre 1917.

Si précieuse qu'ait pu être pour le Mali, à travers des passes étroites, l'assistance des pays communistes, elle ne l'a pas détourné de chercher ailleurs les concours qu'il jugeait lui être nécessaires. Ainsi concluait-il dès 1961 un accord économique et technique avec les États-Unis[1], en obtenait même une certaine assistance militaire[2] et en dépit de positions idéologiques bien différentes notamment sur les affaires d'Extrême-Orient, ne cessait guère de solliciter leur concours. De même – sans pour autant renoncer à pratiquer une politique de collaboration presque tapageuse avec la RDA – le Mali a-t-il réussi à continuer de bénéficier de facilités de la part de la République fédérale.

Touchant notre pays, le Mali a paru pendant les premiers mois de son indépendance vouloir se cantonner dans une réserve inamicale. Au lendemain de la rupture de la Fédération, les dispositions bienveillantes dont la France faisaient à l'égard de la jeune république malienne n'éveillaient aucun écho favorable de la part de celle-ci. Toutefois au début du mois de mai 1961 après une mission extraordinaire de M. André Malraux à Bamako[3], le gouvernement malien acceptait de négocier avec Paris le rétablissement de relations plus normales. Au début de 1962 des accords de coopération technique, culturelle, judiciaire économique, monétaire et financière conclus entre nos deux pays marquaient à cet égard une étape importante[4].

Cependant le Mali manifestait quelques mois plus tard son nationalisme en créant sa propre monnaie : le franc malien, mise en circulation par son propre institut d'émission[5]. Il ne pouvait manquer d'en résulter des difficultés pour lesquelles un espoir de solution durable n'apparut qu'au début de 1967[6] avec la signature d'un accord franco-malien conclu dans la perspective d'un retour du Mali dans la zone franc.

La politique étrangère du Mali ne présente donc pas la même apparence de rigueur doctrinale que sa politique intérieure. Cette souplesse s'observe

[1] Le 4 janvier 1961.

[2] En 1961, le Mali obtient des États-Unis une aide militaire pour un montant de soixante-et-un millions de francs CFA, ainsi que des instructeurs pour former une unité de parachutistes et une du génie.

[3] M. André Malraux, ministre d'État, envoyé du général de Gaulle, est arrivé à Bamako le 2 mai 1961, porteur d'une lettre personnelle du Général au président Modibo Keita. Il a eu plusieurs entretiens les 3 et 4 mai avec le président malien. En réponse, M. Modibo Keita a adressé le 7 mai un message personnel au général de Gaulle. La mission confiée à André Malraux avait pour objet de marquer au gouvernement du Mali qu'en persistant dans son attitude ombrageuse à l'égard de la France, il risquait de compromettre sérieusement les relations franco-maliennes. Le Ministre était chargé d'ajouter, pour neutraliser l'objection selon laquelle la rupture de la Fédération du Mali rendait caducs les accords conclus avec la République du Soudan, que le gouvernement français n'était nullement opposé aux révisions nécessaires. Des conversations d'experts se sont ouvertes à Bamako le 7 juin, qui dureront jusqu'au 30. Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1961-I, n°s 58, 164, 313.

[4] Les accords des 2 février et 9 mars 1962 entre la France et le Mali ont été publiés au *Journal officiel de la République française* n° 64-101, juillet 1964. Voir également *D.D.F.*, 1962-I, n° 34.

[5] Le franc malien a été créé le 1er juillet 1962, en remplacement du franc CFA. C'est une monnaie non convertible. Se référer à *D.D.F.*, 1962-II, n°s 31, 40, 177.

[6] Les accords franco-maliens du 15 février 1967.

aussi dans sa conduite à l'égard des autres pays de l'Afrique francophone. En 1963, il rétablissait avec le Sénégal des relations interrompues depuis l'éclatement de la Fédération. La visite officielle du président Senghor au Mali en 1965[1], celle que M. Modibo Keita rendait au chef de l'État sénégalais en 1966[2], scellaient la réconciliation officielle de deux États géographiquement complémentaires. De plus, sans renier ses professions de foi révolutionnaires le Mali est parvenu à maintenir des relations normales avec les autres États modérés. En prenant le parti du chef d'État ghanéen déchu, N'Krumah[3] réfugié en Guinée, il s'était aliéné les sympathies de la Côte d'Ivoire, mais dès le début de 1967 un effort de rapprochement avec ses voisins d'idéologie différente était sensible : l'exemple le plus frappant en était la présence de M. Modibo Keita, aux obsèques solennelles de la tante du président Houphouët-Boigny[4].

Dans le même temps, le Mali paraissait peu désireux de s'associer aux initiatives des États les plus progressistes. Ainsi, par exemple, le chef de l'État malien ne se rendait-il pas au petit sommet du Caire qui devait réunir au printemps de 1967 les États ayant rompu avec la Grande-Bretagne, à propos de la question rhodésienne. Demeuré en dehors de l'OCAM, le Mali fait partie avec la Mauritanie, le Sénégal et la Guinée, du comité des États riverains du fleuve Sénégal et s'est employé à faciliter la reprise à quatre des travaux de cet organisme qui a eu lieu à Bamako au mois de novembre dernier[5]. Face au conflit israélo-arabe, le Mali a pris la position que lui dictaient ses traditions musulmanes et ses affinités politiques.

À tenter de suivre les méandres de la courte histoire de la politique étrangère du Mali depuis l'indépendance on ne peut se défendre contre une impression de confusion.

Un propos tenu par le chef de l'État à la conférence des cadres du parti le 9 février 1967 peut aider à la dissiper : « Le Mali a besoin de toutes les assistances. Il doit y recourir sans perdre de vue son objectif fondamental qui est l'intérêt national et se refuser à procéder à des choix discriminatoires dépourvus pour lui de signification.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, Relations avec la France, 1968)

[1] Le président Senghor se rend en visite officielle au Mali du 1er au 9 décembre 1965.

[2] Le président Modibo Keita se rend en visite officielle à Dakar du 1er au 8 décembre 1966.

[3] Le président du Ghana, Kwame N'Krumah, est destitué le 24 février 1966.

[4] M. Modibo Keita se rend à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) le 25 avril 1967. Les deux chefs d'État ne s'étaient pas vus depuis le 13 octobre 1965, date à laquelle avait eu lieu, à Bamako, la rencontre des présidents de Côte d'Ivoire, de Haute-Volta, du Niger et du Ghana. Voir les télégrammes de Bamako, n° 293 et d'Abidjan nos 261 à 264, respectivement des 22 avril et 25 avril 1967, non reproduits.

[5] Les 6 et 7 novembre 1967.

111

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France à Hanoï,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 237 à 240. *Hanoï, 13 février 1968, 10 h. 45.*

(*Reçu* : le 14, 11 h. 27).

La presse d'Hanoï continue à publier des communiqués de victoire qui s'étalent en première page sous des manchettes à l'encre rouge. Elle affirme que l'armée et l'administration saïgonnaises sont en pleine décomposition, que les forces américaines commencent à être à court de munitions, de carburant et de matériel et que leur puissance de feu est considérablement affaiblie.

La population de la capitale suit attentivement les nouvelles, mais ne manifeste pas ostensiblement son enthousiasme. Il semble, d'après les quelques informations que j'ai pu recueillir, que ses sentiments soient mêlés.

Un certain scepticisme sur l'importance des succès du Front[1] dans le Sud, a été perceptible, au moins dans les premiers jours. Une personnalité vietnamienne qui a droit à une relative liberté de langage, m'a dit n'avoir pas cru tout d'abord à l'étendue des victoires annoncées par le Front. Pour obtenir confirmation de celles-ci, l'écoute des radios étrangères s'est multipliée. Mes collaborateurs et moi-même avons été interrogés à plusieurs reprises sur l'exactitude des informations officielles.

La perspective d'une possibilité de retour à la paix d'ici la fin de l'année est accueillie avec une satisfaction évidente. Mais, parallèlement, subsiste la crainte que les Américains ne cherchent à venger leurs échecs dans le Sud et qu'Hanoï n'ait encore à vivre des heures pénibles. Cette psychose de peur est due pour une large part aux autorités qui, depuis le jour du Têt[2], ont multiplié les consignes de sécurité et ont pris des mesures spectaculaires telles que la fermeture des salles de spectacles pendant plusieurs jours. Elles ont été rapportées depuis, mais l'inquiétude subsiste dans la population. Les avertissements répétés que l'ennemi n'était pas encore complètement vaincu et que de nouveaux sacrifices et de nouveaux efforts seraient nécessaires tempèrent dans une large mesure l'allégresse.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

[1] Le Front national de Libération sud-vietnamien.

[2] Têt Nguyên Dán, « fête du premier jour de l'année », le 30 janvier 1968 selon le calendrier vietnamien.

112

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

Visite du général Aref à Paris

N. *Paris, 13 février 1968.*

1. Le Président de la République irakienne[1] nous avait fait savoir au mois de novembre combien il serait heureux d'accueillir le Président de la République à Bagdad. Nous avons profité de l'intention qu'il avait manifestée de s'arrêter à Paris au cours du voyage qu'il comptait faire à Rabat pour la conférence au sommet[2], pour l'inviter lui-même en France. Il a accepté cette offre avec empressement.

Le général Aref est venu à Paris en visite officielle du 7 au 10 février. Il était accompagné de M. Khairallah[3], ministre d'État chargé des Affaires de la présidence et ministre des Affaires étrangères par intérim, de M. Ali Hussein[4], ministre du Pétrole, et du général Al Irs[5], ministre d'État.

Le général Aref a eu trois entretiens avec le général de Gaulle[6]. M. Khairallah a eu une conversation avec M. Couve de Murville[7] et M. Ali Hussein un entretien avec MM. Debré et Guichard[8].

[1] Le général Abdul Rahman Aref est président de la République d'Irak depuis le 16 avril 1966.

[2] La cinquième conférence arabe au sommet est prévue à Rabat pour le 17 janvier 1968 ; elle est ajournée.

[3] Ismaïl Khairallah est ministre d'État irakien chargé des Affaires de la Présidence depuis mai 1967.

[4] Abdel Satar Ali Hussein est ministre du Pétrole dans le gouvernement formé le 10 mai 1967 par le général Abdul Rahman Mohammed Aref, président de la République d'Irak. Il conserve ce poste dans le gouvernement formé le 10 juillet 1967 par le général Tahier Yahia.

[5] Le général Faisal Charhan Al Irs est ministre d'État dans le gouvernement irakien formé le 10 juillet 1967.

[6] Les trois tête-à-tête entre le général de Gaulle et le général Aref ont lieu les 7, 8 et 9 janvier 1968. Il y est question le 7 février du Moyen-Orient, le général de Gaulle expose son opinion sur la nécessité de l'évacuation des territoires occupés par Israël. Dans le deuxième entretien, l'avenir des émirats du Golfe persique et des principautés d'Arabie du Sud est évoqué ainsi que l'attitude des pays voisins de l'Irak. Au cours du troisième entretien, le 9 février, les deux chefs d'État insistent sur la nécessité d'établir la paix au Proche-Orient et il est question de coopération franco-irakienne dans les domaines culturel, linguistique, technique, économique et militaire. Une réunion franco-irakienne se tient à l'Élysée le 9 février entre le général de Gaulle et le général Aref, elle est élargie aux Premiers ministres et aux ministres des Affaires étrangères. Les sujets relatifs à la situation au Moyen-Orient et à la coopération franco-irakienne dans les domaines culturel, linguistique, technique, économique et militaire (armement et instruction) sont de nouveau examinés.

[7] Une conversation entre M. Couve de Murville et Ismaël Kairallah a lieu le 8 février. Voir le compte rendu du 8 février publié ci-dessus.

[8] Michel Debré, ministre des Affaires étrangères depuis juin 1968, Olivier Guichard, ministre de l'Industrie depuis le 31 mai 1967, reçoivent Ali Hussein, ministre irakien du Pétrole le 9 février dans la soirée.

2. Sur le plan politique, le général Aref a souligné que son pays n'était inféodé à aucune alliance, pratiquait le non-alignement, désirait la paix et était prêt à coopérer avec tous les pays qui témoignaient de la sympathie pour la cause arabe. Il a rendu hommage à l'attitude prise par la France dans le conflit[1] et témoigné de son désir de développer avec nous une coopération dans tous les domaines ; il a ajouté que sa visite avait une signification qui débordait le cadre franco-irakien et intéressait l'ensemble des Arabes.

L'Irak estime que c'est la politique expansionniste d'Israël qui est à l'origine du conflit du mois de juin et ne peut s'empêcher de voir l'action d'une main étrangère derrière l'agression israélienne. Il s'agit essentiellement aujourd'hui d'effacer les traces de cette agression : l'Irak est favorable à une solution pacifique mais, fidèle à la politique définie à la conférence de Khartoum[2], s'oppose à toute négociation directe avec Israël et refuse de le reconnaître ; Israël doit évacuer tous les territoires occupés depuis le 5 juin ; les Arabes, de leur côté, sont prêts à collaborer avec les Nations unies pour restaurer le *statu quo* antérieur au 5 juin ; mais le problème est avant tout palestinien, c'est-à-dire que les Palestiniens devraient être les premiers à dire leur mot ; M. Khairallah a éludé les questions qui lui ont été posées par M. Couve de Murville sur l'attitude irakienne à l'égard de la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre[3] et la mission de M. Jarring[4] ; le ministre irakien a fait observer qu'Israël se refusait à appliquer cette résolution dont pour sa part il semble ne vouloir retenir que l'injonction d'évacuer.

Le général de Gaulle a rappelé qu'Israël était un fait accompli et qu'il fallait aboutir à une paix durable : la paix est indispensable aux Arabes pour leur permettre de développer leurs moyens matériels et humains, compte tenu du rôle que le monde arabe est appelé à jouer dans l'équilibre mondial. Mais il ne saurait y avoir de règlement sans qu'Israël évacue d'abord les territoires occupés. Le général de Gaulle a précisé que le règlement de la crise du Moyen-Orient devrait permettre de résoudre la question des réfugiés, en prévoyant le retour à leurs foyers d'un grand nombre d'entre eux, les autres bénéficiant ailleurs d'un statut convenable. La navigation

[1] Lors de l'entretien du 7 février, le général Aref dit : « Le général de Gaulle a déclaré publiquement que les forces occupant des territoires depuis la guerre de 1967 devraient revenir sur leurs positions antérieures ».

[2] La conférence de Khartoum se tient du 29 août au 1er septembre 1967, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 129.

[3] La résolution 242 (1967) du Conseil de Sécurité du 22 novembre 1967 demande le retrait des troupes israéliennes des territoires occupés depuis le 5 juin 1967 et invite le Secrétaire général à nommer un ambassadeur spécial pour se rendre au Moyen-Orient pour favoriser un accord entre les États intéressés en vue d'un règlement pacifique.

[4] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est nommé le 23 novembre 1967 envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies.

dans le Canal de Suez[1] et dans le Golfe d'Akaba[2] devrait être libre pour tout le monde. Le général de Gaulle a fait observer que ce règlement devrait être international : tout arrangement séparé entre Israël et un pays arabe ne ferait que diviser les Arabes et empêcher l'instauration de la paix : il faut donc absolument que les Arabes se tiennent unis face à Israël et au soutien dont ce pays dispose auprès des États-Unis. Les Israéliens n'évacueront les territoires occupés que le jour où ils ne disposeront plus du soutien américain ; l'évolution de l'affaire du Vietnam sera décisive à cet égard ; si les Américains constatent l'échec de leur entreprise dans ce pays, ils comprendront peut-être qu'il est de leur intérêt de se dégager aussi du Moyen-Orient, mais si la guerre du Vietnam s'étend, alors on peut redouter le pire.

Les conséquences du désengagement britannique dans le golfe Persique ont été évoquées. Le général de Gaulle a marqué que les pays riverains avaient intérêt à s'entendre pour prévenir toute hégémonie étrangère, économique ou politique, sur la région. Le général Aref a indiqué que le souci essentiel de son pays était d'empêcher la reconstitution d'un pacte de Bagdad[3]. Il a fait état des bonnes relations que son pays entretient avec la Turquie et Koweït, des relations assez bonnes qu'il a avec l'Iran moins inféodé que par le passé aux Anglo-Saxons, des espoirs qu'il met dans la conduite de Fayçal[4] ; il pense que le roi d'Arabie tiendra lui aussi à prendre ses distances à l'égard des Anglais et des Américains et qu'il s'attachera à servir la cause arabe. Le vœu de l'Irak est que ce soient les pays arabes de la région qui coopèrent entre eux pour aider les Emirats à résoudre leurs problèmes intérieurs et extérieurs à l'abri des ingérences des pays non arabes, l'Iran étant évidemment visé par cette formule. M. Couve de Murville a souligné le rôle que ce dernier pays peut jouer pour aider à maintenir la région à l'abri des ingérences étrangères.

3. Les problèmes de la coopération entre la France et l'Irak ont été examinés sur un plan très général. Il a été convenu de rechercher dans tous les domaines : culturel, technique, économique, pétrolier et militaire, les moyens de la développer ; mention a été faite des études qui pourraient être menées pour en délimiter les sujets concrets et des échanges qui pourraient être pratiqués pour en former les agents.

[1] Le canal de Suez est fermé à la navigation par décision de Nasser le 6 juin 1967. Voir *D.D.F.*, 1967-I, n° 263.

[2] Le golfe d'Akaba est fermé depuis le 22 mai 1967, jour où Nasser prend la décision d'interdire aux navires israéliens l'accès au golfe en fermant le détroit de Tiran. Voir *D.D.F.*, 1967-I, n°s 203, 204 et 206.

[3] Le Pacte de Bagdad est signé en février 1955 entre la Turquie, l'Irak, la Grande-Bretagne, l'Iran, le Pakistan ; il est dirigé contre l'influence de l'URSS. Après la révolution de juillet 1958, l'Irak quitte le pacte en 1959. Lors de l'entretien du 9 février, le général Aref dit que des blocs comme le pacte de Bagdad « seraient capables d'être dirigés contre la politique économique de l'Irak…les blocs envisagés n'ont d'autre but que de sauvegarder les intérêts pétroliers anglo-saxons ».

[4] Ibn Abd el Aziz Ibn Abd el Rahman al Faycal al Saoud est le roi d'Arabie saoudite depuis novembre 1964.

Il a été peu question de l'affaire des armes. Le général Aref n'a pas évoqué les deux questions qui faisaient apparemment achopper la conclusion des négociations à Bagdad : les conditions de crédit et l'indexation des prix. Par contre, il a insisté pour obtenir une accélération des livraisons et demandé notamment la fourniture rapide d'une escadrille. Le général de Gaulle a répondu que tout dépendait en la matière des possibilités des constructeurs mais que, le jour où ceux-ci se seraient mis d'accord avec leurs acheteurs irakiens, le gouvernement irakien pourrait être assuré que le contrat serait exécuté et que les facilités nécessaires seraient accordées pour la formation des techniciens.

Dans le domaine pétrolier, il a été pris note de l'accord intervenu entre l'ERAP et l'INOC[1]. L'affaire de Roumeilah[2] n'a pas été abordée du côté français. M. Ali Hussein en a cependant parlé à M. Debré en des termes généraux qui ne permettent pas d'augurer de la décision finale du gouvernement irakien. Les conversations que M. de Metz[3] a eues avec M. Ali Hussein n'ont pas été plus concluantes. En matière de soufre[4], M. Ali Hussein, informé des conditions dans lesquelles se présentait la dernière offre de la SNPA, n'a pas rejeté d'emblée la présentation qui lui a été faite et a simplement exprimé le désir d'en parler à son Premier ministre.

Le ministre du Pétrole irakien a demandé que des géologues et des experts français soient envoyés en Irak pour étudier les possibilités de ce pays dans le domaine minéral, notamment en ce qui concerne les phosphates et le cuivre.

M. Ali Hussein a demandé que les conditions de crédit que nous avons proposées à l'Irak dans le cadre de l'accord commercial[5] soient améliorées grâce à la suppression ou à la réduction de la commission que la COFACE prend au titre de l'assurance-crédit. Il a demandé que le taux global du crédit soit abaissé de 7,05 % à un chiffre de l'ordre de 5,75 à 6 %. Il a également demandé que les paiements ne soient effectués qu'à partir des livraisons, sans versement d'acompte initial.

[1] Le texte définitif de l'accord pétrolier entre l'Erap (Entreprise de recherches et d'activités pétrolières), et l'Inoc (Compagnie nationale irakienne des pétroles) est signé le 3 février 1968 à Bagdad. Il constitue la première phase des accords pétroliers en cours de négociation. Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 261.

[2] L'exploitation des gisements de pétrole de la région nord de Roumeilah est l'objet de discussions depuis 1967. Cette région est riche en pétrole et en soufre. Voir plus loin la note du 29 avril 1968.

[3] Victor Raoul de Metz, ingénieur au corps des Mines, est président-directeur général de la Compagnie française des pétroles depuis 1945.

[4] Des gisements de soufre sont trouvés à Roumeilah (près de Kirkouk). La société nationale des pétroles d'Aquitaine est en concurrence avec les États-Unis pour la conclusion d'un accord relatif à l'exploitation de ces gisements. Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 261.

[5] Un accord commercial franco-irakien est signé le 25 septembre 1967 ; les deux pays s'accordent mutuellement le traitement de la nation la plus favorisée : l'accord est accompagné d'un échange de lettres par lequel la France est disposée à autoriser la Coface à garantir de nouveaux crédits.

L'affaire du contentieux de la SPIE[1] a été abordée. M. Debré a indiqué à M. Ali Hussein combien il serait regrettable que la coopération économique franco-irakienne soit psychologiquement handicapée au départ par le non-règlement de cette affaire. M. Ali Hussein s'est déclaré très conscient de cet aspect du problème et a promis de chercher à le régler au plus tôt.

Sur le plan culturel, il a été convenu que les négociations pour la signature d'un accord culturel et de coopération technique reprendraient incessamment. Nous avons marqué notre désir de voir l'enseignement du français se développer en Irak, notamment dans le secondaire. Du côté irakien, on a fait bon accueil à cette demande, mais on a évoqué la question de l'information et exprimé le vœu que le point de vue arabe soit présenté plus complètement en France dans la presse comme sur les écrans de la télévision.

4. Le général Aref a exprimé l'espoir que le général de Gaulle pourrait se rendre en visite officielle en Irak. Le Président de la République a donné son acceptation de principe en précisant qu'il ne pouvait fixer de date.

Sur le chemin du retour, le général Aref s'est arrêté au Caire où il a eu un entretien avec le président Nasser. En faisant cette escale, le général Aref a implicitement donné à la visite qu'il venait de faire à Paris le caractère d'une manifestation d'amitié franco-arabe. C'est d'ailleurs ainsi qu'elle a été interprétée dans le monde arabe comme ailleurs.

(Afrique-Levant, Irak, Relations avec la France, Voyage du général Aref)

[1] La SPIE (société parisienne pour l'industrie électrique) signe le 7 mai 1966 un double contrat avec le ministère du Pétrole en Irak. Il s'agit de la construction de deux pipelines Kirkouk-Bagdad et de l'installation d'une usine de traitement de gaz près de Bagdad (à Taji) pour alimenter la ville en gaz. En raison de circonstances de force majeure, prévues au contrat (retards dus à une épidémie de choléra, guerre de juin 1967, interruption du pompage par l'IPC (*Irak Petroleum Compagny*) à travers la Syrie de décembre 1966 à mars 1967, situation politique au Moyen-Orient) les dépenses de la SPIE ont été majorées de 30 millions. À celles-ci s'ajoutent 23 millions qui restent impayés sur 86,8 millions à verser au comptant. Les deux pipelines sont terminés le 31 juillet 1967 et l'usine le sera le 15 juin 1968. Aucun paiement n'a eu lieu de la part de l'Irak depuis le 26 octobre 1967.

113

M. WINCKLER, CHARGÉ D'AFFAIRES *A.I.* À RABAT,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 215 à 218.
Diffusion réservée.

Rabat, 14 février 1968.

(*Reçu* : 16 h. 00).

Bien qu'il soit encore trop tôt pour apprécier exactement les intentions et la portée des déclarations du Roi du Maroc à *Paris-Match*[1], reproduites ce matin *in extenso* dans la presse de langue française, la première impression qui se dégage est celle d'un effort maladroit mais sincère du souverain pour chercher une réconciliation avec la France. Le pas en avant que Hassan II a voulu faire peut n'être qu'un pas de clerc. Il traduit en tout cas le profond désir du jeune roi de renouer avec notre pays, sans toutefois perdre la face ou en la perdant le moins possible.

Mal conseillé par les dirigeants de *Paris Match* qui ont voulu trouver dans ses déclarations une affaire à sensation, il a cédé à leurs avis et choisi de confier « son dépit amoureux » à cet hebdomadaire comme un correspondant d'un quelconque courrier du cœur.

Sur le chapitre des rapports avec la France, il a voulu briller à la manière d'un bon élève de rhétorique, citant pêle-mêle Rousseau, Diderot, Clemenceau, Corneille et Racine. En revanche, certaines des vues qu'il a exprimées sur la situation internationale sont intéressantes. Le Roi a voulu faire ressortir le parallélisme des politiques française et marocaine à l'égard des deux hégémonies[2] en Méditerranée. Il a cherché à montrer que le Maroc était fidèle au non-engagement. Il a adopté une attitude modérée en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient.

Quant à « l'affaire »[3], il pense en sortir par un biais en prouvant qu'il avait raison et que nous n'avions pas tort. Cette entreprise est bien dans le style d'un homme dont la fierté a souffert mais qui conserve une profonde nostalgie du moment où ses rapports avec nous étaient ceux d'un ami privilégié.

(Collection des télégrammes, Rabat, 1968)

[1] Le Roi du Maroc est interrogé pour *Paris-Match* par Jean-Raymond Tournoux, journaliste parlementaire et homme de lettres qui collabore à *Paris-Match* depuis 1949 et est directeur des services politiques de l'hebdomadaire depuis janvier 1964. La dépêche de Rabat n° 101/AP du 21 juin 1968 commente les déclarations du Roi qui saisit l'occasion pour dévoiler les principaux aspects de sa politique sur le plan national, en matière constitutionnelle et dans le domaine de ses relations avec la France. La note de la direction d'Afrique du Nord du 15 février 1968 indique que pour les autorités marocaines le Roi tente une ouverture vers le gouvernement et le chef de l'État français.

[2] Il s'agit des États-Unis et de l'URSS.

[3] Voir l'affaire Ben Barka, *D.D.F.*, 1965-II ; 1966-I et II, rubrique Maroc.

114

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 224 à 237. *Bruxelles-Delfra, 14 février 1968.*

(*Reçu* : 19 h. 06).

Les entretiens qui se sont déroulés du 7 au 9 février entre la Communauté et l'Espagne[1] ont été essentiellement consacrés à l'exposé détaillé des offres espagnoles aussi bien dans le secteur industriel que dans le secteur agricole.

Dans le secteur industriel, les concessions tarifaires que l'Espagne serait prête à consentir porteraient sur 70 % de son commerce d'importation en provenance des Six. Leur ampleur varierait cependant selon les catégories de produits. Pour une première catégorie, représentant 7 % de ses achats industriels à la Communauté, l'Espagne irait jusqu'à l'élimination complète des droits de douane. Pour la seconde (35 % environ de ses importations) la réduction serait de 40 % et pour la troisième (28 % des importations) de 30 %. Dans tous les cas, l'objectif serait atteint au terme de la sixième année qui suivrait l'entrée en vigueur de l'accord. Quant aux produits qui échappent aux offres espagnoles de concessions, ils concernent soit des positions tarifaires qui bénéficient déjà d'un droit nul (6 % du total), soit des produits CECA[2] (10 %), soit des produits que l'Espagne entend mettre en exception (15 %), soit, enfin, des produits dont les autorités espagnoles n'ont pas encore arrêté le sort (5 %). Au total, il semble que l'offre ainsi présentée corresponde, à peu de chose près, à ce que le mandat exigeait de l'Espagne. Il faut d'ailleurs ajouter que, comme le demandait la Communauté, l'Espagne a accepté de calculer les réductions tarifaires non pas sur les droits inscrits, mais sur les droits effectivement appliqués qui sont sensiblement inférieurs. Il s'agit là d'une concession appréciable de la part de l'Espagne. L'évaluation définitive de l'offre espagnole ne pourra cependant être faite que lorsqu'on connaîtra la composition des diverses listes de produits pour lesquelles des concessions sont prévues, ainsi que de la liste des exceptions. Ces listes ont été communiquées à la Commission mais celle-ci a encore besoin d'un certain délai pour assurer leur diffusion aux délégations nationales.

En matière de restrictions quantitatives, l'Espagne a fait également un réel effort pour aller à la rencontre des souhaits de la Communauté. Elle accep-

[1] Sur la négociation d'un accord d'association entre la CEE et l'Espagne, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 247.

[2] Communauté européenne du charbon et de l'acier.

terait, en effet, dès l'entrée en vigueur de l'accord de consolider la libération de ses importations pour des produits représentant 80 % de ses achats à la Communauté en 1966. Pour le reste, elle ouvrirait des contingents globaux aux Six et les élargirait progressivement chaque année, étant entendu que si un contingent n'était pas épuisé pendant une certaine période, il se trouverait automatiquement supprimé. Cette méthode ne donne pas l'assurance que l'objectif fixé par le mandat – la libéralisation intégrale sauf exceptions dûment justifiées – pourra être atteint à la fin de la sixième année. L'offre espagnole n'en paraît pas moins assez substantielle si l'on se souvient que l'accord d'Athènes[1] n'impose à la Grèce d'atteindre le niveau de consolidation de 80 % qu'après dix ans d'association.

Dans le secteur agricole, enfin, M. Ullastres[2] a indiqué, à propos de chacun des principaux produits, les concessions que son pays est disposé à consentir en faveur de la Communauté. D'une façon générale, il s'agit d'engagements d'achats pour des quantités correspondant à un certain pourcentage des importations espagnoles du produit considéré, pourcentage qui pourrait d'ailleurs être progressivement augmenté. Tel est le cas, notamment, pour le blé, le sucre, le lait, le beurre, la viande bovine et les poulets. La délégation espagnole a toutefois précisé que ces achats devraient être effectués au cours mondial. En ce qui concerne le maïs, elle a proposé de réduire de un dollar par tonne à l'entrée en vigueur de l'accord, et de un dollar supplémentaire chaque année jusqu'à un total de cinq dollars, le montant du droit régulateur, analogue au prélèvement communautaire, qui est perçu à l'importation en Espagne. La Communauté devrait, de son côté, réduire du même montant ses restitutions[3]. Pour le vin, enfin, elle s'est déclarée disposée à globaliser les contingents bilatéraux ouverts aux États membres et à les augmenter de 5 % par an. Si la réciprocité était assurée à l'Espagne, celle-ci pourrait ratifier la convention de Lisbonne[4].

M. Ullastres a, enfin, tenu à souligner l'ampleur des propositions espagnoles et l'importance des avantages qui en résulteraient pour la Communauté. Ces propositions, cependant, qui dans bien des cas représenteraient un lourd sacrifice pour son pays, ne seraient justifiées et ne pourraient donc être maintenues que dans la mesure où les Six seraient prêts, de leur côté, à accorder à l'Espagne une réciprocité satisfaisante. Or, compte tenu de la disparité des niveaux de développement économique, l'équilibre de l'accord ne pourrait être réalisé que si la Communauté acceptait de faire bénéficier l'Espagne de la suppression totale des droits de douane.

[1] Sur cet accord d'association entre la Grèce et la CEE signé le 9 juillet 1961, voir ci-dessus la note n° 677 du 18 janvier 1968.

[2] Alberto Ullastres, ambassadeur d'Espagne auprès de la CEE depuis décembre 1965.

[3] La CEE opère un prélèvement sur les importations de produits agricoles au profit du budget communautaire. Elle verse une restitution à l'exportateur de produits agricoles européens qui vend ses produits sur le marché mondial à un cours inférieur au prix indicatif européen.

[4] La Convention de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international du 31 octobre 1958.

La délégation de la Communauté s'est attachée, pour sa part, à demander, dans la mesure où cela apparaissait nécessaire, précisions et éclaircissements. En réponse aux derniers propos de M. Ullastres, elle a cependant fait observer que, si les offres de la Communauté n'avaient pas un caractère définitif et pouvaient être quelque peu améliorées, il ne lui paraissait guère possible, en revanche, d'envisager l'octroi du régime intra-communautaire à l'Espagne dès la première phase de l'accord. Dans une telle hypothèse, en effet, la seconde phase risquait de perdre toute raison d'être.

Les deux délégations sont convenues de se retrouver une dernière fois dans la seconde quinzaine de mars, après quoi les négociations seront sans doute interrompues pour permettre à la Commission de faire rapport au Conseil et de solliciter de nouvelles directives[1].

Il apparaît en tout cas, dès maintenant, que le gouvernement espagnol a fait son choix entre les deux attitudes entre lesquelles il avait paru hésiter. Plutôt que de donner la priorité à la protection de son industrie nationale, quitte à se contenter d'un accès limité au marché des Six, l'Espagne s'est résolue à des concessions assez importantes afin de se mettre en meilleure position pour obtenir, en contrepartie, le maximum d'avantages. Il semble, en effet, qu'il ne devrait pas être trop difficile d'ajuster les thèses des uns et des autres en ce qui concerne l'ouverture du marché espagnol. L'écart, en revanche, reste assez considérable entre ce que l'Espagne attend des Six et ce que les Six se sont montrés jusqu'ici prêts à accorder. M. Ullastres n'a pas caché qu'il comptait, pour approcher les points de vue, sur le second mandat que le Conseil sera appelé à adopter, une fois que cette première phase de négociations sera terminée.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

115

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis.

T. nos 89 à 93. *Paris, 14 février 1968, 20 h. 49.*
Diffusion réservée.

Un délégué du gouvernement canadien, M. Chevrier[2], ancien ministre fédéral de la Justice et ancien haut commissaire à Londres, accompagné d'une mission, doit se rendre à partir du 14 février dans plusieurs pays

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 719 à 730 du 26 avril 1968.

[2] Lionel Chevrier, ancien ministre fédéral canadien de la Justice, ancien haut commissaire à Londres, séjourne une semaine en Tunisie à la fin du mois de février 1968. Au cours de sa mission il offre, de la part du gouvernement canadien, des prêts sur cinquante ans pour la construction de trois lycées, d'une ligne électrique Tunis-Korba, la fourniture de divers produits dont des

francophones d'Afrique du Nord et d'Afrique au sud du Sahara. Il se propose de faire une enquête sur les possibilités qui existent pour son pays d'apporter à ceux d'Afrique une aide accrue dans le domaine culturel, technique et économique.

Il prendra contact avec les gouvernements locaux et très vraisemblablement aussi avec nos ambassadeurs.

Sur le plan général, il est certainement souhaitable que le Canada, pays en partie d'expression française, aide de plus en plus les pays francophones dans leur développement. Il convient, toutefois, de tenir compte de la situation politique délicate qui existe entre le gouvernement d'Ottawa et celui de Québec, celui-ci cherchant à l'heure actuelle à affirmer de plus en plus sa personnalité dans les domaines intérieur et extérieur, y compris dans celui de l'aide à l'étranger. Des discussions sont en cours à ce sujet entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial et elles n'ont pas encore abouti. Pour cette raison, tout en écoutant avec bienveillance M. Chevrier, il convient que vous adoptiez à l'égard de sa mission une attitude relativement prudente.

Il est opportun sans doute que nous soyons informés des projets des Canadiens, mais il n'est pas certain qu'il y ait avantage à leur indiquer dans le détail ce que nous faisons nous-mêmes et ce qui reste à faire.

Ces considérations s'appliquent surtout au domaine de l'enseignement et à celui de l'assistance technique. Si en matière économique le Canada est en mesure d'investir des sommes de quelque importance en Afrique, la chose présente sans doute moins d'inconvénients en ce qui concerne les programmes éventuels du gouvernement québécois dans l'avenir, car le gouvernement de Québec se préoccupe essentiellement de se constituer un domaine réservé en matière de francophonie et ne disposera pas sans doute de crédits aussi importants que celui d'Ottawa.

Toutefois, malgré la prudence qui vous est recommandée dans la présente communication, il ne convient pas de faire ouvertement état auprès de M. Chevrier de nos préoccupations concernant la sauvegarde des droits futurs du Québec car il s'agit là évidemment d'une affaire intérieure canadienne assez difficile.

Vous pouvez, en conséquence, réserver un accueil courtois à M. Chevrier et lui donner des renseignements de portée générale sans qu'il soit toutefois question de lui fournir des conseils ou appuis.

Les considérations qui précèdent pourront inspirer à la fois vos conversations et, avec les précautions nécessaires, les demandes d'informations qui pourraient vous être adressées par les autorités du pays de votre résidence.

(Collection des télégrammes, Tunis, 1968)

engrais ; il propose également de renforcer l'assistance technique dans le domaine médical et de l'enseignement.

116

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV, SECTION MILITAIRE)

Situation militaire au Laos

N[1]. *Paris, 14 février 1968.*

Le Laos subit depuis quelques mois, d'une manière particulièrement sensible, les contrecoups de l'évolution du conflit vietnamien. La récente mission d'information effectuée par trois officiers supérieurs, dont le chef de la section militaire CLV, a permis de constater la dégradation de la situation dans tous les domaines, et notamment sur le plan militaire. Le chef de notre mission militaire au Laos[2] estime pour sa part que la psychose qui règne sur le pays est telle qu'il suffirait au Pathet Lao[3] de fixer la date de son entrée à Vientiane pour que les responsables civils et militaires lui abandonnent purement et simplement la capitale à la veille de cette échéance.

Les Forces armées royales ont subi, en janvier dernier, un cuisant échec sur la Nam Bac[4] ; alors qu'une dizaine de bataillons se trouvaient en position pour tenir le camp retranché, un seul a fait face à la poussée du Pathet Lao et les autres se sont débandés sans combattre, en abandonnant armement, matériels et équipements sur le terrain. Un certain nombre d'officiers supérieurs ont été récupérés par hélicoptère, avec le concours des conseillers américains, tandis que le reste des troupes était livré à lui-même. Quinze jours après la fin des « combats », plus de 2 000 militaires laotiens manquaient encore à l'appel, mais de petits groupes d'une dizaine d'hommes regagnaient quotidiennement les rangs des forces armées.

Dans les tout premiers jours de février, la pression du Pathet Lao sur Luang Prabang était encore assez vive, après la récente attaque du terrain d'aviation et l'incursion de certains éléments dans la ville royale, à moins d'un kilomètre du Palais, mais l'inquiétude des autorités lao était tempérée par la lettre adressée au Roi le 17 janvier par le prince Souvanouvong, lettre selon laquelle le Pathet Lao se bornait à reconquérir les positions « prises » par les Forces armées royales au cours des dernières années.

[1] Cette note est rédigée, à l'attention d'Étienne Manac'h, par le chef de bataillon Yves Le Joly, chef de la section militaire de la sous-direction d'Asie-Océanie de la direction des Affaires politiques du Département.

[2] Général Albert Brothier, chef de la mission militaire française au Laos depuis le 1er juillet 1967.

[3] Pathet Lao (« État Lao ») parti communiste laotien fondé en 1950.

[4] La vallée de la Nam Bac, une des principales voies d'accès à Luang Prabang, avait été reconquise par les Forces armées royales laotiennes en juillet 1966. Elles en sont chassées entre le 12 et le 14 janvier 1968. Sur ce sujet, voir le télégramme de Vientiane nos 42 à 50 du 15 janvier 1968, non reproduit.

Le sud Laos n'est lui non plus pas épargné. Le bataillon des Volontaires n° 33, qui tenait le poste de Ban Houei Sai, à quelques kilomètres de Khe San, s'est replié sur l'avant-poste vietnamien de Lang Vei dans les derniers jours de janvier car il estimait ne plus pouvoir faire efficacement face à la pression des Forces Nord-Vietnamiennes. Lors de la prise de Lang Vei, survenue quelques jours plus tard, les restes du BV 33 ont rejoint Khe San, d'où ils ont été évacués sur Danang par voie aérienne. La piste Hô Chi Minh est devenue un faisceau très complexe de routes carrossables dont une, toute récente, passe à proximité de Saravane pour rejoindre la « piste Sihanouk » au sud du plateau des Bolovens ; elle est de plus en plus utilisée et le général Phasouk[1] commandant la 4e région militaire lao[2] estime que les infiltrations nord-vietnamiennes atteignent actuellement le total hebdomadaire de 3 000 hommes, soit un régiment, alors que le commandement américain les évaluait, fin 67, à environ 3 500 hommes par mois, en fonction des résultats obtenus par les bombardements systématiques. Il est difficile d'évaluer valablement les effectifs Pathet Lao, Vietcong et Nord-Vietnamien dans le Sud Laos ; les autorités lao avancent le chiffre de 40 000 hommes qui semble supérieur à la réalité. La présence de quelques conseillers chinois est affirmée : deux d'entre eux auraient récemment été tués par les Forces armées royales.

La pression des forces Pathet Lao, Viet-Cong et Nord-Vietnamienne en direction de l'ouest semble en définitive plus forte que les années précédentes à même époque, lorsqu'il s'agissait uniquement de procéder au ramassage de la récolte de riz. Le général Phasouk fait un rapprochement entre ces événements et le développement de la subversion dans le nord-ouest de la Thaïlande, où des combats au niveau du bataillon se seraient, selon lui, récemment déroulés ; il affirme même qu'un bataillon nord-vietnamien avait été dernièrement repéré, se déplaçant d'est en ouest, au sud des Bolovens, en direction de la Thaïlande.

Les populations du Sud Laos qui n'ont pas été regroupées ou ont refusé de se plier aux « conseils » donnés par les Américains sont soumises à rude épreuve ; c'est ainsi que, le 15 janvier dernier, des avions américains venus de la base américaine de Oubone en Thaïlande sans l'accord des autorités lao auraient bombardé le village de Ban Nalong à 15 km de Khong Sedone, tuant ou blessant 92 habitants de ce village.

Les événements des derniers mois ont très sensiblement influé sur le moral de l'Armée royale lao, qui s'estime délaissée par le pouvoir civil, commence à prendre conscience de l'évolution inéluctable du conflit du sud-est asiatique, pèse les chances d'un réel neutralisme, et ne veut plus

[1] Général Phasouk Somly Rajphak, commandant de la 4e région militaire laotienne.

[2] *Note du texte* : Selon une lettre du général Brothier reçue le 12 février, le général Phasouk, considéré comme un des plus brillants officiers lao, aurait adressé une lettre de démission au prince Souvanna Phouma le 2 février, jour où il recevait très cordialement à son PC de Paksé les officiers supérieurs français venus en mission d'information.

se battre. L'avenir de ces forces armées semble néanmoins étroitement lié à l'intervention des États-Unis dans ce pays et à ses prolongements prévisibles, analysés d'autre part.

(Asie, CLV, Laos 1965-1978)

117

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV, SECTION MILITAIRE)

De la présence militaire américaine au Laos

N[1]. *Paris, 14 février 1968.*

Certains articles de presse ayant récemment évoqué la présence militaire américaine au Laos et avancé des chiffres supérieurs à nos estimations, la mission d'information qui a séjourné au Laos du 27 janvier au 2 février dernier[2] a, conformément aux instructions reçues, particulièrement étudié cette question.

Une constatation préliminaire s'impose : nos services au Laos ne semblent recueillir qu'un petit nombre de renseignements, ne disposent que de moyens d'investigation réduits, et mettent en pool les informations obtenues ; il en résulte que les renseignements provenant de l'ambassade, de l'attaché militaire[3] et du représentant du SDECE ont la même origine et ne peuvent en aucun cas être considérés comme se recoupant. La pénétration des milieux américains du Laos semble excessivement faible et limitée à des propos de bonne compagnie : c'est ainsi qu'il ne nous a pas été possible de vérifier les informations reçues en France sur l'installation d'une amorce de barrage électronique à l'ouest de Lau Bao comme sur l'arrivée massive de matériels spécialisés dans les entrepôts de l'USAID[4] à Vientiane. Il va sans dire que, de ce fait, nos connaissances de l'implantation américaine en dehors des points de stationnement des détachements de notre mission militaire sont pratiquement nulles.

Un certain nombre de renseignements ont néanmoins pu être obtenus en interrogeant divers responsables, tant Lao que Français. Il en ressort d'une manière certaine que les effectifs américains au Laos, familles comprises, ne dépassent certainement pas 5 à 6 000 unités, pour un maximum de

[1] Cette note est rédigée, à l'attention d'Étienne Manac'h, par le chef de bataillon Yves Le Joly, chef de la section militaire de la sous-direction d'Asie-Océanie de la direction des Affaires politiques du Département.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note du 14 février 1968 intitulée : *Situation militaire au Laos.*

[3] Lieutenant-colonel P. Douat, attaché militaire et de l'Air à l'ambassade de France à Vientiane.

[4] *United States Agency for International Development.*

trois mille postes de travail. L'ambassade des États-Unis admet en effet explicitement la présence de 1 000 personnes servant au titre de la mission diplomatique, de l'USAID, de l'*US Information Service*, des compagnies aériennes *Continental* et *Air America*[1] et 3 600 personnes sont actuellement inscrites au PX de Vientiane, qui assure le ravitaillement des familles. Il convient d'ajouter à ce chiffre quelques 2 000 militaires qui seraient éparpillés dans tout le Laos dans le cadre des *Special Forces*. Enfin, un certain nombre de personnels américains basés en Thaïlande effectuent des missions de courte durée au Laos, l'imbrication des éléments stationnés dans les deux pays étant de plus en plus patente[2].

Ainsi, les effectifs américains au Laos semblent nettement inférieurs à ceux avancés par la presse, et il n'est pas inutile de rappeler à ce propos qu'une émission du Pathet Lao en date du 31 juillet 1967 les évaluait à 5 000, dont 3 500 militaires ; ces effectifs n'en sont pas moins en constante augmentation, puisque le nombre des postes de travail, évalué à 3 000 début 68, n'était que de 1 200 en 1965 et 2 000 fin 1966.

Bien qu'en nombre relativement restreint, les Américains du Laos contrôlent pratiquement le pays, dans de nombreux domaines. Sur le plan militaire, il y a des conseillers américains dans tous les États-majors, et parfois dans les unités ; ces conseillers sont toujours présents lors de l'élaboration des plans d'opérations. Le contrôle des avions en vol, de quelque nationalité qu'ils soient, est entre les mains des Forces américaines, et il est arrivé à deux reprises que le C47 de notre mission se voie retirer une autorisation de survol donnée par les autorités lao, dès que l'attaché de l'Air des États-Unis en a eu connaissance ; celui-ci reçoit en effet copie des autorisations données par les autorités lao (cf. annexe 1)[3]. Certains avions militaires peints aux couleurs lao sont pilotés par des Américains. Un exemple des prévisions journalières de vol (annexe 2)[4] montre enfin le caractère spécifiquement militaire des opérations menées par les appareils des compagnies *Air America* et *Continental Airlines*, certains équipages devant même décoller en emportant leurs équipements de survie.

En définitive, la présence militaire américaine au Laos, bien que numériquement réduite, est prédominante en bien des domaines. Cette prédominance, imposée par les faits, ne peut être récusée par le gouvernement lao, dont l'armée est totalement tributaire des fournitures américaines ; il apparaît toutefois que la présence de notre mission militaire, seul garant tangible des accords de Genève de 1962, contribue efficacement à éviter que les Forces armées royales Lao ne basculent irréversiblement du côté des États-Unis.

(Asie, CLV, Laos 1965-1978)

[1] *Air America* est une compagnie aérienne fondée en 1950 et propriété de la CIA.

[2] *Note du texte* : Nos renseignements les plus récents estiment à 43 000 les effectifs américains en Thaïlande.

[3] Non reproduite.

[4] Non reproduite.

118

COMPTE RENDU

De l'entretien entre le général de Gaulle et U Thant le 14 février 1968, 16 h.-17 h. 10

C.R.

M. Thant. J'ai écrit au président Hô Chi Minh le 4 janvier pour lui dire que me rendant à la Nouvelle Delhi à l'occasion de la conférence des Nations unies sur le Développement[1], je serais heureux d'y rencontrer son représentant. M. Hô Chi Minh a donné pour instruction à son consul général à la Nouvelle Delhi d'entrer en contact avec moi[2]. Cette rencontre n'a pu avoir lieu que le 8 février, à cause de la session du Conseil de sécurité. J'ai dit au représentant d'Hô Chi Minh que l'escalade devenait de plus en plus dangereuse et que je voulais contribuer de toutes mes forces à une solution. J'avais toujours été partisan d'un arrêt sans condition des bombardements ; les États-Unis, pourtant, ne l'acceptaient pas car ils voulaient s'assurer une certaine réciprocité. Je comprenais qu'Hanoï ne pût pas s'engager dans cette voie, puisqu'il ne bombardait pas les États-Unis alors que ceux-ci bombardaient celui-là. J'ai posé au représentant d'Hô Chi Minh la question suivante : d'abord, une fois les bombardements arrêtés, quel délai devrait s'écouler avant l'ouverture des pourparlers ? Pour ma part, je pensais à trois ou quatre semaines ; était-il possible de commencer plus tôt les négociations ? Ensuite, quel serait l'objectif principal de celles-ci ? À mon sens, ce devrait être la convocation de la conférence de Genève, avec toutes les puissances. Serait-il possible de la réunir un mois après l'arrêt des bombardements ? À une telle conférence, nous aurions proposé que le Front de Libération national soit représenté comme une entité séparée. Est-ce que Hanoï accepterait de voir le sud-Vietnam représenté par ce front et par le gouvernement de Saigon ? Enfin, la conférence de Genève ne devrait-elle pas assurer l'application stricte des accords de 1954[3], à savoir le retrait de

[1] La deuxième session de la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), qui réunit 132 pays, se tient à New Delhi du 1er février au 29 mars.

[2] Cette rencontre avec M. Nguyen Hoa, consul général du Nord-Vietnam à New Delhi, a lieu à la demande de M. Thant. Le Secrétaire général de l'ONU expose un plan en trois points : cessation des bombardements et de tous autres actes de guerre contre la RDVN ; conclusion d'un cessez-le-feu entre les deux parties ; réunion d'une conférence du type de Genève pour le règlement du problème vietnamien. Se reporter aux télégrammes de New Delhi, nos 277 et 278 et de Hanoï, nos 244 à 246, tous deux du 13 février 1968, non repris.

[3] Accords du 21 juillet 1954. Pour le texte de ces accords, qui mettaient fin à l'engagement français en Indochine et autres documents relatifs à la conférence de Genève, voir l'*Année politique*, 1954, p. 574 à 594. Outre les accords sur la cessation des hostilités, intervenaient une « déclaration finale » de la Conférence « sur le problème du rétablissement de la paix en Indochine » ainsi que diverses déclarations dont la Conférence prenait acte lors de sa huitième et dernière séance et non insérés dans les documents de ladite Conférence, et une déclaration de M. Mendès France à l'issue de cette séance.

toutes les troupes étrangères du Vietnam et que le Vietnam, qu'il fût uni ou divisé, devienne indépendant et non-engagé ? Si Hanoï était d'accord sur ces différents points, j'étais prêt pour ma part à lancer un appel à l'opinion mondiale. Le représentant du Vietnam-Nord m'a laissé entendre qu'il serait très heureux que le Secrétaire général des Nations unies, par tous les moyens à sa disposition, y compris la radio et la télévision, pût lancer un appel en faveur d'un arrêt des bombardements sans condition ; quant aux autres questions, il devait en référer à son gouvernement. Je lui ai demandé que la réponse de celui-ci me parvînt aussitôt que possible. Naturellement, il était impossible que je la reçoive durant les deux jours que je devais passer à la Nouvelle Delhi.

Initialement, je devais rencontrer M. Kossyguine[1] à la Nouvelle Delhi, le 31 janvier. Je n'ai pas pu le faire à cause, encore une fois, de la réunion du Conseil de sécurité ; et je lui ai par conséquent demandé de me recevoir à Moscou, ce qu'il a accepté. Je lui ai fait part de mon entretien avec le représentant d'Hô Chi Minh et de mes propositions. M. Kossyguine a été d'accord sur l'arrêt sans condition des bombardements comme préalable aux négociations. Quant aux autres questions, il s'est déclaré heureux de ce que j'eusse établi un contact avec le gouvernement du nord-Vietnam et il appuierait par tous les moyens possibles mes initiatives si les bombardements cessaient. Ne pouvant pas non plus rencontrer M. Wilson[2] à New York, retour de Washington, je lui ai demandé de me rencontrer à Londres, où je l'ai vu hier. Son impression est que M. Johnson a fait toutes les concessions possibles et que son discours de San Antonio[3] contient une formule raisonnable. Il faudrait simplement que Hanoï fit un geste ne serait-ce que pour indiquer que pendant l'arrêt des bombardements il ne prendrait aucune mesure pour tirer avantage de la situation et que, même s'il maintenait ses envois d'armes et de matériel, il ne les accroîtrait pas cependant. J'ai fait ressortir à M. Wilson que ce n'était pas là un arrêt des bombardements sans condition, puisqu'il y en avait une. Hanoï ne l'accepterait sans doute pas. Au demeurant, les États-Unis renforcent chaque jour leurs positions et Hanoï pourrait répliquer qu'une telle condition n'est pas réaliste. MM. Wilson et Brown[4] s'en tiennent à la formule de San Antonio qui reste inacceptable pour Hanoï.

J'attends donc la réponse de celui-ci pour savoir si je peux lancer mes propositions comme un ensemble : convocation de la conférence de Genève, représentation séparée du Front de Libération national, application des accords de 1954.

[1] M. Alexeï Kossyguine est le président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1964.

[2] M. Harold Wilson est Premier ministre du Royaume-Uni depuis le 17 octobre 1964.

[3] Le 29 septembre 1967, à San Antonio (Texas), le président Johnson prononce, devant deux mille parlementaires américains, un discours où il affirme que la « survie » des États-Unis est en jeu au Vietnam. Lors de cette même allocution, il se dit prêt à rencontrer le président Hô Chi Minh et évoque une éventuelle suspension des bombardements sur le Nord-Vietnam.

[4] Rt. Hon. George Brown, homme politique britannique, secrétaire général adjoint du parti travailliste depuis 1960, est secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis août 1966. Il avait été, précédemment, d'octobre 1964 à août 1966, secrétaire d'État aux Affaires économiques.

Le général de Gaulle. Je vous remercie de m'avoir précisé aussi complètement ce que vous avez entrepris sur cette affaire capitale. Je dois vous dire que cette façon de poser le problème correspond à la nôtre : arrêt des bombardements, ouverture des négociations avec participation du Front de Libération, conférence de Genève avec participation des Grandes Puissances, y compris naturellement de la Chine. Mais de laquelle ? Nous n'avons pas, quant à nous, de doute à cet égard : il faut que ce soit celle de Pékin. Peut-être qu'en vertu de vos fonctions vous ne pouvez pas être aussi catégorique que nous sur ce point.

M. Thant. J'aurais tendance à penser comme vous.

Le général de Gaulle. Dans l'ensemble, nos vues coïncident donc et elles sont justifiées : il s'agit d'aboutir à une situation telle que, sans déshonneur pour personne, tout le monde, y compris les États-Unis, puisse accepter le retrait des troupes, le rétablissement du Vietnam comme un pays indépendant, en lui laissant le choix d'être uni ou divisé, et en permettant au Vietnam du Sud de décider s'il veut être par lui-même ou uni avec le Nord-Vietnam ; tout cela avec la condition que le Vietnam, ou les deux Vietnam, soient neutres et par conséquent qu'ils ne soient engagés ni d'un côté ni de l'autre. Malheureusement, nous croyons que les États-Unis ne l'accepteront pas, car ils se font des illusions sur la véritable situation politique et même militaire ; et aussi parce que ce pays n'a jamais souffert, n'a jamais été envahi ni subi de révolution et il pense donc qu'il peut rester indemne. Il ne saurait accepter l'idée de reculer ni de céder à un compromis ou de reconnaître qu'il lui faudrait faire autre chose que ce qu'il fait.

À moins que je ne sois indiscret, j'aimerais savoir si vous avez reçu un son de cloche de Hanoï depuis votre entrevue de la Nouvelle Delhi.

M. Thant. Au cours de mon déjeuner, hier, avec M. Wilson, j'ai reçu un message m'informant qu'à Paris M. Mai Van Bo pourrait me donner une première réaction. Je lui ai parlé ce matin[1] et il m'a fait comprendre que Hanoï se réjouirait d'un arrêt sans condition des bombardements, que je préconise depuis deux ans ; que la question de la Conférence de Genève devrait être examinée après et que le gouvernement de Hanoï ne voulait pas s'engager à ce stade. À vrai dire, je m'y attendais. Pékin ne veut pas prendre position avant le retrait des troupes américaines. C'est sans doute la raison pour laquelle Hanoï ne veut pas aller à Genève pour l'instant.

Le général de Gaulle. S'agirait-il du retrait effectif ou d'une promesse ferme que donneraient les Américains de retirer leurs troupes à une certaine date ?

M. Thant. Je crois comprendre que Pékin se contenterait d'une promesse. En tout cas, la question de la conférence de Genève devrait être discutée

[1] Au sujet de la rencontre de M. Mai Van Bo avec U Thant, se reporter à la note pour le cabinet du Ministre, n° 65/AS, de la direction Asie-Océanie au Département, du 13 février 1968, non reproduite. Cette conversation fait suite à celle que U Thant a eue à New Delhi avec M. Nguyen Hoa.

après l'arrêt des bombardements. Hanoï serait d'accord pour une participation du Front de Libération mais non pas pour celle de Saigon, dont il ne reconnaît pas le gouvernement. En bref, le représentant d'Hô Chi Minh m'a suggéré de limiter mes efforts à un seul objectif : l'arrêt sans condition des bombardements et la cessation de l'agression ; de ne pas préconiser pour l'instant le renouvellement de la Conférence de Genève et de ne pas parler encore de la participation du FLN et de Saigon, puisque cette question prêtait à controverse. M. Mai Van Bo[1] a fait une remarque intéressante sur l'ouverture des négociations : il ne faudrait pas nécessairement attendre trois ou quatre semaines, elles pourraient commencer aussitôt que Hanoï serait convaincu que la cessation des bombardements correspond à une réalité. J'ai donc l'impression que les pourparlers pourraient s'ouvrir une ou deux semaines après celle-ci. Je suis satisfait de noter que c'est là un engagement qui n'avait jamais été pris jusqu'ici.

Je verrai le représentant du gouvernement américain dès que je serai rentré à New York et je lui dirai que la seule possibilité pour la paix est d'arrêter sans condition le bombardement et le massacre. L'effort de guerre américain va croissant : ce matin encore, j'ai appris que 10 500 hommes supplémentaires allaient être envoyés au Vietnam. Les États-Unis parlent de paix, mais ils continuent à envoyer des troupes. Hanoï n'a donc pas le choix.

Votre prise de position est hautement appréciée, en particulier par le Tiers Monde, et je vous en rends hommage. Puisque, dans ma position, il m'est difficile de critiquer sévèrement les États-Unis (j'aurais agi autrement si j'avais représenté mon pays), puis-je vous demander de saisir la première occasion pour déclarer sans ambages que vous êtes en faveur de l'arrêt des bombardements, accompagné d'une assurance que les troupes seraient retirées, conformément aux accords de Genève ? Une telle déclaration aurait un effet immense sur l'opinion mondiale et elle contribuerait réellement à la paix.

Le général de Gaulle. Ainsi que vous l'avez rappelé, la France s'est prononcée clairement et à plusieurs reprises, encore que nous n'ayons pas fait jusqu'ici de déclaration précise sur les bombardements. Nous pouvons le faire sans autre embarras. Je voudrais vous demander si vous avez l'intention de faire une communication publique, puisque tout le monde sait que vous avez rencontré le représentant de Hanoï à la Nouvelle Delhi, que vous avez vu Kossyguine, Wilson et moi-même et que vous avez rencontré le délégué du Nord-Vietnam à Paris. Vous ne pourriez pas ne rien dire. Si vous dites quelque chose dans le sens de ce dont vous m'avez entretenu, même sans entrer dans le détail, en vous concentrant sur le premier point, à savoir l'arrêt des bombardements, nous pourrons aussitôt et publiquement nous déclarer en plein accord avec vous. Nous en trouverons l'occasion.

[1] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France depuis février 1961, devient son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

M. Thant. M. Wilson, en ami de Washington, m'avait suggéré de ne rien dire pour l'instant : mais je lui ai déclaré que je n'avais pas le choix, que la situation était d'autant plus dangereuse que les États-Unis semblaient prêts à utiliser l'arme atomique tactique et que, par conséquent, j'avais l'intention, après avoir consulté les États-Unis, de lancer un appel public. Je ne sais ce que vous en pensez, mais je crois que, par désespoir, les États-Unis pourraient faire à tout moment quelque chose d'inattendu, car l'opinion américaine est fortement sensibilisée et elle voudrait en finir vite, si possible d'un coup. Je crains donc une initiative catastrophique qui conduirait à une réaction de la part de la Russie. MM. Brejnev et Kossyguine m'avaient bien dit qu'ils ne pouvaient pas laisser tomber Hanoï. Je suis effrayé de la tournure que prennent les événements et je ne puis donc pas me ranger à l'avis de M. Wilson. D'ailleurs, il ne serait pas réaliste pour moi de ne rien dire, car l'opinion publique se demanderait ce que fait le Secrétaire général des Nations unies après tout ce qu'il a dit depuis deux ou trois ans ?

Le général de Gaulle. Dès que vous aurez fait votre déclaration, nous vous donnerons raison. Nous partageons en effet votre inquiétude à l'égard de l'arme atomique. Nous ne pensons pas que Johnson lui-même veuille l'utiliser ni même qu'il souhaite être conduit à le faire. Il y a pourtant une situation militaire, spécialement dans le nord, et du côté de la zone démilitarisée où les troupes américaines sont à peu près encerclées. Pour éviter une véritable défaite militaire, même locale, l'on peut imaginer que le commandement, voire le président Johnson, ne puissent pas empêcher l'usage de l'arme atomique, tout en disant que c'est un usage purement tactique, sur un objectif déterminé et qu'ils n'iront pas plus loin. Il y a là, vous le dites justement, un grave danger. Nous pensons aussi, comme vous le faites vous-même, que si les États-Unis envoient des bombes atomiques, ils en recevront aussi. Je ne sais qui les lancera ni par quel intermédiaire, le Nord-Vietnam ou la Corée du Nord, ou la Chine, mais si les États-Unis utilisent quelque part l'arme atomique, tôt ou tard elle tombera sur eux. C'est dans l'ordre des possibilités techniques, chacun disant que ce n'est pas lui, comme les États-Unis déclareraient que son emploi est strictement limité. Une fois qu'on aura commencé, nul ne sait comment cela s'arrêtera. L'Amérique a déjà utilisé la bombe atomique contre le Japon en étant convaincue qu'elle évitait ainsi une conquête militaire qui aurait coûté des milliers de morts. C'est donc pour économiser des vies humaines qu'elle a bombardé Hiroshima et Nagasaki[1]. Peut-être cèderait-elle à une même impulsion maintenant. Seulement, maintenant, l'autre partie a aussi des bombes. L'on peut donc craindre que la situation politique et morale devienne telle qu'elle soit proportionnée à l'utilisation de la bombe atomique ; il y aurait d'une part une Amérique orgueilleuse, convaincue de sa puissance et sûre de son droit et, d'autre part, une Asie de plus en plus exaspérée qui accepterait n'importe quoi pour chasser l'adversaire, avec une Russie soviétique qui ne pourrait pas ne pas appuyer l'Asie. Il y aura

[1] Les villes japonaises de Hiroshima et de Nagasaki ont été bombardées les 6 et 9 août 1945.

donc proportion entre la dimension des passions politiques et celle de l'arme atomique. Ces considérations philosophiques nous conduisent à craindre une situation dangereuse.

M. Thant. Je vous remercie de ces remarques que je tiens pour confidentielles. Il est évident que si des pays comme la France et l'Union soviétique étaient d'accord sur ce point, leur rôle pourrait être capital. Le Royaume-Uni, pour des raisons qui lui sont propres, est en sympathie avec Washington et pour arrêter la guerre il faudrait donc l'action pleine et conjointe de la France et de l'Union soviétique. Dès que je serai à New York, je consulterai M. Goldberg[1] et s'il le juge bon, je me rendrai à Washington pour y voir le président Johnson. Ensuite, je lancerai mon appel. Je suis très encouragé par ce que vous m'avez dit et je resterai en contact avec mon ami, M. Bérard[2].

Le général de Gaulle. Je voudrais ajouter, pour vous personnellement, que nous nous félicitons de ce que, dans la grave situation actuelle, vous soyez le Secrétaire général des Nations unies. Je m'honore de vous avoir dit, en 1966, que nous souhaitions vous voir rester à ce poste et nous sommes heureux que vous ayez consenti ce sacrifice.

M. Thant. Je vous en remercie. Pourriez-vous me faire part de vos vues sur la situation au Proche-Orient ? J'attends le rapport du représentant des Nations unies[3]. Ses indications préliminaires indiquent qu'il n'y a pas de progrès. Vous vous trouvez dans une situation assez unique car vous êtes tout à fait détaché et vos observations pourraient donc m'être très utiles.

Le général de Gaulle. Nous ne sommes pas si détachés que ça. Nous avons accepté une fois pour toutes qu'il y ait un État d'Israël et que, par conséquent, celui-ci devait être en mesure de vivre ; mais nous avons désapprouvé son offensive du 5 juin dernier et nous désapprouvons ses prétentions de garder les territoires occupés par les armes. D'ailleurs, nous l'avons clairement dit. Néanmoins, nous sommes sûrs qu'Israël ne se retirera pas à moins que les États-Unis et l'Union soviétique, comme en 1956, ne se mettent d'accord pour lui dire de s'en aller du Sinaï, de la Cisjordanie et des territoires syriens. Nous sommes également certains que les Arabes n'acceptent pas la situation mais qu'ils n'ont pas les moyens de reprendre la guerre (qu'ils n'avaient pas commencée), et qu'ils ne négocieront pas directement tant qu'Israël n'aura pas évacué les territoires en question. Cela durera par conséquent longtemps. Peut-être pourrait-on prévenir une nouvelle action par la force. La mission de M. Jarring est donc utile.

[1] M. Arthur Joseph Goldberg est le représentant permanent des États-Unis auprès des Nations unies depuis 1965.

[2] M. Armand Bérard, ambassadeur de France, est représentant de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente auprès des Nations unies depuis juillet 1967.

[3] Le diplomate suédois, M. Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est désigné en qualité de représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Proche-Orient le 23 novembre 1967, en application de la résolution 242 du Conseil de sécurité votée le 22 novembre 1967.

On pourrait peut-être aussi dégager le canal de Suez. Je ne pense toutefois pas qu'il soit possible d'obtenir une solution. Nous ne livrons pas d'armes à Israël et nous faisons bien, car avec la centaine d'avions que nous lui avions fournis, il a pu prendre tous ces territoires. Si nous lui en vendions davantage, il conquerrait le Caire, Damas, Beyrouth.

M. Thant. J'ai demandé à M. Jarring d'envoyer un rapport au Conseil de sécurité pour la fin mars. Il est raisonnable, après trois mois, de s'attendre à une évaluation pour savoir s'il y a progrès ou s'il n'y en a pas.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968)

119

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1043 à 1050. *Washington, 15 février 1968.*

(*Reçu* : le 16 à 02 h. 04).

Relations américano-soviétiques

Un diplomate soviétique répétait récemment à l'un de mes collaborateurs que les relations entre Moscou et Washington étaient « gelées ». Malgré les tentatives faites du côté américain pour exploiter l'accord intervenu à Genève sur le projet de traité de non-prolifération, cet accord n'avait nullement été considéré à Moscou en fonction des relations américano-soviétiques, mais en fonction du problème allemand. Moscou n'avait aucune intention, alors que Washington ne cessait de durcir sa position au Vietnam, d'entrer dans le jeu américain qui était de faire croire à une dualité de la politique soviétique. Le diplomate doutait même que son gouvernement négocie un nouvel arrangement culturel pour remplacer celui qui a expiré à la fin de 1967. Il pensait plutôt que l'on se bornerait à régler les échanges cas par cas.

Les opinions exprimées par nos interlocuteurs américains sur le sens et les perspectives des discussions américano-soviétiques se fondent généralement sur des analyses de la situation beaucoup plus sobres qu'on ne le laisse entendre du côté soviétique.

En 1962, rappelait le directeur du bureau de recherche sur les affaires soviétiques[1], la non-prolifération des armes nucléaires était apparue aux Russes comme aux Américains le sujet sur lequel les deux pays pouvaient

[1] Helmut Sonnenfeldt expert américain des affaires soviétiques, d'origine allemande comme Henry Kissinger dont il deviendra un proche collaborateur.

se mettre d'accord facilement et rapidement. Pas plus l'URSS que les États-Unis n'étaient en effet prêts à céder à quiconque l'arme atomique. La question avait été au centre même des conversations Rusk-Gromyko d'octobre 1962[1]. L'affaire de Cuba, qui avait éclaté quelques jours après, avait évidemment, en ravivant la tension américano-soviétique, ruiné l'espoir d'une conclusion prochaine de l'accord. Depuis cette date, l'URSS ne l'avait plus envisagé comme pouvant servir ses relations avec les États-Unis. Son intérêt s'était déplacé sur l'utilisation de ce traité contre l'Allemagne. Actuellement, le désir d'écarter la possibilité pour l'Allemagne d'acquérir l'arme atomique entrait toujours pour une large part dans la volonté de Moscou d'aboutir. Mais là n'était plus sa seule préoccupation. Moscou commençait également à s'inquiéter sérieusement des risques grandissants d'une dissémination des armes atomiques chez des pays tels que l'Inde, le Pakistan et la RAU et les dangers de conflagration que cette dissémination décuplerait.

Une telle analyse ne vise nullement à présenter les conversations actuelles ou éventuelles entre les États-Unis et l'URSS comme reflétant un désir de Moscou de se prêter complaisamment à un dialogue américano-soviétique. Dans l'esprit de nos interlocuteurs américains, il s'agit seulement pour les deux pays, de reconnaître qu'ils ont des préoccupations communes à l'égard de problèmes dans lesquels la responsabilité de chacun est fatalement engagée du fait de leur puissance et de leur compétition, notamment dans le domaine des armements. Et cela – la preuve vient d'en être donnée à Genève – peut les conduire à trouver des terrains d'accord.

C'est parce que les Soviétiques, considère-t-on, ne peuvent en toute sérénité envisager de poursuivre une course aux armements dont le coût devient de plus en plus lourd et qui répond davantage à l'impulsion de sa propre dynamique qu'à un besoin d'efficacité accrue dans la dissuasion, que l'on compte voir un jour s'engager des discussions sur les armes stratégiques. Pour certains, cette perspective pourrait n'être pas éloignée. Un membre de l'Agence de désarmement affirmait récemment à l'un de mes collaborateurs que, dans le privé, les Soviétiques avaient « donné des signes » de leur intérêt pour des discussions sur les armements. Le traité de non-prolifération avait toujours été considéré comme une étape préliminaire et nécessaire. Il n'était pas encore signé, mais des progrès sérieux avaient été accomplis. On ne devait pas exclure, ajoutait cet interlocuteur, que des contacts s'engagent avec les Soviétiques sur le problème des armes stratégiques, avant même la signature du traité de non-prolifération.

(Collection des télégrammes, Washington, 1968)

[1] En marge de la session de l'Assemblée générale des Nations unies.

120

M. PELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAMAKO,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 129 à 135.
Réservé. Diffusion réservée.

Bamako, le 15 février 1968.

(*Reçu* : le 16, 19 h. 20).

Le président Modibo Keita, qui a repris ses audiences à son retour de Kayes[1], m'a reçu le 14 février. Il s'est montré détendu et confiant. Les doutes et les préoccupations qui l'assaillaient récemment encore semblent avoir fait place chez lui, après les événements intérieurs que l'on connaît[2], à une vue plus sereine des choses.

Comme je l'entretenais de la prochaine visite à Bamako du président Jacques Vendroux et de la délégation parlementaire[3], ainsi que des projets de voyage au Mali d'autres personnalités françaises, le chef de l'État s'en est spontanément et très vivement félicité.

Après la signature des accords du 19 décembre et des perspectives qu'ils ouvrent, il entrevoit une amélioration de la situation économique de son pays et il assure que, du côté malien, un effort réel sera fourni. « J'attache, m'a-t-il dit, une importance primordiale à la production agricole. Les populations suivent mieux qu'autrefois les consignes qui leur sont données. La commercialisation des produits s'améliorant, les paysans trouveront leur avantage, grâce aussi à une meilleure répartition des biens de consommation, dont ils sont trop souvent privés au profit des villes ou des spéculateurs ». Ces propos font écho à ceux que le Président vient de tenir à Kayes lors de la conférence économique de la première région (mon télégramme n° 123/128)[4].

Fidèle à son attachement à la politique africaine, le chef de l'État malien s'intéresse toujours beaucoup aux regroupements régionaux. Il se réjouit des

[1] Le président Modibo Keita, accompagné d'une délégation de quatre-vingts personnes, s'est rendu à Kayes pour présider la conférence économique régionale qui s'est déroulée du 9 au 11 février. Cette conférence était placée sous le double mot d'ordre de « Révolution » et de « Production ».

[2] Le 6 février 1968, le président Keita décide de procéder à un remaniement ministériel. Il ne s'agit que d'une opération limitée, les modifications de l'équipe gouvernementale étant essentiellement marquées par une redistribution des préséances sans changement de personnes. La seule nouveauté d'importance est la création d'un secrétariat général de la présidence de la République, confié à M. Bakara Diallo, ancien directeur de cabinet du Président de la République. La composition du gouvernement est transmise par le télégramme de Bamako nos 107 à 109 du 8 février, non repris.

[3] Une délégation de parlementaires, conduite par M. Jacques Vendroux, président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, se rend au Mali du 20 au 25 février. Se référer au télégramme de Bamako nos 159 à 165 du 28 février, non reproduit, ainsi qu'à la dépêche n° 28/DAM du 28 février, publiée ci-après.

[4] Le télégramme de Bamako nos 123 à 128 du 15 février 1968, non publié, relate le déroulement de la conférence économique de Kayes, tenue sous la présidence du Chef de l'État malien.

progrès que connaît le fonctionnement du comité inter-État des riverains du fleuve Sénégal[1] qui reste, dans son esprit, l'élément essentiel du groupe le plus vaste de l'Afrique de l'Ouest, dont la création est envisagée actuellement. Il compte se rendre à Monrovia au mois d'avril[2], sans toutefois se faire d'illusions sur les chances de réussite d'une entreprise qu'il trouve « trop ambitieuse ». Dans cette perspective, il espère que Conakry persévérera dans la voie nouvelle inaugurée lors du congrès du parti progressiste en octobre et concrétisée par la venue de son collègue guinéen à Bamako en novembre dernier[3]. Toutefois, M. Modibo Keita ne m'a fait aucune allusion aux tentatives de rapprochement avec la France.

Que ce soit conviction ou calcul, le Président du Mali a cru ensuite bon d'assortir ses déclarations optimistes d'une longue diatribe contre la politique américaine en Afrique et l'influence « pernicieuse » des Anglo-Saxons dans les pays arabes. Bien qu'il ne m'ait guère éclairé sur les motifs de ses jugements, il a critiqué les « intrigues » de Washington en Guinée et au Ghana, tout en reconnaissant « qu'Accra commence à se rebiffer ».

Le Président s'en est pris ensuite à la « subversion » entretenue par les États-Unis dans les pays latino-américains, et plus encore à leur entêtement au Vietnam où ils « s'embourbent » de plus en plus, pour ne pas avoir su suivre à temps les conseils et les avertissements qui leur venaient de Paris, il a condamné l'emploi des armes nucléaires tactiques, dont certaines personnalités américaines préconiseraient l'emploi pour bloquer les offensives nord-vietnamiennes au sud du 17e parallèle. En dépit de ces inquiétudes, le chef de l'État a tenu cependant à ajouter qu'il n'avait rien contre le peuple américain, mais qu'il désapprouve totalement ses dirigeants.

En revanche, il s'est félicité des résultats de la visite à Paris du maréchal (*sic*) Aref[4], qu'il connaît et des positions défendues par le gouvernement français à New-Delhi[5]. Il fonde de grands espoirs sur le renouvellement de la convention de Yaoundé[6].

[1] Le comité inter-États des Riverains du fleuve Sénégal, regroupant la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal est créé le 25 juillet 1963 par la convention de Bamako. En 1968, lui succède l'Organisation des États riverains du fleuve Sénégal (OERS), dont les statuts sont fixés lors de la conférence des chefs d'État des pays riverains du fleuve Sénégal, réunis à Labé (République de Guinée) du 21 au 23 mars 1968. Voir le télégramme de Bamako nos 268 à 270 du 26 mars 1968, non publié.

[2] Le Chef de l'État malien se rend à Monrovia (Liberia) du 22 au 25 avril où doit se tenir la conférence constitutive du groupement régional de l'Afrique de l'Ouest.

[3] Les 6 et 7 novembre 1967, se tient à Bamako la réunion des quatre chefs d'État des pays riverains du fleuve Sénégal.

[4] Le général Aref, président de la République irakienne, se rend en visite officielle en France du 7 au 10 février 1968. Il s'entretient en tête à tête, à trois reprises, avec le général de Gaulle les 7, 8 et 9 février. Les questions du Moyen-Orient et le conflit israëlo-arabe sont longuement évoqués.

[5] Lors de la deuxième session de la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) qui s'ouvre, à New Delhi, le 1er février 1968, avec la participation de 132 pays.

[6] Le 20 juillet 1963, la Communauté économique européenne et les dix-huit États africains et malgache associés (EAMA) signent à Yaoundé (Cameroun) la première convention qui, valable pour cinq ans, confirme l'association Europe-Afrique sur la base d'une liberté des échanges commerciaux et d'une aide financière des Six. La deuxième Convention est signée le 29 juillet 1969.

Enfin, le président Modibo Keita visiblement impressionné par les manifestations de fidélité dont il venait d'être l'objet à Kayes, s'est déclaré enchanté des bonnes dispositions qu'il croit avoir décelées chez ses compatriotes. Ce qui est assez surprenant si l'on se souvient que les sujets d'inquiétude et de mécontentement sont nombreux en République du Mali et que, dans d'autres circonstances, le Président s'y était référé devant moi. Mais peut-être, en se montrant ainsi confiant dans l'avenir, a-t-il voulu marquer qu'il sait apprécier, comme il l'a déclaré publiquement, la « loyauté » de notre coopération.

On peut retenir également que le chef de l'État n'a fait aucune allusion à d'éventuelles modifications dans l'orientation économique du Mali et aux conditions d'une relance à la faveur du passage à la convertibilité. Il met l'accent sur la nécessité d'accroître la production. C'est sans doute beaucoup, mais ce n'est pas tout.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, Documents relatifs à la République du Mali après l'éclatement de la Fédération, 1968).

121

M. Delauney, Ambassadeur de France à Libreville,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 29/DAM[1]. *Libreville, 15 février 1968.*
Confidentiel.

M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération[2], a effectué au Gabon, du 6 au 11 février, un séjour au calendrier fort chargé.

Le but de cette visite, ainsi que l'a précisé le ministre français à son arrivée à l'aérodrome, était double.

M. Yvon Bourges venait tout d'abord assister à la conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays africains et malgache d'expression

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *séjour à Libreville de M. Yvon Bourges*. Ce document est à compléter par les dépêches de Libreville n°s 27/DAM et 37/DAM, respectivement des 10 février et 1er mars 1968, non publiées, intitulées : *séjour à Libreville de M. Alain Peyrefitte* et *conférence des Ministres de l'Éducation nationale*.

[2] M. Yvon Bourges, gouverneur général de la France d'Outre-mer, homme politique, ancien gouverneur de la Haute-Volta (1956), Haut-commissaire de la République en AEF (Afrique équatoriale française) (1958-1961), secrétaire d'État chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales (1965-1966), secrétaire d'État chargé de l'Information (1966-1967), secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération depuis les 6-7 avril 1967.

française[1], les obligations de M. Peyrefitte[2], qui l'avait précédé à Libreville, le contraignant à regagner Paris avant la fin des travaux de l'assemblée.

Sa participation personnelle aux conférences de cet ordre est d'ailleurs une pratique établie puisque l'aide en matière d'éducation s'inscrit tout normalement dans le cadre de la coopération.

M. Bourges a exprimé d'autre part son intention d'avoir de nombreux contacts avec le Président de la République et les membres du gouvernement afin d'examiner les différents aspects de la coopération entre les deux pays.

L'accomplissement de ce programme et les résultats de ce séjour sur le plan politique sont l'objet de cette dépêche.

Je n'entrerai pas dans les détails de la conférence des ministres de l'Éducation dont le déroulement fera l'objet d'une dépêche particulière.

Dès le lendemain de son arrivée, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, recevait à dîner les ministres et chefs de délégation à la Maison de France.

S'adressant, à la fin du repas, aux représentants des pays francophones ainsi réunis dans une ambiance cordiale et détendue, M. Yvon Bourges a mis en relief les liens particuliers qui unissent la République française à la République gabonaise, à chacun des États participant à la conférence de Libreville, et au plus « jeune » d'entre-eux, le Québec. Il a souligné l'importance de ces assises qui, sur le sol gabonais, poursuivaient « l'œuvre fondamentale de formation et de promotion d'hommes unis par une même langue et une même culture ». Il a exprimé le vœu que les liens qui relient les pays francophones se perpétuent dans le domaine primordial de l'enseignement et de la formation, compte tenu des besoins particuliers de chacun, à travers « un patrimoine commun et partagé ».

[1] Les participants à cette conférence étaient les suivants : les Ministres de l'Éducation du Cameroun, de la République centrafricaine, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, de Madagascar, de la Mauritanie, du Sénégal, du Tchad et du Togo ; le Congo-Brazzaville, le Mali et le Niger étaient représentés par de hauts fonctionnaires de l'Enseignement ; des observateurs de différentes associations, parmi lesquelles : l'association des Universités partiellement ou entièrement de langue française, l'association universitaire pour le développement de l'Enseignement et de la Culture en Afrique et à Madagascar, la société africaine de Culture, la fondation de l'Enseignement supérieur en Afrique centrale, l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM) et M. Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Éducation du gouvernement du Québec.

[2] M. Alain Peyrefitte, diplomate, homme politique, écrivain, membre de l'Académie française, débute sa carrière comme secrétaire d'ambassade à Bonn (1949-1952), à l'Administration centrale, chargé du Conseil de l'Europe (1952-1954), consul de France à Cracovie (1954), représentant de la France au Parlement européen (1959-1962), secrétaire d'État auprès du Premier ministre (Georges Pompidou) chargé de l'Information (15 avril-6 décembre 1962), ministre de l'Information (6 décembre 1962-8 janvier 1966), ministre délégué chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales (8 janvier 1966-1er avril 1967), ministre de l'Éducation nationale du 7 avril 1967 au 31 mai 1968.

Au nom de ses collègues africains et malgache, le ministre de l'Éducation nationale du Cameroun, M. Zachée Mongo Soo[1], a dit la joie de tous les francophones de se retrouver réunis à la Maison de France. Il a salué la présence du Québec comme un signe de « réconfort » dans la poursuite de l'objectif recherché par tous, à savoir une solidarité plus complète entre tous les pays d'expression française.

M. Cardinal, qui devait reprendre l'avion le lendemain matin, a exprimé sa reconnaissance au gouvernement gabonais pour l'invitation faite au Québec de participer à la conférence de Libreville, et pour l'accueil réservé à sa délégation. Il a décrit avec émotion le « bonheur immense » qu'il avait éprouvé de se retrouver, loin du Canada, sur le sol gabonais, parmi des partenaires unis par une même langue, une même culture et les mêmes préoccupations. Certes, il n'avait pu faire « beaucoup de promesses, car la première fois qu'un benjamin vient à une réunion, il écoute plutôt qu'il ne parle », mais il considérait quant à lui que cette conférence était « la première arche d'un pont qu'il fallait construire et passer fréquemment d'un côté à l'autre » pour que chacun puisse bénéficier des échanges ainsi établis.

Il a terminé son propos en s'écriant : « Au revoir à tous. Vive le Gabon, vive la France, vive la francophonie ».

Le 8 février, M. Bourges a participé à une réunion plénière de la conférence, au cours de laquelle M. MBow[2], au nom des quinze délégations africaines et malgache, a exposé divers problèmes posés par le personnel de l'assistance technique française : recrutement, affectation et désistement des enseignants français, remplacement des professeurs civils par des militaires du service national de coopération « qui n'ont pas toujours les mêmes qualifications », durée des vacances scolaires, etc.

Répondant au ministre sénégalais, M. Yvon Bourges a recommandé une étude approfondie des besoins de chaque pays pour permettre la fixation du prochain contingent annuel d'enseignants français, précisant qu'en raison des impératifs budgétaires, leur nombre ne serait pas augmenté lors de la prochaine rentrée scolaire. À propos des militaires du service national de coopération, M. Yvon Bourges a préconisé le recrutement en fonction des compétences réelles. Dans cette perspective, il a demandé aux États de définir leurs besoins en personnel en tenant compte de la relève normale qui doit se faire par la promotion des jeunes enseignants africains et malgaches. Il a également invité la délégation du Québec à étudier la possibilité d'envoyer des professeurs en Afrique.

[1] M. Zachée Mongo Soo, magistrat camerounais, directeur de cabinet du Président de la République du Cameroun (1964-1965), secrétaire général du Gouvernement de la République fédérale du Cameroun (1965-1968), ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Culture depuis le 11 janvier 1968.

[2] M. Amadou Makhtar Mbow ministre de l'Éducation et de la Culture du Sénégal (1958), ministre de l'Éducation nationale du 15 juin 1966 au 6 juin 1968.

La séance de clôture a eu lieu dans la salle des fêtes de la Mairie, en présence du vice-président Mebiame[1], des présidents des Assemblées et de plusieurs membres du gouvernement gabonais, ainsi que du corps diplomatique.

La parole a d'abord était donnée au chef de la délégation française.

M. Yvon Bourges a rappelé que la conférence des ministres de l'Éducation nationale entrait dans la huitième année de son existence. Sa première réunion, à Paris, huit ans plus tôt, s'était fixé deux objectifs essentiels. Il s'agissait, en premier lieu, après l'accession des États africains et malgache à l'indépendance, d'examiner d'une façon concertée et « contractuelle », les moyens nécessaires que la France devait mettre à leur disposition, dans le domaine fondamental de la coopération qu'est la formation des hommes. En second lieu, il s'agissait plus particulièrement pour les États africains et malgache de confronter leurs expériences afin que l'éducation nationale s'inscrive chez eux selon les exigences et dans les perspectives de la construction nationale. L'intérêt de ces confrontations bi-annuelles, pour des participants liés par une même culture et une même formation linguistique, s'était accentué au fil des ans. L'assemblée s'était élargie en s'adjoignant d'autres membres africains tels que le Rwanda, le Burundi et le Congo-Kinshasa. Et surtout, à Libreville, la conférence avait pris un nouveau départ grâce à l'initiative du gouvernement gabonais d'inviter le Québec à participer à ses travaux. Sous les applaudissements, M. Yvon Bourges a conclu en définissant la francophonie comme une communauté purement humaine, au sein de laquelle tous les membres pouvaient librement et facilement se retrouver sans risque de dépaysement comme l'avait démontré cette réunion à Libreville, capitale au nom symbolique de fraternité et d'attachement à la liberté.

Lui succédant à la tribune, le chef de la délégation voltaïque a exprimé, au nom de ses collègues africains et malgache, sa reconnaissance au gouvernement gabonais pour l'accueil réservé à ses hôtes. Il a souligné que cette conférence était un succès pour le Gabon et pour la coopération franco-africaine et malgache.

Enfin, le ministre gabonais Malekou[2] a dressé le fructueux bilan de la conférence de Libreville. Celle-ci avait permis de prendre conscience du fait

[1] M. Léon Mebiame, inspecteur de police fédéral gabonais (1956), directeur-adjoint de la Sûreté nationale gabonaise (1er mars 1962-1er octobre 1963), directeur de la Sûreté nationale (1er octobre 1963-1967), sous-secrétaire d'État à l'Intérieur (27 janvier-19 avril 1967), ministre délégué à l'Intérieur (19 avril-26 septembre 1967), ministre d'État chargé du Travail, des Affaires sociales et de l'Organisation des femmes gabonaises (26 septembre 1967-26 janvier 1968), vice-président du Gouvernement, Garde des sceaux, ministre de la Justice depuis le 26 janvier 1968.

[2] M. Paul Malekou, juriste, inspecteur principal du travail et chef du service interrégional du Travail et de la Main-d'œuvre du centre Gabon à Port-Gentil (juillet 1963-1964), ministre du Travail et des Affaires sociales (25 avril 1964-20 mars 1965), ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (20 mars 1965-août 1966), ministre de l'Éducation nationale et du service civique (20 août 1966-6 novembre 1967), ministre de la Coordination chargé de l'Éducation nationale et du service civique (6 novembre 1967-26 janvier 1968, ministre délégué à la Présidence de la République chargé de la Coordination et des Affaires étrangères (26 janvier-4 juillet 1968).

que l'éducation était en relation directe avec le développement économique et social des jeunes pays. La valeur des travaux accomplis avait été accrue par la présence des ministres français Alain Peyrefitte et Yvon Bourges, ainsi que par celle des représentants du Québec. Tous les participants avaient pu éprouver la conviction d'être intimement liés par la langue et par la culture. La francophonie s'avérait être un instrument capital de coopération universelle dont d'autres pays du Maghreb, d'Europe, d'Asie et des Caraïbes pourraient aussi bénéficier. Et M. Malekou a conclu : « Merci à tous d'avoir répondu à l'appel de la francophonie ».

Au terme de ces allocutions, la conférence « élargie » des ministres de l'Éducation nationale des pays africains et malgache d'expression française a été déclarée close.

Du point de vue technique, elle a abouti à des résultats positifs puisque, outre les échanges de vues au sujet de problèmes dont la solution exige des études de longue haleine, six résolutions élaborées en commission ont été adoptées en séance plénière. Elles seront développées dans la dépêche consacrée à la conférence.

D'un point de vue plus général, on note que ces assises, marquées d'une atmosphère de franche cordialité et d'un souci sincère de fructueuse coopération, se sont déroulées sans la moindre fausse note. Le rôle joué, pour le maintien de cette harmonie, par le ministre français, son équipe de collaborateurs et celle de M. Peyrefitte, n'a pas été des moindres.

Les déclarations soulignant la réussite de cette conférence, la solidarité qui unit les membres de la famille francophone et les chances de succès d'une francophonie élargie à l'échelle mondiale doivent être considérées non comme de simples formules de circonstance mais comme un reflet objectif d'une réalité qui prend corps.

Malgré la brièveté de son séjour et les sujétions découlant de la conférence, le ministre français a pu consacrer de nombreuses mesures au deuxième objet de sa mission : l'examen des problèmes de la coopération franco-gabonaise.

Le lendemain de son arrivée, M. Yvon Bourges s'est rendu en hélicoptère, accompagné du président Bongo et de moi-même au camp de la société Razel[1], afin d'assister à l'inauguration officielle de la route d'accès aux chutes de Kinguélé.

[1] Créée en 1880 par Émile Razel, l'entreprise Razel est spécialisée dans la réalisation de travaux de terrassement et de travaux spéciaux, souterrains, barrages et ouvrages hydrauliques. Le premier chantier ouvert en Afrique le fut en 1948, au Cameroun, la route Douala-Édea. L'entreprise s'est étendue, par la suite, dans d'autres pays africains : Algérie, Dahomey-Bénin, Haute-Volta-Burkina-Faso, Congo, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, République centrafricaine, Sénégal, Tchad. L'implantation de la société Razel au Gabon date de 1965.

À cet emplacement s'étaient déjà rassemblés les présidents des assemblées[1], les membres du gouvernement, ainsi que de nombreux hauts fonctionnaires et représentants du secteur privé.

Le directeur des Travaux publics[2], le directeur des Eaux et Forêts[3] et le directeur général de la société d'Énergie et d'Eau du Gabon ont tour à tour fait des exposés techniques concernant les réalisations déjà accomplies ou à l'étude dans ce secteur.

Le premier a retracé l'historique et décrit les caractéristiques de la route d'accès aux chutes, ouverte en prévision de la construction ultérieure d'une usine hydroélectrique, et dont les travaux ont coûté 711 millions de francs CFA financés à part égale par le Gabon et par le Fonds d'aide et de coopération.

Le second a présenté la physionomie de l'économie forestière dans la région, caractérisée par l'exploitation privée de permis forestiers, le projet d'une usine de cellulose fonctionnant à l'énergie hydro-électrique et les activités de reboisement de la société technique de la forêt d'Okoumé.

Le dernier a commencé les études entreprises en vue de l'équipement des chutes qui, pour un investissement de 2 milliards 600 millions de francs CFA, fourniraient une puissance garantie de 16 900 Kw, susceptible d'extension.

De son côté, M. Yvon Bourges, se référant à la réalisation de la route d'accès aux chutes, s'est félicité qu'un projet financé conjointement par la France et le Gabon, et concrétisant ainsi la solidarité franco-gabonaise, ait été mené à bien selon les conditions prévues. Évoquant la construction d'une centrale hydro-électrique à Kinguélé, il a déclaré que « le gouvernement français considérera le projet avec la volonté de le faire aboutir ».

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a également assisté à la remise officielle aux autorités gabonaises d'une vedette de balisage dont le financement a été assuré conjointement par le Gabon et la France.

Mais c'est surtout lors des séances de travail tenues avec les ministres gabonais et des entretiens privés avec le Président de la République, que M. Yvon Bourges a pu examiner et dégager les différents projets de développement économique et social qui intéressent le Gabon : d'une part, ceux qui ont été adoptés en 1967 par le comité directeur du FAC[4] et dont la mise en œuvre est en cours ou sur le point d'intervenir, d'autre part, ceux qui

[1] M. Georges Aleka Damas est président de l'Assemblée nationale depuis 1964. Le Sénat ne sera créé qu'en 1997.

[2] M. Stanislas Migolet est ministre d'État chargé des Travaux publics, des Transports, des Postes et Télécommunications, des relations avec le Parlement et de la suppléance de la vice-présidence du Gouvernement depuis le 26 janvier 1968.

[3] M. André Mintsa est ministre des Eaux et Forêts depuis le 6 novembre 1967.

[4] FAC ou Fonds d'aide et de coopération est un compte spécial du Trésor, qui a succédé en 1959 à l'ancien FIDES (Fonds d'investissement et de développement économique et social) pour retracer les opérations bilatérales d'aide de la France aux pays en voie de développement faisant partie de la zone franc.

sont susceptibles d'être financés en tout ou partie par l'aide française au titre de 1968.

Ces projets concernent l'économie forestière, la prospection minière, l'enseignement, l'infrastructure routière, aérienne, fluviale et portuaire, la radiodiffusion et l'énergie hydro-électrique.

Le bilan en a d'ailleurs été dressé par le ministre français, avant son départ, au cours d'une longue interview accordée aux journalistes de la Radio-télévision gabonaise.

Les concours financiers du Fonds d'aide et de coopération, déjà intervenus et à intervenir, conjugués aux possibilités offertes par le lancement en France d'un emprunt gabonais avec la garantie du gouvernement français, permettront en 1968 d'envisager les réalisations suivantes :

– Économie forestière	120	millions de francs CFA
– Prospection minière	150	millions
– Enseignement	120	millions
– Santé	32,5	millions
– Infrastructure routière	900	millions pour la construction des routes

Lalara-Mitzic, Lalara-Koulamayong, Bakouaka-Okondja, pour la réfection de la route Kango-Bifoum, pour la construction de ponts sur les pistes Lastourville-Franceville et Tchibanga-Moabi.

– Infrastructure fluviale : renforcement des berges à Lambaréné

– Infrastructure aérienne : élargissement de la piste d'aviation de Port-Gentil et renforcement de la piste de Libreville.

– Radiodiffusion : installation à Libreville d'un émetteur de 100 Kw ondes courtes assurant la couverture nationale et d'un émetteur de 20 Kw ondes moyennes améliorant l'écoute dans la région de l'Estuaire.

– Infrastructure portuaire à Owendo en liaison avec le FED[1].

– Énergie hydro-électrique à Kinguélé : construction d'un barrage et d'une centrale qui, terminée avant 1971, permettrait le fonctionnement éventuel d'une usine de cellulose.

Pour être complet, il convient d'ajouter au bilan concret de l'aide française, le bilan politique de la visite du secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la coopération.

[1] FED ou Fonds européen de développement est alimenté par les membres de la Communauté économique européenne et destiné à promouvoir le développement économique et social des pays associés et des territoires d'Outre-mer. Le Fonds est géré par la Commission de la Communauté européenne qui instruit les demandes de financement présentées par les autorités responsables des pays associés en vue de compléter l'effort propre qu'elles consentent pour la réalisation de ces projets. Le Fonds a été doté de 581 millions de dollars pour cinq années (1958-1962) dans la convention d'application signée en même temps que le traité de Rome ; pour la seconde période quinquennale, dont le point de départ a été reporté au 1er janvier 1964, la dotation du Fonds a été arrêtée à 800 millions de dollars, dont 70 millions pour les territoires d'Outre-mer des États membres.

En ce qui concerne la conférence des ministres de l'Éducation des pays francophones, le discours d'ouverture de M. Peyrefitte et celui de clôture prononcé par M. Bourges ont marqué le tournant nouveau qu'étaient susceptibles de prendre les réunions de ce genre. L'initiative du Gabon d'inviter le Québec[1] à participer aux travaux, a reçu la caution de deux membres éminents du gouvernement français, ralliant ainsi beaucoup de nos amis africains encore hésitants. L'entrée au Club des francophones d'une nation de souche européenne autre que la France donnera une autre dimension aux futures assises de la Francophonie.

En ce qui concerne la coopération franco-gabonaise, les conversations auxquelles a participé le ministre français ont été la confirmation des entretiens que le président Bongo a eus récemment à Paris avec les plus hautes autorités françaises.

Après avoir rendu hommage au Gabon d'hier, en allant déposer une gerbe sur la tombe du président Léon Mba, M. Yvon Bourges, par sa profonde connaissance du contexte africain, son abord cordial et direct, a su se faire écouter du Gabon aujourd'hui qui, tout en suivant dans les grandes lignes la politique du grand disparu, entend – ainsi que son jeune président se plait à le souligner – avoir un style plus dynamique et s'engager à fond dans la voie du progrès.

Les attentions du général de Gaulle et des membres de son gouvernement sont les meilleurs garants que cette évolution inévitable passera par le chemin de l'amitié franco-gabonaise.

Le président Bongo a d'ailleurs tenu, avant la fin du séjour de M. Bourges, à lui marquer son estime et sa considération, en l'élevant à la très haute dignité du Grand Croix de l'Étoile Équatoriale.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, Politique étrangère, 1968)

[1] L'invitation d'un membre du gouvernement du Québec à cette réunion a entraîné une protestation de la part du gouvernement fédéral d'Ottawa, auquel n'avait pas été adressé la demande officielle.

122

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV, SECTION MILITAIRE)

Situation au Cambodge

N[1].

Paris, 15 février 1968.

Confidentiel.

Le Cambodge vit des heures difficiles : des foyers de subversion interne se développent un peu partout, la récente évolution du conflit vietnamien suscite de vives inquiétudes dans les milieux évolués, la situation économique se caractérise par une stagnation générale, une crise de confiance semble naître dans les forces armées. La crise en est arrivée à un tel stade que, jusque dans les milieux diplomatiques, des paris sont engagés sur les délais dans lesquels le prince Sihanouk viendra « se reposer » en France et nommera le général Lon Nol[2] Premier ministre.

La subversion interne, sérieusement combattue depuis bientôt deux ans par les forces armées royales, se maintient dans la province de Battambang où elle a pris naissance et s'affirme un peu partout. Plus de mille personnes auraient défilé à Kompong Trach derrière le drapeau khmer libre (rouge – temple à 5 tours dorées), dans les premiers jours de février. La récente tournée du prince Sihanouk dans le Ratanakiri, parmi les khmers leu[3], avait pour but principal de reprendre en main les populations presque totalement inféodées au Vietcong. Le général Ngo Hou, commandant l'aviation royale déclarait à ce propos le 6 février que certains « leu » portaient l'uniforme noir des guérilleros vietcong, avaient tendance à refuser l'allégeance du gouvernement de Phnom Penh et faisaient des difficultés aux « colons » khmers, pour la plupart anciens militaires, installés dans la province. Il est difficile à un observateur étranger de passage d'évaluer l'ampleur exacte de la subversion, mais son extension est manifeste.

[1] Cette note est rédigée, à l'attention d'Étienne Manac'h, par le chef de bataillon Yves Le Joly, chef de la section militaire de la sous-direction d'Asie-Océanie de la direction des Affaires politiques du Département.

[2] Général Lon Nol, ministre cambodgien de la Défense et chef d'État-major général depuis 1955, vice-Premier ministre depuis 1963. Puis Premier ministre du 24 octobre 1966 jusqu'au 29 avril 1967. Inspecteur général des forces armées en 1968.

[3] Au Cambodge on désigne sous le nom de Khmers leu (« Khmers d'en haut » ou « Khmers de la montagne ») des populations de langue môn-khmère pratiquant dans la forêt la culture sur brûlis.

Le déclenchement de l'offensive FNL[1] du Têt a eu des conséquences diverses au Cambodge. Dans les quatre ou cinq jours qui ont précédé le début des insurrections urbaines, un certain nombre de Vietnamiens résidant à Phnom Penh ont rejoint les rangs vietcong ; les départs ont touché des milieux aussi différents que celui des « boys » et celui des étudiants, filles comprises. Lorsque les combats ont atteint la plupart des villes du Sud-Vietnam, certains milieux dirigeants se sont sérieusement inquiétés lorsqu'ils ont entrevu la possibilité d'un repli du corps expéditionnaire américain et de l'instauration d'un régime communisant aux portes du Cambodge ; ces milieux estiment souvent qu'une telle issue du conflit amènerait à très brève échéance le retour des rivalités héréditaires entre Phnom Penh et Saigon et menacerait rapidement la nation khmère. Aussi les contre-attaques menées par les forces américano-sud-vietnamiennes ont-elles été accueillies avec soulagement.

La situation économique et financière paraît caractérisée par une stagnation quasi générale et par des difficultés croissantes d'ordre monétaire. Les prix augmentent rapidement tandis que la monnaie se raréfie : le gouvernement khmer, qui voudrait voir le cours parallèle du riel (130 pour 10 francs) se rapprocher du taux officiel (100 pour 10), réduit la circulation fiduciaire et certains résidents étrangers, bien que nantis de devises, se trouvent parfois en difficulté. Le budget de l'État est en déséquilibre accru et la conjoncture est telle que certains disent que le récent départ de M. Son Sann[2] de son poste de gouverneur de la Banque nationale khmère, officiellement justifié par la nécessité d'éviter les cumuls de fonctions, n'est qu'une démission. Prenant peut-être leurs désirs pour des réalités, des Européens de Phnom Penh estiment que le Cambodge, à moins d'une aide extérieure massive, basculera dans le camp américain avant la fin de 1968. Tout le problème, comme le pense notre ambassadeur, est de connaître les besoins exacts des Khmers, qui sont trop fiers pour demander quoi que ce soit, et attendent que des offres leur soient faites.

Dans les milieux militaires khmers, traditionnellement anti-communistes, plusieurs officiers supérieurs que le chef de la section militaire connaît de longue date lui ont presqu'ouvertement laissé entendre qu'ils ne souhaitaient pas la victoire du FNL au Sud-Vietnam et qu'ils espéraient beaucoup des entretiens Sihanouk-Chester Bowles[3], susceptibles à leurs yeux de ramener à moyen terme une normalisation des rapports du Cambodge avec les USA et la reprise de l'aide américaine dont ils ont conservé une certaine nostalgie. Cette attitude s'explique aisément par le désir de voir les forces

[1] Front national de Libération sud-vietnamien.

[2] Son Sann, Gouverneur de la Banque nationale du Cambodge de 1955 à 1968, Premier ministre du 30 avril 1967 au 27 janvier 1968 puis premier vice-président du Conseil. Nommé de plus ministre du Plan, des Finances et du Commerce le 3 mai 1968.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Phnom Penh n°s 107 à 119 du 13 janvier 1968.

armées bénéficier des moyens qui leur font défaut dans tous les domaines et ses membres recevoir des soldes correspondant à leur place dans la nation. Plusieurs officiers ont dit combien ils espéraient voir le général Lon Nol, connu comme ayant le cœur « à droite », reprendre les rênes du pouvoir ; cet espoir a déjà reçu un début de satisfaction par la nomination du général au poste d'inspecteur général des forces armées, poste que le général Tioulong[1] cumulait jusqu'à ce jour avec celui de commandant en chef.

Dans le même temps, le général Duong Sam Ol[2], ministre de la Défense nationale, se rendait à Moscou le 4 février en compagnie du commodore Coedès[3], ancien commandant de la Marine qui semble revenir en grâce, et du lieutenant-colonel Keu Pau Ann, commandant désigné de l'aviation khmère en remplacement du général Ngo Hou qui prend sa retraite et quitte en même temps la direction de Royal Air Cambodge[4]. Cette mission, se situant dans la ligne politique d'équilibre entre les deux blocs chère au prince Sihanouk, avait pour but de solliciter une aide militaire accrue de l'Union soviétique.

L'observateur qui a le privilège de pouvoir suivre l'évolution des esprits au Cambodge a finalement l'impression que le conflit vietnamien pèse de plus en plus lourdement dans le contexte politique. À une stagnation de l'État dans tous les domaines vient s'ajouter un scepticisme grandissant, parmi les élites, sur la possibilité de poursuivre une politique d'indépendance nationale sans aide extérieure accrue. Dans de telles conditions, il va sans dire que les khmers les moins engagés comptent plus que jamais sur l'aide désintéressée de la France.

(Asie, CLV, Cambodge, 1966-1979)

[1] Général Nhiek Tioulong, commandant en chef et chef d'État-major des forces armées royales khmères depuis le 24 octobre 1966.

[2] Général Duong Sam Ol, ministre de la Défense nationale du Cambodge depuis le 2 mai 1967

[3] Commodore Pierre Coedès, ancien commandant de la Marine royale khmère.

[4] *Note du texte* : Le colonel Sisowath Methavi, attaché militaire du Cambodge à Paris, pressenti pour prendre la direction de la compagnie aérienne khmère, aurait refusé ce poste jugé moins avantageux que celui qu'il occupe actuellement.

123

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Couve de Murville et M. Brandt, à Paris le 15 février 1968 (dans l'après-midi)

C.R.

Sont présents :

Du côté français :

MM. Alphand
Seydoux de Clausonne[1]
Delarüe Caron de Beaumarchais[2]
Puaux[3]
Brunet[4]
Tiné[5]
Vaurs[6]
Pagniez[7]

du côté allemand :

MM. Duckwitz[8]
Lahr[9]
Ruete[10]
Böcker[11]
Schmidt-Horix[12]
Limbourg[13]
Forster[14]
Neusel[15]

[1] M. François Seydoux de Clausonne, ambassadeur de France à Bonn, une première fois de 1958 à 1962, et depuis février 1965.

[2] M. Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques depuis décembre 1965.

[3] M. François Puaux, ministre plénipotentiaire, directeur adjoint des Affaires politiques depuis 1967.

[4] M. Jean-Pierre Brunet, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires économiques et financières depuis octobre 1966.

[5] M. Jacques Tiné, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Europe depuis 1967.

[6] M. Roger Vaurs, ministre plénipotentiaire, directeur du service d'Information, de Presse et de Documentation depuis avril 1966.

[7] M. Yves Pagniez, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe centrale, depuis juin 1967.

[8] M. Georg Ferdinand Duckwitz, secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1967.

[9] Dr Rolf Lahr, secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1961.

[10] M. Hans Hellmuth Ruete, directeur des Affaires politiques (section II) à l'*Auswärtiges Amt,* comprenant les affaires de l'Europe de l'Est et du Sud, les questions de l'OTAN et le Désarmement.

[11] M. Alec Böcker, chef de la section des Organisations internationales et des pays sous-développés à l'*Auswärtiges Amt*.

[12] Dr Hans Schmidt-Horix, juriste, diplomate, ancien ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Kaboul (1959-1963), puis à Bagdad jusqu'en 1965, depuis lors chargé de mission à l'*Auswärtiges Amt*, avec rang d'ambassadeur. Il est à Bucarest fin octobre 1967 pour l'entrée en fonction de la commission mixte germano-roumaine créée par l'accord du 3 août 1967.

[13] M. Peter Limburg, ministre plénipotentiaire, ministre-conseiller près l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Paris depuis septembre 1965.

[14] M. Hermann Forster, sous-directeur du service des Organisations européennes à l'*Auswärtiges Amt*.

[15] M. Neusel, conseiller à la Chancellerie fédérale.

M. Couve de Murville souhaite la bienvenue au ministre des Affaires étrangères allemand et l'interroge sur les propositions qu'il peut avoir à faire au sujet de l'ordre du jour.

M. Brandt remercie le ministre de ses souhaits de bienvenue et marque l'intérêt qu'il a pris aux échanges de vues qu'il a pu avoir avec lui au cours de la journée. Il se déclare ouvert à toutes les suggestions en ce qui concerne l'ordre du jour.

M. Couve de Murville propose de commencer par les relations est-ouest – c'est-à-dire le problème des rapports des deux pays avec l'Europe de l'Est. Il se déclare disposé en outre à communiquer au gouvernement allemand les indications qui sont parvenues récemment sur l'affaire vietnamienne[1].

M. Brandt fait part de son intention d'évoquer les problèmes de l'EURATOM, en liaison avec la mise au point du traité de non-prolifération. Il fait également allusion à quelques questions de caractère bilatéral et demande enfin à qui sera confié le soin de rédiger le document relatif au développement et à l'élargissement de la Communauté européenne.

M. Couve de Murville propose que cette tâche soit confiée à M. Brunet et à M. Lahr.

M. Brandt aborde la question des relations est-ouest. Se référant aux entretiens qu'il a eus le matin même avec le Ministre, il exprime l'opinion que les discussions à l'OTAN sur les réductions de troupes en Europe n'auraient pas besoin d'être très approfondies dans la conjoncture présente. En effet, il ne considère pas ce problème comme actuel. Il estime néanmoins souhaitable d'en poursuivre l'examen afin de préparer un instrument politique susceptible d'être utilisé lorsque la situation aura évolué.

Le document du Centre d'études de politique étrangère sur les modèles de sécurité en Europe a suscité un vif intérêt à Bonn[2]. On n'ignore pas, du côté allemand, qu'il s'agit d'un travail dépourvu de caractère officiel. Il serait néanmoins souhaitable que les directeurs politiques puissent, au cours de leurs rencontres régulières, échanger des vues sur les problèmes qui s'y trouvent évoqués.

En ce qui concerne la renonciation à l'emploi de la force, la discussion germano-soviétique n'a guère progressé et l'on prépare actuellement à l'*Auswärtiges Amt* un mémorandum[3] qui sera sans doute au point dans

[1] Allusion à l'offensive générale du Têt, qui est lancée le 31 janvier 1968, et dure jusqu'au 25 février.

[2] La *Revue de politique étrangère* a publié, dans sa livraison n° 6 de 1967, un article signé par un groupe de recherche portant sur les *modèles de sécurité européenne*. L'origine de cette étude se trouve dans les décisions adoptées au mois de mai 1967 par les ministres de la Défense de l'OTAN, qui confirment un changement dans la stratégie générale de l'Alliance. Ces changements en voie de se produire sur le plan militaire seraient susceptibles de créer de nouvelles conditions politiques. Cet article est analysé dans une note de la sous-direction d'Europe centrale, datée du 12 mars 1968, classée dans le dossier des réunions des directeurs politiques organisées dans le cadre de la coopération franco-allemande (réunion du 13 mars 1968).

[3] Le texte (français) de l'aide-mémoire du Gouvernement fédéral concernant les mémorandums soviétiques des 12 octobre, 21 novembre 1967 et 29 janvier 1968 sur la renonciation à la force et

deux semaines environ. Il fera alors l'objet d'une discussion avec les trois ambassades à Bonn, avant d'être remis à l'ambassadeur de l'Union soviétique[1].

Au sujet des relations entre la République fédérale et les pays d'Europe orientale, il y a actuellement relativement peu de choses à dire. Les rapports diplomatiques ont été repris avec la Yougoslavie[2]. D'autre part, l'échange de missions commerciales prévu avec la Tchécoslovaquie est en cours de réalisation[3]. Le chef de la mission allemande, qui sera doté de compétences consulaires, doit partir pour Prague le 19 février. Il est probable que les Tchèques souhaiteraient établir de meilleurs contacts. Aussi s'orienteront-ils peut-être dans quelque temps vers un resserrement des relations. Les Bulgares, pour leur part, se montrent intéressés à un développement des échanges culturels et commerciaux. En ce qui concerne les Polonais, les difficultés seront plus marquées, mais l'on note ici et là des indices d'une moindre rigidité. Il n'est peut-être pas exclu que l'on voie se dessiner dans l'avenir une attitude plus favorable à l'égard de la République fédérale d'Allemagne.

Berlin-Est ne montre pour le moment que peu de dispositions à répondre aux ouvertures de Bonn. On assiste en Allemagne orientale à une grande campagne autour de la nouvelle constitution de la RDA[4] et cette campagne ne crée pas un climat favorable à la solution des problèmes pendants. Il sera important, d'autre part, de suivre de près, et avec vigilance, dans les mois qui viennent, la question du programme et des activités du Parti communiste KPD en République fédérale. Toutefois, on ne pense pas à Bonn que Berlin-Est puisse indéfiniment garder une attitude totalement négative vis-à-vis des offres de dialogue de la République fédérale.

On sait que, le 6 janvier dernier, l'ambassadeur soviétique a remis au vice-chancelier un document relatif à la situation à Berlin[5]. Moscou souhaitait que cette démarche ne fît pas l'objet de publicité ou de polémique, mais il n'a pas été possible de lui donner satisfaction sur ce point. Il n'est pas dans

certaines questions additionnelles est transmis par le télégramme de Bonn nos 1998 à 2032 du 2 avril 1968, non publié. Ce document est remis le 9 avril par M. Duckwitz à M. Tsarapkine.

[1] Le texte du mémorandum remis par M. Tsarapkine à M. Brandt, le 6 janvier 1968, dénonçant les tendances annexionnistes et les activités provocatrices de la politique ouest-allemande à Berlin-Ouest, est transmis par le télégramme de Bonn nos 203 à 212 du 13 janvier, non publié. L'échange de vues qui s'ensuit entre les trois ambassadeurs occidentaux, et le projet de réponse de la République fédérale sont présentés dans les télégrammes de Bonn nos 359 à 372 et 437 à 448 des 23 et 25 janvier.

[2] Les relations diplomatiques entre la République fédérale d'Allemagne et la Yougoslavie, rompues depuis 1957, sont rétablies le 31 janvier 1968. M. Peter Blachstein, journaliste, homme politique, membre du SPD (social-démocrate), député, est nommé ambassadeur de la RFA à Belgrade le 16 mai 1968.

[3] L'accord germano-tchécoslovaque est signé à Prague le 3 août 1967.

[4] Walter Ulbricht présente, le 8 janvier, à la Chambre du Peuple un projet de nouvelle constitution socialiste.

[5] Le texte du mémorandum remis par M. Tsarapkine à M. Brandt le 6 janvier 1968 est transmis par le télégramme de Bonn nos 203 à 212 du 13 janvier, non repris.

les intentions du gouvernement fédéral de discuter avec l'Union soviétique de questions intéressant le statut de Berlin. Bonn estime cependant avoir le droit de faire connaître son opinion si d'autres expriment des vues au sujet de Berlin et de la responsabilité économique de la République fédérale à l'égard de cette ville.

La question des modifications qui pourraient être apportées à la rédaction de la clause de Berlin dans les traités internationaux avait fait l'objet de suggestions de la part du gouvernement fédéral, mais celles-ci ont été accueillies avec des hésitations du côté français et du côté britannique. On ne considère pas à Bonn qu'il soit souhaitable actuellement d'approfondir ce thème, qui risquerait de donner lieu à des interprétations fâcheuses. Mais il est possible que cette affaire doive être reprise dans l'avenir, par exemple dans six mois ou dans un an.

M. Couve de Murville n'a pas d'objection à ce que les directeurs politiques discutent de l'article du Centre d'études de politique étrangère dans la mesure où M. Brandt le considère comme intéressant.

Les rapports de la France avec l'Union soviétique et les pays de l'Europe orientale se développent normalement, en particulier sur le plan économique, technique et culturel et il n'y a rien de particulier à signaler à cet égard. Le Président de la République doit se rendre au mois de mai en Roumanie pour une visite qui est annoncée depuis longtemps[1].

Les discussions du gouvernement fédéral avec l'Union soviétique et avec certains pays d'Europe orientale sont suivies, du côté français, avec beaucoup d'intérêt et nous sommes reconnaissants au ministre allemand des Affaires étrangères de nous tenir au courant de leur développement. La France estime, en tout cas, que même si ces discussions avec les Soviétiques ne sont pas de nature à aboutir rapidement à des résultats, elles n'en présentent pas moins en elles-mêmes une réelle utilité. Elle continue en outre à penser qu'il est bon que l'Allemagne fédérale développe ses rapports avec les pays de l'Europe orientale.

M. Brandt évoque les questions relatives au traité de non-prolifération. Il est possible, estime-t-il que, dans les prochains mois, le centre de gravité des discussions concernant ce traité passe de Genève à New York. Le gouvernement fédéral a eu récemment des entretiens à ce sujet avec les Italiens à Rome. Il a été surpris de la position qui a été définie à cette occasion par les dirigeants italiens. Celle-ci diffère en effet assez profondément des vues exprimées au cours des conversations entre experts. Si dans les prochaines semaines, les gouvernements étaient appelés à se prononcer sur le projet déposé à Genève, il est probable que les Italiens, sous réserve de quelques amendements apportés à ce texte, pourraient s'orienter vers la signature du traité.

Le gouvernement allemand, pour sa part, se trouve dans une position assez spéciale que la France connaît bien. La question est largement discutée dans l'opinion allemande et l'on peut s'attendre à un débat interne

[1] Le général de Gaulle se rend en visite officielle en Roumanie du 14 au 18 mai 1968.

animé sur ce problème. Il est possible que la délégation allemande remette un nouveau mémorandum à Genève pour exposer ses vues. On ne saurait ignorer en tout cas qu'au cours de l'année écoulée, une série d'amendements ont été apportés au texte du projet de traité et qu'ils résultent pour une part, de propositions formulées du côté allemand.

Si les choses s'orientaient de telle sorte que le traité voie le jour et s'il devait apparaître que parmi les six pays membres de l'EURATOM, cinq adhèrent au traité, le gouvernement fédéral demande au gouvernement français de tolérer, qu'à travers l'appareil de l'Organisation de Bruxelles, les mécanismes de contrôle puissent jouer dans les conditions prévues par l'article III[1] et que soit résolu le problème de la vérification par l'EURATOM, en accord avec l'Agence de Vienne. Sinon il existerait un risque grave d'échec pour les mécanismes de Bruxelles.

M. Couve de Murville rappelle que nous avons eu connaissance du projet de traité relatif à la non-prolifération, y compris son article III. Nous sommes conscients des problèmes qui se poseront si le traité est signé sous sa forme actuelle. Nous voyons bien le souci du gouvernement fédéral qui est de rendre possible le jeu des dispositions de l'article III permettant des accords multilatéraux. Il s'agit de permettre un accord avec l'agence de Vienne rendant possible le contrôle.

En ce qui le concerne, le gouvernement français n'a jamais pris position à l'égard du traité de non-dissémination, car il attend de connaître l'issue finale des négociations. Peut-être aujourd'hui les choses approchent-elles de leur conclusion.

Nous prenons bonne note du vœu exprimé par le ministre allemand des Affaires étrangères. Il convient d'étudier ce problème en tenant compte de l'intérêt de nos partenaires de l'EURATOM, et notamment de l'Allemagne.

M. Brandt rappelle que les personnalités, chargées de part et d'autre de la coordination de la coopération franco-allemande, ont été nommées conformément à la décision de Bonn et il souhaite qu'elles puissent bientôt entrer en fonctions.

Il constate d'autre part que les études relatives aux problèmes de sécurité et de défense dans la perspective des années 70 ont été entreprises. Il suggère que, dans le cadre des rencontres du groupe de travail qui en est chargé, la délégation française puisse exposer les conceptions de la France dans le domaine stratégique, compte tenu notamment des idées exprimées dans le récent article du général Ailleret[2].

[1] Le texte du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est publié dans la circulaire d'information de l'Agence internationale de l'énergie atomique INFCIRC/140 du 22 avril 1970. La position de la République fédérale d'Allemagne suite au dépôt du projet commun, le 18 janvier 1968, est analysée dans la note de la sous-direction d'Europe centrale du 7 février 1968, non reproduite.

[2] Le général Ailleret, chef d'État-major des Armées, a publié dans la *Revue de Défense nationale*, livraison de décembre 1967, un article intitulé : *Défense « dirigée » ou défense « tous azimuts »*.

Les deux commissions qui s'occupent de l'aménagement du Haut-Rhin ont poursuivi leurs travaux. Les dernières propositions allemandes sont en cours d'étude du côté français, et l'on attend le résultat de cet examen avant de reprendre les entretiens.

Enfin, le projet de publication conjointe sur la coopération franco-allemande fait actuellement l'objet de discussions entre les services.

M. Couve de Murville indique qu'en ce qui concerne la coordination, du côté français, des activités relatives à la coopération franco-allemande, c'est M. Lapie[1] qui a été chargé des fonctions prévues dans les décisions du mois de juillet. Il est maintenant officiellement nommé et a commencé ses travaux.

M. Brandt répond que, du côté allemand, M. Schmidt-Horix, qui assure l'intérim pendant la période où M. Klaiber demeure en poste à Paris, va également commencer ses activités.

M. Couve de Murville observe que les problèmes relatifs à l'aménagement du Haut-Rhin sont actuellement étudiés par les autorités françaises compétentes. Il demande à M. Brunet de bien vouloir faire le point de la question.

M. Brunet rappelle qu'il existe un accord franco-allemand pour la construction de deux barrages. Le principal problème qui reste à résoudre est celui de la lutte contre l'érosion. À cet effet, la délégation allemande a proposé de se livrer à une opération qui reviendrait à daller le lit du Rhin. D'autre part, les Allemands ont évoqué la nécessité de se prémunir contre les risques de crues susceptibles de menacer Mannheim et d'autres villes allemandes. Ce problème, qui a été soulevé récemment, est à l'étude.

M. Couve de Murville fait observer que, du côté français, cette affaire est traitée en coordination avec les ministères de l'Équipement et des Finances.

M. Brandt répond que, du côté allemand, les ministres techniques intéressés sont ceux des Transports et des Finances.

M. Couve de Murville, revenant sur les questions relatives au Marché commun, estime que, compte tenu de ce qui a été décidé à l'Élysée dans l'après-midi, il conviendrait que M. Lahr et M. Brunet puissent avoir un entretien dans la soirée. Il se déclare en outre prêt à rencontrer à nouveau M. Brandt la matinée de vendredi, avant la réunion plénière qui doit avoir lieu à 11 heures. Le Chancelier ayant l'intention de tenir une conférence de presse à 15 h.30, il conviendrait que les documents soient prêts en fin de matinée. Enfin, il serait possible, au cours de la même conversation,

[1] M. Pierre-Olivier Lapie, homme politique français, membre de l'Institut, avocat, ancien député, ancien ministre, délégué au Conseil de l'Europe (1949-1956), représentant de la France à la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier de 1959 à 1967, président du comité inter-exécutif européen de l'énergie de 1960 à 1967 est, depuis février 1968, président de la commission interministérielle pour les questions de coopération entre la France et la République fédérale d'Allemagne.

vendredi matin, de se mettre d'accord sur les commentaires qui pourront être faits à la presse de part et d'autre.

À la demande de M. Brandt, M. Couve de Murville fournit alors un certain nombre d'indications sur l'affaire vietnamienne. Il estime inutile de traiter de l'ensemble du problème, la situation générale dans cette région et notre propre position étant bien connues. Le seul point nouveau sur lequel on ne soit pas encore tout à fait au clair, est la mission du secrétaire général des Nations unies.

M. Thant a rencontré à Delhi des personnalités indiennes et des représentants nord-vietnamiens. Il s'est ensuite rendu à Moscou, à Londres et à Paris[1]. À son retour à New York, il doit avoir des contacts avec le gouvernement américain.

D'après ce qu'il a indiqué au cours de ses conversations à Paris, la position nord-vietnamienne ne s'est pas modifiée et l'on considère toujours à Hanoï que le point de départ de toute tentative de règlement doit être un arrêt des bombardements et des actes de guerre contre le Nord-Vietnam. Aussitôt après un arrêt inconditionnel des bombardements, le gouvernement vietnamien serait prêt à entrer en discussion avec les États-Unis. En ce qui concerne le délai qui séparerait l'arrêt des bombardements de l'ouverture des conversations, les points de vues se sont rapprochés et il semble que l'on admette actuellement que ce délai serait assez bref. En revanche, l'objet d'une telle discussion n'est pas encore défini. Si l'on se réunissait, la première tâche des négociateurs serait de mettre sur pied un ordre du jour. Sur ce point, la question demeure ouverte des deux côtés.

Enfin, il reste encore un problème : c'est celui qui a trait à ce que les États-Unis appellent le discours de San-Antonio[2]. L'idée a été émise, du côté américain, que l'arrêt des bombardements ne devrait pas être suivi d'une accélération des infiltrations d'hommes et de matériel militaire vers le Sud-Vietnam. Une telle condition est considérée comme inacceptable par les Nord-Vietnamiens car, dans ce cas, la cessation des bombardements n'aurait pas un caractère inconditionnel. Il s'agit d'ailleurs, semble-t-il, d'une question assez théorique car, en fait, jamais les bombardements n'ont empêché l'acheminement de matériel militaire ou de troupes vers le Sud-Vietnam.

Tel est, en gros le point de la question tel qu'on peut le faire sur la base des indications rapportées par M. Thant. L'évolution de la situation ne paraît pas de nature à rendre très vraisemblable un arrêt des bombardements.

[1] Le Secrétaire général des Nations unies, U Thant, se rend à New Delhi, le 8 février, pour assister à la conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) où il rencontre le consul général du Nord-Vietnam, M. Nguyen Hoa. Il est à Moscou le 11 février, à Londres, le 12, les 14 et 15 février à Paris. Il s'entretient avec M. Mai Van Bo, délégué général du Nord-Vietnam à Paris et il est reçu par le général de Gaulle le 14. Le 15 février, il repart pour New York.

[2] Allusion au discours prononcé le vendredi 29 septembre 1967 par le président Johnson devant les membres de la conférence nationale des parlementaires et au cours duquel, le président américain lance cette phrase : « Je suis prêt à parler demain avec Hô Chi Minh ». De larges extraits de cette allocution sont reproduits dans *Le Monde* des 1er-2 octobre 1967, p. 2.

On ne peut donc qu'être pessimiste en ce qui concerne les possibilités immédiates ou prochaines de négociations. Les informations venant des États-Unis ont tendance à confirmer ce pessimisme. Les bombardements ont repris sur l'agglomération de Hanoï et d'ailleurs l'on ne peut pas dire qu'ils aient été vraiment arrêtés. On ne voit pas de perspectives de solution pour les prochaines semaines ou pour les prochains mois. Même si des discussions commençaient, il y aurait encore beaucoup à faire, car l'accord est loin d'être réalisé, à commencer par les points à débattre.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, on ne peut pas noter non plus d'évolution très positive. La mission de M. Jarring[1] se poursuit, mais on n'enregistre jusqu'à présent que peu de résultat. Il s'agit d'une affaire de très longue haleine et l'on peut seulement espérer que la guerre, ou que des incidents graves ne reprendront pas. On doit souhaiter qu'un élément de contact de l'ONU puisse être maintenu sur place afin de rendre la discussion possible le jour où la situation aura évolué dans un sens plus favorable.

La situation est troublée un peu partout et il n'y a guère qu'en Europe que l'on ne fasse pas actuellement la guerre.

M. Brandt, évoquant à son tour les questions du Moyen-Orient et du monde arabe, rappelle que la République fédérale a eu et a encore beaucoup de difficultés tenant à l'interruption de ses relations diplomatiques avec une série de pays. On constate toutefois depuis quelque temps un état d'esprit plus favorable. Le gouvernement fédéral espère qu'en plus des cinq pays avec lesquels il entretient actuellement des rapports diplomatiques, il pourra normaliser ses relations avec un certain nombre d'autres États[2].

Il attache en tout cas une importance particulière au développement de ses relations avec les pays du Moyen-Orient et du monde arabe. M. Brandt doit se rendre très prochainement au Maroc, le Chancelier en Tunisie et M. Wischnewski[3] en Jordanie. Certains pays gardent toutefois une position assez rigide à l'égard de Bonn ; celle de la Syrie semble être l'une des plus dures.

Une question assez particulière se pose actuellement en Méditerranée orientale, c'est celle des rapports avec Chypre. Lors de l'indépendance de l'île, un membre de la communauté turque a été envoyé à Bonn en qualité d'ambassadeur. Sa mission étant arrivée à son terme, les Chypriotes ont récemment exprimé l'intention de le remplacer par un représentant d'origine grecque. Ceci ne va pas sans soulever des difficultés de la part du

[1] Suite à la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies adoptée le 22 novembre 1967, le Secrétaire général a nommé un représentant spécial chargé de mission pour la question du Moyen-Orient, il s'agit du Dr Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou. Dès décembre 1967, il se rend en Israël et dans les États arabes de la région.

[2] Sur ce sujet se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale du 27 janvier 1968, non publiée, faisant le point *des relations de la République fédérale d'Allemagne avec les pays arabes*.

[3] M. Hans-Jürgen Wischnewski, social-démocrate (SPD), est ministre fédéral de l'aide au développement depuis le 1er décembre 1966.

gouvernement turc. D'ailleurs, l'ensemble des relations avec Chypre pose des problèmes. Ainsi il a été suggéré à plusieurs représentants occidentaux à Nicosie de ne plus avoir de contacts avec M. Kutchuk afin de ne pas irriter Mgr Makarios[1].

M. Couve de Murville observe que nous avons, pour notre part, rencontré également des difficultés. En ce qui concerne la représentation chypriote à Paris, nous les avons tranchées en n'acceptant pas d'ambassadeur. Le premier candidat qui nous avait été proposé était un fonctionnaire du Conseil de l'Europe et le second était un Grec habitant Paris. Nous avons également des difficultés à Nicosie parce que les Grecs prétendent empêcher notre représentant de voir les personnalités turques officielles. Nous n'acceptons pas, pour notre part, de nous plier à cet interdit.

Quant à l'attitude des pays du monde arabe vis-à-vis de l'Allemagne, on doit noter en tout cas que, depuis un an, aucun pas décisif n'a été accompli par eux en vue de l'établissement de relations diplomatiques avec la RDA. Au contraire, un certain nombre d'États paraissent s'orienter vers la reprise de rapports diplomatiques avec la République fédérale. Celui qui paraît le plus engagé dans cette voie est actuellement l'Algérie.

M. Brandt observe que le Liban témoigne aussi de dispositions assez favorables.

M. Couve de Murville estime que ce processus sera sans doute plus long avec l'Égypte. Toutefois, Le Caire ne paraît pas avoir l'intention de modifier le statut de la représentation est-allemande.

M. Brandt évoque alors le problème des relations de la Communauté économique européenne avec les pays du Maghreb et il exprime le souhait que, lors des prochaines réunions de Bruxelles, un progrès puisse être réalisé aussi bien dans les négociations avec le Maghreb que dans la mise au point d'un accord avec Israël. Il souhaite qu'une sorte d'équilibre puisse être ainsi maintenu et si l'on fait un pas en direction du Maghreb que l'on puisse en faire un aussi vers Israël.

M. Couve de Murville répond qu'il ignore quel est exactement le dernier état de la question et qu'il examinera le point soulevé par M. Brandt.

M. Brandt aborde enfin la question de la date à laquelle pourraient se tenir les prochaines consultations franco-allemandes au niveau des ministres. Il indique que le mois d'avril lui conviendrait et suggère que la réunion se tienne après Pâques.

M. Couve de Murville répond que, pour tenir compte de la rentrée parlementaire à Paris, la fin d'avril lui paraîtrait la période la plus favorable.

M. Brandt propose alors de se mettre d'accord sur les tout derniers jours d'avril, car il doit accompagner le Chancelier en Tunisie pendant deux jours.

[1] Depuis le 1er janvier 1968.

M. Couve de Murville indique qu'il sera sans doute en mesure de donner une réponse définitive le lendemain.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968)

124

COMPTE RENDU

Entretien franco-allemand du 15 février 1968
15 heures 20 – 17 heures

C.R.

Participaient à l'entretien :

Le général de Gaulle
M. Pompidou
M. Couve de Murville
Le Chancelier Kiesinger
M. Willy Brandt

Le général de Gaulle. Nous avons parlé, ce matin, et je crois que M. Couve de Murville et M. Brandt ont également beaucoup parlé et principalement des Anglais. Nous avons compris que pour des raisons propres à la situation intérieure de l'Allemagne, et également en raison de la conjoncture extérieure actuelle, votre gouvernement est extrêmement désireux, sans vouloir aller jusqu'à réclamer l'entrée immédiate des Anglais dans le Marché commun, ce qu'ils ne pourraient d'ailleurs pas faire, que l'on adopte au moins quelque chose, que nos deux gouvernements se mettent d'accord sur quelque chose qui serait acceptable par les Six et qui serait un petit changement par rapport à la situation actuelle et que l'on pourrait, si l'on voulait, interpréter comme un progrès vers un futur élargissement de la Communauté. Je vous ai dit qu'en ce qui nous concerne, nous n'étions absolument pas contre l'entrée des Anglais dans la Communauté. Bien au contraire, nous sommes favorables à ce qu'un jour les Anglais viennent en Europe. Mais nous pensons qu'ils ne peuvent, ni économiquement, ni militairement, ni politiquement, entrer dans la Communauté maintenant, ou alors il faudra renoncer à la Communauté. On peut faire autre chose ; on peut vivre sans la Communauté. On peut faire une zone de libre-échange européenne, mais la Communauté sera finie. Si les Anglais entraient aujourd'hui, plus rien ne serait possible pour la Communauté. Aucun arrangement financier ne pourrait être trouvé dans l'agriculture ; aucune mesure constructive ne pourrait plus être décidée. Nous disons qu'on ne peut faire entrer les Anglais aujourd'hui dans la Communauté si l'on souhaite simultanément conserver cette Communauté. D'ailleurs, la question ne se pose pas à Paris ni à Bonn. Elle se pose à Londres. Il s'agit de savoir si les Anglais veulent faire les efforts et les transformations que vous et nous avons faits. Ils ne les ont pas faits et on ne voit pas qu'ils soient

en train de les faire. C'est à eux de montrer qu'ils veulent entrer dans la Communauté en se transformant. Nous souhaitons qu'ils le fassent, mais ils ne le font pas. Certes, ils font quelques petites choses, mais ne réalisent pas les transformations indispensables.

Alors quoi ! De différents côtés on allègue qu'on pourrait peut-être organiser des rapports organiques réguliers entre les Six, l'Angleterre et la Scandinavie. Mais si on créait une telle institution, la Communauté s'arrêterait de fonctionner. On ne pourrait plus rien régler à Six car, dès qu'un problème se poserait quelqu'un dirait : il faut demander aux Anglais. Dans ces conditions, il vaudrait mieux faire entrer les Anglais tout de suite et détruire la Communauté.

Il reste une possibilité, à laquelle, ainsi que je l'ai dit au Chancelier, nous ne sommes pas opposés, qui consisterait à étudier quelques arrangements pratiques pour faciliter les échanges économiques entre la Grande-Bretagne, les pays scandinaves et les Six. C'est une question à étudier cas par cas et ce serait à voir plus en détail. On objecte alors que ce serait contraire au GATT[1]. Le GATT prévoit l'association dont la Grande-Bretagne ne veut pas, ou alors des arrangements de libre-échange, ou des arrangements particuliers qui constitueraient un début de processus d'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Le GATT le dit bien, mais tout le monde ne le fait pas tellement. C'est ainsi, par exemple, que les Américains exportent des voitures au Canada sans s'inquiéter beaucoup du GATT et nous croyons savoir que les Anglo-Américains vous ont demandé de ne pas appliquer certaines règles du GATT en ce qui les concerne. Alors, pourquoi ne les appliqueraient-ils pas et vous demanderaient-ils à vous de les appliquer ? Peut-être n'a-t-on pas à se gêner tellement avec le GATT et je crois que malgré cela, certains arrangements tarifaires pour certains produits industriels et agricoles pourraient être trouvés entre la Grande-Bretagne, les Scandinaves et nous. Mais les Anglais l'accepteront-ils ? Je n'en sais rien. Le voudrez-vous, vous-mêmes et les quatre autres le voudront-ils ? Je n'en sais rien, mais pour nous, cela serait actuellement concevable.

Le chancelier Kiesinger. Nous avons traité ce sujet ce matin et je voudrais relier ce que je vais dire à votre accord pour un arrangement tel que celui que vous venez d'esquisser. Je crois qu'il est très important que ce sur quoi on se mettrait d'accord indique qu'il s'agit, en fait, d'une procédure de départ pour qu'un jour les Anglais puissent entrer dans le Marché commun. C'est cela que veut l'opinion publique des Six. Je ne sais pas ce qu'en penseront les Anglais et j'ignore s'ils continueront à maintenir leur théorie du « tout ou rien ». D'autres, qui seraient d'accord avec un

[1] GATT : *General Agreement on Tariffs and Trade* ou Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce est signé en 1947 pour harmoniser les politiques douanières des parties signataires. Le traité entre en vigueur en janvier 1948. C'est un accord multilatéral de libre-échange. De 1947 à 1962 se déroulent les cinq premiers cycles de négociation qui aboutissent à des accords de réduction des droits de douane. De mai 1964 à juin 1967, se tient le *Kennedy Round*.

arrangement, pourront d'ailleurs exercer une pression sur eux et nous donner ainsi un appui. Je n'ai pas une idée très claire dès maintenant des différentes mesures de détail sur lesquelles on pourrait se mettre d'accord et qui pourraient constituer un début de processus qui conduirait finalement à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté, contre laquelle vous n'êtes pas, si certains préalables que vous avez évoqués se trouvent satisfaits. Je crois que si l'on pouvait se mettre d'accord là-dessus, cela constituerait déjà un certain succès.

Le 29 février, le Conseil des ministres se réunira et un débat des ministres des Affaires étrangères aura lieu à Bruxelles. Peut-être pourraient-ils également traiter de cette question.

Je pense qu'aujourd'hui et demain nous devrions trouver une formule qui donne l'impression que nous avons un peu avancé. Je ne veux pas tenter de vous convaincre que l'opinion publique allemande souhaite l'entrée immédiate de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Nous connaissons d'ailleurs nos différents points de vue[1] et une longue discussion à leur sujet n'aurait que peu de sens, mais je répète qu'il faudrait trouver une formule qui calme un peu les esprits, et qui conserve le prestige des autres et qui donne à l'opinion publique allemande (à laquelle j'attache bien sûr une très grande importance) l'impression que la France souhaite également que l'Angleterre et les autres pays entrent dans le Marché commun après satisfaction de certains préalables. Je crois que nous sommes d'accord en principe sur un tel arrangement et une telle procédure, bien que je comprenne que vous ne souhaitiez pas une institutionnalisation dans laquelle l'Angleterre interviendrait de façon permanente. Il me semble que d'autres voies sont possibles. Je ne sais pas quelles sont les difficultés du GATT ni si l'on pourra trouver une solution partielle ou une solution d'ensemble sous la forme d'une zone de libre-échange.

Le général de Gaulle. Toutes les difficultés sont là ; et c'est justement la formule. Pourquoi ne dirait-on pas dans cette formule que nous souhaitons, en Allemagne et en France, que la Grande-Bretagne entre un jour dans le Marché commun ? Mais qu'il faut qu'elle en prenne les moyens. En effet, on n'en parle jamais. On parle toujours de ce que les Six devraient faire pour qu'elle entre et jamais de ce que la Grande-Bretagne devrait faire. Il faudrait que, comme vous et comme nous, elle règle sa balance commerciale, qu'elle assainisse ses échanges, qu'elle ait une monnaie sans obligations internationales et crédits énormes, et surtout, qu'elle change sa politique vis-à-vis de l'Amérique. Toute formule qui ne dirait pas cela ne dirait pas l'essentiel. Dire simplement que la Grande-Bretagne doit entrer un jour, c'est préjuger la suite d'une manière qui peut être excessive. Si l'on dit qu'un jour cette entrée sera réalisée, c'est un premier pas vers l'institutionnalisation du contact entre les Six et la Grande-Bretagne ; et il serait

[1] Se reporter à la note n° 18/CE de la direction des Affaires économiques et financières au Département du 2 février 1968, non publiée, traitant de l'*attitude de la République fédérale d'Allemagne à l'égard de la candidature britannique* (à la Communauté).

alors vain de continuer la Communauté à Six. Faire des arrangements tarifaires ne nous semble pas impossible, et c'est déjà beaucoup.

M. Pompidou. Des arrangements tarifaires et agricoles.

Le général de Gaulle. Si la formule couvre l'abandon dans les termes ou à échéance, elle serait très dangereuse et ne présenterait aucun avantage. Alors, appelons les choses par leur nom et disons immédiatement qu'il faut autre chose que la Communauté. Il faut la dissoudre. Il faut se revoir avec les Anglais et avec les autres, et voir ce que l'on peut faire à la place. C'est une possibilité.

Le chancelier Kiesinger. Par le terme « formule » je n'ai pas voulu dire qu'il s'agissait de quelque chose qui puisse entraîner une obligation pour la France. Il ne s'agit pas de dire qu'après un temps déterminé, on sera d'accord pour l'entrée de la Grande-Bretagne. J'ai utilisé le mot formule dans le sens que l'opinion publique européenne doit avoir le sentiment que le fil n'est pas coupé. À cet effet, il convient de prendre les mesures dont vous parlez, mais il y a en outre cette ambiance générale qui ressort des récentes décisions du Benelux et que nous avons également constatée en Italie, à savoir qu'il faut un certain lien avec les Anglais. Quelle est l'allure que ces liens devraient avoir ? Nous voulons éviter qu'un lien institutionnel s'établisse à quatre ou à cinq avec les Anglais et engendre ainsi une faille dans le camp européen. C'est pourquoi je voudrais chercher la voie permettant des contacts avec la Grande-Bretagne, de telle sorte que ces contacts ne s'établissent pas contre la France, ni contre la France et nous. Je n'ai rien préparé pour suggérer une formule, mais l'on peut concevoir qu'en principe, vous, tout comme nous, ne sommes pas contre l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun lorsque ce pays aura satisfait à certains préalables. Les mesures et les arrangements qui seraient évoqués seraient désignés comme une forme d'aide à la Grande-Bretagne pour mettre de l'ordre chez elle afin d'être ne mesure, un jour, de nous rejoindre. C'est cela que j'entendais par ce mot de « formule ».

Le général de Gaulle. Je préférerais que si de telles mesures étaient prises elles soient appelées des mesures pour aider la Grande-Bretagne dans son rétablissement. Nous n'avons rien contre ce rétablissement. Nous ne souhaitons pas que l'Angleterre tombe ; nous souhaitons qu'elle se rétablisse. Nous prenons donc des mesures pour aider l'économie britannique dans sa situation difficile actuelle. Là-dessus, je suis bien d'accord.

M. Brandt. Je serais heureux d'ajouter quelques mots. Une expérience récente m'a appris qu'on pouvait être innocent et se trouver dans une situation difficile. Je vais donc essayer ici d'être utile.

Dans tout ce que nous constaterons au cours de ces deux jours, il est important, tout comme dans la formule que le Chancelier vient d'évoquer, de souligner que les deux gouvernements veulent non seulement que le Marché commun se poursuive, mais qu'il se développe, qu'il vive et qu'il se remplisse de plus de vie que jusqu'ici. C'est là le tout premier point. Il faut dire également que les Six doivent avoir une position commune dans leur négociation avec d'autres. Nous l'avions prévue si les négociations avec

l'Angleterre avaient eu lieu. Ce n'est pas d'actualité en ce moment, mais cela pourra le redevenir et il convient de le réaffirmer.

Une formule éventuelle pourrait peut-être s'appuyer sur les deux premiers points de la résolution du Conseil des ministres du 19 décembre à Bruxelles[1]. Le premier point indiquait que personne n'était, en principe, contre un élargissement ultérieur de la Communauté et vous venez vous-même de formuler ceci d'une façon plus positive encore que cette résolution. Le second point était que nous pensions tous que l'équilibre économique de l'Angleterre devrait être rétabli avant de pouvoir discuter de son entrée dans la Communauté. Mon collègue français l'a peut-être souligné un peu plus, mais la position était commune à tous. Voilà les points de départ. Si, maintenant, en troisième lieu, nous prenons des mesures commerciales, industrielles et agricoles négociées en conformité avec le GATT, nous pouvons déclarer qu'il s'agit d'une contribution à la promotion économique de l'Europe et à l'intensification de notre coopération européenne. Je suis certain que nos collaborateurs trouveront la rédaction convenable.

Je voudrais ajouter qu'il y a un second point pratique qui résulte de la coopération des Six. Les six ministres de la Recherche ont mis au point une procédure à Six sur les problèmes technologiques dans des domaines dépassant un peu celui des traités de Rome. Ils ont donné mission à la Commission (ceci m'a encore été confirmé tout à l'heure par M. Schumann et M. Stoltenberg)[2] que si les Six se mettaient d'accord sur certains points de technologie, elle pourrait faire appel à d'autres pour s'y joindre. Ceci est le cas, par exemple, du brevet européen. Je crois qu'il y a là également un point de départ pratique qui vaut mieux que d'éternels débats sur ce que l'on pourrait peut-être faire à l'avenir.

Le général de Gaulle. Nous retenons votre suggestion. Peut-être que le Premier ministre peut exposer son idée sur la façon pratique de parvenir à des arrangements.

M. Pompidou. Il me semble que si les deux gouvernements sont d'accord pour estimer, d'une part que le Marché commun doit continuer à progresser et envisager dans un esprit favorable l'élargissement de la Communauté, il est d'autre part évident que la Grande-Bretagne n'est pas prête à s'intégrer économiquement, monétairement et politiquement et l'on pourrait imaginer des arrangements comme ceux que M. Brandt vient d'évoquer et qui seraient alors un accompagnement de la Communauté aux efforts de la Grande-Bretagne et qui représenteraient un processus de rapprochement. On peut, par exemple, envisager des arrangements tarifaires. Différentes formules sont possibles, par exemple, on peut penser à une diminution progressive des tarifs, appelée diminution linéaire de 5, 10 et 20 % du tarif extérieur commun et du tarif britannique. Ce système

[1] Sur la réunion du Conseil des Ministres du 19 décembre 1967 à Bruxelles, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 325.

[2] M. Gerhardt Stoltenberg est le ministre fédéral de la Recherche scientifique depuis octobre 1965. Il conserve les mêmes fonctions dans le gouvernement formé le 1er décembre 1966.

présente des difficultés et des risques car le tarif anglais est plus élevé que le nôtre et il y a de grandes différences à l'intérieur même des tarifs. On peut aussi, et c'est plus efficace réduire de façon spécifique, et suivant les produits par branches industrielles. Dans le premier système, il faudrait des exceptions. Dans le second, les exceptions seraient constituées par les produits dont les droits ne seraient pas réduits. On peut également imaginer des contrats pour les produits agricoles. La Grande-Bretagne s'engagerait à acheter à un prix, qui serait le prix intérieur de la Communauté, ou qui s'en rapprocherait progressivement, certaines quantités de produits agricoles. Là encore, différentes formules sont possibles. On pourrait partir du prix de la Communauté et envisager l'augmentation des quantités ou alors on pourrait partir d'une quantité stable à un prix qui serait intermédiaire entre le prix communautaire et le prix international et qui se rapprocherait du prix de la Communauté. Tout cela ne serait pas en accord avec le GATT à moins que l'on ne se donne un objectif. Mais on peut dire que tout cela tend vers un libre-échange entre les différentes parties : la Grande-Bretagne, les Scandinaves et les Six. Ce rapprochement est déjà le début du libre-échange et il pourrait un jour, si la Grande-Bretagne le souhaite et si les conditions ont changé, et bien entendu si nous sommes d'accord, conduire à l'adhésion.

Le général de Gaulle. À la fin du mois les ministres des Affaires étrangères des Six se réunissent et c'est la France qui exerce la présidence du Conseil. Peut-être le ministre des Affaires étrangères pourrait-il dire comment, à son avis, les ministres pourraient s'engager à ce sujet, afin d'éviter des surprises dans ce que nous dirons, et peut-être si possible se mettre d'accord entre les ministres des Affaires étrangères sur la façon de discuter.

M. Couve de Murville. Il y aura déjà, le 29 février, une réunion à l'initiative de M. Willy Brandt, qui a proposé que les Six gouvernements, c'est-à-dire les ministres, se réunissent à déjeuner en dehors du cadre communautaire, pour parler de tous ces problèmes avec les Anglais. Bien entendu, il y aura des échanges de vues et nous pouvons peut-être accorder nos positions à l'avance. Si, après cette conversation, les Six envisagent que quelque chose de concret soit fait du genre des arrangements commerciaux ou des brevets dont il a été question, je crois qu'il est très important que les conversations soient reprises dans le cadre communautaire. Cela affirmerait le principe que les Six agissent ensemble et se mettent d'accord sur ce qu'il convient de faire. Dans la Communauté, il n'y a d'ailleurs pas de difficultés, nous avons nos traditions, les questions sont vues par les représentants permanents, puis par le Conseil des ministres. Je crois que c'est là la meilleure procédure. Les représentants permanents déblayeront le terrain, ils pourront se faire assister par des experts gouvernementaux, comme c'est l'usage, et puis, à notre nouvelle réunion, courant mars, vers le 15 ou le 20, nous pourrions reprendre la discussion entre nous. La Commission pourra y participer, s'il s'agit de tarifs, de brevets, cela relève d'ailleurs de sa compétence.

Le chancelier Kiesinger. Je me demande comment ce que nous avons discuté ici pourra être concrétisé. Si je vous ai bien compris, vous êtes d'accord en principe pour que le développement de la Communauté soit intensifié.

Je pense que nous sommes d'accord sur ce point et ceci répond également au désir de notre opinion publique qui ne veut pas d'un demi-arrêt de la Communauté. D'autre part, les deux pays souhaitent que la Grande-Bretagne entre dans le Marché commun, et j'utilise ici la formulation positive comme vous venez de le faire. Mais nous ne sommes pas tout à fait d'accord entre nous sur la date à laquelle les préalables seront satisfaits par les Anglais et les autres. Notre gouvernement n'est pas tout à fait d'accord avec le gouvernement français sur ce point, nous ne sommes d'accord qu'en partie. Mais nous sommes d'accord pour dire à notre opinion publique qu'il y a des préalables à satisfaire.

Enfin, entre-temps, il faudrait faire ce que le ministre des Affaires étrangères vient d'exposer. Il s'agit maintenant de mettre tout cela dans une formule explicite et parlante.

Cela donnerait déjà une certaine procédure qui viserait d'abord une zone de libre-échange et ultérieurement, lorsque les préalables auront été satisfaits, une entrée dans le Marché commun. Je crois que nos experts devraient réfléchir ce soir à la question, et peut-être préparer un papier.

Le général de Gaulle. Nous recueillons votre suggestion pour cette formule. Ce que nous souhaitons, et ce n'est pas très différent de ce que vous venez de dire, c'est de dire que nous sommes d'accord pour que la Communauté continue à se renforcer, à se compléter et à fonctionner. Ceci étant, nous sommes d'accord pour souhaiter qu'un jour la Grande-Bretagne et d'autres pays européens fassent partie de la Communauté : et notamment, pour l'Angleterre, nous souhaitons qu'elle se mette en état d'y entrer, compte-tenu de sa situation actuelle et pour aider à cette évolution, nous sommes disposés, vous et nous, à préconiser parmi les Six la conclusion de certains arrangements pratiques entre la Grande-Bretagne et ceux-ci pour favoriser les échanges. Il ne faudrait pas trop entrer dans le détail : nos experts feront les propositions qui conviennent. Nous souhaitons favoriser les échanges afin d'accroître la liberté des échanges en Europe. Je crois que pour l'instant, c'est tout ce que l'on peut dire, et c'est déjà quelque chose. Je souhaiterais que vous soyez également d'accord avec nous pour dire que nous souhaitons que la Communauté se poursuive et se développe et qu'elle s'élargisse et ceci dans l'intention que l'Europe puisse être une Europe européenne, qui soit capable de faire équilibre à l'Amérique et, si vous le souhaitez, à l'Union soviétique ; une Europe qui puisse être un élément d'équilibre dans l'univers. Nous souhaitons marquer que cette Europe ne soit pas une Europe atlantique. C'est cela que nous vous proposons, et si vous nous suivez sur ce terrain, nous serions d'autant plus disposés à dire que la Grande-Bretagne doit nous rejoindre pour réaliser cette grande opération internationale.

Le chancelier Kiesinger. Je débuterai par le dernier point que vous venez d'évoquer. Je partage tout à fait votre avis, que nous ne voulons pas d'une Europe atlantique, mais d'une Europe indépendante. Mais nous souhaitons une formule qui ne contienne pas trop « d'antis », qui ne soit pas trop offensive. Nos relations avec la puissance transatlantique, avec l'Amérique, sont

amicales, mais nous ne lui avons jamais laissé de doute sur le fait que notre objectif était une Europe indépendante. Nous sommes donc d'accord sur le fond et sur la forme : je pense que nous pourrons trouver une rédaction pas trop offensive. À mon avis, une communauté atlantique présenterait d'énormes risques, et je l'ai dit à mon Conseil des ministres, car elle impliquerait un antagonisme très dangereux entre cette Communauté, la Russie et le reste du monde et consoliderait la ligne de séparation dans mon pays. Donc, au fond, nous ne sommes pas du tout en opposition. Nous croyons que nous pourrons expliquer à notre façon aux Américains qu'une Europe qui se renforce présenterait un soulagement, car cette Europe, en tout cas en ce qui nous concerne, ne serait pas hostile à l'Amérique. Elle chercherait cependant à assurer son indépendance. Peut-être pourrons-nous trouver une formule commune, et bien que la langue française soit plus catégorique que la nôtre, nous ne sommes pas très éloignés quant au fond.

Nous voulons construire l'Europe par l'effort de nos deux pays, sans exclure les autres. Nous voulons cette grande Europe, et peut-être, un jour, aurons-nous construit cette maison de l'Europe. Je crois que c'est une chose que l'on pourra arriver à formuler.

Quant à l'évolution de la Communauté, nous pensons tout comme notre Parlement, qu'il convient d'intensifier les développements de la Communauté dans de nombreux domaines. J'en ai parlé récemment en Italie et je ne veux pas être déloyal par rapport à ce qui a été dit à Rome. Je crois que nous avons persuadé les Italiens que des tentatives de constitution de fronts et d'anti-fronts n'ont pas de sens. Le communiqué de Rome dit : nous voulons conserver ce que nous avons et développer la Communauté. Les Italiens ont demandé que l'on dise que dans ce développement, il ne faut pas inutilement approfondir le fossé qui existe entre la Communauté et les autres pays. Lorsque les Italiens ont proposé cette phrase, j'ai immédiatement dit que cela ne pouvait signifier que le fonctionnement de la Communauté continuerait uniquement en marche réduite, mais qu'il fallait penser au jour où d'autres viendraient, et ne pas instaurer de barrières insurmontables. Cette phrase est dans le communiqué de Rome et nous ne la renions pas. À notre avis, il n'y a pas là non plus de difficultés insurmontables.

Je crois qu'il conviendrait d'essayer maintenant d'élaborer un projet de texte et de se revoir demain avec celui-ci.

Le général de Gaulle. On pourrait se contenter de dire qu'ensemble nous souhaitons que la Communauté se développe et que nous espérons qu'il sera possible un jour de l'élargir pour que l'Europe devienne un facteur organisé et actif de l'équilibre mondial.

M. Brandt. … de l'équilibre mondial et de la paix.

Le chancelier Kiesinger. Je serai d'accord. Il y a bien certaines personnes en Amérique qui n'aimeront pas beaucoup cela, mais tant pis.

Le général de Gaulle. Plus nous penserons et plus nous dirons que dans cette affaire de l'Europe – et peut-être un jour dans d'autres affaires – nos deux gouvernements sont convaincus autant que jamais de la nécessité de

s'accorder, d'agir ensemble, dans le présent et dans l'avenir, mieux cela vaudra. C'est notre avis.

Le chancelier Kiesinger. Je crois que l'on ne publie pas de communiqué après ces rencontres ?

Le général de Gaulle. On peut faire une déclaration commune où chacun peut voir la presse de son côté. Si on peut arriver à une déclaration commune, cela vaudrait mieux, sinon les porte-parole verront la presse.

Le chancelier Kiesinger. Je crois qu'il vaut mieux que chacun fasse ses déclarations à la presse après nous être mis d'accord sur tous les points où nous sommes entièrement d'accord. Peut-être nos déclarations seront un peu différentes sur des points tels que les préalables à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté, où nous ne sommes pas tout à fait du même avis.

M. Willy Brandt. Si l'on retenait simplement la formule de Bruxelles…

Le chancelier Kiesinger. Il y a des questions où il reste certaines nuances. Je ne suis pas contre un essai d'une déclaration commune, mais si chacun informe la presse de son côté, nous serons plus mobiles et plus souples. On pourrait également envisager une déclaration commune à laquelle chacun apporterait son commentaire.

M. Pompidou. Pourvu que le commentaire ne dise pas le contraire de la déclaration commune…

Le général de Gaulle. On sait que nous sommes réunis ici. On sait que c'est important, et que nous sommes à un tournant décisif. Je crois qu'il vaudrait mieux faire une déclaration ensemble que nos porte-parole pourraient ensuite interpréter sur le plan national. Même si on s'arrête à une formule un peu plus vague, je crois qu'il vaut mieux avoir une formule commune, même si elle est très générale, les porte-parole pourront alors ajouter quelques points sur quelques i.

M. Willy Brandt. Ce serait bien si l'on réussissait à se mettre d'accord sur certains principes, mais il faut éviter que M. Couve de Murville et moi-même se trouvent dans une situation fausse vis-à-vis des quatre autres qui pourraient voir dans certains détails qui seraient évoqués en commun, un préjugé de décision à prendre à Six. Sur les principes, nous serions tout à fait d'accord.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968)

125

M. ARNAUD, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENTIANE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 320/AL[1]. *Vientiane, 16 février 1968.*

Les événements qui se déroulent au Sud-Vietnam depuis le début de l'année lunaire[2] ont alourdi l'atmosphère déjà pesante de Vientiane.

L'annonce des actions du Vietcong à Saigon et dans les provinces a vivement surpris la population et provoqué chez elle un regain d'intérêt pour les émissions de la Radiodiffusion nationale qui, comme le bulletin *Lao-Presse*, ont reproduit à peu près intégralement toutes les dépêches de l'agence France Presse sur le déroulement des opérations. Quelques jours plus tard, à la suite d'articles publiés dans le quotidien anti-communiste *Xieng Sery*, il s'est développé dans la capitale une sorte de « complexe de Saigon » à l'idée que le Pathet Lao pourrait, à l'instar du FNL[3], se livrer à des coups de mains sur Vientiane, Luang Prabang ou autres agglomérations importantes. Il n'est d'ailleurs pas exclu que les consignes de sécurité strictes diffusées par l'ambassade des États-Unis à ses ressortissants et à ses auxiliaires tant Philippins que Thaïlandais, aient été en partie responsables de la naissance de cette psychose.

La nervosité manifestée à cette occasion par l'Armée, du moins dans la cinquième région militaire, ne pouvait qu'accentuer l'impression d'insécurité. Sans aller jusqu'à mettre les troupes en alerte, elle a pris un certain nombre de mesures qui ne pouvaient pas échapper à l'attention du public ; de concert avec la police, elle a procédé à des contrôles de nuit en ville et sur les voies d'accès périphériques, consigné la garnison de Vientiane, renforcé la protection du camp de Chinaimo et de l'État-major de Phong Kheng et, pour les mettre à l'abri de coups de mains toujours possibles, déplacé les quelques blindés dont elle dispose. Ce faisant, elle suivait l'exemple des Américains : au lendemain du déclenchement des attaques de Saigon, ordre était en effet donné aux pilotes des compagnies *Air America* et *Air Continental* de parquer la nuit leurs appareils sur l'aérodrome thaïlandais d'Udorn, considéré comme plus sûr que celui de Wattay. Si les craintes nourries ne se sont pas matérialisées, le dispositif de sécurité mis en place a été maintenu et il ne semble pas qu'on procède à son démantèlement de si tôt. La crainte qu'inspire aux Forces armées royales ce qu'il est convenu d'appeler ici les « Lao-Viet » n'empêche pas toutefois certains officiers de suivre avec un très vif intérêt et non sans admiration l'acharnement

[1] Cette dépêche, intitulée : *réactions de Vientiane aux évènements du Sud-Vietnam*, est signée par Claude Arnaud, ambassadeur de France à Vientiane du 12 janvier 1966 au 5 avril 1968.

[2] Allusion à l'offensive lancée par les communistes vietnamiens le 30 janvier 1968 à l'occasion du Têt Nguyên Dán « fête du premier jour de l'année ».

[3] Le Front de libération national sud-vietnamien.

au combat des Vietcong et leur cran face à un adversaire disposant de la maîtrise absolue de l'air et d'une énorme supériorité en matériel.

C'est sans doute dans les milieux politiques que les récentes initiatives du FNL ont causé le plus d'étonnement et de trouble. Convaincus depuis le début de l'intervention massive des États-Unis au Sud-Vietnam que la défaite du Front et de Hanoï était inéluctable à plus ou moins brève échéance, ceux-ci ont été péniblement surpris par la synchronisation et la coordination quasi parfaites de l'offensive du Têt et commencent à se demander si la toute puissance américaine viendra un jour à bout de la détermination du Vietcong, voire à se poser des questions sur la valeur, ici même, de la protection de Washington. Cette amorce d'évolution reste toutefois fragile et il suffirait sans doute de quelques succès américains pour y mettre un terme.

Dans l'immédiat il s'agit de conjurer la peur que l'on a de voir le Pathet Lao se mettre à l'école du Front national de Libération. Les remèdes adoptés relèvent beaucoup plus de la méthode Coué que de l'action politique. Le gouvernement affiche un optimisme de commande et l'on cherche à se rassurer en se persuadant que jamais le Néo Lao Haksat[1] ne bénéficiera au Laos des complicités actives ou passives que le FNL a su trouver dans la population. Il n'en reste pas moins que la douce quiétude dans laquelle s'engourdissaient et prospéraient jusqu'à ce jour les élites laotiennes a été ébranlée et que depuis quelque temps on signale une multiplication anormale des ventes d'immeubles et de terrains, dont le produit est aussitôt réinvesti à l'étranger, principalement en Thaïlande. Le meilleur indice de cette vague de pessimisme a été la cession, au cours de la semaine du 5 au 12 février, de 760 000 dollars par le fonds des opérations de change, ce qui représente plus de trois fois le volume normal des transactions de ce dernier.

(Asie, CLV, Laos 1965-1978)

[1] Le Néo Lao Haksat (« Front patriotique lao ») est un parti politique créé en janvier 1956 par le Pathet Lao (« État lao ») parti communiste laotien fondé en 1950.

126

Compte rendu

Déclaration franco-allemande du 16 février 1968

C.R.

1. Les deux gouvernements affirment leur volonté de poursuivre l'œuvre entreprise par eux et leurs partenaires depuis la création de la Communauté économique européenne[1]. Ils entendent consacrer tous leurs efforts à compléter et développer le Marché commun : ils réaffirment en particulier leur intention de voir se réaliser la fusion des trois communautés existantes.

2. Dans cet esprit ils souhaitent l'élargissement des Communautés à d'autres pays européens, et notamment à ceux qui ont déjà fait acte de candidature[2], dès lors que ces pays seraient en mesure selon les cas d'entrer effectivement dans lesdites communautés ou de se lier à elles sous une autre forme. Ceci vaut en particulier pour la Grande-Bretagne et signifie que l'évolution déjà commencée par ce pays devrait se poursuivre.

3. En attendant que l'élargissement devienne possible, ces deux gouvernements sont disposés à envisager que soient conclus par la Communauté avec les pays candidats des arrangements de nature à développer entre les uns et les autres des échanges de produits industriels et agricoles. De tels arrangements qui comporteraient, pour les produits industriels, des abaissements progressifs des obstacles au commerce, seraient de nature à faciliter l'évolution mentionnée ci-dessus et de toutes façons contribueraient au développement des rapports entre les pays européens.

4. En affirmant leur position sur le développement et l'élargissement souhaité de la Communauté économique européenne, les deux gouvernements ont en vue un objectif essentiel de leur politique, qui est de faire jouer à une Europe forte et unie le rôle qui lui revient c'est-à-dire d'être un facteur indépendant, organisé et actif de l'équilibre mondial, et par conséquent de la paix.

(Europe, EU, 1961-1970, République fédérale d'Allemagne, Relations politiques avec la France, Réunions au sommet, 1968)

[1] Le 25 mars 1957, sont signés à Rome des traités instituant la CEE et l'Euratom.

[2] Les 10 et 11 mai 1967, le Royaume-Uni, le Danemark et la République d'Irlande présentent officiellement leur demande d'adhésion aux Communautés européennes. Le 21 juillet 1967, la Norvège demande l'ouverture des négociations d'adhésion. La Suède souhaite des négociations n'excluant aucune forme de participation, compte tenu de son statut international de neutralité.

127

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Crise politique en Tchécoslovaquie

Paris, 16 février 1968.

Le remplacement de M. Novotný[1] par M. Dubček à la tête du PC de Tchécoslovaquie constitue une phase de la lutte qui domine depuis plusieurs mois la scène politique de ce pays[2].

Ce changement s'est opéré dans un climat et selon une procédure que l'on a observée pour la première fois dans un pays communiste. C'est là un événement politique de grande importance, même s'il ne traduit pas la victoire complète de la tendance à laquelle Novotný opposait depuis tant d'années une résistance opiniâtre.

Les événements qui viennent de se dérouler[3] doivent donc être évalués avec attention quant à leurs conséquences, après qu'on aura analysé leurs causes et tenté de dégager ce que leur déroulement même comporte comme enseignements intéressants.

I. *Les causes de la crise*

Si la situation de Novotný et de ses amis s'est considérablement aggravée en 1967, la crise a des racines profondes.

A. Le conflit entre les tendances du PC tchécoslovaque

La Tchécoslovaquie souffre depuis plusieurs années d'une contradiction entre ses possibilités d'évolution et la politique du groupe dirigeant du Parti. Elle est en Europe orientale avec la RDA[4] le pays le plus industrialisé,

[1] Antonin Novotný est premier secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque depuis septembre 1953 et, en outre, président de la République depuis le 9 novembre 1957. Au début de janvier 1968, il abandonne, à sa demande, ses fonctions de premier secrétaire, tout en restant président de la République et membre du *praesidium* du parti. Il est remplacé, le 5 janvier 1968, à la tête du comité central du parti, par le Slovaque, Alexandre Dubček.

[2] La crise couve en Tchécoslovaquie depuis le mois d'octobre 1967 et se manifeste le 31 octobre par l'agitation estudiantine à Prague. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe orientale, du 18 octobre 1967, intitulée : *La situation intérieure en Tchécoslovaquie*, analysant, dans une première partie, les tensions politiques et idéologiques, et dans une seconde, les difficultés économiques et les réformes à opérer. Se référer également aux dépêches de Prague n°s 941/EU, 974/EU, 1047/EU, respectivement des 17 et 22 novembre, 22 décembre, 1061/EU du 27 décembre 1967 : *Noël 1967-Atmosphère de crise en Tchécoslovaquie*, non publiées.

[3] Il aura fallu plus de deux mois de crise, de nombreuses sessions du *praesidium* du parti, une visite de M. Brejnev, les 8 et 9 décembre 1967, puis six jours de délibérations au sein du comité central, convoqué à deux reprises : une première fois du 19 au 21 décembre 1967, puis à partir du 3 janvier 1968 pour obtenir la démission de M. Novotný. Le premier secrétaire a été désavoué parce que le mouvement de revendication et de contestation se transformait en révolte.

[4] RDA ou DDR (*Deutsche Demokratische Republik*): République démocratique allemande, issue du secteur d'occupation dévolu aux troupes soviétiques, elle est fondée le 7 octobre 1949.

le plus évolué socialement, le seul qui ait eu dans le passé l'expérience authentique de la démocratie. Ces facteurs auraient pu, après Staline, faciliter une libéralisation. Mais ils rendaient en même temps une telle évolution redoutable aux dirigeants, car plus qu'ailleurs il aurait été difficile de l'arrêter avant le point où le rôle privilégié du Parti communiste et son organisation centralisée auraient été mis en cause. En outre, le changement faisait d'autant plus peur aux chefs communistes qu'ils avaient, à commencer par Novotný, trempé dans les purges de l'époque stalinienne. La réhabilitation des innocents, la recherche des responsabilités, l'éloignement des dirigeants compromis, ont constitué le thème principal de regroupement à l'intérieur du Parti d'une tendance oppositionnelle dont l'importance n'a fait que grandir au fur et à mesure que les jeunes générations étaient admises parmi les cadres supérieurs communistes.

À ce conflit s'ajoute la traditionnelle querelle entre Tchèques et Slovaques, ces derniers jugeant que le centralisme stalinien les a brimés plus que d'autres et exigeant avec virulence que la lumière soit faite sur les excès passés.

Le conflit avec les intellectuels est, lui aussi, lié aux divergences touchant à l'attitude du Parti vis-à-vis du « culte de la personnalité ». Dans l'*intelligentsia*, la vérité sur le passé et le droit de critique de la société tchécoslovaque actuelle constituent des revendications indissociables, que le Parti ne peut se résoudre à satisfaire.

Sur un autre plan, le caractère évolué de l'économie tchèque rend nécessaires des réformes inspirées des principes de l'économie socialiste de marché. Cette nécessité est devenue évidente à partir des années 1962 et 1963, lorsque se produisit un véritable arrêt de croissance. Mais ces réformes avaient des corollaires politiques que la direction du Parti jugeait difficilement acceptables : leur conception et leur mise en application supposaient qu'on laisse une discussion relativement libre s'instaurer sur les problèmes économiques ; or, un tel débat ne pouvait se développer que si un certain droit de critique était admis, et l'on passe facilement de la critique de l'administration – tolérable – à l'attaque politique – inadmissible. Quant aux réformes elles-mêmes, elles supposaient une plus grande liberté d'action des agents de l'activité économique, c'est-à-dire une diminution du rôle du Parti dans la gestion des affaires.

Tous ces problèmes étant liés entre eux, l'affrontement entre parti de la résistance et parti du mouvement en est venu à concerner à peu près tous les aspects de la politique tchèque. Sans doute la politique extérieure échappait-elle dans une certaine mesure à ce clivage. Il faut pourtant noter que certains « libéraux » reprochent à Novotný, non seulement son conservatisme sur le plan interne, mais aussi son alignement inconditionnel sur l'URSS. D'autre part, beaucoup d'économistes partisans des réformes regardent davantage, en ce qui concerne l'orientation extérieure de l'économie tchèque, vers les pays occidentaux, et en premier lieu, vers l'Allemagne fédérale, ce qui les rend plus enclins à accepter une normalisation des rapports avec Bonn que ne l'était le groupe de Novotný.

B. L'aggravation du conflit en 1967

1. Les rapports des intellectuels avec le pouvoir.

Les dirigeants tchécoslovaques accentuèrent en 1967 leur pression sur les intellectuels en vue de leur imposer une ligne idéologique rigide.

Le Congrès des écrivains de juin 1967[1] vit s'exprimer le mécontentement des intellectuels à l'égard des « forces bureaucratiques ». Dépassant même la critique de la ligne culturelle du Parti, certains écrivains dénoncèrent la position tchécoslovaque dans la crise du Moyen-Orient, l'antisémitisme des principaux dirigeants, le caractère policier et obscurantiste du régime[2]. Le refus de rentrer en Tchécoslovaquie pour des raisons politiques de Mnačko[3], un des écrivains les plus connus et les plus choyés du régime, embarrasse les autorités de Prague.

Après plusieurs semaines d'hésitation, le Comité central, convoqué en septembre, décida d'exclure du parti les écrivains les plus compromis ; Liehm, Vaculik, Klima et, de son poste de candidat membres du Comité central, Procházka[4]. La revue littéraire *Literarni Noviny*, un des centres les plus actifs de l'anticonformisme, fut placée sous le contrôle du ministère de la Culture. Le démantèlement de l'Union des Écrivains fut entrepris. M. Novotný fit adopter par le Parti une politique de force à l'égard des intellectuels[5], avec ce résultat qu'il subit toute l'impopularité de mesures qui portaient à son comble le malaise dans l'*intelligentsia*.

[1] Concernant l'attitude des intellectuels, se reporter à la dépêche de Prague n° 579/EU du 10 juillet 1967, non publiée, qui rend compte du 4e congrès des Écrivains tchécoslovaques qui s'est tenu du 27 au 29 juin 1967. Ce congrès a vu s'affronter le parti et les intellectuels. La menace lancée par le premier secrétaire du parti, M. Novotný, aux milieux libéraux montre que le pouvoir paraît résolu à l'épreuve de force. L'événement dominant du congrès, en raison de ses répercussions politiques, a été la lecture, devant les écrivains, d'une lettre de Soljenitsyne.

[2] La politique extérieure du gouvernement tchécoslovaque a subi les attaques des intellectuels, non seulement de tendance libérale, mais encore d'une large fraction de la population, choquée par l'attitude pro-arabe sans nuance des autorités et du parti. Voir la dépêche de Prague n° 608/EU du 20 juillet 1967, non reprise.

[3] Ladislav Mnačko, né en Moravie en 1915, est un écrivain et journaliste réputé pour ses souvenirs de guerre et ses reportages sur les régions déshéritées de la Slovaquie. Il est exclu du parti communiste en août 1967, déchu de la nationalité tchécoslovaque, de son titre honorifique d'artiste émérite et de ses décorations d'État pour avoir manifesté son soutien à Israël, lors du conflit israélo-arabe de juin 1967, et pour s'être exilé en Israël sous le prétexte d'un voyage en Autriche. Il revient en mai 1968. Se reporter aux télégrammes de Prague nos 1198 à 1203, 1204 à 1209, 1210 à 1215, respectivement des 16 et 18 août 1967, non publiés.

[4] Antonin J. Liehm, journaliste, écrivain, chroniqueur, critique de cinéma, de renom international, lutte depuis 1960 pour la liberté de la culture. Faisant partie des écrivains libéraux, il participe aux débats concernant le conflit israélo-arabe et les rapports entre la littérature et la politique. Le comité central du parti communiste tchécoslovaque, ouvert à Prague, le 26 septembre 1967, l'exclut du parti communiste ainsi que Ludwik Vaculik, Ivan Klima et Pavel Kohout, tandis que Jan Procházka est évincé du comité central en attendant sa comparution devant un conseil de discipline. Sur cette purge au sein de l'Union des Écrivains, consulter les télégrammes de Prague nos 1438 à 1444 et 1445 à 1455, tous deux du 28 septembre 1967, non reproduits.

[5] Se référer à la dépêche n° 838/EU du 6 octobre 1967, intitulée : *le Comité central et la répression culturelle*, non publiée. L'hebdomadaire de l'Union des Écrivains *Literarni Noviny* passe sous la tutelle du ministère de la Culture et de l'Information.

2. L'application de la réforme économique.

La décision de lancer une réforme économique aux principes hardis avait été acquise de haute lutte par les libéraux en 1963. Son application a débuté en janvier 1967. Elle a commencé dans une certaine confusion.

Les entreprises procédèrent à des augmentations des prix de gros supérieures aux prévisions. Les mesures tendant à la réduction des investissements non rentables aboutirent à l'abandon d'un grand nombre de projets en cours de réalisation. Les possibilités d'exportation vers les pays occidentaux semblent avoir été surestimées. L'application des mécanismes économiques fut faussée par l'augmentation des revenus des entreprises et des personnes physiques.

Ces signes d'inflation semblent avoir fait rebondir les discussions entre adversaires et partisans de la réforme. Les premiers, parmi lesquels se rangeait M. Novotný, estimèrent que le retour, même partiel et provisoire, à l'exercice de contrôles administratifs était nécessaire si l'on voulait éviter de recourir à des mesures impopulaires d'assainissement. Les seconds soutinrent au contraire que c'était dans l'application limitée de la réforme et la résistance des nombreux éléments qui voyaient leur position personnelle menacée, qu'il fallait chercher les causes d'une situation aussi désastreuse.

Il semble qu'en septembre M. Novotný ait en partie rallié le Comité central à ses vues. Pourtant les discussions ne cessèrent point. En décembre, le Comité central adopta une résolution où l'on vit un compromis entre les deux tendances : c'était donc un désaveu voilé de M. Novotný.

3. Les revendications slovaques

Les difficultés particulières qu'a rencontrées l'économie slovaque dans l'application de la réforme semblent avoir été la raison des attaques que lança à la fin de 1967 M. Dubček, Premier secrétaire du PC slovaque, contre M. Novotný. La question slovaque a fait l'objet de discussions orageuses, lors des réunions du Comité central de septembre[1] et de décembre[2]. La résolution sur la situation économique adoptée par le Comité central en décembre et le discours de nouvelle année prononcé par M. Novotný mentionnent l'existence de ce problème, ce qui constitua une concession tardive de la part du Premier secrétaire.

[1] La session du comité central se tient les 26 et 27 septembre 1967 et est consacrée aux problèmes idéologique, culturel, économique et à la préparation des élections de 1968.

[2] Devant l'acuité de la crise économique et financière, le comité central s'est réuni les 9-10 et 19 décembre 1967, dans une atmosphère tendue. Le *praesidium* est divisé entre les « libéraux » et les « durs ». Les travaux sont suspendus le 21 décembre et reprennent le 3 janvier 1968. Le message adressé le 1er janvier 1968 à la population tchécoslovaque, dont les principaux sujets ont porté sur les questions économiques, la Slovaquie, la politique extérieure et de défense nationale, est analysé dans les télégrammes de Prague nos 1 à 3 et 4 à 12 du 2 janvier 1968.

4. La libéralisation politique.

Vers la fin de 1967 les oppositions diverses aux choix proposés par M. Novotný ont fait porter le débat sur le problème de fond : le monopole absolu du Parti dans la vie du pays et l'application autoritaire du principe du centralisme démocratique dans le Parti. On passait à l'attaque directe contre M. Novotný.

Ce dernier ne semble pas avoir réussi à différer ou à éluder l'examen des questions qui le mettaient directement en cause. Une large consultation des organisations de base a précédé la réunion du Comité central qui y a consacré une partie de ses travaux lors de sa réunion d'octobre. La tendance libérale a exprimé, en rejoignant les aspirations du plus grand nombre, un grand désir de changement.

II. *Les caractères de la crise*

Les événements se sont déroulés dans une atmosphère de crise. À partir de novembre, personne n'ignorait à Prague que se jouait le sort de M. Novotný.

A. Le Comité central a joué le rôle principal dans la crise

La crise tchécoslovaque s'est déroulée au sein du Parti. D'autre part, le débat n'a pas été secret, et limité au groupe direct des principaux dirigeants, comme dans le cas de la chute de M. Khrouchtchev[1]. Il a eu lieu dans des conditions relativement démocratiques. A la différence enfin de M. Khrouchtchev, M. Novotný n'a pas été privé d'un coup de toutes ses fonctions. Il reste Président de la République[2].

1. Autant qu'on puisse le savoir, c'est le refus du *Praesidium* de renouveler en novembre sa confiance au Premier secrétaire qui marque le début de la crise.

Au *Praesidium*, y a-t-il eu partage des 10 voix, ou mise en minorité du Premier secrétaire ? Comment a voté chacun de ses membres ? Il est difficile de répondre. Il semble cependant que M. Lénart[3], le président du Conseil, que l'on disait acquis à des vues plus libérales, ait défendu

[1] Nikita Khrouchtchev est premier secrétaire du Parti communiste de l'Union soviétique (1953-1964), président du Conseil des ministres de l'URSS de 1958 au 15 octobre 1964. A cette date, il abandonne, non seulement, ses fonctions de premier secrétaire et de Premier ministre, mais aussi celle de membre du *praesidium.* Sur cette démission et l'analyse des raisons diverses qui peuvent l'expliquer, se reporter à *D.D.F.*, 1964-II, n° 136.

[2] Le 20 mars 1968, le conseil central des syndicats demande à M. Antonin Novotný, par lettre publiée dans la presse, de démissionner de son poste de président de la République tchécoslovaque. Le 22 mars, M. Antonin Novotný se démet de ses fonctions de président de la République. Le 30 mars, le général d'armée Ludvik Svoboda est élu président de la République (il obtient 282 voix sur 288).

[3] Josef Lénart, né en 1923, en Slovaquie, a été nommé président du Conseil des ministres, en remplacement de M. Siroky, en septembre 1963. Il est membre du *praesidium* du comité central du parti communiste tchécoslovaque (PCT) depuis décembre 1962 et réélu à ce poste lors du 13e congrès du parti en juin 1966.

M. Novotný, alors que M. Hendrych[1], qui avait mené les attaques contre les intellectuels, se soit montré favorable à son départ.

2. Le Comité central a joué dans la crise un rôle d'un véritable Parlement du Parti.

Les divisions au sein du *Praesidium* rendirent nécessaire la convocation d'un plenum du Comité central. Cette réunion prévue pour le 5 décembre a été ajournée une première fois au 12 décembre pour avoir enfin lieu le 29 décembre. La méfiance du Comité central à l'égard du *Praesidium* s'exprima par la création d'une « commission préparatoire de 12 membres » chargée de faire des propositions au même titre que le *Praesidium*.

Dans une atmosphère tendue la position de M. Novotný faiblissait à mesure que se prolongeaient les débats auxquels se seraient inscrits une cinquantaine d'orateurs. Une grande partie des dirigeants slovaques suivirent M. Dubček dans ses attaques contre le Premier secrétaire. Le professeur Ota Sik[2], père du nouveau système de gestion, le critiqua aussi très vivement ; il fut suivi par un grand nombre des responsables des affaires économiques. Tous les orateurs n'ayant pas pu se faire entendre, le Comité central décida de se réunir à nouveau au début de janvier. Le Parti tout entier connut l'existence d'une crise au sommet et les cellules de base en ont été informées.

M. Novotný a été en mesure de se défendre. Comme il était à prévoir de la part de cet habile tacticien, le Premier secrétaire a fait preuve de souplesse. D'une part, il aurait fait son autocritique pour désamorcer les attaques portées contre lui. Il aurait cherché en même temps, tout en se défendant sur des points précis de sa gestion, à déclencher un réflexe d'unité dans le Parti en évoquant la tension internationale, l'intérêt de ne rien faire d'irréparable avant la conférence de Budapest[3] prévue pour février, les conséquences de bouleversements politiques en Tchécoslovaquie sur ses alliés telles que la Pologne, la RDA, l'Union soviétique.

Réuni le 4 janvier, le Comité central passa au vote le 5. La majorité décida de destituer de son poste le Premier secrétaire, M. Novotný, et de nommer à sa place M. Dubček[4].

[1] Jiri Hendrych, président de la commission idéologique du comité central, est le plus proche collaborateur de M. Novotný. Lors de la réunion du 5 mars 1968, le *praesidium* du comité central l'a déchargé de ses fonctions. Cependant il demeure membre du *praesidium* et secrétaire du comité central. Son successeur est Joseph Spacek, membre du *praesidium* depuis janvier 1968, secrétaire du parti communiste pour la ville de Brno et premier secrétaire pour la Moravie du Sud. Jiri Hendrych ne s'est rallié à Dubček qu'à la dernière heure.

[2] Ota Sik, artisan de la réforme économique lancée en 1965 en Tchécoslovaquie, est né en 1919 à Plzen, en Bohême de l'Ouest. Il est depuis 1961 directeur de l'Institut économique de l'Académie des Sciences et depuis 1962, membre du comité central du parti communiste tchécoslovaque.

[3] La réunion consultative des partis communistes d'Europe de l'Est se tient à Budapest du 26 février au 5 mars 1968.

[4] Sur le déroulement de ces événements, les décisions prises par le comité central, se reporter aux télégrammes de Prague n°s 13 à 17, 21 et 22, 28 à 37 des 3, 5 et 6 janvier 1968, non publiés.

B. Les forces extérieures au Parti n'eurent qu'un rôle minime dans la crise.

L'opinion publique était informée des débats, mais n'exerça aucune pression visible sur leur issue. M. Novotný a-t-il songé comme on l'a dit à utiliser la police et l'armée pour intimider ses adversaires ? Quoi qu'il en soit il n'y est pas parvenu.

C. M. Novotný a invoqué sans succès l'arbitrage de l'URSS.

Le bref voyage de M. Brejnev[1] à Prague les 8 et 9 décembre a certainement été provoqué par M. Novotný, qui souhaitait recueillir l'appui des Soviétiques. Selon M. Tatu[2], on aurait présenté à M. Brejnev une version déformée des événements, selon laquelle M. Novotný serait mis en difficulté par le débordement du nationalisme slovaque. Ayant constaté sur place la complexité de la situation, Brejnev se serait gardé de prendre parti et se serait borné à donner à tous de vagues conseils de modération. L'épisode est intéressant dans la mesure où il nous apporte une double leçon sur l'évolution des attitudes soviétiques : a) les dirigeants de Moscou, amenés à reconnaître comme inévitables des changements intérieurs chez un de leurs alliés dans un sens qui sans nul doute leur déplaît, s'inclinant maintenant devant l'inévitable et s'abstiennent d'intervenir ; b) mais le premier mouvement de Brejnev a tout de même été d'aller à Prague ; c'est probablement que s'il avait pu influer sur le cours de la crise il n'aurait pas hésité.

III. *Les conséquences de la crise*

A. En Tchécoslovaquie

La décision du Comité central ne met pas fin à la crise. De nombreux points d'interrogation subsistent et les discussions se poursuivent.

1. L'issue en apparaît d'abord comme un compromis susceptible d'être remis en cause.

M. Dubček, qui a mené le combat contre M. Novotný, peut ne pas adopter des positions complètement opposées à celle de ce dernier. Le nouveau Premier secrétaire est un *apparatchik* de formation communiste classique qui a vécu de nombreuses années en Union soviétique[3]. C'est surtout sur le problème slovaque qu'il paraît s'être opposé à son prédécesseur. Ses positions sur les autres problèmes sont mal connues.

Le maintien de M. Novotný à la tête de l'État peut n'être que provisoire. Tant qu'il demeure à la fois Président de la République et membre du

[1] Leonid Brejnev est premier secrétaire du comité central du parti communiste de l'URSS depuis octobre 1964.

[2] Michel Tatu, journaliste, correspondant du journal *Le Monde* à Moscou (1957-1966) puis pour l'Europe orientale (1966-1969).

[3] Alexandre Dubček a vécu avec sa famille en URSS, à Frounzé au Kirghizstan, de 1925 à 1938, puis est retourné compléter ses études de droit à Moscou en 1958. Un portrait de Dubček est brossé dans le télégramme de Prague n°s 39 à 44 du 8 janvier 1968, non publié.

Praesidium du Parti, il peut encore faire entendre sa voix. De même plusieurs de ses partisans restent en fonction au *Praesidium*. Si l'une des conséquences de la crise a été la nomination comme membres du *Praesidium* de quatre personnalités nouvelles, proches sans doute de M. Dubček, aucune exclusion n'a été prononcée. Dans ces conditions la « vieille garde » a encore les moyens de se faire entendre.

Un remaniement ministériel enfin est attendu depuis le 5 janvier. Il ne s'est pas encore produit[1]. On ne sait toujours pas si M. Lénart, slovaque comme M. Dubček, restera Président du Conseil et si M. Cernik[2], comme le bruit en a couru, le remplacera. M. David[3] était l'homme de M. Novotný : conservera-t-il son poste de ministre des Affaires étrangères ?

2. Au-delà des questions de personnes, les graves problèmes qui sont les causes profondes de la crise n'ont pas reçu de solution définitive. C'est une coalition de mécontents qui a obtenu la décision du 5 janvier. Les Tchèques peuvent répugner à faire des concessions aux Slovaques dont les revendications risquent d'ailleurs de freiner l'application de la réforme. Le Parti peut hésiter à adopter une attitude trop souple dans ses relations avec les intellectuels. Il n'a pas choisi une ligne nette dans les problèmes économiques. À cet égard, le remaniement ministériel constituera une indication intéressante, selon la place qu'il attribuera dans la gestion de l'économie au professeur Ota Sik, le plus radical des réformateurs.

3. Quelles que soient ses tendances libérales, M. Dubček trouvera nécessairement dans l'opinion plus libéral que lui ; il devra concilier les transformations indispensables avec la nécessité d'assurer les transitions dans l'ordre et sans dommage pour les privilèges du Parti. Dans certaines circonstances le seul jeu de revendications excessives et des réactions inévitables du pouvoir pourrait amener une évolution progressive de sa position, jusqu'au point où, sous son autorité, le groupe dirigeant s'engagerait de plus dans une mission de reprise en mains. Ce serait en somme une évolution à la Gomulka[4]. Rien actuellement n'indique que tel sera l'avenir de M. Dubček. On peut simplement noter que cette possibilité existe et qu'elle risquera d'autant plus de se réaliser que la réforme économique connaîtra des difficultés plus graves.

[1] Le nouveau gouvernement est nommé le 8 avril 1968.

[2] Oldrich Cernik, membre du *praesidium* du comité central du parti communiste tchécoslovaque, vice-Premier ministre, président de la commission du Plan, devient Premier ministre le 8 avril 1968.

[3] Vlaclav David est ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères depuis 1958.

[4] Wladislaw Gomulka, né en 1905 en Galicie, adhère au parti socialiste qu'il quitte en 1927 pour le parti communiste clandestin. Il est emprisonné de 1932 à 1934 puis de nouveau en 1936. Il s'évade en 1939 et participe à la résistance polonaise. En novembre 1943, il est secrétaire général du parti ouvrier polonais clandestin. En 1945, il est vice-président du Conseil des ministres, élu en 1948 au comité central du Parti ouvrier unifié polonais (POUP), écarté pour déviationnisme, il est démis de toutes ses fonctions et exclu du POUP en 1949, arrêté en 1951, libéré en 1954, réhabilité, il est depuis octobre 1956 premier secrétaire du comité central.

4. Pour l'instant cependant des signes très encourageants d'assouplissement du régime se manifestent.

L'opinion a accueilli avec soulagement la promotion de M. Dubček au détriment de M. Novotný. Les discussions dans la presse sont plus libres et les communistes de la tendance libérale n'ont pas hésité à exposer l'ensemble de leurs idées, qui vont fort loin. Les thèmes dominants sont la démocratie dans le Parti et le pays, l'information de l'opinion publique.

Quelques mesures d'apaisement ont été concédées aux Slovaques telles que la création d'une agence de presse slovaque à Bratislava. Il en est de même dans le domaine culturel. Une personnalité modérée a été nommée à la présidence de l'Union des Écrivains. M. Procházka[1] a accédé au *Praesidium* de cette organisation. Une nouvelle revue *Literary Listy* aux tendances proches de celles de *Literarny Noviny* avant sa mise en liberté a été autorisée à paraître.

Le *Praesidium* du Parti a décidé symboliquement de tenir le public informé de ses travaux. On prépare une redistribution des compétences respectives du gouvernement et du Comité central du Parti, qui se traduira probablement par une revalorisation de la fonction gouvernementale, peut-être aussi des prérogatives parlementaires.

B. Dans les autres pays socialistes

Si une volonté de changement est clairement indiquée sur le plan intérieur par les nouveaux dirigeants, en politique extérieure, on réaffirme les thèses traditionnelles. Il est cependant certain que le style sera plus libre vis-à-vis de Moscou. Sur l'Allemagne les positions ne sont pas changées, mais l'accord sur l'établissement de missions commerciales a été rapidement mis en vigueur par la nouvelle équipe et l'éventualité d'un établissement de relations diplomatiques avec Bonn discrètement rappelée au passage dans un article de *Rude Pravo*. Il n'est pas interdit de penser que l'attitude vis-à-vis de Bonn deviendra progressivement moins dogmatique, ce qui amène à la conclusion que pour les Allemands il n'y aurait pas de meilleure occasion pour faire un pas en direction des demandes tchécoslovaques dans la question de la nullité *ab initio* des accords de Munich.

Enfin la nouvelle direction tchèque peut adopter une politique moins conforme aux vues de Moscou en ce qui concerne la conférence des Partis et les questions liées à l'organisation du mouvement communiste. Elle peut encore se distinguer de Moscou par des nuances dans son attitude vis-à-vis d'Israël.

En dehors de ces possibilités d'évolution de la politique extérieure tchèque, les événements de Prague peuvent, par la vertu de l'exemple, exercer une certaine influence sur le cours des événements dans les pays

[1] Jan Procházka, né en 1929, est un romancier, nouvelliste et scénariste tchécoslovaque. En 1960, il célèbre la gloire des « héros socialistes » puis passe à la critique des abus du pouvoir sous le régime communiste. Il fait partie des écrivains libéraux qui militent pour la liberté de pensée, d'écriture.

voisins. Il est impossible de prévoir actuellement jusqu'où iront les choses à cet égard. Mais le départ de M. Novotný ne peut pas ne pas être ressenti, non seulement par Ulbricht[1], qui avec lui, représente dans cette région de l'Europe le passé stalinien, mais par un dirigeant comme Gomulka, qui est passé du sursaut nationaliste de 1956 à une politique d'étroit conservatisme intérieur et de méfiance soupçonneuse des risques que la détente européenne peut présenter pour la stabilité du régime, et qui est de plus en plus susceptible de se trouver confronté avec les mêmes aspirations à la vérité et à la liberté qui ont amené le conflit entre M. Novotný et l'élite communiste tchécoslovaque elle-même.

Il est vrai que la grande différence entre Pologne et Tchécoslovaquie réside dans le fait que, dans ce dernier pays, les forces de contestation et de progrès sont à ce que l'on sait situées pour l'essentiel au sein même du Parti communiste ; alors qu'en Pologne le divorce est manifeste entre le Parti et la nation. Toute évolution est ainsi plus difficile en Pologne, ce qui n'écarte nullement d'ailleurs la possibilité que M. Gomulka tombe un jour victime du malaise né de l'usure de son pouvoir et de l'immobilisme de sa politique. Dans la mesure où il existe en Tchécoslovaquie une génération de cadres politiques à la fois sincèrement communistes et franchement révisionnistes, les événements de Prague ouvrent peut être au communisme européen l'une des meilleures chances qu'il puisse avoir de se rénover sans se renier. En ce cas la Tchécoslovaquie deviendrait à coup sûr un exemple pour les éléments libéraux dans l'ensemble de l'Europe de l'Est.

(Europe, Tchécoslovaquie, Politique intérieure, 34-3-1)

[1] Walter Ulbricht, homme politique allemand, né en 1893 à Leipzig, entre au parti social-démocrate allemand (SPD) en 1912 et participe à la fondation du parti communiste allemand (KPD) en 1919. Le 21 avril 1946, dans la zone d'occupation soviétique, le parti communiste allemand et le parti social-démocrate fusionnent pour former le parti socialiste unifié allemand ou SED. Walter Ulbricht devient, en 1950, secrétaire général du comité central du SED, puis en 1953, premier secrétaire du comité central du SED et en 1960, président du conseil national de défense et président du conseil d'État. Il devient le chef de la RDA à la mort de Wilhelm Pieck.

128

GÉNÉRAL BROTHIER, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE AU LAOS,
AU CHEF DE BATAILLON LE JOLY, CHEF DE LA SECTION MILITAIRE
DE LA SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE.

L. *Vientiane, 16 février 1968.*

Mon cher Le Joly,

Vous trouverez ci-jointe, et légèrement remaniée, une copie de cette lettre[1] dont je vous avais donné connaissance au moment de votre passage au Laos[2].

Depuis, s'il s'est produit un certain nombre d'événements sporadiques, il n'y a pas eu de grand mouvement, mises à part les réactions psychologiques de l'action Vietcong au Sud-Vietnam.

Beaucoup plus que par une action d'envergure et d'ensemble, l'action du Pathet Lao, se manifeste actuellement par une série d'actions de détails, couvrant l'ensemble du territoire Lao, à l'exception peut-être de la 5e région militaire et de la zone FAN[3] du Nord. C'est ainsi qu'on note une action sur un bataillon de volontaires en 2e région (celle de Vang-Pao)[4], une autre dans la région du Mékong entre les provinces de Luang Prabang et Sayaboury, la destruction de l'important pont sur la Sebang Faï au nord de Thakkek, la destruction du pont sur la Se Ban Nouan entre Paksé et Savannakhet, la prise d'un village à 6 kms de Saravane (ce qui a eu pour résultat que nos enseignants de Saravane en vacances à Paksé ont reçu des autorités militaires Lao, l'ordre de ne pas rejoindre leur poste), sur un autre plan la démission reprise du général Phasouk[5] parce qu'on voulait lui enlever pour la région de Luang Prabang ses deux GM[6] neutralistes qui sont certainement ses deux meilleures unités.

Je dis bien qu'il n'y a pas d'action généralisée du Pathet Lao ; la situation d'ensemble serait même à mon sens plus calme qu'à la fin de décembre. Mais l'état de décrépitude de l'armée Lao est tel, son manque de volonté de se battre si évident et si flagrant, qu'aucune de ses unités (à part pourtant les unités FAN quand elles agissent dans leurs zones) n'est capable d'opposer la moindre résistance à une entreprise Pathet, si mince soit-elle. Beaucoup plus que la force Pathet cela traduit la faiblesse et le manque de volonté de

[1] Non retrouvée.

[2] Le chef de bataillon Le Joly conduit une mission d'information au Laos du 27 janvier au 2 février 1968.

[3] Forces armées neutralistes.

[4] Général Vang Pao, officier hmong de l'Armée royale laotienne recruté par la CIA pour former une « armée secrète » au sein de la population hmong du Laos.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note du 14 février 1968 : *Situation militaire au Laos.*

[6] Groupes mobiles.

l'armée et du peuple Lao à mener une guerre dont ils voient mal les buts et l'issue. Les ponts « fortement gardés » par les FAR[1], ont sauté sans que la moindre résistance soit exercée.

Je viens de passer trois jours à Vang Vieng, et j'ai longuement parlé avec les différents chefs FAN, surtout les colonels Soulivan et Hong Keo. Ils manifestent ouvertement leur inquiétude de la situation militaire et le peu de considération qu'ils éprouvent pour les unités FAR.

Quand j'y suis arrivé, il y avait couvre-feu à 20 heures et on laissait entendre qu'une attaque sur Mong Soui était imminente ; quand j'en suis parti il n'y avait plus de couvre-feu, tout baignait dans le beurre, et j'ai dû m'envoyer un baci, un boun[2] et un pique-nique. Tout cela parce que le bataillon FAN parti à Luang Prabang de mauvais gré était revenu à sa base de Mong Soui.

Je suis maintenant à peu près convaincu que s'il n'y a pas un accord entre FAN et Pathet, il y a au moins une convention tacite entre eux : « Laisse-moi la paix dans ma zone, et je te laisserai la paix dans la tienne ».

Mais à mon sens, l'élément le plus important, ce sont les réactions psychologiques des différents milieux Lao devant l'action des Vietcong au Sud-Vietnam.

Cela a fait l'effet d'une bombe. Si un petit nombre était encore persuadé qu'il était possible de gagner la guerre, aux côtés des Américains, le nombre de ces « croyants » se réduit de plus en plus. Je suis même convaincu que plus personne n'y croit, et que certaines attitudes de façade chez les dirigeants masquent un total scepticisme.

Le commandement FAR (le général Kouprasith[3] excepté qui a sa région bien en mains ; mais que ferait-il s'il était seul ?), ne croit plus à rien, ne sait plus où donner de la tête, ni comment résoudre ses problèmes. Le général Ouane[4] lui-même serait complètement désabusé, et déclarerait qu'il était absolument hors d'état de s'opposer, où que ce soit à la moindre tentative Pathet.

Le commandement FAN lui-même, bien que plus ferme, disposant d'une troupe de meilleure qualité est désabusé et souffre du manque d'un chef qui ait une tête un peu politique au lieu d'être coiffé par un homme de paille. Soulivan m'a dit textuellement « pour que nous puissions faire quelque chose (sans préciser quoi) il faudrait que les FAN soient 70 000 et les FAR 10 000 ». Il est en tous cas certain qu'ils durcissent leur attitude à l'égard des Américains.

[1] Forces armées royales laotiennes.

[2] Au Laos, le baci est une fête (boun) du rappel des âmes, organisée à l'occasion d'un événement heureux elle exprime ou crée les conditions favorables pour des souhaits de santé, de bonheur, de prospérité.

[3] Général Kouprasith Abhay, commandant en chef adjoint des forces armées royales laotiennes et commandant de la région militaire de Vientiane.

[4] Général Ouane Rathikoun, commandant en chef de l'Armée royale laotienne.

Quant au milieu civil, il ressent profondément les événements du Vietnam. Un jeune secrétaire d'État disait récemment à un de mes amis : « Nous avons vendu notre âme pour des dollars, quand nous dépensons dix dollars il y en a huit qui nous sont donnés par les Américains. Nous avons une balance commerciale ridicule avec 95 % à l'importation et 5 % à l'exportation. Si nous voulons nous en sortir il nous faut complètement changer de méthodes, mais nous sommes livrés pieds et poings liés ».

Il est incontestable que l'inquiétude chez tous les Lao est profonde et qu'ils n'éprouvent pas le moindre désir de voir leur pays changé en champ de bataille ou simplement en glacis pour bombardier. Fait symptomatique, avant-hier, encouragé en sous-main par l'administration, tout le personnel Lao employé par les entreprises américaines était en grève. Ce qui était un mouvement d'aspect syndical, traduisait en réalité un mouvement de xénophobie contre les Philippins et les Thaïlandais, et une manifestation contre le traitement discriminatoire appliqué aux Lao par rapport aux précédents, par les Américains.

Je pense pouvoir vous faire le point prochainement en ce qui concerne le chiffre des Américains. Il semble bien qu'en 3e et 4e RM, Savannakhet et Paksé, ils aient replié tous les ressortissants sur ces deux villes dans un premier temps et sur les bases de Thaïlande dans un deuxième. J'ai même l'impression que de plus en plus tout l'appui logistique ou militaire aux Lao, se fait à partir des bases de Thaïlande, et sur des terrains de travail non officiels en territoire Lao.

J'espère que votre séjour au Cambodge et votre voyage de retour se sont bien passés. L'ambassadeur prépare ses malles. Avez-vous du nouveau en ce qui concerne sa succession[1].

Amitiés.

(Asie, CLV, Laos 1965-1978)

[1] Le 18 avril 1968, André Ross succède à Claude Arnaud comme ambassadeur de France à Vientiane.

129

M. D'AUMALE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À BONN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 959 à 966. *Bonn, 17 février 1968.*

(*Reçu* : 18 h. 30).

Les résultats des entretiens franco-allemands[1] sur les problèmes de l'élargissement des communautés ont pris les milieux politiques et les commentateurs de la République fédérale par surprise. On ne s'attendait pas ici à ce que le désir du gouvernement de Bonn de rechercher un « arrangement » suscite une attention aussi encourageante, qui relance en quelque sorte les efforts du Chancelier et de M. Brandt.

La première réaction, ici, est pour les uns la franche satisfaction, pour les autres le soulagement. M. Ahlers, adjoint du secrétaire d'État à l'Information, déclarait déjà le 16 à la fin de la matinée que les membres du gouvernement allemand qui étaient restés à Bonn, étaient heureux de ce qu'ils avaient appris des discussions de Paris. On avait accueilli « avec une grande joie » les nouvelles de la capitale française. Comme on le savait, a remarqué le porte-parole, le gouvernement fédéral y était parti sans illusions et l'on se félicitait de voir que les résultats avaient dépassés – à ce qu'il semblait du moins – l'attente. Le Chancelier, notent les commentateurs, a obtenu, dans l'immédiat, ce dont il avait besoin : il ne rentre pas les mains vides. Cela conduit l'éditorialiste de la *Frankfurter allgemeine* à considérer qu'après tout l'obstination de M. Brandt n'avait pas été vaine. La France a fait un pas vers le gouvernement fédéral parce qu'il lui importait avant tout d'éviter que les cinq ne se regroupent contre elle ou en dehors d'elle et finissent par mener un jeu propre avec les Anglais[2]. Cela n'était pas non plus, d'ailleurs, de l'intérêt de Bonn. Un terme a été mis à la période des petits-déjeuners. De même, la France a opposé à la recherche d'un arrangement commercial, à laquelle elle participe, toute formule de consultations organisées entre la Communauté et les candidats, dont M. Brandt s'était fait l'avocat et auxquelles Paris s'est montré hostile. Peut-être le marchandage s'est-il étendu à d'autres questions. Dans la *Stuttgarter Zeitung* du 16, M. Frisch suggérait que l'on avait pu établir quelque lien entre les positions respectives de Bonn et de Paris sur « l'arrangement » et sur les problèmes monétaires internationaux.

[1] Les entretiens franco-allemands se sont tenus à Paris les 15 et 16 février 1968. Se reporter, en particulier, à l'entretien tenu entre le général de Gaulle et le chancelier Kiesinger, le 15 février, reproduit ci-dessus.

[2] Concernant la candidature britannique à l'entrée dans la Communauté et les manœuvres de Londres à cet égard, se reporter au télégramme de Bonn n°s 233 à 239 du 15 janvier 1968, non publié. Le point de vue londonien à l'issue de la visite du chancelier Kiesinger à Paris est présenté dans le télégramme de Londres n°s 900 à 907 du 17 février, non repris.

Mais les commentaires trahissent aussi de l'incertitude – peut-être parce qu'ils sont pris de court –, ils restent méfiants sur nos arrière-pensées. Ils se montrent surtout très réservés quant à l'avenir.

Si la France a accepté de participer à la recherche d'un arrangement, observent-ils, elle n'a pas modifié sa position et ne s'est liée à rien, tandis qu'elle a consacré l'Allemagne dans le rôle d'honnête courtier. Rôle qui paraît à plusieurs terriblement dangereux. L'issue qui s'ouvre aujourd'hui est extrêmement fragile. Il va falloir rallier les quatre autres partenaires, et l'on comprend bien qu'il est préférable à cet égard de ne pas parler d'un schéma préfabriqué franco-allemand, comme M. Diehl[1] l'a bien marqué au cours des déclarations qu'il a faites à Paris le 16 février. Il faut ensuite que les Anglais abandonnent leur politique du tout ou rien. Des contacts germano-britanniques sont prévus la semaine prochaine. Une dépêche de l'agence DPA datée de Londres annonce que M. Duckwitz, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, part mardi pour Londres, sur une invitation déjà ancienne de sir Paul Gore-Booth[2]. M. Duckwitz restera trois jours dans la capitale britannique et s'entretiendra également avec MM. Brown[3] et Mulley[4]. « De l'avis des observateurs londoniens, cette visite constitue une bonne occasion pour obtenir des renseignements de première main sur les réactions britanniques ». M. Lahr[5] doit également se rendre à Londres, le 22 février, pour y poursuivre avec M. Mulley les négociations relatives à l'aide en devises.

On met en relief, d'autre part, une prochaine rencontre de M. Brandt avec les dirigeants des États scandinaves. On compte sur ceux-ci – et sur l'Irlande – pour circonvenir les Anglais, ou du moins, on y voit une chance. Un arrangement de nature commerciale se rapprochant d'une zone de libre-échange et comportant des dispositions relatives aux produits agricoles apporterait aux Scandinaves l'essentiel des avantages qu'ils attendent de l'élargissement des communautés, et nombreux sont ceux qui pensent, en République fédérale même, qu'un des intérêts dominants de l'économie allemande réside en fait dans la suppression des obstacles au commerce entre les Six et les pays nordiques.

(Europe, EU, 1961-1970, République fédérale d'Allemagne, Relations politiques avec la France, Réunions au sommet, 1968)

[1] M. Günther Diehl est secrétaire d'État au *Bundespresse Amt*.

[2] Sir Paul Gore-Booth, diplomate britannique, est sous-secrétaire d'État permanent au *Foreign Office* depuis 1965.

[3] M. George Brown est secrétaire d'État au *Foreign Office* du 11 août 1966 au 16 mars 1968.

[4] M. Frederick William Mulley, homme politique britannique, membre du parti travailliste, avocat et économiste est secrétaire d'État au *Foreign Office* et secrétaire d'État au Désarment depuis 1967.

[5] Le Dr Rolf Lahr est secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1961.

130

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

Attitude vis-à-vis du vice-président turc de la République de Chypre

Paris, 17 février 1968.

Conformément aux directives qui lui avaient été adressées le 3 février[1], le chargé d'Affaires de France à Nicosie[2] a profité d'un entretien avec M. Kyprianou[3], le 7 février, pour indiquer au ministre qu'il avait instruction de maintenir vis-à-vis du vice-président de la République de Chypre[4] la même attitude que par le passé et notamment de lui rendre les visites de courtoisie conformes aux usages établis, étant bien précisé qu'il ne s'agissait nullement ce faisant de reconnaître à l'« administration provisoire turque »[5] un caractère paragouvernemental auquel, du côté turc, on se défendait d'ailleurs de prétendre. M. Kyprianou a fait à notre représentant – comme à ses collègues (américain[6], britannique[7]…) ayant effectué des communications de même sens – une réponse ambiguë : « il résulterait d'une visite au Dr Kutchuk une situation fâcheuse ; le gouvernement serait alors contraint d'envisager des mesures qu'il souhaite ne pas prendre »[8].

Le moment est maintenant proche où va se présenter une circonstance justifiant normalement une visite des chefs de missions étrangers au Dr Kutchuk. En effet, par suite d'une décision de Mgr Makarios aussitôt imitée du côté turc, des scrutins pour l'élection aux charges de président et de vice-président de la République auraient dû en principe avoir lieu dans l'une et l'autre des deux communautés le 25 février prochain. En fait, faute de concurrent, le Dr Kutchuk est dès aujourd'hui considéré comme réélu[9], la liste des candidatures étant close ce jour – tandis que l'Ethnarque devra

[1] Ces directives transmises par le télégramme (sans numéro) de Paris à Nicosie, en date du 3 février 1968, sont reproduites ci-dessus.

[2] M. René Servoise, conseiller près l'ambassade de France à Nicosie, en est le chargé d'Affaires depuis le 23 août 1967.

[3] M. Spyros Kyprianou est le ministre chypriote des Affaires étrangères depuis août 1960.

[4] Le Dr Fazil Kutchuk, chypriote-turc, est le chef de la communauté turque et le vice-président élu de la République de Chypre (14 décembre 1959).

[5] Allusion à l'annonce, le 29 décembre 1967, de la constitution à Chypre d'une « administration provisoire turque-chypriote », dotée d'un pouvoir exécutif, d'un pouvoir législatif et d'un pouvoir judiciaire.

[6] M. Taylor Garrison Belcher, diplomate américain, ancien consul des États-Unis à Chypre en 1957 et 1958, y revient en qualité d'ambassadeur le 11 mai 1964.

[7] Sir Norman Costar est le haut-commissaire britannique à Nicosie depuis le 9 janvier 1967.

[8] Se reporter au télégramme de Nicosie n°s 64 à 72 du 8 février 1968, non repris.

[9] *Note du document* : « Il a même été « proclamé » élu du côté turc, bien que son nouveau mandat ne s'ouvre effectivement que le 25 février. La radio chypriote-grecque a mentionné cette « élection » en la déclarant illégale ».

affronter le suffrage populaire (dont le verdict favorable n'est guère douteux) en compétition avec un psychiatre[1] partisan de « l'*Enosis* à tout prix ».

En prévision de l'échéance que marquera le renouvellement des deux mandats présidentiels, nous avons fait l'objet ces jours derniers, à Nicosie et à Paris comme à Washington et à Londres, d'approches insistantes des Américains et des Britanniques, qui paraissent déterminés à passer outre au veto chypriote concernant les visites au vice-président turc et souhaiteraient que les représentants à Chypre de ces trois pays – ainsi que celui de l'Italie[2] dont l'accord semble tenu pour acquis – concertent leur attitude.

Il pourrait y avoir avantage à ce que M. Servoise, qui avait jusqu'à présent instruction de ne pas faire état de sa démarche du 7 février[3], fût autorisé à en informer ses principaux collègues et se prêtât à des échanges de vues avec ceux dont les instructions correspondraient aux siennes sur les conditions (moment, ordre, procédure de sollicitation des audiences) dans lesquelles seraient effectuées les visites au Président et au vice-président de la République – en veillant à ce que les modalités éventuellement convenues laissent apparaître clairement qu'il agit en application d'une détermination propre du gouvernement français.

Il paraît particulièrement souhaitable que le gouvernement d'Ankara, qui a manifesté à deux reprises son désir de voir demeurer sans changement l'attitude de notre représentant à Nicosie vis-à-vis du Dr Kutchuk, soit expressément informé qu'après mûr examen du problème, le gouvernement français a pris une décision répondant à ses vœux. Une communication à ce sujet pourrait être faite dans les prochains jours à l'ambassade de Turquie à Paris.

L'ambassade de Grèce pourrait être également informée de notre point de vue. Bien que son gouvernement ait fait savoir qu'il approuvait la position prise dans cette affaire par celui de Mgr Makarios, il est permis de penser que les dirigeants d'Athènes[4] feront entendre à Nicosie des conseils de modération.

Enfin, il conviendrait sans doute qu'au moment où notre chargé d'Affaires rendra visite au vice-président Kutchuk, la portée de cette démarche fît l'objet de la part du porte-parole du Département, d'une déclaration comportant les apaisements souhaitables vis-à-vis de Nicosie.

(Europe, EU, Chypre, 1961-1970, Politique intérieure, 12bis-3-12-2, Chypre)

[1] Le docteur Evdokas.

[2] Le Dr Franco Bounous est l'ambassadeur d'Italie à Chypre depuis le 10 juin 1965.

[3] Allusion à la visite faite le 7 février 1968 par le chargé d'Affaires de France au ministre chypriote des Affaires étrangères, M. Kyprianou, au cours de laquelle, après un tour d'horizon sur la situation dans l'île, il a été indiqué au ministre chypriote que le représentant français continuerait à rendre, dans un certain nombre de circonstances, des visites de courtoisie au vice-Président de la République de Chypre, le Dr Kutchuk. Se référer au télégramme de Nicosie n°s 64 à 72 du 8 février 1968, non publié.

[4] *Note du document* : « qui ont donné l'exemple de la prudence en s'abstenant de convier le Corps diplomatique aux cérémonies présidées par le « Régent » le 1er janvier dernier ».

131

NOTE
DU SERVICE DES NATIONS UNIES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES POUR LE MINISTRE

Ratification du traité sur l'espace

N. n° 11. *Paris, 18 février 1968.*

La France a signé le 25 septembre dernier le traité sur l'espace extra-atmosphérique[1]. La question se pose maintenant de la ratification de ce traité, à laquelle seize États, parmi lesquels les États-Unis, l'URSS et la Grande-Bretagne, ont déjà procédé.

Avant que la décision de signature soit arrêtée par le gouvernement, les différents ministères intéressés, interrogés par le Département, ont examiné le texte du traité et l'ont apprécié en fonction de la position occupée par la France, par rapport aux autres États, dans le domaine des activités spatiales. Ils ont estimé que les stipulations qu'il contenait étaient pour nous, tout compte fait, plus avantageuses que gênantes.

En effet, nos efforts scientifiques et techniques nous ont permis de prendre rang parmi les pays qui, seuls ou en coopération avec d'autres, ont les moyens d'entreprendre des programmes de recherches et d'expériences dans l'espace. De ce point de vue, les principes consacrés dans le traité ont été considérés comme allant dans le sens de nos intérêts : celui qui prohibe toute appropriation nationale nous prémunit contre le risque de voir les puissances les plus avancées étendre leur souveraineté sur les corps célestes atteints par leurs astronautes ; nous approuvons la portée de la clause d'interdiction relative aux armes nucléaires et aux installations militaires ; enfin, nous estimons primordial que la liberté de l'exploration et de l'utilisation de l'espace par tous et pour tous soit solennellement proclamée.

Toutefois, s'il nous est avantageux de pouvoir bénéficier de ce régime de liberté en tant que puissance spatiale, n'avons-nous pas à prendre la précaution de nous garantir contre les abus que d'autres pourraient en faire ? Les moyens considérables que possèdent les États-Unis et l'URSS et les entreprises ambitieuses dans lesquelles ils projettent de se lancer risquent d'avoir certaines conséquences qui pourraient affecter nos intérêts et peut-être notre souveraineté.

[1] Le traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique y compris la Lune et les autres corps célestes, adopté à l'unanimité le 19 décembre 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies, est signé à Washington par une soixantaine de pays le 27 janvier 1967. La France réserve sa signature et ne signe que le 25 septembre 1967.

Aussi avons-nous regretté que le principe de liberté inscrit dans le traité n'ait pas été assorti de clauses précisant les conditions dans lesquelles s'exercera cette liberté et réglementant les utilisations de l'espace.

D'autres lacunes du traité nous sont également apparues fâcheuses. La liberté qui est reconnue à tous les États implique l'abandon par chacun d'eux de son droit de souveraineté dans « l'espace extra-atmosphérique », alors que la limite à partir de laquelle commence celui-ci n'est pas définie.

D'autre part, si le traité fait allusion aux organisations internationales, par l'entremise desquelles nous entreprenons certaines de nos activités spatiales, il ne leur reconnaît pas de droits et d'obligations en tant que telles.

Enfin, l'article stipulant la responsabilité que peuvent encourir les États du fait de leurs activités spatiales ne va pas au-delà d'une affirmation de principe et ne prévoit pas, notamment, de règles précises sur le partage de responsabilité, dans le cas de coopération entre plusieurs États, sur l'ouverture du droit à réparation et sur la procédure à suivre pour obtenir celle-ci.

Ces lacunes et ces diverses imprécisions nous ont amenés à demander que le traité soit complété par des conventions d'application. De fait, depuis que nous avons signé le traité, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations unies[1] a poursuivi un certain nombre de travaux.

Le premier résultant de ceux-ci a été la rédaction d'une convention sur l'assistance aux astronautes[2]. Notre délégation a pu, à cette occasion, faire reconnaître dans un article spécial les droits et obligations des organisations internationales, ce à quoi s'étaient refusés les Soviétiques lors de la négociation du traité, et faire préciser qu'en cas de recherches sur le territoire d'autrui, la volonté de l'État souverain devait prévaloir sur celle de l'État de lancement. En revanche, le texte qui oblige au retour des astronautes dans leur pays d'origine est inconditionnel et ne réserve pas l'application de la législation nationale sur le droit d'asile ou les poursuites pénales, contrairement à nos vues. Nous avons néanmoins estimé que cette convention était acceptable, du moins pour la période pendant laquelle les expéditions spatiales resteront d'ordre scientifique et expérimental.

D'autre part, en juin, sera reprise l'étude d'une « Convention relative à la responsabilité pour les dommages causés par les engins spatiaux ». Nous y attachons un certain intérêt et à ce sujet nous aurons des propositions à formuler sur lesquelles nous pouvons penser retenir l'intérêt du Tiers Monde.

[1] Le comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dépend de l'Assemblée générale des Nations unies.

[2] La convention sur l'assistance aux astronautes, le retour de ceux-ci et la restitution des engins spatiaux est adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 19 décembre 1967. Elle est ouverte à la signature à Londres, Moscou et Washington le 22 avril 1968 ; la France en raison de l'insuffisance de certaines clauses ne figure pas parmi les signataires.

Nous insisterons également pour un examen approfondi des questions de la définition de l'espace extra-atmosphérique et surtout de l'élaboration de la réglementation des utilisations de celui-ci.

Certes, il est difficile de prévoir dans quels délais les discussions qui sont en cours et celles qui les suivront seront menées à leurs termes. Cependant, on peut légitimement espérer que les travaux entrepris par le « Comité des utilisations pacifiques de l'espace » et qui vont dans le sens que nous souhaitons aboutiront à pallier les défauts du traité.

Aussi, semble-t-il, que nous puissions dès maintenant, ainsi que l'ont déjà fait les autres puissances spatiales, ratifier celui-ci.

La direction des Nations unies a l'honneur de solliciter les instructions du Ministre au sujet de l'ouverture de la procédure de ratification.

(Questions spatiales, Comité de l'Espace, Ratification et application du traité de l'Espace)

132

M. Lebel, Directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au ministère des Affaires étrangères,
à M. Paye, Ambassadeur de France à Pékin.

L. *Paris, 19 février 1968.*

Je vous remercie de votre lettre du 19 janvier[1] qui m'apporte d'intéressantes indications sur l'activité déployée auprès de vos collègues suédois[2] et suisse[3] par l'ambassadeur de Guinée[4] à Pékin.

Nous ignorons encore les véritables mobiles du revirement apparent de M. Sekou Touré. Ses déclarations au huitième congrès du PDG[5] marquent-

[1] Cette lettre est reproduite ci-dessus.

[2] M. Lennart Petri est ambassadeur de Suède à Pékin.

[3] M. Oscar Rossetti est ambassadeur de Suisse à Pékin.

[4] M. Sekou Camara est ambassadeur de Guinée à Pékin.

[5] Le parti démocratique de Guinée (PDG) s'est réuni en congrès au Palais du Peuple de Conakry du 25 septembre au 2 octobre 1967, sous la présidence de M. Sekou Touré et en présence de 724 délégués régionaux et de nombreux observateurs étrangers. Sur le plan extérieur, le fait marquant du congrès est le passage du discours de M. Sekou Touré concernant les relations franco-guinéennes et l'évolution des rapports de la Guinée avec les pays africains modérés, le Sénégal notamment. Dans son intervention finale, le 2 octobre, le président guinéen a demandé aux observateurs « américains et européens » d'être ses ambassadeurs auprès du gouvernement français pour contribuer à « réduire l'incompréhension » de ce dernier à l'égard de la Guinée en vue de permettre une reprise « honnête et fructueuse » de la coopération entre Paris et Conakry. Dans ce même discours, M. Sekou Touré fait état de la décision de son pays de reprendre sa place au sein du comité Inter-États du fleuve Sénégal et de son désir de normaliser ses relations avec tous les pays du continent, « quel que soit leur régime ». Se reporter à la note de la direction

elles une volonté sincère de coopération avec la France ou traduisent-elles son désarroi devant la dégradation de l'économie et l'isolement diplomatique de la Guinée par suite de l'effacement des leaders de l'Afrique révolutionnaire[1] et de la suspicion des « modérés » ? S'agit-il d'un « renversement des alliances » ou d'une simple manœuvre politique destinée à limiter l'emprise chinoise, à relancer l'aide soviétique, voire à stimuler les concours américains ?

Force est, en tout cas, de constater que le chef d'État guinéen n'a encore rétracté aucune des accusations portées en novembre 1965 contre deux ministres[2] et l'ambassadeur de France à Conakry[3] – accusations qui sont à l'origine de la rupture – qu'il s'en est pris le 10 janvier 1968, devant le comité de libération de l'OUA[4], en termes très vifs à « l'impérialisme français », coupable à ses yeux de maintenir Djibouti en état de dépendance, et qu'en décembre dernier, le chef d'État-major de l'armée guinéenne[5], en visite à Cuba, déclarait à propos des « séquelles du complot de 1965 » que « la Guinée n'était disposée à discuter que si la France, après être revenue de son erreur, souhaitait collaborer loyalement et respectueusement avec elle ».

Ces données contradictoires – mais finalement conformes au personnage de M. Sekou Touré – ne sont, bien entendu, pas de nature à effacer le souvenir de ses retournements successifs.

Il serait donc imprudent de faire fond, dès à présent, sur les manifestations d'une modération dont le chef de l'État guinéen n'a pas été, jusqu'ici, très prodigue à notre égard. Tout en prêtant l'intérêt qui convient aux déclarations d'intention des dirigeants du régime de Conakry, il ne nous

d'Afrique-Levant, sous-direction d'Afrique, du 20 novembre 1967, intitulée : le huitième congrès du parti démocratique de Guinée, non publiée.

[1] Ahmed Ben Bella est renversé par un coup d'État militaire dans la nuit du 18 au 19 juin 1965, et Kwame N'Krumah l'est le 24 février 1966. Celui-ci se réfugie en Guinée où Sekou Touré lui propose la co-présidence du pays.

[2] MM. Triboulet, ministre délégué chargé de la Coopération et Jacquinot, ministre d'État chargé des Départements et Territoires d'Outre-mer. Se reporter à *D.D.F.*, 1965-II, n°s 265, 266, 271, 279.

[3] M. Philippe Koenig, ambassadeur de France à Conakry de 1964 à son expulsion le 17 novembre 1965.

[4] Le Comité de libération de l'OUA est institué par des chefs d'État africains lors de la réunion constitutive de cette Organisation, qui se tient du 22 au 26 mai 1963 à Addis-Abeba. Composé, à l'origine, de neuf membres, il en comprend onze par suite de l'adhésion en octobre 1965 de la Somalie et de la Zambie. Il siège à Dar es-Salaam et se réunit deux fois l'an avant chaque session du Conseil des ministres de l'OUA. Son rôle consiste à harmoniser l'assistance des États africains aux mouvements de libération et il gère, à cet effet, un fonds spécial alimenté par les contributions volontaires des États membres de l'OUA. Ouvrant la séance inaugurale de la XIIe session du Comité de libération de l'OUA, à Conakry, le 10 janvier 1968, M. Sekou Touré déclare : « … le refus du colonialisme français de reconnaître le droit à l'indépendance de la Somalie (est) imputable à l'état de faiblesse du continent africain ».

[5] Le colonel Kaman Diaby, chef d'État-major adjoint de l'armée guinéenne, se rend à La Havane à la fin du mois de décembre 1967, invité par le gouvernement cubain. Il y réaffirme la solidarité de son pays avec tous les peuples révolutionnaires, qui luttent contre l'agression impérialiste et expose les conceptions guinéennes en matière de défense populaire.

paraît pas opportun, pour le moment de nous départir, à leur égard, d'une attitude faite de réserve et de circonspection.

(Direction d'Afrique-Levant, Guinée, Relations avec la France, GU-6-3, 1968)

133

AUDIENCE DE M. ZORINE, AMBASSADEUR D'URSS À PARIS,

Le 20 février 1968 – 16 h. 15 – 17h.

N. *Paris, 20 février 1968.*

M. Zorine. Dans le cadre des consultations et de l'échange d'informations entre nos deux gouvernements, j'ai été chargé de vous informer de la suite des événements relatifs au *Pueblo*[1], comme complément de ce qui a déjà été communiqué à votre ambassadeur à Moscou. Il est confirmé que le *Pueblo* est entré dans les eaux territoriales de la République démocratique de Corée du Nord et qu'il était chargé d'une mission d'espionnage, en violation du droit international et de la souveraineté de la Corée du Nord. Cela est un fait, qui a été confirmé par le capitaine et les membres de l'équipage du navire. La responsabilité pour cet incident incombe entièrement au gouvernement américain. Celui-ci, et M. Johnson personnellement, avaient clairement laissé entendre qu'ils souhaitaient que le gouvernement soviétique servît d'intermédiaire. En paroles, ils déclaraient qu'ils le faisaient pour empêcher la tension de monter au point de menacer la paix. En fait, le gouvernement américain menace d'user de la force : il dispose ses navires de guerre le long des côtes européennes, il envoie ses avions du Japon en Corée du Sud et il a rappelé certaines catégories de réservistes. Dans notre réponse, envoyée au gouvernement des États-Unis de la part du président Kossyguine, nous avons attiré l'attention de ce gouvernement sur le tapage qu'il provoque dans l'opinion américaine à propos de cet incident et nous l'avons prévenu de ne pas jeter d'huile sur le feu ni laisser libre cours à l'émotion. Il lui convenait, en pleine responsabilité, de respecter la souveraineté et l'indépendance de la Corée du Nord. Nous avons déclaré que toute tentative de sa part pour exercer des pressions ne pourrait que compliquer la situation. Nous avons aussi attiré son attention sur la dangereuse concentration de ses forces non loin de l'Extrême-Orient soviétique. Nous avons dû prendre en conséquence certaines précautions. Nous avons expliqué avec fermeté au gouvernement des États-Unis que s'il désirait

[1] À propos de la saisie du navire américain « Pueblo » par les garde-côtes nord-coréens le 23 janvier 1968, se reporter ci-dessus aux télégrammes nos 592 à 605 du 26 janvier 1968 de Washington, nos 59 et 90 du 29 janvier 1968 de Paris puis nos 752 à 757 et nos 758 à 764 et suivants de Washington en date du 2 février 1968.

créer une atmosphère favorable au règlement de la situation provoquée par l'incident du *Pueblo*, il ne lui fallait pas ignorer le fait que la Corée du Nord, comme tout autre État, avait son prestige, sa dignité nationale et le droit de veiller à sa sécurité. Au lieu de menacer, il lui faudrait faire tous ses efforts pour régler l'incident par des négociations directes. Nous savons que de telles négociations se déroulent à Panmunjom. Les États-Unis ont donc été contraints d'accepter ce qui avait été proposé dès le début, à savoir des négociations directes avec la République démocratique de la Corée du Nord, en tant qu'État souverain et indépendant. Nous estimons qu'un règlement pacifique et rapide de cet incident dépend entièrement du gouvernement américain. D'après nos informations, le gouvernement coréen porte un jugement réaliste sur la situation et n'a pas l'intention d'aggraver le conflit, à condition que les États-Unis renoncent à leurs menaces et à leurs pressions.

Nous voudrions avoir l'assurance que notre position, fondée sur le respect de la souveraineté et de l'indépendance, répond aux besoins de la détente dans cette région et qu'elle aura l'approbation du gouvernement français et du Président de la République.

Le général de Gaulle. Je vous remercie des précisions que vous m'apportez sur ce qui s'est passé et sur l'attitude et l'action du gouvernement soviétique. La situation est sérieuse, surtout en raison de tout le reste. Pourriez-vous me laisser votre texte ?

M. Zorine. J'ai eu pour instructions de vous faire une communication orale. Cette complication intervient, hélas, dans une région en effet déjà troublée. Les affaires du Vietnam n'avancent pas, ou plutôt elles avancent dans la mauvaise direction.

Le général de Gaulle. Elles s'aggravent. J'ai vu ici le secrétaire général des Nations unies[1], retour de la Nouvelle Delhi, de Moscou et de Londres. Il croit comme vous et comme moi-même que les choses sont sur une mauvaise pente. Il m'a dit qu'il verrait le président Johnson, auquel il ferait part de ses sentiments. Après quoi, il ferait une déclaration dont il m'a indiqué le contenu. Nous pensons qu'elle est justifiée, en particulier quant à son premier point : l'arrêt sans condition des bombardements. J'ai dit à M. Thant que nous partagions son opinion et que s'il faisait sa déclaration nous déclarerions de notre côté qu'il a raison. Au demeurant, je ne sais pas au juste ce qu'il va dire.

Étant donné la situation générale et ce qui peut arriver, je me permets de vous dire que nous souhaitons que du côté soviétique l'on fasse quelque chose en faveur de l'entente ou de la détente à l'égard de l'Europe occidentale. Les Allemands sortent d'ici et ils le désireraient. Je pense que cela serait important compte tenu de la situation générale.

[1] U Thant, homme politique birman, secrétaire du Ministre de l'Information (1949-1957) au bureau du Premier ministre (1953), représentant permanent aux Nations unies (1957-1961), vice-président de l'Assemblée générale (1959), secrétaire général des Nations unies depuis 1962. U Thant a séjourné à Paris le 14 février 1968 à l'occasion d'une escale impromptue qui lui a permis de rencontrer le général de Gaulle.

M. Zorine. Je ne manquerai pas de transmettre ce vœu à mon gouvernement. Pour autant que je le sache, entre le gouvernement soviétique et celui de l'Allemagne de l'Ouest, il y a eu un échange de vues sur l'amélioration de nos relations et les moyens de renforcer la paix. J'ai néanmoins l'impression que, pour l'instant, le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest n'a rien fait de réel qui indique un changement dans sa position sur les questions les plus importantes dont la détente dépend. M. Gromyko a d'ailleurs récemment informé M. Wormser de nos contacts avec Bonn. Je ne sais ce que les Allemands ont dit ici, mais je sais que ce qu'ils nous ont dit n'est pas satisfaisant.

Le général de Gaulle. Il est évident qu'une détente réelle ne peut pas s'établir du jour au lendemain, mais je pense que les Allemands la désirent plus qu'ils ne le faisaient auparavant. La manière dont Bonn considère la question de l'Allemagne de l'Est est assez différente de celle d'il y a un an ou deux. Je n'ai pas de précisions à vous donner, et les Allemands n'en ont pas fourni, mais leur désir d'une détente vers l'Est, en particulier vers l'Union soviétique, et la façon dont ils considèrent maintenant l'Allemagne de l'Est indiquent un changement positif. Nous l'avons constaté ici même et c'est pourquoi je vous le dis. Je me permets de vous le répéter : si les difficultés mondiales venaient à croître, à cause de l'intervention des États-Unis en Asie, il serait très important que vos efforts de détente à l'égard de l'Europe occidentale (je ne parle pas de la France) fussent plus accentués qu'auparavant.

M. Zorine. Je vous remercie de ces considérations que je transmettrai à Moscou. Je voudrais seulement faire remarquer qu'en fait nos relations avec les pays de l'Europe occidentale, à l'exception de l'Allemagne de l'Ouest, s'améliorent constamment. Je ne parle bien entendu pas de la France avec laquelle nos relations se développent heureusement dans tous les domaines. Avec des pays comme l'Italie, le Royaume-Uni, avec les pays scandinaves et les petits pays, nos contacts sont permanents et nous parlons des problèmes de l'actualité politique. Nous n'avons aucune inquiétude de ce côté-là. Malheureusement, nos relations avec l'Allemagne de l'Ouest laissent à désirer. Cela dépend d'abord de la position du gouvernement fédéral sur des questions essentielles comme la République démocratique d'Allemagne, les frontières, l'armement atomique, Berlin-Ouest, l'accord de Munich ; ce sont les questions mêmes qui provoquent la tension là où il faudrait modifier les positions anciennes qui ne correspondent ni à la situation réelle ni aux intérêts mêmes de l'Allemagne de l'Ouest. Je n'en transmettrai pas moins à mon gouvernement ce que vous venez de me dire : vous avez constaté que l'attitude de l'Allemagne de l'Ouest à l'égard de celle de l'Est allait en se modifiant. Nous ne savons rien d'un tel fait pour l'instant.

Le général de Gaulle. Vous avez fort bien compris ce que j'ai dit : si nous allons à des complications sérieuses d'ordre mondial (je sais que vos rapports se sont améliorés avec l'Angleterre, l'Italie, les pays scandinaves), s'il advenait une crise sérieuse, pensez au poids que représente l'autre côté. Je le répète : ce que vous feriez à l'égard de l'Ouest, c'est-à-dire de l'Allemagne et à propos de celle-ci, serait très important.

M. Zorine. Dans le cadre de nos consultations sur notre politique européenne et sur la vôtre, la collaboration se développe. Récemment, M. Kovalev, directeur du Département politique européen du ministère des Affaires étrangères a eu d'importants entretiens avec le directeur des Affaires politiques à Paris et avec ses collaborateurs. Cela nous a permis de conclure que la France était disposée à continuer cette consultation, notamment sur la préparation d'une conférence de la sécurité européenne. Nous travaillerons dans ce sens. En tout état de cause, nous avons un grand désir de collaborer avec la France pour renforcer la paix en Europe.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1968)

134

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Démarche de M. Mai Van Bo

N. n° 76/AS[1].
Confidentiel.

Paris, 20 février 1968.

Le délégué général du Nord-Vietnam[2] a été reçu sur sa demande par M. Manac'h le lundi 19 février.

Il avait à donner réponse à la question que le directeur d'Asie lui avait posée le 30 janvier (note 41/AS)[3]. Il avait en effet reçu des instructions de son gouvernement.

L'exposé de M. Bo a été en substance le suivant :

« M. Pham Van Dong[4] avait, le 20 janvier, exprimé le souhait auprès du représentant français à Hanoï[5] que la France prenne l'initiative d'une action dans l'affaire vietnamienne. Ce que l'on désirait, c'est que la France traduise dans les faits d'aujourd'hui la position qu'elle a adoptée dans le passé et qui a été déjà plusieurs fois exposée par le général de Gaulle. Ce faisant, la France manifesterait, au cours de la crise actuelle, la signification

[1] Cette note est rédigée pour le Ministre par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[2] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[3] Non reproduite.

[4] Pham Van Dong, Premier ministre nord-vietnamien depuis 1955.

[5] François Simon de Quirielle délégué général de France *p.i.* auprès du gouvernement de la République populaire du Vietnam depuis janvier 1966, puis délégué général au même poste à partir du 27 mai 1967.

qu'elle donne aux responsabilités qu'elle a prises lors de la signature des accords de Genève[1].

« Il appartient naturellement à votre pays et au gouvernement français, en partant d'une analyse de la situation, d'examiner ce que la France pourrait faire en l'occurrence. Nous souhaitons pour notre part qu'elle intervienne auprès du gouvernement des États-Unis pour que ce dernier fasse quelque chose. Il faudrait que ce dernier comprenne qu'il doit « encaisser » quelque chose ».

M. Manac'h ayant demandé à M. Bo ce qu'il entendait dire par le mot « encaisser », le délégué général a précisé que c'était là le terme que M. Pham Van Dong avait utilisé dans son message et il est apparu, dans l'explication, que cela signifiait que l'Amérique devait « prendre sur elle » de faire quelque chose. M. Bo a poursuivi :

« Après la déclaration du 8 février de Trinh[2], notre position est bien connue. Il convient avant tout de faire pression sur les États-Unis pour une cessation inconditionnelle des bombardements ».

« Voilà, a conclu M. Bo, ce que j'avais à dire à votre ministre de la part de mon gouvernement. J'ajoute personnellement que, dans notre pensée, il n'est pas question que nous fassions traîner les choses en longueur s'il y a une cessation des bombardements. S'il y a un arrêt réel, les conversations commenceront rapidement et, comme je vous l'ai déjà dit, nous les aborderons avec le plus grand sérieux.

M. Manac'h. « S'il y avait une déclaration publique ou secrète du gouvernement des États-Unis vous annonçant un tel arrêt, est-ce que cela ne réglerait pas dans une grande mesure le problème du « délai convenable ».

M. Bo. « C'est évident. S'il y avait, de la part des États-Unis, une déclaration précisant que les bombardements sont arrêtés sans condition, comment pourrions-nous faire traîner les choses en longueur ? La pression serait d'ailleurs très grande sur nous ».

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

[1] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 mettent fin à la première guerre d'Indochine.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous la dépêche de Pékin n° 166/AS du 7 mars 1968.

135

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Situation intérieure en Pologne : position de M. Gomulka

Paris, 20 février 1968.

Le malaise qui caractérise la situation intérieure polonaise est une donnée permanente de la vie politique de ce pays depuis que les espoirs suscités dans la population par l'octobre 1956[1] se sont progressivement dissipés. L'immobilisme qui affecte la politique polonaise est rendu plus apparent par l'évolution constatée dans d'autres démocraties populaires. Les conditions dans lesquelles M. Novotný[2] a récemment été écarté du pouvoir en Tchécoslovaquie sont-elles susceptibles d'accélérer l'évolution en Pologne en donnant aux éléments insatisfaits à l'intérieur du Parti conscience de leurs possibilités ? Il est en tous cas certain que le malaise polonais devient plus apparent au moment où la crise tchèque vient de se produire. Cela invite à examiner les indices de divergences au sein du Parti qui peuvent nous parvenir, même s'il est difficile de se faire actuellement une idée claire de leur portée.

Les observateurs s'accordent généralement pour caractériser l'état d'esprit de la population par le découragement et la passivité. Il ne semble donc pas que l'on puisse s'attendre actuellement à des mouvements populaires susceptibles d'influencer directement le cours des événements politiques.

C'est plutôt dans la mesure où le Parti est sensible, surtout aux échelons inférieurs, à certains aspects d'un mécontentement généralisé, que des répercussions peuvent avoir lieu dans l'appareil.

Ce mécontentement a des raisons de fond qui évoluent assez peu. Dans sa masse la population n'a pas donné son adhésion au régime. La vitalité actuelle de l'Église polonaise, plus grande qu'avant la guerre, et son refus, dans son ensemble, d'accepter le fait socialiste, traduisent ce divorce entre communistes et catholiques.

Dans la guerre à épisodes que se livrent l'Église et le Parti, il semble que le front soit actuellement stabilisé, après les affrontements de l'année du millénaire[3], et la relative détente, de caractère tactique, qui a suivi. Le Parti

[1] Concernant la crise de l'été et de l'automne 1956 en Pologne, voir *D.D.F.*, 1956-II et 1956-III, sous la rubrique « Pologne » de la table méthodique.

[2] Antonín Novotný, Premier secrétaire du comité central du Parti communiste tchécoslovaque (PCT) de 1953 à 1968, et président de la République de 1957 à 1968 est conduit à démissionner de son poste de premier secrétaire du PCT le 5 janvier 1968 et de celui de président de la République le 22 mars 1968.

[3] Allusion aux commémorations concurrentes de l'Église et de l'État du millénaire du « baptême » de la Pologne en 1966 et des mille ans de la création de l'État polonais. Se reporter à *D.D.F.*, 1966-I, n° 304.

fait porter son effort sur l'endoctrinement tout en continuant à provoquer quelques escarmouches, à propos des conditions de l'instruction religieuse, de l'inventaire des biens d'église ou de la construction des édifices du culte. Des prêtres sont condamnés pour refus de se plier aux « règlements injustes » stigmatisés par l'épiscopat. Le Primat[1], de son côté, relance les attaques contre le mouvement progressiste « PAX »[2], et contre son chef, Boleslav Piasecki[3]. À moyen terme, les rapports de force entre pouvoir politique et pouvoir religieux paraissent assez stables. Le Parti ne peut pousser trop loin des attaques qui renforcent l'adversaire plutôt qu'elles ne l'affaiblissent.

Si telle est la controverse fondamentale, l'évolution est plus directement tributaire de la politique économique du gouvernement et des perspectives qu'elle ouvre à chacun des groupes sociaux.

Dans l'ensemble, le niveau de vie continue lentement de s'améliorer. Cependant l'économie polonaise partage avec les autres économies socialisées un certain nombre de défauts de structure, qui se traduisent surtout par un manque de productivité. Contrairement à ce qui se passe en Tchécoslovaquie ou en Hongrie, il n'est guère actuellement question de réforme économique en Pologne. Le grand maître de la planification, M. Jedrychowski[4], ancien stalinien, répugne à toute forme de décentralisation qui mettrait en cause la bureaucratie du Plan. La classe des directeurs, d'autre part, ne verrait pas sans inquiétude une véritable réforme économique. La mutation de l'économie polonaise reste à faire.

M. Gomulka[5] dénonce fréquemment les maux dont souffre le secteur industriel : absence d'initiative individuelle, mauvaise qualité des

[1] Le Primat de Pologne est le cardinal Stefan Wyszynski, arrêté le 26 septembre 1953, assigné à résidence au monastère de Komancza, dans le sud-est du pays, il est libéré en octobre 1956. Il reçoit la barrette cardinalice, le 18 mai 1957. Il est autorisé à se rendre à Rome pour participer aux sessions du Concile Vatican II (1962-1965), mais il est, en revanche, empêché par le régime communiste de participer à la première assemblée ordinaire du synode des évêques en 1967. La lettre envoyée, le 18 novembre 1965, aux évêques allemands par le Primat de Pologne pour les inviter à participer aux fêtes du millénaire religieux de la Pologne, le 3 mai 1966, est la première pièce au dossier du conflit ouvert entre l'Église et l'État.

[2] Le mouvement PAX se présente comme une association catholique cherchant à rapprocher les autorités civiles d'un État socialiste et la hiérarchie catholique. Sur près de trente millions de catholiques polonais, 5 804 seulement appartenaient au groupe PAX au 1er janvier 1967. Se reporter aux dépêches de Varsovie n° 61/EU du 12 janvier 1968 intitulée : *l'Association PAX et la hiérarchie catholique*, et n° 194/EU du 8 février 1968, rappelant un certain nombre de griefs reprochés à PAX par l'Église : *controverse entre l'Épiscopat polonais et l'Association PAX*, non publiées. À compléter par la dépêche de Varsovie n° 119/EU du 9 mai 1968, non reprise, reproduisant un article de la revue *Civiltà cattolica*, revue bimensuelle de la Compagnie de Jésus en Italie, numéro du 6 avril 1968, sous la signature du R.P. Giovanni Rulli, analysant le mouvement PAX, ses origines, ses activités et ses finalités.

[3] Boleslaw Piasecki, fondateur et chef du groupe PAX depuis 1947, député à la Diète depuis 1965, inscrit dans le groupe des « sans parti ». Sur la personnalité de M. Piasecki et son passé, voir la dépêche de Varsovie n° 855/EU du 10 septembre 1964, non publiée.

[4] Stefan Jedrychowski, est membre du bureau politique du parti ouvrier unifié polonais (POUP) depuis 1948 et président du comité d'État pour la Planification économique depuis 1956.

[5] Wladyslaw Gomulka est, en 1943, secrétaire général du parti ouvrier (POUP) fondé en janvier 1942. Mis en accusation le 31 août 1948 devant le comité central par Bierut, il est relevé de son poste et déchu de ses fonctions ministérielles, tout en restant maintenu dans le Parti. Au cours d'une

productions, mépris des normes et des délais, gaspillage. Mais il ne propose pas de remède à cet état de choses. Aucune solution ne paraît en vue qui donne à l'économie un dynamisme qu'elle n'a pas. Actuellement, le nombre des chômeurs est réduit mais les travailleurs sont souvent obligés d'accepter des tâches inférieures à leur qualification, et les jeunes gens munis de diplômes éprouvent des difficultés croissantes à trouver un emploi convenable. En pratiquant une politique malthusienne et en favorisant le contrôle des naissances, le gouvernement montre qu'il n'a pas véritablement confiance en l'expansion future.

La productivité du secteur agricole, qui comprend encore 16 millions de personnes soit 40 % de la population active, laisse plus encore à désirer. L'équilibre politique du régime, tel qu'il s'est établi après 1956, repose sur l'abandon de la politique de collectivisation. Trois millions et demi de petits propriétaires, possédant 86 % des terres cultivables, vivent dans une relative aisance. Mais la mécanisation de ces exploitations est encore peu développée et les rendements stagnent. D'autre part l'expansion industrielle n'est pas suffisante pour entretenir un exode rural spontané.

Le régime ne peut agir en ce domaine qu'avec beaucoup de prudence car les paysans redoutent une relance de la collectivisation. Des mesures annoncées en décembre pour le rachat des terres insuffisamment exploitées ont été accueillies avec méfiance. L'effort gouvernemental porte surtout, non sans succès, sur l'amélioration du rendement des fermes d'État.

La productivité insuffisante de l'économie et l'augmentation de certains revenus expliquent que la demande globale tende à dépasser les possibilités de l'offre. Le déséquilibre est augmenté par l'organisation défectueuse du marché des biens de consommation. En novembre est apparue dans certaines villes une véritable pénurie de produits alimentaires, le ravitaillement devenant de plus en plus difficile.

À la suite d'une réunion du Comité central du Parti, le gouvernement a décidé d'augmenter à partir du 26 novembre divers prix agricoles, en particulier celui de la viande (veau +33 %, porc +17 %, bœuf +16 %). Cette mesure a entraîné une nette dégradation du climat social, particulièrement sensible en Silésie où des arrêts de travail ont eu lieu.

Il existe aussi en Pologne des causes de malaise plus spécifiquement politiques, qui touchent surtout les cadres de la nation.

Pour de nombreux intellectuels, professeurs d'université, membres des professions libérales, le problème de la liberté de pensée continue à se poser comme dans les autres pays socialistes, même si la tolérance du pouvoir à leur égard est plus grande. Depuis 1956, la « démocratisation » est demeurée lettre morte. Il en demeure seulement une plus grande liberté

réunion du comité central du POUP, les 11, 12 et 13 novembre 1949, il est définitivement exclu du Parti. Arrêté en 1951 pour « déviationnisme de droite et « nationalisme », il reste en prison jusqu'en avril 1955, réhabilité, il redevient, en 1956, Premier secrétaire du comité central du POUP.

d'expression, une moindre crainte de l'appareil policier qui est cependant toujours en place (affaire Nina Karsow)[1].

Depuis le « manifeste des trente quatre » contre la censure signé en mars 1964[2], les intellectuels polonais ont paru plus assagis que leurs collègues tchécoslovaques. L'affaire Kolakowski en 1966 a montré que le pouvoir s'efforce de les ménager et évite de faire des martyrs. Professeur de philosophie, Leszek Kolakowski[3] a été exclu du Parti mais conserve sa chaire à l'Université de Varsovie[4]. Des mesures d'expulsion contre des étudiants ont été rapportées.

Cependant les entraves habituelles en régime communiste demeurent et il est possible que l'on assiste prochainement à une relance de l'agitation dans les milieux universitaires. L'interdiction pour ses allusions anti-russes d'une pièce classique de Mickiewicz[5] a entraîné une manifestation d'étudiants. Selon le professeur Jan Kott[6], signataire du « manifeste des trente quatre », un nouveau texte contre la censure est en préparation, qui pourrait faire l'objet prochainement d'une publication spectaculaire.

Après les célébrations du Cinquantenaire de la Révolution d'octobre, la politique étrangère, essentiellement l'attitude à l'égard de l'Allemagne, demeure un important facteur de cohésion entre la masse et le pouvoir, mais l'empressement avec lequel les dirigeants s'alignent en toutes circonstances sur les positions soviétiques est jugé sans indulgence. L'effort de propagande entrepris à l'occasion du Cinquantenaire n'a pas donné de résultat.

Enfin, la crise du Moyen-Orient a entraîné d'importantes répercussions d'ordre intérieur en Pologne. Les autorités ont été surprises par la popularité dont jouissait la cause israélienne dans l'opinion et dans les milieux

[1] En juillet 1966, Nina (ou Lidia) Karsow est arrêtée, mais non encore condamnée, pour détention d'un journal, manuscrit, critiquant le régime. Ce journal ne devait pas être publié. Dans le cas où elle décéderait, il devait être déposé à la bibliothèque Jagellon, à Cracovie, et ne pas être ouvert avant vingt-cinq ans. En 1967, Nina Karsow est condamnée à une peine de prison au titre de l'article 23 du « petit code pénal ».

[2] Allusion à la lettre rédigée par trente-quatre écrivains et professeurs, déposée à la chancellerie du Premier ministre Cyrankiewicz le 14 mars 1964 par Antoni Slonimski. Sur ce sujet, se reporter aux dépêches de Varsovie n° 452/EU et 1065/EU des 8 mai et 5 novembre 1964, intitulées, respectivement : *le Manifeste des trente-quatre* et *La Pologne de Gomulka et la lettre des trente-quatre*, non reproduites.

[3] Leszek Kolakowski est un philosophe, historien de la philosophie et essayiste polonais. Il s'engage très tôt dans le militantisme communiste, membre de l'Union de Combat des Jeunes (ZWM), poursuit ses études de philosophie à l'Université de Varsovie à partir de 1949 et y fait la carrière classique d'un grand professeur. À partir de 1956, il apparaît comme le chef de file du « révisionnisme » philosophique dans l'ensemble des démocraties populaires Il se réclame d'un socialisme ouvert et non dogmatique. Dix ans après octobre 1956, Kolakowski prononce une conférence à l'Université de philosophie de Varsovie où il se livre à un bilan ironique des dix ans de relative libéralisation. À la suite de quoi il est exclu du Parti.

[4] Il est exclu de l'Université puis chassé de Pologne après les événements de mars 1968.

[5] Adam Mickiewicz (1798-1855) est considéré comme le plus éminent artiste polonais, poète, publiciste, activiste politique.

[6] Jan Kott est un écrivain polonais, poète, traducteur, essayiste, critique de théâtre, théoricien du réalisme socialiste.

militaires. Des officiers supérieurs, dont pratiquement tout le haut commandement de l'aviation, ont été accusés de déviationnisme. Des sanctions ont été prises. Des Polonais d'origine juive occupant des fonctions importantes dans l'administration et le parti ont été démis de leurs fonctions.

L'autorité de M. Gomulka a depuis longtemps transformé la direction collégiale qui est en principe la règle. Le Premier secrétaire du Parti est le véritable responsable de toutes les décisions importantes. Il serait difficile pour lui et peu conforme à son tempérament de changer la ligne suivie depuis dix ans. Toute modification profonde de la politique polonaise suppose sa mise à l'écart.

L'opinion n'ayant pas de prise directe sur l'évolution politique, seule une crise de type tchécoslovaque, par un transfert de majorité au sein du Comité central, pourrait être envisagée.

M. Gomulka conserve une forte position dans l'appareil du Parti. Il paraît à l'abri de toute surprise au Bureau politique, dont la composition est demeurée stable depuis novembre 1964. Certains des douze membres de cet organisme, Zenon Kliszko[1], Ignacy Loga-Sowinski[2], Marian Spychalski[3] ont participé avec lui en Pologne à la résistance contre les Allemands, ont lié leur fortune à la sienne et ont partagé sa disgrâce quoiqu'ils aient dû s'associer aux critiques lors du second plenum anti-Gomulka de 1949[4]. Les anciens staliniens que le Premier secrétaire a maintenus ou a ramenés au pouvoir, Edward Ochab[5], Stefan Jedrychowski[6], Engeniusz Szyr[7], sont peu

[1] Zénon Kliszko, vice-ministre de la Justice en 1948, député à la Diète de 1947 à 1949, membre adjoint du comité central du POUP, destitué en 1947, exclu du parti en 1949, arrêté pour « déviationnisme de droite », réhabilité en 1956, membre du comité central du Parti, membre du bureau politique depuis 1959, député et vice-maréchal de la Diète depuis 1957.

[2] Ignacy Loga-Sowinski, secrétaire du comité central du Parti en 1943-1944, premier secrétaire du comité central du POUP pour la voïévodie de Lodz de 1945 à 1948, expulsé du parti pour déviationnisme de droite, secrétaire du comité central des Syndicats de 1954 à 1956, réhabilité en 1956, membre du comité central et du bureau politique du POUP, président du conseil central des Syndicats polonais, depuis 1956, député à la Diète depuis 1957, vice-président de la Fédération syndicale mondiale depuis 1961, vice-président du Conseil d'État.

[3] Maréchal Marian Spychalski, premier chef d'État-major général de l'Armée populaire polonaise et premier maire de Varsovie en 1944 et 1945, premier vice-ministre de la Défense nationale de 1945 à 1948, membre du bureau politique du POUP en 1948 et 1949, expulsé et arrêté en 1949, réhabilité en 1956, membre du bureau politique depuis 1956, ministre de la Défense nationale depuis 1956, élevé au maréchalat en 1963, député à la Diète depuis 1957.

[4] Lors de la réunion du comité central du POUP des 11, 12 et 13 novembre 1949.

[5] Edward Ochab, membre du comité central du parti ouvrier à partir de 1944, vice-ministre de la Défense nationale de 1945 à 1950, premier vice-président du Conseil, contribue, en 1949, au renversement de Gomulka, puis change de politique en 1956 et appuie son retour. Le 20 mars 1956, il est élu premier secrétaire du Parti en remplacement de Bierut, ministre de l'Agriculture de 1957 à 1959, vice-président du Conseil d'État en mai 1961, il devient président du Conseil d'État le 12 août 1964.

[6] Stefan Jedrychowski, est membre du bureau politique du parti ouvrier unifié polonais (POUP) depuis 1948 et président du comité d'État pour la Planification économique depuis 1956.

[7] Engeniusz Szyr, sous-secrétaire du ministère de l'Industrie et du Commerce de 1946 à 1949, membre du comité central du POUP depuis 1948, vice-président du comité d'État pour la planification économique de 1949 à 1953 puis président de 1954 à 1956, secrétaire du comité

populaires et un effort de rajeunissement des cadres serait vraisemblablement dirigé contre eux. Des rumeurs annoncent périodiquement à Varsovie la démission de M. Ochab de son poste de chef de l'État pour raisons de santé. L'ancien socialiste Cyrankiewicz est un homme politique habile, qui a réussi à se maintenir au pouvoir depuis vingt ans, mais qui compte de nombreux ennemis dans les rangs du Parti. M. Rapacki[1], également ancien socialiste, lui demeure très lié. M. Franciszek Waniolka[2] n'est pas une personnalité de premier plan et passe pour un fidèle de Gomulka.

Quant à Ryszard Strzelecki[3], on a longtemps écrit qu'il était, au sein du Bureau politique, le représentant du groupe dit des « Partisans »[4] dont le membre le plus connu est le général Moczar[5], ministre de l'Intérieur, qui préconiserait à la fois une ligue assez dure sur le plan intérieur et l'affirmation d'un certain nationalisme polonais à l'extérieur. Il semble toutefois peu probable qu'il prenne aujourd'hui ses consignes auprès du général Moczar, qui est son inférieur dans la hiérarchie du Parti. Strzelecki, qui a connu une éclipse après 1956, a effectué à partir de 1960 une remontée politique spectaculaire. Après avoir supervisé les questions de sécurité, il contrôle actuellement les cadres du Parti. Siégeant comme Zenon Kliszko dont il paraît le rival, à la fois au Bureau politique et au secrétariat du Comité central, il occupe une forte position. Il est lié à Gomulka par une très ancienne amitié, puisque celui-ci, plus exposé dans les luttes clandestines de l'avant-guerre, lui confia jadis son fils qui porte encore le nom de Strzelecki.

Enfin Edward Gierek[6], Premier secrétaire de la voïevodie de Silésie, jouit d'une popularité nettement plus grande que celle de ses collègues. Jusqu'à

économique du Conseil des ministres de 1957 à 1959, vice-président de ce même comité depuis 1959. Député à la Diète (1952-1956 puis depuis 1961, président du comité pour la Science et la Technologie depuis 1963.

[1] Adam Rapacki est ministre des Affaires étrangères depuis 1956, membre du bureau politique du Parti.

[3] Franciszek Waniolka, vice-président du Conseil des ministres, membre du bureau politique du Parti.

[3] Ryszard Strzelecki, secrétaire du comité central depuis le 22 janvier 1960, membre du bureau politique du POUP depuis le 21 novembre 1964, membre du Conseil d'État depuis 1961.

[4] Se reporter à la dépêche de Varsovie n° 694/EU du 27 mai 1968, intitulée : *des « partisans »*, non publiée, reprenant l'historique des différents groupes de résistants qui se sont organisés depuis la fin de l'année 1940 et le clivage qui s'est imposé entre « partisans » et « moscovites », qui va marquer la vie politique du pays. Le triomphe de ces derniers est marqué par la désignation du maréchal soviétique Rokossovski, commandant en chef des Forces armées.

[5] Général Mieczyslaw Moczar (de son vrai nom : Mikolaj Demko), membre du parti communiste polonais depuis 1937, ancien résistant, commandant de la Garde populaire puis de l'Armée populaire (AL) clandestine, organisée dans les régions de Lublin et de Kielce, nommé général de brigade en 1944, ministre des Fermes d'État en 1956, sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur de 1956 à 1964, ministre de l'Intérieur depuis 1964, député à la Diète depuis 1957.

[6] Edward Gierek, homme politique polonais, élevé en France, il rejoint le parti communiste français en 1931 et est déporté en Pologne pour fait de grève. Il se rend en Belgique, adhère au parti communiste belge. Il ne revient en Pologne qu'en 1948 où il s'élève dans les rangs du parti ouvrier polonais unifié (POUP) jusqu'à devenir membre du comité central en 1954, puis membre du bureau politique depuis 1956, secrétaire du comité central de 1956 à 1964, premier secrétaire de la voïevodie (province) de Katowice depuis 1957 et constamment réélu à cette fonction depuis lors.

maintenant, il évite, semble-t-il, de se mêler aux querelles ; donnant de lui-même l'image d'un administrateur efficace et se réservant pour l'avenir et pour les très hautes fonctions auxquelles il peut prétendre.

Les analystes accordent généralement une grande importance aux ambitions et aux entreprises du général Moczar, ministre de l'Intérieur. Il faut souligner cependant que celui-ci n'est pas membre du Bureau politique. Il siège au Comité central depuis 1959 et ne joue un rôle de premier plan que depuis sa nomination à la tête du ministère de l'Intérieur en décembre 1964.

Le général Moczar, chef de file des « Partisans », appuie ses ambitions en particulier sur les services de sécurité et sur « l'Union des combattants pour la liberté et la démocratie » (Zbowid)[1].

Il y a peu de temps, il a eu l'occasion de se rendre à Moscou pour le Cinquantenaire de la Tchéka[2]. Autant qu'on en puisse juger par des discours récents, il s'efforce de désarmer la méfiance de l'URSS qui serait son point faible.

Il cherche également à se concilier les anciens membres de l'AK[3], l'armée de libération qui combattait à la fois les Allemands et les communistes. Il aurait fait attribuer des pensions à des veuves d'anciens combattants de l'AK. Dans le conflit entre l'Église et l'État, il semble prendre une position très nuancée.

Enfin le ministre de l'Intérieur est d'un antisémitisme déclaré, il a éliminé toute influence juive dans les services de sécurité. Le conflit du Moyen-Orient ayant entraîné le limogeage d'un certain nombre de personnalités juives, parfois proches de Gomulka, on peut se poser la question de savoir si le Premier secrétaire est encore parfaitement en mesure de contrôler les nominations aux postes-clé ou s'il se laisse forcer la main par l'alliance du

[1] Le *Zwobid* compte 250 000 membres. Cette association, fondée les 1er et 2 septembre 1949, a pour but de rassembler tous les patriotes polonais ayant pris part, de quelque façon que ce soit, à la lutte contre le fascisme (anciens de la guerre d'Espagne, AL, AK, bataillons paysans, anciens des camps d'extermination, combattants du ghetto…). C'est un instrument de réconciliation nationale au service de l'édification du socialisme et de la grandeur de la Pologne populaire. Sur le sujet se reporter aux dépêches de Varsovie nos 85/EU et 156/EU des 27 janvier et 10 février 1966, non publiées.

[2] La Tchéka, acronyme de la *Commission extraordinaire panrusse pour la répression de la contre-révolution et du sabotage*, est un service secret créé le 20 décembre 1917 sous l'autorité de Félix Dzerjinski pour combattre les ennemis du nouveau régime russe. Officiellement, la Tchéka ne luttait uniquement que contre les agents Blancs et occidentaux et était chargée de la contre-subversion et du contre-espionnage. La Tchéka est dissoute en 1922 et laisse la place à la GPU ou Guépéou, police politique soviétique.

[3] AK ou *Armia Krajowa*, armée de l'Intérieur, clandestine, constituée dès le 27 septembre 1939, représente une partie des forces armées polonaises, dont le commandement se trouvait en exil et, en même temps, la branche la plus importante de l'État polonais clandestin. En parallèle à l'armée officielle, se forment des unités militarisées relevant de partis politiques, d'organisations sociales. Les unités militaires du parti communiste sont mises en place dès l'été 1942.

général Moczar, de Ryszard Strzelecki et du général Korczynski, vice-ministre de la Défense, membre du Comité central.

Les récentes mises à l'écart de personnalités juives affectent des officiers, des rédacteurs en chef de journaux. Le maire de Varsovie, également Israélite, vient d'être remplacé[1].

Ce ne sont pas des personnalités de premier plan qui sont atteintes au stade actuel par ces mesures antisémites. On dit cependant qu'elles risquent de gêner de plus hauts dignitaires du régime, et tout d'abord le ministre de la Défense, le maréchal Spychalski, dont l'épouse israélite aurait séjourné en Israël au moment de la guerre de juin.

M. Ochab et M. Gomulka ont également des épouses israélites et se trouveraient actuellement dans une situation assez inconfortable du fait de la position très ferme prise par le gouvernement polonais dans l'affaire du Moyen-Orient. On peut noter que l'ancien stalinien Mijal[2], qui fait de la propagande prochinoise à la radio de Tirana, accuse « Gomulka et sa clique » d'être « des agents du sionisme ». Ces arguments, qui ont contre eux les apparences, ne seraient pas absolument sans écho en Pologne. Au total cependant il est très difficile de mesurer l'importance du facteur antisémite dans les luttes de faction au sein du Parti polonais.

Il est également difficile d'interpréter l'éloignement de Kociolek[3], Premier secrétaire pour la ville de Varsovie, nommé à Gdansk. Selon certaines sources, le jeune Kociolek dont Kliszko a prononcé, au moment de son départ, un éloge remarqué, serait proche de Gomulka et sa mutation un succès pour les « Partisans ». Ce ne sont là que des conjectures.

Si donc l'on perçoit certains signes des querelles souterraines qui se déroulent en Pologne, il serait prématuré d'en conclure que la position de Gomulka est menacée. Car, au fond nous ne connaissons pas l'équilibre actuel des forces au sein du Comité central. On peut concevoir que Gomulka maintienne encore longtemps son arbitrage entre la ligne dure de Moczar, Strzelecki et des anciens staliniens, et d'autre part les jeunes techniciens inquiets de la stagnation économique, dont Gierek pourrait être le porte-parole.

[1] M. Janusz Zarzycki, de son vrai nom Neuegebauer, ancien déporté à Auschwitz et à Buchenwald, général de division à la Libération, maire de Varsovie, une première fois de mai à novembre 1956, puis vice-ministre de la Défense nationale jusqu'au 5 mai 1960, date à laquelle il a été nommé une nouvelle fois président du conseil populaire (maire) de la capitale. Il est remplacé, le 29 décembre 1967, par M. Jerzy Majewski.

[2] Kazimierz Mijal, s'enfuit de Pologne en février 1966 avec la délégation albanaise venue négocier un nouvel accord commercial entre les deux pays. Mijal se nomme secrétaire général « du comité central provisoire » du parti communiste marxiste-léniniste de Pologne. Il diffuse sur tout le territoire polonais le journal *Drapeau Rouge*, dans lequel ce pro-chinois, exhorte la classe ouvrière à se dresser pour renverser la clique révisionniste de Gomulka et établir la dictature du prolétariat. Se reporter à la dépêche de Varsovie n° 265/EU du 25 février 1966, non publiée.

[3] Stanislaw Kociolek, Premier secrétaire du POUP pour la ville de Varsovie de 1964 à 1967, puis Premier secrétaire pour la voïévodie de Gdansk. Membre du comité central du POUP depuis 1964.

Depuis le Plenum de novembre, on a l'impression cependant que la position du Premier secrétaire se dégrade, au moment où l'exemple tchèque peut encourager les partisans d'un « changement de personnes ».

Un projet qui paraît assez surprenant relance actuellement les conjectures. Bernard Margueritte, le premier, s'en est fait l'écho dans *Le Monde* du 21 décembre 1967[1] : « On s'efforcerait, écrit-il, de reconstituer un organisme communiste international, qui ne prendrait ni le nom ni la forme d'un nouveau *Komintern*, de trop peu reluisante mémoire. Dans ce cas, M. Gomulka, abandonnant ses fonctions de Premier secrétaire du Parti polonais, serait placé à la tête de cet organisme. On doute que, dans la situation actuelle du mouvement ouvrier, cette tentative puisse être couronnée de succès. En tout cas, on nous a confirmé de très bonne source communiste, qu'un tel projet avait bel et bien été formulé ».

Cette information recoupe des indications recueillies de source yougoslave (communication de Belgrade du 7 février).

Ces indices confirment donc que M. Gomulka se heurte à des difficultés assez sérieuses en Pologne. Il est vraisemblable que le Congrès qui aura lieu vers la fin de l'année, s'accompagnera d'un remaniement du Bureau politique et d'une nouvelle répartition de certains portefeuilles gouvernementaux. Il est difficile de savoir si les chances sont sérieuses de voir M. Gomulka abandonner, à cette occasion ou ultérieurement, son siège de Premier secrétaire.

(Europe, EU, Pologne, Politique intérieure, 27-3-1, 1968)

[1] Bernard Margueritte est le correspondant particulier du journal *Le Monde* en Pologne. Il cite certains noms de personnes destituées de leurs fonctions pour cause d'origine juive : M. Léon Kasman, membre du comité central du POUP, rédacteur en chef de l'organe central du parti *Trybuna Ludu*, de 1948 à 1954, puis de nouveau à partir de 1957 ; M. Léopold Unger, un des principaux membres de la direction de l'autre grand journal varsovien, *Zycie Warszawy*, et M. Janusz Zarsycki, président du conseil municipal de Varsovie.

136

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE ROSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À LISBONNE.

D. n° 3/DAM. *Paris, 21 février 1968.*
Confidentiel.

Protection des intérêts sénégalais au Portugal.

Réf. Ma lettre n° 1/DAM en date du 24 janvier[1].

Votre dépêche n° 160/AL en date du 8 février[2].

Conformément aux instructions du Département vous avez bien voulu faire savoir aux autorités du pays de votre résidence que le gouvernement français avait accepté, à la demande du gouvernement du Sénégal, d'assurer la protection des intérêts de ce pays, au Portugal, tant en métropole qu'Outre-mer.

Les propos de M. Franco Nogueira[3] au cours de la démarche que vous avez effectuée à ce sujet appellent de notre part les observations suivantes :

1. S'il apparaît bien que le ministre des Affaires étrangères du Portugal vous a donné acte de votre communication, il vous a au même moment clairement laissé entendre que son gouvernement ne souhaitait guère avoir de contact avec le gouvernement de Dakar.

Ce souci ne saurait toutefois nous empêcher d'assurer ponctuellement chaque fois que les autorités sénégalaises nous en feraient la demande, la protection de leurs intérêts au Portugal. Nous y sommes tenus, juridiquement par le mécanisme de nos accords de coopération et moralement par le caractère particulièrement étroit des relations franco-sénégalaises.

[1] Par la dépêche n° 1 en date du 24 janvier 1968, adressée à Lisbonne, le ministre des Affaires étrangères informe l'ambassadeur qu'il a décidé de donner suite à la demande du gouvernement sénégalais relative à la protection des intérêts du Sénégal par la France auprès des autorités portugaises tant en métropole qu'Outre-mer. Le ministre invite l'ambassadeur à en informer le gouvernement de Lisbonne. Les relations diplomatiques entre le Sénégal et le Portugal sont rompues depuis juillet 1963. Voir à ce sujet le télégramme de Dakar n° 122 en date du 17 juillet 1963, non publié.

[2] La dépêche de Lisbonne n° 160/AL en date du 8 février 1968 rapporte au Département que l'ambassadeur a informé le ministre des Affaires étrangères portugais de la décision du gouvernement français de répondre favorablement à la demande du Sénégal d'assurer la représentation de ses intérêts au Portugal et dans les provinces d'Outre-mer. M. Nogueira s'inquiète des facilités que les rebelles guinéens rencontrent au Sénégal pour leur ravitaillement en armes, munitions et vivres ainsi que pour leur entraînement. Il estime que la situation est dangereuse aux frontières nord de la Guinée et que les populations locales, excédées des manœuvres et attentats, pourraient procéder à des représailles en territoire sénégalais.

[3] Alberto Franco Nogueira est le ministre des Affaires étrangères du Portugal depuis le 16 août 1961.

Il est probable d'ailleurs que des interventions de cette nature seront rares. À condition toutefois que la situation au sud de la Casamance, dans la région frontière entre le Sénégal et la Guinée portugaise, continue à demeurer relativement stable. S'il devait en être autrement, il est possible que le Sénégal soit amené à faire appel assez fréquemment à notre concours.

En tout état de cause, il serait souhaitable que vous avisiez de la décision que nous avons prise, les consuls placés sous votre autorité, et en particulier celui de Bissao[1].

2. Nous sommes par ailleurs surpris et quelque peu inquiets des déclarations du ministre des Affaires étrangères portugais concernant d'éventuelles actions de représailles que pourraient mener en territoire sénégalais des groupes d'auto-défense guinéens. Il est difficile en effet de supposer que les mouvements de ces groupes soient ignorés des autorités portugaises puisqu'aussi bien ce sont celles-ci qui les ont organisés et qui leur fournissent des armes. En fait, si des incidents de cette nature devaient se produire, le gouvernement de Lisbonne ne pourrait aux yeux de l'opinion internationale se dégager de ses responsabilités véritables.

En raison tout à la fois des liens profonds qui nous unissent au Sénégal et de l'amitié que nous portons au Portugal, nous souhaitons qu'il n'y ait pas d'affrontement entre ces deux pays. Tout incident lusitano-sénégalais risque en effet de nous mettre dans la position inconfortable que nous avons connue en avril 1963 au moment de l'affaire de Bouniak[2]. On se souvient en effet qu'à la suite d'une violation de frontière par des forces portugaises le Sénégal a saisi le Conseil de sécurité et qu'à cette occasion nous avons, tout en nous efforçant de ménager le Portugal, soutenu en fait notre partenaire africain.

Dans ces conditions, nous devons espérer que les autorités de Lisbonne sauront faire preuve de circonspection et de sang-froid dans leurs relations avec le Sénégal.

Les indications qui précèdent n'appellent pas de démarches particulières de votre part. Je vous serais toutefois reconnaissant de les utiliser au cours de vos échanges de vues avec vos interlocuteurs habituels.

(Afrique-Levant, Possessions portugaises, Relations avec le Sénégal)

[1] Le consulat de Bissao se trouve dans la circonscription consulaire de Lisbonne. Le poste est tenu par un agent consulaire.

[2] Le matin du 8 avril 1963, quatre avions portugais ont violé l'espace aérien sénégalais et bombardé le petit village sénégalais de Bouniak. Le Sénégal porte l'affaire devant le Conseil de sécurité qui en débat du 17 au 24 avril 1963. Le 24 avril, les onze membres du Conseil adoptent la résolution ghanéo-marocaine : il déplore les incursions portugaises sur le territoire sénégalais, demande au Portugal de prendre des mesures pour interdire toute violation de territoire et demande au Secrétaire général de l'ONU de suivre l'évolution de la situation.

137

NOTE
DE LA DIRECTION POLITIQUE, SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES.

Note pour le Ministre.

N.[1] *Paris, 21 février 1968.*

Les négociations entreprises depuis quatorze mois pour l'achat de plutonium au Canada sont sur le point d'aboutir ; le gouvernement canadien a en effet donné son accord à cette transaction après que certaines réticences consécutives à la visite de M. Pépin[2] et à l'affaire du Gabon[3] aient été levées sur l'intervention de l'ambassadeur Léger[4].

M. Lorne Gray[5], président de la Commission canadienne (AECL) est venu à Paris le 16 février pour achever la discussion des documents concernant cette affaire ; il s'agit du contrat entre le CEA et l'AECL, d'un projet de lettre du gouvernement canadien au gouvernement français relatif au contrôle, enfin du projet de déclaration au Parlement canadien de M. Pépin, ministre de l'Énergie et d'un communiqué de presse commun. Ces documents appellent les commentaires suivants :

1. La négociation sur le contrat lui-même n'a pas présenté de difficultés ; les livraisons porteront pendant trois ans sur 170 kilogrammes au prix de 22 $ le gramme. Les projets de communiqué et de déclaration au Parlement, qui ont été examinés par un membre du Département, sont rédigés en termes fort aimables, rappelant le rôle capital joué par la France dans les débuts de la recherche nucléaire au Canada. Le projet de lettre du gouvernement canadien, modifié par les négociateurs français, paraît également satisfaisant. Toute allusion à l'agence d'approvisionnement est en effet écartée ; d'autre part, le contrôle qui s'exerce sur les matières nucléaires spéciales sera celui d'EURATOM ou à défaut, un contrôle bilatéral effectué par le Canada, qui permettrait à ce pays de remplir les obligations que lui impose l'accord indo-canadien[6] pour l'une des centrales d'où sera extrait le métal.

[1] Une note manuscrite indique en marge « d'accord sur le fond. HA ». HA est le paraphe d'Hervé Alphand, secrétaire général du Département.

[2] Jean-Luc Pépin, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources naturelles du Canada, se rend en France du 12 au 16 janvier 1968.

[3] Affaire du Gabon : il s'agit d'un contrat de fourniture d'uranium signé entre le Gabon et Israël sans contrôle sur l'utilisation de l'uranium. Voir ci-dessus la note du service des Affaires atomiques du 18 janvier 1968.

[4] Jules Léger est ambassadeur du Canada à Paris depuis le 1er juin 1964.

[5] J. Lorne Gray est président de la Commission canadienne de l'Énergie atomique ou AECL (*Atomic Energy of Canada Limited*).

[6] L'accord signé à Ottawa le 14 novembre 1963 entre le Canada et l'Inde prévoit la construction d'une centrale nucléaire de type CANDU d'une puissance de 200 mégawatts dans l'État du Rajasthan. Le Canada fournira le combustible nucléaire. La centrale ne pourra être utilisée

2. Le projet canadien se présente sous forme d'un échange de lettres entre le Ministre et l'ambassadeur du Canada en France. Mais ceci pourrait également prendre la forme d'un échange de notes.

3. Reste un dernier problème, la communication de cet arrangement à EURATOM. L'article 103 du traité[1] créant la CEEA nous fait obligation de communiquer au préalable à la Commission ce genre d'accord. De son côté le Canada est tenu, en vertu de l'article 6[2], de son accord avec EURATOM, de l'avertir de cette transaction. Dans ces conditions, il paraît préférable que nous prenions l'initiative.

L'avis du Ministre est sollicité sur le texte du document que nous adresserait le gouvernement canadien, sur la forme à lui donner (échange de lettres ou échange de notes) et en ce qui concerne la communication à EURATOM.

(QA, Canada, Vente de plutonium à la France)

qu'à des fins pacifiques et l'accord contient au sujet du contrôle des dispositions précises (articles IX-X-XI de l'accord).

[1] L'article 103 du traité instituant la Communauté économique européenne traite de la politique de conjoncture « 1) Les États membres considèrent leur politique de conjoncture comme une question d'intérêt commun. Ils se consultent mutuellement et avec la Commission sur les mesures à prendre en fonction des circonstances. 2) Sans préjudice des autres procédures prévues par le présent Traité, le Conseil, sur proposition de la Commission, peut décider à l'unanimité des mesures appropriées à la situation. 3) Le Conseil, statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission, arrête, le cas échéant, les directives nécessaires sur les modalités d'application des mesures décidées aux termes du paragraphe 2. 4) Les procédures prévues au présent article s'appliquent également en cas de difficultés survenues dans l'approvisionnement en certains produits ».

[2] L'accord de coopération entre la Communauté européenne de l'Énergie atomique et le gouvernement du Canada, concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, signé à Bruxelles le 6 octobre 1959, stipule en son article 6 : » Les parties contractantes conviennent que, moyennant l'autorisation générale ou spéciale de la Commission, dans les cas requis par le Traité instituant la Communauté européenne de l'Énergie atomique (EURATOM), ou du gouvernement du Canada, des matières brutes et des matières nucléaires spéciales pourront être fournies ou reçues dans le cadre du présent accord, à des conditions commerciales ou selon toute autre modalité à convenir, par l'Agence d'Approvisionnement de la Communauté, par les entreprises gouvernementales du Canada ou par des personnes établies dans la Communauté ou relevant de la juridiction du gouvernement du Canada ».

138

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 271 à 282. *Bruxelles-Delfra, 23 février 1968.*

(*Reçu* : 19 h. 30).

La Commission a reçu hier matin, en présence d'observateurs de cinq États membres, les Pays-Bas s'étant abstenus, la délégation américaine conduite par M. Trezise[1]. Celui-ci a, dès le début de l'entretien, énuméré les quatre catégories de mesures entre lesquelles hésitait encore le gouvernement de Washington : taxes à la frontière, subventions aux exportations, surcharges sur les importations, restrictions quantitatives. Il a souligné les inconvénients de chacun de ces systèmes, mais a clairement laissé entendre que l'adoption de l'un au moins d'entre eux était inévitable et devrait même intervenir dès le mois d'avril. Le problème, a dit M. Trezise, était moins technique que politique. L'adoption de ces mesures, qui ne s'appliqueraient pas aux pays en voie de développement, ferait naturellement, le moment venu, l'objet d'un examen au sein du GATT[2] dans des conditions qui restaient à déterminer. Le gouvernement américain était conscient des difficultés que ces mesures susciteraient dans certains pays : Canada, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande qui avaient menacé de prendre des mesures de rétorsion. Le Royaume-Uni, quant à lui, avait déjà indiqué son intention, dans le cas où ces dispositions seraient adoptées, de maintenir l'*export rebate*[3] qui devait être supprimé le 1er avril.

Au cours de son exposé, M. Trezise a tenu à marquer la responsabilité particulière, bien qu'involontaire, de l'Allemagne dans la dégradation de la balance américaine des paiements en 1967. Lorsque l'économie allemande était en difficulté, comme ce fut le cas l'année dernière, ce malaise s'étendait à l'ensemble des pays européens et, par contrecoup, à l'Amérique. De même, l'adoption par le gouvernement allemand du système de la TVA, en plaçant les producteurs de ce pays dans une position plus compétitive, pouvait gêner considérablement leurs concurrents américains. M. Trezise a indiqué toutefois que l'accueil qui lui avait été réservé à Bonn avait été moins négatif que dans les autres capitales. C'est avec les Allemands, a-t-il dit, qu'avait été envisagée une accélération unilatérale des baisses tarifaires

[1] Philip Trezise, ambassadeur des États-Unis auprès de l'OCDE depuis le 26 octobre 1965.

[2] *General Agreement on Tariffs and Trade* : accord international du 30 octobre 1947 prévoyant un abaissement sous condition des droits de douane entre les pays membres.

[3] Au sujet de cette surtaxe à l'importation de 5 % instituée par le Royaume-Uni en octobre 1964, voir la note n° 47/CE du 4 mars 1965, non reproduite.

du *Kennedy Round*[1]. Cette suggestion avait été repoussée par les autres gouvernements et en particulier par le gouvernement français.

Au nom de la Commission, M. Deniau[2] a souligné le danger de mesures commerciales improvisées et temporaires pour la solution de problèmes économiques à long terme. Il a repoussé tout recours à l'une quelconque des formules envisagées par Washington et a insisté sur les risques que comporterait une remise en question des résultats de la négociation tarifaire de Genève, aussi bien que des mécanismes traditionnels du GATT. Il n'a pas écarté cependant l'hypothèse d'une discussion de caractère général au sein de cet organisme sur les contenus et les mérites respectifs des dispositions fiscales en vigueur dans les différents pays. Il a déclaré que les efforts du gouvernement américain aussi bien que ceux des Six devaient porter essentiellement sur le plan économique et qu'une restriction de la demande intérieure aux États-Unis devait aller de pair avec une relance des économies des États membres de la Communauté. Cette relance était déjà amorcée et les Six ministres des Finances allaient à nouveau en discuter dans quelques jours.

M. Trezise a rappelé ensuite les mesures déjà prises ou envisagées par le président Johnson pour assainir l'économie américaine, mais, évoquant les élections prochaines[3] et les préoccupations du Congrès, il a donné à entendre que des dispositions de portée plus psychologique qu'économique et affectant soit les importations, soit les exportations, ou les deux à la fois, ne pouvaient désormais être évitées dans un avenir très proche.

La réunion s'est achevée sur cet avertissement. Aucun des observateurs des États membres n'est intervenu dans le débat.

En ce qui concerne l'idée d'un désarmement tarifaire accéléré, il m'a été rapporté que le président de la Commission[4] entendait signifier aux Allemands que toute initiative touchant aux résultats du *Kennedy Round* lui paraissait relever du domaine communautaire et devait donc être prise à Six.

Le Comité des représentants permanents a entendu ce matin le rapport de la Commission sur cette entrevue.

Mes collègues ont été particulièrement frappés par l'indication selon laquelle certains pays (Canada, Japon, Grande-Bretagne) pourraient être amenés à se protéger contre l'effet des mesures américaines, ce qui aboutirait à placer la Communauté dans une position discriminatoire. Compte

[1] Les négociations de la sixième conférence commerciale et tarifaire du GATT, dites *Kennedy Round*, qui se déroulent à Genève de mai 1964 à mai 1967.

[2] Jean-François Deniau, membre français de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, chargé du Commerce extérieur.

[3] Il s'agit des élections présidentielles américaines du 5 novembre 1968 ainsi que des élections pour le renouvellement total de la Chambre des représentants et du Sénat pour un tiers.

[4] Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures, puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967.

tenu par ailleurs de l'intention manifestée par les autorités américaines d'aller de l'avant et de faire vite, ils ont estimé que le Conseil devrait probablement en discuter le 29 février. Je me suis associé à cette manière de voir et je leur ai dit que je leur ferais connaître les suggestions de la présidence[1] à ce sujet au début de la semaine.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

139

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 284 à 290. *Bruxelles-Delfra, 23 février 1968.*

(*Reçu* : le 24, 10 h. 00).

J'ai communiqué par telex[2] le résultat détaillé des délibérations du Comité des représentants permanents sur le tableau des effectifs de la Commission.

En dépit des observations et des critiques formulées, à juste titre, par la plupart des délégations au sein du Comité budgétaire, nos partenaires se sont d'emblée montrés désireux de ne pas placer la Commission dans l'obligation de remettre sur le chantier un travail qui avait donné lieu à des discussions difficiles et où les questions de personnes, l'équilibre des nationalités, les prérogatives de chacun des quatorze commissaires s'enchevêtraient inextricablement. Je n'ai pourtant pas été le seul à considérer que, sur de nombreux points, les propositions de la Commission étaient loin d'être satisfaisantes. En dehors de M. Bombassei[3], tous les autres représentants permanents ont estimé que la Commission aurait pu faire plus et mieux. C'est d'ailleurs ce qui a amené la Commission à apporter finalement quelques améliorations à sa proposition primitive, améliorations dont mes collègues, au cours de notre réunion d'hier, ont déclaré pouvoir se contenter.

Il est donc pratiquement acquis que le tableau d'effectifs présenté sous sa nouvelle forme par la Commission sera accepté tel quel, au Conseil, par les cinq autres délégations. La question qui se pose pour nous est donc de savoir quelle sera notre attitude. J'estime tout d'abord que notre délégation, sans tenter de provoquer un nouveau débat qui serait sans espoir, devrait

[1] La présidence du Conseil des ministres des Communautés européennes est assurée par la France durant le 1er semestre 1968.

[2] Non reproduit.

[3] Giorgio Bombassei Frascani de Vetor, représentant permanent de l'Italie auprès des Communautés européennes.

néanmoins souligner les imperfections et les excès de l'organisation nouvelle qui résulte de la fusion des institutions : lourdeur des structures et pléthore de grades élevés (23 directions générales, 95 directions, 250 divisions), promotions injustifiées, nombre abusif de fonctionnaires chargés de l'administration (28 % de l'effectif global), etc. Il n'est pas exclu d'ailleurs que certaines de ces remarques soient reprises par d'autres délégations.

Quant à la position que nous aurons à adopter au moment de la décision, il ne me paraît pas souhaitable d'émettre un vote négatif. Ce serait méconnaître l'effort, sans doute insuffisant, mais néanmoins réel, accompli par la nouvelle Commission qui a hérité d'une situation dont elle n'est pas seule à porter la faute. Un vote positif aurait, en revanche, l'inconvénient d'engager notre responsabilité à l'égard d'une œuvre critiquable et qui porte en elle les germes d'autres errements. Nous devons veiller, au contraire, à préserver, pour l'avenir, notre pleine liberté de jugement. Pour ces diverses raisons, il m'apparaît que le mieux serait que nous nous abstenions.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

140

M. Yver de la Brucholleric, Ambassadeur de France à Bujumbura, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 63 à 69. *Bujumbura, 23 février 1968, 10 h. 00.*

(*Reçu* : le 24, 14 h. 14).

J'ai reçu hier, 22 février, par deux fois, à mon bureau et à ma résidence, M. Abdou Sidikou, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Niger[1], que les défaillances d'Air-Congo ont retenu plus longtemps que prévu à son escale de Bujumbura, entre Kigali et Kinshasa.

Le ministre m'a informé avoir été chargé par l'OCAM[2] d'une triple mission : régler définitivement, entre le président Kayibanda et le général

[1] M. Abdou Sidikou, pharmacien, pharmacien-chef de l'hôpital de Niamey (1957-1959), ambassadeur du Niger aux États-Unis et au Canada, Représentant permanent auprès des Nations unies (1962-1964) ; nommé ambassadeur du Niger en République fédérale d'Allemagne le 24 septembre 1964 ; nommé ambassadeur en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Autriche, au Danemark, en Suède et Norvège et Représentant permanent auprès de la CEE le 30 janvier 1965 ; secrétaire général des Affaires étrangères (novembre 1965-avril 1967) est secrétaire d'État chargé des Affaires étrangères depuis le 14 avril 1967.

[2] La troisième conférence des Chefs d'État de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache) s'est tenue à Niamey les 22 et 23 janvier 1968. À l'exception du général Bokassa (République centrafricaine), représenté par son ministre des Affaires étrangères, les treize autres Chefs d'État des pays membres ont participé personnellement aux travaux de Niamey (Sénégal, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Togo, Niger, Dahomey, Cameroun, Tchad, Congo-Brazzaville, Gabon, Congo-Kinshasa, Rwanda, Madagascar). Pour la première fois, la Tunisie, le Maroc, le Ghana, le Nigeria, le Burundi ont délégué des observateurs à une conférence de cette organisation

Mobutu, l'irritante question des mercenaires[1], déterminer, avec la réconciliation complète du Rwanda et du Congo[2], la reprise des relations diplomatiques entre ces deux pays et, par là même, la cessation de l'ostracisme dans lequel était tenu le premier d'entre eux par nombre de ses partenaires de l'OUA[3], mettre fin au différend subsistant entre Bujumbura et Kigali et ainsi servir, avec les intérêts des deux parties, la cause de l'Afrique francophone tout entière.

M. Sidikou a bon espoir de faire aboutir promptement et favorablement la première question, sinon même la seconde. Le général Mobutu, m'a-t-il précisé, devra comprendre que les relations entre les États en Afrique comme ailleurs, ne sauraient être réglées par leur taille respective et qu'en l'occurrence, le droit était incontestablement du côté de M. Kayinbanda, pour la personnalité et la force d'âme duquel il ne m'a pas caché, d'autre part, sa totale admiration. Quant au rapprochement entre le Rwanda et le Burundi, M. Sidikou y a aussi très activement œuvré à Kigali et à Bujumbura, exprimant aux deux gouvernements son étonnement de voir se perpétuer, en plein vingtième siècle, une querelle due à des raisons essentiellement ethniques, quand leur contexte commun, économique et politique, devrait au contraire réunir les deux pays aussi étroitement que lors de la tutelle belge[4]. Il aurait finalement rencontré l'accord de chacun

et le Secrétaire général de l'OUA y est venu en personne. Sur cette conférence, se reporter à la dépêche de Niamey n° 33/DAM du 25 janvier 1968, non publiée.

[1] La question des mercenaires est exposée dans la note de la sous-direction d'Afrique, datée du 20 janvier 1968, non reproduite, qui en reprend l'historique depuis le 5 juillet 1967, date à laquelle deux cents mercenaires européens, environ, et un millier de gendarmes katangais, aux ordres du « colonel » Bob Denard se soulèvent à Kisangani. Contraints d'abandonner Kisangani et Punia, les rebelles se retranchent à Bukavu le 9 août, après avoir mis théoriquement sur pied un « gouvernement de salut public ». La prise de Bukavu par l'armée nationale congolaise, le 4 novembre, contraint les mercenaires à se réfugier au Rwanda. Accusé d'« avoir protégé les mercenaires en leur donnant refuge, malgré l'article 3 de la résolution du 14 septembre » et l'accord donné au gouvernement congolais, le président Kayibanda définit sa position le 11 janvier 1968 : 1– le gouvernement rwandais n'a jamais recouru aux mercenaires et n'en veut pas chez lui ; 2– il souhaite que les groupes de mercenaires, partout où ils se trouvent en Afrique soient renvoyés dans leur pays d'origine, le plus rapidement possible, ceci valant également pour les hommes de Schramme ; 3– il veut que des solutions loyalement négociées soient trouvées entre États africains, en dehors de toute menace de rupture ou d'insultes ». En réponse, Kinshasa rompt, le jour même, les relations diplomatiques avec le Rwanda et dénonce toutes les conventions congo-rwandaises.

[2] Suite à la rupture des relations diplomatiques entre le Congo-Kinshasa et le Rwanda, le 11 janvier 1968, du fait de Kinshasa.

[3] Se reporter à la quatrième conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA (Organisation de l'Unité africaine), qui s'est tenue du 11 au 14 septembre 1967, dont les résultats sont retransmis par le télégramme de Kinshasa n°s 2122 à 2137 du 16 septembre 1967. Le texte de la résolution relative au problème des mercenaires, adoptée lors de cette conférence, est communiqué par le télégramme de Kinshasa n° 2098 du 14 septembre 1967, non publié.

[4] Ancienne colonie allemande de 1898 à 1916, le Burundi a été ultérieurement administré par la Belgique comme territoire colonial jusqu'en 1922, puis comme territoire sous mandat de la Société des Nations jusqu'en 1946 et enfin comme territoire placé sous la tutelle des Nations unies jusqu'au 1er juillet 1962, date à laquelle il a accédé à l'indépendance. Le colonel, alors capitaine, Micombero, chef de l'Armée et Premier ministre, renverse le roi Ntare V et s'empare du pouvoir le 28 novembre 1968, proclame la République et abroge la Constitution. Président de la République, chef du Gouvernement, président du parti unique (UPRONA), chef suprême de l'Armée, le colonel Micombero règne en maître absolu sur le pays. Le régime ainsi instauré, qui se dit socialiste et révolutionnaire, a depuis deux ans très sensiblement infléchi sa politique extérieure en amorçant un rapprochement avec l'Occident, de meilleures relations de voisinage avec le Congo-Kinshasa et

d'eux pour un prochain établissement de relations diplomatiques. Aussi bien, M. Diori Hamani[1] se tenait-il prêt, s'il le fallait, à prêter son concours personnel pour hâter encore ce dénouement.

Mais c'est sur le plan de l'éventuelle adhésion du Burundi à l'OCAM, dont j'entretenais tout récemment encore le Département en mon télégramme du 16 février, que cette visite de M. Sidikou aux dirigeants de Bujumbura aura peut-être été la plus fructueuse. Le ministre nigérien s'est à son tour appliqué à faire valoir à ses interlocuteurs, le vrai visage et les mérites de l'Organisation, comme les avantages réciproques, à partir des nombreux « intérêts communs », que le Burundi et elle-même pourraient trouver à cette nouvelle participation, ajoutant que l'OCAM, pour le surplus, n'exerçait sur quiconque pas davantage de pression pour l'amener à la rejoindre, que sur ses propres participants pour leur demander d'aliéner, fût-ce occasionnellement, leur liberté politique.

Outre, les deux ministres du Burundi présents à cet entretien, le secrétaire général à la présidence de la République[2], aurait paru convaincu par cette démonstration, venant après celle du dernier sommet de l'OUA à Léopoldville[3] et aurait alors informé M. Sidikou de l'intention effective de son gouvernement de demander sous peu son adhésion à l'OCAM.

Le ministre du Niger, avant de me quitter pour Léopoldville et Abidjan, m'a fait part enfin, de son entier scepticisme à l'égard des nouveaux « États-Unis » du général Mobutu[4], mais, par contre, de son souhait de voir cette ambassade le seconder dans ses efforts pour rapprocher définitivement le Burundi du Rwanda et de l'OCAM. Je le lui ai promis.

(Direction d'Afrique-Levant, Burundi, Mercenaires, 1968)

le Rwanda et le dégel à l'égard de l'OCAM. La chute de la monarchie permet un rapprochement avec le Rwanda, amorcé le 14 décembre 1966, par la visite du ministre des Affaires étrangères et du Plan du Rwanda, toutefois, les relations diplomatiques ne sont pas rétablies entre les deux pays. Le fait que de nombreux réfugiés rwandais soient installés au Burundi entretient une certaine tension entre les deux voisins. Une conférence tripartite réunissant le général Mobutu (Congo-Kinshasa), le colonel Michel Micombero (Burundi) et le président du Rwanda, Grégoire Kayibanda, se tient à Goma (Kivu) du 18 au 20 mars 1967, qui aboutit à une déclaration commune réglant le problème des Tutsi rwandais réfugiés au Burundi, à l'institution d'une commission politique permanente, chargée d'examiner dans quelles conditions les réfugiés pourront regagner librement leur pays, et à des réunions périodiques entre les trois chefs d'État.

[1] M. Hamani Diori est président de la République du Niger et président en exercice de l'OCAM.

[2] M. Joseph Ndabaniwe est le secrétaire général à la présidence de la République du Burundi depuis le remaniement ministériel du 13 mars 1967.

[3] Le quatrième sommet de l'OUA s'est tenu à Kinshasa (anciennement Léopoldville) du 11 au 14 septembre 1967.

[4] La décision de créer les États-Unis d'Afrique centrale (UEAC) est prise, à Bangui, le 2 février 1968, par le général Mobutu (Congo-Kinshasa), le général Bokassa (République centrafricaine) et le président du Tchad, Tombalbaye. Trois États seulement participent alors à l'UEAC, qui reste cependant ouverte à tout état indépendant et souverain. La Charte de l'UEAC est signée à Fort-Lamy le 2 avril 1968. Le gouvernement de Bujumbura n'a pas réagi officiellement à la proposition du général Mobutu de créer une Fédération des États d'Afrique centrale qui pourrait comprendre le Rwanda et le Burundi. Si les rapports entre Bujumbura et Kinshasa se sont améliorés, les autorités burundaises demeurent très réservées vis-à-vis du Congo dont elles redoutent la puissance et les ambitions. Par ailleurs, Bujumbura tente de se rapprocher du « Marché commun » des États de l'Afrique de l'Est actuellement en formation.

141

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Après le rétablissement des relations diplomatiques entre la Yougoslavie et l'Allemagne fédérale

N. *Paris, 23 février 1968.*

Le 31 janvier 1968, la République fédérale d'Allemagne et la République socialiste fédérative de Yougoslavie ont rétabli leurs relations diplomatiques.

Cette décision ouvre une troisième phase dans l'histoire des rapports des deux pays depuis la guerre. En 1948, après sa rupture avec Moscou[1], la Yougoslavie avait été le seul des États socialistes à nouer des liens officiels avec Bonn[2]. En 1957, se rapprochant de l'Union soviétique, elle échangeait des ambassadeurs avec la RDA[3] ; la RFA, en application de la doctrine Hallstein, rompait alors avec elle[4].

Depuis, la France était chargée des intérêts diplomatiques de la RFA en Yougoslavie, Bonn continuant d'entretenir une mission commerciale à Zagreb. La Suède défendait les intérêts yougoslaves en Allemagne fédérale.

Depuis quelques mois, les relations, longtemps difficiles, entre les deux pays s'étaient progressivement améliorées, sans que le contentieux qui les oppose ait encore été réglé. Dans le domaine économique, l'Allemagne fédérale n'avait jamais cessé d'être un important partenaire de la Yougoslavie. Elle est aujourd'hui son troisième fournisseur et son troisième client, avant la RDA. Des touristes ouest-allemands, toujours plus nombreux chaque année, visitent le pays, tandis qu'environ cent mille Yougoslaves travaillent en Allemagne fédérale[5].

[1] Le 28 juin 1948, le *Kominform*, en l'absence des représentants yougoslaves, condamne publiquement Tito et le titisme.

[2] Le 10 mars 1956.

[3] Le 13 octobre 1957, Belgrade reconnaît *de jure* la République démocratique allemande (ou RDA).

[4] Selon la doctrine, qui porte le nom du secrétaire d'État ouest-allemand, Walter Hallstein, la République fédérale d'Allemagne (RFA) se proclame comme la seule représentante légale de l'Allemagne. La RFA décide de rompre les relations diplomatiques avec les États qui reconnaissent la RDA. C'est pourquoi Bonn rompt ses relations avec Belgrade le 18 octobre 1957.

[5] *Note du document infra-marginale* : « Pour les neuf premiers mois de 1967, les échanges germano-yougoslaves se sont élevés à 1 300 millions de DM dont 937 millions pour les importations en provenance de RFA et 393 millions seulement d'exportations. Le déficit de la balance commerciale (544 millions DM) est donc considérable. Il est corrigé, il est vrai, à la balance des paiements, par deux postes d'invisibles : tourisme et travailleurs yougoslaves en Allemagne ».

Dans ces conditions, l'absence de relations diplomatiques était ressentie comme une gêne de part et d'autre. Les obstacles venaient du côté allemand. Il n'était pas question, en effet, que la Yougoslavie modifie ses liens avec Pankow. Belgrade avait donc simplement pris une position d'attente : c'était l'Allemagne fédérale qui devait se décider à renouer puisque c'était elle qui avait rompu en 1957. La Yougoslavie ne posait pas de préalable et ne liait pas, notamment, le rétablissement de relations diplomatiques à l'indemnisation des victimes du nazisme.

Le gouvernement de M. Kiesinger[1] faisait mine de redouter d'indisposer l'Union soviétique en renouant, après Bucarest, avec Belgrade, c'est-à-dire avec deux pays dissidents à des degrés divers du bloc oriental. Cet argument ne paraissait pas toutefois jouer un grand rôle. Les dirigeants de la grande coalition redoutaient surtout des difficultés d'ordre intérieur et des progrès de la position de Pankow dans le Tiers Monde si une nouvelle entorse était faite à la doctrine Hallstein.

Le voyage du Chancelier en Asie en novembre 1967[2] a contribué à convaincre le gouvernement fédéral que les risques de cet ordre étaient minimes : aucun des pays visités par M. Kiesinger n'entendait faire un pas en direction de Pankow dans le cas où les relations seraient rétablies entre Bonn et Belgrade. Les rapports entre Delhi et l'Allemagne de l'Est ne portaient pas ombrage à Bonn : la RDA n'a en Inde qu'une représentation commerciale dont le siège est à Bombay[3]. Ailleurs en Asie, le vent paraissait souffler en faveur de Bonn, que ce soit en Birmanie, à Ceylan ou au Pakistan.

Le gouvernement fédéral décida donc d'aller de l'avant. Les deux pays se mirent d'accord pour que les négociations aient lieu à Paris[4] alternativement à l'ambassade de Yougoslavie et d'Allemagne, entre M. Ruete[5], directeur de l'*Auswärtiges Amt* et M. Perisic, directeur d'Europe occidentale au ministère des Affaires étrangères yougoslave. Le secret qui devait entourer cette rencontre fut prématurément levé par des indiscrétions d'origine allemande.

Dès avant le début des pourparlers, M. Arnold, directeur du Cabinet de M. Brandt, indiqua à notre ambassadeur à Bonn[6] qu'il n'était plus question

[1] Le gouvernement est formé le 1er décembre 1966.

[2] Le chancelier Kiesinger effectue une tournée en Asie du 19 au 29 novembre 1967. Il se rend successivement en Inde, Birmanie, Ceylan, Pakistan. Se reporter au télégramme de New Delhi nos 870 à 877 du 25 novembre 1967 et à la dépêche de Rawalpindi n° 678/AS du 1er décembre 1967, non publiés.

[3] M. Herbert Fischer est, depuis 1965, chef de la représentation commerciale du gouvernement de Pankow à New Delhi. M. Heinz Sachse est chef de la mission économique de la RDA à Bombay.

[4] Les négociations germano-yougoslaves se sont déroulées à Paris du 23 au 25 janvier 1968.

[5] M. Hans Hellmuth Ruete est chef de la direction des Affaires politiques à l'*Auswärtiges Amt*, depuis 1966.

[6] L'ambassadeur de France à Bonn est M. François Seydoux de Clausonne, une première fois de 1958 à 1962, puis de nouveau depuis février 1965.

de demander aux Yougoslaves une reconnaissance du droit de l'Allemagne à l'autodétermination, et, qu'abandonnant la pratique suivie lors de la reprise des relations avec Moscou et Bucarest, le gouvernement fédéral s'abstiendrait même de faire une déclaration sur son droit de « représentation exclusive ».

Les négociations s'engageaient donc sous des auspices favorables. Il semble que le négociateur allemand ait quand même tenté, au moins pour le principe, d'obtenir une déclaration yougoslave sur le droit à l'autodétermination. M. Pavicevic, secrétaire d'État par interim aux Affaires étrangères, dit par la suite à notre ambassadeur à Belgrade[1] que les conversations « avaient traversé des difficultés ». Finalement l'accord se fit sur une brève déclaration conjointe, mentionnant le rétablissement des relations diplomatiques et l'échange d'ambassadeurs, et ajoutant :

« Les deux gouvernements sont convaincus que la reprise des relations diplomatiques contribuera à promouvoir et à développer les relations mutuelles. Ils sont également convaincus que cette décision des deux gouvernements correspond à la nécessité d'une coopération pacifique renforcée entre les États européens et constitue une contribution au processus de la détente en Europe ».

Chacun des deux gouvernements fit ensuite, de son côté, une déclaration dont le texte avait été approuvé par l'autre. Le Conseil exécutif fédéral yougoslave se réfère à sa politique de développement de la coopération internationale, conforme aux principes de la coexistence pacifique et, « s'en tenant à ses principes déclarés de politique européenne, (il) considère que le rétablissement des relations diplomatiques avec la République fédérale allemande facilitera une collaboration efficace et pleine de succès ainsi que la promotion des relations mutuelles ».

Le gouvernement fédéral allemand, pour sa part, réaffirme de façon voilée ses positions traditionnelles en se référant à la déclaration de politique générale du chancelier Kiesinger du 13 décembre 1966 :

« Le gouvernement fédéral se félicite de la conclusion positive des conversations germano-yougoslaves sur la reprise des relations diplomatiques. La politique du gouvernement fédéral tend à un ordre de paix juste et durable en Europe. Le rétablissement des relations diplomatiques avec la Yougoslavie sert également ce but. Le gouvernement fédéral a exposé sa conception juridique et les principes de sa politique en ce qui concerne un tel ordre de paix dans sa déclaration du 13 décembre 1966. Il est convaincu que les autres États du monde continueront également à soutenir ces efforts de la République fédérale d'Allemagne ».

Les deux parties ont tenu le gouvernement français informé de la progression des pourparlers. Après l'annonce officielle de la reprise des relations, l'*Auswärtiges Amt* fit parvenir à la France les remerciements du gouvernement fédéral pour avoir assumé la protection des intérêts allemands en

[1] L'ambassadeur de France à Belgrade est M. Pierre Francfort depuis novembre 1965.

Yougoslavie[1]. M. Lucic à Bonn, M. Loeck à Belgrade, qui dirigeaient déjà, sur place les missions commerciales, furent nommés chargé d'Affaires *ad interim*.

Ce rétablissement des relations diplomatiques germano-yougoslave est accueilli avec satisfaction à Belgrade. Les Yougoslaves y voient, non sans raison, un succès de leur politique d'autant qu'ils ont su, avec patience et obstination, écarter les conditions qu'à l'origine le gouvernement fédéral aurait voulu voir inscrites dans le communiqué, et qu'ils ont également su convaincre les Allemands de réaffirmer leurs positions dans une déclaration plus discrète que celle faite par le chancelier Kiesinger, au lendemain de l'accord germano-roumain[2]. D'autre part, les Yougoslaves entendent donner à leur geste une dimension européenne, en le plaçant dans la perspective d'un élargissement de la détente en Europe, sans penser toutefois que, dans l'immédiat, l'accord puisse modifier l'attitude des autres démocraties populaires vis-à-vis de l'Allemagne fédérale.

À Bonn, on constate tout d'abord que Moscou n'a manifesté aucune réaction. Les fonctionnaires de l'*Auswärtiges Amt* se montrent, d'autre part, très confiants quant à l'attitude des États du Tiers Monde. À en juger par les rapports des ambassadeurs allemands, la situation à cet égard serait « extraordinairement positive ». Seule la Syrie donnerait quelque inquiétude. Les Allemands nous ont demandé d'effectuer une démarche à Damas. Notre ambassadeur prendra contact, si cela paraît nécessaire, avec le gouvernement syrien[3].

En Europe de l'Est, en l'absence de commentaires officiels, la presse s'attache surtout à prouver que l'accord porte un nouveau coup à la doctrine Hallstein, « sans constituer pour autant un changement d'esprit de la politique allemande visant à isoler l'Allemagne de l'Est » (*Zycie Warsawy*).

Lors des négociations de Paris, les autres aspects des rapports germano-yougoslaves n'ont pas été évoqués. Toutefois, fait-on observer à Belgrade, la normalisation des relations ne saurait, au risque de perdre sa portée, se limiter à l'échange de missions diplomatiques, d'autant qu'à l'ancien contentieux se sont ajoutés de nouveaux problèmes qu'il importe de régler au plus vite.

Les Yougoslaves sont très désireux de conclure un accord sur la situation de leur main-d'œuvre en RFA. Les textes préparés à Bonn ne s'étendaient

[1] La traduction de la note verbale remise le 1er février 1968 par l'*Auswärtiges Amt* à l'ambassade de France à Bonn est transmise par le télégramme de Bonn nos 576 à 578 du 1er février 1968, non reproduit.

[2] Le 31 janvier 1967.

[3] La rupture des relations diplomatiques entre Damas et Bonn est intervenue le 13 mai 1965. L'ambassade de France est en charge des intérêts de la République fédérale. Des instructions sont données à l'ambassadeur de France à Damas, M. François Charles-Roux, par le télégramme de Paris à Damas, n° 53 du 9 février 1968. Consulter également la dépêche de Damas n° 132/AL du 9 février 1968 sur le rétablissement des relations diplomatiques entre l'Allemagne fédérale et la Yougoslavie.

pas, jusqu'à présent aux travailleurs non qualifiés. Or les Allemands, qui ont proposé l'ouverture de négociations pour le 28 mars, viennent de modifier cette position : l'accord de main-d'œuvre concernerait aussi bien les travailleurs non qualifiés que les travailleurs qualifiés (satisfaction de principe donnée aux Yougoslaves), tandis qu'un protocole annexe prévoirait qu'aucun travailleur non qualifié ne serait recruté « pour le moment ».

En ce qui concerne les indemnisations, M. Pavicevic[1] a rappelé le 2 février, dans une déclaration à la télévision de Cologne, que le problème était toujours à l'ordre du jour. Quelques jours plus tard, à Belgrade, le *Praesidium* de la Fédération des anciens combattants entendait un rapport du directeur d'Europe du secrétariat d'État aux Affaires étrangères sur le rétablissement des relations entre Bonn et Belgrade[2]. Après s'être félicité de cette reprise, les anciens partisans ont exprimé l'espoir que des négociations s'ouvriraient le plus tôt possible pour régler le problème de l'indemnisation des victimes du nazisme. Pour l'ambassade d'Allemagne, il ne fait pas de doute que cette réunion annonce une relance de la question. À la date du 17 février, cette initiative yougoslave n'avait pas encore été prise.

Quant aux négociations commerciales pour la conclusion d'un accord à long terme, commencées le 15 janvier, elles ont été ajournées après avoir achoppé sur une question de principe. Le gouvernement fédéral répartit les pays du monde en trois listes : la première, dite liste A, comprend les anciens membres de l'OECE[3], la seconde (B) les participants du GATT[4], la troisième (C) les pays socialistes. Les Yougoslaves ont demandé que leur pays, qui figure actuellement sur la liste B, soit inscrit sur la liste A. Les Allemands redoutent de créer un précédent, que ne manqueraient pas d'évoquer des pays comme les États-Unis, le Japon, le Canada, l'Inde, et ils ont demandé un délai de réflexion. Aucune date n'est encore fixée pour une reprise des discussions.

Pour le moment, on se déclare convaincu à Belgrade que la reprise des relations contribuera à promouvoir les rapports réciproques et la coopération entre les deux pays. Des industriels allemands qui ont séjourné en Yougoslavie en automne dernier ont marqué l'intérêt qu'ils portaient aux

[1] M. Miso Pavicevic, d'origine monténégrine, un des organisateurs de l'insurrection nationale dans la province du Sandjak, est entré au secrétariat d'État aux Affaires étrangères en 1955. Il fait carrière à l'étranger jusqu'en 1964 (Argentine, Turquie, Grèce, Représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'ONU), et est depuis 1964 secrétaire d'État suppléant aux Affaires étrangères.

[2] Se reporter au télégramme de Belgrade n°s 212 à 217 du 17 février 1968, non repris.

[3] OECE : l'Organisation européenne de coopération économique est créée le 16 avril 1948. Ses membres sont : Autriche, Belgique, Danemark, Irlande, France, Allemagne occidentale, Grèce, Islande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, Trieste, Turquie et Royaume-Uni. L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) lui succède en septembre 1961.

[4] GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade*) ou Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, signé à Genève le 30 octobre 1947 par vingt-trois pays. Cet accord vise à relancer le commerce international en abaissant les barrières douanières et à éviter ainsi de retomber dans le protectionnisme en vigueur avant la guerre. Le GATT entre en vigueur le 1er janvier 1948.

possibilités d'association des capitaux yougoslaves et étrangers, ouvertes par la loi de juillet 1967. Tout récemment, M. Berthold Beitz, fondé de pouvoir général de Krupp, s'est rendu à Belgrade et y a eu des entretiens sur la possibilité de développer la coopération entre les entreprises yougoslaves et la firme ouest-allemande.

Une visite de M. Willy Brandt en Yougoslavie est envisagée. Du côté allemand on voudrait l'insérer dans un voyage qui conduirait le ministre des Affaires étrangères à Vienne et à Ankara[1], en principe au mois de juillet prochain. Enfin, M. Arnold, chef du Cabinet et ami personnel de M. Brandt, doit être désigné comme ambassadeur à Belgrade[2]. Cette décision souligne l'intérêt avec lequel on considère désormais à Bonn les rapports entre les deux pays.

(Europe, Yougoslavie, Relations avec la République fédérale d'Allemagne, 37-24-1, 1968)

142

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE DU NORD, ALGÉRIE

De l'immigration algérienne

Paris, 23 février 1968.

La colonie algérienne en France compte actuellement 530 000 personnes. Les soldes migratoires ont été, ces dernières années, les suivants : en 1964 plus de 47 000 ; en 1965 moins 9 000 ; en 1966 plus 39 000 ; en 1967 plus 11 000.

On sait que, sur notre initiative, des négociations ont commencé à la fin de 1966 en vue de la conclusion d'un accord de main-d'œuvre[3]. Notre objectif était de doter les Algériens d'un titre de séjour et de travail qui permettrait de contrôler leur établissement en France. En contre-partie,

[1] M. Willy Brandt, ministre fédéral des Affaires étrangères se rend à Vienne le 10 juin et le 12 juin à Belgrade. Il est reçu le 14 juin par le maréchal Tito à Brioni. Voir le télégramme de Bonn n°s 3051 à 3056 du 6 juin 1968, non reproduit.

[2] M. Peter Blachstein, journaliste, homme politique, membre du SPD (*Sozialdemokratischen Partei Deutschlands*), député, est désigné, le 16 mai 1968, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Belgrade.

[3] Les conversations franco-algériennes relatives aux questions de main-d'œuvre, ouvertes le 15 décembre 1966, sont suspendues le 16. Les négociations ont fait apparaître une divergence de vues fondamentale entre les deux délégations. La position algérienne est rappelée dans le document remis le 19 décembre 1966 au directeur des Conventions administratives et des Affaires consulaires au Département, par M. Houhou, président de la délégation algérienne pour ces négociations. La position française est exposée dans la note pour le Cabinet du ministre du 19 décembre 1966, non publiée. À la suite de quoi, le sujet est repris le 24 janvier 1967 à Paris, pour achopper le 27, toujours sans résultat. Une troisième phase qui devait s'ouvrir le 24 juillet 1967 a été ajournée.

nous proposions l'ouverture d'un large contingent aux travailleurs de l'ONAMO[1] qui viennent sur notre territoire après un examen médical par des médecins français.

Se retranchant derrière la clause des accords d'Évian sur la libre circulation[2], la délégation algérienne s'est refusée à deux reprises – décembre 1966, février 1967 – à prendre en considération nos propositions sur la carte de résidence. La négociation n'a pas encore pu être reprise avec des chances de succès. Entre-temps, les autorités françaises ont adopté des mesures unilatérales pour éviter la venue de travailleurs algériens en dehors de ceux de l'ONAMO : limitation des touristes à 200 par semaine (cette question fait l'objet d'une note de la Direction politique), subordination de la venue des familles au contrôle de l'existence effective d'un logement, contrôle du mouvement des travailleurs se rendant en Algérie à l'occasion de leur congé annuel[3]. Ces mesures se sont révélées efficaces puisque le solde migratoire est tombé à 11 000 l'année dernière, quoique environ 24 000 travailleurs de l'ONAMO aient été admis en France pendant cette période.

Depuis quelques mois, les positions des deux parties ont évolué de la manière suivante. Il semble que, du côté algérien, on soit désormais disposé à accepter le principe de la carte de résidence. L'ambassadeur d'Algérie s'est enquis de nos intentions quant aux modalités de délivrance de ce document[4].

Du côté français, compte tenu de la situation moins favorable du marché de l'emploi, de l'augmentation du nombre des chômeurs parmi lesquels il y aurait, très approximativement, 60 000 Algériens, le ministère des Affaires étrangères sociales, qui était prêt il y a un an et demi à prévoir un contingent annuel de 50 000 travailleurs de l'ONAMO, aurait accepté à la rigueur sa fixation à 24 000 en septembre dernier, mais il vient de nous demander de notifier aux autorités algériennes le chiffre de 6 000

[1] ONAMO : Office national algérien de la main-d'œuvre.

[2] L'article 7 de la déclaration de principe relative à la coopération économique dispose « que les ressortissants algériens résidant en France, et notamment les travailleurs, auront les mêmes droits que les nationaux français, « à l'exception des droits politiques ». La première partie de la déclaration des garanties établit que, sauf décision de Justice, tout Algérien muni d'une carte d'identité est libre de circuler entre l'Algérie et la France. Ce régime est donc un régime de libre circulation et d'assimilation du résidant algérien aux résidants français. Sur ce sujet, se reporter à la note de la direction de la Population et des Migrations du ministère des Affaires sociales du 26 février 1968, non publiée.

[3] Les autorités françaises ont négocié le protocole du 10 avril 1964 qui apporte des limitations au principe de la libre circulation et ont pris diverses mesures pour limiter l'afflux des Algériens : note du 22 décembre 1966 contingentant le nombre de « touristes » à 200 par semaine ; circulaire du 14 janvier contrôlant le retour des travailleurs détenteurs d'un bulletin de paye ; circulaire du 27 février restreignant l'entrée des familles.

[4] Se reporter au procès-verbal de la réunion interministérielle (Affaires étrangères, Intérieur, Affaires sociales, Économie et Finances) du 25 janvier 1968, tenue au ministère des Affaires étrangères, en vue de déterminer la position française sur diverses questions soulevées par l'ambassadeur d'Algérie, dans la perspective d'une reprise de la négociation sur la main-d'œuvre.

seulement pour le 1er semestre 1968. Une position si restrictive vouerait, sans nul doute, à l'échec la reprise de la négociation[1].

Cette position est-elle fondée ? Il y a lieu d'observer que le solde positif de 11 000 Algériens en 1967 est de beaucoup inférieur au nombre des travailleurs espagnols et des travailleurs portugais admis sur notre territoire. Il est proche de celui des travailleurs marocains et yougoslaves. D'autre part, il ne semble pas que les travailleurs algériens soient concurrentiels par rapport à nos compatriotes. La plus grande partie d'entre eux occupe des places dont les Français ne veulent pas.

Tout en revenant sur des propositions que la délégation française avait été autorisée à faire, le ministère des Affaires sociales paraît souhaiter que nous mettions unilatéralement en place les contrôles qui étaient l'objet de pourparlers[2]. Or, de nouvelles mesures unilatérales risqueraient de provoquer une détérioration des relations entre les deux pays.

Nous pouvons, semble-t-il, donner notre accord aux objectifs de ce Département ministériel dans la mesure où il voudrait, comme le ministre de l'Intérieur, éviter une augmentation quantitative de la colonie algérienne en France dont une partie importante n'a pas encore pu être logée décemment, et qui pose, notamment en raison de ce fait, un problème pour l'ordre public. Mais, compte tenu des intérêts dont il a la charge, le Département ne peut, semble-t-il, se rallier aux méthodes proposées par le ministère des Affaires sociales.

Les rapports avec l'Algérie en matière de main-d'œuvre ne peuvent être séparés de l'ensemble de la politique de coopération avec ce pays. Si nous considérons que les deux pays ont un intérêt commun à éviter la venue en France d'éléments inadaptables qui nuisent à la promotion sociale des travailleurs algériens dans notre pays, si nous cherchons une amélioration qualitative de ce mouvement migratoire qui s'accompagnerait du rapatriement en Algérie des éléments oisifs, il est vraisemblable qu'un terrain d'entente pourrait être trouvé dans les mois qui viennent.

Il convient sans doute de ne pas se laisser obnubiler par la conjoncture lorsqu'il s'agit de conclure un accord qui réglerait la question de l'immigration algérienne de manière permanente.

(Algérie, Main-d'œuvre, A-38-3-2, 1968)

[1] Se référer à la note de la direction de la Population et des Migrations du ministère des Affaires sociales du 26 février 1968, intitulée : *Régime d'introduction des Algériens en France*, non reprise. Ce document est à compléter par la note pour le Cabinet du Ministre, à l'attention de M. Bruno de Leusse de Syon, référence T.2bis D, du 29 février 1968, faisant le point des positions respectives en matière de main-d'œuvre, en vue de la reprise des négociations.

[2] Voir la note de la direction de la Population et des Migrations du ministère des Affaires sociales du 26 février 1968, sur *Le contrôle de l'établissement des Algériens*, analysant dans une première partie, les modalités du système de contrôle et mettant en évidence, dans une seconde partie, les divergences de points de vue entre le ministère des Affaires sociales et celui des Affaires étrangères.

143

Compte rendu d'entretien

Entre M. Messmer et l'Emir Sultan Ben Abdul Aziz El Saoud

C.R. *Paris, 23 février 1968.*

M. *Messmer*[1] demande à l'Émir[2] de l'excuser pour son retard et en donne les raisons.

L'Émir tient à remercier M. Messmer de la confiance qui lui a été témoignée.

Il a été extrêmement intéressé par tout le détail de ses visites, et il estime avoir vu tout ce qu'il désirait voir.

Il espère tirer le plus grand profit de cette semaine en France, et en particulier dans le domaine de l'organisation et de l'entraînement militaire.

M. Messmer. Plusieurs officiers français ont été frappés par l'intérêt que votre Altesse a porté aux présentations qui lui ont été faites.

L'Émir. Nous avons de notre côté été frappés par l'amabilité et l'empressement des techniciens et experts que nous avons rencontrés. Nous avons remarqué l'extrême minutie de l'organisation et de l'entraînement de votre personnel.

M. Messmer. Je crois que nous avons, depuis 10 ans, réalisé un grand effort d'organisation de l'armée. Les problèmes d'organisation sont particulièrement importants dans le domaine militaire. Une bonne armée exige des hommes courageux et ayant foi dans ce qu'ils font, un bon matériel et une bonne organisation.

Dès lors, que l'Arabie Saoudite choisit d'acquérir du matériel français, je me sens le devoir d'apporter notre coopération au gouvernement saoudien, si cela l'intéresse et s'il le désire, dans le domaine de l'organisation.

L'Émir. À la suite de l'accord signé sur l'achat d'automitrailleuses[3], nous souhaiterions qu'un officier de liaison français vienne étudier chez nous les possibilités de développement de notre coopération militaire, et en particulier nos besoins de matériel et d'entraînement.

Les questions maritimes nous préoccupent de par notre situation sur la mer Rouge et le Golfe Persique. Dans une première étape, et en vue de développer notre marine de guerre, nous avons acheté trois vedettes

[1] Pierre Messmer a été reconduit comme ministre des Armées dans le gouvernement formé en avril 1967.

[2] L'émir sultan Ibn Abdul Aziz el Saoud est l'un des fils du roi Abdel Aziz ibn Saoud, fondateur du Royaume d'Arabie et frère consanguin du roi Fayçal. Il est ministre de la Défense et de l'Aviation depuis novembre 1962. Il se rend en France du 19 au 26 février 1968.

[3] Le contrat Panhard, signé le 3 février 1968 avant le départ de l'émir sultan pour la France, porte sur deux cent vingt automitrailleuses légères Panhard vendues à l'Arabie saoudite pour deux cent dix millions de francs soit cent millions de dollars.

lance-torpilles, mais nous souhaitons travailler sur un plan précis. Nous avons demandé à des experts, en particulier aux USA et au Pakistan, des études de nos besoins en la matière. Nous souhaiterions que la France nous envoie un ou plusieurs experts chargés d'étudier un plan de développement de notre marine, ce qui nous permettrait d'étudier nos possibilités d'après le budget saoudien, et de fixer les étapes de réalisation de ce plan.

M. Messmer. Si j'ai bien compris, l'Arabie Saoudite souhaiterait recevoir une mission militaire française chargée d'étudier théoriquement, d'une part, les menaces extérieures, et d'autre part, les meilleurs moyens de défendre les côtes de votre pays.

L'Émir. Nous souhaitons une marine dotée de moyens exclusivement défensifs. Je voudrais m'expliquer en toute confiance. Une mission anglaise a établi un plan et remis deux rapports extrêmement développés et réalisables en deux étapes de 5 ans. Cela nous coûtera environ 100 millions de livres sterling. Cela aboutirait à nous faire acheter un matériel anglais, qu'il nous fût ou non utile. Nous souhaitons au contraire développer notre armée sur des bases scientifiques, et acheter le strict nécessaire à notre défense. J'ajouterai confidentiellement que M. Brown[1] vient d'arriver à Paris et que je le rencontrerai demain sans doute. Il m'entretiendra de ce rapport britannique ; il souhaite certainement sauver leur projet, alors que nous souhaitons avant tout l'étude de nos possibilités exactes.

M. Messmer. La formation d'une marine exige toujours de longs délais d'exécution ; il faut du temps pour construire un port ou des bâtiments de guerre, et pour entraîner les équipages. Aussi, je pense que l'Arabie Saoudite doit prévoir environ dix ans pour l'exécution de ses projets et ceci pour des raisons financières, mais aussi techniques.

L'Émir. Je suis entièrement d'accord avec Votre Excellence. Dans ce domaine de la marine nous avons d'autant plus besoin d'études techniques minutieuses. Je laisse à Votre Excellence le soin de choisir la meilleure voie pour la réalisation de ces études par des experts français. À la lumière de votre rapport et de ceux effectués par les experts d'autres pays, nous pourrons développer notre coopération.

M. Messmer. Nous coopérons avec le Pakistan sur la base d'un plan de 4-5 ans, qui comporte en particulier l'entraînement des équipages de sous-marins. Je puis assurer à Votre Altesse que d'ici quelques semaines j'enverrai un ou plusieurs officiers en Arabie Saoudite pour l'étude de ces questions. En ce qui concerne notre coopération dans le domaine de l'organisation, je crois avoir compris que vous souhaitiez la venue d'un officier compétent, afin d'organiser vos unités d'automitrailleuses. Est-il appelé à rester longtemps, contrairement aux experts chargés d'étudier vos besoins en ce qui concerne la marine de guerre ?

[1] Rt Hon. George Alfred Brown, homme politique britannique, est secrétaire d'État pour les Affaires étrangères depuis août 1966.

L'Émir. Nous désirerions qu'un officier rattaché à votre ambassade à Djeddah puisse travailler avec nos services sur la question des blindés, mais aussi d'autres secteurs de notre armée.

M. Messmer. J'ai d'ores et déjà préparé la désignation d'un officier comme attaché militaire à Djeddah[1]. Il serait peut être bon qu'un deuxième officier fût envoyé sur place pour les études dont nous parlons, d'ici quelques jours. Un très bon officier partira pour l'Arabie Saoudite et ne manquera pas d'aller saluer Votre Altesse.

L'Émir. L'amabilité et la confiance dont nous avons été entouré m'autorise à aborder deux questions. Tout d'abord, Votre Excellence sait que dans une première étape de coopération nous avons signé un accord avec la Société Panhard. Cette société a fixé à 5 % le taux d'intérêt. Votre Excellence aurait-elle l'amabilité d'intervenir pour abaisser cet intérêt, si cela était possible (4 % par exemple).

M. Messmer. Je suis au courant de la conclusion de cet accord, mais n'en ayant pas lu le texte je veux être prudent ; je vous promets une réponse dans les jours qui suivent.

L'Émir. Le second point est le suivant : lors des démonstrations qui nous ont été faites, j'ai beaucoup apprécié l'*AMX* bitube[2] de 30. Nous souhaiterions en acheter une vingtaine. Vous est-il possible de nous envoyer des notices détaillées à son sujet. Je suis décidé à cet achat, mais il me faut l'accord du ministre saoudien des Finances. Au cas où nous procéderions à cet achat nous souhaiterions des paiements échelonnés.

M. Messmer. Je comprends l'intérêt de Votre Altesse pour ces chars anti-aériens, dont nous sommes très satisfaits dans l'armée française ; leurs canons sont guidés par radar, mais en cas d'avarie, ils peuvent l'être manuellement. Je suis prêt à envoyer en Arabie Saoudite une mission pour traiter cette question. Au cas où nous parviendrions à un accord, je ferai mon possible auprès du ministre des Finances pour que des conditions convenables de crédit vous soient accordées.

L'Émir. Je m'efforcerai de mon côté d'obtenir l'accord de notre ministre des Finances. Ce matériel doit être extrêmement utile à la défense de notre pays, et je tiens, enfin, à exprimer notre fervent espoir de coopération profonde et durable avec la France.

(Secrétariat général, Entretiens et messages, vol. 33)

[1] L'attaché militaire français à Djeddah est non permanent, il réside à Djibouti. Un attaché militaire permanent est nommé en juin 1970.

[2] Le Char AMX bitube de 30 mm est un char de défense anti-aérienne.

144

M. WINCKLER, CHARGÉ D'AFFAIRES *A.I.* À RABAT,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 250 à 257.
Diffusion réservée.

Rabat, 24 février 1968.

(*Reçu* : 15 h. 45).

Venu au Maroc le 3 février en visite « privée », M. Habib Bourguiba Jr.[1] n'en a pas moins pris contact au cours de son séjour avec les dirigeants de ce pays. Il s'est entretenu avec de nombreux membres du gouvernement, notamment à l'occasion des manifestations qui ont marqué l'ouverture, le 12 février, de la semaine culturelle tunisienne. Enfin, il a été reçu longuement par le Roi les 12 et 13 février.

L'ambassadeur de Tunisie[2] a assisté à ces audiences. Il m'a dit que le problème de l'Algérie avait été au centre des conversations. Le ministre tunisien des Affaires étrangères avait fait valoir que le « désenchantement » éprouvé par les Algériens vis-à-vis du Moyen-Orient[3] et les difficultés internes[4] auxquelles ils avaient à faire face, créaient des conditions favorables à une réactivation des relations intermaghrébines. Le temps paraissait donc venu pour les voisins de l'Algérie d'amorcer avec ce pays une coopération permettant de « dépasser » le problème des frontières[5].

M. Bourguiba jr. aurait été frappé de la méfiance avec laquelle le Roi a accueilli son propos. Le souverain aurait marqué qu'il n'y avait pas de commune mesure entre les problèmes que pose au Maroc et à la Tunisie leur contentieux territorial avec l'Algérie. Pour le Maroc, il s'agissait d'une question majeure dont dépendait le sort d'une fraction de sa population. Des engagements avaient été pris par l'Algérie à l'époque du GPRA. Rabat disposait d'un bon dossier et était en mesure de le plaider devant des instances internationales. On n'était donc pas prêt ici à passer le problème sous silence et l'on estimait au contraire que sa solution constituait toujours un « préalable » à une éventuelle coopération. Comme M. Bourguiba jr. évoquait la possibilité de la venue à Rabat le 3 mars, jour de la fête du trône, de M. Bouteflika[6], le souverain avait marqué qu'il serait bien entendu

[1] Habib Bourguiba Jr, fils du président tunisien Habib Bourguiba, est secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

[2] Habib Chatty remet le 14 juillet 1964 au roi du Maroc les lettres l'accréditant comme ambassadeur de Tunisie.

[3] Au Moyen-Orient, Israël ne se retire pas des territoires occupés depuis juin 1967. Voir à ce sujet le conflit israélo-arabe dans *D.D.F.*, 1967-I et II.

[4] Voir la tentative d'insurrection militaire en Algérie les 14 et 15 décembre 1967. *D.D.F.*, 1967-II, n° 314.

[5] Les conflits de frontières de l'Algérie tant avec le Maroc qu'avec la Tunisie, ne sont pas réglés. Voir pour la frontière algéro-marocaine *D.D.F.*, 1963-II, nos 131 et 197, 1965-I, n° 29, et pour la frontière algéro-tunisienne *D.D.F.*, 1960-I, n° 30, 1963-II, n° 166 et 1965-I, n° 298.

[6] Abdelaziz Bouteflika est le ministre algérien des Affaires étrangères depuis le 20 août 1964. Il n'ira pas à Rabat pour la fête du Trône.

heureux d'accueillir le représentant du pays voisin à cette occasion et qu'il se réservait d'examiner les propositions que celui-ci aurait éventuellement à lui faire.

Au cours de sa visite, le ministre tunisien avait remporté l'impression que les dirigeants marocains demeuraient divisés sur le problème des rapports avec l'Algérie. Le général Oufkir[1], dont le Roi partageait dans une large mesure les préventions, ne cachait pas son hostilité au régime d'Alger. Le ministre du Commerce et de l'Industrie[2], ainsi que le Premier ministre[3] lui-même estimaient, au contraire, que l'expérience de la coopération devait être tentée.

Il est certain que la récente intervention du chef de la délégation algérienne[4] lors des débats de la conférence de l'OUA[5] au sujet des territoires sahariens administrés par l'Espagne n'est pas faite pour apaiser les appréhensions marocaines. Le point de vue exprimé par le représentant algérien paraît en tout cas peu compatible avec les assurances que, selon le Dr Benhima, le gouvernement marocain aurait reçues du président Boumediene[6] quant à un soutien par l'Algérie du point de vue marocain sur le Rio de Oro (mon télégramme n° 170)[7].

(Collection des télégrammes, Rabat, 1968)

[1] Le général Mohammed Oufkir est le ministre marocain de l'Intérieur depuis le 20 août 1964.

[2] Moulay Ahmed El Alaoui, cousin du roi du Maroc, est le ministre du Commerce et de l'Industrie depuis le 22 février 1966 reconduit lors des remaniements ministériels des 11 mars 1967, 6 juillet 1967 et 17 janvier 1968.

[3] Le Dr Mohammed Benhima est nommé par le roi du Maroc le 5 juillet 1967 Premier ministre, chargé des Affaires économiques, du Plan et de la Formation des cadres.

[4] Le chef de la délégation algérienne à la conférence de l'OUA à Addis-Abeba est Abdelaziz Bouteflika.

[5] Lors de la dixième session ordinaire des ministres de l'OUA qui se tient à Addis-Abeba du 19 au 24 février 1968, une controverse s'élève au sujet des territoires sahariens administrés par l'Espagne (Rio de Oro). Abdelaziz Bouteflika déclare que son pays est lui aussi intéressé au problème du Rio de Oro.

[6] Le colonel Houari Boumediene, vice-président du Conseil algérien de 1962 à 1965, est l'organisateur du coup d'État qui, le 19 juin 1965, destitue Ben Bella. Depuis juin 1965, il est président du Conseil de la Révolution et du gouvernement.

[7] Le télégramme de Rabat n°s 170 à 176 du 2 février 1968 relate un entretien de M. Jean-Claude Winckler, chargé d'Affaires de France au Maroc, avec le Premier ministre marocain au cours duquel M. Benhima révèle que le gouvernement algérien a exprimé au gouvernement marocain son intention de procéder à un rapprochement entre les deux pays : accord sur la vente de pétrole ; évacuation par le Maroc du minerai du Gara Djebilet, site ferrugineux situé en Algérie à cent cinquante kilomètres au sud-est de Tindouf dans le Sahara occidental ; visite éventuelle de M. Bouteflika à Rabat. Toutefois Rabat reste prudent et s'inquiète des livraisons d'armes soviétiques à Alger.

145

M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 404/DP. *Moscou, 24 février 1968.*

Conversation avec M. Kozyrev.

Ainsi que j'en ai rendu compte au Département par une communication en date du 23 février, j'ai eu avec M. Kozyrev, vice-ministre des Affaires étrangères, un entretien sur les conversations que le secrétaire général des Nations unies a menées ici les 11 et 12 février.

M. Kozyrev a précisé que la visite de M. Thant avait eu lieu sur la demande du secrétaire général. M. Thant avait été reçu par MM. Brejnev, Podgorny, Kossyguine et Kouznetsov. M. Kozyrev n'a pas mentionné M. Gromyko. Le ministre soviétique des Affaires étrangères a quitté en effet Moscou le 11 février pour se rendre à Sofia, mais il était présent le dimanche 10 à Moscou. Je l'ai vu ce soir-là, de mes propres yeux, assis à côté de M. Thant, à une représentation au Grand Théâtre.

Le Département trouvera ci-joint des notes sur le *Viet-Nam*, le Proche-Orient, Chypre, la non-prolifération et la représentation de la RDA aux Nations unies résumant ce qui m'a été dit.

Conversation avec M. Kosyrev (23 février 1968)

Du Proche-Orient.

M. Thant, se référant à la mission de M. Jarring[1], a conclu qu'elle n'aboutissait pour le moment à rien de prometteur. La situation n'était pas bonne. D'après ce que dit M. Jarring, M. Thant a tiré la conclusion que les pays arabes sont prêts à régler pacifiquement sur la base de la résolution du Conseil de sécurité les questions pendantes. Leur position est qu'il faut retirer tout d'abord les troupes et procéder à un examen des questions, y compris celle du droit d'Israël d'exister et celle de la liberté de navigation.

Quant à Israël, sa position est plus rigide. Elle est d'examiner toutes les questions simultanément et dans un seul paquet. Les trois mois accordés à M. Jarring vont bientôt expirer. M. Jarring devra faire rapport et M. Thant a l'intention de présenter ce rapport au Conseil de sécurité. Ainsi, a conclu M. Kozyrev, les perspectives d'un règlement pacifique, d'après M. Thant, ne sont pas très bonnes.

Selon M. Kozyrev, la position soviétique qui est bien connue, a été décrite à M. Thant dans les termes suivants : « Bien que la résolution du Conseil

[1] Gunnar Jarring, diplomate suédois, chargé de mission au Moyen-Orient par le Secrétaire général des Nations unies à la suite du conflit israélo-arabe de juin 1967, en application de la résolution 242 du Conseil de sécurité.

de sécurité ne nous ait pas convenu entièrement, nous l'avons quand même votée, avec la France. Elle offrait tout de même une base, en effet, pour un règlement pacifique. Quant aux pays arabes, ils l'ont acceptée et veulent l'appliquer ».

« Israël n'a pas encore fait de déclaration dans ce sens. Il s'en suit donc que les pays arabes ont une position souple en faveur d'un règlement pacifique, tandis qu'Israël, encouragé comme il l'est, par les États-Unis, ne suit pas cette direction ».

Les Soviétiques ont dit à M. Thant qu'ils avaient l'impression qu'Israël ne tenait pas compte des changements intervenus dans la situation, que la position prise par Tel-Aviv ne conduisait à rien de bon. Israël ne pourra donc, à la longue, s'en tenir à la situation de fait et écarter un règlement pacifique.

Les Soviétiques ont souligné qu'à défaut d'un retrait des troupes, un règlement politique et pacifique ne pourrait être obtenu. M. Thant a exprimé sa compréhension de la position soviétique et a dit qu'Israël poursuivait une politique d'expropriation des terres et de substitution des populations. Les Soviétiques ont dit à M. Thant qu'en se servant de M. Jarring et du mandat dont celui-ci était investi, il pourrait contribuer à dégager une solution pacifique et maintenir ainsi le prestige des Nations unies. Celles-ci pour maintenir leur prestige, devraient prendre des mesures pour que la résolution du Conseil de sécurité soit respectée et appliquée par tous. Les Soviétiques, pour leur part, étaient prêts à accorder leur concours au succès de la mission de M. Jarring, mais il fallait que M. Jarring fasse la distinction entre victimes d'une part et agresseurs de l'autre et que M. Jarring ne s'inquiète pas trop de la pression exercée par ceux qui soutiennent Israël.

J'ai posé au vice-ministre deux questions.

D'abord, avait-il été question de la sortie des bateaux immobilisés dans le canal ? M. Kozyrev m'a dit qu'il s'agissait là d'une question concrète qui, comme les autres questions concrètes, n'avait pas été discutée. Au demeurant Israël avait torpillé la tentative de les faire sortir.

Ensuite, qu'entendait le vice-ministre en disant que l'URSS était d'avis que les Nations unies devaient prendre des mesures ? Le Conseil de sécurité devait-il à son avis se réunir de nouveau ? M. Kozyrev s'est borné à répondre que le Conseil devrait se réunir pour prendre connaissance du rapport de M. Jarring.

De la Représentation de la RDA aux Nations unies

La question de la représentation de la République démocratique allemande aux Nations unies a été soulevée subsidiairement par les Soviétiques. Il s'agit du statut d'observateur. Sous cet angle, l'attention de M. Thant a été attirée sur le caractère inadmissible de la discrimination dont la RDA est l'objet.

M. Thant a manifesté de la compréhension à ce problème. Il s'agit, en somme, de trouver une solution au problème de la représentation des pays

divisés : Allemagne, Vietnam, Corée. M. Thant a rappelé avoir soulevé la question dans son rapport. Il y a lieu de présumer qu'on constatera à ce sujet un certain progrès.

Du Viet-Nam.

M. Thant a informé ses interlocuteurs soviétiques de sa rencontre à New Delhi avec le représentant de la RDVN. Le secrétaire général a fait part de ses impressions après l'exposé du ministre des Affaires étrangères d'Hanoï donné à l'agence France Presse concernant un règlement politique au Viet-Nam. M. Thant a souligné qu'un tel règlement pouvait intervenir s'il était mis fin aux bombardements de la RDVN et aux actes de guerre contre ce pays. Le peuple vietnamien aurait alors la possibilité de résoudre lui-même ses problèmes intérieurs.

Les représentants soviétiques ont exposé la position de l'URSS qui est bien connue : l'URSS soutient la position du Nord-Vietnam qui s'oppose au transfert du problème aux Nations unies. Ce transfert aurait pour effet de court-circuiter les mécanismes prévus par les Accords de Genève de 1954[1]. Les Soviétiques ont attiré l'attention de M. Thant sur le fait que lui, personnellement, pourrait contribuer au règlement de la question vietnamienne. Il devait user de son prestige et exercer une pression en vue d'obtenir la cessation de l'agression. La mobilisation de l'opinion publique était chose utile.

M. Thant a reconnu l'utilité de cette mobilisation et a dit qu'il continuerait à agir dans cet esprit, de façon appropriée.

J'ai dit à M. Kozyrev que la presse avait écrit que la question de l'emploi des armes atomiques tactiques avait été traitée par les dirigeants soviétiques dans leurs entretiens avec M. Thant et même que le Secrétaire général avait été chargé d'un message pour les Américains à ce sujet. Que fallait-il penser de ces bruits ? M. Kozyrev m'a dit, en réponse, que la question n'avait pas été soulevée. Il a ajouté : « Nous savons ce qu'est l'arme nucléaire. Personnellement, je ne crois pas que les États-Unis l'emploieront. S'ils l'employaient, cela signifierait que les États-Unis élargissent le conflit. Je n'exclue pas, a poursuivi M. Kozyrev, que ces nouvelles soient inspirées et destinées à exercer une pression sur le Nord-Vietnam. Compte tenu de la politique d'agression des États-Unis au Nord-Vietnam et de leurs interventions ailleurs dans les affaires intérieures d'autres États, je n'ai pas une très haute opinion des États-Unis. Je ne crois pas cependant qu'ils commettraient une telle folie. Je ne puis en donner l'assurance absolue, car je n'ai pas confiance dans la soldatesque américaine. Mais, cependant, ce serait une folie ».

[1] En date du 20 juillet 1954, ces accords ont mis fin à la guerre d'Indochine et entraîné le départ des troupes françaises. Se reporter à ce propos à *D.D.F.*, 1954-II, notamment les n°s 11, 13, 28, 32, 88, 315.

Le vice-ministre m'a demandé alors quel était, sur ce sujet, notre avis. J'ai dit, qu'à ma connaissance il était aussi que ce serait folie. Et j'ai fait remarquer que c'était M. Wilson qui avait employé cette expression.

De la non-prolifération.

Ce sujet a été subsidiairement abordé par les Soviétiques qui ont exposé à M. Thant leur position qui est connue du gouvernement français. Les Soviétiques, compte tenu du fait que le Comité de Genève doit faire rapport à l'Assemblée générale avant le 15 mars, ont demandé à M. Thant de contribuer aux travaux du Comité. M. Thant a de son côté souligné l'importance du problème de la non-prolifération, l'utilité que présenterait une solution et l'importance, également, du Traité dans le cadre de la paix et de la sécurité internationale.

De Chypre

M. Thant a mis les Soviétiques au courant de la situation. Le Secrétaire général est, en effet, en contact permanent avec les trois gouvernements, grec, turc et chypriote. Dans un proche avenir, va se poser la question de la prolongation du mandat des troupes des Nations unies[1]. Les Grecs disent à M. Thant qu'ils ont évacué toutes leurs troupes, à l'exception des officiers instructeurs de l'armée chypriote. Les Turcs estiment que ces officiers instructeurs relèvent de l'armée grecque et qu'ils doivent être, eux aussi, retirés. A l'heure actuelle, les Grecs et les Turcs se sont adressés à M. Thant pour trouver une solution à cette question.

Les Soviétiques ont exposé ensuite leur position. Le problème de Chypre doit être tranché sur la base de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Le respect des deux communautés grecque et turque doit être assuré. L'URSS s'est prononcée, une fois encore, pour le retrait de toutes les troupes et la suppression de toutes les bases. Tout en rappelant qu'il s'agissait là d'une thèse qui nous était bien connue. M. Kozyrev a dit que l'URSS était hostile à toute solution qui serait élaborée « dans le dos » du peuple chypriote, par exemple dans l'intérêt de l'OTAN.

(Europe / URSS, 1966-1970)

[1] Appelées UNFICYP (le sigle pour « Forces d'interposition des Nations unies à Chypre »), ces troupes ont pour mission, à la suite de l'invasion de cette île par les troupes turques, de contrôler la ligne de séparation entre la zone occupée au nord et le reste du pays.

146

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1231 à 1234. *Washington, 26 février 1968.*

(*Reçu :* le 27, 02 h. 30).

Les étudiants des universités américaines sont à nouveau profondément troublés par la décision des autorités militaires de leur refuser le sursis pour poursuivre leurs études, sauf en certains cas très exceptionnels[1].

Je reviens d'un voyage dans le *Middle West* où j'ai pris contact avec les professeurs et les étudiants des universités de Chicago et du Wisconsin. Il semble qu'environ un étudiant sur deux ayant atteint l'enseignement supérieur soit menacé d'être appelé sous les drapeaux. Le mécontentement est grand mais du moins, ni à Chicago, ni à Madison, ni à Milwaukee, il n'existe de révolte ouverte ou de manifestations sur le « campus ».

La période des protestations publiques est dépassée et le sentiment dominant me paraît être ceui de la résignation. Les étudiants comptent sur les lenteurs des bureaux de recrutement pour les appeler effectivement sous les drapeaux. Les professeurs s'inquiètent à la pensée qu'après une interruption brusque des études beaucoup d'entre eux ne reprendront pas le chemin de l'université. Toute une génération risque d'avoir un cycle d'études écourté ou faussé.

Néanmoins le pays est maintenant dans une vraie guerre et le temps des protestations individuelles est passé.

De nombreux sénateurs, qui viennent à réélection en novembre prochain, atténuent leur langage et se gardent de critiquer trop ouvertement les décisions de l'administration. Les rapides progrès de la candidature de M. Nixon[2] vers la désignation comme candidat républicain à la présidence leur servent d'avertissement.

Par contre, les milieux d'affaires s'inquiètent et ce sont eux qui craignent le plus ouvertement les répercussions de la guerre. Le récent éditorial du *Wall Street Journal*[3], qui je pense est connu à Paris, m'en paraît être le meilleur exemple.

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976)

[1] Le 16 février 1968 tout étudiant de 18 à 22 ans qui n'en n'est pas à sa deuxième année d'études supérieures est déclaré « bon pour le service ».

[2] Richard Milhous Nixon, élu républicain de la Californie à la Chambre des représentants de 1947 à 1950, sénateur républicain de la Californie de 1951 à 1953, vice-président des États-Unis de 1953 à 1961, candidat du parti républicain aux élections présidentielles de 1960 et de 1968.

[3] Dans son éditorial du 23 février 1968 le *Wall Street Journal* affirme que : « Le peuple américain devait être prêt, s'il ne l'est déjà, à accepter le fait que tous les efforts déployés au Vietnam sont voués à l'échec » [...] « L'administration se doit de reconnaître qu'il n'est pas de bataille ni de guerre qui vaille un prix illimité et que, dans le cas du Vietnam, nous sommes peut-être en train

147

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Courson de la Villeneuve, Ambassadeur de France
à Kinshasa

T. n°s 77 à 79[1]. *Paris, 27 février 1968, 20 h. 51.*
Immédiat. Très secret.

Je me réfère à votre télégramme n° 357[2].

Il est clair que le projet d'États-Unis d'Afrique centrale constitue dans les circonstances présentes une préoccupation importante du général Mobutu et possible que, dès votre arrivée[3] vous serez invité à lui faire part de nos vues à son sujet.

Dans l'état d'esprit où se trouve le chef de l'État, il importe d'éviter de lui donner le sentiment que nous sommes, *a priori*, opposés à la réalisation de l'objectif qu'il s'est fixé, même si, comme vous le savez, nous avons de bonnes raisons d'être réservés à l'égard du plan qu'il a conclu. Au demeurant, nous serions d'autant plus mal venus à nous départir d'une attitude de stricte neutralité que nous considérons qu'en raison de ses lacunes, de ses ambigüités, de ses ambitions, de ses contradictions, le projet[4] a de fortes chances d'être, tôt ou tard, voué à l'échec[5].

Dans ces conditions, vous devriez vous borner à faire remarquer à votre interlocuteur qu'il s'agit d'une affaire n'intéressant que les États africains de perdre la lutte pour la simple raison qu'il se produit dans ce pays un véritable effondrement de l'intérieur. »

[1] Ce télégramme, est signé par M. Claude Lebel, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique-Levant depuis avril 1966.

[2] Le télégramme de Kinshasa n°s 357 et 358 du 23 février 1968, rapporte une conversation entre M. Raphaël Touzé, premier conseiller à Kinshasa, et M. Bomboko, ministre congolais des Affaires étrangères, concernant l'attitude de la France envers la création des États-Unis d'Afrique centrale (UEAC), projet d'union entre le Congo-Kinshasa, le Tchad et la République centrafricaine, auquel le général Mobutu attache une grande importance mais soupçonne l'hostilité de Paris.

[3] M. Tanguy de Courson de La Villeneuve est le nouvel ambassadeur de France à Kinshasa. Il succède à M. Kosciusko-Morizet qui a rompu son établissement le 6 février 1968.

[4] La déclaration du général Mobutu « sur la décision irrévocable créant les États-Unis d'Afrique centrale » est publiée dans la presse du 5 février, ainsi que le texte du protocole d'accord, signé à Bangui, le 2 février, entre le Tchad, la République démocratique du Congo (Kinshasa) et la République centrafricaine. Le premier président de l'UEAC, dont le siège est fixé à Bangui, est le général Joseph-Désiré Mobutu et le secrétaire général exécutif est M. Abdoul Boukar, représentant du Tchad auprès des Nations unies. Cette Union, dont la charte est signée le 2 avril 1968 est ouverte à tout État indépendant et souverain. La nouvelle Union a été définie comme un marché commun assorti d'une organisation commune de défense. Se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 217/DAM du 16 avril 1968, non publiée, qui énumère les dispositions adoptées sur le plan économique et qui précise les objectifs de la coopération culturelle, scientifique et technique.

[5] L'initiative prise à Bangui suscite dans les pays du groupe francophone des réactions réservées, voire hostiles. Le Cameroun et le Gabon ont déjà annoncé leur décision de ne pas y participer. Le Congo-Brazzaville reste sur une prudente expectative.

et sur laquelle nous n'avons pas officiellement à prendre parti, si le général Mobutu plaçait la discussion sur un terrain personnel et amical, vous pourriez observer que, comme toute proposition de regroupement régional, l'idée de créer des États-Unis d'Afrique centrale a, en soi, quelque chose de séduisant mais qu'en l'état actuel des informations partielles et décousues qui sont en notre possession, il vous paraît prématuré de porter un jugement sur une affaire, par essence, extrêmement complexe.

En définitive, il importe de manœuvrer de telle manière que le chef de l'État congolais ne puisse nous imputer la responsabilité d'un insuccès.

(Direction d'Afrique-Levant, République démocratique du Congo (Kinshasa), 1968)

148

M. Manac'h, Directeur d'Asie au Departement,
à M. Argod Ambassadeur de France à Phnom Penh.

L. *Paris, 27 février 1968.*
Confidentiel.

J'ai bien reçu votre lettre du 15 février[1] dans laquelle vous rapportez votre conversation avec M. Nguyen Van Hieu, et je vous signale qu'elle a été soumise à la lecture du ministre.

Je n'ai pas besoin de vous dire que nous approuvons le langage que vous avez tenu à votre interlocuteur, et plus particulièrement en ce qui concerne les récentes manifestations qui se sont tenues à Paris.

Pour le reste, nous prenons note de l'intérêt porté par le Front aux manifestations d'indépendance de la population sud-vietnamienne et, d'une manière générale, aux aspects politiques de l'effervescence déclenchée dans le sud par l'offensive du Têt. Tout cela bien entendu, semble loin d'être décanté et il ne convient sans doute pas de tirer trop rapidement la conclusion de ces événements. L'affaire est loin d'être close et il n'est pas impossible que nous ayons encore des surprises dans un proche avenir.

[1] Dans cette lettre, non reproduite, l'ambassadeur de France à Phnom Penh rapporte une conversation du 13 février 1968 avec Nguyen Van Hieu, représentant du Front national de Libération sud-vietnamien au Cambodge. Son interlocuteur affirme que le succès de l'offensive du Têt démontre l'inexistence des autorités de Saigon, il insiste sur la formation au Sud-Vietnam de groupes et de comités professant des idées pacifistes. Dans ce contexte, le Front apprécierait un geste de la part du gouvernement français « manifestant l'intérêt que l'on portait à Paris à la lutte du peuple vietnamien ». Nguyen Van Hieu semble interpréter l'interdiction des manifestations devant l'ambassade des États-Unis à Paris comme une désapprobation par le gouvernement français des sentiments qui les inspirent, par ailleurs il déclare que le représentant à Paris de l'agence de presse du FNL était sur le point d'être désigné et qu'il rejoindrait son poste dans un mois environ. Hubert Argod lui répond que la position de la France sur le conflit vietnamien est bien connue et qu'en interdisant les manifestations le gouvernement français a simplement voulu assurer l'ordre public.

En ce qui concerne le problème de notre attitude à l'égard du sud, et qui a l'air de préoccuper Nguyen Van Hieu, force nous est, tenant compte d'une évolution pour le moins tourmentée, de naviguer à l'estime. On ne peut se lancer sans voir. Quand le ministre a dit, le 14 février, que le Sud-Vietnam est aussi en guerre avec les États-Unis, votre interlocuteur doit bien comprendre que c'est le Front qui est ainsi désigné puisque c'est lui surtout qui se bat. Lorsque le ministre ajoute que la négociation portant sur l'avenir du Vietnam-Sud doit donner lieu à la participation de « ce qui est représentatif du Sud-Vietnam », ce n'est que prudence : le Front, s'il le veut, a le droit de penser que c'est encore lui qui est ainsi désigné, mais à charge alors pour lui d'obtenir l'audience très large des populations ; ce peut être aussi une sorte de coalition plus large où le Front serait l'un des composants, sinon le noyau essentiel.

J'ai souligné auprès du cabinet du Ministre (voir la note ci-jointe)[1], l'indication relative à la désignation prochaine d'un représentant de l'agence de presse du FNL à Paris. Je crois qu'il serait bon, en attendant que M. Couve de Murville n'ait fait connaître son point de vue en la matière, que vous freiniez un peu M. Hieu. Vous pourriez lui dire qu'il convient pour le moins, avant de mettre l'homme en route, qu'il attende que notre agrément lui ait été donné par votre entremise. Pour gagner du temps, vous pourriez lui rappeler ce que j'avais dit naguère à divers représentants du Front, à savoir que nous examinerions la question lorsqu'un nom nous aurait été donné, le nombre de personnes, leurs qualités, quelle sorte de passeport, etc. Peut-être serai-je en mesure de vous en dire davantage sur ce point dans un proche avenir[2]. Mais, comme vous le devinez, l'établissement d'un représentant camouflé du FNL à Paris soulève certaines questions qui touchent à notre politique générale, par exemple celle de nos relations avec les États-Unis et celle aussi de certaines répercussions possibles sur nos intérêts au Sud-Vietnam.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

[1] Non retrouvée.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous la lettre de Paris à Phnom Penh du 28 février 1968, et celles de Phnom Penh à Paris des 6 et 30 mars 1968, et celle de Paris à Phnom Penh du 30 mars 1968.

149

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES DIPLOMATIQUES, À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T.C. n° 63. *Paris, 28 février 1968, 21 h. 00*

Mission Jarring.

1. La résolution adoptée le 22 novembre[1] par le Conseil de sécurité priait le Secrétaire général de « désigner un représentant spécial pour se rendre au Moyen-Orient afin d'y établir et d'y maintenir des rapports avec les États intéressés en vue de favoriser un accord et de seconder les efforts tendant à aboutir à un règlement pacifique et accepté » conformément aux dispositions et aux principes de cette résolution.

L'ambassadeur de Suède à Moscou, M. Jarring, a été désigné par M. Thant[2] pour accomplir cette mission. Il a établi son quartier général à Chypre le 10 décembre. Il a effectué depuis lors plusieurs séries de visites au Caire, à Jérusalem, à Amman et à Beyrouth. Le gouvernement syrien a refusé de le recevoir à Damas. De son côté, M. Jarring ne semble pas avoir cherché à étendre géographiquement le champ de sa mission aux capitales arabes les plus éloignées du centre du conflit.

M. Jarring qui a déjà remis un rapport intérimaire à M. Thant, s'est rendu à New York le 27 février en vue de rendre compte au Secrétaire général des résultats de sa mission, ses consultations terminées au siège des Nations unies, M. Jarring doit en principe repartir pour le Moyen-Orient poursuivre sa mission.

L'envoyé spécial de M. Thant, qui entendait donner à sa mission un caractère exploratoire, s'est généralement attaché à accueillir et à transmettre, plus qu'à suggérer et à proposer, il s'est néanmoins aventuré dans cette dernière voie sur le plan de la procédure et sur celui du règlement de certains problèmes mineurs en vue de créer un élément propice à l'ouverture d'un dialogue direct ou indirect entre les parties : il a été partout bien reçu et aucun de ses hôtes n'a manifesté le désir de voir mettre un terme prochain à sa mission.

2. Sur le fond, M. Jarring a dû constater que, de part et d'autre, les positions restaient rigides : personne n'accepte clairement et inconditionnellement la résolution du 22 novembre et chacun l'interprète à sa façon : les Israéliens insistent sur le préalable de la négociation, les Arabes sur celui

[1] Au sujet de la résolution n° 242 du 22 novembre 1967, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 257.

[2] Sithu U Thant, diplomate birman, fait fonction de secrétaire général de l'Organisation des Nations unies de novembre 1961 à novembre 1962. Il est nommé Secrétaire général de l'Organisation en novembre 1962.

de l'évacuation. Néanmoins, M. Jarring a réussi à faire bouger légèrement les intéressés de leurs positions initiales.

Les Israéliens réclamaient depuis la fin du conflit l'ouverture préalable de négociations directes et séparées avec leurs voisins arabes, sans aucun intermédiaire, même celui d'un représentant de l'ONU. Ils acceptent aujourd'hui, M. Eban[1] vient de le confirmer publiquement, que les négociations commencent en présence et par le truchement de ce représentant. Ils pensent évidemment qu'une telle procédure conduirait rapidement à des discussions directes.

Ils n'ont jamais entériné formellement la résolution du Conseil de sécurité mais ils déclarent aujourd'hui l'accepter comme base de négociation ; ils se disent prêts à y répondre positivement si leurs voisins acceptent la même interprétation qu'eux à savoir qu'il ne s'agit pas de mesures séparées mais d'un ensemble de principes formant un tout et visant essentiellement à établir une paix durable par des accords formels entre les intéressés, comportant notamment la fixation de frontières sûres et reconnues. Ils ont proposé aux Égyptiens et aux Jordaniens de souscrire avec eux à une telle interprétation sous forme d'échange de lettres. Ils ajoutent qu'ils sont disposés à aborder, au cours des négociations avec leurs voisins, tous les points visés dans la résolution, y compris celui des réfugiés. Il reste cependant qu'ils maintiennent l'existence de négociations séparées, qu'ils refusent de revenir partout aux frontières du 4 juin[2] et qu'ils n'envisagent de retrait effectif de certains territoires occupés que dans le cadre de la conclusion de traités de paix. Ils entendent conserver au moins Jérusalem, sous réserve d'un accord sur les Lieux saints, la bande de Gaza et certains saillants en Cisjordanie. Ils ne se sont pas prononcé sur le reste de la Cisjordanie, et les hauteurs de Golan[3], mais les déclarations annexionnistes de certains membres du gouvernement montrent que le problème est au moins posé, et c'est là en définitive qu'est l'essentiel du débat : évacuation préalable et renonciation à toute annexion territoriale ne sont que deux manières d'exprimer le même principe.

Du côté arabe, tous ont donné leur accord au principe d'une solution pacifique du conflit mais seul le gouvernement jordanien a accepté formellement la résolution du 22 novembre. Le gouvernement égyptien a déclaré à M. Jarring qu'il l'acceptait, mais ses porte-parole en ont donné des interprétations changeantes. Le gouvernement irakien n'a pas pris parti et le gouvernement syrien a formellement repoussé la résolution. De façon générale, les Arabes font de l'évacuation des troupes israéliennes un préalable à l'exécution, sinon à la discussion des autres. Ils se déclarent liés

[1] Abba Eban est le ministre israélien des Affaires étrangères depuis février 1966.

[2] Les frontières du 4 juin sont les frontières d'Israël avant l'offensive israélienne du 5 juin 1967.

[3] Le Golan est un plateau situé au nord-est d'Israël, il domine la plaine de Syrie ; conquis par Israël lors des opérations militaires de la guerre des Six jours, il constitue un emplacement stratégique important.

par la politique définie à la conférence de Khartoum[1] : pas de paix avec Israël, pas de négociations et pas de reconnaissance. Enfin, ils arguent du refus d'Israël d'accepter franchement la résolution du Conseil.

Les positions diffèrent toutefois selon le lieu. Les Syriens ne veulent pas traiter, les Irakiens sont en dehors du débat, le Roi de Jordanie serait le plus désireux de régler, mais il n'ose s'aventurer seul dans cette voie, reste l'Égypte dont la position est déterminante, de l'aveu même des Israéliens.

Les Égyptiens avaient commencé par exiger le retrait préalable des troupes israéliennes de tous les territoires occupés. Ils demandent aujourd'hui qu'Israël prenne l'engagement préalable d'évacuer tous les territoires occupés ; ils se déclarent prêts en échange à proclamer de façon unilatérale et en termes généraux la fin de la belligérance et, sous condition d'un règlement du problème des réfugiés, le principe de la liberté de navigation pour tous dans le canal. Ils n'exigent plus l'évacuation totale des territoires occupés avant tout examen des autres points de la résolution et se déclarent disposés à admettre un certain parallélisme, entre les opérations d'évacuation et la négociation des garanties de sécurité des frontières. Ils se montrent d'ailleurs soucieux d'assurer avant tout, et au besoin séparément, l'évacuation des territoires égyptiens ; ils admettent que Gaza ne fait pas partie de l'Égypte, mais ne peuvent évidemment renoncer à Charm el-Cheikh. Ils n'acceptent pas pour le moment l'ouverture de négociations avec Israël sous l'égide des Nations unies.

M. Jarring, qui avait négocié au début de janvier l'échange des prisonniers égyptiens et israéliens, s'est efforcé d'obtenir la libération des bateaux bloqués dans le Canal depuis les événements de juin. Il était parvenu à un accord plus ou moins indirect entre Égyptiens et Israéliens pour l'évacuation de ces navires par la partie méridionale du Canal, mais l'affaire a tourné court et est pour le moment abandonnée.

3. De part et d'autre, on manœuvre évidemment pour rejeter sur l'autre partie la responsabilité d'un échec éventuel de la mission de M. Jarring mais personne ne veut rompre ni même, semble-t-il, revenir dans un avenir proche devant le Conseil de sécurité.

Tout, en définitive, dépendra, comme toujours, de l'attitude des grandes puissances, et d'abord des États-Unis et de l'Union soviétique. En dépit de quelques timides initiatives récentes de Washington, on ne peut penser qu'une évolution réelle intervienne avant les élections américaines[2] pour ne pas parler de la guerre du Vietnam.

(Organisation des Nations unies, Conseil de sécurité, Moyen-Orient, Mission Jarring)

[1] La conférence au sommet des pays arabes se tient à Khartoum du 29 août au 1er septembre 1967. Elle aboutit au « triple non ». Voir plus loin le compte rendu du 22 mai 1968 et *D.D.F.*, 1967-II, n° 57.

[2] Les élections présidentielles américaines sont prévues pour le 5 novembre 1968.

150

M. BELLIVIER, CONSUL-ADJOINT À SALISBURY,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 60 à 62[1].
Par courrier.

Salisbury, 28 février 1968.

(*Reçu* : le 5 mars à 14 h. 37).

Je me réfère à ma lettre 82/DE du 23 février par laquelle j'informais le Département du lancement d'une campagne publicitaire par la compagnie pétrolière britannique *B.P.*[2] qui se déclarait « fière de participer activement au développement de la nation rhodésienne ».

Le groupe *Shell*[3] n'a pas voulu être en reste à l'égard des consommateurs et consacre une demi-page de publicité chaque jour dans les quotidiens pour annoncer qu'il soutiendra financièrement le « championnat international de labourage » qui doit se tenir ici fin avril. On apprend à cette occasion que *Shell* « partage la fierté de tous les Rhodésiens de voir cet événement se produire sur notre sol » et se fait un devoir de « livrer rapidement à tous les fermiers les produits pétroliers dont ils ont besoin ».

Enfin cette société, dont les avoirs en Rhodésie dépassent 3,5 millions de £ lance le slogan « *Shell* est la force motrice du progrès économique rhodésien ».

Au moment même où une insidieuse campagne de presse tente de rejeter sur nous la responsabilité des déboires que connaît la Grande-Bretagne en Afrique du sud, au Biafra et en Rhodésie, l'action conjointe ici de *Shell-B.P.* met en lumière toute la publicité des grandes firmes britanniques qui, au mépris des différents « ordres en conseil », aident le régime de M. Smith[4] à consolider sa position.

J'adresse au Département, par prochaine valise, quelques exemplaires de ces placards publicitaires.

(Afrique-Levant, Rhodésie, Relations économiques avec la France, Sanctions, Pétrole)

[1] Ce télégramme porte en marge la mention manuscrite : « M. Rey, il faut que DE ou nous-mêmes (voir avec Rocalve) diffusions largement ce télégramme extraordinaire ainsi que les photos des placards annoncés lorsque nous les recevrons. Communiquer à tous les postes africains plus principaux autres. G. ». Marcel Rey, secrétaire des Affaires étrangères, est en fonction à la sous-direction d'Afrique-Levant depuis février 1968. D.E. : direction des Affaires économiques et financières. Pierre Rocalve, conseiller des Affaires étrangères, est en fonction à la direction des Affaires économiques et financières depuis janvier 1967. G. : Jean Gueury, conseiller des Affaires étrangères, est sous-directeur d'Afrique depuis janvier 1966.

[2] BP : *British Petroleum*.

[3] La *Royal Dutch Shell*, aux capitaux anglo-néerlandais, est une des principales compagnies pétrolières.

[4] Ian Douglas Smith, Premier ministre de la Rhodésie depuis avril 1967, fait le 11 novembre 1965 une déclaration unilatérale d'indépendance, désapprouvée par la France.

151

M. PELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAMAKO,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 28/Dam[1]. *Bamako, 28 février 1968.*
Secret. Confidentiel.

J'ai déjà rendu compte, par ma communication du 26 février[2], des premières impressions laissées par le passage au Mali de la délégation de la Commission des Affaires étrangères que dirigeait M. Jacques Vendroux[3]. Le Département connaît également le programme établi pour le séjour de nos parlementaires[4], qui ont été successivement reçus par le Président de la République, le ministre de la Justice[5] assurant l'intérim des Affaires étrangères et le Président de la délégation législative[6] qui, depuis le 22 janvier, remplace l'Assemblée nationale du Mali. Ils se sont rendus ensuite, accompagnés du président Mahamane Alassane Haidara, à Tombouctou, Mopti, Markala et Ségou. Plusieurs réceptions et une séance de travail avec les membres de la délégation législative ont été organisées enfin, entre leur retour à Bamako et leur départ, le 25 février.

Le séjour à Bamako et le voyage en province se sont déroulés dans une excellente atmosphère. Les conditions exceptionnellement bonnes de l'hébergement et des moyens de transport mis à la disposition des visiteurs dans la capitale, le souci évident des autorités maliennes de rendre la tournée intéressante et de tout prévoir pour que leurs hôtes ressentent le moins possibles les effets des déplacements (avion spécial, repos dans des lieux confortables après toute visite fatigante), la publicité faite à ce voyage, les précautions pour indiquer, dans les émissions en langues vernaculaires, les liens de famille existant entre le président Vendroux et M. le Président de la République, tous ces détails soulignent l'importance donnée à cette visite par le gouvernement malien. La délégation a d'ailleurs été accueillie à son arrivée à l'aéroport, par la délégation législative tout entière réunie autour

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *visite de la délégation de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale.*

[2] Voir le télégramme de Bamako n°s 159 à 165 du 28 février, non publié.

[3] M. Jacques Vendroux, industriel et homme politique français, beau-frère du général de Gaulle, élu en novembre 1946 député du Nord (MRP, 1945-1946) à la 1re Assemblée nationale de la IVe République, réélu député en 1951 (RPF, 1951-1955), député du Pas-de-Calais de 1945 à 1955 puis du 30 novembre 1958 au 1er avril 1973 (UNR, UDF, UDR). maire de Calais de 1959 à 1969.

[4] Le programme du séjour au Mali de la délégation parlementaire est transmis par la dépêche de Bamako n° 26/DAM du 9 février 1968. Outre Bamako, la délégation fait une tournée en province dans les villes de Tombouctou, Markala, Mopti et Segou.

[5] M. Madeira Keita, ministre malien de la Justice, du Travail et des Affaires sociales depuis le 17 septembre 1966, membre du comité national de défense de la Révolution (CNDR) depuis le 2 mars 1966.

[6] M. Mahame Alassane Haidara.

de son Président et de son bureau, alors que la Garde rouge présidentielle rendait les honneurs ; la ville de Mopti l'a accueillie avec un appareil civil et militaire qui ne se retrouve en général qu'à l'occasion des visites de chefs d'État.

L'effort des autorités maliennes et leurs bonnes dispositions à l'égard de leurs hôtes étaient donc évidents. Une bonne partie du succès de cette visite revient portant au Président de la délégation française. Il ne m'appartient certes pas de décrire la personnalité du président Vendroux ni de formuler une appréciation à son sujet, mais je dois dire que son affabilité, sa gentillesse, sa subtilité et la manière dont il a su établir les contacts tant avec les membres du gouvernement qu'avec les autorités locales des villes traversées ont joué un grand rôle dans l'effet que cette mission pourra avoir sur le développement des relations franco-maliennes.

À ces impressions d'ensemble, il convient, à mon avis, d'ajouter trois observations qui éclairent l'atmosphère de ce voyage et l'attitude générale du Mali.

Le président Modibo Keita a visiblement été flatté de la personnalité choisie pour la première visite importante faite par des représentants de la France ; il s'est montré, lors de l'audience et de la réception offertes à la délégation, fort cordial, amical et empressé. Mais je remarque qu'il a pris soin de mêler étroitement aux cérémonies organisées en l'honneur des hôtes français du Mali les personnalités les plus extrémistes du Parti, MM. Madeira Keita, nouveau théoricien doctrinaire du régime, Gabou Diawara[1], dirigeant avancé de la jeunesse, Mamadou Famady Sissoko[2], leader des syndicats, Mamadou Diarrah[3], maire de Koulikoro, à qui était revenu naguère l'honneur de proposer à ses collègues de l'Assemblée nationale de renoncer à leur mandat. En ce qui concerne ce dernier personnage, je retiens également qu'il a suivi pas à pas le président Mahamane Alassane Haidara dans tous ses déplacements avec la délégation ; le fait qu'il soit membre de la Commission des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Défense et de la Sécurité de la délégation législative ne justifie évidemment pas, à lui seul, cette insistance insinuante.

Le second enseignement à tirer de ces journées est la volonté manifeste de maintenir, dans les mots et dans les faits, l'atmosphère de la « révolution culturelle ».

[1] M. Gabou Diawara, ancien secrétaire d'administration, ancien conseiller territorial, puis député de Sikasso depuis le 31 mars 1957, questeur de l'Assemblée législative puis nationale (mai 1957-17 janvier 1968), membre du bureau politique de l'US-RDA jusqu'en mars 1966, date à laquelle il devient responsable des activités des milices au comité national de défense de la République.

[2] M. Mamadou Famady Sissoko, ancien conseiller technique du ministre des Travaux publics et des Télécommunications (1961), secrétaire général de l'Union nationale des Travailleurs maliens (UNTM), député à l'Assemblée nationale (12 avril 1964-17 janvier 1968), membre du comité national de défense de la Révolution depuis le 16 août 1966.

[3] M. Mamadou Diarrah, ancien comptable à l'Office du Niger, conseiller municipal et adjoint au maire de Segou (1956), député à l'Assemblée nationale (8 mars 1959-17 janvier 1968), maire de Koulikoro.

Si l'on prend l'exemple de Mopti, où le déploiement des moyens était le plus visible, cette remarque était particulièrement sensible. La ville entière était mobilisée autour des autorités régionales et locales du Parti et de l'administration et du gouverneur de la région, M. Mady Diallo, frère du secrétaire général à la Présidence de la République[1]. Un peloton de l'armée rendait les honneurs et la voiture du gouverneur où était monté le président Vendroux, portait les deux fanions, français et malien. Mais les slogans révolutionnaires proclamaient : « Vive la révolution », « Vive le socialisme », « Vive la coopération internationale », « Vive Modibo Keita ». Tout autant qu'une manifestation en l'honneur de la délégation française, c'est d'une manifestation en l'honneur de la révolution malienne et de son « guide » qu'il s'agissait.

Dans le choix des lieux visités également, et je pense au Combinat textile de Ségou, il est possible de discerner une intention sous-jacente. Cette unité industrielle, que le président Vendroux était la première personnalité non socialiste à visiter, donne l'exemple d'une réalisation impressionnante. Les ateliers, construits avec l'assistance technique et financière de la Chine, comptent 20 000 broches de filature, 4 500 broches de retordage et 384 métiers. Une section de teinture existe déjà ; des ateliers d'impression sont à l'étude. Un laboratoire de recherches chimiques est tenu par des techniciens chinois, et des cadres de cette nationalité subsistent encore dans toutes les sections ; ils étaient généralement absents lors de la visite que nous avons faite, mais les portraits du président Mao et les slogans chinois demeuraient visibles. L'ensemble donne l'impression d'une organisation rationnelle et de qualité. Le même soin semble avoir été apporté à la formation technique, réalisée en Chine, des cadres maliens, et le directeur malien du complexe s'en est déclaré très satisfait.

En présentant à la délégation parlementaire cette réalisation dont ils ont tout lieu de s'enorgueillir, les dirigeants maliens semblent vouloir montrer à des étrangers que le Mali a su se faire de nouveaux amis et qu'il n'entend pas le cacher aux anciens.

Le troisième enseignement à tirer de cette visite, dans un sens d'ailleurs opposé, est l'engagement personnel du président Mahamane Alassane Haidara à l'égard de la France.

Le Département trouvera ci-joint le texte de l'allocution qu'il a prononcée au cours du déjeuner qu'il avait offert, le 21 février, à la délégation de la Commission des Affaires étrangères, ainsi que la réponse du président Vendroux[2]. Il pourra constater que les références faites par le Président de la Délégation législative du Mali aux « rapports de franche et loyale collaboration », aux « liens de sincère amitié et de commune culture »

[1] M. Bakara Diallo, ancien secrétaire d'administration, secrétaire général de la commune de Kayes (1956-1958), commandant de cercle de Gao (1959-1961), gouverneur de la sixième région administrative (1961-1966), directeur de cabinet du Président du gouvernement (1966-1968), secrétaire général à la Présidence du gouvernement depuis février 1968.

[2] Les textes de ces deux allocutions, annexés à cette dépêche, ne sont pas reproduits.

ainsi qu'à son privilège personnel d'avoir appartenu pendant douze ans au Parlement français, vont plus loin que ne l'auraient exigé les simples lois de l'hospitalité, même malienne, c'est-à-dire généreuse. Il est également remarquable que, dans cette allocution, ne soit utilisé qu'une seule fois le qualificatif de socialiste. Il est tout aussi significatif qu'un soin particulier ait été apporté aux réceptions données par le président Haidara en l'honneur de la délégation. Le déjeuner dont il est question ci-dessus comprenait quarante convives, et deux cent personnes ont été invitées à la réception donnée le 24 février, avec la participation, d'une qualité exceptionnelle, de l'ensemble folklorique national. Le président Modibo Keita, quant à lui, n'avait invité que vingt personnes au dîner qu'il a offert le 20 février.

Cet engagement du président Haidara a son revers. Ce n'est en effet un secret pour personne que sa position est à la fois ouvertement attaquée et sournoisement grignotée. La responsabilité de la zone de production de Tombouctou, qu'il cumulait avec le titre de maire et de député de la ville, lui a été ôtée au bénéfice de M. Gologo, ministre de l'Information, dont les inspirations révolutionnaires sont connues. Le chef du Cercle de Tombouctou a été remplacé par un officier dont l'obédience envers le régime est certaine. Des manifestations ont même été tentées par les organisations de jeunesse dans la ville de Tombouctou ; elles se sont cependant heurté à l'opposition de la population, qui maintient sa confiance à son maire.

Les manifestations organisées pour le passage de la délégation française ont été rehaussées par la présence à Bamako de la troupe théâtrale Dominique Rozan. Si la première représentation a souffert des restrictions sur l'emploi des véhicules à moteurs, édictées par les syndicats et la jeunesse, la seconde qui mettait en scène l'Antigone de Sophocle, a été en effet l'occasion de grouper une brillante assistance. Autour du président Modibo Keita et des parlementaires français, se trouvaient réunis les membres du CNDR, du gouvernement, de la délégation législative, les évêques du Mali[1] venus dans la capitale pour une conférence épiscopale et les membres du Corps diplomatique. Le président Vendroux a été entouré de nombreux égards au cours de cette séance et de la réception qui a eu lieu ensuite à la Résidence.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué au Département, cette visite à revêtu une grande signification. Elle représente en effet les premiers pas sur la voie d'une collaboration ouverte et, par son caractère public, a servi de test aux intentions maliennes en la matière. Les responsables de ce pays ont démontré qu'ils n'entendaient pas désavouer les liens anciens ainsi renoués, mais n'ont pas laissé ignorer, non plus, leur attachement aux formules politiques qu'ils ont choisies et aux nouveaux amis qu'ils se sont faits. Il est

[1] Mgr Luc Auguste Sangare, évêque de Bamako depuis le 10 mars 1962 ; Mgr Étienne Marie Félix Courtois, évêque de Kayes depuis le 7 novembre 1947 ; Mgr Georges Biard, évêque de Mopti depuis le 29 septembre 1964 ; Mgr Joseph Paul Barnabé Perrot, évêque de San depuis le 10 avril 1962 ; Mgr Pierre Louis Leclerc, évêque de Segou depuis le 10 mars 1962 ; Mgr Didier Perouse de Monclos, évêque de Sikasso depuis le 17 octobre 1947.

à souhaiter que les tendances qui, au Mali, se partagent entre ces options, se retrouvent pour œuvrer ensemble au redressement du pays.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, Relations avec la France, 1968)

152

M. MANAC'H, DIRECTEUR D'ASIE AU DÉPARTEMENT,
À M. ARGOD AMBASSADEUR DE FRANCE À PHNOM PENH.

L. *Paris, 28 février 1968.*
Confidentiel.

J'ajoute trois mots à ma lettre du 27 février[1].

C'est seulement pour vous dire que M. Couve de Murville donne son approbation au point de vue que je vous exposais concernant le problème de l'installation à Paris d'un représentant de l'agence de presse du Front. Il convient de freiner sans décourager. Cela viendra. En attendant, qu'on nous donne un nom et qualités ! Nous réfléchirons, etc.[2].

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

153

M. LESCOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À AMMAN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 164 à 166. *Amman, 29 février 1968.*

(*Reçu* : le 1er mars à 09 h. 35).

Les dernières statistiques de l'UNRWA[3] font ressortir que sur les 596 000 rationnaires de cette organisation installés sur la rive orientale du Jourdain, 114 000 résident dans des camps. Les 482 000 autres sont pour la plupart répartis dans les principales agglomérations.

[1] Reproduite ci-dessus.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous la lettre de Phnom Penh à Paris du 6 mars 1968 et celle de Paris à Phnom Penh du 30 mars 1968.

[3] UNRWA ou *United Nations Relief and Works Agency*, Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine.

Les camps de la vallée du Jourdain qui comptaient à la veille des incidents du 15 février[1] 77 000 occupants, n'en contiennent plus aujourd'hui que 9 500. En revanche, les installations provisoires établies autour d'Amman, de Zerka et d'Irbid ont accueilli ces derniers jours près de 30 000 réfugiés, passant de 70 000 à 98 000 habitants ; les camps ouverts la semaine dernière à Souf et à Ain el Basha, dont la population augmente chaque jour, grouperaient dès à présent plus de 10 000 habitants.

Il va de soi que les conditions de vie de ces malheureuses familles deviennent, à mesure de leurs déplacements, de plus en plus précaires. Le manque d'abris provisoires se fait gravement sentir (une grande partie des stocks existants ont été détruits par le feu israélien à Karameh le 15 février).

Il conviendrait dans ces conditions d'examiner s'il est possible à notre pays de consentir un nouvel effort en faveur de ces populations déracinées en leur livrant la plus grande quantité possible de tentes militaires d'un modèle analogue à celui qui avait été offert au lendemain du conflit de juin (cf. télégramme du Département n°s 169-170 du 27 juin 1967)[2].

(Afrique-Levant, Palestine et Jérusalem, Relations extérieures, UNRWA)

154

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
AFRIQUE DU NORD

Entretien de M. Medeghri avec M. Couve de Murville le 28 février

Paris, 29 février 1968.

M. Medeghri[3] fait pour commencer un exposé sur la situation et la politique intérieure en Algérie, puis sur la politique extérieure de son pays. Dans ce dernier domaine, il indique que l'Algérie ne souhaite pas se

[1] Le 15 février 1968, l'armée israélienne porte une offensive de représailles dans la région de Karame, en Transjordanie, où se trouve un camp de réfugiés palestiniens, ce qui provoque un déplacement des populations réfugiées dans ce camp de Karame. La deuxième offensive israélienne, plus ciblée sur ce camp, alors vidé de sa population et occupé par des feddayin, se produit le 21 mars 1968 ; voir plus loin la note du 26 mars 1968. Le 24 mars 1968 le Conseil de sécurité adopte une résolution condamnant l'action militaire lancée par Israël (télégramme de New York n° 808 du 24 mars 1968 non reproduit).

[2] Le télégramme n°s 169 et 170, adressé par Paris à Amman le 27 juin 1967, annonce l'envoi, par un appareil de la compagnie aéro-maritime, spécialement affrété, de cent tentes octogonales pouvant abriter chacune huit personnes. L'arrivée de l'appareil est prévue pour le 3 juillet et Paris demande que le matériel soit remis aux autorités jordaniennes.

[3] M. Ahmed Medeghri, ministre algérien de l'Intérieur et de la Fonction publique, qui assure également l'intérim du ministre des Finances depuis le 12 décembre 1967, se rend en visite

mêler des problèmes du Moyen-Orient et qu'elle veut mener une politique maghrébine et européenne[1].

Le ministre de l'Intérieur algérien évoque, à ce sujet, la question des rapports entre l'Algérie et le Marché commun[2].

M. Couve de Murville remercie M. Medeghri de son exposé et lui indique que la France soutiendra bien entendu l'Algérie devant la Commission de Bruxelles. Il se demande toutefois si l'intérêt de l'Algérie n'est pas de continuer à vivre avec le système actuel étant entendu que les Cinq devraient se mettre d'accord pour donner à l'Algérie un traitement identique.

M. Couve de Murville évoque ensuite la convention fiscale[3], les nationalisations des banques[4] et des sociétés de distribution des produits pétroliers[5]. M. Medeghri dit qu'il s'emploiera à ce que toutes ces questions soient résolues d'une manière convenable pour les parties intéressées.

officielle à Paris, du 26 au 29 février, sur l'invitation de M. Edmond Michelet, ministre d'État chargé de la Fonction publique. Les personnalités qui accompagnent le ministre algérien sont MM. Djamal Houhou, directeur des Affaires françaises au ministère des Affaires étrangères, Abderrahmane Kiouane, directeur général de la Fonction publique, Hadj Yalla, préfet d'Alger et président de l'Association Algérie-France, Abdallah Khodja, directeur général du Plan et des études économiques, Smaïl Kerdjoudj, directeur des collectivités locales au ministère de l'Intérieur, Abdallah Hacini, conseiller technique au ministère de l'Industrie, Missoum Sbih, directeur de l'école nationale d'administration. M. Medeghri est reçu le 29 par le général de Gaulle.

[1] Les thèses algériennes face à la situation au Moyen-Orient, déjà avancées en décembre 1967, sont réaffirmées dans un message adressé, le 26 avril 1968, au Roi Hussein. Le président Boumediene tient pour illusoires les solutions proposées par le Conseil de sécurité de l'ONU, estime inutiles les rencontres au sommet mais, par contre, insiste sur la nécessaire lutte armée du peuple palestinien et déclare que l'Algérie est disposée à participer à une future réunion au sommet. Se reporter à la dépêche d'Alger n° 63/AP du 18 décembre 1967 ainsi qu'au télégramme d'Alger n° 1803 du 27 avril 1968, non publiés.

[2] Les relations de la Communauté économique européenne avec l'Algérie soulèvent deux problèmes distincts, et pourtant liés. Le premier résulte de la disparité des régimes de fait appliqués dans les différents États membres aux produits importés d'Algérie. Le second concerne la demande algérienne, confirmée par une démarche auprès de la Commission, d'entrer en négociation avec la Communauté. La plupart des pays membres de la CEE, les Pays-Bas n'ayant pas pris position, donnent la priorité au premier de ces problèmes, faisant valoir qu'à quelques mois de l'instauration du Marché unique, il n'est plus possible de maintenir vis-à-vis d'un pays tiers tel que l'Algérie des régimes tarifaires différents, dont le fondement juridique est pour le moins contestable. Quant au second point, toutes les délégations, à l'exception de la néerlandaise, ont déclaré qu'elles n'avaient pas d'objection à des négociations avec l'Algérie. Se reporter au rapport du groupe « *Ad Hoc* » au Comité des représentants permanents concernant les relations avec l'Algérie du 13 février 1968, non publié.

[3] Sur le plan fiscal, les rapports entre la France et l'Algérie sont marqués par deux problèmes principaux : la négociation en cours depuis plusieurs années puis la signature d'une convention fiscale concernant les impôts sur le revenu, sur les successions, les droits d'enregistrement de timbre et la suppression du quitus fiscal imposé par les autorités algériennes aux ressortissants français établis dans leur pays et désireux de le quitter. La convention est signée le 2 octobre 1968.

[4] Le 12 janvier 1968, la BNCIA (Banque nationale pour le commerce et l'industrie-Afrique) est reprise par la Banque nationale d'Algérie, puis le 16 janvier, le 29 avril et le 31 mai, ce sont cinq banques étrangères, dont quatre françaises, qui cèdent leurs activités aux établissements bancaires algériens. Il s'agit de la Société générale, la *Barclay's Bank Ltd*, la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Crédit du Nord, la Banque industrielle de l'Afrique et de la Méditerranée.

[5] Les sociétés de distribution de produits pétroliers ont été informées, le 23 janvier 1968, de la décision du gouvernement algérien d'instituer un monopole de la distribution et du raffinage au profit de la Sonatrach. Les sociétés sont invitées à se mettre en rapport avec la société algérienne pour négocier la cession de leurs actifs.

Le ministre de l'Intérieur se préoccupe des prochaines négociations commerciales et insiste sur l'importance du problème du vin. Il parle également de la main-d'œuvre en demandant que le contingent des 200 touristes par semaine et que l'irritante question de la double file soient réglés le plus rapidement possible.

M. Medeghri indique, d'autre part, que son gouvernement a été très déçu par le prix très élevé (740 millions) que la société Technip a avancé pour la construction d'une usine de liquéfaction du gaz à Skikda. Le gouvernement algérien était également très déçu de l'attitude prise par Gaz de France qui accepte de préparer le contrat d'achat du gaz algérien mais refuse d'envisager la signature de ce contrat avant que l'usine de liquéfaction ne soit terminée.

Le ministre algérien aborde enfin le problème de Mers-el-Kébir[1] pour dire le prix que l'Algérie attache à l'élaboration d'un projet franco-algérien pour l'utilisation industrielle de la Base. M. Couve de Murville donne son accord de principe à une formule de ce genre si toutefois on arrive à trouver la possibilité d'implanter à Mers-el-Kébir une activité économique valable.

(Algérie, Relations politiques franco-algériennes, A-10-2-2, 1968)

155

M. Baeyens, ambassadeur de France à Athènes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 194/EU[2]. *Athènes, 29 février 1968.*

Dès avant le 13 décembre[3], de curieuses rumeurs ont circulé ici concernant les relations du gouvernement d'Athènes avec la France.

Pour les uns, tels membres de l'équipe au pouvoir, parmi lesquels le colonel Papadopoulos[4], séduits par les orientations de la diplomatie française, étaient déterminés à nous approcher afin d'examiner la possibilité d'établir des liens très étroits entre les deux pays. Cet écho nous fut notamment rapporté par un ancien député ami de cette ambassade qui le tenait du chef des services spéciaux grecs.

[1] La base de Mers-el-Kébir est évacuée par l'armée française le 31 janvier 1968. Le 1er février au matin l'armée algérienne en prend possession.

[2] Cette dépêche est intitulée : *Rumeurs sur les relations du gouvernement grec avec la France.*

[3] Date de la tentative du contrecoup d'État royal qui se solde par un échec et le départ du Roi Constantin et de sa famille pour Rome.

[4] M. Papadopoulos est Premier ministre et ministre de la Défense depuis le 14 décembre 1967.

D'autres, très peu de temps après la tentative manquée du roi Constantin le 13 décembre, s'en allèrent déclarant « savoir » que la France allait être la première puissance à normaliser ses rapports avec le nouveau gouvernement, dans le double but d'enlever d'importants contrats et de soustraire la Grèce à l'influence américaine pour l'attirer dans notre sillage. Nombre de nos collègues nous interrogèrent alors sur le sujet, et certains parurent même douter de la sincérité de nos étonnements.

Le 11 janvier, à ma grande surprise, mon collègue américain[1], qui dînait à cette ambassade, fit état auprès de moi d'un « message du général de Gaulle à M. Papadopoulos ». Il doutait si peu de la réalité de son information qu'il l'avait rapportée télégraphiquement à Washington sans avoir cherché à la vérifier auprès de moi. Mais il l'avait communiquée à d'autres missions étrangères, puisque nombre de diplomates occidentaux interrogèrent mes collaborateurs à ce sujet.

Dans le courant de février, le directeur du cabinet de M. Pipinélis, lors d'une conversation amicale avec l'un de mes collaborateurs, où il mentionnait avec discrétion notre « abstention » à l'égard de son gouvernement, ajoutait à peu près : « Vous savez pourtant que M. Papadopoulos est séduit par la France et sa politique. Je l'ai entendu dire naguère au ministre des Affaires étrangères qui lui parlait de la position des États-Unis – qui n'étaient pas encore entrés alors en rapports avec le gouvernement grec – : « Je me moque des Américains ! S'ils m'ennuient, je prendrai l'avion et j'irai voir le général de Gaulle ! ». Le ministre aurait d'ailleurs répondu au président du Conseil : « Etes-vous sûr que vous seriez reçu ? ».

Il y a une semaine enfin, de deux sources différentes, nous avons « appris » qu'un messager spécial avait été dépêché de France au gouvernement grec à la fin de janvier, « peut-être même à l'insu de l'ambassade ». L'un de nos interlocuteurs nous a précisé que sa source était britannique, mais l'information d'origine américaine.

Que conclure de cette étonnante prolifération de rumeurs ? On aura bien entendu noté qu'il ne s'est jamais agi que d'échos indirects, et qu'aucune autorité responsable ne nous a jamais approchés, ni fait approcher, pour nous faire part de ces prétendues intentions.

On peut certes imaginer qu'il se soit agi dans certains cas de l'expression des sentiments, assez vagues mais sincères, de tels détenteurs actuels du pouvoir. Il existe ici au sein de l'armée un anti-américanisme épidermique latent, qui procède de l'irritation causée par la mainmise des États-Unis sur les forces hellènes et de vexations d'un amour-propre national toujours vif dès que l'on soupçonne une « préférence » de Washington pour Ankara au détriment d'Athènes. Parallèlement, on note chez certains officiers une sympathie pour notre pays, jugé plus enclin et plus apte à comprendre les problèmes grecs, ainsi qu'un intérêt et une admiration réels pour tels aspects de notre politique étrangère.

[1] M. Philips Talbot, ambassadeur des États-Unis à Athènes depuis juillet 1965.

Ces observations étant faites, il faut surtout relever que la plupart des indications ci-dessus rapportées concernent l'époque où les États-Unis n'avaient pas encore normalisé leurs relations avec le gouvernement d'Athènes[1].

L'abstention des Américains à la suite de la fuite du roi[2] n'a pas manqué de préoccuper gravement les nouveaux dirigeants. Au moment où la situation économique est médiocre, où la diplomatie grecque est humiliée à Chypre, la Turquie triomphante, Mgr Makarios détaché du panhellénisme et l'Europe occidentale boudeuse ou hostile, il eût été très grave que l'appui du grand allié fit lui aussi défaut.

Il ne fait donc pas de doute, à mes yeux, que la campagne de rumeurs sur « l'ouverture vers la France » ait été le résultat d'une manœuvre gouvernementale destinée à impressionner et à inquiéter les États-Unis[3]. Le colonel Papadopoulos est un remarquable manœuvrier. Son passé dans les services secrets lui a appris l'art de l'intoxication, dont le présent régime nous donne par ailleurs des exemples quotidiens.

La suite des événements est venue montrer que la manœuvre a réussi, et la presse américaine elle-même en a été consciente, si j'en juge par le récent article du *New York Times* auquel se réfère notre ambassade à Washington dans sa communication du 24 février[4].

Le but ayant été atteint, on va peut-être cesser maintenant de parler de la « carte française ».

(Europe, EU, Grèce, Relations franco-grecques, 17-24-1, 1961-1970, 1968)

[1] L'ambassadeur des États-Unis a fait une visite de caractère officiel à M. Pipinelis, ministre des Affaires étrangères, le 22 janvier 1968, et au « Régent du Royaume », M. Zoïtakis, le 2 février.

[2] À la suite de l'échec du contrecoup d'État royal du 13 décembre 1967. Le Roi et sa famille se sont retirés à Rome.

[3] La dépêche d'Athènes bn° 61/EU du 26 janvier 1968, non publiée, intitulée : *Éloge de la politique française par un organe officieux du régime*, fait part d'un article de l'hebdomadaire *Ethniki Pnoi* (le souffle national), créé récemment par le gouvernement grec et entièrement financé par des fonds d'État, soulignant la clairvoyance du gouvernement français tout au long de la crise monétaire internationale et la pertinence et la franchise de l'exposé de la position de la France fait par M. Debré, le 6 janvier, à M. Katzenbach, sous-secrétaire d'État américain, venu expliquer la portée des mesures économiques et financières annoncées par le président Johnson pour enrayer le déficit de la balance des paiements américains.

[4] Le télégramme de Washington n°s 1201 à 1209 du 24 février 1968, non reproduit, reprend un article du *New York Times* qui traite des relations entre les États-Unis et la Grèce et justifie la normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays par la crainte de voir le gouvernement hellénique s'orienter vers quelque forme de neutralisme inspiré du nassérisme ou se tourner vers Paris. Deux sortes de considérations ont été prises en compte par Washington : demeurer en contact avec ceux qui gouvernent le pays afin de favoriser la restauration d'un régime démocratique, et disposer à Athènes d'interlocuteurs, du fait du problème chypriote. À compléter par la dépêche d'Athènes n° 196/EU du 1er mars 1968, non repris, analysant l'évolution des relations gréco-américaines, qualifiées de plutôt difficiles depuis le 21 avril 1967 à étroites et excellentes, à la date de cette dépêche. Les manifestations de cette évolution sont soulignées.

156

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMQIUES ET FINANCIÈRES
AFFAIRES SPATIALES

Coopération spatiale franco-soviétique.

N. n° 73/QS. Confidentielle. *Paris, 29 février 1968.*

Coopération spatiale franco-soviétique

Les groupes de travail pour la coopération spatiale, constitués en application de l'accord franco-soviétique du 30 juin 1966, se sont réunis pour la quatrième fois du 15 au 21 février 1968. La session s'est tenue à Moscou. La délégation française était dirigée par M. Denisse[1], président du CNES, la délégation russe par M. Petrov[2] de l'Académie des sciences. M. Keldysh[3], président de l'Académie des sciences de l'URSS a présidé une séance spéciale consacrée à quelques points ayant des incidences politiques : avenir de la coopération spatiale, position vis-à-vis de l'organisation future des télécommunications par satellites, conférence spatiale de Vienne, proposition soviétique d'un satellite de télécommunication franco-soviétique.

Cette session peut être considérée comme importante. Elle a montré la volonté soviétique de continuer et, si possible, de développer la coopération entreprise. Elle a confirmé l'intérêt des Russes pour notre technologie. Il y eut en outre de leur part un effort significatif pour essayer d'établir une position commune dans la politique des télécommunications (structures internationales, satellite commun). Enfin, les Russes souhaitent compenser certains désavantages de leur situation géographique par l'utilisation de territoires français (Kerguelen, Réunion, peut-être Guyane), soit pour des actions limitées, soit pour des stations plus ou moins permanentes.

En ce qui nous concerne, nous avons obtenu la présence de techniciens français sur le champ de tir au moment du lancement du satellite *Roseau*[4].

[1] Jean-François Denisse, directeur de l'Observatoire de Paris depuis 1963, est président du CNES depuis 1968. Le CNES ou Centre National d'Études spatiales, créé par la loi du 15 décembre 1961, est un établissement public, scientifique et technique de caractère industriel et commercial, placé sous l'autorité du ministre délégué chargé de la Recherche scientifique.

[2] Boris Nikolaevitch Petrov, membre de l'Académie des Sciences de l'URSS depuis 1960, est président d'Intercosmos.

[3] Mstislaw Vsevolodovitch Keldysh, membre du Comité central du PCUS, est président de l'Académie des Sciences de l'URSS depuis 1961.

[4] Dans le cadre de l'accord franco-soviétique du 30 juin 1966, il est prévu que la coopération s'effectuera dans trois domaines : télécommunications, météorologie et étude scientifique de l'espace. C'est ainsi qu'est prévu, en application de l'article II de l'accord le principe du lancement par une fusée soviétique du satellite français *Roseau* d'un poids de 400 à 500 Kgs, chargé de l'étude et de l'exploration scientifique de l'espace à des fins pacifiques. Le projet, trop coûteux pour la France, n'aboutira pas. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 273 et 1967-II, n° 10.

Des propositions françaises d'expériences sur la Lune ou Vénus ont reçu un accueil de principe favorable ; même s'il se révélait que certaines ne sont pas réalisables, l'impression est confirmée que les Soviétiques disposent de place sur leurs engins en raison de la puissance de leurs lanceurs et qu'ils trouvent des avantages à en faire profiter nos chercheurs.

On peut en conclure que si nous le souhaitions, la coopération franco-soviétique pourrait devenir une part importante de notre effort spatial au cours du VIe plan[1]. La proportion par rapport à nos autres programmes (national, européen, NASA, etc.) devra faire l'objet d'une étude attentive ainsi que les avantages recueillis et donnés par chacun, compte tenu des aspects politiques de cette coopération.

L'énumération ci-après se limite aux points qui ont fait l'objet soit de décisions nouvelles, soit de la mise en route d'une procédure d'étude technique devant aboutir à des décisions ultérieures dont quelques-unes au niveau du gouvernement.

1. Recherche scientifique

Outre la décision déjà évoquée concernant la présence de nos techniciens sur le champ de tir au moment du lancement, le calendrier des travaux pour le programme *Roseau* a été précisé. Il doit aboutir en 1971. Les méthodes de coopération adoptées se rapprochent de celles employées avec les Américains. En conséquence, des techniciens de chaque pays, en assez grand nombre, seront appelés à séjourner de manière fréquente dans l'autre pays.

Un projet français de réflecteur laser sur une sonde lunaire russe et un projet d'utilisation d'un altimètre français sur une sonde de Vénus ont été mis à l'étude.

La suggestion française de placer de petites charges utiles autonomes scientifiques ou technologiques sur des lanceurs russes, par utilisation de la marge de puissance disponible et sans que l'expérience principale puisse s'en trouver gênée, a reçu un accueil de principe très favorable des Soviétiques.

2. Météorologie et aéronomie.

Les Soviétiques ont renoncé à leur projet de navire lance-fusées au large des Landes. En revanche, ils ont exprimé le vœu de pouvoir effectuer des lancements depuis les îles Kerguelen. Notre position à ce sujet est naturellement entièrement réservée.

Le fait que nous ne disposions pas en France de fusées météorologiques à la fois fiables et peu dispendieuses ne nous permet pas à court terme de proposer aux Russes de lancer leurs instruments comme ils l'on fait pour les

[1] Le VIe plan français porte sur les années 1971-1975.

nôtres à l'île de Heyss[1]. Mais des lancements de ballons français de Sogra[2] sont à l'étude.

3. Télécommunications.

D'une part, les techniciens soviétiques ont assez vivement pressé les nôtres d'accepter le principe de la construction en commun d'un satellite géostationnaire qui pourrait être mis en orbite d'ici deux ou trois ans et qui serait accessible à l'ensemble de l'Europe, au sens large, et à une grande partie de l'Afrique, par le moyen d'antennes de 12 mètres (Pleumeur-Bodou : 27 mètres)[3].

D'autre part, les échanges de vues concernant les futures structures internationales pour l'utilisation des satellites de télécommunications ayant montré la concordance générale de nos conceptions et de celles des Soviétiques, M. Keldysh a exprimé le vœu d'une concertation de nos positions avant la conférence des Nations unies sur l'espace prévue à Vienne en août prochain.

Notre délégation a nettement indiqué qu'aux yeux du gouvernement français, les problèmes de télécommunications avaient des aspects politiques. Elle a en outre évoqué les travaux de la CSE en vue de la réunion de juin à Bonn[4]. Elle a souligné, enfin, que notre politique à long terme en matière spatiale dépendait des études actuellement en cours pour la préparation du VIe plan.

En conséquence, il a été décidé, d'une part, que les études qui pourraient être faites sur un éventuel satellite géostationnaire commun n'engageraient aucune des deux parties et, d'autre part, qu'une rencontre franco-soviétique pourrait avoir lieu en juillet prochain pour s'efforcer de concerter les positions en vue de la conférence de Vienne[5] après que chacun ait consulté soit ses partenaires de la Conférence spatiale européenne, soit les autres pays socialistes.

Les aspects politiques de ce problème et la limitation de nos ressources rendent souhaitables la définition prochaine par le gouvernement de

[1] L'île de Heyss, ou Keysa, est située dans l'Océan arctique par 80° 27 de latitude nord et 50° 03 de longitude est. La base de lancement située sur cette île fonctionne de 1965 à 1980.

[2] Sogra est situé près d'Arkhangelsk. Des expériences de lancement de fusées et de ballons géodésiques, exécutées en même temps et avec des instruments identiques, ont lieu à Sogra et aux îles Kerguelen dans la deuxième quinzaine de mars 1968.

[3] Pleumeur-Boudou, commune du département des Côtes d'Armor, arrondissement de Lannion, accueille la station française de télécommunications spatiales qui a réalisé la première liaison de télévision intercontinentale par satellite le 11 juillet 1962.

[4] La conférence spatiale européenne (CSE), ou *European Space Conference* (ESC) se réunit pour la première fois à Paris le 13 décembre 1966 ; la deuxième conférence, toujours au niveau des ministres, se tient à Rome du 11 au 13 juillet 1967. La troisième session ministérielle prévue pour juin 1968, n'a lieu qu'en novembre 1968 (du 12 au 14 novembre).

[5] La conférence des Nations unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique se tient à Vienne du 14 au 27 août 1968. Cette conférence est organisée conformément à la résolution 1472 (XIV) de la quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations unies.

nos conceptions compte tenu notamment des divers projets en cours ou envisagés (*Symphonie*[1], CETS[2], INTELSAT[3] et même franco-soviétique). Entre-temps, il ne paraît pas opportun d'engager nos experts dans des études avec les Soviétiques avant que nous sachions si nous souhaitons que leur proposition ait une suite.

4. Coopération sur des territoires français.

Les Soviétiques ont indiqué tout d'abord qu'ils ajourneraient leur demande de facilités en Guyane, à l'exception toutefois d'une station d'observation optique des satellites qui pourrait vraisemblablement fonctionner grâce à du personnel français. Ils ont demandé en outre d'utiliser les Kerguelen[4] pour le lancement de fusées météorologiques.

Il leur a été indiqué d'une manière générale que s'ils envisageaient des stations dont la mission serait permanente, il serait préférable que celle-ci fût assurée par nous-mêmes pour leur compte, quitte à prévoir la participation de quelques experts soviétiques pour de cours séjours. Cette attitude relativement réservée à aussitôt suscité une remarque sur les difficultés éprouvées par les savants soviétiques pour obtenir de leurs autorités la présence d'experts français au tir de Roseau et une insistance renouvelée pour un effort de notre délégation à ce sujet auprès de nos autorités. Il a été entendu que cette requête devrait être présentée par la voie diplomatique.

La question du sauvetage des cosmonautes ayant été également évoquée par les Soviétiques, la délégation française, rappelant l'accord de principe déjà donné à la fin de l'année dernière par la voie diplomatique, a demandé que la négociation soit poursuivie par cette voie et que des précisions soient fournies par les Soviétiques sur la nature et l'étendue de leurs besoins. Elle a en outre suggéré qu'un groupe mixte d'experts fût formé pour mettre l'affaire au point. Répondant à une question posée par la partie française, les Soviétiques ont indiqué que le problème était urgent.

5. Avenir de la coopération

Indiquant que notre VIe plan était actuellement en préparation, la délégation française a demandé aux Soviétiques leurs vues sur le volume et la nature de la coopération future, une fois les projets actuels terminés. M. Keldysh a souligné que, du côté soviétique, cette coopération n'avait

[1] Le 6 juin 1967 un accord franco-allemand est signé en vue d'entreprendre en commun la construction, le lancement et l'utilisation d'un satellite expérimental de télécommunications dénommé *Symphonie*.

[2] La CETS est la conférence européenne de télécommunications par satellites voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 405.

[3] INTELSAT, ou *International Telecommunications Satellite Organization*, est créée par l'accord signé à Washington le 20 août 1964 par dix-neuf États dont la France et les États-Unis. Son siège est à Washington. L'accord du 20 août 1964 établit un régime provisoire applicable à un système commercial mondial de télécommunications par satellite (voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 244).

[4] Au sujet des îles Kerguelen, voir la note du 22 mars 1968 publiée ci-après.

jamais été considérée comme « un épisode ». De l'entretien qui a suivi, il résulte que d'autres projets de l'ordre de grandeur de *Roseau* pourront être proposés, que des expériences françaises pourront être incorporées à des satellites soviétiques, que des projets scientifiques communs pourront être élaborés et aussi que tout apport de technologie française sera le très bienvenu du côté soviétique ainsi qu'une coopération de nos stations au sol à des vols soviétiques. La question sera à nouveau évoquée de manière plus précise à la prochaine réunion plénière.

6. Visites

La délégation a visité en Crimée la station de télémesure et de télécommande pour les sondes lunaires et les sondes planétaires et l'observatoire astronomique de Crimée. Dans la région de Moscou de nombreuses visites d'établissements techniques ont eu lieu : institut d'astronomie Sternberg, institut Lebedev, institut de géophysique Ziamne, station de télécommunication du réseau Orbita, station d'observation optique des satellites.

Ces visites ont été très complètes et les équipements nous ont été montrés dans les détails. Elles ont été, d'une manière générale, très appréciées par nos experts qui ont été frappés par la sobriété et la simplicité des solutions techniques. L'infrastructure, bâtiments en particulier, est généralement d'une grande rusticité. Les calculatrices électroniques relèvent d'une technologie peu évoluée (niveau IBM 7040) pour les plus récentes, mais les dates de mise en service des différents modèles que nous avons eu l'occasion de voir indiquent des progrès très rapides.

7. Méthodes de travail.

Les groupes et les sous-groupes se réuniront désormais selon les nécessités de leurs missions respectives.

Les réunions plénières, alternées entre Paris et Moscou, ne rassembleront que les chefs de délégation et les présidents de groupes. La prochaine réunion plénière est prévue à Paris en octobre 1968.

(Affaires spatiales, Coopération spatiale franco-soviétique)

157

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Relations franco-roumaines

Paris, 29 février 1968.

Les relations franco-roumaines ont commencé à prendre un tour nouveau à la fin de 1963 lorsque le processus de « désatellisation » engagé dès 1962 par la Roumanie lui fit ressentir le besoin de se rapprocher de l'Occident pour s'assurer un nouvel équilibre. C'est vers la France que Bucarest s'orienta.

En novembre 1963[1], M. Corneliu Manescu, ministre des Affaires étrangères, fut reçu par M. Couve de Murville. Cette première prise de contact devait préluder à une initiative roumaine de plus grande portée : en juillet 1964, M. Maurer, président du Conseil, se rendait à Paris[2], renouant ainsi avec une vieille tradition que la guerre de 1939, puis la domination soviétique avaient brisée.

Ce voyage se plaçait à un moment où la tension entre Bucarest et Moscou était la plus forte. À cet égard, le choix de la France comme but de la visite de M. Maurer, la première visite officielle d'un chef de gouvernement de démocratie populaire dans un pays de l'Alliance Atlantique, répondait à une double préoccupation : tirer bénéfice sur le plan intérieur du capital de sympathie que la France avait conservé en Roumanie ; affirmer la personnalité roumaine, mais d'une manière non-compromettante aux yeux des Soviétiques, puisque ceux-ci se montraient eux-mêmes sensibles à la politique d'indépendance du général de Gaulle, dans laquelle Bucarest, à son tour, trouvait des encouragements à persévérer dans sa nouvelle orientation.

La visite se déroula dans des conditions très favorables et ouvrit la voie à une reprise générale des contacts. En février 1965, M. Giscard d'Estaing signait à Bucarest un accord commercial[3] pour cinq ans ; le mois suivant, M. Marette représentait le gouvernement français aux obsèques de Gheorghiu-Dej[4]; en avril 1966[5], M. Couve de Murville rendait sa visite

[1] Le 3 novembre 1963, en transit à Paris à destination de New York.

[2] M. Ion Gheorghe Maurer, président du Conseil des ministres de Roumanie, conduit la délégation roumaine qui séjourne à Paris du 27 juillet au 3 août 1964. Voir *D.D.F.* 1964-II, n°s 42, 46, 50, 53.

[3] Le 8 février 1965.

[4] M. Marette, ministre des Postes et Télécommunications, se rend à Bucarest le 24 mars 1965. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe orientale au Département du 30 mars 1965, non publiée.

[5] M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, séjourne en Roumanie, en visite officielle, du 25 au 28 avril 1966. Voir *D.D.F.* 1966-I, n°s 271, 276, 288, 336.

à M. Manescu ; plus récemment, en novembre 1967[1], M. Schumann a été accueilli à son tour dans la capitale roumaine. Dans le même temps, plusieurs ministres roumains (le ministre des Affaires étrangères à nouveau, ceux du Commerce extérieur, de la Santé, des Chemins de fer), avaient des entretiens en France. Une délégation parlementaire de la Grande Assemblée nationale est, d'autre part, attendue à Paris pour la fin du mois d'avril[2].

La visite officielle que le Président de la République française fera en Roumanie du 14 au 19 mai prochain marquera une étape essentielle dans l'histoire des relations entre les deux pays.

L'exécution de l'accord commercial conclu pour cinq ans le 8 février 1965 se déroule dans des conditions très satisfaisantes et en tout cas bien meilleures qu'avec les autres pays de l'Europe de l'Est[3]. Cet accord prévoit que la Roumanie achètera en France pour un milliard de francs d'équipements entre le 1er janvier 1965 et le 31 décembre 1969. Or, à ce jour, les Roumains ont déjà conclu des contrats pour un montant total voisin de ce milliard (l'un d'eux porte sur la construction par la Régie Renault d'une usine d'automobiles).

Cette situation, très favorable en ce qui nous concerne, crée certains soucis aux Roumains dans la mesure où la balance des échanges est déséquilibrée à leur détriment. Aussi bien le protocole d'application de l'accord pour 1968, signé en janvier dernier à Paris, ouvre-t-il de nouvelles possibilités aux exportations roumaines en vue de parvenir à un développement mieux équilibré des échanges commerciaux.

Si nos relations culturelles, régies par l'accord du 11 janvier 1965, sont dans l'ensemble bonnes, nous devons, sur certains points, faire preuve de prudence et tenir compte de la réticence visible des autorités roumaines à relâcher leur tutelle idéologique étroite sur tous les milieux intellectuels (lesquels, en dépit du conformisme qu'ils n'ont jamais cessé d'afficher, paraissent encore au Parti trop perméables aux influences bourgeoises et occidentales).

C'est en partie pour cette raison que des négociations, engagées pourtant à l'initiative du gouvernement roumain, il y a plusieurs mois, pour la

[1] M. Maurice Schumann, ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales, visite successivement du 7 au 17 novembre 1967, la Bulgarie (7-11), la Roumanie (11-15), la Tchécoslovaquie (15-17).

[2] Une délégation de l'Assemblée nationale roumaine, conduite par M. Murgulesco, vice-président de cette Assemblée, effectue une visite en France du 22 au 30 avril 1968. Le programme des parlementaires roumains comporte, le 23, un entretien avec MM. Schumann, ministre de la Recherche scientifique, et Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et le 24, avec M. Bettencourt, secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

[3] Se référer à la note du Département du 26 avril 1968 qui analyse les relations bilatérales entre la France et la Roumanie, sous les divers aspects des relations économiques et de coopération industrielle, des relations culturelles, techniques et scientifiques, et des relations administratives et consulaires.

réouverture de la Bibliothèque française de Bucarest n'ont toujours pas pu aboutir.

Il reste que les échanges culturels (dont le programme pour 1968 et 1969 doit être négocié à Bucarest à la fin de mars) connaissent un développement sensible dans de nombreux domaines, en particulier scientifique et technique. Quant à l'enseignement du français – qui reste la base de notre influence – il a repris, depuis que le russe n'est plus langue obligatoire une première place pour le moment incontestée.

(Europe, Roumanie, Relations avec la France, 29-24-1, 1968)

158

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Damas,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 112 à 115. *Damas, 1er mars 1968.*

Les remous qui s'étaient produits au sein du *Baath*[1] le mois dernier, et dont la mise à l'écart du général Soueidani[2], chef d'État-major, avait été le signe extérieur le plus apparent, semblent s'être apaisés pour le moment. Le Dr Atassi[3], chef de l'État, qui, pour marquer son mécontentement du limogeage du général Soueidani, s'était abstenu pendant plus d'une semaine de remplir ses fonctions, les a reprises, et une grande publicité a été donnée à ses activités pour bien souligner ce fait.

Comme me l'a confirmé tout récemment le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères[4], le gouvernement syrien est persuadé que l'attitude d'Israël, soutenu par les États-Unis, rendra impossible le succès de

[1] Le parti *Baath* est né au début de l'année 1954 de la fusion du parti *El Baath* fondé en 1940 dans la clandestinité par Michel Aflak et du parti socialiste arabe (*El Ichtiraki el Arabi*) fondé en 1950 par Akram Haurani et d'anciens transfuges du parti populaire syrien autonome *Saade*. Il compte des partisans dans toutes les couches de la population. C'est un parti socialiste, progressiste, non-révolutionnaire, défenseur des libertés républicaines, partisan du régime républicain et parlementaire et de la décentralisation administrative. Il a pour but de constituer un parti socialiste unifié dans tous les pays arabes et de barrer la route au communisme. Il prend le pouvoir en Syrie en 1963 après l'échec de l'unité syro-égyptienne (1958-1961).

[2] Le général Ahmed Soueidani est le chef d'État-major général de l'armée syrienne et premier vice-ministre syrien de la Défense. Il est mis à l'écart en février 1968 après avoir protesté contre le licenciement d'une centaine d'officiers sunnites et chrétiens, qui avaient été repris dans l'armée après la guerre de juin 1967.

[3] Le Dr Noureddine Atassi est chef de l'État syrien à la suite du coup d'État du 23 février 1966.

[4] Ali Assad Khanji, secrétaire général du ministère syrien des Affaires étrangères est remplacé brusquement en mai 1968 sur la décision du Dr Makhos, ministre des Affaires étrangères, par Haitham Keilani, diplomate syrien, appartenant à une riche famille syrienne traditionnellement associée au pouvoir.

la mission de M. Jarring[1]. On se félicite à Damas d'avoir rejeté la résolution britannique du 22 novembre[2] et refusé de recevoir ce dernier, et on estime que les États arabes favorables à une solution pacifique se rendront compte tôt ou tard que celle-ci est impossible et se rangeront à l'avis de la Syrie, qui ne voit de solution que dans la reprise de la guerre.

Les difficultés rencontrées par le roi Hussein de Jordanie[3] sont accueillies par le *Baath* comme exprimant le refus des masses arabes de le suivre dans la voie de l'apaisement. Elles ne peuvent que réjouir un régime qui a toujours vu dans ce souverain « un agent de la réaction et de l'impérialisme ». En ce qui concerne le président Nasser[4], l'opinion est plus partagée. Malgré la méfiance qu'il inspire, sa qualité de chef d'un État arabe progressiste empêche qu'on se réjouisse trop ouvertement de ses tribulations.

Il ne semble pas qu'il convienne de se fier aux rumeurs d'après lesquelles la Syrie, sous le couvert de violences verbales, adopterait en fait une attitude plus modérée dans le conflit israélo-arabe, comme l'a écrit le correspondant du *Monde* à Beyrouth dans un article paru dans ce journal le 23 février. Le régime *Baathiste* repose dans une trop large mesure sur l'exploitation de la haine contre Israël, surexcitée par les humiliations de juin dernier[5]. Pour qu'il puisse modérer sa position en faveur de la reprise des hostilités.

(Nations unies, Conseil de sécurité, Moyen-Orient, Mission Jarring)

159

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES

Relations entre la France et le Québec

N. *Paris, 1er mars 1968.*

Les rapports entre la France et le Québec ont connu depuis peu de temps une extension considérable. Ils s'appuient de part et d'autre de l'Atlantique sur une communauté d'origine et de langue, ainsi que sur une sensible

[1] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est désigné, à la suite du vote de la résolution 242 du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, par le Secrétaire général des Nations unies pour trouver un terrain d'entente au sujet du conflit du Moyen-Orient. Cette mission conduira M. Jarring à se rendre dans les différents pays intéressés par le conflit.

[2] La résolution britannique du 22 novembre 1967 est celle qui est adoptée par le Conseil de sécurité et constitue la résolution n° 242 du 22 novembre 1967.

[3] Ibn Talal Hussein II est proclamé roi de Jordanie par décret parlementaire le 11 août 1952 ; il est couronné le 2 mai 1953.

[4] Gamal Abdel Nasser est président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958.

[5] Allusion à l'offensive et à la campagne victorieuse de l'armée israélienne débutée le 5 juin 1967.

égalité des niveaux de développement qui font du Québec un partenaire unique et privilégié de la France dans le monde de la francophonie.

C'est en 1960, après l'arrivée au pouvoir du gouvernement de M. Lesage, que des liens nouveaux se sont noués entre la France et le Québec. À la recherche d'appuis extérieurs pour opérer ce qu'il appelait « une révolution tranquille » aussi bien dans le domaine de l'Éducation que dans celui de l'Économie, le gouvernement du Québec s'est alors naturellement tourné vers la France.

Une première visite du Président de la République au Québec en 1960 a été suivie de celle de M. Lesage à Paris. Une Délégation Générale du Québec a été créée à Paris en 1961. Des rapports de coopération se sont établis. Ils ont été consacrés par la signature, le 27 février et le 24 novembre 1965, de deux Ententes relatives à l'Éducation et à la Culture, qui constituent aujourd'hui encore la charte des rapports entre la France et le Québec. (Ces deux Ententes ont d'ailleurs été approuvées par le gouvernement fédéral d'Ottawa aux termes d'un échange de lettres franco-canadien des mêmes jours).

M. Daniel Johnson, chef de l'Union Nationale qui a battu M. Lesage aux élections législatives de juin 1966, a non seulement poursuivi, mais accentué cette politique. Sa visite à Paris, du 17 au 22 mai 1967, a permis d'examiner de nombreux aspects de la coopération franco-québécoise. Il a été alors convenu d'intensifier la plupart des activités en cours tandis qu'étaient examinés de nouveaux et importants projets, tels ceux qui sont relatifs à une coopération dans le domaine des télécommunications par satellite ou à la création d'un Comité Économique franco-québécois sur les Investissements.

Le voyage du général de Gaulle au Québec du 22 au 26 juillet 1967 a fait apparaître devant le monde le problème fondamental du Canada, qui est celui de la réémergence d'une puissante communauté française, forte de six millions de personnes. À la suite de ce voyage et pour répondre à la volonté manifestée avec éclat par les Français du Canada et à une évolution des événements qui paraît désormais irréversible, le gouvernement français a décidé de donner de nouvelles dimensions à notre coopération avec le Québec (télégramme circulaire n° 196 et lettre circulaire n° 10/AM du 6 octobre 1967).

Il a examiné lors du Conseil des ministres du 23 août les mesures destinées à coordonner et à développer l'aide que nous apportons au Québec dans les domaines de l'Éducation et de la Culture, comme dans ceux de l'Économie et des Finances ou dans d'autres.

De nouveaux secteurs de coopération ont été définis au cours de la visite effectuée par M. Peyrefitte au Québec en septembre 1967. Le procès-verbal des décisions arrêtées le 14 septembre entre M. Johnson et le ministre français de l'Éducation nationale, après avoir constaté les résultats très satisfaisants obtenus dans le cadre des Ententes de 1965, comprend une liste de 28 points sur lesquels les deux parties se sont mises d'accord pour renforcer et élargir leur coopération. Les actions prévues concernent des

domaines très divers : culture, science, technique, télécommunications par satellite, informatique, information et presse, investissements, etc. (télégramme circulaire n° 38). Une attention particulière a été portée au problème de l'émigration française au Québec, compte tenu de la diminution du taux de natalité enregistré ces dernières années au Québec, ce qui risque d'entraîner une diminution progressive du pourcentage de Français dans la population.

L'établissement de nouvelles structures est apparu nécessaire tant sur le plan interne français que sur le plan franco-québécois, pour accélérer les procédures et accroître l'efficacité de la coopération.

Le secrétaire d'État, M. André Bettencourt, a été chargé de présider la « Commission Interministérielle pour les Questions de Coopération entre la France et le Québec », créée par arrêté du 17 novembre 1967 afin de coordonner les initiatives du côté français. Cette commission interministérielle, qui se réunit chaque mois, a, à l'occasion de ses trois premières séances, permis d'aboutir au règlement d'un certain nombre de questions. Parmi les plus importantes il convient de relever la participation financière de la France à l'augmentation de capital de la Société Générale de Financement du Québec, la création du « Comité franco-québécois sur les Investissements » et celle de l'Office franco-québécois pour la Jeunesse. De nombreux autres organismes communs sont en cours de création : Centre franco-québécois de Développement Pédagogique, Centre franco-québécois de Recherche Scientifique et Technique, Comité franco-québécois de Coopération Géologique et Minière (sur le modèle du Comité franco-québécois pour l'Hydrologie mis sur pied en 1967), etc. Il est également probable que la coopération franco-québécoise, dans des domaines d'importance aussi prioritaire que les télécommunications par satellite ou l'informatique, entraînera à son tour, en temps opportun, la création de structures adéquates.

Enfin, au Québec même, notre représentation a été considérablement renforcée pour répondre aux nouvelles nécessités de la coopération. (Ces mesures concernent particulièrement notre Consulat général à Québec, le Service d'Information et de Presse à Montréal et Québec, le Bureau ORTF de Montréal, notre représentation culturelle et les services d'expansion économique).

Parallèlement s'est établi un intense courant d'échanges de visites. Du côté français, outre M. Peyrefitte, M. Missoffe a accompli en octobre 1967 une importante mission au Québec, au cours de laquelle a précisément été prise la décision de créer l'Office franco-québécois de la Jeunesse. Du côté québécois il convient de citer les visites de MM. Vincent, ministre de l'Agriculture, Lavigne, sous-ministre associé de l'Agriculture, Loubier, ministre du Tourisme, Gelinas, sous-ministre de la Santé, Marier, sous-ministre de la famille et du bien-être social, Jean-Noël Tremblay, ministre des Affaires culturelles, Allard, ministre des Richesses naturelles, Jean-Marie Morin, futur ministre de la Jeunesse, M. Gabias, futur ministre de l'Immigration ainsi que M. Chouinard, sous-ministre de la Justice, sont prochainement

attendus. Citons enfin le récent passage à Paris de M. Cardinal, ministre de l'Éducation du Québec, qui a participé à la conférence de Libreville des ministres de l'Éducation des pays africains et malgache, d'expression française. La présence d'un représentant du gouvernement du Québec à cette réunion a revêtu d'ailleurs une signification particulière et a prouvé qu'une place privilégiée était reconnue au Québec par la communauté des pays francophones d'Afrique.

Prochainement, doit se réunir à Québec (les 28 et 29 mars) la commission mixte permanente franco-québécoise de coopération. Au cours de cette session seront examinés les résultats et les perspectives de la coopération franco-québécoise, notamment dans l'application de deux Ententes en matière d'éducation et de culture. Enfin, une nouvelle visite de M. Johnson est prévue en 1968. Elle marquera sans doute une nouvelle et importante étape du resserrement des relations entre la France et le Québec, faisant écho à la visite désormais historique du général de Gaulle.

(Relations politiques avec la France)

160

M. Giovangrandi, Consul général de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 039/AS/C[1]. *Saigon, 2 mars 1968.*

L'offensive du Têt a concentré sur les villes et les bases militaires l'attention des observateurs et considérablement réduit, faute de communications, le volume des informations que l'on peut avoir sur la situation dans les campagnes.

Or les campagnes dans la théorie de la guerre révolutionnaire de libération définie par Mao Tsé-toung et dans celle aussi je crois, du général Giap[2] sont appelées à jouer le premier rôle.

Le rappel dans les villes où à leurs abords immédiats d'un certain nombre d'unités américaines ou vietnamiennes a créé dans les zones rurales une situation extrêmement fluide et instable.

Réduites en nombre ces unités ont renoncé à s'aventurer loin de leurs camps : leurs patrouilles se font rares, les ouvertures de routes le matin sont négligées au dam des véhicules qui les empruntent dans les premières heures. C'est ainsi qu'entre Bien Hoa et le carrefour de Suzannah, sur un parcours de 40 km qui commande les relations routières de Saigon aussi

[1] Cette dépêche est intitulée : *Activités vietcong dans les campagnes.*

[2] Vo Nguyen Giap, ministre de la Défense de la République démocratique du Vietnam depuis 1946.

bien avec Dalat qu'avec Phan Thiet, il ne se passerait pratiquement pas de jour sans qu'un camion ou un autocar saute sur une mine.

Dès 16 heures c'est-à-dire 3 heures avant le coucher du soleil, les troupes se retirent dans leurs camps, les policiers dans leurs postes, les fonctionnaires dans les bâtiments administratifs transformés en forteresses à grand renfort de sacs de sable.

Le Vietcong est libre de ses mouvements de 16 h. à 7 heures le lendemain. Il dispose chaque jour de 15 heures contre 9 laissées à ses adversaires.

En beaucoup d'endroits même il ne craint pas de se montrer, au marché par exemple, aux heures d'affluence. Le plus souvent les services de police, les troupes régionales préfèrent ne pas s'apercevoir de sa présence.

La nuit il est le maître incontesté.

Certes il continue à en profiter avant tout pour se livrer à son action de propagande. Mais le ton n'est plus le même. Il n'est plus celui qui veut persuader par la douceur. Ses succès l'ont rendu arrogant, il parle en maître. Parfois il part en emmenant quelques jeunes qu'il a persuadés de s'enrôler dans l'armée de libération ou qu'il réquisitionne pour ses corvées de transport. Il recrute également des jeunes filles. Certains croient que leur rôle sera d'apporter aux soldats des unités régulières nord-vietnamiennes le réconfort féminin dont ils peuvent avoir besoin. D'autres pensent que ces jolies filles bien endoctrinées feront d'excellents sergents recruteurs, voire des agents de liaison. L'emploi de jeunes femmes dans l'une ou l'autre de ces activités, a déjà été signalé.

Dans certaines zones il procède au retrait des cartes d'identité et à leur destruction, transformant ainsi les villageois en suspects aux yeux de l'autorité gouvernementale. Ailleurs il met sur pied une administration provisoire dont le premier soin est de percevoir des impôts.

De temps à autre, la nuit est consacrée à des procès populaires qui aboutissent à l'aube à l'exécution sommaire de ceux qui collaborent avec les autorités de Saigon, ou même de leurs proches parents tenus responsables de leur choix.

Plus que l'adhésion enthousiaste des paysans ce comportement inspire leur crainte. Ceux qui le peuvent se replient la nuit dans les villages des réfugiés du Nord, considérés comme plus sûrs en raison de leur attitude ouvertement anticommuniste et de l'armement d'auto-défense qu'ils ont reçu. Ailleurs jeunes gens et jeunes filles, qui sont les plus visés, disparaissent discrètement le soir pour ne reparaître qu'au matin.

Notre délégué général à Hanoï[1], dans une dépêche écrite au tout début de l'offensive[2], signalait un ordre du commandement des forces armées populaires de libération prescrivant d'anéantir les « unités de pacification ».

[1] François Simon de Quirielle délégué général de France *p.i.* auprès du gouvernement de la République populaire du Vietnam depuis janvier 1966, puis délégué général au même poste à partir du 27 mai 1967.

[2] Dépêche d'Hanoï n° 38/AS du 2 février 1968, intitulée : *Neutralisation des tentatives de pacification américaine dans la zone Sud.* Non reproduite.

Cet ordre a été suivi. Les forces de pacification ont constitué, avant même les unités de l'armée régulière vietnamienne, l'objectif par excellence des Vietcong. En termes mesurés, l'assistant secrétaire d'État William Bundy[1] estimait il y a quelques jours qu'un tiers des unités de pacification avait dû se retirer et que le travail d'un autre tiers avait été désorganisé.

Quant au dernier tiers, ajouterons-nous, il a maintenant à s'occuper des 700 000 nouveaux réfugiés dont les récents événements ont provoqué l'apparition.

Toutefois alors que jusqu'ici la plupart des réfugiés étaient des personnes provenant des zones contestées que les services américains n'étaient pas fâchés de soustraire à l'emprise vietcong, quitte à les faire vivre dans un univers concentrationnaire, cette fois les réfugiés de l'offensive du Têt sont pour une bonne part des citadins dont les problèmes ne font que compliquer la situation.

Dans les campagnes donc tout est à reprendre sur le plan de la pacification et même de la sécurité. Mis en demeure d'opter entre la défense des villes et celle des campagnes l'État-major américain aurait choisi de défendre les unes et les autres cependant que les chefs militaires vietnamiens auraient préféré concentrer l'effort sur les villes.

La décision américaine, si décision il y a eu, témoigne de la conscience qu'a le général Westmoreland[2] du danger que représente un abandon prolongé des zones rurales aux mains du Vietcong. Mais il est à craindre qu'elle procède aussi d'une sous-estimation imprudente des forces dont dispose l'adversaire.

Aussi longtemps que des renforts substantiels ne seront pas arrivés des États-Unis, ou que de nouvelles divisions vietnamiennes n'auront pu être formées et entraînées il semble exclu que le général Westmoreland puisse tenir les campagnes tout en assurant la sécurité des villes.

Et rien ne nous dit qu'avant que le renforcement en hommes du dispositif américano-vietnamien ne puisse intervenir, des événements militaires d'une importance considérable ne se seront pas produits. C'est maintenant une lutte contre la montre.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

[1] William Putnam Bundy, *Assistant Secretary of State for East Asian and Pacific affairs*, depuis février 1964.

[2] Général William Childs Westmoreland, commandant adjoint à partir de janvier 1964, puis commandant en chef à partir du 1er août 1964 et jusqu'au 10 juin 1968 du *Military Assistance Command Vietnam,* commandement militaire américain au Sud-Vietnam créé en 1962.

161

M. GIOVANGRANDI, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SAIGON,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 41/AS/C[1]. *Saigon, 2 mars 1968.*

L'offensive du Têt, bien que comportant encore quelques séquelles, s'est pratiquement terminée le 24 février avec l'abandon du Palais impérial de Huê par les troupes nord-vietnamiennes qui tenaient depuis 25 jours dans la citadelle.

Après la première vague d'attaques lancées le 29 et le 30 janvier sur 35 agglomérations importantes, dont 26 chefs-lieux de province, et le bombardement simultané de bases, de camps et d'aérodromes américains, elle a encore été marquée le 17 février par le bombardement coordonné de 26 villes et installations militaires, cinq seulement de ces objectifs ayant été attaqués au sol.

Décidée en dernier ressort lors de la réunion du comité central du FNL[2] des 15, 16, 17 janvier, l'offensive du Têt a été essentiellement l'œuvre des forces de libération sud-vietnamiennes : unités régulières Vietcong, éléments locaux de guérilla, volontaires de la dernière heure. À Huê, il est vrai, elle a été appuyée par l'engagement et la spectaculaire résistance de troupes nord-vietnamiennes et, d'après des informations de source américaine, qui ne paraissent pas entièrement sûres, des unités nord-vietnamiennes seraient également intervenues dans quelques autres secteurs, notamment près de Saigon. Cet appui, quoi qu'il en soit, est resté surtout symbolique et n'enlève rien au fait que l'offensive du Têt, de propos délibéré à coup sûr, a largement revêtu un caractère national sud-vietnamien.

Il est remarquable d'autre part que, parallèlement, elle a eu pour principal but de s'attaquer aux structures du gouvernement de Saigon, armée, administration et équipes de pacification, et non plus, comme les premières offensives de la campagne hiver-printemps, de causer le plus de pertes possibles aux Américains. Le Front national a vraisemblablement cherché par là à coaliser contre le gouvernement de Saigon l'ensemble des forces ou simplement des aspirations sur lesquelles se fondent ses plans pour l'avenir. Sans doute a-t-il voulu en même temps, et pour les mêmes raisons, se manifester et s'imposer de façon indépendante du Nord-Vietnam. Mais, dans cette conjecture, leurs propres visées n'auraient-elles pas conduit les Nord-Vietnamiens à vouloir de leur côté se réserver le premier rôle à Huê ?

[1] Cette dépêche intitulée : *L'offensive du Têt,* est rédigée par M. Raymond Pierre, agent supérieur de première classe, deuxième conseiller au consulat de France à Saigon depuis 1966.

[2] Front national de Libération sud-vietnamien.

Il n'est pas douteux en tout cas que l'objectif principal de l'offensive du Têt était d'ordre politique et psychologique autant que militaire.

Les dirigeants américains, en application d'une méthode qui tend à devenir leur « technique » habituelle[1], ont attribué à cette offensive des buts qu'elle n'a manifestement pas atteints, ce qui leur a permis d'en conclure qu'elle se traduisait par un échec.

Les communistes, ont-ils dit en substance, voulaient s'emparer des villes, provoquer un soulèvement général, renverser le gouvernement de Saigon et, avec le soutien de la population, s'assurer le contrôle de tout le pays. Assurément, les plans du Front national de Libération n'étaient pas aussi ambitieux.

Pour ce qui est du soulèvement général, il faut noter que dans ses tracts comme ses émissions radiophoniques le Front s'est gardé d'employer ce terme. Il n'a même pas parlé « d'offensive générale ». Certes, il a incité les forces patriotiques et la population à se dresser ensemble « pour écraser les impérialistes américains et leurs suppôts ». Mais il n'a jamais lancé de véritables consignes d'insurrection. L'eût-il fait que Khanh Hoi, le quartier du port de Saigon, réputé le plus Vietcong de toute la capitale, aurait certainement bougé. Il est frappant de constater qu'en fait Khanh Hoi s'est singularisé par un calme absolu.

Certes aussi, à Huê et à Saigon des mouvements se sont dessinés, qui exhortaient la population à la lutte au côté du Front « pour renverser le gouvernement fantoche, chasser l'envahisseur et instaurer un régime nouveau, libre et démocratique ». Mais ces proclamations, plus ou moins spontanées, laissaient apparaître qu'elles n'émanaient pas du Front national de Libération.

Celui-ci en fait, loin d'appeler la population urbaine à la lutte finale, s'est efforcé au contraire de lui faire comprendre que son entrée dans les villes n'était que le commencement d'une nouvelle étape sur le chemin de la victoire. Ce qu'il voulait en réalité, c'était montrer sa force, faire éclater la carence du gouvernement de Saigon, inspirer confiance dans sa propre étoile. À ses troupes, des paysans pour la plupart, le seul mot d'ordre que l'on soit certain qu'il ait donné, c'est : « Dites aux gens de la ville que nous avons voulu venir passer le Têt avec eux ».

Quant à s'emparer des villes dans l'intention de s'y maintenir, la théorie de la guerre révolutionnaire, qui inspire toute la stratégie du Vietcong, dément l'idée que cela ait pu être l'un de ses objectifs. Il suffit de citer Mao Tsé-toung : « Votre principal objectif doit être l'anéantissement des forces combattantes ennemies. Ce ne doit pas être de prendre et de conserver une ville ou une position. Prendre et conserver une ville ou une position, c'est le résultat de l'anéantissement des forces combattantes ennemies. En règle générale, une ville ne peut être définitivement prise et conservée qu'après avoir maintes fois changé de mains ».

[1] *Note du texte* : On le [*sic*] retrouve couramment employée par des journalistes comme Joseph [Wright] Alsop.

En réalité, contrairement aux déclarations de M. Rusk[1] ou de M. Humphrey[2], par exemple, le Front national n'a pas tenté de déclencher un mouvement insurrectionnel. Il n'espérait pas davantage se maintenir dans les villes. Il n'a pas cherché non plus à renverser, pour l'heure, le gouvernement de Saigon. Sur ces trois points, les dirigeants américains se leurrent ou bien ont été leurrés.

Dans l'ignorance des plans exacts du Vietcong, on ne serait pas plus fondé à affirmer que l'offensive du Têt a partout atteint ses objectifs. On ne peut pas s'en tenir à ses résultats. Il est toutefois indéniable qu'ils ont entraîné au profit du Vietcong un profond bouleversement de la situation.

En premier lieu, l'offensive du Têt a fait table rase des affirmations qui constituaient le fondement de l'optimisme officiel américain. En novembre dernier, dans son discours au *Press Club* de Washington, le général Westmoreland[3] résumait en quatre points les principaux succès remportés au Vietnam par les forces américaines. Nous avons, disait-il :

1) Obligé les divisions ennemies à rentrer dans leurs sanctuaires et à s'y cacher.

2) Pénétré dans les zones de base de l'ennemi et détruit ses approvisionnements.

3) Accru les pertes de l'adversaire au-delà de ses possibilités de remplacement.

4) Découvert et déjoué ses plans de bataille avant qu'ils ne puissent être mis à exécution.

Un sévère démenti a été infligé à ces affirmations. Du même coup, une large partie des assises de la propagande de guerre américaine s'est effondrée. Il sera difficile de trouver d'autres thèmes d'autosatisfaction. Tout en ayant parfaitement conscience que l'optimisme des dirigeants américains ne reposait guère que sur des illusions, beaucoup d'observateurs hésitaient néanmoins à aller jusqu'au bout de leur pensée dans l'appréciation de la situation, retenus jusqu'à présent par la crainte de trop verser du côté du Vietcong par excès contraire de pessimisme. Ils sont eux-mêmes surpris de s'apercevoir qu'ils étaient encore largement en-dessous de la vérité.

De plus en plus, l'opinion publique aux États-Unis est appelée à découvrir les réalités de la guerre du Vietnam. À base d'optimisme et d'aveuglement, la propagande de guerre américaine va avoir du mal à remonter la pente.

Dans le domaine de l'action psychologique, en l'occurrence d'une importance primordiale, le Vietcong a remporté un succès dont la portée ne peut

[1] David Dean Rusk, secrétaire d'État américain depuis 1961.

[2] Hubert Horatio Humphrey, vice-président des États-Unis depuis 1965.

[3] Général William Childs Westmoreland, commandant adjoint à partir de janvier 1964, puis commandant en chef à partir du 1er août 1964 et jusqu'au 10 juin 1968 du *Military Assistance Command Vietnam,* commandement militaire américain au Sud-Vietnam créé en 1962.

pas encore être exactement mesurée, mais qui sera vraisemblablement considérable.

L'offensive du Têt a non moins fortement ébranlé les assises déjà peu solides du gouvernement de Saigon. Elle a révélé qu'il n'est pas en mesure d'assurer la sécurité des populations urbaines, la seule tâche avec la protection des équipes de pacification qui restait encore confiée en propre à l'armée et à la police vietnamienne. Quand le bilan pourra être fait des zones rurales qui sont passées du même coup sous contrôle Vietcong, il est probable que l'étendue des régions sous contrôle gouvernemental aura beaucoup diminué.

Une autre conséquence de l'offensive du Têt est d'avoir semé partout le doute, le désordre et la division dans le camp de Saigon. De plus en plus nombreux seront sans doute, notamment parmi les fonctionnaires et les membres des classes moyennes, ceux qui, à défaut de la perspective d'un exil doré, chercheront des cautions du côté d'un futur gouvernement de coalition. Déjà les Américains se plaignent de la lenteur avec laquelle s'effectue la reprise en main de l'administration dans les provinces. Beaucoup de décisions qu'ils voudraient voir appliquer restent lettre morte. Dans les campagnes surtout, la paralysie du pouvoir gouvernemental est encore à peu près totale.

Loin de resserrer les liens entre nationalistes opposés au Vietcong, la poussée du Vietcong a abouti à souligner au contraire leur division. Il a fallu mettre quelques personnalités « sous la protection de la police ». Les tentatives d'union nationale ont pratiquement échoué. L'antagonisme entre le président Thieu[1] et le vice-président Ky[2] s'est encore accentué pendant la crise. Le général Vinh Loc[3], commandant le 2e corps, et le général Tranh[4], commandant le 4e corps, tous deux jusqu'alors membres influents du comité des généraux, ont été limogés. Les députés viennent enfin de refuser les pleins pouvoirs au général Thieu.

De même, entre alliés : les Américains ont reproché aux autorités gouvernementales d'avoir négligé de prendre les mesures de sécurité qui s'imposaient pour empêcher les Vietcong de s'infiltrer dans les villes pendant le Têt. L'ambassadeur des États-Unis[5] a dû en revanche démentir les rumeurs d'après lesquelles les Américains se seraient prêtés à ces infiltrations dans le but d'ouvrir la porte à un gouvernement de coalition. On a parlé à maintes reprises de rapports tendus entre troupes gouvernementales et troupes américaines. Et ce n'est qu'avec beaucoup de réticence que le gouvernement

[1] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967.

[2] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu vice-président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967.

[3] Général Vinh Loc, commandant du 2e corps de l'armée sud-vietnamienne de juin 1965 à mars 1968 puis directeur du collège de défense sud-vietnamien.

[4] Général Nguyen Viet Thanh, commandant du 4e corps de l'armée sud-vietnamienne.

[5] Ellsworth Bunker, ambassadeur des États-Unis à Saigon depuis mars 1967.

vietnamien vent de se résigner à suivre le commandement américain qui veut renoncer aux ceintures de protection établies autour de Saigon pour pouvoir lancer à nouveau les troupes qu'elles immobilisent dans des opérations de recherches et de destruction destinées à refouler l'ennemi sur ses bases de départ.

Autre conséquence encore de l'offensive du Têt, elle laisse le gouvernement de Saigon, et conjointement, l'aide américaine, confrontés à un problème de réfugiés et à un problème de reconstruction qui vont lourdement hypothéquer leur action dans le domaine civil. On comptait déjà 2 millions de réfugiés au Sud-Vietnam. L'offensive du Têt en a fait 700 000 de plus. Les destructions qu'elle a provoquées vont réclamer un gros effort de reconstruction. Le président Thieu vient de déclarer que le montant des sommes nécessaires pour venir en aide aux réfugiés et reconstruire leurs logements est évalué à 5 milliards de piastres alors que le gouvernement ne dispose encore que de 700 millions de piastres. L'avenir fera peut-être apparaître que le plus rude coup porté par l'offensive du Têt au gouvernement de Saigon, c'est d'avoir fait de 700 000 citadins autant de réfugiés à sa charge.

Quant à la pacification, qui battait déjà de l'aile, elle a souffert pendant cette offensive un autre coup qui risque fort de lui être fatal. D'après les chiffres qui ont été publiés, sur un total de 555 équipes du développement révolutionnaire, 245 environ auraient pu être ramenées dans les villes où elles ont été affectées aux opérations d'aide aux réfugiés. Au moins 79 cadres de la pacification ont été tués et 845 ont été portés disparus. Les forces de police chargées d'assurer leur protection comptent de leur côté 447 tués, 758 blessés et 157 disparus du 30 janvier au 23 février.

Mais selon d'autres informations, ces chiffres ne reflèteraient qu'imparfaitement la réalité, qui serait en fait catastrophique. Il n'y aurait pratiquement plus une seule équipe du développement révolutionnaire en place et plus rien ne subsisterait de tout ce qui, péniblement, avait pu être mis sur pied en trois ans dans le domaine de la pacification. L'anéantissement de la pacification était l'un des buts que le Front national avait expressément assignés à ses troupes. Tout porte à croire que la pacification a été effectivement réduite à néant.

Dans le domaine purement militaire enfin, l'offensive du Têt a complètement changé la situation. Alors qu'au prix d'un coûteux effort le commandement américain était parvenu à étendre son propre dispositif sur une vaste partie du pays, la stratégie de l'ennemi l'a brusquement contraint à abandonner tous ses plans pour ramener précipitamment ses troupes au secours des villes que les forces vietnamiennes s'avéraient incapables de défendre à elles-seules. On ignore encore si les camps de base implantés dans les zones Vietcong, en bordure de la frontière cambodgienne notamment, ont pu être maintenus. Mais il est sûr que le Vietcong, comme il l'avait fait à une plus petite échelle lors de la bataille de Dak To[1], s'est

[1] La bataille de Dak To, sur les hauts plateaux, se déroule du 3 au 22 novembre 1967.

réinstallé en force dans de nombreux secteurs difficilement arrachés à son contrôle. Autre aspect de la situation nouvelle, toutes les bases américaines, Cam Ranh excepté, mais Bien Hoa, Long Binh, Tan Son Nhut, le quartier général de l'armée américaine et celui de l'armée vietnamienne compris, se trouvent aujourd'hui à portée des roquettes dont l'artillerie du FNL est maintenant abondamment pourvue.

En termes de guerre conventionnelle, la situation d'ensemble après l'offensive du Têt se présente *grosso modo* comme si les Américains après avoir lancé de profondes pointes en territoire ennemi avaient dû tout d'un coup, pour parer à une menace sur leurs arrières, battre complètement en retraite et se trouvaient maintenant eux-mêmes harcelés ou assiégés dans leurs bases de départ.

En conclusion, il apparaît qu'en trois semaines l'offensive du Têt a presque partout, si ce n'est dans la province de Quang Tri, effacé l'essentiel des résultats acquis par les Américains et leurs alliés en trois ans. Sans parler des tâches nouvelles qui s'imposent concernant les réfugiés, la reconstruction ou encore le dégagement de Saigon, tout ou à peu près tout serait à recommencer. Il faudrait élaborer une nouvelle stratégie, remanier encore le dispositif, établir de nouveaux plans, entreprendre une fois de plus de refouler l'ennemi, essayer par d'autres moyens de conquérir la population. Bref, il faudrait pour ainsi dire tout reprendre à zéro.

Et sur ce tableau peu brillant de la situation plane encore une ombre : la menace d'une offensive, nord-vietnamienne cette fois, sur Khe Sanh probablement, à moins que ce ne soit sur Gio Linh, Con Thien, Dong Ha, ou sur Huê, ou sur Da Nang, ou sur Dak To.

Dans cette conjoncture, que vont faire les Américains ? Essayer de rétablir la situation au risque de la voir s'aggraver encore ou bien se décider à entrer dans la voie de la négociation ? Il semble jusqu'à présent qu'ils s'orienteraient plutôt vers la première solution. Chacun en tout cas sait d'ores et déjà qu'il n'y a pas d'issue au conflit par la guerre mais seulement par la négociation et que c'est tôt ou tard dans cette voie qu'il faudra bien se résoudre à entrer.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

162

M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 431/AS. *Moscou, 2 mars 1968.*

Contacts avec le MID au sujet de l'Inde et du Pakistan.

Dans le cadre des contacts d'information politique que l'ambassade entretient avec le ministère soviétique des Affaires étrangères, l'un de mes collaborateurs a été reçu sur sa demande par M. Fomine[1], directeur de la section « Asie du Sud », qui lui a fait un exposé sur les relations de l'URSS avec l'Inde et le Pakistan.

J'ai l'honneur de communiquer ci-joint au Département le compte rendu de cet entretien.

Je relève que M. Fomine avait reçu instruction de mettre cette conversation à profit pour nous informer des résultats de la récente visite de M. Kossyguine en Inde.

Moscou, le 1er mars 1968.

L'un de mes collaborateurs a été reçu sur sa demande par M. Fomine, directeur de l'Asie du Sud (Inde, Pakistan, Birmanie, Népal) au ministère des Affaires étrangères. L'entretien a essentiellement porté sur l'Inde et le Pakistan.

Inde : M. Fomine a dès l'abord indiqué que, bien que le voyage de M. Kossyguine à Delhi remontât déjà à un mois, il avait reçu instruction de mettre cette entrevue à profit pour nous informer du déroulement de la visite du Premier ministre. Il a ensuite insisté pour que mon collaborateur pose en toute liberté des questions complémentaires.

La visite de M. Kossyguine, a poursuivi M. Fomine, avait été décidée de façon soudaine, à la demande des Indiens qui désiraient sa présence aux cérémonies du 18e anniversaire de la République. Elle avait été bonne et utile, notamment sur le plan de la coopération bilatérale.

Dans le domaine international (Vietnam, Cambodge, Proche-Orient), les positions des Indiens n'avaient pas réservé de surprises. Ils avaient, notamment, fait état de l'inquiétude que leur inspire la politique de Washington en Asie (Indochine, *Pueblo*). Mais ils avaient aussi donné la très nette impression d'être freinés dans l'expression de leurs vues par les fortes pressions occidentales dont ils sont l'objet, de la part des États-Unis en particulier. La politique indienne de non-alignement[2] était ainsi

[1] Andrei Andronovitch Fomine, diplomate soviétique, ambassadeur au Brésil (1962-1965), vice-secrétaire général du MID, directeur d'Asie du Sud-Est depuis 1967.

[2] Cette politique s'inspire des principes de la Conférence de Bandoeng en 1955.

soumise à une pression constante. Le texte du communiqué commun s'en ressentait. Les Soviétiques n'avaient pas insisté pour obtenir une rédaction très explicite.

La délégation soviétique avait constaté d'autre part que le gouvernement de l'Inde « ne comprend pas bien les affaires européennes » (revanchisme allemand, frontières européennes) et en « ignore le détail ». Dans cet ordre de questions, l'influence de la RFA se faisait nettement sentir.

En ce qui concerne les relations indo-pakistanaises, les Soviétiques prenaient toujours soin de marquer qu'ils n'étaient « ni des arbitres, ni des négociateurs », mais seulement des amis que la paix intéresse avant tout, « car une guerre ne serait bonne ni pour l'Inde, ni pour le Pakistan, ni pour personne ». Ceci n'empêchait pas Delhi de demander parfois des « conseils » à Moscou. Quoiqu'il en fût, l'Inde voulait la paix et Mme Indira Gandhi[1] avait demandé à M. Kossyguine de le faire savoir à nouveau au maréchal Ayoub Khan[2], « ce dont le Premier ministre s'était acquitté avec plaisir ». Des signes de détente apparaissaient (réouverture des télécommunications en octobre 1967, etc.). Les Indiens voulaient partir des problèmes les plus faciles. Iraient-ils jusqu'à parler du Cachemire ? On ne pouvait l'assurer. « Certains États » avaient intérêt à ce que la mésentente indo-pakistanaise persiste. Le gouvernement soviétique « souhaitait vivement pour sa part que d'autres pays fissent sentir une influence apaisante ». En Inde même des forces internes travaillaient contre la solution du problème. On venait de voir leur réaction dans l'affaire du Rann de Kutch.

Parvenu à ce point de son exposé, M. Fomine a insisté sur « l'activité et la nocivité croissantes » des forces de droite, le Jan Sangh[3] en particulier, « qui constituaient désormais un élément de plus en plus important dans la vie nationale indienne ». Le Congrès lui-même était fortement noyauté. À l'opposé, la gauche était désunie, incapable de réaliser un front commun, ce qui faisait le jeu du Jan Sangh, décidément « dangereux ». Dans ces conditions, le gouvernement actuel représentait la meilleure solution possible. Mais la position de Mme Gandhi restait incertaine en raison des rivalités internes du Congrès et des pressions qu'exerçait sa droite. Le pays n'avait pourtant pas d'autre figure nationale qui pût trouver des appuis dans tous les secteurs de l'opinion, à droite, au centre et à gauche. « L'URSS, qui bien entendu ne pouvait rien faire sur ce plan, constatait la précarité de la situation ». Si un mouvement se produisait un jour vers la droite, la politique extérieure indienne s'en ressentirait certainement.

Abordant le chapitre des relations bilatérales, M. Fomine a indiqué que les deux gouvernements avaient convenu de consultations régulières entre leurs ministres des Affaires étrangères, mais que leur fréquence n'avait pas

[1] Mme Shrimati Indira Gandhi, fille du Pandit Nehru, ministre de l'Information et de la Radiodiffusion (1964-1966), Premier ministre depuis 1966.

[2] Maréchal Mohamed Ayoub Khan, commandant en chef de l'armée pakistanaise en 1951, ministre de la Défense (1954-1956), Président du Pakistan et ministre de la Défense depuis 1958.

[3] Le Jang Sangh est un parti politique indien de droite.

encore été précisée. Comme l'indiquait le communiqué, plusieurs hautes personnalités indiennes feraient probablement visite à Moscou en 1968, mais non point Mme Indira Ghandi.

Le fonctionnaire du MID a insisté sur la coopération indo-soviétique, qui avait été l'objet essentiel des entretiens de M. Kossyguine. Après avoir évoqué l'ampleur des réalisations passées, il a marqué que celles de l'avenir ne leur seraient pas inférieures, bien au contraire. La future aciérie de Bokhara serait plus importante que celle de Bhilai (3 500 000 tonnes). L'URSS se préoccupait d'autre part de favoriser l'expansion du secteur public indien, où s'était manifestée l'aide soviétique et qui connaissait des difficultés (exportations insuffisantes, usines travaillant au-dessous de leur capacité). À cet effet elle achèterait des produits finis à ce secteur (une commande importante de wagons était déjà passée). Il s'agissait là d'une politique à long terme qui porterait sur de « nombreuses années ». On escomptait également une progression importante des échanges commerciaux. Prévus pour 400 millions de roubles en 1968, ils devraient tripler dans les années à venir.

Dans la conversation qui a suivi, M. Fomine a évoqué les trois points ci-dessous :

Delhi n'avait pas encore arrêté sa position en ce qui concerne le traité de non-prolifération nucléaire. Cette question mettait en cause des préoccupations nationales essentielles. La discussion était intense. Dans ce domaine aussi on pouvait déceler l'influence de la RFA. La décision serait « très difficile ». La visite de M. Kossyguine n'avait été l'occasion d'aucun arrangement nouveau en matière de livraisons d'armements. L'URSS se contentait d'honorer ses engagements antérieurs. Washington affirmait le contraire au gouvernement du Pakistan afin de miner les positions soviétiques dans ce pays. Mais ce n'était là que pure propagande.

Toujours inquiète des intentions chinoises sur sa frontière du nord-est, l'Inde était également préoccupée de la situation en pays Mizo et au Nagaland[1]. Dans le premier cas, elle soupçonnait le Pakistan, à l'intention duquel elle évoquait, à l'occasion, l'affaire pathane. Dans le second, elle s'interrogeait sur le degré d'ingérence de Pékin. M. Swaran Singh[2] s'était référé, devant un membre de la délégation soviétique, à l'action de la Chine sur les tribus Naga de Birmanie.

Pakistan : Le Pakistan mène entre les États-Unis et l'URSS une politique d'équilibre « très habile », a remarqué M. Fomine. Certes, nous aimerions

[1] Il s'agit de deux petits États de l'Union indienne situés à l'extrémité orientale du pays. Anciennement parties de l'Assam, ils en sont aujourd'hui distincts. Limitrophes de la Birmanie et du Bangladesh et peuplés de tribus tibéto-sino-birmanes en majorité chrétiennes, le Nagaland et le Mizoram ont tenté de faire sécession au lendemain de l'indépendance de l'Inde mais ont échoué. Bien que parfois encore troublé par quelques incidents, le calme est revenu dans ces régions lorsque New-Delhi leur a progressivement reconnu le statut d'État.

[2] Sardar Swaran Singh, homme politique indien, a occupé divers postes ministériels dans le domaine de l'Industrie, des Mines et des Transports, il est ministre des Affaires étrangères depuis 1967.

lui voir adopter une ligne neutraliste et quitter les blocs militaires. Mais nous constatons qu'il y joue un rôle peu actif. Nous croyons savoir, d'autre part que le bail de la base américaine de Peshawar, une fois venu à terme, ne sera pas renouvelé.

C'est surtout dans le contexte des relations indo-pakistanaises que le Pakistan s'intéresse à la Chine. Il est évident que cet intérêt décroîtrait si ces relations s'amélioraient.

Les perspectives de la coopération soviéto-pakistanaise sont excellentes. Nous négocions en ce moment un ensemble de projets dont la réalisation s'échelonnerait sur les années 1968-1975. Rien n'est encore signé. Nous y verrons clair dans trois ou quatre mois. Le Pakistan nous demande une aciérie et de l'aider dans divers domaines : pétrole, prospection géologique, agriculture (spécialistes, semences), pêcheries. En ce qui concerne le pétrole, où nous sommes déjà à l'œuvre, nous avons reçu une bonne nouvelle : deux de nos forages viennent de produire, avec un débit remarquable, comme on en voit peu en URSS.

Autre projet dont la signature est prochaine et qui intéresse la France : les Pakistanais nous ont demandé pour la fabrication de téléviseurs. Mais nous croyons savoir que la RFA s'efforce d'obtenir une participation dans l'Institut de Télévision du Pakistan. Il y a là un point qui nous préoccupe et que nous surveillons.

En ce qui concerne les projets financés sur des crédits, les demandes pakistanaises portent sur la fourniture de lignes électriques (en négociation), de stations radio et d'un réacteur atomique (à l'étude).

Sur le plan commercial, nous voulons développer entre nos deux pays un courant d'échanges stable et important. M. Patolitchev[1] est à Islamabad.

Népal : M. Fomine a indiqué que le roi Mahendra viendrait probablement à Moscou en mai ou juin 1968.

(EU / URSS, 1966-1970)

[1] Nikolaï Semionovitch Patolitchev, homme politique soviétique, premier vice-ministre des Affaires étrangères (1957-1958), ministre du Commerce extérieur depuis 1958 et président du Comité permanent pour le Commerce extérieur du CAEM.

163

M. Roux, Ambassadeur de France au Caire,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 353 à 363.
Diffusion réservée. Urgent.

Le Caire, 4 mars 1968.

(*Reçu* : 12 h. 03).

Je[1] me suis entretenu avec le président Nasser[2]. Il m'a tout d'abord parlé des récents événements en RAU.

Les manifestations de la semaine passée[3] ont, observe-t-il, fait impression dans le pays et à l'extérieur, parce que c'est la première fois, depuis la journée de 1954[4] (où, Premier ministre, il fut malmené par une foule d'un million de personnes représentant les anciens partis, rassemblée sur la place d'Abdine), qu'une fraction de la population descend dans la rue pour exprimer son opinion.

Le peuple égyptien, a-t-il poursuivi, de plus en plus impatient d'une situation stagnante sur le plan international, frustré dans son attente de la libération du territoire, fait pression sur lui pour qu'il adopte une position plus dynamique. Israël en est conscient et cherche peut-être à provoquer des réactions inconsidérées de l'Égypte. Sa décision concernant les territoires occupés a été sans doute inspirée de cette tactique.

Les premières démonstrations d'ouvriers à Helouan, d'étudiants au Caire ont été, estime le président, spontanées. Elles exprimaient un sentiment général, qu'il a lui-même constaté dans sa propre famille, de désapprobation du verdict du tribunal militaire. Mais, chose inattendue, aux ouvriers se sont joints des membres de l'Union socialiste. Ce premier malentendu a été aggravé par un comportement maladroit de la police.

Les étudiants des facultés de médecine et polytechnique du Caire et d'Ein Chams sont sortis à leur tour. D'abord de façon pacifique et avec l'assentiment présidentiel. Puis l'atmosphère est devenue de plus en plus houleuse. Enfin, après l'interdiction des manifestations, les protestataires se sont heurtés aux forces de police. Sur l'ordre du président, celles-ci ne

[1] Jacques Roux, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France au Caire depuis novembre 1963.

[2] Le colonel Gamal Abdel Nasser est président de l'Égypte puis président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958.

[3] Le 21 février 1968, les ouvriers des usines d'armement d'Helouan, dans la banlieue du Caire, manifestent contre les verdicts (qu'ils jugent trop cléments) rendus par les cours martiales dans l'affaire des responsabilités des forces aériennes égyptiennes en juin 1967, le général Badrane, ancien ministre de la guerre se trouvant au nombre des prévenus. Le 24 février, les manifestations s'étendent aux étudiants des Universités du Caire et d'Alexandrie. Il a fallu l'intervention des forces de l'ordre pour rétablir le calme.

[4] Le 24 février 1954, le colonel Gamal Abdel Nasser tente un coup d'État pour renverser le colonel Neguib, Premier ministre du Conseil de la Révolution ; des manifestations ont lieu au Caire contre Nasser qui s'est installé à la place de Neguib ; celui-ci revient au pouvoir le 8 mars.

portaient pas d'armes à feu. Elles ont été quelque peu débordées. Elles ont eu 70 blessés, les étudiants 25. Contrairement aux bruits qui ont circulé, il n'y a pas eu de morts.

Rapidement le mécontentement a été utilisé à des fins politiques. Parmi les étudiants se trouvaient des membres de familles touchées par les mesures de socialisation. Ce sont surtout des éléments d'extrême gauche et d'extrême droite, communistes et Frères musulmans, m'a précisé le président, qui ont cherché à l'exploiter.

Pour sa part, il veut réduire l'événement à sa juste proportion : rien de dramatique et ce qui se passe à Madrid[1] à Louvain[2] et en d'autres lieux est beaucoup plus sérieux. Cependant l'état d'esprit qui s'est révélé parmi les masses égyptiennes mérite attention.

Il a, dans ces conditions, accepté l'invitation de la fédération des ouvriers d'Helouan à assister à la réunion qui y a eu lieu et a décidé de donner des éclaircissements sur les problèmes du moment.

Ceux qui ont trait à l'économie et aux finances ne lui paraissent plus être, maintenant, les plus pressants. Dans ce double domaine, des progrès ont été faits. La situation est redevenue relativement saine et le gouvernement la maîtrise assez bien.

La vraie difficulté est de maintenir la cohésion du front intérieur. Le président s'y attache personnellement, en prenant de nombreux contacts avec divers éléments des cadres et de la population. Mais il est ridicule, a-t-il souligné, de ne proposer à celle-ci que de sommaires slogans, comme le font certains responsables. Il faut lui expliquer la patience qui anime le chef de l'État.

Celui-ci se rend compte du temps qu'il faut pour reconstituer une force armée capable d'initiatives. En attendant, il se prêtera aussi longtemps qu'il sera nécessaire à des échanges de vues du type de ceux qui sont conduits par M. Jarring[3], sur l'issue desquels il est d'ailleurs peu optimiste. En revanche il ne peut accepter l'idée d'une réunion à Nicosie[4].

[1] À Madrid, des manifestations d'étudiants ont lieu à la Faculté de Médecine, dont le recteur démissionne, en même temps des troubles ont lieu à la Faculté de Droit, les 22 et 23 février 1968 ; la police intervient et deux cents étudiants sont arrêtés. La grève des cours est presque totale. La révolte s'étend en province à Barcelone, à Santander. Le 27 février la police se retire de la Faculté. Le calme est revenu.

[2] À l'université de Louvain, l'antagonisme violent qui oppose les communautés flamande et wallonne suscite l'intervention d'organisations extrémistes, de droite et de gauche. Des émeutes ont lieu à l'université le 24 janvier ; l'affaire est portée sur le plan de la politique intérieure avec des implications sur la structure du pays pouvant entraîner la rupture du compromis flamand-wallon. Voir les télégrammes de Bruxelles n° 107 du 25 janvier 1968 et n° 163 du 5 février, non reproduits.

[3] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est nommé le 23 novembre 1967, par le Secrétaire général des Nations unies, son conseiller spécial pour se rendre au Moyen-Orient en vue de favoriser un accord entre les États intéressés par le conflit.

[4] Nicosie, est le lieu du quartier général de Gunnar Jarring. Le 26 février, la presse égyptienne publie l'information selon laquelle la RAU enverrait un représentant à Nicosie pour faciliter la mission de M. Jarring ; information démentie par le gouvernement mais de façon peu catégorique. Télégramme du Caire n° 320 du 29 février 1968, non publié.

Je l'ai interrogé sur l'importance qu'il donne à la décision des Israéliens visée ci-dessus. Il m'a répondu que, psychologiquement, elle a frappé les esprits. Il n'y attache pas une valeur particulière, quant à lui. Le fait majeur est l'occupation des territoires arabes. Peu importe que celle-ci soit qualifiée d'un terme ou d'un autre.

À propos de l'attitude des États-Unis, il m'a, sans grande conviction, il est vrai, confirmé ce qui m'a été précédemment dit. Il ne parle donc plus d'avoir à attendre les élections américaines[1] pour rétablir les relations. Il insiste sur son souci de les voir modifier leur attitude et agir auprès d'Israël. Il ne paraît guère croire aux assurances qu'ils lui donnent à cet égard.

Comme je faisais allusion à de nouveaux contacts américano-soviétiques (mon télégramme n° 331)[2] il m'a indiqué que, selon le compte rendu qui lui a été fait par M. Vinogradov[3], les Américains parlent toujours de règlement d'ensemble. Malheureusement la question des réfugiés ne semble pas y figurer.

À propos de l'éventualité, de nouveau envisagée par les Soudanais, d'un sommet arabe[4], il ne s'est pas prononcé nettement. Il a souligné que le roi Fayçal n'y était plus opposé. Par contre la Syrie ne s'y rendra pas, a-t-il noté. De toute façon, une telle réunion n'était pas, à son avis, à prévoir à échéance rapprochée.

Comme il revenait sur le temps que prendra la constitution d'une force armée capable de toutes opérations, j'ai observé qu'une reprise d'hostilités serait regrettable, que le poids et les conséquences en seraient de plus en plus lourds, que la guerre ne réglait rien et qu'il valait mieux s'en tenir aux solutions négociées. Il a acquiescé avec assez de vigueur et une apparente conviction.

Le président était au courant de l'entretien que le secrétaire général du Département a eu avec M. Mahmoud Riad. Il m'a, en fin d'entretien, chargé de ses vœux pour le général de Gaulle, dont il « recevra toujours des nouvelles avec plaisir ».

(Afrique-Levant, RAU)

[1] Les élections présidentielles américaines sont prévues pour le 5 novembre 1968.

[2] Le télégramme n°s 331 à 337 en date du 1er mars 1968 en provenance du Caire relate l'entretien de l'ambassadeur de France, Jacques Roux, avec l'ambassadeur d'URSS, Serguеï Vinogradov ; les événements récents à Helouan et dans les villes d'Égypte sont évoqués ; au sujet de la crise israélo-arabe, M. Vinogradov précise que M. Dobrynine s'est rapproché des Américains et a eu un entretien avec M. Rusk.

[3] Serguеï Vinogradov, précédemment ambassadeur de l'URSS à Paris, est nommé ambassadeur au Caire et prend ses fonctions en septembre 1967.

[4] Le sommet des chefs d'État arabes prévu à Rabat en janvier 1968 est reporté.

164

COMPTE RENDU

Conversation entre M. André Malraux et M. A. N. Kossyguine
Le 4 mars 1968 (9 h. 30 – 10 h. 40)

N. *Paris, 4 mars 1968.*

M. Kossyguine a abordé directement le problème chinois en faisant remarquer qu'il a vu Mao un an avant M. Malraux. Il y a certainement eu, depuis, des changements. C'est en effet un problème très complexe. En particulier, M. Malraux[1] n'a pas pu voir de près toutes les questions politiques et économiques. Au demeurant, comment faire une analyse à défaut de données objectives ? Or, on dispose de peu de documents.

M. Malraux fait remarquer que Mao lui a dit : « La jeunesse n'est pas avec moi ». Il prévoyait donc la Révolution. Cette phrase n'est pas dans le livre qui vient d'être publié. M. Malraux poursuit en demandant à M. Kossyguine comment il voit la situation.

M. Kossyguine répond que la situation est très compliquée. Pour apprécier la situation intérieure, il suffit de dire qu'on se trouve en présence d'une dictature personnelle de Mao. C'est une dictature politique qui n'est pas fondée sur un système juridique ou sur un régime d'État formel. En effet, Mao n'est pas élu et le Parti a été dissout. Les organisations de jeunesse (komsomol) aussi. Il n'y a pas de pouvoir d'État. Il n'y a que Mao et un petit groupe composé de Lin Piao et de Chou En-laï. On peut se demander sur quelle base il gouverne. Et combien de temps cela durera. Sans doute, depuis peu, prend-on à Pékin des dispositions pour créer des pouvoirs d'État, mais les dirigeants ne seront pas élus. Ils seront nommés. Mais, précise M. Kossyguine, l'essentiel n'est pas là. L'essentiel, c'est l'approche, c'est-à-dire la manière de voir les événements en Chine. Sont-ils un facteur négatif ou positif de progrès pour l'humanité ?

M. Malraux demande comment M. Kossyguine voit les événements eux-mêmes.

M. Kossyguine se lance dans une longue réponse : vous me demandez dans quel contexte j'envisage ces événements ? Je pourrais vous poser à mon tour la question. Du point de vue du progrès, de la raison humaine, que penser si tout est réduit aux idées d'ailleurs peu claires d'un seul homme ? En Chine, tout élément vivant est étouffé. Les citations de Mao sont parfois claires, parfois embrouillées. Le progrès humain n'y trouve pas son intérêt. On se trouve réduit à des idées folles ou à l'imbécillité. M. Kossyguine, dans une image, affirme que les hommes ne peuvent pas être « cousus » dans

[1] André Malraux, écrivain et homme politique français, ministre de l'Information dans le gouvernement provisoire (1945-1946), membre du RPF, ministre d'État chargé des Affaires culturelles depuis 1959.

un pantalon uniforme, à moins de n'être que des soldats. Tout ce qui est vivant, les discussions, est étouffé. M. Kossyguine donne comme exemple ce qui se passe dans le train Pékin-Moscou, dont les conducteurs et agents sont Chinois. Ces Chinois lisent leur livre rouge jusqu'à l'ahurissement. C'est un catéchisme, un évangile. Mais l'évangile est difficile à apprendre par cœur. Cela est-il dans l'intérêt des hommes, du progrès ? Ce n'est pas bon. À mon avis, dit M. Kossyguine, l'époque des dictatures, des fanatiques est révolue. Ils n'ont pas l'avenir pour eux. D'ailleurs, ajoute-t-il, vous avez vu la Chine plus tard que moi et vous y avez vécu (quelques instants après, M. Kossyguine précisera qu'il s'agissait dans son esprit des dictatures personnelles).

M. Malraux dit que son séjour lui a apporté des questions plutôt que des réponses. Mais les questions ont de l'importance. Le sociologue doit savoir qu'elle a été l'importance du catéchisme et de l'évangile. Il voudrait poser deux questions : de quelle nature sont les forces des adversaires de Mao ? Quelles sont les forces sur lesquelles il s'appuie ? De l'avis du Ministre d'État, la force principale de Mao c'est son immense popularité. Mao prétendait, à l'époque où M. Malraux l'a rencontré, alors que la révolution n'avait pas commencé, que le conflit existait entre ceux qui voulaient maintenir le caractère spartiate de la révolution et ceux qui prônaient la production de biens de consommation. Certes, il est difficile de mesurer la différence entre les sentiments du Parti et le sentiment des masses. M. Malraux a été frappé par ce que Chou En-laï lui a dit, à savoir que le sentiment des masses était aussi hostile à l'URSS qu'aux Etats-Unis. Or, dans les villages, si la propagande anti-américaine était suivie, on le prenait dans ces mêmes villages, pour un Russe (puisqu'on n'y voyait pas d'autres blancs) et on lui apportait des fleurs.

M. Kossyguine : Avez-vous dit cela dans votre livre ?

M. Malraux : Je ne sais. Peut-être que oui.

M. Malraux demande si M. Kossyguine pense qu'il y a crise entre les partisans des biens de consommation et les partisans de la révolution spartiate, ou s'il voit d'autres causes très différentes.

M. Kossyguine : Et vous, y croyez-vous ?

M. Malraux : Non, je n'y crois pas du tout : c'est une justification.

M. Kossyguine : Je crois que beaucoup de Chinois ne saisissent pas cette affaire.

M. Malraux : Ils se battent cependant.

M. Kossyguine : Les uns pour, les autres contre les idées de Mao.

Ce serait très bien, ajoute M. Kossyguine, si vous preniez connaissance de documents que nous avons reçus (des lettres, des vœux) à la veille du cinquantenaire de la révolution d'octobre (lettres venues par la poste, ou jetées dans les voitures). Ces documents témoignent qu'il y a des forces saines en lutte contre Mao et qui prennent comme point de départ, comme base, le marxisme-léninisme.

M. Kossyguine parle alors longuement. Le peuple chinois est un grand peuple. En disposant de ses ressources, il pourrait développer avec succès son économie. M. Kossyguine n'est pas d'accord avec ceux qui pensent que la poussée démographique conduira à une catastrophe. Nous avons pu le voir nous-mêmes quand nous collaborions. C'est l'URSS qui a aidé la Chine à développer son industrie métallurgique, son industrie de machines-outils, son industrie de guerre. Les progrès étaient grands et rapides. Sans doute les Chinois bénéficiaient-ils de notre aide, et ils ont un très grand pouvoir d'assimilation. Maintenant, les Chinois se livrent à une propagande chauvine et nationaliste, fondée sur une idée simple, à savoir que tous les pays d'Asie doivent être placés sous la domination chinoise. M. Kossyguine cite les Ouigours, qui sont des Kazakhs, les Ouzbeks et les déportations, les mariages forcés, la véritable extermination dont ces petits peuples sont victimes. Le processus est conduit avec cruauté et dans le but de démontrer la prétendue grandeur de la nation chinoise. La Chine veut étendre son influence sur toute l'Asie sans même se mettre à l'abri d'un camouflage.

M. Malraux se déclare d'accord.

M. Kossyguine : La popularité de Mao, vous en avez parlé. Je suis d'accord avec vous. Mais, concevez le sort du petit Chinois : à l'école, on lui dit que Mao est un soleil rouge et qu'il n'y en a qu'un seul. À la maison, que Mao est le soleil le plus rouge du monde. Tout cela est-il basé sur un processus conscient.

On peut se demander si chaque maître d'école pense qu'il s'agit là d'idées justes ? Pouvez-vous imaginer 600 millions d'hommes pensant de la même façon ? Tout cela est fondé sur la peur. Si le maître d'école ne dit pas tout ce qu'il doit dire, il risque d'être chassé, mis en prison. Même phénomène dans les foyers.

M. Malraux observe que la force et la peur sont de grandes puissances.

M. Kossyguine : Oui, tout serait renversé (irait au diable) mais l'homme n'est pas éternel. Le jour où Mao disparaît, il y aura un vide. Avez-vous vu, demande M. Kossyguine, une intervention intéressante de Lin Piao publiée par la presse chinoise ? Il y avait eu des critiques contre Lin Piao : il ne soutenait pas Mao, il s'en tenait à des dispositions fausses. On a publié un extrait très étonnant de ses interventions. Dans cet extrait, Lin Piao[1] disait que ceux qui l'accusaient avaient tort. Le reproche formulé était impossible : il n'avait pas lu un seul livre, pas écrit une ligne depuis bien longtemps. Et il lisait un texte préparé à l'avance. Je cite cet exemple parce que Lin Piao c'est le numéro 2, le successeur probable. Ce successeur ne lit rien, n'écrit rien. Même si cela est faux, il le dit pour faire plaisir à Mao. Le lecteur chinois doit donc se faire de Mao une idée, une idole. Aussi Mao parti, ce sera le vide. Voyez-vous, Mao dit depuis longtemps, depuis dix ans, qu'il a abandonné le pouvoir. Quand j'ai conversé avec Mao, en présence de tous les membres du parti communiste chinois ou presque, il

[1] Lin Piao, homme politique chinois, membre influent du bureau politique du Parti communiste chinois, considéré à l'époque comme le successeur probable de Mao Tse-toung.

m'a dit « Camarade Kossyguine, je ne m'occupe plus de questions politiques et d'administration ». Qui s'en occupe, ai-je demandé ? Il a fait un grand geste sans citer un seul nom. J'ai pensé qu'il aurait dû.

M. Kossyguine : En conclusion, je dois dire que je fonde beaucoup d'espoir dans les forces saines, les forces marxistes-léninistes. Nous sommes sûrs que les idées marxistes triompheront : il n'y a pas d'issue pour la Chine dans le capitalisme et la dictature. D'autant plus que ce seront les forces saines qui vaincront.

M. Malraux : À quelles forces pensez-vous ?

M. Kossyguine : Nous sommes convaincus qu'il y a des forces au sein du Parti et qu'il sera difficile de les vaincre, surtout dans un aussi grand Parti. Il est difficile de les exterminer. Une fraction du Parti travaille dans la clandestinité. Il y a aussi les sentiments du peuple. Certes, de nombreux cadres ont été fusillés, envoyés dans les camps. Les forces auxquelles nous pensons sont dans la classe ouvrière, dans la paysannerie et dans l'*intelligentsia*.

M. Malraux : J'ai été frappé par la conviction de Mao, de Chou En-laï et du ministre des Affaires étrangères selon laquelle jamais les États-Unis ne bombarderaient la Chine en usant de l'arme atomique, d'autant plus qu'ils parlaient de leur intervention au Nord-Vietnam et de la colère américaine. Or, je crois à la colère américaine et pas à l'intervention chinoise au Vietnam (M. Malraux précise que par intervention il pensait à l'aide).

M. Kossyguine : C'est une autre question, je ne puis y répondre ni par la négative, ni par l'affirmative. Cela dépendra des circonstances. Si ces circonstances économiques et militaires sont favorables, les Chinois pourront intervenir au Vietnam.

Pour ce qui est de la guerre nucléaire au Nord-Vietnam, c'est une question à poser aux États-Unis. Mais il est très difficile de déclencher une guerre atomique, car c'est un très grand risque. Comment la terminer après l'avoir déclenchée ? Si les États-Unis étaient seuls à avoir l'arme atomique, ce serait simple. Mais ce n'est pas le cas.

M. Malraux est du même avis. Cependant, il y a aux États-Unis un débat sur la question de savoir s'il conviendrait de détruire la puissance industrielle de la Chine sans débarquer car, débarquer en Chine serait, pour Washington, une autre guerre du Vietnam.

M. Kossyguine : Les États-Unis pourraient répondre à cette question.

M. Malraux : Nous sommes obligés d'y rêver.

M. Kossyguine : Mon avis personnel est qu'à l'heure actuelle l'usage de l'arme nucléaire est exclu et, malgré le nombre de têtes chaudes aux États-Unis, je ne crois pas qu'on s'en serve car c'est une arme à double tranchant.

M. Malraux : L'Histoire vous a donné raison jusqu'ici.

M. Kossyguine : Le Parti communiste et le gouvernement soviétique feront tout leur possible pour qu'il n'y ait pas usage de l'arme atomique. Nous emploierons toute notre influence à cette fin.

M. Malraux : La fermeté du gouvernement soviétique est chose bonne pour la paix. Le chef du gouvernement a dû lire la dernière déclaration du gouvernement français sur le Vietnam. Nous sommes donc d'accord.

M. Kossyguine : On a demandé pourquoi l'URSS ne peut se mettre d'accord avec la Chine, accord qui conduirait à une détente internationale. Nous ne pouvons pas accepter leurs conceptions. Nous sommes pour la paix. Les Chinois sont eux pour la guerre. Un accord entre les Soviétiques et les Chinois sur la base des conceptions chinoises ne serait pas bon pour l'humanité. Nous lutterons pour la paix en mettant nos forces dans la balance. Dans cette balance, c'est la force qui s'exerce en faveur de la paix qui pèse plus que la force qui s'exerce en faveur de la guerre. Cela est compréhensible et cela explique ce qui nous sépare des conceptions américaines. Cette remarque vaut pour la politique européenne comme pour le conflit vietnamien. Nos relations économiques sont inexistantes avec les États-Unis et nos relations politiques très tendues. De ce point de vue, la collusion soviéto-américaine que dénonce la presse chinoise n'est qu'un assez stupide mensonge.

M. Malraux : L'obstacle entre la Chine et l'URSS n'est-ce pas la violence du nationalisme chinois ?

M. Kossyguine : Oui, ce facteur présente une certaine importance.

M. Wormser : En somme, la Chine n'admet pas la coexistence pacifique.

M. Kossyguine : L'alternative c'est la guerre.

M. Malraux : Ou le bavardage.

M. Kossyguine : La Chine renie la coexistence pacifique.

M. Malraux : Les Chinois parlent en permanence de la guerre et ne la font pas. Ils parlent d'aide et ne la donnent pas.

M. Kossyguine : Oui, lorsque le territoire chinois est survolé par l'aviation américaine, que font les Chinois ? Ils lancent un 488e sérieux avertissement. Alors que les Chinois nous accusent d'avoir des contacts avec les États-Unis, ils en ont eux-mêmes avec les Américains. Nous le savons. Ils ont des contacts avec la République fédérale et ce ne sont pas là des pays démocratiques et communisants.

M. Malraux : Nous avons le même sentiment.

M. Kossyguine : Êtes-vous d'accord que le développement de la Chine ne peut se concevoir que via le socialisme et la démocratie, et pas via le capitalisme ?

M. Malraux : Absolument.

M. Kossyguine : Quand viendra le jour où la Chine prendra cette voie, nous éprouverons un grand soulagement. La paix sera consolidée et la stabilité mieux assurée.

M. Malraux : Ce qui est consolant, c'est que les forces de guerre ne peuvent faire la guerre, mais les forces de paix peuvent faire la paix.

M. Kossyguine : Grâce à la force militaire dont disposent les Soviétiques, les forces de guerre sont contenues. D'où la nécessité de nos grandes dépenses d'armement.

M. Kossyguine ajoute qu'aujourd'hui il part en compagnie de M. Brejnev et de M. Gromyko, ainsi que du ministre de la Défense, pour Sofia où va se tenir une session du Comité Politique Consultatif du Pacte de Varsovie.

M. Malraux : Qu'espérez-vous de Sofia ?

M. Kossyguine : Il s'agit de discussions régulières. On discutera de tout. Nous espérons de bons résultats et un raffermissement de notre coopération. Il va de soi que nous souhaitons que la sécurité s'établisse en Europe aussi et qu'il n'y ait plus de guerre.

M. Malraux : Nous l'espérons également.

M. Kossyguine : Nous sommes convaincus que le général de Gaulle lutte pour ces mêmes idées. Nous apprécions la coopération et les initiatives prises dans cette direction par le général. Il va de soi que cette politique a rehaussé le prestige de la France et nous espérons que notre coopération se développera.

M. Malraux : Le général de Gaulle pense aussi cela et il rappelle qu'il a invité M. Brejnev à venir à Paris, si l'occasion se présente.

M. Kossyguine : Quelles sont vos impressions de voyage ?

M. Malraux : Très fortes. Il est vrai que j'ai vu des villes en développement, particulièrement Bakou, et Volgograd qui avait été complètement détruit. Ce qui est fait est considérable et ce qui pourrait être fait est plus considérable encore si la paix subsiste. Volgograd est particulièrement impressionnant puisqu'on y est parti de zéro.

Ce qui m'a le plus frappé, contrairement à ce qu'on dit dans le monde entier, c'est combien le Parti conserve sa force.

M. Kossyguine : Cette expression n'est pas exacte. Le Parti a gardé et augmenté géométriquement sa force.

M. Malraux : C'est ce que j'entendais dire.

M. Kossyguine : Le Parti est très fort, uni, monolithique.

M. Malraux : Il y a de grandes différences avec 1934, mais l'énergie est semblable.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968)

165

M. ARGOD, AMBASSADEUR DE FRANCE À PHNOM PENH,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 328 à 335. *Phnom Penh, 5 mars 1968, 04 h. 00.*

(*Reçu* : 13 h. 08).

Après les provinces de Kampot et de Koh Kong, où des incidents ont eu lieu il y a une semaine environ (mon télégramme n° 309/11[1]), celle de Kompong Speu a été touchée à son tour par l'action des bandes de Khmers rouges. Ceux-ci ont attaqué un groupe de hameaux proches de la station d'altitude de Kirirom. Ils ont incendié quelques bâtiments, tué un chef de poste de la milice et enlevé 12 armes.

La persistance de l'agitation dans la région de Battambang et son développement dans le sud du royaume ont conduit le prince Sihanouk à prendre diverses mesures en vue du rétablissement de l'ordre. Son premier souci est d'associer l'ensemble de la population à une (omission) qui serait menée partout à la fois contre les fauteurs de désordre qu'ils soient « rouges ou bleus ». Pour la lancer, il a décidé de susciter le 3 mars, dans la capitale et dans tous les centres de province, des manifestations de loyalisme à l'égard du trône et d'exaltation de la cohésion nationale. Plusieurs milliers d'habitants de Phnom Penh se sont donc rassemblés hier dans la matinée devant le Palais royal. Leur représentants, accueillis par le Premier ministre[2], ont pu remettre à la reine-mère[3] des motions assurant de leur fidélité et condamnant les entreprises des ennemis du Sangkum[4]. Mais il y avait dans l'attitude des manifestants, presque tous fonctionnaires, agents de l'État ou membres de la jeunesse socialiste royale khmère, plus de résignation que d'élan. Chacun avait d'ailleurs dû faire connaître à l'avance s'il participerait à ce rassemblement ou justifier, le cas échéant, son abstention.

L'absence du chef de l'État, qui était lui-même à Battambang, le fait qu'on a eu trop souvent recours dans le passé à de telles démonstrations expliquent en partie cette tiédeur. Toutefois, il n'est pas douteux que beaucoup, parmi les petits fonctionnaires présents, dont le sort, on le sait, est de plus en plus difficile, ont voulu montrer sinon de la réserve, du moins une sorte d'indifférence teintée de critiques à l'égard du pouvoir.

Dans les chefs-lieux de province, des manifestations semblables ont eu lieu, dont on n'a pas encore de comptes rendus détaillés.

[1] Télégramme du 27 février 1968, non reproduit.

[2] Penn Nouth, Premier ministre du Cambodge depuis le 31 janvier 1968.

[3] Sisowath Kossamak Nearireath, mère du prince Sihanouk, reine du Cambodge depuis le 5 mars 1956 et « gardienne du trône » depuis 1960.

[4] *Sangkum reastr niyum* (« communauté socialiste populaire ») mouvement politique créé par le prince Sihanouk en 1955.

Le prince Sihanouk, qui va rester une semaine dans la province occidentale où les troubles sont les plus anciens, aurait le projet d'y prendre la tête d'un mouvement destiné à renverser la tendance actuelle et à amener la population, au lieu de subir les rebelles, à (omission) à leur recherche et à leur donner la chasse. Avant son départ pour Battambang, il a pris également plusieurs décisions sur le plan militaire. Deux officiers ont été nommés gouverneurs des provinces de Kampot et de Pursat, en remplacement de civils et l'armée, abandonnant pour un temps sa participation aux travaux d'édification nationale, se consacrera désormais toute entière au maintien de la sécurité dans les zones rurales.

Le chef de l'État a déclaré, au cours d'un récent déplacement dans la province de Kampot, que si le sursaut qu'il espérait ne se produisait pas et si la subversion ne pouvait être réduite, il passerait le pouvoir au général Lon Nol[1], c'est-à-dire aux éléments de droite et, plus précisément à l'armée. Il s'ensuivrait alors, selon lui, un retour de l'influence américaine puis une accentuation de la pression des communistes et, enfin, pour le Cambodge, le sort du Laos.

Il n'est pas sûr que cette analyse, qui n'est pas nouvelle, touche cette fois l'opinion. Les coups de main des Khmers rouges, dont une propagande habile grossit le nombre et l'importance, comme elle grossit ceux des malversations de certains agents de l'autorité, troublent les esprits. On peut penser que la réaction des masses rurales, hésitantes et inquiètes, dans plusieurs régions, sera en définitive déterminée par ceux qui ont sur elle une autorité permanente et directe et au premier chef par le clergé bouddhique.

(Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1968)

166

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1351 à 1356. *Washington, 5 mars 1968.*

(*Reçu* : le 6 à 01 h. 40).

La publication, à la fin de la semaine dernière, du rapport de la commission d'enquête sur l'origine des troubles raciaux[2] a créé une véritable consternation aux États-Unis.

[1] Général Lon Nol, ministre cambodgien de la Défense et chef d'État-major général depuis 1955, vice-Premier ministre depuis 1963. puis Premier ministre du 24 octobre 1966 jusqu'au 29 avril 1967. Inspecteur général des forces armées en 1968.

[2] Se reporter au télégramme n°s 1317 à 1324 du 1er mars 1968, non reproduit. De mai à juin 1967, plusieurs émeutes raciales éclatent dans différentes villes américaines (Nashville, Houston,

Par six voix contre cinq – mais dans la majorité se trouvaient le gouverneur Kerner de l'Illinois, M. Lindsay maire de New York et le chef de la police d'Atlanta – les enquêteurs ont osé parler d'un racisme blanc et ont imputé à la police la responsabilité principale des émeutes de l'été dernier. La description des ghettos noirs des grandes villes, où existe en fait un état d'*apartheid* pire qu'en Afrique du Sud, a consterné une opinion qui jusqu'à présent préférait ne rien voir.

Le rapport Kerner juge en même temps dérisoires les efforts de l'administration pour remédier à cet état de choses. Il faudrait engager des dépenses que l'on évalue à 50 ou 60 milliards de dollars, comment le faire sans de nouveaux impôts et en poursuivant la guerre du Vietnam ?

Bien entendu, ces remarques courageuses ont provoqué l'indignation des sénateurs et des représentants du Sud pour lesquels il n'existe d'autre remède que de mater par la force les émeutes, de lutter contre le crime, c'est-à-dire contre les noirs.

Le président des États-Unis n'a pas encore fait connaître sa réaction personnelle à ce rapport, mais on le dit peiné des critiques et incertain sur la suite à réserver à des propositions qu'il n'est guère possible de faire admettre en année électorale. Mais ce que l'on appelle l'« été brûlant » approche et la marche des noirs sur Washington, sous les auspices du pasteur King, est prévue pour le 22 avril. Un grand sentiment de peur et d'impuissance s'est emparé du pays.

Il semble que, malgré tout, l'effet produit par la publication de ce rapport ait tout de même eu un résultat. Après bien des hésitations et des manœuvres compliquées de politique intérieure, le Sénat a enfin accepté dans la journée du 4 mars de prendre en considération le projet de l'administration rendant entre autres illégale l'interdiction faite aux noirs de résider à tout le moins dans les quartiers résidentiels construits avec l'aide du gouvernement fédéral. La discussion à ce sujet n'est pas close et la majorité au Sénat ou à la Chambre reste incertaine. Il semble néanmoins que les sénateurs hésitent à assumer la responsabilité de l'échec de dispositions législatives qui restent modérées, et qui pourrait leur être reprochées au lendemain des émeutes possibles. L'ancien gouverneur de l'Alabama, M. Wallace, qui apparaît à beaucoup comme l'arbitre possible de la prochaine campagne présidentielle, demeure opposé à tous ces compromis et renforce sa position.

(Collection des télégrammes, Washington, 1968)

Newark, Detroit). Elles opposent violemment les noirs aux blancs. Le président Johnson nomme le 28 juillet 1967 une commission chargée d'analyser ces évènements. Il en ressort que de manière assez brutale et inhabituelle jusqu'alors, le racisme et la violence policière en sont les principales causes.

167

M. Le Caruyer de Beauvais, Consul général de France à Cracovie, à M. L'ambassadeur de France à Varsovie.

D. n° 104[1]. *Cracovie, 5 mars 1968.*

Lors de mon arrivée à Cracovie, fin juin 1965, j'avais fait une visite de courtoisie à Mgr Karol Wojtyla[2], archevêque métropolite, visite que le prélat me rendit fort aimablement quelque temps après. Depuis lors je n'avais eu l'occasion de rencontrer Mgr Wojtyla que fortuitement, en particulier à l'occasion de la première audition de *La Passion selon Saint-Luc*, œuvre du compositeur cracovien Penderecki[3] qui fut exécutée dans la cour du château royal du Wawel[4]. Pour ne pas risquer de le compromettre aux yeux des autorités, je préférai ne pas l'inviter aux réceptions officielles où venait seulement Mgr Machay, archiprêtre de la Basilique de Notre-Dame, décédé en juillet dernier[5]. Cependant, à l'occasion de fêtes comme Noël et Pâques, Mgr Wojtyla m'envoya régulièrement des vœux très cordiaux. L'an dernier, au moment de sa nomination de cardinal, il répondit de façon chaleureuse à mes félicitations.

En mai dernier, c'est-à-dire avant qu'il reçut la dignité cardinalice, Mgr Wojtyla était disposé à accueillir dans sa cathédrale le général de Gaulle dont le voyage en Pologne était prévu pour le début de juin[6]. Je fis savoir à l'archevêque l'heure à laquelle, d'après le programme officiel le Président de la République visiterait la cathédrale, en ajoutant qu'à ma connaissance le général serait heureux de le rencontrer. Il fut donc convenu que Mgr Wojtyla recevrait lui-même avec tout le cérémonial désirable l'hôte de la Pologne.

Lorsque le Président de la République visita Cracovie en septembre dernier, le cardinal Wojtyla fut obligé d'avoir une autre attitude comme je le rappellerai plus loin.

[1] Cette dépêche est intitulée : *Entretien avec le cardinal Wojtyła*.

[2] Karol Józef Wojtyła, né en 1920, est ordonné prêtre le 1er novembre 1946, évêque auxiliaire de Cracovie, le 28 septembre 1958, archevêque de Cracovie le 13 janvier 1964, cardinal depuis le 26 juin 1967.

[3] Krzisztof Penderecki, compositeur polonais, est né à Debica en 1933. *La passion selon saint Luc* a été composée de 1963 à 1965.

[4] Le *Wawel* est un ensemble d'édifices historiques de Pologne, situé à Cracovie, sur une butte rocheuse dominant la Vistule, et composé d'un château royal gothique, d'une cathédrale gothique et d'un système de fortifications.

[5] Ferdynand Machay, archiprêtre de la Basilique Notre-Dame de 1944 à 1967, a séjourné en France, dans les premières années 1920 et a fondé, alors qu'il était aumônier polonais à Amiens, en novembre 1923, avec le père Joseph Baumgartner, jésuite français, *l'œuvre d'Amiens*, société de bienfaisance très active en milieu rural, dans le but d'apporter une aide morale aux émigrés polonais dans le département de la Somme, veiller au développement intellectuel et social des ouvriers polonais, apaiser les conflits pouvant résulter des contrats de travail.

[6] Ce voyage officiel a été reporté et s'est effectué du 6 au 12 septembre 1967. Voir à ce sujet *D.D.F.*, 1967-II, nos 106, 111, 115, 118, 142.

Il y a quelques semaines, je fis demander au cardinal s'il ne voyait pas d'inconvénient à ce que je lui fasse une visite. Occupé par des déplacements à Varsovie et dans son archidiocèse, et préparant son départ pour Rome, il me répondit qu'il serait heureux de me voir dès son retour d'Italie. N'ayant, jusqu'à présent, pas eu de difficultés personnelles avec les autorités du Parti, il ne pensait pas que ma visite pût provoquer un incident.

Rentré de Rome dans l'après-midi du vendredi 1er mars, le cardinal m'invita à venir le voir le lundi 4 mars à 17 heures au Palais archiépiscopal.

Je me suis donc rendu hier soir à cette invitation, sans avoir l'impression d'être suivi. On pénètre facilement dans la « Curie Métropolitaine », vaste bâtiment situé en face du couvent des Franciscains (ou plutôt du square qui a été aménagé sur une partie du terrain appartenant à ce couvent), à quelques pas seulement de l'Hôtel de Ville. Aucun portier n'est là pour interroger les visiteurs qui rencontrent seulement un dédale de couloirs actuellement en réparations. C'est au premier étage qu'on se heurte soudain devant la porte close des appartements du cardinal, et qu'il faut montrer patte blanche.

Mgr Wojtyla m'accueillit avec beaucoup d'amabilité, et me fit asseoir à ses côtés, auprès d'une table du salon. S'exprimant fort bien dans notre langue, il me dit qu'il était satisfait de son voyage à Rome, et me parla en termes courtois de M. Brouillet[1] avec lequel il avait eu des entretiens (sans préciser si ceux-ci s'étaient déroulés dernièrement).

J'ai appris cependant par ailleurs que les douaniers polonais avaient saisi trois caisses de livres religieux que le cardinal rapportait la semaine dernière du Vatican. Des discussions sont en cours à ce sujet.

Avec quelques politesses, j'entrepris mon interlocuteur sur l'affaire de l'abbé Mrozek, dont l'arrestation en 1966, avait suscité quelque émotion aussi bien en France qu'en Pologne. Je lui dis qu'une ressortissante française avait été à l'époque interrogée par la police, à Cracovie, et que ce consulat général lui avait conseillé la plus grande prudence. « Vous avez eu raison, me dit le cardinal, car si l'abbé Mrozek a été condamné à une peine de prison, je crois bien que ce n'était pas tout à fait à tort… ».

J'ajoutai que l'abbé Mrozek, qui avait vécu en France jusqu'en 1939, et avait été surpris en Pologne par le déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale, avait conservé dans notre pays, de nombreux amis, et que ceux-ci étaient récemment encore intervenus en sa faveur. Un évêque français avait soumis l'affaire à un ministre, lequel désirait savoir si quelque démarche pouvait être entreprise, du côté français en faveur du prisonnier. Je souhaitais apprendre si le cardinal estimait une telle intervention opportune et utile.

Mgr Wojtyla me répondit qu'il se souvenait assez bien de l'affaire, mais qu'il aurait besoin d'en reparler à son chancelier, à la suite de quoi il me ferait tenir une note. Il lui semblait que l'abbé Mrozek s'était rendu cou-

[1] M. René Brouillet est ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le Saint-Siège depuis décembre 1963.

pable d'un commerce illicite avec l'étranger (aux yeux de la loi polonaise), mais que ce n'était probablement pas dans une mauvaise intention. À la vérité, on le considérait plutôt comme un étranger, dans les milieux ecclésiastiques polonais, car il avait été formé en France et appartenait semblait-il, avant la guerre, au diocèse d'Albi. Même s'il ne possédait pas la nationalité française, il avait avec la France des relations assez étroites, sur divers plans, pour justifier une intervention française en sa faveur auprès du gouvernement polonais. « Quant à moi, ajouta le cardinal, j'estime qu'il faut toujours chercher à délivrer un prêtre incarcéré. En outre, pendant le Concile, un de mes confrères français m'a souvent manifesté son intérêt pour ce cas ».

Ne connaissant pas personnellement l'abbé Mrozek, j'ignore tout de ses agissements, mais j'ai entendu dire que c'était un homme remuant et un peu trop actif. Certes, il avait rendu des services à la résistance polonaise pendant la guerre, mais on lui reprochait de s'occuper de choses qui n'avaient rien à voir avec son ministère, et c'était peut-être la raison pour laquelle il passait pour avoir été, il y a quelques années, « exilé » à la campagne, après un assez long séjour à Cracovie.

Aux remarques que je fis à ce sujet, Mgr Wojtyla se contenta de répondre qu'il avait en effet, lors d'une de ses tournées pastorales, rencontré l'intéressé dans une paroisse rurale.

Abandonnant ce sujet, je demandai au cardinal si d'autres prêtres de son archidiocèse se trouvaient en prison.

« Pas pour le moment », me répondit-il.

Et comme j'évoquais le cas du R. P. Rostworowski[1], bénédictin de Tiniec (à 12 km de Cracovie), arrêté au printemps de 1966, et dont j'avais entendu dire qu'il avait été libéré avant terme, Mgr Wojtyla me confirma que ce religieux était sorti de prison, vers la fin de l'an dernier. « Mais, souligna-t-il, son cas est tout à fait différent de celui de l'abbé Mrozek. Il n'avait commis que des imprudences… ».

Nous parlâmes un peu de ce savant bénédictin qui s'était tout particulièrement attaché à la traduction de la Bible en polonais, puis je demandai au cardinal si son archidiocèse disposait d'un nombre de prêtres suffisant : « Oui, me dit-il, et je pense que la situation actuelle se maintiendra tant que nos séminaires pourront fonctionner ». Comme je désirais savoir si le gouvernement avait finalement pris des mesures dans ce domaine, le cardinal me répondit que, fort heureusement, on en était toujours au même point, c'est-à-dire que la question était seulement examinée de temps à autre par la commission mixte.

[1] Le R.P. Rostworowski, accusé de trafic de devises et de complicité dans une affaire de franchissement illégal de la frontière, a été condamné le 1er août 1966 par le tribunal de la voïévodie de Gdansk à quatre ans de prison et trente mille zlotys d'amende, sept autres personnes ont été condamnées à des peines variant de deux ans et demi à huit mois de prison. Sur ce sujet, se reporter à la dépêche de Varsovie n° 943/EU du 12 août 1966, non publiée.

Nous en vînmes à parler de l'intérêt porté par la presse française aux problèmes de l'Église catholique en Pologne, et je précisai que nos journaux avaient évoqué récemment l'organisation par le cardinal Primat d'une « année placée sous le signe de l'Église en péril », de mai 1968 à mai 1969, chaque mois devant être « voué à la défense de l'Église contre une menace précisément définie ».

Mon interlocuteur se contenta d'abord de sourire, et lorsque je lui demandai si l'information était exacte, il me dit qu'il avait en effet lu dans les journaux pendant son récent séjour à Rome, des nouvelles analogues. « Mais, ajouta-t-il avec force, la plupart des informations publiées à l'étranger sur les problèmes religieux de la Pologne sont exagérées et trop souvent mal interprétées. Nous ne sommes pas sur la défensive, comme on voudrait le faire croire. L'Église polonaise ne se sent pas réellement menacée. Il s'agit pour elle, au contraire d'aller de l'avant. Toute l'action de l'épiscopat et du clergé tend à approfondir et à purifier la foi dans ce pays ».

Répondant à une autre question, le cardinal reconnut que le Parti était plus virulent sur le plan religieux dans la région de Cracovie qu'en d'autres provinces ou même dans la capitale. Les initiatives « laïques » étaient plus nombreuses et intenses à Cracovie qu'à Wroclaw ou à Varsovie. « … Pourquoi ? Cela tient aux personnalités des dirigeants locaux, d'une part, et du fait que la voïévodie de Cracovie se montre très visiblement hostile à l'idéologie marxiste. À Varsovie et en d'autres villes, vous pouvez remarquer qu'il y a de nombreux membres du Parti parmi les déracinés venus faire carrière dans l'administration et les nouvelles entreprises construites depuis la guerre. À Cracovie, la population est demeurée plus stable. Elle n'a pas changé de milieu, et c'est ce qui inquiète le Parti. Mais, en réalité, dans toute la Pologne la Foi est la même ».

Au cours d'une visite que je lui avais faite à Katowice, M. Gierek, Premier secrétaire du PZPR, m'avait déclaré que la Pologne était encore loin d'être un pays socialiste, et que pour le moment, on observait des « conversions » dans les deux sens, puisque de vieux militants se confessaient avant de mourir et exigeaient des obsèques religieuses.

Comme je lui rapportais ce propos, le cardinal me répondit : « Ah ! Gierek vous a dit cela… C'est vrai ! D'ailleurs beaucoup de membres du Parti n'ont pas abandonné l'Église et pratiquent en secret… ».

Je demandai ensuite s'il y avait un nombre suffisant d'églises en Pologne, et en particulier dans le sud. « Non, me dit Mgr Wojtyla, il faudrait en construire beaucoup, mais les autorisations sont extrêmement difficiles à obtenir. Dans les nouvelles banlieues, souvent très vastes, il n'y a pas d'églises. Pendant des années, il faut se battre avec l'administration pour obtenir des autorisations toujours révocables.

« À Cracovie, par exemple, beaucoup de gens qui habitaient autrefois la vieille ville ont été obligés de s'installer à la périphérie. Les jeunes ménages ne trouvent pas de logements dans le centre, et doivent aller parfois très loin du lieu de leur travail et de leur paroisse d'origine. L'affaire de Nowa-Huta est particulièrement édifiante. J'avais déjà béni l'emplacement de la future

église (après autorisation officielle) lorsque le terrain nous fut confisqué arbitrairement et par la violence. Il a fallu attendre sept ans pour obtenir une nouvelle autorisation de construire, sur un autre terrain ».

Je voulus savoir alors où en était la construction de la nouvelle église : « Il y a quelques mois, j'ai donné le premier coup de bêche pour creuser les fondations. Nous en sommes toujours à ces fondations, et je ne sais combien de temps il faudra pour parvenir au stade suivant, car pour chaque étape de la construction il faut la permission des autorités, bien que les plans aient été approuvés. Il y a en outre le problème des matériaux. Bref, à chaque instant la construction peut-être interrompue sous un prétexte quelconque. Nous avons d'ailleurs, dans mon diocèse, d'autres églises dont la construction est encore en cours alors qu'elle devrait être terminée depuis des années ».

Tout ceci fut dit sur un ton uniforme et serein. On sent que Mgr Wojtyla, ancien protégé du cardinal Sapieha[1] qui le nomma aumônier des étudiants de Cracovie, est un homme aussi calme qu'intelligent, et que les manœuvres mesquines du régime ne sauraient entamer son dynamisme et sa confiance dans l'avenir du catholicisme polonais. Il sait qu'il peut compter sur la population, qui apprécie vivement sa bonté compréhensive, sa simplicité, son bon sens, ainsi que son caractère à la fois énergique et tranquille.

« Je suis un jeune cardinal », se plait-il à répéter, et je ne tiens pas à donner l'illusion que je me substitue à quiconque. Quand le général de Gaulle est venu en septembre dernier, je savais que le programme de sa visite à Cracovie n'avait pas été modifié, mais ma situation n'était plus la même vis-à-vis du Primat[2]. Comme vous ne m'avez pas demandé à nouveau d'être présent à la cathédrale, j'ai vu que vous aviez compris, et j'ai considéré cette attitude comme une marque de délicatesse à mon égard. D'ailleurs, je pense que si je m'étais trouvé dans la cathédrale ce jour là, le général de Gaulle n'aurait pas apprécié une telle décision, compte tenu de l'impossibilité où il se trouvait de rencontrer le Primat… »[3].

« Au fond, jouta-t-il après un moment de réflexion, tout le monde a parfaitement saisi que le général désirait entrer en contact avec un peuple resté fidèle à ses traditions. Il n'était pas nécessaire qu'il rencontrât des cardinaux, mais ses gestes de piété ont touché le cœur de tous les Polonais ».

Je crois qu'en peu de mots le cardinal m'a dit l'essentiel de ce qu'il désirait me faire savoir. Son éloquence, si agissante sur ses fidèles[4], n'a rien

[1] Prince Adam Stefan cardinal Sapieha (14 mai 1867-23 juillet 1951), a été nommé évêque du diocèse de Cracovie le 24 novembre 1911, puis archevêque en 1925. En août 1944, il fut obligé de déplacer ses séminaristes, dont le futur Pape Jean-Paul II, dans son palais épiscopal afin de poursuivre leur formation Il ordonna prêtre Karol Wojtyla dans la chapelle de sa résidence le 1er novembre 1946.

[2] Mgr Wojtyla a été élevé à la dignité cardinalice le 26 juin 1967. Il y a ainsi deux cardinaux en Pologne.

[3] Le voyage officiel du général de Gaulle en Pologne, qui s'est déroulé du 6 au 12 septembre 1967, est commenté dans *D.D.F.*, 1967-II, nos 106, 111, 115, 118, 142.

[4] *Note infra-marginale du document* : « Lors des cérémonies du centième anniversaire de la naissance du cardinal Sapieha, en juin dernier, Mgr Wojtyla prononça une homélie qui bouleversa

de commun avec les flots de paroles que déversent quotidiennement les représentants du pouvoir. Il n'aborde d'ailleurs jamais les questions politiques. Sa personnalité, qui inspire à la fois respect et sympathie, se situe à l'inverse de celles de ses adversaires. Elle n'est évidemment marquée ni par le cynisme utilitaire d'un Gierek, ni par le sectarisme rusé d'un Domagala[1]. Ses vertus évangéliques l'avaient fait distinguer, dès le séminaire, par le cardinal Sapieha, grand connaisseur d'hommes, qui le considérait comme l'un des plus dignes parmi les prêtres de son archidiocèse et l'avait sans doute proposé pour sa succession. Lorsque le cardinal Sapieha mourût en juillet 1951, on se trouvait encore en pleine période de persécution stalinienne. L'archevêque de Lwow, Mgr Baziak[2], réfugié à Cracovie, fut donc appelé à exercer l'intérim en attendant que le gouvernement polonais acceptât la nomination d'un nouvel archevêque. L'année suivante tandis que les arrestations de prêtres se multipliaient à Cracovie, Mgr Baziak, poursuivi par la police et épuisé par la maladie se retira à Tarnów, où il mourut. L'archidiocèse fut géré pendant plusieurs années par un auxiliaire, Mgr Jop[3]. Enfin, après de longs atermoiements, le Régime accepta, en 1958, que l'abbé Wojtyla, à peine âgé de quarante ans, fut sacré archevêque de Cracovie. Il est à l'heure actuelle, à l'âge de 49 ans un des plus jeunes cardinaux de l'Église Romaine, et l'espoir des catholiques polonais.

(Europe, Pologne, Relations avec le Saint-Siège, 27-9-1, 1968)

les foules. Les sermons du Cardinal sont cependant très rares, mais ses lettres pastorales, toutes consacrées à la foi sont écoutées avec la plus grande attention ».

[1] Wladyslaw Domagala, diplomate polonais, membre du parti ouvrier polonais unifié, mineur en France de 1935 à 1946, membre de la résistance française sous l'occupation allemande, il entre au ministère polonais des Affaires étrangères en 1954. Ses dernières nominations l'ont conduit en Guinée et au Japon.

[2] L'archevêque Eugeniusz Baziak est né le 8 mars 1890 à Tarnopol, ordonné prêtre le 14 juillet 1912, nommé évêque auxiliaire de Lwow (Ukraine) le 15 septembre 1933, puis archevêque coadjuteur de Lwow le 1er mars 1944, archevêque de cette même ville le 22 novembre 1945, administrateur apostolique de Cracovie (Pologne) le 23 mars 1951, décède le 15 juin 1962.

[3] L'évêque Franciszek Jop est né le 8 octobre 1897 à Slupia Stara, ordonné prêtre le 29 août 1920, nommé évêque auxiliaire de Sandomierz (Pologne) le 24 octobre 1945, évêque titulaire de Daulia le 19 mai 1946 et en 1959 évêque auxiliaire de Wroclaw (Breslau), Pologne.

168

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 363 à 373. *Bruxelles-Delfra, 6 mars 1968.*

(*Reçu* : 13 h. 18).

Le Conseil a entendu hier le compte rendu fait par la Commission de son entretien avec la mission Trezise[1].

À la suite de l'exposé de M. Deniau[2], M. Schiller[3] a présenté son projet d'accélération asymétrique des réductions du *Kennedy Round*[4]. Il a précisé que la cadence de cette accélération devrait être discutée entre les Six. Quels qu'en fussent les inconvénients, cette formule était en tout cas préférable aux mesures actuellement envisagées par les Américains et dont l'adoption serait déplorable. Elle aurait le grand avantage de maintenir la « percée vers l'avant du *Kennedy Round* », l'initiative en revenant cette fois à l'Europe. Les États-Unis devaient, en contrepartie, renoncer à toute mesure de caractère protectionniste et abolir les obstacles paratarifaires.

Les ministres belge[5] et luxembourgeois[6] exprimèrent leur inquiétude à l'égard de cette proposition, cependant que les Pays-Bas marquaient leur accord, mais en insistant, eux aussi, sur l'obligation qui devait être faite aux Américains de renoncer aux mesures qu'ils envisageaient et aux obstacles non-tarifaires qui subsistaient dans leur réglementation.

M. Colombo[7] a adopté une attitude plus nuancée. Il était certes normal de demander aux Américains de prendre des mesures d'ordre interne, mais il ne fallait pas se dissimuler qu'une déflation trop marquée aux États-Unis aurait des conséquences graves pour l'Europe. Quant à la proposition Schiller, elle méritait d'être examinée, car elle avait, à tout le moins, l'avantage de permettre de gagner du temps. Pour le reste, l'Italie était hostile, non seulement à toute mesure que les Américains pourraient prendre à la

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 271 à 282 du 23 février 1968.

[2] Jean-François Deniau, membre français de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, chargé du Commerce extérieur.

[3] Karl Schiller, ministre de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[4] Les négociations de la sixième conférence commerciale et tarifaire du GATT, dites *Kennedy Round*, qui se déroulent à Genève de mai 1964 à mai 1967.

[5] Robert Henrion, ministre belge des Finances du 19 mars 1966 au 1er avril 1968.

[6] Pierre Werner, Premier ministre et ministre d'État du Grand-Duché du Luxembourg depuis 1959, ministre du Trésor et de la Fonction publique depuis 1966.

[7] Vittorino Colombo sous-secrétaire d'État italien aux Finances du 23 février 1966 au 24 juin 1968.

frontière, mais aussi à toute révision des règles du GATT qui conduirait à des résultats imprévisibles.

M. Debré[1] souligna notre opposition à toutes les mesures commerciales actuellement envisagées par Washington. Nous éprouvons certes le sentiment d'une certaine solidarité avec les Américains dans la recherche d'une solution au problème de leur balance des paiements. Cependant, les mesures envisagées dans le domaine commercial représentaient une orientation opposée à celle des négociations Kennedy. De même, toute dérogation aux règles du GATT signifierait la destruction de l'édifice actuel. Quant au plan Schiller, les Français ne pouvaient pas accepter une formule d'accélération asymétrique. L'équilibre que constituait l'accord de Genève était trop fragile pour que l'on puisse y porter atteinte. L'alignement, le 1er juillet 1968, sur le tarif extérieur commun, combiné avec la baisse de 20 % prévue à Genève, entraînerait pour la France un abaissement très sensible de ses droits de douane. Elle ne pouvait pas aller au-delà. À la rigueur, une formule d'accélération pourrait être envisagée, aux trois conditions énoncées à Rome : qu'elle soit réciproque, qu'elle s'accompagne de la suppression des obstacles non-tarifaires, enfin qu'elle suppose la renonciation par les Américains à toute mesure d'ordre commercial.

À l'issue de cet échange de vues sur le fond, M. Schiller demanda que sa proposition soit mise à l'étude. Cette suggestion fut favorablement accueillie par toutes les autres délégations, à l'exception de la délégation française. M. Schiller insista, en priant M. Debré de peser les conséquences d'un rejet pur et simple de sa requête. Invoquant le boycott auquel étaient soumis les produits français aux États-Unis, il affirma que les six pays devaient rester solidaires. Il demandait à la France d'admettre au moins qu'une étude fût entreprise.

M. Debré accepta finalement qu'une étude soit effectuée par la Commission sur les problèmes techniques et les conséquences éventuelles pour le commerce international d'une accélération, que celle-ci soit symétrique ou asymétrique. Les autres délégations, acceptèrent cette formulation tout à fait neutre. Mais M. Debré refusa qu'elle soit présentée, comme le demandaient M. Schiller et M. de Block[2], comme une contribution à l'amélioration de la balance américaine, en faisant valoir qu'une telle présentation préjugerait les résultats de l'enquête. Cela dit, il était évident que celle-ci était motivée par la situation de la balance des paiements américaine, formulation qui fut acceptée par toutes les délégations.

La Commission s'est engagée à achever son étude dans un délai de deux semaines, le Conseil devant se réunir quelques jours après pour en délibérer[3].

[1] Michel Debré, ministre de l'Économie et des Finances du 8 janvier 1966 au 30 mai 1968, puis ministre des Affaires étrangères.

[2] Léo de Block, ministre néerlandais des Affaires économiques depuis le 5 avril 1967.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 491 à 513 du 26 mars 1968.

Ce débat a fait ressortir que, à l'exception des Hollandais qui se sont exprimés en termes plus nuancés, toutes les délégations ont vigoureusement condamné le recours par les Américains à des mesures de caractère protectionniste.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

169

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1375 à 1382.
Diffusion réservée.

Washington, 6 mars 1968.

(*Reçu* : le 7 mars à 2 h. 15).

J'ai effectué aujourd'hui auprès de M. Eugene Rostow[1] la démarche prescrite par le télégramme n° 213[2] du Département relative à la position américaine à l'égard de la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies du 22 novembre[3].

Selon M. Rostow, les États-Unis acceptent bien la résolution du 22 novembre comme un ensemble de décisions qu'il convient d'appliquer et pas seulement comme une base de discussion.

Toutefois, aux yeux des Américains la résolution ne serait pas applicable par elle-même telle qu'elle a été votée. En effet, ses diverses parties forment un tout. Or, le droit qu'elle affirme pour chaque État de vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues ne peut être consacré sans un accord, lequel, à son tour, exige des négociations.

On ne peut selon mon interlocuteur passer de la phase actuelle de l'armistice à celle de la paix sans négociations. Il peut sans doute y avoir une

[1] Eugene Rostow, juriste américain, entre au Département d'État en 1942 ; consultant de 1961 à 1966, il est sous-secrétaire d'État pour les Affaires politiques depuis octobre 1966.

[2] Dans le télégramme nos 213 à 218 de Paris à Washington en date du 1er mars 1968, non reproduit, notre ambassadeur rapporte que M. Mahmoud Riad, ministre égyptien des Affaires étrangères, de passage à Paris, s'inquiète de savoir si les Américains considèrent la résolution 242 du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967 comme un ensemble de décisions qu'il convient d'appliquer ou simplement comme une base de discussions. Dans le deuxième cas, la RAU estime que toute conversation est inutile et qu'il ne lui reste plus qu'à préparer ses forces contre toute éventualité. M. Riad précise que la RAU est prête à exécuter la résolution et le programme qui serait élaboré par M. Jarring. L'application de cette résolution, sanctionnée par le Conseil de sécurité, constituerait la garantie donnée par les grandes puissances au règlement de la crise. En conséquence Paris demande à son ambassadeur de questionner Washington sur ses intentions.

[3] La résolution du Conseil de sécurité n° 242 du 22 novembre 1947, demande le retrait des forces armées israéliennes des territoires récemment occupés et la cessation de tout acte de belligérance. Elle affirme en outre la nécessité de garantir la liberté de navigation sur les voies d'eau internationales de la région (canal de Suez et détroit de Tiran), de réaliser un juste règlement du problème des réfugiés et de garantir l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chaque État de la région.

paix sans traité de paix. Il ne saurait y en avoir sans conversations entre parties. Certaines des stipulations de la résolution du 22 novembre exigent d'ailleurs des engagements. L'Égypte n'avait pris aucun engagement en 1957[1]. On sait ce qui est advenu.

Israël a assoupli sa position à la demande des Américains. On n'insiste plus à Tel-Aviv sur des conversations directes et l'on accepte maintenant de se prêter à des négociations qui auraient lieu sous l'égide de M. Jarring[2]. Tout dépend, en l'état actuel des choses, des Égyptiens. Sont-ils prêts, eux aussi à envoyer un émissaire à Nicosie auprès de M. Jarring ? Selon M. Rostow, le représentant d'U. Thant[3] n'aurait pas pu, jusqu'ici, obtenir une telle assurance.

Le sous-secrétaire d'État déclare aussi que contrairement à ce qu'a publié la presse, jamais le Département d'État n'avait été amené à remettre au Caire copie de la correspondance entre M. Rusk[4] et M. Eban[5]. C'était là une déformation grossière des faits.

Au cours de notre entretien, M. Rostow m'a encore précisé, que, selon ses vues, les Israéliens ne pouvaient retirer leurs forces des territoires occupés sur la base de la résolution du 22 novembre, mais seulement à la suite d'un accord.

Je note, par ailleurs, que le secrétaire d'État aux Affaires politiques ne paraissait pas considérer qu'Égyptiens et Soviétiques aient renoncé à l'exigence du retrait préalable des forces israéliennes.

Les États-Unis ne voyaient pas comment on pouvait trouver dans la résolution un fondement à cette exigence.

Quant à la position du Caire qui réclamait maintenant d'Israël, non plus l'acceptation, mais l'application de la résolution du 22 novembre, elle contribuait à créer une inopportune confusion verbale. La mission de M. Jarring avait atteint un point critique. Ce qu'il fallait c'était que les parties se rendent ensemble à Chypre. Les Égyptiens n'avaient ni accepté ni rejeté cette idée. L'intervention de la France pourrait à cet égard être décisive.

(Nations unies, Conseil de sécurité, Moyen-Orient, Position américaine).

[1] Allusion à la deuxième guerre israélo-arabe du mois d'octobre 1956 et à l'intervention franco-britannique sur le canal de Suez, puis en 1957 à l'évacuation du Sinaï et de la bande de Gaza par les forces israéliennes sans que les Égyptiens ne prennent d'engagement et n'accordent des garanties sur la liberté de navigation des navires israéliens dans les eaux du canal de Suez et du golfe d'Akaba.

[2] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est désigné le 23 novembre 1967 par le Secrétaire général des Nations unies pour essayer de trouver un terrain d'entente au sujet du conflit du Moyen-Orient.

[3] Maha Thray Sithu U Thant est Secrétaire général des Nations unies depuis 1961 à la mort de Dag Hammarskjöld et réélu en 1966.

[4] Dean Rusk est le secrétaire d'État américain depuis 1961.

[5] Abba Eban succède en janvier 1966 comme ministre des Affaires étrangères d'Israël à Golda Meir démissionnaire.

170

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

l'URSS en 1968

N. *Paris, 6 mars 1968.*

1. À quel rythme l'URSS se rapproche-t-elle de nous ? Il est visible que la barrière de méfiance et d'hostilité qui la séparait du monde extérieur tend à devenir moins épaisse. Depuis bientôt quinze ans que cette évolution est amorcée, l'Union soviétique, à travers des phases alternées d'agressivité et de prudence, en est venue à introduire progressivement dans son attitude vis-à-vis des pays occidentaux une modération qu'expliquent certes la supériorité matérielle américaine, la vigueur de l'Europe de l'Ouest, la relative faiblesse des forces révolutionnaires dans le Tiers Monde, l'éclatement du monde communiste à la suite du conflit avec la Chine, mais qui est aussi motivée par le désir des chefs du Kremlin de répondre au besoin de paix et de bien-être de la population. Des courants d'échanges importants se sont établis avec les pays de l'Ouest. L'ignorance de l'étranger diminuant tandis que s'améliorait le sort matériel du citoyen soviétique, l'image donnée par le pouvoir de la rivalité économique entre les deux mondes a tendu à devenir moins déformée. On a reconnu les limites d'une organisation économique qui faisait tout dépendre des décisions politiques prises au centre. On a montré plus de respect pour les réalités économiques et on a cherché à mieux s'y soumettre en rendant les entreprises responsables d'un plus grand nombre de décisions. Surtout, une relative détente a remplacé la terreur massive, qui a été attribuée aux fautes personnelles de Staline et dénoncée solennellement.

En même temps le régime fait preuve, à beaucoup d'égards, d'un manque d'assurance qui contraste de façon dérisoire avec la puissance de l'État soviétique. Ce gouvernement qui estime avoir intérêt à multiplier les contacts techniques et scientifiques avec les pays occidentaux, s'efforce d'entretenir dans la population une méfiance maladive envers l'étranger. Ce Parti qui glorifie l'unité du peuple soviétique forgée par cinquante ans d'efforts révolutionnaires, est effarouché par la peinture abstraite et traite en subversifs dangereux les représentants de la jeune littérature critique, les rejetant vers la clandestinité. Mais le plus étonnant est l'impuissance du régime à définir son attitude vis-à-vis de sa propre histoire. Khrouchtchev a condamné Staline sans pouvoir donner un début d'explication sur les conditions politiques et sociales ayant rendu possibles les crimes qu'il lui imputait. Ses successeurs ont en partie rejeté la condamnation, mais sans réhabiliter l'accusé. Ce qui fait que l'on n'ose plus parler de Staline, ni pour l'accabler ni pour le louer. De sorte que ce régime, pétri d'un respect religieux pour son propre passé, est incapable d'en évoquer la plus grande partie sans soulever des problèmes quasi-insurmontables. L'hymne soviétique demeure sans paroles.

2. La raison principale de cette infirmité réside à l'évidence dans l'absence d'évolution du système politique. L'aspect répressif du régime a été considérablement atténué, mais on n'a fait aucun progrès vers une information réelle de l'opinion. Les conceptions politiques des dirigeants actuels paraissent peu différentes de celles qui inspiraient les dix hommes qui saisirent le pouvoir à la mort de Staline. Il s'agissait pour eux de remplacer la dictature d'un homme par le règne collectif de l'appareil du Parti et de ne pas laisser le débat politique déborder hors du groupe formé par les principaux dirigeants. Dans la mesure où il serait nécessaire de se livrer à une critique des méthodes staliniennes, cette critique serait faite avec modération et dans l'ordre par l'ensemble des anciens collaborateurs de Staline, unis par leur intérêt commun.

À cette conception, Khrouchtchev opposa pendant quelques années l'idée que l'URSS était traversée par une lutte gigantesque entre les forces du passé et les forces de l'avenir, celles-ci s'incarnant bien entendu en lui. La déstalinisation servait ainsi de moteur à son ambition, l'évocation des crimes du passé lui permettant d'identifier avec les responsables de ces pratiques condamnées tous ceux qui prétendaient s'opposer à ses projets ou limiter son pouvoir. Cette méthode, qui consistait en somme à diviser pour progresser, permit à Khrouchtchev d'entretenir un temps en URSS un climat de rénovation quelque peu désordonné, mais elle comportait des risques pour l'unité et donc pour le pouvoir du Parti et ses collègues du groupe dirigeant mirent fin brutalement à l'expérience.

L'agitation khrouchtchévienne avait eu pour avantage de placer les conservateurs sur la défensive et d'instaurer dans le pays un semblant de discussion sur des problèmes tels que l'agriculture, la question de l'économie, etc. surtout Khrouchtchev avait dénoncé les fautes de Staline, même s'il avait évité d'aller jusqu'au fond du problème. Ses successeurs, sous prétexte de réagir contre un dénigrement en effet parfois excessif du dictateur, ont rendu plus difficile encore toute tentative pour procéder à une critique fondamentale du système qui avait amené les procès et les purges. Revenant à une politique plus feutrée, ils ont cherché de nouveau à circonscrire le débat politique à l'intérieur de la haute direction du Parti. Au sein de celle-ci, les forces s'équilibrent, et nul ne domine de façon décisive. Cet arrangement ne crée pas un climat favorable aux innovations et depuis octobre 1964, bien des problèmes ont été traités par prétérition.

3. C'est ce refus obstiné de la discussion politique qui place les dirigeants actuels en conflit avec une partie de la jeunesse soviétique et qui rend impossible toute rénovation de l'idéologie. Les écrivains et les artistes qui sont en difficulté avec le régime revendiquent en premier lieu le droit de remonter aux racines du terrorisme stalinien, et de mettre en cause du même coup ce qui, dans le communisme actuel, tient encore à ces racines. Ils sont les avocats directs des détenus libérés entre 1953 et 1956 et des fils des victimes de la répression, réhabilitées dans des conditions que les leurs ne jugent pas satisfaisantes.

L'aggravation du conflit entre les intellectuels et le pouvoir n'est d'ailleurs pas due à un durcissement délibéré de l'attitude des dirigeants, mais plutôt

à l'incapacité où ils se sont trouvés d'adopter une attitude claire à un moment où ce besoin de vérité et de liberté s'affirmait avec une ardeur grandissante. Cette paralysie du sommet a laissé aux prises sur le terrain une *intelligentsia* de plus en plus turbulente et des organes répressifs soumis à un contrôle moins étroit des autorités supérieures. À partir de l'arrestation de Siniavski et Daniel (septembre 1965), le mécanisme de la répression et de la protestation a été enclenché, sans que les dirigeants politiques l'aient vraiment voulu, mais sans qu'ils puissent faire grand-chose pour l'empêcher. Alors qu'une politique plus consciente et plus habile aurait pu encourager le centre libéral de l'*intelligentsia*, c'est-à-dire, les modérés antistaliniens placés sous l'obédience du Parti, l'inaction du groupe dirigeant a permis le glissement d'une partie de ce centre vers l'extrême gauche clandestine en rupture avec le régime. La poursuite de ce glissement est provoquée par la répression, qui se nourrit elle-même : chaque procès est celui des protestataires du procès précédent. Tout cela, sans être dangereux pour la survie du régime, contribue à limiter ses possibilités d'évolution dans les domaines les plus divers.

La même fuite devant la discussion politique, qui empoisonne les rapports du Parti et de l'*intelligentsia*, rend impossible toute redéfinition des motivations idéologiques du régime. Depuis octobre 1964, les idéologues, que Khrouchtchev avait malmenés, ont cru prendre leur revanche. Ils ont dénoncé le matérialisme vulgaire qui proposait la prospérité comme but suprême et ont rappelé que le communisme se glorifiait, non de combler l'homme actuel, mais de forger un homme nouveau. Ces homélies ont servi de justification à un certain durcissement idéologique, mais elles n'ont convaincu personne. La foi communiste avait été profondément atteinte par les révélations du XXe Congrès. Les querelles entre les successeurs de Staline, l'auto-glorification de Khrouchtchev, suivie de sa mise à l'écart brutale, ont porté de nouveaux coups au prestige du régime et la collégialité terne et indécise qui lui a succédé n'a pu remédier à la lente érosion de l'adhésion populaire.

4. La gestion des dirigeants actuels n'a pas été marquée en tout point par l'immobilisme. Le ralentissement de la croissance économique a placé les dirigeants devant l'impérieuse nécessité d'opérer des transformations substantielles dans la gestion de l'industrie. Grâce en partie à l'action permanente de Kossyguine, les décisions essentielles ont été prises à cet égard en septembre 1965. Elles ne suppriment pas le principe de la planification centralisée, mais tendent à faire une place aux *desiderata* des consommateurs, et donnent une certaine liberté d'action aux entreprises, qui sont incitées à faire le meilleur usage des facteurs de production de façon à atteindre, dans le respect du plan, la plus grande rentabilité.

L'extension de ces réformes à l'ensemble de l'industrie est prochaine. Cependant elles n'auront leur pleine efficacité que si elles sont complétées par des mesures visant à faciliter le libre accès des usines aux matières premières et biens intermédiaires, à réajuster les prix, à permettre la réalisation pratique des facultés d'investissement autonomes que l'on reconnaît théoriquement aux entreprises. Toutes ces mesures posent des problèmes

techniques et se heurtent à des résistances politiques. L'effort d'adaptation de l'économie, dans la mesure où elle comporte l'autonomie des entreprises et l'adoption des critères de rentabilité, tend à affaiblir le rôle des organes du Parti dans la gestion de l'industrie. L'appareil du Parti répugne naturellement à une telle évolution. Une « économie socialiste de marché » n'est pas le type d'organisation sociale que les idéologues communistes sont enclins à envisager comme perspective d'avenir. Dans une société dominée par les critères de rentabilité, que deviendrait la « formation de l'homme communiste » ? On comprend les inquiétudes des gardiens de l'orthodoxie, mais la réforme pose des problèmes tout aussi complexes si on l'envisage du point de vue des partisans d'une libéralisation de la société soviétique. Car, s'il est normal que les spécialistes de la gestion appellent de leurs vœux une organisation permettant un meilleur jeu des lois économiques, rien n'assure que celles-ci exerceront leur action au bénéfice des travailleurs. La réforme est conçue par les cadres pour les cadres, et les ouvriers n'y trouveront pas leur compte si on ne leur donne les possibilités de défense et de revendication que le syndicat soviétique ne leur a nullement apportées jusqu'à présent. Les sacrifices que le stalinisme a obtenus du prolétariat soviétique au nom du mythe du plan, il n'est pas sûr que les spécialistes de l'organisation rationnelle de l'économie les leur fassent consentir au nom du mythe de l'efficacité. À y regarder de près, les partisans des réformes sont peut-être aussi incapables que les staliniens de proposer aux masses une image véritablement convaincante de la société communiste future.

Reste enfin à savoir si l'immensité de ce pays et les traits mêmes du caractère national permettent d'imaginer une Russie rationnelle, sans désordre et sans gâchis.

5. Si le Parti s'est engagé dans la réforme de la gestion industrielle, il hésite encore devant la solution du problème le plus redoutable qui se pose à l'Union soviétique, celui de l'agriculture. L'état retardataire de la production agricole est le facteur principal qui empêche cette puissance politique et militaire d'être une très grande puissance économique. Les efforts de Khrouchtchev avaient entraîné un certain progrès entre 1953 et 1960, mais par la suite la production avait stagné. Depuis 1965 on a augmenté les revenus des Kolkhozes et accru la marge de liberté dont ils disposent dans l'établissement de leurs programmes de production, mais on ne peut susciter un progrès important qu'en consentant un effort matériel dont l'ampleur fait reculer les dirigeants et qu'en s'orientant vers des réformes de structure qui se heurtent à des inhibitions idéologiques beaucoup plus fortes encore que celles qui entravent les progrès de la réforme économique dans l'industrie.

6. Cet examen des problèmes économiques qui se posent au régime fait apparaître clairement les contradictions que recèle la politique pratiquée depuis trois ans par les successeurs de Khrouchtchev. Ceux-ci ont décidé simultanément de progresser à pas mesurés vers le réalisme économique tout en se repliant sur une attitude plus conservatrice en matière idéologique. Ces deux orientations entrent en conflit sur bien des points et c'est ce conflit que la direction collective semble impuissante à trancher.

Au cours des deux dernières années on a ressenti plus nettement les effets paralysants de la première direction collégiale authentique qu'ait connue le régime soviétique. Faut-il croire que l'affirmation au-dessus du groupe dirigeant d'une nouvelle personnalité, favoriserait une évolution plus rapide de la société soviétique ? On peut l'imaginer, mais on ne voit guère apparaître les signes annonciateurs d'un tel changement. Depuis 1965 le rôle de Brejnev s'accroît imperceptiblement, mais le secrétaire général du Parti ne semble guère homme à imposer l'adoption de décisions radicales. Pour le reste, les seules modifications que l'on peut déceler à l'intérieur de l'équipe dirigeante résultent d'une sorte de lutte de génération inversée, la vieille garde (Brejnev, Kossyguine, Podgorny, Souslov), marquant des points au détriment des hommes de 50 ans (Chelepine, Egorytchev, Semitchazstny). Cette évolution n'est pas très encourageante. Si les conditions actuelles se maintiennent, le vieillissement continu de l'équipe au pouvoir[1] contribuera à ajourner les adaptations nécessaires jusqu'au jour où un renouvellement plus général du groupe dirigeant deviendra inévitable. Il y a là un facteur qui peut rendre plus malaisée l'évolution future du régime.

(Europe / URSS, 1966-1970)

171

M. ARGOD AMBASSADEUR DE FRANCE À PHNOM PENH,
À M. MANAC'H, DIRECTEUR D'ASIE AU DÉPARTEMENT.

L. *Phnom Penh, 6 mars 1968.*

Cher ami,

Vous avez dû recevoir ma communication du 5 mars relative aux *desiderata* du FNL quant à l'installation de son agence de presse à Paris[2].

Je ne sais trop quel accueil aura été fait à ce message. Il est possible que le Ministre[3] et vous-même ayez été émus, comme je l'ai été moi-même,

[1] La moyenne d'âge des membres du Comité Central est actuellemet de 58 ans.

[2] Télégramme de Phnom Penh nos 337 à 343 du 5 mars, non reproduit. L'ambassadeur de France à Phnom Penh y rapporte sa conversation du 4 mars avec Nguyen Van Hieu, représentant au Cambodge du FNL sud-vietnamien depuis le 15 juillet 1967. Celui-ci souhaiterait savoir en ce qui concerne le futur bureau parisien de l'agence de presse du FNL si nous accepterions :

a) Que cet établissement porte le nom de « représentation de l'agence de presse libération » et son chef le titre de « représentant » de l'agence.

b) Que ce « représentant » et ses collaborateurs soient munis de passeports délivrés par le FNL.

c) Qu'ils ne dépendent pas du ministère français de l'Intérieur mais de celui des Affaires étrangères.

d) Qu'ils puissent avoir des contacts avec les services politiques du Département et soient autorisés à diffuser les bulletins de leur agence.

[3] Maurice Couve de Murville.

par l'importance et la précision des demandes du Front. Il est évident que celui-ci, fort de ses récents succès, entend mettre en place, dès maintenant, une véritable représentation, jouissant d'une certaine « face », disposant de moyens d'action et qui serait d'ailleurs appelée à rayonner sur d'autres pays de l'Europe occidentale. Il veut, au fond, avoir, sous le couvert de son agence de presse, à peu près l'équivalent de ce qu'avaient, du temps de leur délégation commerciale, les Nord-Vietnamiens.

Je n'ai pas caché à M. Nguyen Van Hieu que je ne pouvais préjuger de la réaction de Paris. Nous devions tenir compte de la situation de nos compatriotes à Saigon et plus généralement de nos intérêts au Sud-Vietnam qu'un établissement trop voyant du Front en France dans l'immédiat ne pourrait que compromettre.

Ce que je n'ai pas dit dans mon télégramme, c'est que M. Hieu s'est référé à plusieurs reprises à la conversation que vous aviez eue avec lui à Phnom Penh en septembre 1966[1]. Il avait cru comprendre de vos propos que le gouvernement français admettait que le chef de l'agence ne soit pas simplement un journaliste quelconque et qu'il ait plus de « surface ». Il se souvenait aussi que vous n'aviez pas vu d'objection de principe à ce que les agents du bureau de presse soient dotés de passeports du Front. Il m'a précisé que ce seraient des passeports diplomatiques. Je me demande du reste si le FNL distribue en fait autre chose que des passeports diplomatiques, les maquis n'encourageant guère le tourisme personnel.

Je n'avais pas oublié cet entretien de 1966. Mais j'ai cru devoir mettre en garde M. Hieu contre la désignation à Paris d'une personnalité trop importante du Front. Je lui ai rappelé la mésaventure survenue il y a quelques années à M. Pham Ngoc Thuan que nous avions récusé, lorsqu'on nous l'avait proposé pour prendre la direction de la délégation commerciale de la RDVN, pour la seule raison qu'il avait été précédemment ambassadeur à Berlin-Est[2]. Il n'y avait en effet rien à dire contre Pham Ngoc Thuan, qui manifestait des sentiments d'amitié pour la France que, pour ma part, l'ayant fort bien connu à Hanoï, j'ai toujours pensé sincères.

Bref, j'ai rappelé à M. Hieu qu'il fallait comprendre notre position et ne pas chercher à nous mettre dans l'embarras.

Cela dit, il est inutile de se faire des illusions. Si une « représentation » du Front s'installe à Paris, elle attirera inévitablement la curiosité générale, quel que soit le rang de son titulaire, et constituera un pôle d'attraction

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 210.

[2] D'après le télégramme de Paris à Hanoï n°s 325 à 328 du 25 août 1960, non reproduit : « Il résulte de l'enquête à laquelle le Département a fait procéder [...] concernant M. Pham Ngo Thuan, que l'intéressé occupe, depuis le mois d'avril 1958, les fonctions d'ambassadeur de la RDVN auprès de la République démocratique allemande à Pankow.

Il ne me paraît pas possible d'accepter que le chef d'un poste que le Nord-Vietnam tient pour un poste diplomatique d'importance soit placé à la tête de la mission commerciale de la RDVN à Paris. Cette nomination ne manquerait pas – comme le souhaite probablement Hanoï – d'être interprétée aussitôt par le gouvernement de Saigon comme visant à conférer à cette délégation un caractère diplomatique qu'elle ne doit pas comporter. »

pour de nombreux Vietnamiens et sans doute beaucoup de Français. Il faut s'attendre aussi, me semble-t-il, à ce qu'elle soit l'objet, en contrepartie, de certaines manifestations hostiles et qu'elle ait parfois ses carreaux cassés[1].

Quant au Cambodge, la situation se détériore. À mesure que la guerre du Vietnam se prolonge, il est évidemment de plus en plus difficile à ce pays de demeurer indemne de toute éclaboussure. Pourtant, ce ne sont pas les quelques incidents qui se produisent ici et là sous l'emprise de groupes « khmers rouges » qui me paraissent constituer l'élément le plus préoccupant. Il serait possible de rétablir assez rapidement la situation mais, pour cela, il faudrait rétablir la confiance. Or celle de la population rurale est fort ébranlée car, quoi qu'en dise le Prince[2], les paysans n'ont pas tellement de motifs de satisfaction. La correspondance de ce poste a tenté d'expliquer pourquoi.

Ce qui me semble grave, c'est de constater une sorte de découragement général qui s'empare des milieux dirigeants. Penn Nouth[3] est fatigué et ne désire que rentrer chez lui pour se reposer. Le gouvernement a été offert à M. So Nem[4], seul élément dit de gauche que l'on ait sous la main. Il l'a refusé, comme se préparerait à le faire, dit-on, du côté de la droite, le général Lon Nol[5], si on lui en faisait aussi la proposition. La raison de ces dérobades ? C'est que tout le monde commence à se lasser de la politique intérieure de Sihanouk et surtout de la politique économique qu'il poursuit à l'instigation de Son Sann[6] alors qu'il est évident aujourd'hui qu'elle ne mène à rien. Tout le monde souhaite un changement mais personne ne croit que celui-ci puisse intervenir si le Prince n'abandonne pas la scène pendant quelque temps. La Reine[7], se faisant l'interprète de bien des gens, le supplie d'aller prendre un repos de plusieurs mois en France. Mais, apparemment, il n'en veut rien faire. Il continue d'accabler alternativement la gauche et la droite, la première en l'accusant de faire le jeu du Vietcong, du Nord-Vietnam ou de la Chine, la seconde en la dépeignant comme vendue aux Américains. C'est ainsi qu'il compromet le général Lon Nol (et par-delà sa personne l'armée) qui serait pourtant, si les choses s'aggravaient, une des seules solutions possibles.

Cette politique d'écrasement préventif de tout ce qui pourrait devenir concurrence lui a réussi jusqu'ici. Il me paraît de moins en moins certain

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous la lettre de Paris à Phnom Penh du 30 mars.

[2] Prince Norodom Sihanouk, roi du Cambodge de 1941 à 1955 puis chef de l'État cambodgien depuis 1960.

[3] Penn Nouth, Premier ministre cambodgien depuis le 31 janvier 1968.

[4] So Nem, ministre cambodgien de la Santé publique du 1er mai 1967 à son arrestation en septembre 1967 en tant que dirigeant de l'association d'amitié kméro-chinoise.

[5] Général Lon Nol, ministre cambodgien de la Défense et chef d'État-major général depuis 1955, vice-Premier ministre depuis 1963. Puis Premier ministre du 24 octobre 1966 jusqu'au 29 avril 1967.

[6] Son Sann, Premier ministre cambodgien du 1er mai 1967 au 31 janvier 1968, ancien président de la banque nationale du Cambodge (1964-1968).

[7] Sisowath Kossamak Nearireath, mère du prince Sihanouk, reine du Cambodge depuis le 5 mars 1956 et « gardienne du trône » depuis 1960.

que ce soit une formule d'avenir. Je tenterai de développer ces quelques impressions dans ma correspondance officielle. Mais ce n'est pas facile de dire la vérité sans trop porter atteinte au mythe Sihanouk. C'est pourquoi j'ai tenu à vous en faire part de façon plus personnelle.

Bien amicalement à vous.

PS. Je reçois à l'instant vos deux lettres du 27 et du 28 février[1], que j'aurais peut-être eu avantage à lire avant d'envoyer mon télégramme du 5 mars. Quoi qu'il en soit, je pense que les précisions demandées par M. Hieu vous permettront de réfléchir et de gagner du temps. De toute façon, il n'a jamais été question, me semble-t-il, que le Front songe à nous imposer le nom d'un représentant de l'agence à Paris. Je m'étais sans doute mal exprimé dans ma lettre du 15 février[2]. Lorsque Hieu m'a dit que le comité central se préparait à désigner quelqu'un, cela voulait dire qu'il se proposait de soumettre un nom à notre approbation. L'élément nouveau est qu'il veut connaître à l'avance le statut qui sera réservé à ses gens.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

172

M. Paye, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D.n° 166/AS[3]. *Pékin, 7 mars 1968.*

Malgré les nombreuses déclarations de solidarité sino-vietnamienne, les rapports entre Pékin et Hanoï laissent place à quelque équivoque depuis 1965. Le gouvernement Pham Van Dong[4] a soutenu les propositions d'« unité d'action » en faveur du Vietnam, que préconisaient notamment les communistes japonais et qui furent rejetées sans ambages par la Chine. La presse vietnamienne s'est dérobée constamment aux exigences du culte maoïste et les dirigeants de la RDVN ont maintenu, malgré les pressions répétées de Pékin, des relations étroites avec l'URSS et ses alliés d'Europe centrale. Tandis qu'Hanoï feignait d'ignorer la dispute sino-soviétique et ses conséquences, la presse chinoise passait sous silence les déclarations de M. Trinh relatives aux conditions propres à permettre des pourparlers de

[1] Non reproduites.
[2] Non reproduite.
[3] Cette dépêche est intitulée : *La Chine et le Vietnam au lendemain de l'offensive du Têt.*
[4] Pham Van Dong, Premier ministre nord-vietnamien depuis 1955.

paix[1] ; en outre, l'agence *Hsinhua*[2] attribuait aux « révisionnistes » le lien établi entre une cessation inconditionnelle des bombardements et l'ouverture de négociations, ce qui constitue précisément la position soutenue par les Nord-Vietnamiens.

Les sujets de discordance entre Pékin et Hanoï sont donc sérieux ; ils portent sur le sens même du conflit vietnamien et la manière propre à y mettre fin. Toutefois, ces différences n'ont pas suscité une querelle publique. La presse chinoise ne multiplie pas les références au président Hô Chi Minh[3] et elle ne mentionne jamais le général Giap[4], mais elle évite toute critique, même voilée, des dirigeants de la RDVN. De même, les journaux de Pékin répugnent à évoquer les effets des bombardements du Nord, puisque ceux-ci ne doivent pas servir de prétextes à d'éventuelles conversations politiques. Ils se gardent en revanche de critiquer ouvertement les initiatives diplomatiques du gouvernement Pham Van Dong. Certes, la pression chinoise a été souvent insistante et parfois brutale en 1967 ; un journal de gardes rouges a prêté à M. Chou En-laï des propos relatifs aux « deux lignes », qui s'opposeraient à Hanoï. En septembre 1967, le message adressé par Mao Tsé-toung à l'occasion de la fête nationale de la RDVN[5], que les Vietnamiens se sont d'ailleurs abstenus de publier, accusait explicitement l'URSS de « saboter la guerre populaire menée par le Vietnam ». Toutefois, la dénonciation explicite d'un allié du Vietnam par un texte officiel n'a pas été reprise depuis cette date. Les messages chinois adressés en décembre et février derniers aux responsables du Front ne comportaient aucune allusion au rôle néfaste du « révisionnisme ».

Les dirigeants de Pékin n'ont donc pas cherché à étaler au grand jour leurs désaccords avec Hanoï et ils ont fait preuve de ménagements particuliers envers les animateurs du FNLSV[6]. Cette attitude répond à une logique simple : le Vietnam lutte contre « l'ennemi principal, l'impérialisme américain » ; cette guerre est menée directement par les forces révolution-

[1] Le 28 janvier 1967, la presse nord-vietnamienne publie le texte d'un entretien accordé au journaliste australien Wilfried Burchett par Nguyen Duy Trinh, ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères depuis 1954. Ce dernier déclare à propos des Américains : « S'ils veulent réellement des conversations, ils doivent d'abord arrêter inconditionnellement les raids et tous autres actes de guerre contre la RDVN. C'est seulement après cette cessation inconditionnelle des bombardements contre le Nord-Vietnam qu'il pourra y avoir des conversations entre la RDVN et les États-Unis. » Le 29 décembre 1967 lors d'une nouvelle déclaration à la presse il précise la position de son gouvernement. Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n) 2/AS du 4 janvier 1968. Enfin, le 8 février 1968, il déclare à l'AFP que « les négociations commenceront aussitôt que les États-Unis auront prouvé qu'ils ont effectivement et inconditionnellement arrêté les bombardements et tous les autres actes de guerre contre la RDV. »

[2] L'agence *Hsinhua* (Chine nouvelle) est l'agence de presse officielle de la République populaire de Chine.

[3] Hô Chi Minh (Nguyên Sinh Cung dit), président de la République démocratique du Nord-Vietnam depuis 1955.

[4] Général Võ Nguyên Giáp, ministre de la Défense de la RDVN depuis 1954.

[5] Qui commémore la proclamation de l'indépendance du Vietnam par Hô Chi Minh le 2 septembre 1945.

[6] Front national de Libération du Sud-Vietnam.

naires du Sud ; dès lors, la Chine n'a pas à exprimer ses réserves sur la stratégie des combattants. Il y a là un principe constant de la diplomatie chinoise, qui a été appliqué notamment lors du récent conflit au Moyen-Orient. Le président Mao avait reçu alors les ambassadeurs arabes et leur avait rappelé les principes de la « guerre prolongée », mais aucune critique n'avait été proférée *avant* le cessez-le-feu[1]. Après l'arrêt des combats, la presse de Pékin, qui parle aujourd'hui de « capitulation » a critiqué en termes assez méprisants les faillites de la « bourgeoisie nationaliste ». Tant que les Vietnamiens luttent contre la puissance militaire américaine, les différences constatées depuis deux ans ne susciteront sans doute aucune difficulté sérieuse entre la Chine et la RDVN. En revanche, les réserves de Pékin pourraient devenir plus explicites si Washington manifestait quelque intérêt pour les propositions Trinh. Il convient donc de conserver en mémoire ce postulat de soutien automatique aux « forces populaires combattant l'impérialisme américain », si l'on veut apprécier avec justesse l'attitude chinoise devant l'offensive du Têt.

Ceux qui s'attendaient à une accusation d'« aventurisme » proférée à l'encontre du Front oublient, en effet, que les Chinois ne recourent à ce verdict qu'*a posteriori*. En 1963, Pékin a attendu le retrait des fusées soviétiques pour lancer cet anathème à la face de M. Khrouchtchev. Les Sud-Vietnamiens ne seraient donc accusés d'un tel crime que s'ils acceptaient, aujourd'hui, une négociation remettant en cause les résultats de leur propre victoire. Une fois écartée cette hypothèse peu vraisemblable, les Chinois n'avaient aucun motif de critiquer une offensive qui, semble-t-il, suscitait initialement quelque perplexité à Moscou. Ils avaient de bonnes raisons, en revanche, d'approuver bruyamment une « guerre du peuple », susceptible d'être rattachée à l'enseignement révolutionnaire de Mao Tsé-toung. Les militaires chinois ne sont pas, autant que l'on sache, unanimement convaincus des mérites universels de la guerre révolutionnaire. Nombre d'entre eux souhaiteraient, semble-t-il, disposer de l'armement classique obtenu par leurs collègues soviétiques. Les partisans de Lin Piao[2] ont donc insisté sur la signification profonde de l'offensive du Têt : une mobilisation radicale des « masses », permet, écrivait le 11 février un éditorial du *Quotidien de l'Armée*, de vaincre un ennemi disposant de moyens techniques supérieurs.

Cette considération de politique intérieure n'était pas le seul motif incitant les dirigeants chinois à manifester leur approbation. L'offensive du Front justifiait, en apparence tout au moins, la position quelque peu paradoxale de la Chine à l'égard du problème vietnamien. Les dirigeants chinois se sont toujours refusés, en effet, à admettre la nécessité d'une coopération avec les « révisionnistes », destinée à venir en aide aux combattants vietnamiens. M. Chou En-laï suggérait en septembre dernier un « Front uni »...qui

[1] *Note du texte* : La même remarque peut être faite à propos des partisans du Guevara. Les réserves de Pékin envers la stratégie cubaine sont connues, mais elles ne sont pas exprimées publiquement, puisqu'il s'agit de combattants.

[2] Lin Piao, ministre de la Défense de la République populaire de Chine depuis 1959.

excluait nommément l'Union soviétique et les pays socialistes d'Europe orientale ; formule ingénieuse, mais dénuée de la moindre portée pratique. En outre, Pékin n'a cessé de stigmatiser toute proposition de négociation qui lierait l'ouverture de pourparlers à l'arrêt inconditionnel des bombardements au Nord. Aux yeux des dirigeants chinois, la guerre a lieu *au Sud* ; les bombardements des villes et centres de production du Nord-Vietnam ne doivent pas être pris en considération ; ils ne sauraient former un élément d'une éventuelle négociation, car cela empêcherait les révolutionnaires du FNL d'atteindre leurs objectifs.

Cette thèse implique l'obligation, pour les Vietnamiens, de rejeter les Américains à la mer par leurs propres moyens. La Chine refuse, en effet, de transformer son assistance en une véritable intervention militaire ; la propagande soviétique s'efforce de tirer argument de cette manifeste prudence de Pékin qui s'interdit tout engagement inconsidéré, susceptible de provoquer un affrontement direct avec les États-Unis. Cette modération chinoise se justifierait aisément si elle ne s'accompagnait d'une intransigeance pointilleuse et d'une opposition constante à toute forme de négociation. Il est logique, dès lors, que Pékin entende démontrer le caractère inéluctable d'une victoire militaire du Front au Sud-Vietnam. Mao Tsé-toung l'a écrit le 29 décembre au président Nguyen Huu Tho[1] : la « guerre prolongée » doit assurer aux Vietnamiens une victoire acquise « par leurs seuls moyens ». La propagande chinoise est donc amenée à considérer l'offensive du Têt comme une simple étape d'un combat « persévérant » qui doit peu à peu, au prix de nécessaires et durs sacrifices, avoir raison du corps expéditionnaire américain. C'est pourquoi les journaux de Pékin se réfèrent avec insistance aux « premières victoires » du FNLSV.

La Chine feint, en somme, de prendre pour argent comptant les déclarations de victoire du Front : les révolutionnaires sud-vietnamiens seront effectivement en mesure d'obtenir une victoire militaire complète, s'ils ont le courage de poursuivre inlassablement leurs efforts. Cette interprétation de l'offensive du Têt permet de mesurer le caractère équivoque de l'approbation chinoise. Si l'offensive de printemps n'implique pas d'arrière-pensée « politique », l'appui chinois ne comporte aucune réserve. Mais une action militaire liée à une série d'initiatives diplomatiques ne permettrait plus à Pékin de considérer la stratégie du Front comme une application authentique de la pensée de Mao Tsé-toung.

Le caractère ambigu de la position chinoise se révèle d'abord dans le silence gardé par la presse chinoise lors de l'interview accordée le 8 février par M. Trinh au représentant de l'*AFP* à Hanoï. La Chine a observé avec un agacement manifeste la multiplication des contacts entre la RDVN et des représentants d'États neutres ou relativement bien disposés envers le Nord-Vietnam. Les journaux de Pékin n'ont fait aucune allusion aux conversations de Rome, Stockholm et Paris. En revanche, une dépêche

[1] Nguyen Huu Tho, président du Front national de Libération sud-vietnamien.

de Hsinhua, en date du premier mars, attribue aux Soviétiques « le regain d'agitation, dans diverses capitales du monde, en vue d'imposer des négociations frauduleuses ». L'article stigmatise les conversations entre les Soviétiques et U Thant mais feint d'ignorer les contacts entre le Secrétaire général de l'ONU et des représentants de la RDVN et du Front.

Malgré la visible modération des messages officiels, l'on évoque à nouveau ici les « pressions » soviétiques sur Hanoï et l'on établit un parallèle entre cette action néfaste et celle qui conduisait à la « capitulation » des pays arabes au cours de l'été dernier. Il y a donc un net contraste entre l'évident souci vietnamien de multiplier les contacts avec l'étranger, de justifier le sérieux des propositions de pourparlers et la répugnance manifestée ci devant les initiatives diplomatiques de toute nature.

Cette divergence incite naturellement Pékin à mettre l'accent sur les événements du Sud et à passer sous silence l'activité politique d'Hanoï. Une telle « préférence » répond aux exigences de la doctrine, mais n'implique pas un contrôle effectif des autorités chinoises sur la ligne politique suivie par le Front. Ce poste n'est évidemment pas en mesure de porter une appréciation exacte et complète sur les rapports entre le gouvernement Pham Van Dong et les responsables du FNL. Il convient de relever, toutefois, qu'aucun indice sérieux ne permet de déceler ici une différence notable entre la politique d'Hanoï et celle du Front. Les représentants de ce dernier ont manifesté à Pékin un souci de neutralité dans le conflit sino-soviétique, qui coïncide en tout point avec l'attitude de leurs compatriotes du Nord. Le chef de la mission permanente du FNL – qui est présenté ici comme ambassadeur – entretient notamment des relations très cordiales avec la représentation soviétique. Les diplomates algériens, qui ont depuis plusieurs années des rapports suivis avec les délégués du Front, observent, non sans pertinence, que les Vietnamiens ne seraient pas parvenus à maintenir une ligne politique indépendante si d'éventuelles divergences entre Nord et Sud avaient pu être explicitées par les métropoles rivales du monde communiste.

L'insistance de la presse chinoise sur les « victoires » du Front et le silence observé devant les initiatives diplomatiques de la RDVN ne permettent donc pas de conclure ici à une rivalité manifeste entre un Nord sensible aux conseils de Moscou et un Front radical, soucieux d'emporter la victoire par les seuls mérites de la guerre révolutionnaire. L'organe du FNL diffusé à Pékin, *Libération*, insiste sur l'éclatement de l'infrastructure administrative du gouvernement Thieu[1] et observe, à propos d'un « Front du salut national », récemment créé, que Washington cesse de faire fond sur les dirigeants actuels de Saigon. Ainsi dénonce-t-on habilement la base juridique de l'engagement américain, qui sert de prétexte à Washington pour écarter les propositions Trinh. En remettant en cause l'assise du gouvernement sud-vietnamien, le Front ne paraît pas contredire, mais favoriser l'action politique d'Hanoï.

[1] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967.

Tout porte à croire, dès lors, que Pékin applaudit aux « premières victoires » du Front, mais qu'il ne saurait approuver l'usage politique que les Vietnamiens entendent faire de leurs succès initiaux. Compliments équivoques sur le sens d'une « victoire » puisque son exploitation politique fait l'objet d'une muette réprobation. Cela révèle, en réalité, le contraste entre les doctrinaires chinois et des révolutionnaires obstinés, mais empiriques. Constamment soucieux de démontrer l'actualité de la « guerre du peuple », visant en outre des objectifs singulièrement plus vastes que ceux des Vietnamiens, les partisans de Mao écartent toute procédure souple et rejettent toute négociation comme un inévitable marché de dupes. Les Vietnamiens, en revanche, manifestent une plus grande assurance, car ils poursuivent un but politique simple et ne paraissent pas se soucier outre mesure de préoccupations dogmatiques.

Tant que la guerre se poursuivra, ces divergences sino-vietnamiennes n'apparaîtront pas au grand jour, car Pékin ne peut refuser son appui moral à ceux qui luttent contre les forces américaines. Si Hanoï se prête à d'éventuels pourparlers, la position chinoise sera plus malaisée à discerner ; les propos tenus en 1965 et 1966 par M. Chen Yi – notamment à moi-même[1] – laissent présager une acceptation empreinte de réserves. Il est clair, toutefois, qu'un Vietnam non-combattant cesserait, aux yeux des activistes chinois, d'être « exemplaire ». Le jugement final dépendrait sans doute des termes de la négociation, mais l'on ne saurait exclure alors une franche opposition entre une grande puissance soucieuse d'assurer sa prééminence idéologique et des révolutionnaires obstinés, mais qui ont démontré à plusieurs reprises leur sens de l'opportunité et leur nationalisme foncier.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

173

M. Manac'h, Directeur d'Asie au Département,
à M. Lucet Ambassadeur de France à Washington.

L. *Paris, 7 mars 1968.*

Très confidentiel.

Cette lettre n'est que *pour vous* et pour vous tenir informé de l'évolution d'un problème dont le centre est bien à Washington. À moins que vous n'ayez reçu communication du compte rendu de la conversation du général

[1] Sur les entretiens entre l'ambassadeur de France à Pékin et le maréchal Chen Yi, ministre des Affaires étrangères la République populaire de Chine depuis 1958, voir *D.D.F,* 1965-I, n° 6 ; *D.D.F.*, 1965-II, n°s 39 et 55 ; *D.D.F.*, 1966-II, n° 16.

avec U Thant le 14 février[1], les quelques indications que vous trouverez dans la note ci-jointe[2] et dans cette lettre pourront vous être de quelque utilité pour mieux voir les choses.

U Thant a fait savoir au général que Kossyguine[3] s'était trouvé d'accord avec lui pour estimer que l'arrêt inconditionnel des bombardements était le préalable indispensable à l'ouverture des négociations.

Wilson[4], pour sa part, estimait que Washington avait fait toutes les concessions possibles dans la formule de San Antonio[5]. Il revenait à Hanoï de faire de son côté le geste demandé, à savoir ne pas accroître son aide au Sud après l'arrêt des bombardements.

Le général a donné son approbation à la manière de voir du Secrétaire général : l'arrêt des bombardements pouvait seul permettre l'ouverture des négociations avec la participation du FNL et ultérieurement, la convocation d'une conférence de Genève avec les grandes puissances, y compris la Chine. « Il s'agit d'aboutir à une situation telle que, sans déshonneur pour personne, tout le monde, y compris les États-Unis, puisse accepter le retrait des troupes, le rétablissement du Vietnam comme pays indépendant en lui laissant le choix d'être uni ou divisé, tout cela avec la condition que le Vietnam ou les deux Vietnam soient neutres et par conséquent qu'ils ne soient engagés ni d'un côté ni de l'autre. Malheureusement, nous croyons que les États-Unis ne l'accepteront pas car ils se font des illusions sur la véritable situation politique et même militaire ; et aussi parce que ce pays n'a jamais souffert, n'a jamais été envahi, ni subi de revers et qu'il pense qu'il peut rester indemne. Il ne saurait accepter l'idée de reculer ni de céder à un compromis ou de reconnaître qu'il lui faudrait faire autre chose que ce qu'il fait ».

Mai Van Bo[6], précise U Thant, a mis l'accent sur la phase initiale de l'arrêt des bombardements. La question d'une conférence ne devrait être examinée qu'ultérieurement. Il semblait également inopportun, pour le moment, d'examiner le problème de la participation du Front[7] ou de Saigon aux conversations car c'était matière à controverse.

Le général a posé la question (fort intéressante si l'on se réfère au discours de Phnom Penh)[8] de savoir si Hanoï tenait pour le retrait effectif des trou-

[1] Reproduite ci-dessus.

[2] Non reproduite.

[3] Le 12 février 1968, U Thant a un entretien à Moscou avec Alexeï Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS. Le lendemain, il a un entretien avec Leonid Ilitch Brejnev, premier secrétaire du comité central du parti communiste de l'URSS.

[4] Le 13 février 1968, U Thant rencontre à Londres Harold Wilson, Premier ministre britannique.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 1/CLV du 2 janvier 1968.

[6] U Thant a rencontré le délégué général de la RDVN à Paris dans la matinée du 14 février 1968.

[7] Le Front national de Libération sud-vietnamien.

[8] Sur ce discours, prononcé le 1er septembre 1966 par le général de Gaulle, voir *D.D.F.*, 1966-II, nos 232 et 256.

pes américaines ou pour la promesse ferme de les retirer à une certaine date. À quoi U Thant a répondu qu'à son avis Hanoï se contenterait d'un engagement de retrait.

U Thant a exprimé le souhait que le général donne appui à la déclaration qu'il se proposait de faire en faveur de l'arrêt des bombardements à son retour aux États-Unis après avoir pris l'attache des autorités américaines. Wilson lui avait suggéré de ne rien dire pour l'instant mais le Secrétaire général estimait que l'évolution de l'affaire vietnamienne devenait trop grave. Il craignait que les États-Unis n'en viennent à utiliser l'arme atomique tactique, et il savait que les Russes (il avait trouvé Brejnev très monté contre les Américains) ne pouvaient laisser tomber Hanoï. Il n'avait donc pu se ranger à l'avis de Wilson.

Le Général, pour sa part, a réservé bon accueil à la requête d'U Thant (vous connaissez la déclaration faite par M. Gorse à l'issue du Conseil des ministres du 28 février)[1]. Il a explicité sa position dans les termes que voici et qui tiennent compte notamment du danger de recours à l'arme atomique. « Dès que vous aurez fait votre déclaration, nous vous donnerons raison. Nous partageons en effet votre inquiétude à l'égard de l'arme atomique. Nous ne pensons pas que M. Johnson lui-même veuille l'utiliser ni même qu'il souhaite être conduit à le faire. Il y a pourtant une situation militaire, spécialement dans le nord, et du côté de la zone démilitarisée, où les troupes américaines sont à peu près encerclées. Pour éviter une véritable défaite militaire, même locale, l'on peut imaginer que le commandement, voire le président Johnson, ne puissent pas empêcher l'usage de l'arme atomique, tout en disant que c'est un usage purement tactique sur un objectif déterminé et qu'ils n'iront pas plus loin. Il y a là, vous le dites justement, un grave danger. Nous pensons aussi, comme vous-mêmes, que si les États-Unis envoient des bombes atomiques, ils en recevront aussi. Je ne sais qui les lancera ni par quel intermédiaire, le Nord-Vietnam ou la Corée du Nord, ou la Chine, mais si les États-Unis utilisent quelque part l'arme atomique, tôt ou tard elle tombera sur eux. C'est dans l'ordre des possibilités techniques, chacun disant que ce n'est pas lui, comme les États-Unis diraient que son emploi est strictement limité. Une fois qu'on aura commencé, nul ne sait comment cela s'arrêtera. L'Amérique a déjà utilisé la bombe atomique contre le Japon, étant convenu qu'elle évitait ainsi une conquête militaire qui aurait coûté des milliers de morts. C'est donc pour économiser des vies humaines qu'elle a bombardé Hiroshima et Nagasaki. Peut-être cèderait-elle à une même impulsion maintenant. Seulement, maintenant, l'autre partie a aussi des bombes. L'on peut donc craindre que la situation morale devienne telle qu'elle soit proportionnée à l'utilisation de la bombe atomique : il y aurait d'une part une Amérique orgueilleuse,

[1] À la suite d'une déclaration de U Thant, constatant l'échec de ses efforts pour amener les États-Unis et le Nord-Vietnam à négocier à propos du Vietnam, et réaffirmant sa certitude que le Nord-Vietnam entamerait immédiatement des négociations en cas de cessation inconditionnelle des bombardements sur son territoire, le Conseil des ministres français approuve cette appréciation et estime que la situation en Asie du Sud-Est met en cause la paix du monde.

convaincue de sa puissance et sûre de son droit, d'autre part, une Asie de plus en plus exaspérée et qui accepterait n'importe quoi pour chasser l'adversaire, avec une Russie qui ne pourrait pas ne pas appuyer l'Asie. Il y aura donc une proportion entre la dimension des passions politiques et celle de l'arme atomique. Ces considérations philosophiques nous conduisent à craindre une situation dangereuse.

Un point mérite d'être signalé : au cours de cet entretien, U Thant a insisté sur l'intérêt que présentait l'établissement d'une certaine convergence entre l'URSS et la France. « Il est évident que si des pays comme la France et l'Union soviétique étaient d'accord sur ce point, leur rôle pourrait être capital. Le Royaume-Uni, pour des raisons qui lui sont propres, est en sympathie avec Washington et, pour arrêter la guerre, il faudrait donc l'action pleine et conjointe de la France et de l'Union soviétique ».

L'entretien entre le Général et U Thant s'est conclu sur de bonnes paroles du premier à l'égard du second. « Nous nous félicitons de ce que, dans la grave situation actuelle, vous soyez le Secrétaire général des Nations unies. Je m'honore de vous avoir dit, en 1966, que nous souhaitions vous voir rester à ce poste[1] et nous sommes heureux que vous ayez consenti ce sacrifice ».

Après un rapide échange de vues sur le Moyen-Orient qui ne comporte rien de très nouveau, U Thant a réaffirmé son intention de voir Goldberg[2], si possible, le président Johnson et, ensuite, de lancer son appel.

J'ai cru pour ma part que la « convergence » dont je parle ci-dessus s'établirait, sous la forme d'une déclaration publique, entre l'URSS et la France. J'attendais quelque chose comme une déclaration du gouvernement soviétique ou une déclaration de l'agence Tass. Il n'en a rien été. La France a parlé. L'URSS a pratiquement gardé le silence. Ma note n° 93/AS du 5 mars[3], que je vous ai communiquée, montre qu'il est resté, semble-t-il, quelque regret du côté de l'URSS pour n'avoir pas été invitée à marcher *pari passu*.

Je n'ai pas besoin de vous dire, mon cher Charles, que je vous ai dit tout ce qui précède sous ma responsabilité personnelle. Même s'il s'agit de choses passées, j'ai estimé qu'il était bon que vous les connaissiez car il s'agit de perspectives éventuellement ouvertes sur l'avenir.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

[1] Au cours d'un entretien du 30 avril 1966 dont le compte rendu est reproduit dans *D.D.F.*, 1966-I, n° 283.

[2] Arthur Joseph Goldberg, ambassadeur des États-Unis à l'ONU du 26 juillet 1965 au 23 avril 1968.

[3] Non reproduite.

174

M. ALPHAND, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE COMMINES DE MARSILLY, AMBASSADEUR DE FRANCE à FORT-LAMY.

T. n°s 50 à 52. *Paris, 8 mars 1968, 21 h. 18.*

Le comportement que le président Tombalbaye a adopté depuis près de trois mois à l'égard de la France, et particulièrement de son ambassadeur[1], paraît correspondre à une tactique délibérée et sans doute concertée avec celle que le général Bokassa pratiquait de son côté jusqu'à ces derniers jours à l'égard de M. Herly[2].

Le fait qu'il ait rompu le contact avec vous alors même qu'il vous savait en instance de départ[3], et que, dans le même temps, il fait traîner l'agrément de votre successeur[4] montre bien qu'il ne s'agit pas d'une question de personnes mais d'une manifestation de mauvaise humeur que nous ne saurions plus longtemps tolérer sans réagir.

Veuillez donc prendre vos dispositions pour vous rendre à Paris, accompagné de votre épouse, au début de la semaine prochaine.

Si vous êtes interrogé sur l'objet de votre voyage, vous éviterez de dire que vous êtes « appelé en consultation » et laisserez simplement entendre que vous vous absentez pour quelque temps.

J'ajoute, pour votre information strictement personnelle, qu'à moins de circonstances imprévues, mon intention serait, dès l'obtention de l'agrément de M. Wibaux, de vous inviter à rejoindre Fort-Lamy pour faire vos adieux et rompre votre établissement.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, Relations avec la France)

[1] À compter du 30 janvier 1968, le président Tombalbaye a refusé toute audience à M. de Commines de Marsilly. En cas de nécessité, la communication s'établit par téléphone, ainsi le 4 février. Le docteur Baroum, ministre des Affaires étrangères, est le seul interlocuteur de l'ambassadeur de France. Toutefois, le Président a convoqué le 21 février le conseiller militaire près l'ambassade de France et lui a exposé ses griefs contre la France. Se reporter au télégramme de Fort-Lamy n°s 99 à 103 du 8 février, non retenu, et à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 151/DAM du 5 mars 1968, intitulée : *attitude de M. Tombalbaye à l'égard de l'ambassade de France à Fort-Lamy*, non reproduite.

[2] M. Jean Herly, conseiller des Affaires étrangères, est ambassadeur haut représentant de la République française à Bangui depuis 1966. Le 12 février 1968, le dialogue est repris entre le président Bokassa et l'ambassade de France.

[3] L'ambassadeur Guy de Commines de Marsilly rompt son établissement le 18 mars 1968.

[4] Par note verbale du 9 mars, la présidence de la République donne son agrément à la nomination de M. Fernand Wibaux, ancien ambassadeur auprès de la République du Mali (décembre 1961-septembre 1964), directeur de l'Office d'accueil et de coopération universitaire depuis octobre 1964, comme ambassadeur haut-représentant de la République française au Tchad.

175

M. WINCKLER, CHARGÉ D'AFFAIRES *A.I.* À RABAT,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 344 à 349.
Diffusion réservée.

Rabat, 8 mars 1968.

(*Reçu* : 21 h. 10).

Je me réfère à mon télégramme n° 332[1].

Le ministre du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et des Mines[2], a procédé le 7 mars, en compagnie de l'ambassadeur d'Algérie[3], à la signature du contrat permettant la reprise de l'exploitation commune des mines de Zellidja[4].

M. Ahmed Alaoui a déclaré à cette occasion que l'accord « constitue le point de départ vers une coopération fructueuse entre le Maroc et l'Algérie » et « doit certainement mener pas à pas vers la réalisation du grand Maghreb ». Ces propos correspondent à la tendance propre au ministre qui s'est fait au sein du gouvernement l'avocat d'un rapprochement avec Alger.

Toutefois l'optimisme de M. Alaoui n'est guère partagé par le Premier ministre[5] qui m'a paru, hier, plus sceptique que naguère quant aux possibilités de développement de la coopération entre les deux pays. Évoquant la controverse qui s'est élevée à Addis-Abeba au sujet du Rio de Oro (mon télégramme n° 303)[6], il m'a déclaré que la position de la délégation algé-

[1] Par le télégramme n°s 332 à 335 du 4 mars 1968, M. Winckler, chargé d'Affaires de France au Maroc, informe Paris que le gouvernement algérien est assez déçu de l'évolution des rapports algéro-marocains notamment au sujet de la réouverture des mines de Zellidja pour laquelle le Maroc exigerait les signatures des ministres des Mines et des Finances, donnant ainsi un caractère politique à l'affaire ; en outre la signature du décret visant la réintégration des fonctionnaires algériens expulsés se fait attendre et MM. Bouteflika et Medeghri n'étaient pas présents à la fête du trône.

[2] Moulay Ahmed Alaoui, cousin du Roi, est ministre de l'Industrie et des Mines, du Commerce et de l'Artisanat depuis le 22 février 1966, reconduit aux même fonctions lors des remaniements ministériels des 11 mars 1967, 6 juillet 1967 et 17 janvier 1968.

[3] M. Ferhat-Hamida est l'ambassadeur d'Algérie à Rabat.

[4] En 1925, Jean Walter, un Français, fonde la société des Mines de Zellidja. Ce gisement de zinc et de plomb est situé au lieu-dit Bou Beker, le long de la frontière algérienne près d'Oujda. La mine est exploitée régulièrement jusqu'en 1963 où se produisent des grèves, dues à des compressions de personnel en raison de l'épuisement de la mine. Toutefois l'extraction du minerai se poursuit en Algérie ; elle est suspendue en 1966 à la suite de la nationalisation des mines dans ce pays.

[5] Le Dr Mohammed Benhima est le Premier ministre marocain chargé des Affaires économiques, du Plan et de la Formation des cadres depuis le 6 juillet 1967. Il est reconduit dans ses fonctions le 17 janvier 1968.

[6] Le télégramme de Rabat n°s 303 à 306 en date du 29 février 1968, informe Paris au sujet des relations algéro-marocaines : à trois jours de la fête du trône, on ignore si M. Bouteflika se rendra au Maroc ; après les entretiens entre Hassan II et Habib Bourguiba et l'attitude très réservée et inattendue de Hassan II (voir plus haut le télégramme n° 250 du 24 février 1968) et la controverse qui s'est élevée à l'OUA au sujet du Rio de Oro, il est possible que les conversations algéro-marocaines n'aient pas lieu.

rienne « infirme ce qui nous a été dit par ailleurs sur la réorientation de la politique d'Alger à l'égard de Nouakchott ».

À l'ambassade d'Algérie, on rejette sur le Maroc lac responsabilité de la situation. Nos collègues relèvent que Hassan II[1], dans son discours du trône, a choisi de donner une confirmation publique aux propos qu'il avait tenus en privé à M. Habib Bourguiba junior[2] au sujet des revendications territoriales de son pays à l'égard de l'Algérie (mon télégramme n° 250)[3] ; ce faisant, il entravait les efforts visant à l'établissement d'une coopération bilatérale et à l'édification du grand Maghreb.

Ces difficultés politiques n'impliquent pas qu'il faille renoncer à régler certaines questions de caractère technique qui restent en suspens et dont la solution présente un intérêt direct pour les deux parties. L'accord sur Zellidja, qui marque d'ailleurs essentiellement un retour au *statu quo ante*, est un exemple de ce qui peut être fait dans les conditions actuelles. Il n'est pas exclu, également que soient reprises les négociations interrompues en 1965[4], qui avaient trait à la mise au point des conventions bilatérales. Tel paraît être – à en croire nos collègues algériens – le souhait du gouvernement marocain lui-même, qui a invité M. Medeghri[5] à se rendre à Rabat.

(Collection des télégrammes, Rabat, 1968)

[1] Moulay Hassan Ben Mohamed succède sur le trône du Maroc à son père, Mohammed V, à la mort de celui-ci le 25 février 1961.

[2] Habib Bourguiba junior, fils du président tunisien Habib Bourguiba, est secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

[3] Le télégramme de Rabat n°s 250 à 257 du 24 février 1968 est publié ci-dessus.

[4] La négociation qui devait s'ouvrir à Alger en décembre 1965 au sujet de l'application de certaines conventions est ajournée pour la raison que le ministère algérien des Affaires administratives se trouve en URSS avec Boumediene et le secrétaire général du gouvernement algérien : voir le télégramme de Rabat n°s 4380 à 4385 du 22 décembre 1968.

[5] Ahmed Medeghri est le ministre algérien de l'Intérieur depuis juin 1965.

176

M. Roger Seydoux de Clausonne, Représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN.
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 310 à 320.
Réservé.

Repan-Bruxelles, 8 mars 1968.
(*Reçu :* le 9, 00 h. 01).

À son retour de Washington, M. Cleveland[1] a fait au secrétaire général[2], à quelques-uns de mes collègues et à moi-même un exposé sur un récent entretien qu'il avait eu avec M. Rusk[3].

1) Le secrétaire d'État continuait à penser que les Soviétiques étaient embarrassés par la guerre du Vietnam et qu'ils seraient favorables à une solution négociée. Toutefois, M. Rusk se demandait s'il ne devrait pas modifier son jugement en raison de certaines attitudes prises depuis un certain temps par Moscou. Il s'inquiétait notamment du refus persistant des Russes de coopérer avec le coprésident britannique de la conférence de Genève[4] ainsi que de leur hostilité à tout débat sur le Vietnam au Conseil de sécurité. Enfin il déplorait les envois accélérés d'armes de plus en plus modernes au Nord-Vietnam.

2) Évoquant ensuite l'attitude des alliés de l'OTAN, le secrétaire d'État avait souligné qu'un sentiment d'isolationnisme se développait aux États-Unis comme en Europe et que chacun de ces deux courants avait tendance à renforcer l'autre. L'Amérique, qui était toujours venue au secours de l'Europe lorsque celle-ci connaissait des difficultés, éprouvait donc un sentiment de frustration devant l'incompréhension de ses alliés. Ce sentiment risquait à la longue d'influencer son attitude à l'égard des problèmes européens.

3) Le secrétaire d'État pensait que le moment était venu pour l'Amérique de demander à ses alliés traditionnels, auxquels elle ne réclamait aucune participation à la guerre, quel était le jugement qu'ils portaient sur la situation dans le Sud-Est asiatique, quels devraient être, selon eux, les objectifs de paix au Vietnam ; quelle était, en fonction de leurs intérêts nationaux, la solution du conflit qui aurait leurs préférences, et comment ils envisageaient l'avenir dans cette partie du monde.

4) M. Rusk écartait naturellement tout débat formel devant une instance de l'OTAN, mais il pensait que son représentant pourrait aborder

[1] Harlan James Cleveland, représentant des États-Unis auprès de l'OTAN depuis 1965.

[2] Manlio Brosio, diplomate italien, secrétaire général de l'OTAN depuis 1964.

[3] David Dean Rusk, secrétaire d'État américain depuis 1961.

[4] Soviétiques et Britanniques sont les coprésidents des conférences de Genève de 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine, et de 1961-1962, organisant la neutralisation du Laos.

officieusement ces différents sujets avec ceux de ses collègues dont les gouvernements étaient les plus intéressés à une solution du problème vietnamien.

5) Les suggestions de M. Rusk furent accueillies avec prudence. M. Brosio déclara que cette question pouvait concerner certains de ses alliés de l'OTAN, mais non l'organisation elle-même. Des questions posées par mes collègues et des propos qu'ils tinrent ensuite à l'issue de cet échange de vues, il résultait clairement que, plus que l'issue de la guerre du Vietnam, c'était le maintien des divisions américaines en Europe qui les préoccupait. Sur ce dernier point, les réponses nuancées de M. Cleveland, et plus encore des silences, les laissèrent sur leur faim.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

M. Cleveland a ensuite fait part aux mêmes interlocuteurs des impressions qu'il retirait des conversations qu'il avait eues avec de nombreux membres du congrès.

1) Ceux-ci se souciaient actuellement assez peu de l'Europe et concentraient toute leur attention sur le Vietnam. La situation militaire, à la suite de l'offensive du Têt, était jugée préoccupante. On savait au Congrès que plus de 200 000 soldats nord-vietnamiens n'avaient pas encore été engagés dans la bataille, et on n'excluait pas complètement la possibilité que des volontaires russes et chinois se joignent à eux. Dans ces conditions, les perspectives d'une victoire militaire paraissaient bien incertaines.

2) On pensait que le président Johnson devrait tôt ou tard faire appel aux réservistes. Sur ce point, les avis divergeaient, certains sénateurs, dont l'opinion pour le moment ne prévalait pas, disant qu'il fallait utiliser d'abord tout ou partie des divisions américaines implantées en Allemagne.

3) Le problème, a souligné M. Cleveland, était difficile à résoudre, car le gouvernement américain se trouvait confronté simultanément à trois sortes d'exigences :

a) La guerre du Vietnam, qui immobilisait déjà plus de 500 000 hommes et un énorme matériel – et cet effort était déjà jugé très considérable par de nombreux parlementaires.

b) La nécessité de maintenir l'ordre à l'intérieur des États-Unis dans la perspective de nouveaux troubles raciaux. Or, les réserves disponibles sur place étaient si limitées qu'il serait probablement nécessaire d'augmenter le nombre des unités stationnées en territoire américain, même si on décidait de ne pas répondre aux demandes du général Westmoreland[1].

[1] Général William Childs Westmoreland, commandant adjoint à partir de janvier 1964, puis commandant en chef à partir du 1er août 1964 et jusqu'au 10 juin 1968 du *Military Assistance Command Vietnam*, commandement militaire américain au Sud-Vietnam créé en 1962. En février 1968 il demande un renfort de 206 000 hommes pour le Vietnam.

c) Le développement de la présence militaire surtout navale des Soviétiques dans le monde, qui, de plus en plus, entravait la liberté d'action des forces américaines. Il y avait là une situation nouvelle dont il fallait tenir compte.

4) Le choix du président était donc difficile à faire et sa marge de manœuvre limitée surtout en période électorale. Or, de ce choix dépendrait l'orientation de la politique américaine pour longtemps, puisqu'il s'agissait en fait de savoir si priorité serait donnée à l'Asie, si au contraire la politique atlantique l'emporterait ou si, peut-être, influencée par un sentiment d'isolationnisme qui gagnait certaines couches de l'opinion, l'Amérique se préoccuperait avant tout de ses propres affaires, et principalement des questions raciales. M. Cleveland ignorait naturellement quelle solution aurait la préférence de M. Johnson. Tout ce qu'il pouvait dire à l'heure actuelle était que si le Vietnam demeurait la préoccupation majeure de ses interlocuteurs, ceux-ci étaient de plus en plus conscients des inconvénients politiques et psychologiques d'une présence soviétique qui, sur les mers, devenait gênante et même menaçante.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

177

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1408 à 1411[1]. *Washington, 8 mars 1968.*

(*Reçu* : le 9 à 02h. 06).

L'impatience avec laquelle, en Tchécoslovaquie, les éléments libéraux s'efforcent d'introduire des changements dans la vie politique du pays rappelle à certains égards, estime-t-on au Département d'État, la fébrilité qui s'était manifestée en 1956 en Hongrie, après la constitution du gouvernement Nagy[2]. On se demande si, comme cela avait été le cas pour M. Nagy, M. Dubček ne court pas le risque d'être entraîné plus loin qu'il

[1] Ce télégramme est intitulé : *Tchécoslovaquie*.

[2] Imre Nagy, homme politique hongrois, économiste spécialisé en agronomie est né le 7 juin 1896 et exécuté le 16 juin 1958 à Budapest. Membre du parti communiste dès 1919, il revient en Hongrie en 1944, après un long séjour en URSS. Il est Premier ministre de juillet 1953 à avril 1955. Démis de ses fonctions par le comité central du parti communiste, il est remplacé à la présidence du Conseil par Andréas Hegedus. Il est exclu du parti communiste le 3 juillet 1956, réintégré le 14 octobre, alors que l'insurrection éclate le 23 octobre. Le 4 novembre, les chars soviétiques entrent à Budapest, le gouvernement Nagy est dissout le 7 novembre, le 22, Imre Nagy et plusieurs de ses amis, réfugiés à l'ambassade de Yougoslavie, sont conduits à l'état-major soviétique et emmenés en Roumanie. Le 17 juin 1958, Imre Nagy, Pal Maleter et deux de leurs compagnons, accusés de haute trahison, sont exécutés.

ne le souhaiterait par les éléments sur lesquels, pour s'affirmer en face des conservateurs, il est amené à s'appuyer. On relève à cet égard l'audace de nombreux articles de presse et, parmi eux, un article de *Literarni Listy*[1] réclamant, pour la Tchécoslovaquie, la neutralité.

Si cette attitude émotive se prolongeait, il ne paraîtrait pas impossible que l'on en vienne à demander la mise en accusation de M. Novotný. Il s'agirait là d'un geste lourd de conséquences, car il atteindrait fatalement l'URSS. L'affaire de la défection du général Sejna[2], tenu pour un partisan de M. Novotný, et dont il semble bien qu'il ait été impliqué dans une tentative de « coup militaire » en faveur de l'ancien premier secrétaire pourrait sans doute être utilisée à cette fin par les opposants les plus acharnés de M. Novotný. Cette affaire, observe-t-on cependant, porte également un coup à M. Dubček dont peuvent chercher à tirer parti ses adversaires.

D'une manière générale, depuis l'élection de M. Dubček, le Département d'État paraît considérer que le nouveau Premier secrétaire aura des difficultés à trouver, pour la Tchécoslovaquie, un équilibre.

(EU, Europe, Tchécoslovaquie, Politique intérieure, 34-3-1, 1968)

178

M. Georgy, Ambassadeur de France à Cotonou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 31/DAM[3]. *Cotonou, 8 mars 1968.*

La correspondance de cette ambassade a déjà indiqué qu'en dépit de la suspension de l'aide financière directe française[4], les autorités dahoméennes, qui semblent avoir éprouvé quelque déception du peu d'empressement

[1] *Literarni Listy*, nouvelle revue littéraire, aux tendances proches de *Literarni Noviny*, principal organe de contestation des intellectuels, dont la création a été décidée lors du comité central de l'Union des Écrivains tchécoslovaques réuni le 24 janvier 1968.

[2] Le général tchécoslovaque Jan Sejna, communiste convaincu, appartenant à la ligne dure du parti, ami du fils d'Antonin Novotný, alors secrétaire général du parti communiste et président de la République, s'est réfugié aux États-Unis, passant par la Hongrie, la Yougoslavie et l'Italie, à la fin du mois de février 1968. La carrière du général Sejna suivait un cours plus politique que militaire : il était député, membre de la commission de l'Agriculture et du *praesidium* de l'Assemblée nationale, secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque au ministère de la Défense nationale. Cette fuite se produit juste avant qu'il ne soit accusé officiellement de préparer un coup d'État en faveur de Novotný. Le 15 mars, par décret présidentiel, deux hautes personnalités sont révoquées : MM. Kudrna, ministre de l'Intérieur et Bartuska, procureur général. Sur le retentissement de cette affaire et les nombreuses questions qu'elle soulève, étant donné la personnalité et le rôle du général Sejna, se reporter au télégramme de Prague n°s 368 à 371 du 5 mars 1968, non publié.

[3] Cette dépêche est sous-titrée : *le Dahomey et la coopération de la France*.

[4] Décision prise le 28 décembre 1967.

rencontré auprès des autres pays, sont restées conscientes que seule la France pouvait effectivement leur venir en aide.

Leurs relations avec les services de cette mission se sont maintenues apparemment sans nuages, les dirigeants nous témoignant même depuis quelque temps des attentions particulières, et l'éloge que l'on fait de notre assistance technique, militaire ou de nos experts, est significative.

Il est vrai que certains faits récents sont venus à point.

C'est ainsi que le ministre du Développement Rural[1] a pu exprimer « la profonde gratitude du Dahomey » à notre pays, qui, selon lui « se plaît à apporter une coopération étroite et efficiente », à l'occasion de la remise officielle, au titre du Fonds d'aide et de coopération, de deux bateaux cordiers, qui vont permettre la pêche en eaux profondes sur des fonds coralliens, inaccessibles aux chaluts. On apprenait, au même moment que trois avenants à des conventions de financement du FAC, portant sur les projets de développement rural de plusieurs centaines de millions CFA allaient être signés avec la mission d'aide et de coopération[2].

Enfin, trois jours plus tard, la cérémonie d'inauguration, à Parakou, le mardi 27 février, de l'usine d'égrenage de coton construite par la CFDT[3] a permis au lieutenant-colonel Alley, chef de l'État, de souligner dans son allocution « les sentiments d'estime, d'amitié et de gratitude qui l'animent à l'égard du gouvernement français ».

La lecture des extraits de cette allocution permet de juger effectivement des sentiments qui ont été exprimés à cette occasion, et qui ont le même ton d'humilité que la supplique qui fut adressée, il y a quelque temps, au général de Gaulle.

Au fond, les militaires et la population ont compris assez largement notre attitude et sont convaincus qu'aucune négociation d'ensemble ne pourra intervenir avec la France avant la mise en place du nouveau gouvernement issu des élections[4].

Le chef de l'État et la grande majorité de l'opinion pensent toutefois que si quelque chose de grave devait arriver au pays, Paris oublierait sa froideur passagère et viendrait une fois encore à son secours. Cette conviction est d'ailleurs entretenue par les nombreuses personnalités qui se rendent fréquemment en France et rapportent à leur retour des échos favorables

[1] Le capitaine Ibrahim Chabi depuis le 22 décembre 1967.

[2] Des crédits portant sur un montant de 356 millions de francs CFA sont mis à la disposition du Gouvernement dahoméen par le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC). Ils ont pour objet : l'achèvement en 1968 des projets inscrits dans les conventions de financement antérieures, notamment des plantations de palmiers à huile, de cultures vivrières et de développement rural ; l'ouverture de crédits affectés à la recherche agronomique et le financement (1968-1969) d'une nouvelle tranche des travaux dans la palmeraie du Grand Hinvi. Ces conventions sont signées le 23 mars 1968.

[3] CFDT : Compagnie française pour le développement des fibres textiles. La nouvelle usine d'égrenage de coton de Parakou a une capacité initiale de 14 000 T de coton graine, soit 4 800 T de coton fibre. Les investissements ont représenté un montant de 190 millions de francs CFA, dont 80 millions pour le génie civil et 110 millions pour le matériel.

[4] Le référendum pour approbation de la Constitution est fixé au 31 mars, les élections présidentielles au 5 mai.

« sur le dégel des relations franco-dahoméennes » et les assurances qu'elles auraient obtenues des responsables français[1].

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, Relations avec la France, 1968)

179

M. Giovangrandi, Consul général de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 052/AS/C[2]. *Saigon, 9 mars 1968.*

Des dernières informations recueillies sur l'offensive du Têt, notamment des comptes rendus d'interrogatoires de prisonniers, il ressort que sa préparation comportait des lacunes et n'avait manifestement pas atteint le degré de minutie qui caractérise la mise au point des opérations, grandes ou petites, lancées par les forces Vietcong.

On sait maintenant, par exemple, que le commando qui a attaqué le Palais présidentiel n'a disposé que d'un quart d'heure pour étudier dans sa dernière cache, au 7 de la rue Yên Dô, la disposition des lieux sur une maquette de sable. Ainsi s'explique-t-on mieux que le point d'attaque ait été particulièrement mal choisi et que, quoique bénéficiant de l'effet de surprise, les assaillants n'aient pas réussi à atteindre le Palais lui-même.

Il semble par conséquent que l'offensive ait été déclenchée un peu plus tôt que prévu. La décision des alliés d'annuler partiellement leur trêve[3] lui ayant fourni une justification pour rompre complètement la sienne, le commandement de l'armée de libération aurait estimé qu'il trouverait plus d'avantages à profiter de cette circonstance qu'à pousser à fond sa préparation.

Il est d'autre part à peu près certain maintenant que l'offensive du Têt a contraint les Américains à abandonner la plupart des bases avancées qu'ils avaient entrepris d'installer le long de la frontière cambodgienne en application de la stratégie expansionniste du général Westmoreland[4].

[1] Ainsi, Me Martin Borna, ancien ministre des Finances, effectue, dans le courant du mois de janvier 1968, un voyage semi-officiel à Paris, destiné à faciliter les rapports de son successeur, M. Pascal Chabi Kao, avec les autorités françaises. Celui-ci, à l'occasion de la réunion des ministres des Finances de la Zone franc (27 janvier-2 février) à Paris, a pris des contacts dont on ne connaît pas la teneur mais qui alimentent les rumeurs les plus contradictoires quant à un déblocage de l'aide française.

[2] Cette dépêche intitulée : *Situation militaire au Vietnam, mois de février 1968,* est rédigée par M. Raymond Pierre, agent supérieur de première classe, deuxième conseiller au consulat de France à Saigon depuis 1966.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 49/AS du 6 février 1968.

[4] Général William Childs Westmoreland, commandant adjoint à partir de janvier 1964, puis commandant en chef à partir du 1er août 1964 et jusqu'au 10 juin 1968 du *Military Assistance Command Vietnam,* commandement militaire américain au Sud-Vietnam créé en 1962.

Cette offensive enfin a posé avec plus d'acuité que jamais la question de savoir ce que vaut l'armée sud-vietnamienne. Les milieux officiels américains se sont montrés vivement désireux de rassurer l'opinion publique aux États-Unis sur son comportement. D'autres spéculent sur sa solidité en pensant que si l'on devait en arriver à un gouvernement de coalition elle pourrait encore jouer un rôle. Tirant la réalité dans le sens de leurs désirs, les uns et les autres se bercent de nouvelles illusions.

Aucune unité gouvernementale, s'est-on plu à souligner, n'a fait défection pendant la crise ; l'armée sud-vietnamienne s'est vite ressaisie et ses troupes se sont battues sans défaillance pour dégager les villes.

En fait, quand on considère les liens qui attachent étroitement la grande majorité des soldats gouvernementaux à des familles généralement nombreuses, il n'est guère concevable qu'ils puissent passer à l'ennemi en unités constituées. Si d'autre part la réaction de l'armée sud-vietnamienne dans les villes a été relativement prompte et apparemment efficace, c'est surtout parce qu'elle s'est immédiatement toute entière concentrée sur cette tâche ; mais dans le même temps elle abandonnait au Vietcong les campagnes, la pacification et de nombreux postes, le tout à peu près sans combat. Il reste enfin que la manière dont elle a repris le contrôle des villes n'est nullement convaincante : quand elle a rencontré la résistance de l'ennemi, ce n'est guère qu'au moyen de bombardements aériens, au prix de vastes destructions et avec le concours des forces américaines qu'elle en est venue à bout.

On ne saurait juger de l'armée sud-vietnamienne d'après le comportement des « Panthères Noires », le bataillon de parachutistes qui s'est distingué à Huê. Il s'agit d'une unité d'élite, qui ne représente qu'un peu plus de 600 hommes par rapport à un peu plus de 600 000 hommes que comptent les forces gouvernementales et ces hommes, n'ayant aucune grâce à attendre du Vietcong, se battent pratiquement le dos au mur.

La réalité tient dans des considérations beaucoup plus générales. La première est que l'armée sud-vietnamienne a complètement failli dans l'accomplissement des deux seules tâches, auxiliaires au surplus, qui lui restaient confiées en propre : la protection des populations urbaines et la protection des équipes de pacification. La seconde est qu'il ne lui a pas fallu moins d'une quinzaine de jours à Saigon, d'une vingtaine de jours à Huê, et finalement, bon gré, mal gré, l'intervention des troupes américaines, pour reprendre ce qu'elle avait perdu en une nuit. La troisième est que partout les unités gouvernementales qui ont opéré dans les villes se sont conduites comme un ramassis de pillards et que leur seule présence engendre aujourd'hui l'appréhension de la population. Dans Saigon même, les pillages se poursuivent encore actuellement sous couvert d'opérations de contrôle ou de police. C'est un mal aussi incurable que la corruption.

Si l'on regarde les choses en face, les conclusions que l'on peut tirer du comportement de l'armée sud-vietnamienne pendant l'offensive du Têt ne témoignent pas d'un redressement mais tendent plutôt à confirmer ce qu'avaient déjà dit certains journalistes américains de son manque d'âme et de sa médiocrité, comparée aux forces Vietcong.

Pour les Américains, le rôle utile de l'armée sud-vietnamienne se réduit de plus en plus à son rôle politique.

Sur la fin du mois, l'attention des observateurs s'est détournée de la région de Saigon où personne, à l'exception des généraux Thieu[1] et Ky[2], ne semble plus envisager la possibilité, pour l'instant, d'une nouvelle action Vietcong. Elle s'est reportée sur les provinces du Nord où, pendant que se déroulait l'offensive du Têt, les Nord-Vietnamiens ont si bien activé leurs infiltrations que toutes les bases ou positions américaines dans cette région sont maintenant étroitement investies et offrent l'image d'autant d'ilots – à Huê, d'un promontoire – assiégés par la marée des forces ennemies.

Une première observation s'impose, à savoir que l'offensive du Têt n'a engagé que relativement peu d'unités nord-vietnamiennes. D'après les dernières estimations américaines, les Nord-Vietnamiens auraient actuellement au Sud-Vietnam 14 divisions[3] comptant 112 000 hommes, dont 8 en 1re région tactique. On peut considérer que sur ces 14 divisions, les effectifs de deux divisions tout au plus ont participé à l'offensive du Têt. Il est logique de penser avec le commandement américain que le prochain assaut viendra de ces forces nord-vietnamiennes qui n'ont pas encore donné depuis le début de la campagne hiver-printemps.

Dans cette perspective, la question primordiale soumise à la sagacité du général Westmoreland est de savoir quel sera l'objectif de l'ennemi et, par voie de conséquence, l'ampleur de son offensive ainsi que le secteur sur lequel portera son effort principal. Cet objectif sera-t-il de s'emparer par un mouvement tournant en direction de Huê des deux provinces septentrionales pour y installer un gouvernement provisoire du Sud-Vietnam ? Sera-t-il d'essayer de briser la volonté des Américains de continuer la guerre en leur infligeant à Khe Sanh une défaite majeure, mais limitée, du type de Diên Biên Phu ? Sera-t-il autre chose ?

Ce que l'on peut dire sans risque de se tromper, c'est que la situation se présente, sur le plan stratégique, comme si une telle offensive était imminente et, sur le plan tactique, comme si elle devait avoir pour objectif de faire effectivement de Khe Sanh un second Diên Biên Phu.

Sur le plan stratégique, on constate en effet que pour l'heure les forces américaines sont dispersées et fixées par des menaces savamment orchestrées que l'ennemi entretient sur de nombreux points : Saigon, Dak To, Danang, Huê, Dong Ha, Gio Linh, Con Thien, outre d'autres menaces plus diffuses comme celle d'une nouvelle vague d'incursions dans les villes. Par ailleurs, un dispositif de bombardement par mortiers et roquettes, maintenant rôdé, est en place autour de toutes les bases américaines, Cam

[1] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu vice-président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967.

[2] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967.

[3] *Note du texte* : Ce chiffre comprend la 308e stationnée au Laos près de Tchepone.

Ranh désormais comprise. Il paraît capable, le jour venu, d'entraver sensiblement leur activité aérienne.

Sur le plan tactique, l'on a assisté depuis la mi-janvier à l'investissement lent mais continu de Khe Sanh, marqué par la coupure définitive de la nationale 9, les attaques de sondage du 21 janvier, l'enlèvement en quelques heures du camp de Lang Vei le 7 février, des bombardements massifs de la base, l'efficacité croissante du réseau anti-aérien de l'assiégeant, enfin l'inexorable approche des cheminements et des sapes.

Bien que des doutes viennent de s'insinuer dans l'esprit de l'état-major américain quant aux intentions réelles de Giap – l'hypothèse d'une offensive sur Huê a gagné des partisans – il semble cependant que, comme le général Westmoreland s'en est montré jusqu'à présent convaincu, le glaive dans la balance penche toujours du côté de Khe Sanh et que c'est là que se jouera le sort des armes.

Les doutes viennent de l'idée que Giap est trop diabolique pour attaquer là où on l'attend. Ils ont été renforcés par le résultat de récents interrogatoires de prisonniers qui parlent tous de Huê comme de la Mecque à conquérir. Mais n'est-ce pas là que réside précisément le diabolisme de Giap ?

Les raisons qui donnent à penser que la bataille de Khe Sanh aura lieu paraissent plus fortes. Dans l'hypothèse où Khe Sanh ne serait qu'une manœuvre de diversion, on ne voit pas bien en effet quel intérêt aurait le général Giap à employer les 20 000 à 40 000 hommes que l'on suppose entourer Khe Sanh pour en fixer 6 000 chez l'adversaire. En revanche, si Khe Sanh a été conçu à la façon de Diên Biên Phu, le déroulement de l'opération paraît devoir pousser Giap à la poursuivre plutôt que d'y renoncer.

Nous touchons sur ce point la question des similitudes et des différences entre Khe Sanh et Diên Biên Phu. Les similitudes sont suffisamment frappantes pour qu'il ne soit pas besoin de s'y arrêter. Quant aux différences, elles portent essentiellement sur l'énorme puissance de bombardement dont disposent les Américains et sur la possibilité d'intervention de leurs réserves mobiles.

Or, en ce qui concerne le premier point, les faits tendent à prouver jusqu'à présent que cette énorme puissance de bombardement ne constitue pas un élément décisif, susceptible de changer la face des choses par rapport à Diên Biên Phu. Notamment, plus d'une centaine de bombardements de B52[1] n'ont pas pu, contrairement à ce que croyaient les Américains, empêcher les Nord-Vietnamiens de se maintenir sur le terrain et de l'aménager en vue d'un assaut. Il n'apparaît pas non plus que l'artillerie lourde américaine puisse, comme le disait récemment un porte-parole du commandement américain à des journalistes, jouer un rôle efficace lors d'un engagement

[1] Le *Boeing B.52 Stratofortress* est un bombardier subsonique octoréacteur, destiné à l'origine à des missions nucléaires. À l'occasion du conflit vietnamien il est transformé pour pouvoir transporter 24,5 t. de bombes classiques.

décisif. Outre que dans ce cas ses bases seront vraisemblablement attaquées, il est à prévoir que le contact entre combattants sera si étroit qu'il ne lui permettra guère d'intervenir. On ne voit pas par conséquent ce qui, dans l'état actuel des choses, pourrait dissuader le général Giap de livrer bataille à Khe Sanh, si tel est bien son dessein.

Dans cette perspective, le principal atout qui reste en main aux Américains, si l'on compare leur situation à celle des Français à Diên Biên Phu, réside dans la possibilité de faire entrer des réserves dans la bataille au moment décisif. C'est théoriquement un atout important. Notons toutefois que ces réserves devraient être aéroportées et que cela implique de pouvoir disposer de zones d'atterrissage.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

180

M. Yver de la Bruchollerie, Ambassadeur de France à Bujumbura,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 179/AL[1] *Bujumbura, 8 mars 1968.*
Secret.

La totalité des ambassadeurs et consuls du Burundi à l'étranger ont été récemment convoqués à Bujumbura pour participer à une conférence[2] dont l'objet essentiel était de leur rappeler la doctrine officielle de la République en matière de politique étrangère.

Cette réunion exceptionnelle –la première du genre à être tenue depuis la proclamation de la République, le 28 novembre 1966 – a été solennellement ouverte le 4 mars par le chef de l'État, qui a prononcé à cette occasion un important discours, dont on trouvera le texte en annexe à la présente dépêche.

Le colonel Micombero a d'abord rappelé que les principes fondamentaux de sa politique étrangère étaient la neutralité et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États.

Mais cette politique, a-t-il ajouté, doit aussi tenir le plus grand compte des besoins et réalités internes du pays, en particulier de la nécessité de son développement et du « progrès pour tous ».

Ces données majeures vont déterminer, à leur tour, les options fondamentales du Burundi.

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *la définition par le colonel Micombero des lignes de force de la politique extérieure du Burundi*.

[2] La Conférence des ambassadeurs s'est tenue à Bujumbura du 4 au 13 mars 1968. Son objectif est double : décrire ce que doit être la politique extérieure du pays et faire un large tour d'horizon sur l'organisation de la diplomatie burundaise. La réorganisation du ministère des Affaires étrangères a été confiée à un Français, expert des Nations unies, M. Claude Cournot.

1) Vis-à-vis des États voisins, en vertu du principe de non-ingérence, comme d'ailleurs de la charte de l'OUA[1], celui-ci « renforcera l'amitié là où elle est installée et la rechercher là où elle est hésitante ».

2) Vis-à-vis de l'Afrique, il aidera les pays encore dépendants « à sortir de l'emprise du colonialisme » – le but final étant que tout le continent, une fois libéré, « puisse fraterniser et coopérer avec le genre humain tout entier, dans l'égalité et le respect mutuel ».

3) Vis-à-vis des autres peuples enfin, le chef de l'État a déclaré être prêt à coopérer avec eux, « dans le respect des systèmes socio-économiques qu'ils se sont donnés ». Aussi bien les pays en voie de développement ne sauraient-ils négliger aucun expert extérieur. En fait, a même tenu à préciser le chef de l'État – et c'est là sans doute un des points les plus importants de son discours – « le Burundi se soucie assez peu que le monde soit divisé en blocs socialiste et capitaliste. Ce qui nous importe est qu'il y ait des pays développés et des pays en voie de développement… Notre diplomatie doit profiter des uns et des autres, sans accepter pour autant l'aliénation de la souveraineté nationale, ni l'imposition d'une quelconque idéologie qui aboutirait à cette aliénation ».

Une mission de bonne volonté se rendra d'ailleurs prochainement à l'étranger « pour rechercher les moyens de financement des grands projets de développement… et connaître, du même coup, les véritables amis du peuple burundais ».

Il ne s'agit pas, en l'occurrence et toutes ces considérations rappelées, a fait également remarquer le chef de l'État, d'une modification de notre politique étrangère, mais plutôt « de la manière dont il faut l'appliquer en la renforçant ».

Une diplomatie basée sur de tels principes exige enfin, a-t-il conclu, « une connaissance permanente » qui ne peut être que le fait du gouvernement : en l'espèce, ici, le ministre des Affaires étrangères[2] soit, en d'autres termes, la plus nette et plus grande discipline. Aussi, le président a-t-il exhorté les ambassadeurs à s'en tenir, pour l'exercice de cette diplomatie, aux seules instructions de leur Département, comme aussi bien de ne jamais perdre de vue que leur mission devait être principalement inspirée par le souci de hâter le développement du pays. Telles étaient les conditions pour que disparaissent enfin l'anarchie et la démagogie qui avaient jusqu'ici trop souvent caractérisé leurs méthodes.

La déclaration présidentielle avait évidemment pour premier objectif d'appeler solennellement l'attention des chefs de missions diplomatiques sur les principes qui seraient dorénavant à la base de leur action. L'analyse qui précède lui confère toutefois une signification et une portée bien supérieures.

[1] La Charte de l'Organisation de l'Unité africaine a été adoptée lors de la conférence au sommet d'Addis-Abeba tenue du 22 au 26 mai 1963. Se reporter à *D.D.F.*, 1963-I, n°s 183 et 206.

[2] Le ministre des Affaires étrangères est M. Lazare Ntawurishira, Tutsi.

Le chef de l'État s'est d'abord déclaré prêt à coopérer désormais avec toutes les nations. Ainsi, en dépit des prises de position volontiers affichées (« Voies du développement socialiste », volonté de lutter contre l'impérialisme sous toutes ses formes, condamnation de la politique américaine au Vietnam, soutien des pays arabes contre Israël) le Président reconnaît que le Burundi ne saurait escompter son développement de l'assistance des seuls pays de l'Est. Il accueille donc les aides de chaque État, à condition qu'elles soient exemptes de toute ingérence politique – ce dernier avertissement s'adressant sans doute également, soit dit en passant, aux pays « des blocs socialistes ».

On retrouve, par ailleurs, dans le discours du chef de l'État, bien des théories chères à M. Lazare Ntawurishira. N'est-ce pas, en effet, le ministre des Affaires étrangères qui déclarait, le 10 février dernier, devant les membres de la commission des Affaires culturelles du Sénat français en visite à Bujumbura[1] : « Notre neutralité doit être bien comprise… Elle ne consiste pas à se lier avec tel ou tel pays et rejeter les amitiés de tel autre pays… Notre neutralité est mesurable à l'amitié que les pays amis manifestent à l'égard de notre peuple… Elle est quasi-proportionnelle à la compréhension et à l'assistance que nous recevons d'eux… ».

Cette parfaite concordance entre les deux discours paraît, du même coup, faire justice de certaines rumeurs qui circulaient depuis quelque temps dans la capitale quant à une éventuelle disgrâce de M. Ntawurishira.

Sur le plan des relations franco-burundaises, les affirmations du colonel Micombero revêtent aussi un intérêt particulier du fait qu'elles auront été tenues quelques jours avant la réunion à Paris de la commission mixte[2]. Ce pourrait être, en effet, dans la mesure où les demandes burundaises seront satisfaites qu'on jugera ici du « degré d'amitié » de notre pays envers le Burundi, même si les responsables locaux proclament en toute occasion leur très grande sympathie pour la France, leur approbation sans réserve de notre politique extérieure et leurs espoirs en une coopération franco-burundaise accrue.

Il n'est enfin et sans doute pas inutile de constater que ce schéma dressé le 4 mars 1968 par le président Micombero, ne fait guère finalement qu'« intégrer » ses déclarations depuis l'instauration de la République (28 novembre 1966). Par exemple, le premier janvier 1967 : « La politique extérieure du Burundi doit être l'image de sa politique intérieure… Nous

[1] Une délégation de la Commission des Affaires culturelles du Sénat, conduite par M. Louis Gros, a séjourné à Bujumbura du 9 au 12 février 1968. Cette mission a reçu un accueil exceptionnel : audience par le Président de la République, déjeuner officiel auquel tous les Ministres étaient conviés, séances de travail bien préparées et nombreuses. Un grand succès pour l'amitié franco-burundaise et une nouvelle étape dans la coopération entre la France et le Burundi.

[2] La commission mixte de coopération culturelle et technique franco-burundaise tient sa troisième session les 14 et 15 mars, à Paris, en présence de M. Yvon Bourges et de M. François Kisamare, ministre burundais de l'Éducation nationale. Le développement de la coopération concernant l'enseignement, l'agriculture, la planification et la santé publique est à l'étude. Le procès-verbal de cette réunion est classé dans le dossier : *Burundi, Coopération, 1968*.

accueillons à bras ouverts l'aide de tout État, à condition qu'elle ne lèse en rien le privilège de notre souveraineté ».

De même et d'ailleurs M. Marc Manirakiza[1], ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Biha[2], avait-il, dès avril 1966 (cf. dépêche de cette ambassade n° 112/LA du 29 avril 1966), déclaré que la politique étrangère du Burundi devait sans doute tenir compte de la philosophie et de l'histoire du royaume, mais aussi de ses données permanentes, c'est-à-dire essentiellement d'un sous-développement « qui obligerait le pays à recourir à l'aide des pays mieux équipés », d'une démographie galopante et d'un isolement géographique évident. Ces données imposaient au Burundi, poursuivait le ministre de l'époque, « de suivre à l'étranger une ligne prudente et modérée, qui serait autrement inexplicable ».

On s'aperçoit, à la lumière de ces rappels, que les dirigeants Barundi, au temps de la monarchie comme après la proclamation de la République, ont toujours, en finale, placé le réalisme en tête de leurs préoccupations dans leurs relations avec l'étranger : le sous-développement est malheureusement la donnée de base de la diplomatie burundaise, c'est donc à sa suppression que doivent tendre tous les efforts de celle-ci.

ANNEXE

Discours prononcé le 4 mars 1968, par le colonel Micombero, Président de la République, à la séance d'ouverture de la conférence des ambassadeurs du Burundi à l'étranger.

Mes chers camarades,

Il est des moments au cours d'un long et dur voyage, où il faut grouper tous les voyageurs en vue de faire le point du chemin déjà parcouru et d'étudier les moyens les plus adéquats pour arriver rapidement et heureusement au bout du trajet.

Il en est de même aujourd'hui où nous avons l'honneur de rassembler ici tous les chefs de missions diplomatiques et consulaires accrédités à l'étranger.

Nous avons voulu par là, dans le cadre de la révolution que nous avons imprimé à la République, donner l'occasion à chacun d'apporter une contribution positive à l'action de développement que mènent le Parti et son gouvernement.

Cette action de développement, si elle est bien comprise, sur le plan de la politique intérieure du pays, elle est malheureusement souvent contrecarrée lorsqu'il s'agit de la mettre en harmonie avec la politique étrangère.

Nous en sommes arrivés aujourd'hui au stade où il nous faut prévenir certains de nos concitoyens contre des erreurs qui frisent l'anarchie.

Nous avons souvent dit et répété, que les principes directeurs en matière de nos relations avec l'extérieur sont la neutralité et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États souverains.

Il s'agit pour la révolution, de conjuguer les deux principes en partant toujours des réalités burundaises, car, une politique étrangère qui n'est pas basée sur les besoins et les réalités internes d'un pays n'est que de la démagogie. Or, les deux choses nous sont chères sur le plan intérieur comme sur le plan extérieur : c'est la paix dans les familles et le progrès pour tous.

[1] M. Marc Manirakiza, Tutsi, universitaire, ancien ministre des Affaires étrangères sous la monarchie burundaise, contraint à l'exil, il devient administrateur de la Banque africaine de développement puis haut-fonctionnaire des Nations unies.

[2] M. Léopold Biha, ancien secrétaire privé du roi du Burundi, a été Premier ministre du 12 septembre 1965 au 8 juillet 1966.

Dès le début de la révolution, nous nous sommes employés à stabiliser le pays et à lui infuser une nouvelle dynamique de développement. Nous y arriverons grâce à une action énergique et continue et en ayant une politique étrangère et une diplomatie qui tiennent compte des intérêts de notre besoin de développement.

C'est ainsi que chaque révolutionnaire doit comprendre que toute révolution, pour être conséquente, doit être réfléchie, spécialement lorsqu'il s'agit des rapports entre pays souverains. Tout révolutionnaire digne de ce nom doit savoir qu'en politique étrangère comme ailleurs il ne peut y avoir, ni parole ni acte gratuits.

Cela nous mène à rappeler nos options fondamentales vis-à-vis des pays voisins, vis-à-vis de l'Afrique et vis-à-vis du monde en général.

En ce qui concerne les pays voisins, en vertu même du principe de non-ingérence, en vertu aussi de l'article III de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine, nous devons renforcer l'amitié là où elle s'est déjà installée et la rechercher là où elle est hésitante.

En conséquence, le Parti et le Gouvernement doivent s'opposer à tout acte venant du dedans ou du dehors qui tiendrait à opposer la République du Burundi à l'une ou l'autre république voisine, car, en réalité, tout ce qui affaiblit les relations entre États africains indépendants, contribue à freiner les efforts de décolonisation que déploient les États membres de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Et vous savez combien, en vertu des articles II et III de la Charte de l'OUA, les pays membres de cette organisation se sont engagés et donc tenus d'aider les pays africains non encore indépendants à sortir de l'emprise du colonialisme.

En réalité, ce que nous voulons c'est que tout le continent soit libéré pour pouvoir ensuite fraterniser et coopérer avec le genre humain tout entier dans l'égalité et le respect mutuel.

Le point de vue du Parti et du Gouvernement est que nous devons coopérer avec tous les peuples du monde dans le respect des systèmes socio-économiques choisis par eux. Il est impossible en effet, pour un pays en voie de développement, de ne pas tenir compte des apports extérieurs dans le développement d'une nation.

C'est à ce titre, qu'au cours des mois à venir, une mission de bonne volonté visitera un certain nombre de pays étrangers en vue de chercher les moyens de financement de nos grands projets de développement. Ce sera aussi l'occasion pour le Parti et le Gouvernement de connaître, parmi les pays développés, les véritables amis du peuple Burundi, car, nous reconnaîtrons nos véritables amis non pas dans les paroles seulement mais aussi et surtout par la contribution qu'ils apportent à nos efforts de développement. Dorénavant, notre diplomatie devra être active et tenir compte à chaque instant de cette réalité.

Peu importe que le monde soit divisé en blocs socialistes et capitalistes : ce qui importe pour nous est qu'il y a des pays développés et des pays en voie de développement. Ce qui importe aussi est que notre diplomatie puisse profiter des uns et des autres sans accepter pour autant l'aliénation de la souveraineté nationale ni l'imposition d'une quelque idéologie qui aboutirait à celle aliénation.

Dès lors, il est aisé de comprendre qu'une telle politique exige une conscience permanente et doit être à l'abri de toutes initiatives démagogiques. Aucun organe n'est habilité à définir ni à appliquer la politique étrangère de la République, si ce n'est le Gouvernement dont le représentant en la matière est le ministre des Affaires étrangères. C'est pour cela que nous avons exigé des nationaux qu'ils se réfèrent au ministre des Affaires étrangères chaque fois qu'il s'agira de traiter avec les représentants diplomatiques accrédités à Bujumbura. Cela est vrai aussi pour ces représentants lorsqu'il s'agit de traiter avec les nationaux.

Messieurs les ambassadeurs,

Comme vous venez de l'entendre, il ne s'agit pas d'une modification dans la politique de neutralité, mais il s'agit de la manière dont il faut l'appliquer en la renforçant.

En réalité, nous tenons à lui enlever l'aspect démagogique et anarchique que certains veulent lui donner : soit pour les uns, en croyant qu'il est payant de poser des actes gratuits, soit pour les autres, en oubliant que l'État le plus catholique du monde, en l'occurrence l'État du Vatican est aujourd'hui en relation d'amitié avec trois États socialistes et cherche encore à les étendre à d'autres de ce même bloc. Il est donc absurde que certains de nos concitoyens puissent continuer à croire servir la nation en pratiquant un négativisme non-fondé.

Quant au gouvernement, il est de son devoir d'avoir les yeux ouverts sur la nation et sur le monde. En ce qui vous concerne, Messieurs les ambassadeurs, vous savez que vous êtes nos représentants auprès des pays auxquels vous avez été accrédités. Vous êtes les porte-parole du Parti et du Gouvernement et votre rôle est de défendre les intérêts de la République notamment en expliquant et en prospectant le terrain en fonction de notre souci de hâter le progrès du pays.

Durant quatre jours, vous allez avoir l'occasion d'entrer en contact avec la réalité du pays, vous allez, avec les responsables du ministère des Affaires étrangères, avoir l'occasion d'étudier les moyens de coordonner l'action de l'Administration centrale avec celle de nos missions diplomatiques à l'étranger.

Cette conférence que j'ai l'honneur de déclarer ouverte, je souhaite qu'elle connaisse beaucoup de succès, pour l'unité, le travail et le progrès de tous les Barundi.

Vive la République du Burundi.

(Direction d'Afrique-Levant, Burundi, Relations extérieures, 1968)

181

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1419 à 1431. *Washington, 10 mars 1968.*

(*Reçu* : 10 h. 42).

Sentiment du Département d'État sur la conférence de Budapest et la réunion de Sofia.

Le directeur du service de la recherche sur les Affaires soviétiques du Département d'État considère que la conférence de Budapest[1] a marqué un tournant capital dans l'évolution du mouvement communiste[2].

En soi, la décision prise par l'Union soviétique de provoquer la réunion de cette conférence était déjà importante. Moscou n'a cessé de se vouloir,

[1] Cette conférence s'est tenue dans la capitale hongroise du 26 février au 5 mars 1968.

[2] Cette analyse du directeur du service de la recherche sur les affaires soviétiques du Département d'État concernant la Conférence de Budapest et la réunion de Sofia prête à discussion. Elle souligne à juste titre le déclin de l'autorité de l'URSS sur le mouvement communiste international, et cela même dans les PC européens qui pour certains suivent bien Moscou mais sans enthousiasme alors que d'autres comme le PC roumain n'hésitent pas à manifester leurs désaccords. Cet affaiblissement de l'influence du PCUS est encore souligné par l'absence du PC chinois qui plus que tout autre indice est le signe de l'incapacité de Moscou à réunir l'ensemble des « partis frères ». On ne saurait pour autant considérer que ces deux réunions marquent « un tournant capital dans l'évolution du mouvement communiste ». Elles ne fait en effet que prolonger la tendance décelable, depuis assez longtemps déjà, à l'affaiblissement de la cohésion du « camp socialiste avec à sa tête l'Union soviétique » pour reprendre une expression rituelle. Il suffit de rappeler le schisme yougoslave, la rupture avec l'Albanie, avant même le développement de la querelle avec la Chine. Mais Moscou ne demeure pas sans moyen pour répliquer. Au moment où se tiennent la Conférence de Budapest et la réunion de Sofia, « le printemps de Prague » n'est pas loin de sa fin et le PCUS s'apprête à montrer que faute de convaincre, il entend une fois de plus s'imposer. L'URSS parviendra d'ailleurs à l'avenir à réunir encore 75 PC, du 5 au 17 juin 1969, et à en obtenir une déclaration commune même si celle-ci reconnaît à chaque participant un droit à la contestation.

en effet, le centre, l'animateur du mouvement communiste. L'absence de grands conciles et de déclarations communes rendaient cette prétention de moins en moins évidente. En provoquant la réunion de Budapest, pour y annoncer la réunion d'une conférence internationale, l'Union soviétique a choisi de ne rassembler que les partis qui lui restaient fidèles, acceptant le risque de reconnaître l'absence de cohésion du mouvement.

On se demande d'ailleurs au Département d'État si l'Union soviétique n'avait pas espéré longtemps que les partis communistes de Corée du Nord, du Nord-Vietnam et du Japon, viendraient tout de même à Budapest. Quoi qu'il en soit, l'absence des représentants de la moitié des partis communistes au pouvoir révèle l'ampleur des divergences au sein du monde communiste. Moscou demeure certes le centre d'un groupe de partis communistes, mais il ne s'agit plus de l'immense mouvement d'autrefois.

La longue préparation de la conférence a d'ailleurs montré que les partis fidèles à l'Union soviétique se prêtaient malgré tout avec réticence aux manœuvres de Moscou. Les discussions qui ont précédé la réunion de Budapest en ont donné la preuve. De l'avis du Département d'État, d'autres négociations laborieuses sont à prévoir, lorsqu'il s'agira, pour la commission préparatoire de la grande conférence, d'élaborer les documents que celle-ci devra examiner. Alors que cette commission est ouverte à la participation de tous les partis, il paraît fort douteux que le parti communiste roumain souhaite y être représenté.

Pour ce qui est du départ de Budapest de la délégation roumaine, on pense que les assurances préalables données par les Russes à Bucarest sur le déroulement des débats avaient dû rester vagues. Les représentants roumains comptaient sans doute sur l'appui d'autres partis, dont le parti italien vraisemblablement, pour orienter les débats dans un sens qui leur convienne. Ils se trouvèrent finalement isolés au sein de la conférence.

Le discours du délégué syrien leur a sans doute paru un bon prétexte pour quitter les débats sur lesquels ils étaient sans influence. On se demande d'ailleurs au Département d'État si M. Bakdash, tout en exprimant sur la position roumaine des critiques que partageaient d'autres partis, dont bien sur le PCUS, n'a pas cherché, en forçant le ton, à mettre également dans l'embarras l'Union soviétique. Le délégué syrien en voudrait encore à Moscou d'avoir exercé des pressions pour inciter son parti à « se saborder » et ses membres à adhérer à titre individuel aux organismes affiliés au BAAS.

À la réunion consultative du comité politique du Pacte de Varsovie qui vient de s'achever à Sofia, la Roumanie, pense M. H. Sonnenfeld, n'a pas cherché à envenimer les choses. Si elle n'a pas souscrit aux vues soviétiques sur le traité de non-prolifération, elle a signé le communiqué final et la déclaration sur le Vietnam. Ce faisant, elle n'a cependant pas pris d'engagements nouveaux. Ces documents ne vont, en effet, pas au-delà de ceux adoptés par la conférence de Bucarest en 1966.

À en juger par la place accordée dans ces deux documents à la lutte contre l'impérialisme et au soutien au Vietnam, il est évident que c'est sur ce

point, à Sofia comme à Budapest, qu'il était le plus facile aux participants, de proclamer leur identité de vues et leur volonté d'action commune.

On considère d'ailleurs à Washington que l'année prochaine sera, dans le mouvement communiste, une « année anti-impérialiste et anti-américaine » cela se marquera bien sûr dans les déclarations, discours ou documents divers émanant de la conférence de Moscou.

Il est probable que ce renouveau de violence anti-impérialiste retentira dans quelque mesure sur les relations entre l'Union soviétique et les États-Unis. Il pourrait rendre malaisée la ratification par le Congrès américain du futur traité de non-prolifération nucléaire. Le directeur du bureau de la recherche pense néanmoins que le gouvernement américain continuera à rechercher à développer les relations avec l'URSS (aviation civile – échanges culturels). En ce qui concerne les contacts diplomatiques plus discrets entre les deux pays, a-t-il admis, cette vague de propagande anti-américaine n'est pas de grande signification. Ils dépendent bien davantage de l'affaire du Vietnam.

On souligne ici que l'opposition entre les thèses de Bucarest et de Moscou sur le fonctionnement du Pacte de Varsovie n'a pas dû être atténuée par la rencontre de Sofia. On pense que les Roumains ont renouvelé leurs critiques sur le fonctionnement de cette organisation. La perspective d'avoir à se prononcer prochainement sur le traité de non-prolifération des armes nucléaires que l'URSS avait directement négocié et auquel elle entendait faire souscrire ses alliés doit évidemment renforcer les griefs roumains à ce sujet.

Certains observateurs, a enfin indiqué notre interlocuteur, se demandent si la réunion de Sofia n'a pas eu pour but de déterminer une action à Berlin. Il rappelle à ce sujet qu'une réunion du pacte avait précédé de peu l'affaire du mur de Berlin. Toutefois, sans exclure que des échanges de vues aient porté sur l'Allemagne, le Département d'État ne paraît pas partager cette opinion.

(Collection des télégrammes, Washington, 1968)

182

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1557 à 1561. *Bonn, 11 mars 1968.*

(*Reçu* : le 12, 01 h. 15).

Tandis que M. Brandt exprime, à chaque occasion, sa volonté de poursuivre le dialogue avec Moscou, notamment sur le non-recours à la force, et que les services mettent au point le projet de réponse aux documents

soviétiques des 12 octobre[1], 21 novembre[2] et 29 janvier[3], les experts de l'*Auswärtiges Amt* s'expriment avec beaucoup de scepticisme sur l'issue des conversations en cours[4].

Selon eux, les Russes n'ont cessé de durcir leur position. Depuis novembre, ils lient aux engagements de non-recours à la force, la série bien connue des exigences portant sur les frontières, la « RDA », Berlin, les accords de Munich et la question nucléaire, peut-être ne s'agit-il pas là, à proprement parler, de conditions préalables : à part, cependant, la déclaration du 8 décembre[5], qui, sur ce point, paraît claire, les communications soviétiques (celles du 21 novembre et du 29 janvier), sont d'une imprécision calculée. Le gouvernement de Moscou entend sans doute préserver sa liberté de manœuvre. Mais le cadre dans lequel il pose désormais la question du non-recours à la force montre clairement que, pour lui, la négociation doit aboutir à l'équivalent d'un traité de paix.

D'autre part, on est frappé ici par l'insistance avec laquelle les Soviétiques se réfèrent aux accords de Postdam[6]. Ceux-ci consacrent, à leurs yeux, un droit d'intervention permanent dans les affaires intérieures et extérieures de la République fédérale. On y voit l'intention de maintenir l'Allemagne occidentale dans la situation inférieure résultant de ces accords jusqu'au moment où elle accepterait les conditions de Moscou.

Enfin, les experts allemands ne croient pas que l'URSS puisse actuellement se prêter, avec Bonn, à un accord de quelque portée sur le plan politique. Compte tenu des difficultés du « camp socialiste » en Europe, elle n'a sans doute pas intérêt à encourager des perspectives de détente, qui renforceraient, à leur tour, les tendances centrifuges. Les audaces de la

[1] Se reporter à la traduction française de l'aide-mémoire remis par M. Tsarapkine à M. Brandt, le 12 octobre 1967, qui est la première réponse soviétique au projet allemand en date du 7 février 1967, relatif à l'échange de déclarations de non-recours à la force. Ces documents sont classés dans le dossier *République fédérale d'Allemagne*, 6-23-1, Politique extérieure, non-recours à la force, négociations germano-soviétiques, 1967-juin 1968. Voir également le télégramme de Moscou n°s 167 à 4175 du 14 octobre 1967.

[2] La traduction du document remis le 21 novembre 1967 par M. Tsarapkine à M. Brandt est classée dans le dossier précité. Se reporter au télégramme de Bonn du 23 décembre 1967, n°s 6846 à 6856, qui retrace le cheminement des conversations officieuses et confidentielles qui ont eu lieu entre l'*Auswärtiges Amt* et l'ambassadeur de l'Union soviétique à Bonn, M. Tsarapkine, depuis le 7 février 1967.

[3] Le 29 janvier 1968, M. Tsarapkine remet à M. Duckwitz, la réponse du gouvernement soviétique à l'aide-mémoire du 14 décembre 1967. Moscou adopte une position rigide et réclame, en particulier, une définition nette de la part de Bonn concernant la reconnaissance des frontières, la renonciation à la prétention de parler au nom de tous les Allemands, l'abandon des efforts pour accéder à l'arme nucléaire, la renonciation aux « empiètements illégaux » à Berlin et la reconnaissance de la nullité *ab initio* des accords de Munich. La traduction de ce document est transmise par le télégramme de Bonn n°s 592 à 604 du 1er février 1968, non publié.

[4] La traduction de l'aide-mémoire du gouvernement fédéral répondant à ces mémorandums soviétiques sur la renonciation à la force et certaines questions additionnelles est transmise par le télégramme de Bonn n°s 1998 à 2032 du 2 avril 1968, non reproduit.

[5] Cette déclaration condamne la résurgence du « néonazisme » en RFA.

[6] La conférence de Potsdam se tient du 17 juillet au 2 août 1945. Elle est destinée à régler le sort de l'Allemagne. Y participent : le président Harry Truman (États-Unis), Winston Churchill (Royaume-Uni) puis Clement Attlee et Staline (URSS).

Roumanie, les remous qui agitent la Tchécoslovaquie suscitent dans l'esprit de nos interlocuteurs autant d'espoir que d'appréhension : jusqu'à quel point le gouvernement de Moscou pourra-t-il assister, sans réagir, aux évolutions en cours ? Celles-ci ne sont-elles pas, en effet, de nature à remettre, un jour, en cause l'autorité de la présente direction soviétique, non seulement à l'extérieur, mais en URSS même ?

(Europe, République fédérale d'Allemagne, Relations avec l'URSS, 1968)

183

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

De Berlin

N n° 92. *Paris, 11 mars 1968.*

Depuis les événements qui avaient marqué, en avril 1965, la dernière réunion plénière du *Bundestag* à Berlin[1], et pendant près de deux ans, l'ancienne capitale du *Reich* avait, sur le plan international, connu un calme relatif. Mais à partir de 1967, la polémique, toujours latente, au sujet de la ville, de son statut, de ses liens avec la République fédérale a retrouvé une intensité nouvelle.

En effet, à l'Est, et selon des degrés variables selon qu'il s'agit de Pankow ou de Moscou, l'on constate l'affirmation de positions de principe plus tranchées ainsi qu'une série de démarches d'un caractère parfois inédit – mais à l'exclusion, jusqu'ici, de tout incident ou de toute mesure de harcèlement. On se trouve réduit à des conjectures quant aux limites et aux buts de cette attitude ; mais celle-ci s'explique sans doute au moins partiellement par certains aspects de la politique occidentale aussi bien que par l'évolution en cours au sein du camp communiste.

Pendant la période aiguë de la crise de Berlin[2], les dirigeants est-allemands avaient usé de multiples formules pour exprimer à l'égard des secteurs occidentaux des revendications très directes. Selon le cas, Berlin-Ouest était présenté comme situé « sur le territoire » ou « à l'intérieur des frontières » de la DDR – et sans que l'on s'embarrassât, semble-t-il de la

[1] La réunion à Berlin-Ouest du Parlement fédéral allemand a pour conséquence, dès le 23 mars, mais plus particulièrement du 4 au 10 avril 1965, l'interruption partielle par les Soviétiques et les Allemands de l'Est des communications entre le monde libre et les secteurs occidentaux de l'ancienne capitale. Ces événements sont qualifiés de *crise* ou de *petit blocus*. Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1965-I, n°s 65, 72, 147, 162, 169, 177, 178, 250, 310.

[2] On distingue deux crises de Berlin, la première, de juin 1948 à mai 1949, se caractérise par la mise en place d'un gigantesque pont aérien, l'un des plus importants de l'histoire, la seconde en 1959-1961, dont le point culminant est l'édification du mur de Berlin les 17-18 août 1961.

contradiction qui consistait en même temps à qualifier le mur de « frontière d'État ». Cette thèse de l'appartenance de Berlin-Ouest à la RDA se trouvait également exprimée en URSS[1]. Pourtant, au cours de l'année 1963, apparaissait de plus en plus souvent une formule qui allait être officialisée par le traité germano-soviétique du 12 juin 1964. Aux termes de l'article 6 de ce document, Berlin-Ouest était en effet défini comme une « entité politique autonome »[2]. Se substituant à la formule « Berlin-Ouest, ville libre », mais sans nécessairement l'exclure pour l'avenir, elle s'opposait en fait à la revendication ouest-allemande de « Berlin, 11e *Land* » sans pour autant contredire essentiellement les conceptions des trois puissances[3].

Depuis lors, cette définition est restée la thèse officielle de Pankow aussi bien que de Moscou. Pourtant, à une date récente, les autorités soviétiques ont éprouvé le besoin de l'expliciter et de la renforcer, et c'est ainsi qu'à l'automne de 1967, dans un communiqué publié à l'occasion de la visite de M. Ulbricht, et plus récemment dans certaines de leurs notes[4], il est question d'une « entité politique indépendante qui n'appartient pas et n'appartiendra jamais à la République fédérale d'Allemagne ».

Du côté est-allemand, on assiste à une nouvelle offensive verbale qui ne va pas sans flottements, au moins apparents. Le 1er décembre, M. Ulbricht réaffirmait que juridiquement Berlin-Ouest appartient à la RDA[5].

De plus, il soulignait que « pour l'instant » ce territoire restait encore soumis à un régime d'occupation, qu'il convenait d'éliminer pas à pas. Puis, et comme s'il s'agissait de corriger cette déclaration, il précisait, dans son discours du 31 janvier dernier, que Berlin-Ouest était soumis à un « statut d'occupation quadripartite ». Mais en même temps, un article du *Neues Deutschland* s'efforçait de démontrer que ce statut ne saurait s'appliquer à l'ensemble de Berlin. Le premier secrétaire du SED ne faisait d'ailleurs pas mystère de l'existence de divergences entre Moscou et Pankow sur ce sujet puisque, reprenant une idée que le gouvernement est-allemand avait déjà énoncée dans un manifeste de mai 1965, il rappelait le 15 février 1968 le sacrifice que constituait pour l'Allemagne orientale son adhésion à la formule de traité du 12 juin 1964.

Ainsi donc si, dans les grandes lignes, l'Est s'en tient à l'attitude définie par le traité du 12 juin 1964, on voit apparaître, depuis l'année dernière et

[1] *Note infra-marginale du document* : « cf. notamment la revue *L'État soviétique et le Droit* d'octobre 1963 ».

[2] Se référer à la traduction française du traité d'amitié, d'entraide et de coopération entre l'URSS et la RDA, signé le 12 juin 1964, transmise par le télégramme de Moscou du 12 juin 1964 (en clair, sans numéro), non publié.

[3] *Note infra-marginale du document* : « Tandis que Berlin-Est reste désigné de façon désormais classique, comme la « capitale de la RDA ».

[4] *Note infra-marginale du document* : « cf. les lettres de M. Abrassimov en date des 27 juillet 1967 (extension éventuelle à Berlin de la législation d'urgence), 15 octobre 1967 (contre les réunions à Berlin des commissions du *Bundestag*), et 12 février 1968 (qui reprend les griefs faits à la RFA énumérés dans la note remise par M. Tsarapkine à M. Brandt le 6 janvier 1968, à savoir l'extension des activités fédérales à Berlin).

[5] *Discours prononcé par M.* Walter Ulbricht, à Berlin, le 1er décembre 1967 lors de la session plénière de la Chambre du Peuple.

surtout dans la phraséologie de Pankow, des formules qui ne sont sans doute pas inédites, mais qui rappellent celles des périodes troublées.

De ce point de vue, la réaffirmation par Pankow des droits de l'URSS à l'égard de Berlin-Ouest est intéressante, puisqu'elle est aussi un aveu d'incompétence. De fait, la formule n'apparaît guère, si ce n'est indirectement et par implication, dans les textes et les déclarations soviétiques. Cependant, l'intérêt que représente une telle solution pour l'URSS est évident, puisqu'elle la laisse maîtresse du jeu à l'égard de l'Occident.

On sait qu'en 1964, une initiative russe en vue de ressusciter certaines rencontres quadripartites à Berlin, au niveau des conseillers, avait tourné court, à la suite de certaines indiscrétions et, semble-t-il, devant l'hostilité de Pankow. À l'automne dernier, on pouvait croire l'URSS disposée à liquider l'une des survivances du quadripartisme, et à mettre fin aux rencontres bilatérales périodiques entre M. Abrassimov et ses collègues occidentaux. Mais au mois de février, l'ambassadeur soviétique à Pankow s'est au contraire monté désireux de reprendre ces contacts.

Mais, plus que par des affirmations de principe, c'est par ses démarches et son activité diplomatique que l'URSS entend manifester la réalité de ses droits et de ses responsabilités à l'égard de Berlin-Ouest. Effectivement, depuis 1967, le rythme de ses interventions est allé s'intensifiant :

– 5 janvier 1967 : Aide-mémoire remis aux trois ambassadeurs à Moscou au sujet de la déclaration quadripartite du 16 décembre 1966 sur Berlin.

– 26 juillet 1967 : Lettre de M. Abrassimov aux trois ambassadeurs au sujet de l'éventuelle extension à Berlin de la législation d'urgence.

– 15 octobre 1967 : Lettre de M. Abrassimov aux trois ambassadeurs protestant contre les réunions à Berlin des commissions du *Bundestag*.

– 4 janvier 1968 : Démarche de M. Zorine auprès du ministre français des Affaires étrangères au sujet des activités fédérales à Berlin.

– 6 janvier 1968 : Démarche de M. Tsarapkine auprès de M. Brandt sur le même sujet.

– 18 janvier 1968 : Invitation de M. Abrassimov à M. Schütz et mise en garde à propos des activités fédérales à Berlin.

– 22 janvier 1968 : Démarche du conseiller de l'ambassade soviétique à Paris au sujet du discours prononcé par le chancelier Kiesinger à Berlin le 19.

– 12-13 février 1968 : Lettres de M. Abrassimov aux trois ambassadeurs au sujet des activités fédérales à Berlin.

– 4 mars 1968 : Protestation de M. Abrassimov contre la réunion à Berlin-Ouest des commissions du *Bundestag* et du Cabinet fédéral.

Dans ces démarches, on retrouve les thèmes classiques, mais aussi des aspects inédits. Ainsi, la lettre du 15 octobre constituait le premier exemple d'une protestation écrite d'une telle vigueur contre la présence à Berlin des commissions et des groupes parlementaires. Et il ne semble pas qu'il

existe de précédent à la démarche de M. Tsarapkine du 6 janvier auprès du gouvernement fédéral.

Jusqu'ici cependant cette activité diplomatique, et l'orchestration de propagande qui l'entoure ne se sont accompagnés d'aucun incident, d'aucun harcèlement contre la ville et ses accès. Il n'est pas sûr qu'il en soit toujours ainsi et à diverses reprises des responsables est-allemands ou soviétiques[1] ont fait allusion à la possibilité d'une nouvelle crise berlinoise, et de représailles réelles. Quelques mouvements de troupes ont été décelés, quelques vols d'hélicoptères ou de chasseurs ont eu lieu dans les corridors ou à la limite des secteurs occidentaux, au moment de la « semaine parlementaire » de mars 1968 : ils étaient sans doute destinés à manifester à l'Occident la vigilance soviétique qui de fait, ne s'est jamais relâchée depuis 1964.

La position soviétique, telle qu'elle se dessine à travers ces multiples démarches peut donner lieu à deux séries d'interprétations selon que l'on retient surtout ses accents quelque peu menaçants, ou l'intention de préserver le statut dont Moscou ne cesse de se réclamer.

Il est clair, en tout cas, que, contrairement à la crise de 1958, la présence offensive diplomatique n'est nullement, si l'on met à part un propos maladroit de M. Ulbricht dans son discours du 1er décembre, dirigée contre la présence alliée à Berlin, mais contre les activités de la République fédérale. Les divergences entre Bonn et les Alliés en ce domaine sont connues depuis longtemps et, assez tardivement en somme, l'URSS a pu songer à en tirer parti. Peut-être aussi l'Union soviétique estime-t-elle profiter, à Berlin, des divisions accrues qui séparent les trois puissances dans d'autres domaines ? Enfin, il s'agit aussi pour Moscou de marquer, et notamment à l'égard de la RDA, que les questions concernant les secteurs occidentaux sont de son ressort exclusif.

Mais l'action soviétique et est-allemande a peut être ainsi, dans l'esprit de ses auteurs, un caractère défensif. Il est évident que la politique d'ouverture à l'Est de la Grande Coalition[2] a mis la RDA dans l'embarras et lui a ôté l'initiative. Pour parer à cette « menace » qui – malgré ses résultats limités – a dans les pays d'Europe orientale un retentissement très réel, et a fait l'objet des rencontres de Varsovie et de Karlovy-Vary – la tentation peut être grande à l'Est de riposter en « marchant sur le cor au pied » des Occidentaux, pour reprendre l'expression de M. Khrouchtchev.

Il est fort possible aussi que, vue de Moscou et de Pankow, l'attitude de la République fédérale d'Allemagne et peut être aussi celle des trois puissances à l'égard de Berlin aient éveillé de réelles inquiétudes. Dès le départ, et

[1] *Note infra-marginale du document* : « Ainsi, M. Doubinine, dans une conversation avec le directeur politique-adjoint, le 22 janvier 1968, et M. Abrassimov dans les propos tenus à M. Schütz, le 18 janvier », sur ce dernier point, se reporter au télégramme de Bonn nos 437 à 448 du 25 janvier, non repris. Youri Doubinine est conseiller près l'ambassade de l'Union soviétique à Paris. M. François Puaux est directeur-adjoint des Affaires politiques en 1967-1968.

[2] Gouvernement Kiesinger-Brandt, constitué entre la CDU/CSU (démocratie chrétienne) et le SPD (social-démocratie), le 1er décembre 1966.

comme pour donner à une partie de son opinion publique une compensation à la politique de détente, le gouvernement Kiesinger-Brandt, a, en diverses occasions, insisté sur la nécessité de « maintenir l'appartenance de Berlin à la République fédérale »[1], voire de renforcer les liens entre la ville et la fédération. Tels étaient encore les propos tenus par M. Brandt en octobre 1967, et par M. Schütz au lendemain de sa désignation comme maire-chef de gouvernement[2]. D'autre part, la création même de la Grande Coalition donnait une qualité différente aux rapports Berlin-*Bund* puisque le parti qui détenait les leviers de commande de l'ancienne capitale quittait l'opposition pour venir participer au gouvernement fédéral. Et la nomination à la tête du Sénat de M. Schütz, ancien collaborateur de M. Brandt à l'*Auswärtiges Amt*, a dû apparaître comme le signe d'une intégration encore plus poussée de la ville dans la fédération. De plus, les différentes demandes que Bonn ne cessait d'adresser aux Alliés au sujet de la clause berlinoise, des votes des représentants de Berlin au *Bundesrat*, des visites de membres de la *Bundeswehr*, etc. ne sont peut-être pas restées ignorées de l'Est[3].

Enfin, Moscou a pu penser que sur cette question les trois puissances étaient plus disposées que par le passé à laisser les autorités fédérales prendre pied plus largement à Berlin. En effet, pour la première fois, la déclaration quadripartite annexée au communiqué du Conseil Atlantique du 16 décembre 1966[4] était rédigée d'une façon qui paraissait indiquer que la République fédérale était désormais associée aux responsabilités des trois puissances non seulement en ce qui concerne les conditions d'existence de Berlin-Ouest, mais aussi pour ce qui est de sa sécurité. Dans les lettres adressées le 8 novembre 1967[5] par les trois ambassadeurs à M. Abrassimov, les Alliés font également savoir pour la première fois à l'URSS qu'ils « reconnaissent… l'intérêt que la République fédérale d'Allemagne porte au bien-être et à la viabilité de Berlin ».

Sans qu'on puisse parler de crise, la situation actuelle de Berlin se traduit donc par un certain nombre de symptômes : utilisation à l'Est d'un vocabulaire qui rappelle les périodes de tension, multiplication des démarches dont on ne sait si elles déboucheront sur des initiatives concrètes. Dans

[1] *Note infra-marginale du* document : « Déclaration gouvernementale (du chancelier Kiesinger) le 13 décembre 1966 ».

[2] M. Klaus Schütz est désigné maire-gouverneur de Berlin-Ouest le 19 octobre 1967. Les objectifs que se fixe le nouveau Maire-Gouverneur sont exposés dans le télégramme de Bonn n°s 5653 à 5660 du 19 octobre 1967, non publié.

[3] *Note infra-marginale du document* : « À une date plus récente, et peut-être sous l'effet des démarches soviétiques, les dirigeants de Bonn et de Berlin-Ouest insistent davantage sur leur souci de voir maintenir le statut de la ville, en considérant toutefois que font partie de celui-ci les activités fédérales pratiquées jusqu'ici. De même, certaines revendications (clause berlinoise, par exemple) n'ont pas été renouvelées ; la fréquence des « semaines parlementaires » s'est quelque peu espacée ».

[4] Le communiqué final de la réunion des ministres des pays membres de l'Alliance Atlantique des 15-16 décembre 1966 est transmis par le télégramme REPAN n° 519 du 16 décembre 1966.

[5] Les lettres adressées par les trois ambassadeurs occidentaux à M. Abrassimov, le 8 novembre 1967, répondent à celle que l'ambassadeur de l'Union soviétique leur a adressée, le 15 octobre 1967, sur la semaine de travail du *Bundestag* qui doit se tenir à Berlin-Ouest du 16 au 20 novembre.

cette conjoncture, le point de savoir si une crise aiguë risque de se produire dépendra en premier lieu de l'attitude des deux principaux intéressés, l'URSS, qui détient la puissance à l'Est, et la République fédérale qui est plus directement visée et à laquelle jusqu'à présent les Alliés ont laissé une relative autonomie dans le domaine litigieux de ses activités politiques à Berlin.

Or, des deux côtés, sont en jeu une série de considérations qui dépassent le cadre berlinois. Ainsi les Soviétiques sont-ils amenés à tenir compte de la position de la RDA, alliée fidèle et qui tend à devenir plus exigeante. D'autre part, il semble que, pour des raisons soit de fond, soit de tactique, l'URSS soit tentée d'utiliser l'affaire berlinoise en liaison avec le dialogue ouvert avec Bonn sur d'autres sujets, ou encore dans le contexte plus général et diversifié des rapports Est-Ouest.

Du côté allemand, le souci de ne pas provoquer l'Union soviétique est contrebalancé par la volonté de ne pas reculer ; de plus, dans la phase actuelle, on sent chez les dirigeants de Bonn et de Berlin-Ouest le désir de déterminer jusqu'où ils pourraient aller seuls dans les discussions avec l'Est. Enfin, les préoccupations de politique intérieure jouent un rôle non négligeable.

Au total, si la situation est bien moins grave qu'en 1958-1961, elle est aussi beaucoup plus complexe. De ce fait même, on ne peut exclure les risques de malentendus et d'erreurs de calcul pouvant placer l'une des parties dans une position où elle serait menacée de « perdre la face »[1].

Ce contexte confère une particulière importance à l'attitude des trois puissances que leurs responsabilités à Berlin et les positions qu'elles ont toujours défendues situent en fait entre les deux protagonistes. La nécessité de préserver le statut de la ville contre les empiètements des uns et des autres, leur a constamment imposé un comportement fait de prudence et de fermeté, fondé sur le maintien d'une solidarité dans les questions essentielles.

(Europe, République fédérale d'Allemagne,
Question du statut de Berlin, 1968)

[1] *Note infra-marginale du document* : « Une telle situation pourrait se produire lorsque, au plus tard, en 1969, il s'agira d'élire le Président de la République fédérale, élection qui, depuis 1954, a toujours eu lieu à Berlin ».

184

COMPTE RENDU D'ENTRETIEN

Entre M. Couve de Murville et M. Zorine
Le 11 mars 1968

C.R. *Paris, 11 mars 1968.*

M. Zorine présente ses condoléances pour la mort du général Ailleret[1].

M. Zorine. Dans le cadre des consultations mutuelles, je voudrais m'entretenir avec vous du Vietnam et vous parler, en particulier, des trois points suivants :

– la situation au Vietnam

– les démarches et les contacts entre le gouvernement de l'URSS et le gouvernement britannique,

– les décisions séparées ou conjointes que pourraient prendre l'URSS et la France.

a) La situation s'est récemment compliquée au Vietnam, vous le constatez également à en juger par la conversation que j'ai eue avec le président de Gaulle. Le gouvernement américain fait, en faveur de la paix et de la négociation, des déclarations qui sont contredites par ses propres actions. Il cherche tous les prétextes pour ne pas engager la négociation et compte sur le poids des armes pour remporter la victoire militaire. C'est ainsi qu'il a rejeté les propositions que M. Trinh a faites récemment au cours de son interview à l'AFP et qu'il a écarté, certes avec gêne, les propositions de M. U Thant.

b) Nous avons eu avec M. Wilson[2], qui revenait des États-Unis, des entretiens dont nous voulons vous informer. Le Premier ministre britannique a proposé que les deux coprésidents s'entremettent dans le conflit bien que M. Johnson entende ne pas infléchir la ligne tracée à San Antonio. M. Kossyguine lui a répondu que les actions des États-Unis n'étaient guère pacifiques à en juger par l'extension du conflit au Laos et au Cambodge et par les rumeurs qui courent sur le recours éventuel aux armes atomiques tactiques. Pour ramener la paix a ajouté le président du Conseil de l'URSS, les États-Unis n'avaient qu'une décision à prendre, mettre un terme à l'agression. La Grande-Bretagne, comme coprésident de la conférence de Genève, devait agir dans ce sens auprès d'eux.

Comme le sait le gouvernement français, les États-Unis ont l'intention de continuer l'escalade, de renforcer leur activité aérienne contre

[1] Le général Ailleret, chef d'État-major des Armées, est décédé dans un accident d'avion le 9 mars 1968.

[2] Le Très Honorable James Harold Wilson, homme politique britannique, dirigeant du Parti travailliste, membre du Cabinet de guerre, plusieurs fois ministre, chef du groupe du *Labour* à la Chambre des Communes (depuis 1963), Premier ministre depuis octobre 1964.

le Nord-Vietnam et d'envoyer de nouveaux renforts au Sud-Vietnam. À Washington, les dénégations quant à l'emploi des armes atomiques ne convainquent personne et chacun est conscient des risques d'extension de la guerre au Laos et au Cambodge.

Nous partageons l'avis du gouvernement français, et nous pensons, comme lui, que cette guerre peut engendrer une grave crise mondiale, d'autant plus que l'agitation préélectorale qui règne aux États-Unis peut favoriser des décisions inconsidérées de la part de Washington. Le gouvernement de l'URSS s'oppose donc à la politique d'agression des États-Unis au Vietnam et au Sud-Est asiatique. Il augmente son aide à la République démocratique du Nord-Vietnam et apporte son appui moral aux Vietnamiens. Il se tient prêt à faire face à tous les événements.

Comme l'a annoncé en particulier la déclaration commune entre l'URSS et la France, une identité de vues ayant subi l'épreuve du temps existe entre l'URSS et la France. Nous estimons donc utile que l'URSS et la France se consultent pour savoir s'il n'y a pas lieu d'entreprendre des démarches ou des actions, soit séparément, soit conjointement, afin d'amener les États-Unis à être plus conscients de leurs responsabilités, et d'influer si possible sur les événements dans le Sud-Est asiatique.

Le Ministre. Je pense, en effet, que notre analyse de la situation n'est pas très divergente de la vôtre. Nous sommes inquiets de la prolongation et de l'aggravation de la guerre. Nous regrettons que les ouvertures du Nord-Vietnam n'aient pas été entendues à Washington ; nous l'avons d'ailleurs dit dans une déclaration de l'avant-dernier conseil des ministres. Il existe un risque certain de voir la guerre s'étendre au Laos et au Cambodge, et, en dépit des démentis, de voir les Américains recourir aux armes atomiques tactiques. Ce jugement étant acquis, que pouvons-nous faire. Tout dépend des États-Unis et de leur politique qui, à n'en pas douter, est influencée par la proximité des élections. Mais, au-delà de cette considération circonstancielle, il faudrait pouvoir agir sur le gouvernement de Washington, mais, hélas, notre action a peu de poids. Sans doute, le vôtre en-a-t-elle plus ? Nous nous sommes entretenus avec les Américains au lendemain du discours de M. Trinh[1], mais nous nous sommes fait répondre que la position américaine n'avait pas changé depuis le discours de San Antonio.

Comme vous, nous avons discuté de la situation avec le gouvernement de Hanoï ; nous sommes, bien entendu, prêts à le faire également avec vous.

M. Zorine. Ces derniers temps, nous avons essayé de mobiliser l'opinion mondiale contre l'aggravation de la guerre au Vietnam. C'est ainsi que les 67 partis communistes ont adopté une déclaration à Budapest et qu'à Sofia les gouvernements de l'Europe de l'Est ont fait de même. Nous continuerons cette action.

[1] Nguyen Duy Trinh, le ministre des Affaires étrangères du Nord-Vietnam a déclaré lors de la réception d'une délégation mongole : « dès la cessation des bombardements et de tout autre acte de guerre contre la République démocratique du Vietnam, Hanoï engagera des conversations avec les États-Unis sur les problèmes intéressant les deux parties ».

Le Ministre. J'ai lu vos déclarations. L'opinion en France est presque unanime à condamner cette guerre et il en est de même dans tous les pays de l'Europe occidentale.

M. Zorine. Parallèlement à cette mobilisation de l'opinion publique, nous prenons avec les autres pays socialistes les mesures propres à aider la République démocratique du Nord-Vietnam et nous nous tenons prêts à tout événement.

S'agissant de décisions communes entre nous, nous devons y réfléchir. Si vous avez des idées ou des suggestions, nous sommes prêts à en discuter ; de même, si nous avons quelques projets, nous vous le soumettrons.

Le Ministre. Vous ne songez sans doute pas à recourir à l'ONU, nous y sommes, quant à nous, opposés.

M. Zorine. Nous n'y pensons pas car un tel recours équivaudrait à renoncer aux accords de Genève, de plus Hanoï n'est pas membre de l'ONU.

Le Ministre. Pas plus que la Chine.

(Secrétariat général, Entretiens et messages, 1968)

185

M. Lescot, Ambassadeur de France à Amman,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 185 à 187. *Amman, 12 mars 1968.*

(*Reçu* ; le 13 à 10 h. 43).

Les fêtes de l'Adha[1] se sont déroulées à Amman dans un calme empreint d'austérité et de pessimisme. Dans le discours qu'il a adressé à cette occasion à son peuple, le roi n'a pu que noter les sombres perspectives qui s'ouvrent pour le pays du fait du maintien de l'intransigeance d'Israël, de sa mainmise progressive sur les territoires arabes qu'il occupe et du durcissement de sa position, qui s'est traduit à la veille de la fête par l'expulsion du maire de Jérusalem, M. Rawhi El Khatib[2] et par la destruction de demeures dans la ville sainte elle-même.

Hussein, qui s'est engagé à faire son devoir vis-à-vis de la nation arabe toute entière, quelles que soient les épreuves à venir, a salué avec ferveur

[1] L'Aid el Adha (ou Aïd el-Kebir), « la fête du sacrifice », est la fête qui marque chaque année la fin du pèlerinage à la Mecque pour les musulmans.

[2] L'ancien maire du secteur arabe de Jérusalem, Rawhi el Khatib, est interpellé à son domicile à trois heures du matin le 7 mars 1968 sur ordre du ministre israélien de la Défense. Il lui est reproché d'avoir organisé la résistance de la population palestinienne, entretenu des contacts avec Amman, servi d'intermédiaire pour des transferts d'argent, suscité des grèves. Il est conduit au pont Allenby (frontière israélo-palestinienne) et expulsé vers la Jordanie. Voir la dépêche de Jérusalem n° 134/AL du 8 mars 1968 et le télégramme de New York n° 159 du 11 mars 1968, non publiés.

l'éventuelle convocation d'une rencontre au sommet, dont on sait avec quels regrets l'ajournement en janvier dernier avait été accueilli ici (cf. mon télégramme n° 9 du 8 janvier)[1].

On s'apprête à recevoir à Amman une nouvelle fois cette semaine M. Gunnar Jarring[2], sans toutefois dissimuler combien paraissent s'amenuiser à l'heure actuelle les chances d'un quelconque progrès de la mission de l'envoyé d'U Thant. Les inquiétudes se sont encore aggravées depuis qu'ont repris, le long du Jourdain, à la fin de la semaine écoulée, des incidents et des échanges de tirs sporadiques mettant aux prises des unités d'occupation israéliennes avec les commandos El Fatah[3], qu'appuieraient comme auparavant certains éléments irakiens et palestiniens sur lesquels l'État-major jordanien ne peut exercer son contrôle.

(Afrique-Levant, Jordanie, Relations avec Israël)

186

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

La politique extérieure tchécoslovaque depuis l'arrivée au pouvoir de M. Dubček

N[4]. *Paris, 12 mars 1968.*

Depuis que M. Novotný a été remplacé à la tête du Parti par M. Dubček[5], l'évolution de la Tchécoslovaquie ne cesse, sur le plan intérieur, d'aller dans le sens de la libéralisation.

[1] Le télégramme d'Amman n° 9 du 8 janvier 1968 se fait l'écho des regrets du gouvernement jordanien au sujet de l'ajournement de la conférence arabe au sommet prévue pour le 17 janvier. La presse locale, de son côté, déplore « l'égoïsme national » de certains pays.

[2] Gunnar Jarring, diplomate suédois, est nommé, conformément à la résolution 242 (1967) du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour se rendre au Moyen-Orient en vue de favoriser un accord entre les pays intéressés dans le conflit. Il fait plusieurs visites en Jordanie, notamment en mars 1968 ; il constate que le gouvernement jordanien manifeste plus de souplesse vis-à-vis d'Israël que celui de la RAU. Voir le télégramme de Tel-Aviv n° 339 du 20 mars 1969, non publié.

[3] El Fatah, sigle de *Falastin Tahrir Harakat*, est un mouvement de libération de la Palestine fondé en 1949 et connu également sous l'appellation *Al Assifa* (« la tempête ») qui est celle des commandos. À partir de 1961, ceux-ci y exercent leurs activités sous la direction de Yasser Arafat. À l'origine, ils agissent avec l'appui des dirigeants baassistes de Damas, à partir de la Syrie et de Jérusalem, puis dès la fin de l'année 1967 leurs actions sont réalisées à peu près exclusivement à partir du territoire jordanien.

[4] Cette note est rédigée par M. Jean-Pierre Beauchataud, conseiller des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe orientale au Département.

[5] Antonin Novotný est remplacé le 5 janvier 1968 à la tête du comité central du parti communiste tchécoslovaque (PCT) par Alexandre Dubček. Le texte du communiqué publié à l'issue de

Cette évolution entraîne naturellement une question : qu'en est-il en ce qui concerne la politique extérieure ? Le processus de libéralisation s'accompagne-t-il d'un processus parallèle de désatellisation ? Existe-t-il, à tout le moins, certains indices de changement ?

Pour le moment, compte tenu de ce qu'ont été, depuis le plénum de janvier[1], les manifestations officielles de la politique extérieure tchécoslovaque (rencontres internationales, discours du nouveau premier secrétaire, articles de *Rude Pravo*), on peut retenir ce qui suit :

1. *Ligne générale de la politique tchécoslovaque* :

– Dès le 10 janvier, un éditorial de *Rude Pravo*[2] souligne la fidélité de M. Dubček aux principes de la politique léniniste, « fondement des succès de la Tchécoslovaquie, laquelle est un élément indissociable d'un système socialiste mondial étroitement uni à l'URSS ».

– Le 1er février, devant le Congrès des Coopératives[3], M. Dubček affirme : « La ligne générale de la politique extérieure tchécoslovaque ne sera pas changée ».

– Le 22 février, pour le XXe anniversaire des événements de 1948[4], M. Dubček réaffirme : « Nos plans et nos perspectives d'avenir sont inséparables de l'appartenance de la Tchécoslovaquie à la communauté des pays socialistes ». La présence même à la cérémonie de Brejnev, Gomulka,

la réunion du comité central du PCT est transmis par le télégramme de Prague n° 38 du 7 janvier 1968, non repris.

[1] Se reporter à la dépêche de Prague n° 46/EU du 10 janvier 1968, non publiée, intitulée : *le plenum de janvier et les remaniements dans le parti*, qui analyse l'évolution de la crise tout au long de l'année 1967, les décisions prises le 5 janvier et les hypothèses que l'on peut en tirer.

[2] *Rude Pravo* présente, dans son numéro du 10 janvier, une véritable mise au point quant à une évolution possible de la politique extérieure de la Tchécoslovaquie. De larges extraits de ce journal sont repris dans le télégramme de Prague nos 54 à 59 du 10 janvier 1968, non reproduit.

[3] C'est le premier discours que le nouveau chef du PCT prononce depuis son élection. Il se caractérise, d'une part par l'affirmation que rien ne sera changé, tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur, à la ligne générale du parti telle qu'elle a été définie par le XIIIe congrès, d'autre part, par le souci de tenir compte de l'esprit nouveau qui s'est manifesté lors du plenum de janvier du comité central du PCT. Pour plus de détails, voir le télégramme de Prague nos 167 à 175 du 5 février, non publié.

[4] Célébration des événements de février 1948, connus sous le nom de « Coup de Prague » scellant la prise de contrôle de la Tchécoslovaquie par le parti communiste tchécoslovaque. Le 20 février 1948, les douze ministres non-communistes donnent leur démission. Le 25 février, après cinq jours de crise et de pressions de la part des Soviétiques, Beneš, président de la République, cède tout le pouvoir aux staliniens et à leur chef, Klement Gottwald. La frontière occidentale est fermée. Le 7 juin 1948, Beneš donne sa démission de président de la République, poste auquel lui succède Klement Gottwald. Sur cette commémoration et les principaux discours prononcés, se référer aux télégrammes de Prague nos 267 à 271, 272 à 283, 323 à 330 des 23 et 27 février 1968, non reproduits.

Ulbricht, Kadar[1], Jivkov[2], Ceausescu[3] (et d'un représentant de Tito) peut traduire la volonté de Dubček de rappeler solennellement cette solidarité. (À moins, mais cette hypothèse n'a jamais été confirmée, que cette réunion ait été provoquée par Brejnev, ou encore que les invitations aient été lancées par Novotný avant sa chute).

2. *Relations avec l'Union soviétique* :

A. Rapports entre les deux partis.

– Si Brejnev a répondu, en décembre[4], à l'appel de Novotný et s'est rendu, d'ailleurs seul, à Prague, il ne semble pas qu'il ait tenté d'exercer une pression pour maintenir l'ancien Premier ministre à la tête du PC. Plus probablement a-t-il recueilli les assurances des éventuels successeurs sur leur fidélité à la ligne suivie jusqu'alors. Ce voyage de Brejnev n'a sans doute pas été apprécié, mais il n'a probablement pas non plus donné lieu à des éclats difficiles à oublier.

– Depuis le plénum de janvier[5], Moscou n'a, au moins jusqu'à présent, manifesté aucune hostilité apparente au remplacement de Novotný par Dubček à la tête du Parti. Le télégramme de félicitations de Brejnev à Dubček a été normal.

– À Moscou, où il s'est rendu, également seul, pour son voyage « d'investiture », Dubček a été reçu avec beaucoup d'égards[6].

– Tous ces signes ne peuvent cependant faire oublier une évidence : que les Soviétiques ont tout lieu de regretter le remplacement de Novotný par Dubček. Sans doute n'est-il pas inutile de noter à cet égard que, si la *Pravda* a publié le 21 février un article de Dubček, les *Izvestia* ont reproduit le lendemain un article de Novotný.

[1] János Kádár, né Giovanni Csermanek, à Fiume en 1912, combattit aux côtés de la résistance tchécoslovaque pendant la Seconde Guerre mondiale, secrétaire général adjoint du parti communiste hongrois en 1946, il succède à László Rajk comme ministre de l'Intérieur en 1949. Membre du bureau politique du parti communiste hongrois depuis le 18 juillet 1956, premier secrétaire à la place d'Ernö Gerö, membre du cabinet d'Imre Nagy (25 octobre 1956), donc d'abord favorable aux insurgés, il forme un contre-gouvernement qui soutient l'intervention soviétique (4 novembre 1956). Après l'écrasement de l'insurrection, il est Premier ministre jusqu'en 1958, puis de nouveau de 1961 à 1965. Il est premier secrétaire et membre du *praesidium* du parti communiste hongrois depuis 1956.

[2] Todor Jivkov, né en 1911, membre des jeunesses communistes en 1929, il adhère au parti trois ans plus tard, participe à la résistance pendant la guerre et intègre le *politburo* du parti communiste bulgare en 1951 dont il est le secrétaire général depuis 1954, président du Conseil des Ministres depuis novembre 1962.

[3] Nicolae Ceausescu, secrétaire général du parti communiste roumain, président du Conseil d'État depuis mars 1965.

[4] Les 8 et 9 décembre 1967.

[5] Du 3 au 5 janvier 1968.

[6] M. Dubček a effectué une brève visite amicale en Union soviétique sur l'invitation du comité central du parti communiste soviétique, le 30 janvier 1968. Se reporter au télégramme de Prague n° 148 du 1er février 1968, non repris.

B. Problèmes de politique extérieure.

– Communiqué de la rencontre Dubček-Brejnev du 30 janvier : « Les conversations ont porté sur le développement et l'approfondissement de la coopération des deux pays dans tous les domaines… Identité de vue totale sur toutes les questions discutées (situation internationale et situation du mouvement ouvrier)… Les entretiens se sont déroulés dans une atmosphère d'amitié cordiale, de sincérité et de compréhension mutuelle qui correspond au caractère de relations fraternelles, etc. ».

– Discours de Dubček à Prague le 22 février : il exalte « l'unité idéologique et politique du PCT avec le PCUS sur toutes les questions essentielles »[1].

C. Problèmes du mouvement communiste.

En marge de ces observations, il faut noter les positions prises par le délégué tchécoslovaque à la conférence de Budapest[2] elles ont été dans les grandes lignes, proches des soviétiques. M. Koucky s'en est pris aux Chinois et, lors de sa conférence de presse, il a critiqué assez vivement le départ de la délégation roumaine. Il s'est cependant déclaré favorable, à cette même conférence de presse, à une participation de tous les partis (y compris le PC chinois et la Ligue yougoslave) à la préparation et aux assises de la prochaine conférence de Moscou.

3. *Relations avec les autres pays socialistes.*

Plusieurs indices donnent à penser qu'il s'est tout de suite posé un « problème » dans les relations Tchécoslovaquie-RDA, ou plus exactement dans les relations Dubček-Ulbricht.

En effet :

1) Dubček et Kádár se sont rencontrés dès le 4 février[3]. Sur toutes les questions examinées (relations bilatérales, situation internationale, problème du mouvement) une identité de vues totale, déclare le communiqué, s'est manifestée.

2) Dubček et Gomulka[4] se sont rencontrés immédiatement après, le 7 février. Le communiqué fait également état d'une « complète identité

[1] Les déclarations de M. Dubček en date du 22 février, sont résumées dans le télégramme de Prague n° 284 du 24 février 1968, non publié.

[2] La réunion consultative des partis communistes d'Europe de l'Est se tient à Budapest du 26 février au 5 mars 1968. La composition de la délégation du parti communiste tchécoslovaque qui doit s'y rendre, sous la conduite de M. Vladimir Koucky, secrétaire du comité central, ainsi que les instructions qui lui sont données figurent dans le télégramme de Prague n°s 254 à 258 du 21 février 1968.

[3] Dubček et Kadar, premier secrétaire du parti socialiste ouvrier hongrois (PSOH) se sont rencontrés le 4 février en Slovaquie. Sur cette rencontre se reporter au télégramme de Prague n° 166 du 6 février, non reproduit.

[4] Wladislaw Gomulka, premier secrétaire du comité central du parti ouvrier unifié de Pologne (POUP), répondant à l'invitation du comité central du parti communiste tchécoslovaque, s'est rendu le 7 février en Tchécoslovaquie à Ostrava. Le texte du communiqué publié à l'issue de cette rencontre est transmis par le télégramme de Prague n° 194 du 8 février 1968.

de vues » (ce qui est peut-être plus significatif dans la mesure où l'on peut penser que Gomulka a sondé son interlocuteur sur ses idées quant au problème allemand).

3) En revanche, Ulbricht, qui n'avait adressé à Dubček qu'un télégramme de félicitations très sec (à la différence des précédents) attend le 20e anniversaire des événements de février 1948 pour le rencontrer à Prague. À cette occasion, il prononce des paroles qui, au lendemain de l'entrée en vigueur de l'accord sur l'échange de représentations commerciales entre la RFA et la Tchécoslovaquie, ressemblent à un avertissement : « Comme le gouvernement de Bonn n'a pas réussi à brouiller entre eux les pays socialistes, il s'efforce d'étendre son influence à l'Est par l'infiltration psychologique et l'instauration d'une dépendance économique ».

4. *Le problème allemand.*

Ce « problème », dans les relations Ulbricht-Dubček, a très probablement été créé par les réactions maladroites d'Ulbricht. Ulbricht a exprimé tout haut les craintes que Brejnev, sans doute, et Gomulka, sûrement, ressentent. Jusqu'à présent, toutefois, il est difficile de discerner une évolution de Prague sur le problème :

– Le 8 janvier, le gouvernement tchécoslovaque a remis aux trois puissances, et à quelques autres, un mémorandum sur le revanchisme allemand[1]. Le ton en était peut-être plus modéré que le document soviétique auquel il faisait suite. Mais il avait été, selon toute probabilité, préparé avant l'arrivée de Dubček.

– L'approbation, par le gouvernement, de l'accord d'août 1967 sur l'échange de missions commerciales[2] (ce qui signifie l'entrée en vigueur de l'accord) intervient le 31 janvier. Un accueil satisfaisant semble être réservé, par ailleurs, aux premiers fonctionnaires ouest-allemands arrivés de Bonn. Mais il paraît difficile d'attacher une signification particulière à ces deux faits.

– En fait, l'élément essentiel, dans ce secteur de la politique tchécoslovaque, reste l'article de *Rude Pravo* du 10 janvier[3] : « L'alliance de la Tchécoslovaquie avec le premier État socialiste allemand constitue une donnée unilatérale de notre politique, comme l'est également notre attitude

[1] Cet aide-mémoire reprend largement les arguments contenus dans la déclaration soviétique du 8 décembre 1967 pour dénoncer « la croissance de forces néo-nazies et revanchistes en RFA ». Un accent particulier est mis sur les revendications allemandes menaçant l'intégrité territoriale de la Tchécoslovaquie. Se référer aux télégrammes de Washington nos 169 à 173 et 174 à 177 du 9 janvier 1968, non publiés. Ce document a été remis aux gouvernements de la Grande-Bretagne et de la France, ainsi qu'à un certain nombre de pays européens, africains et asiatiques. La traduction française de cet aide-mémoire est classée dans le dossier *Europe, Tchécoslovaquie, politique extérieure, relations avec la RFA, 34-23-9, 1968*.

[2] L'accord avec la République fédérale d'Allemagne (RFA) a été signé à Prague le 3 août 1967. Se reporter à la note du 14 novembre 1967, traitant des *relations de la Tchécoslovaquie avec la RFA*, non reprise.

[3] Voir, à ce sujet, les télégrammes de Prague nos 54 à 59 et 60 et 61 des 10 et 11 janvier 1968, non publiés.

à l'égard de l'Allemagne occidentale, dans son état actuel ». Il est vrai que l'auteur ajoutait : « Le gouvernement de classe et le système politique de la RFA ne constituent pas en eux-mêmes des obstacles à l'existence de relations économiques normales, voire diplomatiques, avec la Tchécoslovaquie » Mais cette déclaration, qui n'est pas en contradiction avec l'attitude suivie jusqu'à présent par Prague, non plus qu'avec celle de Varsovie, de Budapest ou de Sofia, ne suffit pas à elle seule, à indiquer une évolution,

– Dubček, d'ailleurs, réaffirmera le 22 février, à Prague, devant Ulbricht : « Nous vous demandons, Camarade Ulbricht, de faire savoir au parti SED que la Tchécoslovaquie et le Parti tchécoslovaque apportent à votre pays leur ferme appui dans la lutte contre le revanchisme en RFA ».

– Enfin, le 1er mars, à l'occasion d'une visite de Rapacki à Prague[1], le *Rude Pravo* rappelle que leur « commune attitude vis-à-vis du problème allemand » rapproche les Polonais et les Tchèques ;

5. *Les relations avec l'Occident*.

Sont à noter, sous cette rubrique :

a) Les déclarations de M. Dubček sur l'Europe le 22 février à Prague : « La région naturelle de nos intérêts reste l'Europe au cœur de laquelle nous nous trouvons. C'est là que doit se manifester le rôle actif de notre politique étrangère, en cherchant la consolidation de la coopération entre États indépendamment de leur système politique et l'édification des bases d'un système de sécurité collectif ».

b) Deux prises de positions sur les relations économiques avec la CEE.

– Dans la deuxième quinzaine de janvier, un article de M. Babacek[2], dans un hebdomadaire économique : « Il est naturel, déclare le vice-ministre du Commerce extérieur, que la Tchécoslovaquie soit intéressée à l'expansion de son commerce avec le Marché commun ».

– Le 8 février, un propos de M. Cernik (vice-président du Conseil)[3] à des journalistes, propos ainsi rapportés par l'AFP : « La Tchécoslovaquie ne pense pas pouvoir être admise par le Marché commun (*sic*), mais elle manifeste le plus grand intérêt pour collaborer avec chacun des pays membres, et si des voies s'ouvraient pour une collaboration avec le Marché commun, elle ne refuserait pas de l'étudier sérieusement ».

À s'en tenir aux déclarations des dirigeants, un intérêt accru pour l'Europe et, en particulier, pour les relations économiques avec la CEE serait

[1] Le 1er mars, M. Adam Rapacki, ministre polonais des Affaires étrangères, est reçu par le président du Conseil tchécoslovaque, M. Lenart assisté de M. David, ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères. L'entretien a principalement porté sur la question de la sécurité européenne. Voir le télégramme de Varsovie nos 282 à 285 du 2 mars 1968.

[2] Vladimir Babáček est vice-ministre tchécoslovaque du Commerce extérieur depuis 1966.

[3] Oldrich Cernik, vice-Premier ministre, président de la commission nationale de Planification depuis septembre 1963.

le seul élément neuf de la politique extérieure de Prague. Pour tout le reste, en effet, la direction du Parti tchécoslovaque a marqué, depuis le plénum de janvier, sa volonté de persévérer dans la ligne suivie jusqu'à présent par les prédécesseurs (et elle a sans doute trouvé l'occasion de le rappeler au sommet de Sofia)[1].

Mais c'est évidemment là un jugement à nuancer :

– D'une part, il est certain que l'attitude actuelle de M. Dubček obéit à la nécessité de ne pas avoir à lutter sur deux fronts, de ne pas ajouter aux difficultés intérieures celles qui résulteraient inévitablement d'un coup de barre donné à la politique extérieure. À quoi il faut ajouter que l'appareil gouvernemental n'a pas changé, et qu'à Sofia, M. Dubček n'était pas seulement flanqué de M. Lenart (acquis, après tout, aux idées nouvelles) mais aussi de M. David et du général Lomsky[2].

– D'autre part, même si comme il est vraisemblable, M. Dubček est convaincu des bienfaits de l'alliance avec l'URSS, il doit aussi souhaiter que la Tchécoslovaquie cesse d'être l'allié quasi-inconditionnel qu'elle fut sous Novotný.

Si la libération, ou une certaine libéralisation, venait à l'emporter, l'infléchissement dans le sens de la désatellisation devrait logiquement s'ensuivre. Le problème serait peut-être alors, pour la direction du Parti, de freiner ce processus, et de contenir une opinion dont quelques propos permettent de mesurer l'impatience : tel cet article de *Literarni Listy* où s'exprime une opinion favorable à un statut de neutralité de la Tchécoslovaquie telle également cette causerie de Radio-France du 25 février où un commentateur semblait regretter qu'aient été rejetés, il y a des années, les efforts qui tendaient à faire du pays un pont entre l'Est et l'Ouest.

(Europe, Tchécoslovaquie, Politique extérieure, 34-23-1, 1968)

[1] Du 5 au 7 mars se tient à Sofia la session de la commission politique consultative des pays medu Pacte de Varsovie. Les questions à l'ordre du jour portent sur la non-prolifération des armements nucléaires, le problème du Vietnam, la sécurité européenne et le problème allemand. Voir le télégramme de Prague n°s 401 à 404 du 11 mars, non repris.

[2] Le général d'Armée Bohumir Lomsky, né en 1914, membre de la légion tchécoslovaque en Pologne, passe en Union soviétique en 1939, participe comme lieutenant-colonel à la formation de l'Armée tchécoslovaque en exil en URSS, en 1943, il est le chef d'État-major du corps d'Armée tchécoslovaque commandé par le général Ludvik Svoboda, en 1947, chef d'État-major d'une circonscription territoriale militaire de l'Armée tchécoslovaque, général de division, commandant l'académie militaire de Brno de 1951 à 1953, colonel général, ministre adjoint de la Défense nationale de 1954 à 1956, ministre de la Défense nationale depuis avril 1956, il est nommé général d'Armée en décembre 1960. Le général Lomsky est amené à présenter sa démission le 3 avril 1968.

187

M. Francfort, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 375 à 377.
Diffusion réservée.

Belgrade, 15 mars 1968.

(*Reçu* : 19 h. 00).

Le secrétaire d'État suppléant aux Affaires étrangères[1], que j'ai rencontré lors d'une réception, s'est excusé de ce que je n'ai pas été informé, comme il le croyait, par suite d'une confusion dans ses services, de la remise d'un message du président Tito au Président de la République[2].

Ce message fait part des impressions que le président yougoslave a recueillies au cours de son récent voyage en Asie et en Afrique[3] auprès des chefs d'État qu'il a visités sur les perspectives d'une conférence des pays non alignés et demande au général de Gaulle son opinion sur les possibilités d'activisation des pays intéressés au maintien de la paix.

En dehors des chefs d'État qu'il a rencontrés et de ceux de certains des pays non alignés, le général de Gaulle est le seul à recevoir un message personnel du président Tito, qui attache une importance particulière à l'avis du Président de la République et souhaite que s'établisse une correspondance. Les autres pays, comme l'URSS[4] ou les États-Unis[5] ne sont informés oralement que par les ambassadeurs yougoslaves sur place.

D'autre part, M. Pavicevic m'a indiqué qu'en ce qui concerne la conférence méditerranéenne, l'hostilité des partis communistes à l'élargir à d'autres forces politiques, lui faisait maintenant douter de la raison d'être de ce projet.

(Europe, Yougoslavie, Relations avec la France, 37-24-1, 1968)

[1] M. Miso Pavicevic est secrétaire d'État suppléant aux Affaires étrangères de Yougoslavie depuis 1964.

[2] La lettre du maréchal Tito au général de Gaulle est datée du 7 mars 1968.

[3] Le maréchal Tito a effectué un voyage en Orient du 5 janvier au 8 février 1968. Il s'est rendu successivement en visite officielle en Afghanistan (5-10 janvier 1968), au Pakistan oriental et occidental (10-17 janvier), au Cambodge (17-22 janvier), en Inde (22-27 janvier), en Éthiopie (24 janvier-4 février) et en République arabe unie (4-8 février). La visite à Alger, envisagée, n'a pas eu lieu. Sur ce sujet, se reporter à la note de la sous-direction d'Europe orientale, datée du 23 février 1968, non publiée.

[4] M. Dobrivoje Vidic est ambassadeur de la République socialiste fédérative de Yougoslavie à Moscou depuis mars 1965. Voir la dépêche de Belgrade n° 234/EU du 10 mars 1965, non publiée.

[5] M. Bogdan Crnobrnja est ambassadeur de la République socialiste fédérative de Yougoslavie à Washington depuis juillet 1967. Se reporter à la dépêche de Belgrade n° 841/EU du 11 juillet 1967, non reproduite.

188

COMPTE RENDU

De l'entrevue du colonel Mantes[1]*,*
attaché militaire près l'ambassade de France à Prague,
avec le chef de la section de liaison de l'État-major général tchécoslovaque

C.R. *Prague, 15 mars 1968.*
Confidentiel Défense.

Comme j'en avais reçu l'ordre du ministère des Armées le dimanche 10 mars, j'ai demandé à la section de liaison de l'EMG tchécoslovaque une entrevue pour informer verbalement les autorités militaires tchécoslovaques de la mort accidentelle du général d'Armée Ailleret[2], chef d'État-major des Armées. L'entrevue fut fixée au mardi 12 mars – 11 h. 30 (la section de liaison ne reçoit pas le lundi).

Mais, environ deux heures après ma communication téléphonique du lundi 11 mars matin adressée à la section de liaison, je reçus une lettre du colonel Balastik, chef de cette section, qui, en son nom et au nom de ses collaborateurs, me priait d'accepter ses condoléances pour la disparition tragique du général Ailleret et de sa famille. Durant l'après-midi, je reçus une deuxième lettre, cette fois du général d'Armée Rytir[3], chef de l'État-major général de l'armée tchécoslovaque, me demandant d'exprimer au Haut Commandement français ses vives condoléances pour la mort du général Ailleret (cf. mon télégramme n° 11/AFA du 11 mars 1968).

Dès lors, la démarche envisagée pour le mardi 12 n'avait plus de signification et je dus changer mes batteries. J'ai donc rédigé deux lettres de remerciements pour les condoléances exprimées, l'une adressée au général Rytir, l'autre au colonel Balastik et ce sont ces deux lettres que je suis allé porter moi-même à la section de liaison, le mardi 12 mars, de façon à bénéficier de l'occasion ainsi offerte pour bavarder avec les officiers tchèques, ce qui est difficile actuellement.

[1] Le colonel Louis Mantes, de l'infanterie de Marine, est attaché des Forces armées, chef de poste, attaché militaire et de l'Air près l'ambassade de France à Prague depuis juillet 1967.

[2] Le général d'Armée, chef d'État-major des Forces françaises, Charles Ailleret, né le 26 mars 1907, est décédé le 9 mars 1968 à Saint-Denis de la Réunion, lors d'un voyage officiel dans cette île, où il était accompagné de son épouse et de sa fille. Tous les trois trouvent la mort dans un accident d'avion qui provoque la disparition de dix-neuf personnes.

[3] Otakar Rytir, fut officier dans la Légion tchécoslovaque en Pologne en 1939, il émigra en Union soviétique et servit dans le 1er corps d'armée tchécoslovaque de 1939 à 1945, membre du parti communiste tchécoslovaque depuis 1945, commandant du district militaire de Prague avec rang de général de division de 1951 à 1954, lieutenant-général et commandant de la garnison de Prague, 1954-1956, vice-ministre de la Défense nationale de 1956 à 1958, premier vice-ministre de la Défense nationale et commandant de l'État-major général de l'Armée de la République tchèque de 1958 à avril 1968, général d'Armée depuis 1967.

L'entrevue a duré une heure dix et a eu lieu dans le salon de la villa qu'occupe la section de liaison, et qui est le seul bâtiment militaire où pénètrent les attachés militaires. Le colonel Balastik avait à ses côtés le lieutenant-colonel Pivnicka, son adjoint. J'étais accompagné par une interprète de l'ambassade.

La première partie de l'entrevue a porté sur la mort du général Ailleret et de ses compagnons de vol. Le colonel Balastik a renouvelé ses condoléances et exprimé combien, bien qu'il s'agisse d'une armée étrangère, mais étant donné les liens entre la France et la Tchécoslovaquie, la disparition du chef d'État-major général des Armées françaises était ressentie par les Tchèques. J'ai répondu en remerciant et en évoquant la figure du général Ailleret, ainsi que celle du général Carles[1] qui avait été mon chef d'État-major pendant 2 ans.

La seconde partie de la conversation a porté sur des questions d'échange de documents : presse et revues militaires.

Puis, les officiers tchèques m'ayant fait comprendre qu'ils s'attendaient à ce que je leur pose diverses questions sur les événements actuels en Tchécoslovaquie, j'en ai profité pour leur demander (avec beaucoup de prudence) de compléter mon information sur ce que devient l'armée tchécoslovaque dans le contexte politique. Je leur expliquai ce que j'en savais déjà, d'après la lecture des journaux.

Ce fut le colonel Balastik qui me répondit. Ses propos furent très longs, les mots m'en ont paru très pesés. Mais, de même que le lieutenant-colonel Pivnicka, qui prit la parole vers la fin, mon interlocuteur resta très ouvert, voire décontracté.

Dans leur ensemble, les explications qu'il m'a données n'ont fait que refléter fidèlement les idées développées par le général Egyd Pepich[2], chef de la direction politique principale de l'armée, dans son article paru dans le *Rude Pravo* du 8 mars, je les résume ci-après :

– L'armée fournit un plein soutien aux décisions prises au mois de janvier par le Comité central.

[1] Le général de brigade Henri Carles est chef de la division emploi à l'État-major des Armées depuis 1965.

[2] Egyd Pepich, né en 1923, membre du parti communiste slovaque depuis 1941, fit son service militaire dans l'armée slovaque (1943-1944), prit part au soulèvement national slovaque de 1944 puis rejoint la 4e brigade indépendante de l'armée tchécoslovaque, officier, adjoint du commandant de la section politique du groupe de partisans « Ocel » en 1945-1946, adjoint de la section politique d'un régiment, puis chef de la direction politique d'une unité de l'armée tchécoslovaque (1947-1955), député au conseil national slovaque de 1954 à 1964, adjoint au chef de la direction politique principale de l'Armée (1967-1968) et chef de cette direction depuis février 1968. Le major-général Pepich est diplômé de l'Académie politico-militaire soviétique V.I. Lénine, après un stage en 1956-1957. Se reporter au bulletin de l'Attaché des Forces armées françaises à Prague, n° 46/TCH/AFA/CD, du 23 février 1968 ayant pour objet : *Remaniement dans le Haut commandement de l'Armée tchécoslovaque*, non publié. Le général Pepich, nouveau chef des services politiques de l'Armée tchécoslovaque, se rend à Moscou le 20 mars, sur l'invitation de son homologue soviétique, le général Yepishev.

– Ces décisions étaient indispensables parce que la concentration de pouvoirs exagérés dans une même main permettait le développement de situations anormales et néfastes au socialisme.

– Des complications sont venues par suite de la dualité entre la direction politique principale de l'armée et le comité principal du PCT au ministère de la Défense nationale, où agissaient certains communistes selon les directives de la section militaire du Comité central.

– L'armée s'est engagée à fond dans le processus de démocratisation. La démocratie est un héritage non seulement de la 1re République, mais de périodes bien antérieures. Depuis longtemps, l'armée souhaitait un retour à une vraie démocratie, mais les conditions voulues pour y parvenir n'ont pu être réunies qu'au mois de décembre. L'armée n'a pas à intervenir dans la conduite de la politique intérieure, mais elle a le droit et le devoir de participer aux activités politiques.

Un des aspects de la démocratisation est qu'elle permet aux organisations de base existant dans les unités de l'armée d'exprimer leurs points de vue, leur confiance ou leur méfiance envers les dirigeants du pays. D'où ces séries de lettres ouvertes, de motions ou de résolutions établies par les organisations de base[1].

En réponse à une de mes questions, le colonel Balastik me précisa expressément que le but de cette campagne était d'obliger les responsables qui étaient visés à en tirer eux-mêmes les conséquences, c'est-à-dire à démissionner. Il ne s'agit plus maintenant d'arrêter, d'emprisonner, mais d'agir démocratiquement : celui qui est blâmé, critiqué, doit comprendre que le moment est venu pour lui de s'en aller.

Comme je lui demandais qui, en l'occurrence, était visé, le colonel Balastik me répondit : les plus hautes instances du Parti et de la direction. J'essayais de le pousser encore, lui demandant si, comme l'affirmaient certains journaux, il s'agissait du ministre de la Défense[2] et du chef d'État-major général[3], il me répondit qu'il ne pouvait me donner aucun nom, mais qu'il pensait avoir été assez clair et que, d'ailleurs, les motions des organisations de base en parlaient.

[1] Se reporter au bulletin de l'Attaché des Forces armées près l'ambassade de France à Prague n° 79/TCH/AFA/CD du 16 avril 1968, intitulé : *L'Armée tchécoslovaque et la situation politique*, non reproduit, abordant les grandes rubriques de l'actualité militaire : problèmes du Haut commandement, de la jeunesse militaire, de l'Union pour la coopération avec l'Armée, activités de la Direction politique principale.

[2] Le général Lomsky, né en 1914, membre de la légion tchécoslovaque en Pologne, passe en Union soviétique en 1939, participe comme lieutenant-colonel à la formation de l'Armée tchécoslovaque en exil en URSS, en 1943, il est le chef d'État-major du corps d'Armée tchécoslovaque commandé par le général Ludvik Svoboda, en 1947, chef d'État-major d'une circonscription territoriale militaire de l'Armée tchécoslovaque, général de division, commandant l'académie militaire de Brno de 1951 à 1953, colonel général, ministre adjoint de la Défense nationale de 1954 à 1956, ministre de la Défense nationale depuis avril 1956, il est nommé général d'Armée en décembre 1960. Le général Lomsky est amené à présenter sa démission le 3 avril 1968.

[3] Le général d'Armée Otakar Rytir, chef de l'État-major général de l'armée tchécoslovaque.

– L'armée reste fidèle à ses amitiés avec l'armée soviétique, comme à celles avec les armées des autres pays socialistes. Mais elle est favorable à tout ce qui peut contribuer au maintien de la paix.

– Le cas Sejna fut mentionné incidemment, avec répulsion, et cité comme exemple des funestes conséquences de l'ancien système.

– Enfin, le colonel Balastik m'a affirmé que l'armée était bien en mains de ses chefs et de sa direction politique.

Si donc, pour la plupart, les propos du colonel Balastik et ceux, analogues, du lieutenant-colonel Pivnicka, n'ont rien apporté de très nouveau, ils ont cependant confirmé que l'armée donnait son adhésion à la nouvelle orientation définie par le comité central du PCT. De façon nette, ils ont également confirmé que la méthode utilisée par la nouvelle équipe pour se débarrasser de certains dirigeants de l'ancien système était de les amener à démissionner sous la pression des motions de défiance émanant des différents organismes de l'appareil du Parti.

(Europe, Tchécoslovaquie, Relations politiques avec la France, 34-24-1, 1968)

189

M. Bernard, Secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

L.[1] *Paris, 15 mars 1968.*

Vous trouverez, ci-joint, un dossier[2] établi par le secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI) ; ce dossier a pour objet d'analyser les résultats financiers de la politique agricole commune. Il comporte une note de présentation, un bilan financier et un bilan commercial de la politique commune.

Les analyses et les conclusions rassemblées dans ce dossier ont été examinées au cours de cinq réunions qui se sont tenues à ce secrétariat général au cours des mois de janvier et de février 1968 avec le concours des administrations intéressées et du Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (FORMA).

[1] Cette lettre, qui a pour objet : *Résultats financiers de la politique agricole commune*, est rédigée par Jean-René Bernard, inspecteur des Finances depuis 1958, chargé de mission pour les questions économiques et financières auprès du Premier ministre depuis 1962, secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne depuis 1967.

[2] Non reproduit.

Une analyse des aspects financiers de la politique agricole commune est possible puisque les premiers règlements de base datent de 1962 ; elle est sans doute opportune dans la mesure où l'orientation de cette politique semble aujourd'hui contestée par certains de nos partenaires.

En effet, à Bruxelles, au cours des discussions relatives aux règlements sur l'organisation du marché des produits laitiers et de la viande bovine[1], la République fédérale d'Allemagne et l'Italie ont témoigné d'une attitude qui, sans remettre ouvertement en cause les fondements de la politique agricole commune, vise à en limiter les effets.

Une telle position peut s'expliquer, dans une certaine mesure, par des considérations de politique générale, mais elle serait probablement apparue en tout état de cause.

Le calendrier de la construction européenne, l'approche, avec l'année 1970, de la période définitive et de la consolidation du règlement financier, place en effet les États membres devant des choix réellement importants. Or, le coût des décisions prises dans le domaine agricole peut paraître à certains de nos partenaires plus élevé qu'ils ne l'avaient prévu.

Parallèlement, les modalités de fonctionnement des multiples organismes de délibération ou de décision, qui, soit auprès de la Commission, soit auprès du Conseil, définissent la politique agricole et organisent la gestion commune des marchés, présentent certains inconvénients : je ne mentionnerai que pour mémoire le coût administratif du système qui n'est pas cependant négligeable ; pour le gouvernement français, l'inconvénient le plus important consiste sans aucun doute dans la difficulté de faire prendre en considération à Bruxelles certains aspects régionaux ou locaux des problèmes agricoles.

Néanmoins, dans un contexte où tend à s'estomper, chez certains de nos partenaires, le désir de poursuivre le développement normal des activités communautaires, le poids des habitudes et la lourdeur même d'un système qui ne fonctionne avec ce degré d'interpénétration que dans le domaine agricole, constituent une sorte de garantie pour la poursuite du Marché commun.

Le dossier qui vous est transmis ne traite pas de l'ensemble des effets de la politique agricole commune sur le niveau des revenus agricoles.

Cependant, il est clair que la croissance de l'ensemble du revenu agricole est liée pour une large partie à l'effort financier de plus en plus lourd qu'entraîne la politique de soutien des marchés. À cet égard, il est important de savoir si, et dans quelle mesure, la politique agricole commune a permis à la France de transférer vers ses partenaires, une partie des charges de son agriculture.

Il ressort du dossier joint à cette lettre que les règlements européens apportent à notre économie deux sortes d'avantages :

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 110 à 124 du 25 janvier 1968.

– avantage financier de l'ordre de 1 100 millions de francs par an, obtenus grâce aux mécanismes du FEOGA[1] : ce chiffre correspond au solde net qui reviendra au budget français au titre de la campagne 1968/1969, c'est-à-dire pour le premier exercice au cours duquel la plupart des produits agricoles importants sont placés sous le régime du marché unique. Tout se passe comme s'il s'agissait, en définitive, d'un transfert de l'économie allemande au profit de l'économie française et, pour un montant bien moindre, d'un transfert de l'économie belge au profit de l'économie hollandaise. Quant à l'Italie et pour le moment du moins, les résultats de la politique agricole commune sont, pour elle, à peu près neutres ;

– un avantage commercial, puisque nos ventes de produits agricoles dans la Communauté – qui dépassent de plus de deux milliards nos achats – sont effectuées à des prix communautaires, donc sans subvention ; il en résulte pour notre budget une économie théorique de l'ordre de 800 millions de francs.

Il convient, à ce propos, de noter l'insuffisance chez nos partenaires de la part des importations de produits agricoles en provenance des pays de la Communauté puisque les pays tiers couvrent encore 62 % des importations des États membres et ont accru depuis 1958 de plus de cinq milliards de francs leurs ventes dans les pays du Marché commun. Encore faut-il remarquer que l'avantage financier que la France retire du fonctionnement du Marché commun agricole n'est dû, pour une part importante, qu'à une réalisation incomplète de la préférence communautaire.

Le gonflement rapide du FEOGA dont les dépenses atteindront 9 milliards de francs en 1968/1969 en raison notamment du développement des excédents de beurre, de blé et de sucre conduit d'ailleurs naturellement la Commission et certains de nos partenaires à s'interroger sur l'avenir de la politique agricole commune.

Cet accroissement des dépenses – et donc l'avantage relatif, financièrement mesurable, qu'en retire l'économie française – est amplifié sur le plan de la trésorerie, étant donné que certains retards constatés jadis dans les versements du FEOGA aux États membres sont aujourd'hui en voie de résorption.

Le cumul de ce mouvement de rattrapage, dû notamment à la mise en œuvre des accords intervenus sur le versement des acomptes du FEOGA, et de l'augmentation des prix et des quantités auxquels s'appliquent les mécanismes communautaires aboutit à une progression extrêmement rapide des recettes prises en compte par le budget français au titre du FEOGA : c'est ainsi que le solde créditeur net de la section garantie, à l'exclusion des opérations de la section orientation, qui n'était que de 80 millions de

[1] Créé le 14 janvier 1962, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole rachète les surplus agricoles à un prix d'intervention en cas d'effondrement des cours, il opère un prélèvement sur les importations de produits agricoles et subventionne les exportations de la CEE. Dans sa partie orientation, il alloue des crédits pour l'amélioration des structures de l'agriculture européenne.

francs en 1966 et de 150 en 1967 dépassera 700 millions en 1968 et devrait atteindre 1 500 millions en 1969.

En fonction de cette analyse, il semble que nous devrions rechercher, dans l'avenir, la réalisation de deux objectifs essentiels :

– faire en sorte que la préférence communautaire devienne plus effective ;

– consolider les résultats acquis sur le plan financier.

Je laisserai de côté ce qui a trait à l'adaptation de l'appareil français de production et de commercialisation aux exigences du marché européen dans la mesure où il s'agit essentiellement d'un problème d'ordre interne, quel que soit le développement prévisible des programmes communautaires dans ce domaine.

Afin de rendre plus effective la préférence communautaire, il est nécessaire que soient supprimées les dérogations aux règlements dont bénéficient certains de nos partenaires et harmonisées les règlementations administratives ou techniques qui entravent encore les échanges agricoles.

Plus délicats encore sont les problèmes que pose la consolidation des résultats acquis dans le domaine financier. Il semble inévitable d'envisager, en raison du coût croissant de la politique agricole commune, un ralentissement de la progression des dépenses et, à la limite, une stabilisation de celles-ci, du moins pour certains produits.

Je me permets également d'attirer votre attention sur la brièveté du délai pendant lequel sont encore définies les modalités du financement de la politique agricole commune par l'intermédiaire du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) puisque le règlement définitif applicable aux aspects financiers de la politique agricole devrait entrer en vigueur le 1er janvier 1970.

La mise en place en temps voulu du régime applicable dans vingt mois nécessite donc, compte tenu de la durée prévisible des discussions, que le gouvernement arrête assez rapidement sa position sur les problèmes qui se poseront lors du renouvellement du règlement financier agricole.

Il semble que le dossier joint à cette lettre montre qu'un règlement financier satisfaisant présente, pour la France, un grand intérêt.

Le gouvernement pourrait donc, s'il adoptait cette analyse – dont les conclusions n'ont d'ailleurs rien de surprenant – essayer d'obtenir le maintien du régime actuel, sous réserve de quelques aménagements.

Une telle position permettrait peut-être, en évitant une négociation plus large, de ne pas se heurter aux difficultés que soulèverait inévitablement l'affectation à la Communauté de ressources propres, puisque dans cette hypothèse, la ratification par les parlements nationaux d'abandons de recettes, tels que, par exemple, l'affectation des droits de douane, s'avèrerait indispensable. Une plus grande autonomie financière donnée à la Communauté pourrait au surplus conduire certains de nos partenaires à accentuer leur tendance naturelle au renforcement des pouvoirs de

l'Assemblée européenne, tendance qui se manifestera, en tout état de cause, lors de la préparation de la fusion des traités[1].

J'adresse la même lettre et le même dossier à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire[2], à M. le ministre de l'Économie et des Finances[3], et à M. le ministre de l'Agriculture[4].

(Coopération économique, 1967-1971)

190

M. Gorce, Ambassadeur de France à Bagdad,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 528 à 536.
Diffusion réservée.

Bagdad, 17 mars 1968.

(*Reçu* : le 18 à 08 h. 20).

J'ai été reçu[5] hier 16 mars par le général Aref[6] auquel j'ai remis le portrait dédicacé du général de Gaulle que le Département m'avait chargé de lui faire parvenir. Le général Aref m'a prié de renouveler au Président de la République, avec ses sincères remerciements pour cette nouvelle marque de sympathie, l'expression de sa gratitude et celle de Mme Aref pour la sollicitude dont ils avaient été constamment entourés par le général et Mme de Gaulle au cours de leur récente visite à Paris[7].

J'ai ensuite énuméré les différents projets dont l'aboutissement devrait marquer le développement de notre coopération : affaires culturelles, contrat entre la CFP et l'INOC à propos de Roumeilah nord, enfin contrat *Mirage*.

1) Sur le premier point le général Aref m'a laissé entendre que s'agissant de « relancer » l'enseignement de la langue française en Irak, il espérait que

[1] Le Traité de Paris du 18 avril 1951 instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et les traités de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique ou Euratom.

[2] Raymond Marcelin, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire du 7 avril 1967 au 31 mai 1968, puis ministre de l'Intérieur.

[3] Michel Debré, ministre de l'Économie et des Finances du 8 janvier 1966 au 30 mai 1968, puis ministre des Affaires étrangères.

[4] Edgar Faure, président du Conseil des ministres du 23 février 1955 au 1er février 1956, ministre de l'Agriculture depuis le 6 avril 1967.

[5] Pierre Gorce est ambassadeur de France en Irak depuis mars 1967.

[6] Le général Abdul Rahman Mohamed Aref est président de la République d'Irak depuis le 16 avril 1966.

[7] La visite du général Aref à Paris se déroule du 7 au 10 février 1968. Voir la note du 13 février 1968 publiée ci-dessus.

les professeurs mis à la disposition du gouvernement irakien en attendant la formation de professeurs irakiens de français pourraient être pris en charge par la France. J'ai fait remarquer que cela paraissait exclu du moins pour la totalité, mais que j'étais persuadé que nous trouverions un terrain d'accord sur le plan financier avec son gouvernement.

2) À propos de la CFP[1], mon interlocuteur fit remarquer qu'il avait lui-même examiné les termes de la dernière proposition de cette compagnie et qu'il apparaissait qu'ils se trouvaient encore en-dessous de ce que l'INOC estimait pouvoir espérer en raison des facilités exceptionnelles d'exploitation présentées par le champ de Roumeilah.

Je lui ai souligné que les conditions financières étaient certes importantes, mais que des considérations politiques et d'amitié pouvaient également, à mon avis, entrer en ligne de compte. J'ai mentionné notre désir de reprise aussi rapide que possible des pourparlers. Je n'ai pas obtenu d'assurance sur ce point, mais j'ai compris que le chef de l'État irakien mesurait l'intérêt que nous attachions, du côté français, à l'heureuse conclusion de cette affaire.

3) Par contre il s'est longuement étendu sur notre coopération dans le domaine militaire : instruction en France d'officiers et de spécialistes ne se limitant pas à l'aviation, mais s'étendant à d'autres armes, en particulier les blindés, possibilité d'associer comme observateurs certains officiers irakiens à des grandes manœuvres françaises. Il m'a bien assuré qu'il avait donné pour instruction au ministre de la Défense d'accélérer la signature du contrat *Mirage*[2].

Le Président de la République irakienne m'a donc paru décidé à poursuivre la mise en place d'une coopération plus étendue avec la France. C'est sur le plan du projet CFP qu'il m'a donné l'impression d'être le plus réservé, en partie sans doute parce qu'il se sent beaucoup moins à l'aise pour pousser à des décisions dans le domaine pétrolier que dans le domaine militaire.

Comme, en prenant congé, je manifestais l'espoir qu'il pourrait se rendre de nouveau de temps en temps en France et approfondir ainsi ses connaissances sur notre pays, le général Aref me marqua son très vif désir de recevoir à son tour le général de Gaulle.

[1] Après la décision du gouvernement irakien du 10 avril 1967 d'exploiter lui-même le gisement de Roumeilah nord, tâche qu'il ne peut assumer seul, des négociations sont engagées en octobre 1967 entre l'Inoc (société nationale des pétroles irakiens) et la CFP (Compagnie française des pétroles), pour l'exploitation de ce gisement. Voir la note de la Direction des Affaires économiques et financières du 31 janvier 1968 publiée ci-dessus.

[2] Le contrat d'achat de *Mirage* par l'Irak est signé à Bagdad le 6 avril 1968 pour la vente de 54 *Mirage* avec des équipements de rechange, des engins *Matra* et des munitions pour la somme de 793 millions de francs, dont 67 millions pour les munitions et 57 millions pour les engins *Matra*. Le taux d'intérêt est de 5,75 %. L'acompte payable à la commande s'élève à 22 millions de francs, les autres paiements se feront par échéances semestrielles étalées sur huit ans et demi. La clause de révision des prix est plafonnée à 3 % par an à compter du 1er juillet 1968. Les délais de livraison sont fixés entre 13 et 33 mois après le versement du premier acompte. Le contrat prévoit en outre une assistance technique. Voir aussi la note du 31 janvier sur les négociations irakiennes en matière d'armement publiée ci-dessus.

Comme je lui indiquais que j'ignorais quand ce voyage pourrait avoir lieu, il me répondit en riant : « Peut-être après la conclusion d'un grand accord pétrolier entre nos deux pays ».

(Afrique-Levant, Irak, Relations avec la France)

191

M. de Commines de Marsilly, Ambassadeur de France à Fort-Lamy, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 211. *Fort-Lamy, 18 mars 1968.*
Urgent-. Réservé.
(*Reçu* : 15 h. 50).

Je me réfère à mon télégramme n° 200/206.

J'ai été reçu ce matin en audience de congé par le président Tombalbaye, dans son bureau[1] – l'entretien n'a eu d'autre intérêt que de montrer à quel point l'esprit du président est toujours dominé par ses griefs – il m'a reparlé, de façon désordonnée, de la présidence de l'OCAM[2], du comportement des Français, « qui ne respectent pas les lois tchadiennes », et surtout des articles de la presse française citant la *Lettre de Dehème*[3], les *Écoutes*, *Combat*, *Le Monde*, etc. Et il est revenu également sur l'affaire Selingar[4], la mort d'Hazoume, M. Malet[5]. Il m'a dit son étonnement de voir qu'en

[1] M. Guy de Commines de Marsilly a été ambassadeur, haut-représentant de la République française à Fort-Lamy (Tchad) du 28 décembre 1963 au 18 mars 1968. Il est nommé premier conseiller à Bonn.

[2] Le président Tombalbaye est revenu très amer de la conférence de l'OCAM : il espérait succéder au président du Niger, Hamani Diori, à la tête de l'Organisation. Cette présidence aurait représenté pour le président tchadien un renforcement de son autorité et de son prestige et des avantages politiques et économiques pour son pays. Or, ses pairs, ont reconduit, pour un an, exceptionnellement, le président Diori dans ses fonctions.

[3] La *Lettre de Paul Dehème*, fondée en 1944 par un journaliste, Paul de Méritens, est une lettre d'information à l'usage des milieux politiques et économiques. Outre sa propre *Lettre* et le *Courrier de Paul Dehème,* il édite des « annexes » économiques et politiques. Il crée également des services de documentation biographique consacrée aux cabinets ministériels. En avril 1961, le général de Gaulle fait suspendre la publication de sa *Lettre*, Paul Dehème ayant annoncé vingt-quatre heures à l'avance le putsch des généraux. La publication reprend en juillet 1962.

[4] M. Silas Selingar, ancien ministre des Travaux publics chargé de l'Intérieur, ancien directeur de cabinet du Président Tombalbaye, est démis de ses fonctions le 13 octobre 1966 puis arrêté le 27 novembre de la même année, sous la double inculpation de complot contre le chef de l'État et de malversations financières. En décembre 1967, l'affaire Selingar revient au premier plan de l'actualité : le Président tchadien ouvre devant le bureau politique et les militants le dossier du complot Selingar, visant à l'assassiner.

[5] L'affaire Mallet est liée à l'affaire Selingar. L'agent français Mallet, qui a servi au Tchad de juin 1964 à juin 1967, est faussement accusé de comploter contre le régime tchadien, à la suite de soi-disant déclarations de Silas Selingar. Sur le sujet et son dénouement, se reporter aux télégrammes de Fort-Lamy n°s 474 à 478 et 482 à 486 du 24 octobre 1967, non reproduits.

France on blâmait son comportement alors qu'il était le plus francophile des Tchadiens. Cela prouve une fois de plus qu'on ne le comprenait pas.

Tel est l'essentiel de ce que j'ai retenu de propos, qui sont restés vagues mais qui étaient lourds de rancunes accumulées. Il était clair que le président n'attendait même pas de réponses de ma part bien que je me sois efforcé de remettre certaines choses au point. Au bout d'une demi-heure je me suis levé et les adieux ont été ce qu'il voulait qu'ils fussent, c'est-à-dire froids.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, Relations avec la France, 1968)

192

M. Massé, Consul général de France à Luanda,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères

D. n° 62/AL[1]. *Luanda, 18 mars 1968.*

Dans le courant du mois de février dernier, le Mouvement pour la libération de l'Angola (MPLA)[2] a publié plusieurs communiqués faisant état de pertes sévères subies par l'armée portugaise. C'est ainsi que 1939 soldats portugais auraient été tués entre octobre 1966 et août 1967, que cinq avions auraient été abattus, un bateau coulé, une « grande quantité d'armement » saisie. Au cours du seul mois de février, les Portugais auraient eu dans l'enclave de Cabinda[3] 86 tués et un « nombre indéterminé » de blessés.

Toutes ces informations relèvent d'une grande fantaisie et n'ont qu'un très lointain rapport avec la réalité. Si le MPLA a publié des communiqués de victoire, s'il a attaqué en février et pour la première fois depuis plus d'un an la frontière du Cabinda (attaque au cours de laquelle les Portugais n'ont

[1] Cette dépêche, intitulée *La situation militaire*, est signée par M. Robert Massé, conseiller des Affaires étrangères, consul général de France à Luanda (Angola) depuis juillet 1965.

[2] MPLA : Le Mouvement populaire de Libération de l'Angola, issu de la fusion de plusieurs mouvements d'opposition, a été fondé en 1956, et est dirigé à l'époque par Mario Pinto de Andrade puis à dater du 3 décembre 1962 par Agostinho Neto. Des membres du MPLA tentent un soulèvement urbain à Luanda du 4 au 10 février 1961, marquant ainsi les débuts de la lutte pour l'indépendance de l'Angola. Le MPLA est un mouvement de masse, révolutionnaire, dont l'objectif premier est de mobiliser les masses rurales. Le MPLA a des attaches avec l'URSS et les pays de l'Est. Son siège est d'abord fixé, en décembre 1956, à Conakry, puis en décembre 1961, une délégation est ouverte à Brazzaville et une autre à Dakar. Le 3 janvier 1968, Agostinho Neto décide de transférer le siège du Mouvement de Brazzaville en territoire zambien, à Nampuna, sur le Haut-Zambèze, où les rebelles jouissent d'une impunité absolue. Sur l'activité du MPLA, les raisons de ce transfert, se reporter à la dépêche de Luanda n° 32/AL du 29 janvier 1968, non reprise ici.

[3] Cabinda (7 270 km^2), province située au Nord du fleuve Congo, enclavée entre la République du Congo (Brazzaville), et la République démocratique du Congo (Kinshasa), est riche en pétrole, bois, diamants, manganèse, phosphates, café, cacao. La production pétrolière n'est pas soumise aux attaques de la guérilla puisque concentrée au large et secondairement au sud du fleuve Congo.

eu qu'un seul tué et dix blessés) et s'il a annoncé qu'il allait bientôt ouvrir un cinquième front en Angola, c'était uniquement dans l'espoir d'obtenir sa reconnaissance par l'OUA[1] lors de la dernière réunion d'Addis-Abeba[2]. D'après mes interlocuteurs portugais les problèmes angolais n'ont été que brièvement débattus à Addis-Abeba où M. Roberto Holden, chef du GRAE[3], est toujours considéré comme le seul représentant officiel du nationalisme angolais. Cette attitude de l'Organisation de l'Unité Africaine, est d'ailleurs assez étonnante, car les efforts déployés actuellement sur le plan militaire par le MPLA sont beaucoup plus importants que ceux du GRAE.

J'ai pu me procurer les chiffres exacts concernant la guérilla en Angola. Comme pourra le constater le Département, ils apportent un démenti aux communiqués publiés par les mouvements nationalistes qui omettent régulièrement de mentionner leurs pertes.

Pertes Portugaises

	1965 Front Nord-Est	1966 Front Nord-Est	1967
Tués	148	99 +37 = 136	160 + 136 = 296
Blessés	419	348 + 114 = 462	435 + 263 = 698

Pertes des Nationalistes

	1965 Front Nord-Est	1966 Front Nord-Est	1967
Tués	550	400 + 380 = 780	530 + 920 = 1 450
Blessés	470	310 + 40 = 350	250 + 210 = 460
Prisonniers	780	830 + 130 = 960	480 + 1 580 = 2 060

[1] OUA : l'Organisation de l'Unité africaine a été créée lors de la conférence au sommet d'Addis-Abeba (Éthiopie) qui s'est tenue du 22 au 26 mai 1963. Se reporter à *D.D.F.* 1963-I, n° 206.

[2] Le Conseil des ministres de l'OUA, réuni à Addis-Abeba, du 19 au 24 février 1968, propose de réviser le statut du GRAE (gouvernement révolutionnaire angolais en exil) et condamne la politique du gouvernement portugais.

[3] Le GRAE ou gouvernement révolutionnaire angolais en exil, est depuis 1963 l'exécutif du Front de Libération nationale de l'Angola. Le siège du GRAE est basé à Kinshasa. Il est reconnu par le gouvernement du Congo-Kinshasa, la plupart des États africains et par l'OUA, ce qui en fait le seul mouvement représentatif de l'Angola. Le président en est Holden Roberto, fondateur, en 1957, du mouvement angolais de libération UPA (Union des peuples angolais) transformé en 1962 en Front national de Libération de l'Angola (FNLA).

Nombre d'attaques effectuées par les guérilleros

1965	1966	1967
1 170	1 100	1 030

Il ressort de ces chiffres que la rébellion s'est nettement intensifiée au cours de ces trois dernières années. Les pertes ont augmenté des deux côtés et ont pour ainsi dire doublé entre 1966 et 1967. Le rapport où j'ai puisé ces renseignements précise également que les attaques ennemies sont mieux organisées et plus puissantes, l'ennemi disposant maintenant d'un armement moderne et homogène. Il ajoute que si le nombre des attaques ennemies est en régression, leur violence est par contre beaucoup plus forte, ce qui explique l'augmentation des pertes.

Cette situation préoccupe les autorités portugaises qui peuvent difficilement faire face à une guerre larvée qui se déroule aujourd'hui sur près de la moitié de l'Angola, soit un territoire aussi grand que la France.

On laisse entendre à Luanda que le récent départ du commandant en chef des forces armées, le général Soares Pereira, et son remplacement par le général de Almeida Viana[1], commandant des forces aériennes, qui fait preuve de beaucoup plus de dynamisme que son prédécesseur en multipliant les réunions d'États-majors et en se rendant personnellement sur les divers fronts, sont le prélude à une évolution de l'activité militaire portugaise. On voit mal pourtant comment une armée de 65 000 hommes, pourrait arriver à bout d'une subversion qui ne cesse de s'étendre.

La *Gazette de Lausanne* avait annoncé en février dernier dans un article intitulé « Solidarité blanche » que « des unités paramilitaires sud-africaines seraient envoyées en Angola pour renforcer les forces militaires portugaises. Le rôle essentiel de ces unités consisterait à empêcher des bandes de maquisards de traverser, à partir de la Zambie, le territoire angolais pour se rendre dans le Sud-Ouest Africain ». Le journal a repris récemment cette information en précisant que des contacts ont lieu entre les chefs militaires portugais et africains. Ces informations paraissent exactes. Des conversations d'États-majors se tiennent assez régulièrement à Pretoria et à Luanda. Le chef d'État-major de l'armée sud-africaine[2] est venu lui-même à Luanda il y a quelques mois. Mes interlocuteurs portugais reconnaissent également que des troupes aéroportées d'Afrique du Sud patrouillent sur toute la longueur de la frontière nord du Sud-Ouest Africain et disposent d'un nombre important d'hélicoptères, mais ils m'ont affirmé qu'aucune unité sud-africaine n'avait pénétré en Angola à l'exception d'un hélicoptère qui avait recueilli des blessés civils portugais. On peut pourtant se demander comment cet hélicoptère a pu recueillir des blessés, victimes des

[1] Le général Joao de Almeida Viana est nommé, au début de l'année 1968, commandant en chef des forces armées portugaises en Angola.

[2] Le général Charles Alan Fraser est chef d'État-major de l'armée sud-africaine depuis le 1er juillet 1966.

terroristes, s'il ne survolait pas le territoire angolais. En tout état de cause, le blocage de cette frontière par les Sud-Africains, empêche la subversion de s'étendre vers le sud de l'Angola et épaule sérieusement le dispositif défensif portugais.

(Direction d'Afrique-Levant (Afrique), Angola, 1966-1972, 1968)

193

M. Bérard, Ambassadeur, Représentant permanent de la France au Conseil de Sécurité et chef de la Mission permanente française auprès des Nations unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 721.
Urgent.

New York, 19 mars 1968.

(*Reçu* : 20 h. 36).

J'ai l'honneur de vous adresser l'intervention que j'ai prononcée à la séance du Conseil de sécurité sur Chypre, le lundi 18 mars.

Citation :

Le Conseil de sécurité s'est réuni pour prendre une fois de plus une décision concernant le maintien à Chypre de la force des Nations unies dont le mandat vient à expiration le 26 mars. La délégation française souhaite expliquer brièvement sa position à l'égard du projet de résolution dont il vient de nous être donné lecture.

Ma délégation ne fait pas d'objections à la prolongation de courte durée de cette mission, telle que cette mission est prévue par la résolution du 4 mars 1964[1]. Toutefois, elle tient à marquer, ainsi qu'elle a eu l'occasion de le faire en décembre dernier, que la présence de la force ne saurait évidemment tenir lieu de règlement de la question. S'accommoder du *statu quo*, différer encore l'amorce d'un règlement durable ne peut que conduire à un immobilisme dangereux.

Or, le dernier rapport du Secrétaire général[2] comporte des aspects nettement encourageants. Il est satisfaisant en effet de voir confirmer par ce rapport que, du fait des circonstances et en raison des diverses mesures qui

[1] Le texte officiel de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité, le 4 mars 1964, sous le n° 186 (1964), est publié dans le document des Nations unies, Conseil de sécurité, S/5575.

[2] Le rapport du Secrétaire général de l'Organisation en date du 15 mars 1968 (S/8446), couvrant la période du 9 décembre 1967 au 8 mars 1968, constate l'amélioration de l'atmosphère dans l'Ile tout en soulignant qu'aucune solution n'a été apportée aux questions fondamentales. Le Secrétaire général constate que les entretiens qui se sont déroulés dans le cadre de ses bons offices n'ont pas réussi à combler l'écart entre les opinions divergentes des parties. Il recommande de proroger pour trois mois encore la présence de la force des Nations unies à Chypre.

ont été prises dans l'île, la période de trois mois sur laquelle porte l'observation du Secrétaire général a été l'une des plus calmes qu'ait connue Chypre depuis les troubles de 1963. Le rapport ne dissimule pas, cependant, que les questions fondamentales ne sont pas résolues et qu'en fin de compte, seules les parties elles-mêmes peuvent créer l'évolution nécessaire à un règlement définitif.

C'est assurément dans cette voie, c'est-à-dire par l'instauration d'un dialogue étendu à toutes les parties intéressées, que des progrès peuvent et doivent être accomplis vers une paix véritable.

Tel est, M. le Président, l'esprit et l'espoir dans lesquels la délégation française, qui rend hommage aux efforts poursuivis par notre Secrétaire général et par ses représentants sur place, donne son accord au maintien de la force des Nations unies à Chypre pour une nouvelle période de trois mois[1].

Fin de citation

(Nations unies, Conseil de sécurité, Chypre, S-23-2-C, mars 1968)

194

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
POUR LE MINISTRE

Traité de non-prolifération des armes nucléaires
État de la négociation (10 janvier – 15 mars)

N. *Paris, 19 mars 1968.*

La négociation du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires[2] vient de franchir une nouvelle étape. Américains et Soviétiques se sont mis d'accord sur un projet de traité « complet et définitif »[3] et la conférence de Genève a suspendu ses travaux[4] après avoir transmis aux Nations unies

[1] La résolution 247 (1968) est adoptée, à l'unanimité, à la suite d'un consensus, le 18 mars 1968.

[2] Au sujet du traité de non-prolifération nucléaire ou TNP, voir *D.D.F.*, 1967-II, n°s 94 et 124.

[3] Le texte d'un projet de traité de non-prolifération est remis le 18 janvier 1967 aux participants de la conférence du Désarmement à Genève. (Voir le télégramme de Genève n° 34 du 19 janvier 1968, non publié). Ce texte est étudié et le 14 mars, la conférence de Genève soumet à l'Assemblée générale un projet de traité de non-prolifération « définitif et durable » qui comprend un article III sur les garanties.

[4] La conférence de Genève, ajournée depuis le 14 décembre 1967, reprend ses travaux le 18 janvier 1968 et les suspend le 14 mars 1968 après le dépôt du projet de traité de non-prolifération devant l'Assemblée générale.

son rapport d'ensemble sur l'affaire. Désormais c'est à New York que se discutera le sort de celle-ci au cours d'une session de l'Assemblée générale qui s'ouvrira selon toute probabilité dans le courant du mois d'avril[1].

De plus, en marge de la négociation du traité lui-même, Anglo-Saxons et Soviétiques ont présenté au Comité des Dix-Huit le projet de résolution[2] qu'ils ont l'intention de déposer devant le Conseil de sécurité en vue de répondre, par ce biais, aux préoccupations des États qui renonceraient à l'option atomique concernant leur protection contre une agression nucléaire.

I. *Le projet de traité complet et définitif.*

a) Le projet « complet » du 18 janvier[3]

Américains et Soviétiques étaient d'accord sur l'essentiel depuis plus d'un an, abstraction faite des retards dus au climat politique, les objections des principaux intéressés, c'est-à-dire des États non-nucléaires, avaient empêché la mise au point d'un projet définitif de traité. Il s'agissait avant tout de répondre aux objections de la République fédérale d'Allemagne dont la signature constitue pour l'URSS la raison principale de l'entreprise mais que les États-Unis voulaient traiter avec certains ménagements. L'effort porta essentiellement sur la question des contrôles et aboutit le 18 janvier à la présentation d'un projet comportant pour la première fois un article portant sur ce point (a. III).

Cet article, affirment les Américains, tient compte des principes énoncés à Luxembourg le 27 octobre 1967[4] par les membres non-nucléaires de l'Euratom, à l'exception de celui concernant le maintien des approvisionnements durant la période intérimaire :

1) Il prévoit que les contrôles porteront sur les circuits de matières fissiles, les installations n'étant pas mentionnées.

2) Il laisse à l'Euratom la possibilité de jouer un rôle dans la négociation des contrôles en prévoyant que ces derniers feront l'objet d'accords négociés avec l'Agence de Vienne, soit individuellement par chaque État, soit conjointement par plusieurs d'entre eux.

[1] L'Assemblée générale réunie en XXIIe session reprend ses travaux du 24 avril 1968 au 23 septembre 1968.

[2] Le 7 mars 1968, les États-Unis, l'URSS et la Grande-Bretagne présentent à la conférence du Désarmement de Genève un projet de résolution concernant les garanties aux pays non-nucléaires qui seraient parties au traité de non-prolifération. Ce projet comporte trois points. Voir le télégramme de Genève n° 232 du 7 mars 1968, non publié.

[3] Le texte du traité de non-prolifération des armes nucléaires, déposé le 18 janvier 1968 à la conférence du Désarmement à Genève, consacre l'entente intervenue entre les États-Unis et l'URSS sur un texte complet d'accord comprenant en particulier pour la première fois des dispositions sur le contrôle (article III). Par rapport au projet déposé le 24 août 1967, il comprend, outre le texte concernant les contrôles, trois articles nouveaux. Quatre articles anciens ont été modifiés ou complétés (voir la note du service du Désarmement du 22 janvier 1968, non publiée).

[4] Le 27 octobre 1967, la Belgique, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, énoncent cinq principes pour servir de base à la discussion sur un article du traité de non-prolifération nucléaire concernant les contrôles. Le texte de ces principes est annexé à la note du service du Désarmement du 3 avril 1968 au sujet de la question de la non-prolifération des armes nucléaires, non publiée.

3) Les contrôles viseront seulement à vérifier la manière dont les États non-nucléaires respecteront le traité.

4) Un délai déterminé est fixé pour la conclusion des accords avec l'AIEA, mais aucune clause de « guillotine » n'est prévue.

b) Le projet « définitif » du 11 mars

L'existence d'un article III n'était pas la seule nouveauté du projet du 18 janvier. Il complétait ou modifiait le projet antérieur du 24 août 1967[1] sur un certain nombre de points, pour tenir compte des desideratas exprimés entre temps sur le droit des non-nucléaires d'accéder à la science et à la technologie nucléaire, sur le désarmement véritable, la durée du traité et sa procédure de révision.

D'autres amendements devaient être apportés dans le même esprit au texte du 18 janvier et c'est le 11 mars qu'un texte définitif – du moins dans l'esprit des Américains et des Soviétiques – fut déposé par ces derniers. Ce texte limite la durée du traité à vingt-cinq ans et admet le principe d'une conférence de révision tous les cinq ans, sous réserve de l'accord de la majorité.

II. *Le rapport du Comité des Dix-Huit à l'Assemblée générale*[2]

Abstraction faite de l'article III, seules ces deux dernières dispositions représentent des concessions réelles aux points de vue développés par les non-nucléaires. Les autres revêtent un caractère surtout formel. Quant à l'article sur les contrôles, son texte est ambigu : il ne tranche pas le problème Euratom-AIEA. Il en reporte seulement la solution au stade des négociations prévues entre les États non-nucléaires et l'Agence de Vienne. Des déclarations faites à Genève par les représentants des pays de l'Est sont venues confirmer que les Américains étaient peut-être trop optimistes dans leur interprétation des clauses de cet article. Aussi les Allemands ont-ils demandé à leurs partenaires de l'OTAN de s'en porter garants.

À Genève même, les oppositions qui s'étaient manifestées dès l'origine, chez les Italiens à l'Ouest, chez les Roumains à l'Est, chez la plupart des non-alignés, principalement les Indiens, les Brésiliens et les Suédois, n'ont pas été désarmées par les « progrès » effectués dans la rédaction du projet de traité.

Puisque la preuve avait été administrée que le projet pouvait être amélioré, était-il affirmé, il fallait poursuivre dans cette voie et entrer dans une négociation véritable. Des séries d'amendements furent donc proposés dont le texte du 11 mars ne tient pour ainsi dire aucun compte. La Roumanie, quant à elle, n'a pas craint d'accomplir à cette occasion un geste sans

[1] Le projet de traité de non-prolifération nucléaire, déposé le 24 août 1967 à la conférence du Désarmement à Genève par les États-Unis et l'URSS, est publié dans *Le Monde* du 26 août 1967, p. 2. Il comporte un préambule et huit articles. L'article III porte sur le contrôle international et n'est pas encore élaboré.

[2] Le rapport du Comité des Dix-Huit est adressé le 15 mars 1968 à l'Assemblée générale des Nations unies. Il comporte un préambule et onze articles. L'article III comporte quatre paragraphes. Le texte de ce traité est annexé à la note du service du Désarmement du 3 avril 1968 au sujet de la question de la non-prolifération des armes nucléaires, non publiée.

précédent, en refusant de signer, avec ses partenaires du Pacte de Varsovie, la déclaration de Sofia (9 mars)[1]. La RFA de son côté, intervenait auprès des co-présidents et leur faisait remettre un mémorandum qui insistait en particulier sur la nécessité de laisser au traité des possibilités d'évolution.

Contrairement à ce qu'auraient sans doute souhaité les Américains et les Soviétiques, le rapport adressé aux Nations unies le 15 mars, conformément à la date fixée par celles-ci, n'a pu donc faire état d'un projet commun aux Dix-Sept[2]. Il comprend, au contraire, avec le texte américano-soviétique, une série de documents où apparaissent les objections des non-nucléaires.

On peut s'interroger dans ces conditions sur le tour que prendront les débats devant les Nations unies. Américains et Soviétiques en attendant l'approbation pure et simple d'un texte sur lequel ils ne voudraient plus revenir. Le représentant soviétique à New York n'a pas caché à son collègue français que son gouvernement entendait mener les choses rondement et si possible avancer au 9 avril la convocation de l'Assemblée prévue par le secrétaire général pour le 24. La perspective de la convocation en septembre 1968 d'une réunion des États non-nucléaires, conformément à la résolution prise par les Nations unies en décembre 1966[3] à l'initiative du Pakistan, inquiète Washington et Moscou qui voudraient voir le traité ouvert aux signatures avant l'ouverture d'une conférence dont pourrait résulter l'enlisement de toute l'affaire.

D'une façon générale, les non-nucléaires peuvent difficilement revenir sur l'approbation de principe qu'ils ont de tout temps donnée à l'entreprise, bien qu'ils ne cachent guère leur désillusion devant un traité dont le caractère discriminatoire leur apparaît de plus en plus. En s'attaquant aux modalités du traité et non à son principe, ils se sont voués à de simples manœuvres de retardement qui ne résistent guère aux pressions américaines et soviétiques, comme vient de le prouver la manière dont a été conduite la dernière session de Genève. Même l'Inde et la Roumanie qui paraissent les plus décidées à ne pas signer le traité réservent leur décision finale. S'agissant de la République fédérale d'Allemagne, on retiendra, après les critiques violentes dont le traité a été l'objet de la part de M. Strauss[4] et de M. Hallstein[5], les déclarations

[1] Du 5 au 7 mars 1968, la session de la Commission politique consultative des pays membres du Pacte de Varsovie se réunit à Sofia. La non-prolifération des armements nucléaires est à l'ordre du jour.

[2] Depuis mars 1962, la France ne siège plus à la Conférence du Comité du Désarmement à Genève. Les Dix-Huit ne sont plus que Dix-Sept. Voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 81.

[3] Un projet de résolution A/C1/L372 d'origine pakistanaise est déposé à l'Assemblée générale le 1er novembre 1966 ainsi rédigé : « décide de convoquer une conférence d'États non-nucléaires qui se réunirait en juillet 1967 au plus tard ». Cette conférence étudierait les moyens d'assurer la sécurité des États non-nucléaires, la manière dont peuvent coopérer les États non-nucléaires contre la prolifération, les possibilités d'utilisation des matériels nucléaires à des fins pacifiques. Un amendement déposé par le Koweït fixe la date limite à juillet 1968. Le projet est adopté le 17 novembre 1966 par 48 voix pour, une voix contre (Inde) et 59 abstentions. Il devient la résolution 2153B (XXI).

[4] Franz-Josef Strauss, homme politique ouest-allemand, président de la CSU (*Christlich Soziale Union*) depuis 1961. Il est ministre fédéral de la Défense de 1956 à 1962 puis ministre des Finances depuis 1966.

[5] Walter Hallstein, président ouest-allemand de la Commission des Communautés européennes depuis janvier 1958.

de M. Willy Brandt[1] affirmant à Nuremberg le 18 mars « que ni l'un ni l'autre ne sont habilités à parler au nom du gouvernement fédéral » et que Bonn est favorable à la signature d'un traité « qui préserve les intérêts de la République fédérale d'Allemagne »[2].

III. *Le projet de résolution concernant la sécurité des non-nucléaires.*

Plusieurs États non-nucléaires s'étaient enquis depuis longtemps des garanties de sécurité qui pouvaient leur être offertes en échange de leur renonciation éventuelle à l'option atomique. C'était notamment le cas de ceux n'appartenant à aucun système d'alliance et, plus particulièrement, de l'Inde. Les Soviétiques, dans l'intention de répondre à ces préoccupations, avaient proposé dès février 1967 d'inclure dans le traité une disposition par laquelle les puissances nucléaires se seraient engagées à ne pas se servir d'armes nucléaires contre les États n'en possédant pas ou n'en ayant pas sur leurs territoires (proposition Kossyguine). Faute d'avoir pu s'entendre sur cette formule avec les Américains, ils se sont purement et simplement ralliés à la solution imaginée par ces derniers.

Elle consiste essentiellement à faire adopter par le Conseil de sécurité une résolution :

a) reconnaissant que l'agression menée au moyen d'armes nucléaires contre un État non-nucléaire ou la menace d'une pareille agression créerait une situation dans laquelle le Conseil, et tout particulièrement les États nucléaires qui en sont membres permanents, devraient agir immédiatement conformément aux engagements souscrits dans le cadre de la Charte des Nations unies ;

b) accueillant avec satisfaction l'intention exprimée par certains États de fournir ou d'aider à fournir, conformément à la Charte, une assistance immédiate en faveur de tout État non possesseur d'armes atomiques partie au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui serait victime d'une agression nucléaire ou l'objet d'une menace d'une pareille agression ;

c) réaffirmant le droit inaliénable de légitime défense individuelle ou collective dans les termes par lesquels le prévoit l'article 51 de la Charte[3].

Comme on le voit d'après le paragraphe b) ci-dessus, l'adoption de la résolution serait accompagnée de déclarations d'intention. Les Américains

[1] Willy Brandt, homme politique ouest-allemand, vice-Chancelier et ministre des Affaires étrangères depuis le 1er décembre 1966.

[2] Une note du rédacteur ajoute : » d'après l'AFP » [agence France-Presse].

[3] L'article 51 de la Charte des Nations unies est ainsi rédigé : « Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un membre des Nations unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par les membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales ».

ont fait connaître au Conseil de l'OTAN le texte qu'ils ont préparé à cet effet. Il reprend, pour le compte des États-Unis, le dispositif même de la résolution, mais dans des termes qui en limitent encore plus la portée aux seules dispositions de la Charte.

Les États intéressés, l'Inde en particulier, ne se font aucune illusion sur la portée réelle dune résolution dont l'effet, dans chaque cas particulier, serait de toute façon suspendue à l'exercice du droit de vote par les membres du Conseil. Mais sans doute savent-ils également qu'il serait vain de leur part d'attendre un engagement plus contraignant.

Après les développements que vient de connaître la négociation sur le traité, certains États s'interrogent sur notre position et se demandent si nous interviendrons dans le débat devant l'Assemblée générale des Nations unies et dans quel sens la Roumanie et le Japon nous ont approchés à ce sujet.

Si la discussion sur le traité lui-même ne pose pas de problèmes pour nous, celle qui s'engagera devant le Conseil de sécurité se présente dans des conditions toutes différentes :

L'adoption ou le rejet de la résolution déjà assurée de l'adhésion des autres membres permanents dépend de l'exercice de notre droit de vote. Nous ne pouvons d'autre part être indifférents à un texte dont les dispositions nous seront opposables alors même que nous nous serions abstenus de voter en sa faveur.

Les raisons juridiques ne manquent pas de combattre un projet qui, dans la lettre sinon dans l'esprit, constitue une altération de la Charte : il établit une discrimination entre les non-nucléaires au profit des signataires du traité de non-prolifération ; il hiérarchise les agressions et introduit la notion équivoque de « menace d'agression » ; il distingue parmi les membres permanents ceux qui possèdent l'arme nucléaire et revêt ainsi dans la situation présente un caractère antichinois que Pékin n'a pas manqué de relever. Enfin, il sort de la compétence habituelle du Conseil de sécurité dont les décisions se sont toujours appliquées à des problèmes particuliers.

L'exercice du droit de vote aurait cependant l'inconvénient, à propos d'un texte qui, au demeurant, n'aura pas de conséquences pratiques pour nous, de nous faire peser sur le sort de l'entreprise de la non-prolifération, ce que nous avons réussi jusqu'à présent à éviter. D'autre part, une attitude purement négative nous mettrait dans une position défavorable vis-à-vis des non-nucléaires auxquels, en compensation, nous ne pourrions rien proposer.

(QA, Traité de non-prolifération, projets de commentaires)

195

M. JACQUES MARTIN, SOUS-DIRECTEUR, CHARGÉ DES AFFAIRES ATOMIQUES,
À M. DE LA SABLIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL-AVIV.

L. *Paris, 19 mars 1968.*

Un nouvel élément est intervenu depuis la première restitution d'uranium irradié, qui remet en cause l'ensemble de notre coopération nucléaire avec Israël. Il s'agit d'un contrat passé par ce pays avec l'Argentine, en 1963[1] dont nous venons d'apprendre l'existence.

Ce contrat, secret, porte sur 80 tonnes d'uranium qui ont été livrées entre 1963 et 1966. Il a été conclu au moment où nous discutions avec les Israéliens de l'affaire gabonaise[2] et où nous leur demandions de ne pas donner suite à cette dernière. Ceci explique la discrétion qui a entouré cette opération ; ceci explique également l'absence de réaction de Tel-Aviv constatée depuis mars 1963[3], date de l'interruption de nos fournitures.

Ne disposant sur cet uranium d'aucun droit de contrôle la question se posait de savoir si nous continuerions encore à assumer, vis-à-vis des tiers, la responsabilité de l'utilisation pacifique du réacteur alors qu'en réalité notre contrôle ne porterait que sur une fraction de l'uranium irradié dans ce réacteur.

La décision du ministre a été qu'il fallait nous retirer de l'opération Dimona[4] en exigeant la restitution par Israël, dans les délais les plus brefs, de tout l'uranium d'origine française. J'ai effectué cette démarche auprès du conseiller scientifique de l'ambassade d'Israël (Grizim)[5] le 7 mars en lui demandant un inventaire de l'uranium, à ses différents stades de préparation ou d'utilisation (non irradié contenu dans le réacteur, ou en cours de refroidissement) afin d'obtenir en conséquence un programme de restitution accéléré.

Grizim n'a pas nié l'existence de ce contrat ; seules les circonstances avaient obligé Israël à le garder secret. Rien n'interdisait par ailleurs au gouvernement israélien de constituer des stocks. C'était le but des achats en Argentine. Quant à notre demande elle était contraire à l'échange de

[1] Voir la note du 18 janvier 1968 du service des Affaires atomiques publiée plus haut.

[2] Au sujet de l'affaire gabonaise, c'est-à-dire d'un contrat de fourniture signé entre le Gabon et Israël, voir la note du 18 janvier 1968 du service des Affaires atomiques publiée ci-dessus.

[3] Pour l'arrêt des fournitures d'uranium à Israël, voir *D.D.F.*, 1963-I, n° 125, 1963-II, n°s 9, 24 et 1964-I, n° 86. Le 4 avril 1963, la France suspend ses livraisons à Israël, ce dernier n'ayant pas donné l'assurance écrite de respecter les engagements de l'accord du 21 février 1961.

[4] Dimona est un réacteur construit et alimenté en uranium par la France. Sa construction est terminée en 1963.

[5] Tanchum Grizim est conseiller pour les Affaires scientifiques auprès de l'ambassade d'Israël à Paris.

lettres de 1961[1], que nous avions du reste déjà mis en cause en décidant unilatéralement, en 1963, d'arrêter nos fournitures.

Il m'a été facile de rappeler à mon interlocuteur les raisons qui nous avaient poussés à cette décision en 1963 (affaire gabonaise) et que l'opération argentine, conclue à la même époque, nous apportait ainsi une preuve supplémentaire de la volonté d'Israël de tourner les dispositions de l'échange de lettres de février 1961. Ledit échange de lettres assurait au demeurant à Israël la possibilité d'acquérir, jusqu'en 1970, 285 tonnes d'uranium, c'est-à-dire de quoi assurer non seulement le fonctionnement normal du réacteur, mais également, si cela était jugé nécessaire, la constitution de stocks. Enfin il n'avait dépendu que de Tel-Aviv que nos livraisons soient reprises : mais nous avions vainement attendu l'assurance demandée qui seule nous aurait permis d'exercer un contrôle. Celui-ci ne pouvant être désormais effectué que sur une faible partie de la consommation du réacteur, nous étions forcés de demander qu'il soit mis fin dès que possible à cette situation. Enfin et à la demande du Ministre, j'ai informé Grizim que nous ferions part de cette décision aux Américains ; ceux-ci sont au courant de ce contrat et sont à l'origine des informations[2] qui nous ont permis de mener notre enquête sur cette affaire.

(QA, Israël, Relations avec la France)

196

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1684 à 1691. *Washington, 20 mars 1968.*
Réservé.

(*Reçu* : le 21 à 03 h. 50).

Je me réfère à mon télégramme n° 1615-18[3].

Donnant suite à la conversation que j'avais eue avec lui le 17 mars chez M. Deming, M. Eugene Rostow, sous-secrétaire d'État pour les Affaires

[1] L'échange de lettres franco-israélien du 21 février 1961 a pour but d'assurer le contrôle de l'utilisation, à des fins pacifiques, de l'uranium livré par la France pour le réacteur de Dimona. Il précise également les quantités d'uranium à livrer et leur échelonnement dans le temps.

[2] Woodruf Wallner, ministre plénipotentiaire à l'ambassade des États-Unis, remet le 5 janvier 1968 au Département une note sur le contrat signé entre Israël et l'Argentine. Voir la note du service des Affaires atomiques du 18 janvier 1968 publiée ci-dessus.

[3] Dans ce télégramme non repris, daté du 18 mars 1968, M. Lucet fait part de conversations qu'il a eues lors d'une réception à la Trésorerie avec divers hauts fonctionnaires tant de ce Département que du Département d'État. Il en ressortait que ceux-ci avaient un point de vue assez favorable, contrairement à la presse américaine, aux positions de la France en matière monétaire. Ils connaissaient les déclarations faites à l'AFP par M. Debré, le 15 mars et souhaitaient qu'un contact soit repris avec Paris. Le Secrétaire au Trésor allait d'ailleurs adresser à M. Debré une lettre dont il espérait qu'elle serait jugée « constructive ». Selon l'avis de ces responsables améri-

politiques, m'a demandé de venir le voir au Département d'État dans l'après-midi du 20 mars.

Il m'a confirmé, sans d'ailleurs m'en donner les textes, que M. Fowler avait écrit le 16 mars à M. Debré, et M. Martin à M. Brunet, au sujet de la préparation de la conférence de Stockholm.

Le communiqué des gouverneurs de Banque centrale, de dimanche dernier avait été rédigé, d'après lui, pour tenir compte au maximum des préoccupations françaises et pour rendre possible une coopération avec la France sur les problèmes monétaires.

Ainsi qu'il me l'avait dit le 17, le gouvernement des États-Unis était prêt à faire un effort considérable pour réduire le déficit de la balance des paiements. Le président avait annoncé lui-même son intention de réduire les dépenses de l'administration fédérale et les perspectives au Congrès pour le vote de nouveaux impôts propres à réduire l'inflation étaient maintenant très favorables. M. McChesney Martin avait confirmé cette préoccupation dans son discours de Détroit.

Cela dit, il appartenait aux grandes puissances membres du Fonds monétaire international de faire de leur côté un effort pour aider la trésorerie américaine à rétablir l'équilibre de la balance des paiements. Des faits très importants s'étaient produits au cours du week-end. Un certain nombre de pays, dont le Japon, tous les membres de l'AELE et parmi les Six, l'Allemagne, avaient accepté le principe d'une mise en application accélérée, mais d'une façon unilatérale, des dispositions du *Kennedy Round*. C'était là une manière efficace de réduire le déficit et, si cela était admis, le Congrès accepterait certainement, d'après M. Rostow, d'abroger l'*American Selling Price*[1].

On souhaitait beaucoup à Washington que, lors de la prochaine réunion des ministres des Finances des Six, la France ne fasse pas obstacle à cette solution.

J'ai fait remarquer à M. Rostow que plusieurs déclarations officielles françaises avaient indiqué, à ma connaissance, qu'il nous était difficile de nous engager sur cette voie. La balance commerciale des États-Unis était déjà excédentaire, l'abrogation totale au premier juillet des droits de douane entre les Six et l'alignement du tarif français sur le tarif commun allaient d'ores et déjà créer une situation difficile pour nos producteurs qui n'acceptaient ces sacrifices qu'en échange de mesures réciproques.

cains, la réunion des gouverneurs des Banques centrales qui venait de se tenir à Washington les 16 et 17 mars avait eu pour objet la liquidation du pool de l'or et ses décisions n'avaient qu'un caractère temporaire et transitoire. Il fallait donc espérer que la Conférence des Dix prévue le 29 mars à Stockholm permettrait de progresser dans l'élaboration d'un nouveau système monétaire.

[1] L'*American selling price* était la procédure suivant laquelle un certain nombre de produits chimiques importés aux États-Unis étaient soumis à une taxe qui était en principe destinée à les placer sur le marché dans une situation équivalente à celle des produits similaires locaux. Mais elle aboutissait en fait à les défavoriser et les partenaires commerciaux des États-Unis, notamment les pays de la CEE, l'estimaient arbitraire. Ils faisaient donc de sa suppression la condition de leur accord à une diminution de leurs propres droits de douane.

M. Rostow a cependant insisté pour que la question soit à nouveau soumise à Paris.

En second lieu, et ceci a dû être mentionné dans la lettre de M. Fowler à M. Debré, le gouvernement des États-Unis souhaiterait que le système des droits de tirages spéciaux[1] soit mis rapidement en application. J'ai rappelé notre position : il importait d'abord que fussent modifiées les procédures de décision du Fonds monétaire et que la balance des paiements américaine soit remise en équilibre. Au demeurant, il ne s'agissait pas de créer de nouvelles liquidités, mais seulement d'élargir les possibilités de crédits internationaux.

M. Rostow m'a ensuite interrogé sur le communiqué publié le 20 mars à l'issue du Conseil des ministres[2]. On y notait avec plaisir que la France était disposée « à prendre part à une rénovation monétaire internationale ». Par contre, on ne comprenait pas pourquoi il avait été dit que le « privilège des monnaies de réserve est non seulement inéquitable, mais désormais inapplicable ». J'ai répondu que ceci me paraissait pourtant clair, dès lors que des doutes existaient sur la stabilité de la livre et du dollar. M. Rostow apprécierait pourtant que nous lui donnions des explications plus détaillées à ce sujet.

Le sous-secrétaire d'État m'a enfin demandé si, d'après mes informations, la Banque de France envisageait de vendre de l'or sur le marché privé. J'ai répondu que je n'avais pas d'informations à ce sujet.

(Collection des télégrammes, Washington, 1968)

[1] Le système des droits de tirage spéciaux était imaginé pour permettre au FMI d'accroître sa capacité de prêts au-delà des réserves mises statutairement à sa disposition par les États membres lors de leur adhésion. Mais si le principe en était acquis, restait à déterminer les conditions de sa mise en œuvre, d'où l'attitude du gouvernement français et la réplique de M. Lucet à M. Eugene Rostow.

[2] Ce communiqué est en réalité une déclaration du général de Gaulle en conseil des Ministres publiée à l'issue de cette réunion. Il figure dans la publication *La politique étrangère de la France*, Textes et Documents, 1er semestre 1968, p. 85.

197

M. DESMAZIÈRES, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À LISBONNE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 373/AL[1]. *Lisbonne, 20 mars 1968.*

Depuis le début de la rébellion, au cours d'opérations du maintien de l'ordre dans les provinces d'Outre-mer portugaises, Mozambique[2], Angola[3] et Guinée[4], un nombre assez important d'armes et de munitions sont tombées dans les mains des troupes portugaises. Le matériel de guerre saisi en même temps semble peu considérable.

La plupart de cet armement et de ce matériel provient des pays situés derrière le rideau de fer ou de Chine continentale. Le reste est composé d'armes de diverses origines, anglaises, belges, américaines et françaises.

Par son nombre, l'armement russe semble constituer la dotation de base des groupes de guérilleros. Ces armes sont modernes, certaines mêmes seraient à peine en service dans les unités soviétiques. Si l'armement léger, fusils, fusils automatiques, mitraillettes, fusils mitrailleurs ou mitrailleuses sur trépied, mortiers de 60 mm ou lance-fusées portatifs et à la rigueur les mortiers lourds de 82 mm sont bien adaptés à la guerre dans des pays à la végétation luxuriante comme l'Afrique tropicale, les mitrailleuses lourdes montées sur affûts à roues, faites pour les vastes steppes d'Europe de l'Est, ne semblent être que des impedimenta gênants pour leurs servants. C'est certainement la raison pour laquelle plusieurs de ces armes figurent souvent aux « tableaux de chasse » des Portugais.

Après les armes soviétiques, les armes rencontrées en nombre important dans les mains des guérilleros, sont d'origine tchécoslovaque ou chinoise. Les premières sont dans leur majeure partie des armes de modèle russe ou allemand (datant de la fin de la dernière guerre). Les secondes sont la copie conforme des armes soviétiques.

L'armement provenant de l'Allemagne de l'Est est du type utilisé par les armées nazies au cours du dernier conflit mondial.

Pour le moment, les armes d'origine belge, italienne ou yougoslave (de type généralement allemand) paraissent être en assez petit nombre.

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *armes et matériel de guerre pris par les Portugais au cours des opérations de maintien de l'ordre en Afrique*.

[2] Le Front de libération du Mozambique (FRELIMO), fondé en 1962, engage la lutte armée contre les Portugais le 25 juin 1964.

[3] L'Angola obtient le statut de « territoire portugais d'Outre-mer » en 1951. Le mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) est créé en 1956 et s'engage dans des opérations de guérilla contre les Portugais en 1963.

[4] La Guinée-Bissau obtint le statut de « territoire portugais d'Outre-mer » en 1952. Le 19 septembre 1956 est fondé le parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap Vert (PAIGC) qui déclenche la guérilla en 1963.

Les armes d'origine française (indiquées bien souvent par les Portugais comme armes algériennes ou provenant de l'Algérie) paraissent plus largement employées au Mozambique, territoire pourtant éloigné des pays de l'ex-Communauté qu'en Guinée ou Angola : on sait que le FRELIMO a bénéficié en Algérie, au temps de M. Ben Bella, de facilités particulières.

Les armes américaines, le plus souvent citées comme utilisées par les guérilleros, sont les mitraillettes *Thompson* de calibre 45.

Il faut enfin ajouter à cet armement moderne un grand nombre d'armes de chasse, d'armes de fortune fabriquées sur place allant de la sagaie au fusil « Pouh-Pouh » en passant par l'arc et les flèches et aussi d'armes qui ne sont plus que des pièces de musée et qui résistent bien mal aux poudres actuelles.

Il est certain qu'en plus de ces armes, les guérilleros emploient aussi des armes prises au combat aux Portugais, mais ces derniers n'en soufflent évidemment pas mot dans leurs communiqués.

Quant au matériel de guerre tombé aux mains des troupes portugaises, il semble assez léger, quelques uniformes, du matériel de campement, des médicaments chinois ou nord-coréens, du matériel de transmission, etc.

Le Département trouvera ci-joint une annexe[1] donnant le détail des modèles des armes citées dans cette dépêche.

(Direction Afrique-Levant, Possessions portugaises d'Afrique, Questions militaires, 1968)

[1] Pour une revue de détail de cet armement, se reporter à l'annexe de cette dépêche, non publiée, mais qui figure dans le dossier d'archives : *Direction Afrique-Levant, Possessions portugaises d'Afrique, Questions militaires, 1966-1970, 1968.*

198

NOTE D'AUDIENCE

N.[1] *Paris, 20 mars 1968.*
Secret.

Le Premier ministre[2] a reçu l'ambassadeur d'Israël[3] le 19 mars.

M. Eytan souhaitait évoquer une nouvelle fois l'affaire de l'embargo sur les livraisons de *Mirage V* à Israël[4]. En effet, M. Messmer[5] avait indiqué récemment au général Tsur[6] qu'une réponse définitive serait donnée à la fin du mois de mars. D'autre part, en ce qui concerne la première tranche de 50 *Mirage V*, dont les deux tiers du prix avaient été versés avant la décision d'embargo, un nouveau versement de l'ordre de 80 à 100 millions de francs devait intervenir en avril prochain. Aussi le gouvernement israélien était-il très désireux d'obtenir une réponse du gouvernement français. Il l'était d'autant plus que le projet de production sous licence en Israël négocié et paraphé avec des représentants de la Société Dassault paraissait maintenant se heurter à de sérieuses objections de la part du gouvernement français. Si la réponse en ce qui concerne l'embargo n'était pas satisfaisante, le gouvernement d'Israël serait placé dans la nécessité d'acquérir aux États-Unis des avions *Phantom*. M. Eytan n'était pas autorisé à indiquer quel était l'état des négociations en cours à ce sujet, mis il n'était pas permis de douter qu'en cas de non-livraison des *Mirage* le gouvernement israélien pourrait acquérir des *Phantom*. Ce serait une reconversion déchirante pour l'armée de l'air israélienne et un tournant décisif dans les relations entre la France et Israël. Était-il de l'intérêt de la France de pousser Israël dans les bras des États-Unis ? Le gouvernement français paraissait lier la levée de l'embargo à

[1] Cette note est rédigée par Georges Gaucher, ministre plénipotentiaire, conseiller technique pour les questions diplomatiques auprès du Premier ministre

[2] Le Premier ministre est Georges Pompidou.

[3] Walter Eytan est ambassadeur d'Israël à Paris depuis le début de 1960, il conserve ce poste jusqu'à la fin de l'année 1969.

[4] Au début d'avril 1966, le représentant de l'OFEMA, office français d'exportation de matériel aéronautique, dont le siège est à Paris, fait savoir que deux contrats, l'un pour les cellules, l'autre pour les moteurs, sont en cours de signature pour la fourniture à Israël de 50 *Mirage* III, dont trente fermes et vingt optionnels. Ces contrats sont paraphés le 7 avril 1966 entre la société Dassault et le gouvernement israélien. Ils portent sur 350 millions de francs, y compris les pièces de rechange. Les livraisons seront étalées sur trois ans, la première interviendra dix-huit mois après la signature du contrat et les paiements se feront au fur et à mesure des livraisons. Le 15 avril 1966, un contrat est signé entre la Snecma, Société nationale d'études et de constructions de moteurs d'avion, dont le siège est à Paris et le gouvernement d'Israël pour l'achat de 65 réacteurs et rechanges diverses : cinquante réacteurs sont à livrer à Dassault pour les monter sur les *Mirage*, les quinze autres sont destinés à réparer d'anciens *Mirage*.

[5] Pierre Messmer est ministre des Armées à plusieurs reprises dans les cabinets Debré puis Pompidou et reconduit dans ses fonctions le 8 janvier 1966.

[6] Le général Tsvi Tsur est le ministre israélien adjoint de la Défense de novembre 1960 à décembre 1963. Il est chef d'État-major des forces armées israéliennes.

une amélioration de la situation au Moyen-Orient. Entendait-il ainsi exercer une pression sur Israël, alors qu'en réalité toute amélioration de la situation dépendait des pays arabes et que rien n'indiquait que l'attitude que ceux-ci avaient observée depuis vingt ans fût sur le point d'être modifiée ?

Le Premier ministre a rappelé à l'ambassadeur d'Israël que la position du gouvernement français touchant les questions qui venaient d'être évoquées était étroitement liée à la situation actuelle au Moyen-Orient. Le gouvernement français ne pouvait envisager de livrer des *Mirage V* à Israël aussi longtemps que la paix n'était pas rétablie ou effectivement en voie de l'être dans cette région. Dans ces conditions, il n'apparaissait pas indiqué que le gouvernement français israélien procédât au versement de l'échéance prévue pour le mois d'avril. M. Pompidou mesurait l'importance que revêtait pour le gouvernement israélien la position prise par le gouvernement français, mais le souci de celui-ci de voir rétablir la paix au Moyen-Orient l'emportait sur toute autre considération.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968)

199

M. Paye, Ambassadeur de France à Pékin
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères

T. nos 737 à 750. *Pékin, 21 mars 1968.*

(*Reçu* : 10 h. 35).

Je crois utile d'adresser désormais, de temps à autre, un télégramme de synthèse donnant un tableau succinct de la politique intérieure et extérieure de la Chine.

Je prie le Département de bien vouloir trouver ci-joint le premier de ces télégrammes.

I. *Politique intérieure.*

En dépit de sérieuses difficultés, les nouvelles tendances apparues dans la politique chinoise depuis septembre 1967[1] persistent sans pourtant mettre fin à l'état d'instabilité qui règne dans le pays.

Sur le plan intérieur, les groupements révolutionnaires disposent encore de beaucoup d'influence et sont principalement responsables des retards enregistrés dans l'installation du nouvel appareil politico-administratif.

[1] À la suite de violents incidents dans différentes provinces, en particulier à Wuhan et à Canton, au cours de l'été 1967, Chou En-laï, soutenu par la majorité du groupe de la révolution culturelle, s'est attaché à partir de septembre 1967 à réduire le champ d'intervention des gardes rouges et à développer le rôle de l'armée en s'appuyant sur le parti. Liu Shao Chi et ses partisans ont fait l'objet de violentes campagnes visant à les écarter du pouvoir.

Seize provinces, municipalités ou régions autonomes, soit la moitié seulement du pays, ont été, à ce jour dotées de comités révolutionnaires[1].

D'autre part, l'insubordination, érigée en système durant la période des « prises de pouvoir », a provoqué un relâchement de la discipline dans le travail, la résurgence de revendications de caractère social et surtout l'apparition chez certains activistes d'une attitude de contestation permanente à l'égard de l'autorité, à tous les échelons. La production industrielle s'en trouve affectée, comme le reconnaît Chou En-laï, elle n'a pas atteint le programme prévu pour 1967 et ses chiffres ont même été inférieurs à ceux de l'année précédente[2]. Bien qu'aucune crise grave ne se manifeste pour le moment, on ne peut exclure un nouveau déclin de l'économie cette année.

Les oppositions, au sein de la hiérarchie, n'ont pas été réglées par le sacrifice de l'équipe précédente et l'unité de direction n'est probablement qu'apparente[3].

Les efforts en vue de remédier à cette situation sont cependant poursuivis. On proclame la nécessité de « rectifier » les organisations révolutionnaires et, de fait, certaines mesures ont été prises, particulièrement contre les groupements de gardes rouges. On dénonce toutes les manifestations intempestives d'individualisme. Les mérites de l'ordre et de la discipline sont de nouveaux exaltés. On continue la réhabilitation des « cadres de direction » et on les engage même à faire acte d'autorité. Le primat du « politique » est toujours proclamé, mais on insiste davantage sur les exigences de la production et l'on met en place des organes de gestion économique, pour remédier vraisemblablement aux insuffisances des comités révolutionnaires.

La poursuite d'une campagne contre l'extrême gauche – Chi Pen-Yu, membre important du groupe de la révolution culturelle, et Liu Ning-Yi, président de la fédération des syndicats, viennent d'en faire les frais[4] – paraît significative de la tendance actuelle. Chou En-laï[5] s'affirme comme le chef

[1] D'après un discours prononcé le 2 février 1968 à Pékin par Chou En-laï, dont les termes sont rapportés dans les télégrammes n°s 593 à 599 du 11 mars 1968, non repris, la création de comités révolutionnaires a pour but l'unification administrative de la Chine.

[2] Si, d'après Chou En-laï, la production agricole a été en 1967 d'une « abondance sans précédent », la production industrielle n'a pas atteint les chiffres fixés par le plan et les résultats ont « même été inférieurs à ceux de 1966. »

[3] À la suite de l'élimination d'un certain nombre de personnalités, l'équipe dirigeante, en février 1968, apparaît composée, outre Mao Tsé-toung, de Lin Piao, Chou En-laï, Chen Po Ta, Kang Sheng et Li Fu Chun, tous membres du comité central, ainsi que de Chiang Ching, l'épouse de Mao, et Yao Wen Yuan, représentants ès qualités du groupe de la révolution culturelle.

[4] D'après les télégrammes n°s 535 à 538 du 2 mars 1968, non repris, Liu Ning Yi a été invité, le 29 février 1968, par certaines inscriptions « à se justifier de ses relations avec Liu Shao Chi » ; depuis la mi-février 1968, d'après les télégrammes n°s 375 à 381 du 17 février 1968 et n°s 451 à 461 du 27 février 1968, non repris, Chi Pen Yu est accusé d'avoir participé directement au mouvement de dénigrement des forces armées lancé au cours de l'été 1967 et d'avoir opprimé les milieux artistiques et littéraires.

[5] Chou En-laï est le Premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1949.

d'une équipe d'hommes de gouvernement qui, au nom de Mao Tsé-toung[1] et avec l'appui indispensable de l'APL, c'est-à-dire de Lin Piao[2], tente de concilier ordre et révolution.

Les dirigeants paraissent d'accord, en effet, pour continuer la réforme des « superstructures », notamment de l'enseignement. Mais leur entreprise, sectaire dans son esprit et excessive dans ses méthodes, s'enlise dans les querelles de la base. La réhabilitation du Parti est également au programme de cette année et indique que l'on songe à recourir à un instrument éprouvé pour rependre le pays en mains[3]. Mais le débat reste ouvert, semble-t-il, sur les formes qu'elle prendra.

Le culte dont Mao et sa « pensée » sont l'objet n'a fait que s'accentuer depuis le redressement de septembre. Son rôle véritable, dans l'esprit des dirigeants chinois, est sans doute d'assurer l'unité idéologique du pays et sa puissance, en lui imposant une morale fondée sur le sacrifice de soi sans promesse de récompense. Mais, outre qu'il défie certaines réalités humaines, le « maoïsme » doit s'efforcer de dépasser l'existence d'un être périssable.

L'armée populaire apparaît de plus en plus comme le vecteur de la doctrine. Elle ne se contente pas de diriger ainsi la conscience de 750 millions de Chinois. Remplaçant le Parti dans beaucoup de ses attributions, elle assure la cohésion administrative et politique du pays. Elle est, pour le moment, à la fois l'ordre et la révolution. Peut-être est-elle aussi l'avenir du pays qui se débat dans les conclusions d'une crise de croissance et d'une querelle de succession.

II. *Politique extérieure.*

Les contradictions internes de la politique chinoise – poursuivant simultanément le rétablissement de l'ordre et le développement de buts révolutionnaires – contribuent à expliquer les incertitudes actuelles de sa diplomatie. On peut cependant discerner deux principes majeurs de la politique étrangère de Pékin : 1) refus de tout engagement inconsidéré, susceptible d'entraîner un affrontement direct avec les États-Unis. 2) appréciation de la politique de chaque État en fonction de sa résistance à « l'hégémonie concertée » de Moscou et de Washington.

1) Le ton agressif de la propagande chinoise ne doit pas créer une fausse impression. Pékin redoute ou feint de redouter une agression américaine, mais prend soin d'éviter tout motif d'intervention sur son propre territoire,

[1] Mao Tsé-toung, président de la République populaire de Chine de 1954 à 1959, a décidé en 1959 d'abandonner la présidence de la République afin de se consacrer au travail théorique et idéologique ; il reste toutefois président du parti communiste chinois.

[2] Lin Piao, élu en mai 1958 président du comité central du parti communiste chinois, est ministre de la Défense depuis 1959.

[3] À partir du mois de janvier 1968, une campagne a été entreprise, d'abord à Shanghai, puis à Pékin, pour épurer et réformer le parti « en expulsant de celui-ci les traîtres et les agents secrets qui ont suivi la voie capitaliste sans vouloir se réformer et d'y inclure un certain nombre d'éléments progressistes », selon les termes des télégrammes n°s 102 à 106 du 11 janvier 1968, non repris.

qu'il s'agisse de l'incident du *Pueblo*[1], de l'offensive du Têt[2], de l'incursion d'avions américains sur son espace aérien[3] ou de dommages subis par ses navires, les réactions, si vives qu'elles apparaissent dans la forme, demeurent prudentes quant au fond. La Chine, en somme, reste le « sanctuaire » de la révolution mondiale et la « base arrière » des peuples qui combattent près de ses frontières. Elle mesure avec soin le degré d'assistance qui peut leur être accordé.

2) Cette prudence va de pair, semble-t-il, avec un plus grand souci d'efficacité. Au cours de l'an dernier, la faction d'extrême-gauche a imposé une politique brouillonne, réduisant la diplomatie à une pure activité de propagande, multipliant pour des motifs souvent futiles les sujets de friction avec les puissances étrangères et aggravant l'isolement actuel de la Chine.

Le rétablissement de l'autorité du maréchal Chen Yi[4] sur la conduite des Affaires étrangères marque, semble-t-il, un souci de distinguer l'essentiel de l'accessoire. La Chine s'appliquerait surtout à dénoncer « l'alliance soviéto-américaine » et les effets néfastes de cette coalition – qu'il s'agisse du Moyen-Orient, du Sud-Est asiatique ou de la conférence du désarmement. Elle s'efforcerait, en revanche, de rétablir ou développer ses rapports avec les nations qui s'opposent peu ou prou à ce concert des deux « grands » et entendent protéger leur indépendance. Les amabilités récentes de la Chine à notre endroit sont dictées dans une large mesure par cette considération.

De même, en maintenant le principe de l'accord Liao-Takasaki[5], Pékin laisse entrevoir la possibilité d'un rapprochement avec le Japon, si Tokyo

[1] Le 23 janvier 1968, la Corée du Nord a arraisonné, dans la mer du Japon, un patrouilleur américain, le *Pueblo*, qui avait pénétré dans ses eaux territoriales. L'équipage, retenu prisonnier, ne sera libéré que le 23 décembre 1968, le navire lui-même restant en Corée du Nord.

[2] Au Vietnam, le général Vô Nguyen Giap a lancé le 31 janvier 1968, à la faveur de la fête traditionnelle du Têt, le nouvel an vietnamien, une série d'attaques contre plus de cent villes. Cette offensive permit en particulier l'occupation, à Saigon, de l'ambassade et du quartier général américains.

[3] Selon les télégrammes n°s 118-119 du 13 janvier 1968, non repris, le 7 janvier 1968, des avions américains auraient bombardé « la région de Miao Tsai, dans la province du Yunnan, à proximité du Laos, tuant et blessant plusieurs personnes et causant des dégâts considérables. » Le 15 février 1968, un avion américain a été abattu à proximité de l'île de Haïnan par l'aviation chinoise. D'après le télégramme n° 1065 de Washington à Paris, non repris, cet appareil, ainsi qu'un second qui a pu rejoindre Danang, « se trouvait dans l'espace aérien chinois [...] après avoir été involontairement dérouté par des difficultés de navigation. »

[4] Le maréchal Chen Yi, vice-Premier ministre depuis 1959, est également ministre des Affaires étrangères depuis 1958, poste où il a succédé à Chou En-laï ; en butte au cours de l'été 1967 aux attaques des gardes rouges, il est rentré en grâce à la fin de l'année 1967.

[5] Des négociations pour le renouvellement de l'accord Liao-Takasaki, accord conclu entre la Chine et le Japon pour cinq ans en 1963 et expirant au 1er janvier 1968, assurant un régime d'échanges commerciaux par l'intermédiaire d'un bureau officiellement reconnu établi à Pékin, ont été ouvertes le 6 février 1968 entre M. Okasak, président de l'association pour l'accord Liao-Takasaki et deux parlementaires MM. Fusui et Tagawa et des représentants du ministère du Commerce extérieur chinois. Selon les télégrammes n°s 562 à 569 du 7 mars 1968, non repris, ces conversations ont été sanctionnées par la signature, le 6 mars 1968, d'un nouvel accord comportant une déclaration commune de caractère politique et un engagement pour des échanges commerciaux limité à un an : les Japonais se sont engagés à acheter 100 000 tonnes de riz et les Chinois, de l'acier et des engrais.

prenait ses distances à l'égard de Washington. Il est possible, enfin, que la Chine durcisse ou assouplisse sa politique envers Delhi selon le degré de résistance de l'Inde au projet d'accord nucléaire[1]. Londres, en revanche, ne paraît pas bénéficier de ces dispositions : la politique de retrait des forces britanniques en Asie n'est pas jugée comme une conversion politique digne d'intérêt, mais comme une déroute qu'il faut exploiter sans ménagements.

Cette orientation actuelle de la politique étrangère chinoise demeure toutefois incertaine. Elle ne peut faire abstraction des effets de la révolution culturelle. Ainsi la Birmanie et l'Indonésie, malgré leur volonté de neutralité, sont traitées en ennemies de la Chine[2]. Les propos de M. Chen Yi sur le caractère spécifique de la révolution culturelle ne sont guère compatibles avec la propagation des thèmes maoïstes à l'étranger. Pékin paraît enfin hésiter sur la conduite à tenir en Europe de l'Est : faut-il dénoncer sans nuances tous les dirigeants « révisionnistes » ou favoriser les dissensions entre l'URSS et ses alliés ? Ces incertitudes et ces contradictions risquent d'affecter pour quelque temps la cohésion et l'efficacité de la diplomatie chinoise.

(Collection des télégrammes, Pékin, 1968)

[1] L'Inde a témoigné son hostilité au traité de non-prolifération nucléaire qui sera signé le 1er juillet 1968 entre les États-Unis, l'Union soviétique, le Royaume-Uni et quarante autres États.

[2] À la suite de nombreuses émeutes dirigées, à partir de juin 1967, contre les Chinois installés en Birmanie, l'occupation de l'ambassade de Chine à Rangoon et des manifestations devant l'ambassade de Birmanie à Pékin, l'ambassadeur de Chine en Birmanie a été rappelé de même que l'ambassadeur de Birmanie à Pékin ; les experts chinois qui travaillaient en Birmanie ont été rapatriés en novembre 1967 ; la Chine soutient par ailleurs les rebelles communistes birmans qui opèrent surtout dans la région de Mandalay. C'est à compter de janvier 1966 que les relations entre la Chine et l'Indonésie se sont détériorées ; le 15 avril 1966, l'ambassade de Chine à Djakarta a été occupée et saccagée par plusieurs milliers de manifestants ; l'ambassadeur d'Indonésie à Pékin, en désaccord avec son gouvernement, a démissionné le 16 avril 1966 ; le 25 avril 1967, le chargé d'affaires et le conseiller de l'ambassade d'Indonésie ont été déclarés *personae non gratae* et priés de quitter le territoire chinois avant le 30 avril ; par mesure de rétorsion, le chargé d'affaires chinois et son adjoint en Indonésie ont été expulsés ; après la mise à sac de l'ambassade de Chine à Djakarta le 1er octobre 1967, le gouvernement indonésien a suspendu les relations diplomatiques avec Pékin le 27 octobre 1967.

200

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1715 à 1719. *Bonn, 21 mars 1968.*

(*Reçu* : 22 h.).

La presse d'aujourd'hui fait un large écho aux déclarations du général de Gaulle sur le problème de l'or[1]. Les réactions dans l'ensemble sont plutôt vives. Trois points retiennent essentiellement l'attention.

La France, qui n'a pas été conviée à la réunion de Washington[2], entend bien marquer qu'elle n'est pas liée par les décisions prises sans elle. Elle tient à conserver sa pleine liberté d'action – tel est le titre mis en exergue par *Die Welt*.

On tient, ensuite, à souligner dans ces déclarations, une pointe anti-américaine. Le *General Anzeiger*, la *Bonner Rundschau*, donnent la première place à cette interprétation : « de Gaulle poursuit son offensive contre le dollar ». La presse s'inquiète moins de la dénonciation par le chef de l'État des privilèges des monnaies de réserve, considérée comme un rappel de positions bien connues, que du moment choisi par le chef de l'État pour exposer ses idées : plutôt que de se prêter à la réussite des mesures décidées à Washington, il préfère la ruine d'un système qu'il considère comme inacceptable dans l'absolu.

Parallèlement, enfin, la France a voulu adresser une mise en garde à ses partenaires européens, singulièrement aux Allemands qui se sont rendus à Washington, malgré l'absence française. Les journaux notent le souci de notre pays de voir les Six adopter une ligne de conduite commune. Ils s'interrogent, toutefois, sur les chances d'une telle coopération : « le ton même des déclarations françaises » ne risque-t-il pas de compromettre le succès de cette politique ? L'*Industrie Kurier* se demande si une nouvelle crise au sein du Marché commun ne risque pas de s'ouvrir et rapproche

[1] La déclaration du général de Gaulle au Conseil des ministres, le 20 mars 1968, sur la crise monétaire internationale est publiée dans *La Politique étrangère de la France*, Textes et Documents, 1er semestre 1968, Notes et Études documentaires n° 3533 à 3535, 12 novembre 1968, La Documentation française, p. 85

[2] Les gouverneurs des banques centrales de Belgique, d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas, de Suisse, du Royaume-Uni et des États-Unis se sont réunis à Washington les 16 et 17 mars 1968, pour examiner les opérations du pool de l'or dont ils sont des membres actifs. Le directeur général du Fonds monétaire international et le directeur général de la Banque des règlements internationaux assistaient également à la réunion. Le communiqué, publié à l'issue de cette réunion, est reproduit dans *La Politique étrangère de la France*, Textes et Documents, 1er semestre 1968, Notes et Études documentaires, n° 3533 à 3535, 12 novembre 1968, La Documentation française, p. 83. Se reporter au télégramme de Washington nos 1609 à 1614 du 18 mars 1968. Les commentaires de la presse allemande consacrés à la crise monétaire internationale, l'analyse de ses causes et la décision prise à Washington de créer un double marché de l'or, sont repris par le télégramme de Bonn nos 1688 à 1693 du 18 mars 1968, non publié. Les réactions de la presse américaine sur la réunion du « pool de l'or » sont transmises par le télégramme de Washington nos 1564-1572 du 17 mars.

l'attitude de la France dans le domaine monétaire de l'avertissement de M. Edgar Faure en matière agricole.

Cependant, quelques quotidiens s'efforcent de trouver dans le texte de l'Élysée l'indice d'une moindre intransigeance de notre part. Le *Frankfurter Allgemeine* insiste sur la volonté de la France d'apporter son concours à une réforme concertée du système monétaire international. L'*Industrie Kurier* et le *Handelsblatt* remarquent que nous parlons de l'octroi de nouvelles facilités de crédit : nous montrerions-nous plus souples pour les droits de tirage spéciaux ?

(Collection des télégrammes, Bonn, 1968)

201

M. Courson de La Villeneuve, Ambassadeur de France à Kinshasa, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 496 à 501. *Kinshasa, 21 mars 1968.*

(*Reçu* : le 22, 17 h. 50).

C'est à 9 h. 30 hier matin que le corps diplomatique a été avisé d'avoir à se présenter ¾ d'heure plus tard à l'aéroport de N'Dili pour accueillir le président Bokassa[1].

Celui-ci qui n'est, en fait, arrivé qu'à midi-et-demi, a été accueilli avec la pompe d'une visite officielle : honneurs militaires, salves, etc.

Comme je lui étais présenté avec mes collègues, le Président de la République Centrafricaine a marqué un temps d'arrêt et a bien voulu me dire : « je tâcherai de vous consacrer quelques minutes ». « Nous arrangerons cela » a ajouté le général Mobutu, nous verrons si en fait cette intention se concrétisera.

Quoiqu'il en soit, les déclarations du général Bokassa à son arrivée dans la capitale congolaise n'ont guère précisé la conception des États-Unis d'Afrique centrale[2] dont il vient s'entretenir avec le général Mobutu.

La République Centrafricaine et le Congo n'ont plus de frontière depuis le 2 février 1968, a-t-il affirmé. Les États-Unis d'Afrique centrale sont une

[1] Jean Bedel Bokassa est le président de la République centrafricaine depuis le 1er janvier 1966. Il se rend en voyage officiel au Congo-Kinshasa du 20 au 24 mars 1968.

[2] Le protocole d'accord, signé à Bangui (République centrafricaine) le 2 février 1968, entre le Tchad, la République démocratique du Congo (Kinshasa) et la République centrafricaine crée le groupe régional des États-Unis d'Afrique centrale, dont le siège est fixé à Bangui, et le premier président, le général Joseph-Désiré Mobutu. Cette union, définie comme un marché commun assorti d'une organisation commune de défense, ne compte encore que les trois États précités, mais elle est ouverte à tout État indépendant et souverain.

chose, l'économie d'une nation une autre. Leur création ne vise pas à la disparition de l'UDEAC[1], qui a elle-même depuis sa mise en place laissé subsister l'union douanière équatoriale et quantité d'autres organismes internationaux et régionaux.

« Si les États ouest-africains se sont regroupés au sein de l'Entente[2], pourquoi ceux de l'Afrique centrale n'auraient-ils pas le droit d'en faire autant ? « S'est-il écrié, rejoignant ainsi une idée chère à son hôte, séduit de longue date par la réussite du président Houphouët-Boigny et impressionné par sa récente visite en Côte-d'Ivoire[3]. On sait que le général Mobutu avait demandé l'an dernier à l'ambassadeur ivoirien à Kinshasa[4] de lui fournir un tableau de l'organisation politique et économique des pays de l'Entente.

Tout ceci tend évidemment à répondre au manque d'enthousiasme, aux objections, aux réticences exprimées ou voilées que soulève auprès de différents pays de l'UDA l'initiative des trois chefs d'État.

De là à nous soupçonner d'être à la source de cet accueil réservé il n'y a qu'un pas et la *Tribune africaine* ne fait, je pense, que refléter l'opinion des milieux gouvernementaux lorsqu'elle écrit :

« À ce sujet, on a craint à un certain moment, dans l'opinion congolaise, qu'une puissance étrangère ne vienne jeter les germes du doute dans l'esprit du peuple centrafricain en ce qui concerne cet ensemble. En effet, on sait que la création des EUAC n'a pas été bien accueillie dans un grand pays européen dont la presse a réservé des commentaires amers. Non seulement la presse, mais certains pélerins ont quitté précipitamment la capitale avec

[1] L'UDEAC ou Union douanière et économique de l'Afrique centrale, est une organisation économique sous-régionale, créée par le Traité de Brazzaville (Congo) du 8 décembre 1964, ayant pour objectif de promouvoir l'établissement graduel et progressif d'un marché commun par la réduction ou la suppression des obstacles au commerce entre ses membres, l'adoption d'une politique de répartition équitable des projets industriels communautaires et la coordination des programmes de développement. L'UDEAC rassemble le Cameroun, le Congo, le Gabon, la République centrafricaine, le Tchad. Les répercussions sur l'UDEAC de la création des États-Unis d'Afrique centrale sont analysées dans la dépêche de Yaoundé (Cameroun) n° 144/DAM du 27 mars 1968, non publiée.

[2] Le Conseil de l'Entente est une organisation sous-régionale de coopération et de développement économique créée par l'accord d'Abidjan (Côte d'Ivoire) du 29 mai 1959, ayant pour objet de contribuer au développement des pays membres dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'hydraulique, des transports et du tourisme. Ce Conseil comprend cinq États : Dahomey, Haute-Volta, Côte d'Ivoire, Niger, Togo. Sa présidence est exercée alternativement par chaque chef d'État assisté d'un secrétariat permanent, mais la Côte d'Ivoire en est l'élément moteur. Le Conseil a créé un certain nombre d'institutions spécialisées et notamment un fonds d'entraide et de garantie des emprunts (FEGECE, 8 juin 1966) qui est l'instrument principal de sa politique économique.

[3] Le général Mobutu, président de la République démocratique du Congo, se rend en visite officielle en Côte d'Ivoire du 24 au 26 janvier 1968. Sur ce séjour, le texte du communiqué commun et les conclusions à en tirer, se reporter aux télégrammes d'Abidjan n°s 68 à 79, 91, 94 à 100, respectivement des 26 et 29 janvier et 1er février 1968.

[4] M. Gaston Fiankan est le premier ambassadeur de Côte d'Ivoire en République démocratique du Congo (Kinshasa). Il est en poste depuis le 3 septembre 1966 et a présenté ses lettres de créance au général Mobutu, président de la République, le 24 octobre 1966.

mission spéciale de freiner l'évolution de ce projet. L'un de ceux-ci est le secrétaire général à l'Élysée[1].

(Direction d'Afrique-Levant, République démocratique du Congo (Kinshasa), 1968.

202

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
– AFRIQUE DU NORD –
POUR LE MINISTRE

Entretien avec le directeur général de l'Office chérifien des phosphates

Paris, 21 mars 1968.

Le directeur général de l'Office Chérifien des Phosphates[2] a eu, à sa demande, un long entretien le 20 mars avec le directeur d'Afrique du Nord[3].

M. Lamrani a repris et précisé les indications qu'il avait données au mois de décembre 1967 et confirmé les projets de développement de la production phosphatière marocaine tels qu'ils sont résumés dans les notes de cette Direction en date du 6 décembre[4] et du 19 mars[5]. Ces projets

[1] M. Jacques Foccart, Secrétaire à la Présidence de la République française pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, séjourne à Bangui du 27 février au 4 mars 1968 au motif de l'inauguration d'une usine de traitement du coton. Le 3 mars, il s'entretient avec le président centrafricain, Bokassa.

[2] Le directeur général de l'Office chérifien des phosphates (OCP) est Karim Lamrani.

[3] Le directeur d'Afrique du Nord est, depuis août 1965, François Lefebvre de Laboulaye, ministre plénipotentiaire.

[4] La note du 6 décembre 1967 relate un entretien entre MM. de Laboulaye et Karim Lamrani. Celui-ci précise que les réserves de phosphates au Maroc s'élèvent à 40 milliards de tonnes et qu'un plan d'expansion de l'exploitation est approuvé, afin de suivre la consommation mondiale, actuellement de 70 millions de tonnes, qui doit atteindre 150 millions de tonnes en 1980. En comparaison, les réserves des phosphates du Rio de Oro, estimées à un peu plus d'un milliard de tonnes ne constituent pas une concurrence. Pour soutenir la concurrence le Maroc devra procéder à d'importants investissements (équipement moderne des gisements, équipement du port phosphatier de Casablanca). Les Américains portent un intérêt marqué aux phosphates du Maroc, mais M. Lamrani affirme qu'il préfère la collaboration de la France avec un concours de crédits gouvernementaux.

[5] La note du 19 mars 1967 adressée au Ministre rappelle que le Maroc est le premier exportateur mondial de phosphate. La demande de plus en plus forte de la consommation le conduit à augmenter sa production. Aux centres d'exploitation de Youssoufia et de Khouribga s'ajoute le nouveau gisement de Ben Guerir. Le Maroc est l'objet de propositions de compagnies américaines qui ont fait des offres intéressantes. Selon cette note, le danger pour le Maroc de s'adresser à ses concurrents d'outre Atlantique serait la perte de son autonomie. L'aide de la France, qui a été l'inventeur de cette richesse, lui permettrait de maintenir « l'identité de ressources qui constituent un élément fondamental de son indépendance économique ».

portent, d'une part, sur l'accroissement de la production, d'autre part, sur l'enrichissement au Maroc même d'une fraction de cette production, fraction qui serait prélevée sur l'augmentation de la production, autrement dit qui ne nuirait pas au maintien et même au développement des courants commerciaux existants.

En ce qui concerne l'augmentation de la production, un plan de cinq ans a été arrêté. Des investissements de l'ordre de 200 millions de dollars seront nécessaires sur lesquels le directeur général de l'OCP estime qu'environ la moitié viendra de l'autofinancement. C'est donc pour un montant de 100 millions de dollars environ qu'il faudra faire appel à des sources de financement extérieures au Maroc. À ce sujet, M. Lamrani a fait état d'approches dont il avait été l'objet de la part de sociétés américaines. Il a été assez net lorsqu'il a indiqué qu'il avait écarté l'*Occidental Petroleum*, *Planet Oil* et le groupe *Allen*. Il a été bien plus confus en parlant d'autres sociétés également américaines dont la seule qu'il ait citée a été la *Gulf*.

Sur ce point déjà, une certaine évolution dans l'attitude de M. Lamrani était décelable. Il ne paraît plus, en effet, écarter systématiquement toutes les sociétés américaines.

De la même manière, le directeur général de l'OCP a indiqué que les balances du Maroc avec les pays de l'Est pouvaient inciter le gouvernement de Rabat à s'orienter vers l'URSS ou vers la Tchécoslovaquie pour certains équipements. Sans doute affirme-t-il toujours qu'il préférerait traiter avec des Français, mais il ajoute aussitôt qu'il est obligé de tenir compte de certaines données économiques et financières.

À l'égard de notre pays, il considère qu'il ne serait pas du « standing » de l'OCP de s'adresser à un fournisseur français éventuel et de demander à celui-ci d'essayer d'obtenir du gouvernement de Paris des conditions de crédit avantageuses. Il envisage l'opération en sens inverse. Une ligne de crédit de 90 à 100 millions de dollars serait ouverte par le gouvernement français à des conditions à fixer (15 ans, 3,5 % par exemple) sur laquelle il pourrait tirer à condition de prouver que les contrats sont bien passés avec des maisons françaises à la suite des appels d'offre qu'il adresserait simultanément aux pays de l'Est, à l'Allemagne, à l'Italie, à l'Angleterre, aux États-Unis et à la France. Il conçoit que l'ouverture de cette ligne de crédit ne doive pas nécessairement dépendre d'un accord de gouvernement à gouvernement ; il pense qu'elle pourrait résulter d'un arrangement moins officiel, par exemple avec la Caisse Centrale d'Équipement.

D'autre part, en ce qui concerne l'enrichissement au Maroc même d'une fraction de la production de phosphates, M. Lamrani souhaite la coopération technique des Charbonnages de France[1], peut-être aussi une aide

[1] Les Charbonnages de France sont une société française appartenant à l'État créée en 1946 par la loi de nationalisation des sociétés exploitant les mines de charbon. La crise du charbon, amène le gouvernement à organiser des plans de réduction de la production, le premier datant de 1960.

pour la commercialisation et une association financière. Sur ce point des contacts ont déjà été pris avec les Charbonnages de France et M. Lamrani n'a pas donné de détails.

En d'autres termes, tout en continuant à affirmer avec force que seule la coopération avec la France peut assurer la sauvegarde des phosphates marocains et donc de l'indépendance marocaine contre des appétits étrangers, le directeur général de l'OCP a présenté un schéma dont il est aisé de conclure que, si besoin était, le Maroc pourrait se passer de nous.

(Maroc, Questions économiques, Phosphates, M-31-4)

203

M. SERVOISE, CHARGÉ D'AFFAIRES *A.I.* PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À NICOSIE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 172. *Nicosie, 22 mars 1968.*

(*Reçu* : le 25, 10 h. 54).

Le docteur Kutchuk[1] m'a reçu le 21 mars à la vice-présidence gardée par la gendarmerie du bataillon de l'armée régulière turque. Après les propos d'usage, il m'a fait part de ses préoccupations et s'est livré à quelques réflexions.

Ses préoccupations sont moins celles d'un homme d'État à la veille d'une négociation que celles d'un propriétaire terrien espérant récupérer son domaine[2]. Il va en entreprendre prochainement le tour après quatre ans de vie dans le ghetto de Nicosie et discuter avec les maires et les fermiers de leurs soucis d'approvisionnement en grains et pièces de rechange, et des problèmes de forage des puits. Des négociations à l'échelon local ? Pourquoi pas ? Elles pourraient permettre l'amélioration de la vie des Turcs.

L'ONU peut jouer un rôle, mais elle devrait s'attacher davantage à organiser les rencontres que prétendre les animer. D'ailleurs, ne devrait-elle pas essentiellement obtenir la réalisation des demandes exprimées par

[1] Le Dr Fazil Kutchuk, chypriote-turc, est le chef de la communauté turque et le vice-président de la République de Chypre depuis le 14 décembre 1959.

[2] Le jeudi 7 mars 1968, Mgr Makarios annonce pour le lendemain à 0 heure, la levée de toutes les restrictions à la libre circulation des personnes et des marchandises en faveur du secteur turc de Nicosie, écarté jusqu'à ce jour des mesures de normalisation prises le 13 janvier 1968 par le gouvernement chypriote-grec. Désormais, sur toute l'étendue de l'Ile, les Chypriotes-Turcs peuvent sortir de leurs secteurs et y rentrer, se rendre d'une enclave à une autre sans être soumis au contrôle de la police chypriote-grecque. De même, prend fin la surveillance du transport des marchandises et l'interdiction d'introduire dans les enclaves turques les matériaux dits « stratégiques » tels que le ciment et l'asphalte. Sur ce sujet, se reporter à la dépêche de Nicosie n° 172/EU du 14 mars 1968, non reproduite.

U Thant le 3 décembre[1] ? La réactivation du « comité de liaison politique » de l'UNFICYP est concevable pour traiter des problèmes quotidiens.

Pour répondre aux gestes récents de bonne volonté du gouvernement chypriote-grec, le vice-président envisage, dans une dizaine de jours, de prendre quelques mesures, mais la prudence est de rigueur puisqu'en face, la garde nationale est maintenue. Toute précipitation serait dangereuse en elle-même, des actes de vendetta étant toujours à craindre si les Grecs étaient admis à circuler dans les secteurs turcs. Il y a trois mois, trente Turcs ne furent-ils pas victimes des soldats Grecs[2] ?

Si Makarios consent à reconnaître les droits de la communauté turque et cesse de la traiter en minorité, alors des entrevues exploratrices et limitées au rétablissement de conditions de vie normales peuvent être utiles entre Denktash[3] et Clerides[4] par exemple. Mais, évidemment, elles doivent avoir pour objet l'examen de mesures en faveur de la pacification afin de créer un climat favorable pour en quelque sorte « paver la voie » à des conversations véritables « entre toutes les parties intéressées ».

Mais, à son âge et vu sa fatigue, le vice-président sent, m'a-t-il confié, la nécessité d'une relève. Il attend le retour de Denktash pour lui donner des responsabilités, lui-même souhaitant prendre un certain recul. Assurément, le vice-président n'est ni un ingrat, ni un inconscient, il se souvient qu'Ankara l'a maintenu contre Makarios et imposé contre Zekia[5] à

[1] Le Secrétaire général des Nations unies a lancé trois appels : le 22 novembre 1967, un appel à la modération est adressé à Nicosie, Athènes et Ankara. Ce même 22 novembre, U Thant décide d'envoyer sur place un représentant personnel, M. Rolz-Bennett. Le 24 novembre, une réunion du Conseil de sécurité, à la demande du représentant chypriote, M. Zénon Rossides, invite les parties à sauvegarder la paix. Ce même jour, un deuxième appel d'U Thant aux dirigeants des trois pays en cause préconise non seulement « une réduction substantielle des forces armées non chypriotes » mais encore le « retrait ultime de toutes les forces armées non chypriotes autres que celles des Nations unies » et indique que la Force des Nations unies est « prête à fournir toute l'assistance appropriée aux fins de l'exécution de ce programme comme pour continuer à aider à maintenir le calme ». Le Secrétaire général demande à tous les gouvernements intéressés de « respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre et de s'abstenir de toute intervention militaire dans les affaires de la République ». Le troisième appel est lancé le 3 décembre 1967, entérinant la médiation américaine conduite par M. Cyrus Vance, acceptée par les gouvernements de Turquie, de Grèce et de Chypre, mais Mgr Makarios soumet des contre-propositions au Secrétaire général de l'ONU. Le 29 décembre 1967, la constitution de « l'administration provisoire » turque-chypriote est annoncée.

[2] Allusion aux événements du 15 novembre 1967 dans les villages chypriotes-turcs de Kophinou et de Ayios Theodoros lorsque des forces chypriotes-grecques de la Garde nationale ont tiré avec des mortiers et des armes automatiques contre les positions chypriotes-turques de ces deux villages, tuant vingt-quatre Turcs-Chypriotes.

[3] Rauf Denktash, Président de la Chambre communale turque de Chypre en 1960, expulsé de Chypre en 1966, revient d'exil le 13 avril 1968.

[4] Glavkos Clerides, avocat et homme politique chypriote-grec, président du Parlement chypriote depuis août 1960, dont le mandat est renouvelé le 22 septembre 1966, est l'un des plus proches collaborateurs de l'Ethnarque Makarios.

[5] Le juge Zekia, personnalité chypriote-turque très connue, a été le président de la Cour suprême de Chypre jusqu'au printemps de 1966. À la suite du blocus du secteur turc de Nicosie, le vice-président chypriote-turc de la République, le Dr Kutchuk, a décidé, en juin 1966, d'interdire aux magistrats de son ethnie de siéger dans les Cours de Justice sises en secteurs grecs. Le juge Zekia ne se rendait donc plus en zone grecque. Mgr Makarios a procédé à la nomination de nouveaux magistrats chypriotes-grecs en remplacement provisoire de leurs collègues chypriotes-

sa propre communauté. Il glisse vers l'honorariat. Le soliloque est terminé. Les gendarmes turcs présentent les armes, le drapeau turc flotte sur le petit palais.

(Europe, Chypre, 1961-1970, Politique intérieure, 12bis-3-12-2, 1968)

204

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
AFFAIRES SPATIALES
POUR LE CABINET DU MINISTRE

Présence de scientifiques soviétiques aux Iles Kerguelen

N. n° 120/QS. *Paris, 22 mars 1968.*

La présence de deux scientifiques soviétiques aux Iles Kerguelen ayant suscité quelque étonnement, il paraît utile de clarifier la situation. Cette clarification apparaît d'autant plus nécessaire qu'un certain chevauchement des responsabilités entre services du Département est parfois difficile à éviter, la frontière entre coopération scientifique et coopération spatiale étant mal définie : ces domaines en effet se recoupent amplement et les chercheurs sont souvent les mêmes.

Dès 1963, à l'occasion des « Années Internationales du Soleil Calme » (AISC), est apparu l'intérêt d'expériences simultanées aux deux points magnétiques conjugués que sont Sogra (URSS)[1] et les Iles Kerguelen. Après de longues négociations dans le cadre des échanges culturels franco-soviétiques et, compte tenu du fait que dès 1964 des Français avaient déjà été admis à séjourner à Sogra, des scientifiques soviétiques furent autorisés à venir aux Kerguelen. Ce que firent MM. Kazak[2] et Raspopov[3] de décembre 1965 à avril 1966, tandis que le dépouillement des enregistrements réciproques se faisait à Paris en mai 1966.

Cette coopération scientifique a pris, avec l'accord du 30 juin 1966[4] de coopération spatiale, d'autres développements qui ne pouvaient nuire à celle qui était déjà établie. En particulier, les expériences sur les points

turcs absents. Le 10 septembre 1966, M. Georges Vassiliades est nommé au poste de président *p.i.* de la Cour suprême de Chypre. Cette nomination est rendue définitive le 23 décembre 1966.

[1] Sogra est situé près d'Arkhangelsk. Voir plus haut la note n° 73/QS du 29 février 1968.

[2] Kazak est membre de l'Institut de Physique du globe de Moscou.

[3] O.M. Raspopov est membre de l'Institut de Géophysique de Leningrad.

[4] L'accord franco-soviétique sur une coopération pour l'étude et l'exploration de l'espace à des fins pacifiques est signé à Moscou le 30 juin 1966. (Voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 266 et 1966-II, n°s 21 et 273).

conjugués magnétiques utilisant de plus en plus des moyens spatiaux, cette coopération antérieure s'est inscrite naturellement dans le cadre de cet accord. À ce double titre, nous avons, par lettre n° 1377/CM du 4 septembre 1967[1] au ministre d'État chargé des Départements et Territoires d'Outre-mer, ci-jointe, donné un avis favorable à la participation de quatre chercheurs soviétiques à l'actuelle campagne des Kerguelen, du 1er janvier au 30 avril 1968. Deux seulement, MM. Kazak et Gokhberg[2], y séjournent actuellement.

Cette question reste cependant indépendante des deux demandes actuellement en cours d'examen : le projet soviétique de tirs de fusées météorologiques soviétiques, lié à des lancements de ballons français du Nord de l'URSS d'une part et, d'autre part, la demande américaine d'observation de satellites géodésiques par des moyens purement terrestres.

Ces dernières demandes, enfin, doivent elles-mêmes être considérées comme distinctes de celle présentée par les Américains en 1962 de placer des instruments et quelques techniciens aux Kerguelen pour observer le satellite « Transit »[3]. Ce projet avait un intérêt essentiellement militaire et fut écarté à ce titre. Les projets actuels sont scientifiques, mais il conviendra naturellement d'examiner s'ils n'ont pas des applications militaires.

(Affaires spatiales, Iles Kerguelen, 1964-1968, Demandes de l'Union soviétique)

205

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1740 à 1760.
Réservé.

Washington, 23 mars 1968.

(*Reçu* : le 24 à 00 h. 10).

Les membres de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale ont été reçus le 22 mars par le secrétaire d'État.

Celui-ci, dans des remarques liminaires, a exprimé le regret que la France paraisse se désintéresser des questions importantes et n'entretienne guère le dialogue. Nous n'avions pas accepté en particulier de participer en

[1] Par la lettre n° 1377/CM du 4 septembre 1967, adressée au ministre d'État chargé des Territoires d'Outre-mer, le ministre des Affaires étrangères précise que la participation de quatre chercheurs soviétiques à la campagne d'été aux îles Kerguelen (1er janvier-30 avril 1968) n'appelle pas d'objection de sa part.

[2] M.B. Gokhberg est directeur adjoint de l'Institut de Physique du globe de l'URSS.

[3] Le satellite *Transit* est un satellite américain destiné au système militaire de navigation.

Asie aux activités de la Banque de développement. Nous nous étions retirés de l'OTAN et de la conférence du Désarmement. Notre participation aux activités des Nations unies était limitée. Encore une fois, le secrétaire d'État tenait à préciser qu'il exprimait surtout des regrets de cette absence car le talent, l'imagination et la technique française seraient à tous égards forts utiles.

M. Giscard d'Estaing a fait remarquer que cette mission n'avait pas un caractère politique. La Commission était venue étudier les mécanismes financiers et se renseigner en même temps sur l'état d'esprit des Américains sur certains problèmes de sa compétence. Bien entendu, lui-même et les membres de la Commission étaient conscients des problèmes qui se posaient à ce pays. Notre attitude n'était point d'indifférence même si, pour des raisons parfaitement valables et même impérieuses, nous nous étions retirés totalement ou partiellement de certains organismes.

Le président de la Commission a alors demandé dans quelle mesure la situation en Asie du Sud-Est affectait la situation financière des États-Unis. M. Rusk lui a répondu qu'il avait eu raison de parler de l'Asie du Sud-Est et non pas du seul Vietnam. Il y avait actuellement 40 000 Nord-Vietnamiens au Laos, des mouvements de subversion en Thaïlande, des envois d'armes chinoises et russes à la Birmanie. Quant au prince Sihanouk, il avait exprimé dans une lettre publique au journal *Le Monde* l'inquiétude que lui causaient les mouvements de rébellion à l'intérieur de son pays suscités par Pékin. Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir sur certains aspects du problème de l'Asie du Sud-Est, il n'y avait pas intérêt à laisser de petits pays comme le Laos et le Cambodge isolés et peut-être leurs amis pourraient-ils s'occuper d'eux. Pour le Vietnam, on avait la conviction à Washington qu'Hanoï ne songeait pas à mettre fin à la situation présente et qu'il ne fallait pas compter sur une amélioration prochaine.

Pour répondre à la question de M. Giscard d'Estaing, le secrétaire d'État tenait à faire remarquer que l'accroissement annuel du produit national brut était de loin supérieur aux dépenses annuelles de la guerre du Vietnam. Ceci n'empêchait pas les États-Unis d'essayer d'établir de nouveaux impôts et de réduire les dépenses. Mais, en toute franchise, le fardeau financier de la guerre du Vietnam continuera pour longtemps encore.

M. Albin Chalandon[1] a alors fait part de la réaction défavorable à la guerre du Vietnam qui existait non seulement en France, mais en Europe. L'on comprenait néanmoins à Paris la complexité de la situation, de plus l'issue de la guerre du Vietnam concernait non seulement les États-Unis mais le monde dans son ensemble. Pour éviter l'enlisement actuel, ne pourrait-on songer à un désengagement total ou partiel, par exemple à une concentration sur certaines bases ?

M. Rusk a répondu que, du côté américain, l'on n'avait aucune objection à la « désescalade » et que cela avait été dit maintes fois à Hanoï. Cette

[1] Albin Chalandon, administrateur de sociétés et homme politique français. Député gaulliste à l'Assemblée nationale depuis 1967, il est, un an plus tard, nommé ministre de l'Industrie.

« désescalade » toutefois ne pouvait être unilatérale. L'établissement, par exemple, de six bases comparables à celle de Guantanamo[1], ne suffirait pas à rétablir la situation dans l'Asie du Sud-Est et à faire disparaître les menaces qui pèsent sur le Laos, le Cambodge et la Thaïlande. D'autre part, du côté américain, l'on estimait que le problème du Vietnam était certes important, mais qu'il s'agissait surtout de prouver au reste du monde que, lorsque les Américains prenaient des engagements, ils les tenaient quoi qu'il arrive. Si de tels engagements paraissaient douteux en Asie, ils le seraient aussi en Europe. Les Russes le croiraient et pourraient faire une erreur de calcul. D'ailleurs, les sénateurs qui préconisent le retrait du Vietnam sont les mêmes que ceux qui préconisent le retrait des troupes américaines d'Europe. Comment maintenir la situation en Europe et agir différemment au Pacifique ?

M. Lepeu, député de Paris, a demandé si les États-Unis avaient l'intention d'appliquer les décisions du *Kennedy Round*.

M. Rusk a répondu que cette négociation avait été un succès et que la France, pour sa part, avait beaucoup contribué à cette réussite. La vérité est qu'il s'est engagé au Congrès une espèce de guerre, de guérilla de la part des éléments protectionnistes. Le danger était que, par des manœuvres parlementaires, les décisions du *Kennedy Round* ne soient pas présentées en bloc, mais par tranches séparées, ce qui rendrait la tâche plus difficile. L'on connaissait aux États-Unis les objections européennes contre le maintien de certaines barrières non tarifaires. L'administration avait l'intention, dans quelques jours, de demander au Congrès l'abrogation de l'*American Selling Price*. L'on se heurtait pourtant à la difficulté que des mesures similaires – qu'il appelle taxes de compensation – existeraient aussi en Europe. La bataille sera donc dure mais le gouvernement des États-Unis n'était pas disposé à abandonner sa ligne actuelle de politique libérale.

Reprenant la parole, M. Albin Chalandon a dit au secrétaire d'État qu'il avait l'impression que l'homme de la rue aux États-Unis pensait que la France menait une conspiration contre le dollar. Or, le gouvernement français avait montré qu'il n'en était rien en remboursant ses dettes en avance et en s'abstenant de changer en or les surplus de dollars. Ne serait-il pas possible à l'administration américaine de faire présenter les choses de façon plus équitable ? La vérité était que nous n'attaquons pas le dollar, mais un système monétaire qui nous paraissait dépassé.

M. Rusk a répondu que ces campagnes anti-françaises n'étaient en rien encouragées par l'administration américaine. L'on voulait, tout au contraire éviter des querelles publiques. Il est malheureusement vrai qu'un sentiment populaire, tel que l'a décrit M. Chalandon, existe aux États-Unis. Les prétextes en sont fournis par certains discours officiels français et par les indiscrétions sur des sujets confidentiels, que l'on trouve de façon périodique dans le journal *Le Monde*. La situation serait certainement améliorée

[1] Vaste base de souveraineté que détiennent les États-Unis sur la côte sud-est de l'île de Cuba.

si un accord sur cette question pouvait être obtenu, à la fin du mois, à Stockholm[1]. La vague anti-française tomberait de ce fait assez rapidement. Il devait, pour le moment, constater que de nombreux sénateurs et représentants lui faisaient savoir que leurs électeurs réclamaient que l'on prenne des mesures contre la France. Ceci était un fait nouveau et profondément regrettable. Que suggérions-nous à cet égard ?

M. Chalandon a répondu qu'il était venu pour s'informer et non pour donner des conseils. Il y avait certes entre Américains et Français des oppositions doctrinales, mais les actions quotidiennes se présentaient souvent de façon différente. Nos efforts pour assouplir de fait certaines de nos positions monétaires ne pourraient-ils être connus du public ?

Le secrétaire d'État a répondu que, lorsque les États-Unis disposaient de surplus importants, ils avaient cherché à comprendre et à alléger les difficultés des pays qui se trouvaient en déficit. C'était l'époque du *Dollar gap* et du plan marshall. La situation était maintenant renversée et il appartenait aux pays qui disposaient de surplus de ne pas manifester une hostilité systématique à l'égard des difficultés du Trésor américain.

M. Giscard d'Estaing a répondu que les deux situations ne pouvaient se comparer. Lorsque l'Europe, et particulièrement la France, était en déficit, les États-Unis avaient demandé et même exigé que l'on prenne des mesures d'ordre intérieur. Les bons créanciers que nous sommes peuvent eux aussi suggérer maintenant que l'on prenne en Amérique des mesures intérieures d'ordre appropriées. Or, il n'avait point l'impression que l'on cherchât vraiment à redresser la situation. La crise de la semaine dernière avait été un avertissement pour tous. Il fallait aller aux sources du problème et la vague psychologique de spéculation n'avait certainement pas pris son origine en France. Si la tension actuelle devait continuer, on allait au devant d'une crise majeure. La négociation de Stockholm était certes importante, moins cependant que l'établissement d'une nouvelle politique monétaire. Il importait donc que, du côté américain, sans tout demander aux autres, l'on fasse sur place l'effort nécessaire.

M. Rusk a répondu que, du côté de l'exécutif, l'on n'avait certes pas d'objections à l'adoption de mesures de ce genre. Malheureusement, le Congrès vivait encore dans l'illusion que le pays disposait de surplus. Le

[1] Après la crise de confiance qui avait atteint la livre sterling en novembre et décembre 1967, c'est la solidité du dollar qui a suscité le doute en mars 1968 en dépit d'un communiqué rassurant des gouverneurs des banques centrales participant au pool de l'or, réunis à Bâle. La spéculation s'est alors accrue et le prix de l'or fixé officiellement à 35$ l'once s'est élevé à 44$. Le 7 mars, à Washington, le gouvernement américain a décidé de maintenir ses transactions sur l'or à 35$ l'once dans les relations entre autorités monétaires, et de ne plus le faire en revanche pour remplacer ce métal quand il était vendu sur les marchés privés. Il a mis fin ainsi à la libre convertibilité du dollar en or et institué en fait un double prix entre marchés publics et privés.

C'est pourquoi le général de Gaulle a dénoncé le 20 mars le système des monnaies de réserve, livre sterling et dollar, comme inéquitable et inapplicable désormais et il a annoncé que la France était prête à contribuer à sa rénovation. Après une concertation des six pays de la Communauté à Bruxelles le 25 mars, une conférence des dix ministres des Finances s'est tenue à Stockholm les 29 et 30 mars 1968. Elle aboutit à un compromis auquel la France, en désaccord avec les modalités retenues pour la création de nouvelles liquidités monétaires n'a pas adhéré.

problème du déploiement des troupes américaines en Europe devrait lui aussi être étudié dans le cadre du Conseil Atlantique afin de diminuer les dépenses américaines. Il était d'ailleurs probable que les investissements en Europe étaient trop importants mais, lorsque les États-Unis veulent les diminuer, l'on parle en Europe de mesures discriminatoires.

(Collection des télégrammes, Washington, 1968)

206

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 267/EU[1]. *Prague, 25 mars 1968.*

Alors que le souci de démocratiser la vie politique en Tchécoslovaquie se manifeste chez les dirigeants du Parti communiste, les milieux catholiques s'interrogent sur la portée d'un mouvement qui pourrait permettre un renouveau de la vie religieuse fondé sur l'application honnête des dispositions constitutionnelles[2]. Les résolutions adoptées le 21 mars par le *Praesidium* du Mouvement du Clergé Catholique pour la Paix[3] indiquent que les catholiques entendent profiter des voies nouvelles qui leur sont ouvertes pour poser la question de la place de l'Église dans la société socialiste. On ne saurait encore dire si une réponse durable sera donnée à leurs revendications, ni si les autorités responsables accepteront de reprendre prochainement des conversations avec le Saint-Siège.

Les premières manifestations de l'intérêt porté par le clergé au nouveau cours des choses sont apparues, il y a une quinzaine de jours, dans les rubriques du quotidien *Lidova Democratie* que dirige l'abbé Plojhar, ministre de la Santé. Ce dernier, sachant combien sa position était menacée en raison

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *L'Église catholique et le nouveau cours*.

[2] L'article 32, alinéa I de la Constitution tchécoslovaque de 1960, stipule que tout citoyen a le droit de « confesser n'importe quelle foi religieuse ou d'être sans confession, de pratiquer des actes de culte religieux, pourvu que cela ne soit pas contraire à la loi ». Se référer à la dépêche de Prague n° 1298/EU du 20 juillet 1960, analysant les dispositions de la nouvelle Constitution se rapportant au statut de l'Église en Tchécoslovaquie.

[3] *Le mouvement du clergé catholique tchécoslovaque pour la Paix*, auquel ont pratiquement dû adhérer tous les prêtres tchécoslovaques sous peine d'être considérés comme réfractaires, est inféodé au parti communiste et présidé par l'abbé Josef Plojhar du diocèse de Budejovice, interdit par le Vatican depuis 1948. Il est ministre de la Santé publique de février 1948 au 8 avril 1968, président du parti populiste. Le 21 mars 1968, l'abbé Plojhar démissionne de sa charge de président du mouvement pour la Paix et perd la présidence du parti populaire. Le mouvement est dissout en mai 1968 et une nouvelle organisation de défense des intérêts des communautés religieuses tchécoslovaques est fondée, le 14 mai 1968 : le *Mouvement d'Action pour le renouveau conciliaire.* Sur ce sujet, voir la dépêche de Prague n° 370/EU du 16 mai 1968, non publiée.

de sa longue fidélité à l'équipe des conservateurs, a tenté de canaliser et de contrôler les vœux du clergé en faisant une fois de plus du « Mouvement du Clergé Catholique pour la Paix » le porte-parole des prêtres. Il essaya de polariser en premier lieu l'attention des milieux catholiques sur la réhabilitation des prêtres condamnés depuis 1948 « pour avoir exercé leur sacerdoce suivant des intérêts contraires à ceux de l'État socialiste ». Malheureusement pour l'Abbé, la publicité donnée à cette revendication devait provoquer d'autres exigences qui réclamaient notamment la démission du *Praesidium* du « Mouvement ». Dès la réunion à Olomouc, dans la semaine du 10 au 16 mars, du Comité Diocésal du Mouvement de la Paix du Clergé Catholique, M. Plojhar fût fixé sur son illusion de rester l'intermédiaire obligé entre l'Église et l'État qu'il avait été pendant vingt ans.

La résolution adoptée par le Comité Diocésal, et publiée le 20 mars, demandait entre autres la convocation d'un congrès extraordinaire du mouvement qui élirait démocratiquement au scrutin secret, un nouveau président.

En conclusion, la résolution déclarait que la tenue d'un congrès extraordinaire était d'autant plus pressante qu'il serait nécessaire, dans un prochain avenir, de présenter aux autorités compétentes des revendications concernant la vie des prêtres et la pratique religieuse des fidèles.

Avant que ne soit convoqué ce congrès extraordinaire, le *Praesidium* du Mouvement du Clergé Catholique pour la Paix s'est réuni le 21 mars et a contraint son président, l'abbé Plojhar, et son vice-président, Mgr Oliva[1], à abandonner leurs charges. C'est sur l'action de Mgr Tomasek[2], administrateur apostolique de Prague, que ces décisions ont abouti à l'issue d'une séance dramatique au cours de laquelle le Dr Plojhar a refusé de faire son autocritique et a déclaré « qu'il avait dirigé le mouvement avec la plus grande pureté d'intention, qu'il accueillait favorablement la renaissance de la patrie et qu'il ne voulait pas cependant constituer personnellement un obstacle au développement de cette saine évolution ». Le *Praesidium* a décidé ensuite que l'activité future et la mission du mouvement seraient étudiées par une conférence nationale préparée par un comité élu au vote secret. Le résultat de ce dernier scrutin a porté à la présidence du comité Mgr Pomasek, les autres membres étant trois membres des diocèses tchèques, les prêtres Vl. Rudolf, Zd. Wagner, L. Simachl et trois membres des diocèses slovaques, les prêtres Julius Cabnis, le professeur Kutnik et R. Balar. La conférence nationale du Mouvement de la Paix du Clergé Catholique élira un nouveau *Praesidium*, approuvera un nouveau programme d'action et décidera de la nouvelle désignation qui pourrait être,

[1] Mgr Edouard Oliva, vicaire capitulaire de Litomerice.

[2] Mgr Frantisek Tomasek, né en 1899 en Moravie, est ordonné prêtre le 5 juillet 1922, professeur à la faculté de théologie d'Olomouc de 1940 à 1945, il est sacré évêque secrètement le 14 octobre 1949, interné par les communistes au camp de Zeliv de 1951 à 1954, puis libéré, prêtre de 1954 à 1965 à Moravska Huzova, il prend part au Concile Vatican II de 1962 à 1965 et est nommé administrateur apostolique de l'archidiocèse de Prague en 1965.

de l'avis de certains : « Mouvement de Rénovation Postconciliaire ». Le Mouvement devrait comprendre des évêques, des prêtres et des laïcs.

Pour finir, le *Praesidium* a adressé un télégramme à M. Dubček pour l'inciter à réaliser « la démocratisation de la Patrie » et un autre télégramme à Sa Sainteté Paul VI dans lequel les représentants du clergé catholique ont exprimé leurs marques de dévouement et d'amour filial au Saint Père et lui ont demandé de « bénir les prêtres et les croyants de Tchécoslovaquie ».

Cette session du *Praesidium* du « Mouvement » semble avoir été houleuse, car le Dr Plojhar s'est défendu pendant quatre heures avant de céder aux pressions qui s'exerçaient en vue de sa démission. Elle semble toutefois annoncer une rénovation des rapports de l'Église et de l'État en Tchécoslovaquie. En effet, le représentant du ministère de la Culture, M. K. Hruza[1], présent à la réunion, a déclaré, dans une brève allocution, que l'État avait toujours respecté le Mouvement du Clergé Catholique pour la Paix et qu'il continuerait de le faire : « Nous n'avons nullement l'intention d'intervenir dans quoi que ce soit. Votre organisation doit régler ses problèmes elle-même ». Cette neutralité laïque, chaleureusement applaudie par le *Praesidium*, laisse dans une certaine mesure le champ libre à Mgr Tomasek. Déjà le prélat de Prague a adressé une lettre à M. Dubček pour lui présenter un document signé par 22 317 religieux où sont posées les conditions d'une normalisation de l'exercice du culte catholique en Tchécoslovaquie. Cette lettre, d'après la presse, « est le témoignage de la confiance spontanée et de l'espoir en l'avenir auquel les chrétiens veulent apporter leur contribution en tant que communauté vivante reconnue »[2].

Il semble donc qu'on puisse s'attendre à une évolution dans le domaine religieux. Il faut rappeler à cet égard (ma dépêche 317/EU du 5 avril 1967)[3] qu'il était envisagé d'engager des négociations entre Prague et le Vatican au printemps de 1968, et que l'année dernière on n'excluait pas l'éventualité de la visite d'un représentant pontifical en Tchécoslovaquie. Il n'est certainement pas souhaitable qu'une nouvelle crise entre le gouvernement et l'Église réduise à néant ces perspectives. C'est pourquoi Mgr Tomasek serait favorable à un examen préalable, avec le gouvernement, de la question de la nomination des évêques, du problème de la liberté des vocations et de l'exercice du culte tel qu'il est garanti par la Constitution. De plus, une rencontre entre les deux parties pourrait permettre de faire bénéficier du

[1] Karel Hruza, responsable des Affaires religieuses auprès du ministère de la Culture et de l'Information.

[2] Se reporter à la dépêche de Prague n° 290/EU du 3 avril 1968, non publiée, traitant des rapports entre l'Église et l'État, ainsi qu'au télégramme n° 210, de Rome Saint-Siège du 25 avril 1968, relatant une interview tenue par Mgr Tomasek, lors de son séjour à Rome, dans laquelle il présente la situation de l'Église depuis le « nouveau cours ».

[3] La dépêche de Prague n° 317/EU du 5 avril 1967, non publiée, est intitulée : *L'Encyclique pontificale vue de Prague*. J. Plojhar, alors ministre de la Santé et président du Comité pour la Paix du clergé catholique tchécoslovaque, l'analyse et la commente en exprimant son respect pour le Saint-Siège et son approbation pour le « noble but » poursuivi. Une ouverture avec le Vatican est recherchée.

processus de réhabilitation et de dédommagement les nombreux prêtres qui ont eu à pâtir de l'instauration, en Tchécoslovaquie, d'un pouvoir marxiste-léniniste.

Le vicaire capitulaire de Hradec Kralové, M. V. Javurek, a tenté d'exposer succinctement les revendications que le clergé aurait à présenter au gouvernement en vue de normaliser les relations entre l'Église et l'État :

1) « Qu'en République socialiste tchécoslovaque, le porte-parole de l'Église catholique soit le corps des séculiers (ordinaires) comme le demande le deuxième Concile du Vatican, et comme tel est le cas dans les autres pays du monde ».

2) « Qu'il soit donné la possibilité aux évêques, aux prêtres et aux croyants de revenir sur les lieux du culte d'où ils ont été chassés au cours des vingt dernières années par des mesures administratives injustes ».

3) « Qu'il soit donné une interprétation exacte à la loi en vigueur n° 218/Sb de 1949[1] et au décret gouvernemental de la même année, afin que ces règlements ne soient pas interprétés arbitrairement, comme c'était le cas jusqu'ici, par les secrétaires chargés des questions religieuses ».

Il importe d'y ajouter le problème de la nomination des évêques. Si, sur ces points, l'Église catholique pouvait obtenir satisfaction, rien ne ferait plus obstacle à une reprise des relations entre le Vatican et Prague. La nouvelle équipe dirigeante ne semble pas hostile à cette évolution et, à cet égard, on doit signaler que les journaux communistes, il y a trois semaines, indiquaient sans commentaires que Mgr Beran[2] avait été appelé à de nouvelles et importantes fonctions au sein de la Curie romaine. Cette neutralité à l'égard du prélat intransigeant qu'est Mgr Beran, a incité Mgr Tomasek à réclamer, dans un article publié par *Literarni Listy*, le retour en Tchécoslovaquie du cardinal archevêque de Prague.

D'autre part, Mgr Tomasek doit, dans les jours qui viennent, avoir un entretien avec le ministre de la Culture, M. Hoffmann[3], avec lequel il se propose d'avoir un premier échange de vues, notamment sur la question de la réhabilitation des prêtres condamnés injustement pendant la

[1] Il s'agit de la loi sur les cultes du 16 février 1949 qui soumet au contrôle étroit du pouvoir les nominations ecclésiastiques et toute l'activité des Églises et des sociétés religieuses.

[2] Le cardinal Joseph Beran, archevêque de Prague est né en 1888 à Plzen, il entre au séminaire à Rome en 1907 et est ordonné prêtre à Rome en 1911. En 1914, il est vicaire à Prague, en 1932, recteur du séminaire archiépiscopal de Prague, en 1934 il est professeur de théologie pastorale à la Faculté théologique de l'Université Charles. En 1942, il est arrêté par la *Gestapo*, interné dans les camps de concentration de Terezin et de Dachau, en 1946, il est nommé archevêque de Prague. En 1949, à la suite d'un sermon prononcé dans l'église de Strahov à Prague dans lequel il défend les droits de l'Église contre l'oppression du pouvoir communiste, il est placé en résidence surveillée dans le palais épiscopal puis, de 1950 à 1963, tenu en résidence surveillée dans différents lieux gardés secrets où il est maintenu dans l'isolement le plus total. En 1963, Mgr Beran est gracié, « libre », mais toujours maintenu en résidence surveillée. Le 25 janvier 1965, sa nomination au rang de Cardinal est rendue publique. Il est autorisé par le gouvernement à se rendre à Rome, mais son retour est indésirable. Il ne revient pas en Tchécoslovaquie.

[3] Karel Hoffmann, ingénieur, directeur de la radio tchécoslovaque de 1959 à 1967, ministre de la Culture et de l'Information de janvier 1967 à avril 1968, président de l'Administration centrale des Télécommunications de mai à septembre 1968.

période stalinienne. Les milieux catholiques souhaitent que cet entretien soit couronné de succès et que, comme l'écrit l'*Osservatore Romano* du 16 mars, les dispositions actuelles « préludent réellement à des actions concrètes, capables de guérir une profonde blessure, infligée non seulement à l'Église mais aussi à la justice et à un noble pays et qu'elle ouvre la voie à de nouvelles perspectives dans les rapports avec l'Église catholique et la République tchécoslovaque ».

(Europe, Saint-Siège, 1961-1970, Le Vatican et la vie politique internationale, 30-23-1, 1968)

207

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Couve de Murville et M. Peter
Lundi 25 mars à 12 h. 15.

C.R.

M. Couve de Murville. Je suis heureux de vous accueillir et je me réjouis de pouvoir examiner avec vous les problèmes qui nous intéressent.

M. Peter[1]. Comment allons-nous organiser notre travail ?

M. Couve de Murville. Le plus simple est que les membres de votre délégation se mettent en contact avec leurs partenaires français. Nous aurons vendredi chez le Premier ministre une réunion élargie[2] où nous pourrons faire le bilan de ces entretiens, et également approuver le communiqué.

M. Peter. Avant d'entamer avec vous l'examen des problèmes internationaux, je voudrais mentionner quelques questions bilatérales.

En premier plan, je tiens à vous remercier de l'invitation que vous avez adressée à M. Fock et à moi-même. Nous attachons de l'importance à cette visite et elle suscite beaucoup d'intérêt dans l'opinion publique de notre pays.

En deuxième lieu, je voudrais vous informer que M. Fock proposera à M. Pompidou de créer une commission mixte franco-hongroise de coopération économique, industrielle, technique et scientifique au niveau des ministres ou de leurs adjoints immédiats. Ce sont en effet les relations économiques qui forment la base de nos rapports politiques et culturels. Nous croyons que les mesures que nous proposons seraient utiles à leur développement.

[1] M. Janos Peter, ancien pasteur de l'Église réformée de 1933 à 1956, est le ministre hongrois des Affaires étrangères depuis 1961. Il accompagne M. Jenö Fock, président du Conseil des ministres de Hongrie, en visite officielle en France du 25 au 30 mars 1968.

[2] Cet entretien élargi, non reproduit, se tient à l'Hôtel Matignon le 29 mars 1968. Le compte rendu figure dans le dossier du *Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968*.

M. Couve de Murville. Vous avez raison de parler tout de suite de cette proposition, car elle demande réflexion. Nous aurons le temps d'examiner la question et de vous donner la réponse avant votre départ.

M. Peter. Cette commission pourrait étudier les possibilités dans le domaine de la coopération industrielle, ce qui pourrait créer des conditions plus favorables pour l'essor de nos relations commerciales.

Le dernier point que je voudrais toucher en ce qui concerne les relations bilatérales concerne la conclusion d'un accord d'amitié et de coopération entre nos deux pays. Il ne s'agit pas d'un projet à réaliser dans l'immédiat, mais nous voudrions que l'on commence à y penser dès maintenant pour voir s'il ne serait pas possible de conclure un tel accord dans le futur. Lorsque nous réfléchissons à l'avenir de l'Europe, nous estimons que, dans la période qui suivra la disparition des systèmes actuels d'alliance militaire, ce sont les accords bilatéraux qui pourront créer les conditions nécessaires à la sécurité. Aussi, nous voudrions que cette idée d'un accord d'amitié et de coopération soit étudiée en relation avec la situation générale de l'Europe.

M. Couve de Murville. Lorsque l'on parle de système de sécurité, c'est essentiellement aux problèmes des armements que l'on pense. Il y a le problème des armements. Il y a également le problème des alliances.

M. Peter. Mais on peut approcher la solution de ces questions de sécurité par diverses voies. Nous pensons qu'en ce moment il existe des perspectives favorables pour cette solution.

M. Couve de Murville. En réalité le problème de sécurité tourne toujours autour de la question allemande.

M. Peter. On peut approcher ces problèmes de plusieurs points de vue. On peut s'attaquer à la solution des grandes questions politiques telles que la question allemande, celle du désarmement. On peut simultanément réfléchir à la mise sur pied d'un système d'accords bilatéraux.

M. Couve de Murville. C'est une question à laquelle il faudrait réfléchir.

M. Peter. Je reconnais qu'il s'agit d'une idée nouvelle. Nous y avons pensé de notre côté et nous sommes arrivés à la conclusion que ce serait utile.

M. Couve de Murville. Votre idée est-elle d'organiser une série de traités bilatéraux à travers toute l'Europe ?

M. Peter. Oui. À l'heure actuelle la sécurité repose sur l'existence de traités militaires. Mais nous devons commencer à réfléchir sur la situation qui se créera après la dissolution des alliances. Nous pensons qu'un réseau de traités bilatéraux pourrait aider à créer un système véritable de sécurité.

M. Couve de Murville. Le système des deux blocs n'est que le reflet de la division de l'Allemagne. Les deux blocs ont été formés parce qu'il y avait une partie de l'Allemagne d'un côté, une autre de l'autre. Le problème de la sécurité consiste à savoir ce qui se passera le jour où les deux parties de l'Allemagne seront plus ou moins réunies. Il n'y a pas d'autre problème.

M. Peter. Mais on ne peut pas commencer par la réunification. Il faut d'abord approcher le problème de la sécurité par d'autres moyens.

M. Couve de Murville. Je comprends parfaitement votre point de vue. Ce que vous proposez est une approche différente. Cette série d'accords finirait par un accord entre la RFA et la RDA.

M. Peter. On peut être presque sûr que cela arrivera un jour.

M. Couve de Murville. Je ne dis pas le contraire. Mais cela n'ira pas très vite.

M. Peter. Vos relations commerciales avec la RDA se développent-elles ?

M. Couve de Murville. Oui[1].

M. Peter. Mais je crois que vous estimez impossible de créer une représentation officielle à Berlin-Est ?

M. Couve de Murville. Ce n'est pas possible parce que nous n'avons pas de raison de bouleverser nos relations avec l'Allemagne fédérale. Cela nous mènerait à une rupture avec celle-ci et personne n'y a intérêt.

M. Peter. Ne croyez-vous pas que les Allemands de l'Ouest pourraient comprendre une telle décision ?

M. Couve de Murville. La comprendre sans doute, mais non l'approuver. La RDA, c'est une question pour les Allemands. C'est à eux d'évoluer. C'est la seule façon dont la situation peut changer dans la pratique. Cela prendra du temps.

M. Peter. Nous devons les aider à évoluer, car c'est un problème plus difficile pour eux que pour nous.

M. Couve de Murville. Votre idée d'accords bilatéraux est une autre idée que celle de la conférence européenne sur la sécurité, n'est-ce pas ?

M. Peter. On peut approcher les problèmes de la sécurité européenne par plusieurs chemins. L'un de ceux-ci est la conclusion de pactes bilatéraux. Un autre est la réunion d'une conférence européenne. Les pactes bilatéraux peuvent rendre plus proches les possibilités de convocation d'une conférence européenne. De son côté, la conférence peut préparer des conditions favorables pour conclure des pactes bilatéraux.

M. Couve de Murville. Pour ce qui est de la conférence, nous avons toujours pensé que sa réunion supposait plus ou moins que le problème soit déjà résolu. Car l'idée est de réunir la RDA et la RFA, ce qui suppose que ces deux gouvernements aient des rapports et se reconnaissent. Il n'y aura pas de conférence tant que les choses seront ce qu'elles sont, à moins que l'on renonce à y mettre les deux Allemagnes. Je ne parle pas du problème posé par la participation américaine, car il est, somme toute, moins important.

[1] Se référer à la note du service des Accords bilatéraux à la direction des Affaires économiques et financières au Département du 22 août 1967, non reproduite, analysant les échanges commerciaux entre la France et l'Allemagne de l'Est. Le renouvellement de l'arrangement commercial entre la France et la RDA a été paraphé, à Paris, le 20 décembre 1967. Les dispositions figurant dans celui du 11 décembre 1962 sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1969 et le montant des marchandises, dans chaque sens, est porté à 190 millions de francs.

M. Peter. Mais dans une conférence on peut avoir plusieurs États qui ne se reconnaissent pas.

M. Couve de Murville. C'est ce qu'on a fait à Genève en 1959[1], où la RDA et la RFA étaient présentes. Mais elles n'étaient pas vraiment participantes. Cela n'a pas donné beaucoup de résultats. Pour le problème des deux Allemagnes, il faut attendre. C'est aux Allemands de la faire évoluer.

M. Peter. Il serait utile de coopérer pour préparer les voies à la solution de ce problème. Vous avez beaucoup de possibilités à cet égard et nous aussi, nous avons nos possibilités. Essayons donc de faire ce que nous pourrons.

M. Couve de Murville. Comment jugez-vous la politique actuelle de la République fédérale ?

M. Peter. Les Allemands ont décidé sur quelques questions de parler de manière plus réaliste que dans le passé. Mais pour le moment, pour nous, la reconnaissance de la ligne Oder-Neisse et la reconnaissance de la RDA restent les questions essentielles.

M. Couve de Murville. Admettez-vous qu'il y a un commencement d'évolution ?

M. Peter. Oui.

M. Couve de Murville. Nous le pensons aussi.

M. Peter. Mais il s'agit d'une évolution plutôt subjective qui ne touche pas tout à fait la réalité concrète. Tant que la ligne Oder-Neisse ne recevra pas de reconnaissance internationale, il subsistera un danger de tension.

M. Couve de Murville. Les deux problèmes sont de nature différente. En ce qui concerne la frontière actuelle, vous considérez qu'elle est un élément permanent et définitif et nous sommes du même avis. Pour le problème des deux Allemagnes, c'est autre chose. C'est la situation aujourd'hui. Mais ce ne sera pas forcément la situation dans 5, 10 ou 15 ans. Ce sont deux questions de nature différente, l'une ayant, pour employer votre vocabulaire, un caractère plus subjectif, l'autre un caractère plus objectif.

M. Couve de Murville. Je suis d'accord. Mais le gouvernement de Bonn pourrait dire quelque chose de plus définitif sur la frontière, comme le général de Gaulle l'a dit de son côté depuis longtemps. Si Bonn pouvait dire que son intention est de ne proposer à aucune conférence de paix future de changer la frontière, cela pourrait signifier davantage.

M. Couve de Murville. C'est certain. Mais ce n'est pas facile.

M. Peter. Aussi faut-il aider les Allemands par nos déclarations. Il faut éduquer l'opinion publique de l'Allemagne de l'Ouest. Votre attitude à cet égard a rendu de grands services.

[1] Allusion à la réunion des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne et d'URSS, qui s'est tenue à Genève, du 11 mai au 20 juin puis du 13 juillet au 5 août 1959. Voir les procès-verbaux des séances plénières, propositions, communiqués dans *D.D.F.*, 1959, Annexes, Tome I, Paris, Imprimerie nationale, 1994.

M. Couve de Murville. Le plus petit serait que les Anglais et les Américains prennent la même position que nous. Ils ne l'ont pas fait et ils ne le feront pas.

Je pense, en effet, que si les Allemands décidaient de ne pas mettre en cause la frontière cela changerait la situation dans toute l'Europe et cela arrangerait tout le monde, sauf peut être la RDA. Cela faciliterait en tout cas les rapports avec la Pologne.

M. Peter. La reconnaissance des deux Allemagnes devrait préparer le chemin vers la réunification.

À l'Ouest, on sait que les pays de l'Est ne renonceront jamais à l'existence de l'Allemagne de l'Est et la réciproque est vraie. La reconnaissance de ce fait peut faciliter la voie de la réunification.

M. Couve de Murville. Mon opinion est que la réunification ne peut se faire sans un accord entre les deux parties de l'Allemagne. J'ai d'ailleurs l'impression que les Allemands le comprennent aussi. Il faut laisser faire le temps. Il n'y a que quinze mois que les Allemands sont sortis de l'immobilisme. Ce n'est pas beaucoup. On verra où en seront les choses dans cinq ans.

M. Peter. Au sujet du Moyen-Orient, quel est votre espoir ?

M. Couve de Murville. Notre espoir n'est pas très grand. Le dernier incident a beaucoup réduit les chances d'un rapprochement. Les travaux du Conseil de sécurité se sont terminés hier soir par le vote d'une résolution[1] qui est un peu une solution de compromis, mais qui n'est pas mauvaise. Mais au-delà, je ne vois pas comment les choses peuvent s'orienter vers un début de solution. M. Jarring[2] fait ce qu'il peut. Mais c'est difficile.

M. Peter. Nous pensons que la participation de l'ONU est indispensable pour préparer un dégel de la situation.

M. Couve de Murville. On ne peut rien faire que par l'ONU. Nous ne croyons pas aux négociations directes que les Israéliens s'obstinent à réclamer. C'est une vue totalement irréaliste. Le seul intermédiaire possible est l'ONU. C'est le meilleur moyen de faire en sorte que les questions de prestige ne gênent pas trop les solutions.

M. Peter. Est-ce que vous ne pensez pas que la participation de forces de l'ONU en particulier pourrait aider au règlement du problème du retrait des troupes israéliennes ?

[1] Le Conseil de sécurité des Nations unies s'est réuni à la suite des plaintes israélienne et jordanienne sur la reprise des hostilités au Moyen-Orient et adopte le 24, la résolution 248, qui condamne l'action militaire lancée par Israël et demande à ce pays de renoncer à ces actes ou activités en contravention de la résolution 237 (1967).

[2] M. Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, a été désigné, le 23 novembre 1967, par le Secrétaire général des Nations unies, en qualité de représentant spécial pour le Proche-Orient. Voir le 3e rapport sur les activités de M. Jarring présenté le 29 mars 1968 par le Secrétaire général, transmis par le télégramme de New York n° 897 du 1er avril 1968.

M. Couve de Murville. Nous pensons que les Israéliens ne feront aucune concession. Tout dépend des États-Unis. Tant que les États-Unis les appuieront à cent pour cent, ils ne bougeront pas. En 1956-1957, c'est l'action conjuguée des États-Unis et de l'URSS qui a obligé les Israéliens à évacuer. La pression des Américains avait été très forte. Actuellement non seulement les États-Unis et la Russie ne sont pas ensemble, mais ils sont opposés. On obtient donc le résultat inverse.

Les Russes sont plus souples que les Américains. Ils ont certainement le désir que les choses aboutissent.

Il n'y a pas de perspective que les Américains changent de politique avec les élections. Les incidents actuels rendent les choses plus difficiles, car ils causent dans les pays arabes une montée des passions qui complique énormément la tâche des gouvernements.

M. Peter. Avez-vous eu des contacts récents avec les Arabes ? J'ai été invité au Caire mais je n'ai pas pu y aller. J'irai peut-être dans quelques semaines.

M. Couve de Murville. Les Égyptiens ont des problèmes intérieurs qui paraissent très sérieux et c'est, je crois, leur premier souci à l'heure actuelle. Nasser a reconstitué son gouvernement[1]. Je ne sais si cela confirmera son autorité. Il est clair qu'il est dans une situation difficile. C'est tout simplement qu'il paie la défaite. Sa principale force est qu'il n'existe personne pour le remplacer. Mais les problèmes intérieurs limitent sa liberté d'action dans l'affaire israélienne.

Les incidents ne s'arrêteront pas. Si le Conseil de sécurité s'était réuni dans les 24 ou les 48 heures et avait voté une résolution condamnant Israël, cela aurait eu un résultat. Mais on a traîné et finalement on a voté une résolution qui répartit les blâmes.

M. Peter. Nous pensons qu'une participation des forces des Nations unies pourrait faciliter un début de retrait des Israéliens et frayer la voie à des négociations.

M. Couve de Murville. Oui, on peut y penser. On peut penser par exemple à placer une force des Nations unies sur les bords du canal.

M. Peter. Cela serait-il accepté par Israël ?

M. Couve de Murville. Pas actuellement.

M. Peter. Les Israéliens n'acceptent que des négociations directes mais leur position n'est pas réaliste.

M. Couve de Murville. C'est une attitude qui n'a aucun sens et qui ne débouche sur rien. Pourquoi les Arabes se mettraient-ils à négocier sim-

[1] Le 20 mars, le président Nasser annonce le remaniement de son gouvernement. S'il en conserve la direction, il n'est plus assisté que d'un seul vice-président, M. Hussein El Chafei. M. Zakaria Mohieddine démissionne de toutes ses fonctions, y compris celle de premier vice-président de la République. Quatorze nouveaux ministres sont désignés auxquels sont confiés des portefeuilles techniques. Le Dr Fawzi reste conseiller du président pour les Affaires étrangères. Se reporter au télégramme du Caire n°s 453 à 458 du 21 mars 1968, ainsi qu'à la dépêche du Caire n° 357/AL du 22 mars, commentant cette refonte du Cabinet égyptien, non publiés.

plement pour reconnaître l'occupation ? Il faut que la question soit réglée avant le début des négociations entre les Arabes et Israël.

Les Nations unies doivent jouer un rôle. Leur participation active peut être très utile. Mais je ne crois pas que cela soit faisable actuellement à cause de la position des Américains. Les choses vont se prolonger en tout cas jusqu'à la fin de l'année. Et nous verrons probablement beaucoup de réunions du Conseil de sécurité.

M. Peter. Qui va gagner les élections américaines ?

M. Couve de Murville. Je ne sais pas. Je ne sais qu'une chose, c'est que, contrairement à ce qu'on pensait il y a quelques mois, la réélection de Johnson n'est pas assurée. La preuve en est que vous posez la question.

M. Peter. Croyez-vous que Johnson a renoncé à être réélu ?[1]

M. Couve de Murville. Sûrement pas. Mais tout dépend de l'évolution de la guerre. Et aussi de ce qui se passera cet été avec les Noirs. Cela fait beaucoup d'incertitudes.

En ce qui concerne le Vietnam, je doute qu'il se passe rien d'important avant les élections. Bien sûr, on peut se tromper.

M. Peter. L'attitude des États-Unis est devenue plus dure.

M. Couve de Murville. Oui, et c'est explicable, car la guerre devient plus dure pour eux.

M. Peter. On ne voit pas de possibilités de négociations.

M. Couve de Murville. Cela dépend exclusivement du gouvernement américain. C'est lui qui se décidera et il se décidera seul, quoiqu'on lui dise. Donc on ne peut rien faire. Nous pensons que du côté vietnamien on est prêt à négocier, que l'on désire la négociation. Je comprends les Vietnamiens : c'est leur intérêt de négocier.

M. Peter. Mais c'est impossible tant que les bombardements durent.

M. Couve de Murville. Je le comprends. Car si les bombardements s'arrêtent, d'abord les Vietnamiens seront plus à l'aise, et ensuite une négociation commençant dans de telles conditions ne pourra porter que sur la façon dont les Américains s'en iront. Ce qui convient très bien aux Vietnamiens. On comprend donc qu'ils soient sincèrement pour la négociation. D'ailleurs c'est précisément pour cette raison que les Américains n'acceptent pas.

M. Peter. Et l'escalade continue.

M. Couve de Murville. Oui, mais pour le moment, rien n'oriente l'escalade du côté de la Chine. Il y a escalade des destructions et des pertes au Vietnam, en somme de la destruction du Vietnam. Cela continuera aussi longtemps qu'il y aura la guerre.

M. Peter. Avez-vous un représentant du Vietnam du Sud à Paris ?

[1] Le président Lyndon Baines Johnson renonce à se présenter aux élections de 1968, Richard Nixon est élu.

M. Couve de Murville. Avec le Vietnam du Sud, nous n'avons que des consulats.

M. Peter. Votre consulat à Saigon a-t-il des difficultés ?

M. Couve de Murville. Pas pour le moment. Il ne s'agit pas de relations politiques. Avec le Vietnam du Nord, nous n'avons pas non plus d'ambassade, mais il s'agit en fait de relations politiques. M. Mai Van Bo n'est pas un ambassadeur mais un délégué général[1]. Je le connais, c'est un homme de valeur. C'est d'ailleurs un homme du Sud.

M. Peter. Il vient d'aller en Suisse.

M. Couve de Murville. Oui.

M. Peter. Nous avons un ambassadeur à Hanoï[2] et il y a un représentant du Front de libération à Budapest[3].

Nous n'avons pas encore reconnu cette représentation du Front comme représentation diplomatique.

M. Couve de Murville. Vous aidez le Vietnam du Nord ?

M. Peter. Oui, et nous continuerons. On ne voit pas la fin de la guerre ni la fin de l'escalade.

M. Couve de Murville. C'est tout l'un ou tout l'autre. Tant que la guerre continuera, elle se développera.

M. Peter. Croyez-vous que nous soyons déjà dans la troisième guerre mondiale ?

M. Couve de Murville. Non. Du moins j'espère que non.

Personne n'a envie de faire la guerre, même pas les Chinois. Je pense qu'en ce qui concerne le Vietnam, il y aura des changements après les élections américaines. Ce qui veut dire que pour le Vietnam et aussi pour le Moyen-Orient, 1969 sera une année plus active que 1968.

M. Peter. Il faudra se préparer pour cette année 1969. Mais c'est difficile.

M. Couve de Murville. En ce qui concerne le Vietnam, il suffit que la négociation commence. À partir de là, la guerre ne se développera pas.

M. Peter. Sans un arrêt des bombardements, c'est difficile.

M. Couve de Murville. Oui.

M. Peter. De même au Moyen-Orient, sans retrait des troupes israéliennes, comment commencer ?

M. Couve de Murville. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Il est difficile de penser que vous pourrez obtenir le retrait pur et simple des

[1] M. Mai Van Bo est délégué de la République démocratique du Vietnam en France depuis 1961.

[2] M. Gustav Gogyolak a été nommé ambassadeur de la République populaire de Hongrie à Hanoï en janvier 1962. M. Hoang Luong est ambassadeur de la République démocratique du Vietnam à Budapest.

[3] M. Dinh By Thi est le chef de la représentation permanente du Front de Libération du Sud-Vietnam à Budapest.

Israéliens des territoires qu'ils occupent, en particulier en Jordanie. La difficulté résulte du fait qu'il y a coïncidence entre deux problèmes, celui de l'évacuation et celui des ambitions territoriales d'Israël. Il faut régler la question du territoire. Or, les Israéliens ont des arrière-pensées. Ce problème des frontières ne peut être discuté que par les Nations unies ou en marge des Nations unies, avec la participation des grandes puissances. Le problème de Jérusalem est un problème particulier, qui est très difficile.

M. Peter. Avez-vous des nouvelles sur la conférence au sommet arabe ?

M. Couve de Murville. Je crois qu'elle n'est pas encore décidée. Après les incidents qui se sont produits ce sera une conférence où l'on fera de l'intransigeance. Il n'y a pas tellement intérêt à ce qu'elle se réunisse dans les circonstances actuelles.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968)

208

M. Vyau de Lagarde, Ambassadeur de France à Dakar,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 230 à 237. *Dakar, 26 mars 1968.*

(Reçu : 19 h. 30).

Le prince Sadruddin Aga Khan[1], haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, est revenu extrêmement enthousiaste de la conférence de Labé[2] à laquelle il assistait, sur l'invitation du président Sekou Touré et dont il est rentré, hier (mon télégramme n° 225/26)[3] dans l'avion du président Senghor.

[1] Le prince Sadruddin Aga Khan, né en France, en 1933, est le fils de Mohammed Shah Aga Khan III. Le titre Aga Khan est le titre religieux et temporel du chef des musulmans de la secte chi'ite des Ismaëliens de l'Inde et du Pakistan. Il œuvre au sein des Nations unies, d'abord à l'Unesco en 1958, puis au Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés, dont il est nommé Haut-Commissaire en 1966.

[2] Les chefs d'État de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal, réunis à Labé, en Guinée, du 21 au 24 mars 1968, ont décidé de créer un nouveau groupement, l'Organisation des États riverains du Sénégal (OERS), qui succède au Comité du même nom. Cette décision est importante par la volonté politique de rapprochement qu'elle implique. Une réunion ministérielle préparatoire, réunie les 19 et 20 mars à Conakry, adopte un rapport général en vue de la conférence des Chefs d'État, préconisant un renforcement de la coopération dans les domaines culturel, sanitaire, économique et commercial. La Guinée, longtemps isolée dans cette région après la chute de M. N'Krumah et l'évolution du Mali, se trouve désormais réintégrée dans un ensemble ce qui ne peut qu'aider à la normalisation de ses rapports avec les autres États de cette région. Une description des différents organes de cette nouvelle organisation est donnée dans la note n° 194/DAM de la direction des Affaires africaines et malgaches, datée du 25 mars 1968, non publiée.

[3] Le télégramme de Dakar nos 225 et 226 du 25 mars 1968, relate le retour à Dakar du président Senghor et souligne son mutisme quant aux conversations qu'il a eues lors de la réunion de Labé ainsi que sur la nouvelle organisation des riverains du fleuve Sénégal.

Dans le long entretien que j'ai eu, ce matin, avec lui, le Haut-Commissaire m'a dit d'abord avoir été très impressionné par la manière dont le président Sekou Touré avait réussi l'encadrement de la population[1]. Il lui a semblé aussi que le chef de l'État jouissait d'une très grande popularité. Il ne prend d'ailleurs aucune précaution et se promène seul en automobile, à travers le pays, sans escorte policière. À la différence des autres États africains, c'est la capitale qui offre un aspect affligeant de sous-développement car il est impossible de trouver le moindre objet manufacturé, sans compter que toutes les anciennes réalisations urbaines tels les ascenseurs, sont, faute de pièces de rechange, dans l'incapacité de fonctionner et que les maisons se dégradent. Les habitants se sont donc orientés dans les campagnes vers une économie de subsistance et vivent comme leurs ancêtres cinquante ans auparavant.

Le président Sekou Touré a paru au prince Aga Khan comme un homme surtout désireux de maintenir l'indépendance politique et économique de son pays, envers et contre tout et même au prix des plus lourds sacrifices. Il y a de nombreux Chinois et leurs réalisations sont imposantes, telles que la maison du Parti et un barrage mais leur action dans la population, qui les respecte pour leurs qualités de travail et leur frugalité, ne lui a pas paru déterminante. L'Union soviétique reste dans l'expectative. Persuadé par les expériences qu'il a faites qu'il ne peut compter ni sur elle ni sur les États-Unis, le président Sekou Touré, d'après le prince, est de plus en plus persuadé qu'à l'heure actuelle son pays ne saurait rester en dehors du mouvement qui entraîne ses voisins et que seul un rapprochement avec la France lui donnera la possibilité de sortir de l'isolement. Ses interlocuteurs en ont paru persuadés également. Le Haut-Commissaire s'attend à ce que, lors de son prochain voyage à Paris[2], le président Senghor se fasse l'apôtre d'un rapprochement et d'un effort pour aider l'économie guinéenne à surmonter ses difficultés.

Cette réunion, m'a dit le prince Aga Khan, a été un extraordinaire festival de discours. Chacun des orateurs, sauf le président Moktar Ould Daddah – qui paraissait « dépassé » par ses collègues, essayait d'attirer l'attention de la foule. Une atmosphère excellente a régné et les trois collègues du président Sekou Touré ont même accepté que l'ex-président N'Krumah[3] assiste avec eux, au premier rang, à côté de Mme Sekou Touré, au festival de danses qui avait été donné le premier soir.

[1] Ce récit est à compléter par la dépêche de Dakar n° 234/DAM/C1 du 27 mars 1968, intitulée : Commentaires recueillis à Dakar sur la conférence des quatre riverains du Fleuve Sénégal, non reprise, faisant part des rumeurs qui commencent à filtrer dans l'entourage des personnalités sénégalaises, qui ont accompagné le président Senghor, sur l'emprise exercée par le Parti sur la population et les manifestations qualifiées de « spontanées ».

[2] Le président Senghor séjourne à Paris, à titre privé, du 6 au 19 avril ; Il s'entretient le 18 avec le général de Gaulle.

[3] L'ancien président du Ghana, Kwame N'Krumah est renversé le 24 février 1966 et s'est réfugié en Guinée.

Le prince Aga Khan a admiré la manière dont le président Senghor avait su faire régner autour de lui une atmosphère de cordialité et d'amitié.

Le Département a eu connaissance par les dépêches d'agences du communiqué qui a clôturé cette rencontre de Labé, qui sera suivie par un sommet à Dakar en mars 1969 et du projet d'organisation de l'OERS (Organisation des États riverains du fleuve Sénégal) ainsi prévu : 1) une conférence des chefs d'États qui se réunit au moins une fois par an. 2) Un conseil des ministres (deux réunions au minimum par an), organisme de conception, d'exécution et de contrôle, responsable devant les quatre chefs d'État. 3) Un conseil interparlementaire composé de 20 députés – 5 par État membre ou ayant un rôle consultatif. 4) Un secrétariat exécutif dont le siège sera à Dakar comprenant 3 secrétaires généraux : à l'aménagement du bassin du fleuve Sénégal, à la planification et au développement, aux affaires éducatives, culturelles et sociales.

Ce programme est, évidemment, pour le prince Aga Khan, comme pour beaucoup d'observateurs, plus théorique que susceptible de réalisations prochaines. Il n'en demeure pas moins que le Haut-Commissaire des Nations unies considère que la réunion de Labé a marqué une étape intéressante dans l'établissement de rapports cordiaux entre les quatre États qui y ont participé.

En prenant congé, le prince Aga Khan m'a répété que le président Sekou Touré, avait insisté à plusieurs reprises auprès de lui sur son désir de renouer avec la France.

(Direction d'Afrique-Levant, Guinée, Politique intérieure, GU-5-5, 1968)

209

M. Carton, ambassadeur de France à Koweït,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 84 et 85. *Koweït, 26 mars 1968.*

(*Reçu* : 23 h. 37).

Au terme d'un voyage qui l'a conduit en France, en Grande-Bretagne, au Liban et en Inde, le ministre de la Défense du Koweit[1] est retourné dans l'Émirat le 25 mars. Une foule dense était allée l'accueillir à l'aéroport.

Devant la presse qui l'interrogeait, le Cheik Saad s'est félicité de l'accueil que lui ont réservé les autorités françaises « avec lesquelles il s'était trouvé en parfaite identité de vues sur les questions politiques qui intéressent le

[1] Cheik Saad Al Abdullah Al Salem, ministre de l'Intérieur et de la Défense du Koweït se rend en France du 15 au 20 janvier 1968. Voir plus haut la note du 19 janvier 1968.

Moyen-Orient ». Le ministre a ajouté qu'il avait examiné avec ses hôtes français les possibilités de coopérer dans tous les domaines militaires, notamment celui de l'armement. Le Koweït envisageait d'envoyer prochainement des missions militaires en France, en Angleterre et en RAU. Le Cheik a enfin annoncé qu'il avait invité son « collègue français » à venir au Koweït.

Je me propose de demander rendez-vous au ministre de la Défense dans le courant de la semaine prochaine et ne manquerai pas, le cas échéant, de tenir le Département informé de notre entretien.

(Afrique-Levant, Koweït, Relations avec la France)

210

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 491 à 526. *Bruxelles-Delfra, 26 mars 1968.*

(*Reçu* : le 27, 10 h. 00).

Le Conseil a examiné hier le problème de l'accélération des résultats du *Kennedy Round*[1].

M. Deniau[2], en présentant le rapport de la Commission[3], a confirmé les raisons pour lesquelles celle-ci avait été conduite, à la suite des initiatives prises par les pays de l'AELE[4] et par le Japon, à amender ses premières conclusions et à proposer de combiner avec une « décélération » américaine une certaine accélération de la part de la Communauté : il s'agissait, en même temps que l'on autoriserait les Américains de repousser d'un an la deuxième étape de leur réduction, d'effectuer dès le 1er janvier 1969 – au lieu du 1er janvier 1970 – la troisième étape de la nôtre. Cette initiative, qui permettrait à l'administration américaine de faire échec aux quelque 750 projets de caractère protectionniste actuellement présentés au Congrès, avait sur la proposition britannique l'avantage de mieux répartir la charge qui pèserait tant sur les divers pays de la Communauté que sur les différents secteurs industriels. Quant aux contreparties à exiger des Américains,

[1] Les négociations de la sixième conférence commerciale et tarifaire du GATT, dites *Kennedy Round*, qui se déroulent à Genève de mai 1964 à mai 1967.

[2] Jean-François Deniau, membre français de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, chargé du Commerce extérieur.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme Bruxelles-Delfra n°s 363 à 373 du 6 mars 1968.

[4] L'Association européenne de libre-échange, créée le 4 janvier 1960, par le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse, le Liechtenstein et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

il était entendu que, contrairement à ce qu'avaient prévu les Anglais, la Communauté lierait son offre à la réalisation effective des conditions exigées : suppression de l'*American Selling Price*[1] et abandon de toutes les mesures protectionnistes actuellement envisagées.

M. Schiller[2], prenant la parole aussitôt après, insista sur le répit que nous procurait l'ajournement des mesures américaines et sur l'exemple que nous donnaient les autres pays signataires des accords de Genève. La Communauté ne pouvait donc pas se dérober à ses responsabilités. Pour ces raisons, les Six ne pouvaient faire moins que ce qu'avaient proposé les Anglais et d'autres États et devaient envisager une réduction définitive de trois cinquièmes le 1er janvier 1969. Cette réduction devait naturellement être subordonnée à la suppression de l'*American Selling Price* et à l'abandon de toute autre mesure protectionniste.

M. Henrion[3], dans une intervention beaucoup plus nuancée, mit en garde le Conseil contre le danger d'un « bricolage tarifaire » comparable au « bricolage monétaire » auquel on avait procédé à Washington il y a quelques jours[4]. Il insista sur la nécessité de connaître le plan d'ensemble envisagé par les Américains avant de prendre une décision dans le domaine particulier du commerce. Enfin la réunion des ministres des Finances des Dix qui devait se tenir dans quelques jours[5] apporterait également des éléments nouveaux qui devraient être pris en considération.

M. De Block[6] exprima les craintes qu'inspirait aux Pays-Bas une éventuelle réaction en chaîne de mesures protectionnistes, ce qui justifiait de la part de la Communauté un effort particulier. La délégation néerlandaise appuyait donc la proposition allemande, étant entendu que la suppression de l'*American Selling Price* demeurait une condition essentielle.

Pour M. Werner[7], l'aspect commercial dans le problème de la balance des paiements n'était pas le plus important. Il fallait tenir compte des

[1] L'*American selling price* est une pratique qui consiste à calculer le montant des droits de douane non sur le prix de vente réelle d'un produit importé, mais sur celui d'un produit similaire fabriqué aux États-Unis. Il en résulte des droits très élevés, atteignant souvent 30 à 40 %.

[2] Karl Schiller, ministre de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[3] Robert Henrion, ministre belge des Finances du 19 mars 1966 au 1er avril 1968.

[4] Réunis à Washington le 17 mars 1968, les gouverneurs des sept banques centrales participant encore au pool de l'or (États-Unis, Royaume-Uni, République fédérale d'Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique et Suisse) décident d'abandonner le cours de l'or sur le marché au libre jeu de l'offre et de la demande, mais de continuer à opérer entre elle des règlements en or sur la base de 35 dollars l'once.

[5] Créé en 1961, par les banques centrales de RFA, Belgique, Pays-Bas, Italie, France, Japon, Suède, États-Unis, Canada, et du Royaume-Uni, le groupe des Dix a d'abord pour but de conclure avec le FMI des « accords généraux d'emprunt » lui permettant d'accroître ses ressources. Constitué définitivement en 1963, il se propose d'étudier la situation des paiements internationaux, déterminer les besoins futurs des réserves internationales et préparer à l'intention du FMI des projets de réformes. Ses membres se réunissent le 29 mars 1968 à Stockholm.

[6] Léo de Block, ministre néerlandais des Affaires économiques depuis le 5 avril 1967.

[7] Pierre Werner, Premier ministre et ministre d'État du grand-Duché du Luxembourg depuis 1959, ministre du Trésor et de la Fonction publique depuis 1966.

efforts particuliers de la France et de l'Italie et les problèmes internes de la Communauté devaient avoir le pas sur les autres considérations. Il était prêt pour sa part à se rallier à la formule finale de la Commission, qui prévoyait en tout état de cause le maintien d'un délai de cinq ans pour l'achèvement du *Kennedy Round*.

M. Colombo[1] avait les mêmes préoccupations que M. Schiller et était prêt à accepter une formule d'accélération asymétrique du type britannique. Il jugeait cependant que cette offre devait être étroitement liée à la suppression de l'*American Selling Price* et de toute autre initiative protectionniste. Il estimait aussi que ces mesures d'ordre commercial devaient être accompagnées d'une série d'autres mesures tendant à rétablir l'équilibre de la balance des paiements.

M. Debré[2], prenant la parole le dernier, repoussa d'abord toute idée d'une responsabilité particulière de l'Europe. Le problème des échanges n'était qu'un aspect de la balance des paiements et sans doute le moins convaincant : la supériorité de la technique américaine ne donnait-elle pas aux États-Unis un avantage considérable sur les autres pays ? D'autre part, la France risquait de payer cher une offre d'accélération, et puisque l'on parlait d'effets psychologiques, ne fallait-il pas songer à ceux qu'elle aurait sur l'industrie française dont certains produits faisaient d'ailleurs l'objet, aux États-Unis, d'une campagne de boycott ? Évoquant les investissements américains en Europe, M. Debré indiqua que le rachat par les pays européens de certaines filiales américaines pourrait atténuer le déficit des États-Unis. Ce que l'on savait des mesures intérieures envisagées par le gouvernement de Washington laissait supposer d'ores et déjà qu'elles seraient insuffisantes : ne regretterions-nous pas dans quelques mois d'avoir, en adoptant hâtivement des mesures limitées au domaine commercial, aggravé une situation d'ensemble qui risquait de se dégrader à brève échéance ? En conclusion, M. Debré ne rejetait pas l'idée d'un examen du problème, ni éventuellement celle de conversations avec les Américains, qui permettraient de voir ce que ceux-ci apporteraient en contrepartie.

M. Schiller, répondant point par point à M. Debré, insista sur la valeur et l'utilité d'une proposition de la Communauté. Quant aux effets d'une accélération sur les économies des deux pays, il souligna que si l'augmentation prévue des importations américaines en France s'élevait à 50 millions de dollars, elle atteignait le double pour l'Allemagne. Il proposait donc qu'un mandat fût confié à la Commission, en vue de négocier avec les Américains une baisse de trois cinquièmes au 1er janvier 1969 aux conditions précédemment énoncées. M. Colombo et M. De Block soutinrent ce point de vue, cependant que M. Henrion proposait de reporter toute décision à plus tard. M. Debré rappela alors au Conseil les conditions dans lesquelles avaient été définis l'équilibre entre les concessions dans le domaine industriel et

[1] Vittorino Colombo sous-secrétaire d'État italien aux Finances du 23 février 1966 au 24 juin 1968.

[2] Michel Debré, ministre de l'Économie et des Finances du 8 janvier 1966 au 30 mai 1968, puis ministre des Affaires étrangères.

les progrès de la politique agricole commune. Aujourd'hui, force était de constater que celle-ci piétinait, et pourtant on nous proposait de procéder à une accélération des concessions industrielles.

M. Rey[1] intervint alors pour souligner les difficultés qui ne manqueraient pas de résulter d'une accélération pour certaines industries (par exemple les papiers) et plus encore pour certains pays de la Communauté. À cet égard, les propositions de M. Schiller allaient trop loin. On ne pouvait pas, au surplus, examiner isolément le secteur commercial. Celui-ci était lié aux problèmes monétaires. La Commission demandait donc seulement que le Conseil formule à l'égard de sa proposition « un préjugé favorable, limité et inconditionnel ».

À la suite de cette déclaration du président de la Commission, M. Colombo demanda une suspension de séance.

À la reprise de la session en séance restreinte à laquelle participent seulement les ministres, représentants permanents et membres de la Commission, M. Debré expose à nouveau très complètement la position française. Il rappelle notamment que, du côté français, on a accompli un pas important en n'excluant plus l'éventualité de mouvements asymétriques, mais il ne lui paraît pas possible d'aller jusqu'à parler d'un « préjudice favorable », formule qui avait été suggéré par M. Rey. D'autre part, il était indispensable que les Américains abolissent l'*American Selling Price* et renoncent à toute mesure protectionniste. Il était également nécessaire de prendre en considération les mesures que, sur le plan interne, le gouvernement des États-Unis arrêterait pour redresser la situation de sa balance des paiements. Enfin, on ne pouvait pas ignorer le risque qu'il y aurait à prendre, dans le domaine commercial, des mesures comportant, pour les Six, des sacrifices si, de surcroît, la manière dont seraient réglés les problèmes monétaires devait aboutir à une altération du commerce international.

M. Schiller se déclare d'accord avec M. Debré sur les deux conditions de caractère commercial et propose que l'on y ajoute la renonciation à toute campagne, aux États-Unis, tendant à boycotter l'importation de produits en provenance d'un pays membre de la Communauté. Mais, sur les autres conditions énoncées par M. Debré, il n'est pas d'accord. Il souhaite, en outre, que l'on retienne l'expression de « préjugé favorable ». Enfin, il demande que l'on précise la mesure d'accélération qui serait effectuée le 1er janvier prochain. La délégation allemande, conclut-il, se contenterait de deux cinquièmes qu'elle avait suggérés au début de la réunion.

M. Colombo intervient ensuite pour analyser les divergences et marquer également sa préférence pour l'expression « préjugé favorable ». La délégation italienne souhaiterait, elle aussi, qu'on limite les conditions imposées au domaine commercial, y compris d'ailleurs les campagnes de boycott.

[1] Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures. Puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967.

Comme M. Schiller, il n'est pas d'accord avec M. Debré sur des conditions autres que de caractère commercial.

M. Henrion défend à nouveau une thèse qui est beaucoup plus proche de la nôtre et qui consiste essentiellement à dire qu'il ne serait pas en mesure de prendre de décisions tant que l'on ne connaîtrait pas le contexte global dans lequel ces décisions interviendraient.

Quant à M. De Block et à M. Werner, eux aussi demandent que l'on se limite aux conditions de caractère commercial.

Chacun ayant ainsi exposé son point de vue, M. Debré présente, en sa qualité de président, une proposition qui, sous réserve de quelques modifications de présentation ou de caractère rédactionnel, sera finalement adoptée par le Conseil, non pourtant sans un ultime et tenace effort de M. Schiller pour obtenir gain de cause. Le ministre allemand insiste en effet pour que sa proposition sur les deux cinquièmes au 1er janvier 1969 soit retenue, ce que M. Debré rejette. Pour bien marquer qu'il ne veut pas abandonner la partie, M. Schiller fait distribuer un texte reprenant ses idées, texte sur lequel M. De Block et M. Colombo se déclarent d'accord quant à sa substance, tout en indiquant que, à leur avis, il vaudrait mieux se contenter, pour le moment, du texte présenté par M. Debré puisque la proposition allemande n'aurait aucune chance de recueillir l'unanimité. De plus en plus isolé, M. Schiller demande que l'on vote sur son texte, ce à quoi M. Colombo, soutenu par d'autres de ses collègues, objecte que le résultat de ce vote étant certain, il sera acquis une fois pour toutes que le Conseil se refuse à envisager la possibilité d'effectuer l'accélération de deux cinquièmes au 1er janvier prochain. Mieux vaut, déclare M. Colombo, laisser cette question ouverte.

M. Schiller finit par se rendre à ces raisons et à se convaincre qu'il n'obtiendra pas satisfaction. Il se contente d'apporter aux textes du Président des amendements de forme qui n'en modifient pas la substance.

La séance est levée après six heures de délibérations sur ce sujet, non sans qu'il ait été convenu que le Conseil aurait à en délibérer à nouveau avant Pâques.

Ce qu'il faut retenir de ce débat me paraît être essentiellement :

1) Le fait que les Italiens, qui, pourtant, seraient presque aussi touchés que nous par l'accumulation des effets de l'alignement vers le TEC[1] et d'une accélération, ont déclaré d'emblée pouvoir accepter la proposition des Allemands, c'est-à-dire celle de la Grande-Bretagne, peut-être parce qu'ils comptaient sur nous pour la rejeter.

2) La délégation néerlandaise s'est montrée peu combative à notre égard. Tout en se déclarant d'accord sur le fond avec la délégation allemande, elle n'a que mollement soutenu les efforts de M. Schiller.

3) M. Henrion a, comme nous, refusé de s'engager imprudemment et il a constamment lié le secteur commercial aux affaires monétaires.

[1] Tarif extérieur commun.

4) L'intervention de M. Rey a été utile dans la mesure où elle a montré que la Commission jugeait excessives les propositions de M. Schiller, qu'elle aussi considérait que l'on ne pouvait pas isoler le secteur commercial de son contexte plus général et qu'enfin il convenait de se contenter d'un texte vague ne comportant pas d'engagement ni de décision.

5) D'une manière générale, les discussions se sont déroulées dans une très bonne atmosphère, bien que M. Schiller ait marqué, à plusieurs reprises, un certain agacement de voir que son obstination se heurtait à une fermeté égale de la part de la délégation française. A cet égard, les discussions d'hier ont été dominées d'un bout à l'autre par un affrontement entre les thèses de M. Schiller et celles de M. Debré.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

211

M. Roux, Ambassadeur de France au Caire,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 378/AL. *Le Caire, 26 mars 1968.*

Conversation avec le ministre yéménite de l'Économie.

Comme je l'ai indiqué au Département, M. Saïd El Attar[1] est venu me rendre visite à son retour à Paris. Il était très satisfait des entretiens qu'il y a eu. Il se réjouit en particulier de la réponse positive donnée à sa requête relative au maintien de la mission médicale française de Sanaa[2], ainsi que de l'éventualité de l'envoi de missions pour l'étude des possibilités économiques de son pays, notamment en vue de l'exploitation du pétrole et du cuivre[3] que renferme son sous-sol.

Sur le plan politique, il est revenu sur l'idée qu'il m'avait précédemment exposée et qu'il a sans doute développée à Paris, que son pays entend mener, dans toute la mesure où il le pourra, une politique d'indépendance et de neutralité. Son souci est de se prémunir contre les convoitises étrangères et d'éviter de n'être qu'un atout dans le jeu diplomatique des grandes puissances. C'est, à ses yeux, la politique de la France qui pourrait éventuellement le mieux l'aider à maintenir cette position.

D'une manière générale, il croit que, dans la conjoncture actuelle au Moyen-Orient, la France pourrait jouer un rôle essentiel. Il pensait non

[1] Saïd El Attar, homme politique du Yémen du Nord est ministre dans le gouvernement d'Ahmed Mohammed Nooman en 1965 ; exilé en 1966, il est nommé ministre de l'Économie depuis le 20 mars 1968 dans le gouvernement du général Hassan El Amri, Premier ministre.

[2] La mission médicale de Sanaa a été prolongée au delà du mois de juin date initialement prévue.

[3] Le Yémen possède des gisements de cuivre de grande qualité notamment dans le Sud de la République arabe du Yémen..

seulement à la crise israélo-arabe, mais également à la situation dans la mer Rouge et dans le Golfe Persique.

Selon lui, le roi Fayçal souhaite que le canal de Suez demeure pour le moment fermé[1]. Il répond ainsi au vœu des Américains, qui ne souffrent pas de cette fermeture et en retirent au contraire certains avantages. De plus, aussi longtemps que le président Nasser est obligé de compter sur les subsides des pays arabes, ceux-ci ont un puissant moyen de pression à son égard. L'Arabie souhaiterait l'utiliser pour le plus grand bien de ses visées au Yémen, en Arabie du Sud et dans le Golfe.

Dans ce dernier domaine, un renversement assez frappant des positions respectives est intervenu, notamment depuis la formation de la Fédération des Émirats[2] : les relations de l'Arabie Saoudite avec l'Iran se sont sensiblement détériorées. Ce dernier pays cherche dès lors à se rapprocher du Koweït qui, lui-même hostile à la création de la Fédération[3], paraît vouloir s'intéresser à l'Arabie du Sud. Pendant ce temps, la RAU continue de ménager l'Arabie Saoudite et se tient à l'écart du Yémen.

Elle n'a donc appuyé et relancé le projet de conférence arabe au sommet[4] qu'après s'être assurée que le roi Fayçal n'y serait plus aussi rigoureusement opposé que précédemment. De l'avis de M. Attar celui-ci participera peut-être à une réunion. Il s'efforcera d'ailleurs d'y soulever les affaires du Yémen et d'Arabie du Sud, tandis que l'Algérie essaierait de parler du problème des confins algéro-marocains.

Quant au Yémen, il ira à un sommet si les autres pays arabes y sont favorables et dans la mesure où l'Égypte continuera à en soutenir l'idée. Les rapports entre Le Caire et Sanaa sont en effet bons à l'heure actuelle. On aurait souhaité, du côté yéménite, une certaine reprise de l'aide égyptienne. Le président Nasser y eût été favorable. Une telle disposition ne paraît pas cependant avoir été encore suivie d'effets.

D'une manière générale, a-t-il noté, l'Égypte est l'alliée naturelle du Yémen. Mais dans l'affaire israélo-arabe, la politique de ce dernier est particulièrement proche de celle de l'Algérie.

Mon interlocuteur pense que la situation du Yémen du Sud est toujours fort précaire. On est donc réservé, à Sanaa, en ce qui concerne les projets d'union. Sur le plan économique les problèmes sont immenses et le déficit

[1] Le canal de Suez est fermé depuis le 6 juin 1967 par décision du colonel Nasser. Voir *D.D.F.*, 1967-I, n° 269.

[2] Le 18 février 1968, Abu Dhabi et Dubaï, deux États de la côte des Pirates (partie de la côte de la péninsule arabique sur le Golfe Persique longtemps fréquentée par les pirates, au sud-ouest du Golfe) décident de s'unir au sein d'une fédération. Le 27 février 1968, à l'issue du petit sommet régional de Dubaï, est créée l'Union fédérale des États du Golfe comprenant les sept petits États de la côte des Pirates avec Qatar et Bahreïn. Cette union est signée par les gouverneurs de Abou Dahbi, Bahrein, Dubaï, Qatar, Charjat, Oum Al Kayouyen, Raas Al Khaymat, Alfoujairat, Oujman.

[3] *Note du rédacteur* : « je note cependant que cet avis n'est pas partagé par l'ambassadeur du Koweït au Caire qui m'a indiqué au contraire que son pays y était favorable ».

[4] La dernière conférence arabe au sommet a lieu à Karthoum en août 1967.

budgétaire considérable. Politiquement, M. Chaabi[1] est en conflit avec l'armée, la bourgeoisie, le Flosy[2] et les Sultans. Une certaine possibilité se dessine pourtant d'entente avec les forces armées. Celles-ci pourraient, avec l'appui de Londres et du Koweït, prendre un jour le pouvoir.

M. Attar ne trouve pas très bonne la situation en Égypte. À son sens, le président Nasser aurait dû plus nettement s'orienter vers la gauche au lendemain des événements de juin[3]. Il lui fallait pour cela armer le peuple égyptien, s'appuyer sur l'Union Socialiste Arabe, s'assurer le concours russe. En fait, son souci majeur été la réorganisation de l'armée. Il a donc adopté une politique plus indécise, à mi-chemin entre les diverses tendances.

Le récent remaniement gouvernemental[4] ne représente pas dès lors un choix véritable. Des hommes nouveaux ont été inclus dans le Cabinet. Mais ce sont des techniciens et leur présence n'a guère de signification politique. Apparemment, le président a voulu se concilier les classes moyennes, les étudiants, les intellectuels. S'agissant de M. Zakaria Mohieddine[5], M. El Attar croit que c'est lui qui a voulu se désolidariser de l'équipe au pouvoir.

Le ministre yéménite note, il est vrai, qu'à l'inverse, certaines personnalités censées avoir les mêmes vues que l'ancien vice-président[6], notamment sur le problème des relations avec les États-Unis, font toujours partie du gouvernement. Quoi qu'il en soit, les récents événements de Jordanie[7] et la nouvelle tension qui en est résulté ont été pour le président égyptien une circonstance favorable. Son prochain exposé permettra de voir dans quelle mesure il a pu la mettre à profit.

M. Attar a fait allusion, en fin d'entretien, à l'annulation du voyage que le Premier ministre du Yémen[8] devait faire en Chine. Il n'a pas démenti l'indication que j'avais recueillie par ailleurs, et dont j'ai fait état devant lui, selon

[1] Qahtan al Chaabi est le premier président de la République du Yémen du Sud depuis le 29 novembre 1967, date de l'indépendance.

[2] Le Flosy (sigle anglais) est le front de libération du Sud-Yémen occupé par le Royaume-Uni. Il succède en 1966 à l'Olos, Organisation pour la libération du Sud-Yémen occupé, il est composé de nationalistes pro-nassériens. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 295 et 1967-I, n° 181.

[3] Il s'agit de la guerre israélo-arabe déclenchée le 5 juin 1967.

[4] Le 20 mars 1968 Nasser remanie le gouvernement de la RAU avec Hassan Al Amri comme Premier ministre.

[5] Zakaria Mohieddine est Premier ministre et ministre de l'Intérieur de la RAU du 2 octobre 1965 au 11 septembre 1966. Vice-Premier ministre dans le gouvernement du 19 juin 1967 où Nasser décide d'assurer les fonctions de Premier ministre, il ne fait pas partie du gouvernement remanié le 20 mars 1968.

[6] Il s'agit de Zakaria Mohieddine.

[7] Le 21 mars 1968 à six heures du matin, l'armée israélienne entre en Jordanie et attaque notamment le camp de réfugiés de Karamek, une des principales bases du Fatah, situé à six kilomètres du Jourdain.

[8] Le Premier ministre du Yémen-Nord est le général Hassan El Amri.

laquelle c'est le président Nasser qui avait, à la demande de l'ambassadeur de l'URSS[1], obtenu du général Emary[2] qu'il renonce à se rendre à Pékin.

(Afrique-Levant, Yémen du Nord, Relations avec la France)

212

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION DU LEVANT

Évolution de la situation au Moyen-Orient.

N. *Paris, 26 mars 1968.*

1) Depuis le retour de M. Jarring[3] de New York, la situation s'est sensiblement détériorée au Moyen-Orient. Le représentant spécial de M. Thant[4] a repris ses déplacements entre Le Caire, Jérusalem et Amman mais n'a pu déceler aucun changement dans les positions prises de part et d'autre. Le gouvernement égyptien a signifié à nouveau son refus de négocier avec Israël même en présence de M. Jarring et le roi de Jordanie[5] s'est retranché derrière la position égyptienne. Le gouvernement israélien qui n'a toujours pas accepté la résolution du 22 novembre[6], persiste à réclamer l'ouverture de négociations séparées avec ses voisins, tout en admettant qu'elles puissent commencer sous la forme tripartite[7] suggérée par M. Jarring.

2) Le raid de représailles lancé le 21 mars par les Israéliens contre la Jordanie a creusé encore le fossé entre les adversaires. On sait les faits : ce jour-là à l'aube des troupes israéliennes ont franchi le Jourdain au nord de la mer Morte entre le Pont Damia et le Pont Allenby et d'autres ont traversé la frontière au sud de la mer Morte. Des forces importantes évaluées

[1] Sergueï Vinogradov, précédemment ambassadeur d'URSS à Paris, prend ses fonctions au Caire en septembre 1967.

[2] Il s'agit du général Al Amri et non Emary.

[3] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est nommé le 23 novembre 1967 envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies en vue d'essayer de trouver un terrain d'entente au Moyen-Orient entre Israël et les pays arabes, selon la résolution 242 du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967.

[4] Sithu U Thant, diplomate birman, est Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies depuis novembre 1962.

[5] Ibn Talal Hussein II est roi de Jordanie depuis août 1952.

[6] La résolution 242 du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité enjoint notamment à Israël de retirer ses troupes des territoires occupés depuis le 6 juin 1967 et « la cessation de toutes assertions de belligérance ». Elle invite le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies à nommer un représentant spécial pour se rendre au Moyen-Orient en vue de favoriser un accord.

[7] Gunnar Jarring suggère en mai 1968 que des conversations aient lieu à trois : lui-même, un représentant d'Israël et un représentant de chacun des pays arabes, à tour de rôle ; Abba Eban, ministre israélien des Affaires étrangères accepte de négocier successivement avec chacun des pays arabes en présence de M. Jarring. Les États arabes refusent de rencontrer les représentants israéliens. Voir le télégramme de la Haye n° 556 du 28 juin 1968, non publié.

à 15 000 hommes environ avaient été concentrées depuis deux jours le long du Jourdain, à l'effet probablement d'intimider la division irakienne stationnée dans la région d'Irbid[1] : un millier d'hommes seulement ont été engagés dans les opérations du 21 mars. Malgré la maîtrise du ciel, les Israéliens se sont heurtés à une résistance sérieuse de l'armée jordanienne au nord de la mer Morte et les combats dans ce secteur ont duré jusqu'à la fin de l'après-midi.

Les Israéliens ont détruit l'une des principales bases qui servait aux commandos arabes pour leurs opérations d'infiltration en Cisjordanie : le camp de réfugiés de Karamé qui avait déjà été bombardé par les Israéliens le 15 février avait été depuis lors pratiquement vidé de ses éléments civils ; il n'abritait plus en effet, semble-t-il, que des commandos fortement armés et retranchés, appartenant à l'organisation *El Fatah*[2]. Les Israéliens affirment avoir saisi quantités d'armes et de documents, avoir tué environ 150 terroristes et en avoir capturé un nombre égal ; ils reconnaissent avoir eu une vingtaine de tués, une soixantaine de blessés et avoir perdu un appareil. Les Jordaniens n'ont pas divulgué leurs propres pertes et n'ont pas fait état, sauf en termes vagues, de tués ou de blessés dans la population civile proprement dite. Ils ont au contraire mis l'accent sur la résistance victorieuse opposée par l'armée et les commandos à l'attaque israélienne. Il semble néanmoins qu'il y ait eu un certain nombre de victimes dans la population civile jordanienne.

3) Ce raid marque une étape dans la longue série d'incidents qui ont mis aux prises l'armée israélienne et les commandos arabes. Si l'armée israélienne a réussi à freiner considérablement l'activité de ceux d'entre eux qui avaient leurs bases à l'intérieur des territoires occupés, elle n'a pas réussi aujourd'hui plus qu'hier à mettre fin aux infiltrations en provenance de l'extérieur. L'explication est d'ailleurs simple : le gouvernement israélien ne voulait pas boucler la ligne de cessez-le-feu ; il estimait que le coût en serait trop élevé et que, dans le cas particulier de la Cisjordanie, une telle opération serait en contradiction avec sa politique d'occupation « fluide » qui autorise la liberté des échanges entre les deux rives du Jourdain, sinon le retour des réfugiés mais surtout son attitude s'expliquait par des considérations psychologiques : il ne voulait pas se mettre en position défensive pour ne pas donner à ses voisins l'apparence de la faiblesse ; il préférait intimider, c'est-à-dire frapper périodiquement des coups spectaculaires.

Mais, alors que cette politique avait donné certains résultats avant le 5 juin[3], les raids israéliens étant suivis la plupart du temps par une diminution temporaire des infiltrations, il paraît certain qu'il n'en ira plus de même

[1] Irbid est une localité située en Jordanie à 40 km à peine à l'est du Jourdain et à une cinquantaine de km au nord d'Amman.

[2] El Fatah est un mouvement de libération de la Palestine fondé en 1949. Voir plus haut le télégramme d'Amman n° 185 du 12 mars 1968.

[3] Le 5 juin 1967 est la date de l'offensive israélienne contre les pays arabes voisins.

aujourd'hui ; déjà les représailles du 15 février[1], menées par l'artillerie et l'aviation, loin d'arrêter les activités des commandos, leur avait fait place nette dans la mesure où elles avaient provoqué un nouvel exode des réfugiés de la vallée du Jourdain, notamment ceux de la région de Karame. Le roi de Jordanie avait eu beau condamner le 16 février « les éléments qui, sous couvert de patriotisme, adoptent une attitude contraire à l'intérêt supérieur arabe », son Premier ministre[2] le désavouait indirectement le lendemain et l'opinion ainsi qu'une partie de l'armée commençaient à gronder contre l'attitude du roi. Les autorités jordaniennes ont dû renoncer à agir contre les *Fedayin*[3] et le roi s'est retrouvé impuissant devant une forme d'action dont il mesurait les dangers.

Cette fois le roi s'est indigné lui-même du raid israélien et n'a pu résister à la nouvelle vague de colère que le raid a déclenchée dans son pays : il a publiquement endossé la cause des *Fedayin*. Le fait que les pertes israéliennes ont été sévères et que l'armée jordanienne s'est battue aux côtés des commandos a provisoirement rétabli une partie du prestige du roi, mais non pas son autorité qui s'en trouve un peu plus atteinte. La résistance opposée à l'attaque israélienne a donné à un peuple humilié depuis si longtemps une satisfaction d'honneur. Le prestige des commandos s'en est trouvé considérablement renforcé. Il faut s'attendre à une extension de leur recrutement et à une concurrence entre les organisations rivales : plusieurs de celles-ci ne relèvent en fait de personne mais elles bénéficient de la complicité active du gouvernement syrien, de l'appui de la division irakienne stationnée en Jordanie, de la protection d'une partie de la population et de l'armée jordanienne. Le roi est obligé de suivre ses troupes qui ne sont pas les siennes. Les conséquences de ce nouvel état de choses sont évidemment graves en ce qui concerne la stabilité intérieure de la Jordanie, tout au moins à terme.

Elles le sont encore plus sur le plan de l'évolution du conflit israélo-arabe : bien que pour la première fois depuis longtemps certains organes de la presse israélienne et certains membres du parlement aient mis en doute la sagesse de la tactique employée, l'opinion israélienne est en fait unanime à refuser l'insécurité aux limites des territoires occupés ; dans la période pré-électorale où se trouve actuellement Israël, les dirigeants n'ont que trop tendance à faire écho à ces sentiments : le ministre de l'Information a déclaré le 25 mars que « de nombreuses autres opérations seraient nécessaires pour affaiblir le mouvement *El Fatah* à tel point qu'il ne constitue plus un danger » ; le général Dayan[4] avait parlé la veille de la nécessité où se trouverait peut-être Israël « de mener une longue campagne contre les guérilleros arabes s'il ne veut pas abandonner les positions acquises durant

[1] Le 15 février 1968, des représailles israéliennes ont lieu à la suite des infiltrations et des actes de terrorisme en Israël, venus de Transjordanie. Les actions militaires israéliennes portent notamment sur la région de Karame.

[2] Le Premier ministre de Jordanie est Rahjat Talhouni depuis le 7 octobre 1967.

[3] Les Fedayin sont des commandos de combattants palestiniens.

[4] Le général Moshe Dayan est le ministre israélien de la Défense depuis le 1er juin 1967.

la guerre de juin ». Il n'est pas jusqu'à la condamnation unanime de l'action militaire israélienne par le Conseil de sécurité qui n'incite la majorité des Israéliens à ne compter que sur eux-mêmes pour se faire justice.

Les pays arabes n'ont évidemment rien fait pour venir en aide à la Jordanie : les troupes irakiennes en particulier n'ont pas bougé et le gouvernement de Bagdad a même éprouvé le besoin de faire savoir, dès le matin du 21 mars, aux ambassadeurs occidentaux qu'elles se garderaient d'agir. Le roi a donc adressé un appel pressant aux autres chefs d'État arabes pour que ceux-ci se décident à tenir une nouvelle réunion au sommet et à adopter une attitude commune face à la menace israélienne. Sur le moment, les réponses ont été relativement favorables : Nasser[1] a dit en principe oui, Fayçal[2] n'a pas dit absolument non. Hassan[3] et Bourguiba[4] sont embarrassés mais n'osent pas se dérober publiquement ; Boumediene[5] dit qu'il viendra si les autres font de même. Seuls les Syriens ne veulent entendre parler que d'un sommet progressiste. Si la réunion est décidée, Hussein aura gagné quelque répit mais la cause de la paix n'aura guère avancé. D'ores et déjà les Syriens qui d'ailleurs, eux, ont bouclé la ligne de cessez-le-feu, répètent que la seule solution est la guerre populaire et les Égyptiens assurent que l'on ne peut plus rien attendre de la voie politique, compte tenu de la politique expansionniste d'Israël. De leur part, ce sont sans doute des mots mais cela signifie également qu'ils seront dorénavant encore moins disposés à accepter autre chose que l'évacuation pure et simple par Israël des territoires occupés. Si l'union se faisait au sommet, elle ne se ferait évidemment, comme à Khartoum[6], que sur des thèmes négatifs.

Mais ce qui pourrait être le plus grave, c'est qu'Israël, convaincu à juste titre que personne ne le délogera *manu militari* des territoires occupés, ne soit tenté de penser que son voisin gênant est le roi de Jordanie puisqu'il est le seul à bénéficier de sympathies américaines : une république jordanienne adonnée à l'extrémisme ferait beaucoup mieux l'affaire d'Israël qui aurait encore moins de scrupules à régler militairement ses comptes avec elle, et peut-être même plus de facilités matérielles à en juger par l'exemple syrien. La chute du roi de Jordanie offrirait en outre à ses voisins arabes quelques compensations psychologiques sinon territoriales sans compter que le problème de la création d'un État palestinien ne se présenterait plus de la même manière.

[1] Le colonel Abdel Gamal Nasser est président de l'Égypte, puis président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958.

[2] Ibn Abd Al Aziz Al Rahman Al Fayçal Al Saoud, roi d'Arabie saoudite depuis 1964, est aussi chef du gouvernement.

[3] Hassan II est roi du Maroc depuis 1961.

[4] Habib ben Ali Bourguiba est président de la République de Tunisie depuis 1957.

[5] Le colonel Houari Boumediene est président du Conseil algérien de la Révolution et du gouvernement depuis juin 1965.

[6] La conférence au sommet des pays arabes se tient à Khartoum du 29 août au 1er septembre 1967 ; elle aboutit au « triple non ». Voir plus loin le compte rendu du 20 mai 1968.

Il n'est évidemment pas sûr que les choses tournent ainsi : le gouvernement israélien peut reculer devant les conséquences internationales d'une attitude trop agressive à l'égard de la Jordanie : il peut se contenter de contenir l'action des commandos par des actions plus limitées, il peut également établir un barrage fixe le long du Jourdain et se résoudre à le surveiller. Mais même dans ce cas, les incidents ne cesseront pas complètement et les commandos arabes, forts d'un prestige qui serait moins souvent mis à l'épreuve, auront tendance à faire la loi en Jordanie et par conséquent à miner encore un peu plus son régime.

4) Ce qui se passe dans le même temps en Égypte est un autre signe des difficultés internes auxquelles la défaite du mois de juin a exposé les pays arabes. Les incidents qui se sont déroulés récemment à Hélouan, au Caire et à Alexandrie[1] témoignaient d'une certaine désaffection à l'égard du régime ; sans que la personne de Nasser ait été directement mise en cause, les manifestants s'en sont pris au rôle que jouent l'armée et la police dans le système égyptien. Nasser a promis des réformes. Il doit prononcer à la fin de la semaine un important discours sur l'orientation nouvelle qu'il compte imprimer à sa politique. D'ores et déjà il a remanié son gouvernement[2] en éliminant un certain nombre d'anciens compagnons d'armes de 1952 et en recourant, pour occuper les postes techniques, à des fonctionnaires réputés capables.

L'un des traits les plus marquants de ce remaniement a été la démission de M. Mohieddine de toutes ses fonctions. On ne dispose guère d'indications sur la signification véritable de ce départ : l'homme qui était un des plus proches compagnons de Nasser, avait eu à diverses reprises la haute main sur la police ; il passait pour relativement libéral et partisan d'un rapprochement avec les États-Unis ; il avait été soupçonné au lendemain de la défaite de juin de vouloir prendre la place de Nasser et il était généralement présenté comme le rival d'Ali Sabri[3]. Qu'il ait été chassé ou qu'il ait démissionné de son plein gré, son départ traduit un malaise politique certain dans les cercles dirigeants. L'autre trait du remaniement ministériel est la place faite aux civils au détriment des militaires. Nasser a voulu répondre aux accusations portées dans l'opinion contre les privilèges des militaires et leur incapacité.

Il n'empêche qu'en dehors de la personnalité de Nasser, l'armée demeure la seule force du régime et que cette armée est traumatisée, ses cadres supérieurs, par la défaite et l'opprobre qu'ils encourent aujourd'hui, plusieurs de ses cadres inférieurs, par un sentiment d'impuissance et un désir

[1] Au sujet des incidents dans plusieurs villes de la RAU, voir ci-dessus le télégramme du Caire n° 353 du 4 mars 1968.

[2] Zakaria Mohieddine donne sa démission de chef de gouvernement de la RAU. Nasser élargit le cabinet qui est en exercice depuis le 19 juillet 1967 en y faisant entrer des civils à côté des militaires ; il assume les fonctions de Premier ministre et le nouveau cabinet est formé le 20 mars 1968. Voir la dépêche du Caire n° 357/AL du 22 mars 1968, non publiée.

[3] Ali Sabri, secrétaire général de l'Union socialiste du Caire, est l'un des quatre vice-Premiers ministres du gouvernement formé le 19 juin 1967. Il ne fait plus partie du nouveau gouvernement formé en mars 1968.

de revanche. Les ménagements auxquels Nasser est tenu de recourir à leur égard ne sont pas de nature à favoriser l'avènement d'une solution politique du conflit israélo-arabe. On peut d'ailleurs se demander s'il est réellement possible d'envisager une telle solution tant que les pays arabes voisins d'Israël connaîtront, comme c'est le cas aujourd'hui, des régimes militaires. L'affront fait par Israël à l'honneur des Arabes est le levier qui a permis à l'armée de prendre le pouvoir dans ces pays ; c'est également l'alibi qui lui permet de le conserver.

N.B. Depuis le raid du 21 mars, des incidents ont repris pratiquement au même rythme qu'avant le long du Jourdain. Au Conseil de sécurité, les États-Unis et leurs amis avaient suggéré l'envoi d'observateurs des Nations unies sur place ; l'URSS s'est opposée à cette suggestion. La Jordanie, de son côté, a demandé le 22 mars, par le truchement de l'organisme de contrôle de la trêve[1], la réunion de la commission d'armistice israélo-jordanienne[2], restée inactive depuis le mois de juin mais dont l'existence n'a jamais été formellement dénoncée. Israël n'a pas rejeté d'emblée cette proposition.

(Nations unies, Conseil de sécurité, Moyen-Orient, Mission Jarring)

213

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1847 à 1853. *Bonn, 27 mars 1968.*

Répondant, aujourd'hui, à un député libéral, M. Arndt[3], secrétaire d'État parlementaire au ministère fédéral de l'Économie, a rejeté catégoriquement, au *Bundestag*, l'opinion qui, a-t-il remarqué, persiste à avoir cours ici et là,

[1] L'organisation de contrôle de la trêve en Palestine (ONUST) est un organisme dépendant des Nations unies créé par la résolution du Conseil de sécurité du 11 août 1949. Il a pour mission de contrôler et de maintenir la suspension d'armes ordonnée par le Conseil de sécurité et aider les parties aux conventions d'armistice général à contrôler l'exécution et l'observation des termes des conventions d'armistice conclues séparément par l'Égypte, le Liban, la Jordanie, la Syrie d'une part et Israël d'autre part.

[2] L'ONUST se compose d'un État-major dont le siège est à Jérusalem et de quatre commissions d'armistice dont la commission d'armistice israélo-jordanienne qui siège à Jérusalem sur la frontière à proximité de la porte de Mendelbaum, seul point de passage autorisé pour les touristes se rendant en territoire arabe ou le quittant.

[3] Le Dr Klaus Dieter Arndt, docteur en économie politique, est membre du parti social-démocrate (SPD) depuis 1946. Il est élu député au parlement de Berlin en 1963. Collaborateur à Berlin du sénateur à l'Économie le professeur Schiller, il le suit à Bonn lorsque celui-ci devient ministre de l'Économie en 1966. Membre du *Bundestag* depuis 1965, il est secrétaire d'État parlementaire au ministère de l'Économie depuis 1966.

selon laquelle la crise monétaire internationale serait due, pour une bonne part, à la politique française.

Sans doute des Français avaient-ils acquis du métal précieux, comme aussi des ressortissants d'autres pays, mais la Banque de France n'avait pas participé à ces opérations et n'avait pas acheté d'or depuis un an et demi. S'il était vrai que la France avait cessé de fournir du métal au pool de l'or[1], il n'en restait pas moins qu'« elle n'avait en rien contribué à accroître les tensions sur le marché de l'or en procédant elle-même à des achats ».

Les causes essentielles de la crise, a souligné M. Arndt, étaient les déficits persistants des balances des comptes des deux pays à monnaie de réserve qui « avaient affaibli la confiance dans le dollar et dans la livre, bien que, dans le domaine du Commerce extérieur, les États-Unis soient tout aussi compétitifs qu'avant et que la dévaluation ait renforcé la position de la Grande-Bretagne »[2].

Le mark n'était pas touché. Il n'y avait de répercussion à craindre pour la monnaie allemande « que si les difficultés actuelles entraînaient de nouvelles restrictions dans les échanges commerciaux et monétaires. Le gouvernement fédéral s'efforçait, dans la mesure de ses moyens, de prévenir une semblable évolution ». Le secrétaire d'État a évoqué, à ce propos, la proposition de la délégation allemande à Bruxelles tendant à l'application accélérée des résultats du *Kennedy Round*[3], mais « le point décisif, a-t-il répété, était que les grands pays actuellement en déficit parviennent à un meilleur équilibre économique intérieur, et par suite également extérieur ».

M. Arndt a qualifié de pertinente l'estimation selon laquelle la Banque fédérale avait perdu « au cours des dernières semaines », environ 200 millions de DM en ventes d'or pour soutenir le marché. Il a répliqué, enfin, à un député, qui l'interrogeait sur ce point, que le fait pour l'Allemagne de conserver une proportion importante de ses réserves monétaires en dollars

[1] Formé à la fin de l'année 1961, le Pool de l'or réunit huit pays (Belgique, États-Unis, France, Italie, Pays-Bas, RFA, Royaume-Uni, Suisse) afin de contrôler et de stabiliser le cours du métal précieux sur les marchés. Les huit banques centrales décident de constituer un fonds doté de 270 millions de dollars pour permettre à la Banque d'Angleterre d'intervenir sur les marchés des changes sitôt que l'or diverge des 35 dollars l'once. Le « groupe de Bâle », les sept partenaires des États-Unis acceptent de soutenir le dollar car ils redoutent les effets d'une dévaluation de la monnaie américaine. En contrepartie de ce soutien, Washington s'engage à rééquilibrer sa balance des paiements. Dans sa conférence de presse du 4 février 1965, le général de Gaulle dénonce le privilège des États-Unis. La Banque de France décide de convertir en or ses avoirs en dollars et ne conserve à la fin 1967 que moins de 900 millions en dollars sur 7 milliards de réserves qu'elle détenait. En novembre 1967, la Banque de France rend public son retrait du pool de l'or, effectif depuis juin 1967.

[2] Le 18 novembre 1967, la livre sterling est dévaluée de 14, 3 %. De l'automne 1967 à mars 1968, la spéculation s'accélère. Le Pool de l'or demande la fermeture du marché londonien du 15 mars au 1er avril 1968. À sa réouverture, un double marché de l'or fonctionne.

[3] L'objet principal du septième cycle de négociations commerciales multilatérales entre 1964 et 1967 est d'œuvrer à la libération des échanges commerciaux. Les réductions tarifaires sur les produits industriels a représenté globalement 35 % du niveau moyen des droits pour l'ensemble des parties contractantes et de 20 % en moyenne pour les produits agricoles.

n'avait comporté « aucun inconvénient », puisque le dollar n'avait pas été dévalué et qu'il n'y avait pas lieu de s'attendre à une dévaluation.

D'autre part, à l'issue de la réunion du Cabinet fédéral, qui était la première depuis les décisions prises le 17 mars à Washington, et où l'attitude de la délégation allemande à Stockholm[1] a dû être définie, M. Ahlers[2] s'est borné à indiquer que le gouvernement avait révélé avec satisfaction la volonté des États-Unis et de la Grande-Bretagne d'assainir leurs balances des comptes, contribuant ainsi au fonctionnement du système monétaire, et qu'il avait salué les progrès que l'idée d'une application accélérée du *Kennedy Round* avait faits à Bruxelles.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1968)

214

M. Vyau de Lagarde, Ambassadeur de France à Dakar,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 235 DAM/C[3] *Dakar, 27 mars 1968.*

Venant de Conakry, Mme Le Bobinec, veuve d'un général français, qui, avec son mari d'abord, puis seule, s'est consacrée à l'instruction des Guinéens, est venue récemment rendre visite à un de mes collaborateurs. Âgée de près de 80 ans, mais n'en paraissant guère plus de 60, d'un dynamisme extraordinaire, elle occupe actuellement à Conakry les fonctions de conseiller officieux et de traductrice au secrétariat d'État à l'Éducation nationale[4].

Mme Le Bobinec souhaitait essentiellement attirer l'attention sur la dégradation de l'enseignement de notre langue en Guinée. D'après elle, cette situation serait due essentiellement à l'insuffisance en nombre et en qualité des enseignants tant français que guinéens : nos compatriotes, qui ne possèdent qu'un contrat local seraient venus en Guinée plus pour des raisons politiques que par vocation d'enseignement ; quant aux Guinéens, très insuffisants en nombre, ils seraient aussi d'un niveau très médiocre.

[1] Les ministres des Finances des Six se réunissent à Stockholm les 29 et 30 mars 1968 pour donner suite aux accords élaborés à Londres et à Rio de Janeiro sur la création de droits de tirage spéciaux au Fonds monétaire international. M. Michel Debré, ministre français de l'Économie et des Finances refuse le projet proposé alors que les neuf autres délégations donnent leur accord à la création des droits de tirage spéciaux. L'intervention de M. Debré ainsi que le communiqué publié à l'issue de la réunion ministérielle du Groupe des Dix sont publiés dans *La Politique étrangère de la France*, Textes et Documents, 1er semestre 1968, Notes et Études documentaires n°s 3533 à 3535, 12 novembre 1968, La Documentation française, p. 94 et 95.

[2] M. Conrad Ahlers, porte-parole du gouvernement fédéral, chef de l'Office fédéral de Presse.

[3] Cette dépêche est intitulée : *Enseignement du français en Guinée.*

[4] Le secrétaire d'État à l'Éducation nationale est M. Tibou Tounkara, ancien ambassadeur de Guinée à Paris en 1961 et 1962.

Une autre cause de cette détérioration serait due au retard dans l'apparition du français dans les programmes scolaires, les élèves ne commencent leurs classes de français qu'en 3e année, tandis que l'enseignement général (arithmétique, histoire, etc.) se fait entièrement en langue vernaculaire.

Il faut citer également le manque de livres de classe français : les anciens livres sont usés et ceux qui les remplacent sont de très mauvaises traductions de manuels russes ou chinois, absolument impropres à un enseignement convenable.

Enfin, l'inspecteur général de l'Enseignement, M. Béhanzin, d'origine guinéenne et descendant du grand Béhanzin[1], ferait, paraît-il, tout son possible pour entraver l'enseignement du français, par antipathie à notre égard. Il aurait, paraît-il, échoué à une épreuve d'agrégation en France et, n'ayant pas accepté cet échec, en aurait conservé une vieille rancune qu'il cherche à assouvir.

Ces renseignements sur la dégradation de l'enseignement du français en Guinée ont été partiellement confirmés à mon collaborateur par M. Pascal Sane, ancien commissaire sénégalais aux Arts et Lettres, qui ajoute qu'on s'inquiète, au Sénégal, de la voie actuellement suivie par Conakry en ce qui concerne en particulier l'enseignement des langues vernaculaires qui prennent la première place ; une telle option rend en effet de plus en plus difficile la coopération sénégalo-guinéenne.

(Direction d'Afrique-Levant, Guinée, Relations intellectuelles avec la France, GU-11-8, 1968)

215

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Situation du regroupement africain francophone

Paris, 28 mars 1968.

Deux mois après la conférence de Niamey qui avait consacré, au sein de l'OCAM[2], l'audience de M. Houphouët-Boigny et, pour l'extérieur, donné du groupe francophone une image d'unité et de modération, c'est

[1] Béhanzin (1844-1906), roi du Dahomey de 1889 à 1894, lutte contre les troupes françaises commandées par le général Alfred Dodds de 1892 à 1894. Il signe sa reddition le 25 janvier 1894. Le 30 mars 1894, Béhanzin est déporté par les autorités françaises sur l'île de la Martinique où, avec sa famille et sa suite, il réside au Fort Tartenson. Il quitte la Martinique en 1906 et décède en Algérie. Sa dépouille retourne au Dahomey en 1928.

[2] OCAM : l'Organisation commune africaine et malgache, organisation sous-régionale, instituée lors de la conférence tenue à Nouakchott du 10 au 12 février 1965 dont le siège est fixé à Yaoundé (Cameroun) et la Charte signée le 27 juin 1966, comprend quatorze États, tous d'expression française (Sénégal, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Togo, Niger, Dahomey, Cameroun, Tchad, République centrafricaine, Congo-Brazzaville, Gabon, Congo-Kinshasa, Rwanda, Madagascar),

la cohésion de ce groupe que de récentes initiatives pourraient remettre en cause, tandis que, par ailleurs, les thèses et l'influence du président ivoirien semblent directement combattues.

1) La création par le Congo-Kinshasa, la République Centrafricaine et le Tchad, des États-Unis d'Afrique Centrale[1], annoncée au lendemain de la visite officielle à Abidjan du général Mobutu, peut modifier sensiblement l'équilibre politique en Afrique Équatoriale. L'avenir de l'UDEAC[2] reste de ce fait incertain, la coupure entre pays côtiers et États de l'intérieur sera désormais plus profonde, et le malaise créé chez les francophones par les démarches et les propos des présidents tchadien, centrafricain et congolais sans doute difficile à dissiper.

2) En Afrique de l'Ouest, la transformation récente du comité des riverains du fleuve Sénégal en une organisation confédérale (Organisation des États riverains du Sénégal)[3] a permis à la Guinée de se réinsérer dans un ensemble régional et redonné aux États francophones progressistes et à leurs idées un regain de vitalité.

Les présidents sénégalais, malien, guinéen et mauritanien ont de plus pris l'initiative de réunir à Monrovia, le 24 avril prochain[4], les quatorze

mais se déclare ouverte à tous les États africains. Le Congo-Kinshasa y est admis en mai 1965, alors que la Mauritanie s'en retire le 7 juillet 1965. La troisième conférence des chefs d'État se tient à Niamey (Niger) les 22 et 23 janvier 1968. Le communiqué publié à l'issue de la séance de clôture est transmis par le télégramme de Niamey n° 123 du 23 janvier 1968, non repris.

[1] La Charte de l'Union des États d'Afrique centrale (UEAC), signée le 2 avril 1968 à Fort-Lamy (Tchad) a été mise au point depuis la décision prise, le 2 février 1968, à Bangui, de créer les États-Unis d'Afrique centrale (Congo-Kinshasa, Tchad, République centrafricaine). Le siège de l'UEAC est fixé à Bangui, le premier président en est le général Joseph-Désiré Mobutu (président du Congo-Kinshasa) et le secrétaire général exécutif, M. Abdoul Boukar, représentant permanent du Tchad auprès des Nations unies.

[2] UDEAC : L'Union douanière et économique de l'Afrique centrale est une organisation économique sous-régionale, créée par le traité de Brazzaville (Congo) du 8 décembre 1964, avec pour objectif de promouvoir l'établissement graduel et progressif d'un marché commun par la réduction ou la suppression des obstacles au commerce, l'adoption d'une politique de répartition équitable des projets industriels communautaires et la coordination des programmes de développement. L'UDEAC constitue un seul territoire douanier à l'intérieur la circulation des personnes, marchandises, biens, services et capitaux est libre. Les États membres sont le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, le Tchad. Le siège est à Bangui.

[3] La mise en place de l'Organisation des États riverains du Sénégal (OERS) est l'aboutissement d'une longue série de tentatives pour la maîtrise et l'exploitation des ressources du fleuve Sénégal et de sa vallée qui remontent à la période coloniale. Plus récemment, en 1963 est institué le comité inter-États, regroupant Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal. Les chefs d'État et de gouvernement des quatre États riverains, réunis à Labé (République de Guinée) du 21 au 24 mars 1968, ont décidé de créer un nouveau groupement, l'OERS, qui succède au comité inter-États. Cette décision est importante par la volonté politique de rapprochement qu'elle implique, permettant à la Guinée de normaliser ses rapports avec le Sénégal et de se réinsérer dans un ensemble régional francophone. Se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 194/DAM du 25 mars 1968, à la dépêche de Dakar n° 234/DAM/C1 du 27 mars ainsi qu'à la dépêche de Nouakchott n° 329/DAM du 2 mai 1968, intitulée : *la Mauritanie et l'Organisation des États riverains du Sénégal (OERS)*, ces documents ne sont pas reproduits..

[4] À l'initiative des quatre membres de l'OERS (Mali, Sénégal, Guinée, Mauritanie), se tient à Monrovia du 17 au 24 avril 1968 une conférence ayant pour objet la création d'une Communauté économique des quatorze États francophones et anglophones d'Afrique occidentale. La Côte d'Ivoire et le Niger ont fait connaître leurs réticences et se sont abstenus d'y participer. Le Sénégal et le Libéria se voient confier la mise au point d'un traité fondant cette nouvelle union.

chefs d'État de l'Afrique occidentale, anglophones comme francophones, en vue d'examiner le projet de création d'une Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest.

Ce projet, s'il était mené à son terme, comporterait de sérieux dangers tant pour les États africains francophones que nous-mêmes. Il mettrait un terme à l'union monétaire Ouest-africaine[1] et de ce fait à la zone franc, saperait les fondements de la Convention de Yaoundé[2], marquerait probablement la fin des organisations francophones africaines, perturberait notre politique de coopération et, en raison des disparités économiques entre pays anglophones, rendrait aléatoire le décollage économique de ces derniers.

3) Tous ces groupements, qu'ils soient constitués ou projetés, font référence à l'idéologie de l'Unité Africaine dans ce qu'elle a de plus ambitieux et de moins efficace. Jusqu'à présent l'Entente[3] donnait à l'Afrique un autre modèle de coopération. Les difficultés qu'elle vient de connaître en raison de l'incompréhension persistante entre les dirigeants voltaïques[4] et M. Houphouët-Boigny et de l'instabilité des régimes militaires, ont probablement porté un coup au prestige du président ivoirien. Il reste toutefois avec MM. Hamani Diori[5] et Ahidjo[6] l'un des seuls à pouvoir exercer dans la situation actuelle, une action modératrice.

(Secrétariat général, notes de la Direction des Affaires africaines et malgaches, 1968)

[1] Le traité de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA), réunissant la Côte d'Ivoire, le Dahomey, la Haute-Volta, la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Sénégal est signé le 12 mai 1962. Il entre en vigueur le 2 novembre 1962. Ce traité se caractérise par la reconnaissance d'une même unité monétaire, le franc CFA (ou franc de la communauté financière africaine), dont l'émission est confiée à un institut d'émission commun, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), l'Union est ouverte, en ce que tout État non francophone peut y être admis, tout membre peut s'en retirer. Le Mali s'en retire le 30 juin 1962 et crée sa propre monnaie. Ce traité est révisé en 1973.

[2] Le 20 juillet 1963, la Communauté économique européenne et les dix-huit États africains et malgache associés (EAMA) signent à Yaoundé (Cameroun) la première convention valable pour cinq ans, qui confirme l'association Europe-Afrique sur la base de la liberté des échanges commerciaux et d'une aide financière des Six.

[3] Fondé le 29 mars 1959, le conseil de l'Entente comprend cinq États (Dahomey, Haute-Volta, Côte d'Ivoire, Niger, Togo). C'est d'abord une union et même une alliance politique, mais c'est aussi une entente économique et technique. En raison de la variété des régimes politiques, ce deuxième aspect a rapidement dominé. La Côte d'Ivoire en est l'élément moteur.

[4] Le général Sangoulé Lamizana est président de la République de Haute-Volta, président du Conseil des ministres depuis le 8 janvier 1966.

[5] El Hadj Hamani Diori est président de la République du Niger depuis le 9 novembre 1960, réélu le 30 septembre 1965.

[6] M. Ahmadou Ahidjo est président de la République du Cameroun depuis le 5 mai 1960, réélu en 1965.

216

COMPTE RENDU

Entretien entre l'ambassadeur d'URSS et le secrétaire général sur le Moyen-Orient
28 mars 1968

C.R. *Paris, 28 mars 1968.*

Comme il avait été convenu, les consultations franco-soviétiques sur l'affaire du Moyen-Orient ont commencé par un entretien entre l'ambassadeur d'URSS à Paris et le secrétaire général du Département. Cette conversation a eu lieu le 28 mars.

M. Zorine[1] a demandé à M. Alphand[2] quelles observations appelaient de notre part le mémorandum que le gouvernement soviétique a fait tenir à notre ambassade à Moscou le 6 mars[3].

M. Alphand a dit que ce document reflétait, dans ses grandes lignes, l'accord franco-soviétique sur le sujet ; l'URSS et la France avaient pris depuis le conflit des positions parallèles. Depuis la remise du mémorandum soviétique, on a assisté à une aggravation de la situation : le gouvernement israélien a procédé à une action très grave en Jordanie ; c'est là une raison supplémentaire pour souhaiter que l'affaire trouve sa solution le plus tôt possible.

Il est évident que pour le gouvernement français comme pour le gouvernement soviétique la base de toute solution est l'application de la résolution du 22 novembre[4]. Cette résolution est acceptée non seulement par la France et par l'URSS mais par un grand nombre de pays arabes. On peut se demander si elle l'est par Israël qui ne s'est jamais prononcé formellement ; on peut même se demander si elle l'est par les États-Unis en raison des interprétations qu'ils en donnent.

Nous sommes bien d'accord avec le gouvernement soviétique pour estimer que la première action doit consister dans le retrait des forces israéliennes sur les positions d'avant le 5 juin, dans l'établissement de relations pacifiques et normales entre Israël et ses voisins arabes, dans l'organisation de

[1] Valerian Alexandrovitch Zorine, vice-ministre soviétique des Affaires étrangères de 1947 à 1965, est ambassadeur de l'URSS à Paris depuis avril 1965.

[2] Hervé Alphand, ambassadeur de France, est secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[3] Le 6 mars 1968, le gouvernement soviétique remet à l'ambassade de France à Moscou un document par lequel il rappelle que les positions française et soviétique sur la situation au Moyen-Orient sont proches et considère que l'attitude d'Israël, soutenue par les États-Unis est « inacceptable ». Il suggère que la France et l'URSS entreprennent, chacune de son côté, des démarches auprès des États concernés et avec l'aide des Nations unies en vue de contribuer au règlement. Voir les télégrammes de Moscou n°s 814 et 816 du 6 mars 1968, non reproduits.

[4] Au sujet de la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, voir plus haut le télégramme du 28 février 1968 et *D.D.F.*, 1967-II, n° 257.

la sécurité des frontières grâce par exemple à la création de zones démilitarisées et à la garantie des grandes puissances. Il faut également que soient assurés le règlement du difficile problème des réfugiés et le respect de la liberté de navigation sur toutes les voies d'eau de la région. Enfin, il convient d'ajouter la mise au point d'un statut pour Jérusalem.

Il est évident que les États-Unis ont une influence considérable dans toute cette affaire, mais dans la période électorale actuelle[1] il est douteux qu'ils soient en mesure d'exercer une pression sur Israël en vue d'obtenir l'application par ce pays de la résolution du 22 novembre. M. Alphand fait observer que notre propre influence actuelle sur la politique israélienne est faible ; cependant, nous avons déjà, à plusieurs reprises, en public et en privé, exposé nos vues aux Israéliens, comme d'ailleurs aux Américains, sans arriver à les faire changer d'avis.

Cela ne doit cependant pas empêcher un examen en commun entre la France et l'URSS des mesures auxquelles le gouvernement soviétique faisait allusion dans son mémorandum *in fine*. M. Alphand demande à M. Zorine quels « efforts nouveaux et supplémentaires », quelles démarches le gouvernement soviétique envisage que nous pourrions faire, chacun de notre côté, pour hâter la solution du problème, auprès de qui et dans quel cadre.

M. Zorine est d'avis, comme M. Alphand, que les événements récents ont aggravé nettement la situation au Moyen-Orient. Il est par conséquent plus que jamais nécessaire d'appliquer la résolution du 22 novembre et il est avant tout nécessaire d'obtenir le retrait des troupes israéliennes des territoires occupés.

M. Zorine indique ensuite qu'il lui semble que sur les principaux points du mémorandum soviétique la position du gouvernement français est la même que celle de son gouvernement. Il mentionne à titre d'exemple, mais sans entrer dans une formulation précise : « le retrait, la normalisation des relations entre Israël et les pays arabes, la création de zones démilitarisées, la garantie des frontières par les grandes puissances, la navigation et les réfugiés ». Il note toutefois que M. Alphand a mentionné un point qui ne figure pas dans le mémorandum soviétique, c'est la question de l'établissement d'un statut pour Jérusalem. Il aimerait savoir quelles sont les vues françaises sur ce point.

En ce qui concerne l'acceptation de la résolution du 22 novembre, M. Zorine fait remarquer qu'à partir du moment où les États-Unis ont voté ce texte, ils lui ont évidemment donné leur accord. Il n'est donc pas possible de demander au gouvernement américain de confirmer cet accord, ce qui ne veut pas dire qu'on ne puisse pas demander aux États-Unis de contribuer à faire appliquer la résolution. Par contre, en ce qui concerne Israël qui n'a pas voté la résolution, il est nécessaire d'obtenir de ce pays qu'il l'accepte clairement.

[1] Les élections présidentielles américaines son prévues pour le 5 novembre 1968.

Quant aux mesures auxquelles faisait allusion le mémorandum soviétique, M. Zorine n'a pas de recettes à offrir. Il considère que l'objet même des consultations est d'examiner en commun les mesures qui pourraient être prises ; ceci étant, il propose personnellement, à titre d'hypothèse de travail, les idées suivantes :

Il faut qu'Israël accepte la résolution du 22 novembre. Il faut élaborer un plan d'application de cette résolution. Il faut en premier lieu en discuter entre membres permanents, avant que le Conseil tout entier s'en saisisse.

Reprenant une remarque de M. Alphand sur la faiblesse de notre influence sur Israël, M. Zorine cite un proverbe russe : « la modestie embellit l'homme ». Il estime que l'influence française n'est pas du tout nulle sur Israël. Il note en particulier que nous avons conservé des relations diplomatiques avec ce pays. Il a lu par exemple que M. Pompidou avait eu récemment un entretien avec M. Eytan[1] : il est probable que le Premier ministre a exposé à l'ambassadeur d'Israël la position française sur le Moyen-Orient telle qu'elle est définie par le gouvernement français. Voilà un moyen d'influence. M. Zorine fait en outre observer que nous avons des relations économiques avec Israël, que nous avons des affaires de livraison d'armes ; il constate que notre embargo joue un rôle assez important. Il se défend de vouloir nous suggérer une ligne de conduite mais il pense que nous pouvons faire quelque chose.

D'ailleurs, ajoute-t-il, même en Israël tout le monde n'est pas extrémiste ; il y a au sein du gouvernement israélien différentes tendances. Ainsi le gouvernement soviétique sait par exemple qu'il n'y avait pas unanimité au sein du gouvernement israélien au sujet de l'opération du 21 mars[2] ; il y a des tendances raisonnables au sein du gouvernement israélien. Il est souhaitable et très important de s'efforcer de les maintenir. Quant à l'URSS, elle ne peut guère agir qu'indirectement par la voie de la propagande, par les contacts que le gouvernement soviétique entretient avec certains milieux dans certains pays. Cet effort tend à convaincre Israël d'accepter la résolution du 22 novembre ainsi qu'à inviter les membres du Conseil de sécurité à élaborer un programme détaillé d'application de la résolution du 22 novembre.

La deuxième idée à laquelle pense M. Zorine c'est l'utilisation des procédures de l'ONU. Le gouvernement soviétique approuve ce que fait M. Jarring[3]. Pour l'instant, M. Jarring prépare son rapport. Il serait important d'avoir des contacts avec lui avant qu'il le dépose. Il serait bon qu'il revienne maintenant à New York et qu'il se consulte avec les représentants

[1] Au sujet de l'entretien entre Georges Pompidou et Walter Eytan, voir ci-dessus la note d'audience du 20 mars 1968. L'agrément de Walter Eytan comme ambassadeur à Paris est du 15 mars 1959.

[2] Au sujet de l'opération du 21 mars 1968, voir plus haut la note de la sous-direction du Levant en date du 26 mars 1968 qui relate l'opération militaire israélienne sur le camp de Karame.

[3] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est nommé le 23 novembre 1967 par le Secrétaire général des Nations unies, envoyé spécial pour essayer de trouver une solution au problème israélo-arabe.

permanents des pays membres du Conseil de sécurité, en commençant par le représentant français et le représentant soviétique, avant qu'il remette son rapport à M. Thant. Grâce aux consultations permanentes qui existent entre la France et l'Union soviétique, grâce à la concordance des vues françaises avec les vues soviétiques, on peut espérer trouver des moyens concrets d'agir sur les autres gouvernements en vue de trouver une solution au sein de l'ONU dans le cadre de la résolution du 22 novembre.

M. Alphand estime que c'est une bonne méthode de parler d'hypothèses de travail ; bien entendu tout ce qui est dit aujourd'hui ne l'est qu'*ad referendum*. Ceci étant, il serait en effet souhaitable qu'Israël dise clairement qu'il reconnaît la résolution du 22 novembre. Certes les États-Unis la reconnaissent par définition, puisqu'ils l'ont votée, mais ils lui donnent une interprétation très particulière, notamment en ce qui concerne le retrait.

M. Alphand estime intéressante l'idée d'utiliser le Conseil de sécurité. M. Zorine songe-t-il à une nouvelle résolution, qui serait en quelque sorte une résolution d'application de celle du 22 novembre ? Des contacts que nous avons pu avoir ces derniers temps, il ressort que les pays arabes n'acceptent pas de négocier avec Israël, même en présence de représentants des Nations unies, que ce soit M. Jarring ou un autre. Il faut par conséquent penser à une autre formule qui pourrait être, par exemple, celle à laquelle M. Zorine vient de faire allusion. Un programme détaillé d'application de la résolution du 22 novembre qui serait obligatoire pour toutes les parties et qui aurait la garantie des membres permanents du Conseil s'imposerait sans doute aux pays arabes. Les conversations récentes que nous avons eues avec les Syriens, les Irakiens, celle que M. Alphand a eue avec le ministre des Affaires étrangères égyptien[1] donnent l'impression que les Arabes accepteraient plus facilement une solution imposée par le Conseil de sécurité que n'importe quelle solution négociée avec Israël. Par conséquent, la suggestion de M. Zorine serait sans doute la plus susceptible de mener à une conclusion. Il faut cependant ne pas se leurrer : la recherche d'une solution sera très difficile et très longue. La bonne formule serait peut-être que les quatre[2] entament des conversations un peu en marge du Conseil de sécurité tout en restant en contact avec les pays intéressés.

En ce qui concerne la suggestion de M. Zorine de prendre contact avec M. Jarring, avant qu'il remette son rapport, M. Alphand pense que rien dans la résolution du 22 novembre ne nous interdit, en effet, d'avoir des contacts avec lui pour favoriser un règlement pacifique de l'affaire. M. Zorine prévoit que ces contacts pourraient être pris individuellement par M. Jarring avec les représentants de la France et de l'URSS d'abord, puis avec les représentants des deux autres pays membres permanents du Conseil de sécurité. Il faut examiner si cette procédure est praticable.

[1] Au cours d'une escale à Orly, sur la route le conduisant de Madrid à Alger, Mahmoud Riad, ministre égyptien des Affaires étrangères, a un entretien avec Hervé Alphand, secrétaire général du Département. La question de l'application de la résolution 242 du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 constitue l'essentiel de leur entretien. Voir plus haut le télégramme de Paris à Washington n° 213 du 1er mars 1968.

[2] Il s'agit des États-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne et de l'URSS.

En résumé, M. Alphand est en principe d'accord – toujours à titre d'hypothèse de travail et sous réserve de l'accord de son gouvernement – pour que l'on cherche par toutes les voies possibles à élaborer au sein du Conseil de sécurité un plan d'application de la résolution du 22 novembre. Mais sous quelle forme ?

M. Zorine fait observer que ce qu'il a dans l'esprit n'est pas nécessairement une résolution d'application très détaillée. Il pense qu'il serait plus utile que l'on s'oriente vers une formule consistant à faire introduire dans le rapport de M. Jarring des propositions concernant l'exécution de la résolution du 22 novembre, de façon à faire approuver ce rapport par le Conseil et à permettre ainsi que commence l'application de la résolution du 22 novembre.

M. Zorine propose enfin que les consultations franco-soviétiques se poursuivent par exemple au niveau du directeur politique et du directeur d'Afrique-Levant d'une part, du ministre-conseiller et de l'un des conseillers de l'ambassade soviétique, d'autre part. Cette deuxième phase des conversations pourra commencer après que M. Zorine aura eu le temps d'interroger son gouvernement et d'en recevoir de nouvelles instructions.

M. Alphand marque son accord. Entre temps, il rapportera de son côté à M. Couve de Murville les suggestions faites par l'ambassadeur de l'URSS, notamment en ce qui concerne une action à exercer par les deux gouvernements auprès de M. Jarring.

(Organisation des Nations unies, Conseil de sécurité, Moyen-Orient, Position de l'URSS)

217

LE GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
AU MARÉCHAL BROZ-TITO, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE FÉDÉRATIVE DE YOUGOSLAVIE.

Paris, 28 mars 1968.

Monsieur le Président,

Je vous remercie vivement de l'important message que vous avez bien voulu me faire remettre[1]. C'est avec un grand intérêt que j'ai pris connaissance des impressions que vous ont laissées vos récentes rencontres avec les dirigeants de plusieurs pays d'Afrique et d'Asie[2]. Je suis sensible, d'autre

[1] Message personnel du président Broz-Tito du 7 mars 1968, remis par M. Ivo Vejvoda, ambassadeur de Yougoslavie à Paris depuis avril 1967, dont un résumé est publié ci-dessus.

[2] Concernant ce périple, se référer à la note de la sous-direction d'Europe orientale au Département du 23 février 1968, intitulée : *Voyage du maréchal Tito en Orient (5 janvier-8 février 1968)*, non publiée.

part, à ce que vous avez bien voulu me rapporter au sujet de l'appréciation portée sur la politique de la France par les gouvernements des pays que vous avez visités.

Vous savez, M. le Président, en quelle estime mon pays tient, de son côté, la politique yougoslave. Les efforts que vous déployez en vue de l'amélioration de la situation internationale sont connus et très largement appréciés[1]. Les liens amicaux que la Yougoslavie a su établir et développer avec de nombreux pays de tous les continents lui permettent de faire entendre la voix de la sagesse et de la raison et de contribuer ainsi de façon appréciable à limiter les effets des affrontements entre les nations.

J'ai été particulièrement intéressé par l'exposé de votre point de vue sur le conflit vietnamien. La France voit dans cette guerre le facteur le plus lourd de la tension actuelle, la menace la plus grave pour la paix. Elle tient l'arrêt des hostilités, la libre disposition de lui-même par le peuple vietnamien et le retour effectif aux dispositions des accords de Genève[2] pour nécessaires à l'avenir des rapports internationaux. Elle se félicite d'observer que sur cette affaire capitale l'appréciation portée par le gouvernement yougoslave correspond à la sienne.

En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient[3], sur laquelle nous avons déjà échangé nos vues durant l'automne dernier[4], il faut constater qu'elle ne s'est en rien améliorée depuis lors et cela essentiellement en raison de l'occupation prolongée des territoires pris par la force. Sans doute, une résolution a-t-elle été votée par le Conseil de sécurité[5], dont nous nous accordons à penser, vous et nous, qu'elle devrait être exécutée par les parties. Mais cette résolution n'a fait l'objet d'aucun début d'exécution et le risque d'un nouveau recours à la violence ne laisse pas d'obscurcir l'horizon. Les événements de ces derniers jours témoignent de l'étendue du danger.

Dans la grave situation actuelle, il est nécessaire que tous les pays s'emploient, comme vous le faites vous-même[6], à utiliser leur influence en vue

[1] Allusion à la politique de non-alignement préconisée par Belgrade, dont les grandes étapes, depuis 1953, sont rappelées et analysées dans la note de la sous-direction d'Europe orientale du 24 février 1968, non reproduite.

[2] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[3] Sur la situation au Moyen-Orient, se reporter à *D.D.F.*, 1967-II, sous la rubrique de la Table méthodique : « La crise du Moyen-Orient ».

[4] Allusion au message du maréchal Tito au général de Gaulle du 24 août 1967 lui proposant un règlement pour le conflit du Moyen-Orient puis à la visite officielle en France de M. Nikezic, secrétaire d'État yougoslave aux Affaires étrangères, du 14 au 18 septembre 1967. Sur le sujet, se référer à *D.D.F.*, 1967-II, n°s 86, 96, 139 et 171.

[5] Le projet britannique de résolution relatif au Moyen-Orient, déposé le 16 novembre devant le Conseil de sécurité, est adopté le 22 novembre et devient la résolution 242 (1967).

[6] Lors de sa conférence de presse au Caire, le 7 février 1968, le maréchal Tito s'est déclaré en faveur de la convocation d'une nouvelle conférence des pays non alignés auxquels devraient se joindre les pays partisans de régler les conflits internationaux par la voie pacifique. Cette initiative du maréchal Tito est analysée dans la note de la sous-direction d'Europe orientale du 27 février 1968, non reproduite.

de recommander à tous ceux qui sont engagés dans un conflit d'adopter une attitude propre à rapprocher une solution pacifique.

Je crois qu'il est très utile pour nos deux pays de continuer à échanger nos vues sur ces problèmes. En cette occasion que vous m'en avez donnée, j'ai pu constater qu'elles sont largement concordantes.

Je vous prie d'agréer, M. le Président, les assurances de ma très haute considération.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968)

218

COMPTE RENDU

Entretien du général de Gaulle et de M. Fock, président du Conseil des ministres de Hongrie[1]
le 29 mars 1968

C.R.

Après quelques paroles de bienvenue, le général de Gaulle se félicite de constater qu'il y a un rapprochement entre les deux pays malgré les oppositions qui ont existé entre eux au cours de l'histoire. Il souligne que ces oppositions étaient dues aux conflits dans lesquels les deux pays avaient été entraînés[2], à la faveur de ce rapprochement, il souhaite construire une vie nouvelle pour les deux pays.

M. Fock. Remercie le général de Gaulle de son accueil et précise qu'il y a toujours eu des affinités entre les deux pays, que l'amitié franco-hongroise a toujours été certaine et que les hommes de progrès de son pays ont toujours regardé vers Paris, même si les relations politiques ne se sont pas développées de la manière souhaitée par les Hongrois. Les relations culturelles ont toujours été très développées par exemple entre les écrivains. La rencontre

[1] M. Jenö Fock, ancien ouvrier mécanicien, milite d'abord dans les rangs du parti social-démocrate, puis au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, partisan de la fusion avec le parti communiste, il fait carrière à la fois au gouvernement et dans l'appareil du parti socialiste ouvrier hongrois (PSOH), en 1952 il est vice-ministre du ministère de la Construction mécanique, poste qu'il cumule à partir de 1953 avec celui de vice-ministre de la métallurgie. En octobre 1954, il quitte le gouvernement pour s'occuper plus particulièrement des relations entre Budapest et Berlin-Est et dirige la mission commerciale hongroise en RDA. Avec l'arrivée au pouvoir de Kadar, il accède au secrétariat général du parti puis au bureau politique. En avril 1967, il remplace M. Kallai à la tête du gouvernement.

[2] Se reporter à la note établie par la sous-direction d'Europe orientale du 18 mars 1968, rédigée en vue de la visite du Premier ministre de Hongrie, non publiée, intitulée *La France et la Hongrie*, reprenant très brièvement les grandes étapes des relations franco-hongroises antérieurement à la Première Guerre mondiale, dans l'entre-deux guerres, de l'instauration du régime communiste à 1963, date à partir de laquelle l'élévation au rang d'ambassade des légations de Budapest et de Paris a marqué une amélioration sensible des relations entre les deux pays.

d'aujourd'hui traduit le fait que nos avons des points de vue semblables sur la paix du monde et la sécurité européenne. L'opinion publique hongroise suit avec attention le voyage du président Fock. C'est un honneur pour lui d'être reçu par le général de Gaulle. Tous les hommes cultivés dans le monde connaissent le passé et la vie du général. Chez nous, au cours de la Deuxième Guerre mondiale, il était très encourageant pour les résistants d'entendre la voix du général de Gaulle venant de Londres. Il y avait deux radios, Moscou et Londres, qui encourageaient les résistants.

Nous avons des points de vue voisins sur les questions fondamentales, et le président Fock ajoute qu'il a été heureux de constater qu'on trouve cette concordance de vues, en France, aussi bien dans les milieux officiels que chez les ingénieurs ou dans les usines qu'il a pu visiter. Il est très heureux de constater du côté français, un sincère désir de coopération avec la Hongrie.

Le général de Gaulle dit qu'après la Première Guerre mondiale, on a été dur, trop dur avec la Hongrie – Traité de Trianon[1] – c'était en raison de la belligérance d'où sortait l'Empire austro-hongrois et de l'influence des peuples slaves en France. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, la Hongrie a malheureusement été entraînée dans le camp adverse. Il y avait donc des raisons pour qu'une séparation existât entre les deux pays. Mais maintenant, il faut faire en sorte qu'entre les deux pays les rapports ne soient plus de simples rapports de banalité. Du point de vue économique, la Hongrie est bien développée. La question est donc pour nous de savoir sur quoi coopérer et pour quoi coopérer.

M. Fock. Je suis heureux que le général de Gaulle ait dit ce que je n'aurais pu dire moi-même que beaucoup plus difficilement. Après la Première Guerre mondiale, la France nous a poussés vers les Allemands, alors que nous étions à peine détachés de l'Empire austro-hongrois, mais les gens de progrès ont toujours regardé vers la France. Ma présence ici en est la conséquence directe. De ces questions, nous avons déjà parlé au cours de ma visite et l'on en reparle encore. Sur un plan plus général, nos points de vue sont identiques sur le Vietnam, sur le Moyen-Orient. C'est pourquoi je voudrais que nous n'en discutions pas maintenant. C'est sur la conception de l'Europe européenne que nos opinions diffèrent. Nous pensons que cette conception est menacée : en particulier sur la question allemande nos points de vue diffèrent, mais pas sur l'essentiel, seulement sur le secondaire. Nous sommes d'accord pour dire qu'il faut s'armer contre le revanchisme allemand, mais en ce qui concerne la politique actuelle du gouvernement allemand, nos appréciations sur l'action du gouvernement allemand divergent. Je ne connais pas personnellement les dirigeants actuels de la République fédérale. Je ne puis donc pas les apprécier, mais en ce qui concerne le gouvernement, je pense qu'il n'a pas assez appris du passé. Il est certes difficile de tirer les conclusions d'une guerre qu'on a perdue, mais la sécurité de l'Europe exigerait que les Allemands le fassent. Pour nous la question est de savoir quand et comment les Allemands tireront les conclusions nécessaires.

[1] 4 juin 1920.

D'ailleurs, la République fédérale est notre premier partenaire commercial parmi les pays occidentaux. Nous entretenons donc des relations avec elle, ce qui est en contradiction avec nos relations politiques[1], la République fédérale allemande n'est pas capable de reconnaître la ligne Oder-Neisse[2], ce que le général de Gaulle a déjà fait depuis longtemps. Il faudrait un plus grand courage de la part du gouvernement allemand pour qu'on puisse dire que l'Allemagne a vraiment une nouvelle politique envers l'Europe de l'Est. Certains disent que nous attachons trop d'importance au nouveau fascisme allemand, mais on disait la même chose avant l'ascension d'Hitler au pouvoir. On disait que son parti était sans importance et n'était qu'un parti de buveurs de bière. Un dicton hongrois dit que celui qui a été piqué par un serpent a peur de la couleuvre.

Le général de Gaulle. Nous comprenons l'intérêt que porte la Hongrie à la question allemande. La France y a un intérêt vital car l'Allemagne est son voisin. Actuellement, l'Allemagne est un pays vaincu, coupé en deux et n'ayant pas son indépendance. Politiquement elle dépend des États-Unis. Économiquement, bien sûr, elle connaît un grand développement. L'Allemagne ne représente pas actuellement un danger. Nous entretenons avec elle des relations assez étroites, mais seulement parce qu'elle n'est pas dangereuse, car si elle le devenait, elle serait également dangereuse pour nous. Mais, actuellement, elle ne l'est pas. Actuellement, l'Allemagne ne dispose pas d'elle-même : elle ne peut rien faire, donc rien faire de mal. La question est de faire en sorte qu'elle ne devienne pas dangereuse dans le futur et, précisément pour éviter cela, nous entretenons avec elle des rapports étroits. De telle sorte que l'Allemagne sache que, si elle se détachait de nous, alors ce serait un danger pour elle. Il est donc nécessaire de créer un accord général en Europe, y compris l'Union soviétique, la Hongrie, la Pologne, etc. pour régler la question allemande et auquel devrait participer aussi l'Allemagne elle-même car rien ne peut être réglé à fond sans la participation de l'Allemagne. Voici les questions principales à régler la question des frontières : il faut défendre à l'Allemagne l'accès des armes atomiques et il faut établir une coopération permanente entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest pour que l'Allemagne soit encadrée. L'Allemagne représente deux États, mais un seul peuple. Pour ces deux États, il faut trouver un *modus vivendi* dans le cadre d'une Europe unie.

[1] Se référer à la note de la sous-direction d'Europe orientale du 18 mars 1968, non reproduite, analysant les relations entre la Hongrie et la République fédérale d'Allemagne, les progrès accomplis de 1964 à 1967, l'accord Bonn-Bucarest, le 31 janvier 1967, marquant le début de la contre-offensive montée par la RDA, la Pologne et l'URSS. La politique hongroise envers la RFA se durcit.

[2] Le 2 août 1945, lors de la conférence de Potsdam, les Alliés décident que les régions jusque-là allemandes, situées à l'Est de l'Oder et de la Neisse de Lausitz, doivent passer sous administration polonaise jusqu'au règlement de la question des frontières par un traité de paix. La conférence de Moscou (mars-avril 1947) définit officiellement la ligne Oder-Neisse comme « frontière de la paix ». Le 18 octobre 1949, la Pologne et la République démocratique allemande (RDA) établissent des relations diplomatiques et le 6 juin 1950, par les accords de Görlitz, la frontière Oder-Neisse est reconnue comme « la frontière inviolable de paix et d'amitié qui ne sépare pas les deux peuples (Est-allemand et Polonais), mais les unit ».

En ce qui concerne la situation actuelle nous constatons qu'elle peut durer telle qu'elle est. Pour notre part, nous ne combattrons pas aux côtés de l'Allemagne pour sa réunification. Nous ne sommes pas pressés pour cette réunification. Mais il faut éviter que l'Europe de l'Ouest ne tombe sous l'hégémonie américaine. C'est pour cela qu'il faut une Europe unie.

M. Fock. Nous comprenons la conception française en ce qui concerne la question allemande. Vous avez parlé, M. le Président, des deux États allemands. Il faudrait aussi que la République fédérale en prenne conscience. De ce point de vue, il est peu important que nous tenions la RDA pour le plus démocratique des deux États. Dès que la République fédérale reconnaîtra cet état de fait de l'existence de la RDA, nous établirons avec elle des relations diplomatiques.

Permettez-moi, M. le Président, de passer à une question plus sympathique. Le gouvernement hongrois voudrait vous inviter à vous rendre en voyage en Hongrie et serait très heureux que vous acceptiez cette invitation. Il y a une autre raison pour laquelle le gouvernement hongrois vous adresse cette invitation c'est pour effacer le passé des deux guerres mondiales et des mauvaises relations entre les deux pays et pour marquer le renforcement des relations entre nos deux pays après ces deux guerres.

Le général de Gaulle. Je vous remercie de votre invitation. Je suis déjà allé en Pologne. Je vais aller au mois de mai en Roumanie[1]. Je m'étais déjà rendu en URSS. Je ne sais pas quand ni comment je pourrai satisfaire à votre invitation, mais je l'accepte en principe.

M. Fock. Je sais que le général de Gaulle a un programme très chargé, mais sa visite en Roumanie revêt, dans l'esprit des Hongrois, une signification particulière. Je sais que la presse mondiale va utiliser ce voyage pour dire que le général va en Roumanie, mais ne va pas en Hongrie et les relations entre la Hongrie et la Roumanie n'étant pas des meilleures actuellement, la presse va exploiter ce fait et en profiter pour ranimer des querelles.

Le général de Gaulle. On ne peut aller partout à la fois. J'avais déjà été en URSS, dont je garde un très bon souvenir ; ensuite en Pologne, parce que la France et la Pologne ont toujours entretenu des rapports très amicaux. J'irai en Roumanie parce qu'avec la Roumanie également la France a toujours eu de bons rapports et parce que M. Maurer[2] est venu chez nous et a depuis longtemps adressé une chaleureuse invitation.

Il faut que notre politique de rapprochement se concrétise dans les rapports pratiques, sur le plan culturel, économique et politique. Ce qui est le plus important pour nous, c'est ce rapprochement.

M. Fock remercie le général de Gaulle de ses paroles et espère que ce voyage ne sera pas remis à beaucoup plus tard.

[1] Le général de Gaulle se rend en visite officielle en Roumanie du 14 au 18 mai 1968.

[2] M. Maurer, président du Conseil roumain, de retour de l'Assemblée générale de l'ONU, séjourne à Paris du 27 au 29 juin 1967.

Il dit que les relations culturelles et politiques sont bien développées entre les deux pays, mais que les relations économiques sont encore très faibles.

Le général de Gaulle apprécie beaucoup que l'Institut français de Budapest[1] ait toujours été maintenu, même depuis la guerre, alors que cela n'a pas été le cas à Varsovie.

M. Fock. Le gouvernement français a beaucoup aidé la Hongrie, par l'intermédiaire de cet Institut, à contrebalancer l'influence allemande. Il y a un développement dans les échanges de boursiers et de professeurs et la télévision hongroise va entreprendre l'enseignement du français. Mais M. Fock pense que sa branche de spécialité personnelle, c'est-à-dire l'économie, est un peu négligée.

Le général de Gaulle. La France achète de plus en plus de produits hongrois. Les importations en provenance de Hongrie ont beaucoup augmenté depuis trois ans.

M. Fock voudrait souligner que dans l'ensemble, la balance commerciale est encore déficitaire pour la Hongrie. L'accord commercial de quatre ans avec la France va expirer en 1969 et M. Fock craint que le Marché commun n'empêche désormais les accords bilatéraux. Il trouve illogique de la part de la France – pays qui aime beaucoup l'indépendance nationale – que les Hongrois soient obligés de négocier à Bruxelles pour un accord bilatéral. Il pense que si le Marché commun constitue pour ses membres une très bonne institution ce n'est pas le cas des pays de l'Europe de l'Est.

Le général de Gaulle dit que les rapports directs qui existent déjà entre la Hongrie et la France ne souffriront pas du Marché commun, que d'ailleurs 40 % seulement du commerce extérieur français se fait avec le Marché commun et que le reste se fait avec les autres pays. Les accords commerciaux à long terme ne seront pas arrêtés par l'existence du Marché commun et d'ailleurs la France et l'URSS viennent de signer un accord à long terme. Ce qu'il faut c'est que les Français et les Hongrois apprennent à mieux se connaître et à mieux connaître leurs possibilités mutuelles. Que les ingénieurs français connaissent mieux les ingénieurs hongrois et que les ingénieurs hongrois connaissent mieux les français. Il faut développer ces rapports pratiques.

M. Fock dit que le Marché commun n'empêche pas encore les accords bilatéraux, mais que dans le futur il craint que cela arrive.

Le général de Gaulle le rassure en disant que la France n'accepte pas de ne pouvoir négocier des accords directs et que d'ailleurs, aucun des pays membres de la CEE n'accepterait cela. Le Marché commun n'est qu'une communauté de coopération économique avec des tarifs communs.

[1] Ouvert en 1947, l'Institut français, fondé sous le patronage de l'Université de Paris (5 mai 1947), groupe, en 1968, près de 1 500 élèves qui suivent des cours de langue, de littérature et de civilisation française, sous la direction du conseiller culturel, assisté de deux professeurs détachés, trois instituteurs et un professeur recruté sur place. Le développement des échanges culturels franco-hongrois a été marqué par la signature à Budapest, le 28 juillet 1966, d'un accord culturel et d'un accord de coopération scientifique et technique entre les deux pays.

M. Fock est heureux de l'entendre dire et il ajoute qu'en Hongrois il serait absolument inadmissible que pour négocier un accord entre son pays et la France, les Français soient obligés d'aller discuter à Moscou.

Le général de Gaulle l'approuve.

M. Fock insiste sur les courants intégrationnistes dans tous les pays du Marché commun sauf en France, qui pourraient nuire à cette possibilité de négociations directes.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968)

219

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À DAMAS,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 167. *Damas, 30 mars 1968.*

(*Reçu* : le 1er avril à 08 h. 37).

Communiqué (via le Département) à New York (Nations unies) n° 14.

Au cours de la visite que je[1] lui ai faite aujourd'hui, le ministre des Affaires étrangères[2] m'a dit combien le gouvernement syrien avait été sensible aux interventions de notre représentant au Conseil de sécurité[3]. C'était la première fois, a déclaré le Dr Makhos, que le représentant d'une puissance non-arabe – URSS comprise – reconnaissait le véritable caractère de la résistance palestinienne à l'occupation. La France avait montré une fois de plus sa fidélité aux principes de droit et de la justice qui étaient ceux de la Charte. Cette attitude lui attirait le respect et la gratitude de tous les Arabes, notamment des Syriens.

(Afrique-Levant, Syrie, Relations politiques avec la France)

[1] François Charles-Roux, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France à Damas depuis mai 1964.

[2] Le ministre des Affaires étrangères de la République arabe syrienne est le Dr Ibrahim Makhos. Il est également vice-président du Conseil depuis septembre 1965.

[3] Les interventions de la France au Conseil de sécurité ont toujours été en faveur d'une évacuation des territoires occupés depuis le 5 juin 1967 par les forces israéliennes.

220

M. WORMSER, AMBASSADEUR EN FRANCE EN URSS,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 619/EU. *Moscou, 30 mars 1968.*
Conversation avec M. Erofeev.

Un de mes collaborateurs a été reçu aujourd'hui par M. Wladimir Erofeev[1] qui est affecté à l'heure actuelle à la section de planification du ministère des Affaires étrangères. M. Erofeev est bien connu du Département. Il a servi à l'ambassade de l'URSS à Paris et, par la suite, a représenté son pays au Sénégal.

La conversation a porté sur la planification de la politique étrangère et les problèmes qu'elle pose.

Au sujet des méthodes, M. Erofeev a précisé que le service du MID auquel il appartient est davantage un bureau d'études, de recherches et de prévisions qu'un véritable service de planification. La planification de la politique est faite au niveau du parti et du gouvernement.

Plus spécifiquement, M. Erofeev a dit que le MID n'élaborait pas de « modèles » des situations politiques et n'avait pas recours aux analyses mathématiques ni aux mahines électroniques en honneur outre-Atlantique. Son travail s'inscrivait dans une ligne intermédiaire entre la recherche universitaire et l'activité habituelle des sections géographiques du MID.

Sur quelles bases étaient établies les recherches et les précisions ? M. Erofeev a indiqué que le marxisme-léninisme n'entrait pratiquement pas en ligne de compte dans la détermination des projets. L'URSS a une politique nationale, a-t-il dit, qui consiste avant tout à assurer sa sécurité et celle de ses frontières. D'autre part, elle est une puissance mondiale, avec, comme telle, des responsabilités qu'elle partage avec d'autres. La section de planification du MID n'est pas chargée de réconcilier cette politique avec l'enseignement du marxisme-léninisme. Bien entendu, a ajouté M. Erofeev, Lénine a donné quelques grandes instructions en matière de politique étrangère, auxquelles l'URSS est fidèle.

M. Erofeev a abordé au cours de l'entretien un certain nombre de questions qui méritent d'être relevées.

C'est ainsi que pour donner un exemple de mesures prises au nom des réalités politiques et non point d'impératifs idéologiques, il a été cité les bases dans des pays tiers. À son avis les bases militaires, à l'âge des fusées intercontinentales et des sous-marins atomiques n'ont plus d'utilité dans la

[1] Vladimir Iakovlevitch Erofeev, diplomate soviétique, en poste successivement en Turquie, en Grande-Bretagne, en France, chef de la 2e section européenne du MID, chargée de l'Europe du Nord, puis de la direction du Moyen-Orient, ambassadeur au Yémen (1959-1962), ambassadeur en Égypte (1962-1965), en poste au MID depuis 1965.

perspective d'affrontements de grandes puissances. L'URSS a d'ailleurs abandonné celles qu'elle possédait en Chine et en Finlande. Les bases demeurent un moyen, parmi d'autres, de faire pression sur le pays où elles sont installées.

M. Erofeev a passé ensuite à l'OTAN en remarquant que l'utilité militaire de cette dernière se bornait à justifier la présence des troupes américaines en Europe, après avoir dit que l'URSS gardait des forces hors de son territoire national en raison des accords de Potsdam.

À mon collaborateur qui l'interrogeait sur le point de savoir si la section planification du MID avait à se préoccuper du projet de sommet économique évoqué à Dresde, M. Erofeev a répondu que le CAEM avait des services qui préparaient des projets qui sont ensuite communiqués aux gouvernements. Il en était de même pour le Pacte de Varsovie. Il a toutefois admis que, dans ce dernier cas, son service serait informé des propositions qui seraient avancées.

Enfin, les questions politiques liées à l'existence de l'arme atomique sont examinées, elles aussi, par la section de planification. Selon M. Erofeev la détention de l'arme par les États-Unis, l'URSS, la Grande-Bretagne et la France (il a passé la Chine sous silence) ne constituait qu'un moindre danger, ces pays ayant suffisamment le sens des responsabilités pour ne pas employer l'arme dans des conflits locaux. Sans mentionner l'Allemagne, il a au contraire noté le risque que le monde courrait si des États comme Israël « ou les pays arabes », pouvaient disposer d'armes atomiques « tactiques ».

(Europe / URSS, 1966-70, n° 2666)

221

M. Manac'h, Directeur d'Asie au Département,
à M. Argod Ambassadeur de France à Phnom Penh.

L. *Paris, 30 mars 1968.*
Confidentiel.

Je n'ai pas besoin de vous dire que votre communication 337 du 5 mars[1] et la lettre personnelle que vous m'avez adressée le 6 mars[2] ont, pour employer la formule consacrée, retenu l'attention du Département. Je veux naturellement parler de l'éventuelle mise en place, à Paris, d'une antenne de l'agence de presse du FNL[3]. À vrai dire, nous nous attendions depuis longtemps à

[1] Non reproduite.
[2] Reproduite ci-dessus.
[3] Front national de Libération sud-vietnamien.

recevoir cette demande. La question a fait l'objet d'un examen de la part de plusieurs services intéressés[1], y compris le service juridique, et le Ministre[2] nous a en définitive fait connaître ses intentions.

Cette lettre vous donnera donc des éléments utiles pour la nouvelle conversation que vous pourriez avoir avec M. Nguyen Van Hieu[3]. Avant de prendre l'une après l'autre les questions que vous avez posées, et pour définir notre attitude générale en la matière, il convient de reconnaître – et vous le savez bien – que l'initiative que nous allons prendre comporte certains risques : l'installation à Paris d'un représentant de l'agence de presse du FNL peut dans une certaine mesure être exploitée contre nous, notamment au Sud-Vietnam. Même si le risque peut être assumé, compte tenu de l'évolution politique de l'affaire vietnamienne et du progrès accompli par le Front national de Libération aussi bien quant à son contenu représentatif au Vietnam que sur le plan international et même aux États-Unis, un certain nombre de précautions doivent être prises en ce qui concerne la forme et la présentation des choses. Ce sont ces considérations qui doivent être présentes à votre esprit lorsque vous entrerez en discussion avec Ngyuen Van Hieu.

1) Le premier problème qui se pose est celui de la dénomination qui sera utilisée pour désigner l'homme à mettre en place et l'institution qu'il dirigera. À nos yeux, celle-ci doit être, comme il était convenu dans les conversations passées, un « bureau » de l'agence *Presse libération* et son titulaire sera tout simplement un « correspondant de presse ». Nous écartons donc, du moins pour le moment, les termes « représentation » et de « représentant » qui comportent un contenu plus vaste et pourraient contribuer à créer une équivoque en l'état actuel des choses.

2) Nous ne pouvons accepter de viser un passeport du FNL car ce serait dans quelque mesure reconnaître à l'organisation des capacités gouvernementales. Nous ne pouvons sans doute pas empêcher que le « correspondant » ait dans sa poche un passeport du Front et peu nous importe mais nous ne pourrons viser, soit à Phnom-Penh, soit à Hanoï, qu'un laissez-passer qui mentionnera la seule nationalité vietnamienne de son titulaire. Votre ambassade pourra donc, lorsque l'accord aura été obtenu et lorsque vous en aurez reçu instruction du Département, apposer sur ce document un visa pour la France valable trois mois. Ce délai permettra, après l'arrivée du correspondant, de régulariser sa situation quant à son séjour sur notre territoire.

3) Le correspondant pourra recevoir une carte de presse du secrétariat général du gouvernement (direction de la documentation, service de presse et radio étrangère) qui est chargé de l'accréditement (*sic*) de tous les

[1] *Note manuscrite d'E. Manac'h* : Et naturellement de Roger Vaurs [ministre plénipotentiaire, directeur du service d'information de presse et de documentation du Département depuis 1966].

[2] Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères du 1er juin 1958 au 31 mai 1968.

[3] Nguyen Van Hieu, représentant au Cambodge du FNL sud-vietnamien depuis le 15 juillet 1967.

journalistes étrangers en France. Il pourra dès lors maintenir des contacts normaux avec le service de presse et d'information du Département.

4) M. Hieu souhaite que le correspondant et ses collaborateurs ne dépendent pas à Paris du ministère de l'Intérieur pour l'obtention du permis de séjour et la délivrance de documents d'identité. Il nous paraît difficile de les mettre en possession d'une carte émanant du ministère des Affaires étrangères, comme c'est le cas pour le personnel de la délégation de la RDVN[1]. Ce que nous pourrions faire, c'est leur faire remettre sans frais, par nos services, la carte de séjour émanant de la préfecture. Comme vous le savez, nos relations avec la RDVN sont d'une autre nature que celles que nous entretenons pour le moment avec le Front.

5) La question de savoir si le bureau *Presse libération* pourra diffuser, en respectant les règles d'usage en la matière, un bulletin de presse de son agence et projeter des films à l'intérieur de ses locaux, sera examinée ultérieurement en France.

6) Le correspondant vietnamien ne sera pas en contact normal avec les fonctionnaires des services politiques du Département. Tout au plus pourrons-nous nous prêter, hors du Département, à certains contacts officieux.

7) Je vois que le Front envisagerait de faire adresser au Ministre, par le président de la commission des relations extérieures du comité central du FNL, une lettre accréditant à Paris son représentant. Cette initiative n'est pas souhaitable en raison des implications d'une telle procédure tant sur le plan de la reconnaissance du FNL que sur celui du statut de l'agence à Paris. Vous pouvez donc dire à M. Hieu que la lettre à laquelle il songe ne pourrait être honorée d'une réponse et que mieux vaut s'en tenir à un accord oral.

Comme vous le dites dans votre communication du 5 mars[2] il semble bien que le Front souhaiterait mettre en place une sorte de « bureau de représentation ». Vous avez eu raison d'appeler l'attention de votre interlocuteur sur les risques d'une installation trop voyante. Je vous fais confiance pour lui faire comprendre qu'il faut un début à tout. Nous verrons plus tard ce qu'on peut éventuellement faire de mieux, compte tenu de l'évolution de la situation. De toute manière, il convient d'éviter les « chocs » que pourrait produire une initiative trop spectaculaire. Dites par conséquent à M. Nguyen Van Hieu, en me rappelant à son souvenir, que l'arrangement ci-dessus est la formule que nous trouvons la plus raisonnable.

P.S. J'ai soumis cette lettre au Ministre avant de vous la faire tenir et ai reçu son accord.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

[1] République démocratique du Vietnam.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus la lettre du 6 mars de l'ambassadeur de France à Phnom Penh au directeur d'Asie au Département.

LE BIAFRA EN 1968

Division géographique de la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes © 2008

222

NOTE
DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

Rapports franco-iraniens

N.[1] *Avril 1968.*

Traditionnellement bonnes, les relations franco-iraniennes ont encore été resserrées, au cours des dernières années, par de nombreux échanges de visites. Le Shah a fait un voyage officiel en France en 1961[2] ; le Président de la République a visité l'Iran à son tour en 1963[3] et y a reçu un accueil chaleureux ; M. Couve de Murville s'est rendu à Téhéran en mai 1966[4], à l'occasion de l'inauguration du lycée de la mission laïque. Le Shah a fait, en outre, de nombreuses visites privées dans notre pays et en a parfois profité pour rencontrer les autorités françaises.

Sur le plan politique, un intérêt partagé au maintien de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient facilite la communauté de vues entre les deux pays. Depuis quelques années, l'orientation de la politique de l'Iran, qui sans abandonner l'alliance américaine entretient avec l'URSS des relations de bon voisinage en vue de préserver l'indépendance nationale, constitue un terrain d'entente supplémentaire entre Paris et Téhéran.

Il ne faut cependant pas se dissimuler que les intérêts des deux parties ne concordent pas entièrement sur le plan social. La nouvelle politique française, plus favorable aux Arabes que par le passé, est vue avec une certaine méfiance à Téhéran, où Nasser[5] est toujours considéré comme l'ennemi principal, et le nationalisme arabe comme la menace la plus dangereuse. De plus, le développement de nos relations avec l'Irak suscite certaines inquiétudes. Nos ventes d'armes à l'Irak renforcent le potentiel militaire d'un pays voisin, dont l'Iran suspecte les intentions. Le contrat conclu l'an dernier par l'ERAP[6] et celui que se prépare à conclure la CFP[7]

[1] Cette note est rédigée par Pierre Roullet de la Bouillerie, conseiller des Affaires étrangères, en fonction à la sous-direction du Levant, à l'occasion de la visite de Georges Pompidou en Iran du 2 au 7 mai 1968. Le Premier ministre est reçu par le Shah le 3 mai avant les entretiens au niveau des Premiers ministres le même jour.

[2] Le voyage officiel du Shah à Paris a lieu en octobre 1961.

[3] La visite officielle du général de Gaulle en Iran se déroule du 16 au 20 octobre 1963. Voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 145.

[4] La visite de M. Couve de Murville à Téhéran a lieu en mai 1966. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 358.

[5] Le général Gamal Abdel Nasser est président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958.

[6] Le contrat entre l'Erap et l'Irak est signé le 23 novembre 1967. C'est un contrat qui présente des nouveautés avantageuses pour l'Irak. *D.D.F.*, 1967-II, n° 261.

[7] Le contrat entre la CFP et l'Irak est encore en discussion. Il porte sur l'exploitation de la zone nord de Roumeilah.

pour le développement des ressources pétrolières de l'Irak, sont de nature à augmenter la capacité de production d'un concurrent et les Iraniens en tirent volontiers argument à notre encontre.

Le développement de nos relations avec l'Iran dans les domaines économique et culturel est exposé dans des notes séparées[1]. Notons seulement ici l'importance du facteur que constitue, même sur le plan politique, l'attachement d'une partie des élites iraniennes à la culture et à la civilisation françaises. La moitié des membres du Cabinet iranien sont diplômés de nos écoles ou de nos universités ; l'Impératrice est une ancienne élève de l'école Jeanne d'Arc de Téhéran et le Shah lui-même a fait des études en France.

Outre les accords de caractères économiques ou culturel que nous avons conclus avec l'Iran (octroi de deux crédits privilégiés[2], accord de coopération technique[3]), il convient de mentionner la conclusion, en 1964, d'une convention d'établissement[4] qui comporte la clause de la nation la plus favorisée, et d'une convention d'extradition[5] ; ce dernier accord n'a été ratifié du côté iranien qu'en mars 1967.

(Afrique-Levant, Iran, Relations avec la France)

[1] Une note du 9 avril 1968, émanant de la direction des Affaires économiques et financières, expose la situation des relations franco-iraniennes : les échanges commerciaux marquent une progression des exportations françaises en même temps qu'une diminution des importations, ce qui réduit le déficit de la balance commerciale. La France participe à l'équipement de l'Iran : barrages, usines hydroélectriques et pétrochimiques, transport d'électricité, émetteurs de télévision, pose de pipeline. Les banques françaises financent largement ces opérations. Au cours des entretiens, Georges Pompidou se montre disposé à aider davantage l'Iran tant sur le plan des équipements que sur celui de la formation des techniciens et il insiste pour que la France intervienne dans le domaine d'équipements plus élaborés. Du point de vue culturel, le gouvernement français souhaite développer davantage encore les relations et aboutir à la conclusion d'un accord culturel.

[2] Par le protocole du 13 décembre 1963, le gouvernement français ouvre à l'Iran un crédit de 300 millions de francs pour la réalisation des projets figurant au troisième plan quinquennal (1963-1967). En septembre 1966 par un nouveau protocole conclu à l'occasion de la signature de l'accord pétrolier Erap-Nioc signé le 27 août 1966, la France accorde un crédit de 400 millions de francs à l'Iran.

[3] L'accord franco-iranien de coopération technique et scientifique signé le 27 décembre 1967, entre en vigueur le 22 février 1969.

[4] La convention d'établissement et de navigation signée le 24 juin 1964 entre en vigueur le 4 octobre 1969.

[5] La convention d'extradition signée le 24 juin 1964, entre en vigueur le 8 février 1967.

223

M. WORMSER, AMBASSADEUR EN FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1175 à 1185. *Moscou, 1er avril 1968.*

(*Reçu* ; 19 h. 32).

Je me réfère à mon télégramme n° 1154.

A. Une analyse approfondie du discours de Brejnev et les réactions de la presse soviétique d'aujourd'hui suggèrent que malgré ses motivations et ses implications d'ordre intérieur, l'intervention du premier secrétaire doit être interprétée avant tout à la lumière de la conjoncture actuelle en Europe de l'Est.

Cependant, sur ce sujet la presse a été très discrète. Elle n'a pas reproduit le passage du discours que Brejnev a consacré aux réunions de Sofia et de Dresde[1], ni indiqué si, à son avis l'unité de la communauté socialiste s'en était trouvée renforcée. La *Pravda* se contente d'affirmer que les congressistes ont approuvé la communication du premier secrétaire sur ce point.

Néanmoins, ce sont sans nul doute les hésitations provoquées par l'évolution intérieure tchécoslovaque tant dans l'appareil du PCUS qu'au sein des partis est-européens, polonais et allemand, en particulier qui ont amené Brejnev à se livrer à un exercice d'auto-persuasion, destiné à convaincre les hésitants de la fermeté et de la fidélité à soi-même de l'URSS et de son parti communiste. À plusieurs reprises, Brejnev a semblé élargir son propos à la défense du système social « de type soviétique ».

Son argumentation peut-être résumée en trois points :

1) la primauté du PCUS dans la construction du communisme est incontestable. Elle est fondée sur son passé, le nombre et la qualité de ses membres, justifiée par la démocratie réelle qui le caractérise, l'efficacité de son action ou le centralisme s'allie à l'initiative, et a une discipline de fer.

2) en matière économique, Brejnev a fait l'apologie du système de gestion soviétique qui, bien que non-exempt de problèmes, respecte l'existence d'un « plan quinquennal », permet l'association correcte de l'intéressement matériel et de l'initiative des masses et favorise la pénétration rapide du progrès technique.

[1] Les 6 et 7 mars 1968 une réunion gouvernementale des dirigeants des pays communistes à Sofia a décidé de créer un état-major unifié des troupes du Pacte de Varsovie et un Conseil militaire. La Roumanie s'est toutefois abstenue et a présenté des amendements au projet de traité de non-prolifération alors en discussion mais sans succès. Le 23 mars 1968, les dirigeants des pays du Pacte de Varsovie réunis à Dresde ont lancé un avertissement à la Tchécoslovaquie lui reprochant « l'affaiblissement » de l'aptitude de son armée au combat et ont insisté pour accélérer la réforme du Pacte.

Les vices du système capitaliste prenaient un relief particulier du fait des succès rapides et constants des économies socialistes (cf. télégramme séparé)[1].

3) selon Brejnev, une lutte idéologique intense se déroulait à l'heure actuelle entre les deux systèmes sociaux opposés. L'impérialisme s'efforçait d'affaiblir « l'unité idéologique et politique des travailleurs socialistes » en s'appuyant avant tout sur les éléments nationalistes et révisionnistes.

Dans cette lutte, la passivité et l'indifférence politiques étaient impossibles sans que le texte précise, sans doute à dessein, si cette impossibilité se rapportait au camp socialiste tout entier ou à la seule Union soviétique.

Les idéologues bourgeois s'efforçaient à l'intérieur de la société soviétique d'obscurcir la conscience de classe de certains « groupes » sociaux, non sans quelques succès de l'aveu du premier secrétaire lui-même, notamment du côté de l'*intelligentsia*. Aussi les renégats ne pouvaient-ils compter sur l'impunité et les communistes devaient-ils démasquer vigoureusement toutes les œuvres « incorrectes » et par leur vigilance au sein des syndicats d'artistes éviter que se reproduisent « les nombreuses conversations et interprétations erronées » qu'avaient récemment provoquées « certaines créations malheureuses et certains écarts idéologiques ».

B. La presse soviétique d'hier et d'aujourd'hui tire certaines conséquences du discours de Brejnev.

1) sur le plan international

La *Pravda*, sous couvert d'analyser les réactions des capitales communistes, met sans doute en relief les points qu'elle désire souligner à l'adresse de chacune d'entre elle. Belgrade, Prague et Budapest auraient insisté sur l'importance de la lutte idéologique contre le nationalisme et le révisionnisme, Varsovie et Berlin-Est sur la force et l'unité du PCUS, Sofia sur le rôle international de celui-ci.

2) sur le plan intérieur

La *Pravda* a publié l'intervention de ceux des délégués à la conférence du Gorkom[2] de Moscou, dénonçant l'indulgence dont bénéficieraient ceux qui protestent contre les procès et ceux qui donnent des pièces classiques, une interprétation non conforme aux canons officiels.

Pour sa part, le président de l'Académie des sciences, M. Keldysh[3] a dénoncé la tactique de l'impérialisme, « qui s'efforce de miner le

[1] Il s'agit du télégramme n°s 1154 à 1158 du 30 mars 1968 non reproduit dans lequel l'ambassade indique en première analyse les traits essentiels du discours prononcé la veille devant le comité du Parti communiste de la ville de Moscou par M. Brejnev.

[2] GORKOM : abréviation russe pour Comité urbain du PCUS en l'occurrence celui de la ville de Moscou.

[3] Mstislav Vsevolodovitch Keldysh, physicien soviétique, professeur à l'université de Moscou, membre de l'Académie des Sciences de l'URSS depuis 1946, président du Comité pour la Science et la Technologie près le Conseil des Ministres depuis 1960, président de l'Académie des Sciences depuis 1961, membre du Comité central du PCUS depuis 1961, député au Soviet suprême de l'URSS depuis 1962.

développement des pays socialistes sinon même d'entraîner ceux-ci à leur perte », en s'appuyant sur des éléments hostiles au sein de l'*intelligentsia* pour monter des provocations comme il l'a fait en Pologne.

En URSS, l'*intelligentsia* était acquise au régime. Certains scientifiques avaient cependant commis des actes nuisibles à la vie sociale en prenant la défense d'individus ayant mené une activité hostile et en transmettant leurs protestations à l'étranger.

M. Keldysh a exprimé l'inquiétude de l'Académie des sciences à ce sujet et sa résolution de prendre toutes mesures pour que cessent ces manifestations répréhensibles, quelle que soit l'importance de leurs auteurs pour le développement de la science soviétique.

Je reviendrai sur la portée et les conséquences de l'intervention du président de l'Académie des sciences.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1968)

224

M. Wormser, ambassadeur en France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1229 à 1249. *Moscou, 3 avril 1968.*
Très urgent, Diffusion réservée.
(*Reçu* ; le 4, 10 h. 30).

M. Gromyko m'a prié de passer le voir cet après-midi, 3 avril à 16 h.00, heure locale.

Il m'a parlé spontanément de trois sujets : la non-dissémination, l'affaire israélo-arabe, la conférence paneuropéenne sur la sécurité. J'ai soulevé de mon côté le problème vietnamien.

Je rends compte par télégrammes séparés de cet entretien que m'avait annoncé hier après-midi M. Kozyrev, mais dont la date a été avancée en raison d'un déplacement que je dois faire en Arménie et Géorgie dès demain.

Suite à mon télégramme 1229.

Non-dissémination

Au sujet de la non-dissémination, le ministre m'a d'abord parlé des derniers amendements apportés au projet de traité que l'URSS avait soit proposés, soit acceptés parce qu'ils n'allaient pas à l'encontre des objectifs généraux qu'elle avait en vue. Il espérait que le traité serait approuvé par la grande majorité des États et qu'il serait signé ensuite. Je note qu'il n'a pas dit un mot de l'attitude du gouvernement fédéral.

Les Soviétiques partaient du fait que la France ne participait pas à la négociation et ne signerait pas le traité. Mais a-t-il ajouté, le gouvernement français était favorable à ce traité et c'était très bien.

De là M. Gromyko est passé au projet de résolution qui sera soumis au Conseil de sécurité pour résoudre la question dite des garanties. Il m'a dit que les États-Unis avaient essayé d'affaiblir ce texte, alors que l'URSS était favorable à des engagements plus catégoriques. La résolution était, comme il me l'avait précédemment indiqué, centrée sur la Charte des Nations unies et sur les responsabilités particulières des membres permanents du Conseil.

Enfin, il mentionne des projets de déclarations identiques, déclarations qui seraient faites au moment de l'adoption de la résolution. Elles n'apporteraient rien de nouveau. L'importance de la résolution y serait soulignée. Elles ne soulèveraient pas de difficultés puisqu'elles ne s'écarteraient pas de la Charte.

J'ai rappelé brièvement notre hostilité à la dissémination. Les raisons de notre abstention et l'attitude de réserve que nous avions adoptée. J'ai demandé, à propos de la résolution, ce qu'aurait été un texte moins édulcoré que celui que nous connaissons. M. Gromyko m'a répondu, non sans, à mon avis, se contredire quelque peu, que le projet actuel reflèterait la position soviétique. Le gouvernement soviétique avait, m'a-t-il dit, insisté sur l'attitude à adopter à l'égard d'un pays ayant commis une agression avec des armes atomiques. Les Soviétiques ont soutenu que l'agresseur devait être puni. Les États-Unis trouvaient la formule trop forte, alors que la thèse soviétique était conforme à la Charte. Toujours est-il, a conclu sur ce point M. Gromyko, que le compromis auquel nous sommes arrivés est acceptable.

Le ministre m'a dit également qu'il souhaitait voir avec nous les problèmes de procédure qui se poseraient au sein du Conseil de sécurité, du fait de la résolution.

J'ai répondu que je n'avais pas d'indications de mon gouvernement sur ce que serait notre position au moment où cette résolution serait soumise au Conseil, mais qu'à première vue si la résolution ne changeait rien à la Charte, nous n'aurions, à mon avis, pas d'objection à formuler.

Quant aux déclarations identiques, j'ai demandé au ministre des précisions. Il m'a répondu que le texte définitif en avait été arrêté à Genève il y a quelques jours et qu'il nous serait communiqué.

Suite à mon télégramme 1229.

Situation au Moyen-Orient

D'après M. Gromyko, le danger ne diminuait pas. Israël était responsable puisqu'il refusait de retirer ses troupes, ne voulait pas commencer à le faire et ne se prêtait pas à des pourparlers. Tel-Aviv voulait ignorer la résolution du Conseil de sécurité. Israël menait une politique « sclérosée » et ne pensait pas au lendemain, c'est-à-dire au fait qu'il devra vivre à côté des

Arabes. Il créait la haine pour des dizaines et des dizaines d'années. Le gouvernement soviétique se bornait à constater ce fait. Mais cette politique israélienne s'expliquait par le soutien reçu des États-Unis.

Les derniers incidents, a poursuivi le Ministre, soulignaient la complexité de la situation. M. Jarring était paralysé.

Aussi n'était-il pas étonnant que, dans certains États arabes, se développassent des tendances extrémistes, c'est-à-dire des mouvements qui voulaient rechercher une solution militaire du problème. M. Gromyko s'est empressé d'ajouter que l'URSS n'éprouvait aucune sympathie pour une telle solution, mais qu'il fallait bien constater l'apparition de telles tendances.

Il ne savait encore si, aux Nations unies, et pour obtenir le retrait des troupes israéliennes, les Arabes seraient enclins à avoir recours au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée. Mais l'URSS soutiendrait une initiative arabe en ce sens. Quant aux récents incidents, les pays arabes n'étaient pas encore d'accord sur ce qu'ils souhaitaient que fît le Conseil.

Là-dessus, M. Gromyko est passé aux échanges d'opinion sur le Moyen-Orient entre gouvernements français et soviétique. Tout en se déclarant satisfait et bien au courant des contacts que M. Zorine[1] a eus à Paris, il s'est exprimé comme s'il regrettait que ces contacts n'avaient, jusqu'à présent, revêtu qu'un aspect occasionnel, « conjoncture » a-t-il dit, alors qu'il s'agissait d'une tâche permanente d'observation de la situation dans la région. L'URSS était prête à le faire.

Après avoir rappelé les déclarations que M. Bérard[2] a faites devant le Conseil de sécurité que ce sujet, j'ai demandé si le Ministre pensait à des pays arabes déterminés quand il parlait des tendances à rechercher une solution par la force. Il m'a dit qu'elles apparaissaient dans le monde arabe tout entier. L'URSS et la France devaient agir ensemble pour faire prévaloir une solution pacifique a-t-il conclu sur ce point.

Je lui ai alors demandé comment je devais comprendre ce qu'il venait de me dire sur les consultations de Paris. Était-il satisfait du rythme auquel elles se déroulaient ? Tout en confirmant sa satisfaction, il a insisté sur le fait qu'il devait s'agir d'un processus permanent. La presse et la radio apportent, m'a-t-il dit, sans cesse de nouveaux éléments. Il faut donc que la France et l'URSS consacrent une attention permanente au problème du Moyen-Orient, la vigilance prenant la forme de consultations.

Je ne puis, bien entendu, que laisser au Département le soin d'apprécier si ces commentaires sont justifiés.

[1] Se reporter en particulier ci-dessus à la note du 28 mars 1968 relative à un entretien entre le Secrétaire général et l'ambassadeur de l'URSS sur le Moyen-Orient.

[2] Armand Bérard, diplomate français, en poste entre autres à Berlin, à Washington, à Rome puis haut-commissaire adjoint en RFA (1949-1955), directeur du Cabinet du ministre, ambassadeur à Tokyo (1956-1959), représentant permanent auprès des Nations unies (1959-1962), enfin ambassadeur à Rome (1962-1967) et de nouveau représentant permanent à New York depuis juillet 1967.

Suite à mon télégramme 1229.

Vietnam

J'ai demandé à M. Gromyko s'il pouvait me dire quelque chose sur le Vietnam. Il était alors 17 h, heure locale. Il m'a répondu qu'il ne savait pas ce que pensaient la RDVN et le Front national. L'arrêt des bombardements n'était ni total ni inconditionnel. Puis il m'a invité à quitter la pièce où il me recevait et m'a montré, dans son bureau, une carte et m'a dit : « Nous sommes loin de compte ».

Je lui ai demandé, pour le faire parler des initiatives de M. Harold Wilson[1], comment il expliquait l'optimisme des Anglais. Il m'a dit en riant « les Anglais doivent posséder quelque part de vastes dépôts d'optimisme qu'ils entrouvrent, vous devez, vous Français qui êtes voisins, savoir où ils sont ». Mais il fallait être réaliste : « la déclaration de M. Johnson qu'il convenait d'étudier encore très attentivement, était la manifestation de l'échec de la politique extérieure américaine, surtout au Vietnam. Le gouvernement américain avait commencé une guerre absolument étrangère aux intérêts du peuple américain et dangereuse pour la paix du monde. Les mises en garde française et soviétique étaient et restaient fondées. L'issue que trouveraient les États-Unis et M. Johnson, il ne pouvait la prévoir.

Suite à mon télégramme 1229

Conférence sur la sécurité

M. Gromyko a rappelé que la question était de temps à autre soulevée entre nos deux gouvernements : il s'agissait de la convocation d'une conférence paneuropéenne sur la sécurité de l'Europe. L'examen de cette question, qui n'est pas nouvelle, devait être poursuivi. Indépendamment des résultats auxquels on parviendrait, la convocation de la conférence serait une chose importante. Elle encouragerait les tendances paneuropéennes dont la France avait toujours souligné l'importance. La convocation de la conférence exigeait un travail préparatoire. Combien de temps prendrait-il ? Personne ne pouvait le dire à l'avance, mais sans travail, sans bases, il serait impossible de lancer les invitations.

J'ai dit que lors du passage de M. Kovalev à Paris, il avait été entendu qu'on en parlerait. M. Kovalev qui était présent l'a confirmé. J'ai rappelé qu'aussi bien le gouvernement soviétique que le gouvernement français avaient fait allusion à cette question dans divers communiqués (anglo-soviétique, franco-hongrois, etc.). Et j'ai demandé, pour vérifier un bruit qui court ici, quelle avait été l'attitude du gouvernement autrichien sur ce sujet, lors du récent séjour du ministre des Affaires étrangères d'Autriche.

[1] Dans une déclaration faite le 29 février 1968, le Premier ministre Wilson estimait que l'ouverture des négociations en vue d'un règlement du conflit vietnamien n'était pas impossible mais dépendait d'Hanoï. Après l'annonce par le président Johnson de l'arrêt partiel des bombardements américains au Nord-Vietnam, il lançait le 3 avril un appel à l'intervention de M. Kossyguine. Enfin il réitérait ses espoirs et ses encouragements le 5, après la réponse d'Hanoï aux déclarations du président Johnson sur des pourparlers de paix.

Il m'a été répondu que le gouvernement autrichien manifestait pour l'idée un grand intérêt et de la sympathie et même que les Autrichiens s'étaient prononcés sur ce sujet de façon plus déterminée que jamais. Le bruit court en effet qu'ils ont offert Vienne comme lieu de réunion.

En fait, M. Gromyko voudrait qu'il soit mis fin à la position consistant à dire que la conférence doit être soigneusement préparée. Cela pourrait durer indéfiniment.

Le Ministre m'a paru quelque peu impatient de souhaiter que le lieu où les échanges de vues franco-soviétiques interviendront soit fixé. Paris ou Moscou, m'a dit M. Kovalev en sortant.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1968)

225

M. Daridan, ambassadeur de France à New Delhi
à M. Couve de Murville, ministre des Affaires Étrangères

D. n° 455/AS[1]. *New Delhi, 4 avril 1968*

Malgré les efforts faits en dernière heure pour éviter que la seconde Conférence des Nations unies sur le Commerce et l'Industrie[2] ne se solde par un échec complet, les résultats modestes obtenus à New Delhi n'atténuent guère l'amertume générale des délégués des pays du Tiers Monde à l'issue des deux mois d'âpres discussions. L'Inde, pour sa part, qui a vu au fil des jours se défaire certaines des illusions qu'elle avait placées dans une confrontation avec les pays riches et qui avait des raisons particulières d'en attendre beaucoup, n'en laisse pas moins paraître quelques motifs de satisfaction. Il est vrai que les responsables indiens ont le sentiment d'avoir, plus que d'autres, retiré des avantages de cette négociation.

En sa qualité de pays invitant, l'Inde a fait un effort considérable pour l'accueil des délégations et l'organisation de la conférence (ma dépêche 169/AS du 8 février)[3] ; mais elle a surtout participé, de façon très intense tout au long des travaux aux tâches multiples qui lui incombaient, notamment au sein des cinq commissions[4] et des groupes de travail. Cette « présence »

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *Des impressions indiennes sur la deuxième Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement*.

[2] La seconde Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) s'est tenue à New Delhi du 1er février au 22 mars 1968.

[3] La dépêche n° 169/AS adressée au ministre des Affaires étrangères par l'ambassadeur de France à New Delhi, non reprise ici, souligne que « malgré des difficultés considérables, l'organisation matérielle de cette session paraît, dans l'ensemble, avoir été une réussite ».

[4] Les travaux des cinq commissions de la deuxième session de la CNUCED ont porté respectivement sur « les produits de base » (première commission), « les produits manufacturés et semi-finis » (deuxième commission), « le financement du développement et de l'aide au développement »

permanente, qui n'a pas peu contribué à donner le ton à la session, a été entretenue par la qualité de sa délégation, souvent composée d'éléments compétents et représentatifs.

Mais l'Inde a été, toutefois, la victime de sa situation à l'intérieur du « groupe des 77 »[1]. Ne pouvant assurer en fait – ne serait-ce qu'en raison des modalités de procédure – un rôle de direction parmi les pays sous-développés, ni même à la tête du groupe asiatique, elle n'a pas été en mesure non plus d'y exercer une influence aussi déterminante que son importance politique et économique ou que le haut niveau de ses représentants lui permettaient d'espérer. De surcroît, les discussions s'étant de plus en plus orientées, à mesure que les travaux avançaient, vers la défense des intérêts des petits États ou des moins avancés d'entre eux, un pays comme l'Inde, à l'économie déjà diversifiée, s'est trouvé handicapé par cette priorité accordée à des problèmes qui n'étaient pas au centre de ses préoccupations les plus urgentes. Son représentant le mieux qualifié, M. K.B. Lall, chef de la délégation, n'a pu parvenir finalement à infléchir sérieusement l'orientation des travaux du « groupe des 77 » et s'est trouvé limité dans son action par les positions rigides de quelques-uns de ses partenaires. Prise dans des conflits de stratégie et d'intérêts, tenue par sa solidarité avec les autres pays en voie de développement, l'Inde n'a pas pu s'affirmer comme elle l'aurait souhaité, d'autant que sa position de pays d'accueil lui imposait un rôle de conciliateur, qui lui dictait une certaine réserve. On a parfois vivement reproché au ministre indien du Commerce, M. Dinesh Singh, président de la Conférence[2], mal préparé, semble-t-il, au rôle important qui lui a été confié, d'avoir poussé trop loin ce souci d'effacement volontaire. Une attitude plus positive de sa part, en bien des moments délicats de la session, aurait sans doute apporté, croit-on ici, un ton différent aux débats.

À la lumière des résultats, on ne cache plus aujourd'hui que la Conférence s'est tenue à un moment très inopportun. La situation économique et monétaire internationale – on souligne particulièrement à cet égard la récente dévaluation de la livre et les difficultés de la balance des paiements américains[3] – est considérée par beaucoup comme un facteur déterminant

(troisième commission), « les transports maritimes et le tourisme » (quatrième commission) et sur les « tendances et problèmes du commerce mondial et du développement » (cinquième commission). Trois groupes de travail ont porté plus particulièrement sur « le problème alimentaire mondial » (groupe de travail I), « l'expansion des échanges et l'intégration économique entre pays en voie de développement » (groupe de travail II), « les problèmes spéciaux des pays sans littoral » (groupe de travail III).

[1] Les pays « sous-développés » ont constitué, lors de la première session de la CNUCED, un groupe dit des « 77 » afin d'adopter des positions communes lors des sessions ultérieures. Ces pays ont organisé une réunion ministérielle à Alger en octobre 1967 afin d'arrêter des positions communes aux pays du Tiers Monde lors de la deuxième session de la CNUCED ; cette conférence, ouverte le 10 octobre 1967, s'est terminée le 25 octobre 1967 avec l'adoption de la « Charte d'Alger des droits économiques du Tiers Monde ».

[2] M. Dinesh Singh, ministre du Commerce de l'Union indienne et chef de la délégation indienne à la deuxième session de la CNUCED, lors de la première séance plénière qui s'est tenue le 1er février 1968 à 16 h., sur la proposition du représentant philippin, a été élu président à l'unanimité.

[3] Le télégramme à l'arrivée de New Delhi du 7 février 1968, n° 218, non repris, donnant le compte rendu du débat général de la CNUCED lors de la journée du 6 février 1968, rapporte que

de cette absence de volonté d'aboutir, dont on accuse les pays occidentaux, comme d'ailleurs, et pour des raisons différentes bien entendu, quelques pays africains auxquels on reproche même d'avoir recherché l'échec total, plutôt que des solutions de compromis. Également, note-t-on, il a été déraisonnable de penser qu'il était possible d'étudier un nombre aussi important de propositions, dont la complexité et la portée se sont révélées au cours de la conférence. Aussi invoque-t-on parfois le manque de réalisme de ses promoteurs, accentué par l'illusion, entretenue parmi les pays en voie de développement, qu'elle devait se conclure sur des résultats concrets.

Bien avant le début de la session, la plupart des commentateurs indiens, partant de l'idée que la première CNUCED[1] avait permis de dégager les grandes lignes des actions futures et que la Charte d'Alger[2] avait défini les mesures spécifiques pour leur mise en œuvre, pensaient, de bonne foi sans doute, que la nouvelle conférence devait être un « jalon » sur la voie de la coopération internationale étayé par des engagements précis. Parallèlement s'était renforcée l'opinion que l'expansion du commerce et du développement, se trouvait inéluctablement placée sous la seule responsabilité de la collectivité internationale et que des progrès ne pouvaient être obtenus que par l'octroi de concessions par les pays avancés. Ces erreurs d'appréciation, qui ont été mises en évidence dès les premières déclarations, dans lesquelles il fut surtout question de « stratégie globale » et d'« action convergente » (c'est-à-dire en fait de concessions unilatérales), ont pesé sur le climat général de la Conférence et contribué à multiplier les malentendus. Il convient de remarquer, en revanche, que les interférences au cours des débats de problèmes spécifiquement politiques (incidents à propos de l'Afrique du Sud[3], d'Israël[4] ou de Cuba[5] par exemple), ont été sans effet appréciable sur les négociations.

le représentant du Royaume Uni a indiqué que la situation de la balance des paiements de son pays lui interdisait de prendre des engagements quant à un accroissement de l'aide britannique. Selon le télégramme à l'arrivée de New Delhi n° 208 du 6 février 1968, non repris, le délégué des États-Unis a de son côté fait allusion, lors du débat général de ce même jour, aux liens qui existent entre l'insuffisance actuelle de l'aide et les difficultés du système monétaire international.

[1] La première session de la CNUCED s'est tenue à Genève du 23 février au 15 juin 1964 ; sur cette session, voir *D.D.F.*, 1964-I, n°s 64 et 211.

[2] La « Charte d'Alger des droits économiques du Tiers Monde » adoptée à l'issue de la conférence tenue à Alger par le groupe des 77, le 25 octobre 1967, selon la note n° 139 du Service de coopération économique du ministère des Affaires étrangères du 13 novembre 1967, non reprise, constitue « pour l'essentiel, un catalogue de revendications adressé aux pays développés, tant de l'Est que de l'Ouest, à propos du commerce des produits de base et des produits manufacturés, de l'aide financière, des transports maritimes et du transfert des techniques ».

[3] Selon le télégramme n°s 190-191 à l'arrivée de New Delhi, non repris, lors de la première séance plénière de la deuxième session de la CNUCED, le 1er février 1968, le délégué de l'Ouganda a soulevé la question de la participation de l'Afrique du Sud aux travaux de la conférence.

[4] Le télégramme reçu de New Delhi le 8 février 1968, n° 236, non repris, indique que les délégués des pays arabes, de quelques pays africains ou asiatiques et des pays de l'Est, à l'exception de la Roumanie et de la Tchécoslovaquie, ont quitté la salle des séances quand le représentant d'Israël a pris la parole lors de la séance du 7 février 1968.

[5] Lors de la séance plénière du 8 février 1968, selon le télégramme n°s 240 à 249 du 9 février 1968, non repris, « le représentant de Cuba a procédé à une analyse critique de la situation économique du Tiers Monde, insisté sur la nécessité pour les pays les plus pauvres de mener eux-mêmes la bataille du développement et incité ces pays à prendre garde au néo-colonialisme. Après

Les commissions et les groupes de travail se sont mis en place – non sans mal pour certains d'entre eux – puis la conférence s'est trouvée secouée par une série de crises, dès lors que, sortant des déclarations d'intention, les négociateurs entraient dans l'étude objective des « grands problèmes ». Les discussions entre les groupements régionaux, ou à l'intérieur de ceux-ci, comme les conversations dans les comités plus restreints, ont été pour chacun l'occasion de constater les points de désaccord, sans qu'aucun progrès ne soit enregistré. Aussi, pour les observateurs indiens la Conférence, qui se révélait n'être pas le cadre souhaité pour de telles négociations, s'éloignait-elle de ses objectifs initiaux pour se perdre en définitive dans des « débats académiques ». Il en résultait assez vite un sentiment d'incompréhension et de frustration d'autant plus pesant que l'unité menaçait de se rompre au sein des groupes des pays en voie de développement. Finalement les commentateurs les plus amers concluaient que la profusion des interventions, déclarations ou résolutions – sans compter la masse considérable des documents produits – n'était en réalité qu'une « façade » destinée à masquer aux yeux de l'opinion un échec total et la volonté des pays à économie de marché de ne faire aucune concession et de ne prendre aucun engagement.

Tout autant que l'absence de résultats positifs, les divergences doctrinales paraissent avoir vivement frappé l'opinion indienne. Les conflits d'intérêt entre les pays du Tiers Monde, dus à l'existence d'alliances économiques ou politiques et, plus encore, aux écarts entre leur niveau de développement ont paru particulièrement graves. Selon le sentiment général, ces conflits qui n'avaient jamais été aussi aigus ont pour la première fois créé parmi ceux-ci un profond sentiment de méfiance. On dit déjà que ces divergences pèseront sur l'avenir de leurs relations politiques. C'est ainsi que les pays latino-américains, note-t-on plus particulièrement, se sont attachés, contre l'intérêt général, à maintenir leurs liens privilégiés avec les États-Unis, tandis que certains d'entre eux auraient tenté de compromettre les bonnes relations du groupe avec le bloc soviétique. De même, pour éviter de gêner leurs prochaines négociations avec la Communauté économique européenne, les États francophones d'Afrique se sont opposés à l'octroi de concessions déjà pratiquement acquises, tout en se faisant les ardents défenseurs des systèmes économiques régionaux. Bien entendu, et ce n'est pas contradictoire, on souligne également comme l'une des tendances les plus significatives de la Conférence, les efforts, couronnés de succès, déployés par le « groupe des 77 » pour préserver à tout prix son unité, ce qui n'a pas été d'ailleurs pour peu dans la paralysie croissante de ses organismes.

La négociation sur les préférences générales, à laquelle l'Inde attachait beaucoup d'intérêt, a particulièrement reflété les rivalités des groupes régionaux. Pour la délégation indienne, il s'agissait d'obtenir des facilités pour l'exportation des produits de son industrie ; les pays africains voulaient

avoir regretté avec vigueur que la Chine, le Vietnam du Nord, la Corée du Nord et la République démocratique allemande ne soient pas représentés à la CNUCED, il a longuement pris à parti les États-Unis pour leur politique impérialiste et leur attitude à l'égard de Cuba. Il a conclu par ces mots : « La lutte contre le sous-développement passe par la révolution. »

y inclure également les denrées agricoles transformées. L'acceptation, finalement retenue, du principe de l'institution d'un système tarifaire préférentiel pour les produits industrialisés, finis et semi-finis, est considérée ici comme un changement notoire de l'attitude des pays avancés. Ce résultat ayant été la seule conclusion importante des travaux de la Conférence, M. Lall a tenu à préciser, que si son pays avait soutenu vigoureusement la proposition, il serait faux de penser qu'il ait attaché moins d'intérêt aux autres questions. De la discussion sur les préférences générales, les milieux indiens retirent l'impression que les pays en voie de développement doivent prendre conscience qu'il ne leur est plus possible de s'en remettre entièrement pour leur développement aux nations avancées – qu'elles soient capitalistes ou communistes – dont les positions dans ce domaine, comme dans d'autres, sont à certains égards très voisines. Il leur paraît très clairement que les préoccupations marquées par les pays industrialisés pour leurs propres problèmes économiques ont pris finalement le pas sur toute autre considération.

L'absence d'engagement sur la plupart des autres problèmes, comme le refus de solutions de compromis ou les désaccords sur l'importance et la portée des mesures à envisager, sont sévèrement commentés. En revanche, l'adoption du texte sur le volume de l'aide[1] et les recommandations en matière de transports maritimes, de coopération économique entre pays sous-développés et d'alimentation mondiale sont présentées comme des résultats très positifs, dont on a tendance cependant à surestimer les effets pour l'avenir ; peu de commentateurs soulignent que l'acceptation de l'objectif de « un pour cent du produit national brut » est assorti de tant de réserves que les engagements des pays donateurs s'en trouvent de fait considérablement limités.

Les responsabilités de l'échec sont examinées le plus souvent en termes mesurés. C'est ainsi que les contradictions de la seconde CNUCED sont volontiers présentées comme le reflet du désarroi des pays, riches ou pauvres, devant la complexité et l'immensité des problèmes, mais du moins se rend-on mieux compte à présent que leur solution ne peut-être uniquement fondée sur l'idée de concessions unilatérales. Les critiques à l'égard des pays développés n'en restent pas moins nombreuses et généreusement distribuées. Les États-Unis et la Grande-Bretagne sont cependant relativement épargnés dans la mesure où leurs difficultés économiques actuelles ont pu justifier leur attitude prudente ou leur refus d'engagement. Le bloc soviétique, qui a constamment bénéficié de la faveur des représentants indiens, notamment lorsque les discussions ne tournaient pas à leur avantage, s'est longuement retranché dans une position d'expectative qui n'a donné lieu ici à aucune critique désobligeante. La résolution de dernière heure sur le commerce entre pays sous-développés et pays de l'est est, par contre,

[1] Selon le rapport publié le 7 mai 1968 par le secrétaire général de la CNUCED, dégageant la signification de la deuxième session tenue à New Delhi, les pays développés ont admis que l'objectif de 1 % fixé pour l'assistance devrait être calculé sur la base du produit national brut et non plus sur celle du revenu national net.

présentée parfois comme un des résultats majeurs de la Conférence, non seulement en raison de ses dispositions avantageuses, mais aussi du fait qu'elle contraindra le bloc occidental à réviser sa politique en matière d'échanges commerciaux[1].

Le comportement indien à notre égard a sensiblement évolué. Intégrés dans un système d'habitudes et de réflexes inspiré par les Anglo-saxons, on ne peut s'étonner que les observateurs les moins partiaux aient *a priori* jugé notre position suspecte. Mais des pressions se sont également exercées pour accentuer encore cette tendance naturelle, de sorte que la presse indienne, dans son ensemble, a d'abord adopté une attitude de dénigrement. Par la suite l'évidence a opportunément montré, notamment à propos de la question des préférences, que ces critiques ne recouvraient pas plus la complexité et l'ampleur des problèmes que la réalité des divergences entre groupes géographiques, ce qui rendait sans objet la campagne montée contre la position française. C'est finalement dans un climat plus satisfaisant que la presse a rendu compte par la suite de notre attitude, notamment au cours des négociations finales et qu'un hommage a été adressé à la France pour l'importance de son aide financière[2]. La « formation d'un troisième bloc économique » sous la tutelle de notre pays a été également signalée par les commentateurs, comme un facteur dont il faudrait tenir compte dans l'avenir pour l'établissement d'une politique commerciale à l'échelle mondiale.

L'Inde a, disions-nous, retiré de cette session quelques motifs de satisfaction. D'abord elle a donné la preuve de son aptitude à organiser une assise mondiale de cette envergure. Ensuite, la présence à New Delhi d'un nombre important de personnalités étrangères lui a permis de faire constater ses progrès économiques. Un délégué (Ouganda) n'est-il pas allé jusqu'à demander si l'Inde devait être encore classée parmi les nations sous-développées ? Les multiples contacts noués pendant la Conférence avec les milieux financiers indiens, comme la mise au point d'accords commerciaux sont aussi pour elle autant de signes encourageants. Plus importantes encore, pense-t-on, ont été les discussions fructueuses avec les pays concurrents, tels que le Pakistan, la Thaïlande, Ceylan et les pays de l'Est africain, sur des problèmes communs (jute, thé, par exemple), qu'aucune autre circonstance n'aurait permises. Surtout, souligne-t-on,

[1] Selon la note n° 76 du Service des Nations unies et Organisations internationales diffusée le 12 avril 1968 portant sur les travaux de la deuxième session de la CNUCED, non reprise, « l'unanimité s'est faite sur une recommandation concernant les relations commerciales entre pays à systèmes économiques différents. Ce texte reprend, en termes il est vrai fort atténués, certaines des revendications du Tiers Monde à l'égard des pays socialistes de l'Est européen (multilatéralisation [...] des accords de paiement, non réexportation des marchandises achetées dans les pays en voie de développement sans l'assentiment de ces pays, etc.). »

[2] Le président en exercice de la Banque mondiale, M. Woods, lors de son intervention en séance plénière, le 9 février 1968, suivant le télégramme à l'arrivée de New Delhi n°s 261 à 272 du 10 février 1968, non repris, « s'est félicité de l'attitude de certains pays qui ont pris la décision d'accroître leur budget d'assistance au développement, a rendu hommage à la France pour l'importance de son aide [...] ».

le dialogue entre pays riches et pauvres reste ouvert et pourra être renoué sur des bases plus réalistes, les dernières illusions selon lesquelles un ordre nouveau peut être créé à partir de déclarations d'intention s'étant, du moins le pense-t-on, définitivement évanouies.

Cette affirmation reste bien entendu à démontrer comme l'assurance donnée ici que ce qui a été fait à New Delhi est déjà un premier pas vers un ordre économique nouveau. Celui-ci, s'il apparaissait, pourra-t-il cependant éviter que l'aide accordée aux pays du Tiers Monde ne soit pas inéquitablement répartie entre les nations défavorisées ; c'est la question qu'on n'ose pas trop se poser ici, mais qui n'a pas manqué, à la lumière des discussions, d'inquiéter les plus déshéritées. Mais la deuxième CNUCED n'a-t-elle pas plutôt fait la preuve de l'incapacité dans laquelle se trouvait actuellement la communauté internationale d'agir efficacement sur le commerce et le développement se demande aujourd'hui ici la plus grande partie de l'opinion informée ?

(Nations unies et organisations internationales, CNUCED, 2e conférence)

226

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

La position française à propos du conflit du Nigeria – Biafra.

N[1]. *Paris, 4 avril 1968.*

Très Secret.

1. Officiellement, notre position se définit comme suit.

– Nous tenons le gouvernement fédéral de Lagos pour la seule autorité légitime.

– Nous souhaitons que soient préservées la paix et la prospérité des populations nigériennes (lettre du général de Gaulle au colonel Gowon en date du 15 juin)[2].

[1] Cette note porte la mention manuscrite : « Établie pour M. Puaux en prévision d'un éventuel entretien avec Azikiwe – Entretien qui n'a pas eu lieu ». François Puaux, ministre plénipotentiaire, est directeur-adjoint des Affaires politiques. Le Dr Benjamin Ndamki Azikiwe, ancien président de la République du Nigeria du 1er octobre 1963 jusqu'en janvier 1966, date à laquelle il est renversé par un putsch, dirige une mission de bonne volonté qui séjourne à Paris depuis mars 1968. Le président de la République donne son accord pour qu'il soit reçu par un représentant de l'administration. Jacques Foccart, secrétaire général de la Présidence de la République pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, ne tient pas à recevoir lui-même la délégation et exprime le vœu que M. Azikiwe soit reçu à la direction d'Afrique. Le ministre des Affaires étrangères donne son accord et M. Hervé Alphand, secrétaire général désigne M. Puaux (voir la note n° 47/AL de la direction d'Afrique-Levant datée du 3 avril 1968, non retenue).

[2] Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 1.

– En conséquence, nous nous abstenons de tout acte susceptible de prolonger la guerre, d'aggraver les souffrances des populations et de compromettre les chances de résoudre les difficultés actuelles. Ceci se traduit, dans la pratique, par une politique d'extrême réserve en matière de livraisons d'armes. Aucun contrat portant sur de telles livraisons n'a été conclu depuis le 30 mai 1967[1] malgré les instances de Lagos.

2. En fait et conformément aux instructions du général de Gaulle en date du 14.12.67 selon lesquelles, sans que nous devions actuellement reconnaître le Biafra, ou lui fournir d'aide directe, il convenait de ménager l'avenir, nous avons fait bénéficier le Biafra de certaines facilités.

C'est ainsi que :

– nous avons autorisé un représentant officieux du Biafra (il s'agit de M. Uwechue[2], ancien premier secrétaire de l'ambassade du Nigeria à Paris) à exercer ses activités en France ;

– nous sommes prêts à laisser fonctionner une « association culturelle d'étudiants biafrais en France »,

– nous avons fermé les yeux sur l'acquisition en France de 2 B26, d'un Super constellation d'Air France et de plusieurs T6 en pièces détachées,

– nous n'avons pas déconseillé à la SAFRAP[3] de verser la somme de 500 000 livres sterling qui lui était réclamée par Enugu[4] à titre de redevance pétrolière du fait de son activité au cours du premier semestre 1967.

Au crédit de notre action indirecte en faveur du Biafra, il y a lieu également de mentionner notre refus de vendre aux autorités fédérales 24 *Fouga Magister*, ainsi qu'un stock important de mortiers anti-personnel avec munitions. S'il n'a pas été possible d'interdire l'exportation de la totalité du lot de 40 AML Panhard commandées par Lagos avant la sécession, du moins nous sommes-nous efforcés avec succès d'en limiter les livraisons au chiffre de 27 unités. Des dispositions ont été, au surplus, prises pour que 20 de ces engins ne soient pas équipés de mortiers anti-personnel de 60 m/m mais de canons anti-blindage de 90 m/m.

(Afrique-Levant, Nigeria, Relations avec la France, Biafra)

[1] Le 30 mai 1967 est la date de la proclamation de la sécession des provinces de l'Est du Nigeria, qui prennent alors le nom de Biafra.

[2] Raphael Chukwu Uwechue, ancien premier secrétaire de l'ambassade du Nigeria à Paris de mai à septembre 1966. Muté, il refuse de rejoindre les postes proposés et reste à Paris. Le gouvernement du Biafra souhaite que cette situation se prolonge.

[3] La SAFRAP, filiale de la société française ERAP (ELF), est créée le 10 mai 1962 au Nigeria. Elle acquiert, le 14 mai 1962, son premier domaine pétrolier. Ses exploitations sont situées dans la province orientale du Nigeria (Biafra).

[4] Enugu est la capitale du Biafra.

227

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2001 à 2005. *Washington, 5 avril 1968.*

(*Reçu* : 23 h. 30).

Assassinat du pasteur Martin Luther King

Le pasteur Martin Luther King[1] a été assassiné au moment où, après un effacement qui avait coïncidé avec les grandes émeutes de l'été 1967, son influence s'affirmait à nouveau. Au lieu du nihilisme souvent incohérent des partisans du pouvoir noir, il proposait l'idéal d'une société juste et intégrée. Sur le plan de l'action, plutôt que d'approuver une violence sans but, il organisait une campagne dont l'objectif était de convaincre l'opinion et le Congrès de la nécessité de faire justice aux noirs et dont le couronnement devait être une marche des pauvres sur Washington à la fin du mois d'avril.

L'émotion qui a saisi les États-Unis à l'annonce du meurtre témoigne du respect et de la confiance qu'inspirait le pasteur King dans les milieux les plus divers. Le président Johnson a décrété un deuil national. Sans vouloir l'avouer, beaucoup d'Américains traumatisés par les émeutes de l'été dernier, voyaient peut-être en M. King le seul chef capable de canaliser l'amertume des noirs. On comprend que les déclarations qui ont suivi l'annonce de la mort du Pasteur aient été, comme celle du président Johnson, des appels au calme. En fait, la nuit du 4 au 5 avril a été relativement paisible, si l'on met en balance la gravité de l'événement. Cependant, l'on peut s'inquiéter de l'effet produit par l'exhortation à la vengeance lancée le 5 au matin, à Washington, par M. Carmichaël.

Certaines scènes de pillage se sont d'ailleurs déjà produites dans le quartier des magasins de Washington fréquenté principalement par des noirs.

Le fond du problème reste toujours de savoir si la société blanche acceptera de traiter les noirs sur un pied d'égalité. Après une réunion qui groupait à la Maison Blanche des personnalités noires et des membres de l'administration, le président Johnson a demandé aux deux chambres du Congrès de se réunir en session plénière le lundi 8 avril pour écouter les « recommandations constructives » qu'il ferait pour prévenir de nouvelles

[1] Martin Luther King, pasteur baptiste noir, est l'un des principaux dirigeants, à partir des années 50, du mouvement pour les droits civiques. Partisan de la lutte pour l'égalité des droits par des moyens légaux, non-violents et une action persévérante sur l'opinion, il reçoit le prix Nobel de la paix en 1964. Il est assassiné le 4 avril 1968 par un extrémiste blanc à Memphis alors qu'il s'y rendait pour soutenir des travailleurs américains noirs réclamant un meilleur salaire. Son assassinat provoque une vague d'émeutes raciales dans une soixantaine de villes américaines. Le 9 avril 1968, 300 000 personnes assistent à ses funérailles à Atlanta et le président Johnson déclare ce jour deuil national.

violences. Il préconisera sans doute à cette occasion le vote de dispositions relatives à la non-discrimination en matière de logement, principe particulièrement difficile à admettre pour la plupart des blancs. Un projet en ce sens, voté par le Sénat, a fait l'objet de manœuvres dilatoires à la Chambre des Représentants. On peut toutefois voir un signe encourageant dans les déclarations nuancées que viennent de faire sur ce sujet un certain nombre de membres de ce palais du conservatisme américain.

(Collection des télégrammes, Washington, 1968)

228

M. ARGOD, AMBASSADEUR DE FRANCE À PHNOM PENH,
À M. MANAC'H, DIRECTEUR D'ASIE AU DEPARTEMENT.

L. *Phnom Penh, 5 avril 1968.*
Secret.

Cher ami,

J'ai profité de la conversation que j'ai eue aujourd'hui avec M. Nguyen Van Hieu[1], et dont je vous rends compte par ailleurs, pour lui dire un mot de l'affaire des plantations dont vous m'avez saisi par votre lettre du 27 mars 1968[2].

Le représentant du Front la connaissait car les directeurs locaux des sociétés intéressées lui en avaient parlé il y a quelque temps déjà. M. Hieu a câblé au comité central pour s'en assurer, mais il croit qu'il a dû se produire un malentendu.

Un accord sur les « impôts » avait été conclu l'année dernière entre le Front et les plantations. Il semble que les versements prévus n'aient pas été effectués par les intéressés avec toute la diligence souhaitée par le FNL. Ces retards seraient à l'origine des exigences manifestées par les comités provinciaux.

M. Hieu n'a été avisé, m'a-t-il dit, que récemment du paiement des sommes convenues. Celui-ci ayant été effectué dans des banques à l'étranger, il a fallu naturellement un certain temps pour la centralisation des renseignements et l'envoi des instructions à la base.

[1] Nguyen Van Hieu, représentant au Cambodge du FNL sud-vietnamien depuis le 15 juillet 1967.

[2] Dans cette lettre, non reproduite le directeur d'Asie fait part à l'ambassadeur de France à Phnom Penh des plaintes qu'il a reçues des planteurs d'hévéas français de la région de Loc Ninh. Depuis que, suite à l'offensive du Têt, les militaires américains se sont retirés de leur zone, ils sont soumis par le Front national de Libération sud-vietnamien à des exigences financières exorbitantes.

M. Hieu attend une réponse du comité central, mais il pense que tout doit s'arranger. En tout cas, il a tenu à préciser qu'il n'y avait pas de revirement de l'attitude du Front à l'égard des intérêts français en général, et de ceux des planteurs en particulier. On continue à souhaiter que ces derniers poursuivent leur exploitation et même la développe en effectuant les extensions nécessaires au bon fonctionnement des entreprises et au maintien du capital qu'elles représentent.

Je pense que cette réponse est pour le moment satisfaisante. On verra bien ce qu'il en est. De toute façon le contact direct est maintenu entre les planteurs et le Front.

Bien amicalement vôtre.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

229

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 614 à 634. *Bruxelles-Delfra, 6 avril 1968.*

(*Reçu* : 19 h. 00).

Le Conseil a consacré sa session du 5 avril à poursuivre le débat qu'il avait entamé lors de ses sessions précédentes sur le problème des candidatures d'adhésion à la Communauté.

Il a d'abord entendu un exposé sur les travaux que le comité des représentants permanents avait été invité à entreprendre. M. Rey[1] a ensuite indiqué les raisons pour lesquelles la Commission avait estimé opportun de soumettre au Conseil un nouvel avis. Sans doute jugeait-elle toujours valables les conclusions auxquelles elle était parvenue le 29 septembre[2], mais le moment lui avait semblé venu de chercher une solution qui puisse faire l'unanimité et permettre de sortir d'une situation qu'elle jugeait préoccupante. C'est dans cet esprit qu'elle avait, sinon formulé des propositions complètement élaborées, du moins tenté de définir les orientations qui lui paraissaient tenir compte d'une manière équilibrée des positions des différents États membres. Ainsi, tout en soulignant la nécessité de placer les arrangements

[1] Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures. Puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967.

[2] Le 2 octobre 1967, la Commission a, sous la forme d'un rapport de 108 pages, remis son avis au Conseil sur les demandes d'adhésion du Royaume-Uni, de la République d'Irlande, du Danemark et de la Norvège, avis qui lui avait été demandé le 10 juillet 1967. Sur ce sujet, voir le télégramme circulaire n° 242 du 6 octobre 1967, non reproduit.

envisagés dans la perspective de l'élargissement de la Communauté, avait-elle écarté toute formule de caractère automatique. Si le Conseil, comme elle le souhaitait, pouvait faire sienne cette orientation générale, elle serait disposée à formuler par la suite des propositions plus détaillées.

Dans le débat général qui a suivi l'exposé de M. Rey, nos partenaires ont, à l'exception de la délégation allemande, développé une argumentation analogue dont M. Harmel[1] s'est fait plus particulièrement l'interprète. Il résultait des déclarations officielles des différents gouvernements que les Six étaient unanimes pour juger souhaitable l'adhésion des États candidats. Il convenait, par conséquent, de traduire cette volonté politique en définissant clairement l'objectif final des arrangements commerciaux envisagés par les délégations française et allemande, en associant les États candidats à l'organisation d'une coopération technologique et en renforçant avec eux les contacts et les consultations. Le ministre belge des Affaires étrangères a cependant reconnu que les arrangements commerciaux devraient être fondés sur l'article 111 du Traité de Rome[2] et qu'il ne pouvait être question de prévoir de mécanisme automatique conduisant à l'adhésion. Il n'en importait que davantage à ses yeux de manifester par des gestes significatifs les dispositions de principe favorables de la Communauté à l'égard des candidatures qui lui étaient adressées. À l'exception de M. Grégoire[3] qui s'est étendu avec emphase sur la situation actuelle de la Communauté, les autres ministres sont brièvement intervenus. M. Duckwitz[4] a indiqué que, à son avis, la Commission avait pris la bonne voie et il a rappelé le cas des pays européens non-candidats à l'adhésion. M. Lupis[5] a déclaré que le document de la Commission constituait une base de discussion acceptable. Quant à M. Luns[6], il a naturellement insisté sur le fait qu'il faudrait considérer les arrangements envisagés comme un prélude à l'adhésion.

M. Couve de Murville a, au contraire, souligné qu'en envisageant, de concert avec le gouvernement allemand, la possibilité de conclure des arrangements commerciaux avec les États candidats[7], le gouvernement français avait eu le sentiment de faire une suggestion concrète et utile. Force était cependant de constater, à la lumière du rapport des représentants

[1] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

[2] Le Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

[3] Pierre Grégoire, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, de la Force armée, des Affaires culturelles et des Cultes depuis le 3 janvier 1967.

[4] Georg Ferdinand Duckwitz, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

[5] Giuseppe Lupis, sous-secrétaire d'État au ministère italien des Affaires étrangères depuis le 4 décembre 1963.

[6] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[7] Le 16 février 1968, à l'issue du 11e sommet franco-allemand, est publiée une déclaration commune, selon laquelle : « Les deux gouvernements souhaitent l'élargissement des Communautés à d'autres pays européens et notamment à ceux qui ont déjà fait acte de candidature » [...] « En attendant que cet élargissement devienne possible, les deux gouvernements sont disposés à envisager que soient conclus par la Communauté avec les pays candidats des arrangements de nature à développer entre les uns et les autres des échanges de produits industriels et agricoles. »

permanents, que jusqu'ici ni les pays du Benelux, ni l'Italie n'avaient cru pouvoir se prononcer à ce sujet. Quant à la Commission, on pouvait se demander si, après avoir insisté pour que des négociations s'engagent en vue de l'adhésion, elle n'en était pas venue à préconiser l'adhésion sans négociations. Sans doute des problèmes difficiles se posaient-ils, mais ils n'avaient rien d'insurmontable. En ce qui concerne par exemple la question de la présentation des arrangements commerciaux au GATT, il convenait de se souvenir que, dans des cas précédents, la Communauté avait su trouver des formules qui, à l'époque, n'avaient soulevé d'objections de personne. De même, en matière agricole, l'essentiel était de trouver des solutions qui ne fussent sujettes ni à des divergences d'interprétation, ni à des difficultés d'application. Le système de prix conventionnels auquel songeait la Commission ne paraissait guère répondre à ces exigences. Il serait difficile de ne pas recourir à des engagements d'achat. L'expérience qu'en avaient faite dans le passé la France et la République fédérale n'était d'ailleurs pas aussi décevante que le prétendait la Commission.

Quant aux contacts et aux consultations auxquels certaines délégations paraissaient attacher beaucoup d'importance, il s'agissait en réalité, pour M. Couve de Murville, d'un faux problème. En ce qui concerne enfin la coopération technologique, une décision avait été prise et une procédure définie[1]. Il suffisait de s'y tenir. Il importait, au total, de ne pas compliquer inutilement les problèmes en soulevant des questions de principe ou en invoquant des considérations de doctrine. On ne gagnerait rien en tout cas à vouloir revenir sur ce qui s'était passé le 19 décembre[2], ni à s'enfermer dans la politique du tout ou rien.

À la suite des déclarations de M. Couve de Murville, M. Harmel est à nouveau intervenu pour demander des éclaircissements. La délégation allemande s'en tenait-elle toujours à la thèse selon laquelle les arrangements devaient se situer dans la perspective de l'adhésion ? La délégation française considérait-elle que les arrangements devaient tenir compte de la situation particulière des États canadiens par rapport aux autres pays avec lesquels la Communauté a conclu ou envisagé de conclure des accords portant sur les échanges ? Enfin, la délégation belge désirait savoir si la délégation française acceptait de reconnaître que la Commission, comme elle en avait d'ailleurs le droit, pouvait entretenir, avec les pays candidats, des contacts de manière à s'assurer que l'écart ne se creuserait pas de part et d'autre.

[1] Réunis à Luxembourg le 31 octobre 1967, les ministres de la Recherche des Six adoptent les propositions contenues dans le rapport présenté par André Maréchal, président de la commission de la recherche scientifique de la CEE depuis 1964. Ils retiennent donc six secteurs d'études à mener en commun : informatique et télécommunications, développement des nouveaux moyens de transports, métallurgie, nuisances (pollution, bruit, etc.), océanographie et météorologie, et demandent un rapport au « groupe Maréchal » sur ce qu'il croit possible d'entreprendre en commun dans les domaines retenus.

[2] Sur le rejet par la France de la demande d'adhésion britannique lors du Conseil des ministres des Affaires étrangères des Communautés européennes du 19 décembre 1967, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 325.

M. Luns, M. Grégoire et M. Lupis ont appuyé cette intervention de M. Harmel, à la suite de quoi la délégation allemande a demandé une suspension de séance pour préparer sa réponse.

À la reprise des débats, M. Duckwitz a rappelé les termes de la déclaration franco-allemande du 16 février et il a précisé que c'était dans l'attente de l'adhésion et pour faciliter celle-ci qu'un arrangement commercial était envisagé mais que, pour le reste, il conviendrait d'abord de définir le contenu de l'accord avant de se prononcer sur le point de savoir si celui-ci devait se référer à l'article 237 ou se fonder, comme l'avait estimé M. Brandt, sur les articles 110 et suivants du Traité[1]. Enfin, M. Duckzitz a, d'une manière quelque peu insolite, demandé à la délégation française si elle était en mesure de confirmer le texte de la déclaration du 16 février.

M. Couve de Murville, répondant à son tour à M. Harmel, a rappelé qu'il convenait de distinguer entre le problème des candidatures à propos duquel les Six étaient au moins d'accord pour constater avec la Commission que l'adhésion ne serait possible que lorsque les pays concernés seraient en mesure d'assumer les engagements qu'elle comporte et la question des arrangements commerciaux qui auraient certes pour effet de contribuer, dans une certaine mesure, à faciliter la préparation à l'adhésion des pays candidats. De l'avis de la délégation française, il convenait donc seulement de savoir quel caractère juridique revêtiraient ces arrangements. Mais, puisqu'il y avait désaccord entre les Six, le mieux était de renvoyer l'affaire aux représentants permanents.

M. Luns s'est efforcé pendant un instant de contester l'intérêt d'une telle procédure qui, faute d'un mandat précis, ne pourrait déboucher sur rien. De son côté, M. Harmel a demandé à la délégation française si elle était disposée à ce que la discussion des représentants permanents se poursuive sur la base des trois orientations définies par la Commission : arrangement commercial, procédure de contacts et coopération technologique. M. Couve de Murville n'a pas fait d'objections. Le Président[2] a conclu sur ce point que les représentants permanents reprendraient l'examen de l'affaire à la lumière de tout ce qui avait été dit à la présente session du Conseil.

Le ministre belge a enfin insisté pour que la Commission s'empare des travaux du « groupe Maréchal » en leur état actuel et fasse elle-même rapport afin de faciliter la tâche des représentants en ce qui concerne la technologie. Pour sa part, M. Rey a fait valoir que la Commission n'estimait pas possible de s'approprier les travaux d'un groupe d'experts gouvernementaux, mais qu'elle était prête à remettre prochainement au Conseil un document concernant la technologie. M. Couve de Murville a précisé qu'il ne s'opposait pas à ce que la Commission remette un tel document, mais

[1] L'article 237 du Traité de Rome du 25 mars 1957 traite de l'adhésion à la CEE, les articles 110 à 116 traitent de la politique commerciale de la CEE.

[2] La France assure la présidence du Conseil des ministres des Communautés européennes durant le premier semestre de 1968.

que ceci ne signifiait pas que la procédure qui avait été convenue lors du Conseil du 31 octobre était abandonnée.

Avant de lever la séance, M. Couve de Murville a proposé que la prochaine session du Conseil se tienne le 9 mai. Cette date a été acceptée par les trois ministres du Benelux. M. Duckwitz et M. Bombassei[1] ont réservé la réponse de M. Brandt et de M. Fanfani.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

230

M. Daridan, Ambassadeur de France à New Delhi
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères

T. nos 709 à 712. *New Delhi, 6 avril 1968.*

(*Reçu* : 22 h. 30).

Prenant la parole au terme de la discussion sur le budget des Affaires extérieures, Mme Gandhi a abordé la question du traité de non-prolifération[2] plus explicitement qu'aucun membre du gouvernement ne l'avait fait jusqu'ici devant le Parlement.

L'Inde maintient, a-t-elle dit, ses objections au projet de traité mis au point par Washington et Moscou, les motifs de cette opposition sont connus : le gouvernement indien se trouverait lié par un traité dont on peut dès maintenant penser qu'il se révèlera inefficace, il n'inclut pas, en effet, tous les pays détenteurs de la puissance nucléaire cependant que les initiateurs eux-mêmes ne renoncent pas au droit de poursuivre la fabrication d'armements de cette catégorie.

Le peuple indien et ses représentants, a poursuivi le Premier ministre, doivent toutefois mesurer les risques de ce refus de signer l'accord. Il n'est pas exclu que l'Inde fasse l'objet de représailles qui pourraient comporter l'arrêt de l'aide économique. Cela entraînerait pour le pays des difficultés sérieuses mais ce serait alors « le premier pas réel sur la route de l'autosuffisance ». Le gouvernement reste donc fermement attaché à la notion de désarmement nucléaire et maintient sa décision de s'en tenir à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

[1] Giorgio Bombassei Frascani de Vetor, ambassadeur d'Italie à Luxembourg et représentant permanent de l'Italie auprès des Communautés européennes.

[2] Les États-Unis et l'URSS ont déposé aux Nations unies, le 24 août 1967, un projet de traité de non-prolifération des armes nucléaires ; voir ci-dessus, note du 4 janvier 1968 « L'Inde et le désarmement nucléaire » et *D.D.F.*, 1967-I, n° 156.

Ces déclarations répondaient aux critiques exprimées il y a quelques jours par le chef du parti Swatantra[1] qui avait été le seul parlementaire à plaider en faveur de la signature du traité de non-prolifération. Il convient de noter que les considérations développées par Mme Gandhi ne font même pas mention des « garanties » proposées à l'Inde par les Russes et les Américains[2] dans l'espoir de vaincre, en dernière heure, les hésitations de New Delhi.

(Collection des télégrammes, New Delhi, 1968)

231

M. LEDUC, AMBASSADEUR DE FRANCE À OTTAWA,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 494 à 497. *Ottawa, 8 avril 1968.*

(*Reçu* à 21 h. 15).

Interrogé au cours de la conférence de presse qu'il a tenue dès hier dimanche, sur la politique que le gouvernement qu'il allait former, serait susceptible d'avoir à l'égard de la France, M. Pierre Elliott Trudeau[3] a répondu qu'il considérait comme essentiel que le Canada entretienne d'excellentes relations avec elle.

« Les initiatives prises par la France depuis quelques mois, a-t-il poursuivi, ont peut-être été un peu gênantes sur le plan constitutionnel mais elles étaient très bienvenues sur le plan général des relations entre les deux pays. En tant que Canadien français je ne puis que souhaiter qu'elles soient intensifiées ».

[1] Le parti Swatantra a été fondé en 1959 par M. Rajagopalachari, dernier gouverneur général des Indes, ancien disciple de Gandhi, à la suite de sa rupture avec le Congrès. Selon les termes d'une note sur « Les partis politiques en Inde et les élections générales de 1962 », datée du 5 novembre 1963, non reprise, le parti Swatantra dont le secrétaire général est, en décembre 1966, M. Minoo Masani et le président M. N. G. Ranga, « se présente comme le parti de la liberté ». Il réclame dans tous les domaines la réduction de l'intervention de l'État. Il condamne la politique de non-alignement et milite pour une alliance avec l'Occident. Aux élections de février 1967, ce parti a obtenu 43 sièges à la Chambre centrale du peuple (Lokh Sahba) et 255 dans les provinces.

[2] Le télégramme à l'arrivée de New York n°s 470-471 du 1er mars 1968, non repris, a signalé que « le représentant adjoint de l'Inde auprès des Nations unies a indiqué que [...] d'après des informations provenant de Genève et confirmées par la délégation roumaine, les délégations russe et américaine à la conférence du désarmement se seraient entendues sur une formule de garanties en faveur des États non-nucléaires. Cette formule serait contenue dans un projet de résolution qui engagerait les puissances nucléaires membres des Nations unies et qui serait introduite devant le Conseil de sécurité lorsque l'Assemblée sera saisie, à la reprise de la XXIIe session, du rapport de la conférence des 17 sur le projet de traité de non-prolifération ».

[3] Pierre Elliott Trudeau, universitaire et homme politique canadien, d'ascendance française et écossaise, membre du Parti libéral. Elu en 1965 à la Chambre des Communes, il en devient une des personnalités dominantes. Secrétaire parlementaire en 1966 du Premier ministre Pearson, il est ensuite ministre de la Justice. Devenu chef de son parti en avril 1968, il devient Premier ministre du Canada le même mois. Il se montre dès l'abord un vigoureux partisan du fédéralisme et un opposant résolu du mouvement séparatiste québécois.

« S'il est essentiel pour cela que je rencontre le général de Gaulle et si celui-ci y était disposé, j'en serais très heureux. Le général de Gaulle est un homme réaliste qui me paraît surtout intéressé actuellement par un accroissement du rayonnement de la culture française à travers le monde. Le Canada est un des pays qui peuvent apporter une contribution à cette œuvre et si une coopération à cet égard pouvait être établie, je m'en féliciterais vivement ».

Tous les domaines de l'action possible d'un gouvernement canadien ont fait l'objet de questions de la part des journalistes au cours de cette première confrontation du nouveau chef du parti libéral avec la presse. M. Trudeau n'avait évidement pas eu le temps de préparer avec soin ses réponses et ses propos ne doivent pas être pris au pied de la lettre. Il serait imprudent en particulier de conclure du ton extrêmement moderne de ses commentaires sur les récentes « initiatives de la France » qu'il a, du jour au lendemain, modifié ses prises de position antérieures hostiles à un accroissement du rôle international du Québec.

La volonté d'avoir dès le début un geste aimable à l'égard de la France est cependant manifeste et l'allusion à une rencontre possible avec le Président de la République ne doit certainement rien à l'improvisation du moment.

(Amérique, Canada, politique intérieure)

232

COMPTE RENDU

entretien entre l'ambassadeur d'URSS et le Secrétaire général sur le Moyen-Orient

C.R. *Paris, 8 avril 1968.*
Secret.

Dans le cadre des consultations franco-soviétiques sur l'affaire du Moyen-Orient, un deuxième entretien a eu lieu entre l'ambassadeur d'URSS à Paris et le Secrétaire général du Département le 8 avril. Cet entretien faisait suite à celui que M. Alphand et M. Zorine avaient eu le 28 mars.

M. Alphand rappelle qu'au cours de l'entretien précédent, il avait été convenu que M. Zorine et lui-même rendraient compte à leurs gouvernements respectifs de leurs premières conversations et reprendraient leur entretien en vue d'examiner ce que l'on pourrait faire de part et d'autre pour faire progresser la solution de l'affaire du Moyen-Orient. M. Alphand va donc faire part à M. Zorine des réactions de M. Couve de Murville aux suggestions qu'il a présentées.

On est tout à fait d'accord, du côté français, pour que des contacts sur l'affaire du Moyen-Orient soient maintenus en permanence à Paris entre

l'ambassade d'URSS et le Département, à plusieurs niveaux, soit au niveau du Ministre, soit à celui du Secrétaire général, du directeur politique ou du directeur d'Afrique-Levant.

La situation reste en effet grosse de menaces pour la paix et ne s'est guère améliorée depuis le précédent entretien ; il faut en suivre ensemble l'évolution de façon à pouvoir en saisir à tout moment tous les aspects.

On est également d'accord, du côté français, pour penser qu'il serait opportun d'utiliser la procédure des Nations unies, et spécialement celle du Conseil de sécurité. Des négociations directes entre les parties paraissent en effet impossibles à mettre en œuvre. Il est donc souhaitable que les représentants des gouvernements français et soviétique maintiennent des contacts à New York entre eux-mêmes ainsi qu'avec les autres membres permanents du Conseil de sécurité et, en marge du Conseil, avec les parties intéressées, en vue de préparer une solution qui pourrait être par exemple un plan d'application de la Résolution du 22 novembre[1], sous une forme à déterminer.

Quelle forme devrait prendre cette action ? M. Zorine a suggéré que les délégations française et soviétique entrent en contact avec M. Jarring. Du côté français, on a des doutes sur ce point. En effet, le gouvernement français n'a pas de relations directes avec M. Jarring qui n'a pas pris contact avec lui et qui se borne à travailler pour le moment avec les parties immédiatement intéressées. On peut donc se demander s'il serait opportun d'essayer d'entrer en rapport avec lui : une telle initiative pourrait être mal interprétée ; elle pourrait donner à croire que l'on cherche à l'influencer. En revanche, la délégation française et la délégation soviétique au Conseil de sécurité peuvent collaborer de façon plus intime encore à la recherche d'une solution.

Peuvent-elles se mettre en rapport avec les deux autres délégations permanentes, notamment avec celle des États-Unis ? Cela paraît souhaitable quoique des questions se posent. En effet, les États-Unis ont à l'heure actuelle d'autres préoccupations plus immédiates que le Moyen-Orient, notamment le Vietnam : le Président de la République a dit à cet égard que l'absence de solution politique au Vietnam pèse sur l'évolution de l'affaire du Moyen-Orient : il y a en effet, semble-t-il, un lien étroit entre les deux problèmes. Un autre motif d'interrogation découle du fait que les États-Unis sont, à l'heure actuelle, en période électorale et qu'ils ont à faire face à des troubles intérieurs. On peut donc se demander si le moment est très favorable pour parler aux Américains.

Par contre, il serait sans doute possible, dès à présent et ici même dans le cadre de ces consultations, d'examiner le fond du problème, c'est-à-dire d'examiner, si possible, quelles sont les positions respectives sur les différents éléments d'une solution : retrait, tracé des frontières, reconnaissance de

[1] La résolution 242 du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967 a précisé à la suite du conflit israélo-arabe de juin 1967 les conditions à respecter pour établir et maintenir la paix entre Israël et ses voisins. Voir à ce propos *D.D.F.*, 1967-II, n° 278.

l'État d'Israël, solution du problème des réfugiés, liberté de navigation. Cet examen pourrait faire l'objet des prochains échanges de vue franco-soviétiques de façon que les deux parties puissent ensuite aborder utilement les questions de procédure.

On n'a bien entendu du côté français pas d'objection à un examen du problème à New York à deux puis à quatre et notamment à l'idée d'approcher les Américains, M. Alphand pose alors à M. Zorine la question de savoir si le gouvernement soviétique se propose d'approcher le gouvernement américain en vue d'entamer, au sein des membres permanents du Conseil de sécurité, l'examen auquel il a fait allusion.

M. Zorine remercie M. Alphand de ses explications qui lui permettent de voir plus clairement les points sur lesquels il y a accord entre les vues françaises et les vues soviétiques et les points sur lesquels il apparaîtrait désirable de procéder à de nouveaux échanges de vue.

M. Zorine constate que les points de vue français et soviétique convergent en ce qui concerne l'appréciation de la situation. Il rappelle ce que M. Gromyko a dit récemment à M. Wormser : la situation reste tendue. Le maintien de cette tension est très dangereux car les Arabes s'impatientent et on assiste à une aggravation des tendances extrémistes. On ne peut donc pas rester sans rien faire. Il faut mettre en application la Résolution du 22 novembre.

La France et l'URSS sont l'une et l'autre d'accord pour s'efforcer de faire progresser la solution du problème. Mais comment peut-on y parvenir. Il y a différentes possibilités. L'une d'entre elles consisterait à essayer d'exercer une certaine influence sur M. Jarring qui va bientôt déposer son rapport. M. Zorine pense que ce serait là quelque chose de désirable et de nécessaire. Sans doute, M. Alphand a-t-il dit que, du côté français, on craignait que cela puisse donner l'impression que l'on cherchait à exercer une pression sur le représentant du secrétaire général ; mais on peut plaider qu'il est toujours possible d'entrer en contact avec le représentant du secrétaire général. Du côté soviétique, on ne cherche pas à imposer le contact avec M. Jarring. Si M. Jarring ne désire pas ce contact, on ne peut pas l'y forcer : par contre, s'il le désire, il faut être prêt à lui exposer les positions sur lesquelles la France et l'URSS seraient d'accord. Il serait également possible de prendre contact avec M. Thant, si celui-ci le désire.

En ce qui concerne les contacts entre représentants français et russe à New York, M. Zorine constate qu'ils existent déjà. Il lui paraît nécessaire de les maintenir.

En ce qui concerne les contacts avec les autres membres permanents et les parties intéressées, M. Zorine fait observer que l'URSS a des contacts avec ces différents pays ; la France également et non seulement avec les pays arabes mais avec Israël. Si ces différents pays désirent maintenir ces contacts, il est naturellement souhaitable de les poursuivre.

En ce qui concerne les contacts avec les États-Unis, M. Zorine reconnaît que pour le moment ce pays se préoccupe plus du Vietnam et de ses affaires intérieures que du Moyen-Orient. Mais les contacts avec les États-Unis sur

l'affaire du Moyen-Orient pourront être utiles lorsque la France et l'URSS se seront mises d'accord. Il y aurait donc avantage à ne prendre contact avec les États-Unis qu'après que la France et l'URSS auront suffisamment rapproché leurs positions.

Ces contacts franco-soviétiques sur la forme et le fond du règlement, à New York, à Paris ou à Moscou, constituent une première étape utile en vue de parvenir à l'application de la Résolution du 22 novembre.

Quant à la procédure, M. Zorine pense qu'elle peut être flexible. Si M. Thant désire des contacts, si M. Jarring en souhaite avant de déposer son rapport, il n'y a pas de raison de ne pas accepter et il faut se préparer à une telle éventualité. M. Zorine croit savoir, d'après certaines conversations diplomatiques qu'il a eues à Paris, que M. Jarring pourrait être désireux de consulter les membres permanents du Conseil de sécurité quand il retournera à New York.

M. Zorine est d'accord pour que l'on commence à échanger des vues sur le fond du problème. À cet égard, il souhaiterait en particulier connaître le position française sur Jérusalem[1].

M. Alphand constate que l'on est d'accord pour se préparer à répondre aux questions qui pourraient être posées aux représentants français et soviétique par M. Thant ou par les autres membres permanents du Conseil de sécurité. Par conséquent, il faut continuer à échanger des vues sur la procédure et sur le fond.

M. Alphand constate encore que l'on est d'accord des deux côtés sur l'idée que si les autres membres du Conseil de sécurité s'y prêtent, il serait désirable d'avoir avec eux des conversations à New York. Mais il croit comprendre que du côté soviétique on n'a pas encore parlé aux Américains et que l'on se demande si le moment est venu de le faire.

En ce qui concerne M. Jarring, il ne faut pas chercher à lui imposer des consultations. M. Alphand demande si M. Zorine a quelques indications plus précises sur le désir qu'aurait M. Jarring d'avoir de tels contacts ; il demande également si M. Jarring aurait déjà eu des contacts avec d'autres membres permanents du Conseil de sécurité et notamment avec l'URSS.

En ce qui concerne la procédure, M. Alphand est d'accord pour conserver une attitude flexible étant entendu que le Conseil de sécurité doit être l'instrument principal d'une solution, soit qu'il élabore une nouvelle résolution d'application, soit qu'il avalise des rapports qui s'imposeraient ainsi aux parties.

En ce qui concerne le fond, M. Alphand propose de procéder à l'étude des différents éléments d'une solution au cours des conversations qui pourraient

[1] Selon le plan des Nations unies, Jérusalem, lieu saint pour les trois grandes religions monothéistes devait, depuis la fin du mandat britannique sur la Palestine, devenir une entité particulière et n'être intégré ni dans l'État d'Israël ni dans le Royaume de Jordanie. En fait, la ville d'abord partagée entre les deux pays est entièrement passée sous contrôle israélien depuis la guerre des Six jours en juin 1967.

se tenir entre représentants de l'ambassade d'URSS et représentants du Département.

Sur le problème de Jérusalem, M. Alphand rappelle que le général de Gaulle a, à diverses occasions, mentionné Jérusalem comme un problème particulier. Il paraît en effet difficile de revenir entièrement à l'état de chose antérieur en ce qui concerne Jérusalem. Sans doute les Israéliens doivent-ils évacuer tous les territoires indûment occupés, mais le problème de Jérusalem se posait déjà avant le conflit et n'avait jamais été réglé ni juridiquement ni pratiquement de façon satisfaisante. M. Alphand pense notamment à la question des Lieux Saints. On peut donc se demander s'il ne serait pas nécessaire de chercher une solution nouvelle qui serait acceptable à toutes les parties en cause et à toutes les religions intéressées aux Lieux Saints.

En conclusion, M. Alphand constate que l'on est de part et d'autre d'accord pour examiner l'affaire du Moyen-Orient dans le cadre du Conseil de sécurité, pour ne pas forcer la main de M. Jarring mais pour se prêter à des consultations avec lui s'il le désire, pour entamer des consultations à 4 si les États-Unis s'y prêtent, enfin pour se tenir prêts à répondre aux questions qui peuvent être posées aux représentants de la France et de l'URSS.

M. Zorine donne son accord au résumé que vient de faire M. Alphand.

Il ajoute qu'il n'a pas d'indications précises sur les désirs de M. Jarring ; il a simplement déduit de ce que lui ont dit certains diplomates à Paris que M. Jarring désirerait sans doute avoir des contacts avec les membres permanents du Conseil de sécurité.

M. Alphand ajoute que pour sa part M. Couve de Murville ne souhaite pas que nous prenions l'initiative d'approcher M. Jarring ; par contre si l'initiative vient de M. Jarring, il faut y répondre positivement.

Il propose, si M. Zorine en est d'accord, que le prochain entretien, qui pourrait porter sur certaines questions de fond, ait lieu avant Pâques. M. de Beaumarchais se mettra en contact avec M. Zorine à ce sujet.

M. Zorine indique que, du côté soviétique, on est prêt à tenir une telle réunion à la date qui conviendra du côté français.

(Secrétariat général, Entretiens et messages, 1968)

233

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2066 à 2072. *Washington, 9 avril 1968.*

(*Reçu* : le 10, 01 h.30).

Réactions qui ont suivi l'assassinat du pasteur Martin Luther King

Je me réfère à mon télégramme 2034[1].

Entre le 4 avril, date de l'assassinat du pasteur Martin Luther King, et le 9, jour de ses funérailles, il s'est produit un changement d'atmosphère qui, s'il n'a certes pas transformé les données du problème racial, conduit, semble-t-il, bien des Américains à le voir sous un jour nouveau. Il est bien entendu difficile de juger de la profondeur de ce changement.

Le pasteur King organisait une marche des pauvres sur Washington pour ouvrir les yeux de l'opinion blanche et du Congrès sur la misère et l'injustice dont la communauté noire était victime. Sa mort tragique a certainement provoqué un réveil de conscience. La Chambre des représentants, qui ne se hâtait guère d'examiner un projet de loi sur les droits civiques voté par le Sénat, comportant notamment des dispositions contre la discrimination en matière de logement, entamera dès le 10 avril son débat. L'issue de la discussion reste incertaine car nombre de conservateurs prétendent ne pas vouloir légiférer sous la pression des émeutes. Cependant, il y a encore dix jours, on aurait pu prévoir, presque à coup sûr, un vote négatif. Le revirement de certains législateurs, toujours sensibles à l'ambiance de leurs circonscriptions, sur lequel semblent compter plusieurs dirigeants de la Chambre des Représentants, laisse penser que l'opinion publique est en train d'évoluer.

Par ailleurs, les autorités ont réagi aux désordres qui ont suivi l'assassinat d'une façon différente de ce qui avait caractérisé leur comportement lors des émeutes de l'été 1967. S'inspirant des recommandations de la commission présidentielle publiées le 1er mars, les pouvoirs publics ont cherché à rétablir l'ordre en déployant des forces imposantes, mais sans agir avec brutalité, comme s'ils voulaient montrer aux blancs qu'ils avaient la volonté et les moyens de maintenir la paix civile et aux noirs qu'ils s'abstiendraient de toute répression aveugle. Peut-être cette tactique aura-t-elle pour effet d'atténuer la peur qui sépare les deux communautés. Elle aura eu, de toute façon, pour effet de démontrer que les désordres ne sont pas nés de provocations ou de violences policières.

[1] Dans ce télégramme 2034 à 2036, en date du 8 avril 1968, non reproduit, l'ambassadeur de France signale que les troubles qui ont suivi dans plusieurs grandes villes, l'assassinat, le 4 avril, de Martin Luther King se calment sauf à Baltimore où l'agitation persiste. Les autorités fédérales sont relativement confiantes mais l'opinion s'interroge visiblement sur la manière dont les obsèques du Pasteur se dérouleront le 9 avril à Atlanta.

La manière dont les moyens d'information ont rendu compte de l'assassinat, des désordres et des cérémonies à la mémoire du pasteur King, a également été fort différente. On s'est abstenu de donner les premiers rôles aux extrémistes et l'on a donné libre cours aux sentiments les plus évangéliques. Là aussi se retrouve l'influence de certaines recommandations de la commission présidentielle.

Bien entendu, des voix (qui seront sans doute de plus en plus nombreuses au fur et à mesure que l'émotion née de l'assassinat se dissipera) s'élèvent déjà pour dénoncer ceux qui défient la loi et violent la propriété, manière élégante de désigner les noirs. L'importance et la dignité des cérémonies organisées par les fidèles du Docteur King éclipsent temporairement les extrémistes. Mais l'on peut se demander qui remportera la lutte d'influence qui va renaître entre les divers mouvements noirs.

Aujourd'hui, 9 avril, le couvre-feu a été retardé d'une heure à Washington. Le calme a régné dans l'ensemble des États-Unis, à quelques exceptions près, en particulier à Baltimore où les esprits demeurent tendus.

(Collection des télégrammes, Washington, 1968)

234

M. Wapler, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 527 à 533.
Réservé. Diffusion réservée.

Varsovie, 10 avril 1968.

(*Reçu* : 19 h. 10).

Le directeur du IVe Département[1] que je suis allé voir hier pour l'entretenir des résultats de la visite de M. Trampczynski[2] à Paris, m'a interrogé sur les réactions de l'opinion française aux récents événements de Pologne[3]. Je

[1] M. Adam Willmann, diplomate, est le directeur du IVe département ou département d'Europe occidentale au ministère polonais des Affaires étrangères depuis février 1966.

[2] M. Witold Trampczynski, économiste, directeur de la banque d'État de Pologne de mai 1947 à juin 1950, puis vice-ministre des Finances jusqu'en octobre 1956, est ministre du Commerce extérieur depuis décembre 1956, confirmé dans cette fonction le 30 mai 1965. Il est partisan d'un certain libéralisme économique. Le ministre polonais du Commerce extérieur s'est rendu en visite officielle à Paris du 1er au 5 avril 1968.

[3] Allusion aux manifestations estudiantines des 8, 9, 11 et 12 mars à Varsovie et dans plusieurs villes de Province. Le 15 mars, les étudiants décident la grève et l'occupation de l'école polytechnique qui ne se terminera que le 28 mars. Se reporter au télégramme de Varsovie n°s 346 à 350 du 12 mars et aux dépêches de Varsovie n° 423/EU et 762/Eu des 18 mars et 12 juin 1968, non publiées, analysant les causes lointaines et actuelles de l'agitation universitaire en Pologne. Pour une vue de la situation à Cracovie, les réactions de la population, les mesures prises contre les « sionistes », se référer aux dépêches de Cracovie n°s 114, 119, 129, 132, 136 et 166 des 18, 20, 26, 29 mars et 18 avril 1968. Un bilan des épurations effectuées au lendemain des débats devant la Diète (9-11 avril) est présenté dans les dépêches de Varsovie n° 506/EU et 661/EU des 17 avril et 17 mai 1968, non reproduites.

ne lui ai pas caché que la répression des mouvements au sein de l'université et les mesures qui l'avaient accompagnée avaient créé un certain malaise d'autant plus sensible qu'un parallèle s'établissait, par la force des choses, avec l'évolution de la Tchécoslovaquie. D'autre part, le partage entre l'antisionisme et l'antisémitisme était mal compris. Les sanctions qui frappaient les Juifs – dans le pays même où ils avaient souffert – surprenaient et choquaient l'opinion[1].

M. Willmann n'en était pas surpris. L'ignorance de la situation particulière de la Pologne restait grande à l'étranger. Il fallait bien comprendre, m'a-t-il dit, que la plupart des familles juives polonaises avaient été dispersées après la guerre. Les Juifs restés en Pologne avaient des parents à l'étranger – souvent en Israël. Beaucoup étaient « déchirés entre deux fidélités : ils ne pouvaient servir deux maîtres ». Les événements de juin 1967 avaient montré que nombre d'entre eux n'avaient pas choisi la Pologne[2]. Il était donc légitime pour l'État de les éliminer. Leur présence dans certains ministères présentait « un réel danger ». C'était le cas des Affaires étrangères. M. Willmann m'a confirmé qu'un certain nombre de fonctionnaires étaient ou seraient renvoyés. Au IVe Département : 5 fonctionnaires sur 14 (secrétaires dactylographes comprises) avaient déjà été congédiés[3]. M. Willmann comprenait que ces mesures puissent créer une impression fâcheuse « parmi les personnes non prévenues, ignorant la véritable situation du pays ». Les autorités polonaises devaient donc s'efforcer, par un effort accru de propagande de dissiper les préventions qui s'accumulaient à tort contre la Pologne. À ce propos, M. Willmann pensait qu'il serait utile que les deux journalistes français accrédités à Varsovie[4] aient des contacts plus fréquents avec le service de presse du ministère des Affaires étrangères. Ils pourraient y recueillir d'intéressantes informations. J'ai assuré mon interlocuteur que nos journalistes s'informaient aux sources officielles. Mais les indications qui leur étaient données ne différaient guère le plus souvent de celles qu'ils trouvaient dans *Trybuna Ludu*.

Le directeur du IVe Département m'a confirmé que M. Rapacki[5] était souffrant depuis quelques jours. Il avait été contraint d'annuler la visite officielle qu'il devait faire en Algérie du 22 au 27 avril. Le ministre reprendra ses activités dès que ses médecins lui en donneront l'autorisation. Il ne

[1] À Cracovie, par exemple, deux journalistes d'origine juive ont été remerciés par la *Gazeta Krakowska* et le *Dziennik Polski*, l'épuration a frappé les corps médical et professoral.

[2] Allusion à la guerre des Six jours entre Israël et les pays arabes du 5 au 10 juin 1967 à la suite de laquelle la Pologne a rompu ses relations diplomatiques avec Israël, le 12 juin 1967. En particulier, le club d'étudiants *Babel*, dont la plupart des membres sont israélites, s'était rendu célèbre au début de ce mois de juin 1967 en célébrant les victoires d'Israël.

[3] MM. Adam Conrad-Meller et Marian Wajda, directeurs de département au ministère polonais des Affaires étrangères ont été exclus du POUP (motif non précisé). Il est indiqué que les exclusions ne s'appliquent qu'à une aire géographique assez limitée : Varsovie, Lodz, Lublin, Cracovie.

[4] Bernard Margueritte, correspondant particulier du quotidien *Le Monde*, et Albert Dupuy, correspondant de l'Agence France Presse.

[5] Le nom de M. Adam Rapacki, ministre des Affaires étrangères de Pologne depuis 1956, n'est pas mentionné depuis le début d'avril. Tous ses engagements sont annulés.

fallait donc attacher aucun crédit aux rumeurs suivant lesquelles il serait sur le point de quitter son poste.

D'après un de mes collègues d'un pays de l'Est, le ministre des Affaires étrangères aurait, en effet, été soumis à une rude épreuve : les réunions de la cellule du ministère des Affaires étrangères, au cours desquelles avaient été examinés les dossiers des agents s'étaient prolongées pendant cinquante heures. M. Rapacki avait défendu avec beaucoup de courage mais sans succès, ses collaborateurs accusés de « sionisme ». Pour marquer sa désapprobation, il aurait décidé de prendre du champ pendant quelques semaines[1].

(Europe, Pologne, Relations avec la France 27-24-2, 1968)

235

M. Boegner, Représentant permanent de la France
auprès des Communautés européennes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 656 à 670. *Bruxelles-Delfra, 10 avril 1968.*

(*Reçu* : 19 h. 53).

Le Conseil, au cours de sa session du 9 avril, a adopté une résolution relative à l'éventuelle accélération de la mise en œuvre des résultats de la négociation de Genève[2] dont je vous ai transmis le texte par ailleurs.

La session s'est ouverte sur un exposé de M. Deniau[3] qui a fait part au Conseil de la teneur de ses entretiens des jours derniers avec les représentants de nos principaux partenaires du GATT et les conséquences que la Commission suggérait d'en tirer. Il a indiqué que la Grande-Bretagne maintenait sa proposition d'une accélération des 3/5 au 1er janvier 1969, à laquelle pourraient se rallier plusieurs pays membres de l'AELE[4]. D'autres membres de cette organisation avaient une attitude plus hésitante. Le Japon pourrait accepter la formule de la Commission. Le Canada était réservé. M. Deniau a surtout souligné le souci des Américains d'éviter

[1] Le télégramme de Varsovie n° 581 du 16 avril, non publié, fait part de la démission de M. Rapacki de son poste de ministre des Affaires étrangères. M. Naszkowski, vice-ministre, a également abandonné ses fonctions.

[2] Les négociations de la sixième conférence commerciale et tarifaire du *General Agreement on Tariffs and Trade* (GATT), dites *Kennedy Round*, qui se déroulent à Genève de mai 1964 à mai 1967.

[3] Jean-François Deniau, membre français de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, chargé du Commerce extérieur.

[4] L'Association européenne de libre-échange, créée le 4 janvier 1960, par le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse, le Liechtenstein et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

que les conditions de la Communauté concernant notamment l'abolition de l'ASP[1] soient rédigées d'une manière qui puisse apparaître comme une immixtion dans les attributions du Congrès. Ces conversations conduisaient la Commission à maintenir sa proposition du 3 avril, étant précisé toutefois que son application pourrait entrer en vigueur ultérieurement dans le cas où l'abolition de l'ACP serait différée au-delà du 1er janvier 1969.

Elle proposait également d'accepter sans condition la « décélération » du désarmement douanier américain en ne liant à l'abolition de la ASP que la seule accélération des réductions tarifaires de la Communauté. Enfin, la Commission suggérait de laisser la porte ouverte à un nouvel aménagement dans le courant de l'année 1969 des étapes suivantes des réductions tarifaires.

Soulignant qu'un tel effort répondait à l'intérêt bien compris de l'ensemble de la Communauté, le secrétaire d'État allemand à l'Économie[2] a demandé, sans grande conviction, que l'on revienne à la proposition de mise en vigueur anticipée au 1er janvier 1969 de deux tranches de réduction tarifaire. Avec plus de fermeté, il a suggéré que l'on retienne une rédaction peu contraignante de notre demande d'abolition préalable de l'ASP.

Déplorant l'insuffisance des propositions de la Commission, M. de Block[3] a apporté son appui à M. von Dohnanyi.

Tout en saluant l'initiative allemande qui conférait à la Communauté un rôle à sa mesure pour éviter que le commerce mondial ne se trouve affecté par une série de mesures protectionnistes et tout en notant d'ailleurs que l'accélération envisagée ne constituait qu'un modeste palliatif au déséquilibre de la balance américaine des paiements, M. Colombo[4] a déclaré accepter la proposition de la Commission et a souhaité une rédaction claire mais non comminatoire de nos conditions.

M. Henrion[5], suivi par M. Wehenkel au nom du Luxembourg[6], a donné également l'appui de la délégation belge aux propositions de la Commission tout en marquant, à la fois, son désir de s'en tenir là et de recourir à une rédaction très nette mais sans caractère véritablement juridique en ce qui concerne l'ASP.

[1] L'*American selling price* est une pratique qui consiste à calculer le montant des droits de douane non sur le prix de vente réel d'un produit importé, mais sur celui d'un produit similaire fabriqué aux États-Unis. Il en résulte des droits très élevés, atteignant souvent 30 à 40 %.

[2] Klaus von Dohnanyi, secrétaire d'État à l'Économie de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er mars 1968.

[3] Léo de Block, ministre néerlandais des Affaires économiques depuis le 5 avril 1967.

[4] Vittorino Colombo sous-secrétaire d'État italien aux Finances du 23 février 1966 au 24 juin 1968.

[5] Robert Henrion, ministre belge des Finances du 19 mars 1966 au 1er avril 1968.

[6] Antoine Wehenkel, ministre luxembourgeois du Budget, de l'Économie nationale et de l'Énergie depuis le 3 janvier 1967.

M. Debré[1] a rappelé ses déclarations des deux précédents Conseils. Alors qu'à l'origine, la délégation française était défavorable à toute idée d'accélération asymétrique dont elle continuait de penser qu'elle n'atteint pas, à sa racine, le mal dont souffre l'économie américaine, elle avait admis, dans un esprit de solidarité communautaire, de faire un effort. Mais il ne lui était pas possible d'aller au-delà des propositions de la Commission telles qu'elles avaient été formulées le 3 avril dernier[2], en particulier en ce qui concernait l'abolition de l'ASP et la renonciation à toute mesure protectionniste des États-Unis.

La séance ayant été suspendue, la Commission a distribué un projet de résolution sur la base de laquelle les discussions ont repris un instant plus tard.

Ce document proposait que « la Communauté parte de l'hypothèse » que les conditions envisagées avaient été remplies. M. Debré a mis en relief les dangers de cette présentation en montrant que, dans le cas où les Américains n'auraient pas, en décembre prochain, satisfait à toutes nos exigences, il faudrait à nouveau une décision unanime du Conseil pour suspendre l'application des réductions décidées, ce qui était inacceptable pour la délégation française.

M. von Dohnanyi s'est montré sensible à cette argumentation, et, en dépit de l'humeur manifestée par M. de Block – qui a suggéré, sans trouver aucune audience, que le Conseil se borne à prier la Commission de prendre à Genève des contacts exploratoires sur la base de ses propositions – un accord a pu se faire sur une suggestion de M. Henrion prévoyant que la décision d'accélération s'appliquerait pour autant que les hypothèses définies dans le texte de la Commission seraient vérifiées. Il serait en outre inscrit au procès-verbal que cette vérification serait faite par le Conseil réuni à cette fin, et statuant à l'unanimité et que, faute de cette vérification, la décision ne serait pas maintenue.

Ceci, une fois acquis, M. Debré a demandé et obtenu sans difficulté que les conditions prévues s'appliquent également à la décélération à offrir aux Américains, ce que le document de la Commission n'envisageait pas.

Il restait alors à trouver une formule pour traduire le désir de certaines délégations de laisser une porte ouverte à de nouvelles discussions sur l'aménagement des étapes suivantes.

M. von Dohnanyi et M. Colombo ont insisté pour que la délégation française accepte la rédaction de la Commission qui prévoyait que la Communauté serait prête à examiner en 1969 s'il y avait lieu d'aménager l'échelonnement des étapes suivantes.

M. Debré s'est opposé à cette demande et a présenté une formule qui, non sans peine, a fini par prévaloir.

[1] Michel Debré, ministre de l'Économie et des Finances du 8 janvier 1966 au 30 mai 1968, puis ministre des Affaires étrangères.

[2] Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 597 à 605 du 4 avril 1968, non reproduit.

Le Président[1] ayant alors constaté que tout le monde était d'accord, M. de Block qui n'avait cessé tout au long du débat, de marquer sa déception devant l'effort, à son avis insuffisant, que la Communauté était prête à accomplir, est intervenu une dernière fois pour dire qu'il se résignait à la décision prise et qu'il n'en attendait aucun résultat bénéfique. On peut penser que le ministre néerlandais prenait ainsi ses distances en vue de sauvegarder sa liberté d'action dans le cas où les États-Unis ne se contenteraient pas de l'offre de la Communauté et en tireraient les conséquences.

M. Debré a répondu à M. de Block que le gouvernement français avait consenti de sérieux sacrifices et il a rappelé que la résolution que le Conseil venait d'adopter était conforme à ce que la Commission elle-même avait primitivement proposé.

L'attitude de M. Henrion a été dans l'ensemble raisonnable et coopérative. M. Colombo et M. von Dohnanyi, tout en s'efforçant d'obtenir de la délégation française le maximum de concessions ont, au moment qui convenait, fait preuve de l'esprit de compromis qui a permis d'aboutir.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

236

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à différents postes diplomatiques

T. circulaire n° 102. *Paris, 10 avril 1968, 18 h. 59.*

M. El Baccouche[2], Premier ministre et ministre de la Justice de Libye, s'est rendu en visite officielle à Paris, du 2 au 5 avril. Il était accompagné notamment de M. El Caddafi[3], ministre des Affaires étrangères, et de M. Khalifa Moussa[4], ministre des Affaires pétrolières.

Souhaitée de part et d'autre, cette rencontre a cependant eu lieu à l'initiative de Tripoli. Elle a permis d'affirmer en de nombreux domaines l'accord

[1] La France assurant la présidence du Conseil des ministres des Communautés européennes durant le 1er semestre 1968, c'est Michel Debré qui préside le Conseil des ministres.

[2] Abdul Hamid El Baccouche, plusieurs fois ministre de la Justice de 1964 à 1967, est nommé Premier ministre de Libye le 25 octobre 1967. En septembre 1968, il abandonnera sa fonction et sera nommé ambassadeur à Paris.

[3] Wanis El Gaddafi est le ministre libyen des Affaires étrangères en 1962, ministre de l'Intérieur en 1963, ministre du Travail et des Affaires sociales en 1964, ministre du Plan et du Développement d'octobre 1965 à janvier 1968, date à laquelle il reçoit le portefeuille des Affaires étrangères lors du remaniement ministériel opéré par El Baccouche ; il succédera à celui-ci, comme Premier ministre en septembre 1968.

[4] Khalifa Ali Moussa est un spécialiste libyen des questions économiques et commerciales. En 1960, il est nommé Directeur général des Douanes, sous-secrétaire d'État aux Finances puis Directeur du bureau libyen du boycott d'Israël. En 1965, il est sous-directeur d'État aux Affaires pétrolières et le 4 avril 1967 il reçoit le portefeuille des Affaires pétrolières.

des deux gouvernements. Sur le plan politique, les Libyens apprécient la position adoptée par la France dans l'affaire palestinienne en ce qui concerne plus particulièrement la non-reconnaissance de l'état de fait créé par l'usage de la force en juin 1967. Dans le domaine économique, le jeune État libyen souhaite affirmer son indépendance en équilibrant l'aide qu'il reçoit du monde anglo-saxon par l'assistance technique et culturelle d'autres États, au premier rang desquels il place la France.

Reçu en audience par le général de Gaulle, M. Baccouche s'est également entretenu avec le Premier ministre[1] et le ministre des Affaires étrangères[2]. Il a rencontré plusieurs autres membres du gouvernement et a reçu des personnalités dirigeantes des milieux du pétrole et de l'aéronautique. M. Moussa s'est entretenu, de son côté, avec M. Guichard[3] et la délégation libyenne, qui a visité les installations du complexe de la SNAP à Lacq[4], et les usines de Sud-Aviation à Toulouse[5], a assisté à Brétigny[6] à une démonstration en vol d'appareils militaires français ainsi qu'à une présentation de matériels blindés et de missiles.

Sur le plan de la politique étrangère, les entretiens ont fait ressortir les vues communes des deux gouvernements en ce qui concerne la recherche d'une solution au problème du Proche-Orient, notamment par l'application de la résolution du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967[7]. Il a été réaffirmé, de part et d'autre, que rien ne saurait être réglé par des mesures unilatérales et l'espoir a été exprimé que les efforts de tous pourraient être conjugués au sein de l'Organisation des Nations unies.

Mais c'est principalement sur les questions économiques qu'ont porté les conversations, les deux gouvernements ayant constaté qu'il était possible et souhaitable de développer les relations franco-libyennes dans ce domaine. Un accord pétrolier a été signé[8] entre le gouvernement libyen et les sociétés

[1] Georges Pompidou est le Premier ministre français depuis le 16 avril 1962.

[2] Maurice Couve de Murville, diplomate français, est ministre des Affaires étrangères depuis le 1er juin 1958.

[3] Olivier Guichard est ministre de l'Industrie depuis avril 1967.

[4] La société nationale des pétroles d'Aquitaine (SNPA) exploite à Lacq, près de Pau (Pyrénées Atlantiques) un gisement de gaz naturel et fait fonctionner une usine de séparation du soufre qui est un sous-produit du gaz.

[5] Sud-Aviation est la société nationale française de construction d'avions ; ses usines sont à Toulouse.

[6] Brétigny-sur-Orge (Essonne) est un centre d'essais en vol de l'armée de l'Air.

[7] La résolution n° 242 (1967) du Conseil de sécurité votée le 22 novembre 1967 affirme que l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient requiert l'application de deux principes : d'un part le retrait des territoires occupés lors du récent conflit, d'autre part la cessation de la belligérance, la reconnaissance de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État, le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Elle affirme en outre la nécessité de garantir la liberté de navigation sur les voies d'eau internationales de la région (du Moyen-Orient) et de réaliser un juste règlement du problème des réfugiés. Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 266.

[8] Le protocole signé le 4 avril 1968 à Paris entre le gouvernement libyen et les sociétés pétrolières françaises ERAP et SNPA fait appel à la formule d'association en participation devenue courante au Moyen-Orient mais à laquelle la Libye recourt pour la première fois. À la suite de la signature de ce protocole le gouvernement libyen promulgue le 20 avril 1968 une loi créant la société nationale libyenne des pétroles.

françaises ERAP[1] et SNPA[2], fondé sur la coopération entre celles-ci et la compagnie nationale libyenne qui vient d'être créée. D'autre part, la participation d'entreprises françaises à la création d'une industrie pétrochimique en Libye a été évoquée.

Sur le plan des relations culturelles, il a été entendu que s'ouvrirait prochainement la négociation d'un accord général de coopération, prévoyant notamment la mise sur pied d'un lycée franco-libyen. Les deux gouvernements ont examiné d'autre part les réalisations existantes en matière de coopération technique dans le domaine de l'aviation civile, dans la perspective d'un engagement d'Air France à maintenir pendant une assez longue durée son assistance à la KLA[3]. Il a été décidé qu'une mission française de médecins militaires se rendrait prochainement en Libye pour y étudier la mise sur pied éventuelle de deux hôpitaux équipés par la France. Enfin, les diverses possibilités d'extension de la coopération ont été passées en revue dans les domaines hydrologique, minéralogique et de la télévision.

À tous les niveaux, les conversations se sont déroulées dans une atmosphère de compréhension mutuelle et seront poursuivies par l'entremise des ambassades et de missions techniques. À l'issue de sa visite, M. Baccouche a invité M. Pompidou à se rendre en visite officielle à Tripoli. Le Premier ministre a accepté le principe de ce déplacement.

(Afrique du Nord, Libye, Relations avec la France, Voyage de M. Baccouche à Paris, LY-6-3)

[1] ERAP : entreprise (française) de recherches et d'activités pétrolières, créée en 1966, a pour mission de créer une industrie pétrolière indépendante sans aucune aide de l'État, aussi bien financière que technique. Elle doit superviser toute la recherche en France.

[2] SNPA : La Société nationale des pétroles d'Aquitaine est créée en 1941 pour superviser toutes les prospections de pétrole, surtout dans la partie sud-ouest de la France. En 1951, la SNPA découvre à Lacq un gisement d'abord de pétrole puis de gaz.

[3] KLA : *Kingdom of Libya Airlines*, est la compagnie aérienne libyenne. L'achat d'une cinquième *caravelle* est envisagé.

237

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2103 à 2109.
Diffusion réservée.

Washington, 11 avril 1968.

(*Reçu* : le 12, 02 h. 00).

J'ai rendu le 11 avril au général Rabin[1], ambassadeur d'Israël, la visite qu'il m'avait faite au moment de son arrivée (mon télégramme n° 1522-33)[2].

L'ambassadeur d'Israël m'a dit combien l'on était soucieux dans son pays du sort que nous entendions réserver aux 50 *Mirage* commandés par Israël[3] et pour lesquels 50 millions de dollars avaient été payés. Depuis la visite à Paris du général Tsur on avait peu d'espoir que ces avions puissent être dans un délai prévisible livrés à Israël. Le bruit courait pourtant dans la presse que nous étions prêts à les céder à l'Irak et le général Rabin croyait se souvenir d'un récent rapport de M. Eytan à ce sujet.

S'il devait en être ainsi, Israël serait obligé de se retourner vers les États-Unis et de demander cette fois avec beaucoup de chances de succès la livraison d'avions *Phantom*. Le général Rabin, pour sa part, le regrettait car, m'a-t-il dit, son pays n'a pas le désir de tomber par trop sous l'influence américaine.

L'affaire est d'autant plus urgente, m'a dit l'ambassadeur d'Israël, que les Russes ont maintenant livré aux pays arabes plus de 300 avions dont 120 *MIG 21*. La proportion des avions supersoniques entre les deux camps est donc dans une proportion de 1 à 5 aux dépens d'Israël.

J'ai répondu au général Rabin que dans l'état présent de mes informations, nulle décision en ce genre n'avait été annoncée du côté français. Si des négociations se poursuivaient avec l'Irak, elles portaient probablement sur des avions à construire qui ne pourraient être livrés avant de longs délais.

Étant donné que cette affaire vient de reparaître dans la presse et risque d'envenimer à nouveau les rapports franco-américains, je vous serais reconnaissant de toutes informations que vous pourriez me donner à ce sujet.

[1] Le général Yitzhak Rabin, militaire et homme politique israélien. Chef d'État-major de Tsahal depuis janvier 1964. Il en a fait la force capable de remporter la victoire en six jours contre les armées arabes. À la retraite au début de 1968, il est nommé ambassadeur à Washington en mars de cette même année.

[2] Dans ce télégramme non repris du 15 mars 1968 rapportant l'entretien qu'ont eu la veille, l'ambassadeur de France et le nouvel ambassadeur d'Israël, ce dernier a fait l'éloge du matériel militaire français et de son importance décisive dans les combats du mois de juin 1967. Il a exposé ensuite les problèmes à régler avant que la résolution 242 du Conseil de sécurité puisse être mise en pratique : Israël entendait en effet obtenir des engagements fermes des pays arabes avant de consentir à abandonner les gages qu'il tenait de sa victoire.

[3] Voir également ci-dessus le télégramme nos 379 à 388 de Washington en date du 18 janvier 1968.

Au cours de notre conversation le 11 avril, le général Rabin s'est vivement plaint des raids terroristes effectués de Jordanie contre le territoire d'Israël. Je lui ai fait remarquer que ces raids avaient servi de prétexte à des actions militaires d'Israël contre la Jordanie que nous ne pouvions approuver et qui d'ailleurs avaient été condamnées à l'unanimité par le Conseil de sécurité.

L'ambassadeur d'Israël m'a répondu que bien entendu le roi Hussein n'était pour rien dans cette affaire mais qu'il était malheureusement dépassé par les événements. L'État-major des terroristes s'était déplacé de Syrie en Jordanie près des frontières d'Israël et son gouvernement avait été obligé de riposter.

Le président Nasser est lui-même beaucoup plus prudent et aucun terroriste arabe n'est autorisé à franchir le canal. Quant aux Libanais, ils mettent purement et simplement en prison tous ceux qui essaient de transiter par leur territoire. Aucun raid ne vient non plus de Syrie. L'affaire est donc entre Israël et un pays, la Jordanie, qui n'est plus gouverné.

Quant aux Russes, le général Rabin estime qu'ils ont tout intérêt à prolonger la tension. Ils ont fourni aux États arabes d'après lui, cinq fois plus de matériel de guerre, au moins en ce qui concerne les avions, qu'ils n'en ont jamais fourni au Vietnam du Nord. La région du Moyen-Orient est donc, d'après lui, le territoire où s'exerce le plus la menace russe.

(Collection des télégrammes, Washington, 1968)

238

M. Honoré, Consul général de France à Lourenço Marques
à M. Tricornot de Rose, Ambassadeur de France à Lisbonne.

D. n° 40[1]. *Lourenço Marques, 11 avril 1968.*

De Cabora Bassa

La décision des autorités de Lisbonne de reporter au 12 juin le moment où sera rendu public le choix à intervenir concernant le grand projet de Cabora Bassa[2] a peu surpris les observateurs locaux.

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *de Cabora Bassa*. Le barrage de Cabora Bassa, qui doit être construit sur le fleuve Zambèze, dans la province de Tete, au Mozambique, est le plus grand projet hydroélectrique d'Afrique. Sa puissance de 1600 mégawatts (mw) pour la première tranche, pourra être portée à 3600 mw. Ce barrage fournirait de l'énergie hydroélectrique pour le développement industriel local et l'exportation vers l'Afrique du Sud, ainsi que l'eau nécessaire pour un projet d'irrigation couvrant 1,5 million d'hectares. Son entrée en service est prévue pour 1974. Le montant des travaux est évalué à 7 milliards d'escudos, soit un milliard trois cent millions de francs.

[2] Le cahier des charges de l'ensemble de l'ouvrage de Cabora Bassa a été remis aux groupes étrangers intéressés le 10 novembre 1967. À la mi-mars 1968, cinq consortiums, réunissant diverses entreprises portugaises, françaises, italiennes, suisses, allemandes, britanniques, américaines,

Ceux-ci ne sont certes pas en mesure de porter un jugement qualifié sur le degré de bien-fondé de la raison technique mise en avant pour ce renvoi. Mais dans l'ensemble, ils inclineraient à penser que l'intention principale qui a inspiré cette décision a été de disposer de deux mois supplémentaires avant d'arrêter un choix dont on sait officiellement qu'il sera largement influencé par d'éventuelles considérations politiques.

Au moment où les opérations de guérilla connaissent un renouveau d'activité au nord du Mozambique (de Cap Delgado à Tete)[1] et où l'on perçoit un certain remue-ménage politique dans les rangs de la subversion (fermeture de l'institut de Mme Janet Mondlane à Dar es-Salaam[2] ; création de l'Union nationale africaine de Rumbézie – UNAF – au Malawi[3] ; appréhensions concernant la possibilité d'un déclenchement prochain d'actes de sabotages « au sud du Save », il tombe sous le sens que les Portugais sont conduits à examiner « globalement » la situation et la menace qui s'exerce contre le Mozambique à partir de certains territoires voisins.

Les deux mille trois cents kilomètres de côte de cette province sur l'océan Indien et le voisinage pernicieux de Zanzibar, de la Tanzanie et peut-être, un jour, de la Zambie sont autant de facteurs qui engagent à mesurer les conséquences que pourrait impliquer pour le Mozambique l'évolution actuelle des choses dans le Sud-Est asiatique. La part croissante que prennent depuis quelques années les instructeurs cubains dans l'organisation des subversions africaines est une invitation très directe à ne pas sous-estime combien pourrait être importante, en armes et en personnel de qualité, les moyens qu'un règlement au Vietnam rendrait possibles pour la guérilla.

Il est évident que de telles supputations sont valables pour l'Afrique australe considérée dans son ensemble ; et leur actualité se trouve encore

suédoises, sud-africaines et japonaises, ont déposé à Lisbonne des soumissions relatives à l'exécution de la phase préliminaire des travaux (la déviation du cours du fleuve), soit un investissement de l'ordre de 75 millions d'escudos. À cette même date, trois de ces consortiums ont également déposé des soumissions relatives à l'exécution de la première phase (construction du barrage et de la première centrale souterraine et son équipement) qui représente un investissement de quelque 7 milliards d'escudos. Se reporter au télégramme de Lisbonne n°s 47 et 48 du 13 mars 1968, donnant les résultats du dépouillement de ces offres, non publié.

[1] Une brusque et violente poussée de la guérilla mozambicaine s'est produite au cours du premier trimestre de 1968, dans le secteur maconde. Avec des effectifs et un armement accru il s'agit d'une manœuvre de diversion permettant au Frelimo (Frente de Libertaçao de Moçambique/Front de libération du Mozambique) de faire passer des effectifs de la rivière Rovuma vers la périphérie du district de Tete (Frontière zambienne) sans que l'opération soit perçue par les forces armées portugaises. Dans le secteur de Tete, les forces du Frelimo peuvent être évaluées à quelques centaines de combattants. Le 8 mars, trois cents guérilleros réussissent à traverser la frontière zambienne et à s'introduire en direction de Cabora Bassa.

[2] L'institut mozambicain de Dar es-Salaam a été fondé en 1964 par Eduardo Mondlane en vue de former les cadres nécessaires au Mozambique libéré. La directrice en est Madame Janet Mondlane. La direction, placée devant le problème du divorce entre les militants de base et les « intellectuels » du parti doit fermer l'Institut en mars 1968 et envoyer les élèves rejoindre les camps d'entraînement, faute de quoi ils seraient dirigés vers les centres d'hébergement pour réfugiés. Se reporter à la dépêche de Dar es-Salaam n° 198/Al du 26 mars 1968, non reproduite, retraçant les *Activités du Frelimo*.

[3] Se reporter à la note publiée en annexe.

renforcée par la récente indépendance de Maurice[1], la fermeture de Suez[2] et le départ britannique d'Aden[3].

Tous ces éléments pris ensemble sont de nature, peut-on penser (et tel est le sentiment dans les milieux locaux) à faire souhaiter, du côté portugais, d'y voir un peu plus clair dans la position actuelle des États-Unis concernant les choses de l'Afrique au sud du 10e parallèle. Deux mois supplémentaires sont un délai bien court en regard d'une telle question. Mais tout va si vite actuellement que l'on comprend aisément qu'un ultime atermoiement puisse être jugé nécessaire avant de lever une option aussi importante – et aussi polyvalente – que Cabora Bassa.

La correspondance de ce poste a maintes fois souligné depuis trois ans l'acuité exceptionnelle avec laquelle les milieux politiques locaux – à l'image évidemment de ceux de Lisbonne – ont inlassablement scruté l'horizon en direction du colosse américain, dans l'espoir qu'un indice finirait par être décelé, qui laisserait espérer une novation dans la façon dont certains problèmes africains sont évalués à Washington. Si aucun signe formel n'est apparu jusqu'à ce jour, il demeure que quelques faits politiques majeurs viennent de se produire coup sur coup sur le plan international (Or[4] ; Luther King[5] ; Vietnam[6]) qui sont autant de motifs pour chacun – petit ou grand et où qu'il soit – de réévaluer son jeu.

Certaines indications, rapportées dans une toute récente correspondance de l'ambassade (355/DE du 17 mars 1968) donnent, semble-t-il, un commencement de justification aux supputations dont il est fait état ci-dessus.

(Direction d'Afrique-Levant, Mozambique, 1968)

[1] Le 12 mars 1968.

[2] Le 6 juin 1967.

[3] Le Sud-Yémen accède à l'indépendance le 29 novembre 1967 et prend Aden pour capitale.

[4] Constitué à la fin de l'année 1961, le *pool* de l'or réunit huit pays (États-Unis, Grande-Bretagne, République fédérale d'Allemagne, France, Italie, Belgique, Pays-Bas et Suisse), décidés à contrôler et stabiliser le cours du métal précieux sur les marchés. Les huit banques centrales constituent un fonds doté de 270 millions de dollars pour permettre à la Banque d'Angleterre d'intervenir sur les marchés des changes dès que l'or s'écarte des 35 $ l'once. Le 4 février 1965, le général de Gaulle dénonce le privilège des États-Unis « à s'endetter gratuitement vis-à-vis de l'étranger ». La Banque de France décide de convertir ses avoirs libellés en dollars en or et ne conserve à la fin de 1967 qu'un peu moins de 900 millions de dollars. En novembre 1967, la Banque de France rend public son retrait du *pool* de l'or, effectif depuis juin 1967. De l'automne 1967 à mars 1968, le *pool* perd plus de 2 000 tonnes de métal précieux, débordé, il est contraint de demander la fermeture du marché londonien entre le 15 mars et le 1er avril. À sa réouverture, un double marché fonctionne, un officiel réservé aux banques centrales, un libre où l'or fluctue en fonction de l'offre et de la demande.

[5] Le révérend américain, Martin Luther King, né à Atlanta le 15 janvier 1929, est assassiné à Memphis le 4 avril 1968.

[6] Allusion à l'offensive du Têt qui débute le 31 janvier 1968 et à ses conséquences. Le 31 mars, dans un discours radio-télévisé, le président américain Johnson s'engage à ne pas intensifier les opérations et propose des négociations au Nord-Vietnam. Il promet de limiter la zone des bombardements aériens à l'extrémité méridionale de la République démocratique du Vietnam et annonce qu'il ne sollicitera pas de nouveau mandat.

ANNEXE

NOTE DE L'AUTEUR DU DOCUMENT

Confidentiel – À protéger. « Ma dépêche n° 56/AL du 22 février 1968 « *a.s.* des informations du *Monde* concernant le Nord du Mozambique »[1] évoquait la création d'un nouveau mouvement de libération anti-portugais, le Zanvuma. Cette correspondance signalait que le Zanvuma correspondait à un double schisme, au sein du Frelimo et du Coremo (Comité révolutionnaire du Mozambique), son but étant de libérer (dans un esprit séparatiste par rapport au reste du Mozambique) l'espace compris entre la frontière de Tanzanie (Rovuma) et le fleuve Zambèze.

Une dépêche partira par la prochaine valise qui donnera toutes indications quant aux développements intervenus depuis six semaines concernant cette question.

Le Zanvuma a désormais pris le nom d'Union nationale africaine de Rumbezie (UNAR)[2]. Ses objectifs sont ceux indiqués dans la dépêche citée ci-dessus. Son siège est fixé à Limbe, au Malawi. M. Banda héberge le nouveau mouvement dans un style très prudent (dont s'accommodent, ai-je cru comprendre, les Portugais). Le Président malawite a évité tous contacts personnels avec les chefs de l'UNAR mais il a désigné un de ses ministres, M. Mwalo, pour « entretenir le contact ».

La propagande de l'UNAR tire à boulets rouges contre le Frelimo et contre M. Mondlane ; ce dernier étant accusé de faire battre les gens du Nord au profit de ceux du Sud.

Ce sont, semble-t-il, ces attaques qui ont incité récemment M. Mondlane à annoncer à Dar es-Salaam « l'ouverture d'un nouveau champ opérationnel du Frelimo dans le district de Tete. En fait, il s'agit surtout de propagande jusqu'ici et une action menée ces derniers jours par le Frelimo dans le secteur a essentiellement valeur d'alibi.

Les récentes dispositions prises à Lourenço Marques et Beira, en prévision d'une éventuelle campagne de sabotage économique (ma communication du 29 février 1968) sont une réaction indirecte de précaution. Les Portugais redoutent en effet que M. Mondlane entreprenne de démontrer, pour les besoins de sa propagande, que « le Sud se bat lui aussi ».

Quant aux ennuis de Mme Janet Mondlane, qui a dû fermer son institut, les renseignements que j'ai obtenus ici confirment les indications données par notre ambassadeur à Dar es-Salaam dans sa dépêche n° 198/AL du 26 mars 1968[3]. Le malaise est l'effet de l'opposition existant entre les embusqués et les combattants ; entre les hommes du Sud et ceux du Nord ; entre l'équipe Mondlane (et ses Makondes) et ses opposants ».

[1] Voir le quotidien *Le Monde* du 17 février 1968, faisant état des maquisards tués et capturés par les troupes portugaises en janvier 1968 dans le nord du pays.

[2] Se reporter à la dépêche de Lourenço Marques n° 54 du 25 avril 1968, intitulée : *de l'UNAR et de la « Rumbézie »*, non publiée, transmettant le programme de la nouvelle organisation politique qui vient de se créer pour libérer le nord du Mozambique par des moyens pacifiques.

[3] La dépêche de Dar es-Salaam n° 198/AL du 26 mars 1968 décrit les *activités du Frelimo* qui dispose en Tanzanie d'une organisation politico-militaire importante, de camps où les guérilleros s'entraînent sous la conduite d'instructeurs chinois et cubains, quelques-uns ont été formés en Chine même. Un portrait de la personnalité de M. Mondlane, président du Frelimo, est brièvement brossé et les rivalités soulignées au sein du mouvement.

239

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2166 à 2174. *Washington, 15 avril 1968.*

(*Reçu* : 20 h. 50).

Vietnam

je devais avoir aujourd'hui, 15 avril, un entretien avec M. William Bundy[1], mais en raison de son départ avancé pour Honolulu[2] où il accompagne le Président de la conférence américano-sud-coréenne, il avait chargé le sous-secrétaire d'État adjoint pour l'Extrême-Orient de me recevoir.

La conversation avec M. Habib, qui s'occupe exclusivement de l'affaire vietnamienne, a porté aussitôt sur les échanges en cours entre Washington et Hanoï en vue de se mettre d'accord sur le lieu des premiers contacts. Sur ce point, mon interlocuteur m'a remis le texte d'une déclaration que je transmets sous les numéros suivants et qui avait été faite le 12 avril à des journalistes par M. Katzenbach[3]. Selon les règles de ce genre de rencontres périodiques de hauts fonctionnaires avec des représentants de la presse, le secrétaire d'État adjoint n'avait pas été nommément cité.

M. Habib a attiré mon attention sur le paragraphe selon lequel, quand les États-Unis avaient fait savoir dans le passé qu'ils étaient prêts à envoyer leurs représentants n'importe où et n'importe quand pour parler de la paix avec le Nord-Vietnam, ils présumaient qu'Hanoï préférerait des contacts secrets, à l'abri de toute publicité. Mais la situation avait changé du fait qu'Hanoï avait attiré l'attention de l'opinion mondiale sur le choix d'un lieu de rencontre. C'est pourquoi, a précisé M. Habib, Washington s'était estimé en droit d'énoncer les critères qui, de son point de vue, devraient présider au choix du site : les deux pays doivent y avoir une représentation. Le gouvernement hôte ne doit, de plus, avoir appuyé aucun des deux camps engagés dans la guerre du Vietnam.

Mon interlocuteur a rappelé de lui-même qu'en fin 1966 il avait bien été accepté du côté américain de rencontrer les Nord-Vietnamiens à Varsovie – projet qui devait avorter – mais précisément cette tentative avait été

[1] William Putman Bundy, haut fonctionnaire américain, adjoint au secrétaire à la Défense pour les Affaires de sécurité en 1963 puis adjoint au secrétaire d'État pour les Affaires d'Extrême-orient depuis 1965. À ne pas confondre avec son frère McGeorge Bundy, professeur à Harvard et assistant spécial du Président des États-Unis pour les Affaires de sécurité depuis 1961.

[2] Cette réunion américano-sud-coréenne ne doit pas être confondue avec la conférence qui sera organisée au même endroit du 12 au 20 juillet 1968 et réunira Sud-Vietnamiens et Américains avec leurs alliés dans le conflit du Vietnam. Voir à ce propos *D.D.F*, 1968-II.

[3] Nicolas de Belleville Katzenbach, juriste et homme politique américain, professeur de droit à l'université de Yale puis de Chicago, adjoint à l'Attorney général puis Attorney général à partir de 1965.

conduite secrètement de part et d'autre, ce qui n'était pas le cas maintenant. Elle avait d'ailleurs avorté parce que les Polonais avaient rendu la chose publique.

En ce qui concerne les lieux de rencontre proposés jusqu'ici, M. Habib m'a confirmé que, du côté américain, les suggestions s'étaient limitées à Genève, au premier stade, puis New Delhi, Djakarta, Rangoun et Vientiane, et du nord-vietnamien, à Phnom Penh puis à Varsovie.

Au stade actuel, Washington a soumis à nouveau à Hanoï la liste des quatre villes asiatiques, considérant que le message nord-vietnamien proposant Varsovie ne répondait pas sur ce point.

Mon interlocuteur ne s'est pas dit inquiet du fait de ces délais, mais d'après lui Washington ne peut faire rien d'autre que d'attendre la réponse de Hanoï. « La balle est dans leur camp » a-t-il ajouté.

En ce qui concerne la situation politique au Sud-Vietnam, M. Bunker, lors de ses récents entretiens avec le Président, s'était montré d'un optimisme mesuré. Selon lui, l'offensive du Têt avait entraîné une amélioration des relations entre les généraux Thieu et Ky. De même, les rapports entre les divers groupes et factions s'étaient détendus. Il en résultait un plus grand degré d'unité que par le passé. M. Habib reconnaissait cependant de lui-même qu'il s'agissait là de la situation actuelle, mais que cette amélioration pouvait être remise en question par des facteurs difficiles à prévoir. Il a fait valoir que le président Thieu avait été capable de décréter des mesures de mobilisation et de remplacer des chefs militaires corrompus ou inefficaces. D'autre part, l'assemblée se montrait maintenant disposée à coopérer avec l'exécutif.

Les réactions du gouvernement de Saigon aux événements déclenchés par le discours du président Johnson du 31 mars n'inquiétaient pas Washington, selon mon interlocuteur. Il y avait eu des consultations entre les deux gouvernements. L'attitude des généraux Thieu et Ky, telle qu'elle se reflétait dans certaines déclarations, était « attendue et normale ». Mais Saigon ne créait pas de difficultés au sujet de la ligne d'action définie dans le discours présidentiel du 31 mars, non plus que dans la recherche des premiers contacts.

(Collection des télégrammes, Washington, 1968)

240

M. PONS, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 392 à 400. *Bucarest, 16 avril 1968.*

La Roumanie et les événements de Prague et de Varsovie.

Ce qui se passe en Tchécoslovaquie[1] et en Pologne[2] n'obtient qu'une place très mesurée dans la presse locale. On pourrait donc être tenté de penser que l'opinion publique n'en est que médiocrement informée si les journaux d'Occident et particulièrement de France ne parvenaient pas ici, même s'ils sont en nombre limité (*Le Monde* 1 600 exemplaires) et si l'écoute des radios étrangères n'était aussi largement répandue dans la population. À défaut de réaction de la presse, force est donc de se cantonner à l'analyse des déclarations officielles. Jusqu'à ce jour, elles n'ont donné qu'un éclairage indirect aux événements de Prague et de Varsovie, et ce n'est que par un large détour qu'on peut saisir entre elles un certain lien.

C'est ainsi qu'on peut voir dans les récentes déclarations de M. Ceausescu au comité central, les 22 et 23 mars[3], une solennelle réaffirmation d'orthodoxie démocrate socialiste qui n'est sans doute pas étrangère à la nouvelle orientation du comité central de Prague. Le secrétaire général du parti[4] a souligné que les importantes décisions de ces derniers mois, réforme de la direction économique, réforme territoriale[5] et tout récemment réforme du code pénal, avaient été largement discutées dans les masses populaires. L'association étroite de tous les travailleurs, ouvriers, paysans et intellectuels aux décisions du parti était une des préoccupations fondamentales des

[1] Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe orientale au Département du 16 février 1968, publiée ci-dessus, analysant la crise politique en Tchécoslovaquie.

[2] Allusion aux manifestations estudiantines des 8, 9, 11 et 12 mars 1968 à Varsovie et dans plusieurs villes de province. Sur ce bouillonnement qui agite la Pologne, se référer à la note de la sous-direction d'Europe orientale au Département du 20 février 1968, analysant la situation intérieure en Pologne et la position de M. Gomulka, ainsi qu'au télégramme de Varsovie nos 527 à 533 du 10 avril 1968, reproduits ci-dessus.

[3] Les 21 et 22 mars 1968 s'est tenu à Bucarest un plenum élargi du comité central du parti communiste roumain (PCR) consacré aux problèmes soulevés par l'application de la réorganisation territoriale et administrative en présence des premiers secrétaires des organisations départementales du parti et des vice-présidents des conseils populaires départementaux. Nicolae Ceausescu a prononcé un long discours au cours duquel furent abordés les sujets suivants : le parti et la démocratie socialiste ; l'« *aggiornamento* » du travail de propagande ; la réorganisation territoriale et administrative ; les problèmes internationaux. Se référer à la dépêche de Bucarest n° 93/EU du 26 mars 1968, non publiée, transmettant également la traduction de l'article paru dans *Scînteia* (organe du PCR) du 23 mars 1968.

[4] Nicolae Ceausescu, secrétaire général du PCR, est élu président du Conseil d'État de la République socialiste de Roumanie lors de la conférence nationale du parti du 6 décembre 1967.

[5] Les principaux caractères de la nouvelle organisation territoriale sont exposés dans la dépêche de Bucarest n° 23/EU du 16 janvier 1968, non reprise. Cette nouvelle organisation a été adoptée lors de la session extraordinaire de la Grande Assemblée nationale, le 15 février 1968.

dirigeants. Dans la pratique tous les citoyens avaient leur mot à dire. Des réunions étaient organisées au sein du parti, et les colonnes de la presse étaient ouvertes à tous. Aucune décision définitive n'était arrêtée qui n'ait été entérinée par l'accord populaire.

Il en est, en réalité, de la consultation populaire, comme du contrôle parlementaire à l'Assemblée nationale : nul député n'a jamais eu la moindre tentation de voter contre les propositions du gouvernement. Au sein du peuple, nulle voix hostile au parti ou à l'État ne se fait entendre. Seuls les thuriféraires sont admis à apporter leur pierre à l'édifice. C'est ainsi par exemple que la réforme du code pénal a été approuvée par un article émanant du président du Tribunal suprême[1], et ce matin même, par un juge inconnu du même tribunal. Il serait étrange que ces auteurs qui, par hypothèse, ont été étroitement associés à la réforme, aient d'autres tentations que celles de la voir aboutir.

Le poids du contrôle policier est loin de s'atténuer, contrairement à l'opinion qu'on se forme trop volontiers dans le monde occidental. De nouvelles consignes viennent d'être récemment données à la population par l'intermédiaire de la Sécurité, renouvelant les mises en garde aux intellectuels, aux professeurs, aux artistes, aux étudiants, contre la fréquentation des étrangers. S'agit-il seulement des étrangers occidentaux ? On peut en douter. À Iassy, le mois dernier, des étudiants s'étaient réunis en un cénacle, et ils avaient élaboré un projet de manifeste qui s'intitulait symboliquement : non. Ils s'élevaient contre la mainmise du pouvoir sur les artistes et les unions d'écrivains.

La Sécurité en a été informée immédiatement par un dénonciateur et le recteur s'est vu demander s'il savait ce qui se passait chez lui, et si les réfractaires se croyaient, véritablement ici, ou en Pologne ou en Tchécoslovaquie. Le projet a été étouffé dans l'œuf.

Notre collègue polonais, M. Ocheduszko[2], nouvellement arrivé ici, se répand en propos amers contre la manie du secret dont ce régime s'entoure, contre les obstacles qu'on lui oppose pour rencontrer tel ou tel personnage du comité central, et contre les barrières dressées ici entre les citoyens roumains et le corps diplomatique. Il est donc clair que les représentants des partis frères ne sont pas épargnés par les mesures de ségrégation appliquées systématiquement à la population.

Presse asservie, jeunesse passive, *intelligentsia* endormie ou muselée, église entre les mains du pouvoir, on ne voit guère d'où viendrait l'appel à la liberté. Il est vrai que ce pays, contrairement à la Tchécoslovaquie, n'a jamais connu dans son histoire de démocratie authentique.

Courageuse dans son opposition à l'impérialisme russe, heureuse jusqu'ici dans ses efforts de désatellisation, la Roumanie a maintenant trouvé ses

[1] Le président de la Cour Suprême de Justice est M. Emilian Nucescu depuis mars 1967.

[2] M. Jaromir Ocheduszko, entré au ministère polonais des Affaires étrangères en 1945, est premier conseiller près l'ambassade de Pologne à Paris en 1959 et, depuis 1965, sous-directeur du Département IV (Europe occidentale) au ministère des Affaires étrangères, jusqu'à sa nomination comme ambassadeur à Bucarest le 20 janvier 1968.

limites. Il sera très intéressant, lors du voyage du général de Gaulle[1], d'essayer d'apprendre sur quels chemins elle compte s'engager. La solitude la guette, et son principal souci paraît être en ce moment de se préserver des grands courants de libéralisme qui agitent le monde communiste.

(Europe, Roumanie, Politique intérieure, 29-3-1, 1968)

241

M. Curien, Ambassadeur de France à Brazzaville,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 203 à 212. *Brazzaville, 17 avril 1968.*

(*Reçu* : 17 h. 40).

Au bout d'un mois de séjour au Congo[2], je pense pouvoir résumer comme suit mes premières observations.

1. Le président Massembat-Debat[3] poursuit son effort de stabilisation et assoit progressivement son autorité. Les villes sont calmes. Les jeunesses révolutionnaires, moins nombreuses qu'autrefois, ne sortent guère de leurs casernes. Le Président et ses ministres font des tournées systématiques dans les provinces dont on pouvait se demander ces années dernières si elles recevaient les consignes du gouvernement. Circonspect au naturel, mesuré dans ses conversations, M. Massemba-Debat parle vigoureusement à la foule, dialogue avec elle et entraîne son adhésion. Ses ministres, si j'en juge par leurs propos, subissent son ascendant. Le ministre de l'Intérieur[4] et le secrétaire d'État à la Défense[5] notamment lui sont, semble-t-il, dévoués sans réserve.

Des facteurs d'instabilité subsistent néanmoins. Rien ne permet de penser que les hommes écartés du pouvoir en janvier dernier[6] aient renoncé à

[1] Du 14 au 18 mai 1968.

[2] M. Gilles Curien, ancien directeur du cabinet du secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération (1967-1968) est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, haut représentant à Brazzaville le 16 mars 1968. Il présente ses lettres de créance au Président Massembat-Debat le 13 avril 1968. Gilles Curien n'est pas un inconnu pour les Congolais puisqu'il a accompagné M. Yvon Bourges à Brazzaville au mois d'octobre 1967.

[3] Alphonse Massembat-Debat est président de la République du Congo (Brazzaville), chef du gouvernement chargé de la Défense nationale depuis le 24 décembre 1963.

[4] M. Michel Bindi, ancien préfet du Kouilou Niari, ancien directeur de la Sûreté est ministre de l'Intérieur depuis le 12 janvier 1968.

[5] Le lieutenant Poignet est secrétaire d'État à la présidence chargé de la Défense nationale depuis le 12 janvier 1968.

[6] Le 12 janvier 1968, le chef de l'État procède à un important remaniement ministériel, d'où sont écartés les éléments les plus révolutionnaires : MM. Ambroise Noumazalay, Premier ministre et ministre du Plan depuis le 6 mai 1966, et Claude Da Costa, ancien ministre de la Reconstruction nationale, deuxième secrétaire du bureau politique du MNR (Mouvement national révolutionnaire). Le poste de Premier ministre est assumé par le Président lui-même.

toute ambition. La masse des jeunes gens sous-employés ou inemployés reste disponible pour des agitateurs. La confédération des syndicats où l'extrême gauche demeure active, peut aisément mettre le gouvernement en difficulté, ne serait-ce qu'en déclenchant des grèves dans le secteur public où les salaires sont bloqués, tandis que le coût de la vie s'est fortement accru. L'approche des élections de décembre, dont la procédure n'est pas arrêtée, est propice aux intrigues.

2. La vie économique présente le même mélange de bons signes et d'aléas.

La population ne paraît pas misérable. Les marchés sont approvisionnés. Les grandes entreprises privées sont prospères. Des industries nouvelles (sucrerie, cimenterie) commencent à produire. En 1970, les exportations de potasse de Holle seront de taille à couvrir le déficit actuel de la balance commerciale. La production de bois peut s'accroître.

Malheureusement, le secteur nationalisé est mal géré. Les commerçants européens n'investissent guère par crainte de la socialisation. Les récents événements qui ont affecté l'UDEAC[1] jettent le trouble dans les projets, font craindre des difficultés à l'exportation vers le Tchad et la RCA et paralysent davantage les investisseurs.

3. Affirmé déjà, fragile encore, l'État congolais est particulièrement attentif à préserver sa personnalité et à protéger son indépendance. Fier de sa jeunesse scolarisée à près de cent pour cent conscient d'avoir une administration qui compte des éléments de valeur, frotté à un certain exercice de l'analyse marxiste, le Congo se sent différent de ses voisins. Admirant les ressources et la masse du Congo-Kinshasa, il redoute son attraction, surtout pour l'avenir. On rappelle ici, comme un avertissement. La phrase de Lumumba[2] parlant du Congo-Brazzaville : « Je ferai de ce territoire la

[1] UDEAC ou Union douanière et économique de l'Afrique centrale, réunissant le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo, le Gabon et le Tchad, a été créée par le traité de Brazzaville du 8 décembre 1964. Inspirée du modèle de la Communauté économique européenne, l'UDEAC a pour vocation de créer un grand marché régional avec harmonisation des politiques économique et monétaire au sein de la zone, protection tarifaire et politique commerciale commune. Après quelques années d'existence le Tchad et la République centrafricaine constatent que l'Union a essentiellement profité aux États côtiers et que le développement des échanges entre ses membres a été bénéfique avant tout au Congo, au Gabon et surtout au Cameroun. Les États mécontents du fonctionnement de l'Union : le Congo-Kinshasa, la République centrafricaine et le Tchad, dont les présidents se réunissent à Bangui le 2 février 1968, déclarent la création des États-Unis d'Afrique centrale (EUAC). La Charte de l'Union est signée le 2 avril. Le 13 avril, le président Bokassa réaffirme sa volonté de rester au sein de l'UDEAC, mais le 22 avril, le président tchadien, M. Tombalbaye, annonce à Bangui que le président Bokassa et lui-même ont remis leur démission de l'UDEAC.

[2] Patrice Émery Lumumba (1925-1961) devient le 23 juin 1960 le Premier ministre du Congo (ex-belge) indépendant. En septembre 1960, le président Joseph Kasavubu le révoque ainsi que les ministres nationalistes. Suite à un coup d'État, Joseph Désiré Mobutu prend le pouvoir, et assigne à résidence les dirigeants congolais. En décembre 1960, Lumumba tente de gagner Stanleyville, région où il a de nombreux partisans. Il est arrêté à Mweka, transféré au camp militaire de Thysville sur ordre de Mobutu. Le 17 janvier 1961, Lumumba, et deux autres Congolais, sont conduits par avion à Elisabethville, au Katanga, et livrés aux autorités locales. Il est assassiné le jour même.

septième de mes provinces ». Ces jours derniers encore, en marquant sa fidélité à l'UDEAC malgré les risques encourus par ses exportations, le Congo a voulu choisir le parti qui garantissait le mieux sa liberté d'action. Le voudra-t-il toujours ?

4. Pour consolider ses structures et garder le goût d'être lui-même, le Congo a besoin d'une aide. Elle ne viendra pas d'un afflux de capitaux privés comme ce peut être le cas pour le Gabon, ni de la Chine que le présent régime, d'ailleurs, ne sollicite pas inconsidérément, ni de Cuba ou de la RAU qui s'effacent. Les organismes internationaux maintiendront leur effort, mais ne le développeront que si nous nous engageons. C'est donc de nous que beaucoup dépend. Et il semble bien que notre intérêt soit de ne pas ménager notre appui si nous voulons que ce petit État, imprégné plus qu'un autre de culture et d'habitudes françaises, exerce quelque rayonnement ou du moins fasse sentir sa présence en Afrique centrale.

5) Mises à part les attentions de caractère politique qui seront ici un encouragement, mise à part notre assistance technique[1] qu'il reste souhaitable de maintenir importante, nous pourrions :

– nous faire les promoteurs de quelques grandes entreprises auxquelles d'autres financements viendraient se joindre et qui seraient un témoignage de confiance dans l'avenir de ce pays : aménagement des chutes de la Bouenza demandé par M. Massembat-Debat depuis 1965, étude de la réfection du Congo-océan, qui est d'une particulière urgence,

– engager, outre nos actions pour le développement de la production agricole en province, certes très utiles, des réalisations dans les villes, plus visibles et politiquement bénéfiques car elles créent des emplois,

– développer le centre d'études supérieures de Brazzaville, de manière à consacrer le rôle de Brazzaville en Afrique centrale,

– nous efforcer d'apurer aussitôt que possible la situation au Congo au regard de la COFACE[2] à la suite du sinistre de la Sosuniari[3], de façon qu'il

[1] Concernant les principales affaires intéressant la coopération au Congo-Brazzaville, se reporter aux synthèses de la Mission d'Aide et de Coopération près l'ambassade de France à Brazzaville, adressées sous bordereau n° 39/DAM et 314/DAM des 27 janvier et 12 juin 1968, non publiés.

[2] La COFACE (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur) est une société nationale, créée par un décret du 1er juin 1946, constituée sous la forme d'une société par actions, dont le capital a été souscrit, en majeure partie, par des organismes publics de crédit, des compagnies d'assurances et des banques nationalisées, qui est spécialisée dans l'assurance-crédit pour le commerce extérieur. La COFACE agit tantôt pour le compte de l'État, tantôt pour son propre compte sous le contrôle de l'État. L'assurance-crédit ne joue pratiquement qu'à l'exportation et fonctionne selon des modalités assez différentes selon qu'il s'agit d'opérations à court ou à moyen terme.

[3] SOSUNIARI : ou Société sucrière du Niari a été constituée en 1964 sous forme de société d'économie mixte, dont le capital de 1 300 millions francs CFA est réparti entre l'État congolais (500 Millions), la SIAN (Société industrielle et agricole du Niari) (300 millions), la SHELL (200 millions), la COFIMER (Compagnie financière de l'Outre-mer) (120 millions) et des actionnaires privés (280 millions). La Société se trouve dans l'impossibilité d'assurer les échéances des dettes qu'elle a contractées, avec l'aval du gouvernement congolais, au moment de la construction de son usine et ne pourra faire face à ses échéances avant juillet 1968, voire juillet 1969. La non-résolution de cette affaire pourrait entraîner une détérioration des relations franco-congolaises, le gouverne-

ne se sente pas le plus lourdement pénalisé pour un état de choses dont il est loin d'être le seul responsable.

Au cours de l'année 1967, le Congo a versé davantage aux caisses publiques françaises que nous n'avons versé dans les siennes (compte non tenu des traitements des assistants techniques qui ont une destination différente). Les versements congolais au trésor français, à la caisse centrale et à la COFACE se sont élevés, en effet, à 900 millions CFA, en raison notamment du remboursement des dettes. Nos versements au trésor et aux établissements publics congolais, y compris notre quote-part dans les prestations du fonds européen de développement, ont été de 590 millions seulement. Pour les trois premiers mois de 1968, la proportion est la même. C'est dire l'urgence qu'il y a à reprendre une aide importante.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, Questions économiques, 1968)

242

M. PELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAMAKO,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 46/DAM[1]. *Bamako, 17 avril 1968.*
Secret. Confidentiel.

Situation au Mali après la convertibilité.

Certes, le passage à la période bilatérale a beaucoup détendu l'atmosphère au Mali[1], mais tout n'est pas réglé. Il reste maintenant, dans le contexte nouveau, à trouver des solutions appropriées pour résoudre les grands problèmes et essentiellement ceux que posent le déficit budgétaire[2], la relance de l'économie, compte-tenu de la diminution considérable du pouvoir d'achat, la distribution du crédit, l'accroissement de la production, la commercialisation des produits, le réaménagement du commerce extérieur sur le plan des exportations comme sur celui des importations, surtout

ment de Brazzaville se trouvant directement mis en cause. Les décisions prises à Paris concernant l'aménagement de l'échéancier de remboursement des crédits fournisseurs sont transmises par les télégrammes adressés à Brazzaville sous les n°s 34 à 36 et 66-67 des 21 février et 3 mai 1968, non repris.

[1] Deux conventions franco-maliennes portant transfert de l'émission de la monnaie de l'ex-banque de la République du Mali à la Banque centrale du Mali et ouverture d'un compte d'opérations sont présentées, le 28 mars 1968, à la signature du Ministre des Finances du Mali et à celle du Président de la Banque centrale du Mali. Aux termes de ces conventions, la Banque centrale du Mali est un organisme géré paritairement par la France et le Mali ; le franc malien devient convertible en toute autre monnaie avec la garantie de la France ; la valeur du franc malien est de 0,01 franc français. Le texte de ces conventions est transmis par la dépêche de Bamako n° 519/DAM du 30 mars 1968, non publiée. Le ministre des Finances du Mali annonce la convertibilité du franc malien ce même 28 mars.

[2] Le déficit budgétaire s'élève, au 31 décembre 1967, à plus de 3 milliards de francs maliens.

enfin l'organisation de la coexistence entre les sociétés d'État, le secteur privé étranger et le secteur traditionnel malien, tout cela dans le cadre de l'option, qu'il paraît toujours essentiel de respecter.

À ce sujet, néanmoins, on peut se demander si nous ne sommes pas entrés dans une période de révision.

Certes, en apparence, rien n'est changé, en ce sens que l'accent est toujours mis sur la nécessité de maintenir l'option socialiste et d'améliorer la formation idéologique. Certes aussi, ceux des extrémistes qui se trouvent au pouvoir n'en ont pas été écartés ; ils attendent

C'est un fait pourtant que la propagande est devenue plus mesurée et que les appels aux représailles entre Maliens sont moins nombreux. On sait aussi que le chef de l'État, plus sûr de lui et engagé de plus en plus dans l'opération de redressement de l'économie du Mali grâce au retour de la convertibilité, s'emploie à dégonfler les mythes idéologiques, à prêcher l'efficacité, et à démontrer le caractère déraisonnable des efforts de ceux qui, au nom de l'option, n'hésiteraient pas, comme ils l'ont fait naguère, à acculer le pays à sa ruine. La circulaire n° 23/CNDR du 7 mars (ma dépêche n° 38 du 1er avril)[1] a vivement impressionné l'ensemble des cadres maliens.

On s'aperçoit cependant que les habitudes nées des contraintes imposées par les réglementations de toutes sortes sont profondément enracinées dans la population et surtout chez les cadres. Que ce soit conviction, crainte, ou calcul, ceux-ci hésitent encore à affirmer le caractère impératif de certaines mesures pour donner leur plein effet aux accords franco-maliens et nous avons constaté ces hésitations en maintes occasions, notamment au moment des discussions sur le régime des changes et sur celui du commerce.

Sans doute la manière dont nous avons tenu compte du point de vue de nos partenaires a-t-il produit le meilleur effet, en ce sens qu'ils semblent véritablement convaincus de notre désintéressement et de notre souci de ne pas porter atteinte à leurs choix. Mais, au point où nous en sommes du rétablissement de la confiance entre les deux pays et étant donné l'effort que nous consentons, et dont l'ampleur a surpris, il semble que, progressivement, nous pourrions, à l'occasion des dialogues maintenant établis à tous les niveaux, nous permettre, au nom de l'efficacité et de la rentabilité, de formuler des avis allant sans détour dans le sens des nécessités qu'exige tout redressement, qu'il s'agisse d'une économie capitaliste ou d'une économie socialiste.

Sans doute, avant les visites des hautes personnalités françaises qui sont venues au Mali[2] et, finalement, le retour à la convertibilité, il était essentiel

[1] La dépêche de Bamako n° 38/DAM du 1er avril 1968 analyse la circulaire n° 23 du Comité national de défense de la Révolution, en date du 7 mars, relative à la théorie et à la pratique du socialisme au Mali. Ce document dénonce, sous la signature du président Modibo Keita, l'action néfaste de certains militants de l'Union soudanaise-RDA (US-RDA), qui dans leur aveuglement doctrinal, oublient les réalités maliennes.

[2] Allusion à la visite de la délégation de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, conduite par M. Jacques Vendroux, du 20 au 25 février ; et à celle de M. Foccart,

de nous montrer très réservés. Aujourd'hui, en revanche, nous sommes entrés dans une nouvelle phase de nos rapports avec le Mali ; et face aux difficultés qui vont surgir durant les prochains mois, ce serait sans doute desservir les Maliens eux-mêmes que d'abonder ouvertement dans leur sens, comme nous nous sommes trouvés naguère dans l'obligation de le faire pour recréer la confiance. Maintenant, nombre d'entre eux, soit par conformisme idéologique, soit par paresse intellectuelle, n'osent dire tout haut ce qu'ils espèrent de nous, c'est-à-dire des avis leur permettant d'y voir plus clair. Nous pourrions, peut-être, lorsque les circonstances s'y prêtent et tout en rendant à l'option socialiste ce qui lui est dû, les amener à en corriger les effets les plus malheureux. On ne nous en tiendrait certainement pas rigueur, puisque aussi bien nos arguments sont maintenant étayés d'un grand poids.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, Dossier général, jusqu'à la chute de M. Keita, janvier 1967-octobre 1968)

243

NOTE
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS CULTURELLES

Action culturelle en Afghanistan.

N. *Paris, 17 avril 1968.*

Les relations culturelles franco-afghanes, en plein développement depuis quelques années, ont bénéficié d'une nouvelle impulsion grâce à la signature à Kaboul, le 21 août 1966[1], d'un accord de coopération culturelle et technique. Cet accord ne fixe pas seulement le cadre général des échanges entre les deux pays, il précise aussi, dans de nombreuses annexes, les modalités pratiques de notre action et le statut des deux lycées Esteklal et Malalaï que nous entretenons en Afghanistan, ainsi que celui des missions que nous y envoyons.

Le français occupe dans l'enseignement afghan la 2e place à égalité avec l'allemand, mais loin derrière l'anglais. Il n'est enseigné que dans les lycées Esteklal et Malalaï et à l'université de Kaboul comme langue obligatoire au Département de français, comme langue facultative dans les autres facultés. La langue anglaise est, par contre, enseignée à 93,7 % des élèves de l'enseignement secondaire.

secrétaire général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches à la présidence de la République, du 14 au 20 mars.

[1] Georges Pompidou est Premier ministre depuis 1962.

Notre action, coordonnée par un conseiller culturel, s'exerce par l'intermédiaire des professeurs que nous détachons et des deux lycées franco-afghans que nous entretenons.

Fondé en 1922, le lycée Esteklal de Kaboul a formé jusqu'en 1951 l'élite du pays et près de 70 % de l'enseignement y était donné en français. C'est ainsi que la plupart des hauts fonctionnaires, des membres des professions libérales, des médecins, des juristes ont appris notre langue au lycée Esteklal ; le Premier ministre actuel, M. Ettemadi[1], est également un ancien élève de cet établissement.

Entre 1951 et 1966, le lycée Esteklal est devenu franco-afghan et le français n'occupait plus que 20 % des horaires.

À la suite de la signature de l'accord culturel, en 1966, la situation s'est modifiée en notre faveur. La direction de l'établissement reste, certes, afghane, mais le proviseur français, désormais déchargé de tout service d'enseignement, en est le véritable chef. La langue française est enseignée à partir de la dernière classe du cycle primaire, 4 heures par semaine, et dans l'enseignement secondaire, 8 heures par semaine. L'enseignement des disciplines fondamentales et celui de la philosophie est assuré dans notre langue dans le deuxième cycle. La responsabilité pédagogique du lycée est confiée à la Mission laïque française.

Le lycée Esteklal accueille actuellement 2 625 élèves. 18 professeurs y sont détachés. L'établissement où il est installé datant de 1922 et se révélant de plus en plus inconfortable, sa reconstruction a été décidée sur un terrain de quatre hectares offert par les autorités afghanes et très bien situé. Cette décision a été prise à l'occasion de la visite officielle du Roi d'Afghanistan à Paris en 1966[2]. 8 millions de francs ont été prévus par le Département pour réaliser la construction du nouvel immeuble qui comportera 3 bâtiments dits « d'enseignement général » (36 classes), un bâtiment destiné à l'enseignement des disciplines scientifiques (7 classes spécialisées, amphithéâtre, laboratoire), un centre audio-visuel doté de 2 laboratoires de 12 cabines, ainsi qu'un auditorium, une bibliothèque, une salle de projection, ces dernières installations devant constituer les locaux d'un futur centre culturel franco-afghan. Les plans ont été établis par un architecte français, M. Letia[3], qui a déjà réalisé le lycée de Téhéran, et les travaux doivent commencer l'été prochain.

Le lycée de jeunes filles Malalaï de Kaboul est également un établissement afghan où le français est enseigné à titre obligatoire à partir de la classe de 5e (6 heures par semaine). Les études sont sanctionnées par un diplôme ne jouissant pas de l'équivalence avec le baccalauréat français.

[1] Nour Amar Etemadi est désigné par le roi d'Afghanistan pour former un gouvernement le 1er novembre 1967. Il présente le 15 novembre son gouvernement devant le Parlement : il est lui-même Premier ministre et ministre des Affaires étrangères.

[2] Le roi Zaher Shah fait une visite officielle en France du 1er au 3 juin 1965, voir *D.D.F.*, 1965-I, nos 255 et 261.

[3] M. Letia, architecte français, chargé de la construction d'un nouvel immeuble pour l'enseignement général.

2 168 jeunes filles y sont inscrites et 5 professeurs y sont détachés par le Département.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la coopération franco-afghane s'exerce par l'intermédiaire des professeurs français détachés à l'université de Kaboul (4 à la faculté des Lettres, un à l'académie militaire et quatre à la faculté de Droit). Ces quatre derniers professeurs, encadrés par le professeur Mathiot[1], préparent à la licence en droit, admise en équivalence de la licence en droit français.

Bourses

Un contingent de 24 bourses universitaires est mis à la disposition de l'Afghanistan pour permettre à des étudiants afghans de poursuivre des études en France. Ce contingent a bénéficié d'une large augmentation puisqu'il était de 9 en 1965, de 17 en 1966 et de 20 en 1967. En outre, le Département prend à sa charge les frais de voyage aller-retour des boursiers.

Les activités de la Délégation archéologique française en Afghanistan, dirigée par M. Paul Bernard[2], se poursuivent depuis trois ans sur le site d'Ai'Khanoun[3], à la frontière soviéto-afghane, où a pu être mise à jour la première des villes grecques d'Asie centrale dont l'existence n'était jusque-là connue que par les textes.

D'autre part, une importante inscription sise à 4 205 mètres d'altitude, rédigée en langue kouchan (langue iranienne écrite en caractères grecs) et en langue indienne, a été découverte et son étude confiée à M. Benveniste[4].

(Asie, Afghanistan, Relations avec la France)

[1] André Mathiot, universitaire, professeur titulaire de droit public à la faculté de Droit de Paris depuis 1957, membre du Conseil supérieur de la Magistrature depuis 1962.

[2] Paul Bernard, dirige la délégation archéologique française en Afghanistan : il travaille sur le site de Aï Khanoun depuis 1965 et a écrit de nombreux rapports sur les fouilles de ce site.

[3] Aï Khanoun ou Barbarah, est situé dans la province de Takhar au confluent du Kochka et de l'Oxus près de Kwaja Char à 100 km au nord-est de Qunduz. Les fouilles ont permis de découvrir des restes de la période séleucide (4e et 3e siècles avant JC) et de la période gréco-bactriane (3e et 2e siècles avant JC). Il s'agit surtout de céramique et d'épigraphie.

[4] Emile Benveniste est professeur au Collège de France, il occupe la chaire de grammaire comparée ; il est également membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

244

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
AFFAIRES SPATIALES

La Grande-Bretagne et le programme spatial européen.

N. n° 160/QS. *Paris, 17 avril 1968.*

La lettre que le chef du *Foreign Office*, M. Stewart[1] a écrite aux autres ministres des Affaires étrangères des pays membres de la Conférence spatiale européenne[2] au sujet de la position britannique à l'égard d'un programme spatial européen – tel qu'il était proposé par le comité consultatif des programmes (comité CAUSSE)[3] de cette conférence – correspond à ce que pouvait faire craindre l'attitude observée jusqu'ici par le gouvernement britannique à l'égard des activités spatiales.

M. Wilson[4] a toujours refusé de confier à un seul ministre la responsabilité des affaires spatiales, indiquant nettement par là sa volonté de ne pas avoir de politique spatiale. Dans une interview accordée à M. Tournoux[5] parue dans le dernier numéro de *Paris Match*[6], M. Wilson, une fois de plus, recommande une coopération technologique entre Européens pour combler leur retard vis-à-vis des États-Unis, mais l'espace n'est pas mentionné.

Toutefois, on peut être surpris que la prise de position soit aussi nette et qu'elle vienne aussi tôt. Le gouvernement britannique a renoncé à chercher l'appui de certains de ses partenaires de la conférence spatiale européenne pour obtenir une décision sur un programme minimum. Il n'a pas voulu attendre la réunion spéciale des ministres de la Recherche des pays membres du CECLES/ELDO[7], invités à Bonn pour le 29 avril par

[1] Robert Michael Maitland Steward, homme politique britannique, est secrétaire d'État au *Foreign Office* depuis janvier 1965.

[2] La conférence spatiale européenne ou CSE se réunit pour la première fois en 1966. La troisième session a lieu à Bonn du 12 au 14 novembre 1968. Dès juin 1966, la Grande-Bretagne manifeste son refus de participer au projet ELDO pour des raisons d'ordre financier. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n°s 7 et 12.

[3] Le comité consultatif des programmes de la CSE, présidé par J.F. Causse, directeur du CNES à Brétigny, est mis en place au cours de la conférence spatiale européenne qui se tient à Rome en juillet 1967. (Voir plus loin la note n° 169/QS du 23 avril 1968). Le rapport Causse doit servir de base à des décisions à prendre lors de la troisième session ministérielle de la CSE prévue à Bonn en 1968.

[4] Rt. Hon. James Harold Wilson est le Premier ministre britannique depuis 1964.

[5] Jean-Raymond Tournoux, journaliste parlementaire, homme de lettres, est directeur des services politiques de *Paris-Match*.

[6] *Paris-Match* est un hebdomadaire français d'actualités.

[7] CECLES/ELDO, Organisation européenne pour la mise au point et la construction d'engins spatiaux ou *European Space Launcher Development Organization* est créé par la convention du 29 mars 1962, qui entre en vigueur le 29 février 1964. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n°s 6, 12, 205. Le CECLES se réunit à Bonn le 29 avril 1968.

M. Stoltenberg[1], ministre allemand de la Recherche, dans le but justement de sonder les intentions de ses principaux partenaires, plus particulièrement les Britanniques.

En fait, à la dernière réunion du comité des suppléants[2] (13-14 mars), parlant en leur nom personnel, la plupart des délégués avaient indiqué qu'ils recommanderaient à leur gouvernement d'adopter la troisième option du rapport Causse, c'est-à-dire celle qui faisait la part la plus belle aux satellites d'application. La majorité faisait des réserves sur la possibilité d'une croissance de 10 % par an de l'effort total, mais admettait 8 %. Tous reconnaissaient l'intérêt d'un satellite de télévision et avaient exprimé leur préférence pour un autre satellite d'application (météorologie ou peut-être navigation aérienne) aux dépens de satellites de recherche, trop ambitieux, comme le grand satellite astronomique (LAS)[3], les avantages de construire les fusées qui pourraient lancer de tels satellites, étaient admis.

Or, les Britanniques prennent l'exact contre-pied de cette position. Ils acceptent une légère augmentation du programme de recherche du CERS/ESRO[4] (6 %), ils écartent tous les satellites d'application, ils acceptent de terminer le programme de lanceurs actuellement en cours mais se refusent à tout programme ultérieur. Même en ce qui concerne les lanceurs, au cas (désormais certain) où le plafond fixé en juillet 1966 serait dépassé, ils se refusent à participer au budget supplémentaire qui sera nécessaire et, d'autre part, de l'affirmation de la lettre selon laquelle « nous ne croyons pas « qu'une application quelconque économiquement intéressante du lanceur soit en vue », on peut tirer la conclusion que les Britanniques seraient fort déçus s'ils étaient contraints, comme la convention les y oblige (art. 9)[5], de continuer à construire des exemplaires du premier étage et qu'ils exigeraient en conséquence, des clients éventuels de payer l'entretien des équipes et des établissements nécessaires à cette fin en Angleterre.

La quote-part britannique à l'organisation CECLES/ELDO est actuellement de 27 %. Dans l'organisation CERS/ESRO elle est de 23,10 %. Si les Britanniques ne contribuent plus qu'aux programmes de recherche, la charge accrue des autres pays dans les programmes d'application et les programmes de lanceurs proposés fera certainement hésiter plus d'un gouvernement lorsqu'il aura à prendre sa décision en vue de la prochaine conférence de Bonn[6].

[1] Le Dr Gerhard Stoltenberg est le ministre fédéral allemand de la Recherche scientifique de 1965 à 1969.

[2] Le comité des suppléants de la conférence spatiale européenne est créé par la résolution de la CSE du 13 décembre 1966. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 205. La dixième session du comité des suppléants de la CSE se tient à Neuilly sur Seine les 13 et 14 mars 1968.

[3] Le satellite LAS : *Large Astronomic Satellite*. Voir *D.D.F.*, 1967-I, n° 346.

[4] CERS/ESRO : organisation européenne de recherche spatiale ou *European Space Research Organization* est un centre d'études et de recherches internationales créé par la convention signée le 14 juin 1962 à Paris et qui entre en vigueur le 20 mars 1964. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 216.

[5] L'article 9 du CECLES/ELDO créé par la convention signée à Londres le 29 mars 1962, est intitulé : « acquisition et production par un État membre d'équipements mis au point en commun ».

[6] La conférence de la CSE prévue à Bonn pour juin 1968, n'a lieu qu'en novembre 1968.

À moyen terme, la prise de position britannique contre le satellite de télécommunications européen affaiblit très sérieusement la position de négociation des Européens en face des États-Unis pour la révision des accords INTELSAT[1].

Enfin, à plus long terme, le refus des Britanniques de considérer le domaine spatial comme faisant partie des activités technologiques intéressantes condamnerait, s'il était suivi, l'Europe à laisser à l'industrie américaine et à l'industrie soviétique le privilège de construire des matériels dont, quoiqu'on puisse penser de l'intérêt qu'il y a à mettre des satellites ou des hommes en orbite ou à atterrir sur la lune, la mise au point constitue pour une industrie un test de qualité si sévère que ceux qui le passent prennent un avantage concurrentiel décisif sur ceux qui ne s'y risquent pas.

En conclusion, c'est ce dernier point, qui peut surprendre le plus dans la position britannique, qui revêt en fait un aspect anti-européen au moment où le gouvernement de Londres demande avec tant d'insistance à faire partie de la Communauté économique européenne : l'abdication entre les mains des États-Unis et de l'URSS d'un domaine privilégié de la technologie.

(Affaires spatiales, Grande-Bretagne, Coopération franco-britannique dans le domaine spatial)

245

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,

T. n°s 379. *Paris, 18 avril 1968.*

(*Envoyé* : 17 h. 30)

Veuillez trouver ci-dessous un compte rendu établi par l'AFP des déclarations faites aujourd'hui par M. Couve de Murville à la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale en ce qui concerne le Vietnam :

« Si les États-Unis et le gouvernement de la République démocratique du Vietnam se mettent d'accord sur le choix de Paris comme lieu de leur rencontre, nous n'avons certainement pas d'objection. Nous serions au contraire heureux d'apporter notre contribution à la solution d'un problème difficile. Il n'y a cependant pas d'initiative de notre part dans ce domaine ».

[1] L'accord mondial INTELSAT signé à Washington le 20 août 1964 porte création d'un système provisoire mondial de télécommunications par satellites géré par la société américaine *Communication Satellite Corporation* ou COMSAT.

M. Maurice Couve de Murville, en réponse à une question posée par un commissaire a indiqué que le gouvernement d'Hanoï avait pris la décision d'établir un contact avec les États-Unis d'une façon entièrement indépendante et sans prendre l'avis de personne.

Au cours de son exposé, M. Couve de Murville a fait état des changements, à son avis, importants, intervenus depuis quelques semaines, à commencer par le discours du 31 mars[1] du président Johnson, qui, a-t-il déclaré, marquait un tournant puisqu'il indiquait la renonciation à la poursuite de l'escalade. Cela, a-t-il ajouté, explique la déclaration du gouvernement français du 3 avril dernier, à l'issue du Conseil des ministres. Il semble du reste qu'à Hanoï, l'interprétation de cet événement a été à peu près la même.

« Nous sommes, a dit le Ministre, dans une période d'attente et nous espérons tous qu'elle aboutira bientôt. Nous pensons tous qu'il ne faut pas perdre davantage de temps et qu'il faut arriver à l'arrêt des combats ».

(Collection des télégrammes, Washington, 1968)

246

M. DE CROUY-CHANEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES, À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 460/EU[2]. *Bruxelles, 18 avril 1968.*

Les remous provoqués par des élections générales rapidement décidées, une campagne électorale de quatre semaines et les résultats, décevants pour beaucoup, du scrutin du 31 mars, s'apaisent lentement[3]. Des deux

[1] Se reporter à ce propos au télégramme n°s 1896 à 1903 de Washington daté du 31 mars 1968, arrivé le 1er avril et non reproduit. Dans son discours, le président Johnson a annoncé l'arrêt immédiat des bombardements américains au Nord-Vietnam et indiqué être prêt à envoyer des représentants à Genève ou ailleurs pour discuter des moyens de rétablir la paix. Ces précisions sont apparues comme un infléchissement notable de la position américaine. Le chef de l'État a annoncé en outre, ne pas avoir l'intention de se représenter aux élections présidentielles de la fin de l'année.

[2] Cette dépêche, intitulée : *La Wallonie au lendemain des élections*, signée par M. Étienne de Crouy-Chanel, ambassadeur de France à Bruxelles depuis septembre 1965, est rédigée par M. Michel de Ladoucette, conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller à Bruxelles depuis avril 1967.

[3] Le 5 novembre 1967 trente mille Flamands défilent à Anvers pour exiger le départ des étudiants francophones de l'université catholique de Louvain en application des lois linguistiques de 1962. Le gouvernement de Paul Vanden Boeynants laissa au pouvoir organisateur de l'université, les évêques de Belgique, le soin de trouver un compromis à cette affaire. Mais le 2 février 1968 Mgr Emile-Joseph de Smedt, évêque de Bruges depuis 1950, se désolidarise de la décision du 13 mai 1966 des évêques de Belgique qui maintenait une université unitaire à Louvain. Le 7 février 1968 les ministres sociaux-chrétiens flamands se désolidarisent de la coalition gouvernementale, contraignant le Premier ministre à la démission et entraînant la dissolution du Parlement le 1er mars 1968.

communautés qui forment la Belgique, si l'une, flamande maintenant majoritaire, forte de positions acquises patiemment et que n'affaiblissent en rien sur le plan matériel les complexes cultivés comme à plaisir par une fraction insatisfaite de ses élites, envisage l'avenir sans inquiétude, l'autre au contraire scrute l'horizon avec anxiété et s'interroge sur la voie à suivre.

On ne soulignera jamais assez l'importance qu'a revêtue l'affaire de Louvain dans l'évolution des relations entre les communautés wallonnes et flamandes.

Certes, le maintien d'une université plusieurs fois séculaire et la plus illustre de toutes celles fondées par l'Église catholique, tenait au cœur de nombreux Wallons, mais plus encore que le symbole d'un enseignement supérieur confessionnel qu'elle représentait, son statut tel qu'il avait été fixé en mai 1966 par la conférence des Évêques de Belgique, pouvoir organisateur de l'Université, était aux yeux des Wallons, quelles que soient leurs convictions religieuses, l'aboutissement d'un compromis difficilement élaboré entre les deux communautés. Cet îlot francophone en terre flamande, maintenu au prix de contreparties importantes, représentait le dernier carat des concessions wallonnes paraissant admissibles voire possibles. Une fois de plus, c'est l'équilibre laborieusement obtenu entre Wallons et Flamands qui apparaissait rompu et l'existence même de la Wallonie en péril.

Face à une Wallonie appauvrie, malmenée, menacée par les Flamands, par un régime économique inadéquat, par des institutions impuissantes à faire à la communauté wallonne sa juste part, et évoluant inexorablement vers un statut de minorité protégée, la Flandre organise chaque jour davantage sa majorité. Les Flamands disposent déjà et vont disposer davantage encore dans les années à venir d'une importance numérique confortable au Parlement, sans que le correctif d'une réforme constitutionnelle promise vienne corriger le jeu arithmétique de cette majorité. À cette supériorité sur le plan parlementaire vient s'ajouter le résultat d'efforts fructueux pour s'emparer, à Bruxelles, dans les administrations centrales, sous le couvert du bilinguisme, de postes nombreux et de plus en plus importants. Si 80 % environ des Flamands possèdent une connaissance suffisante du français, 10 % seulement des Wallons peuvent être considérés comme bilingues.

Profitant de cet avantage, les Flamands envahissent les cabinets des ministres, le gouvernement et s'en servent pour orienter à leur profit la politique économique (travaux publics, investissements industriels). Il commence déjà à ne plus être question de parité, mais de proportion.

À Bruxelles (ville francophone à 80 %) et dans les zones d'appartenance linguistique incertaine (les six communes des Fourons) les Flamands lancent une politique coercitive de « flamandisation » et ne s'en cachent guère. Aux côtés d'une Flandre en pleine extension, la Wallonie frappée par la crise que connaissent le charbon et l'acier, devient de plus en plus incapable d'un redressement – qui exige des ressources considérables – il lui est, de ce fait, impossible d'équilibrer l'expansion flamande.

L'affaire de Louvain et la chute du gouvernement provoquée par l'aile flamande du parti social chrétien ont été la goutte qui a fait déborder le vase.

Les élections n'ont résolu aucun problème, tout au plus peut-on espérer qu'elles seront le point de départ d'un nouveau pacte réglant la coexistence des deux communautés et, par là, assurant un nouveau bail à cet État artificiel qu'est la Belgique. Du moins en Wallonie marquent-elles le début d'une réaction émanant de groupements wallons dispersés dont on ne peut encore apprécier avec exactitude les dimensions.

C'est dans cette lancée qu'il convient de situer le *Rassemblement Wallon* qui a regroupé – quatre semaines avant les élections – sous la présidence de l'ancien Premier ministre M. Jean Duvieusart[1], plusieurs petits partis wallons. Ce mouvement, dont le succès lors du scrutin du 31 mars s'est affirmé – il a conquis, allié au Front des francophones (FDF) à Bruxelles, 4 sièges au Sénat et 7 à la Chambre – se propose d'obtenir la reconnaissance et l'organisation de la personnalité de droit public de la Wallonie, de la Flandre et de l'agglomération bruxelloise. Pour les élections, il a établi un programme, représentatif selon ses dirigeants, des trois grands courants de l'opinion wallonne, qui a été approuvé par le Front des francophones à Bruxelles. Ses listes comprenaient des candidats issus des milieux chrétiens, libéraux et socialistes. L'objectif visé était aussi bien d'arrêter la marée nationaliste flamande que de créer une Wallonie responsable de son propre destin politique et de sa prospérité. Dans ce but, le Rassemblement wallon réclame la constitution d'une assemblée parlementaire wallonne disposant d'un pouvoir véritable, la création d'institutions paritaires, un recours au référendum dans le cas de grandes options à prendre et une promotion de l'économie wallonne par la libre disposition de ses ressources naturelles et par l'accélération de l'intégration européenne. Pour Bruxelles, le *Rassemblement Wallon* considère les Bruxellois comme étant les maîtres de leur destin « en se faisant entendre par la voie du référendum ».

Sans pour autant se réclamer d'une formation politique quelconque un appel émanant de milieux universitaires liégeois a été lancé, à la mi-février dernier, en vue de constituer une *Alliance wallonne et francophone*. Les initiateurs de ce mouvement ont exprimé dans un manifeste les revendications de la Wallonie à l'égard d'une « majorité nationaliste triomphante flamande ». Ce document qui a été approuvé par plusieurs centaines de professeurs et intellectuels wallons rejette le mécanisme du régime unitaire dont se prévalent les Belges. Mais les signataires ne se considèrent pas comme fédéralistes. Ils réclament seulement, affirment-ils, des hommes capables de défendre réellement les intérêts wallons et francophones dans la stricte égalité avec les intérêts flamands.

[1] Jean Duvieusart, Premier ministre belge du 8 juin au 16 août 1950.

Le *Front des francophones*, pour sa part, qui limite son action à l'agglomération bruxelloise et à sa périphérie, ne se désintéresse pas pour autant de la Wallonie et aussi des autres régions du pays. Il a soutenu pour les élections, les formations défendant la communauté francophone. Son but est de rassembler toutes les bonnes volontés en vue, d'empêcher les Flamands de gagner du terrain et de promouvoir les nouvelles institutions rendant possibles la poursuite de la vie en commun des deux communautés. Il a réclamé, en particulier, l'abrogation des lois linguistiques de 1963 qui ont enserré Bruxelles dans un carcan, aboli la liberté des pères de famille et permis une large infiltration flamande dans les administrations publiques de la capitale à tous les niveaux.

En second objectif le FDF réclame le rétablissement de l'autonomie communale à Bruxelles et la création d'un conseil de région représentatif de Bruxelles et de la périphérie, ce conseil devant avoir tous les pouvoirs nécessaires en matière culturelle, linguistique, économique et sociale.

En troisième objectif, il souhaite rétablir l'équilibre rompu au sein de l'État par les coups de force de la majorité flamande qui a voulu prendre les leviers de commande d'un État centralisé. Dans cette perspective ses dirigeants réclament la solidarité des francophones de Wallonie. C'est pourquoi ils se sont félicité de l'éveil des mouvements wallons et ont soutenu leurs listes ayant à leur programme la défense de la communauté francophone de Belgique et la parité dans les institutions nationales.

Enfin, quatrième et dernier objectif, le FDF s'oppose à la transformation du Benelux en une entité politique qui aggraverait l'isolement des francophones et compromettrait l'intégration politique de l'Europe enlevant à Bruxelles, toute chance de devenir la capitale européenne.

On peut toutefois se demander si ce réveil wallon persistera et si la leçon des vingt dernières années est comprise – au cours desquelles le caractère accommodant des Wallons les a poussés à céder progressivement à un partenaire entreprenant, des positions capitales créant ainsi une situation dont l'aspect apparaît actuellement irréversible. Certes, l'alerte donnée par l'affaire de Louvain a été durement ressentie. Mais suffira-t-elle à surmonter les tendances traditionnelles de la Wallonie et des francophones en général à l'émiettement ? La solidarité qui s'est établie, le 31 mars, entre les Wallons et les Francophones de Bruxelles se maintiendra-t-elle ? Certains indices le laissent prévoir, mais ils sont encore faibles et on ne peut encore discerner s'ils résisteront aux tentatives d'apaisement, de dilution des mouvements extrémistes (flamands comme wallons) qui ne peuvent manquer de se produire.

Bruxelles, et il convient de le souligner, ne doit pas être confondue avec la Wallonie. Sous le vocable de francophones on désigne, en réalité, ce qui a été les conquêtes de la culture française (wallonne) pendant un siècle. Il y a en Flandre une minorité – mais socialement élevée – de francophones. Il y a à Bruxelles, une majorité (80 %) de francophones, non toujours d'origine, mais d'intérêts – le français est la langue des affaires et aussi celle de la

culture. Enfin, Bruxelles est le foyer des partisans de la Belgique unitaire qui, pour conserver celle-ci, seraient sans doute prêts à sacrifier beaucoup aux Flamands, bien davantage certainement que les Wallons, leur ressource dernière étant d'adopter la langue anglaise, autre langue d'affaires.

Parallèlement aux milieux d'affaires francophones, on trouve à Bruxelles un grand nombre de tenants passionnés de la langue française, dans les cercles intellectuels et aussi dans une petite bourgeoisie d'origine wallonne implantée dans la capitale. Ils partagent l'irritation wallonne et leur sentiment est profond. Mais persistera-t-il avec la même intensité ? Jusqu'où ira-t-il ? C'est là où les Wallons se divisent.

Pour l'instant, il n'est question – ouvertement du moins – que de réforme constitutionnelle, de fédéralisme, voire de régionalisme, plus ou moins accentuée selon les uns ou les autres. Il n'y a guère d'unité de vue, encore moins de programme et des ébauches seulement de contacts et d'organisation.

Toutefois, d'autres tendances se font jour et s'expriment parfois ouvertement dans un moment d'irritation (c'est ainsi que l'un de mes collaborateurs rentrant de Paris a été le témoin dans le Trans européen express (TEE) d'une altercation entre un député belge qui, par oubli, n'était pas porteur de sa carte d'identité et le contrôleur belge qui la lui réclamait. Celui-ci concluait une péroraison acerbe par cette phrase « après tout qu'importe, dans quelques mois la Wallonie sera une province française ». Cette manière de voir repose sur le sentiment, plus ou moins désespéré, que la Wallonie, seule, est hors d'état de réagir utilement contre l'emprise flamande. Même parmi la bourgeoisie bien pensante pour qui la France a toujours été l'épouvantail du gauchisme, certains – ils sont encore rares –commencent à jouer avec l'idée d'un rattachement.

On nous interroge sur le statut particulier qui a été celui de l'Alsace-Lorraine après la Première Guerre mondiale. Dans d'autres milieux, parmi l'*intelligenzia* wallonne, on souligne volontiers l'incompatibilité qui existe entre la culture wallonne d'inspiration latine, attachée aux idées de liberté de la personne humaine, de nationalisme, d'indépendance et de la culture flamande, plus germanique, raciste, et par conséquent dominatrice sinon impérialiste.

Mais ce n'est certainement pas là qu'est le danger d'un éclatement de la Belgique – qui n'irait d'ailleurs peut-être pas jusqu'au rattachement à la France. Il est plutôt dans la classe ouvrière. Le parti socialiste l'a bien compris qui tout en se gardant d'être « fédéraliste » inscrit à son programme la décentralisation et la régionalisation.

Si le futur gouvernement ne met pas en route un train de réformes donnant des apaisements au point de vue linguistique et économique à la Wallonie, il est à craindre qu'à l'occasion d'un événement quelconque, sans doute de caractère économique, un mouvement social n'éclate en Wallonie qui pourrait dégénérer rapidement en mouvement séparatiste. L'événement a bien failli se produire en 1961 lors des grèves qui sévirent à

cette époque. Le leader socialiste André Renard[1] est mort, il est vrai, et n'a pas été remplacé. Mais à certaines époques la passion collective remplace l'homme du moment ou le suscite. Cette évolution rapide serait surtout à craindre si un gouvernement socialiste s'installait en France.

La situation est sérieuse, il serait vain de le nier. Il ne suffit plus de chanter la « Brabançonne » en agitant les trois couleurs pour faire pleurer les Belges. On note une désaffection certaine à l'égard d'un État centralisateur et parallèlement un repli instinctif sur la région. C'est le réflexe de défense de l'individu confronté à des organismes impersonnels et éloignés. La Belgique souffre d'une grave crise de conscience nationale. En Flandre, un nationalisme raciste inspiré du national-socialisme s'est éveillé et il est cultivé par une minorité qui a tendance à progresser. La Wallonie oppose à cette flambée flamande, la vigueur nouvelle d'un sentiment d'appartenance à la francophonie sinon à la France. Le prochain gouvernement aura de très lourdes responsabilités à assumer. Les dirigeants belges en ont-ils actuellement nettement conscience ? On peut en douter. La crise belge se prolonge, mais elle n'a pas encore atteint son paroxysme.

(Europe, Belgique, 1961-1971)

247

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Démarche auprès de Mai Van Bo

N. n° 149/AS[2].
Confidentiel.

Paris, 18 avril 1968.

Le directeur d'Asie-Océanie avait prié hier soir le délégué général du Nord-Vietnam[3] de venir le voir ce matin 18 avril au Département, et rendez-vous avait été pris à 9 h. 30.

M. Manac'h a rappelé à M. Bo que le Secrétaire général des Nations unies allait arriver à Orly le samedi 20 avril à 22 h. 45, qu'il descendrait à l'Hôtel Hilton et repartirait le lendemain 21 avril pour Téhéran à 11 h. 45. U Thant avait désiré que M. Bo fût prévenu de son passage.

[1] André Renard (1911-1962), syndicaliste belge, partisan de l'autonomie de la Wallonie. Il participe aux grèves de l'hiver 1960-1961, puis fonde le mouvement populaire wallon.

[2] Cette note est rédigée par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[3] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

Le délégué général avait pris note dès hier de ces indications. Il allait voir s'il pouvait, après avoir écarté certaines obligations, se rendre à Orly. Il ferait connaître la réponse à M. Manac'h dès que possible[1].

Et vous me ferez savoir aussi, a dit le directeur d'Asie avec un sourire, si votre gouvernement est d'accord pour cette nouvelle entrevue.

M. Bo a ri.

Le directeur d'Asie a alors fait savoir à M. Bo la raison pour laquelle il lui avait demandé de venir. Le président Johnson avait adressé le 16 avril à U Thant, par l'entremise de M. Goldberg[2], un message personnel qui exposait au Secrétaire général les raisons qui rendaient difficilement acceptables pour Washington le choix de Phnom Penh ou de Varsovie comme lieu de rencontre entre Américains et Nord-Vietnamiens. M. Johnson faisait savoir à U Thant que les États-Unis seraient disposés à accepter que la rencontre eût lieu à Paris sans pour cela le proposer lui-même publiquement. U Thant avait voulu que M. Bo fût immédiatement informé de l'appui qu'il donnait personnellement au choix de Paris.

M. Mai Van Bo a accueilli la relation de ce bref message avec une visible satisfaction mais sans grand étonnement. M. Manac'h s'était abstenu de faire mention des objections que le président Johnson voyait au choix de Phnom Penh ou de Varsovie. C'est le délégué général, fort au courant du point de la question par la presse ou par la voie diplomatique (cf. le télégramme de Varsovie n° 598 du 17 avril)[3] qui a relevé les objections de Washington.

« Nous croyons savoir que, si les Américains ne veulent ni de Varsovie ni de Phnom Penh, c'est qu'ils entendent se trouver dans un lieu où ils pourront se concerter avec leurs alliés sud-vietnamiens, sud-coréens, etc. Cette exigence est inadmissible et nous rejetons ce critère. Nous n'avons rien à voir avec ces gens-là et c'est la seule affaire des Américains. C'est avec les représentants des États-Unis seulement que nous entendons discuter ».

M. Mai Van Bo a relevé qu'une certaine personnalité vietnamienne de Saigon suggérait aussi le choix de Paris[4]. « Cette personne a bien dû se mettre d'accord avec les Américains avant de faire cette déclaration ! »

Le délégué général a alors demandé à M. Manac'h son avis sur le problème. Le directeur d'Asie a tenu à son interlocuteur à peu près le langage suivant :

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note n° 153/AS du 20 avril 1968.

[2] Arthur Joseph Goldberg, ambassadeur des États-Unis à l'ONU du 26 juillet 1965 au 23 avril 1968.

[3] Non reproduite.

[4] D'après le télégramme de Saigon n°s 902 à 906 du 17 avril 1968, non reproduit, la « personnalité vietnamienne » ayant déclaré le même jour au correspondant de l'AFP que le gouvernement sud-vietnamien n'a aucune objection contre le choix de Paris comme lieu de la première rencontre entre délégués américains et nord-vietnamiens, serait Tran Van Do, ministre sud-vietnamien des Affaires étrangères du 16 février 1966 au 28 mai 1968. Cette prise de position s'expliquerait par un souci de rapprochement avec la France et par la volonté d'éviter le choix de Phnom Penh ou de Djakarta comme lieu des pourparlers américano-nord-vietnamiens.

« Comme vous le savez (et vous avez pris connaissance de ce qui a été dit hier à l'issue du Conseil des ministres)[1], le choix de Paris n'avait pas jusqu'ici été évoqué. Aucune proposition en ce sens n'avait été faite par aucune des parties et nous ne nous sommes en aucune façon avancés pour faire, de notre côté, une proposition. Il va sans dire que, si les deux parties se mettaient d'accord sur le choix de Paris, le gouvernement français ne mettrait aucune objection à la réalisation de ce projet. Le président Johnson vient de faire connaître son avis par l'intermédiaire de U Thant. À votre gouvernement de voir ce qu'il pense de l'affaire. Votre liberté de décision est entière.

Je pense cependant, à titre personnel, que le choix de Paris serait un hommage rendu à notre objectivité dans l'affaire vietnamienne. Pour que le président Johnson s'y résolve, c'est peut-être qu'il reconnaît notre lucidité, et sans doute n'est-ce pas un mauvais signe. Quant à vous, vous savez très clairement quelle est notre position sur le fond du problème vietnamien. Sans doute est-ce à bon droit que vous écartez le « critère » avancé par les Américains puisque c'est avec ces derniers seulement que vous entendez parler. Cependant, si vous faites un effort pour analyser objectivement les choses, vous reconnaîtrez que les Américains, dans leur mouvement vers les conversations, se heurtent à de nombreuses difficultés qui leur sont propres, des difficultés sans doute sur le plan intérieur, des difficultés aussi du côté de leurs alliés ou « clients ». Qu'ils cherchent à tenir ces derniers informés tout en cherchant à se dégager progressivement de leur pression, c'est dans l'ordre des choses et ce n'est pas prononcer un jugement de valeur sur l'affaire mais seulement faire une simple constatation. En particulier, nous avions accueilli avec quelque amusement la déclaration de cette haute personnalité de Saigon quant au choix de Paris.

M. Mai Van Bo a pris note des indications qui lui étaient données. Il allait informer immédiatement Hanoï. En attendant, et quelle que fût son opinion personnelle, il ne pouvait qu'attendre les instructions de son gouvernement quant à la réponse qu'il pourrait faire à U Thant, si tant est qu'il puisse la recevoir à temps.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

[1] À l'issue du Conseil des ministres du 17 avril 1967, répondant à un journaliste qui lui avait demandé si la candidature de Paris pour une rencontre entre Américains et Nord-Vietnamiens avait été envisagée au cours du Conseil des ministres, Georges Gorse, ministre de l'Information du 7 avril 1967 au 31 mai 1968, déclare : « Cette question n'a pas été évoquée et, à ma connaissance, le choix de Paris n'a été avancé ni par les gouvernements américain ou nord-vietnamien ni par une tierce personne. »

248

NOTE

Des relations de la République fédérale avec les pays de l'Est

N[1]. *Paris, 18 avril 1968.*

En dépit du soin apporté récemment par le gouvernement de Moscou et même par celui de Bonn pour affirmer la permanence de certaines de leurs positions, un certain nombre de changements sont néanmoins intervenus au cours des derniers mois dans les rapports entre la République fédérale et les pays de l'Est. On a notamment constaté l'apparition de nouveaux facteurs d'évolution qui, à plus ou moins longue échéance, pourront exercer une influence décisive sur la politique orientale de Bonn.

En Allemagne de l'Ouest des voix de plus en plus nombreuses et de plus en plus officielles se sont récemment prononcées pour un changement de l'attitude observée à l'égard des problèmes de l'Est. Aux commentaires de l'Association pour l'Allemagne indivisible[2] et aux mémoires rédigés par le Cercle de Bensberg ou par un comité dépendant de l'Église évangélique[3] se sont ajoutées les déclarations répétées de membres des partis socialistes. Après M. Helmut Schmidt[4], M. Brandt lui-même, parlant au Congrès de

[1] Cette note est à compléter par celle du 17 avril 1968, intitulée : *Prises de position récentes en Allemagne fédérale sur les rapports interallemands et les relations avec la Pologne*. Ces deux documents sont rédigés en vue de la rencontre des directeurs politiques et de celle des ministres des Affaires étrangères des deux pays les 22-23 avril 1968.

[2] Allusion au mémorandum sur la question allemande, rédigé, à titre personnel, par M. Wilhelm Wolfgang Schuetz, président du *Kuratorium unteilbares Deutschland*, organisme quasi officiel, chargé de maintenir vivante la flamme de l'unité au sein du peuple allemand. M. Schuetz préconise une réorientation radicale de la politique du gouvernement fédéral vis-à-vis de la RDA et la reconnaissance de cette dernière. Se référer au télégramme de Bonn n°s 6444 à 6451 du 5 décembre 1967, non reproduit.

[3] Le « Cercle de Bensberg », qui groupe une trentaine de théologiens et d'universitaires catholiques liés au mouvement *Pax Christi*, a publié, le 3 mars 1968, un mémorandum traitant des problèmes de la frontière Oder/Neisse et des anciens territoires allemands. Le principe sur lequel se fonde ce mémorandum est qu'un règlement de paix avec la Pologne est inconcevable sans l'abandon des territoires allemands de l'Est. L'étude sur « Les devoirs des Allemands envers la Paix », publiée le 6 mars 1968 par la « Chambre pour les responsabilités publiques » de l'Église évangélique d'Allemagne (EKD) est un document destiné à fournir une base de discussions au sujet des rapports entre les deux parties de l'Allemagne. Ce texte, rédigé conjointement par les chrétiens de République fédérale et de RDA n'a pas reçu une approbation unanime du Conseil de l'EKD. Il définit les conditions de la réunification.

[4] Le rapport du chancelier fédéral, Kiesinger, présenté devant le *Bundestag*, le 11 mars 1968, traite largement des relations inter-allemandes. M. Helmut Schmidt, président du groupe parlementaire social-démocrate (SPD), dans un article publié par un journal de Hambourg, fin décembre 1967, écrit, concernant la politique étrangère de la République fédérale : « La vérité est que la RDA est un État et que nous devons établir des relations ordonnées avec son gouvernement même s'il ne nous plaît pas et même si nous ne pouvons pas le reconnaître en droit international comme un État étranger », voir le télégramme de Bonn n°s 6891 à 6895 du 28 décembre 1967, non publié.

Nuremberg[1], a pris position dans des termes qui, pour être encore quelque peu ambigus, n'en marquent pas moins une évolution importante. Le débat tend ainsi de plus en plus à prendre une dimension nationale.

D'autre part, les transformations que l'on constate à Prague[2] peuvent aussi exercer une influence sur les relations avec Bonn et les perspectives qui sont ainsi ouvertes au régime tchécoslovaque peuvent modifier les données du problème pour les autres pays d'Europe orientale.

Le processus de différenciation qui tend à s'accentuer parmi les pays socialistes européens se traduit également dans leurs rapports avec Bonn. Si certains d'entre eux semblent aujourd'hui moins rigides que par le passé, Moscou n'en garde pas moins, pour le moment, une ligne dure tandis que se manifestent de façon de plus en plus évidente les inquiétudes des dirigeants de Pankow.

Relations avec les pays d'Europe orientale.

On se souvient que l'*Auswärtiges Amt* avait, à la fin de l'année 1967, procédé à un réexamen de sa politique à l'égard des pays de l'Est. La ligne qui avait alors été tracée comportait la réaffirmation de la politique d'ouverture à l'Est, mais sans que cette attitude puisse entraîner un affaiblissement des positions de principe. Le développement des échanges sur le plan culturel, et plus encore sur le plan commercial, devait en revanche permettre à la République fédérale de renforcer des liens susceptibles d'amener certains de ces États à reconsidérer leurs positions dans le domaine politique.

En dépit du caractère conservateur de la politique ainsi définie, une certaine évolution s'est produite qui, à plus ou moins long terme, portera sans doute des fruits. Les déclarations faites le 18 mars par M. Brandt selon lesquelles « on doit reconnaître ou respecter la ligne Oder-Neisse jusqu'au règlement de cette question dans le cadre d'un traité de paix » ont certainement constitué un changement, au moins dans la présentation des thèses exprimées jusque-là par les personnalités officielles allemandes sur la question des frontières. Les multiples mises au point auxquelles ces propos ont donné lieu, notamment de la part de la Chancellerie, ont certes tendu à en réduire la portée en insistant sur la référence au traité de paix. Il n'en reste pas moins que le vice-Chancelier a délibérément marqué sa volonté de faire sortir la politique allemande de l'impasse et d'ouvrir une

[1] Le congrès du SPD se tient à Nuremberg du 17 au 21 mars 1968. Willy Brandt, réélu président du parti, parlant de la ligne Oder-Neisse, conclut : « On doit reconnaître ou respecter la ligne Oder/Neisse jusqu'au règlement de cette question dans le cadre d'un traité de paix ». Voir l'analyse de ce congrès dans le télégramme de Bonn n°s 1739 à 1752 du 22 mars 1968. La sous-direction d'Europe apporte quelques commentaires à cette déclaration dans la note du 26 mars 1968, non publiée. Quelques jours après cette déclaration du ministre fédéral des Affaires étrangères, le chancelier Kiesinger revenant sur le sujet, affirme devant le *Bundestag* : « Nous n'acceptons pas la suggestion d'une reconnaissance définitive de la Ligne Oder/Neisse ».

[2] Sur ce sujet, se reporter à deux notes de la sous-direction d'Europe centrale, datées des 16 février et 12 mars 1968, traitant, respectivement, de la crise politique en Tchécoslovaquie et de la politique extérieure de ce pays depuis l'arrivée au pouvoir de M. Dubcek, publiées ci-dessus.

voie nouvelle vers une normalisation des relations avec la Pologne. Si les premières réactions de Moscou, Pankow et Varsovie ont été assez négatives, les commentaires polonais ont ensuite pris un tour plus nuancé, allant jusqu'à utiliser les termes de « pas en avant ».

À l'égard de la Tchécoslovaquie, l'attitude du gouvernement fédéral demeure jusqu'à présent empreinte de prudence et de réserve. De fait, la position des nouveaux dirigeants de Prague en face de la République fédérale ne s'est pas encore précisée avec netteté. Certes, M. Dubcek s'est associé aux autres participants à la conférence de Dresde[1] pour condamner la politique revancharde de Bonn, mais en même temps on relève un certain nombre d'indices pouvant annoncer une plus grande souplesse dans les rapports avec l'Allemagne de l'Ouest. Dès le 10 janvier, un article de *Rude Pravo* affirmait que « le gouvernement de classe et le système politique de la République fédérale d'Allemagne ne constituaient pas en eux-mêmes des obstacles à l'existence de relations économiques normales, voire diplomatiques, avec la Tchécoslovaquie ». Depuis lors, des indications ont été rapportées de plusieurs côtés, selon lesquelles la Tchécoslovaquie pourrait ne plus subordonner la reprise des relations diplomatiques avec Bonn à la réalisation des différents « préalables » qui étaient exigés jusque-là. Récemment, M. Snejdarek, directeur de l'Institut de politique et d'économie internationale à Prague, qui avait déjà servi d'intermédiaire officieux entre la République fédérale et la Tchécoslovaquie, n'a pas hésité à indiquer dans un entretien avec M. Ruete, que le gouvernement tchécoslovaque était en principe partisan du rétablissement des relations diplomatiques avec Bonn, mais qu'il ne pouvait agir actuellement que dans certaines limites[2].

Tandis que la presse allemande, témoignant d'un particulier intérêt pour ces développements, insiste sur l'importance que les rapports commerciaux avec la République fédérale peuvent avoir pour le redressement économique de la Tchécoslovaquie, pour leur part les dirigeants de Bonn restent soucieux de ne pas compromettre par des initiatives intempestives un processus qu'ils estiment hautement favorable à leur politique. Ils n'en supputent pas moins dès maintenant les incidences que cette évolution peut avoir sur le comportement des autres pays d'Europe orientale.

Si l'on met à part le cas de la Roumanie et celui de la Yougoslavie[3] qui, depuis le rétablissement de ses relations diplomatiques avec Bonn, s'efforce de restaurer ses liens avec l'Allemagne, notamment dans les domaines économique et social et témoigne dans ses commentaires d'un préjugé

[1] Les dirigeants de l'URSS, de Pologne, de Hongrie, de Bulgarie, de la République démocratique allemande (RDA) et de la Tchécoslovaquie se réunissent à Dresde le 23 mars 1968 et décident de convoquer une conférence au niveau le plus élevé sur les questions économiques et le renforcement de la coopération au sein du COMECON. Se référer aux télégrammes de Berlin n°s 549 et 550 et Prague n°s 622 à 628 des 24 et 29 mars 1968.

[2] *Note infra-marginale du document* : « Il a d'ailleurs précisé, le 17 avril, dans *Rude Pravo* que « les relations diplomatiques devraient intervenir au moment où la grande idée de la création d'un système de sécurité européenne serait réalisée ».

[3] Le 31 janvier 1968.

favorable pour la politique fédérale, les autres États gardent en général une attitude assez réservée. Le récent voyage à Paris des dirigeants hongrois[1] n'en a pas moins permis de constater que le jugement qu'ils portent sur la politique de la République fédérale est légèrement moins défavorable que par le passé. Si la Pologne, la Hongrie et la Bulgarie endossent officiellement la condamnation du revanchisme allemand formulée à l'occasion de la rencontre de Dresde, il n'est pas exclu néanmoins que cette attitude puisse évoluer avec le temps. La décision que prendra le gouvernement fédéral à l'égard du traité de non-prolifération constituera en tout cas un élément important dans l'appréciation que les pays d'Europe orientale porteront sur sa politique.

Relations germano-soviétiques

La position soviétique à l'égard de la République fédérale reste complexe et semble faite à la fois de méfiance et d'hostilité, mais aussi d'une volonté de poursuivre un dialogue avec Bonn.

Le ministre autrichien des Affaires étrangères[2] affirme avoir été frappé, au cours de son récent séjour à Moscou, de l'importance que le problème allemand paraissait tenir dans les préoccupations de ses interlocuteurs. Même si une large part des déclarations faites dans ce domaine par les dirigeants soviétiques relève de la propagande, il n'en reste pas moins que la relative fragilité du régime de Pankow demeure pour eux une cause de souci. S'entretenant, le 20 mars, avec notre ambassadeur à Bonn, M. Abrassimov s'est dit convaincu de l'intention de la République fédérale « d'absorber pacifiquement » la RDA en la contaminant de l'intérieur par le développement des contacts et le « débauchage des cadres ».

Le désir qu'ont les Soviétiques de préserver la stabilité du régime est-allemand contribue à expliquer le soutien qu'ils ont apporté à certaines de ses thèses, et notamment leur attitude à l'égard de Berlin. Les multiples initiatives que Moscou a prises sur ce point depuis la fin de l'année 1967 et le durcissement que l'on observe dans les formules employées reflètent sans doute autant la volonté de donner une satisfaction à Pankow que le souci d'éviter les empiètements de la République fédérale au détriment du statut de Berlin. De même, la lettre que M. Abrassinov a adressée aux trois ambassadeurs occidentaux pour dénoncer les activités du NPD dans l'ancienne capitale[3], apparaît surtout comme un geste destiné à appuyer l'initiative prise dans le même domaine par les autorités est-allemandes.

[1] M. Fock, président du Conseil des ministres de Hongrie, se rend en France du 25 au 30 mars, à la tête d'une délégation comprenant notamment M. Janos Peter, ministre des Affaires étrangères et M. Darvas, vice-ministre du Commerce extérieur. Il s'entretient avec MM. Pompidou et Couve de Murville, rencontre les dirigeants du Conseil national du Patronat français, le 26 mars. Il visite les 27 et 28 mars diverses installations industrielles et la foire internationale de Lyon. Le 29, il est reçu par le général de Gaulle.

[2] M. Kurt Waldheim est le ministre autrichien des Affaires étrangères depuis le 19 janvier 1968.

[3] Le 13 mars, M. Abrassimov, ambassadeur d'Union soviétique en République démocratique allemande (RDA), a adressé une lettre aux trois ambassadeurs occidentaux à Berlin-Ouest, en

La raideur de ces différentes déclarations n'a cependant pas conduit le gouvernement soviétique à écarter complètement l'idée d'une négociation avec Bonn. Si Moscou continue de faire preuve sur la question de la renonciation à l'emploi de la force d'une intransigeance qui ne le cède guère à celle des Polonais et des Allemands de l'Est, on doit cependant constater que M. Tsarapkine s'est attaché jusqu'à présent à poursuivre le dialogue. La *Pravda* a même laissé entendre le 2 mars que la signature par la République fédérale du traité sur la non-dissémination des armes nucléaires pourrait ouvrir la voie à une transformation dans les relations de Bonn avec les pays de l'Est.

Les Allemands se plaisent à faire ressortir cette volonté de dialogue de l'Union soviétique et s'efforcent d'explorer les perspectives qu'elle peut ouvrir. Le mémorandum qu'ils viennent de remettre à M. Tsarapkine[1], sans contenir d'élément de nature à entraîner un progrès décisif de la discussion sur la renonciation à la force, n'en traduit pas moins le souci de poursuivre les échanges de vues. Ils ont même caressé un moment l'idée de tirer prétexte des notes de protestation soviétique sur les activités du *Bund* à Berlin pour tenter d'amorcer une conversation avec Moscou sur les problèmes de l'ancienne capitale.

Pour le moment toutefois, ces diverses perspectives ne semblent pas très prometteuses en raison des positions adoptées par l'URSS et surtout par la RDA.

Rapports interallemands

Pankow apparaît en effet plus que jamais comme le principal pôle de résistance aux ouvertures de Bonn. La position négative du gouvernement est-allemand s'est encore affirmée aussi bien à l'égard des offres réitérées de conversations du maire de Berlin, qu'à l'égard des déclarations des autorités fédérales et ceci en dépit de l'évolution des thèses présentées par les dirigeants de Bonn.

L'idée d'une normalisation des rapports entre l'Est et l'Ouest de l'Allemagne paraît faire son chemin en République fédérale, bien qu'elle reste maniée avec précaution dans les déclarations publiques de personnalités officielles. Les membres du gouvernement s'efforcent seulement de faire ressortir que les deux Allemagne ne sont pas des États étrangers l'un à l'autre et que leurs relations doivent dès lors revêtir un caractère particulier. Il n'en reste pas moins qu'un pas important a été franchi depuis les

attirant leur attention sur l'activité d'organisations nazies à Berlin-Ouest et sur la nécessité de prendre des mesures indispensables en ce qui concerne le parti NPD (néo-nazi). Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale du 19 avril 1968, intitulée : *des activités du NPD à Berlin*.

[1] La traduction française de l'aide-mémoire du gouvernement fédéral concernant les mémorandums soviétiques des 12 octobre et 21 novembre 1967 et 29 janvier 1968 sur la renonciation à la force et certaines questions additionnelles est transmise par le télégramme de Bonn n°s 1998 à 2032 du 2 avril 1968, non publié.

déclarations faites, l'été dernier, par M. Brandt à Bucarest[1]. Le ministre des Affaires étrangères n'a-t-il pas affirmé lui-même, le 21 mars 1968, deux jours après son discours de Nuremberg : « nous ne voulons pas changer par la force les frontières existant en Europe ; cela vaut aussi pour la frontière interallemande ». M. Helmut Schmidt, président du groupe parlementaire social-démocrate, qui avait déjà déclaré à la fin du mois de décembre 1967 que la RDA était un État avec lequel il convenait d'établir des relations organisées, n'a pas hésité à exprimer à nouveau cette idée, le 11 mars, devant le *Bundestag*, en précisant cependant qu'elle n'impliquait pas dans son esprit une reconnaissance en droit international de la RDA comme un État étranger. Enfin, le Chancelier lui-même, dans son rapport du 11 mars sur l'état de la nation dans l'Allemagne divisée, n'a pas craint de parler des progrès économiques de la RDA en rappelant qu'il était toujours disposé à rencontrer M. Stoph.

Le phénomène auquel nous assistons actuellement a été décrit au début de cette année par M. Wehner[2], dans son interview à *Réalités* où il utilisait l'image de la balançoire. « Lorsque l'un est en haut, disait-il en parlant des deux États allemands, l'autre est en bas et réciproquement ». Il n'est pas douteux que les ouvertures réitérées des hommes politiques ouest-allemands, au cours des derniers mois, ont placé les dirigeants de Pankow dans une situation assez inconfortable, où ils ont obligés d'adopter une attitude révélant presqu'ouvertement leurs craintes. Les thèses dont se réclame actuellement M. Ulbricht sont en effet sensiblement plus dures que par le passé. Il a nettement indiqué dans son message de vœux, au début de l'année 1968, que toute solution du problème allemand dans le sens d'une confédération, était, dans son esprit, renvoyée à une date indéterminée, son objectif étant avant tout de consolider le *statu quo* en obtenant une reconnaissance de la RDA sur la base du droit international[3]. La situation ainsi cristallisée, on pourrait alors attendre la réalisation de ce processus de « profondes transformations démocratiques » qu'il préconise en Allemagne de l'Ouest[4].

[1] M. Willy Brandt s'est rendu en visite officielle à Bucarest du 3 au 7 août 1967. La phrase du ministre des Affaires étrangères qui a retenu l'attention est la suivante : « Les deux systèmes politiques qui existent actuellement sur le territoire allemand ». Pour des commentaires, le communiqué conjoint publié à l'issue de cette visite, voir les télégrammes de Berlin nos 894 à 896, de Bonn nos 4483 à 4488 et de Bucarest nos 969 à 979, tous trois du 7 août 1967 et non reproduits.

[2] M. Herbert Wehner (SPD), vice-président du parti social-démocrate depuis 1957, est le ministre fédéral des questions pan-allemandes depuis décembre 1966.

[3] *Note infra-marginale du document* : « On sait que cette question avait donné lieu à de nombreux commentaires dans la presse allemande à la suite des déclarations faites le 18 décembre 1967 par M. Norden (secrétaire du comité central du parti socialiste unifié, SED). Alors que celui-ci avait parlé de la nécessité d'établir des rapports diplomatiques entre les deux États allemands, cette expression avait été abandonnée par la suite. Mais *Neues Deutchland*, tout en affirmant que l'Allemagne occidentale n'était pas considérée comme un pays étranger, n'en réclamait pas moins une reconnaissance mutuelle « de droit international ».

[4] *Note infra-marginale du document* : « La lettre de M. Stoph (président du Conseil des ministres de la RDA depuis 1964) au chancelier Kiesinger du 18 septembre 1967 exigeait déjà l'élimination du « militarisme, du néo-nazisme et du pouvoir des monopoles ». Cette lettre répond au message adressé par le chancelier Kiesinger le 13 juin 1967. Se reporter au télégramme de Bonn nos 5170 à 5182 du 19 septembre 1967, non publié.

Cette position de principe explique que les déclarations de M. Brandt à Nuremberg aient été accueillies à Pankow avec scepticisme et hostilité. La presse allemande n'a même pas relevé ce que le ministre fédéral des Affaires étrangères avait dit au sujet de la reconnaissance de la frontière interallemande. La lettre ouverte, adressée le 29 février par le Comité central du parti SED[1] aux citoyens de la République fédérale, affirme une fois de plus que la politique orientale du gouvernement de Bonn ne revêt aucun caractère de nouveauté puisque celui-ci se refuse à reconnaître la RDA et à conclure avec son gouvernement des accords de renonciation à la force et de normalisation des relations sur la base de l'égalité de droits. Ce sont des idées analogues qu'a reprises M. Ulbricht dans son allocution du 13 mars[2] au cours de laquelle, répondant au discours de M. Kiesinger, il a rappelé le projet de traité que M. Stoph lui avait adressé au mois de septembre 1967.

La décision prise par les dirigeants est-allemands de rédiger une nouvelle constitution et de la soumettre rapidement à un référendum, représente sur le plan juridique, l'expression concrète de la même politique. Il s'agit de cristalliser dans le domaine des institutions la situation existante et de montrer par un vote massif que cette politique jouit du soutien de la très grande majorité de la population.

Le moment n'est peut-être plus très éloigné où l'évolution des événements en Europe orientale, apportera une justification plus nette de la politique d'ouverture à l'Est décidée par le gouvernement Kiesinger au mois de décembre 1966. Les choses ont en effet changé depuis la conférence de Karlovy-Vary[3] et les transformations qui se sont produites récemment en Tchécoslovaquie sont susceptibles de faire apparaître de profondes fissures dans la façade d'unité que les États d'Europe orientale avaient un moment reconstitué en ce qui concerne leur politique vis-à-vis de l'Allemagne. Si les différences de conception et d'attitude qui existent entre eux s'affirment dans les prochains mois, elles ne peuvent pas ne pas avoir de conséquences sur la position de Pankow.

Abstraction faite des répercussions internes que l'exemple tchécoslovaque est susceptible d'entraîner en RDA, on peut se demander si, même dans le domaine de la politique étrangère, les dirigeants est-allemands pourront

[1] La traduction de la lettre ouverte adressée par le comité central du SED, sous la signature de M. Ulbricht, « aux ouvriers, aux employés, aux intellectuels, aux paysans, aux artisans, aux fermiers et à la jeunesse en RFA » est transmise par la dépêche de Berlin n° 52/EU du 6 mars 1968.

[2] Cette allocution est la réponse directe au rapport du chancelier Kiesinger sur l'état de la nation. Le Premier secrétaire du SED rejette catégoriquement les propositions de Bonn dans le domaine interallemand. Se référer au télégramme de Berlin du 14 mars 1968 n°s 463 à 469, non repris.

[3] Les représentants des partis communistes et ouvriers d'Europe, réunis à Karlovy-Vary le 26 avril 1967, approuvent la proposition du Pacte de Varsovie sur la suppression simultanée des deux alliances militaires, demandent que tous les États reconnaissent le *statu quo* territorial de l'après-guerre et appellent à la création d'un système de sécurité collective fondé sur les principes de la coexistence pacifique entre États à systèmes sociaux différents.

garder longtemps une attitude aussi rigide. Les pressions qui, dès maintenant paraissent s'être exercées sur eux de la part de certains autres pays socialistes, ne pourront que s'accentuer. Et s'il est exact, comme on l'affirme à Bonn, que des divisions existent parmi les cercles dirigeants du SED quant à la politique à suivre, les événements actuels devraient contribuer à les renforcer.

(Europe, 1961-1970, République fédérale d'Allemagne, Relations politiques avec la France, Réunions des directeurs politiques, 1968)

249

M. Ross, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 287 et 288. *Vientiane, 19 avril 1968.*

(*Reçu* : 15 h. 57).

L'ambassadeur des États-Unis[1] a remis, dans la matinée du 19 avril au chargé d'affaires du Nord-Vietnam, une note par laquelle le gouvernement américain donne officiellement à Hanoï le choix entre 15 capitales européennes et asiatiques indiquées par M. Dean Rusk[2].

M. Sullivan a confié au conseiller de cette ambassde[3] que cette liste présentait des omissions « délibérées » telles que celles de Paris et de Singapour. De cette façon, a-t-il ajouté, « si les Nord-Vietnamiens récusent les 15 villes de notre liste, ils pourraient être conduits à inclure dans leurs contre-propositions certaines villes qui seraient acceptables par nous ».

Mon collègue américain estime que cette façon de laisser apparemment le dernier mot à Hanoï a été suggérée au Département d'État par le Secrétaire général des Nations unies[4].

(Collection des télégrammes, Vientiane, 1968)

[1] William Healy Sullivan, ambassadeur des États-Unis à Vientiane depuis le 25 novembre 1964.

[2] Le 18 avril 1968, dans une déclaration à la presse le secrétaire d'État américain Dean Rusk fournit une nouvelle liste de dix pays où pourraient se rencontrer les représentants des États-Unis et du Nord-Vietnam pour discuter de l'arrêt des bombardements sur le Nord-Vietnam. Ces dix pays sont : Ceylan, le Japon, l'Afghanistan, le Pakistan, le Népal, la Malaisie, l'Italie, la Belgique, la Finlande et l'Autriche. Ils viennent s'ajouter à la Suisse, au Laos, à l'Indonésie, à l'Inde et à la Birmanie, déjà proposés par Washington.

[3] Jacques Butin, conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller à Vientiane depuis août 1966.

[4] U Thant secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, depuis 1961.

250

M. MILLET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BEYROUTH,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 554/AL. *Beyrouth, 19 avril 1968.*

Au cours d'un séjour qu'il vient d'effectuer à Beyrouth, notre collègue M. Antoine Seillière[1], a eu l'occasion de rencontrer dans le privé le Président de la République[2] qui lui a exposé ses vues sur le problème israélien.

À la suite de cet entretien, M. Seillière a bien voulu me faire tenir une note résumant les propos de M. Charles Hélou. Étant donné l'intérêt de ceux-ci, je ne puis mieux faire que d'adresser ci-joint au Département copie de cette note.

Note pour l'ambassadeur

Pour le Président de la République, le Liban ne peut absolument pas se désolidariser ni dans le fond, ni dans la forme, de la position exprimée par les grands États arabes. Mais lui-même, en tant que chef d'État arabe, se réservait de jouer un rôle utile dans les prochains mois en traduisant en termes intelligibles pour les États occidentaux les données d'un problème dominé par la sensibilité arabe.

M. Hélou pense qu'une négociation avec Israël est impossible. Certes, pour reprendre sa propre image, les pays arabes avaient pu donner à penser que ce serait chose envisageable, lorsqu'Israël leur avait mis les genoux sur la poitrine. Mais maintenant les vaincus s'étaient relevés et il ne pouvait être question de négocier.

Il fallait comprendre que dans la mentalité de ces pays, un état de fait qui n'était ni la guerre, ni la paix, était parfaitement concevable. C'est à cela qu'il fallait travailler : une convention d'armistice serait la base juridique suffisante à partir de laquelle chacun consentirait à des sacrifices de fait. Ainsi s'établirait un ordre tolérable pour tous.

Les Israéliens conserveraient probablement Jérusalem : c'était pour eux une question de mystique ; le sionisme ne pouvait vivre sans Sion. À cela, il faudrait se résoudre. Une force internationale établie sur les lignes d'armistice, et relevant directement des Nations unies découragerait par sa présence la reprise des hostilités.

On ne pouvait s'attendre à plus. Pour le comprendre, on pouvait comparer le problème palestinien au problème racial des États-Unis. De même que le problème noir en Amérique ne pourrait jamais se régler par une

[1] Antoine Seillière de Laborde, secrétaire des Affaires étrangères, est en fonctions à la direction des Affaires économiques et financières au Département.

[2] Le président de la République libanaise est Charles Hélou, élu le 18 août 1964 pour six ans.

négociation entre Johnson[1] et un quelconque pasteur L. King[2], de même la question palestinienne ne se réglerait jamais par une négociation entre Arabes et Israéliens. Dans les deux cas, tout ce qu'on pouvait espérer obtenir était la réalisation d'un état de fait d'où naitrait la *paix psychologique*.

Voilà, selon le président Hélou, ce que les Occidentaux devraient comprendre et favoriser.

Signé : Antoine Seillière.

(Afrique-Levant, Liban, Relations avec Israël)

251

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Annulation de la rencontre Bo-U Thant

N. n° 153/AS[3].
Confidentiel.

Paris, 20 avril 1968.

Le délégué général[4] avait promis hier au directeur d'Asie de le tenir informé de sa réponse à la demande formulée par U Thant de le rencontrer encore une fois à Orly le matin du dimanche 21 avril[5]. Il ne faisait pas de doute, d'après le ton de cette conversation, que la rencontre devait avoir lieu.

Or, M. Mai Van Bo vient de faire savoir à M. Manac'h, ce samedi à 17 h. 45, qu'il ne voyait guère de raison d'aller à la rencontre du Secrétaire général. Il souhaitait qu'on lui fît savoir qu'il n'avait rien de nouveau à ajouter à ce qu'il lui avait dit la dernière fois. Il exprimait également le vœu que U Thant sache qu'il n'y a rien de vrai dans la nouvelle transmise par *Reuter* et reproduite dans *Paris-Presse Intransigeant* de ce jour, 1re page, 1re colonne. Il certifie n'avoir eu aucun contact avec *Reuter* et a donné un démenti à l'AFP.

M. Manac'h a donné ces indications à M. de Lacharrière[6] qui doit voir U Thant ce soir et a décommandé l'interprète.

[1] Lyndon Baines Johnson est le 36e président des États-Unis depuis le 22 novembre 1963.

[2] Martin Luther King, pasteur baptiste noir, militant pour l'intégration des noirs, est assassiné à Memphis (Tennessee) le 14 avril 1968 par un extrémiste blanc.

[3] Cette note est rédigée par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[4] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 149/AS du 18 avril 1968.

[6] Guy Ladreit de Lacharrière, ministre plénipotentiaire, chargé du service des Nations unies et des Organisations internationales au Département depuis 1965.

Il semble évident que M. Mai Van Bo a reçu un message de son gouvernement le priant d'éviter la rencontre pour le moment. Sinon, il eût attendu jusqu'au dernier moment (et il était entendu qu'il pouvait alerter M. Manac'h à son domicile pendant la nuit de samedi à dimanche et même le dimanche matin) avant de couper court à la conversation d'Orly. Fort probablement, les messages que le délégué général a transmis ces derniers jours à son gouvernement concernant la suggestion américaine de retenir Paris pour lieu de réunion ont ouvert à Hanoï une phase de réflexion et de discussions. En attendant que les positions officielles soient prises, il n'est pas douteux que M. Bo a été prié de se tenir sur la réserve. Il sera intéressant de vérifier, au cours de ces prochains jours, si Hanoï maintient avec autant d'énergie, comme c'était le cas jusqu'ici, sa décision de s'en tenir à Varsovie.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

252

M. Sivan, Ambassadeur de France à Téhéran,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 324 à 326. *Téhéran, 22 avril 1968.*

(*Reçu* : le 23, 09 h. 20).

Je me réfère à mon télégramme n° 200[1].

À la suite des récentes négociations entre les autorités iraniennes et les représentants du consortium des pétroles, la NIOC (société nationale iranienne des pétroles) a publié, le 21 avril, le communiqué suivant :

« Les représentants du consortium des pétroles sont arrivés à Téhéran le 19 avril. Ils ont pris contact, le lendemain, au siège de la NIOC, avec les représentants de cette société. Les entretiens ont pris fin dans une atmosphère de compréhension complète. Les représentants du consortium ont quitté Téhéran, ce jour, 21 avril, pour Londres ».

[1] Le télégramme n°s 200 à 202 du 4 mars 1968 en provenance de Téhéran fait état de conversations relatives au différend sérieux qui oppose le consortium des compagnies pétrolières, qui a succédé en 1954 à l'*Anglo-Iranian Oil Company*, aux autorités iraniennes. Celles-ci demandent au consortium de s'engager à augmenter la production annuelle de pétrole de 20 % par an pendant les cinq années du quatrième plan de développement 1968-1973. Le consortium s'y refuse craignant de ne pouvoir commercialiser les quantités correspondantes ; en outre, le prix à payer pour le brut supplémentaire enlevé ne laisse aucune marge bénéficiaire par rapport au prix de vente du brut iranien, ce qui n'est pas le cas pour le pétrole d'Arabie saoudite et celui du Koweït. Le risque est grand que, s'il n'est pas tenu compte des préoccupations du gouvernement iranien, celui-ci en vienne à retirer au consortium une partie de ses concessions. Il semble qu'on serait arrivé à un accord pour développer la production de la raffinerie d'Ibadan, et ce malgré l'intransigeance des compagnies américaines qui raisonnent en termes commerciaux et non en termes politiques. Une nouvelle délégation doit se rendre à Téhéran apporter une réponse plus conciliante de la part des compagnies.

Les pourparlers en vue d'obtenir des sociétés étrangères une augmentation sensible – évaluée initialement à 20 % – de la production annuelle, afin de faire face aux nécessités du quatrième plan, se seraient terminés, non pas sur une « grande victoire nationale », comme le proclament les journaux, mais plutôt sur un compromis entre les exigences du gouvernement impérial, ramenées finalement à une augmentation de 16 % et l'accroissement de 12 à 13 % sur la base de la production antérieure aux événements de juin 1967, proposé par les sociétés étrangères. Le chiffre de 16,8 % est avancé par les journaux de ce matin. Sans doute d'ailleurs sur les instances du consortium, n'a-t-on envisagé que la production « en temps normal », ce qui accentuerait encore le caractère relatif du succès iranien.

(Afrique-Levant, Iran, Économie, Pétrole)

253

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ATOMIQUES

N. *Paris, 22 avril 1968.*

Le gouvernement français a conclu en 1960 avec onze pays africains des accords de défense comportant une annexe relative aux matières stratégiques intéressant la défense nationale parmi lesquelles figure l'uranium.

Pour ces onze pays, les accords prévoient, avec des formulations diverses, que la politique des matières premières stratégiques doit faire l'objet de consultations entre la France et chacun de ces pays avant toute décision intéressant la politique suivie pour ces matières par nous-mêmes ou par l'un de ces pays. À ce titre, il est possible voire même probable, que nous soyons interrogés par certains d'entre eux sur la compatibilité d'une éventuelle signature du traité de non-prolifération avec les accords de défense qu'ils ont passé avec nous. Les prochaines réunions de l'Assemblée générale des Nations unies peuvent leur en fournir l'occasion.

Le problème peut être considéré sous trois aspects : livraisons d'uranium à la France ; fournitures françaises à ces pays, enfin application du contrôle sur les installations d'extraction et de production d'uranium.

1. Le projet actuellement soumis aux Nations unies ne prévoit pas de contrôle sur les ventes d'un pays non-nucléaire à un pays nucléaire tel que la France, qu'il soit signataire ou non. L'article 3.2[1] n'impose de contrôle

[1] L'article 3-2 stipule : « Tout État partie au traité s'engage à ne pas fournir : a) de matières brutes ou produits fissiles spéciaux, ou b) d'équipement ou de matériel spécialement conçu ou préparé pour le traitement, l'utilisation ou la production de produits fissiles spéciaux, à un État non possesseur d'armes nucléaires, quel qu'il soit, pour des fins pacifiques, à moins que lesdites matières brutes ou produits fissiles spéciaux ne soient soumis aux garanties requises aux termes du présent article ». Ces garanties seront stipulées dans un accord avec l'AIEA.

que sur les ventes à des pays non-nucléaires, signataires ou non. Par conséquent, si l'un de nos partenaires africains estimait devoir signer le traité, les ventes d'uranium à la France pourraient se faire tout aussi librement qu'auparavant tout en respectant parfaitement les termes du traité de non-prolifération.

Le problème ne pourrait se poser différemment que si les rédacteurs acceptaient que le contrôle soit appliqué à toutes les transactions sur l'uranium quel que soit le destinataire. On peut, sans s'aventurer beaucoup, douter que ces derniers admettent, en dépit des efforts de certains pays comme la Suède, une telle formule qui les gênerait beaucoup.

2. Pour les matériels livrés par la France à nos associés africains le problème se pose essentiellement en fonction du contrôle auquel ces pays devraient les soumettre pour s'acquitter de leurs obligations en tant que signataires du traité.

En fait l'application d'un tel contrôle ne saurait en rien affecter la poursuite de notre aide à ces pays en matière nucléaire. Destinés à des fins pacifiques et touchant des techniques parfaitement connues nos matériels pourraient être soumis à inspection sans conséquence aucune pour nous. Au demeurant l'accord de contrôle à négocier avec l'AIEA ne saurait intervenir qu'à échéance lointaine étant donné le degré d'avancement de ces pays : pendant longtemps encore notre aide ne portera que sur des matériels et produits non assujettis au contrôle.

3. Reste la question de l'établissement d'une inspection sur les installations de production d'uranium, ce qui intéresse plus particulièrement le Niger, le Gabon et éventuellement la République Centrafricaine. Un tel contrôle amènerait sans doute les inspecteurs de l'AIEA à connaître nos méthodes de production, le montant de cette dernière enfin la valeur de nos achats, ce qui est l'aspect le plus délicat du problème. Mais dans la mesure où il s'agit d'achats effectués sans distinction d'usages civils ou militaires, y aurait-il un inconvénient majeur à ce que soit connu le montant de ceux-ci auprès de chacun des pays concernés ? Il ne le semble pas si l'on considère la consommation française globale d'uranium et la diversité de nos sources d'approvisionnement ; au surplus un tel contrôle ne saurait, si l'on s'en tient aux termes du projet actuel de traité, entraver les transactions entre la France et ses fournisseurs africains.

Compte tenu de ce qui précède il ne paraît pas que la signature du traité de non-prolifération par l'un de nos onze partenaires doive modifier les relations nucléaires que nous entretenons avec eux. Il serait peut-être utile que nos représentants auprès de ces pays soient autorisés à répondre en ce sens au cas où ils seraient interrogés tout en rappelant à leurs interlocuteurs qu'en ce qui concerne la signature du traité de non-prolifération nous entendons ne pas influer de quelque manière que ce soit sur leur décision qui ne relève que d'eux-mêmes.

(QA, TNP, TNP et Accords de Défense)

254

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

N. n° 227/DAM[1]. *Paris, 23 avril 1968.*

1. Depuis que le général Bokassa a accédé à la présidence de la République centrafricaine à la suite du coup d'Etat dit de la Saint Sylvestre, survenu dans la nuit du 31 décembre 1965 au 1er janvier 1966[2], les relations entre Bangui et Paris ont été soumises à de sérieuses fluctuations ; celles-ci tiennent essentiellement à la psychologie du général Bokassa lui-même.

2. Les premières difficultés ont eu pour origine, en août 1966, un reportage de *Paris Match*[3] consacré à la visite au Congo-Kinshasa du Président centrafricain qui s'est considéré comme outragé. Blessé dans sa susceptibilité, il a manifesté de l'humeur à plusieurs reprises. C'est ainsi qu'il s'en est pris publiquement, peu après, à nos avocats, à nos enseignants et à nos médecins. Ensuite le baromètre des relations franco-centrafricaines est revenu graduellement au beau.

En février et mars 1967, le général Bokassa, de retour de Kinshasa[4] où il avait assisté à la conférence sur la sécurité des pays d'Afrique, a connu une nouvelle période d'irascibilité. Il a pris publiquement à partie « les étrangers qui résident en RCA ». Accordant crédit à des fables totalement dépourvues de fondement, il a donné même à entendre que ses propos visaient spécialement la représentation française. Les rapports de notre ambassadeur avec lui se limitèrent alors à un échange de correspondance de caractère administratif.

3. Après une nouvelle période euphorique, la crise la plus grave allait éclater à la fin de l'année 1967. Déjà indisposé par l'article paru dans le *Monde* du 17 novembre sous la signature de M. Philippe Decraene[5], à

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *des relations franco-centrafricaines*. Ce document doit être complété par le rapport de fin de mission de M. Jean Herly, ambassadeur de France à Bangui du 29 décembre 1966 au 26 avril 1969.

[2] Concernant la prise du pouvoir par le colonel Bokassa le 1er janvier 1966, se reporter à *D.D.F.*, 1966-I, nos 1 et 39.

[3] Le n° 906 du 20 août 1966 de *Paris-Match* reproduit sur deux pages, sous le titre *Un ancien de l'Armée française acclamé au Congo de Mobutu*, des photographies du colonel Bokassa prises lors du récent voyage de ce dernier au Congo-Kinshasa. Le Président centrafricain aurait été particulièrement vexé par la légende accompagnant ces clichés, déclarant qu'il a « acheté » lui-même ses plaques, croix et rubans chez Arthus-Bertrand. Le colonel Bokassa aurait estimé que cette revue insinuait qu'il n'avait pas gagné ses décorations sur le champ de bataille. Sur cet article et ses suites, se reporter aux dépêches de Bangui nos 420/DAM, 431/DAM, 440/DAM et 447/DAM des 24, 29, 31 août, et 7 septembre 1966, non reprises.

[4] Une importante conférence, groupant les dix États de l'Afrique centrale et orientale, se tient à Kinshasa les 13 et 14 février 1967 sur le thème de la sécurité dans les pays d'Afrique.

[5] L'article paru dans *Le Monde* du 17 novembre, p. 4, sous la signature de M. Philippe Decraene, à la suite de la mise en place à Bangui, le 10 novembre, d'une unité parachutiste de l'Armée française a produit un effet déplorable. En effet, l'auteur de l'article indiquait que cette

la suite de la mise en place du détachement militaire français, le général Bokassa fut profondément blessé par l'écho donné à cette affaire dans le *Canard Enchaîné* du 22 novembre[1].

Sa réaction ne se manifesta que le 1er décembre. Elle fut très violente et très passionnée. Dans un discours public, le Président centrafricain accusa la presse française d'abaisser, à travers sa personne[2], la République centrafricaine. Il s'écria notamment « un proverbe français dit « œil pour œil, dent pour dent ». C'est ainsi que je traiterai la France ».

Au moment de quitter Libreville après les obsèques du président Léon M'Ba[3], il stigmatisa brutalement les journalistes français, avec lesquels il avait eu maille à partir. À la conférence de Kampala[4], il exprima, en termes violents son amertume devant l'écart qu'il constatait entre le développement de l'Ouganda et celui de la RCA. À la réunion des chefs d'États de l'UDEAC à Bangui[5], il critiqua de façon acrimonieuse, devant ses pairs, le caractère « conditionnel » et l'insuffisance financière de notre coopération, exerçant en cela une fâcheuse influence sur le président Tombalbaye[6]. « Je vais changer tous les accords avec la France » devait-il déclarer, le 12 janvier, au photographe français du Service de l'information de la Présidence de la République centrafricaine en lui signifiant son licenciement.

Comme il lui est habituel, le général Bokassa revint par la suite à de meilleurs sentiments. Il exprima le souhait de reprendre avec notre pays les

compagnie avait été envoyée à Bangui à la demande du gouvernement centrafricain au motif de renforcer la surveillance aux frontières de la RCA et du Congo-Kinshasa. D'autre part, l'instabilité de la situation intérieure était soulignée par suite de la montée d'un profond mécontentement qui n'a cessé de se développer depuis bientôt deux années et des importantes divergences de vues entre le Président Bokassa et le « numéro deux » du régime, le lieutenant-colonel Alexandre Banza.

[1] Cet article du *Canard enchaîné*, publié le mercredi 22 novembre 1967, p. 3, est intitulé *Les comptes de Bokassa*. Il reprend le sujet de la centaine de parachutistes de la 2e division française d'intervention envoyés le 10 novembre à Bangui sous le motif de la sécurité du pays, mais certains insinuent, rapporte ce journal satirique, que les paras se tiennent prêts à voler au secours … du mercenaire Bob Denard alors au Rwanda.

[2] *Le Canard enchaîné* ayant donné au Président centrafricain le grade de « colonel », alors que par décret pris en Conseil des Ministres du 21 novembre 1967, le colonel Bokassa a été promu à celui de général de brigade, le chef de l'État a pris publiquement à partie la presse française et a ordonné la fermeture pour un an de la librairie *Le Messager* distribuant entre autres l'hebdomadaire français.

[3] Le président de la République gabonaise, M. Léon M'Ba, est décédé à Paris le 28 novembre 1967. Ses obsèques ont eu lieu le 4 décembre 1967.

[4] La conférence des chefs d'État d'Afrique du Centre et de l'Est s'est tenue à Kampala du 15 au 17 décembre 1967. Il y a été beaucoup question des mercenaires. Se référer à la dépêche de Kampala n° 507/AL du 21 décembre 1967, non publiée.

[5] Le Conseil des chefs d'État de l'UDEAC (Union douanière et économique de l'Afrique centrale), présidé par le général Jean-Bedel Bokassa, président en exercice, a tenu sa troisième session, à Bangui, les 21 et 22 décembre 1967.

[6] François N'Garta Tombalbaye, ancien instituteur (1942-1947), militant syndicaliste, conseiller territorial du Moyen-Chari (1952), vice-président du Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française (1957), président du Conseil des ministres en 1959, est élu président de la République du Tchad le 22 avril 1962.

relations qui existaient à l'automne 1967. Les nuages qui assombrissaient le ciel des relations franco-centrafricaines se dissipèrent[1].

4. On sait que le 2 avril[2], les présidents Mobutu, Tombalbaye et Bokassa signèrent, à Fort-Lamy, la Charte de l'Union des États de l'Afrique centrale. L'application de cet accord n'allait pas tarder à amener de nouvelles difficultés avec la France. En effet, le 9 avril, les trois Présidents, réunis à Kinshasa, publièrent un communiqué conjoint exposant diverses mesures d'exécution adoptées en application de la Charte. Aux termes d'un des paragraphes de ce communiqué, les trois Etats ont convenu d'élever leurs représentations diplomatiques respectives au niveau de Hautes Représentations ; les titulaires de ces fonctions auront les privilèges de Doyens du Corps diplomatique ou de Vice-Doyens « dans le cas où en vertu d'accords antérieurs, cette dignité appartiendrait au Nonce apostolique ».

Une telle disposition est en contradiction formelle avec l'article 1er de l'accord franco-centrafricain de coopération en matière de politique étrangère, signé le 13 août 1960, qui prévoit que notre ambassadeur à Bangui a le titre de Haut-Représentant avec rang et prérogatives d'ambassadeur et qu'il est le Doyen du Corps diplomatique.

Le Département a prié M. Herly de demander des éclaircissements au général Bokassa et, si celui-ci devait confirmer les termes du communiqué de Kinshasa, d'appeler son attention sur « les conséquences sérieuses que cette affaire pourrait avoir sur les relations franco-centrafricaines ».

Le 13 avril, notre ambassadeur fut reçu par le président Bokassa[3]. Celui-ci lui déclara qu'il n'était pas à l'origine de l'initiative concernant le décanat et qu'il avait dû, sur ce point, s'aligner sur les deux autres chefs d'État. Au cours de l'entretien, il tint les propos suivants : « Tout accord peut être révisé, l'Afrique évolue et il faut tenir compte de cette évolution »… « Je regretterais que la France prit en mal cette décision, mais tant pis, je n'y puis rien ».

[1] Le 12 février 1968, le dialogue est repris dans les relations franco-centrafricaines par l'audience accordée à l'ambassadeur de France et à son conseiller militaire par le président Bokassa. Le chef de la République centrafricaine expose les points sur lesquels l'aide de la France pourrait s'exercer utilement en vue d'une relance de l'économie du pays.

[2] Signée le 2 avril à Fort-Lamy (Tchad), la Charte de l'Union des États d'Afrique centrale (UEAC) a été mise au point depuis la décision prise, le 2 février 1968, à Bangui, de créer les États-Unis d'Afrique centrale. Le premier président de l'UEAC, dont le siège est fixé à Bangui, est le général Joseph-Désiré Mobutu (président du Congo-Kinshasa) et le secrétaire général exécutif est M. Abdoul Boukar, ambassadeur du Tchad aux Nations unies. Trois États participent actuellement à l'UEAC : la RCA, le Congo-Kinshasa et le Tchad, mais l'Union est ouverte à tout État indépendant et souverain. La nouvelle Union a été définie comme un marché commun assorti d'une organisation commune de défense. L'initiative prise à Bangui suscite dans les pays du groupe francophone, en particulier, de la part des autres membres de l'UDEAC des réactions réservées, voire hostiles. Le Cameroun et le Gabon ont déjà annoncé leur décision de ne pas y participer.

[3] La relation de cet entretien est transmise par le télégramme de Bangui nos 243 à 247 du 13 avril 1968, non reproduit.

Instructions ont été données à notre ambassadeur[1] d'effectuer une nouvelle démarche pour marquer à ses interlocuteurs que nos relations avec la République centrafricaine découlent des accords conclus avec elle et que si l'un de ces accords était remis en cause, il en résulterait une modification de l'ensemble de nos rapports avec ce pays. M. Herly a été prié de préciser que le gouvernement français n'avait reçu aucune notification officielle d'une éventuelle modification des règles du décanat, l'ambassadeur de France demeurait donc le Doyen du Corps diplomatique et c'est en cette qualité qu'il assisterait le 20 avril aux cérémonies de pose de la première pierre du secrétariat général de l'UEAC, en présence des trois chefs d'État de la nouvelle Union.

Si, à cette occasion ou en d'autres circonstances, ses prérogatives étaient contestées, notre ambassadeur devrait sur le champ marquer sa désapprobation, faire dès que possible les représentations qui s'imposeraient et rendre compte.

En fait, aucun incident ne s'est produit jusqu'à présent. Le 20 avril, à l'aérodrome de Bangui, M. Herly a accueilli les présidents Mobutu et Tombalbaye à sa place normale de Doyen. La cérémonie de pose de la première pierre de l'UEAC a été renvoyée au lendemain. Le corps diplomatique n'y était pas invité à l'exception des ambassadeurs du Congo-Kinshasa et du Tchad.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, Relations avec la France, 1968)

255

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
AFFAIRES SPATIALES

Coopération spatiale européenne : réactions à l'attitude britannique

N. n° 169/QS. *Paris, 23 avril 1968.*

Depuis que le secrétaire au *Foreign Office*[2] a fait part aux ministres des Affaires étrangères des pays membres de la conférence spatiale européenne (CSE)[3] de la position négative de son gouvernement au sujet des

[1] Voir le télégramme de Paris à Bangui n°s 71 et 72 du 17 avril dans lequel le ministère des Affaires étrangères fait savoir à son ambassadeur, M. Jean Herly, que le gouvernement français n'a reçu aucune notification officielle d'une éventuelle modification des règles du décanat. Dans ces conditions, les dispositions de l'accord de coopération en matière de politique étrangère sont toujours valables et l'ambassadeur de France demeure le Doyen du corps diplomatique.

[2] Robert Michael Maitland Stewart est secrétaire au *Foreign Office* depuis janvier 1965.

[3] CSE ou ECS : conférence spatiale européenne ou *European Space Conference*.

recommandations du comité consultatif des programmes (rapport Causse)[1], les moyens juridiques, financiers, techniques et politiques de faire face à la situation ainsi créée sont étudiés par les services intéressés du Département et du ministère de la Recherche.

D'autre part, les premières réactions de certains de nos partenaires ont déjà été enregistrées. Les Belges et les Suisses, en particulier, nous ont fait connaître leur profonde déception, ainsi que leur intérêt pour un programme de satellites de télécommunications.

En outre, le conseil de l'association d'industriels européens EUROSPACE[2] doit se réunir à La Haye le 25 avril. On peut s'attendre de sa part à une vigoureuse protestation et peut-être à une démarche auprès du gouvernement britannique.

Le ministre de la Recherche[3] a été reçu par le Président de la République, vendredi dernier, 19 avril. Il a reçu pour instruction de poursuivre les efforts en vue de la construction de la fusée EUROPA II[4] nécessaire au programme SYMPHONIE[5], mais de ne pas prendre une position définitive avant d'avoir consulté nos partenaires allemands (la participation allemande au CECLES[6] est de 26 %, la nôtre de 25 %). Des entretiens exploratoires auront lieu avec des techniciens allemands à Paris demain 24 avril. M. Schumann verra ensuite M. Stoltenberg[7], le ministre allemand de la Recherche, à Bonn le lundi 29 avril. Une réunion du comité des suppléants de la Conférence spatiale européenne, qui devait avoir lieu les 23 et 24 avril, a été reportée au début de mai, à une date qui reste à fixer.

Estimant en conséquence qu'il est encore trop tôt pour demander au gouvernement de prendre position, M. Maurice Schumann ne fera pas de communication à ce sujet au Conseil des ministres de demain.

(Affaires spatiales, Grande-Bretagne, Coopération franco-britannique dans le domaine spatial)

[1] Le rapport Causse, établi par le comité consultatif des programmes mis en place par la Conférence spatiale européenne à Rome en juillet 1967, est rendu public le 11 mars 1968. Ce rapport définit en plusieurs recommandations les grandes lignes d'un programme spatial européen cohérent et progressif qui s'étendrait sur une dizaine d'années.

[2] Eurospace est une association d'industriels européens : groupement industriel européen d'études spatiales ou *European Industrial Space Study Group*. C'est une ONG fondée le 21 septembre 1962 à Paris.

[3] Le ministre de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales est Maurice Schumann depuis avril 1967.

[4] La fusée *Europa II* est programmée par la CSE ; elle doit servir de lanceur notamment pour le satellite *Symphonie*.

[5] Le programme *Symphonie* est un projet de satellite franco-allemand de télécommunications. L'accord franco-allemand, signé le 6 juin 1967, entre en vigueur le 10 novembre 1967. Il prévoit d'entreprendre en commun « la construction, le lancement, l'utilisation d'un satellite expérimental de télécommunications ». Les deux pays prennent également des engagements de poursuivre leur collaboration lorsqu'il s'agira de l'utilisation du satellite.

[6] Le CECLES, organisation européenne pour la mise au point et la construction d'engins spatiaux ou ELDO, *European Space Launcher Development Organization* est créé par la convention du 29 mars 1962 et entre en vigueur le 29 février 1964. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n°s 6, 12, 205.

[7] Le Dr Gerhard Stoltenberg est le ministre fédéral allemand de la Recherche scientifique de 1965 à 1969.

256

COMPTE RENDU

de l'audience accordée par le Ministre à M. Zorine

C.R. *Paris, 23 avril 1968.*

M. Zorine. Comme vous le savez, M. Gromyko a eu le 3 avril avec M. Olivier Wormser une conversation au cours de laquelle il a souligné que le moment lui paraissait venu de procéder à un échange de vues sur la question de la convocation d'une conférence européenne sur la sécurité. L'ambassadeur de France a déclaré que l'on était prêt du côté français à entamer cette discussion. C'est à la suite de cette conversation que j'ai été chargé de procéder avec vous à un premier échange de vues. Je puis donc vous exposer le point de vue soviétique.

(L'ambassadeur de l'URSS poursuit à partir d'un texte).

Une discussion des questions liées à la convocation d'une conférence qui s'étendrait à un grand nombre de pays contribuerait par elle-même à l'amélioration de l'atmosphère internationale. Elle permettrait aux pays européens de mieux comprendre leurs responsabilités dans l'établissement d'une paix durable, elle ferait ressortir qu'ils peuvent augmenter leur prospérité pour peu qu'ils coopèrent à l'exploitation de leurs ressources propres sur une base paneuropéenne. Cette discussion contribuerait à écarter les forces non-européennes des affaires du continent. Elle donnerait aux pays européens une conscience plus nette de leur capacité à résoudre leurs propres problèmes. Toutes ces considérations seraient valables pour la RFA si celle-ci manifestait sa volonté de paix.

L'URSS et la France ont l'une comme l'autre proclamé les bienfaits de la coopération et se sont déclarées disposées à contribuer à l'organisation de la coopération européenne. Il est donc possible et souhaitable que l'URSS à l'Est, la France à l'Ouest jouent dans ce sens un rôle actif, toutes deux se consultant entre elles, l'une et l'autre entreprenant des consultations avec d'autres pays. Si les deux pays agissent dans cette affaire avec énergie, leur coopération en Europe en sortira renforcée.

Après ces échanges de vues, on pourrait passer aux problèmes relatifs à l'ordre du jour de la conférence. Mais l'ordre du jour ne pourrait être élaboré qu'au cours de travaux préparatoires auxquels contribueraient tous les pays participants à la conférence. Des travaux préparatoires de ce genre ont été accomplis lors de la conférence qui s'est réunie à Bucarest (au mois de juillet 1966). Mais d'autres propositions devront être examinées. En premier lieu, il faudra rechercher les moyens d'assurer que la sécurité de chacun entraîne la sécurité de tous. Ainsi pourrait être institué un ordre européen garanti solidairement par tous les pays du continent.

Dans cette perspective, l'URSS et la France devraient coordonner leurs efforts et approcher les autres pays européens. Les buts à atteindre seraient, entre autres, d'assurer l'inviolabilité des frontières en Europe, le refus des armes nucléaires à la RFA, une large coopération sur la base de l'indépendance et de la souveraineté nationale, de l'égalité des droits, de la non-ingérence dans les affaires intérieures sur la base des principes de la coexistence pacifique des États à régimes sociaux différents.

Au cours de divers entretiens franco-soviétiques et, en dernier lieu, au cours des conversations à Paris de M. Kovaliev[1], la partie française a appelé notre attention sur la question de la participation à la conférence. Nous pouvons maintenant préciser nos vues à ce sujet : la question de la participation des États-Unis devra être décidée par tous les pays participants à la conférence. L'Union soviétique n'a pas l'intention de donner son accord à cette participation et, encore moins, à la participation des États-Unis à la phase préparatoire. Cela nous semble de nature à correspondre au point de vue français. D'autre part, la DDR et la RFA devraient être des participants égaux en droit à la conférence. Voici les premières considérations que j'ai été chargé de vous exposer. Il y a, naturellement, bien d'autres points qui devront être traités. Mais je serais heureux de recueillir vos propres vues.

M. Couve de Murville : Ce que vous venez de m'exposer nous apporte des éclaircissements nouveaux et utiles sur les intentions du gouvernement soviétique. Comme toujours, il convient de distinguer deux séries de problèmes : d'une part, les objectifs, et de l'autre les problèmes de procédure et d'organisation, et notamment celui de savoir quels seront les participants.

Sur ce dernier point, je comprends que l'Union soviétique envisage essentiellement la conclusion d'une convention ou d'un accord, entre tous les pays européens, qui porterait sur la reconnaissance et l'inviolabilité des frontières, l'indépendance des pays, le non-recours à la force pour le règlement des différends et certaines mesures de caractère militaire, c'est-à-dire des mesures affectant les armements nucléaires, cet aspect rejoignant, dans une certaine mesure, l'objectif du traité de non-prolifération qui, s'il intervient, aura déjà réglé un certain nombre des problèmes que vous avez mentionnés.

À certains égards, ce programme soulève des problèmes qui sont les mêmes que certaines des questions de procédure. Je pense à celle de la participation, donc à celle de l'Allemagne, ce qui entraîne la question de la frontière entre les deux États allemands.

S'agissant de la composition de la Conférence, je comprends que vous envisagez la participation de tous les États qu'ils soient neutres, comme la Suisse ou la Suède, ou qu'ils se tiennent un peu à l'écart, comme l'Espagne ou le Portugal.

[1] Kovaliev, diplomate soviétique, chef de la première section européenne du MID. Voir ci-dessus la note non datée rendant compte du séjour en France de l'intéressé.

Une autre question est celle de la participation des États-Unis, point sur lequel je ne vous contredirai pas mais qui pose un problème pour la plupart des pays d'Europe occidentale. Vous ne l'ignorez pas car votre gouvernement a déjà eu des discussions à ce sujet avec la Belgique, les Pays-Bas et plusieurs pays scandinaves. Mais la question la plus difficile est, comme toujours, celle de l'Allemagne. Car sont immédiatement soulevés le problème des deux Allemagne et celui de leurs frontières, intérieures ou extérieures.

Sur tous ces points il va nous falloir réfléchir et discuter. En vue de ces réflexions, il me serait utile de savoir si ce que vous avez en vue est bien la conclusion d'un Traité inter-européen de sécurité, c'est-à-dire portant sur les frontières et les armements des États de l'Europe.

M. Zorine : Je vous remercie de votre exposé qui va nous aider à réfléchir, car tout cela demande, comme vous l'avez dit, qu'on y réfléchisse.

Vous nous demandez si le résultat de la Conférence doit être la conclusion d'un traité. Je vous répondrai que, pour le moment, mon gouvernement ne veut pas définir les conditions dans lesquelles devront être réglées les relations entre les pays européens. Ce sera à la Conférence d'en décider. Il est vrai que l'URSS a naguère proposé la signature d'un traité de sécurité qui eut notamment fixé les frontières et les armements. Aujourd'hui, nous n'avons pas de conception définitive à ce sujet. Nous attendons les discussions. Mais je n'exclus pas que le résultat final sera, en effet, la conclusion d'une convention portant, notamment, sur les points que vous avez mentionnés. Nos suggestions ne sont donc pas définitives. Notre vœu va vers une discussion collective précédée d'une exploration des points de vue des autres pays. Cela dit, je reconnais qu'il serait logique d'élaborer un instrument définissant une situation où la sécurité de chacun entraînerait la sécurité pour tous.

J'ajoute que l'on pourra inclure dans la convention des dispositions relatives à la coopération économique et culturelle sur la base de l'égalité. De même des mesures de liquidation des blocs et des alliances, ou tendant au retrait des troupes étrangères, à la suppression des bases, à la création de zones démilitarisées ou dénucléarisées. Plus généralement, on pourra envisager toutes les mesures figurant dans la « Déclaration de Bucarest » que je tiens à rappeler.

Sur la composition de la conférence, vous m'avez bien compris : nous ne voulons exclure personne et comptons sur tous les pays, y compris les neutres et ceux que vous avez mentionnés.

M. Couve de Murville. Ce que vous venez d'ajouter change un peu la perspective. Je pense aux alliances, aux troupes étrangères, aux zones démilitarisées ou dénucléarisées. En effet, dès que l'on touche à ces problèmes militaires il devient difficile de laisser les États-Unis à l'écart car ils sont précisément membres d'une alliance, ils entretiennent des troupes en Europe et jouent un rôle important dans tout ce qui a trait aux armements nucléaires. Ainsi, sans dire que ce soit une mauvaise idée que de parler de

ces questions, je voudrais souligner qu'elles posent des problèmes particulièrement compliqués.

Quoiqu'il en soit cet ensemble de problèmes pourrait faire l'objet de discussion entre nous. Nous pourrions commencer par poser les problèmes. On examinerait leurs implications et leurs conséquences et l'on verrait ainsi s'il se trouve des points sur lesquels nous pouvons nous mettre d'accord.

M. Zorine. Il est vrai que les questions relatives aux alliances militaires, au retrait des troupes, etc., soulèvent des difficultés du fait du facteur américain. Mais cela est également vrai si l'on envisage la question de l'armement nucléaire de l'Allemagne.

Nous pourrions utilement nous consulter sur la liste des questions à discuter. De notre côté nous n'avons pas, à proprement parler, de liste prête.

M. Couve de Murville. Mais vous seriez prêts à proposer des questions dont vous souhaitez la discussion ?

M. Zorine. Oui, tout en demeurant prêts à examiner celles que vous suggéreriez. À la suite de ce travail en commun, la France et l'URSS pourraient approcher, influencer certains pays et préparer ainsi le terrain à la conférence.

Comment voyez-vous nos consultations et nos travaux ultérieurs ?

M. Couve de Murville. Si ces travaux se déroulent à Paris ce serait avec votre ambassade. Je vous demande un délai de réflexion d'une dizaine de jours après lequel nous pourrions nous réunir, étant entendu que de notre côté ces consultations seraient menées par MM. de Beaumarchais, Puaux et Tiné. On verrait ensuite comment organiser les choses. De plus, entretemps, M. de Beaumarchais verra à Moscou M. Kovaliev.

De toute manière, nous avons là à étudier une grande affaire qui pose toute une série de questions difficiles.

M. Zorine. Je pense, comme vous, que tout cela ne se fera pas d'un seul coup et qu'il faudra beaucoup de temps même pour élaborer un programme. Cela dit, la procédure que vous proposez nous paraît bonne. Si bien que l'on pourrait organiser une réunion avec MM. Oberenko, Doubinine et certains de mes autres collaborateurs avant le départ de M. de Beaumarchais pour Moscou, donc dans la première partie de mai.

M. Couve de Murville. On pourrait donc commencer vers le 5 ou le 10 mai et continuer après, si nécessaire.

M. Zorine. Avez-vous parlé de la sécurité européenne à Bonn ?

M. Couve de Murville. C'est notre habitude de parler avec M. Brandt des rapports avec les pays de l'Est, avec la DDR et aussi de Berlin où nous avons de petits problèmes. Nous faisons le point de la situation.

M. Zorine. Voyez-vous au sujet du Vietnam des éléments nouveaux ?

M. Couve de Murville. Comme vous le savez, les parties sont toujours à la recherche d'un lieu de rencontre. Je pense qu'elles finiront par se mettre d'accord. C'est après qu'elles en viendront aux vraies difficultés.

M. Zorine. Les deux parties se sont heurtées avant d'en venir aux discussions de fond.

M. Couve de Murville. Il y a, en effet, là un petit problème de prestige et d'amour-propre.

M. Zorine. À mon avis, les États-Unis n'ont pas l'intention de négocier. D'ailleurs ils poursuivent les opérations de guerre.

M. Couve de Murville. Je crois que les États-Unis ont le désir de commencer à négocier. Je crois donc qu'à la fin il y aura un accord.

M. Zorine. Et au Moyen-Orient ?

M. Couve de Murville. Nous sommes toujours de l'avis que la seule voie pratique pour parvenir à une solution est d'en discuter à quatre en marge du Conseil de sécurité ; mais il reste à en convaincre les États-Unis.

Car il n'y aura jamais de négociations directes entre Israéliens et Arabes. Pour ces derniers, une solution doit être, au moins en apparence, imposée de l'extérieur, c'est-à-dire par le Conseil de sécurité. C'est, d'ailleurs, ce que nous disent les Égyptiens. Or, pour que le Conseil agisse effectivement, il faut que ses quatre membres permanents soient d'accord, et donc que les États-Unis cessent d'apporter un appui exclusif à Israël.

Peut-être en viendront-ils là quand ils auront commencé à parler avec les Vietnamiens, car tout cela forme un ensemble.

M. Zorine. Israël poursuit une politique d'aventure : c'est vrai contre la Jordanie, c'est également vrai à Jérusalem.

M. Couve de Murville. Cette politique se poursuivra aussi longtemps qu'il n'y aura pas de progrès vers un accord dans les conditions que je vous disais tout à l'heure.

(Europe / URSS, 1966/1970, n° 2666)

257

COMPTE RENDU

de la réunion chez le Secrétaire général, le 23 avril 1968
Projet de recommandation au Ministre
sur les relations franco-algériennes

C.R.

S'il devait être décidé de procéder à un large échange de vues à l'échelon ministériel, puis de reprendre des négociations secteur par secteur, au niveau des services, celles-ci pourraient être engagées sur les bases suivantes :

1. *Négociations commerciales*

Les négociations du mois de mars dernier[1] ont prouvé qu'un accord tendant à équilibrer les échanges commerciaux ne pourrait être conclu sans qu'une solution ait été apportée au problème du vin. Or, cette dernière devrait nécessairement comporter une révision substantielle de nos dernières propositions[2], révision qui paraît exclue tant que ne seront pas connues les perspectives de la prochaine récolte française.

Dans ces conditions, pourrait être envisagée une opération en deux temps :

a) entre les entretiens ministériels et le 1er septembre 1968, nous pourrions envisager de procéder à certains gestes unilatéraux (avec l'espoir qu'ils seraient équilibrés par des gestes unilatéraux de l'Algérie au bénéfice de nos exportations). Ces gestes pourraient porter sur :

– une augmentation des achats de vin d'ici au 1er septembre 1968 (avec blocage éventuel en entrepôt sous douane jusqu'à cette date) ;

– le stockage de 1 600 000 à 2 millions d'hectolitres (logés ou achetés ?).

b) reprendre, après le 1er septembre, la négociation en améliorant nos propositions du mois de mars sur les trois points suivants :

– compensations financières, qui seraient totalement ou partiellement déliées des contreparties initialement exigées,

– accélération des achats de vin pour 1968-69 (en les portant au-delà de 3 millions d'hectolitres),

– engagement d'achat pour l'avenir (de l'ordre de 3 millions d'hl par an).

2. *Négociations sur la main-d'œuvre.*

Notre objectif est de doter les Algériens établis en France – si possible d'accord avec le gouvernement d'Alger – d'une carte de résidence qui permette de contrôler leur établissement sur notre territoire, de les administrer et de les insérer dans notre politique de l'emploi et du logement.

[1] Les négociations commerciales franco-algériennes se sont tenues à Paris du 5 au 8 mars. Elles étaient conduites par MM. Chapelle, directeur de la DREE (Direction des Relations économiques extérieures), et Houhou, directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères. Elles ont porté notamment sur l'importation de vins algériens en France. Ces négociations reprennent à Alger les 20-21 mars, pour être suspendues le 21 *sine die* faute d'accord entre les délégations. Concernant ces négociations se reporter à deux notes du 6 mars de M. Michel Cans, conseiller des Affaires étrangères, à la direction des Affaires économiques et financières au Département, résumant l'état des négociations entre les deux pays.

[2] Du côté français, les propositions suivantes ont été faites, concernant le vin : importation, d'ici au 31 août 1968, de 550 000 hectolitres de vin, en supplément des 250 000 hectolitres mensuels déjà annoncés ; engagement d'absorber le solde de l'accord (9 500 000 hl) entre le 31 août 1968 et le 1er février 1970, si la prochaine récolte française est comparable aux deux précédentes ; versement de 10 millions de francs, en compensation des frais de stockage résultant, en Algérie, du retard dans l'exécution de l'accord ; mise en entrepôt de douane de 500 000 hl et prise en charge des frais de stockage. Se reporter au télégramme de Paris à Alger nos 246 à 249 du 9 mars 1968, qui reprend les positions des deux parties.

Il semble donc que cet objectif puisse être atteint par voie de négociation si nous sommes prêts à accorder à nos partenaires un contingent substantiel et pluriannuel de travailleurs entrant en France par le canal de l'ONAMO[1].

Ce contingent devrait se situer entre 30 000 et 50 000 – en fonction de la situation sur le marché de l'emploi – avec garantie d'un « plancher » de 30 000. Il devrait, d'autre part, être accordé pour 3 ans.

Dans la mesure où les conditions de l'emploi exigeraient une diminution de l'apport de main-d'œuvre étrangère, celle-ci devrait s'appliquer par priorité aux travailleurs espagnols et portugais qui entrent le plus souvent clandestinement et contrairement aux vœux de leurs gouvernements sur le territoire français.

Le prix à payer pour obtenir un accord qui nous mettra en mesure d'administrer la colonie algérienne ne paraît pas excessif, surtout si l'on admet que nous poursuivons avec l'Algérie – mais non avec le Portugal ou l'Espagne – une politique de coopération dont le problème de la main-d'œuvre constitue un volet important.

3. *Problèmes pétroliers*

Il serait souhaitable que les équivoques et les soupçons réciproques qui alourdissent considérablement le climat des relations dans le domaine du pétrole fussent dissipés au cours d'un entretien au niveau ministériel, étant admis que « l'option socialiste » du gouvernement algérien et les conséquences que l'on en peut tirer du côté français sont pour une large part à l'origine des difficultés.

Il serait ensuite possible de porter devant la commission mixte un certain nombre de problèmes, soigneusement délimités, dont la solution ne saurait être longtemps différée.

La solution des autres difficultés – qui concernent essentiellement l'ERAP[2] – devrait être recherchée aux échelons administratifs habituels, sans chercher à les lier entre elles ou à les évoquer prématurément aux échelons supérieurs.

(Algérie, Relations politiques franco-algériennes, A-10-2-1, 1968)

[1] ONAMO : Office national algérien de la main-d'œuvre. Se reporter à la note pour le Cabinet du Ministre du 9 mai 1968, émanant de la direction des Conventions administratives et Affaires consulaires au Département, portant sur le retour au contingentement des travailleurs algériens, à laquelle est annexée la lettre du Ministre des Affaires sociales au Ministre des Affaires étrangères, du 6 mai 1968, exposant la situation de la main-d'œuvre algérienne en France et les raisons du recours au contingentement.

[2] ERAP : Entreprise de recherches et d'activités pétrolières, établissement public à caractère industriel et commercial, est fondée officiellement le 1er janvier 1966 par le regroupement des filiales du Bureau de Recherche des pétroles et de la Régie autonome des pétroles. Parmi les difficultés que rencontre l'Erap : mise en cause de l'assistance technique apportée par cette entreprise, redressements fiscaux importants, limitation des transferts des salaires des assistants techniques, critique de l'exploitation de l'important gisement de Zarzaïtine, se reporter à la lettre du président de l'Erap, M. Pierre Guillaumat, au Ministre de l'Industrie du 29 mars 1968, dans laquelle il expose ses griefs à l'encontre des autorités algériennes.

258

M. Bérard, Ambassadeur, représentant permanent au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1101 et 1102. *New York, 24 avril 1968.*
Réservé.
(*Reçu* : le 25, 01 h. 30).

Je comprends que l'attitude observée par notre délégation dans les discussions sur la non-prolifération doit être de réserve.

Un nombre croissant de représentants, particulièrement ceux des pays africains, nous interrogent cependant sur le vote que nous serons appelés à émettre à l'Assemblée générale et se demandent, en outre, quelle sera notre position au sujet du projet de résolution du Conseil de sécurité[1].

Bien que la date du dépôt de ce projet sur la table du Conseil dépende des préoccupations tactiques de ses co-auteurs, il est vraisemblable que son texte, qui figure au nombre des documents transmis par le comité de Genève[2], sera discuté en première commission. On peut s'attendre, dans ces conditions, que certaines délégations évoquent les incertitudes que laisse subsister ce projet de garanties et qu'elles s'enquièrent de l'attitude de la France au Conseil.

À un stade ultérieur des débats, on ne peut non plus exclure l'hypothèse selon laquelle des amendements déjà écartés par les co-présidents de la conférence de Genève seraient mis aux voix à la demande de leurs auteurs.

Compte tenu de cette situation, je serais reconnaissant au Département des instructions qu'il jugerait utile de m'adresser.

(QA, Traité de non-prolifération nucléaire, Approbation par l'ONU)

[1] La première commission commence le 26 avril l'examen du projet de résolution. Ce projet de résolution préparé par la Finlande, le Canada, le Danemark, l'Irlande et la Pologne, fait l'objet du télégramme de New York du 24 avril 1968 nos 1097 à 1100 non publié ; il est ainsi rédigé : « 1) Approuve le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont le texte est annexé à la présente résolution. 2) Prie les gouvernements dépositaires d'ouvrir le traité à la signature et à la ratification à la date la plus proche possible. 3) Exprime son espoir en l'adhésion la plus large. 4) Prie de façon pressante la Conférence des Dix-Huit sur le Désarmement de poursuivre les négociations sur des mesures effectives ayant trait à la cessation de la course aux armes nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et effectif. 5) Prie la conférence des Dix-Huit sur le Désarmement de faire rapport à l'Assemblée générale pendant sa XXIIIe session sur le progrès de son travail ».

[2] Le Comité de Genève est le Comité des Dix-Huit de la conférence du Désarmement.

259

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 688 à 704. *Bruxelles-Delfra, 24 avril 1968.*
(*Reçu* : le 25, 9 h. 30).

La Commission vient d'adresser aux États membres une communication concernant les problèmes de renouvellement de la convention de Yaoundé[1]. Je vous ai envoyé ce document[2] par la valise, mais il m'a paru utile d'en résumer les grands traits.

Dans une note introductive, après avoir insisté sur l'importance politique de l'association avec les EAMA, la Commission prend position sur le problème de la structure des relations entre la Communauté d'une part et les autres États associés (c'est-à-dire non seulement les EAMA, mais encore le Nigeria[3], et, éventuellement l'Est Africain)[4], d'autre part. elle écarte d'emblée la formule d'une association unique, que ce soit sous la forme d'un accord unique ou d'un accord cadre assorti de protocoles d'application séparés pour les différents associés. Le maintien de la situation actuellement envisagée et caractérisée par la coexistence de deux associations (dont l'une – avec les EAMA – est en vigueur, alors que l'autre – avec le Nigeria – ne l'est pas encore, tandis qu'une troisième – qui concerne l'Est Africain – est encore incertaine), lui paraît la solution la plus réaliste.

Il est intéressant de noter les arguments que la Commission emploie pour justifier cette prise de position. Après avoir relevé que la formule de l'association unique impliquerait que l'on accroisse très sensiblement les ressources du FED[5] pour y inclure les nouveaux associés potentiels, elle invoque, non sans une certaine insistance, le problème de l'élargissement de la Communauté : elle estime en effet qu'une nouvelle définition de la politique communautaire d'aide au développement sera nécessaire après l'adhésion de la Grande-Bretagne, mais qu'il convient, en attendant, d'éviter de brûler les étapes et de risquer de désorganiser prématurément le système préférentiel du *Commonwealth*. En revanche, l'argument selon lequel

[1] Le 20 juillet 1963, la Communauté économique européenne et dix-huit États africains et malgache associés (EAMA) : le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo-Brazzaville, le Congo-Léopoldville, la Côte-d'Ivoire, le Dahomey, le Gabon, la Haute-Volta, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, la Somalie, le Tchad et le Togo, signent à Yaoundé (Cameroun) une convention d'association valable cinq ans.

[2] Non reproduit.

[3] Un accord d'association entre le Nigeria et la CEE a été signé le 16 juillet 1966 à Lagos.

[4] Les négociations entre la CEE et les pays du Marché commun est-africain : le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, aboutiront le 26 juillet 1968 à la signature d'un accord d'association à Arusha (Tanzanie). Mais cet accord n'entrera pas en vigueur, toutes les procédures de ratification n'ayant pas été accomplies par les États signataires.

[5] Fonds européen de développement.

le caractère privilégié de l'association des EAMA devrait être maintenu n'est pas utilisé, alors qu'il figurait dans le document que M. Rochereau[1] avait soumis à ses collègues à la fin de février.

On relèvera également que la note introductive – pas plus d'ailleurs que le reste du document – ne contient d'allusion, ni au rôle de la Commission dans les négociations qui vont s'ouvrir, ni surtout au problème de la base juridique de la future convention, problème qui avait suscité en 1962 d'âpres controverses au sein de la Communauté et qui avait été finalement, faute d'un accord, purement et simplement laissé de côté.

Après cette note introductive, le plan de la communication de la Commission suit d'assez près celui de la convention de Yaoundé : c'est qu'en effet, les considérations qu'elle développe « n'affectent pas l'économie de la convention, mais ont trait à l'opportunité de maintenir ou de modifier ses principales dispositions ». Ce que la Commission suggère ne consiste donc pas en une modification profonde de l'association actuelle.

Un premier chapitre est consacré au régime commercial, au sujet duquel la Commission relève que le développement des exportations des EAMA vers la Communauté est resté inférieur à celui des exportations des autres pays en voie de développement. Bien entendu, la conclusion qu'elle en tire n'est pas que le régime préférentiel réciproque doit être renforcé. Celui-ci doit seulement être maintenu dans l'ensemble (ce qui implique, par conséquent, le principe de la continuation des préférences au moins pour les prochaines années), mais sous les réserves suivantes :

– Il convient d'abord d'adapter ce régime « en fonction de l'évolution internationale en matière de développement et des échanges » : des réductions ou suspensions du TEC[2] devraient être envisagées « dans la mesure où des accords mondiaux de produits assureraient aux EAMA des débouchés à des prix stables et d'un niveau raisonnable » (café et cacao par exemple).

– Il sera également nécessaire de remédier à certaines lacunes ou imperfections de la convention actuelle, en particulier en ce qui concerne le sort des produits agricoles homologués et concurrents des produits européens : les prélèvements applicables aux EAMA devraient, comme jusqu'à présent, être réduits en leur faveur, et, ce qui est nouveau, être calculés sur la base d'un prix conventionnel, plus élevé que le cours mondial, ce qui représenterait un avantage financier pour les associés. Le niveau de ce prix ne serait pas fixé unilatéralement par la Communauté, mais négocié avec les pays intéressés.

Ainsi, la Commission fait en quelque sorte la « part du feu » en acceptant, dans certaines limites, la diminution de préférences importantes mais elle propose en même temps une certaine amélioration du régime de l'article 11[3]. Il est clair – et la Commission le reconnaît – que ce système sera

[1] Henri Rochereau, commissaire européen français depuis 1967, chargé de l'aide au développement.

[2] Tarif extérieur commun.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 5/CE du 10 janvier 1968.

insuffisant, comme il l'a été jusqu'ici, pour provoquer une augmentation des exportations des EAMA dans la Communauté. C'est pourquoi la Commission propose que des aides spécifiques soient octroyées en faveur de l'écoulement des produits des États associés : la coopération financière et technique que viendrait donc combler les lacunes du régime des échanges commerciaux.

L'aide financière et technique, en effet, à la différence du régime des préférences, a donné, dans l'ensemble, des résultats satisfaisants. Là encore, la communication de la Commission propose peu de changements importants. Il est vrai qu'elle élude certains des problèmes principaux qui se posent en ce domaine.

En ce qui concerne les secteurs de l'aide, la Commission relève que l'adaptation progressive des EAMA aux conditions du marché mondial n'aura pas pu, pour certains produits, se réaliser en cinq ans. Elle propose par conséquent que la Communauté octroie une aide non remboursable destinée à remédier aux conséquences de la détérioration des prix mondiaux de ces produits. Il ne s'agit plus de soutien des prix, nos partenaires étant très attachés à la disposition de celui-ci, mais d'un système analogue à celui qui a été adopté en juillet dernier pour les oléagineux des EAMA. Cette aide serait plafonnée et limitée à un nombre très restreint de produits (oléagineux et coton). En dehors de cette novation, que certains de nos partenaires jugeront sans doute excessive, la Commission propose le maintien de l'aide « structurelle » à la production, l'affectation au développement industriel, dans une proportion plus grande que par le passé, de l'aide aux investissements, et de la création d'un secteur spécial d'aide à la promotion des ventes et à la commercialisation.

Les conditions actuelles de l'aide ne devraient pas être aggravées : il ne serait ni logique ni réaliste, selon la Commission, de cesser de mettre l'accent sur la nécessité d'un financement par dons. Cependant, la part des prêts spéciaux pourrait être accrue sous certaines conditions, mais la Commission ne se prononce pas sur l'importance de cet accroissement.

Elle ne se prononce pas non plus sur le problème de la répartition entre les États membres des adjudications du FED, dont elle renvoie l'examen à un document ultérieur. Il semble que ce problème ait fait l'objet de vives discussions au sein de la Commission, les commissaires allemands[1] étant partisans d'un régime de répartition préalable.

Enfin, sur le problème fondamental du volume de l'aide, la Commission se montre également très prudente et elle n'avance aucun chiffre. Elle se borne à indiquer que l'aide devrait être « accrue dans son montant », ou, au minimum, rester constante en valeur réelle (c'est-à-dire être augmentée dans une proportion qui tiendrait compte des augmentations respectives

[1] Les membres allemands de la Commission des Communautés européennes sont : Hans von der Gröben depuis 1958, chargé du marché intérieur et des politiques régionales ; Fritz Hellwig depuis 1967, chargé de la recherche et de la technologie ; Wilhelm Haferkamp depuis 1967, chargé de l'énergie.

des coûts, de la population des États associés, et du produit national brut par habitant des États membres de la Communauté depuis cinq ans).

Les autres chapitres de la communication de la Commission – au demeurant très brefs – traitent du droit d'établissement, des paiements et capitaux et des institutions. Il n'y est suggéré que quelques améliorations de détail (notamment la possibilité, pour le comité d'association, de se réunir au niveau des suppléants). La durée de la nouvelle convention devrait être, comme actuellement, de cinq ans.

D'une manière générale, ce document de la Commission paraît fournir un bon point de départ aux discussions entre les Six. Il s'inspire de l'idée sage que le mieux serait de changer le moins de choses possible à un accord qui a, somme toute, donné des résultats satisfaisants et dont l'application a soulevé relativement peu de difficultés. C'est sans doute là le meilleur moyen de faciliter les discussions au sein de la Communauté, qui, de toute manière, s'annoncent ardues pour des raisons parfois étrangères au sujet, et dont la divergence entre la France et ses partenaires sur les relations avec la Grande-Bretagne n'est pas l'une des moindres.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

260

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

De la situation au Tchad et des relations franco-tchadiennes

N. n° 231/DAM. *Paris, 24 avril 1968.*
Confidentiel.

1. Comme en 1964, bien qu'à un degré plus aigu, le Tchad traverse une période de difficultés intérieures. Comme il y a quatre ans « une ancienne frustration », ainsi que le rapporte notre ambassade, « conduit les dirigeants tchadiens à reprocher à l'ancienne métropole et au monde libre de ne jamais faire assez pour eux. Cette frustration est d'autant plus grande que les problèmes de l'indépendance deviennent plus lourds ».

2. En 1964, le président Tombalbaye était inquiet de l'opposition qu'il rencontrait dans les milieux islamisés. Il demeurait traumatisé par l'émeute musulmane qui, l'année précédente[1], avait fait couler le sang dans les rues de Fort-Lamy. Ne pouvant se départir de l'idée que certains Français y

[1] Le 16 septembre 1963 des incidents sanglants éclatent à Fort-Lamy, l'état d'urgence est proclamé le 17 sur l'ensemble du territoire de la République du Tchad. Se référer aux télégrammes de Fort-Lamy n°s 346 et 347, 348 du 17 septembre et 349-350 du 18 septembre 1963, non publiés.

avaient joué un rôle, il estimait, en dépit des assurances de notre diplomatie, que le Tchad, mal expliqué au gouvernement français, ne bénéficiait pas de la compréhension et de l'aide matérielle auxquelles il avait droit.

À cette époque, l'Assemblée nationale vota à l'unanimité une motion demandant « l'évacuation des bases militaires françaises du territoire tchadien dans un délai de trois mois »[1]. Plusieurs de nos compatriotes appartenant aux milieux les plus divers furent expulsés.

Après ce « défoulement », le président tchadien s'attacha à effacer les conséquences de la motion de l'Assemblée nationale. Il se rendit à Paris[2] pour dire lui-même au général de Gaulle qu'il tenait essentiellement au maintien de l'armée française et Fort-Lamy fut choisie finalement comme siège de la base d'Afrique centrale. Les relations franco-tchadiennes reprirent pour plusieurs années un cours amical.

3. De nouveaux nuages apparurent en 1967[3]. Un premier signe avant-coureur de mauvaise humeur présidentielle fut enregistré en juin lorsque le chef de l'État, fort mécontent des résultats des examens scolaires semonça les enseignants français en un discours de distribution des prix assez sévère.

En octobre, M. Tombalbaye crut découvrir dans des correspondances interceptées la preuve que l'ancien ministre Selingar[4], emprisonné depuis l'année précédente, avait pu avoir des raisons de penser que, du côté de la France, la voie était libre pour monter une entreprise contre le régime. Il va de soi qu'il n'y avait rigoureusement rien de vrai dans une telle interprétation, mais l'extrême sensibilité du Président à tout ce qui affecte le soutien de la France à sa personne était touchée au vif. L'on vit ressurgir des griefs, passés à l'arrière-plan depuis 1964, contre les « mauvais Français ». Mais ce qui était plus grave, cette fois, c'est que ses soupçons, totalement infondés visaient le gouvernement français.

[1] Le 28 avril 1964, l'Assemblée nationale vote à l'unanimité une motion demandant « l'évacuation des bases militaires françaises du territoire tchadien dans un délai de trois mois ».

[2] Le président Tombalbaye se rend à Paris du 26 juillet au 1er août 1964 et fait part au général de Gaulle de son vœu de voir le maintien de la présence des forces françaises au Tchad. Fort-Lamy est choisi comme siège de la Base d'Afrique centrale. Concernant les événements de l'année 1964, se reporter au rapport de fin de mission de M. Guy de Commines de Marsilly, ambassadeur haut-représentant de la République française au Tchad du 28 décembre 1963 au 18 mars 1968, non publié.

[3] Des incidents se sont produits en février et mars 1967 aux confins du Batha et du Salamat, assimilés à des actes de banditisme par le gouvernement, mais qui sont en réalité l'une des manifestations d'une entreprise de subversion qui s'efforce d'exploiter l'opposition de la fraction islamisée de la population aux dirigeants du pays. Se reporter à la note n° 363/DAM de la direction des Affaires africaines et malgaches du 26 juillet 1967, faisant le point de la rébellion au Tchad et constatant une aggravation des activités subversives dans les provinces de l'Est tchadien, non publiée.

[4] M. Silas Selingar, ancien ministre des Travaux publics chargé de l'Intérieur, ancien directeur de cabinet du Président Tombalbaye, est démis de ses fonctions le 13 octobre 1966 puis arrêté le 27 novembre de la même année, sous la double inculpation de complot contre le chef de l'État et de malversations financières. En décembre 1967, l'affaire Selingar revient au premier plan de l'actualité : le Président tchadien ouvre devant le bureau politique et les militants le dossier du complot Selingar, visant à l'assassiner. Se reporter à la synthèse hebdomadaire de l'ambassade de France au Tchad, n° 47 du 2 au 9 décembre 1967, datée du 11 décembre 1967, non reproduite.

4. Or, en même temps, la situation intérieure de son pays rendait le Président nerveux et inquiet. La géographie et l'histoire font qu'il existe au Tchad un caractère marqué de dualité entre le pays « Sara », le Sud, encore assez largement fétichiste, et le Nord et l'Est qui sont islamisés et où vit plus de 50 % de la population. C'est dans certaines de ces dernières régions que le gouvernement de Fort-Lamy, à prédominance sudiste, se heurte à des menées séditieuses. Il est de fait qu'au cours des derniers mois, la rébellion y avait fait des progrès. Elle affectait maintenant une vaste région couvrant les cinq départements du Ouaddaï, du Biltine, du Salamat, du Guera et du Batha.

Un peu plus tard[1], le climat devait s'alourdir encore avec la décision du chef de l'État d'étendre la taxe civique aux femmes et de réduire de 50 % les prestations famliliales.

En décembre, il apparut nettement, à l'occasion de la conférence de l'UDEAC à Bangui[2], que le général Bokassa et le président Tombalbaye éprouvent une commune mauvaise humeur à l'égard de notre pays et que, notamment, la colère du chef de la RCA à la suite de certains articles de la presse française[3], déteignait sur son collègue du Tchad.

Il se trouva que des bandes rebelles réussirent, pour la première fois, à s'infiltrer au Kanem, parvenant jusqu'à Massakory, à 150 km de Fort-Lamy[4], où elles furent d'ailleurs anéanties. Au moment de cette affaire, des bruits alarmistes ont circulé dans les quartiers africains aussi bien qu'européens de la capitale. Une rumeur est allée jusqu'à prétendre qu'un attentat aurait lieu contre le Président le jour de la fin du Ramadan, à moins que ce ne soit lors de la fête nationale. Il est possible que M. Tombalbaye, poussé en cela par quelques collaborateurs mal intentionnés, en soit venu à penser que si des Français accordaient quelque crédit à ces bruits (ce qui n'est pas établi) c'est qu'ils souhaitaient un bouleversement. D'ailleurs, déclara-t-il à l'un de ses familiers « les Français ont toujours préféré les musulmans aux Saras ». Il y eut des abus de la police vis-à-vis de certains de nos compatriotes qui obligèrent notre ambassadeur à demander un minium d'explications, ce qui fut mal pris.

[1] Ces mesures ont été annoncées lors de l'école des cadres du parti qui s'est tenue à Fort-Lamy du 22 au 29 novembre 1967. Voir, à ce sujet, le télégramme de Fort-Lamy n°s 526 à 529 du 29 novembre 1967, non repris.

[2] Le Conseil des chefs d'État de l'UDEAC (Union douanière et économique de l'Afrique centrale), présidé par le général Jean-Bedel Bokassa, président de la République centrafricaine, président en exercice de l'Organisation, a tenu sa troisième session, à Bangui, les 21 et 22 décembre 1967.

[3] Allusion à l'article paru dans *Le Monde* du 17 novembre 1967, p. 4, sous la signature de M. Philippe Decraene, puis allusion à l'article du *Canard enchaîné*, publié le 22 novembre 1967.

[4] À 150 km de la capitale, à Massakory, cinq militaires ont été tués par les hors-la-loi, semant le trouble et la panique dans la population tant tchadienne qu'européenne. Sur ce sujet, se reporter aux télégrammes de Fort-Lamy n°s 544 à 546 et 550 à 554 des 18 et 23 décembre 1967, non reproduits. La dépêche de Fort-Lamy n° 29/DAMdu 28 janvier 1968, non publiée, assortie d'un éphéméride, dresse le bilan de la subversion et de la lutte anti-subversive au Tchad pendant l'année 1967.

C'est dans ce climat de mauvaise humeur assez générale que le Président partit pour la conférence de l'OCAM à Niamey où la réélection de M. Hamani Diori[1] lui cause une amère déception. Il estimait, en effet, qu'à la précédente conférence de Tananarive, ses collègues avaient promis que la présidence reviendrait, la prochaine fois, à un État d'Afrique centrale, c'est-à-dire à lui-même comme chef d'État le plus ancien de la zone. Prenant ce revers comme un affront fait au Tchad et à sa personne, il voulut y voir une responsabilité de la France et la confirmation qu'il était, décidément, toujours sous-estimé et incompris.

Sa colère avait éclaté à Niamey, où il fit une scène violente au président Hamani Diori ; elle trouva un nouvel aliment lorsque, rentrant à Fort-Lamy, il prit connaissance d'une lettre de l'opposition, intitulée « Message des Amis de la France » qui attaquait violemment son régime et avait été adressée à plusieurs diplomates, dont notre ambassadeur, ainsi qu'au chef d'État-major national.

5. Les conséquences de tout ce qui précède ont été chronologiquement l'expulsion d'un assistant technique français[2], particulièrement estimé, qui se vit accuser d'avoir voulu monter un réseau subversif pro-musulman, le départ du Président pour Bangui[3] où il donna avec ses collègues le coup d'envoi de « l'Union des États de l'Afrique centrale », ensuite l'adoption par le chef de l'État d'une ligne de conduite quasi-inamicale vis-à-vis de notre ambassade au cours des recherches qui ont suivi l'agression dont avaient été victimes au Ouaddaï le Dr Lièvre, un vétérinaire espagnol et une infirmière française[4], l'expulsion d'un père jésuite et d'une religieuse libanaise soupçonnés, eux-aussi, de faire partie du complot pro-musulman, la prolongation anormale des délais de réponse à la demande d'agrément présentée pour M. Wibaux, etc.

[1] La troisième conférence des chefs d'État de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache) se tient à Niamey (Niger) les 22 et 23 janvier 1968. Le président en exercice de l'Organisation est El Hadj Hamani Diori. Le mandat est d'un an. La présidence devait revenir au président tchadien Tombalbaye, mais ce dernier, dont la position est jugée trop fragile par les autres membres de l'OCAM, voit son élection repoussée d'un an et Hamani Diori reconduit dans ses fonctions pour un an, au prétexte des négociations en cours pour le renouvellement de la convention de Yaoundé liant la Communauté européenne aux pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

[2] Le 27 janvier 1968, M. Alexandre Loyzance, directeur des Affaires sociales de la République du Tchad depuis 1961, est expulsé.

[3] Le président Tombalbaye se rend à Bangui le 2 février, en séjour « privé », il participe avec le général Bokassa et le président Mobutu (Congo-Kinshasa) aux conversations qui aboutissent à la création de l'UEAC (Union des États de l'Afrique centrale) dont la charte est signée à Fort-Lamy le 2 avril.

[4] Le 20 janvier, trois Européens : le docteur Lièvre, médecin-chef de l'hôpital d'Abeche, mademoiselle Fauvet, infirmière-anesthésiste au même hôpital, tous deux de l'assistance technique française, et M. Berthomeu, vétérinaire, de nationalité espagnole sous contrat tchadien sont attaqués alors qu'ils circulent sur la piste de Goz-Beida à Am-Dam, à 120 km au sud d'Abeche. Le docteur Lièvre aurait été abattu à proximité de la *land rover*, criblée de balles et incendiée ; M. Barthomeu aurait été tué également, mademoiselle Fauvet a disparu mais est retrouvée vivante dans la matinée du 11 février.

Le 21 février, M. Tombalbaye convoqua le conseiller militaire de notre ambassade[1] et lui exposa les griefs qu'il nourrissait contre la France : après être revenu sur l'affaire Selingar et sur les conditions dans lesquelles il avait été écarté de la présidence de l'OCAM, il a marqué qu'il comprenait mal le préjugé hostile que trouvait, dans la presse française, le projet d'Union des « États de l'Afrique centrale ».

C'est à ce point du processus de détérioration des relations franco-tchadiennes qu'est arrivé à Fort-Lamy, posté de Paris, le 29 février, un tract signé « Front de Libération nationale », dont l'origine n'a pas été établie[2]. Les autorités de Fort-Lamy réagirent avec vivacité, elles organisèrent une journée de protestation, le 7 mars[3], au cours de laquelle maints discours ont été prononcés qui, certes, ne mettaient pas en cause le gouvernement français, mais laissaient entendre qu'agissaient librement à Paris les éléments « colonialistes impénitents qui cherchent à diviser le Tchad ».

À la fin du mois de mars, M. Hamani Diori, effectua dans ce pays une visite de « prise de contact »[4]. Il ne put que constater l'état d'esprit de son collègue tchadien qui essaya de lui faire cautionner, d'ailleurs sans succès, la création de l'Union des États de l'Afrique centrale dont la Charte devait finalement être signée à Fort-Lamy, le 2 avril, par les présidents Mobutu, Bokassa et Tombalbaye.

6. Or, l'adoption de ce texte n'allait pas tarder à avoir une incidence directe dans le domaine des relations franco-tchadiennes (et franco-centrafricaines). En effet, le 9 avril, les trois Présidents, réunis à Kinshasa, publièrent un communiqué conjoint exposant diverses mesures d'exécution adoptées en application de la Charte. Aux termes d'un des paragraphes de ce communiqué, les trois États ont convenu d'élever leurs représentations diplomatiques respectives au niveau de Hautes Représentations ; les titulaires de ces fonctions auront les privilèges de Doyens du Corps diplomatique ou de vice-doyens » dans le cas où, en vertu d'accords antérieurs, cette dignité appartiendrait au Nonce apostolique ».

[1] Le lieutenant-colonel Desanti, qui doit quitter le Tchad incessamment. Son successeur est le lieutenant-colonel Robert.

[2] Ce tract, rédigé en excellent français, exploite trois thèmes principaux : 1. l'absence des libertés publiques et les violations des droits de l'individu au Tchad ; 2. l'omnipotence d'un parti unique ; 3. l'éviction des musulmans des postes de responsabilité et la préférence donnée au Sud par rapport au Nord pour tout ce qui concerne le développement économique et culturel. Se reporter aux télégrammes de Fort-Lamy, nos 177 à 180, 181, du 4 mars 1968.

[3] La manifestation décidée par le bureau politique national pour « désapprouver le ou les auteurs des tracts adressés de Paris le 29 février et distribués à Fort-Lamy les 2 et 4 mars » a été préparée par de nombreux communiqués de presse et de radio. La journée du jeudi 7 mars a été déclarée chômée et payée. À ce sujet, se reporter au télégramme de Fort-Lamy nos 184 à 186 du 7 mars 1968, non reproduit.

[4] Le président de la République du Niger, Hamani Diori, arrive à Fort-Lamy le 22 mars. Les 25/26 mars, le Président Bokassa rejoint les présidents Tombalbaye et Diori à Moundou. Le séjour des chefs d'État du Congo-Kinshasa et de la RCA à Fort-Lamy et la signature de la Charte de l'UEAC sont développés dans la synthèse n° 14 de l'ambassade de France au Tchad du 3 au 16 avril 1968.

Une telle disposition est en contradiction formelle avec l'article 1 de l'accord franco-tchadien de coopération en matière de politique étrangère du 11 août 1960 qui prévoit que notre représentant à Fort-Lamy a le titre de Haut Représentant avec rang et prérogatives d'ambassadeur et qu'il est le Doyen du Corps diplomatique.

Le Département a prié M. Wibaux[1], dont les lettres de créance qui font état de sa qualité de Haut-Représentant n'ont pas encore été présentées, de demander des explications au ministre tchadien des Affaires étrangères. Il a été chargé de lui indiquer qu'une dénonciation unilatérale de l'accord de 1960 aurait des conséquences sérieuses sur les relations franco-tchadiennes et que le gouvernement de Fort-Lamy devait savoir qu'il en assumerait la responsabilité.

Jusqu'à présent, en raison de l'absence du ministre tchadien des Affaires étrangères, une telle démarche n'a pu être accomplie. Toutefois notre ambassadeur a été en mesure, à plusieurs reprises, de faire connaître, par des voies indirectes la position de la France.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, Relations avec la France, 1968)

261

M. Bérard, Représentant permanent au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1123. *New York, 25 avril 1968.*

(*Reçu* : 20 h. 25).

Proche-Orient

1. Par une lettre du 23 avril 1968 (S/8556)[2], le représentant permanent d'Israël appelle l'attention du président du Conseil de sécurité « sur le fait que les gouvernements arabes continuent à mener une guerre active contre Israël, en violation du cessez-le-feu et des obligations qui leur incombent aux termes de la Charte des Nations unies ».

[1] L'ambassadeur Guy de Commines de Marsilly rompt son établissement le 18 mars 1968. Par note verbale du 9 mars, la présidence de la République du Tchad donne son agrément à la nomination de M. Fernand Wibaux, ancien ambassadeur auprès de la République du Mali (décembre 1961-septembre 1964), directeur de l'Office d'accueil et de coopération universitaire depuis octobre 1964, comme ambassadeur Haut-Représentant de la République française au Tchad. M. Wibaux présente ses lettres de créance le 29 avril. Voir, à ce sujet, le télégramme de Fort-Lamy n°s 293 à 303 du 29 avril 1968 qui relate la cérémonie.

[2] Le représentant permanent d'Israël auprès des Nations unies adresse le 23 avril 1968 une longue lettre au Conseil de sécurité dans laquelle il se plaint du « terrorisme et du sabotage » de la part des pays arabes voisins. Ce document est publié dans *Conseil de sécurité, Documents officiels*, vingt-troisième année, supplément d'avril, mai et juin 1968. Nations unies, New York, 1969.

Se fondant sur des déclarations récentes de dirigeants arabes de Damas, Le Caire, Bagdad, Ammane et Alger, M. Tekoah[1] affirme qu'« il est maintenant parfaitement clair que les États arabes ont choisi la guerre par le terrorisme et le sabotage comme principale tactique militaire à employer à l'heure actuelle contre Israël. Les États arabes reconnaissent qu'ils sont directement impliqués, sur les plans politique et militaire, dans l'organisation et la direction de ces opérations, ainsi que dans l'entraînement et l'approvisionnement en vue de ces opérations. Les gouvernements arabes se sont également engagés publiquement à appuyer, encourager et poursuivre cette politique ».

« Comme il a été établi au cours des délibérations du Conseil de sécurité – ajoute le représentant israélien – les gouvernements arabes ont affecté des unités de leur armée régulière aux opérations de terrorisme et de sabotage. Ces unités ont pris comme base la zone à l'est du Jourdain. Cependant, des camps d'entraînement continuent à fonctionner en Égypte, en Syrie, en Algérie, en plus des camps organisés en territoire jordanien par les forces armées jordaniennes et irakiennes et par l'ambassade de la République arabe unie à Amman ».

« Selon tous les préceptes de droit international et aux termes de la Charte des Nations unies – conclu M. Tekoah – le fait d'organiser, de soutenir, de fomenter, de financer, d'encourager ou de tolérer des actes de terrorisme et de sabotage contre un autre État constitue une agression. Le fait que les États arabes continuent de faire la guerre à Israël est le plus grave facteur du conflit du Moyen-Orient, en particulier si l'on considère le but avoué des gouvernements arabes, détruire Israël et cela entrave tous les efforts en vue d'un règlement pacifique et accepté du conflit ».

2. Le représentant de la Jordanie, dans une lettre du 24 avril (S/8559)[2], réfute « ces fausses allégations, ces contrevérités et ces manœuvres de propagande israéliennes ».

Évoquant la présence de forces militaires irakiennes en Jordanie, il souligne que ces troupes se trouvent dans son pays sur l'invitation de son gouvernement « pour l'aider à défendre le territoire contre l'agression constante d'Israël et ses attaques militaires massives et répétées ».

Quant aux déclarations faites par certains dirigeants arabes, le représentant israélien espérait-il que ceux-ci « demanderaient à la population qui est soumise à toutes sortes de tortures et d'actes prémédités d'oppression de la part d'Israël, de ne pas se défendre et de ne pas résister à l'occupation, mais de se soumettre et de céder ».

[1] Josef Tekoah, directeur général adjoint du ministère israélien des Affaires étrangères est nommé en janvier 1968, représentant permanent d'Israël auprès des Nations unies.

[2] La lettre, en date du 24 avril 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jordanie, Muhammad H. El Farra, réfute les « fausses allégations…contrevérités » israéliennes et fait allusion au défilé militaire israélien à Jérusalem prévu pour le 2 mai 1968. Sur ce dernier sujet, voir le télégramme n° 375 de Paris du 27 avril 1968, les notes n°s 25 et 27 du service des Nations unies et des Organisations internationales des 30 avril et 7 mai 1968 publiés ci-après.

« Tous les peuples épris de paix – ajoute-t-il – comprennent que la réponse à l'occupation illégale c'est l'autodéfense et la résistance nationale, ce sont les seuls moyens dont dispose un peuple soumis à une occupation de type nazi et à des actes qui rappellent, triste ironie, les crimes nazis ».

« Le représentant israélien adoptant le style de propagande de Goebbels, affirme encore M. El Farra se sert du Conseil de sécurité dans une tentative pour détourner l'attention du défilé militaire qui doit avoir lieu à Jérusalem le 2 mai 1968. »

En conclusion, le représentant jordanien souligne que « tant que les forces israéliennes continueront à occuper illégalement un territoire arabe en violation des principes du droit international et de la Charte des Nations unies, la situation constituera une menace contre la paix, non seulement dans cette région, mais dans le monde entier.

(Nations unies, Conseil de sécurité, Moyen-Orient, Position Israël/Pays arabes)

262

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 719 à 730. *Bruxelles-Delfra, 26 avril 1968.*

(*Reçu* : 19 h. 38).

Les conversations qui se sont déroulées du 23 au 25 avril entre la Communauté et l'Espagne ont marqué la fin de la première phase des négociations. Faisant suite à trois rencontres précédentes qui avaient eu lieu en octobre et novembre 1967[1] et en février de cette année[2], elles ont eu pour objet de passer en revue les différents problèmes et de faire le point des positions respectives des deux délégations.

1) En ce qui concerne le cadre général de l'accord, M. Ullastres[3] s'est rallié pour l'essentiel aux conceptions de la Communauté : l'accord comporterait deux phases, le passage de l'une à l'autre ne serait pas automatique, la première phase durerait six ans, la seconde aurait pour objet l'élimination des obstacles aux échanges pour l'essentiel du commerce. Le chef de la délégation espagnole a cependant souhaité que la seconde phase soit définie de façon plus précise au moins dans ses grandes lignes. Le porte-parole de

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 247.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 224 à 237 du 14 février 1968.

[3] Alberto Ullastres, ambassadeur d'Espagne auprès de la CEE depuis décembre 1965.

la Communauté a exprimé des doutes sur l'intérêt d'une telle demande qui se heurterait probablement à de grandes difficultés du côté de certains États membres et qui ne paraissait pas d'une grande utilité pour l'Espagne.

2) En ce qui concerne également l'ouverture du marché espagnol, les positions sont apparues relativement proches.

En matière tarifaire, les offres de l'Espagne correspondent dans une assez large mesure aux demandes de la Communauté. Variables selon les produits, les abaissements de droits auxquels l'Espagne est disposée à consentir sont, en effet, assez proches, en moyenne, du taux de 40 %. La principale difficulté, sur ce chapitre, tient à la liste des marchandises que l'Espagne entend excepter du désarmement tarifaire. Il s'agit, en effet, pour les États membres, de postes fort importants, tels que, par exemple, les machines-outils, les fibres synthétiques et les antibiotiques.

Dans le domaine contingentaire, l'Espagne est prête à consolider la libération des importations pour 80 % de son commerce. En ce qui concerne les positions libérées, mais non consolidées, elle se réserverait le droit de rétablir des restrictions quantitatives dans la limite de 5 % de ses importations. Pour le reste, enfin, elle offre de globaliser les contingents existants et de les élargir, à partir de la troisième année de l'accord, au rythme annuel de 10 %. Bien que cette formule s'écarte de celle qui avait été envisagée par le mandat, la délégation de la Communauté a accepté de la retenir comme base de discussion, à condition qu'elle soit améliorée, notamment quant au mode de calcul des contingents, et aux modalités de leur élargissement. Certaines difficultés, de caractère technique, n'ont pu être surmontées.

Dans le secteur agricole, l'Espagne a présenté des offres sur un grand nombre de produits. Bien qu'il n'ait pas été possible d'en apprécier exactement la valeur, il semble que dans beaucoup de cas, elles n'aillent pas au-delà d'une simple consolidation de la part que les États membres occupent déjà dans l'approvisionnement de l'Espagne. La délégation de la Communauté s'est abstenue cependant de réclamer davantage pour le moment, en raison de la modestie des concessions qui ont pu être jusqu'ici envisagées au profit de l'Espagne sur le marché des Six. Il est probable, en effet, que le problème des concessions à échanger en matière agricole devra être revu à l'occasion de la préparation du prochain mandat et en fonction de l'équilibre d'ensemble de l'accord.

3) S'agissant, au contraire, de l'ouverture du marché de la Communauté aux produits espagnols, les positions sont encore loin de coïncider. Sans revenir explicitement sur la revendication du régime intra-communautaire qu'elle avait formulée au début des négociations, la délégation espagnole s'est attachée à montrer que les offres de la Communauté étaient très insuffisantes. Elle a souligné que les échanges étaient profondément déséquilibrés au détriment de l'Espagne et que si l'on voulait éviter que l'accord ne se traduise par une aggravation du déficit espagnol, il importait que le rythme de la démobilisation tarifaire fût sensiblement accéléré du côté de la Communauté. Elle a également insisté sur la nécessité pour l'Espagne d'obtenir un plus large accès au marché des États membres pour ses produits agricoles.

La délégation de la Communauté a indiqué, de son côté, que l'octroi du régime intra-communautaire ne pouvait être envisagé pendant la première phase et que, dans le secteur agricole, il fallait exclure tout ce qui impliquerait une harmonisation des politiques agricoles. Elle s'est déclarée sensible, cependant, à certains des arguments avancés par M. Ullastres et prête à rechercher les moyens d'améliorer l'offre communautaire.

M. Ullastres a enfin soulevé le problème des mouvements de capitaux et celui de la main-d'œuvre espagnole émigrée dans les États membres. Sans présenter de demandes précises, il a évoqué les préoccupations de son gouvernement et émis le vœu que la prochaine phase de négociations permette d'examiner des formules propres à encourager les investissements européens en Espagne et à améliorer le sort des travailleurs espagnols.

La délégation de la Communauté s'est bornée à prendre acte des soucis espagnols sur ces deux points.

Cette première phase de négociations, engagées sur la base du premier mandat, étant maintenant achevée, il appartient maintenant à la Commission de faire rapport au Conseil et de solliciter ce celui-ci un nouveau mandat. Un délai de deux mois sera sans doute nécessaire à cette fin, si bien que le Conseil pourrait n'être saisi du problème qu'au mois de juillet ou, plus probablement, après l'été. Il restera alors à élaborer, sur la base des propositions de la Commission, les nouvelles directives de négociations. Les pourparlers vont donc être interrompus pour une période relativement longue. Il faut constater, à cet égard, que les Espagnols n'ont pas, jusqu'à maintenant, manifesté une impatience particulière.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

263

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Couve de Murville et M. Stewart
Paris, le 26 avril 1968

C.R.
Confidentiel.

I. Candidature britannique aux Communautés européennes.

M. Stewart[1] rappelle que le Conseil des Communautés a décidé de maintenir la question de l'adhésion du Royaume-Uni au Traité de Rome à son ordre du jour[2]. La Grande-Bretagne remplit les conditions requises

[1] Robert Michael Maitland Stewart, *First Secretary of State* du 11 août 1966-6 avril 1968, *Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs* depuis le 16 mars 1968.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 614 à 634 du 6 avril 1968.

pour appartenir aux Communautés européennes. Le matin même, au cours de la réunion ministérielle de l'UEO, M. Bettencourt[1] a dit que la Grande-Bretagne n'était pas prête à devenir membre du Marché commun et ceci l'inquiète. Le secrétaire d'État français a-t-il voulu par là refuser au Royaume-Uni le droit à une période de transition avant qu'il puisse accepter la totalité des règles du Traité de Rome, ou constater seulement, ce que M. Stewart ne conteste pas, que la Grande-Bretagne connaissait des difficultés économiques ?

Une négociation d'adhésion prendra du temps, poursuit M. Stewart, le gouvernement britannique est en train de rétablir sa situation économique et financière en imposant au pays des mesures draconiennes d'austérité. On ne peut empêcher certains de douter de sa volonté et de sa parole. Mais cinq pays membres de la Communauté partagent l'avis du gouvernement anglais qu'il faut ouvrir des négociations immédiatement. En se prononçant contre cette ouverture le gouvernement français cause un préjudice à la Grande-Bretagne, à la Communauté et à l'Europe tout entière.

La France affirme, et en cela elle ne fait que respecter le Traité de Rome, que l'élargissement des Communautés est souhaitable. Toutefois, force est de constater que, pour l'instant, l'Europe se trouve dans une situation boiteuse, incapable d'exercer dans le monde l'influence qui doit lui revenir. Cette situation est en contradiction avec les nécessités de l'histoire, de la géographie et de l'économie qui imposent à l'Europe de s'unir. Ceci devient plus évident chaque jour du fait de l'accélération du progrès technologique. Il suffit de voir ce qui se passe, à cet égard, aux États-Unis où la technique fait des progrès considérables grâce notamment à l'existence d'un vaste marché intérieur. Enfin, l'élargissement des Communautés[2] doit être le prélude au rapprochement de l'Europe orientale et de l'Europe occidentale ; plus l'Europe de l'Ouest sera unie et plus ce rapprochement sera facilité.

Abordant des questions plus concrètes, M. Stewart se demande quel genre d'arrangement intérimaire pourrait être conclu entre la Communauté et les pays candidats à l'adhésion. Il y a tout d'abord les propositions des pays du Benelux qui sont très bien accueillies à Londres. Un plan a été aussi proposé par l'Italie. Enfin, il y a les idées franco-allemandes[3]. Ces idées seraient acceptables à la double condition qu'elles soient reprises à leur compte par les six pays de la Communauté et que l'arrangement proposé

[1] André Bettencourt, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du 6 avril 1967 au 31 mai 1968, puis ministre des PTT.

[2] La Communauté économique européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier, la Communauté européenne de l'énergie atomique ou Euratom.

[3] Le 15 janvier 1968 à Bruxelles, les pays du Benelux publient une déclaration commune où ils conviennent pour les problèmes visés par le Traité de Rome de maintenir les activités au sein de la Communauté des Six ; pour les autres problèmes, il y aurait lieu d'ouvrir des conversations avec les autres États européens. Le 16 février 1968, Français et Allemands se déclarent favorables à l'élargissement des Communautés européennes et, en attendant que cela soit possible, ils proposent de conclure avec les pays candidats des arrangements commerciaux. Le 23 février 1968, le ministre italien des Affaires étrangères adresse à ses cinq partenaires un mémorandum où il expose un projet de compromis.

soit « inextricablement » lié à l'adhésion sans constituer en rien un substitut à celle-ci. Si ces conditions étaient remplies, le gouvernement anglais serait prêt à examiner une proposition d'arrangement avec attention et intérêt. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que l'objectif du Royaume-Uni reste l'adhésion pleine et entière.

M. Stewart conclut qu'il est tout de même affligeant de penser que l'Europe occidentale continue d'être fragmentée : pour sa part, il doit redire que le gouvernement britannique persiste et persistera à demander l'ouverture des négociations.

M. Couve de Murville répond que la France n'a pas d'objection de principe à l'élargissement des Communautés. Nous estimons que l'adhésion du Royaume-Uni et d'autres pays européens serait une bonne chose, en dépit du changement de nature qu'entraînerait nécessairement cet élargissement ; il y aurait en effet d'avantage d'intérêts nationaux, de points de vue différents, de tendances. La Communauté serait beaucoup plus difficile à gérer et elle serait beaucoup plus lâche.

Quoi qu'il en soit, il apparaît que la Grande-Bretagne ne peut pas devenir actuellement membre de la Communauté. Le secrétaire d'État dit qu'il faut négocier. Du côté français on pense qu'une négociation d'adhésion devrait être brève. Si elle devait durer longtemps il en résulterait des tensions entre les États membres, comme entre les États membres et les pays candidats. La même observation vaut pour une période de transition trop longue ; celle-ci ne devrait pas durer six ou sept ans, mais, disons un ou deux ans. Il faut éviter de se trouver pendant huit à dix ans (deux à trois ans de négociation, et six à sept ans de période de transition) dans une situation où la Communauté compterait des États membres à part entière et des États qui ne le seraient pas.

Toujours est-il que dans l'immédiat, il appartient à la Grande-Bretagne de régler ses problèmes ce qu'elle a d'ailleurs entrepris de faire. Après, on peut s'attendre à ce que tout aille vite.

Que peut-on faire dans la situation actuelle ? Il y a les idées franco-allemandes dont le ministre rappelle qu'elles sont d'origine française. Pendant la période qui sépare la Grande-Bretagne d'une adhésion, il faut faire certaines choses. C'est au Royaume-Uni de faire l'essentiel. Mais pour les autres pays, de l'extérieur en quelque sorte, qu'est-il souhaitable et possible de faire ?

Il apparaît souhaitable et possible tout à la fois d'accroître les échanges commerciaux entre pays européens et d'aider les pays candidats à se préparer à devenir membres. Par là, on facilitera de futures négociations et on aidera les candidats à prendre les mesures nécessaires à leur adhésion.

Toutefois, il doit être entendu que l'arrangement ne doit pas être lié directement à l'adhésion. Il doit s'agir de mesures *de facto*, d'un arrangement *ad hoc*, qui ne soient ni un substitut à l'adhésion ni lié directement à celle-ci.

Il est également question de consultations entre la Communauté et les candidats ainsi que de coopération technologique. À cet égard, on ne croit

pas du côté français, aux apparences, aux illusions et aux faux-semblants, mais aux choses concrètes : or ce qui est concret, c'est le commerce. Bien sûr, il n'y a pas d'hostilité, à Paris, à l'égard d'une action dans ce domaine de la technologie, mais l'expérience démontre qu'il faut se méfier, là aussi, des abstractions. Ce qui compte, par exemple, c'est de construire en commun des avions, comme c'est le cas entre la France et la Grande-Bretagne, ou des réacteurs nucléaires, comme le font ensemble Français et Allemands. En revanche, la création d'organisations internationales nouvelles ou la décision de procéder à des consultations ne peut qu'engendrer des illusions.

Il convient donc de s'intéresser avant tout au commerce. Plusieurs questions se posent à propos des arrangements envisagés : parallélisme à établir entre produits industriels et produits agricoles, rythme de la suppression des obstacles aux échanges, durée de l'arrangement et sa justification au regard des dispositions du GATT. Sur tous ces points, Français et Allemands ont des idées semblables. Plus particulièrement, on est d'accord à Bonn et à Paris pour considérer qu'en concluant un arrangement on s'engagerait dans un processus de suppression de l'essentiel des obstacles aux échanges mais que cela ne signifierait ni l'établissement d'une zone de libre-échange, ni une pré-adhésion. Après un nombre d'années convenu (ou même avant si la situation du Royaume-Uni s'améliorait rapidement), il pourrait être décidé soit d'ouvrir une négociation d'adhésion, soit de continuer dans la voie où l'on se serait engagé.

M. Stewart a plusieurs observations à faire sur ce que vient de dire M. Couve de Murville. Il reconnaît que l'élargissement rendrait la Communauté plus difficile à gérer, mais il ne croit pas que cela la rendrait plus lâche. Il redoute surtout que les Français soient d'accord, en principe, pour que la Communauté soit élargie, mais qu'ils y mettent des conditions telles que le principe demeurera inapplicable.

Sur la durée d'une période intérimaire, on est dans l'incertitude. Déjà, en octobre 1966, au cours de la réunion de Londres du Comité mixte économique franco-britannique, on s'était efforcé sans succès d'obtenir des Français des indications à ce sujet. Ce n'est que lorsque la négociation sera engagée que l'on pourra discuter de cette question ; M. Stewart pense qu'un an serait une durée trop courte et dix ans une durée trop longue mais se trouve dans l'impossibilité d'engager la discussion. Toujours est-il que l'arrangement doit, selon les Anglais, être directement lié au projet d'adhésion. Il faut comprendre, à cet égard, que les hommes d'affaires britanniques ont besoin d'être fixés sur ce que sera l'avenir.

Pour ce qui concerne la technologie, il est vrai reconnaît M. Stewart, qu'il existe des réalisations bilatérales, mais il y en aurait beaucoup plus s'il était mis un terme à l'actuelle division de l'Europe.

M. Couve de Murville remarque que le Marché commun existe depuis dix ans, mais que cela n'a pas empêché que l'on parle de technologie seulement depuis un an[1]. De plus, la France coopère davantage avec la

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 614 à 624 du 6 avril 1968.

Grande-Bretagne dans ce domaine qu'avec ses cinq partenaires réunis. C'est en fait le commerce qui s'est accru considérablement entre les Six beaucoup plus que les accords entre entreprises.

M. Stewart revient sur la liaison à établir entre un arrangement et l'adhésion. Il pense que les Allemands, s'il faut en croire l'intervention faite par M. Lahr à la réunion ministérielle de l'UEO[1], ont admis qu'un arrangement devait déboucher sur l'adhésion. D'une manière générale, quand pense-t-on, du côté français, que des négociations sur l'adhésion pourraient s'ouvrir ?

M. Couve de Murville répond que des négociations seront possibles lorsque la Grande-Bretagne aura redressé sa situation économique et financière.

Au secrétaire d'État britannique qui demande comment on déterminera que cette condition soit remplie, M. Couve de Murville répond que le rétablissement de l'économie britannique sera de notoriété publique, et lui confirme, qu'alors, des négociations pourront s'ouvrir.

Ces derniers mots de M. Stewart sont pour redire qu'un arrangement doit être lié à l'adhésion.

II. Irak

M. Stewart déplore, d'entrée de jeu, que l'attitude prise par la France dans l'affaire de l'exploitation du gisement pétrolier de Rumeilah-Nord n'ait été à l'avantage de personne[2].

M. Couve de Murville observe que les intérêts occidentaux seront probablement exclus de cette affaire et que l'échec est mauvais pour tout le monde. Un accord direct entre la CFP et l'Irak eût constitué la meilleure solution. Cela n'avait pu être obtenu. Quoi qu'il en soit il nous était paru dès l'été dernier que l'IPC[3] n'obtiendrait jamais le droit d'exploiter sous le régime de la concession ce champ pétrolier.

M. Stewart pense que le résultat atteint est celui que les Anglais redoutaient et qu'il est défavorable aux intérêts des Occidentaux.

III. Moyen-Orient

M. Stewart aborde la question du Moyen-Orient en soulignant l'intérêt attaché par Israël au passage de ses bateaux dans le canal de Suez.

M. *Couve de Murville* fait observer que cet intérêt n'est pas du point de vue économique, considérable si la liberté de navigation est assurée dans

[1] Le Dr Rolf Lahr, secrétaire d'État ouest-allemand à l'*Auswärtigs Amt* depuis 1961, a fait cette intervention le 26 avril 1968 devant le Conseil des ministres de l'Union de l'Europe occidentale réuni à Paris.

[2] le 10 avril 1968, le gouvernement irakien annonce qu'il exploitera directement le gisement pétrolier de Rumeilah-Nord, dont la France – via la compagnie française des pétroles – espérait se voir confier la mise en œuvre.

[3] *Iraq Petroleum Company*, compagnie pétrolière fondé en 1927 pour l'exploitation pétrolière en Irak, *British Petroleum* et la CFP en détiennent chacune 23,75 % du capital.

le golf d'Akaba. Il n'est toutefois pas impossible que la RAU[1] finisse par céder pour le canal de Suez. En fait, tous les problèmes sont liés et il n'est pas facile de séparer cette affaire du problème de la belligérance et de celui des réfugiés.

Élevant le débat, le ministre des Affaires étrangères donne quelques indications sur la position française. On pense à Paris qu'il n'y aura pas de négociations entre Arabes et Israéliens et que le règlement de la question appartient à l'ONU, plus particulièrement au Conseil de sécurité et plus précisément encore aux quatre membres permanents de celui-ci. On peut tenir pour assuré que M. Jarring[2] n'obtiendra pas un texte agréé en commun par les partisans en présence.

En revanche, il est réaliste de rechercher un accord avec la double garantie du Conseil de sécurité et de ses quatre membres permanents, comportant des mesures précises telles la neutralisation de certains secteurs. Si l'on ne peut y parvenir, la guerre reprendra vraisemblablement et les Arabes seront à nouveau battus.

M. Couve de Murville dit un mot de l'attitude des États-Unis. Il n'est pas facile d'éviter que Washington se montre partial dans cette affaire. Cela est en fait surtout difficile à la Maison Blanche où, pour des raisons électorales évidentes, on ne voit pas les choses comme au Département d'État.

IV. Vietnam

M. Stewart rappelle, sur le mode plaisant, la remarque quelque peu incisive que M. Couve de Murville lui a faite il y a trois ou quatre ans lorsque, lui ayant exposé le point de vue britannique sur la guerre du Vietnam, le ministre des Affaires étrangères lui avait répondu : « oui, je comprends la position américaine ». M. Stewart estime que depuis lors les choses ont changé tant à Washington qu'à Hanoï. Aux États-Unis, il y avait eu le discours de Baltimore[3], plusieurs pauses dans les bombardements et enfin le discours du 31 mars du président Johnson. Au Nord-Vietnam, on avait modifié les termes de la position traditionnelle, et finalement accepté de parler sans que les bombardements aient complètement cessé. Que peuvent faire maintenant les pays signataires des accords de Genève[4] sinon exprimer leur bonne volonté ?

[1] République arabe unie, nom adopté par l'union de l'Égypte et de la Syrie formée le 1er février 1968 et dissoute le 29 septembre 1961. L'Égypte conserve pour elle-même la dénomination de RAU jusqu'en 1971.

[2] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou depuis 1964, est nommé représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU au Proche-Orient le 23 novembre 1967.

[3] Sur ce discours, prononcé le 7 avril 1965 à Baltimore par le président Johnson, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 167.

[4] Les participants à la conférence de Genève de 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine sont : La France, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'URSS, la République populaire de Chine, le Cambodge, le Laos, la République populaire du Vietnam, l'État du Vietnam. Toutefois les États-Unis et l'État du Vietnam n'ont pas souscrit à la déclaration finale.

M. Couve de Murville est d'accord pour estimer que ceci est la meilleure attitude à tenir pour le moment. En France nous avons été surtout frappés par ce que le président Johnson a dit le 31 mars sur l'inutilité de franchir un nouveau degré dans l'escalade ; le discours du Président des États-Unis marque incontestablement un tournant.

M. Stewart indique que beaucoup de pays du Sud-Est asiatique se montrent inquiets à l'idée d'une expansion du communisme dans cette région. M. Couve de Murville rappelle que nous pensons que l'intervention armée des États-Unis fait justement le jeu des communistes et des Chinois et qu'il y a sur ce point entre son interlocuteur et lui une différence importante de jugement. Il ne faut pas oublier que toute l'histoire du Vietnam est celle de la défense de son indépendance à l'égard de la Chine.

V. Europe de l'Est

M. Stewart interroge M. Couve de Murville sur la visite de M. Fock[1]. Le ministre des Affaires étrangères lui indique que tous les pays de l'Europe de l'Est cherchent à se rendre plus libres de leurs mouvements. Ils sont traversés par une vague de nationalisme. Il faut se rendre compte que la Russie a un gouvernement à la fois national et communiste, mais que tous les autres pays socialistes, à l'exception de la Yougoslavie, ont des régimes qui leur ont été imposés de l'extérieur. Ils veulent des gouvernements nationaux. Dans le domaine économique, il se passe aussi notamment en Hongrie des choses intéressantes. Le processus est différent selon les pays ; il faut se souvenir que la Pologne et la Hongrie sont passées directement de la féodalité au communisme, tandis que la Tchécoslovaquie était déjà un pays démocratique et parlementaire avant d'être communiste.

M. Stewart pense qu'il ne faut rien faire qui puisse semer la zizanie dans le bloc de l'Est. M. *Couve de Murville* en convient.

(Coopération économique, 1967-1971)

[1] Jenö Fock, président du Conseil des ministres de Hongrie est en visite officielle en France du 25 au 30 mars 1968. Sur ce sujet, voir ci-dessus le compte rendu de l'entretien Couve de Murville-Peter du 25 mars 1968.

264

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères
à M. Bérard, Représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et Chef de la mission permanente de la France auprès des Nations unies.

T. nos 375 à 382. *Paris, 27 avril 1968, 13 h. 35.*
Immédiat.

Je me réfère à votre télégramme 1115[1].

Vous voudrez bien trouver, ci-dessous, le texte modifié de l'intervention que vous pourrez prononcer devant le Conseil de sécurité au sujet de l'examen de la plainte jordanienne[2] concernant la situation à Jérusalem et le projet de défilé militaire israélien.

Début de citation :

Avant même que soit demandée la réunion d'urgence du Conseil de sécurité, la délégation française avait pris connaissance, avec une vive préoccupation de la lettre par laquelle le représentant permanent de la Jordanie avait, le 18 avril, appelé l'attention du Secrétaire général sur « la situation grave créée par la décision d'Israël d'organiser le 2 mai 1968 un défilé militaire à Jérusalem ».

Certes, on peut comprendre que l'État d'Israël veuille, comme tant d'autres États, commémorer l'anniversaire de son indépendance.

Mais la question n'est pas là.

D'après les informations dont nous disposons et que confirme la lettre du représentant jordanien citant la presse israélienne un défilé militaire est prévu, qui prendrait place à Jérusalem et passerait pour moitié dans le secteur occupé par les forces d'Israël à la suite des événements de juin 1967.

Déjà dans le passé une semble manifestation[3] avait donné lieu à de sérieuses critiques. L'affaire avait été évoquée devant le Conseil de sécurité. Il

[1] Le télégramme de New York nos 1115 à 1120 en date du 25 avril 1968 transmet à Paris le projet d'intervention du représentant permanent de la France devant le Conseil de sécurité qui dès le 26 avril se propose de débattre sur le problème de Jérusalem. Le télégramme de réponse de Paris modifie la forme de cette intervention en se montrant plus ferme vis-à-vis d'Israël.

[2] M. Muhammad Hussein El Farra, représentant permanent de la Jordanie auprès des Nations unies envoie le 25 avril 1968 au Président du Conseil de sécurité une lettre protestant contre Israël qui poursuit ses plans d'annexion et d'appropriation des terres arabes à Jérusalem et de plus prépare un défilé militaire prévu le 2 mai dans Jérusalem, y compris la partie arabe. Ce document porte le n° S/8560.

[3] Déjà en 1961, malgré la décision du Conseil de sécurité du 11 avril 1961 qui, à la suite de la plainte jordanienne du 1er avril, condamnait une telle manifestation, le gouvernement israélien avait procédé le 20 avril 1961 à un défilé militaire.

s'agissait alors d'un défilé militaire devant se dérouler dans la partie de la ville de Jérusalem sous administration israélienne. Toutefois ce défilé lui-même était contraire au statut international de la ville tel que défini par les résolutions de l'Assemblée générale, cependant que l'ampleur des forces militaires rassemblées à cette occasion constituait une violation expresse des limites fixées par la convention d'armistice israélo-jordanienne, cette violation avait été sanctionnée par une décision très claire du Conseil de sécurité.

Le programme prévu pour le défilé du 2 mai va bien au-delà puisqu'il comporte un itinéraire traversant également la partie de la ville qui se trouve du côté jordanien de la ligne d'armistice.

Un tel programme n'a vraisemblablement pas été fixé à la légère. Comment ne pas penser qu'il s'inscrit dans une ligne politique marquée, depuis le conflit de juin, par des dispositions qui relèvent d'une même inspiration ?

L'Assemblée générale, lors de sa cinquième session extraordinaire d'urgence[1], avait déjà été saisie des mesures prises par Israël le 29 juin en vue d'unifier Jérusalem[2]. Par sa résolution 2253 (ES.5) du 4 juillet, elle avait exprimé sa profonde préoccupation de la situation créée à Jérusalem du fait de ces mesures, elle avait considéré celles-ci comme non valides et demandé à Israël de les rapporter et de s'abstenir de toute action qui changerait le statut de la ville. Par une seconde résolution 2254 (ES.5) en date du 14 juillet, l'Assemblée avait pris note avec le plus profond regret et la plus vive inquiétude du fait qu'Israël ne s'y était pas conformé, déplorant qu'Israël ait failli à mettre en œuvre cette première résolution, l'Assemblée a réitéré la demande qu'elle lui avait adressée.

La France avait apporté sa voix à ces résolutions. Aussi bien, dès que les mesures en question avaient été connues, le gouvernement français avait-il fait savoir qu'il ne saurait reconnaître la décision prise par le gouvernement israélien.

Or, non seulement celui-ci ne s'est pas conformé aux résolutions de l'Assemblée, mais il a décidé en janvier 1968[3], d'exproprier environ 500 hectares de terrain dans le secteur occupé, pour y édifier un quartier résidentiel à l'intention de familles israélites. Cette décision a soulevé dans la ville une émotion dont on retrouve l'écho dans plusieurs communications distribuées comme documents au Conseil.

Ces mesures nous apparaissent non seulement comme non fondées en droit, mais comme de nature à avoir les plus graves conséquences. Elles ne peuvent qu'exacerber les passions, aggraver la tension et ajouter à la complexité d'un problème qui doit trouver une solution pacifique.

[1] Le 17 juin 1967 s'ouvre la cinquième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale des Nations unies. Elle est close le 18 septembre 1967.

[2] Le 27 juin 1967 Israël prend des dispositions au sujet des territoires annexés, dont la partie arabe de Jérusalem, sous la forme de trois lois. Voir *D.D.F.* 1967-II, n° 30.

[3] Par l'expropriation prononcée le 11 janvier 1968.

Les autorités israéliennes ont, à maintes reprises, donné l'assurance qu'elles prendraient toutes dispositions utiles pour la protection des Lieux Saints et le libre accès de tous aux lieux du culte des religions intéressées. Nous ne contestons pas leurs intentions. Mais le problème n'est pas seulement celui-là. Il a des aspects d'ordre politique et juridique. L'essentiel reste en effet la question de la souveraineté. Or, l'avenir de Jérusalem ne saurait être déterminé unilatéralement. La Jordanie est, elle aussi, directement intéressée. La communauté internationale tout entière, également comme les Nations unies l'ont proclamé à plusieurs reprises, car cette cité, ville sainte pour trois religions, doit cesser d'être un élément de discorde et l'enjeu de conflits et devenir, conformément à sa vocation spirituelle et universelle, un symbole de paix.

Fin de citation.

(Organisation des Nations unies, Conseil de sécurité, Question de Jérusalem, Résolutions 250 et 251)

265

M. Francfort, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 652.EU[1]. *Belgrade, 27 avril 1968.*

M. Maurice Schumann, ministre d'État chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales, qui avait déjà été reçu en Yougoslavie en 1966[2], en qualité de président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale y a de nouveau séjourné du 5 au 9 avril.

Les dirigeants yougoslaves souhaitaient donner à ce déplacement une importance politique et avaient envisagé que M. Schumann puisse être reçu par le président Tito et par M. Nikezic[3]. Ceux-ci ayant précisément quitté Belgrade pour un voyage en Extrême-Orient, le jour où M. Schumann y arrivait, le ministre d'État a été reçu par M. Milentje Popovic[4], président de

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *visite de M. Maurice Schumann en Yougoslavie*.

[2] M. Maurice Schumann, est ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales depuis avril 1967. En tant que président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale (de janvier 1959 à avril 1962) puis de décembre 1962 à mars 1967, il s'est rendu à Belgrade, à l'invitation de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée fédérale yougoslave, le 9 juillet 1966, pour une visite de cinq jours. Il devait faire une conférence portant sur les principaux aspects de la politique française à l'institut de politique internationale de Belgrade.

[3] M. Marko Nikezic, diplomate yougoslave, secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis 1965.

[4] M. Milentje Popovic, ancien vice-président de l'Alliance socialiste, est membre du *praesidium* du comité central de la Ligue des communistes de Yougoslavie, depuis 1966 et président de l'Assemblée fédérale depuis le 17 mai 1967.

l'Assemblée fédérale, chargé de l'intérim de la Présidence de la République et par M. Spiljak[1], chef du gouvernement.

M. Popovic a exprimé ses regrets de l'absence du président Tito, rendu hommage à l'action du général de Gaulle et constaté l'excellence des rapports entre la France et la Yougoslavie, fondés sur des appréciations parallèles des problèmes de la situation internationale. M. Spiljak, en reprenant ces mêmes thèmes, a plus spécialement insisté sur les aspects économiques des relations franco-yougoslaves et les espoirs que l'on entretenait ici de leur développement.

M. Schumann, qui était accompagné du professeur Toussaint[2] et de M. Cuvillier[3], conseillers techniques à son Cabinet, a eu à Belgrade une séance de travail présidée du côté yougoslave par M. Vogelnik, président du Conseil fédéral pour la coordination scientifique dont le secrétariat d'État aux Affaires étrangères m'a dit incidemment regretter qu'il ne fût pas en même temps une personnalité politique. Au cours de cette séance, les représentants yougoslaves des principales disciplines scientifiques ont procédé à des exposés dans les domaines dans lesquels ils souhaitaient qu'une collaboration puisse s'établir entre les deux pays.

Après s'être rendu à Belgrade à l'Institut des Télécommunications « Mihajlo Pupin » où s'effectuent des recherches électroniques, M. Schumann a ensuite visité à Sarajevo les laboratoires scientifiques de l'entreprise *Energo Invest*, puis à Zaghreb l'Institut nucléaire *Boris Kidric*, et a enfin été reçu à l'Académie des sciences yougoslaves.

Dans une déclaration à la presse, le Ministre d'État a observé que la France et la Yougoslavie étaient « liées par un passé commun, mais aussi par une même conception de l'avenir » et que leur politique pouvait se définir comme celle de « l'indépendance au service de la paix ».

L'interview qu'il a accordée au correspondant de *Politika* à Paris, a été reproduite dans ce quotidien le 14 avril. Après avoir évoqué l'émotion qu'il avait ressentie lors d'un arrêt à Mostar sur le chemin de Sarajevo et d'une visite au cimetière des partisans de Bosnie où, a-t-il déclaré, « je n'ai nulle part ressenti davantage et plus profondément la réalité et la vérité de la fraternité entre nos peuples », le ministre d'État a souligné qu'à l'heure actuelle, « l'identité ou la similitude » des vues politiques des deux pays était un fait notoirement connu. Selon lui, l'expérience yougoslave en matière d'autogestion et d'organisation fédérative est « unique et originale » et a donné de « très heureux résultats ».

[1] M. Mika Spiljak est président du conseil exécutif fédéral depuis le 18 mai 1967.

[2] Le Professeur Raymond Toussaint est agrégé de science physique et conseiller technique au cabinet du ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales depuis avril 1967.

[3] M. Philippe Cuvillier est conseiller des Affaires étrangères et conseiller technique au cabinet du Ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales depuis avril 1967.

Sur le plan économique, M. Schumann a reconnu que les échanges commerciaux étaient déséquilibrés[1], mais, a-t-il précisé, une mission d'industriels français viendra bientôt en Yougoslavie dans le but d'acheter davantage de marchandises yougoslaves.

Interrogé enfin sur les possibilités d'action conjointe de Belgrade et de Paris sur la scène internationale, le Ministre d'État a estimé que « la situation de nos relations bilatérales était telle que la coordination des points de vue et des actions ne devrait plus présenter de problèmes ».

M. Schumann et ses collaborateurs m'ont fait part de l'intérêt qu'ils avaient porté à certaines réalisations et à certains objectifs de l'activité scientifique yougoslave. Cette visite a contribué à créer un climat favorable pour la signature qui a eu lieu quelques jours après, le 24 avril, du « Programme franco-yougoslave de coopération dans les domaines de la recherche scientifique et technique ».

Le secrétariat d'État aux Affaires étrangères s'est montré de son côté particulièrement satisfait de cette visite à laquelle il a attaché une valeur politique témoignant de l'état, dont il se félicite, des relations entre la France et la Yougoslavie.

(Europe, EU, Yougoslavie, Relations avec la France, 37-24-1, 1968)

266

M. Massé, Consul général de France à Luanda,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 123/AL. *Luanda, 29 avril 1968.*

Évolution de la situation militaire en Angola.

Alors que l'on estimait il y a quelques jours encore que la situation militaire semblait stationnaire et ne devait guère évoluer au cours des mois à venir, les troupes portugaises ont été attaquées sur tous les fronts à la veille du quarantième anniversaire de l'arrivée au pouvoir du président Salazar[2].

Les deux derniers communiqués du commandement en chef pour les périodes du 7 au 13 et du 14 au 20 avril, le reconnaissent implicitement :

[1] Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe orientale du 23 février 1968, non publiée, analysant les relations économiques franco-yougoslaves, sous les trois aspects suivants : le déséquilibre des échanges, les projets de coopération industrielle et la coopération économique.

[2] Antonio de Oliveira Salazar débute sa carrière en 1928 comme ministre des Finances du Portugal avec les pleins pouvoirs en matière budgétaire. Il est nommé président du Conseil par le président de la République, le général Oscar Carmona, en 1932.

« au nord de la province la situation ne s'est pas altérée sensiblement… mais à l'est l'activité des terroristes a été intense ».

Au cours de la période du 7 au 20 avril, et toujours selon ces communiqués, les pertes ont été les suivantes :

Forces portugaises : 3 tués, 5 blessés

Population civile : 16 tués, 44 blessés

Terroristes : 19 tués.

Le communiqué pour la période du 21 au 28 avril n'a pas encore paru, mais il semble que la pression ennemie se soit encore accentuée ;

De source bien informée, j'ai appris que l'agglomération de Caxito, à 50 km au nord de Luanda a été encerclée il y a une semaine et que l'envoi de deux bataillons a été nécessaire pour dégager ce nœud routier. D'autre part, une compagnie entière aurait été interceptée le 24 avril, avec son armement et ses véhicules, sur la route Caxito-Carmona, en bordure du fleuve Donce et aurait complètement disparu. Tous les avions militaires disponibles ont observé sans succès la zone où s'est déroulée cette attaque et des appareils F 84[1] ont bombardé aux roquettes et arrosé au napalm les villages indigènes qu'ils pouvaient voir dans les clairières au milieu de l'épaisse jungle tropicale.

D'autre part, sur le front de l'est, les troupes de l'Unita[2] s'infiltrent chaque jour un peu plus vers le centre de l'Angola et auraient obligé trois mille indigènes du district de Benguela[3] à abandonner leurs foyers. De son côté le MPLA[4] a attaqué la ligne du chemin de fer de Benguela tuant 5 employés de la compagnie et en blessant 25 autres. Le MPLA a, par contre, perdu son commandant en chef, José Mendes de Carvalho, au cours d'une attaque effectuée à Caripande, près de la frontière zambienne. La mort de José Mendes de Carvalho, qui était membre du Comité directeur du MPLA, confirme l'annonce faite à Brazzaville au début de 1968 par M. Agostinho Neto de transférer son PC à l'intérieur du territoire portugais (ma dépêche n° 32 AL, p. 3, du 29 janvier 1968)[5].

[1] Le F 84 est l'un des premiers jets construits après la Seconde Guerre mondiale et le premier chasseur-bombardier de l'US Air Force capable d'emporter une charge nucléaire. Son vol initial a lieu de 28 février 1946. Le F 84 a été construit en grand nombre et largement utilisé durant la guerre de Corée, mais il est rapidement surclassé par le MIG-15 et sa production s'arrête en 1953.

[2] UNITA : l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola, est fondée en 1966 et dirigée par Jonas Savimbi, transfuge du Front national de Libération de l'Angola d'Holden Roberto. Après des études en Europe, il reçoit une formation politique et militaire en République populaire de Chine (1965). Le 25 décembre 1966, les forces armées de l'UNITA attaquent la ville de Teixera de Souza, marquant le début de la lutte armée de ce mouvement contre le pouvoir central. L'UNITA est le concurrent direct sur la scène politique angolaise du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), d'inspiration marxiste. L'UNITA opère à partir de la Zambie.

[3] La province de Benguela (31 788 km^2) est une province de l'Angola dont le chef-lieu est la ville de Benguela, située sur la côte atlantique, au sud de la capitale Luanda.

[4] MPLA ou Mouvement populaire de Libération de l'Angola est fondé en 1956 et a des attaches avec l'URSS et les pays d'Europe de l'Est.

[5] Dans cette dépêche, non retenue, le consul général de France reprend la décision d'Agostinho Neto, président du comité directeur du MPLA, de transférer le siège du mouvement en territoire

La détérioration de la situation sur le plan militaire a été longuement évoquée, le 23 avril, par le général commandant en chef, à l'occasion de l'ouverture de la session du Conseil législatif, économique et social. Le général Almeida Viana[1] a demandé que la séance se tienne à huis clos et sans la présence des journalistes. Il a commencé par déplorer que la vérité ne soit pas dite sur la gravité de la situation. Il n'était pas d'accord avec les directives de Lisbonne et ne comprenait pas que le gouvernement rappelât des gouverneurs généraux qui étaient parfaitement au courant des problèmes militaires.

Le remplacement du général Deslandes[2] puis celui du colonel Silverio Marquès[3] ont été, a-t-il dit, « les plus grandes erreurs de notre politique d'Outre-Mer ». Il a même ajouté : « Venancio Deslandes a prévu avec exactitude les fautes que nous allions commettre au nord de la province. Lorsqu'il les a exposées lui-même à Lisbonne, il a été muté. Il en a été de même avec Silverio Marques lorsqu'il a annoncé ce qui allait se produire à l'est ». L'orateur a ensuite précisé que la portion du territoire occupé par les terroristes, qui ne dépassait pas 6 % de la superficie de la province il y a deux ans, atteint aujourd'hui 60 %. Il a déploré le manque de cohésion de l'armée et de l'administration. « Par contre, le MPLA a une organisation fantastique dont les effets sont patents alors que nos écoles militaires ne sont plus à la hauteur. Nous avons perdu le contrôle dans de nombreuses régions et aujourd'hui je ne peux même plus garantir la sécurité sur la route Luanda-Dondo ». Or la route de Dondo est la seule voie de pénétration à l'intérieur de la province et si elle venait à être coupée, Luanda serait pratiquement isolé.

Le général a insisté sur la nécessité de mobiliser et d'armer la population civile, sans distinction de races, car les forces militaires sont incapables de couvrir toute la province. « Le terrorisme croît à pas de géant, avec une participation efficace d'une grande partie de la population qui collabore avec l'ennemi, soit par crainte soit par sympathie. Des 550 000 indigènes qui ont quitté l'Angola au début du terrorisme, nous en avons récupéré 250 000, mais nous ne sommes nullement certains qu'ils ne collaborent pas avec les 300 000 qui sont restés de l'autre côté de la frontière ».

Le général commandant en chef a terminé son exposé en demandant davantage de crédits et a prédit une « grande catastrophe » pour cette année si l'optique du gouvernement n'évoluait pas.

zambien et explique les raisons de ce transfert. La seconde partie de la dépêche porte sur les déclarations du gouverneur général de l'Angola, Camilo Augusto de Miranda Rebocho Vaz.

[1] Le général Joao de Almeida Viana, commandant des forces aériennes portugaises, est nommé commandant en chef des Forces armées en Angola au début de l'année 1968.

[2] Le général Venancio Augusto Deslandes, chef d'État-major des trois armes, est gouverneur général de l'Angola du 23 juin 1961 au 26 septembre 1962.

[3] Le colonel Silvino Silverio Marques est gouverneur général de l'Angola du 26 septembre 1962 au 23 septembre 1966, le colonel Camilo Augusto de Miranda Rebocho Vaz lui succède à partir du 27 octobre 1966.

Cet exposé dramatique est probablement forcé, le commandant en chef espérant sans doute obtenir, en dressant un tableau très sombre de la situation, des moyens militaires beaucoup plus importants que ceux dont il dispose actuellement. Quelle sera la réaction de Lisbonne ? Le général Almeida Viana obtiendra-t-il gain de cause ou quittera-t-il l'Angola ? C'est là une question à laquelle il est d'autant plus difficile de répondre, qu'après avoir sévèrement critiqué le gouvernement et visé surtout le ministre de l'Outre-Mer[1], le général a couvert ses arrières en demandant qu'une messe soit célébrée à Luanda le 27 avril à l'occasion du quarantième anniversaire de l'entrée au gouvernement du professeur Salazar.

(Direction d'Afrique-Levant (Afrique), Angola, 1966-1972, 1968).

267

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Sur les négociations pétrolières franco-irakiennes.

N.[2] *Paris, 29 avril 1968.*

En août 1967, le gouvernement irakien nous a proposé de faire participer l'industrie pétrolière française à la mise en valeur des périmètres repris à l'*Irak Petroleum Company*.

Entendant mettre fin au monopole que l'IPC détenait depuis 1925, le gouvernement irakien avait, en effet, en 1961, par la loi n° 80, annulé les droits concessionnaires de cette compagnie, à l'exception de ceux qui portaient sur les gisements déjà en production. Il avait ainsi, notamment confisqué la partie nord du gisement de Roumeilah, où avait été prouvée la présence d'importantes réserves de pétrole permettant une production minimum de 20 millions de tonnes par an.

Constatant que, depuis 1961, l'IPC n'avait pas été en mesure de régler le litige qui l'oppose au gouvernement irakien et que la promulgation en août 1967 de la loi n° 97 qui a attribué à la Société nationale irakienne des pétroles (INOC) les périmètres enlevés à l'IPC avait fait disparaître toute chance de voir celle-ci rétablie dans ses droits concessionnaires, le gouvernement a décidé d'accepter la proposition du gouvernement irakien. En conséquence, nous avons envoyé en septembre 1967 à Bagdad une

[1] Le ministre de l'Outre-Mer est le Dr Joaquim Moreira da Silva Cunha.

[2] Cette note est rédigée par Augustin Jordan, ministre plénipotentiaire, chef du service des Affaires générales et transports internationaux à la direction des Affaires économiques et financières.

mission[1] qui a exposé aux autorités irakiennes les grandes lignes de ce que pourrait être la coopération franco-irakienne dans le domaine pétrolier.

Sur ces bases ont été engagées en octobre, d'une part, les négociations que la compagnie française des pétroles a menées sur l'exploitation du gisement de Roumeilah Nord et, d'autre part, celles qui ont abouti avec l'ERAP à la conclusion du contrat signé, le 3 février dernier, avec l'INOC à Bagdad[2].

L'accord ERAP-INOC

Conçu sur le modèle du contrat que l'ERAP a conclu en 1966 en Iran[3], l'accord ainsi intervenu est du type dit « contrat d'agence ou d'entreprise ».

Il porte sur quatre blocs à explorer, d'une surface totale de 10 800 km² (dont 2 280 dans le golfe persique), dans des zones considérées par les spécialistes comme de grand intérêt pétrolier. L'un de ces blocs se trouve en effet dans le prolongement nord-ouest du gisement de Roumeilah, un autre en bordure de gisements exploités en Iran.

Agissant en tant qu'entrepreneur général pour le compte de l'INOC, l'ERAP avancera les sommes nécessaires à l'exploration. Ces dépenses seront remboursées en cas de découverte et perdues en cas d'échec. L'ERAP avancera en outre à l'INOC les fonds nécessaires à la mise en exploitation des gisements découverts par des prêts portant intérêt et lui versera à fonds perdus en dix ans une somme forfaitaire de 15 millions de dollars. Quand les prêts auront été intégralement remboursés, l'INOC prendra en mains les opérations avec le concours de l'ERAP. La moitié des réserves récupérables sera affectée à l'INOC quand la production aura atteint un certain rythme (3,75 millions de tonnes par an).

La rémunération de l'ERAP sera constituée par le droit d'acheter à l'INOC pendant 20 ans 30 % de la production à un prix voisin du prix de revient, fixé suivant une formule faisant référence au prix affiché. En outre, l'ERAP jouera le rôle de courtier commercial pour le compte de l'INOC.

Les négociations de la CFP

Portant sur une zone où la présence d'un gisement pétrolier très important avait été prouvée, et qui ont pris valeur mythique pour l'opinion irakienne, les négociations de la CFP[4] se sont prolongées indûment du fait de manœuvres dilatoires du président de l'INOC[5].

[1] La mission Jordan-Vaillaud est reçue le 23 septembre 1967 par le ministre irakien du Plan. Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 261.

[2] Le texte définitif de l'accord entre l'ERAP, société française, et l'INOC est signé à Bagdad le 3 février 1968. Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 261.

[3] Le contrat ERAP-INOC, compagnie nationale des pétroles d'Iran, est signé le 27 août 1966. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 335.

[4] Les négociations entre la CFP, Compagnie française des pétroles, et l'INOC au sujet de l'exploitation des gisements de Roumeilah nord commencent en octobre 1967. Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 261.

[5] Le président de l'INOC, société nationale irakienne des pétroles, est Adib El Jader.

La compagnie française s'était cependant montrée prête à donner entière satisfaction à l'INOC sur la forme du contrat (contrat d'agence faisant de la CFP un simple exécutant pour le compte de l'INOC en ce qui concerne la mise en exploitation du gisement) et à fixer les prix des tonnages de brut qu'elle s'engageait à enlever à un niveau à la limite du possible.

En dépit de l'intérêt qu'aurait eu pour lui un contrat sur ces bases, qui aurait fait date dans l'histoire du pétrole du Moyen-Orient, le gouvernement irakien a pris le 10 avril dernier la décision de confier à l'INOC l'exploitation directe de Roumeilah-Nord, « dans la mesure des moyens techniques et financiers disponibles et de ceux que l'Irak pourrait se procurer de diverses manières ». Il a précisé que l'INOC était toujours disposée à conclure avec les sociétés étrangères des contrats d'achat à long terme, d'assistance technique et d'exploration sur les territoires non prouvés.

Il s'agit là sans doute, à la veille du renouvellement (le 10 mai) du mandat du régime irakien actuel, d'une opération de politique intérieure, destinée à désarmer les différentes oppositions qui semaient le doute sur la détermination du gouvernement à réaliser les objectifs de la révolution de 1958[1]. Sans doute le général Aref, qui venait de passer outre dans l'affaire des *Mirage*[2] aux objections qu'il rencontrait ne s'est-il pas jugé en mesure d'imposer une deuxième fois, en l'espace de quelques jours une solution positive qu'il persistait pourtant pour sa part, semble-t-il, à juger souhaitable.

L'annonce de la décision ainsi prise a été accompagnée de déclarations d'intention rassurantes auprès de notre ambassade et des représentants de la CFP.

Celle-ci maintient le contact avec les autorités irakiennes.

Il n'en demeure pas moins que la conclusion d'un contrat avec la CFP sur Roumeilah-Nord dans les conditions qui avaient été envisagées est exclue dans l'avenir immédiat.

Nous sommes fondés à être surpris de voir remises en cause, sans aucune justification, les assurances que nous avait données depuis le mois d'août 1967 le gouvernement irakien. Celui-ci en est manifestement conscient. Les indications recueillies par notre ambassadeur à Bagdad semblant bien montrer que le général Aref, quant à lui, qui mesure le prix pour l'Irak de l'orientation de la politique générale de la France que traduit le contrat *Mirage*, a le sentiment de ne pas s'être comporté correctement à notre égard quelques jours à peine après la conclusion de ce contrat.

Il conviendrait dans ces conditions, semble-t-il, de rompre le silence que nous avons observé jusqu'ici sur l'affaire, l'absence de réaction venue de

[1] La révolution de juillet 1958 met fin à la dynastie hachémite et instaure un régime républicain tourné vers l'URSS.

[2] Un contrat d'achat de 54 *Mirage* par l'Irak est signé le 6 avril 1968. Dès le 28 avril, les autorités irakiennes remettent en cause le contrat. Voir la note du 31 janvier 1968 sur les négociations franco-irakiennes en matière d'armement et le télégramme de Bagdad n° 528 du 17 mars publiés ci-dessus.

Paris pouvant être interprétée à Bagdad comme signifiant que ces scrupules sont vains et que nous sommes prêts à accepter toutes les rebuffades.

Il serait particulièrement dangereux de laisser s'accréditer cette idée à Bagdad au moment où le gouvernement irakien, sur sa demande va ouvrir des conversations avec la *Basrah Petroleum Company*, concessionnaire du gisement de Roumeilah-Sud. Il importe d'éviter en effet que notre attitude dans l'affaire de Roumeilah-Nord ne conduise les Irakiens à penser qu'ils peuvent se permettre impunément de porter atteinte à nos droits sur Roumeilah-Sud où se situe une très large part de nos réserves pétrolières puisqu'aussi bien la production de ce gisement pourrait être portée à bref délai à plus de 45 millions de tonnes par an.

Nous n'avons pas intérêt à aider les Irakiens à s'engager, à l'instigation de M. Jader, dans une voie qui conduirait à une quasi-stérilisation des ressources pétrolières de leur pays et donc à laisser l'Institut français du pétrole apporter au Président de l'INOC le concours que celui-ci vient de lui demander pour l'exécution de ses projets sur Roumeilah-Nord. Si d'ailleurs les cinq millions de tonnes de production auxquelles se bornent, sans doute pour longtemps, les ambitions de l'INOC devaient être cédées aux Soviétiques, nous n'aurions sans doute pas lieu d'être satisfaits d'avoir prêté aux Irakiens une aide technique à cette fin.

Enfin il n'est peut-être pas entièrement exclu que, réflexion faite, le gouvernement irakien n'en revienne à l'idée d'un contrat de réelle importance avec la CFP dans des conditions qui pourraient ne différer des propositions de la compagnie française que dans la mesure nécessaire pour sauver la face des autorités irakiennes.

C'est compte-tenu des considérations qui précèdent qu'a été préparé le télégramme[1] d'instruction à notre ambassadeur à Bagdad qui est joint à la présente note.

(Afrique-Levant, Irak, Économie et commerce, Pétrole)

[1] Le télégramme ne figure pas au dossier. Il n'a pas été expédié.

268

M. DE LEUSSE, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 33/AP[1]. *Alger, 30 avril 1968.*

Cinq jours après l'attentat contre le chef de l'État[2], aucun communiqué n'a encore été publié apportant une version officielle des événements. Le silence des autorités, d'autant moins surprenant que l'enquête est confiée à la sécurité militaire, s'étend également au domaine politique. L'opinion ignore encore l'identité des agresseurs, du moins des deux qui auraient été tués sur place selon les déclarations officieuses, et à quel mouvement d'opposition subversive ils appartiendraient.

Pour être voilé, l'ébranlement politique n'en est pas moins réel. Survenant après le putsch manqué du 15 décembre[3], et même s'il n'est pas possible pour le moment d'établir avec certitude un rapport de causalité entre les deux événements, l'agression contre le chef de l'État traduit le caractère implacable de la lutte dans laquelle s'est engagée désormais une certaine opposition au régime. Ses conséquences immédiates et déjà perceptibles ont été de restituer à la situation politique algérienne, une fluidité perdue depuis plusieurs mois. À maints égards, l'attentat a joué un véritable rôle de révélateur.

Sur le plan international, l'ampleur inattendue des témoignages de sympathie vaut consécration de la légitimité du régime issu du coup d'État de juin 1965[4]. La politique d'ouverture et de compréhension pratiquée par M. Bouteflika recueille aujourd'hui ses fruits.

À côté des télégrammes émanant des pays arabes ou socialistes, nombreux ont été également ceux de chefs d'État et de Souverains dont certains ne sont même pas représentés à Alger. Le message du général de Gaulle, le premier à parvenir à Alger[5], et la réponse chaleureuse du

[1] Cette dépêche, signée par M. Pierre-Henri Renard, premier conseiller près l'ambassade de France à Alger, est sous-titrée : *de la situation politique après l'attentat du 25 avril.*

[2] La voiture du colonel Boumediene a été mitraillée à la sortie du Conseil des ministres le 25 avril, à 13 h. 30 heures. Se reporter aux télégrammes d'Alger n°s 1771 à 1775 et 1777 à 1784 du 26 avril, ainsi qu'à la dépêche n° 32/AP du 27 avril, non publiés. L'un des principaux instigateurs de l'attentat est arrêté le 1er mai. Il s'agit de Amar Mellah, ancien commandant, en fuite depuis la sédition du 15 décembre 1967.

[3] Allusion à la tentative de sédition militaire du 15 décembre 1967. Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1967-II, n° 314 et à la note sur la crise politique en Algérie, du 3 janvier 1968, publiée ci-dessus.

[4] Le coup d'État militaire du 18-19 juin 1965 entraîne la destitution du président Ben Bella et la prise du pouvoir par le colonel Boumediene. Voir *D.D.F.*, 1965-I, n°s 286, 287, 289, 302.

[5] Le message du général de Gaulle est publié dans le quotidien *Le Monde* du 27 avril 1968, p. 5.

président Boumediene ont été publiés en bonne place dans les journaux. Je relève en particulier l'envoi de messages par l'Empereur Hailé Selassié[1], le Chah d'Iran[2], le président Tubman[3], le chef du gouvernement de Chine[4], le ministre de la Coopération de la RFA[5] et pour les pays africains francophones, par les présidents Hamani Diori[6], Houphouët-Boigny[7], Lamizana[8], Moktar Ould Daddah[9], Mobido Keita[10], Ahmadou Ahidjo[11], Sekou Touré[12].

À Alger même, dès qu'a été connu l'envoi du message personnel adressé par l'ambassadeur au président Boumediene immédiatement après l'attentat, les diverses missions diplomatiques se sont empressées d'emboîter le pas. Aux marques de sympathie manifestées au chef de l'État un certain nombre de collègues ont cru devoir mêler des considérations politiques.

Une place à part, semble-t-il, doit être réservée au message du chef des Services des Intérêts américains à l'ambassade de Suisse[13]. La volonté évidente de Washington d'être agréable aux autorités algériennes, nous a confié M. Hoffacker, lui a fait écrire « je suis officiellement chargé d'adresser les sentiments de sympathie du peuple américain et de son gouvernement… et ses vœux de bonne santé au président et de bien-être au peuple algérien ».

Si l'on en juge par l'absence totale de réaction spontanée, et la maigreur des manifestations suscitées dans le domaine de la politique intérieure, l'attentat n'a pas entamé l'apathie ou l'indifférence des populations. Mais il est déjà utilisé par le pouvoir pour une relance du parti et du militantisme sur les thèmes de la vigilance contre les ennemis de la révolution socialiste.

[1] Haïlé Sélassié 1er (S.M. Tafari Makonnen), nom de règne du ras Tafari Makkonen, Empereur d'Éthiopie de 1930 à 1936 et depuis 1941.

[2] Mohammad Reza Chah Pahlavi, chah d'Iran depuis le 16 septembre 1941.

[3] William V.S. Tubman, président du Liberia depuis 1944.

[4] Chou En-laï est le Premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1958.

[5] Hans-Jürgen Wischnewski est le ministre fédéral de la Coopération économique depuis le 1er décembre 1966.

[6] El Hadj Hamani Diori est le président de la République du Niger depuis le 9 novembre 1960, réélu le 30 septembre 1965.

[7] Félix Houphouët-Boigny est le président de la République de Côte d'Ivoire depuis 1960.

[8] Sangoulé Lamizana est le président de la Haute-Volta (Burkina Faso) depuis le 3 janvier 1966.

[9] Moktar Ould Daddah est le président de la République islamique de Mauritanie depuis 1960.

[10] Modibo Keita, est le président de la République du Mali, depuis septembre 1960.

[11] Ahmadou Ahidjo est le président de la République fédérale du Cameroun depuis mai 1960.

[12] Sekou Touré est le président de la République de Guinée depuis octobre 1958.

[13] L'Algérie rompt ses relations diplomatiques avec les États-Unis, le 6 juin 1967, dès l'ouverture de la guerre des Six jours. L'ambassadeur américain, M. Jernegan, quitte l'Algérie au milieu de juin 1967. L'ambassade de Suisse à Alger héberge le service des intérêts américains qui comprend cinq diplomates de carrière et treize employés régis par la convention de Vienne. Le chef de ce service, M. Lewis Hoffacker, diplomate, dispose, pour communiquer avec Washington, d'une valise diplomatique assurée directement par le service du courrier du *State Department*.

Le FNL dénonce pêle-mêle les agissements de contre-révolutionnaires et des anti-parti ainsi que l'entente de la réaction intérieure et des ennemis extérieurs de l'Algérie. Les manifestations organisées à son initiative auraient, si l'on en croit la presse, rassemblé des centaines de milliers d'Algériens. Les renseignements en possession de cette ambassade permettent de ramener à un niveau plus modeste (quelques centaines ou quelques milliers selon les lieux) cette participation de la population aux démonstrations en faveur du régime. Dans la plupart des cas, ces rassemblements ont d'ailleurs été organisés avec l'aide de l'administration et notamment des forces de police chargées tout à la fois de contrôler les manifestants et de stimuler leur enthousiasme.

En fait, l'expression la plus concrète du soutien populaire, s'est surtout affirmée par l'envoi de nombreux messages au chef de l'État, encore qu'un grand nombre d'entre eux émanent des cellules du parti, des corps constitués (maires, préfets, chefs militaires, ambassades à l'étranger), de l'Amicale des Algériens en Europe et enfin de personnalités dépendant directement ou indirectement du pouvoir.

L'engagement de l'UGTA[1] en faveur du régime, même s'il doit se révéler dans l'avenir comme une simple manœuvre tactique, s'est manifesté d'une manière plus tangible. Le 26 avril, l'unique démonstration de quelque importance réunissant à Alger quelques milliers de manifestants, était largement le fait de la centrale ouvrière. La principale allocution prononcée fut celle de son secrétaire général. Après l'engagement d'un soutien actif à l'égard du pouvoir, M. Oumeziane devait inviter clairement les dirigeants « à préserver et à consolider l'organisation de masse des travailleurs », c'est-à-dire l'UGTA. Au cours de cette intervention, aucune allusion n'avait été faite au rôle du FNL par le responsable adjoint du Parti, M. Guennez.

Au moment où le pouvoir dénombre ceux qui lui restent fidèles, l'UGTA, sans prétendre marchander son appui, entend réaffirmer son droit à l'existence et ses prétentions à jouer un rôle déterminant dans l'orientation politique et économique du pays. Ces objectifs de toujours vont de pair avec sa volonté de sauvegarder son autonomie à l'égard d'un parti dont la « réorganisation » piétine.

Si telles apparaissent les positions de l'état-major de la centrale ouvrière le 1er mai[2] permettra de mieux apprécier l'attitude de la masse des syndiqués

[1] UGTA : Union générale des Travailleurs algériens, organisation syndicale unique, créée en février 1956. Le secrétaire général de l'UGTA est M. Mouloud Oumeziane. Se référer au télégramme d'Alger nos 1804 à 1808 du 27 avril, non publié. Afin de mieux comprendre la place et le rôle de la centrale syndicale, ses problèmes, se référer à deux dépêches d'Alger n° 250/CTS et 27/AP, respectivement des 27 février et 28 mars 1968 qui posent la question *Où en est l'UGTA* ?

[2] Pour la première fois depuis l'indépendance, la fête du travail est officiellement célébrée, cette année, hors de la capitale algérienne. Le président Boumediene, accompagné de M. Kaïd Ahmed, responsable du FLN, et Mouloud Oumeziane, secrétaire général de l'UGTA, s'est rendu le 1er mai chez les mineurs de l'Ouenza. Des extraits du discours du Président du conseil algérien sont repris dans le télégramme d'Alger nos 1850 à 1852 du 1er mai ainsi que dans la dépêche d'Alger n° 34.AP du 2 mai, non publiés.

à l'égard du régime. La célébration de la fête du travail vient de faire l'objet de directives de l'Union régionale des syndicats d'Alger en vue de conférer à la manifestation ouvrière « une signification particulière ». L'appel lancé aux militants réclame notamment l'entrée en application prochaine de la réforme agraire et la nationalisation totale du commerce extérieur. Cette « accélération du processus révolutionnaire » recouvre les positions de gauche bien connues marquées par la condamnation du capitalisme et de la démocratie bourgeoise. En les relançant, l'UGTA s'efforce de regagner, sur le plan politique, une partie de l'influence perdue après le putsch du 15 décembre.

Mais il serait prématuré d'affirmer que l'action gouvernementale, sauf à marquer un durcissement attendu à l'égard des mouvements subversifs, prendra nécessairement une orientation plus progressiste et socialiste. Pour l'heure, la préoccupation essentielle des dirigeants paraît être d'apporter la preuve que la manœuvre subversive de l'opposition n'a nullement réussi à entraver le fonctionnement normal des institutions, ni porté atteinte à la cohésion du groupe d'Oujda sur laquelle repose la stabilité du pouvoir.

Les 29 et 30 avril, s'est tenue à Batna, sous la présidence de M. Medeghri, une importante réunion interministérielle qui a fait le point des projets spéciaux élaborés en février dernier pour le développement économique et social de la région des Aurès[1].

Ainsi se trouve officieusement confirmée, la place de numéro deux du régime qui est celle du ministre de l'Intérieur. Il n'y a pas si longtemps, plusieurs des conjurés du 19 juin 1965 espéraient jouer ce rôle de dauphin : M. Bouteflika y travaillait avec souplesse ; M. Kaïd Ahmed avec fougue et commettant diverses maladresses (grève des étudiants). La rumeur publique l'avait donné comme une des victimes de l'attentat du 25 avril. Cette réaction du subconscient populaire est révélatrice : on le considère comme le plus exposé des membres de l'équipe au pouvoir.

Après une éclipse de plus d'une semaine, M. Kaïd Ahmed a fait, le 29 avril, une rentrée remarquée en annonçant l'étude de nouvelles dispositions relatives à l'autogestion agricole et qui prévoient notamment l'élection prochaine des comités de gestion.

Quant au chef de l'État, il n'a pas l'intention de présider lui-même le défilé traditionnel du 1er mai à Alger. Cette abstention ne saurait être interprétée en aucune manière comme une conséquence du récent attentat. Le colonel Boumediene se rend dans le Constantinois pour célébrer la fête du travail, sans protocole, comme il le fit l'année dernière, au milieu des ouvriers. Le discours qu'il prononcera à cette occasion est évidemment attendu avec curiosité. Les représentants de la presse ont été priés de se joindre au

[1] Le président Boumediene a effectué une tournée officielle dans les Aurès du 20 au 24 février, au cours de laquelle les problèmes des Aurès, les moyens d'accélérer la promotion sociale et économique de la région furent examinés. Un programme de développement économique de 400 millions de dinars algériens fut présenté le 22 février à Batna.

cortège, dont la destination est jusqu'au dernier moment tenue secrète (ma communication du 29 avril)[1].

(Algérie, Situation politique intérieure, A-13-2, 1968)

269

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

Conclusion des accords commerciaux après le 1er janvier 1970

N n° 42/CE.[2] *Paris, 30 avril 1968.*

Le Traité de Rome[3] ne contient aucune disposition qui ménage aux États membres, de façon explicite, la faculté de conclure des accords commerciaux avec des pays tiers après le 1er janvier 1970 ; il ne comprend non plus aucune clause qui le leur interdise. Il stipule toutefois qu'à partir de cette date, la politique commerciale commune sera fondée sur « des principes uniformes », notamment en ce qui concerne la conclusion d'accords tarifaires et commerciaux ; il ajoute que « si des accords avec des pays tiers doivent être négociés, la Commission présente des recommandations au Conseil qui l'autorise à ouvrir les négociations nécessaires.

Si l'on s'en tient à la proposition suivant laquelle la politique commune sera fondée sur « des principes uniformes », force est de reconnaître que le Traité manque de clarté. Arguant de celle-ci, il pourrait être soutenu que le Traité doit s'interpréter comme prévoyant la réalisation par les États membres d'une politique commerciale fondée sur des principes identiques et définis de façon communautaire. Toutefois, ces principes constitueraient seulement un cadre à l'intérieur duquel la politique commune pourrait s'exprimer de diverses façons et sans que les organes de la Communauté exercent de compétence exclusive à son endroit.

Au contraire, si l'on met l'accent sur la seconde proposition, il faut bien admettre que le Traité ne parle pas d'accords autres que communautaires.

Une telle interprétation a d'ailleurs été retenue en 1962, lorsque le Conseil a adopté le « programme d'action en matière de politique commerciale commune ». Ce programme impliquait, en effet, que le commerce extérieur relevât de manière générale du domaine d'action de la Communauté.

[1] Se reporter au télégramme d'Alger n° 1834 du 29 avril, non repris.

[2] Cette note est rédigée par M. Émile Cazimajou, conseiller des Affaires étrangères, sous directeur du service de coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis janvier 1966.

[3] Le Traité de Rome du 25 mars 1967 instituant la Communauté économique européenne.

Si le gouvernement estimait souhaitable de pouvoir continuer, après le 1er janvier 1970, à conclure des accords commerciaux avec les pays de l'Est, il serait sans doute préférable, compte tenu de ce qui vient d'être dit de placer l'affaire non pas sur le plan de l'interprétation du Traité mais sur celui de la politique.

Les accords commerciaux peuvent être considérés comme un aspect important de nos rapports politiques avec les pays de l'Est. Cet aspect ne saurait donc être abandonné à la Communauté aussi longtemps que les politiques extérieures de ses membres ne seraient pas coordonnées.

Il est probable que certains de nos partenaires chercheront à réfuter cette thèse, notamment ceux qui, comme l'Allemagne, n'ont pas d'accords avec les pays de l'Est. En revanche, l'Italie, liée comme nous-mêmes à ces pays par toute une série d'accords, pourrait entrer dans nos vues.

Dans le cas où celles-ci l'emporteraient, il resterait que les accords commerciaux bilatéraux ne devraient porter ni sur les questions tarifaires ni sur les questions agricoles, qui relèvent déjà toutes deux de la compétence de la Communauté. Quant à leurs autres dispositions, il faudrait sans doute qu'elles répondent aux « principes uniformes » prévus par le Traité de Rome, sauf à vider de toute substance les dispositions de celui-ci relatives à la politique commerciale commune.

(Coopération économique, 1967-1971)

270

NOTE
DU SERVICE DES NATIONS UNIES ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Défilé militaire israélien au Conseil de sécurité
27 avril 1968

N. n° 26. *Paris, 30 avril 1968.*

1. La décision prise par le gouvernement israélien de faire défiler ses troupes à Jérusalem, le 2 mai prochain, pour commémorer le vingtième anniversaire de l'État d'Israël, a conduit le représentant de la Jordanie[1] à s'adresser au Secrétaire général de l'ONU, puis – les démarches effectuées par ce dernier auprès des Israéliens n'ayant abouti à aucun résultat – à demander la convocation d'urgence du Conseil de sécurité.

En raison de la réaction générale, défavorable à l'initiative israélienne, le Conseil devait assez rapidement voter à l'unanimité, le 27 avril, une

[1] Muhammed Hussein El Farra est le représentant permanent de la Jordanie auprès des Nations unies.

résolution[1] invitant Israël à s'abstenir d'organiser à Jérusalem le défilé prévu pour le 2 mai. Il a été néanmoins entendu que le Conseil délibérerait à nouveau sur la situation à Jérusalem le 1er mai (à 16 h. 30, heure de Paris).

2. Au cours des débats, le représentant de la Jordanie a principalement fait valoir que le défilé revêtait cette année un caractère particulièrement provocateur. De plus, il était contraire aux dispositions de la convention d'armistice de 1949[2], de la résolution du Conseil du 11 avril 1961[3] et des résolutions de l'Assemblée extraordinaire des 4 et 14 juillet 1967[4] priant Israël de s'abstenir de toute action qui changerait le statut de Jérusalem. M. El Farra a demandé, en conséquence, au Conseil d'interdire le défilé, sous peine de proclamer son impuissance aux yeux du monde entier.

Le délégué israélien a répliqué, pour l'essentiel, que les accords d'armistice de 1949 n'existaient plus et que les relations israélo-arabes étaient uniquement réglées par le cessez-le-feu[5] décidé par le Conseil de sécurité. Quant aux résolutions de l'Assemblée extraordinaire, elles visaient seulement les mesures législatives adoptées par Israël en juin dernier et ne stipulaient, en aucune façon, l'interdiction de défilés militaires dans la ville.

Aucun élément particulier n'a été relevé dans les interventions des différents membres du Conseil de sécurité qui ont pris successivement position, avec plus ou moins de vigueur, pour la requête jordanienne. L'on notera, toutefois, que le représentant des États-Unis s'est abstenu de toute déclaration sur le sujet en discussion.

M. Bérard[6] a indiqué, pour sa part, qu'une semblable manifestation à Jérusalem avait déjà été sanctionnée en 1961 par une décision du Conseil[7]. Le défilé militaire qui avait eu lieu constituait, en effet, une violation flagrante à la fois du statut international de la ville et de la convention d'armistice israélo-jordanienne. Le programme prévu pour le 2 mai prochain allait bien au-delà puisqu'il comportait un itinéraire traversant la partie de la ville se trouvant du côté jordanien de la ligne d'armistice. Notre représentant a, d'autre part, fait ressortir que les mesures prises par Israël le 29 juin 1967[8] en vue « d'unifier » Jérusalem et celles de janvier 68

[1] La résolution du Conseil de sécurité n° 250 (1968) est publiée en annexe de la présente note.

[2] La convention d'armistice israélo-jordanienne est signée le 3 avril 1949 à Rhodes.

[3] Note du rédacteur : « qui condamne l'organisation d'un tel défilé dans Jérusalem ».

[4] Au sujet des résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies nos 2253 (ESV) du 4 juillet 1967 et 2254 (ESV) du 14 juillet 1967, voir plus haut le télégramme de Paris à New York n° 375 du 27 avril 1968.

[5] Le cessez-le-feu est prescrit par les résolutions du Conseil de sécurité des 6 et 7 juin 1967 nos 233 (1967) et 234 (1967). Voir *D.D.F.*, 1967-I, n° 277.

[6] Armand Bérard, ambassadeur de France, est le représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente de la France auprès des Nations unies depuis septembre 1967.

[7] Il s'agit de la décision du Conseil de sécurité du 11 avril ; voir plus haut le télégramme de Paris à New York nos 375 à 382 du 27 avril 1968.

[8] Les mesures israéliennes du 27 juin 1967 prises sous la forme de trois lois, visent à étendre aux territoires occupés par Israël depuis les hostilités de juin 1967, des mesures de transfert du mandat à Israël prises lors de la création de cet État. Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 30.

visant l'expropriation de 500 hectares de terrain dans le secteur occupé de la ville[1] relevaient de la même inspiration. Elles nous apparaissaient non seulement comme non fondées en droit, mais comme de nature à avoir les plus graves conséquences. M. Bérard a, enfin, insisté sur le fait que l'avenir de Jérusalem ne saurait être déterminé unilatéralement et que la Jordanie, comme la communauté internationale, y était directement intéressée.

3. Aussitôt après le vote, le délégué irakien a fait savoir, sur un ton qui a frappé par sa vivacité, que son gouvernement ne tiendrait aucun compte de la résolution qui touchait à la compétence interne d'un Etat. Il a alors été facile au représentant d'Amman de dénoncer l'attitude de défi des Israéliens et de formuler l'espoir que le Conseil examinerait, à sa prochaine séance, les sanctions qui devraient être prises, dans le cadre du chapitre VII de la Charte[2], à l'égard d'Israël.

Annexe

Résolution du 27 avril 1968 n° 250 (1968)

Le Conseil de sécurité,

Ayant entendu les déclarations des représentants de la Jordanie et d'Israël,

Ayant examiné la note du Secrétaire général, particulièrement sa note adressée au représentant d'Israël aux Nations unies,

Considérant que l'organisation d'un défilé militaire à Jérusalem aggravera les tensions dans la région et aura des répercussions néfastes sur le règlement pacifique des problèmes de la région,

Invite Israël à s'abstenir d'organiser à Jérusalem le défilé militaire prévu pour le 2 mai 1968 ;

Prie le Secrétaire général de rendre compte de l'application de la présente résolution au Conseil de sécurité.

(Nations unies, Conseil de sécurité, Question de Jérusalem, Résolutions 250 et 251)

[1] Au sujet de l'expropriation israélienne, le 11 janvier 1968, d'un ensemble de terrains d'une superficie de 3000 hectares dans le secteur nord de Jérusalem, dont un tiers appartient à des Arabes, voir la dépêche de Jérusalem n° 34/AL du 12 janvier 1968, non publiée.

[2] Le chapitre VII de la Charte des Nations unies est intitulé : « Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression ». Il concerne les articles 39 à 51.

271

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BÉRARD, AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT
AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET CHEF DE LA MISSION PERMANENTE
PRÈS LES NATIONS UNIES.

T. nos 397 à 408. *Paris, 2 mai 1968, 19 h. 54.*

Je vous prie de trouver ci-dessous le texte de l'intervention que vous prononcerez devant l'Assemblée générale au cours de l'examen du projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Étant entendu que vous ne participez pas à la discussion devant la commission politique, c'est le jour de l'ouverture du débat devant l'Assemblée générale réunie en séance plénière que vous prendrez la parole[1], votre intervention devant se situer parmi les premières dans la mesure où la procédure le permettra[2].

Début de citation :

La question du désarmement, c'est-à-dire, dans le monde d'aujourd'hui, du désarmement nucléaire, est la tâche essentielle à laquelle l'humanité se trouve confrontée depuis qu'en 1945 a éclaté à Hiroshima la première bombe atomique de l'Histoire. C'est cette question qui s'est trouvée posée à l'Organisation des Nations unies dès le moment où elle a pris naissance à San Francisco, quelques mois plus tard ; c'est elle qui hante l'esprit des hommes qui sont conscients que l'existence de l'arme absolue n'est pas seulement une nouvelle étape de l'évolution, mais aussi et avant tout une menace permanente pesant sur les individus, sur les nations et sur la vie elle-même.

Face à ce devoir immense, combien dérisoires apparaissent les discussions qui se poursuivent depuis des années, et dont le résultat n'est même pas, je ne veux pas dire de premières mesures de désarmement ou tout au moins de réduction des armements, mais simplement un commencement d'étude des véritables problèmes. C'est ce constat de faillite, simple mais tragique, qu'il n'est pas possible de ne pas faire, alors que l'Assemblée générale se réunit une fois de plus sous le signe du désarmement, mais en réalité pour débattre du projet de traité sur la non-dissémination des armes nucléaires élaboré par l'Union soviétique et les États-Unis[3] et déjà longuement discuté

[1] La XXIIe session de l'Assemblée générale des Nations unies s'ouvre le 19 septembre 1967 ; la première partie dure jusqu'au 29 décembre 1967, la seconde partie dure du 24 avril 1968 au 23 septembre 1968.

[2] M. Armand Bérard, représentant permanent de la France, prononce son discours le 12 juin 1968.

[3] Au sujet du projet de traité élaboré par l'Union soviétique et les États-Unis, déposé par le Comité des Dix-Huit le 15 mars 1968 à l'Assemblée générale, voir la note pour le ministre du 19 mars 1968 publiée ci-dessus.

par le comité de Genève. Ce sont ces remarques, simples, mais à nos yeux décisives, qui expliquent la position de la France à ce sujet, que je vais avoir l'honneur d'exposer maintenant devant vous.

À quoi tend ce projet ? Essentiellement à ce que les États ne possédant pas d'armes nucléaires renoncent à en fabriquer ou à en acquérir, tandis que, de leur côté, les puissances qui en possèdent, s'engagent à ne rien faire qui puisse faciliter l'accès d'un État à la capacité atomique dans le domaine militaire.

Le gouvernement français, on le sait, s'est abstenu de participer aux discussions jusqu'à ce jour. Il n'entend pas se départir de cette attitude.

Certes, il ne veut pas la dissémination des armes atomiques. Autant que quiconque, il est convaincu que, si tous les peuples doivent être appelés à bénéficier des avantages pacifiques de l'énergie atomique, il serait dangereux que ces armes se multiplient. C'est-à-dire qu'il comprend parfaitement que les États non-nucléaires renoncent à l'option atomique dans les conditions prévues par le traité. De la même façon, il considère que les États nucléaires ne doivent d'aucune façon, directement ou indirectement favoriser une dissémination qui serait contraire aux intérêts du monde dans son ensemble. C'est d'ailleurs, inévitablement, ce qui se passe et continuera de se passer de toute façon. Aucun pays détenteur des responsabilités terrifiantes qui résultent de la possession de ces armes n'envisagera jamais de les partager avec d'autres.

La France pour sa part, qui ne signera pas le traité de non-dissémination, se comportera dans l'avenir, dans ce domaine, exactement comme les États qui décideraient d'y adhérer. Aucun doute n'existe certainement à cet égard dans l'esprit de personne.

Mais la véritable question n'est pas là. Elle ne peut être non plus la simple confirmation par la communauté internationale du monopole des puissances qui se trouvent à l'heure actuelle être possédantes. La véritable question est, je le disais en commençant et nous n'avons pas d'autre pensée, la disparition de l'arme nucléaire.

Comme l'ont répété bien des fois les plus hautes autorités françaises, il n'est de solution à la menace, que cette arme fait peser sur tous, que dans l'arrêt de sa fabrication et dans la destruction de ses stocks. Une telle entreprise exige que les puissances nucléaires se concertent et s'accordent. Ceci suppose naturellement de leur part à la fois la volonté d'y parvenir et une modification profonde de leurs rapports réciproques, c'est-à-dire pour commencer, une détente véritable. Si éloignée que puisse apparaître une telle perspective, elle est la seule cependant qui réponde au problème posé et qui soit susceptible par là de satisfaire aux soucis exprimés dans cette Assemblée universelle, et d'abord par les puissances non-nucléaires.

La France, en ce qui la concerne, demeure prête à toutes les initiatives que les autres puissances seraient disposées à accepter avec elle dans ce domaine. Elle serait la première à se réjouir si, à la faveur d'un accord pour un désarmement réel, elle pouvait envisager de renoncer aux moyens

nucléaires dont, en l'état actuel, elle a dû se doter pour faire face, en pleine indépendance, aux responsabilités qui lui incombent.

En s'abstenant dans le vote de la résolution qui va être soumise à l'Assemblée générale[1], la délégation française n'entend donc ni condamner, ni conseiller la conclusion d'un traité au demeurant sans implication pour son pays, elle entend avant tout rappeler que la grande entreprise du désarmement, à laquelle le gouvernement français est prêt à consacrer le meilleur de ses efforts, est toujours devant nous et que c'est essentiellement sur ce sujet que chacun doit prendre ses responsabilités.

J'ajoute que, dans le même esprit, la France adoptera, le moment venu, une position semblable au Conseil de sécurité lorsque celui-ci sera saisi du projet de résolution proposé par les États-Unis et l'Union soviétique, et qui tend à donner aux puissances non-nucléaires des assurances quant aux risques que pourraient leur faire courir des armes détenues par les puissances nucléaires. Ne fabriquant elle-même de tels armements que pour des fins strictement défensives, elle n'entend s'en servir ni pour menacer, ni pour attaquer qui que ce soit. Mais ici encore elle pense que toutes les nations du monde ne recevront les garanties de sécurité auxquelles elles sont en droit de prétendre que lorsque le monde sera engagé dans la voie du désarmement nucléaire et à condition qu'un tel désarmement soit conduit à son terme.

Fin de citation.

(QA, TNP, Approbation par l'ONU du projet de TNP)

272

M. Pons, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 147/EU[2]. *Bucarest, 2 mai 1968.*

La Roumanie socialiste a longtemps tenu la gageure de promouvoir une politique étrangère relativement indépendante vis-à-vis de Moscou et du bloc socialiste européen et de maintenir en même temps à l'intérieur du pays une sourcilleuse orthodoxie marxiste-léniniste.

[1] Le projet de résolution approuvant le traité de non-prolifération est adopté par l'Assemblée générale le 12 juin 1968 par 95 voix avec quatre voix contre et 21 abstentions.

[2] Cette dépêche est intitulée : *Vers une libéralisation en Roumanie* ?

Le PCR[1] affirmait bien que la déstalinisation était chose faite en Roumanie bien avant le 20e Congrès du PCUS[2] et que la liquidation du groupe des « Moscovites » (Vasile Luca[3], Ana Pauker[4], Chisinevski[5]) avait été réalisée par Gheorghiu-Dej dès 1952). Mais cette affirmation ne résistait guère à l'examen des faits. La Roumanie apparaissait en effet à plus d'un égard comme un des derniers bastions staliniens. Le conformisme y régnait en maître dans tous les domaines cependant que le pouvoir socialiste – en quelque sorte consacré par le temps et peu contrarié par une opposition, réduite surtout à des milieux d'émigration nostalgiques et dépassés – utilisait habilement le crédit que son authentique politique étrangère d'indépendance lui procurait dans la population.

Or, il semble que la nouvelle ligne du Parti tchécoslovaque et les récents événements de Pologne aient donné lieu ici à une sorte d'examen de conscience des dirigeants. Bien que la presse ait pratiquement fait état seulement de la politique étrangère de la nouvelle ligne tchécoslovaque sans s'arrêter aux aspects de la libération intérieure, bien que les journaux aient repris à leur compte la version officielle des troubles dans les universités polonaises, les dirigeants roumains ont dû, bon gré mal gré, se

[1] PCR : parti communiste roumain, dont les effectifs se montent, en décembre 1967, à 1 676 000 membres pour une population de plus de 19 millions d'habitants. Les ouvriers représentent environ 42 % des effectifs, les paysans, 30 %, les « intellectuels », 22 %.

[2] Le XXe congrès du parti communiste d'Union soviétique (PCUS) s'est tenu du 14 au 25 février 1956. Le rapport Khrouchtchev y a été divulgué le 24 février.

[3] Vasile ou Laszlo Luca (8 juin 1898-23 juillet 1963), homme politique communiste roumain, emprisonné en 1924, 1933 et 1938, prend la nationalité soviétique et siège au Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine. En 1941, dès le début de l'opération *Barbarossa*, il crée une section de propagande en langue roumaine à *Radio Moscou* et se lie avec Ana Pauker qui dirige la cellule extérieure du parti communiste roumain en Union soviétique. Il s'engage dans l'Armée rouge et revient en Roumanie avec les forces soviétiques à la fin de 1944. Un an plus tard il est le secrétaire du parti, puis ministre des Finances et troisième vice-président du Conseil dans le gouvernement de Petru Groza (1945). En 1952, sur l'initiative du Secrétaire général, Gheorghiu-Dej, et avec l'approbation de Staline, Luca perd ses fonctions gouvernementales et est exclu du parti en mai 1952 de même qu'Ana Pauker. Emprisonné, il est condamné à mort en octobre 1954, mais sa peine est commuée en emprisonnement à vie et travail forcé. Il meurt onze ans plus tard. En septembre 1965, le nouveau secrétaire général, Nicolae Ceausescu, fait réexaminer la condamnation de Luca, qui aboutit à sa réhabilitation en 1968.

[4] Ana Pauker (née Hannah Rabinsohn, 13 février 1893-14 juin 1960), d'origine israélite bessarabienne, institutrice, membre du parti social-démocrate roumain en 1915, puis du parti socialiste de Roumanie en 1916, fait partie de la faction pro-bolchevik du groupe qui prit le contrôle du parti en 1921 pour devenir le parti socialiste-communiste. Elle est arrêtée en 1935, condamnée à dix ans de prison, en mai 1941, objet d'un échange de prisonniers, elle se trouve en Union soviétique. À Moscou elle prend la tête des exilés communistes roumains, connus sous le nom de « faction moscovite ». De retour en Roumanie en 1944 avec l'Armée rouge, elle est secrétaire du parti, second vice-président du Conseil et ministre des Affaires étrangères en 1947. La faction moscovite s'oppose à la faction de la prison (Roumains qui ont passé la période fasciste dans les prisons roumaines), dont le *leader* est Gheorghe Gheorghiu-Dej. Ana Pauker et son groupe sont éliminés lors de la purge de mai 1952. Arrêtée en février 1953, libérée en mars après la mort de Staline, mais placée en résidence surveillée, elle poursuit une carrière de traductrice de français et d'allemand.

[5] Iosif Chisinevski, israélite bessarabien, de son vrai nom Broitmann, a passé de nombreuses années en prison, élu député du parti communiste roumain en novembre 1946, il est un des vice-présidents du Conseil des ministres depuis le 17 mars 1950, secrétaire et membre du bureau politique du comité central du PCR, chargé de la propagande.

mettre au goût du jour et actualiser les notions de démocratie et de légalité socialiste.

Cette campagne de slogans apparaît à l'évidence comme une réaction de défense devant les événements de Prague et de Varsovie. En même temps, la liquidation par M. Ceausescu du plus dangereux de ses adversaires, Alexandru Draghici[1], ancien grand maître de la sécurité, entraînait l'effondrement de la façade monolithique du PCR. Le *leader* défunt Gheorghiu-Dej faisait tout-à-coup figure, toutes proportions gardées, d'un Staline dont Draghici aurait été le Beria[2]. Il n'en a pas fallu davantage pour accréditer l'idée, reprise dans maints commentaires de presse, que la Roumanie, procédant enfin à une véritable déstalinisation s'engageait résolument dans la voie d'une authentique libéralisation.

Puisque la Tchécoslovaquie apparaît désormais comme un modèle de régime s'efforçant de concilier socialisme et liberté, il n'est pas inutile de mesurer, par rapport à l'archétype tchécoslovaque, les chances d'une évolution similaire en Roumanie. Dans cette optique, il convient d'examiner successivement le poids des divers organismes ou collectivités par rapport au Parti, le respect des droits et libertés individuelles, la situation sur le front idéologique et enfin les incidences possibles des récentes réhabilitations.

I. *Les contrepoids éventuels à l'action du Parti* apparaissent singulièrement limités :

1) *L'appareil du pouvoir et de l'administration d'État* est étroitement inféodé au PCR. La règle du cumul des fonctions de direction du Parti et de l'État – bien qu'elle n'ait pas été appliquée dans toute sa rigueur – permet cependant aux communistes de contrôler étroitement le gouvernement et les collectivités locales. Quand à la grande Assemblée nationale, elle a jusqu'ici fait preuve d'une telle servilité qu'elle n'apparaît pas comme un bastion possible d'une quelconque résistance.

2) *Les partis politiques* autres que le PCR ont disparu en Roumanie. On n'y retrouve même pas l'équivalent des agrariens bulgares, *a fortiori*, des partis tchécoslovaques. Le Parti communiste a absorbé en 1948 le Parti social-démocrate. Les autres formations « démocratiques » tel le Front des Laboureurs de Groza[3] et le *Madosz*[4] groupant les minoritaires hongrois

[1] Alexandru Draghici, Major-général, ministre de la Sécurité d'État une première fois du 28 mai au 20 septembre 1952, la seconde fois du 1er novembre 1953 au 20 juillet 1965. Rétrogradé en décembre 1967, il est définitivement éliminé en mai 1968, sans toutefois être poursuivi.

[2] Lavrenti Beria (29 mars 1899-23 décembre 1953), Géorgien, est nommé en novembre 1938 à la tête du NKVD, police politique secrète de l'Union soviétique, dont il demeure le chef suprême jusqu'en 1953. En 1944, Beria est chargé de suivre le programme nucléaire soviétique. Arrêté en juin 1953, lors d'une séance du Politburo, il est exécuté en décembre de la même année.

[3] Le Front des Laboureurs, parti d'extrême-gauche proche des communistes, est fondé en 1933 et dirigé par Petru Groza qui devient chef de l'État de 1945 à 1952.

[4] L'Union nationale des Travailleurs hongrois ou *Madosz*, proche de l'extrême-gauche, est fondée en août 1934.

ont été d'abord associés au Parti communiste dans le Front de Démocratie Populaire, puis ont disparu depuis plusieurs années. Le Front n'est plus à l'heure actuelle qu'une machine électorale présentant autant de listes uniques où figurent candidats communistes et « Sans Parti » soigneusement sélectionnés.

3) *Les Églises* ne semblent guère constituer un pôle d'attraction pour une opposition latente. L'Église orthodoxe autocéphale roumaine, largement majoritaire, a toujours composé avec le Pouvoir. Ses dignitaires sont honorés, ses édifices cultuels entretenus sans que l'athéisme officiel renonce à ses traditionnels moyens d'action. Il favorise le tarissement des vocations et la lente extinction des communautés religieuses. De toute façon, l'orthodoxie roumaine n'a ni le goût ni les moyens de faire front à l'imitation des églises catholiques polonaise, tchécoslovaque ou hongroise.

L'Église catholique de Roumanie, affaiblie par le rattachement officiel en 1947 des Uniates transylvains à l'orthodoxie, a le désavantage de se présenter surtout comme l'Église des minoritaires hongrois. Malgré la grande dignité qu'elle a su montrer durant ses épreuves et un ménagement récent du pouvoir à son égard, il est exclu qu'elle puisse jouer en Roumanie le grand rôle auquel elle peut prétendre ailleurs.

4) *Les organisations de masse* (groupements de jeunesses, syndicats, coopérateurs agricoles, etc.) restent vouées à leur traditionnelle vocation d'être les « courroies de transmission » (à sens unique) entre le Parti et les masses. Bien mieux, depuis décembre dernier, elles participent au gouvernement puisque leurs représentants siègent au Conseil des ministres. C'est assez dire que leur vocation oppositionnelle paraît bien exclue.

5) *Les intellectuels*. Les étudiants ne disposent plus depuis février dernier d'une organisation centralisée autonome[1]. L'Union des associations d'étudiants, pourtant bien passive a, en effet, été dissoute et fondue dans les jeunesses communistes. Les étudiants ne conservent plus que des organes coopératifs dans chaque Faculté. On ne retrouve pas ici l'équivalent des actifs « clubs » universitaires polonais. Cependant une certaine agitation paraît s'être produite dernièrement en province. Des manifestations de solidarité avec les étudiants polonais auraient eu lieu, notamment à Cluj et à Iassy, sans que ces rumeurs aient pu être vérifiées.

Les « Unions de création », organismes officiels groupant peintres, sculpteurs et écrivains font preuve d'un conformisme affligeant. Le dernier congrès des « Artistes plastiques » en a donné une triste illustration[2]. On chercherait en vain parmi les écrivains un Mnacko[3] ou un Grigori Sviski.

[1] *Note du document* : « voir ma dépêche n° 53/EU du 12 février 1968 ». Ce document rend compte de la Conférence nationale des jeunesses communistes qui s'est tenue les 9 et 10 février 1968.

[2] *Note du document* : « voir ma dépêche n° 136/EU du 23 avril 1968 ».

[3] Ladislas Mnacko, né en 1915, est un journaliste tchécoslovaque célèbre pour ses souvenirs de guerre et ses reportages sur les régions déshéritées de la Slovaquie. Exclu du parti communiste pour avoir manifesté son soutien à Israël lors du conflit israélo-arabe de 1967, il s'exile alors en Israël, mais est de retour en mai 1968.

Quant au cinéma roumain, ses piètres réalisations lui valent jusqu'à l'ire des critiques officiels, ce qui n'est pas peu dire. Rien de comparable dans ce domaine avec la jeune vague tchécoslovaque ou les cinéastes polonais[1].

L'application pratique de la réforme économique actuellement mise en œuvre est encore trop à l'état de « nébuleuse » pour que l'on puisse y déceler si les cadres des entreprises ou des centrales pourront quelque jour constituer un « lobby » économique et faire à ce titre réellement pression sur les instances du Parti et de l'État comme ce fut le cas en Tchécoslovaquie.

II. *Les droits et libertés des citoyens*.

On fait beaucoup état ici du respect de la légalité socialiste et de la nécessité d'éviter un retour à l'arbitraire du passé. Le nouveau projet de Code Pénal découvre des notions pourtant déjà consacrées mais apparemment oubliées comme les principes de la légalité des délits et des peines et de la non rétroactivité des lois. De toute façon, il faudra attendre la promulgation du futur Code de Procédure pénale avant de porter un jugement sur la nouvelle législation.

Le projet de Code Pénal paraît encore bien sévère l'égard des délits à coloration politique. Les définitions de certaines infractions contre la sécurité de l'État ou relative à la protection du secret paraissent bien élastiques. Tout restera une question d'interprétation.

Une récente réforme détachant le Conseil de la sécurité du ministère des Affaires intérieures pourrait faire songer aux mesures analogues prises en Tchécoslovaquie. Cependant la création de ce Conseil de sécurité remonte à l'été dernier et traduit plutôt la volonté du Parti de contrôler directement les questions de la sécurité longtemps monopolisées par Draghici, ministre de l'Intérieur de 1952 à 1965[2].

Les libertés d'opinion, de presse, de réunion et d'association solennellement consacrées par la Constitution ne doivent pas porter atteinte au régime socialiste ni aux droits des travailleurs (!). Une censure vigilante contrôle étroitement toutes les publications.

Quant à la liberté de déplacement à l'étranger non reconnue ici, les récentes tournées de groupes artistiques ou touristiques roumains se sont soldées par des défections si spectaculaires que l'on comprend la réticence des autorités dans ce domaine.

Les droits des minoritaires, essentiellement des ethniques hongrois, à leur culture propre et à l'enseignement dans leur langue maternelle, sont toujours proclamés. Mais ces affirmations, valables sur le plan individuel, ne le sont pas à l'échelle des collectivités puisque la dernière réforme territoriale, créant 39 départements aux lieux et places des 18 régions, s'est visiblement

[1] Se reporter à la dépêche de Bucarest n° 204/EU du 5 juillet 1968, non publiée, intitulée : *cinéma et dogmatisme*.

[2] *Note du document* : « voir ma dépêche n° 126/EU du 18 avril 1968 ».

attachée à ne pas favoriser la constitution de départements hongrois trop homogènes[1]. À cet égard, l'agitation récente des minoritaires hongrois et tchécoslovaques a dû être ici suivie avec inquiétude.

III. *Le front idéologique* paraît s'être nettement durci ces derniers temps. Le rôle dirigeant du Parti et son omniprésence dans tous les domaines sont affirmés sans nuance. On s'efforce en même temps de recruter activement notamment parmi les jeunes et les intellectuels. M. Ceausescu a déploré au Plenum du Comité central d'avril que les étudiants ne soient pas encore suffisamment encadrés. Une certaine remise à jour du travail idéologique est également prônée. Il importe de renoncer aux vieux clichés et à l'abus des séances de propagande.

Mais c'est aussi l'occasion de marquer un net raidissement idéologique. M. Ceausescu vient d'affirmer que la coexistence pacifique ne s'appliquait pas au domaine idéologique[2]. L'espionite, notamment en matière économique, sévit un peu partout. Les consignes de prudence relatives aux contacts avec les touristes, hommes d'affaires et diplomates étrangers sont périodiquement et fréquemment rappelées. M. Ceausescu a, en diverses occasions, dénoncé à plusieurs reprises les confusions idéologiques et les concepts erronés ainsi que les philosophies étrangères[3]. Bref, on observe en Roumanie le même phénomène de raidissement qu'en Union soviétique. La terminologie employée ici est nettement révélatrice.

Il n'est évidemment pas question, comme en Tchécoslovaquie, de songer à confier aux « Sans Parti » des postes de responsabilité gouvernementale. Les communistes roumains font certes appel aux « Sans Parti » qualifiés de « spécialistes » mais leur rôle reste étroitement circonscrit à la consultation et à la réalisation. La décision appartient aux instances du Parti.

Une certaine volonté de dialogue avec les masses est cependant perceptible. Les organes du Parti sont instamment priés de résoudre les problèmes soulevés dans les lettres et les requêtes des travailleurs. C'est un thème qui a été largement développé lors du plenum d'avril. Il s'agit ainsi d'associer les masses à l'élaboration des grandes mesures entreprises dans tous les domaines (réorganisation économique et territoriale, réforme de la législation, etc.). C'est surtout à ce propos que les responsables du PCR évoquent la notion de « démocratie socialiste ».

[1] *Note du document* : « voir ma dépêche n° 113/EU du 9 avril 1968 ».

[2] *Note du document* : « voir ma dépêche n° 93/EU du 26 mars 1968 ». Ce document relate le plenum élargi du comité central du parti communiste roumain, tenu les 21 et 22 mars 1968, et souligne, en particulier, les grandes lignes du discours prononcé, à cette occasion, par Nicolae Ceausescu.

[3] *Note du document* : « voir ma communication du 25 avril 1968 ». Plusieurs télégrammes de Bucarest, datés du 25 avril, font part des travaux du plenum du parti, qui s'est tenu les 23, 24 et 25 avril, à savoir les n°s 414 à 421, 444 à 448, 449 à 453.

IV. *Les contrecoups possibles de la déstalinisation*.

La réhabilitation de Patrascanu[1] et de Foris[2], la destitution de Draghici, les accusations portées contre Gheorghiu-Dej constituent incontestablement les éléments les plus positifs du tableau. Certes, il s'agit bien essentiellement d'un règlement de compte entre dignitaires du Parti. « Les loups se dévorent entre eux » constatent nombre de désabusés. Il est bien sûr question pour le moment que de la réhabilitation des seuls militants du Parti[3]. Cependant il n'est pas exclu que le processus ait des implications plus lointaines. M. Ceausescu dans son discours devant les activistes du Parti de Bucarest le 27 avril, a fait allusion à une révision possible du « procès du canal » de 1952 à la suite duquel de lourdes condamnations avaient été infligées à des techniciens jugés responsables de l'échec du projet du Canal du Danube à la mer Noire. Pour la réalisation de ce projet, qui passait pour être d'inspiration soviétique, des milliers de condamnés et de détenus politiques avaient travaillé dans des conditions inhumaines. Évidemment, dans le procès de 1952, c'était la responsabilité technique des personnes chargées de la réalisation du projet qui était en cause et non l'emploi de la main-d'œuvre pénale. Mais les accusés étaient pour la plupart des « Sans Parti », qualifiés d'anciens légionnaires ou ayant appartenu aux partis « bourgeois », contre lesquels avaient été retenues les charges classiques d'espionnage et de sabotage.

Pour le moment en tout état de cause, la réhabilitation[4] concerne les seuls militants du Parti. Patrascanu est un Slansky[5], pas un Masaryk. La

[1] Lucretiu Patrascanu, un des membres fondateurs du parti communiste roumain en 1921, membre du comité central du PCR et ministre de la Justice, critiqué le 19 février 1948 en séance plénière du comité central du parti, il est destitué, exclu du parti, arrêté le 28 avril 1948. Accusé d'espionnage, de conspiration contre l'État, de crime de haute trahison, il est jugé (du 6 au 14 avril 1954), après six ans de détention, condamné à mort le 14 avril 1954, et fusillé, dans sa cellule, dans la nuit du 16 au 17 avril 1954.

[2] Foris, ancien secrétaire général du PCR, a réussi, en 1943, à renforcer le contrôle du PCR sur le parti pro-communiste hongrois transylvain, le *Madosz*. Accusé par Gheorghiu-Dej, alors en prison, d'être un espion au service de la sécurité, il est destitué de son poste de secrétaire général au profit de celui-ci.

[3] Concernant les personnalités de Lucretiu Patrascanu et de Foris, leur élimination et les réhabilitations en Roumanie, se reporter à la dépêche de Bucarest n° 153/EU du 7 mai 1968, non publiée, intitulée : M. *Ceausescu et les réhabilitations en Roumanie*.

[4] *Note du document* : « voir mes communications des 27 et 29 avril 1968 ». Il s'agit des télégrammes de Bucarest n°s 456 à 465, 496 et 497 des 26 et 30 avril, concernant les réhabilitations, non repris.

[5] Rudolf Slansky (31 juillet 1901-3 décembre 1952), personnalité politique et militant communiste tchécoslovaque, ancien secrétaire général du Parti communiste tchécoslovaque (PCT), ancien membre du *praesidium* du comité central du PCT, ancien vice-président du Conseil des ministres, destitué de toutes ses fonctions, incarcéré le 28 novembre 1951, sous inculpation de complot contre la sûreté de l'État, de manque de vigilance bolchevique. La chute de Slansky et de treize autres personnes suit la vague d'épuration qui ne cesse de se développer depuis la session de février 1951 du comité central du PCT et survient peu après l'arrivée à Prague, le 17 novembre 1951, du nouvel ambassadeur d'Union soviétique, M. Lavrentiev. Le procès s'ouvre le 20 novembre 1952, le verdict est rendu le 27 novembre, sur les quatorze prévenus, essentiellement des Juifs, onze d'entre eux sont condamnés à mort pour haute trahison et exécutés, dont Slansky. Sur ce procès politique, se reporter à la Note de M. Pierre Dejean, chef des services de Presse et de Traduction près l'ambassade de France à Prague, intitulée : *Réflexions sur le procès*, transmise par la dépêche de Prague n° 1579/EU du 5 décembre 1952, non publiée.

réhabilitation d'un Maniu n'est pas pour demain. D'autre part, peut-on envisager juridiquement une réhabilitation pour les anciens « détenus administratifs » qui n'ont jamais fait l'objet d'une condamnation ?

M. Ceausescu a-t-il voulu – en choisissant ce moment pour frapper le grand coup minutieusement et longuement préparé contre Draghici – donner satisfaction à une opinion volontiers sceptique sur les bonnes intentions affichées par le Parti de respecter la légalité socialiste ? Toujours est-il que le secrétaire général a pris le risque de déconsidérer la direction du Parti, y compris lui-même, aux yeux de la masse. La stimulation idéologique des militants, déjà passablement éculée, peut y perdre toute efficacité.

Épisode de la lutte pour le pouvoir ou étape décisive vers la libéralisation du régime ? Force est de constater, en l'état actuel des éléments d'appréciation, qu'il s'agit d'un pari sur l'avenir. À chacun de le tenir dans un sens ou dans l'autre, selon son tempérament plus ou moins optimiste. Pour ma part, je ne m'y risquerai pas.

(Europe, EU, Roumanie, Relations avec l'URSS, 29-23-7, 1968)

273

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Sivan, Ambassadeur de France à Téhéran.

T. n° 253[1]. *Paris, 3 mai 1968, 14 h. 13.*

Je me réfère à votre télégramme n° 318[2].

La visite de M. Yeganeh a permis la mise au point et la signature le 3 mai d'un arrangement pour la prospection de l'uranium entre le CEA et le ministère iranien de l'Économie. Cet accord reproduit, sous réserve de quelques aménagements mineurs, le texte qui avait été proposé par le CEA et que j'avais approuvé (ma communication n° 75 du 8 mars 1967)[3].

[1] Ce télégramme est signé par Jacques Martin, sous-directeur chargé des Affaires atomiques.

[2] Le télégramme de Téhéran n° 318 du 22 avril 1968 informe Paris que M. Yaganeh, sous-secrétaire d'État au ministère de l'Économie, en mission à Canberra, pourrait se rendre à Paris le 1er ou le 2 mai en vue de mettre au point le contrat de coopération sur la prospection de l'uranium.

[3] Le télégramme n° 75 de Paris, du 8 mars 1967, fait savoir à l'ambassadeur de France à Téhéran qu'il peut transmettre aux autorités iraniennes l'accord du gouvernement français sur le texte de l'accord de prospection d'uranium rédigé à la suite de la mission en Iran de MM. Robelin et Perrot. J. Robelin est chef du département administratif et financier à la direction des Productions du CEA. François Perrot est chef de service des Relations internationales à la direction des Relations extérieures et des Programmes du CEA. Ils effectuent cette mission en Iran du 19 au 27 février 1967.

Un article nouveau précise que « le présent protocole entrera définitivement en vigueur sous réserve qu'il ait été confirmé par les gouvernements iranien et français en application de leur réglementation en la matière, avant le 15 juin 1968 ».

(QA, Iran, Relations avec la France, prospection minière)

274

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2499.
Réservé.

Washington, 3 mai 1968.

(*Reçu* : le 4, 01 h. 15).

Vietnam.

Je transmets ci-après le texte de la déclaration faite dans la matinée du 3 mai par le président Johnson à l'ouverture de sa conférence de presse :

« J'ai été informé ce matin vers 1 heure qu'Hanoï était prêt à une rencontre à Paris le 10 mai ou quelques jours plus tard.

Comme vous le savez, nous rechercherions pour ces conversations un lieu où toutes les parties seraient traitées de façon juste et impartiale. La France est un pays où toutes les parties peuvent s'attendre à un tel traitement.

Après avoir conféré avec les secrétaires d'État[1] et à la Défense[2], avec les ambassadeurs Goldberg[3], Ball[4] et Harriman[5] et avec M. Vance[6], j'ai envoyé un message informant Hanoï que la date du 10 mai et le site de Paris étaient acceptables pour les États-Unis.

Nous resterons en consultation étroite, à chaque étape avec nos alliés. Ils ont tous une représentation dans la capitale française. Nous espérons que cet accord sur les contacts initiaux représentera un pas en avant et qu'il constitue un mouvement mutuel et sérieux de la part de toutes les parties vers la paix en Asie du Sud-Est.

[1] Dean Rusk est secrétaire d'État depuis 1961.

[2] Clark Clifford est secrétaire à la Défense depuis le 1er mars 1968.

[3] Arthur Joseph Goldberg, juriste et homme politique américain, secrétaire au Travail (1961-1962), juge à la Cour suprême des États-Unis (1962-1965), représentant permanent des États-Unis auprès de l'ONU de 1965 à 1968

[4] George Ball, juriste et haut fonctionnaire américain, sous-secrétaire d'État pour les Affaires économiques (1961), sous-secrétaire d'État (1961-1966). À partir du 25 avril 1968, il est le représentant permanent des États-Unis auprès de l'ONU, succédant à Arthur Goldberg.

[5] À propos de la carrière de M. Harriman, voir ci-après le télégramme de Washington nos 2554 à 2564, strictement réservé en date du 4 mai 1968.

[6] Rupert Vance Hartke, juriste et homme politique américain, membre du parti démocrate, maire d'Evansville (1956-1958), sénateur de l'Indiana depuis 1958, membre des Commissions des Finances, du Commerce, de la Poste et de la Fonction publique.

Je dois cependant émettre une note de prudence. Il s'agit seulement du tout premier pas. Et il y a beaucoup d'aléas et de difficultés devant nous. Je présume que chaque partie présentera son point de vue lors de ces contacts. Mon point de vue a été présenté dans ma déclaration télévisée au peuple américain le 31 mars. Je n'ai jamais pensé qu'il était utile pour ceux qui assument des fonctions officielles, d'embrouiller des négociations délicates en donnant le détail de leurs vues ou suggestions personnelles ou en précisant leurs positions à l'avance. Je sais que vous comprendrez donc que je ne discuterai pas davantage cette question à cette conférence.

(Collection des télégrammes, Washington, 1968)

275

M. LUCET AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2554 à 2567.
Réservé.

Washington, 4 mai 1968.

(*Reçu :* le 5, 00 h. 30).

Devant partir au début de la semaine prochaine pour la Louisiane, j'ai voulu voir M. Averell Harriman[1] avant son départ pour Paris et lui ai rendu visite dans l'après-midi du samedi 4 mai, à sa résidence personnelle.

Celui-ci, qui revenait de la Maison Blanche, m'a tout d'abord remis copie du télégramme que le président des États-Unis adressait au Président de la République pour lui dire combien il était heureux que les conversations puissent s'ouvrir à Paris et combien il avait apprécié les commentaires faits par le général de Gaulle à son discours du 31 mars derner[2]. M. Harriman pour sa part, mais à titre personnel, se félicitait aussi des marques d'approbation données par Paris à Hanoï lorsque les Nord-Vietnamiens avaient accepté le principe des négociations. Ceci les avait encouragés, estimait-il, à persévérer. Tout le monde n'était pourtant pas de son avis à ce sujet.

M. Harriman, me rappelant d'anciennes et récentes conversations, m'a dit qu'il était heureux pour sa part que les entretiens s'ouvrent à Paris où il allait retrouver ses habitudes et ses anciens bureaux[3]. C'était une solution qu'il avait toujours préconisée.

[1] William Averell Harriman, chef de la délégation américaine à la conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos, ambassadeur itinérant des États-Unis depuis 1965, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous la lettre de l'ambassadeur des États-Unis à Paris au général de Gaulle du 4 mai 1968.

[3] De 1948 à 1950, Averell Harriman a résidé à Paris en tant que coordinateur du plan Marshall.

Il comptait arriver dans l'après-midi du 9 mai et se trouverait disponible pour l'ouverture des conversations avec les délégués Nord-Vietnamiens à la date proposée par ceux-ci, c'est-à-dire le 10 mai après-midi. Il souhaitait vivement avoir dans la matinée du 10 un entretien avec le Ministre si celui-ci était rentré de son voyage[1], ou avec toute autre personnalité officielle française qui lui serait indiquée.

En ce qui concerne le lieu de la rencontre, M. Harriman savait que la question était traitée directement entre le Département et l'ambassade des États-Unis (votre télégramme n° 438-39)[2]. Pour sa part et pour des raisons de transmissions rapides, il préférerait que le lieu des réunions fût dans Paris même et non aux environs.

La composition de la délégation américaine placée sous sa présidence serait annoncée par M. Johnson dans la journée du 6 mai. Son adjoint direct serait M. Cyrus Vance[3], qui avait la confiance des militaires. La délégation, du moins dans sa phase initiale, serait limitée à cinq personnes parmi lesquelles il espérait sans en être sûr que figurerait M. Sullivan, son ancien adjoint à Genève en 1962, actuellement ambassadeur au Laos[4].

J'ai demandé à M. Harriman si l'acceptation par les Nord-Vietnamiens de Paris dans la journée du 3 mai avait surpris le gouvernement des États-Unis. Il m'a dit que non puisqu'on le souhaitait à Washington et qu'on l'avait laissé entendre. Il devait pourtant me révéler que, dans un désir de trouver un lieu de réunion à tout prix, le gouvernement américain avait été jusqu'à proposer il y a quelques jours une rencontre au Caire. On était heureux à vrai dire, à Washington, qu'Hanoï n'ait pas retenu cette suggestion.

En ce qui concerne le texte de la réponse nord-vietnamienne, M. Harriman reconnaît qu'au moins en apparence celle-ci témoigne d'un certain esprit de conciliation (*more flexibility*) puisque l'on n'y parle plus de conversations préliminaires, mais de négociations véritables s'étendant au fond du problème, ce que l'on souhaitait ici. Cette concession de forme n'est peut-être pourtant qu'apparente. Hanoï réclame toujours l'arrêt total des bombardements et continue à en faire une condition préalable. À Washington, l'on accepte de discuter de la question mais l'on ne désire pas néanmoins se placer au départ dans une position d'infériorité. Les infiltrations nord-vietnamiennes vers le Sud avaient été considérables ces derniers temps et le Président, dit M. Harriman, a eu raison de ne pas mettre fin trop rapidement à certains bombardements nécessaires d'un point de vue militaire. La situation militaire des Nord-Vietnamiens n'est d'ailleurs pas, pour le moment, favorable à ceux-ci. Il faut en profiter.

[1] Du 2 au 7 mai 1968, le ministre français des Affaires étrangères accompagne le Premier ministre lors de son voyage en Iran. Le 16 mai il accorde un entretien à Averell Harriman.

[2] Non reproduit.

[3] Cyrus Robert Vance, *Secretary of the Army* de 1962 à 1964, *Deputy Secretary of Defense* de 1964 à 1967, nommé membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968.

[4] William Healy Sullivan, ambassadeur américain au Laos de novembre 1964 à juin 1969

Les unités Vietcong, refusant le combat agissent avec plus de prudence et demeurent redoutables.

Il importait de toute façon au début de ces négociations de faire comprendre à l'adversaire que le gouvernement des États-Unis, s'il était sincère dans son désir de paix, n'entendait pas néanmoins donner l'impression qu'il était prêt à accepter tout ce qui serait demandé (*we are not ready to cut and run*). Or, il fallait bien reconnaître que certaines demandes de Hanoï étaient proprement exorbitantes. Il visait en particulier le point 3 du programme du Nord-Vietnam[1] selon lequel le Sud-Vietnam ne pourrait être dirigé que par un gouvernement de coalition en fait soumis au Nord. Dans ce programme, tel qu'il avait été élaboré à Hanoï, beaucoup de choses étaient à d'autres points de vue acceptables pour les États-Unis. L'on admettait que le gouvernement sud-vietnamien puisse être élargi ou que des représentants du FNL se trouvent dans les coulisses des négociations. Mais, comme l'avait rappelé le Président devant la télévision, le 3 mai, il fallait, conformément aux accords de Genève, laisser aux Vietnamiens, à tous les Vietnamiens, la possibilité d'exprimer leurs points de vue. Ce serait là dès l'abord un des points les plus difficiles de la négociation qu'il allait mener. En ce qui concerne le règlement à obtenir, M. Harriman considérait que non seulement les principes de Genève, mais le cadre même des accords de 1954 constituaient à première vue une bonne base de départ. L'on ne cherchait pas en ce moment dans ce domaine d'innovations, même si certains alliés des États-Unis se montraient assez difficiles et M. Harriman a mentionné à cet égard les interventions du ministre des Affaires étrangères de Thaïlande, M. Thanat Khoman[2].

En bref, le chef de la délégation américaine abordait ces négociations avec confiance. Il comptait sur l'entremise, aux moments délicats, du gouvernement français. Il pouvait m'assurer que ses instructions étaient de parvenir à un règlement pacifique. Il ne s'agissait pourtant pas de laisser entendre que les États-Unis étaient disposés à traiter à tout prix. Aucun candidat à la présidence ne le demandait d'ailleurs, sauf le sénateur McCarthy[3], dont la candidature, d'après lui, allait bientôt disparaître. Je lui ai dit que sur ce point je n'avais pas à connaître des remous intérieurs de la politique américaine.

[1] La position en quatre points du gouvernement nord-vietnamien, formulée pour la première fois à Hanoï le 8 avril 1965 par le Premier ministre Pham Van Dong, peut se résumer ainsi :

1 – Retrait de toutes les forces américaines et alliées du Vietnam

2 – Respect, en attendant la réunification, des dispositions militaires des accords de Genève de 1954

3 – Règlement des affaires du Sud-Vietnam par son peuple suivant le programme politique du FNL

4 – Réunification par « accord pacifique » entre les deux zones (et non par des élections).

– Sur un plan général, cette déclaration préconise le « respect absolu » des Accords de Genève de 1954 et s'oppose à toute intervention de l'ONU au Vietnam.

[2] Thanat Khoman, ministre des Affaires étrangères de Thaïlande depuis 1959.

[3] Eugene Joseph McCarthy, sénateur du Minnesota depuis 1959, candidat malheureux à l'investiture du parti démocrate pour l'élection présidentielle de 1968.

M. Harriman m'a redit en terminant que même s'il était heureux que les négociations commencent à Paris, il faudrait peut-être néanmoins, si les choses évoluaient favorablement, penser à les transporter le moment venu à Genève.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

276

M. WALLNER, CHARGÉ D'AFFAIRES *A.I.* À L'AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS À PARIS,
AU GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L[1]. *Paris, 4 mai 1968.*

Excellency,

I have the honour to transmit to Your Excellency a message from the President of the United States of America. It is as follow:

"I am pleased we have found in Paris a place where both sides can begin to process of making peace in Southeast Asia. I shall always remember your response to my statement of March 31[2] and appreciate the willingness of the Government of France to make a place available on your soil".

Accept, Excellency, the assurances of my highest consideration.

Very respectfully[3].

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

[1] Cette lettre est signée par Woodruff Wallner, *deputy chief mission minister* à l'ambassade des États-Unis à Paris depuis 1967.

[2] À l'issue du Conseil des ministres du 3 avril 1968, le porte-parole du gouvernement français cite cette phrase prononcée par le général de Gaulle : « Pour le président des États-Unis, le fait de prescrire publiquement l'arrêt des bombardements du Nord-Vietnam, bien que cet arrêt ne soit encore ni général ni inconditionnel, paraît être un premier pas dans la direction de la paix. Et, par conséquent, un acte de raison et de courage politique. »

[3] La réponse, du 6 mai, du général de Gaulle à ce message du président Johnson est reproduite ci-dessous.

277

M. Hessel, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Alger,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1933 à 1938. *Alger, 6 mai 1968.*

(*Reçu* : 23 h. 15).

Je communique ci-dessous au Département le texte d'un message que vient de m'adresser notre consul général de Constantine[1].

Citation :

« L'attentat contre le président Boumediene[2] n'a pas provoqué ici une indignation telle que la population ait été amenée à manifester en masse. Le cortège organisé « spontanément » ne rassemblait que quelques centaines de militants et de jeunes, et il a défilé en bon ordre et sans cris. Mais cette indifférence est sans doute plus apparente que réelle et en privé la réprobation s'exprime plus librement et avec elle une certaine inquiétude.

Officiellement, on s'abstient de tout commentaire et de toute explication autre que celle de la conjonction de l'impérialisme extérieur et de la réaction intérieure. Cependant, un représentant du Parti s'est livré pour moi à quelques commentaires qui ne sont pas sans intérêt. Selon lui, la responsabilité ne doit pas être recherchée du côté des éléments qui ont soutenu le colonel Zbiri[3]. Un tel geste est contraire à l'honneur Chaoui[4] et au tempérament de Zbiri lui-même, dont il assure que, comme on l'a toujours dit, quelle que soit son opposition au régime actuel, il reste fidèle personnellement à Boumediene, à la vie duquel il n'attentera pas.

On peut penser que l'inspirateur se trouve « de l'autre côté de la Méditerranée », mais l'acte en lui-même n'est peut-être qu'un effet induit de l'opposition algérienne en France. Celle-ci, en effet, ne disposerait ici ni d'hommes de mains, ni d'une organisation en mesure d'accomplir une opération de ce genre. Par contre en Kabylie, où elle trouve son meilleur écho et où l'attentat individuel est une tradition comparable à celle du

[1] M. André Bernard, conseiller des Affaires étrangères, est consul général de France à Constantine depuis août 1966.

[2] Le 25 avril, la voiture du président Boumediene est mitraillée à la sortie du Conseil des ministres, à 13 h. 30. Se reporter aux télégrammes d'Alger nos 1771 à 1775 et 1777 à 1784 du 26 avril, ainsi qu'à la dépêche n° 32/AP du 27 avril, non publiés. L'un des principaux instigateurs de l'attentat, l'ancien commandant Amar Mellah, est arrêté le 1er mai.

[3] Le colonel Tahar Zbiri, ancien chef d'État-major de l'armée nationale populaire (ANP), a dirigé la tentative de putsch militaire de la nuit du 14 au 15 décembre 1967. Vaincu, Tahar Zbiri réussit à s'échapper et s'exile.

[4] Les Chaouis ou Chawis sont les habitants des Aurès en Algérie, en particulier ceux des wilayas de Batna, Kenchela, Souk Akras, Tebessa, Constantine, Sétif, et la partie nord de la wilaya de Biskra.

bandit d'honneur corse ou de la maffia italienne, elle peut avoir suscité, sans beaucoup de mal, dans certains esprits l'idée d'un geste de ce genre.

On se souvient d'ailleurs que c'est déjà à Tizi Ouzou qu'avaient été situées les tentatives contre M. Kaïd Ahmed[1].

De toute façon, la situation paraît se tendre à Alger de façon préoccupante entre le Président et ses amis de l'ancien groupe d'Oujda[2]. M. Medeghri, me dit mon interlocuteur, aurait assez mal traduit à Paris[3] les sentiments qu'il était chargé d'exposer, et c'est la raison pour laquelle le Président aurait cru devoir, à son retour de Constantine[4], accorder une interview à l'envoyé spécial du *Monde*. La maladresse de M. Kaïd Ahmed à l'égard des étudiants[5], son autoritarisme et les lenteurs de la campagne de réorganisation du Parti, ne plaident pas en sa faveur. Le Président pourrait donc être amené un jour à devoir choisir entre ceux auxquels il se croit lié par une complicité ancienne, et ses vais amis, tels Draia[6] et le colonel Bencherif[7], tous deux originaires de l'Est, qui ont sans doute plus fait que les éléments du groupe d'Oujda pour lui faciliter l'arrivée au pouvoir le 19 juin.

L'aide en particulier que lui aurait apportée ces deux personnes au moment du putsch du 15 décembre dernier aurait beaucoup contribué à lui dessiller les yeux. Ses visites dans l'Est algérien et l'accueil qu'il y reçoit confirmeraient chez lui le sentiment qu'il est urgent de donner un contenu réel au dialogue entre la base et le sommet.

[1] La nouvelle de la découverte d'un complot dirigé contre les personnalités algériennes est annoncée par le télégramme d'Alger du 23 février 1968, n°s 781 à 785. Une tentative d'attentat aurait été fomentée contre le responsable du parti, M. Kaïd Ahmed, dont l'instigateur serait Krim Belkacem, chef historique du Front de libération nationale. Se référer au télégramme d'Alger n°s 849 à 851 du 26 février, non publié.

[2] Le groupe dit « d'Oujda », à la frontière marocaine, comprenait entre autres, Abdelaziz Bouteflika (ministre des Affaires étrangères), Ahmed Medeghri (ministre de l'Intérieur), Cherif Belkacem (ministre des Finances et du Plan depuis le 6 mars 1968), Ahmed Kaïd (coordinateur du FLN), Ali Mendjeli (vice-président de l'Assemblée nationale, compagnon inséparable du colonel Boumediene).

[3] M. Ahmed Medeghri, ministre algérien de l'Intérieur, s'est rendu en visite officielle à Paris du 26 au 29 février 1968. Les entretiens ont porté sur la coopération franco-algérienne, les problèmes de l'émigration algérienne et les relations commerciales (exportation des vins algériens). Voir ci-dessus, la note de la direction des Affaires économiques et financières, Afrique du Nord, du 29 février 1968.

[4] Le président Boumediene a effectué une tournée officielle dans les Aurès du 20 au 24 février, au cours de laquelle les problèmes de la région, les moyens d'en accélérer la promotion sociale et économique furent examinés. Un programme de développement de 400 millions de dinars algériens est présenté le 22 février à Batna.

[5] Le mois de février est marqué par le conflit provoqué par le refus de l'UNEA (Union nationale des Étudiants algériens) de se soumettre aux injonctions du parti. À l'origine est la publication, par le FLN, d'une brochure sur « le processus de normalisation des activités de l'UNEA ». Des sanctions étaient prévues à l'encontre des étudiants qui ne participeraient pas aux élections, le parti se reconnaissait le droit d'écarter par son veto certaines candidatures. Le mouvement étudiant s'insurge, dénonce la « fascisation de l'Université », lance un mot d'ordre de grève pour le 2 février, grève qui se poursuit pendant tout le mois.

[6] M. Ahmed Draia est directeur de la Sûreté nationale depuis août 1965.

[7] Le colonel Ahmed Bencherif est le commandant de la Gendarmerie nationale depuis septembre 1962, membre du comité central du FLN en avril 1964, il participe au coup d'État du 19 juin 1965 et est membre du Conseil de la révolution.

L'ambassade est mieux à même que moi d'apprécier la valeur de cette interprétation de la situation actuelle. Elle me paraît en tous cas au moins confirmer que « l'année du Parti » risque de ne pas se passer tranquillement.

(Algérie, Situation politique intérieure, A-13-2, 1968)

278

M. d'Halloy, Ambassadeur de France à Jérusalem,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 92 à 95.
Diffusion réservée.

Jérusalem, 6 mai 1968.

(*Reçu* : le 7 à 19 h. 10).

Je me réfère à mon télégramme n° 89 du 3 mai[1].

Le conseiller politique du président du Conseil[2] pour les territoires occupés, qui assistait à un déjeuner que j'offrais en l'honneur du président Cassin[3], m'a confirmé que M. Eshkol[4] avait tenu à prendre personnellement contact avec les notables palestiniens de Cisjordanie en vue de rechercher, avec ceux qui feraient preuve de réalisme et seraient ouverts à l'idée d'un règlement pacifique, voire d'un engagement dans la voie de la coopération avec Israël, une solution au problème de la Palestine. Selon M. Moshe Sasson, l'initiative de cette prise de contact était, dans plusieurs cas, venue des Palestiniens, mais les personnalités mises en cause ont démenti hier l'avoir prise.

Les propos de M. Sasson reflétaient les idées émises à ce sujet par M. Eban[5] dans une interview publiée par le journal *Le Monde* du 3 mai[6],

[1] Le télégramme nos 89 à 91 de Jérusalem en date du 3 mai 1968 se fait l'écho, des réactions négatives des personnalités palestiniennes déçues après leurs conversations avec le président du Conseil israélien. Cependant M. Moshe Sasson, conseiller politique de M. Levi Eshkol dans les territoires occupés, s'efforce de renouer des contacts.

[2] Moshe Sasson est nommé en décembre 1967 représentant du président du Conseil israélien dans les territoires occupés.

[3] René Cassin, juriste, membre du Conseil constitutionnel, membre de l'Institut, est président de la Cour européenne des droits de l'homme.

[4] Levi Eshkol est président du Conseil israélien depuis 1963. Voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 79.

[5] Abba Eban est le ministre israélien des Affaires étrangères depuis 1966.

[6] *Le Monde* du 3 mai 1968 publie (p. 1 et 7) l'interview d'Abba Eban réalisée à Jérusalem par son correspondant André Scemana. L'article est intitulé « la paix n'exigerait pas les mêmes conditions territoriales et autres qu'imposent les nécessités de la défense… » nous déclare le ministre des Affaires étrangères d'Israël. Après avoir indiqué qu'Israël ne disparaîtra pas, Abba Eban parle de la fragilité de la Jordanie, des menaces qui planent sur Israël, de l'attitude de la RAU, du défilé du 2 mai dans Jérusalem, du désir d'Israël d'ouvrir des négociations avec le Caire et Amman et de revenir à l'atmosphère d'entente qui présidait les rapports franco-israéliens avant l'embargo sur les *Mirage*.

où le ministre des Affaires étrangères avait marqué l'intérêt qu'il attachait à ces contacts, compte tenu, avait-il affirmé, d'une prise de conscience chez plusieurs dirigeants palestiniens de la nécessité d'une entente avec Israël.

Mon interlocuteur ne m'a toutefois pas caché que les entretiens de M. Eshkol avec diverses personnalités palestiniennes n'avaient pas exactement justifié ces espoirs. Il reste cependant optimiste et s'efforcera de gagner à la cause d'une fédération israélo-palestinienne M. Hikmat El Masri et M. Walid Shakaa qui lui paraissent beaucoup plus aptes que M. Nusseibeh[1] à entraîner dans cette voie une fraction importante de l'opinion palestinienne encore qu'ils demeurent aujourd'hui inféodés à Amman.

M. Sasson était également déçu du comportement de la population chrétienne de Ramallah qui bénéficiait jusqu'à présent d'un régime d'occupation particulièrement libéral. Cette désillusion est notamment due à l'action du maire chrétien de la ville, M. Zarou[2], dont j'avais effectivement noté l'attitude extrême et qui aurait partie liée avec des Baasistes jordaniens. Les sanctions prises sur l'ordre du général Dayan[3], à la suite de la grève générale observée à Ramallah durant le jour de l'indépendance, ont été levées hier soir.

(Nations unies, Conseil de sécurité,
Situation dans les territoires occupés)

[1] Hikmat El Masri, est l'ancien président du parlement jordanien. Walid Shakaa et Anwar Nusseibeh sont des personnalités palestiniennes.

[2] Zarou est le maire chrétien de Ramallah (Samarie, région occupée depuis juin 1967).

[3] Le général Moshe Dayan est l'un des premiers combattants pour la formation de l'État d'Israël ; il milite dans la *Hagana*, organisation paramilitaire qui constitue en 1948 le noyau de l'armée d'Israël ; il poursuit une carrière militaire et devient chef d'État-major de *Tsahal* (l'armée israélienne) avant de se consacrer à la politique. Le 1er juin 1967, il est nommé ministre de la Défense à la veille de la guerre déclenchée le 5 juin.

279

M. Cheysson, Ambassadeur de France à Djakarta
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères

T. n°s 231 à 234. *Djakarta, 6 mai 1968.*

(*Reçu* : le 10 mai à 12 h. 30).

Au cours de la visite de courtoisie que je lui ai faite ce matin à mon retour de congé, le ministre des Affaires étrangères[1] m'a confirmé la nouvelle transmise dans mon télégramme n° 224[2] à savoir que l'Indonésie prendrait une attitude réservée au cours du débat sur le traité de non-prolifération des armes nucléaires[3] et refuserait de signer ce dernier. La position indonésienne avait été arrêtée au cours de la réunion qui a eu lieu il y a quelques jours à propos du développement nucléaire dans le pays (cf. mon télégramme précédent[4]), elle était motivée par deux raisons.

D'une part, l'Indonésie estimait que les garanties de sécurité inscrites dans le projet américano-soviétique, étaient illusoires et que cet aspect des choses était particulièrement grave pour les pays du Sud-Est asiatique. Les Australiens semblaient avoir les mêmes objections à ce sujet, d'après les conversations que M. Malik a eues avec le gouvernement à Canberra au cours de sa très récente visite[5]. Si, un jour, comme le souhaitait l'Indonésie, un système était établi consacrant et garantissant la neutralité ou plutôt le désengagement de l'ensemble du Sud-Est asiatique, l'attitude en face du traité de non-prolifération pourrait évoluer. Pour le moment, l'Indonésie souhaitait garder les mains libres et estimait que ses voisins devraient faire de même.

[1] Le ministre des Affaires étrangères est M. Adam Malik depuis le 27 mars 1966. Il est maintenu à son poste lors du remaniement ministériel du 12 juin 1968.

[2] Le télégramme à l'arrivée n° 224 du 3 mai 1968, non repris, indique que le ministère des Affaires étrangères indonésien aurait donné pour instruction à la représentation indonésienne à l'ONU de s'abstenir dans le débat relatif au projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

[3] L'URSS et les États-Unis ont déposé à l'ONU, le 24 août 1967, un projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ; voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 94.

[4] Dans le télégramme à l'arrivée n° 230, envoyé par courrier le 6 mai 1968, non repris, M. Cheysson indique qu'une réunion interministérielle a eu lieu quelques jours auparavant à Djakarta en présence du président Suharto pour examiner le développement des activités nucléaires en Indonésie. Cette réunion a porté sur l'offre faite par le prince Constantin de Bavière du concours technique d'un groupe allemand spécialisé, qui serait prêt à ouvrir un crédit de 7 millions de deutschemarks en échange du monopole de la recherche et, éventuellement, de l'exploitation des minerais uranifères en Indonésie, ainsi que sur la coopération entre la France et l'Indonésie dans le domaine nucléaire.

[5] D'après le télégramme à l'arrivée de Canberra n°s 95-96 du 24 avril 1968, non repris, M. Malik a eu des entretiens à Canberra les 22 et 23 avril 1968 avec son homologue australien et le Premier ministre, M. Gorton. Ceux-ci « se sont bornés à un tour d'horizon » et aucun communiqué n'a été publié. On y a toutefois évoqué la fourniture éventuelle d'armes à l'Indonésie par l'Australie ainsi que l'envoi d'instructeurs militaires australiens en Indonésie.

D'autre part et accessoirement, l'Indonésie craignait que certaines stipulations du traité de non-prolifération gênent le développement de la coopération franco-indonésienne dans le domaine nucléaire, en raison notamment de dispositions relatives au contrôle que nous pourrions estimer embarrassantes. Or le Président et son gouvernement tenaient à cette coopération (cf. mon télégramme précédent)[1].

M. Malik m'a assuré qu'il avait déjà informé les Américains et les Russes. Ces derniers auraient réagi assez vivement et tenté, sans succès semble-t-il, de faire revenir Djakarta sur sa décision.

J'ai pris note des propos du ministre sans aucun commentaire, lui rappelant que notre position était bien connue[2] mais que nous nous refusions à intervenir dans cette affaire.

(Collection des télégrammes, Djakarta, 1968)

280

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

Chypre

Paris, 6 mai 1968.

Les données du problème chypriote ont été, au cours des douze derniers mois, sensiblement modifiées par une série d'événements.

1) L'installation à Athènes, après le coup d'État du 21 avril 1967, d'un gouvernement dominé par les militaires[3] a considérablement réduit, parmi les Grecs-chypriotes, le nombre de ceux qui se proclamaient – sans l'être toujours vraiment partisans inconditionnels de l'*Enosis*[4]. Pour leur part, les dirigeants de Nicosie, auxquels quatre ans de pouvoir avaient permis d'apprécier les avantages de l'indépendance de l'île[5] ont cessé de dissimuler

[1] Le texte de « L'accord de coopération pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques entre le Commissariat à l'énergie atomique français et le Comité indonésien pour les affaires nucléaires » figure dans le télégramme au départ nos 127 à 132 du 22 mai 1968, non repris. Cet accord, conclu pour une période de dix ans, porte sur l'organisation des programmes, les prospections de minerais uranifères, les applications des radio-éléments et des rayonnements, la protection sanitaire, le fonctionnement d'équipements et d'installations de recherche et l'analyse chimique.

[2] Sur la position française au sujet du traité de non-prolifération nucléaire, voir *D.D.F.*, 1967-I, nos 44, 62 et 80 ; *D.D.F.*, 1967-II, nos 94 et 124.

[3] Sur cet événement, se reporter à *D.D.F.*, 1967-I, nos 153, 164, 166, 172, 278.

[4] *Enosis* : mot grec qui signifie union. Il fait référence à l'union de Chypre à la Grèce, qui est devenue un des buts de la politique grecque.

[5] Suite aux accords de Londres et de Zurich de février 1959, l'île de Chypre devient indépendante le 16 août 1960, et la République est proclamée le même jour.

leur désir de la consolider et affirmé leur volonté de parvenir à cette fin à un arrangement avec les Turcs.

2) L'attaque de deux villages turcs par les troupes du général Grivas, le 15 novembre 1967[1], avait sans doute pour but de faire obstacle à une telle évolution. En fait, la crise qui s'en est suivi a abouti – par l'accord conclu le 3 décembre entre Athènes et Ankara sous les auspices de l'envoyé américain M. Cyrus Vance[2] – au retrait des troupes grecques introduites à Chypre en violation des accords de Londres et de Zurich depuis la fin de 1963[3] et, tacitement, à la reconnaissance du gouvernement grec à poursuivre la réalisation de l'*Enosis*, au moins pour un temps indéterminé.

3) Pour exploiter les avantages résultant de cette situation, le gouvernement d'Ankara a suscité, fin décembre 1967[4], la création d'une « Administration provisoire » de la communauté turque de Chypre, propre à servir, le moment venu, d'interlocuteur au gouvernement de Nicosie en vue de la recherche d'un arrangement faute duquel elle pourrait servir de base à une « partition » de l'île.

4) Mgr Makarios, qui avait été relégué au second plan par l'affrontement direct entre Athènes et Ankara s'est employé avec succès, depuis le début de l'année, à rétablir ses positions.

a) Tirant partie des sympathies dont il bénéficie au sein de l'ONU, il a fait obstacle aux mesures (dissolution de la Garde Nationale Chypriote, extension des pouvoir de l'UNFICYP) prévues sans son agrément dans l'accord du 3 décembre et qui auraient fortement réduit son autorité.

b) Il a privé « l'administration provisoire » mise en place par les Turcs d'une bonne part de ses effets en s'opposant en un premier temps à ce que les puissances étrangères entretiennent des rapports avec les dirigeants de ladite administration[5].

[1] Allusion à l'attaque par la Garde nationale chypriote, sur l'ordre du général Grivas, des deux villages chypriotes-turcs de Kophinou et de Ayios Theodoros. Vingt-quatre Chypriotes-Turcs sont tués.

[2] Cyrus Vance, avocat, homme politique américain, est conseiller du Département de la Défense (1961-1962), secrétaire à l'Armée de terre (1962-1963), vice-secrétaire à la Défense de 1963 à juin 1967. Le 22 novembre 1967, Cyrus Vance est envoyé par le Président Johnson à Ankara, Athènes et Nicosie afin de dégager une solution pour éliminer la menace de guerre à Chypre. Le Représentant américain s'entretient avec l'Ethnarque les 29 et 30 novembre. Le déroulement de ce cheminement est repris dans un projet de note émanant de la sous-direction d'Europe méridionale, intitulée *Crise de Chypre*, analysée en deux phases : la première du 15 au 29 novembre 1967 est marquée par l'affrontement gréco-turc et la médiation américaine, la deuxième, par l'entrée en scène de Mgr Makarios et le rôle de l'ONU.

[3] Le président de la République de Chypre, Mgr Makarios, remet le 30 novembre 1963, au vice-président turc de la République ainsi qu'aux ambassadeurs à Chypre de Turquie, du Royaume-Uni et de Grèce une série de propositions visant à procéder à une révision radicale de la Constitution de 1960, de manière à réduire les droits et prérogatives de la minorité turque. Celle-ci, forte de l'appui d'Ankara, rejette les mesures projetées. C'est le début du second conflit chypriote. Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1963-II, n°s 246, 255, 261, 264.

[4] Le 29 décembre 1967. Se référer à deux dépêches de Nicosie, n°s 1/EU et 44/EU, respectivement des 5 et 18 janvier 1968, non publiées, commentant la création de « l'administration provisoire » de la communauté turque de Chypre.

[5] Voir ci-dessus, le télégramme de Paris à Nicosie du 3 février 1968.

c) Il s'est fait confirmer dans ses fonctions de Président de la République par un scrutin qui, le 25 février, lui a valu les suffrages de 95 % des électeurs grecs-chypriotes.

5) Ayant ainsi consolidé ses positions, l'Ethnarque a pris une série de mesures de détente (levée du blocus des « enclaves » turques, du veto opposé aux contacts des représentants étrangers avec « l'administration provisoire » turque, etc.)[1] et saisi M. Thant des « propositions » qu'il se déclarait prêt à discuter avec les représentants de la « communauté » turque (jusque-là qualifiée par lui de « minorité »). D'après ce qu'on a pu en apprendre, ces propositions comporteraient :

– réaffirmation du caractère unitaire de l'île ;

– renonciation à l'*Enosis* aussi bien qu'à la « partition » ;

– reconnaissance à la communauté turque d'un statut privilégié assorti de diverses garanties ;

– surveillance de l'application de ce statut par un commissaire de l'ONU pendant une période transitoire.

Si le principe de conversations – entre M. Denktash, président de la Chambre communale turque, et M. Clerides, président de la Chambre des représentants – paraît aujourd'hui acquis, l'ouverture en a été retardée par un désaccord sur leurs modalités, Mgr Makarios souhaitant qu'elles aient lieu à Chypre en présence de M. Osorio Tafall[2] tandis que, du côté turc, on préférait un tête-à-tête, en terrain neutre. La solution paraît finalement trouvée : première réunion à Genève en présence du représentant de M. Thant ; poursuite des entretiens à deux à Chypre même.

Un compromis sera beaucoup plus difficile à réaliser sur le fond, les Grecs-chypriotes s'en tenant à la conception d'un État unitaire tandis que les Chypriotes-turcs estiment ne pouvoir obtenir des garanties suffisantes que dans le cadre d'un État fédéral. La conjoncture paraît toutefois plus favorable qu'elle ne l'avait été depuis longtemps à la recherche d'un arrangement.

Sur le plan franco-chypriote, le seul problème qui sera sans doute évoqué par M. Kyprianou[3] est celui des représentations diplomatiques des deux pays.

(Europe, Chypre, 1961-1970, Politique intérieure, 12bis-3-1, 1968)

[1] Ces mesures sont annoncées le 7 mars 1968.

[2] M. Bibiano F. Osorio-Tafall, Mexicain, est le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU à Chypre, depuis le 20 février 1967.

[3] M. Spyros Kyprianou est le ministre chypriote des Affaires étrangères depuis août 1960.

281

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT (SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE)

L'affaire des mercenaires en République démocratique du Congo

Paris, 6 mai 1968.

1) Le 5 juillet 1967, 200 mercenaires européens environ, et un millier de gendarmes katangais aux ordres du « colonel » Denard se soulèvent à Kisangani, soit pour réaliser un plan visant à renverser le général Mobutu (plan dont le rapt de M. Tshombé[1] pourrait avoir précipité l'exécution), soit, plus simplement, pour prévenir les projets de licenciement de volontaires étrangers. Contraints d'abandonner Kisangani et Punia, les rebelles se retranchent à Bukavu le 9 août après avoir mis théoriquement sur pied un « gouvernement de salut public »[2].

2) Impuissants à déloger de Bukavu les mercenaires blancs et leurs auxiliaires katangais, le gouvernement congolais ouvre une négociation avec les mercenaires européens : après s'être rendus aux autorités congolaises, ceux-ci seraient transférés à Kigali[3] d'où ils seraient autorisés à se rendre dans le pays de leur choix. Mais ce projet avorte du fait de l'opposition du président Kayibanda[4] qui fait valoir notamment, pour justifier ses réserves, qu'il ne dispose ni des moyens matériels, ni des ressources financières qui lui permettraient de faire face aux problèmes que poserait l'entrée sur son territoire d'un millier de transfuges.

3) À la demande du Congo, le 4e sommet de l'OUA adopte le 13 septembre à Kinshasa[5] une résolution « condamnant énergiquement l'agression perpétrée contre le Congo » et « exigeant le départ immédiat des mercenaires avec l'aide des organismes internationaux compétents ».

[1] Inculpé de haute trahison, condamné à mort par contumace, le 13 mars 1967, par le tribunal militaire de Kinshasa, Moïse Tschombé, ex-Premier ministre du Congo-Léopoldville (juillet 1964-13 octobre 1965), résidait en Espagne, tout en gardant des relations parmi les anciens mercenaires. Le 30 juin, l'avion privé dans lequel il se trouvait et qui devait normalement se rendre aux Baléares, est détourné sur Alger. Le gouvernement de Kinshasa demande son extradition et fait état d'un plan secret visant à renverser le général Mobutu.

[2] Sur la question des mercenaires et son évolution, se reporter à *D.D.F.*, 1967-II, n°s 66 et 222 ainsi qu'au télégramme de Kinshasa n° 22 du 5 janvier 1968, publié ci-dessus.

[3] Kigali est la capitale du Rwanda.

[4] M. Grégoire Kayibanda, premier président de la République du Rwanda, a accédé à ce poste le 26 octobre 1961.

[5] Le quatrième sommet de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) se tient à Kinshasa du 11 au 14 septembre 1967. Le texte de la résolution adoptée sur la question des mercenaires est transmis par le télégramme de Kinshasa n° 2098 du 14 septembre 1967, non publié.

Sollicité de s'entremettre, le CICR[1] délègue sur place trois de ses représentants et parvient à fixer les modalités d'exécution de la résolution de l'OUA, mais les réticences du « major » Schramme, qui avait succédé à Bob Denard blessé, aussi bien que les pressions exercées sur le général Mobutu par le commandement de l'ANC[2], dépité de se sentir frustré d'une victoire militaire à sa portée, retardent l'exécution de l'opération. Et le 2 octobre, l'ANC, forte de l'appui au moins logistique des Américains, décide d'engager une offensive dans le secteur de Bukavu, qui tombe le 4 novembre. Les quelque 120 mercenaires survivants se réfugient au Rwanda voisin.

4. Tirant profit de la victoire militaire ainsi remportée sur les troupes de Schramme, M. Bomboko indique le 5 novembre que le Congo considère désormais sans objet la résolution de l'OUA et la mission dévolue au CICR : à ses yeux, les mercenaires vaincus doivent être extradés vers le Congo pour y être jugés. Mais dès cette date, le président Kayibanda déclare en privé qu'« il ne livrera pas les détenus au gouvernement congolais et que leur sort sera réglé dans le cadre de la décision prise par l'OUA à Kinshasa ».

5. Le comité spécial sur les mercenaires de l'OUA[3] (composé du Congo-Kinshasa, du Congo-Brazzaville, du Burundi, de l'Éthiopie, de l'Ouganda, du Soudan, de la République Centre Africaine, de la Tanzanie, de la Zambie et du Rwanda) se réunit alors les 11 et 12 novembre à Kinshasa et charge le Rwanda, le Congo-Kinshasa et le président du Comité (Soudan)[4] d'exécuter ses décisions comprenant l'identification des mercenaires et leur interrogatoire par une commission d'enquête, l'exigence de certaines garanties à fournir par les pays d'origine et l'indemnisation de la RDC.

Au cours d'une audience accordée à Kigali par le président Kayibanda aux membres du comité spécial de l'OUA, le Rwanda promet de se conformer à ses décisions et de coopérer à leur mise en œuvre.

Cependant, aux yeux du gouvernement congolais, le Rwanda manifeste quelque mauvaise volonté dans l'application des décisions du comité spécial en suscitant notamment des difficultés à la commission d'enquête et en menaçant de laisser partir les mercenaires au cas où la commission d'enquête n'achèverait pas ses travaux pratiquement sans délai.

Malgré les « promesses renouvelées », du président rwandais de collaborer avec la commission et « devant l'impossibilité dans laquelle se

[1] CICR : Le Comité international de la Croix-Rouge est une organisation internationale humanitaire, créée en 1863 par un groupe de citoyens de Genève (Suisse) parmi lesquels, Gustave Moynier, Henri Dunant (Prix Nobel de la Paix en 1901) et Guillaume-Henri Dufour. Le CICR s'efforce d'apporter protection et assistance aux victimes de la guerre et de la violence armée. Le CICR s'est vu décerner le Prix Nobel de la Paix en 1917, 1944 et 1963.

[2] ANC : Armée nationale congolaise.

[3] Le Comité spécial sur les mercenaires, créé par décision AHG/Dec. 14 (IV) en date du 14 septembre 1967 par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement membres de l'OUA, s'est réuni en sa première session ordinaire à Kinshasa (République démocratique du Congo) du 11 au 18 novembre 1967. Quatre résolutions sont adoptées dont le texte est transmis par la dépêche d'Addis-Abeba n° 1643/AL du 27 novembre 1967, non publiée.

[4] Le président du comité *ad hoc* est le président du Soudan, Ismaïl El Azhari.

trouve le Rwanda d'offrir aux membres de la commission d'enquête des conditions matérielles adéquates pour un travail sérieux », le comité spécial se réunit une nouvelle fois, à Kampala[1] cette fois et au niveau des chefs d'État le 16 décembre. Selon le gouvernement congolais, « il est alors décidé à l'unanimité que les mercenaires seraient renvoyés au Congo en vue de faire l'objet d'une enquête de la part des autorités de ce pays ».

6. Le président Kayibanda ayant récusé à l'avance toute décision du comité qui serait contraire à la résolution de l'OUA du mois de septembre – ce qui était le cas – une polémique de plus en plus acerbe s'engage entre les gouvernements de Kinshasa et de Kigali, celui-ci étant encouragé à la fermeté par la plupart des pays occidentaux et plusieurs pays membres de l'OCAM[2]. Le 11 janvier, le Congo finit par rompre les relations diplomatiques avec le Rwanda et dénonce toutes les conventions congo-rwandaises[3].

7. À compter de cette date, cependant, l'affaire des mercenaires entre dans une phase d'apaisement, sous l'effet de l'influence modératrice exercée par les pays de l'OCAM sur les représentants du gouvernement congolais soit à la conférence de Niamey (du 17 au 24 janvier 1968), soit du fait des visites répétées à Kinshasa et à Kigali de M. Sidikou, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Niger. Celui-ci s'entremet notamment pour apaiser le différend personnel opposant le président Kayibanda et le général Mobutu et réussit à obtenir que les deux chefs d'État échangent des lettres « explicatives »[4].

Dès lors, le CICR s'emploie plus activement, bien que très prudemment, à résoudre le problème posé par l'évacuation des mercenaires internés au Rwanda. M. Hoffman, délégué du CICR pour l'Afrique, entreprend une tournée des capitales africaines intéressées et s'efforce, une fois acquise la certitude que le général Mobutu renonce à exiger l'extradition des mercenaires (cette concession n'a d'ailleurs jamais été officiellement proclamée),

[1] La conférence de Kampala (Ouganda), troisième conférence au sommet de l'Afrique centrale et orientale, se tient les 15 et 16 décembre 1967. Lors de cette réunion, une nouvelle résolution est adoptée, à l'unanimité, stipulant que les mercenaires devront être remis, pour jugement, au Gouvernement de Kinshasa.

[2] OCAM : L'Organisation commune africaine et malgache a été instituée lors de la conférence tenue à Nouakchott du 10 au 12 février 1965 et sa Charte à Tananarive (25-28 juin 1966).

[3] La rupture des relations diplomatiques avec la République du Rwanda a été notifiée le 11 janvier 1968 à 17 h. 00. L'ambassade de Tunisie à Kinshasa est chargée, provisoirement, des intérêts du Rwanda. Sur ce sujet, se référer au télégramme de Kinshasa nos 93 à 96 du 12 janvier, non reproduit.

[4] M. Sidikou, ministre des Affaires étrangères de la République du Niger se rend à Kigali le 16 février, venant de Kinshasa. Il est porteur de messages du président nigérien, Diori Hamani, et du président ivoirien, Houphouët-Boigny, pour le président Kayibanda au sujet de l'affaire des mercenaires et auquel il conseille de lui remettre une lettre pour le général Mobutu invitant le président congolais à accepter une réconciliation, mettant fin à des malentendus regrettables. M. Sidikou repart pour Kinshasa le 23 février. Se reporter au télégramme de Kinshasa nos 360 et 361 du 25 février 1968, citant les principaux paragraphes de cette missive. Le texte de la lettre adressée par le président Kayibanda au président Mobutu est transmis par la dépêche de Kinshasa n° 310/AL du 4 mars 1968, non reproduite.

d'obtenir du président Azhari l'ensemble des autorisations nécessaires à l'évacuation.

Début avril 1968[1], le président soudanais, président du comité spécial, recueille l'assentiment de tous les pays membres du comité (sauf, semble-t-il, de la Zambie) quant au principe de l'évacuation, ainsi que les autorisations de survol nécessaires et il accepte, enfin, que les avions emportant les mercenaires fassent escale à Khartoum. En même temps, les pays dont les mercenaires sont originaires, s'engagent à faire en sorte que les mercenaires ne puissent jamais retourner en Afrique, par l'attribution de passeports non valables pour l'Afrique.

Le CICR s'étant chargé de l'organisation matérielle de l'évacuation, à charge de remboursement des frais engagés par les pays dont les mercenaires sont originaires, les quelque 120 mercenaires (dont 25 Français), internés depuis plus de six mois au Rwanda regagnent, en définitive, leur pays d'origine le 25 avril.

(Direction d'Afrique-Levant, République démocratique du Congo (Kinshasa), Mercenaires, 1968)

282

LE GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
À M. JOHNSON, PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS.

L. *Paris, 6 mai 1968.*

Citation :

« Je vous remercie de votre message du 4 mai[2]. Tous, ici, se félicitent du choix qui a été fait de Paris comme lieu des pourparlers, dont tous espèrent qu'il en résultera une paix équitable et honorable. Soyez certain que le gouvernement français ne négligera rien pour ménager aux négociateurs les meilleures conditions possibles. Avec ma haute et cordiale considération. C. de Gaulle ».

Fin de citation.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

[1] Se reporter aux télégrammes de Khartoum nos 96 et 97, 105 à 107, respectivement des 7 et 24 avril 1968, non repris.

[2] Ce message du président Johnson est reproduit ci-dessus.

283

M. Wibaux, Ambassadeur de France à Fort-Lamy,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 157/DAM[1] *Fort-Lamy, 7 mai 1968.*
Diffusion restreinte.

Après un hiver relativement paisible, le chef de l'État a été saisi d'une véritable frénésie de déplacement. Facilités par les avions bi-réactés de voisins plus opulents ou prétendus tels, voyages à l'étranger et tournées en brousse se succèdent à un rythme tel qu'il ne lui a pas été possible de rester plus de 72 heures d'affilée dans sa capitale somnolente, accablée par la chaleur.

Vinrent d'abord une visite dans le Logone et l'Ouaddaï, en compagnie du président Diori Hamani[2], puis les voyages à Kinshasa et à Bangui pour sceller les alliances nouvelles[3]. C'est maintenant une tournée, presque déjà électorale, dans les Logones et dans le Moyen-Chari. Elle durera une dizaine de jours encore mais on annonce déjà, immédiatement après, un départ pour Dar es-Salaam[4].

Pour lui présenter mes lettres de créance[5], il m'eût fallu le saisir entre deux étapes. Mais les zizanies au sein du ministère des Affaires étrangères, les divergences d'interprétation d'un cérémonial inspiré du nôtre mais comportant plus d'une anomalie, ne facilitaient pas la mise au point rapide d'un calendrier.

[1] Cette dépêche s'intitule : *Présentation de mes lettres de créance. Relations franco-tchadiennes.*

[2] M. Hamani Diori, chef de l'État du Niger, a séjourné au Tchad du 22 au 26 mars 1968, pour une visite qualifiée de « prise de contact ». Les deux présidents se sont rendus à Abeche et à Moundou où ils ont été rejoints, le 25 mars, par le président Bokassa. À Abeche, M. Tombalbaye s'est employé à obtenir du président en exercice de l'OCAM qu'il cautionne la création des États-Unis d'Afrique centrale (UEAC). M. Hamani Diori a esquivé toute réponse mais a déclaré que « c'est un organisme de coopération qui viendra renforcer ce qui existe déjà ».

[3] C'est le 2 avril que le Président tchadien a signé à Fort-Lamy, avec les généraux Bokassa et Mobutu, la charte constitutive de ce nouveau regroupement régional : l'UEAC. Il s'est ensuite rendu, avec ses collègues, le 4 avril, à Bangui, puis, le 5, à Kinshasa, où a été annoncée, le 12, la nomination de M. Boukar Abdou, ambassadeur du Tchad à Washington, comme premier secrétaire général de l'UEAC. La pose de la première pierre de l'immeuble qui abritera les services du secrétariat de l'Union doit avoir lieu le 20 avril à Bangui.

[4] La quatrième « conférence au sommet de bon voisinage » des chefs d'État d'Afrique orientale et centrale se tient à Dar es-Salaam du 13 au 15 mai. Cette expression imprécise du « bon voisinage » a pourtant facilité, depuis 1966, des succès non négligeables : l'adoption du principe de non-ingérence dans les affaires des autres États africains (lequel interdit spécialement d'accorder tout soutien aux réfugiés politiques), la réconciliation entre le Kenya et la Somalie, le règlement du problème des mercenaires, la construction d'un vaste ensemble économique autour de la communauté est-africaine. Se reporter au télégramme de Dar es-Salaam n°s 197 à 205 du 16 mai, ainsi qu'à la dépêche n° 310 du 20 mai, non publiée.

[5] L'agrément du gouvernement tchadien à la nomination de M. Fernand Wibaux comme ambassadeur haut représentant de la République française au Tchad est donné par note verbale du 9 mars 1968. M. Wibaux arrive à Fort-Lamy le 5 avril et présente ses lettres de créance le 27 avril.

Les jours passant, le président Tombalbaye finit par comprendre que de nouveaux atermoiements prendraient bientôt une signification aux conséquences facilement prévisibles. Aussi me proposa-t-il, malgré les réticences d'un entourage surpris et inquiet par cette innovation, de venir le rejoindre à Moundou, chef-lieu du Logone occidental[1], où il se trouvait alors.

L'affaire était délicate et c'est en m'entourant des plus grandes précautions que j'ai cru pouvoir accepter. Je dois dire d'ailleurs qu'en la circonstance – ce qui paradoxalement pouvait être bon signe – mes interlocuteurs tchadiens restés à Fort-Lamy manifestaient la plus grande appréhension à s'engager dans cette entreprise. Le ministre des Affaires étrangères[2] m'avouait lui-même dans l'avion présidentiel qui nous emmenait à Moundou, qu'il redoutait beaucoup les réactions parisiennes. Il craignait notamment que le choix de Moundou en lui-même, l'insuffisance des moyens matériels de la préfecture ou même une simple erreur protocolaire ne suscitassent notre mécontentement, voire un incident diplomatique.

Cette préoccupation salutaire – de bon augure, me semble-t-il, pour le développement futur de nos relations – fit qu'en définitive cette cérémonie loin de la capitale eut un éclat et un retentissement qu'elle n'aurait pas eus à Fort-Lamy.

À la section de la Compagnie Tchadienne de Sécurité, cantonnée à Moundou depuis le passage des généraux congolais[3] et centrafricain[4], on avait joint, hâtivement transporté, un peloton de la « garde rouge ». Le parc automobile présidentiel s'était enrichi de quelques véhicules de prestige acheminés par la route. Les calicots et les pavillons qui avaient été placés à l'origine pour les présidents Bokassa et Mobutu, avaient été maintenus en place pour donner à la ville un air de fête. Les enfants des écoles étaient rangés le long de l'avenue principale pour nous applaudir et ils l'ont fait, semble-t-il, d'autant plus volontiers qu'ils reconnaissaient notre emblème national.

Le cérémonial s'est déroulé selon le rite. Tous les ministres présents à Moundou y assistaient. On voulait, sans aucun doute, marquer par là les intentions nouvelles et, ne laissant rien au hasard, le chef de l'État a tenu, je l'ai appris par la suite, à réenregistrer son allocution parce qu'il n'avait pas toujours suffisamment donné, à son avis, l'intonation chaleureuse qu'il voulait y mettre.

Pour commencer, j'avais évidemment évoqué notre passé commun, insisté sur l'efficacité de notre aide et sur notre volonté de contribuer à l'épanouissement de la personnalité du Tchad.

[1] Sur le choix de la ville de Moundou comme lieu de présentation de lettres de créance, sur l'éclat particulier de cette cérémonie que le Président tchadien a voulu lui conférer, se référer au télégramme de Fort-Lamy, n°s 293 à 303 du 29 avril, non publié.

[2] M. Jacques Baroum, médecin, est ministre des Affaires étrangères depuis le 24 novembre 1964.

[3] Le général Mobutu.

[4] Le général Bokassa.

Dans sa réponse, le président a souligné combien son pays était imprégné, au-delà des souvenirs communs, de notre culture. Il a rendu à nouveau un vibrant hommage au général de Gaulle, « ce grand homme historique qui incarne actuellement la France et grâce à qui le Tchad a retrouvé sa personnalité internationale », et a signifié l'amitié qui unit nos deux pays. Le Département voudra bien trouver ci-joint le texte complet des deux allocutions[1].

Après la cérémonie officielle, le président Tombalbaye a multiplié les attentions à mon égard. Il m'a retenu plus d'une heure pour m'entretenir avec beaucoup de franchise des problèmes pendants, puis m'a convié, avec le Premier conseiller[2] et l'Attaché militaire[3] de cette ambassade, à un déjeuner qui réunissait le président de l'Assemblée nationale[4] et quatre de ses ministres. La discussion – très libre et très détendue – s'est prolongée jusqu'au moment où, toujours en compagnie du ministre des Affaires étrangères, nous avons repris le chemin de l'aérodrome et regagné Fort-Lamy.

Que retiendrai-je des propos qui m'ont été tenus ?

J'évoquerai dans une dépêche particulière, en raison de l'importance même du sujet, les problèmes de l'UDEAC[5] et de l'UEAC[6]. Je retiendrai seulement ici ce qui concerne plus particulièrement les relations franco-tchadiennes et explique – ou peut expliquer – la tension de ces derniers mois.

[1] Le texte des allocutions prononcées par M. Wibaux, ambassadeur de France, et la réponse du président Tombalbaye, lors de la présentation des lettres de créance le 27 avril, annexé à cette dépêche, n'est pas reproduit.

[2] Le premier conseiller est M. Paul Blanc depuis 1966.

[3] L'attaché militaire est le lieutenant-colonel Desanti, qui doit quitter le Tchad incessamment ; son successeur est le lieutenant-colonel Robert.

[4] Le président de l'Assemblée nationale tchadienne est M. Adoum Tchere.

[5] L'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), instituée le 8 décembre 1964 par le traité de Brazzaville, réunit le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo-Brazzaville, le Gabon et le Tchad. Cette union a pour vocation de promouvoir entre les États membres un grand marché régional avec suppression de droits de douane, neutralité fiscale, harmonisation des politiques économique et monétaire au sein de la zone, protection tarifaire et politique commerciale commune avec l'extérieur. Le 22 avril 1968, le Tchad et la République centrafricaine démissionnent de l'UDEAC. Le président Tombalbaye reproche à l'Union d'avoir organisé la « colonisation indirecte du Tchad » par « un autre État africain » (sous-entendu le Cameroun) et provoqué ainsi la stagnation économique du pays.

[6] UEAC : l'Union des États de l'Afrique centrale est née à l'issue des conversations tenues à Bangui, le 2 février 1968, entre le général Bokassa (Centrafrique), le président Mobutu (Congo-Kinshasa) et le président du Tchad, Tombalbaye. La charte est signée à Fort-Lamy le 2 avril. Le premier président de l'UEAC, dont le siège est à Bangui, est le général Joseph-Désiré Mobutu. Le secrétaire général exécutif est le Tchadien, M. Abdou Boukar. L'Union comprend trois États : la République centrafricaine, le Congo-Kinshasa et le Tchad, mais elle est ouverte à tout État indépendant et souverain. Deux États membres de l'UDEAC, le Cameroun et le Gabon, ont annoncé leur décision de ne pas participer à la nouvelle Union. Le 8 avril, le président du Congo-Brazzaville, M. Massembat-Debat a déclaré que le Congo continuerait à appartenir à l'UDEAC même si celle-ci ne comprenait plus que deux pays.

Conscient, trop conscient même, de la pauvreté et de la continentalité de son pays, le président tchadien réagit avec une susceptibilité quasi-maladive à l'incident le plus banal et au moindre écart de parole d'un de nos compatriotes.

Militant obscur et obstiné d'une période antérieure à la loi-cadre, porté brusquement au pouvoir en 1959, il ne parvient pas (mais souhaite-t-il vraiment y parvenir ?) à oublier les amertumes et les joies de ses années de jeunesse. Parce que les adversaires du PPT[1] étaient jadis élus, sous l'œil bienveillant de l'administration, dans les régions de l'Est, islamisées depuis longtemps, et affectées aujourd'hui par la subversion, il persiste à croire, jusqu'à imaginer les plus extraordinaires complots, que nous jouons sur l'antagonisme du Nord et du Sud, de l'Islam et de l'animisme et que notre sympathie va au premier plutôt qu'au second.

Sans nier les difficultés qu'il rencontre dans le Salamat, l'Ouaddaï et le BET[2], il professe que nous en exagérons la portée. Nos comptes rendus et nos propos donneraient une importance excessive aux forces rebelles. Ils contribueraient aussi, selon lui, à encourager les factieux et à rallier des populations hésitantes qui n'ont d'autre souci que de retrouver la quiétude et de mener une existence paisible.

En dépit de ces griefs, il garde envers la France, et plus particulièrement envers le général de Gaulle, une admiration et une reconnaissance déférentes – une sorte de crainte référentielle. Il est toutefois persuadé que le Président de la République est mal renseigné sur ses intentions et que toutes ses actions sont dénaturées par de « mauvais Français » hostiles au gouvernement actuel. C'est là son antienne favorite. Beaucoup le soupçonnent toutefois de manquer de sincérité : ses professions renouvelées de fidélité à la France lui permettraient, selon ses calculs, de se livrer localement à tous les excès sans pour autant entamer le capital de confiance qu'il s'est constitué auprès de nous.

Quoiqu'il en soit, un geste ou une abstention, un mot ou un silence d'un de nos ressortissants, fût-il le plus modeste de nos assistants techniques, déchaînent sa fureur et le conduisent à soupçonner les plus sombres machinations. Il faut dire, à sa décharge, que les écarts de langage, les propos inconsidérés, les imprudences et les maladresses verbales de nos compatriotes contribuent à stimuler son ire et à alourdir le climat qui règne ici.

[1] PPT : parti progressiste tchadien, section locale du Rassemblement démocratique africain, est fondé en 1947 par Gabriel Lisette, Antillais, ancien administrateur de la France d'Outre-mer, élu dès 1946 et jusqu'en 1959 député du Tchad. Les rivalités de personnes au sein du PPT sont nombreuses, notamment de la part de François Tombalbaye, instituteur, chef du gouvernement depuis juin 1959, président de la République depuis le 22 avril 1962.

[2] BET : le Borkou-Ennedi-Tibesti est une des dix-huit régions du Tchad dont le chef-lieu est Faya-Largeau. Les actions menées dans cette région s'inscrivent dans le cadre d'un soulèvement des tribus « Toubou », orchestré par le Derdei (chef) Ouaddaye, hostile au gouvernement et qui s'est réfugié en Libye depuis un an. En mars 1968, les partisans du Derdei se trouvaient dans les environs d'Aouzou. Le poste fut pris par traîtrise. Les insurgés, après s'être installés sur les hauteurs dominant Aouzou, Bardai et Zouar, contrôlent la route Largeau-Zouar. Les Toubou et les Dazas, très indépendants et turbulents, au nombre de 40 000 dans le nord-ouest du Tchad, ont d'importants groupes en Libye et au Niger.

Un récent incident illustre bien la situation. Il se situe à la veille de mon déplacement à Moundou même.

Destinée, à l'origine, à donner les dernières consignes gouvernementales pour la campagne cotonnière, cette réunion est devenue le forum du printemps[1], au cours duquel sont débattus, avec une relative liberté d'expression, assez inhabituelle dans ce pays, tous les problèmes économiques. La majorité des exposés incombe encore à nos assistants techniques qui sont ainsi associés à des discussions politico-économiques. On pouvait donc craindre que le Président qui depuis quelque temps vilipendait volontiers nos compatriotes, jugés souvent incompétents ou, au contraire, trop sûrs de leur autorité, n'usât de la tribune qui lui était offerte pour rompre quelques lances avec nos techniciens. Cela n'a pas manqué et une phrase maladroite d'un de nos experts qui constatait l'impossibilité de former des homologues tchadiens dans sa spécialité, provoque une riposte cinglante et fort désagréable que Radio-Tchad s'empressa de reproduire sur les ondes.

Parce que, d'une façon générale, le climat semble être à la détente, l'incident paraît aujourd'hui oublié et le Président, dans son discours de clôture, a même rendu un très bel hommage à nos assistants. Mais l'anecdote est significative d'une situation et d'un état d'esprit. Rien ne nous garantit qu'à la moindre occasion des faits semblables ne puissent se reproduire.

En vérité, volontiers despote pour ses compatriotes, le président Tombalbaye souffre d'un grave complexe d'infériorité à l'égard de ses voisins et se laisse facilement influencer par plus volontaire que lui. L'extrême lenteur avec laquelle il voit se développer son pays, l'humilie et le désespère. Les comparaisons qu'il peut faire à l'occasion de ses voyages – l'herbe des voisins est toujours plus verte ! – lui font remâcher son amertume. Il pense que nous n'avons pas fait pour lui autant que pour les autres. Il a le sentiment que qualitativement notre assistance technique n'est pas exempte de tout soupçon et qu'elle s'emploie mal à former les cadres tchadiens appelés à la relever. Certes, il ne nous taxe pas de néo-colonialisme, mais il se croit un peu traité en parent pauvre, en adolescent sous tutelle, et ses réactions sont d'autant plus vives que ses rancœurs ont été longtemps contenues.

Il est pourtant évident que l'aide qu'on lui apporte est loin d'être négligeable. Elle est aussi raisonnable car elle assure un avenir économique certain et une progression constante. Mais les objectifs sont lointains – trop lointains – et il n'a peut-être pas été fait assez de place à quelques satisfactions de prestige qui ont été accordées à d'autres – malgré nous, j'entends bien – mais auxquelles nous nous sommes assez vite résignés.

[1] La conférence nationale économique s'est tenue à Moundou du 23 au 26 avril 1968 et a réuni la plupart des membres du Gouvernement, un grand nombre des hauts fonctionnaires, assistants techniques et experts, au total 150 participants. Le président Tombalbaye a prononcé un discours servant de conclusion à ce forum au cours duquel une certaine liberté de parole est laissée aux orateurs : ministres, coopérants étrangers ou chefs de service. Le chef de l'État a analysé les causes de l'échec de la dernière campagne cotonnière, a invité certains services techniques et agents de commandement à coordonner leur action et a encouragé les assistants techniques à s'engager pleinement dans l'action de développement économique.

Peut-être parce que ses « collègues », comme on dit ici, l'ont pris souvent à la légère et le tournent en dérision, tout son orgueil explose aujourd'hui. Il est prêt à tout pour se rehausser aux yeux de ses compatriotes et à ses propres yeux.

Le coup le plus dur dans ce domaine – et qui a peut-être mis le feu aux poudres – fut l'affaire de la présidence de l'OCAM[1]. Bien qu'il se défende de toute amertume, il ne peut s'empêcher d'en parler et de rappeler qu'elle lui revenait déjà de droit précédemment, à Tananarive. Seule une entente entre M. Diori et lui avait permis une sorte de permutation. Il n'est certainement pas près d'oublier l'affront qu'on lui inflige aujourd'hui !

Le Département connaît déjà, à ce sujet, les éléments qui lui ont fait penser que nous pouvions être à l'origine de cette opération (cf. mon télégramme n° 531 du 2 décembre 1967). Je crois avoir dissipé partiellement ses doutes et je ne désespère pas y parvenir complètement. Mais il restera toujours affecté par la décision de Niamey et gardera rancune à tous ceux qui auront contribué à le bafouer. Affaibli politiquement à l'intérieur comme à l'extérieur, il avait trop besoin de cette présidence pour affirmer son autorité et rejouer un rôle dans le concert des nations africaines.

Il faut d'ailleurs reconnaître que certains de ses conseillers, aussi bien que les membres des missions diplomatiques en poste à Fort-Lamy, ne se font pas faute d'entretenir les ressentiments qui le portent à durcir sa position à notre égard. Je crois toutefois pouvoir avancer – bien qu'il soit encore un peu tôt pour se faire une opinion exacte – que sa confiance nous reste acquise. Mais pour maintenir l'harmonie quelques retouches à nos formes d'intervention pourraient s'avérer utiles. Il conviendrait peut-être d'apporter un sang nouveau à notre assistance technique. On pourrait également mettre l'accent sur une formation accélérée des cadres tchadiens afin d'assurer les relèves nécessaires (et je mesure ici la difficulté de cette action, mais elle me paraît indispensable). Il pourrait être enfin efficace d'apporter ces petites satisfactions d'amour-propre et de prestige qui, si nous n'y prenons garde, ne tarderont pas à être offertes par d'autres, renversant ainsi fâcheusement les tendances.

La volonté que l'on met quelquefois à vouloir maintenir le Tchad dans une voie « scientifiquement » et économiquement raisonnable mais dépouillée de valeur subjective peut conduire aux pires dérèglements et à la déraison même. Nous n'en sommes peut-être pas loin.

En conclusion, après une période de tension qui avait considérablement alourdi l'atmosphère, il semble que nous nous acheminions vers la détente et que la crise veuille une fois de plus s'éloigner.

[1] La troisième conférence des chefs d'État de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache) s'est tenue à Niamey (Niger) les 22 et 23 janvier 1968. Le président en exercice de l'Organisation est M. Hamani Diori, président de la République du Niger. Le mandat est d'un an. La présidence devait revenir au président tchadien Tombalbaye, mais ce dernier, dont la position est jugée trop fragile par les autres membres de l'OCAM, voit son élection repoussée d'un an et Hamani Diori reconduit dans ses fonctions. Sur cette conférence de Niamey, se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 86/DAM du 7 février 1968, non publiée.

Un moment hésitante, l'opinion publique tchadienne, la colonie française et le Corps diplomatique ont vu dans les gestes récents et les dernières déclarations présidentielles la volonté de marquer publiquement les liens particuliers qui unissent encore le Tchad à la France.

Dans un pays où l'on incline volontiers à accorder son attitude à l'atmosphère environnante, chacun aujourd'hui concourt, plus ou moins consciemment, à renforcer cette tendance.

Le nouveau climat qui se dessine peut donc nous être favorable, mais la situation demeure fragile et reste suspendue au moindre incident. Certaines ambiguïtés ne sont pas dissipées, de vieilles rancunes demeurent, d'obscures manœuvres ne sont sans doute pas abandonnées.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, Relations avec la France, 1968)

284

NOTE
DE LA DIRECTION DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Au sujet de Jérusalem

N. n° 027. *Paris, 7 mai 1968.*

1) Le défilé militaire prévu à Jérusalem, pour le 2 mai, afin de célébrer les fêtes de l'indépendance ayant eu lieu conformément au programme établi de longue date par le gouvernement israélien, le Conseil de sécurité s'est aussitôt réuni pour voter à l'unanimité une résolution[1] qui « déplore profondément » qu'Israël ait procédé à ce défilé « au mépris de la décision unanime adoptée par le Conseil le 27 avril 1968[2].

La mise au point de ce texte devait donner lieu à de laborieuses tractations entre, d'une part, les représentants afro-asiatiques et socialistes désireux de voir condamner l'attitude israélienne et, d'autre part, la délégation américaine qui souhaitait éviter une résolution rédigée en termes trop sévères. Les Arabes ont finalement accepté la formule relativement atténuée du projet élaboré par lord Caradon[3] (président en exercice), en contrepartie

[1] La résolution n° 251 (1968) du Conseil de sécurité du 2 mai 1968 « déplore profondément qu'Israël ait procédé au défilé militaire à Jérusalem le 2 mai 1968 au mépris de la décision unanime adoptée par le Conseil le 27 avril 1968 ».

[2] La résolution n° 250 (1968) du Conseil de sécurité du 27 avril 1968 « invite Israël à s'abstenir d'organiser à Jérusalem le défilé militaire prévu pour le 2 mai 1968 ». Voir plus haut la note n° 26 du 30 avril 1968.

[3] Hugh Mackintosh Foot, Lord Caradon, est le représentant du Royaume-Uni auprès des Nations unies depuis octobre 1964 et, président en exercice du Conseil de sécurité.

de la suppression d'une autre disposition dudit projet qui, en renouvelant le soutien du Conseil aux efforts de M. Jarring[1], risquait d'empêcher la poursuite du débat prévu par Jérusalem.

2) Les Jordaniens avaient, en effet, demandé au Conseil de sécurité non seulement d'intervenir pour interdire le défilé militaire mais aussi d'examiner la situation nouvelle créée à Jérusalem par Israël. Le Conseil a continué, dans ces conditions, ses travaux sur ce second point qui a été inscrit à son ordre du jour.

Le débat a commencé par l'audition de M. El Khattib[2] qui avait été autorisé par le Président à déposer devant le Conseil en tant que « personne qualifiée ». Se présentant comme le maire de Jérusalem, M. El Khattib a surtout fait ressortir que les autorités israéliennes poursuivaient une politique d'expansion et d'agression qui visait à modifier le statut de Jérusalem et ne pouvait que compromettre le succès de la mission Jarring. M. El Farra[3], délégué jordanien, a conclu, pour sa part, que le Conseil devait se préoccuper de l'application de la résolution du 22 novembre 1967[4] et notamment de son premier principe touchant le retrait des troupes israéliennes des territoires occupés. Ces mêmes considérations ont été longuement développées par le représentant de l'URSS[5] et ceux des pays musulmans.

Le délégué israélien[6] a répliqué en contestant d'abord le droit de la Jordanie, qui avait occupé une partie de Jérusalem en 1948, de s'opposer à l'unité de la ville. Il a, d'autre part, souligné que les mesures concernant Jérusalem, qui étaient reprochées à son gouvernement, avaient été prises essentiellement en vue d'assurer le bien-être et la sécurité des habitants. Les autorités jordaniennes ne pouvaient s'élever contre des programmes de développement urbain et de destruction des taudis. Il a, enfin, fait valoir

[1] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est nommé par le Secrétaire général des Nations unies envoyé spécial au Proche-Orient en vue de proposer une solution au conflit israélo-arabe, le 23 novembre 1967, conformément à la résolution du Conseil de sécurité n° 242 du 22 novembre.

[2] Rauhi El Khattib est maire de Jérusalem depuis dix ans lorsqu'il est expulsé par les autorités israéliennes dans la nuit du 7 mars 1968. Il donne une conférence de presse le 19 mars 1968 : il rappelle les conditions difficiles dans lesquelles vivent les Arabes en territoires occupés et dénonce les méfaits d'Israël et les mesures policières prises par l'occupant (voir la dépêche de Beyrouth n° 435/AL du 22 mars 1968, non publiée)

[3] Dr Mohammed Hussein El Farra est le délégué permanent de la Jordanie auprès des Nations unies depuis 1964.

[4] La résolution du 22 novembre 1967 n° 242 (1967) du Conseil de sécurité préconise le retrait des forces israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit, la cessation de tout acte de belligérance, le respect de la souveraineté, le respect de l'intégrité territoriale de chaque État de la région, la garantie de liberté de navigation sur les voies d'eau internationales de la région, la réalisation d'un juste règlement du problème des réfugiés et demande au Secrétaire général de nommer un représentant spécial pour se rendre au Moyen-Orient en vue de favoriser un accord.

[5] Nicolas Trofinovitch Fedorenko est le représentant permanent de l'URSS aux Nations unies depuis 1962.

[6] Gedeon Rafael est le représentant permanent d'Israël aux Nations unies depuis 1967.

que l'objectif d'Israël demeurait la paix avec ses voisins et que l'intérêt des peuples du Proche-Orient résidant dans « un accord pacifique ».

La prochaine séance du Conseil a été fixée au 7 mai à 20 h. (heure de Paris).

(Organisations des Nations unies, Conseil de sécurité, Moyen-Orient, Jérusalem)

285

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET EFINANCIÈRES (SERVICE DES ACCORDS BILATÉRAUX)

Mozambique-barrage de Cabora Bassa

N[1]. *Paris, 8 mai 1968.*

1. Cabora Bassa est un défilé de gorges infranchissables situé sur le Zambèze, dans le nord du Mozambique, à 400 km de l'océan, à la fin de la navigation fluviale à partir de la côte.

Le projet de construction d'un barrage en ce lieu est ancien[2] et s'inscrit dans le programme d'équipement hydroélectrique de la zone du Zambèze. Celui de Kariba en Rhodésie[3] existe déjà ; celui de Kafue[4], en Zambie, sera réalisé prochainement par un groupe yougoslave qui fait appel pour les fournitures de « matériels nobles » à l'industrie française (35 millions de francs).

[1] Cette note est rédigée par M. André Prunet-Foch, conseiller des Affaires étrangères, à la direction des Affaires économiques et financières, service des Accords bilatéraux, depuis janvier 1967.

[2] La phase exploratoire du projet de Cabora Bassa a débuté en 1957.

[3] Le barrage de Kariba en Rhodésie a été construit entre 1955 et 1959 par la firme italienne *Impresit*. Il est l'un des plus grands barrages du monde avec une hauteur de 128 mètres et une longueur de 579 mètres. Le barrage fournit 1320 mégawatts d'électricité à la Zambie et au Zimbabwe.

[4] Sur l'origine du projet de la construction du barrage de Kafue, se reporter à la dépêche de Lusaka n° 354/DE du 27 octobre 1967, non publiée. Le détail des soumissions présentées, le 15 janvier 1968, par diverses firmes pour la construction de ce barrage, est résumé dans le télégramme de Lusaka n°s 111 à 116 du 16 janvier 1968, non repris. La firme yougoslave qui a soumissionné, est la société d'État, *Energoprojekt*. Le 28 mars, le télégramme de Lusaka n°s 340 à 346 fait savoir que les préférences du Gouvernement zambien se porteraient sur l'offre yougoslave, malgré le peu d'expérience des firmes yougoslaves et des retards dont elles sont responsables dans certains travaux en Zambie et en Tanzanie. Il s'agit d'une position purement politique, le Gouvernement de Lusaka, marquant de plus en plus de défiance à l'égard des grandes puissances, ne veut conclure qu'avec des pays non engagés, des contrats de cette importance. Le 4 avril, la décision tombe : le contrat pour la construction du barrage du Kafue est attribué à *Energoprojekt*. L'historique de la question est repris dans la dépêche de l'ambassade de France à Lusaka n° 248/DE du 3 mai 1968, non publiée.

De tous ces ouvrages, Cabora Bassa est de loin le plus important : sa puissance, de 1 600 Mégawatts pour la première tranche, pourra être portée à 3 600 Mégawatts. Il se situera alors au 5e rang des grands barrages du monde avant Assouan (2 160 Mégawatts).

Ce barrage permettra d'irriguer 2,5 millions d'hectares de terre au Mozambique et de fournir en électricité bon marché le Mozambique, la Rhodésie, les autres pays voisins intéressés et surtout l'Afrique du Sud. Ce dernier pays a en effet de très grands besoins en électricité qui ne peuvent plus être mesurés par de nouvelles centrales thermiques trop grandes consommatrices d'eau. Les achats de courant électrique par l'Afrique du Sud notamment seraient une garantie de la rentabilité de l'ouvrage.

2. Au début de 1967, les travaux d'étude du projet étant achevés, le gouvernement portugais a fait connaître son intention d'entreprendre les travaux dès 1968. Il a engagé les négociations nécessaires avec le gouvernement de Pretoria. Il a, d'autre part, en juin 1967, convoqué notre ambassadeur à Lisbonne[1], ainsi que l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne[2] pour préciser qu'il confierait volontiers la construction du barrage à un groupe franco-allemand.

L'affaire a fait l'objet d'un examen du Département et des ministères intéressés sous trois aspects :

– L'un politique. Devant l'intérêt montré par les entreprises américaines, anglaises, italiennes et japonaises qui obtenaient des crédits de très longue durée (20 ans), il a été décidé du côté français d'offrir des facilités de crédits à la fois au projet de barrage du gouvernement zambien (Kafue) et à celui du Mozambique. Notre participation aux travaux de Kafue, décidée ces jours-ci, sera portée à la connaissance des pays de la région avant que n'intervienne la décision portugaise du choix d'un groupe pour Cabora Bassa.

D'autre part, nous souhaitions constituer un consortium, à part égale, avec les Allemands et si possible avec le concours d'autres pays, ce qui a été réalisé.

– L'autre technique. C'est dans ce domaine que l'affaire présente un grand intérêt pour les entreprises qui seront désignées. Il s'agit en effet de mettre en place 4 groupes de 400 Mégawatts, c'est-à-dire les plus importants qui soient et de réussir un transport de courant sur 1 300 km vers l'Afrique du Sud dans les meilleures conditions : le projet consacrera la réputation mondiale des sociétés qui le mèneront à bien.

– Le troisième enfin financier. Le coût de la 1re tranche de travaux qui est mise en adjudication depuis le 13 mars et fera l'objet d'une décision du gouvernement portugais à la fin de mai est de 1 500 millions de francs. Le gouvernement portugais ne participe pas au financement des travaux,

[1] M. François de Tricornot de Rose est ambassadeur de France à Lisbonne depuis mai 1964.

[2] M. Herbert Müller-Roschach est ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne depuis le 15 mai 1966.

demande 20 ans de crédit au minimum dont 5 ans de carence, mais offre une garantie pour les remboursements à venir.

De nombreuses réunions franco-allemandes ont eu lieu au niveau des entreprises (CGE et Siemens notamment), des compagnies d'assurance-crédit[1] et des gouvernements. Au début du mois de mars dernier, le ministère de l'Économie et des Finances donnait son accord à des propositions semblables à celles qui étaient acceptées du côté allemand. La part de chaque pays était garantie à concurrence de 300 à 350 millions de francs (acomptes fixés à 15 % financés par les banques, crédit acheteur pour 85 % du marché, remboursable en 13 ans, point de départ des remboursements à la réception de l'ouvrage, c'est-à-dire en 1974.

3. Trois groupes internationaux ont déposé leurs offres en mars dernier[2].

– un groupe franco-allemand « consortium Zanco », avec participation suédoise et sud-africaine, qui semble être bien placé : prix moins élevés, technique éprouvée.

– un groupe anglais « Cabora Bassa Construction Consortium » avec participation italienne, sud-africaine. Coût plus élevé, mais les Anglais ont montré depuis 6 mois qu'ils étaient décidés à enlever l'affaire.

– un groupe américano-français « Cabora Bassa Builder », avec participation sud-africaine qui se recommande par ses moyens techniques mais le prix est plus élevé que les précédents.

Notre ambassadeur à Lisbonne suit cette affaire depuis plus d'un an avec les autorités portugaises.

En revanche aucun membre de l'ambassade du Portugal à Paris n'a estimé devoir entretenir le Département ou le ministère de l'Économie et des Finances du projet, le plus important pourtant qui ait fait l'objet d'études entre la France et le Portugal depuis plus d'un an.

Il semble donc que M. de Rose, qui depuis deux mois craint l'action menée par les Britanniques auprès du gouvernement portugais, pourrait être invité à intervenir ces temps-ci, au niveau qu'il jugera le plus utile.

(Direction d'Afrique-Levant, Mozambique, 1968)

[1] Se référer à la note de M. André Prunet-Foch de la direction des Affaires économiques et financières, datée du 30 juin 1967, non publiée, relatant la réunion du groupe franco-allemand des garanties et du crédit à l'exportation.

[2] Le résultat des offres pour l'exécution des travaux de Cabora Bassa, rendu public le 12 mars 1968, est transmis par le télégramme de Lisbonne n°s 47 et 48 du 13 mars 1968, non reproduit.

286

NOTE
DE LA DIRECTION POLITIQUE, SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES.

D'une lettre du général Bokassa, concernant l'uranium centrafricain.

N. *Paris, 8 mai 1968.*

Le général Bokassa[1] vient d'adresser à notre ambassadeur à Bangui[2] une lettre par laquelle il rappelle sur un ton comminatoire la « promesse française de signer au mois de juillet prochain la Convention concernant les investissements pour le traitement de l'uranium à Bakouma ». Une note ci-jointe du 27 mars 1968[3] rappelle les développements de nos rapports dans ce domaine.

La lettre du général Bokassa qui intervient dans le climat politique que l'on sait, semble indiquer que le président centrafricain voit dans l'uranium un moyen efficace de pression à notre égard, ce qui ne correspond peut-être pas à la réalité des choses.

L'uranium centrafricain peut nous être utile à titre d'appoint (400 tonnes/an) et comme une source supplémentaire de notre approvisionnement, déjà assuré par la production métropolitaine (1 200 tonnes/an), celle du Niger (1 000 tonnes en 1973) et celle du Gabon (400 tonnes/an) ainsi que par des achats à l'étranger. Il faut préciser en outre qu'il s'agira d'un produit relativement cher étant donné les servitudes techniques dont est grevé le gisement. Dans ces conditions les ressources centrafricaines sont intéressantes pour nous mais pas indispensables.

Compte-tenu de ce qui précède, il ne semble pas que la démarche centrafricaine doive être prise sur le plan nucléaire, trop au sérieux. Elle doit être appréciée dans le cadre général de nos relations avec la RCA. Il n'est donc peut être pas nécessaire de répondre au général Bokassa avec la solennité qu'il a adoptée.

Il serait préférable de demander au CEA d'envoyer à Bangui un adjoint du directeur des productions qui pourrait présenter sa visite comme un des

[1] Le général Jean Bedel Bokassa est président de la République centrafricaine depuis le 1er janvier 1966.

[2] Jean Herly, conseiller des Affaires étrangères, est ambassadeur à Bangui depuis décembre 1966.

[3] La note du service des Affaires atomiques du 27 mars 1968, non publiée, est intitulée l'uranium en République centrafricaine. Le CEA, titulaire d'une autorisation générale de prospection sur tout le territoire de la République centrafricaine valable jusqu'en juin 1970, bénéficie d'un permis de recherches de 101 000 km² jusqu'au 1er août 1968 qui lui confère l'exclusivité des recherches et le droit d'obtenir une concession d'exploitation. Depuis 1963, le CEA a mis à jour des indices d'uranium intéressants dans la région de Bakouma. Toutefois, l'uranium est associé à des phosphates qui rendent délicate la concentration du minerai. La découverte, rendue publique en 1965, intéresse par intermittence le général Bokassa. Une décision doit être prise en juillet 1968 à l'expiration du permis de recherches et l'ambassadeur de France souhaiterait que des négociations soient engagées dès maintenant.

contacts réguliers qu'il maintient avec ses interlocuteurs centrafricains et apporter au général Bokassa les renseignements techniques qu'il pourrait demander. Cette mission aurait l'avantage de relâcher la pression que les Centrafricains semblent vouloir exercer sur tout en nous laissant un délai suffisant pour prendre une décision sur l'ensemble de l'affaire compte-tenu de l'ensemble de nos relations avec la République Centrafricaine.

(QA, RCA, Uranium de Bakouma)

287

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Leduc, Ambassadeur de France à Ottawa.

T. n°s 448 à 450. *Paris, 8 mai 1968, enregistré le 9 à 20 h. 12.*

Note verbale remise le 3 mai par l'ambassadeur du Canada.

M. Léger a remis le 3 mai à M. Joxe[1], qui assurait l'intérim du ministre des Affaires étrangères, une note verbale portant à l'attention du gouvernement français une série « d'observations » du gouvernement fédéral relatives à la 2e session de la conférence des ministres de l'Éducation des pays africains et malgache qui s'est tenue à Paris du 22 au 26 avril.

Après un rappel des positions exprimées antérieurement[2], le gouvernement canadien « regrette vivement » que le gouvernement français n'ait pas donné une suite favorable à sa demande de participer à la conférence de Paris. Le gouvernement canadien a toutefois « pris note » des déclarations de M. Peyrefitte, aux termes desquelles cette conférence n'avait pas de caractère politique et constituait la 2e partie de la réunion de Libreville[3]. Il n'en est pas moins considéré que le gouvernement français a pris sur lui, en tant que pays hôte, de recevoir des représentants de la province du Québec et a ainsi « interprété » la Constitution canadienne.

Le gouvernement fédéral, « se doit », dès lors, de « protester » contre notre attitude. Il est en conclusion fait allusion à « l'importance exceptionnelle » attachée par le gouvernement canadien aux liens d'amitié et aux rapports

[1] Louis Joxe, diplomate et homme politique français, a été notamment ambassadeur en URSS et en RFA, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères (1956-1959), puis ministre de l'Education nationale (1960), des Affaires algériennes (1960-1962), de la Réforme de l'État (1962-1967) et ministre de la Justice depuis 1967.

[2] Notamment dans une note verbale remise le 11 avril 1968 par l'ambassade du Canada, non reproduite, dans laquelle les autorités canadiennes faisaient part de leur intérêt exceptionnel pour la francophonie et manifestaient leur désir d'être associées aux réunions des pays francophones.

[3] Conférence des ministres de l'Education des pays francophones qui se tient à Libreville du 5 au 10 février 1968. M. Cardinal, ministre de l'Education du Québec y avait été invité par le gouvernement gabonais ce qui avait été souligné par les représentants de la France, MM. Peyrefitte et Bourges.

de coopération « qui s'imposent » entre le Canada et la France, et au désir du gouvernement canadien de poursuivre un « dialogue » avec le gouvernement français.

M. Joxe a exposé à M. Léger les positions du gouvernement français sur cette affaire. Il n'entre pas dans les intentions du Département de répondre par écrit à cette note, dont je vous adresse le texte par valise.

(Collection des télégrammes, Ottawa, 1968)

288

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 777 à 786. *Bruxelles-Delfra, 9 mai 1968.*

(*Reçu* : le 10, 16 h. 40).

La Commission vient d'adresser au Conseil son rapport préliminaire sur la question du passage à la phase transitoire, prévu par l'accord d'association avec la Turquie[1]. Après avoir rappelé que la négociation à ce sujet doit, en principe, s'ouvrir le 1er décembre 1968, la Commission a exprimé le vœu que le Conseil ait prochainement un échange de vues sur ce document afin de définir les orientations nécessaires à la poursuite des travaux préparatoires dont les Six ont admis le principe, dans la perspective de l'échéance du 1er décembre.

L'intérêt de ce rapport réside dans le fait que la Commission, tout en évitant de prendre position de façon trop tranchée, se prononce cependant en faveur du passage à la phase transitoire et marque sa préférence pour un contenu relativement restreint du protocole additionnel à définir.

C'est pour éviter les répercussions politiques et psychologiques que susciterait l'ajournement du passage à la phase transitoire et pour ne pas prolonger, dans l'intérêt de la Communauté, les relations actuelles caractérisées par une absence totale de réciprocité, que la Commission écarte l'éventualité d'une prolongation de la phase préparatoire. Dans cette dernière hypothèse, note la Commission, la Communauté devrait d'ailleurs accorder de nouvelles concessions commerciales et élaborer un nouveau protocole financier.

En ce qui concerne le contenu de la phase transitoire, la Commission a voulu se limiter à l'essentiel, c'est-à-dire la suppression des obstacles

[1] L'accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie signé à Ankara le 12 septembre 1963, prévoit que l'association comporte : une phase préparatoire de cinq ans, une phase transitoire, une phase définitive. Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 56.

aux échanges, en réservant, pour un nouveau rapport qu'elle se propose d'établir à l'automne, l'examen des autres éléments qui pourraient figurer dans le protocole additionnel (main-d'œuvre, capitaux, etc.).

Cette délimitation établie, la Commission considère que deux principes généraux devraient être adoptés en tout état de cause. Interprétant de façon extensive la clause de l'accord d'association selon laquelle « la durée de la phase transitoire est fixée à douze ans, sous réserve des exceptions prévues d'un commun accord », la Commission estime que les parties pourraient réaliser l'union douanière dans ce délai pour la partie la plus importante de leur commerce, mais que l'achèvement de cette union douanière devrait s'étendre sur une période beaucoup plus longue. En second lieu, l'accord d'Ankara prévoyant l'extension du régime d'association aux produits agricoles, sans mentionner, à dessein l'harmonisation des politiques agricoles, le rapport conclut en faveur d'un régime *ad hoc*, différent de celui de l'accord d'Athènes.

Sur la base de ces principes, la Commission mentionne deux hypothèses de travail en précisant que des formules intermédiaires pourraient apparaître au cours des négociations.

En ce qui concerne l'hypothèse qualifiée de maxima, la Commission ne l'envisage que dans la mesure où le gouvernement turc risque de demander le bénéfice du régime intracommunautaire dès le début des négociations. S'il devait en être ainsi, le rapport estime que les demandes de la Communauté devraient se situer au niveau de la situation actuellement atteinte par la Grèce[1], effort qui serait excessif pour la Turquie.

Aussi l'hypothèse « minimum » a-t-elle la préférence de la Commission. Celle-ci prend pour point de départ les possibilités réelles de concessions de la Turquie, compte tenu de la situation actuelle de son économie. Pour cette raison, mais aussi pour pouvoir s'adapter aux progrès de l'économie turque, la Communauté devrait adopter un point de vue pratique. Dans une telle perspective et pour une première période de deux ou trois ans, les Six se contenteraient de modestes réductions tarifaires et, dans le domaine des restrictions quantitatives, de la consolidation du taux de libéralisation réel déjà atteint par la Turquie à l'égard de la CEE. La réalisation progressive de l'union douanière ne commencerait vraiment qu'à l'issue de cette première période, la Communauté mesurant ses concessions à l'effort accompli par la Turquie. Ainsi le régime intracommunautaire pour les produits industriels pourrait être atteint cinq à six ans après l'entrée en vigueur du protocole additionnel. Dans le domaine agricole, la Communauté pourrait favoriser l'amélioration des recettes d'exportation de la Turquie en accordant l'institution des prix conventionnels et des abattements forfaitaires sur les prélèvements. De son côté la Turquie s'efforcerait d'accorder des avantages similaires à la Communauté à la mesure des progrès réalisés par son agriculture.

[1] Sur l'association de la Grèce à la CEE, voir ci-dessus la note n° 677 du 18 janvier 1968.

Ce document devant faire prochainement l'objet d'un premier examen au niveau des experts, je vous serais très obligé de bien vouloir m'adresser des instructions.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

289

COMPTE RENDU

Entretien entre le secrétaire général du Département et l'ambassadeur de l'URSS à Paris

C.R. *Paris, 9 mai 1968.*

M. Zorine[1] : J'ai demandé à être reçu d'urgence car je viens de recevoir pour instruction de vous transmettre des informations au sujet du Vietnam. Nous agissons dans le cadre des échanges de vues confidentiels qui sont maintenant devenus coutumiers entre nous. Je peux donc vous faire part de certaines informations recueillies au cours de conversations avec le gouvernement américain au sujet du problème du Vietnam et des moyens de le régler. Pour plus de clarté, je vous précise l'historique de ces conversations : quelques heures avant de procéder à sa déclaration du 31 mars, le président Johnson a convoqué l'ambassadeur de l'URSS[2] pour lui déclarer qu'il avait pris sa décision touchant l'arrêt partiel des bombardements dans l'espoir qu'elle pourrait conduire à des pourparlers de paix. Il a ajouté que les États-Unis étaient prêts à envoyer un représentant n'importe où pour discuter de la meilleure voie pour mettre fin à la guerre. Il a déclaré, en outre, que cet objectif ne lui paraissait possible à atteindre qu'avec l'aide de l'URSS.

Le 1er avril, M. Harriman[3] a fait savoir à M. Dobrinine qu'un simple accord d'Hanoï suffirait pour que lui-même ou son adjoint se rende n'importe où pour rencontrer un représentant de la RDVN[4]. Je note, en passant, que quand il s'est agi de choisir un lieu de rencontre, les Américains ont fait traîner les choses. Quant au plan de règlement des États-Unis, il comporterait, si l'on en juge d'après les propos des hommes d'État américains, trois étapes : selon M. Harriman la première étape consiste à prendre contact avec le Vietnam ; la deuxième à discuter de l'arrêt des bombardements ; à ce stade, la partie américaine conserve l'intention d'insister sur son droit de

[1] Valerian Alexandrovitch Zorine, ambassadeur de l'URSS à Paris depuis avril 1965.

[2] Anatole Dobrinine, ambassadeur de l'URSS à Washington depuis janvier 1962.

[3] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain depuis 1965, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968.

[4] République démocratique du Vietnam.

poursuivre les bombardements jusqu'à ce qu'il y ait accord sur des restrictions réciproques des actes de guerre ; la troisième étape serait consacrée à la recherche d'un règlement au fond du problème du Vietnam.

Au sujet du règlement pacifique du conflit, les propos de M. Harriman se ramènent concrètement à ceci : plusieurs parties du programme du FNL[1] sont acceptables. Les États-Unis sont d'accord pour un règlement comportant un statut de neutralité et l'institution du gouvernement « mixte » constitué sur la base des élections. Je pense à ce propos que recourir à des élections serait difficile car les États-Unis ont l'intention d'y procéder tandis que leurs troupes demeurent au Vietnam. Ceci en vue d'éviter que lesdites élections n'aient des résultats désagréables.

M. Harriman a observé que les États-Unis ne pourraient reconnaître le Front comme seul représentant du Sud-Vietnam, mais qu'il pourrait être trouvé un moyen de le faire participer aux discussions. J'en conclu que les Américains continuent à ne pas faire sa vraie place au FNL. Du côté soviétique, il a été indiqué aux Américains que l'évolution ultérieure dépendrait des États-Unis auxquels il appartiendrait de prendre des mesures conduisant à l'arrêt de la guerre, à commencer par celui des bombardements, et de prendre une position positive vis-à-vis du programme du FNL.

Ayant achevé la lecture de cette communication, M. Zorine poursuit : Nous avons pensé que ces informations, même si elles sont brèves, peuvent être pour vous de quelque utilité au moment où vont s'ouvrir les pourparlers. Elles portent sur des conversations confidentielles. Je souhaiterais que ce même caractère puisse leur être conservé.

M. Alphand[2] : Je vous remercie d'une communication que je transmettrai à mon gouvernement et à laquelle un caractère absolument confidentiel sera conservé selon votre désir.

Vous connaissez la position du gouvernement français vis-à-vis de la conférence : nous avons accepté que Paris en soit le siège et de fournir toutes les facilités nécessaires à son déroulement. Mais nous n'avons aucunement l'intention de jouer un rôle ou d'influencer la conférence qui devrait se poursuivre sans que nous fassions pression sur l'une ou l'autre des parties. Il est toutefois possible que les uns et les autres nous demandent des avis ou des conseils sur telle ou telle question. Nos réponses seront alors inspirées par la politique que vous connaissez et qui est d'ailleurs proche de la vôtre : nous sommes pour l'arrêt des bombardements, pour l'application des accords de Genève et pour le retrait des troupes étrangères du Vietnam. Tous les renseignements que nous pourrons échanger seront à cet égard utiles en vue des conseils à donner éventuellement aux uns ou aux autres.

M. Zorine : La position française est bien telle que nous la comprenons et c'est parce que nous la comprenons ainsi que je vous ai fait aujourd'hui

[1] Front national de Libération Sud-Vietnamien.

[2] Hervé Alphand, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

cette communication. Nous sommes peut-être à la veille de grands événements.

M. Alphand : Espérons.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

290

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bérard, Ambassadeur, représentant permanent
au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente
près les Nations unies.

T. n° 431. *Paris, 10 mai 1968, 10 h. 24.*

Je me réfère à votre télégramme n° 1272[1].

Vous vous abstiendrez de participer, même à titre de simple observateur, à la réunion des membres de l'Euratom organisée par la Belgique. Comme nous l'avons toujours affirmé, il appartient aux membres de l'Organisation de Bruxelles qui ont l'intention de signer le traité et à eux seuls de prendre, chacun en ce qui le concerne, leurs responsabilités vis-à-vis du projet de traité.

(QA, TNP, Approbation par l'ONU du projet de TNP)

291

M. Rochereau de La Sablière, Ambassadeur de France à Tel-Aviv,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 110/AL. *Tel-Aviv, 10 mai 1968.*

Situation locale en Israël du 2 avril au 10 mai 1968.
Les entretiens de M. Jarring – Fin de la deuxième phase.

Les fêtes du 1er et 2 mai à Jérusalem[2] ont été, comme on s'y attendait, les événements les plus marquants de la dernière quinzaine en Israël, autour desquels s'est cristallisé en quelque sorte, l'ensemble de la situation locale,

[1] Le télégramme n° 1272 de New York à Paris du 9 mai 1968 informe Paris que le représentant de la Belgique à l'ONU a invité notre représentant permanent à assister à une réunion privée des membres non-nucléaires de l'Euratom en vue d'obtenir de la délégation américaine des précisions sur son interprétation de l'article III de projet de traité de non-prolifération.

[2] Les 1er et 2 mai Israël fête l'anniversaire de la création de l'État et décide d'organiser un défilé militaire qui passera dans la vieille ville de Jérusalem. Voir ci-dessus les notes n° 26 et 27 des 30 avril et 7 mai 1968.

tant sur le plan de la sécurité que sur celui de la politique générale. À tous les échelons, dans tous les domaines en effet, la parade militaire – décidée et maintenue malgré les pressions extérieures – a constitué notamment le point central des préoccupations nationales, et même au-delà, peut-on écrire, de celles du judaïsme international dont l'ardeur a été déterminante en la circonstance.

Ainsi, la commémoration des morts de l'holocauste[1] et du vingtième anniversaire de la création de l'État se sont confondus avec le défilé de la victoire. Ces manifestations ont sans aucun doute débordé du cadre national et l'on peut dès lors comprendre la ténacité, voire l'obstination du gouvernement israélien à vouloir à toute force risquer d'encourir le blâme attendu du Conseil de sécurité, tout en s'assurant, au demeurant, un nouvel atout dans la partie diplomatique qu'il joue sur le plan international.

Sur le plan de la sécurité intérieure en premier lieu, toutes les précautions avaient été prises pour assurer le déroulement normal des nombreuses manifestations de foule qui allaient se tenir à Jérusalem, à l'occasion des fêtes de mai. Ces mesures avaient en fait un double but qui paraît avoir été atteint : garantir la sécurité des citoyens et prouver en même temps l'incapacité des organisations terroristes palestiniennes à se manifester autrement qu'aux abords immédiats de la ligne de cessez-le-feu, et par voie de conséquence à pouvoir se présenter à l'étranger comme des mouvements de résistance classiques.

Sur ce point précis, le bilan de l'activité des forces de défense entre le 28 avril et le 4 mai paraît avoir été impressionnant ; près de quarante commandos du *Fatah* et du *Jataf* ont été abattus par les patrouilles israéliennes, qui ont d'autre part fait plusieurs prisonniers. Les pertes israéliennes ont été minimes lors de ces engagements dont les plus sérieux ont eu lieu dans la vallée du Jourdain le 28 avril (13 tués – 1 blessé) et au sud de la mer Morte à Béer Ora le 28 avril (6 tués) et à Néot Hakikar le 2 mai (12 tués).

Dans ce même temps, les activités du *Fatah*[2] et du *Jataf* – supervisées sinon dirigées par des officiers des bataillons palestiniens 421 et 14 – se sont réduites au minage de quelques pistes secondaires à proximité immédiate de la ligne de cessez-le-feu ou de la frontière israélo-jordanienne. Trois Israéliens dont deux civils ont payé de leur vie, à cette occasion une imprudence manifeste, le secteur ayant été déclaré dangereux aussitôt après l'affaire du 2 mai. Aussi bien les manifestations prévues à la fin du mois d'avril (marche des 4 jours) et au début du mois de mai n'ont été marquées d'aucun incident, d'aucune initiative spectaculaire des organisations palestiniennes.

[1] Pour la quatorzième année consécutive, l'armée israélienne organise une marche de trois jours, pour commémorer les victimes de la Shoah. En 1968, cette marche se déroule pour la plus grande partie en territoire jordanien, à travers les collines de Judée. Elle se termine le 10 avril 1968. Voir *Le Monde* du 12 avril 1968, p. 5.

[2] Le Fatah est un mouvement de libération de la Palestine fondé en 1949. Voir ci-dessus le télégramme d'Amman n° 185 du 12 mars 1948.

À partir du 4 mai toutefois ces mêmes organisations – au sein desquelles des changements importants seraient intervenus depuis un mois à la suite de pressions ou d'actions syriennes et égyptiennes – ont tenté de se signaler à nouveau par une série d'incidents : au nord, sur la frontière libanaise par un tir de mortiers légers sur le kibboutz Manara, sur le Jourdain par une action avortée sur le kibboutz Hamadia, au sud enfin, et pour la première fois depuis la guerre des Six jours, par le minage des pistes dans le Sinaï près de Romena. Le dernier de ces incidents, considéré comme le plus grave, a provoqué la mort de trois soldats israéliens et blessé sept autres. Il serait l'œuvre d'un commando égyptien venu par mer et serait interprété ici comme marquant la volonté du gouvernement du Caire de favoriser à son tour, dans la mesure du possible, l'activité de groupes irréguliers à partir de son propre territoire.

Enfin, il y a lieu de signaler la tension toujours existante, mais quelque peu artificielle, qui règne sur les rives du Jourdain et conduit les forces armées jordaniennes et israéliennes à des échanges de tirs quasi journaliers. On note, chez nos interlocuteurs israéliens, que dans la plupart des cas l'initiative en revient aux unités jordaniennes et que l'importance ou la multiplicité des tirs coïncide d'une façon parfois manifeste avec les débats qui se poursuivent au Conseil de sécurité sur le problème de Jérusalem.

Au-delà de cet aspect purement local et des efforts israéliens de ne pas se laisser accréditer à l'étranger par les versions arabes sur l'existence de mouvements de résistance palestiniens profondément implantés dans les territoires occupés, il restait au gouvernement israélien à prouver que le défilé militaire du 2 mai n'interférerait en rien la mission de M. Jarring[1] et que celle-ci se poursuivait dans le même esprit que précédemment.

Cette preuve étant d'autant plus facile à fournir, semble-t-il, que les jeux étaient déjà faits et que la deuxième phase[2] de la mission du diplomate suédois touchait déjà à sa fin. Au pire, on pouvait avancer que la décision de Jérusalem de maintenir sa parade militaire, dans les conditions que l'on sait, ne pouvait en fait que précipiter quelque peu le mouvement et décider M. Jarring à devancer la date de son voyage à New York. Cette hypothèse paraît d'autant plus aventurée que dès la fin avril, chacun savait que l'envoyé spécial de M. Thant devait se rendre à New York à la mi-mai.

En réalité depuis le 16 avril, M. Jarring prévoyait déjà l'éventualité de poursuivre sa mission à New York (ma dépêche n° 102/LA du 26 avril).

[1] Gunnar Jarring est le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, avec pour mission d'essayer de trouver un terrain d'entente entre les pays concernés par le conflit israélo-arabe. Voir ci-dessous le télégramme circulaire de Paris n° 63 du 28 février 1968.

[2] Gunnar Jarring commence par faire une première fois, puis une deuxième fois le tour des capitales concernées par le conflit du Moyen-Orient. Il obtient un échange de prisonniers, mais n'a pas satisfaction sur les autres sujets : retrait israélien des territoires occupés, retour des réfugiés arabes, navigation dans le canal de Suez. La deuxième phase s'achève lorsque le représentant spécial de U Thant retourne à New York en mai. Une troisième phase s'ouvre alors : les négociations, avec l'accord des Israéliens, se dérouleront à New York.

De plus, ses derniers déplacements au Caire, à Amman et à Jérusalem, ses conversations avec ses divers interlocuteurs s'avéraient aussi décevants que possible. Sans doute Jérusalem acceptait-il le projet de la déclaration conjointe qu'il avait préparé, mais Le Caire se refusait d'en discuter et Amman, s'il montrait quelques dispositions à souscrire au texte de l'envoyé spécial, continuait à lier son accord à une approbation, voire à une coopération égyptienne.

Le 8 mai à Jérusalem, M. Jarring exposait une fois de plus cette situation à M. Rafaël[1], directeur général du ministère des Affaires étrangères et lui indiquait qu'en désespoir de cause, il avait l'intention, après avoir conféré avec M. Thant[2] à New York, de ne pas déposer de rapport sur cette deuxième phase de sa mission, ceci afin de ne provoquer aucun débat aux Nations unies, soit à l'Assemblée, soit au Conseil de sécurité et d'éviter ainsi de cristalliser les oppositions. Il se mettrait d'accord toutefois avec le Secrétaire général des Nations unies pour n'avoir à publier qu'un simple communiqué qui serait suffisamment anodin pour lui permettre de poursuivre pendant un temps non déterminé sa mission à New York en maintenant le contact avec les représentants permanents des pays concernés, puis plus tard, lorsque les questions de procédure seraient plus nettement éclaircies, soit avec des envoyés spéciaux, soit avec les ministres des Affaires étrangères intéressés. Pendant ce temps, le siège de sa mission continuerait à être maintenu à Nicosie, afin de ne pas alarmer inutilement l'opinion internationale et de se laisser le cas échéant, la possibilité d'y revenir.

Ainsi s'achève sans éclat la deuxième phase de la mission Jarring, sur une nouvelle impasse. Le diplomate suédois qui fait montre de patience et de sang-froid ne paraît pas devoir désespérer. Il poursuivra ses efforts en tenant compte du fait que la crise du Moyen-Orient telle qu'elle se présente aujourd'hui dure depuis déjà deux décades et qu'elle puise ses racines bien au-delà, que ce conflit judéo-arabe est aujourd'hui lié au destin d'Israël et qu'il ne pourra être réglé que lorsque ses aspects les plus singuliers et les plus irritants auront trouvé une solution.

Quelques considérations secondaires retiennent également l'attention de l'envoyé spécial de M. Thant, comme du secrétaire général. Il convient peut-être de les noter au passage. Nos interlocuteurs habituels en font parfois mention. Pour eux, tout d'abord la responsabilité de M. Thant est pour le moins engagée dans cette affaire et il a tout intérêt à faire oublier certain pas de clerc en mai 1967[3], pour eux également – et la chose ne fait guère de doute à présent – le temps travaille en faveur d'Israël. L'épisode du défilé, les débats stériles du Conseil de sécurité en administrent la preuve. La sécurité du pays est d'autre part mieux assurée qu'elle ne l'a jamais été

[1] Gedeon Rafaël, directeur de la délégation israélienne à l'ONU depuis février 1967, est nommé en janvier 1968 directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères.

[2] Sithu U Thant fait fonction de secrétaire général des Nations unies de novembre 1961 à novembre 1962. En novembre 1962, il est nommé secrétaire général de l'Organisation.

[3] Le 18 mai 1967, U Thant autorise le retrait des troupes de l'ONU (FUNU) du territoire égyptien à la demande de Mahmoud Riad, ministre des Affaires étrangères de la RAU.

et son maintien même sur des bases d'ordre seulement militaire, permet à leurs yeux d'attendre sans préoccupation immédiate l'établissement de cette paix qu'on leur refuse. C'est là pour les Israéliens un atout dans la partie diplomatique où ils se sont engagés.

(Afrique-Levant, Israël, Israël et le Proche-Orient)

292

M. Ross, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 397 à 403. *Vientiane, 11 mai 1968.*
Réservé.

(*Reçu* : 14 h. 55).

Autant l'entretien que j'avais eu à mon arrivée à Vientiane avec le prince Souvanna m'avait laissé l'image d'un homme vieilli, désabusé, amer[1], autant je l'ai retrouvé hier rasséréné, sûr de lui, prêt à de nouvelles luttes. Sans doute désorienté d'abord par le virage de la politique américaine, en a-t-il pris son parti, avec le sentiment que Washington cherchera d'une manière précise à défendre les intérêts du gouvernement royal laotien au cours des pourparlers qui s'engagent (mon télégramme n° 393)[2]. C'est sur l'évolution de ces pourparlers qu'a porté naturellement la conversation de trois quarts d'heure environ que je viens d'avoir avec lui.

1) « Nous espérons, m'a-t-il déclaré, que les Américains poseront aux représentants de Hanoï, antérieurement à l'arrêt total des bombardements du Nord-Vietnam, des conditions concernant le Laos. Quelles conditions ? – Le retrait des forces Nord-Vietnamiennes de notre pays ».

2) Le prince souhaite d'autre part que les négociations ultérieures aboutissent à une conférence internationale. « Mais nous ne voulons pas, m'a-t-il précisé, que l'on remette en cause les accords de Genève de 1962[3], nous

[1] Dans son télégramme nos 342 à 346 du 1er mai 1968, non reproduit, l'ambassadeur de France à Vientiane rapporte qu'il a « été frappé d'un certain désarroi chez un dirigeant politique qui semble avoir été surpris par un virage de la politique américaine dont on s'est bien gardé sans doute de le prévenir au moment même où des contacts avaient lieu dans sa capitale. [...] En tout cas j'ai trouvé Souvanna Phouma vieilli, désabusé, marqué par l'exercice d'un pouvoir dont il est le seul rouage. »

[2] Télégramme nos 393 à 395 du 9 mai 1968, non reproduit. Il rapporte que William Healy Sullivan, ambassadeur des États-Unis à Vientiane « vient de rendre visite au prince Souvanna Phouma, de retour à Vientiane. Le Président du Conseil lui a fait part de ses vives préoccupations en ce qui concerne les répercussions des pourparlers qui vont s'ouvrir sur la situation au Laos. Il l'a chargé d'insister auprès du gouvernement américain pour qu'aucun arrêt total des bombardements du Nord-Vietnam n'intervienne sans que Hanoï ait pris des engagements concernant la présence de ses troupes au Laos. »

[3] Les accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralité du Laos.

voulons qu'on les applique et qu'il y ait un contrôle effectif de leur application. Le statut du Laos ne doit pas être lié à la question vietnamienne, la solution existe : il suffit que les puissances veillent à sa mise en œuvre ».

3) Bien que cet exposé soit assez proche de celui que m'avait fait M. Kampham Panya[1], je note que le chef du gouvernement paraît beaucoup moins favorable que son délégué aux Affaires étrangères, à une neutralisation du Sud-Est asiatique. Il ne veut pas autre chose que l'application des accords de 1962 et sans doute nourrit-il l'espoir qu'un maintien des forces américaines en Thaïlande constituera un contrepoids à la puissance du voisin vietnamien.

Il paraît intéressant de relever aussi les nuances entre les propos du Premier ministre et les vues que M. Sullivan se propose de défendre.

A) Le Prince déclare réclamer l'évacuation des forces nord-vietnamiennes du territoire laotien avant l'arrêt des bombardements du Nord-Vietnam. J'ai le sentiment, qu'à ce stade, les Américains s'intéressent seulement au contrôle des pistes Hô Chi Minh.

B) Le Premier ministre ne m'a pas parlé de la CIC[2] alors que les Américains affectent de considérer que ce contrôle pourrait un jour devenir effectif.

4) Cet exposé a été suivi d'un échange de vues, au cours duquel le Premier ministre, répondant à une série de questions que l'atmosphère détendue de l'entretien me permettait de lui poser d'une manière très directe, ne m'a pas caché son pessimisme en ce qui concerne l'avenir du Sud-Vietnam. Mais ce pessimisme n'a pas de raison, selon lui, de s'étendre au Laos.

Car les Nord-Vietnamiens, en qui il voit la cause unique des malheurs actuels du Laos ne sont pas chez eux et une intervention des puissances favorables à son pays (dont la Russie et, il l'espère, nous-mêmes) devrait les inciter à s'occuper de leurs propres affaires.

« Les bombardements américains du Laos qui ne sont que la conséquence de cette présence nord-vietnamienne pourraient alors cesser » (c'est là sans doute qu'il voit une contrepartie possible).

5) Quant au Pathet Lao, le prince Souvanna affecte de considérer qu'il regagnera le bercail de l'union nationale dès que les Nord-Vietnamiens seront partis. « Souphanouvong[3] a été jadis mon collaborateur, me dit-il,

[1] Dans son télégramme n°s 293 à 297 du 22 avril 1968, non reproduit, André Ross rapporte que le 19 avril il a eu un entretien avec le ministre laotien délégué aux Affaires étrangères. Il en conclut que : « Si des négociations doivent avoir lieu, les dirigeants laotiens souhaitent que le problème de leur pays ne soit pas exclu de l'ordre du jour et ils pensent qu'il ne peut être évoqué que dans le cadre d'une conférence internationale. Serait-ce pour confirmer purement et simplement les accords de 1962 ? En réalité, l'espoir qu'ils voudraient pouvoir caresser serait que le statut de neutralité de leur pays put faire un jour l'objet d'une garantie internationale. »

[2] Commission internationale de contrôle de l'armistice, établie par les accords de Genève du 20 juillet 1954.

[3] Président du Néo Lao Haksat depuis 1956, Souphanouvong a été, jusqu'à son arrestation le 28 juillet 1959, ministre du Plan, de la Reconstruction et de l'Urbanisme dans le gouvernement d'union nationale formé le 18 novembre 1957 par Souvanna Phouma. En juillet 1962, il est nommé vice-président du Conseil et ministre de l'Économie et du Plan dans le gouvernement provisoire d'union nationale présidé par Souvanna Phouma.

pourquoi ne le redeviendrait-il pas ? » Mais il faut bien reconnaître ajoute-t-il qu'il est loin d'être le vrai chef du Pathet Lao ».

6) Le Premier ministre m'annonce, en terminant, que le Souverain vient de signer une ordonnance par laquelle les forces neutralisées seraient définitivement intégrées dans l'armée royale.

(Collection des télégrammes, Vientiane, 1968)

293

M. Giovangrandi, Consul général de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 125/AS/C[1]. *Saigon, 11 mai 1968.*

L'offensive du Têt a profondément influé sur le cours des événements au Vietnam. Au total, elle a constitué pour le Front national de Libération un important succès, à la fois psychologique et militaire. C'est une vérité qui n'est plus contestable.

Le gouvernement des États-Unis a été conduit à rechercher une solution négociée. Le Pentagone, pour sa part, s'est attaché à rétablir la situation, à l'empêcher en tout cas de se dégrader davantage, et cela tout en préparant par une « revietnamisation » de la guerre les voies d'un désengagement honorable.

Nous disions dans notre dernière note de synthèse[2] que pendant le mois d'avril l'État-major américain au Vietnam était effectivement parvenu à opérer un redressement, mais qu'il apparaissait, à l'examen, fragile et incertain. Peut être convient-il d'apporter quelques précisions sur ce point :

De tous les efforts contre-offensifs entrepris par les alliés, seul le dégagement de la garnison de Khe Sanh a sans conteste atteint son objectif. En ce qui concerne les opérations contre la base d'A Shau, destinées à prévenir une nouvelle attaque sur Huê, le doute subsiste. Le premier bilan qui en a été fourni à la presse le 2 mai par le général Cushman[3] commandant des *Marines*, faisait surtout ressortir qu'elles avaient été contrariées par le mauvais temps. Le général Rosson[4] qui est à la tête du quartier général créé au début de mars à Phu Bai sous le nom de *Provisional Corps Vietnam*, a donné le 7 mai dans les mêmes conditions un second compte rendu qui fait

[1] Cette dépêche est intitulée : *D'une offensive à l'autre.*

[2] Non publiée.

[3] Général Robert Everton Cushman Jr, commandant de la 3e force amphibie des *Marines* depuis juin 1967.

[4] Général William Bradford Rosson, commandant du *Provisionnal Corps Vietnam* depuis le 10 mars 1968.

état d'une certaine amélioration du temps, de la destruction de plusieurs camps de base, de la découverte de caches, de la capture d'armement et de matériel, mais aussi d'une opposition accrue de la part de l'ennemi. La liste des prises enregistrées depuis le 1er avril n'est pas impressionnante : 2 169 armes, dont 99 collectives, 46 véhicules, la plupart hors d'état de marche, quelques canons anti-aériens de 37 : environ 200 000 cartouches et obus, mais seulement 150 obus de mortier et 55 roquettes, deux armes qui constituent pourtant le gros de l'artillerie de campagne nord-vietnamienne.

On dit que le secret inhabituel qui a entouré le début des opérations n'était en réalité que de la discrétion. Le président Johnson aurait tenu à ce qu'il soit donné le moins de publicité possible à une action dont le caractère, en soi offensif, pouvait être jugé peu compatible avec des ouvertures de paix. C'est une explication plausible. Les aléas de l'entreprise en offrent une autre. Quoi qu'il en soit, le voile levé ne laisse pas entrevoir un grand succès et, jusqu'à présent du moins, la menace sur Huê n'apparaît pas écartée.

On peut même dire que jamais comme en cette fin du mois d'avril on n'avait compté autant de secteurs menacés simultanément par le Vietcong : Huê donc ; Khe Sanh aussi depuis que la route n° 9 a été à nouveau coupée ; le triangle Con Thien, Gio Linh, Dong Ha ; sur les hauts plateaux, Dak To où le général Abrams s'est toujours personnellement attendu à une nouvelle attaque ; enfin Saigon où depuis le Têt la crainte d'une seconde offensive est demeurée présente, surtout dans les milieux gouvernementaux. L'existence de telles menaces montre à elle seule le côté précaire du redressement allié.

Certes, le commandement américain a vigoureusement relancé ses troupes et entraîné ou poussé en avant les troupes gouvernementales, mais face à elles, l'ennemi s'est dérobé. Le Vietcong est resté fidèle à l'un des principes fondamentaux de sa stratégie qui consiste à n'accepter le combat qu'au lieu et à l'heure de son choix. Il n'a en conséquence opposé à l'adversaire que des résistances sporadiques. Ici ou là, au cours d'une progression apparemment aisée ou d'une recherche longtemps vaine, Américains et gouvernementaux sont tombés sur ce que l'on pourrait appeler vulgairement « des os » : une position favorable à la défense occupée par des hommes peu nombreux mais bien enterrés dans les bunkers. Chaque fois le même scénario s'est reproduit : pertes initiales élevées pour l'attaquant, appel à l'artillerie et à l'aviation ; pilonnage de la position ; disparition de l'ennemi.

Une différence importante toutefois est intervenue. C'est qu'en l'occurrence le Vietcong ne s'est pas replié sur ses zones-refuges comme il le faisait dans le passé. Il s'est au contraire maintenu sur le terrain, c'est-à-dire là où l'offensive du Têt lui avait permis de s'implanter. C'est notamment ce qui s'est produit autour de Huê et de Saigon. Pour que ses troupes puissent échapper à l'adversaire, le commandement de l'armée de libération les a fragmentées en petites unités, de régiments en bataillons et de bataillons en compagnies autonomes, et il leur a enjoint d'autre part de s'agglutiner le plus possible aux agglomérations, estimant que tout compte fait les zones populeuses leur offraient une protection pareille à la jungle.

Ainsi se sont créées entre les deux capitales et les zones-refuges traditionnelles ce que les Américains ont appelé les *intermediate belts* ou les *intermediate rings*.

Fortement incrustés dans ces ceintures intermédiaires, animés de la volonté d'y rester désormais, disposant de bases-arrière sûres en même temps que de corridors d'infiltration en direction des villes[1] Nord-Vietnamienns et Vietcong n'ont pas pu être délogés des zones contestées par les vastes opérations de dégagement dirigées contre eux, telles les opérations « détermination de vaincre » et « victoire complète » autour de Saigon. Leur étreinte, un peu relâchée vers la fin de mars, a eu au contraire depuis lors tendance à se resserrer.

On est arrivé de la sorte à une situation qui autour de Huê et de Saigon tient du siège. Et l'on s'aperçoit à la lumière des récents développements du conflit que ces sortes de sièges prennent dans la conjoncture actuelle une importance bien plus considérable que celui de Khe Sanh, qu'ils épargnent aux assiégeants les bombardements de B52[2] et qu'ils ne risquent pas, comme à Khe Sanh, d'acculer les Américains dans une position susceptible de susciter, dans le sens d'une escalade de la guerre, les réactions passionnelles de leur opinion publique. On est conduit à penser de plus en plus que la bataille de Khe Sanh, contrairement à l'opinion du général Westmoreland[3], n'était peut-être pas au centre de la stratégie du général Giap[4].

Deux menaces se sont déjà concrétisées depuis la fin d'avril : contre la base de Dong Ha et contre la ville de Saigon.

Les combats autour de Dong Ha, qui ont duré du 29 avril au 4 mai, ont été violents et acharnés. Les Nord-Vietnamiens sont parvenus à deux ou trois kilomètres seulement de la base. Le 1er mai, ils avaient réussi à couper ses deux principales voies de ravitaillement : la route n° 1 et la rivière Cua Viet. Ils ont été finalement repoussés. Mais il a fallu pour cela que le *Provisionnal Corps* fasse appel à des renforts de la division Americal pour soutenir les *Marines*. Ces renforts semblent devoir rester sur place. Du même coup, le centre du dispositif américain se trouve encore une fois dégarni au profit du « front du Nord ».

La seconde offensive généralisée, que le Vietcong a déclenchée le 5 mai, sous la forme essentiellement de bombardements dirigés contre 119 objectifs du nord au sud du pays, s'est rapidement concentrée sur la capitale. En une semaine sept secteurs de la périphérie de Saigon, sur neuf, ont été succes-

[1] *Note du texte* : Il y aurait cinq de ces couloirs autour de Saigon.

[2] Le *Boeing B.52 Stratofortress* est un bombardier subsonique octoréacteur, destiné à l'origine à des missions nucléaires. À l'occasion du conflit vietnamien il est transformé pour pouvoir transporter 24,5 t. de bombes classiques.

[3] Général William Childs Westmoreland, commandant adjoint à partir de janvier 1964, puis commandant en chef à partir du 1er août 1964 et jusqu'au 10 juin 1968 du *Military Assistance Command Vietnam,* commandement militaire américain au Sud-Vietnam créé en 1962.

[4] Vo Nguyen Giap, ministre de la Défense de la République démocratique du Vietnam depuis 1946.

sivement attaqués. Les deux quartiers jusqu'ici épargnés sont celui de Gia Dinh (au nord) et celui de Tinh (à l'est) sur la rive gauche de la rivière, face au centre commercial de la ville. Toutes les attaques ont été repoussées.

Il se pourrait que dans le reste du pays le Vietcong ait réalisé encore un certain nombre de gains de population et de terrain, notamment dans le Delta. On ne peut pas encore en juger. Mais de toute façon l'important n'est plus là.

Les résultats militaires sont pour le moment tout à fait secondaires. Le succès ou l'insuccès des actions présentement menées par le Vietcong ne peut se mesurer qu'à leurs répercussions psychologiques, dans l'opinion mondiale d'une part, sur l'esprit des dirigeants alliés et des négociateurs américains d'autre part. On ne peut pas non plus en juger, ici du moins, pour le moment.

Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'encore une fois le Vietcong a fait la démonstration de sa maîtrise du terrain et de la crainte qu'il inspire à la population ; qu'il a prouvé encore une fois qu'il peut attaquer partout à son heure, même à Saigon où pourtant toutes les dispositions avaient été prises pour contenir sa poussée aussi loin que possible de la ville ; que la bataille a de nouveau amené son cortège de bombardements d'incendies, de destructions et des flots de réfugiés dans les rues de la capitale ; mais qu'il est aussi de fait que la population de Saigon n'a pas répondu aux appels à l'insurrection qui lui ont été lancés par tracts ou sur les ondes.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

294

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Première rencontre américano-vietnamienne

N. n° 175/AS[1]. *Paris, 13 mai 1968.*

Le premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis[2] a remis aujourd'hui à 16 heures à l'agent chargé du Vietnam au service CLV, la traduction en français du texte de la déclaration faite ce matin par M. Harriman[3]

[1] Cette note signée par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960, est rédigée par Charles Malo, conseiller des Affaires étrangères à la section politique (Vietnam) du service Cambodge, Laos, Vietnam à la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis mai 1966.

[2] John Gunther Dean, premier secrétaire auprès de l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 18 juillet 1965.

[3] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain depuis 1965, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968.

lors de la première rencontre entre représentants américains et nord-vietnamiens.

À titre *confidentiel*, M. Dean a donné sur cette rencontre les détails suivants :

La séance s'est déroulée dans une ambiance « correcte ».

M. Nguyen Xuân Thuy[1] a pris la parole le premier. Il a commencé par rendre hommage à la France et par exprimer ses remerciements au gouvernement français. Puis il a exposé la position bien connue de son pays. Sa déclaration, lue en vietnamien, a été traduite, par les soins de la délégation nord-vietnamienne, en français. Au cours des contacts préliminaires les paroles du colonel Ha Van Lau[2] étaient traduites en anglais et non en français.

M. Harriman a commencé lui aussi par adresser des remerciements au gouvernement français. Il n'avait pas prévu de le faire à ce moment-là et il a dû improviser. Le texte de sa déclaration devra donc être modifié avant d'être communiqué aux journalistes. Un court « chapeau » sera ajouté.

Après lecture et traduction de la déclaration américaine le représentant nord-vietnamien a fait remarquer que celle-ci « n'apportait rien de nouveau ». M. Harriman a répondu que la déclaration nord-vietnamienne elle non plus n'apportait rien de nouveau » ; puis il a invité M. Nguyen Xuân Thuy à étudier néanmoins « à la loupe » le texte de la déclaration américaine.

Les deux représentants sont convenus ensuite de se réunir à nouveau mercredi 15 mai à 10 h. 30.

Une fois la séance levée, M. Harriman a rappelé à M. Nguyen Xuân Thuy qu'il l'avait rencontré lors de la conférence de Genève sur le Laos. Il a ajouté que les accords de Genève sur le Laos de 1962 étaient « un pas dans la bonne direction ». M. Nguyen Xuân Thuy n'a pas répondu sur ce dernier point. Il a simplement dit qu'il se souvenait effectivement d'avoir rencontré M. Harriman à Genève. Ce dernier a alors présenté M. C. Vance[3] en faisant remarquer qu'il était son *alter ego*. M. Nguyen Xuân Thuy a acquiescé. Les deux représentants se sont alors séparés.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

[1] Nguyen Xuân Thuy, président de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos, ministre des Affaires étrangères du Nord-Vietnam de 1963 à 1965, nommé ministre sans portefeuille le 15 avril 1968, président de la délégation nord-vietnamienne aux pourparlers de paix sur le Vietnam de Paris en mai 1968.

[2] Colonel Ha Van Lâu, ambassadeur, chef de la mission de liaison de l'État-major de l'armée nord-vietnamienne auprès de la commission internationale de contrôle, deuxième adjoint de la délégation nord-vietnamienne aux pourparlers de Paris.

[3] Cyrus Robert Vance, secrétaire aux armées de 1962 à 1963, secrétaire adjoint à la défense de 1963 à 1967, nommé membre de la délégation américaine aux pourparlers de Paris.

295

COMPTE RENDU

Entretien en tête-à-tête du général de Gaulle et de M. Ceausescu le mardi 14 mai 1968

C.R.
Secret.

M. Ceausescu. Je voudrais exprimer ma satisfaction, dire combien nous sommes heureux de votre visite en Roumanie. Je voudrais également, si vous êtes d'accord avec moi, que nos entretiens soient sincères et très ouverts. À présent, selon l'habitude roumaine, j'aimerais vous donner la parole puisque vous êtes notre hôte, M. le Président.

Le général de Gaulle. Je suis très touché, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, par la réception qu'on m'a réservée dans votre pays. J'ai dit mon impression et je veux vous dire encore une fois merci.

Nous parlerons donc franchement de tous les sujets qui nous intéressent, je vous dirai où nous en sommes et ce que nous poursuivons. Tout d'abord, nous avons renoncé aux conquêtes, et puis nous avons renoncé aux anciennes colonies. En effet, nous n'en voulons plus, des anciennes colonies, et puis nous avons également changé d'état d'esprit envers ces pays. Nous ne voyons plus en eux des sujets, nous les considérons maintenant comme des éléments aptes à se développer, en d'autres termes nous voulons les aider. Ce faisant, nous aidons en même temps nos intérêts, c'est certain. Ces pays n'ont pas oublié la France, l'Algérie elle-même ne l'a pas oubliée. Quant aux pays en voie de développement qui n'ont jamais été français, nous nous efforçons d'entretenir avec eux aussi des relations étroites.

Il en va ainsi des pays d'Amérique Latine, par exemple, ainsi que de certains pays asiatiques : l'Inde, le Pakistan, le Vietnam, le Laos, le Cambodge. En réalité tous ces pays qui veulent être aidés, inclusivement d'ailleurs les pays arabes, qui eux, ont l'habitude de la France, bénéficient de notre aide.

Pour ce qui est des États-Unis d'Amérique, nous avons toujours eu des rapports avec eux. Il ne faut pas oublier que nous les avons aidés à s'affranchir des Anglais au 18e siècle. Nous n'avons jamais été en guerre contre eux, nous n'avons jamais tiré un coup de canon contre eux, bien que nous ayons souvent été amenés à diriger nos canons contre d'autres peuples. Le fait est qu'il y a entre nous l'habitude d'une amitié. Cela est dû aux circonstances, au fait aussi que pendant longtemps les États-Unis n'ont pas été une puissance impérialiste. Nous n'avions donc pas de raison de leur en vouloir. Il est vrai que nous n'avons pas approuvé l'occupation de Cuba par exemple, ou celle des Philippines prises aux Espagnols, mais ceci n'a pas eu de conséquence, en ce qui concerne nos liens d'amitié. En effet, dans les deux guerres mondiales les États-Unis sont entrés en action, tard il est

vrai, néanmoins à nos côtés. Tout cela explique qu'il y ait entre nous une forte tradition d'amitié.

Cependant, après la Deuxième Guerre mondiale, que les États-Unis ont menée un peu en Europe, mais surtout en Asie, leur puissance s'est accrue et avec cette puissance croissante ils sont devenus impérialistes. À cela s'ajoute un certain messianisme américain : ils sont persuadés que leur puissance s'allie à la vérité. Ils croient que le bien est de leur côté et que le mal est leur adversaire. Et c'est sur cette attitude-là que nous ne les approuvons pas. Or, c'est un fait qu'après la dernière guerre, avec le Plan Marshall[1], avec l'Organisation Atlantique[2], les Américains ont, en quelque sorte, pris la conduite des affaires. À cela s'ajoute la puissance du dollar devenue monnaie mondiale. De cela, la France n'en veut pas. Sans compter que les Américains ont voulu prendre notre place en Indochine et qu'ils veulent supplanter d'autres influences en Asie et en Amérique Latine. En fait, l'Amérique domine par son argent et par son économie. Elle est une puissance énorme. Mais les Américains se font des illusions, ils font aussi des erreurs, ils n'ont pas l'habitude de faire la guerre, d'être envahis, d'être bombardés, comme nous l'avons en Europe, et c'est pourquoi ils ne se gênent pas, ils croient que les choses vont d'elles-mêmes. Or, voilà que les peuples refusent de se soumettre. La France l'a montré, le Vietnam le prouve également.

En Europe nous avons souvent été en guerre avec l'Allemagne ou avec l'Angleterre. Ce fut toujours l'une ou l'autre, et cela parce que ces trois pays ont toujours été des rivaux : la France, l'Allemagne et l'Angleterre. Avec les Anglais, nous avons été rivaux sur les mers. Avec l'Allemagne, nous avons eu des rivalités sur le continent. Nos guerres ont toujours été du fait de l'Angleterre ou de l'Allemagne. Parfois l'Allemagne était alliée à l'Espagne, comme du temps de Charles-Quint, parfois à l'Italie, comme à l'époque de Mussolini, mais cela est accessoire.

Envers la Russie nous avons toujours de bons sentiments, nous sommes ses amis naturels. La Russie, il est vrai, nous a joué quelques mauvais tours. Nous aussi d'ailleurs, avec Napoléon Ier et aussi du fait de la politique de Napoléon III. Mais la Russie nous a joué, elle, un très mauvais tour en 1917

[1] Le plan Marshall, du nom du secrétaire d'État américain, le général George Marshall, est lancé le 5 juin 1947 afin d'aider la reconstruction de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale, d'endiguer le communisme et de permettre à l'économie américaine de maintenir sa prospérité. Il est accepté par seize pays européens et rejeté par l'URSS et les pays d'Europe de l'Est. La gestion de ce plan oblige les États à se regrouper dans l'OECE (Organisation européenne de coopération économique), créée le 16 avril 1948 pour répartir l'aide et concrétiser la coopération.

[2] Le Traité de l'Atlantique Nord ou OTAN ou NATO (*North Atlantic Treaty Organization*), alliance militaire défensive, est signé le 4 avril 1949 à Washington et ratifié par les États-Unis, le Canada, la Belgique, le Danemark, la France, les Pays-Bas, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni et le Portugal. L'OTAN comporte une structure civile, le Conseil Atlantique, organe suprême de l'Alliance au sein duquel les États ont les mêmes droits et des organes militaires intégrés avec à leur tête le Comité militaire, créé en octobre 1949 et placé sous l'autorité politique du Conseil. Le retrait de la France de l'Organisation militaire intégrée de l'OTAN est rendu public le 21 février 1966.

en nous abandonnant[1], puis en 1940 lorsqu'elle a signé avec Hitler le Pacte de non-agression[2]. Il est vrai qu'ensuite elle a lutté contre l'Allemagne, qu'elle s'est bien défendue et qu'elle a gagné. Ainsi, malgré son régime qui n'est pas le nôtre, nous n'avons pas de sentiments hostiles envers la Russie. Nous avons de bons rapports avec elle, et rien ne nous divise ni en Europe, ni en Orient, ni en Asie.

Ceci dit, malgré ces bons sentiments, nous savons que la Russie est une grande puissance et qu'elle est en train d'accroître sa puissance, et si nous la considérons pacifique aujourd'hui, nous ne savons pas si elle le sera toujours. En conséquence, tout en gardant de bons rapports avec elle, nous veillons à ce que sa puissance n'augmente pas outre-mesure.

En disant cela, nous pensons surtout aux pays dits « satellites » et nous pensons surtout à l'état de choses qui a succédé à la Deuxième Guerre mondiale, lorsque la Russie a soutenu la venue au pouvoir de régimes et d'hommes de son choix. Or, si ces États étaient annexés, il n'y aurait plus d'équilibre possible en Europe. Ceci concerne la Pologne, la Roumanie, votre pays qui est voisin de la Russie, la Bulgarie, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Finlande et jusqu'à dernièrement l'Albanie. Tous ces pays qui sont presque tous ses voisins – la Grèce dans une certaine mesure fut elle aussi concernée, mais il y a eu là un partage d'influence – ; tous ces pays ont subi l'influence de la Russie qui s'y est imposée. Lorsque j'ai vu Staline pendant la guerre, en 1944[3], il m'a dit que la France devait reconnaître le régime en Pologne, régime composé d'hommes choisis par lui. J'ai refusé et la France n'a reconnu le régime polonais que le jour où tous les autres pays occidentaux l'avaient reconnu[4].

Nous croyons donc qu'une dépendance trop longue ou même définitive compromettrait l'équilibre en Europe. Dans une telle situation, l'Occident devrait nécessairement s'arranger avec les États-Unis d'Amérique, en d'autres termes il y aurait deux blocs. Cela signifie que pour assurer la paix en Europe, c'est vous, c'est la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie qui pouvez jouer un rôle capital. J'ai dit qu'il me paraissait normal que vous ayez de bons rapports avec l'Union soviétique, mais il ne faudrait pas qu'elle développe son emprise sur l'Europe de l'Est, car cela aurait pour conséquence une augmentation de l'influence des États-Unis. Ce serait l'Amérique qui s'occuperait à ce moment-là de l'Europe occidentale, ce qui est déjà fait dans une certaine mesure. Or, à cela la France, l'Allemagne et l'Angleterre ne trouveraient pas leur compte, l'Italie d'ailleurs non plus.

[1] Allusion au traité de Brest-Litovsk signé le 3 mars 1918 entre les gouvernements des empires centraux, menés par l'empire allemand, et la république bolchevique issue de la révolution d'octobre en Russie.

[2] Allusion au pacte de non-agression germano-soviétique signé le 23 août 1939.

[3] Le général de Gaulle se rend à Moscou du 2 au 10 décembre 1944. Le 10 décembre, en présence de Staline et de De Gaulle, Molotov et Bidault signent le traité franco-soviétique. Ce traité scelle l'alliance des deux pays contre l'Allemagne et évoque une assistance mutuelle.

[4] Le 5 juillet 1945. Roger Garreau est nommé ambassadeur de France à Varsovie le 25 juillet 1945 et remet ses lettres de créance au président Bierut le 3 août.

Il faudrait éviter que la puissance des États-Unis et celle de la Russie se développent démesurément, sans quoi ce serait la fin de l'indépendance des États.

Parmi les pays d'Europe centrale et orientale, nous nous intéressons à la Roumanie. Cela à cause des sentiments que vous savez et aussi parce que vous avez su reprendre, non sans mérite, votre liberté d'action dans les domaines économique et politique. Il est fort heureux que la Roumanie ait pu le faire. On pourrait en dire autant de la Yougoslavie, mais le fait est que nous avons moins de penchant pour la Yougoslavie. Nous en dirions autant de la Pologne, si la Pologne n'était aux prises avec une situation spéciale due à son voisinage avec l'Allemagne.

Voilà donc où nous en sommes et ce que nous pensons.

M. Ceausescu. Je commencerai par répondre aux dernières questions que vous avez soulevées, M. le Président, mais auparavant je voudrais dire que j'apprécie la sincérité avec laquelle vous avez parlé de la situation internationale.

En ce qui concerne la position de la Roumanie, elle doit bien être comprise par rapport à sa position géographique et à son régime, qui la placent dans le cadre des pays qui édifient des systèmes nouveaux. Il est vrai que la Roumanie est un pays qui a conquis son indépendance tardivement[1] et qui a réussi à se constituer en « Grande Roumanie »[2] après la Deuxième Guerre mondiale seulement, avec tous les problèmes que cela comportait. Or, en raison de certaines circonstances, en raison de la politique des milieux dirigeants de l'époque et de la situation politique des années 1938-40, la Roumanie a été poussée aux côtés de l'Allemagne hitlérienne. Mais en réalité la Roumanie n'a pas été à côté de l'Allemagne, ni dans la première, ni dans la Deuxième Guerre mondiale. Au moment où les forces de l'intérieur ont pu changer la situation (et aussi à la suite de la victoire remportée par l'Union soviétique, la France et les autres pays alliés), la Roumanie est sortie de la guerre, elle s'est rangée à côté des forces alliées et a combattu de toutes ses forces contre l'Allemagne, jusqu'à la libération de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie.

À l'époque, on a apprécié le fait que la Roumanie a été le quatrième pays à apporter sa contribution à la guerre contre l'Allemagne. Il faut dire que beaucoup de choses ont changé en Roumanie. Vous avez, M. le Président, parlé de l'influence de l'Union soviétique. Il est certain que la victoire de l'URSS a joué un grand rôle, mais ce sont les forces de l'intérieur qui ont poussé la Roumanie à sortir de la situation d'état retardataire dans laquelle elle se trouvait, car vous n'ignorez pas que la Roumanie était alors parmi les pays les plus arriérés d'Europe. C'est le peuple entier qui a soutenu les réformes. Et à ce propos, j'aimerais vous citer l'exemple de l'Autriche

[1] L'indépendance de la Roumanie est reconnue au Congrès de Berlin en 1878.

[2] En 1918, la Bukovine, la Transylvanie et la Bessarabie sont rattachées à la Roumanie.

(ainsi que celui de pays comme l'Iran ou la Finlande) où la présence des troupes soviétiques n'a pas eu pour conséquence l'instauration d'un régime communiste.

Le général de Gaulle. Je n'ai jamais parlé de régimes. Il y a les circonstances, les hommes, les événements, les guerres, en fait, je suis déterministe en matière de régimes. Je pense, voyez-vous, que lorsqu'un pays garde longtemps un régime, c'est qu'il ne peut pas faire autrement. Il est vrai qu'avec les Tsars la Russie aurait sans douté été en retard. Pour la Roumanie, un régime comme le vôtre a du bon. Il est utile, mais un tel régime serait impossible en France ou en Grande-Bretagne. Il serait également impossible en Autriche, voilà pourquoi les Russes n'auraient pas pu l'imposer. Ce n'est qu'en Russie qu'un pareil régime peut exister depuis cinquante ans, mais cinquante ans ce n'est pas beaucoup dans la vie d'un peuple. En URSS et chez vous un tel régime est utile, car il fait marcher les gens et fait avancer les choses.

M. Ceausescu. Je n'avais pas non plus l'intention de parler des régimes politiques. Mais je voulais dire qu'un régime comme le nôtre n'est pas imposé de l'extérieur.

Le général de Gaulle. Sauf en Prusse !

M. Ceausescu. En ce qui concerne la Roumanie, de par sa position elle doit avoir de bons rapports avec l'Union soviétique et ses autres voisins. Il y a eu des moments difficiles, mais en général nos rapports ont été bons avec presque tous nos voisins. Il est vrai que nous avons eu quelques difficultés avec la Hongrie qui faisait partie de l'Empire des Habsbourg, et parce qu'une partie du territoire roumain se trouvait sous les Habsbourg, mais ces difficultés ont été aplanies. Être en bons termes avec l'URSS, c'est là une nécessité pour la Roumanie.

Le général de Gaulle. Évidemment !

M. Ceausescu. Nous concevons ces rapports dans le cadre d'États indépendants, qui doivent avoir le droit de se développer librement. Il doit être bien clair que pour la Roumanie, comme pour les autres États de l'Est, le développement est une question vitale. Je veux être sincère, voilà la situation.

Le général de Gaulle. Nous vous prenons comme vous êtes !

M. Ceausescu. Il existe certaines tendances avec lesquelles la Roumanie ne peut pas être d'accord. Certaines tendances qui peuvent avoir leur origine dans de bonnes intentions, par exemple le Marché commun, mais qui pour nous ne sont pas actuelles, car le développement de ce côté-ci du monde exige que chaque État se développe librement.

Le général de Gaulle. Il n'est pas sûr que la CEE soit une réelle confusion des économies. Nous gardons notre indépendance économique nous ne consentons que ce que nous voulons bien. Par exemple, nous nous opposons au pouvoir supranational. En réalité le Marché commun est une association, et non une confusion.

M. Ceausescu. Ces tendances qui voudraient transformer le COMECON[1] en pouvoir supranational se sont manifestées et elles représentent une des sources de divergence entre nous et l'URSS, mais nous espérons trouver des solutions permettant d'assurer la coopération tout en sauvegardant l'intégrité de chaque pays. La coopération est certainement nécessaire.

Le général de Gaulle. Nous vous aimons, c'est pourquoi nous nous intéressons à vous !

M. Ceausescu. Il existe des attitudes qui sont dues à des habitudes de penser qui disparaîtront. Il faut du temps pour cela et nous croyons que le temps sert à étayer sur des bases plus solides les relations entre États. Donc, en ce qui concerne l'URSS nous pensons que ces relations doivent continuer à se développer et qu'elles doivent rester à la base de notre situation. Avec les pays voisins, nos relations sont bonnes, il n'y a pas de problèmes particuliers.

Avec la Yougoslavie, nous sommes en bons termes, et les perspectives d'avenir sont positives. Dans la mesure où les intérêts de la Roumanie le dicteront, nous pensons que nos rapports avec la Yougoslavie vont se développer. Nous apprécions beaucoup ce pays, et j'ai l'intention de m'y rendre à la fin du mois[2].

Nous voulons également promouvoir de bons rapports avec tous les pays européens. Nous n'avons pas de problème litigieux, si ce n'est avec la Grèce, à cause d'une situation particulière[3].

En ce qui concerne l'Allemagne, nous avons établi des rapports avec ce pays[4]. L'Allemagne fédérale occupe la première place dans notre commerce extérieur, après l'URSS et la République Démocratique allemande. Nous avons lié des relations diplomatiques avec la RFA. Mais nous avons certaines inquiétudes, certaines craintes, dues par exemple au succès du parti néo-nazi aux récentes élections. Que l'Allemagne ne puisse plus constituer un danger pour la paix, c'est là une préoccupation pour tous les pays. Or, pour assurer la paix en Europe, paix basée sur l'indépendance nationale de tous les États, il faut trouver le moyen d'empêcher à tout jamais l'Allemagne de devenir un danger pour cette paix. Mais l'Allemagne existe, elle est une

[1] Le Comecon ou CAEM, Conseil d'assistance économique mutuelle, est une organisation d'entraide économique entre les pays du bloc de l'Est, créée par Staline en 1949. Son objectif est de parvenir à une meilleure planification et à la spécialisation des industries nationales des pays communistes. Outre l'URSS, les membres furent d'abord les pays communistes d'Europe de l'Est : Bulgarie, Tchécoslovaquie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Allemagne de l'Est et l'Albanie. La Yougoslavie a le statut de membre associé. La Mongolie devient membre en 1962.

[2] Ceausescu se rend en visite officielle en Yougoslavie du 27 mai au 1er juin 1968. Voir la dépêche de Belgrade N° 841/EU du 11 juin 1968, non publiée, intitulée : *visite de M. Ceausescu en Yougoslavie*.

[3] À la suite de la prise du pouvoir par les militaires, le 21 avril 1967, l'annonce de la condamnation à mort de Manolis Glezos a déclenché une violente campagne anti-grecque, tant en paroles qu'en actes, sans, toutefois, que le roi soit mis en cause.

[4] La Roumanie et la République fédérale d'Allemagne annoncent, le 31 janvier 1967, l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays. Se reporter au télégramme de Bonn n° 570 du 31 janvier 1967.

réalité, il faut donc trouver une voie qui permette aux deux États allemands de participer au règlement du problème allemand. Pour régler également certains problèmes en République fédérale, il faudrait que cette dernière se décide à avoir des rapports avec la RDA. Sinon, il y aura un état de tension en Europe et un climat dans lequel il sera difficile d'assurer l'essor des pays européens.

Le général de Gaulle. Nous avons encouragé et encourageons la République fédérale à lier des rapports avec la Roumanie, la Tchécoslovaquie, peut-être un jour avec la Pologne (je l'ai dit aux Polonais). En ce qui concerne la RDA, en France, nous ne sommes pas particulièrement pressés de voir la réunification de l'Allemagne. D'autre part, tant qu'il n'y a pas de réunification en Allemagne, sous une certaine forme, il n'y aura pas de tranquillité en Europe. Car il y a deux Allemagnes, mais il n'y a qu'un peuple allemand ; il faut donc que les deux Allemagnes coopèrent. Nous sommes, de notre côté, fermes et fixes sur les frontières de l'Allemagne, surtout la frontière avec la Pologne. Nous considérons que ce sont des frontières définitives, et nous considérons également que l'Allemagne ne doit pas avoir accès à l'armement atomique. C'est là une condition essentielle de tout règlement de la sécurité en Europe.

M. Ceausescu. Je suis d'accord avec vous, la réunification n'est pas pressée. Mais il, faut trouver une solution. Il est vrai qu'aussi longtemps que ce problème n'est pas résolu, cette situation sera une source de troubles en Europe. Quelle peut être notre contribution à la résolution de ce problème ? Nous pensons qu'il faut que la situation devienne normale, que certains pays occidentaux devraient reconnaître la RDA. Cela aiderait d'ailleurs à la coopération entre les deux Allemagnes. Je l'ai dit à M. Brandt et il était d'accord sur ce point. C'est pourquoi, tout en reconnaissant les frontières établies, il faut aider les deux Allemagnes à coopérer à long terme. Nous pouvons aider dans ce sens. La France, de son côté, pourrait faire plus dans cette direction. Justement parce que vous, M. le Président, avez mis en œuvre une politique de coopération entre les pays européens, en vue d'une unité qui devrait se réaliser un jour, je pense qu'un pas dans cette direction serait l'établissement de relations avec les deux États allemands. C'est de cette considération que nous partons pour envisager une solution qui pourrait améliorer la situation en Europe. Nous apprécions particulièrement nos relations avec la France. Laissant de côté le passé historique, nous considérons que nos relations sont à l'heure actuelle une des bases de la coopération en Europe. Vous avez dit vous-même que l'URSS était un « pilier » de l'Europe. C'est vrai, mais la France, elle aussi, est un pilier d'une Europe basée sur l'indépendance des États.

Le général de Gaulle. J'ajouterai un mot. Je m'efforce de diriger la politique de la France. La nécessité qui domine tout pour nous, c'est la paix. Nous avons été si démolis matériellement et moralement depuis cent cinquante ans, que rien n'est plus important pour nous que la paix, pour pouvoir refaire notre substance et notre puissance. Quand vous penserez à la France, pensez à la paix. D'où notre opposition aux blocs et à tout ce

qui empêche la liberté des nations en Europe de l'Ouest comme en Europe de l'Est.

M. Ceausescu. C'est ainsi que j'ai compris et que je conçois la politique de la France. Nous aussi, nous considérons que les blocs constituent une entrave au développement et à la paix en Europe, et c'est pourquoi nous nous prononçons contre les blocs. Nous pensons également que lorsque les relations en Europe deviendront normales, cela aura pour effet de liquider les blocs. Notre politique est une politique de paix et de coopération avec tous les pays. Nous voulons trouver des voies pour liquider les blocs et pour le développement des États.

Je suis d'accord avec ce que vous avez dit, M. le Président, au sujet des États-Unis, à savoir qu'ils pratiquent une politique de domination et qu'il est nécessaire d'agir afin que cette politique ne puisse nuire à l'humanité. C'est en encourageant l'indépendance et le rôle des États que l'on peut espérer y parvenir. Il est nécessaire, en outre, d'élargir les rapports avec tous les pays en voie de développement. La Roumanie entretient de bons rapports avec les pays d'Asie, d'Amérique Latine, et avec tous les pays arabes, malgré le fait que pendant les récents événements la Roumanie ait adopté une attitude différente. Nous pensons que les États arabes ont des perspectives de développement à l'avenir et qu'il faut les aider à progresser du point de vue économique et social, et cela non en les subjuguant mais en leur accordant une aide.

Le général de Gaulle. Je suis heureux que nous ayons pu avoir un échange de vues aussi franc. On n'a pas appris grand chose sur ce que chacun pense, mais nous avons pu préciser nos idées et un tel exercice est toujours utile. Je me félicite donc de cet entretien. Il reste les problèmes de coopération économique et sans doute un petit progrès à réaliser dans la concertation de nos vues politiques.

M. Ceausescu. Je suis très satisfait de cet entretien.

(Europe, EU, Roumanie, Relations avec la France, 29-24-1, 1968)

296

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2729 à 2739[1]. *Washington, 15 mai 1968.*

(*Reçu* : le 16, 01 h. 30).

La réunion de Moscou du 8 mai[2] pensent nos interlocuteurs du Département d'État, aurait été largement due à l'initiative d'Ulbricht qui aurait escompté l'adoption de représailles contre la Tchécoslovaquie. Selon leurs analyses, aucune unanimité ne se serait dégagée : Ulbricht était sans doute partisan d'une action de force à laquelle Gomulka ne se serait pas rallié, cependant que Kadar aurait refusé d'envisager l'application de toute mesure de rétorsion.

Les récents mouvements de troupes soviétiques en Pologne du Sud, assortis d'une publicité calculée, sont tenus pour un avertissement destiné moins à Dubček lui-même qu'à l'aile la plus libérale de l'équipe tchécoslovaque. L'affirmation de M. Dubček selon laquelle il s'agissait de manœuvres normales dont il aurait été prévenu ne fait pas illusion[3]. Les Soviétiques, d'ailleurs, se sont bornés à reproduire sa déclaration sans reprendre à leur compte cette mise au point. Il s'agit, pense-t-on, d'une parade habile du premier secrétaire tchécoslovaque et d'une démonstration de sang-froid. M. Dubček aurait surtout cherché à rassurer l'opinion intérieure, conscient de la nécessité vitale pour le pays de préserver le calme.

Soumis, d'une part, aux pressions grandissantes de Moscou et aux attaques polonaises et est-allemandes, d'autre part aux exigences des éléments radicaux, Dubček, pense-t-on, se trouve dans une situation d'équilibre dangereusement instable.

Aussi des appuis comme celui que Longo[4] vient de lui apporter en soulignant à Prague les sympathies du PC italien pour l'évolution tchèque, celui

[1] Ce télégramme est sous-titré : *Tchécoslovaquie*.

[2] Il s'agit de la réunion des chefs des partis de cinq pays communistes d'Europe de l'Est : Gomulka (Pologne), Jivkov (Bulgarie), Kadar (Hongrie) et Ulbricht (RDA). Sont absents : Dubcek (Tchécoslovaquie), qui n'a pas été invité, Ceaucescu (Roumanie), et Tito (Yougoslavie), trois jours après la visite de Dubcek à Moscou. Les discussions ont principalement porté sur la démocratisation tchécoslovaque. Les participants ont échangé des informations sur la situation dans leurs pays respectifs et ont exprimé la volonté de développer, à l'avenir, des relations amicales et de coopération fondées sur les principes du marxisme-léninisme.

[3] Sur ce sujet, et sur la situation actuelle de l'armée tchécoslovaque, se référer au télégramme de Prague, n°s 1116 à 1122 du 10 mai 1968, non publié. Le 24 avril, le maréchal soviétique I. Yakoubovski, commandant en chef des Forces du Pacte de Varsovie, arrive à Prague. Il est reçu par le président de la République, L. Svoboda, en présence du ministre de la Défense nationale tchécoslovaque, le général ingénieur Dzur. La question du stationnement des forces du Pacte de Varsovie en territoire tchèque a été discutée, ce à quoi s'est refusé le ministre tchécoslovaque.

[4] Luigi Longo, homme politique italien, un des membres fondateurs du parti communiste italien en 1921, secrétaire adjoint du parti, de 1945 à 1964, puis secrétaire général à compter de 1964, se rend à Prague les 5 et 6 mai 1968. Il est reçu par MM. Dubcek (premier secrétaire du

de la Yougoslavie[1], ou celui plus discret de Kadar, lui sont particulièrement précieux dans son épreuve de résistance à l'intimidation soviétique.

Le Département d'État ne dispose d'aucune information précise sur le rôle de médiateur que, selon diverses sources de presse, Kadar devrait jouer à Prague[2]. Il a, en revanche, appris que lors de sa récente visite à Moscou[3], Tito avait été pressé de renouveler auprès de M. Dubček l'intervention qu'en 1964, il avait faite, à la demande des Russes auprès de Gheorghiu-Dej[4]. Tito s'y était refusé : l'évolution de la Tchécoslovaquie avait, en effet, avec celle de la Yougoslavie, des similitudes qui n'existaient pas dans le cas roumain et Tito avait ressenti les réserves et les critiques russes à l'égard de Prague comme s'adressant aussi à son pays.

Sans se dissimuler les difficultés qu'éprouvera M. Dubček pour relancer l'économie tchécoslovaque, nos interlocuteurs ne considèrent pas que Moscou puisse raisonnablement chercher à en tirer avantage pour provoquer une crise politique et tenter de ramener Prague dans une voie plus confortable. Ils pensent, en effet, qu'exploiter dans ce sens une tension économique présenterait de trop grands risques d'explosion. Le pays pourrait échapper à tout contrôle. Dubček, selon eux, est sans doute le seul actuellement capable de concilier les tendances intérieures et les impératifs extérieurs comme il est apparu que Kadar, avait su le faire, dans des circonstances évidemment différentes après 1956[5].

Nos interlocuteurs comprennent qu'il est malaisé pour Moscou d'accorder à Prague, dans l'état des rapports actuels un prêt en devises[6] alors qu'une

comité central du parti communiste tchèque), Lenart (ancien Premier ministre, secrétaire du comité central du PCT), Cernik (Président du Conseil) et Smrkovsky (Président de l'Assemblée nationale, membre du *praesidium* du comité central du PCT). Le secrétaire général du PCI déclare que les communistes italiens approuvent les orientations fondamentales prises par le parti communiste et le gouvernement de Prague.

[1] L'appui de Belgrade à Dubcek a été confirmé dans diverses déclarations officielles : interview de M. Nikezic du 17 avril, exposé de M. Ribicic, membre du Conseil exécutif du comité central, ainsi que le télégramme du président Tito au chef de l'État tchécoslovaque et au Premier secrétaire du parti, à l'occasion de l'anniversaire de la libération de 1945. Se référer à la dépêche de Belgrade n° 690/EU du 10 mai 1968, non publiée.

[2] Cette éventualité est évoquée dans le télégramme de Moscou n°s 1844 à 1846 du 13 mai 1968, non reproduit.

[3] Le 29 avril, le maréchal Tito, venant d'Oulan Bator, s'arrête à Moscou. Les conversations avec les dirigeants soviétiques ont porté sur les relations bilatérales, les problèmes internationaux et ceux du mouvement communiste et ouvrier international. Les Soviétiques sont inquiets de l'évolution de la Tchécoslovaquie, dont ils rendent l'exemple yougoslave responsable, et de ses répercussions, en particulier en République démocratique allemande. Se reporter aux télégrammes de Belgrade n°s 664 à 667 et 689 à 695 des 30 avril et 4 mai 1968, non repris.

[4] Gheorghe Gheorghiu-Dej (1901-1965), homme politique roumain, secrétaire général du parti communiste de 1944 à 1965, Premier ministre de 1952 à 1955 puis président du Conseil d'État de 1961 à 1965.

[5] Allusion à la révolte hongroise d'octobre-novembre 1956. Se reporter à *D.D.F.*, 1956-III, rubrique de la Table méthodique : Hongrie.

[6] Des rumeurs ont circulé au sujet de la négociation par le gouvernement tchécoslovaque d'un emprunt en devises convertibles auprès du gouvernement soviétique. Le montant varie de 300 à 500 millions de dollars. Se reporter à la dépêche de Moscou n° 1112/EU du 13 juin, non publiée, intitulée : *d'une aide éventuelle en devises de l'URSS à la Tchécoslovaquie*.

telle assistance n'a jamais été octroyée à un membre du *Comecon*. Mais il doit leur être également malaisé de refuser une aide dont la Tchécoslovaquie a un besoin urgent et que M. Dubček sollicite, en premier lieu, de l'URSS. Ils se demandent si l'affaire n'est pas actuellement examinée à la réunion du *Comecon* qui s'est ouverte hier à Moscou[1]. Un moyen pour l'URSS de ne pas paraître repousser la requête tchécoslovaque pourrait être de suggérer que l'aide nécessaire à Prague soit supportée par tous les pays membres.

Quoi qu'il en soit, on estime ici que M. Dubček a décidé d'explorer, à l'Est, les possibilités d'assistance financière avec l'intention de marquer sa confiance en la solidarité socialiste. On se demande si Prague, qui répète son intention de parvenir à une convertibilité de la couronne, ne s'est pas déjà livrée à des sondages auprès de diverses capitales occidentales dont elle pourrait escompter un soutien financier. Une émission de Radio-Prague diffusée hier, et au sujet de laquelle on vient d'interroger l'un de mes collaborateurs, aurait indiqué, en se référant au correspondant CTK à Paris, que le gouvernement français était disposé à accorder un prêt à la Tchécoslovaquie. La France tenait toutefois, ajoutait-on, à s'assurer que l'URSS ne considérerait pas un tel geste comme une ingérence dans les affaires tchécoslovaques.

(Europe, EU, Tchécoslovaquie, Politique intérieure, 34-3-1, 1968)

297

M. Mermoux, Conseiller financier pour le Proche et le Moyen-Orient,
à M. Debré, Ministre de l'Économie et des Finances.

D. n° 185[2]. *Beyrouth, 15 mai 1968.*
Communiqué aux Affaires étrangères.

Afghanistan – Conversations économiques et financières.

À l'occasion de la visite en Afghanistan du Premier ministre, M. Pompidou[3], des conversations économiques et financières ont eu lieu avec le gouvernement afghan.

Le 7 mai, au cours d'une réunion consacrée à un tour d'horizon général des relations entre les deux pays, le Premier ministre afghan a abordé la question des problèmes économiques entre les deux pays par un bref exposé

[1] COMECON ou CAEM ou Conseil d'assistance économique mutuelle est une organisation d'entraide économique entre différents pays du bloc communiste Il a été créé par Staline en 1949. La 34e session du comité exécutif du COMECON se tient à Moscou du 14 au 16 mai.

[2] Cette dépêche est signée par René Mermoux, conseiller financier pour le Proche et le Moyen-Orient en résidence à Beyrouth.

[3] Georges Pompidou, Premier ministre depuis 1962, se rend en visite officielle en Afghanistan du 7 au 11 mai 1968.

sur les réalisations du IIe plan[1] quinquennal de développement économique, sur les grandes lignes du IIIe plan et sur les difficultés et les besoins de financement extérieur importants entraînés par sa mise en œuvre. Il a indiqué notamment qu'il espérait vivement que la France serait en mesure d'apporter à l'économie afghane une aide importante, près avoir souligné le caractère très favorable de l'aide apportée jusqu'à présent à son pays par les États-Unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les pays de l'Est.

Il a exprimé le souhait que des conversations plus approfondies puissent avoir lieu sur l'aide financière de notre pays au cours du séjour à Kaboul du Premier ministre français.

En réponse, M. Pompidou a insisté sur son désir personnel que les conversations économiques et financières en cours entre les deux pays depuis un certain temps déjà prennent un nouvel élan et aboutissent à un résultat favorable. Il a affirmé la volonté du gouvernement français d'apporter à l'Afghanistan une aide efficace, après avoir regretté la modestie de la coopération entre les deux pays jusqu'à présent dans le domaine économique, qui a cependant révélé sa valeur dans les secteurs de l'agriculture et de la petite industrie.

Sur le plan des crédits financiers, le Premier ministre français a indiqué le désir du Président de la République que la France apporte à l'Afghanistan une aide importante et d'une utilisation simple. Il a souligné la nécessité que les conversations qui auront lieu ultérieurement débouchent sur des solutions pratiques et réalistes, afin que les entreprises françaises puissent le plus tôt possible concourir au développement économique de l'Afghanistan.

Le 8 mai, une réunion de travail a eu lieu, présidée du côté français par M. Bettencourt[2], secrétaire d'État aux Affaires étrangères, et du côté afghan par M. Yaftali[3], vice-Premier ministre chargé des questions économiques.

Après avoir rappelé les objectifs du IIIe plan, M. Yaftali a mis l'accent sur le fait que pour la mise en œuvre de celui-ci, la Banque Agricole et la Banque de Développement[4] (qui sera créée dans environ six mois) joueraient un rôle essentiel. Il a insisté pour qu'une partie des crédits à accorder par la France soit mise à la disposition de ces deux organismes de financement, étant entendu que les projets imputés sur ces crédits feraient l'objet d'une approbation préalable par les autorités françaises. (Il y a lieu de rappeler

[1] Le 2e plan quinquennal afghan 1962-1966 porte plus particulièrement sur les travaux d'infrastructure, les voies de communications, l'accroissement du potentiel énergétique (centrales hydro-électriques).

[2] André Bettencourt est secrétaire d'État aux Affaires étrangères dans le cabinet formé par Georges Pompidou en avril 1967.

[3] Abdullah Yaftali est vice Premier ministre chargé des questions économiques depuis le 1er novembre 1967.

[4] Le projet de banque afghane de développement est étudié depuis 1967 avec l'aide de la *Chase Manhattan Bank*. Ce ne sera que le 6 février 1971 que l'Assemblée nationale afghane adoptera un projet de loi créant la banque de développement industriel.

que la demande de mise à la disposition de crédits au profit de la Banque de Développement avait été abandonnée par les Afghans au stade antérieur de la négociation et que ceux-ci n'avaient pas auparavant demandé l'octroi de crédits non affectés à la Banque Agricole).

M. Yaftali a précisé par ailleurs que les autorités afghanes n'étaient plus intéressées, à l'heure actuelle, par la réalisation par la France, par imputation sur les moyens financiers du futur protocole, des lignes de transport et de distribution d'électricité[1] (25 millions de francs) pour lesquelles elles avaient demandé précédemment de consentir un effort particulier de financement. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères avait cependant indiqué, auparavant, que l'on serait prêt, du côté français pour faciliter le financement de cet important projet, à augmenter de 2,5 millions de francs le montant du prêt gouvernemental[2].

À la demande formulée par M. Bettencourt qu'une liste concrète de projets susceptibles de bénéficier des crédits français nous soit soumise, nos interlocuteurs afghans n'ont été en mesure que de nous indiquer un projet déjà conclu (usine textile de Mazar I Sharif, 26 millions de francs), de formuler une demande de mise de crédits à la disposition de deux banques afghanes, de rejeter nos propositions de financement pour les projets d'électrification qu'ils avaient mis précédemment au premier rang de leurs priorités, et d'insister de nouveau pour que la France participe au financement de projets de développement de régions agricoles.

En ce qui concerne les modalités du prêt gouvernemental, M. Yaftali a insisté sur le caractère très favorable des concours reçus des autres pays étrangers. Il a réitéré les demandes formulées à un stade antérieur de la négociation d'augmentation substantielle de la part du prêt gouvernemental dans l'ensemble du crédit (plus de 50 %), d'abaissement du taux d'intérêt, d'augmentation de la durée de remboursement, et de possibilité d'utilisation indépendante du prêt gouvernemental et des crédits fournisseurs[3].

M. Bettencourt a indiqué que nos procédures d'aides en vigueur pour les pays n'appartenant pas à la zone franc ne permettaient pas d'améliorer sensiblement les propositions faites du côté français. Comme indiqué plus haut, il a laissé entendre qu'une augmentation légère du prêt gouvernemental pourrait cependant être octroyée, si une liste de projets concrets était remise par la partie afghane. Il a indiqué enfin que les autorités françaises allaient étudier la possibilité de mise au point de procédures d'aide mieux adaptées aux besoins de l'Afghanistan[4].

[1] Les projets sont : la liaison de transport d'énergie Gulbahar-Kaboul avec des lignes, postes, réseaux de distribution d'électricité associés de 15KV ; le réseau électrique du quartier Khairkhana de Kaboul ; l'alimentation du réseau électrique de distribution de Ghazni et Katawaz.

[2] Une note manuscrite précise : « C'est-à-dire de 15 à 20 ».

[3] En marge de ce paragraphe une note marginale manuscrite indique : « autrement dit choses difficiles à accepter ».

[4] La phrase est soulignée à la main dans le texte avec la mention « qui va les étudier ? ».

M. Yaftali ayant exprimé le désir que les conversations économiques et financières puissent reprendre et être menées à leur terme aussitôt que possible, M. Bettencourt a réaffirmé le vif désir du gouvernement français de parvenir à une solution satisfaisante dans le meilleur délai[1].

(Direction des Affaires économiques et financières, Accords bilatéraux, Afghanistan, DE-50-6)

298

NOTE

Echange de vues franco-soviétiques à Paris sur le projet de conférence européenne sur la sécurité et la coopération en Europe

N. *Paris, 15 mai 1968.*
Secret.

Un échange de vues consacré au projet de conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a eu lieu le 8 mai, au Département, avec des membres de l'ambassade de l'URSS. On en trouvera ci-après le compte rendu.

M. de Beaumarchais évoque l'entretien que M. Zorine a eu avec le Ministre sur le même sujet, le 23 avril, et suggère que les échanges de vues se déroulent de la manière suivante : après que les deux parties se soient posé les questions qu'elles jugeront utiles sur leurs conceptions mutuelles, on établirait une liste des problèmes à résoudre et l'on examinerait, après réflexion, s'il existe des possibilités d'accord sur certains points.

Le directeur politique demande des précisions sur la façon de voir de l'URSS en ce qui concerne la phase préparatoire d'une conférence (contacts bilatéraux ou réunion générale), sur le lien à maintenir entre la sécurité européenne et le problème allemand, sur les questions de participation (RDA et États-Unis), sur la position des alliés de l'URSS au sujet de la participation des États-Unis.

M. Oberemko[2] répond que les modalités de la phase préparatoire constituent l'un des points que la France et l'URSS devraient examiner ensemble. La déclaration de Bucarest a prévu diverses possibilités à cet égard. Les

[1] À la suite de cette dépêche on lit, toujours de la même main, la note suivante : « Depuis lors, 1) les événements de mai et leurs conséquences n'ont pas permis de reprendre l'étude de la question qui est au point mort, la direction du Trésor estimant que devant les positions afghanes il y a peu de chances de parvenir forcément à un accord. 2) Les Afghans ne nous ont transmis aucune liste nouvelle de projets. 3) Un élément nouveau : les Allemands ne seraient pas disposés à financer le réseau de distribution électrique. Les Afghans se montreront alors peut-être plus intéressés par nos offres ? »

[2] Oberemko, diplomate soviétique, ministre conseiller de l'ambassade d'URSS à Paris.

contacts bilatéraux, tels que contacts franco-soviétiques, marquent déjà le commencement du travail préparatoire. Il sera peut-être souhaitable que la France et l'URSS interviennent en commun ou de manière coordonnée, au moment et au niveau approprié, en faveur de la convocation d'une conférence.

M. de Beaumarchais souligne que l'on n'en est pas là. Avant d'envisager une initiative quelconque, il est indispensable de savoir ce que l'on fera et avec qui on le fera.

Pour ce qui est de la « réunification des deux États allemands », M. Oberemko estime que Français et Soviétiques pourraient réfléchir ensemble au contexte dans lequel cette éventualité se situerait. Il est prêt à écouter nos suggestions.

Quant à une invitation des États-Unis à la conférence, la question devra être tranchée par tous les pays européens participants. M. Oberemko déclare que l'URSS est disposée à s'entendre avec la France, à titre confidentiel, sur la position commune suivante : ni la France ni l'URSS ne donneraient leur accord, dans leurs contacts avec les pays tiers, à une participation des États-Unis à la préparation de la conférence ; la question d'une participation des États-Unis à la conférence elle-même serait ajournée le plus longtemps possible afin de réduire l'influence de Washington sur la préparation. Il s'agit là de la position de l'URSS. Celle de ses alliés ne sera connue qu'au terme des consultations bilatérales que Moscou a engagées avec eux.

M. de Beaumarchais indique que l'on ne peut concevoir de conférence européenne sans représentation des Allemands de l'Ouest et de l'Est. C'est pourquoi nous avons toujours pensé que la conférence devrait intervenir à un stade plus avancé de la détente, lorsque les relations entre les deux parties de l'Allemagne se seraient développées. Pour ce qui est de la participation de la RDA, la position de la France n'est pas affaire de principe. Elle obéit à des considérations politiques. L'URSS elle-même n'a d'ailleurs pas intérêt à ce que les rapports de Paris avec Bonn se détériorent. Nous souhaitons que les Soviétiques s'emploient auprès des Allemands de l'Est, comme nous le faisons nous-mêmes auprès des Allemands de l'Ouest, à favoriser l'établissement de relations pratiques, concrètes, entre les deux parties de l'Allemagne.

M. Oberemko répète que les deux États allemands, égaux en droits, devraient prendre part à une conférence européenne. En s'efforçant d'agir sur la politique de la République fédérale, la France et l'URSS contribuent à la réalisation de cet objectif. Il s'agit d'amener le gouvernement de Bonn à renoncer à ses illusions, à sa prétention de représenter l'ensemble du peuple allemand.

M. de Beaumarchais note qu'une certaine évolution se manifeste en Allemagne occidentale au sujet du problème des frontières et de celui des armements nucléaires. La question de la RDA constitue une difficulté plus durable. Force est de constater que Pankow ne marque aucun désir d'améliorer ses rapports avec Bonn.

M. Oberemko déclare que son gouvernement n'aperçoit aucun changement dans la politique de la République fédérale, qui se maintient sur un cours dangereux. Si des modifications radicales y sont apportées, l'URSS ne manquera pas de les saluer avec satisfaction. Elle attache une grande importance à la signature par les autorités fédérales du traité de non-dissémination.

M. de Beaumarchais demande si l'URSS envisage une conférence préparatoire à laquelle tous les Européens, et par hypothèse tous les Allemands, seraient représentés. Dans ce cas, le problème de la participation de l'Allemagne devrait être réglé au stade d'une réunion préparatoire.

M. Oberemko croit savoir que l'éventualité d'une conférence préparatoire n'a pas été mise en avant par M. Zorine au cours de son entretien avec le ministre. Mais l'URSS n'écarte *a priori* aucune procédure particulière.

M. de Beaumarchais demande une nouvelle fois si, pour l'URSS, les Allemands devraient être associés à la phase préparatoire.

MM. Oberemko et Doubinine répondent que l'URSS n'a pas d'objection à une participation des deux États allemands. Ils demandent à leur tour ce que nous en pensons et déclarent que la question pourrait être examinée entre Français et Soviétiques.

M. de Beaumarchais demande si l'URSS envisage, comme aboutissement de la conférence sur la sécurité, autre chose qu'une déclaration ou un traité du type prévu à Bucarest[1] et à Karlovy-Vary[2].

M. Oberemko estime qu'il s'agit là aussi d'une question à discuter ensemble.

M. de Beaumarchais évoque les initiatives préconisées dans les déclarations de Bucarest et de Karlovy-Vary : d'une part, dissolution des alliances ou de leurs organisations militaires, d'autre part, retrait des troupes étrangères, liquidation des bases étrangères, création de zones dénucléarisées, etc. ces deux groupes de mesures constituent-ils une alternative ou doivent-ils être envisagés cumulativement ?

M. Oberemko répond que les mesures énumérées dessinent un large programme qui ouvre des options de portée variable. Ce sont là des propositions des pays socialistes, soumises aux fins de discussion. M. Oberemko demande si nous avons des suggestions à faire quant au choix des mesures à étudier et à l'ordre dans lequel elles devraient l'être.

M. de Beaumarchais relève que la dissolution du Pacte de Varsovie ne changerait pas grand'chose en Europe orientale, puisque les pays de l'Est sont unis entre eux par un réseau d'accords bilatéraux d'assistance.

[1] À l'occasion d'une réunion à Bucarest du 4 au 7 juillet 1966, les secrétaires des PC et les chefs de gouvernement des pays du Pacte de Varsovie, ne sont pas parvenus à s'accorder sur le statut d'un commandement unifié, ni sur une déclaration sur le Vietnam. Ils ont publié, en revanche, une « déclaration de Bucarest » appelant à convoquer une conférence sur la sécurité européenne.

[2] Les responsables des PC des pays d'Europe orientale réunis à Karlovy Vary, à l'exception de ceux de Roumanie et de Yougoslavie, ont lancé un appel à la dissolution de l'OTAN et à l'exclusion des États-Unis de toute participation à la sécurité de l'Europe.

M. Oberemko déclare que les traités bilatéraux sont une tout autre affaire. Les États-Unis ont signé eux-mêmes plus de 40 accords bilatéraux.

M. de Beaumarchais invite ses interlocuteurs à soumettre, sous forme de projet, une liste des questions qui devraient être résolues dans la perspective d'une conférence européenne. On examinera ensuite s'il est possible de dégager une position commune sur certaines d'entre elles.

M. Oberemko fait observer que la position de l'URSS et de ses alliés a déjà été définie par la déclaration de Bucarest. Ce serait plutôt à la partie française d'indiquer les points qui ne sont pas couverts, à son avis, par cette déclaration. M. Oberemko prend note cependant de la demande de M. de Beaumarchais, tout en estimant qu'il serait préférable que Français et Soviétiques travaillent à l'élaboration de la liste en commun ou parallèlement.

M. de Beaumarchais insiste une fois de plus sur la difficulté que constitue le problème de l'Allemagne. Il est certain qu'on va le rencontrer immédiatement. La réunion d'une conférence ne suppose-t-elle pas que ce problème ait été d'abord résolu ?

M. Doubinine se demande à quoi servirait une conférence si tous les problèmes avaient reçu une solution au préalable. Il note que la RDA ne met pas de condition à sa participation, qu'elle ne prétend pas avoir un droit de représentation exclusive, etc.

M. de Beaumarchais maintient qu'il faut amener Pankow à avoir une attitude plus souple envers la République fédérale. L'URSS et la France devraient agir dans le même sens, chacune auprès de la partie de l'Allemagne qu'elle peut influencer. C'est en cela que consisterait la véritable préparation d'une conférence européenne.

M. Oberemko fait observer que, si l'on centre son attention sur les positions actuelles de la France et de l'URSS au sujet de l'Allemagne, on a l'impression – fausse – qu'il est impossible d'aller de l'avant. La sécurité européenne couvre un champ plus vaste que la seule solution allemande. L'URSS n'aperçoit pas aujourd'hui encore d'évolution en RFA, mais elle souhaite qu'une évolution se produise. Il existe de réelles possibilités de progrès en matière de sécurité européenne, si l'on part de la nécessité de transformer la politique de la République fédérale.

En conclusion, *M. de Beaumarchais* se dit prêt à avoir un autre échange de vues avec l'ambassade de l'URSS lorsque celle-ci aura établi la liste qu'il lui a demandée.

(EU / URSS, 1966-70, n° 2666)

299

NOTE

Relations économiques franco-indiennes

N./AS. *Paris, 15 mai 1968*

Le commerce franco-indien n'a pas progressé au cours des dernières années, en raison des difficultés économiques de l'Inde et de la contraction générale de ses échanges extérieurs. Cependant la place que se sont déjà assurés nos industriels dans le domaine de l'équipement, l'effort d'implantation commerciale qu'ils poursuivent et les assouplissements récents de nos conditions de crédit devraient contribuer à améliorer pour l'avenir notre position sur ce grand marché.

I. *Commerce franco-indien.*

L'Inde a été en 1967 notre quatrième client d'Asie après l'Australie, la Chine et le Japon. Cependant le volume des échanges franco-indiens représente moins de 2 % du commerce global de l'Inde. Comme il ressort du tableau ci-dessous, la balance commerciale reste largement créditrice en notre faveur.

En millions de francs

	1963	1964	1965	1966	1967
Exportations françaises	204	265	243	299	236
Importations françaises	137	154	148	173	157
Balance	+67	+111	+95	+126	+79

Soucieuse de parvenir à un meilleur équilibre des échanges, l'Inde souhaite que nous lui achetions non seulement des quantités plus importantes de matières premières mais également des produits manufacturés. À cet égard les échanges de lettres portant renouvellement de l'accord commercial franco-indien pour 1966 et 1967 ont apporté à nos partenaires des satisfactions notables[1]. En plus des facilités d'importation consenties

[1] Le protocole financier relatif aux modalités de l'aide française à l'Inde pour l'exercice 1967-1968 a été signé le 5 avril 1968, à l'issue de conversations qui ont eu lieu à Paris, au ministère des Finances, à partir du 19 mars 1968, pour un montant total de 30 millions de dollars, montant identique à celui fixé pour 1966-1967. Le protocole de la commission économique franco-indienne pour 1966 avait été signé le 7 avril 1966 à New Delhi. Il autorisait « la libération des importations des tissus de coton faits à la main et des produits faits de cette matière ; ainsi que celle des importations d'ouvrages en matière plastique et d'articles de fantaisie et d'ornementation ». Un échange de lettres en date du 28 novembre 1967 portant renouvellement annuel de l'accord commercial franco-indien a totalement libéré les tissus de coton et de soie faits à la main, les vêtements confectionnés à partir de ces tissus, les châles, écharpes et saris.

antérieurement, de nouveaux produits ont été libérés, en particulier les tissus de soie et de coton fabriqués à la main, les vêtements confectionnés à partir de ces tissus, les châles, écharpes et saris, les ouvrages en matière plastique, les articles de fantaisie ou d'ornementation. Pour les quelques produits dont l'admission en France est encore soumise à restriction, des contingents plus larges ont été accordés.

De plus les modalités d'une coopération franco-indienne dans le domaine industriel et technique ont été précisées. Elles prévoient notre participation à l'effort d'exportation indien vers la France par la diffusion de renseignements, le concours d'experts et la formation de spécialistes. Un expert français à plein temps a été désigné en 1967 afin de faciliter la représentation commerciale de l'Inde à Paris la recherche de débouchés en France et sur les marchés de la zone franc.

II. *Participation française à l'équipement de l'Inde.*

L'industrie française s'est déjà signalée en Inde par d'intéressantes réalisations notamment les usines d'engrais et produits chimiques de Nangal et Durgapur, l'usine de matériel électronique de Bangalore, l'équipement des barrages de Charavati et Koyna, des forges et fonderies d'acier, plusieurs cimenteries et papeteries. Nos sociétés achèvent actuellement l'aménagement du port de Bombay et la construction de la centrale thermique de Nasik.

L'Institut français du pétrole a aidé le gouvernement indien à créer un Institut indien du pétrole[1] et a obtenu d'importants contrats de prospection dans la région de Jaïsalmer. De même un contrat de coopération technique a été conclu entre SOFRERAIL et les Chemins de Fer indiens qui a permis la vente de 75 locomotives. Dans le domaine de l'aviation commerciale enfin, *Indian Air Lines* a déjà acheté huit caravelles à notre pays et vient de passer commande d'un neuvième appareil.

D'autre part, plusieurs grandes réalisations vont être confiées à nos entreprises, en particulier l'extension des mines de cuivre de Khétri, la construction de l'usine d'aciers spéciaux de Patratu et celle de la raffinerie de pétrole de Haldia. Ce dernier projet dont le coût global s'élève à 70 millions de dollars est l'un des plus importants auxquels nos sociétés se soient intéressées jusqu'à présent en Inde. La raffinerie sera construite pour le compte de l'État indien qui supportera entièrement la part des dépenses locales, la partie du financement en devises étrangères étant couverte par la France (20 millions de dollars) et la Roumanie qui participe également au projet (15 millions de dollars). L'approvisionnement de la raffinerie en pétrole brut sera assuré par la Compagnie française des pétroles qui a obtenu du ministère indien du Pétrole un contrat portant sur 9 millions de tonnes en 10 ans.

[1] L'Institut indien du pétrole a été créé en 1966 avec la participation d'experts français contribuant ainsi à l'établissement d'échanges dans le domaine de la prospection pétrolière et de la pétrochimie.

Les succès enregistrés par nombre de nos entreprises ont été facilités par l'installation de filiales en Inde et surtout par la prise de participations dans les sociétés indiennes. On compte actuellement une dizaine de grandes sociétés possédant des filiales et près d'une centaine d'entreprises ayant passé des accords de collaboration financière et technique avec des firmes indiennes. Ce développement de notre expansion a été favorisé ces dernières années par l'aide financière que nous avons consentie à l'Inde.

III. *Aide financière à l'Inde.*

La France participe depuis 1961 au Consortium d'aide à l'Inde (Club de Washington) créé sous l'égide de la Banque mondiale pour aider au financement des plans quinquennaux indiens[1]. De 1961 à 1968, le montant total de la contribution française, qui a été versé par tranches annuelles correspondant aux différents exercices indiens, représente la contrevaleur de 190 millions de dollars.

Les difficultés croissantes de l'Inde nous ont amenés, à partir de 1966, à accroître le montant de notre contribution et à en améliorer progressivement les conditions. Nos tranches annuelles qui étaient antérieurement de l'ordre de 20 millions de dollars ont ainsi été portées, dès l'exercice 1966-67 à 30 millions de dollars soit une augmentation de 50 %.

Alors que notre aide était destinée à l'origine exclusivement à l'achat de biens d'équipement, nous avons, également à partir de l'exercice 1966-67, accepté, dans le cadre d'un effort commun, qu'une fraction importante de nos crédits annuels (15 à 17 millions de dollars sur 30) soit utilisée à l'acquisition de matières premières, demi-produits, équipements légers, et prenne ainsi le caractère d'une aide à la balance des paiements.

Enfin, nos conditions de crédit ont été sensiblement améliorées à partir de l'exercice 1967-68. Notre contribution ne comportait jusqu'alors que des crédits de fournisseurs améliorés, remboursables en 10 ans et dont le taux d'intérêt bonifié par le Trésor était de 5,25 %, prime d'assurance comprise. Désormais, grâce à un financement mixte combinant pour moitié, un prêt gouvernemental à 20 ans, 3,5 % d'intérêt et des crédits bancaires à 10 ans, la durée moyenne de nos nouvelles facilités ressort à15 ans et le taux d'intérêt moyen à 4,6 %.

[1] À la suite de la crise financière de 1957, les principaux créanciers occidentaux de l'Inde, États-Unis, Canada, Grande-Bretagne, Japon, Allemagne, et la Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD), réunis à Washington en 1958, ont consenti à un certain aménagement des paiements dus par l'Inde. Des mesures analogues furent prises en 1959. En 1961, la France a décidé, pour la première fois, d'assister en qualité d'observateur à la réunion du « Club de Washington », consortium pour l'assistance financière à l'Inde qui devait permettre à l'Inde de trouver les moyens nécessaires au financement de son troisième plan quinquennal pour 1960-1961. À la suite des réunions des 31 mai et 1er juin 1961, la France a offert d'ouvrir à l'Inde un crédit à moyen terme prolongé de 30 millions de dollars utilisable pour l'achat de biens d'équipement, ce qui lui a permis, selon les termes du télégramme au départ de Washington nos 2539-2542, non reproduit, « d'être admis comme membre du consortium [...] et de participer aux discussions, à ce titre, dès la présente réunion ». L'accord fixant les conditions d'attribution de ce crédit a été réalisé par un échange de lettres en date du 5 février 1962. En 1963, la France a accepté de porter ce crédit à 50 millions de dollars. En 1966, le montant total de la contribution française dans le cadre du consortium représentait la contrevaleur de 110 millions de dollars.

Bien que notre contribution soit relativement modeste par rapport à celles des principaux pays membres du Consortium et ne représente que 2,5 % du montant total des contributions, elle n'en témoigne pas moins de notre désir d'aider l'Inde dans la mesure de nos moyens tout en facilitant notre expansion économique. Les améliorations que nous y avons apportées et le fait que notre pays s'apprête en outre à participer au projet de consolidation de la dette extérieure de l'Inde pour les trois prochaines années ont été vivement appréciés par les autorités indiennes.

(Asie-Océanie, Inde, 1968-1972, 15-17-2, Économie. Relations économiques indiennes avec la France, 1968)

300

COMPTE RENDU

Entretien franco-roumain
tenu à Bucarest, le 15 mai 1968

C.R.

Etaient présents :

Le général de Gaulle	Le président Ceausescu
M. Couve de Murville	Le président Maurer
	M. Macovescu
M. Pons	M. Flitan

M. Ceausescu. J'aimerais donner la parole à notre hôte, M. le président de Gaulle.

Le général de Gaulle. Comme vous voudrez. Pour vous répéter mon sentiment, je suis heureux de me trouver en Roumanie. En effet, nous attribuons à cette visite un caractère non seulement européen mais aussi mondial, et nous lui attachons un très grand intérêt. Hier soir[1], vous et moi avons passé en revue la situation dans son ensemble, telle qu'elle apparaît pour la France et la Roumanie dans le contexte européen et mondial actuel. Sans revenir sur ces considérations, on peut résumer en disant qu'il y a des conditions particulières à la Roumanie, comme il y en a de particulières à la France dans le cadre occidental. Entre la France et la Roumanie, il existe une amitié séculaire. De plus il y a entre elles une analogie due à leur volonté commune d'être elles-mêmes et ceci, quelles que soient les conditions spéciales dans lesquelles elles se trouvent, et quelles qu'aient été

[1] Se reporter au compte rendu de l'entretien en tête-à-tête du général de Gaulle et de M. Ceausescu, à Bucarest, le 14 mai 1968, publié ci-dessus.

nos conditions auparavant, car aujourd'hui la France a changé à certains égards, sans pour cela méconnaître ses anciennes amitiés.

Nous pensons, nous aussi, que la situation présente des dangers en Europe et dans le monde, à cause de la rivalité entre les grandes puissances qui inévitablement s'efforcent de grouper autour d'elles les pays, et que pour mettre un terme à cette situation il faut mettre fin à la politique des blocs qui a succédé au partage de Yalta. Vous et nous pensons que chaque nation doit pouvoir affirmer sa propre manière d'être, sa propre politique, sa propre ligne économique et culturelle.

Naturellement, pour promouvoir cette attitude commune, il ne suffit pas d'être amis et de formuler des vœux communs. Il faut que nos deux peuples se rapprochent. Voilà pourquoi les accords de coopération doivent être mis en pratique. Il existe certes des conditions particulières à la France et à la Roumanie qui empêchent une coopération très étendue. Cette coopération a fait des progrès mais il faut l'accroître encore. Dans le domaine de la coopération culturelle, il y a des progrès, mais on pourrait faire plus. Pour ce qui est de l'enseignement du français, vous avez beaucoup fait dans vos écoles, mais on peut faire plus encore. Une coopération dans le domaine atomique[1] peut s'avérer une tâche réelle et utile. Bien entendu elle implique un problème de formation et de documentation et c'est en cela que réside le travail pratique. Il est question de créer un centre de documentation technique à Bucarest. Un arrangement en vue d'un échange de jeunes est amorcé. C'est là le genre de contacts populaires qui a le plus de résonnance dans les rangs de la jeunesse. C'est un bon moyen à mettre en œuvre. C'est ainsi que nous pourrons manifester notre désir de coopérer.

M. Ceausescu. Je veux dire ma satisfaction au sujet des discussions ouvertes que nous avons entre nous sur beaucoup de questions qui intéressent la politique de nos deux pays dans le contexte international. Il existe bien entendu des situations et des positions dues à nos situations particulières, comme vous l'avez dit, mais elles ne peuvent pas nous empêcher de coopérer dans tous les domaines. Nous pensons que rien ne peut entraver notre coopération culturelle et technique ou scientifique, destinée à promouvoir en fin de compte l'union des pays européens et la paix en Europe.

Sans doute, il faut passer des déclarations aux réalisations concrètes de ces vœux qui s'expriment des deux côtés. Je crois que pendant votre visite les ministres des Affaires étrangères pourraient mieux concrétiser certains problèmes actuels qui concernent la situation internationale. Il convient

[1] Depuis la visite de M. Maurer en 1964, le Comité roumain pour l'Energie nucléaire a établi avec le Commissariat à l'Energie atomique des relations qui n'ont cessé de se renforcer non seulement sur le plan scientifique, mais aussi et peut-être surtout sur le plan industriel. Sur le plan scientifique, les deux organismes ont procédé en 1966 à un échange de lettres organisant la collaboration dans de nombreux domaines (radioprotection, isotopes, physique des réacteurs, combustibles, matériaux nucléaires et physique des hautes énergies). Sur le plan industriel, les Roumains ont établi un programme complet de développement de l'énergie nucléaire et ont lancé des appels d'offres pour les grandes installations nécessaires. Se reporter à la note du service des Affaires atomiques, direction politique, au Département du 21 mars 1968 intitulée : *projets nucléaires de la Roumanie*, non reproduite.

également de trouver de meilleures formes de coopération à l'avenir dans les problèmes internationaux et dans l'application pratique. Je suis absolument d'accord avec les résultats et les perspectives de coopération technique et scientifique entre nos deux pays que vous avez évoqués tout à l'heure. Il faudrait, par exemple, que dans les années à venir les échanges économiques entre la France et la Roumanie prennent une place prioritaire.

Le général de Gaulle. C'est une grande ambition ! Nous sommes loin de là. D'ailleurs ce que vous pouvez nous fournir ne correspond pas toujours à ce que nous souhaitons acheter.

M. Ceausescu. Il y a un bon début de coopération dans le domaine de l'automobile, mais ce n'est qu'un début. Il existe d'autres domaines à explorer, comme l'électronique, les machines à calculer, dans lesquels les discussions sont en route. Il y a l'énergie nucléaire. La Roumanie s'y intéresse beaucoup, et elle voudrait développer ce domaine en coopération avec la France, qui a les connaissances théoriques et pratiques nécessaires.

Le général de Gaulle. Je crois que vous avez de l'uranium en Roumanie ?

M. Ceausescu. Il faudrait trouver des possibilités pour que les échanges économiques entre la France et la Roumanie[1] soient satisfaisants. À ce propos, il y a quelques difficultés. Nous ne réussissons pas toujours à trouver des produits qui puissent être compétitifs sur le marché français, soit parce que les produits que nous voulons importer sont trop chers, soit à cause de certaines réticences que nous ne comprenons pas et ceci concerne le passé aussi bien que le présent. Peut-être faudrait-il envisager la création d'une commission gouvernementale mixte de coopération technique et scientifique franco-roumaine pour étudier et promouvoir ces relations.

Le général de Gaulle. C'est là une bonne idée, nous la pratiquons déjà avec l'URSS et l'Allemagne.

M. Ceausescu. Un autre problème est lié à la CEE. Depuis l'année dernière certaines restrictions ont fait apparaître des conséquences graves. Nous voudrions faire appel à l'appui de la France pour trouver le moyen de contrebalancer ces restrictions et afin de créer des conditions pour que les produits roumains puissent se vendre dans les mêmes conditions que ceux des pays de la CEE. Nous voudrions connaître votre opinion à ce sujet.

Nous voudrions également solliciter l'appui de la France dans la question de l'adhésion de la Roumanie à certaines organisations internationales, comme le GATT et la BIRD.

Je partage votre opinion quant au développement des relations scientifiques et culturelles, pour dire qu'il y a de bons résultats mais qu'il y a encore beaucoup à faire. Nous approuvons l'idée d'un centre d'information technique à Bucarest. Le problème de la bibliothèque française à Bucarest

[1] Se reporter à la note établie par la direction des Affaires économiques et financières au Département, en date du 1er avril 1968, non publiée, analysant les relations économiques franco-roumaines sous les divers aspects de l'évolution des échanges, leur structure et de la coopération économique.

est en bonne voie[1]. On pourrait aussi envisager une bibliothèque roumaine à Paris. À ce propos, je voudrais dire que la Roumanie serait intéressée à ce qu'un plus grand nombre d'étudiants et de chercheurs puissent faire des stages en France, surtout dans des branches spéciales comme l'énergie nucléaire, l'électronique, l'informatique. Nous aimerions également encourager la coopération entre instituts de recherches français et roumains.

Le général de Gaulle. Il y a un accord entre nos académies des sciences. Est-ce que cela donne des résultats ?

M. Ceausescu. Voilà donc des domaines dans lesquels on pourrait coopérer dans l'avenir immédiat. En ce qui concerne la Roumanie, je déclare qu'il n'y a aucun obstacle à mettre les bases d'une telle coopération.

Le général de Gaulle. M. le Président, vous avez évoqué tous les domaines qui pourraient faire l'objet d'une coopération pratique (le général les résume). Je souhaiterais donner la parole au ministre des Affaires étrangères.

M. Couve de Murville. Tout d'abord, pour les questions commerciales la situation est différente selon qu'il s'agisse de produits industriels ou agricoles. Ce que vous avez dit de la CEE concerne, d'après ce que je sais, les produits agricoles. Vous avez dit que la CEE est protectionniste, vous avez même dit qu'elle est restrictive, et vous avez peut-être raison. Il y a le problème de l'huile de tournesol, mais il ne faut pas dramatiser. Ce produit ne figurait pas sur la liste des produits au début du Marché commun. C'est une question récente et les difficultés concernent l'avenir. C'est une question que vous auriez intérêt à discuter avec la Commission à Bruxelles. Si vous avez d'autres questions de ce genre, il vous sera facile d'en parler à Bruxelles.

Pour les produits industriels, c'est différent. C'est en réalité une question de débouchés, compte tenu des achats de la Roumanie en France. Il y a d'une part, du côté roumain, une question de développement des ventes de produits industriels selon les moyens classiques, d'autre part pour la France il y a le problème du maintien des contingentements. Sur ce dernier point vous savez que nous avons libéré un certain nombre de produits et nous continuerons à le faire. Vous auriez donc avantage à nous parler des produits qui vous intéressent.

Il y a, par ailleurs, les questions spécifiques, comme l'industrie nucléaire, la construction d'une centrale atomique en Roumanie. Il y a un point sur lequel nous ne comprenons pas bien quel est votre souhait, quelles sont vos intentions : l'informatique. Des spécialistes roumains et français en

[1] La note n° 477/RC-DG de M. Basdevant, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires culturelles au Département, destinée au Secrétaire général, fait le point des pourparlers poursuivis avec les autorités roumaines depuis le mois d'octobre 1967. La négociation aboutit à de nouvelles propositions roumaines : la « Bibliothèque française » aura la possibilité d'organiser la consultation et le prêt de livres et de revues ainsi que leur diffusion, mais aussi d'organiser des conférences, des séances de cinéma, des concerts et des expositions. Le point à préciser concerne l'utilisation du local de l'ancien Institut français, situé boulevard Dacia à Bucarest.

discutent, je crois. Pour le GATT[1] et la BIRD[2], il n'y a pas de problèmes : si la Roumanie veut adhérer au GATT, il faudra voir la question directement. Il existe d'ailleurs un précédent, la Pologne, qui est déjà membre du GATT[3], et les Tchèques ont les mêmes intentions que la Roumanie. Il en va de même pour la BIRD et la France est prête à appuyer la Roumanie.

Pour ce qui est de la coopération culturelle et technique (échanges de chercheurs, de techniciens, etc.) si nous donnons suite à votre proposition, c'est-à-dire la formation d'une commission pour traiter cde problèmes techniques, culturels et scientifiques, nous aurons ainsi créé une enceinte bien placée pour discuter de toutes ces questions.

Le général de Gaulle. Nos ambassadeurs font pratiquement tout ce qu'ils peuvent mais les questions sont si nombreuses et complexes que des réunions périodiques s'avèrent nécessaires. Par la création d'une institution de ce genre, de tels contacts seront facilités.

M. Ceausescu. Pour revenir à la CEE, il est certain que ce sont les produits agricoles qui préoccupent la Roumanie, mais il ne s'agit pas seulement de l'huile de tournesol. Il y a les céréales, dont nous exportons déjà un million de tonnes par an, les légumes, les fruits, la viande, les produits animaux comme le beurre. Ce dernier n'intéressera évidemment pas la France mais d'autres pays du Marché commun. Nous sommes d'accord pour discuter ces problèmes à Bruxelles, mais nous sollicitons l'appui de la France. L'année dernière, nous avons eu des pertes considérables, plusieurs dizaines de millions de francs, à la suite des restrictions intervenues. Quant au contingentement, les ministres de l'Économie pourront en discuter. En ce qui concerne l'informatique, c'est une question de préparation des cadres. Je pense, comme vous, M. le Président, qu'une commission gouvernementale aidera beaucoup à résoudre ces problèmes. J'aimerais dire à présent, que la Roumanie voudrait développer la production d'armement, en particulier d'avions militaires. La France pourrait-elle aider la Roumanie à organiser la production d'avions ?

Le général de Gaulle. Vous voulez fabriquer des avions avec la technique française ? C'est un projet très ambitieux !

M. Maurer[4]. L'ambition est la qualité des pauvres !

Le général de Gaulle. Nous prenons note avec beaucoup d'attention. Si je comprends, les produits agricoles nous causeront quelques difficultés, car pour les produits industriels, c'est une question commerciale qui concerne

[1] GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade*) : accord multilatéral conclu à Genève le 30 octobre 1947. Le nombre de pays participant au GATT est de quarante-huit en 1967.

[2] Les accords de Bretton Woods (New Hampshire, États-Unis), signés le 22 juillet 1944, avaient pour objectif de fournir une aide économique pour reconstruire l'Europe d'après-guerre. À cet effet, deux organismes sont créés : le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) ou Banque mondiale. La BIRD a désormais pour mandat de réduire la pauvreté dans le monde.

[3] La Pologne est membre du GATT depuis le 18 octobre 1967.

[4] Ion Gheorghe Maurer est le président du Conseil des ministres de la République socialiste de Roumanie depuis mars 1961.

l'achat de produits industriels en Roumanie. Il est certain que la CEE est protectionniste, elle veut vendre ce qui se produit dans les pays de la CEE, c'est là son principe. La question du tournesol est secondaire, elle va pouvoir être réglée. Pour les céréales c'est plus difficile (M. Couve de Murville rappelle au général de Gaulle que la CEE a importé des céréales, du blé. Pour le beurre, c'est très difficile. Pour la viande, on pourrait en acheter plus en Roumanie, car il y a un déficit de viande dans la CEE, étant donné la consommation accrue de viande. (M. Couve de Murville observe que la Roumanie exporte surtout de la viande de porc). On pourrait faire quelque chose pour la viande, en acheter en Roumanie jusqu'au moment où les pays de la CEE en produiront eux-mêmes en quantité suffisante. Il y a donc, le tournesol, le maïs, la viande. Il faudra voir tout cela à Bruxelles avec la Commission, mais il n'empêche que nous voyons ces affaires entre nous, car on peut beaucoup faire par contacts bilatéraux. Pour le reste, d'accord pour resserrer les liens avec le Commissariat à l'Énergie Atomique, pour l'informatique. À ce propos, que recherchez-vous ? Voulez-vous fabriquer des ordinateurs ? Pas d'objection de principe. Pour l'armement, quels sont vos rapports avec l'industrie aéronautique française ? avec Sud-Aviation ?

La Délégation roumaine. Il n'y a pas de rapports.

Le général de Gaulle. Pour les avions militaires, il faudrait envoyer quelqu'un à l'État-major, ne vous gênez pas. (M. Couve de Murville observe que c'est une grosse affaire). Il y a les avions et il y a les moteurs, avez-vous des contacts avec la SECMA[1] ou avec TURBOMECA[2] ? Il serait utile de leur en parler.

M. Ceausescu. Il semblerait que nous sommes d'accord sur les questions principales. Nous voudrions commencer le plus tôt possible des discussions à Bruxelles. La Commission gouvernementale envisagée sera un cadre adéquat pour la discussion de tous ces problèmes.

Le général de Gaulle. Un autre point qui pourrait faire l'objet d'une coopération, c'est la télévision en couleurs, selon le procédé français SECAM. Ce procédé a déjà été adopté par l'URSS. Avez-vous des projets dans cette direction ?

M. Ceausescu. Nous ne pensons pas introduire la télévision en couleurs, en tous les cas pas avant 1970, mais on pourrait en discuter dès maintenant.

Le général de Gaulle. Nous en prenons bonne note.

[1] La SNECMA est formée en 1945 par le regroupement des motoristes aéronautiques français et par la nationalisation de la société des moteurs Gnome et Rhône. SNECMA conçoit, développe, produit, seul ou en coopération, des moteurs pour avions civils et militaires, pour lanceurs spatiaux et pour satellites. Le premier moteur militaire à réaction, le SNECMA ATAR 101V, est sorti en 1948.

[2] TURBOMECA, fondée en 1938 par Joseph Szydlowski, est spécialisée dans la conception, la production, la vente, le soutien de turbines à gaz de petite et moyenne puissance pour hélicoptères.

M. Ceausescu. Ayant ainsi passé en revue les sujets qui nous intéressent, je me déclare heureux d'avoir constaté qu'il existe un désir mutuel de trouver des solutions à ces questions.

Le général de Gaulle. Nous savons que des progrès sont possibles d'autres certains, nous sommes conscients des difficultés qui existent, mais ce qui compte, c'est la volonté de coopérer. Quand nous parlons avec les Russes, ils nous disent : il faut développer les échanges ! Quand nous parlons avec les Polonais, avec les Tchèques, les Hongrois, les Bulgares et même avec les Espagnols, ils nous disent : il faut développer les échanges ! C'est vrai, et c'est surtout vrai de la Roumanie avec laquelle nous sommes particulièrement désireux de coopérer. Nous sommes, comme vous le savez un pays protectionniste par tradition ; notre commerce s'est fait surtout avec les pays occidentaux, un peu avec l'Orient et avec les pays d'Afrique du Nord. Nous avons donc des difficultés à nous adapter à la situation commerciale mondiale. On s'applique, car il faut devenir des commerçants mondiaux, comme les Allemands et les Anglais. Vous aussi, d'ailleurs ! On peut s'accorder de préférence avec vous !

M. Ceausescu. Nous voudrions que nos relations avec la France deviennent un modèle de relations entre deux pays de régimes différents, il est vrai, mais qui sont liés entre eux par la tradition et qui ont toutes les raisons de s'entendre.

(Europe, EU, Roumanie, Relations avec la France, 29-24-1, 1968)

301

M. Wormser, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1895 à 1904. *Moscou, 17 mai 1968.*
(Reçu : 10 h. 30).

À propos des relations entre Prague et Moscou, il convient de se demander si les choses pourraient en arriver au point où l'URSS interviendrait militairement ou ferait intervenir ses alliés. Cette intervention, bien entendu, serait facilitée par l'appel à l'aide que pourrait lancer un gouvernement tchécoslovaque, légitime ou non.

La polémique qui se développe peut être, soit le substitut, soit le préambule d'un acte de force dont tout ce qu'on peut dire est qu'aujourd'hui comme demain, les Soviétiques ne s'y résoudraient qu'à contre cœur et à la dernière extrémité, conscients qu'ils sont des graves inconvénients d'une telle opération. Comme la Tchécoslovaquie, pour importante qu'elle soit dans le dispositif politique et militaire soviétique, n'occupe cependant pas une place aussi essentielle que la Pologne, je ne crois pas que nous devions assister à cela.

Quoiqu'il en soit, l'intervention personnelle de M. Brejnev à Prague, le 8 décembre[1], était demeurée discrète et la presse soviétique avait rendu les honneurs à M. Dubček le 6 janvier, quand celui-ci avait remplacé M. Novotný à la tête du PCT[2].

C'est à partir de l'affaire Sejna[3], bientôt suivie de la réunion de Sofia[4] et des échauffourées de Varsovie (8 mars)[5], que le silence pesant et prolongé de la presse soviétique apparut comme un indice de malaise évident.

Au cours de la seconde quinzaine de mars, jusqu'à la réunion de Dresde[6], la presse soviétique ne rompit son silence que pour publier des indications rassurantes sur la fidélité des nouveaux dirigeants au socialisme et à l'alliance.

À partir du compte rendu de Dresde (28 mars) la presse soviétique s'est faite, à maintes reprises, l'écho des inquiétudes exprimées par certains Tchécoslovaques, M. Dubček en tête, au sujet du risque de voir le processus de démocratisation exploité par des éléments antisocialistes.

Une étape importante, toutefois, a été franchie lorsque, le 8 mai, la *Pravda* a publié la brutale déclaration de l'agence *Tass* accusant divers journaux tchécoslovaques d'avoir délibérément cherché à semer la suspicion entre l'URSS et la Tchécoslovaquie en publiant des conjectures sur la mort de Jan Masaryk[7].

[1] Léonid Brejnev, Premier secrétaire du parti communiste soviétique, se rend à Prague le 8 décembre 1967, sur l'invitation du comité central du parti communiste tchécoslovaque (PCT) et du gouvernement tchécoslovaque, à la veille de la réunion du comité central du PCT Cette arrivée serait liée à la gravité de la crise économique et financière qui frappe la Tchécoslovaquie, dont Novotný, président de la République, est rendu responsable. Il en repart le 9, en affirmant qu'il ne veut pas s'ingérer dans les affaires d'un parti frère. Se référer au télégramme de Prague, n°s 1758 à 1762 du 8 décembre 1967, non publié.

[2] Le 5 janvier 1968, Antonin Novotný est remplacé à la tête du comité central du parti par le Slovaque, Alexandre Dubček.

[3] Le général tchécoslovaque Jan Sejna, communiste, appartenant à la ligne dure du parti, s'est réfugié aux États-Unis, passant par la Hongrie, la Yougoslavie et l'Italie, à la fin du mois de février 1968. Cette fuite se produit juste avant qu'il ne soit accusé officiellement de préparer un coup d'État en faveur de Novotný. Sur le retentissement de cette affaire et les nombreuses questions qu'elle soulève, étant donné la personnalité et le rôle du général Sejna, se reporter au télégramme de Prague n°s 368 à 371 du 5 mars 1968, non publié.

[4] La session de la commission politique consultative des pays membres du Pacte de Varsovie se tient à Sofia du 5 au 7 mars 1968. L'ordre du jour porte sur la non-prolifération des armements nucléaires, le problème du Vietnam, la sécurité européenne et le problème allemand. Voir le télégramme de Prague n°s 401 à 404 du 11 mars, non repris.

[5] Le 8 mars 1968 des échauffourées se produisent à Varsovie entre la police et les étudiants

[6] Le 23 mars 1968, les dirigeants de l'URSS, de la Pologne, de la Hongrie, de la Bulgarie, de la République démocratique allemande et de la Tchécoslovaquie se sont réunis à Dresde et ont décidé de convoquer une conférence dans un très proche avenir, au niveau le plus élevé, sur les questions économiques et le renforcement de la coopération au sein du COMECON. Le communiqué final de la conférence de Dresde est transmis par les télégrammes de Berlin n°s 549 et 550 et de Prague n°s 622 à 628, respectivement des 24 et 29 mars 1968, non reproduits.

[7] Sur ce sujet, et la remise en cause des circonstances de la mort de Jan Masaryk, ancien ministre des Affaires étrangères, se reporter au télégramme de Prague n°s 827 à 832 du 11 avril 1968, non reproduit ainsi qu'à la dépêche de Prague n° 389/EU du 16 mai 1968, non publiée, intitulée : *Moscou et l'affaire Masaryk*.

Certains articles polémiques publiés ultérieurement parmi lesquels le plus brutal est sans doute celui de *Sovietskaya Rossia*[1], le 4 mai, sur le rôle contre-révolutionnaire et antisoviétique de Tomas Masaryk et de Beňes, engagent beaucoup moins formellement les autorités soviétiques. L'article de *Sovietskaya Rossia* a été signé par un auteur passablement obscur.

Pour apprécier la portée de la controverse, il y a lieu, de distinguer les questions de fond, de personnes et de forme.

En ce qui concerne le fond, la *Pravda* avait mis, dès le 12 avril, les points sur les i en relevant le fait qu'au cours du plénum certains éléments avaient tenté de diminuer le rôle dirigeant du PCT pour ramener la Tchécoslovaquie au temps de Masaryk et de Beňes.

En ce qui concerne les personnes, les dirigeants soviétiques se sont abstenus, jusqu'à présent, de prendre à partie publiquement leurs collègues tchécoslovaques, alors que M. Hager, en RDA, avait mis en cause M. Srmkovski[2], au début d'avril. La déclaration *Tass* sur l'affaire Jan Masaryk est de caractère défensif, même si elle marque une volonté d'intimidation. Quant aux insinuations proférées du côté tchécoslovaque sur le rôle de Mikoyan dans le procès Slansky[3], elles n'ont pas provoqué jusqu'à présent de riposte publique.

Les questions de forme et de symétrie, enfin, ont une importance en URSS. La liberté de polémiquer octroyée à Moscou à tel ou tel journaliste

[1] *Sovietskaia Rossia* du 14 mai s'en prend à la personne de Tomas Masaryk, affirmant que le « père » de l'indépendance tchécoslovaque aurait soudoyé un comparse pour faire assassiner Lénine, qu'il encouragea le corps expéditionnaire tchécoslovaque à s'insurger contre l'Armée Rouge et qu'en 1939, « il sacrifia d'un cœur léger l'indépendance de son pays pour permettre à l'Allemagne fasciste d'anéantir l'URSS ».

[2] Le professeur Kurt Hager, membre du bureau politique et secrétaire du comité central du SED (*Sozialistische Einheitspartei Deutschlands)* ou parti socialiste unifié de RDA, en critiquant le nouveau cours suivi en Tchécoslovaquie et surtout en s'en prenant à la personnalité de M. Josef Smrkovsky, alors ministre tchécoslovaque des Eaux et Forêts, a heurté l'opinion tchécoslovaque, déjà choquée, au lendemain de la conférence de Dresde par l'ingérence de certains alliés dans les affaires intérieures du pays. Sur ces accusations et les réactions en Tchécoslovaquie, se reporter au télégramme de Prague n°s 598 à 604 du 28 mars 1968, non publié.

[3] Rudolf Slansky (31 juillet 1901-3 décembre 1952), communiste tchécoslovaque, secrétaire général du parti depuis mars 1946 et vice-Premier ministre, est arrêté en novembre 1951 ainsi que treize autres personnes. Le procès s'ouvre à Prague le 20 novembre 1952, le 3 décembre 1952, onze des condamnés, dont Slansky, sont exécutés par pendaison. L'acte d'accusation porte qu'ils sont « sionistes, trotskystes, titistes, traitres nationalistes-bourgeois, ennemis du peuple tchécoslovaque, du régime de démocratie populaire et du socialisme ». Les condamnés sont également accusés d'avoir créé un centre de conspiration contre l'État dans le but de liquider le régime de démocratie populaire, de restaurer le capitalisme, d'attirer la République tchécoslovaque dans le camp de l'impérialisme. Le procès de Prague est analysé dans la note de M. Pierre Dejean, chef des services de Presse et de traduction près l'ambassade de France à Prague, datée du 5 décembre 1952, transmise sous le numéro 1579/EU, non publiée. Cette note, intitulée : *réflexions sur le procès de Prague*, comporte quatre têtes de chapitres : I-le prétendu « complot » ; II-le rôle de Moscou (sans qu'aucun nom ne soit cité) ; III-la fin d'une période de l'évolution (1945 à 1950-1951) ; une autocritique du régime dans le domaine économique. À compléter par la dépêche de Prague n° 1593/EU du 5 décembre 1952 : *le procès de Prague et la crise économique tchèque*, rapportant une information de la *Neue Zürcher Zeitung* selon laquelle Moscou aurait, en février 1951, envoyé à Prague une haute personnalité soviétique, Beria lui-même. C'est alors que le président Gottwald aurait obtenu l'autorisation de liquider Slansky et sa bande.

constitue, au moins formellement, une contre-mesure visant la liberté relative de la presse que M. Dubček a laissé prévaloir, bon gré mal gré, non seulement dans les faits, mais encore dans le programme d'action (point soigneusement passé sous silence à Moscou). Il n'est pas douteux que cette liberté soit jugée par les dirigeants soviétiques comme l'aspect le plus exécrable du renouveau tchécoslovaque.

Quelle que soit donc la part respective de la volonté de riposte et de celle d'intimidation dans la politique de Moscou, M. Dubček s'est vu fournir des arguments qu'il pourrait éventuellement utiliser, au nom de la raison d'État, pour tenter d'imposer chez lui progressivement une nouvelle censure, comme ce fut le cas dans la Pologne de M. Gomulka en 1956-57[1].

(Europe, EU, Tchécoslovaquie, Politique intérieure, 34-3-1, 1968)

302

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 669 à 672. *Tunis, 17 mai 1968.*

(*Reçu* ; le 18 à 09 h. 50).

Je me réfère à mon télégramme n° 661/62[2].

Dans ses déclarations sur le problème du Moyen-Orient[3], le président Bourguiba[4], reprenant les thèmes développés depuis quelque temps par la presse destourienne, a mis l'accent sur la résistance palestinienne mais a souligné, avec une force égale, la nécessité ultime d'une solution négociée, d'abord de coexistence puis de coopération.

[1] Allusion aux troubles de Poznan et à leur suite en 1956-1957. Voir *D.D.F.*, 1956-II et 1956-III, sous la rubrique de la table méthodique : Europe orientale –1. Pologne.

[2] D'après le télégramme de Tunis n°s 661 et 662 du 17 mai 1967, non reproduit, la presse destourienne (le parti au pouvoir) souligne que le président Bourguiba, lors de son voyage à Washington, fut le meilleur avocat de la cause palestinienne. Le télégramme ajoute que priorité fut donnée aux problèmes mondiaux sur les relations bilatérales et que le président tunisien a tenu « le langage de la franchise et de l'équité » ce qui vaut à la Tunisie l'établissement de relations exemplaires avec les États-Unis.

[3] Le président Bourguiba part pour le Canada (Montréal et Ottawa) le 8 mai ; il se rend ensuite aux États-Unis ; le 15 mai il est reçu à la Maison Blanche où il prononce un toast. Le télégramme de Tunis n°s 681 à 688 du 20 mai, non reproduit, résume les déclarations du président tunisien : 1° La solution du problème palestinien ne peut plus être trouvée qu'entre les deux termes d'une alternative : faire coexister les deux communautés (israélienne et palestinienne) sur le même territoire ou revenir au plan de partage de 1947. 2° Le problème essentiel est celui d'un peuple qui revendique son droit à la dignité et à la liberté. C'est donc aux Palestiniens de mener le combat pour recouvrer leurs droits.

[4] Habib Ali Bourguiba, président du parti socialiste Néo-Destour, est président de la République de Tunisie depuis 1957.

Son exposé, présenté moins comme l'expression d'une « thèse » tunisienne que comme le résultat d'une analyse objective, à laquelle il avait été le seul chef d'État arabe à avoir le courage de procéder dès 1965, lui a permis de mettre en relief, à l'intention de l'opinion arabe, son attachement à la cause du peuple palestinien – dont la Tunisie qui ne pouvait être suspectée d'extrémisme, était décidée à soutenir le combat – sans pour autant démentir sa réputation de modération auprès de ses interlocuteurs américains.

Il s'est attaché à en concilier les deux volets en marquant qu'il appartenait désormais aux Palestiniens eux-mêmes non seulement de mener une lutte, que les autres pays arabes « n'étaient plus qualifiés pour conduire », mais de dégager le compromis politique qui un jour y mettrait fin ; il s'est déclaré persuadé que l'estime réciproque entre les adversaires conduirait à ce résultat.

C'est évidemment au prix d'une méconnaissance volontaire des prises de position récentes des organisations palestiniennes qu'il a ainsi surmonté, au moins en apparence, les contradictions que relevait, voici quelques semaines, mon collègue jordanien.

Il y a lieu également de noter que si le président Bourguiba n'a pu évidemment refuser de s'associer à l'appel lancé pour la poursuite de la mission Jarring[1], l'ensemble de propos qu'il a tenu reflète, quant aux chances de succès de celle-ci, un scepticisme évidemment lié à sa méfiance persistante envers Nasser.

Aussi a-t-il souligné que la solution était entre les mains des Palestiniens et non des États arabes, qui n'avaient jusqu'à présent réussi qu'à compléter le problème. Mais sa conviction réelle est bien plutôt que seules les grandes puissances seront en mesure d'imposer un règlement quand la résistance palestinienne aura suffisamment sensibilisé l'opinion mondiale.

(Collection des télégrammes, Tunis, 1968)

[1] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est désigné le 23 novembre 1967 par le secrétaire général des Nations unies pour trouver une terrain d'entente au sujet du conflit du Moyen-Orient, conformément à la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967. À la suite de quoi M. Jarring se rend dans les pays concernés par le conflit pour rencontrer les responsables gouvernementaux. L'accueil est parfois réservé et la mission n'aboutit pas au succès escompté.

303

M. Ross, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 424[1].
Par courrier.

Vientiane, 18 mai 1968.

(*Reçu* : le 10 juin, 15 h. 21).

Au moment où débutent à Paris les « conversations officielles » américano-vietnamiennes, il est peut être bon de jeter un coup d'œil rapide sur la situation militaire au Laos.

1) Après la grande victoire de Nam Bac dans le province de Luang-Prabang[2], les succès répétés mais plus modestes dans la province de Phong Saly et Sam Neua, la prise de Muong Phalane au Moyen-Laos et les pressions dans la région de Saravane, Lao Ngam et Attopeu au Sud-Laos, pressions volontairement grossies par le gouvernement royal, les forces du Néo Lao Haksat[3] à l'arrivée de la saison des pluies[4], ne se sont livrées, contrairement aux pronostics du général Kouprasith[5], commandant la région de Vientiane, ni sur le plan opérationnel, ni sur le plan de la subversion urbaine, à une activité offensive sérieuse en liaison plus ou moins directe avec ce qui s'est passé au Sud-Vietnam.

2) Dans la région de Luang Prabang on ne signale guère que des accrochages légers à plus de 40 km au Nord-Est de la capitale royale. Les deux grandes villes du Bas-Laos, Saravane et Attopeu, toujours entourées mais d'une manière beaucoup plus lâche, paraissent pour l'instant à l'abri des velléités offensives du Pathet Lao.

Dans la région de Savannakhet les Forces armées royales ont tenté de reprendre l'initiative à 100 km au Sud-Est de la ville, mais sévèrement contrées par les forces du Néo Lao Haksat, elles ont dû regagner leur base de départ.

Si le commandement de la région militaire de Vientiane nourrit quelque inquiétude dans la province de Borikhane, plus spécialement pour la ville de Paksane au point d'y dépêcher des renforts, c'est en définitive la région militaire de Sam Thong, province méo, fief du général Vang Pao[6] qui reste, comme les mois précédents, la cible préférée des forces du Néo Lao Haksat.

[1] Ce télégramme est rédigé par le lieutenant-colonel P. Douat, attaché militaire et de l'Air à l'ambassade de France à Vientiane

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note du 14 février 1968 : *Situation militaire au Laos.*

[3] Le Néo Lao Haksat (« Front patriotique lao ») est un parti politique créé en janvier 1956 par le Pathet Lao (« État lao ») parti communiste laotien fondé en 1950.

[4] Au Laos la saison des pluies dure de mai à septembre.

[5] Général Kouprasith Abhay, commandant en chef adjoint des forces armées royales laotiennes et commandant de la région militaire de Vientiane.

[6] Général Vang Pao, officier hmong de l'Armée royale laotienne recruté par la CIA pour former une « armée secrète » au sein de la population hmong du Laos.

Les opérations y sont certes de petite envergure, mais elles ont déjà, depuis le 1er mai, occasionné aux maquis des Forces royales et des *Special Forces* la perte de plusieurs nouvelles positions, surtout à l'Ouest de Sam Neua.

3) Il est permis de penser que les attaques contre la région commandée par le général Vang Pao visent en fait une implantation américaine qui y est plus apparente que dans les autres régions militaires du Royaume.

En effet les attaques et les sabotages d'installations américaines paraissent être actuellement un mot d'ordre valable pour l'ensemble du pays, comme viennent de le prouver l'occupation de trois *clusters villages* au Moyen-Laos, les actions de commando contre les installations logistiques américaines en secteur neutraliste et contre un bâtiment de l'USAID[1] dans une petite agglomération à l'Est de Savannakhet.

4) En l'absence de tout renseignement provenant de nos sources habituelles, force est de prendre en considération les indications données du côté américain concernant l'activité nord-vietnamienne le long des pistes Hô Chi Minh. Après une utilisation intensive au cours du mois d'avril, un ralentissement très net des infiltrations nord-vietnamiennes par ces voies aurait été enregistré.

En résumé, avec la saison des pluies, on devrait s'attendre à une attitude plus défensive de la part des forces du Néo Lao Haksat, avec, toutefois, la poursuite d'actions bien particulières visant les infrastructures américaines dans l'ensemble du pays et les *Special Forces* en pays méo. Il est possible que les Forces armées royales, qui ont pansé une partie de leurs blessures, tentent de reprendre le contrôle de certains secteurs.

(Collection des télégrammes, Vientiane, 1968)

304

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à différents rerpésentants diplomatiques de la France à l'étranger.

T. C. n° 135. *Paris, 18 mai 1968, 13 h. 50.*

Je me réfère à votre télégramme n° 1 336[2].

Le projet de résolution sur Jérusalem mis au point par les délégations afro-asiatiques et latino-américaines me paraît acceptable.

S'il est mis aux voix, vous voterez en sa faveur.

(Nations unies, Conseil de sécurité, Question de Jérusalem, Résolution 252)

[1] *United States Agency for International Development.*

[2] Le télégramme de New York nos 1336 à 1339 en date du 17 mai 1968 informe Paris, qu'à la suite de la plainte jordanienne relative à l'occupation de la partie jordanienne de la ville de

305

M. GEORGY, AMBASSADEUR DE FRANCE À COTONOU,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 63/DAM[1]. *Cotonou, 18 mai 1968.*

Quand, le 17 décembre 1967, à cinq heures du matin, les jeunes officiers de l'armée dahoméenne[2] décidèrent de déposer le général Soglo[3] et de prendre le pouvoir, les plus excités suggérèrent d'écarter également le colonel Alley[4]. Pourtant, la popularité de cet officier jovial et sympathique semblait bien assise dans l'armée, ses brillants états de service en Algérie et en Indochine[5], son allant et sa simplicité en imposaient à ses pairs et à ses subordonnés. Bras droit du général Soglo lors du gouvernement provisoire de 1963[6], principal artisan du coup d'État de décembre 1965[7], flatté par les politiciens civils, applaudi par la foule et soutenu par un commando d'élite qu'il avait forgé lui-même, il était l'image de l'homme fort et semblait promis au plus brillant avenir politique et militaire.

Le cordon de parachutistes, qui encercla sa résidence au petit jour, sanctionnait, en fait, une trop grande fidélité au général Soglo, deux années de compromission avec le pouvoir, trop de conversations politiques avec les anciens partis et beaucoup de négligence dans le commandement de la troupe.

Le lieutenant-colonel Alley, dont on savait qu'il réprouvait la mollesse et l'indécision de son chef, n'était pas rejeté par les jeunes, mais rappelé à l'ordre et à une certaine modestie.

Jérusalem, le Conseil de sécurité se réunira le 20 mai pour voter un projet de résolution. Ce projet déplore l'inobservation par Israël des résolutions 2253 (ESV) et 2254 (ESV) de l'Assemblée générale des 4 et 14 juillet 1967 et demande à Israël de rapporter toutes les mesures déjà prises. Ce projet voté le 21 mai est devenu la résolution 252 (1968).

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *le cheminement laborieux du lieutenant-colonel Alley.*

[2] L'instigateur du putsch est le commandant Kouandete.

[3] Le général Christophe Soglo a été le Président de la République du Dahomey, chef du gouvernement, ministre de la Défense nationale du 24 décembre 1965 au 17 décembre 1967.

[4] Le colonel Alley est le chef d'État-major général des forces armées dahoméennes depuis 1965.

[5] Le sous-officier Alphonse Alley au bataillon de Marche n° 57 sert en Indochine du 7 janvier 1951 au 24 décembre 1952. À son retour d'Indochine et après un séjour en AOF, il sert comme sergent-chef au Maroc au 5e RTS du 26 juin 1955 au 31 juillet 1956. Breveté parachutiste, il est nommé sous-lieutenant le 1er octobre 1958, et rejoint le 2 août 1959 le 2e RIMA dans le Constantinois. Promu lieutenant le 1er octobre 1960, Alphonse Alley regagne le Dahomey le 18 novembre 1960 et est versé le 1er août 1961 aux Forces armées dahoméennes. Il est nommé successivement capitaine le 1er mars 1963, commandant le 1er février 1964 et lieutenant-colonel le 1er juin 1967. Il est décoré de la croix de la Valeur militaire avec deux citations.

[6] Le 28 octobre 1963, le colonel Soglo renverse le président Maga et prend le pouvoir. Se reporter à *D.D.F.*, 1963-II, nos 167, 171, 190. La composition du gouvernement provisoire est transmise par le télégramme de Cotonou du 28 octobre 1963 (sans numéro).

[7] Le 22 décembre 1965. Voir *D.D.F.*, 1965-II, nos 303, 312, 341, 352. À la formation du gouvernement du général Soglo, le commandant Alley est nommé chef d'État-major des Forces armées dahoméennes.

Après les péripéties que l'on connaît, les putschistes prirent conscience de leur position précaire et revinrent instinctivement vers celui qui représentait encore la hiérarchie dans une formation en débandade. Laborieusement, les contacts furent renoués, des conditions posées de part et d'autre et, à la fin du quatrième jour, l'ancien chef d'État-major général accepta de reprendre ses troupes en main et de devenir chef de l'État.

Dans la déliquescence des institutions et l'agitation incontrôlée des jeunes cadres, il apportait une note de bon sens et même une garantie de sagesse et de réalisme politique. Sans être rompu aux subtilités de la vie publique ni initié aux rivalités traditionnelles des clans d'Abomey[1] ou de Porto-Novo[2], il sentait les faiblesses nationales et réprouvait les luttes stériles qui, depuis l'indépendance, paralysaient le pays. Ami personnel du président Maga[3], sympathique à M. Ahomadgbe et ménagé par M. Apithy, il rêvait de réconcilier les trois hommes et de les faire participer activement à une œuvre commune. Déjà durant son stage à Paris, à l'École d'État-major, en octobre 1966, il avait fréquenté assidûment les exilés et cru gagner leur confiance. Dès son retour au Dahomey, il proposa au général Soglo de créer un Conseil suprême de la Nation ou un Conseil économique et social ; d'en confier la présidence aux trois « mages » et de les contraindre, sous l'œil vigilant de l'armée, à mettre un terme à leur querelle. Le général refusa, par

[1] Le clan d'Abomey est dirigé par M. Justin Ahomadegbe-Tometin, médecin-dentiste, ancien conseiller territorial du Dahomey (1952-1958) ancien président de l'Assemblée législative du Dahomey (1959-1960), sénateur de la Communauté (1959-1961), maire d'Abomey et président du conseil général de la région du centre du Dahomey (avril 1960), secrétaire général de l'Union démocratique dahoméenne, battu aux élections législatives du 11 décembre 1960, son parti, l'UDD, est interdit en avril 1961. Arrêté en mai 1961, Justin Ahomadegbe-Tometin est condamné à cinq ans de détention pour complot contre la Sûreté de l'État, libéré en novembre 1962, il se tient à l'écart de la vie politique. Il entre dans le gouvernment provisoire constitué par M. Maga, le 27 octobre 1963 avec le titre de Ministre d'État chargé de l'Éducation nationale, de la Santé, de la Fonction Publique et du Travail. Vice-président de la République, chef du gouvernement (19 janvier 1964-1er décembre 1965), en France depuis 1967.

[2] La figure représentative du clan de Porto-Novo est M. Sourou-Migan Apithy, expert-comptable, membre des deux assemblées constituantes françaises pour le Togo et le Dahomey (octobre 1945-juin 1946) (juin-octobre 1956), député du Dahomey à l'Assemblée nationale française (novembre 1945-juillet 1959), maire de Porto-Novo (1956), Grand conseiller de l'AOF (1942-1957), vice-président du gouvernement (mai 1957-juillet 1958), président du Conseil du gouvernement puis du gouvernement provisoire (juillet 1958-mai 1959), ministre d'État sans portefeuille (mai-septembre 1959), ministre des Finances, de l'Économie et du Plan (novembre-décembre 1960), vice-président de la République, chargé du Développement et du Plan (décembre 1960-janvier 1964), ambassadeur du Dahomey à Paris (décembre 1962-janvier 1964), ministre d'État chargé des Finances, des Affaires économiques, de l'Agriculture et de la Coopération (octobre 1963-janvier 1964), président de la République (19 janvier 1964-1er décembre 1965), exilé en France.

[3] M. Hubert Maga, ancien instituteur puis directeur d'école, président du mouvement démocratique dahoméen jusqu'en 1957, conseiller territorial puis député (1947-11 décembre 1960), Grand conseiller de l'AOF (1947-1957), député à l'Assemblée nationale française (juin 1951-avril 1959), membre du groupe des Républicains populaires et du Centre démocratique, sous-secrétaire d'État au Travail et à la Sécurité sociale dans le gouvernement français présidé par M. Félix Gaillard (novembre 1957-mai 1958), représentant du Dahomey au Sénat de la Communauté (30 avril-13 juin 1959) ; ministre du Travail et des Affaires sociales du Conseil du gouvernement du Dahomey puis du gouvernement provisoire de la République du Dahomey (2 juillet 1958-18 mai 1959), Premier ministre (18 mai 1959-11 décembre 1960), chef de l'État (27 juillet-11 décembre 1960) ; président de la République (11 décembre 1960-19 janvier 1964), en France depuis lors.

crainte disait-il, d'une vague d'agitation et se mit à suspecter son second de duplicité et d'ambition. Le lieutenant-colonel remâcha sa désillusion et me fit, à l'époque, d'amères confidences.

À peine installé au pouvoir en janvier 1968, il s'efforça, avec une grande prudence, de réaliser son plan ; non pas comme on le prétendait pour ramener M. Maga au pouvoir, mais pour décider les « Parisiens » à mettre sur pied un programme commun et apporter leur soutien à une candidature d'union nationale. Il se heurta, sur cette voie, à l'intransigeance des sous-lieutenants et à celle du chef du gouvernement, le commandant Kouandete, qui estimaient qu'il fallait briser les fétiches et éliminer les responsables historiques de la situation. Ne disposant pas de l'autorité nécessaire pour imposer ses conceptions, le lieutenant-colonel Alley préféra manœuvrer et gagner du temps ; « puisque les jeunes ne veulent pas admettre l'importance politique des anciens *leaders*, disait-il, je leur ferai la démonstration du contraire et il faudra bien qu'ils se rendent à l'évidence ».

La première étape fut le référendum constitutionnel[1] ; durant toute la campagne, il parcourut la brousse avec de nombreux officiers et les laissa enregistrer les interrogations pressantes des villageois sur leurs élus d'antan. « Quand reviendront-ils ? Pourront-ils se présenter ? » demandait-on du Nord au Sud. La participation aux urnes fut importante, la nouvelle constitution fut adoptée à une large majorité et le chef de l'État tira, au Conseil des ministres, la leçon du scrutin : le pays restait fidèle à ses chefs traditionnels ; il convenait donc d'obtenir leur participation aux élections présidentielles[2], soit par désistement au profit de l'un d'entre eux, ou en faveur d'une quatrième personnalité. Le lieutenant-colonel se faisait fort d'obtenir cet accord et sollicitait l'autorisation d'envoyer des émissaires à Paris. Mais l'obstination des jeunes était irréductible et le commandant Kouandete refusait toujours le dialogue. À une forte majorité, le « soviet » de l'armée et le comité militaire révolutionnaire votèrent, en violation de la Constitution, l'interdiction aux anciens présidents de poser leur candidature. Pris de court, le lieutenant-colonel Alley s'avisa de paralyser la manœuvre en faisant étendre cette exclusive à tous les anciens ministres. Dès lors, s'engagea une sorte de comédie électorale où l'on vit cinq personnalités sans renom ni compétence[3] briguer les suffrages d'électeurs encouragés en sous-main par le gouvernement, à s'abstenir et qui aboutit à une tension des rapports Nord-Sud et à une confusion totale des esprits.

Les rivalités entre chapelles politiques s'en mêlant, les querelles entre militaires rebondissant, le chef de l'État et le chef du gouvernement furent

[1] Le 31 mars 1968, se sont déroulées les opérations du référendum constitutionnel. 92 % des électeurs inscrits ont voté pour le texte qui leur était soumis et qui comportait d'importantes innovations, notamment l'adoption d'un parti national unique pour une période minimum de cinq ans.

[2] Les élections présidentielles ont lieu le 5 mai 1968.

[3] Ces cinq personnalités sont les suivantes : MM. Basile Adjou, docteur en médecine ; Paul Hazoume, instituteur en retraite ; Eustache Prudencio, inspecteur primaire ; Urbain Da Silva, industriel ; Jean-Baptiste Vieyrin, administrateur de sociétés.

sur le point d'être balayés par la tourmente. Pendant une semaine, le lieutenant-colonel résista aux partisans d'une validation du malheureux Dr Adjou venu en tête des victimes de la compétition, aux révolutionnaires jeteurs d'anathèmes, aux sudistes rancuniers, aux nordistes frustrés, aux parachutistes à courte-vue. Bref, quand les ténèbres furent générales, il proposa modestement : de rencontrer à Niamey[1] les quatre anciens présidents, de les amener à se désister en faveur d'une autre personnalité que l'on choisirait sur une liste où figurerait le Dr Zinsou[2] par exemple, de garder le pouvoir jusqu'à la fin de l'été, de procéder en août aux élections présidentielles et législatives, d'appliquer la constitution et de retourner dans les casernes. Les applaudissements crépitèrent, le commandant Kouandete salua son chef hiérarchique, le comité révolutionnaire complimenta le dispensateur des lumières, et les turbulents du commando de Ouidah furent promus ministres en un tour de main[3].

Sans perdre un instant, le patient colonel entreprit des démarches à Niamey et à Paris. Les échos furent favorables ; il est presque permis d'espérer que la rencontre tant attendue s'accomplira enfin sur les rives du Niger, non loin de cette île de Lete qui alimenta[4], en d'autres temps, d'âpres discordes aujourd'hui oubliées.

Le lieutenant-colonel Alley réussira-t-il enfin à ramener au bercail, dans la concorde retrouvée, les brebis égarées ? Parviendra-t-il à donner au Dahomey ce président national dont il a brossé tant de fois le portrait ? Finira-t-il par remettre un jour le fardeau de l'État à un gouvernement librement issu du peuple ?

On peut certes en douter, tant la malice dahoméenne est grande, mais si le destin voulait qu'il y parvienne, il l'aurait amplement mérité, par son bon sens, sa souplesse et son obstination.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, Politique intérieure, 1968)

[1] La rencontre de Niamey est prévue pour le 15 juin 1968.

[2] Émile-Derlin Zinsou, docteur en médecine, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union française, conseiller territorial, puis député à l'Assemblée territoriale (mars 1952) ; ministre de l'Économie dans le gouvernement provisoire de M. Sourou-Migan Apithy (juillet 1958-mai 1959) ; premier ambassadeur du Dahomey en France (21 juillet 1961-1962) ; président de la Cour suprême (décembre 1960-29 octobre 1963) dans le gouvernement de M. Hubert Maga, puis dans le gouvernement du général Christophe Soglo (24 décembre 1965-17 décembre 1967). Le Dr Zinsou est Grand officier de la Légion d'Honneur.

[3] Un important remaniement ministériel a lieu le 15 mai. Six ministères changent de titulaires. Les nouveaux ministres sont des lieutenants et des sous-lieutenants. La liste en est transmise par la dépêche de Cotonou n° 62/DAM du 18 mai 1968 (Revue des événements n° 12 pour la période du 4 au 17 mai 1968), non reproduite.

[4] Un différend existe entre le Dahomey et le Niger au sujet du tracé de leur frontière commune et particulièrement du statut de l'île de Lete sur le fleuve Niger, qui connaît ses développements les plus importants en décembre 1963 et janvier 1964. Se reporter à la dépêche de Cotonou n° 323/DAM du 30 décembre 1963, non retenue, intitulée : *Différend entre le Niger et le Dahomey*, transmettant le *Livre blanc* publié par le gouvernement de Cotonou sur la question. Ne parvenant pas à se mettre d'accord, les deux pays choisissent de s'en remettre à la Cour internationale de justice.

306

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION DU LEVANT

La Jordanie et le conflit arabe.

N[1]. *Paris, 18 mai 1968.*

1. La guerre a frappé la Jordanie plus que tous les autres pays arabes. L'occupation de la rive droite du Jourdain l'a amputée de la moitié de ses ressources économiques. Après le mois de juin 300 000 personnes ont fui vers la Transjordanie dont la population atteint aujourd'hui 1 200 000 habitants dont 600 000 réfugiés pour la moitié nouveaux. L'armée jordanienne a subi des pertes matérielles considérables : son aviation a été anéantie.

Depuis le mois de juin, la situation a empiré à bien des égards : l'occupation de la Cisjordanie paraît évoluer dans le sens d'une annexion de fait, et c'est déjà le cas pour Jérusalem.

Les réfugiés ne subsistent de façon précaire que grâce à l'assistance de l'UNRWA[2]. Depuis les incidents de février-mars[3], quelque 75 000 habitants de la partie non occupée de la vallée du Jourdain se sont repliés sur les hauteurs, laissant à l'abandon l'une des parties les plus fertiles du pays.

La situation économique est sérieuse mais surtout l'atmosphère est lourde. Réfugiés ou non, les Jordaniens ressentent profondément l'humiliation de la défaite et l'aggravation de la coupure de leur pays.

Beaucoup de notables palestiniens qui, au lendemain du conflit, avaient songé à des formules d'entité palestinienne plus ou moins autonome et à des accommodements avec les Israéliens ne croient plus aujourd'hui à cette possibilité ; la population de Cisjordanie s'installe en majeure partie dans l'impuissance et l'amertume.

L'abattement prévaut aussi sur la rive gauche du Jourdain mais le fatalisme y fait plus souvent place qu'en Cisjordanie à des bouffées d'exaltation. Les commandos décimés en Cisjordanie se sont repliés en Transjordanie et se sont grossis de beaucoup d'éléments nouveaux, jeunes pour la plupart

[1] Cette note est rédigée par Luc de La Barre de Nanteuil, ministre plénipotentiaire, sous-directeur d'Afrique-Levant.

[2] *Note du rédacteur* : « Notre contribution au budget de l'UNRWA était très modeste avant le conflit : un million de francs par an ; l'année dernière nous avons versé à titre exceptionnel une somme additionnelle de cinq millions de francs et envoyé certains secours en nature. Nous venons d'envoyer une mission en Jordanie étudier les besoins les plus urgents des réfugiés ; nous envisageons d'augmenter notre contribution à l'UNRWA d'un montant comparable à celui de l'année dernière sous une forme qui individualise plus particulièrement notre geste ».

[3] Au sujet des incidents de février-mars, il s'agit des actions militaires israéliennes contre la Jordanie ; notamment celle du 15 février 1968 menée par l'artillerie et l'aviation en Transjordanie provoque un nouvel exode des réfugiés palestiniens de la vallée du Jourdain et surtout ceux du camp de Karame. Voir plus haut la note de la sous-direction du Levant du 18 mars.

symbolisant à la fois la résistance et l'espoir, ils ont gagné depuis les incidents de cet hiver un prestige nouveau aux yeux de la population et d'une partie de l'armée.

Plusieurs de ces commandos ont des allégeances politiques, notamment syriennes. Ils menacent la stabilité du régime et entravent la liberté de manœuvre de son chef[1].

2. En dépit de tous ces éléments défavorables, le pays n'a pas craqué. Cela tient certainement à la personne du Roi. Le combat contre Israël lui a valu, malgré la défaite, un brevet de patriotisme. Il est apparu comme le symbole de la permanence du pays. En Cisjordanie comme en Transjordanie, une sorte de consensus s'est fait autour de sa personne, tout au moins dans certaines limites.

Au lendemain de l'attaque aérienne israélienne du 15 février, le Roi a essayé de se débarrasser des commandos ; à demi désavoué par son Premier ministre, il a dû renoncer à les combattre, faute d'instruments pour exécuter ses ordres. Au lendemain du raid du 21 mars[2], il a dû prendre publiquement fait et cause pour eux.

Depuis lors une sorte de partage des compétences s'est instauré : les commandos ne cherchent pas à supplanter les forces régulières ni à intervenir dans les affaires intérieures du pays, ils organisent eux-mêmes leur recrutement et leur entraînement ; l'armée et la police demeurent loyales au souverain dans la mesure où celui-ci ne leur demande pas de s'opposer directement aux mouvements de résistance.

Le nouveau budget donne la mesure de l'irréalité de la machine gouvernementale ; d'une année à l'autre les dépenses sont passées de 70 à 85 millions de dinars ; cette augmentation est due presque exclusivement à l'inscription de crédits pour le rééquipement de l'année qui absorbe aujourd'hui 40 % du budget. Les crédits de développement économique ont été maintenus mais ce sont les projets qui s'évanouissent. Aucun crédit massif n'est prévu pour les réfugiés. Les recettes ordinaires ont diminué de moitié mais les impôts directs restent dérisoires ; l'aide budgétaire anglo-américaine qui assurait jusqu'alors la moitié des recettes a presque complètement disparu ; ce sont des pays arabes qui ont pris le relais et fournissent maintenant 70 % des recettes.

Ce sont donc des pays tiers – en l'occurrence l'Arabie Saoudite, Koweït et la Lybie – qui prennent en charge la reconstitution d'un potentiel militaire illusoire, le maintien des structures et celui de la monnaie, sinon l'entretien de la population dont une moitié vit sur elle-même et l'autre sur l'assistance des pays occidentaux.

[1] Le Dr Noureddine Atassi est le chef de l'État syrien depuis le coup d'État du 23 février 1966. Il cumule les deux fonctions de chef d'État et de président du Conseil à compter du 29 octobre 1968.

[2] Le raid israélien du 21 mars 1968 sur le camp de Karame en Transjordanie détruit l'une des principales bases servant aux commandos arabes pour leurs opérations d'infiltration. Voir plus haut la note de la sous-direction du Levant du 18 mars.

3. La Jordanie apparaît donc aujourd'hui, beaucoup plus encore que par le passé, comme un État précaire dont la survie dépend de l'étranger. C'est la raison pour laquelle, plus qu'aucun autre chef d'État arabe, le Roi avait mis ses espoirs dans l'appui extérieur : il a cherché à obtenir le soutien du monde arabe et celui des grandes puissances.

Il avait réclamé dès le mois de juillet la convocation d'une conférence au sommet de façon à obtenir l'aval des autres pays arabes en faveur d'une politique de compromis avec Israël : la conférence de Khartoum lui a fourni un répit dans la mesure où elle a proclamé la nécessité d'une solution politique mais elle a circonscrit sa marge de manœuvre en interdisant la reconnaissance d'Israël et la négociation avec ce pays. Il ne cesse de plaider depuis lors en faveur d'une nouvelle réunion au sommet, mais sans succès.

Le concours que les pays arabes ont prêté à la Jordanie est en fait limité à l'aide financière de trois pays riches qui se sont engagés à Khartoum[1] à verser à ce pays une assistance financière tant que durerait l'occupation de la Cisjordanie ; mais l'expérience suggère que cette manne, versée jusqu'ici avec régularité, ne le sera pas constamment. Au surplus le roi d'Arabie[2] n'a pas étendu son assistance au domaine politique : il refuse d'appuyer la convocation d'une conférence au sommet.

La Syrie est hostile au Roi et se sert sans vergogne de son territoire pour y établir les bases de commandos dont elle revendique le patronage ; l'Irak maintient en Jordanie un corps expéditionnaire d'une dizaine de milliers d'hommes, soutient les commandos et dénonce toute velléité de traiter avec Israël ; les relations avec l'Égypte sont apparemment meilleures : le nassérisme n'est plus une force dangereuse sur le plan intérieur, Nasser lui-même souhaite le maintien du trône mais il ne s'intéresse que de loin aux problèmes de la Jordanie et se préoccupe beaucoup plus d'obtenir l'évacuation du Sinaï.

La Jordanie a été le premier pays arabe à approuver la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre[3]. Elle a accueilli avec beaucoup de faveur la mission Jarring. Le Roi s'est montré plus souple que Nasser, notamment en proclamant à la veille du 15 février la nécessité de reconnaître Israël en tant qu'État et en envisageant des négociations indirectes avec ce pays par l'entremise et en présence de M. Jarring. Les raids israéliens l'ont empêché de persévérer dans cette voie et il a dû à nouveau s'aligner sur la position égyptienne.

Comme l'Égypte, la Jordanie réclame aujourd'hui un accord des grandes puissances pour la mise en application de la résolution du Conseil de sécu-

[1] La conférence au sommet des pays arabes se tient à Khartoum du 29 août au 1er septembre 1967. Elle aboutit au « triple non » ; voir plus loin le compte rendu du 22 mai.

[2] Ibn Abd Al Aziz Al Rahman El Fayçal Al Saoud est roi d'Arabie depuis novembre 1964.

[3] La résolution 242 du 22 novembre 1967 invite le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies à nommer une représentant pour tenter de trouver une terrain d'entente entre Israël et les pays arabes. Voir plus loin les comptes rendus d'audience du 22 mai et 14 juin.

rité et l'évacuation de tous les territoires occupés. Elle est prête à aller plus loin que l'Égypte dans la voie des garanties juridiques et militaires à donner à Israël. Mais le soutien de toutes les grandes puissances ne lui est pas acquis de la même manière.

Les États-Unis éprouvent un certain reste de sympathie pour un Roi malheureux qui passait pour le meilleur voisin d'Israël ; le gouvernement américain s'apprête à lui vendre des chars et même des avions mais il ne lui donne plus d'argent et il le presse de traiter avec son voisin sans forcer Israël à se montrer raisonnable. La Grande-Bretagne a accepté de fournir quelques chasseurs d'un type périmé : M. Stewart[1] se montre aujourd'hui moins favorable à la cause arabe que ne l'était M. Brown[2].

L'URSS a offert de couvrir tous les besoins en armes de la Jordanie. En dépit du refus du Roi d'accepter cette offre, le gouvernement soviétique lui accorde un appui politique même sur le plan intérieur en désapprouvant, tout du moins provisoirement, l'action des commandos ; ceci étant, l'URSS est sans action sur Israël.

Le Roi se félicite de l'appui moral que la France lui porte et souhaiterait sans doute se procurer auprès de nous des armes, directement ou indirectement, de façon à ne pas avoir à céder à la pression russe, mais il n'a sans doute pas les moyens de les payer.

Du côté israélien, l'impasse est totale : le gouvernement israélien exige des négociations directes avec la Jordanie et refuse de faire connaître ses conditions au préalable ; il est décidé à ne pas abandonner Jérusalem et à ne pas revenir aux frontières du 4 juin[3] ; il est divisé sur l'étendue des concessions territoriales à exiger des Jordaniens mais n'entend pas céder la proie pour l'ombre. En dépit de tentatives officieuses, aucun dialogue direct ne paraît s'être noué entre le gouvernement israélien et le Roi. Israël a réagi aux activités des commandos avec brutalité et sans ménagement pour la position du Roi. Les raids des 15 février, 21 et 29 mars[4] en témoignent.

Certains du côté israélien s'interrogent sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir à précipiter la chute d'un édifice branlant. La disparition du régime monarchique en Jordanie débarrasserait Israël d'un voisin gênant dans la mesure où le Roi dispose d'un certain soutien aux États-Unis ; elle ferait place à une division du Moyen-Orient en deux camps nettement opposés ; Israël disposerait peut-être alors d'un soutien encore plus complet des

[1] Hon. Robert Michaël Mailand Stewart, Premier secrétaire d'État britannique, succède à George Brown comme secrétaire d'État au *Foreign Office* le 15 mars 1968.

[2] Rt Hon George Alfred Brown est secrétaire d'État britannique au *Foreign Office* de 1966 à 1968.

[3] C'est-à-dire à la veille de l'offensive israélienne contre les pays arabes limitrophes, déclenchant la guerre des Six jours.

[4] Le 29 mars 1968, l'armée israélienne lance une action militaire au nord de la frontière jordanienne, au sud du lac de Tibéraide et le long de la ligne de démarcation qui va jusqu'à la mer Morte soit sur 90 km. Les bombardements commencent à 11h30, à 13h le camp de Karame est attaqué. L'assaut cesse vers 18h. Israël réplique ainsi à une attaque du 24 mars de l'armée jordanienne dans la région de Beit Shean. Voir le télégramme de New York n° 282 du 30 mars 1968 non publié. La Jordanie obtient la convocation d'urgence (le 30 mars) du Conseil de sécurité.

États-Unis et n'aurait plus de scrupules à nettoyer les bases des commandos ou à occuper certaines positions stratégiques au-delà du Jourdain. Telle n'est cependant pas, pour le moment, l'attitude du gouvernement israélien lui-même où les éléments modérés font valoir les risques d'une telle entreprise.

4. Le Roi de Jordanie paraît aujourd'hui être le seul à pouvoir maintenir l'équilibre précaire de son pays et à empêcher que celui-ci ne sombre dans l'anarchie ou la soumission extérieure. Son autorité est entamée mais il n'y en a pas d'autre. Seule une pression efficace sur Israël pourrait relâcher celle qui pèse sur lui. Sinon la situation risque de pourrir. Le maintien du *statu quo* est sans doute à court terme l'éventualité la plus probable, mais l'avenir risque d'appartenir au désespoir et à la violence qui se nourrissent dans les camps de réfugiés.

(Afrique-Levant, Israël, Relations avec le Proche-Orient)

307

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2806 à 2811. *Bonn, 19 mai 1968.*

En toutes circonstances le voyage en Roumanie[1] aurait été suivi par l'opinion allemande avec le plus grand soin. Se situant parallèlement à l'évolution libératrice de la Tchécoslovaquie, il ne pouvait que piquer davantage la curiosité, tandis que l'on s'interrogeait passionnément sur les réactions du général de Gaulle en présence du développement de la crise suscitée en France par les étudiants[2]. Est-ce que le Président de la République se laisserait, par hasard, détourner de sa route ? Exécuterait-il son programme jusqu'à la fin ?

Les conditions magistrales dans lesquelles la visite s'est, d'un bout à l'autre, accomplie, de même que l'enthousiasme de l'accueil, si attendu fût-il, ont sûrement influencé de la façon la plus favorable, qu'il appartînt

[1] Le général de Gaulle a effectué un voyage officiel en République socialiste de Roumanie du 14 au 18 mai 1968.

[2] Suite au mouvement étudiant du 22 mars 1968, la crise explose le 3 mai par l'occupation de la Sorbonne et la première manifestation au Quartier latin. Du 3 au 10 mai les manifestations d'étudiants se succèdent et le 10 mai voit l'érection de la première barricade rue Gay-Lussac. Le 13 mai, les étudiants s'installent dans la Sorbonne libérée et en font une université populaire. Le 7 mai, les étudiants allemands de gauche appuient les étudiants français. Le mouvement des étudiants se double d'un appel à la grève générale et les occupations d'usines se multiplient. Le 16 mai, grève aux usines Renault. Le 19 mai, à la suite d'entretiens à Matignon et à l'Élysée, le général de Gaulle, de retour de Roumanie, lance : « la réforme, oui, la chienlit, non ». Le 20 mai, l'opposition réclame le départ du gouvernement et des élections générales. Le 21 mai, *Die Welt* écrit : « La Ve République va vers sa fin ».

ou non aux milieux politiques, tout un public. Les répercussions possibles sur l'Allemagne elle-même de l'épreuve subie par la nation voisine, et qu'au début il avait un peu trop allègrement admise, l'ont conduit à une sage réflexion. Le calme opposé de Bucarest à la tempête parisienne a contribué, pour un temps du moins, à cet heureux changement. À Bonn pas plus qu'ailleurs, à Stuttgart par exemple, où se trouvaient également, à l'occasion de cérémonies Paul Claudel[1], M. Carlo Schmid[2] et M. Filbinger[3], ministre-président du Bade-Wurtemberg, aucune parole contestable ne m'a été dite. L'esprit de solidarité s'est, au contraire, manifesté.

Les correspondants allemands, qui ont accompagné le général de Gaulle à la tête de « notre équipe », n'ont pas tari en éloges. Pas une ombre, semble-t-il, ne s'est glissée dans leurs revendications ; les problèmes délicats qui se posaient à Varsovie n'occupaient plus la même place, et de loin, à Bucarest. C'est dans un climat chaleureux, sans nuages pour la République fédérale, que l'expédition se poursuivait, marquée par des discours et des déclarations que l'on a examinés à la loupe[4].

On a été frappé par l'insistance avec laquelle le Président de la République, tout en regardant vers Moscou, avait célébré la notion d'indépendance, dans le désir que ses exhortations, franchissant les frontières de la Roumanie, fussent partout entendues, principalement à Prague. Et déjà l'on s'est demandé, non sans un vif intérêt, si, continuant son pèlerinage, il n'irait pas, l'an prochain, en Tchécoslovaquie, afin, là aussi, d'encourager dans leur mouvement ceux qui recherchent par l'atténuation de la méfiance, l'amitié et la coopération des deux parties du continent.

Qu'il ait été, dans les conversations, beaucoup question de l'Allemagne, personne n'en doute. Les conceptions affirmées avec une force croissante du côté français retiennent d'autant plus l'attention qu'une certaine idée, que parfois l'on tend à se faire, ici, de l'avenir de l'Allemagne, progressivement s'en rapproche.

(Europe, Roumanie, Relations avec la France, 29-24-1, 1968)

[1] Paul Claudel (1868-1955) poète, dramaturge français, diplomate.

[2] M. Carlo Schmid, juriste, homme politique allemand et écrivain, professeur d'université, membre du SPD (*Sozialdemokratische Partei Deutschlands*), député, vice-président du *Bundestag,* ministre pour les affaires concernant les *Länder* et le *Bundesrat*, coordinateur pour les questions franco-allemandes.

[3] M. Hans Filbinger, ministre-président CDU (*Christlich-Demokratische Union*) du Bade-Wurtemberg depuis 1966.

[4] Des commentaires de la presse allemande sont rapportés dans les télégrammes de Bonn n°s 2726 à 2732 et 2748 à 2751 des 14 et 15 mai 1968, non publiés. De même est signalé un reportage de la télévision allemande (1re chaîne) sur le voyage du général de Gaulle, le 17 mai 1968, à 20 h. 15.

308

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2834 à 2844. *Washington, 20 mai 1968.*

Dans de nombreuses dépêches assorties de photographies souvent en première page, les journaux américains ont décrit le voyage en Roumanie du général de Gaulle. Ils ont relevé l'accueil « sans précédent », le « faste rare » de la réception accordée à Bucarest au chef de l'État. L'enthousiasme des foules nombreuses et amicales. Les appels du général de Gaulle en faveur d'une plus grande indépendance des pays de l'Est vis-à-vis de Moscou, dans des discours « soigneusement balancés » par lesquels il cherchait aussi à persuader l'URSS qu'il n'était pas à Bucarest pour exacerber la tension roumano-soviétique. « Le terrain favorable » que la conception gaulliste de l'Europe trouve en Roumanie où Ceausescu exalte, lui aussi, l'idée de la nation, mais où être européen signifie la plupart du temps ne pas être slave.

Plusieurs journalistes ont rappelé le voyage de Pologne[1] et « la riposte qu'avait essuyée » le Président de la République de la part de Gomulka[2], pour souligner qu'en revanche, Ceausescu reprenait les thèmes de son invité. Toutefois, note le correspondant du *Washington Post*, le premier secrétaire roumain a clairement marqué qu'il n'avait pas l'intention de se laisser entraîner. Pour la première fois depuis un an, il a publiquement rendu hommage à l'Union soviétique, et, d'autre part, a laissé entendre que s'il acceptait l'invitation française à « marcher côte à côte » pour donner un exemple de coopération entre l'Est et l'Ouest, il ne s'agissait pas, dans son esprit, d'une collaboration exclusive. Ces observations tendent à suggérer que, tout en se réjouissant de la consécration que la visite du général de Gaulle conférait à la position internationale de la Roumanie, ses dirigeants se sont gardés d'entrer dans le jeu que la France entendait leur faire jouer. Dans le même esprit, plusieurs journalistes ont qualifié de « particulièrement faibles et vagues » les formules du communiqué

[1] Le général de Gaulle s'est rendu en voyage officiel en Pologne du 6 au 12 septembre 1967.

[2] Dans son allocution devant la Diète et devant le général de Gaulle, le 11 septembre 1967, M. Gomulka, secrétaire général du parti communiste polonais, après avoir rappelé les relations historiques franco-polonaises au sein de l'Europe, a souligné que « La Pologne renaissante a tiré toutes les conclusions qui découlent de ces expériences historiques. La conclusion fondamentale s'est exprimée dans l'adoption de la voie de l'amitié et de l'alliance avec son grand voisin de l'Est, l'Union soviétique. Cette alliance, jointe aux traités d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle conclu avec les États socialistes de l'Europe centrale, orientale et méridionale, y compris avec notre voisin occidental –la République démocratique allemande – est la pierre angulaire de la politique de la République populaire de Pologne et la principale garantie de sa sécurité. Elle a donné la possibilité à la Pologne de retrouver une place durable et importante en Europe, place que notre patrie a cherché à s'assurer en vain depuis le XVIIIe siècle ».

final relatives à la coopération politique. « Les appels retentissants du général à une action politique combinée…n'ont pas trouvé d'échos dans la déclaration commune »[1] (*Washington Post* du 19 mai). Cependant, le correspondant de l'*UPI*[2] considérait ces même formules « assez vagues pour ne pas offenser l'Union soviétique » mais jugeait « significatives l'insistance du communiqué sur l'indépendance nationale et la condamnation de toute intervention étrangère[3], à un moment où la pression soviétique s'exerce sur le régime communiste libéral de Tchécoslovaquie ».

Plus que les correspondances, les éditoriaux de dimanche 19 mai se font critiques. Ils relèvent une contradiction entre les appels à un « nationalisme vigoureux et orgueilleux » lancés en France, en Pologne et en Roumanie, et l'hostilité du général, au nationalisme allemand (*Washington Post*). Ils dénoncent à nouveau le danger de la conception française de l'Europe qui croit pouvoir promettre la fin de la division du continent. L'ennui souligne le *Washington Post*, est que la France voudrait détruire un système de sécurité qui, avec succès, a maintenu la paix pendant longtemps, et le remplacer par un agglomérat d'États ignorant où serait leur sécurité…, si l'on peut applaudir aux appels du général de Gaulle en faveur d'une Europe unie sans idéologies ni hégémonies. Rappelons que le problème de la sécurité de l'Europe existait avant que la guerre engendre ces idéologies et ces hégémonies, et qu'il persistera même si s'effacent ces influences ».

Le *New York Times*, pour sa part, flaire dans le nationalisme européen du général de Gaulle des accents anti-américains : « Le président de Gaulle et Ceausescu développent le thème du nationalisme pour donner à leurs pays, dans le concert des nations, une voix plus forte que leurs réels pouvoirs ne sauraient l'assurer. Ils le font largement aux dépens de leurs alliés… mais alors que la Roumanie ne peut faire plus qu'affirmer son refus de voir une autre puissance donner le ton chez elle… le général de Gaulle expose sa conception d'un nationalisme européen qui permettrait de tenir tête aux superpuissances. Étant donné qu'une partie vitale de l'URSS se trouve comprise dans la définition gaulliste de l'Europe, c'est bien aux États-Unis que l'Europe de De Gaulle est appelée à tenir tête ».

Quant à l'*Evening Star*, il se réjouit de la déconvenue qu'ont dû provoquer à Moscou les exhortations du général au nationalisme des pays de l'Est

[1] La déclaration finale franco-roumaine du 18 mai est publiée dans « La politique étrangère de la France », Textes et Documents, 1er semestre 1968, Notes et Études documentaires nos 3533 à 3535, 12 novembre 1968, *La Documentation française*, p.136 à 139.

[2] UPI : *United Press International*.

[3] Il est souligné, dans un passage de la Déclaration que "L'examen des problèmes internationaux a permis de constater l'accord de la France et de la Roumanie sur les principes qui doivent régir les rapports entre États : indépendance et souveraineté des nations, petites et grandes, non-ingérence dans les affaires intérieures, recherche de rapports amicaux avec tous les pays, développement entre tous des échanges et de la coopération, maintien ou rétablissement de la paix dans le monde ». « Seul le respect de ces principes peut assurer les conditions nécessaires pour que chaque pays, quel qu'il soit, contribue au progrès matériel et à l'épanouissement spirituel des nations, à la sauvegarde de la paix et au développement de l'esprit de compréhension et de coopération entre États ».

européen. Juste retour des choses après la satisfaction « qu'ont éprouvé les dirigeants du Kremlin à entendre le général de Gaulle critiquer l'Angleterre et l'Amérique et lancer au Québec ses appels à la libération ».

(Europe, Roumanie, Relations avec la France, 29-24-1, 1968)

309

M. Picard, Consul général de France à Hambourg,
à M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France
à Bonn

D. n° 88/Amb[1]. *Hambourg, 20 mai 1968.*

La *Bild Zeitung*[2] du 18 mai 1968 a consacré une grande partie de sa première page à la situation dramatique provoquée en France par les manifestations d'étudiants, les grèves, les occupations d'usines et l'exploitation politique qui en est faite[3].

Une caricature représente le général de Gaulle[4] imperturbable, la tête au-dessus des nuages, sur un fond constitué par la Tour Eiffel, l'Arc de Triomphe (sur lequel flottent « la faucille et le marteau ») – Légende : « Il y a vraiment quelqu'un qui joue avec le feu là-dessous ! »

Un article intitulé *Sauvez la France* rapporte les derniers éléments de la situation et cite un extrait de l'appel pathétique du Premier ministre[5].

[1] Cette dépêche est intitulée : *Article, caricature et éditorial de la* Bild Zeitung.

[2] La *Bild Zeitung* est un quotidien allemand édité depuis le 24 juin 1952 par le groupe de presse Axel Springer *Verlag*. D'un tirage de 250 000 exemplaires en 1952 il est passé à 4 millions, et a la plus forte diffusion d'Europe occidentale. En 1967, Axel Springer définit quatre lignes éditoriales : l'engagement absolu pour la reconstruction de l'unité et de la liberté allemande ; la réconciliation entre Juifs et Allemands ; le rejet de toute sorte d'extrémisme politique ; l'approbation de la libre économie de marché. Le rédacteur en chef est Peter Boenisch, depuis 1961.

[3] Les événements de « mai 1968 » ont débuté en fait par le « mouvement du 22 mars » et l'occupation des locaux de l'université de Nanterre. Daniel Cohn-Bendit, étudiant allemand, en est l'instigateur et le symbole de la remise en cause de l'autoritarisme. Le mouvement prend de l'ampleur dès le 1er mai. La Sorbonne est occupée, la première manifestation explose au Quartier latin ; le 10 mai, les premières barricades s'élèvent, la police riposte ; le 11 mai, les syndicats lancent un appel à la grève générale de vingt-quatre heures afin de protester contre la répression. Dès le 15 mai, le mouvement de revendications sociales, accompagné de grèves et d'occupations d'usines s'étend rapidement. Le 18 mai, le général de Gaulle qui a abrégé son voyage en Roumanie rentre à Paris, le 19, le président de la République affirme « la réforme, oui ; la chienlit, non ». Le 20 mai, l'opposition parlementaire réclame le départ du gouvernement et des élections générales.

[4] Cette caricature est classée dans le dossier *RFA, Presse concernant la France, 6-5-6, 1968*.

[5] Le jeudi 16 mai, le Premier ministre Pompidou prononce une allocution radiotélévisée et annonce que face au désordre « le gouvernement fera son devoir, il vous demande de l'aider ». Les seules mesures prises après cette intervention consistent dans le rappel des réservistes de la gendarmerie, le renforcement de la surveillance de quelques édifices parisiens, l'Opéra et la tour Eiffel, notamment, et le vendredi 17 mai, une réunion des responsables du maintien de l'ordre. Cet appel télévisé est commenté dans le quotidien *Le Monde* du samedi 18 mai 1968.

Un sous-titre désabusé précise qu'aux exhortations de M. Pompidou les syndicats ont répondu par « Faites la grève – Occupez les usines ».

Après avoir précisé les exigences des grévistes – hausses de salaires – sécurité de l'emploi – réduction des heures de travail – retraite à 60 ans – démission du gouvernement Pompidou – l'auteur de l'article, Dr Alphons Schauseil, signale que la sympathie ressentie par la population à l'égard des étudiants – qui sont, précise-t-il, à l'origine des troubles – semble s'effriter. Il y a une semaine 50 % des Français approuvaient la révolte estudiantine. Hier – 17 mai – le chiffre était tombé à 31 %.

Plus significatif encore est l'éditorial du *Bild Zeitung* ou un certain fond de sympathie le dispute à l'inquiétude. La récente visite en France du rédacteur en chef, M. Peter Boenisch[1], n'est certainement pas étrangère aux sentiments exprimés où la consternation se même à la confiance qu'inspire la haute stature politique du général de Gaulle.

« En France règne actuellement une situation de guerre civile. Ce qui avait débuté comme une protestation contre le retard apporté à la réforme universitaire, menace aujourd'hui la République.

Les communistes français se sont servis des troubles estudiantins pour la poursuite de leurs propres objectifs. Leur réponse à l'appel de Pompidou en faveur de la défense de la République est la grève et la révolte.

Dans toutes les parties du pays les ouvriers à appartenance communiste ont occupé les usines

– on enferme les directeurs d'entreprises

– on empêche la distribution des journaux, à l'exception de l'*Humanité*.

La garde nationale française se tient l'arme au pied, prête à prévenir par la force des armes, si besoin est, le renversement du gouvernement

Et de Gaulle ? Il ne veut pas abréger son voyage en Roumanie. Il a confiance que son autorité empêchera le pire.

En fait, la personnalité du général de Gaulle semble encore être en mesure d'éviter à la France une guerre civile.

Mais il n'y a pas qu'en France que les hommes se demandent : Qu'arrivera-t-il quand le général ne sera plus là ? Un quart des Français votent communiste. Et maintenant les étudiants rebelles veulent même fonder un parti qui soit plus à gauche que le communisme.

Est-ce que la gauche va modeler le visage de la France quand de Gaulle ne sera plus là ?

[1] Se reporter à la dépêche de Hambourg, n° 94/Amb. de M. Robert Picard, consul général de France à Hambourg, datée du 28 mai 1968, relatant son entretien avec le rédacteur en chef de la *Bild Zeitung* au retour de son voyage en France, soulignant ses sentiments de vive sympathie à l'égard de notre pays et son admiration profonde pour le général de Gaulle. Quant aux événements de mai 1968 en France, le consul de France remarque que la *Bild Zeitung* est, de loin, le quotidien le plus modéré et le plus objectif. M. Boenisch résume ses vues dans un article publié dans la *Bild am Sonntag* des 2-3 juin 1968.

« Nous Allemands ne pouvons que souhaiter qu'il n'y ait pas de nouvelle révolution en France. Car Ulbricht et les Russes devant nos poitrines et les communistes français dans notre dos – c'est un cauchemar qui empêchait déjà Adenauer de dormir ».

(Europe, 1961-1970, République fédérale d'Allemagne, Presse concernant la France, 1968)

310

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T.C[1]. *Paris, 21 mai 1968.*

Les premières séances des conversations ouvertes à Paris le 13 mai à propos du Vietnam[2] n'ont apporté aucune surprise, dans la mesure où elles ont consisté essentiellement, de part et d'autre, à exposer des thèses connues depuis longtemps sur l'origine du conflit et sur ses possibilités de règlement. Cependant, une certaine différence de style et de ton (dont il convient d'ailleurs de ne tirer aucune conclusion hâtive) se distingue déjà dans la manière dont ces thèses sont présentées par les représentants de Washington et de Hanoï.

Du côté vietnamien, en dehors des accusations polémiques et de l'inévitable rappel historique de l'agression américaine, l'accent a été mis immédiatement sur la nécessité d'obtenir avant tout l'arrêt total et inconditionnel des bombardements américains au nord du 17e parallèle. Les « autres actes de guerre », énumérés en détail par le représentant nord-vietnamien le 15, doivent également cesser. Tel est, aux yeux de Hanoï, l'objectif à court terme, de caractère militaire, qui doit, non pas entraîner le règlement du conflit, mais permettre l'ouverture de véritables négociations au sujet du problème vietnamien dans son ensemble. À cette fin, les objectifs fondamentaux de Hanoï et du FNL[3] ont été rappelés et leur présentation n'a pas varié : il s'agit toujours du programme en quatre points d'avril 1965[4] et du programme politique du Front du 1er septembre 1967[5].

Pour l'instant, la délégation nord-vietnamienne n'a pas donné la moindre indication que cette plateforme de base soit susceptible d'être modifiée ou même interprétée. Il faut cependant rappeler que, alors que la formulation

1 Ce télégramme circulaire est intitulé : *Conversations de Paris sur le Vietnam.*

2 Sur la séance du 13 mai, voir ci-dessus la note n° 175/AS du 13 mai 1968.

3 Front national de Libération sud-vietnamien créé dans la nuit du 19 au 20 décembre 1960.

4 Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Washington nos 2554 à 2567 du 4 mai 1968.

5 Sur ce sujet, voir la note n° 315/AS du 4 septembre, non reproduite.

des quatre points de Hanoï n'a jamais varié dans son laconisme, la présentation des idées politiques du Front a subi, depuis décembre 1960, une évolution sensible, sur le double plan du fond et de la présentation. Peut-être cette différence permettra-t-elle une certaine marge de manœuvre lorsque sera abordé le problème crucial du statut politique du Sud-Vietnam. Mais on n'en est pas encore là.

Alors que l'exégèse de la position nord-vietnamienne a toujours été rendue difficile par sa rigidité et sa brièveté, c'est l'excès contraire qui a constamment marqué les vues américaines. En les présentant à la séance inaugurale du 13, M. Harriman[1] a fait un effort de concision dont le résultat constitue un exposé relativement clair des thèses actuelles de Washington. Celles-ci s'ordonnent autour des points suivants :

1) Avant tout, les États-Unis souhaitent « préserver le droit du peuple sud-vietnamien à décider de son propre avenir sans ingérence ni contrainte extérieure ». La phrase revient à plusieurs reprises dans le texte et sa formulation ne varie guère. Elle est présentée, incontestablement, comme l'objectif fondamental de l'Amérique dans le conflit.

2) Les bombardements aériens ont été arrêtés sur la majeure partie du Nord et ils peuvent prendre fin « si l'autre partie fait preuve d'une retenue analogue ». Mais la RDVN[2] envoie de plus en plus de troupes et du matériel dans le Sud.

3) Les accords de Genève constituent pour l'essentiel une base pour la paix au Vietnam. Il faut, conformément à leurs dispositions, rendre à la zone démilitarisée[3] violée par les Nord-Vietnamiens la fonction d'une véritable « zone-tampon » séparant les forces antagonistes.

4) De même, « les forces militaires et subversives nord-vietnamiennes n'ont pas le droit d'être au Sud-Vietnam. L'agression directe ou indirecte du Nord contre le Sud doit cesser. Les États-Unis retireront leurs forces du Sud-Vietnam lorsque « l'autre côté » retirera les siennes et cessera l'infiltration.

5) La surveillance internationale instituée par les accords de Genève doit être poursuivie et renforcée avec la coopération des nations d'Asie.

6) Le gouvernement sud-vietnamien a utilisé dans le passé et tient à conserver son droit à l'autodétermination. Il doit choisir son avenir d'une manière démocratique en se fixant comme objectif la réconciliation nationale, selon le principe « une personne, un vote ».

7) Il convient de respecter les accords de 1962 sur le Laos, dont la neutralité est violée par les Nord-Vietnamiens.

[1] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain depuis 1965, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux pourparlers de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968.

[2] République démocratique du Vietnam.

[3] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 ont établi une zone démilitarisée de 5 km de large de part et d'autre du 17e parallèle.

8) Les États-Unis sont prêts à contribuer au développement économique des pays de l'Asie du Sud-Est, le Nord-Vietnam y compris.

Au cours de la séance du 15 mai, la délégation nord-vietnamienne, restant intégralement sur ses positions, a dénoncé l'obstination du gouvernement américain à ne pas répondre sur le point essentiel : la cessation définitive et inconditionnelle des bombardements et de tous les autres actes de guerre contre la RDVN. Elle a repris d'une manière plus virulente les accusations portées l'avant-veille contre l'agression américaine au Vietnam. Elle a taxé de « mensonge » les tentatives de la délégation américaine pour réfuter les accusations nord-vietnamiennes.

Dans la première partie de sa réplique, M. Harriman a tenu à réfuter assez longuement la manière dont les Nord-Vietnamiens présentent l'histoire du conflit. Selon le chef de la délégation américaine, ce sont les Nord-Vietnamiens qui ont, les premiers, violé les accords de Genève de 1954, puis ceux de 1962 sur le Laos : « Le Nord-Vietnam est l'agresseur et le Sud-Vietnam la victime ».

Puis, changeant subitement de ton, le chef de la délégation américaine, dans la seconde partie de l'exposé, s'est déclaré « frappé par les similarités existant dans les positions respectives » des deux parties et il a énuméré les possibilités d'accord, existant, selon lui, dans divers domaines (respect des accords de Genève de 1954 et de 1962, indépendance et neutralité du Sud-Vietnam, réunification pacifique, respect de la neutralité et de l'intégrité territoriale du Cambodge). À cette occasion, comme dans son allocution du 13, M. Harriman a souligné l'importance prioritaire donnée par l'Amérique au rétablissement de la zone militarisée, représentée comme une des stipulations militaires essentielles des accords de Genève de 1954.

Le 18 mai, au cours de la troisième séance, M. Harriman a tout d'abord mis l'accent sur l'importance de la présence militaire nord-vietnamienne au sud du 17e parallèle. Puis il a insisté à nouveau sur les possibilités d'accord au sujet de la zone démilitarisée, du respect des accords de Genève de 1962 sur le Laos et du respect de l'intégrité et de la neutralité du Cambodge. Il convient de noter le souci des Américains d'élargir sans tarder le cadre des discussions à l'ensemble de la péninsule indochinoise.

M. Nguyen Xuân Thuy[1] s'est employé à démontrer que les points d'accord possible, dégagés par M. Harriman le 15 mai, cachaient en réalité des divergences fondamentales entre les positions des deux parties. Il a qualifié l'attitude américaine concernant la zone démilitarisée de manœuvre visant à transformer la ligne de démarcation militaire provisoire constituée par le 17e parallèle en une frontière territoriale et politique. Au sujet du Laos et du Cambodge, il a parlé de manœuvre astucieuse destinée à placer sur le même plan les attitudes différentes observées jusqu'ici par Hanoï et par Washington face aux problèmes intéressant ces deux pays.

[1] Nguyen Xuân Thuy, président de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos, ministre des Affaires étrangères du Nord-Vietnam de 1963 à 1965, nommé ministre sans portefeuille le 15 avril 1968, président de la délégation nord-vietnamienne aux pourparlers de paix sur le Vietnam de Paris en mai 1968.

Telles sont les positions à l'issue de la troisième séance. Comme il fallait s'y attendre, cette première confrontation américano-vietnamienne a eu pour effet de mettre en évidence les différences qui opposent, parfois d'une façon fondamentale, les thèses en présence. L'effort fait par M. Harriman, le 15, pour présenter la position américaine dans une perspective conciliante, ne doit pas faire illusion.

Les « similarités » et les « points de contact » que le plénipotentiaire américain a cru distinguer de part et d'autre peuvent apparaître, au contraire, s'ils sont examinés dans un esprit différent, comme les reflets de divergences presque irrémédiables. Tel est le cas, par exemple, du « respect des accords de Genève » : pour les États-Unis, cela veut dire encore, avant tout, le respect du 17e parallèle et de la « zone tampon » qui doit séparer les deux Vietnam, sous une surveillance internationale renforcée. Pour Hanoï, au contraire, l'observation des accords se ramène essentiellement à la proclamation du principe de l'unité, au rapprochement des deux Vietnam « populaires » ayant pour prélude la victoire politique du Front, enfin à la liquidation de toute tutelle étrangère. En ce qui concerne le statut politique du Sud-Vietnam symbolisé, selon M. Harriman par le droit du Sud-Vietnam à l'autodétermination, la « similarité » relevée par la délégation américaine cache une opposition encore plus profonde, comme l'a souligné M. Harriman lui-même lorsqu'il a fougueusement démenti, le 14, les intentions prêtées à Washington d'envisager un « gouvernement de coalition » au Sud-Vietnam[1].

Cependant, la constatation de ces divergences, aux premiers jours de pourparlers ouverts en pleine bataille, ne présente rien d'anormal et ne doit provoquer aucun pessimisme de principe. Elle confirme l'idée que les négociations seront longues et difficiles. Elle confirme aussi l'impression que le marchandage qui s'engagera tôt ou tard portera sans doute, avant tout, sur les deux questions suivantes :

1) à court terme, sur la « concession » que Washington peut attendre des Nord-Vietnamiens en échange d'un arrêt complet des bombardements. Les Américains proposent à cet égard le rétablissement de la zone-tampon, ce qui paraît difficile à obtenir. Mais rien ne dit qu'ils ne se prêteront pas à une transaction sur ce point.

2) à plus long terme, sur le statut politique du Sud-Vietnam, question quasi-insoluble dans les circonstances actuelles, mais dont les données peuvent, il faut l'espérer, se modifier en fonction de l'évolution des circonstances et des esprits au sud du 17e parallèle.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 1/CLV du janvier 1968.

311

COMPTE RENDU D'ENTRETIEN

Entre le général de Gaulle et le roi Hussein de Jordanie
Mercredi 22 mai 1968, 16 h. 30

C.R. *22 mai 1968.*

Secret.

Le général de Gaulle. Il ne s'est malheureusement rien produit d'essentiel dans le sens d'un règlement du problème. Auriez-vous néanmoins quelque chose à me dire sur ce point ?

Le roi Hussein. En effet, la situation n'a pas fondamentalement changé. Le progrès, dans l'application de la résolution du Conseil de sécurité[1], est extrêmement lent. Nous avions accepté cette résolution du mois de novembre et nous sommes prêts, quant à nous, à l'appliquer intégralement. Il en va de même pour la République arabe unie. Il y reste néanmoins beaucoup de difficultés. Certaines proviennent de la faiblesse du gouvernement israélien qui ne sait pas très bien ce qu'il veut faire. Il se peut que les rencontres actuelles à New York[2] fassent évoluer la situation. Il faut dire aussi que nos amis ne se montrent pas particulièrement actifs. Ils n'ont peut-être pas assez bien fait comprendre à Israël qu'il disposait de la première et de la dernière chance d'établir une paix juste, donc durable. Nos amis américains, en particulier, n'ont pas beaucoup fait à cet égard. Une légère amélioration se dessine néanmoins. Nous gardons donc l'espoir, mais le temps passe et ne fait qu'accroître les difficultés.

Le général de Gaulle. Il est certain que cet accord vague, obtenu en novembre au Conseil de sécurité, n'a pas été appliqué. Nous ne pensons pas qu'Israël l'applique jamais : il veut rester là où il est, en particulier à Jérusalem. Il ne partira que s'il est contraint. Quant à nous, vous connaissez notre position : la paix ne pourra se faire que quand Israël se sera retiré et quand il y aura une reconnaissance diplomatique de certaines nécessités : le retour du plus grand nombre de réfugiés, la liberté de navigation, etc. Les États-Unis n'ont cependant pas une position bien déterminée. En pleine

[1] La résolution du Conseil de sécurité n° 242 (1967) du 22 novembre 1967 affirme que l'instauration d'une paix juste comprend le retrait des forces israéliennes des territoires occupés depuis le 5 juin 1967, la cessation de toutes assertions ou états de belligérance, la reconnaissance et la souveraineté de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État de la région (Moyen-Orient) ; affirme aussi la nécessité de garantir la liberté de navigation sur les voies internationales de la région ; demande au Secrétariat général de désigner un représentant spécial pour se rendre au Moyen-Orient en vue de favoriser un accord.

[2] M. Jarring retourne à plusieurs reprises à New York pour rendre compte de sa mission. Il arrive notamment à New York le 15 mai et y reste jusqu'au 21 juin ; il y poursuit les conversations engagées sur place au Moyen-Orient, avec les représentants permanents des États intéressés par le conflit et dont les divergences subsistent toujours ; il rencontre également les membres du Conseil de sécurité.

affaire du Vietnam, ils ne pensent qu'à elle et se désintéressent du reste. D'autre part, la campagne électorale[1] a commandé et les États-Unis ne feront rien avant les élections. Tout candidat se doit de ménager les Juifs à cause de la presse et de l'argent. Les États-Unis resteront donc incertains et passifs. Cela peut pourtant changer après les élections, surtout si l'affaire du Vietnam est réglée. Les États-Unis pourront alors penser que les choses ont assez duré, que la situation est dangereuse et coûteuse, ne serait-ce qu'à cause du blocus du canal de Suez[2]. Au demeurant, nous pensons que la position d'Israël est absurde et que plus il attend et refuse de faire ce qui a été proposé, plus il compromet la situation internationale. Quant au monde arabe, je ne crois pas que cet état de choses soit tellement mauvais pour lui. Certes, celui-ci lui est très pénible, en particulier pour la Jordanie, dans une certaine mesure aussi pour l'Égypte et il ne laisse pas d'être inquiétant pour le Liban. Mais en définitive, l'intransigeance d'Israël est à l'avantage des Arabes. Il s'agit pour eux de tenir et de tenir ensemble. À la fin de cette année et l'année prochaine, la situation se présentera sous un autre angle, après les élections américaines et le règlement éventuel de l'affaire du Vietnam.

Le roi Hussein. Je partage entièrement cette façon de voir. Naturellement, nos difficultés sont très grandes : outre la situation sur le terrain nous connaissons une véritable tragédie. Après la résolution du Conseil de sécurité, tous les États arabes, ou presque, avaient l'intention d'aboutir à un règlement acceptable à toutes les parties. Certains n'étaient néanmoins pas sûrs de pouvoir faire quelque chose. Or, à l'heure actuelle, sept d'entre eux (l'Algérie, le Koweït, l'Arabie Saoudite, le Soudan…) ne veulent rien savoir de la résolution. Leur sentiment de frustration croît et ils pensent à modifier profondément leur tactique pour se préparer éventuellement à un nouveau heurt. Israël ne se rend pas compte qu'avec le temps la chance qui lui avait été offerte échappe. Il ne semble pas considérer l'avenir ni comprendre qu'il lui est possible maintenant d'accepter un règlement raisonnable qui pourrait satisfaire des générations entières. S'il persiste dans son attitude, cette chance de paix pourrait être définitivement compromise. Quant à nous, nous pouvons attendre et nous nous efforçons de faire tout ce que nous pouvons. Si nous échouons, nous aurons au moins le sentiment d'avoir fait le maximum. Le temps, comme vous le dites, n'agit pas contre vous. Une certaine mesure de coordination a été atteinte lors de la rencontre des chefs arabes à Khartoum[3]. Nous essayons, malgré des difficultés croissantes, de maintenir un contact étroit avec les pays arabes qui appuient notre façon de voir. Quant à la France, nous connaissons son attitude et nous savons tout l'appui qu'elle nous a apporté au moment le plus difficile. L'attitude des

[1] Les élections présidentielles américaines sont prévues pour le 4 novembre 1968.

[2] Le blocus du canal de Suez est décidé le 5 juin 1967 par Nasser en représailles de l'attaque israélienne.

[3] La conférence au sommet des pays arabes se tient à Kharthoum du 29 août au 1er septembre 1967. Les chefs d'État se mettent d'accord sur le « triple non » : non à la réconciliation avec Israël, non à la reconnaissance de l'État d'Israël, non à la négociation avec Israël.

États-Unis en revanche, n'est pas claire. Elle ne le sera pas d'ici longtemps, au moins jusqu'aux élections.

Pourriez-vous me faire part de vos vues sur l'affaire du Vietnam ? Elle ne manque pas d'avoir des conséquences pour nous et nous aimerions savoir qu'il y a des raisons d'espérer. Un progrès dans ce domaine pourrait faire avancer les choses dans le nôtre. Ma rencontre à Londres avec le Premier ministre britannique[1] me laisse croire qu'il est maintenant en faveur d'une coopération des grandes puissances dans le sens d'un règlement durable.

Le général de Gaulle. Londres ne fera que ce que les États-Unis voudront. Avant de vous parler du Vietnam, j'aimerais savoir comment vont les choses en Jordanie.

Le roi Hussein. Elles ne vont pas trop mal. La tragédie par laquelle passe notre peuple lui a fait prendre conscience de lui-même et l'a rassemblé. Il y a certes des mouvements de la résistance qui s'organisent, mais dans l'ensemble, les Jordaniens sont beaucoup plus mûrs qu'ils ne l'ont jamais été. Je suis à même de faire entendre à tous le langage de la raison. Le moral de la nation est élevé, il a la volonté de tenir, quelles que soient les pressions, jusqu'au moment où une solution raisonnable pourra être trouvée. Du point de vue militaire, nous éprouvons certes des difficultés, mais nous avons pu réorganiser nos forces et nous recevons de nouveau de l'équipement. C'est à la Jordanie qu'Israël a porté les coups les plus durs, non seulement militaires, mais encore économiques, puisque nous avons perdu la région la plus fertile de notre territoire. Les réfugiés continuent d'affluer, de la rive droite du Jourdain et aussi de la zone de Gaza qui nous cause de plus en plus d'inquiétudes. Nous dominons néanmoins la situation intérieure et nous pourrons continuer à le faire longtemps, quelles que soient les difficultés. Les groupes de résistance, en particulier dans la zone occupée, nous posent certes des problèmes. Nous avons pu en isoler certains. Ils sont conduits par des gens éduqués qui sont impatients d'agir. Nous n'avons néanmoins pas trop d'inquiétude. Les réfugiés représentent un trop lourd fardeau. À ceux de la zone occupée se sont ajoutés cet hiver des montagnards qui sont descendus dans la vallée. Il y en a aussi qui refluent continuellement de la zone où le feu continue sporadiquement. Les besoins sont énormes, mais nous gardons l'espoir, quand même nos efforts seraient à la limite de nos possibilités. Il y a actuellement près de 800 000 réfugiés. Nous nous efforçons, naturellement, d'aider aussi notre population qui est restée dans la zone occupée.

Le général de Gaulle. Est-ce que ces réfugiés viennent spontanément ou sous la pression d'Israël ?

Le roi Hussein. Israël leur crée des conditions de plus en plus dures, surtout dans la zone de Gaza.

Le général de Gaulle. Vous savez que notre politique n'a pas changé et que nous désirons maintenir un contact étroit avec votre gouvernement.

[1] Le roi Hussein rencontre le Premier ministre britannique, à Londres dans les premiers jours de mai (le 5 ou le 6).

Nous avons conclu certains arrangements avec l'Irak[1], sans aller jusqu'à un accord complet, mais sur des questions importantes. Nous continuons à avoir de très bonnes relations avec Le Caire. Désirez-vous, vous-même, que nous fassions quelque chose de plus pour vous en ce moment ?

Le roi Hussein. Nous apprécierions beaucoup, et tout le monde arabe avec nous, l'appui que la France nous apporte. Nous n'avons pas de désirs particuliers, sinon que le gouvernement français continue à nous apporter son aide et qu'il maintienne son attitude, importante non seulement pour nous mais pour le mode entier.

Le général de Gaulle. Vous m'avez demandé de vous dire ce que je pense de l'affaire vietnamienne. Les négociations ont commencé à Paris. J'ai vu hier M. Harriman[2] ainsi que le chef de la délégation nord-vietnamienne[3]. Notre sentiment est que des deux côtés on désire aboutir à une solution. Plus les jours passent plus les États-Unis souhaitent un résultat positif. Cela veut dire, quant à eux, d'arrêter les bombardements et de partir du Vietnam. Ils sont d'accord pour faire cesser les bombardements mais ils demandent à l'autre partie quelques concessions notamment pour ne pas avoir l'air d'être seuls à donner quelque chose. Je ne crois néanmoins pas qu'ils se montrent difficiles et qu'ils exigeront beaucoup de choses. Ils pourraient aussi accepter de partir, naturellement pas tout de suite ni d'un coup ; il y faudra des étapes et un calendrier ; mais, en fin de compte, les États-Unis accepteront de s'en aller. Après qu'un accord sera intervenu sur ce point, je pense qu'une conférence sera convoquée, du type de celle de Genève en 1954[4], avec toutes les puissances intéressées. Les Américains accepteront un accord sur l'indépendance réelle des deux Vietnam. Il n'y a pas d'autre solution imaginable. Quant au Vietnam, je ne crois pas qu'il veuille continuer indéfiniment à faire la guerre, d'abord à cause des destructions que celle-ci apporte, et ensuite à cause de la Chine, dont il ne veut pas qu'elle la saisisse. Le Vietnam ne peut pourtant pas accepter un règlement si les États-Unis ne consentent pas à s'en aller. Quant aux Soviétiques, je pense qu'ils veulent eux aussi un accord, naturellement sans le déclarer. Ils laissent faire le Vietnam, mais ils lui conseillent de se montrer modéré. Dans l'ensemble, progressivement, par paliers et avec des vicissitudes, on va vers un règlement. Mais cela prendra du temps, et il n'y en aura en tout cas pas avant la fin de l'année.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages)

[1] Des accords pétroliers sont conclus avec l'Irak. Voir la note du 31 janvier 1967 sur les négociations pétrolières franco-irakiennes (protocole du 23 novembre 1967) et la note du 31 janvier sur les négociations en matière d'armement publiées ci-dessus.

[2] William Averell Harriman, sous-secrétaire d'État américain aux Affaires politiques depuis le 13 février 1965, puis ambassadeur itinérant, est le chef de la délégation américaine dans les négociations sur le Vietnam.

[3] Le chef de la délégation nord-vietnamienne est Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France depuis février 1961, puis à partir du 23 mai 1967, il est le délégué général de la République démocratique du Vietnam à Paris.

[4] Allusion à la conférence de Genève qui aboutit en juillet 1954 aux accords de Genève. Voir *D.D.F.*, 1954 (juillet décembre) et le volume 1954 : annexes.

312

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2879 à 2883. *Bonn, 24 mai 1968.*

(*Reçu* : 23 h. 00).

L'opinion allemande, qui observe l'évolution de la crise française avec passion, n'a pas, au début, ménagé ses critiques vis-à-vis de ce qu'elle appelle « le système gaulliste »[1]. Elle a mis, dans l'examen de la situation, principalement sur le plan social, en se livrant à des comparaisons désavantageuses pour nous, une complaisance qui témoignait, notamment chez les correspondants parisiens, de l'étroitesse des relations entretenues avec l'opposition.

À ce sentiment, qui n'a pas disparu, s'ajoute progressivement, avec l'aggravation des choses et une réflexion plus poussée, la crainte de répercussions dangereuses sur une Allemagne occidentale, à présent vulnérable par suite des changements survenus dans son équilibre politique et en même temps, consciente de la solidarité des deux nations, surtout des deux jeunesses[2]. Quelles seront, d'autre part, les conséquences pour la République fédérale d'une transformation, si elle doit se produire, de la structure sociale française, notamment en matière d'échanges commerciaux ?

C'est l'avenir du Marché commun qui, pour le moment, suscite les plus vices inquiétudes. Son maintien, duquel dépendent toutes perspectives européennes, sera-t-il compatible avec les réformes qui, aux yeux des Allemands, paraissent maintenant inéluctables ?

On se demande avec anxiété si le général de Gaulle, considéré comme l'unique force capable de dominer les événements, en tirera la leçon et procèdera avec les syndicats, à un juste choix des revendications et des idées, afin de donner à la société française une base nouvelle, correspondant mieux aux exigences de notre temps. On n'imagine pas de solution de rechange.

Les préoccupations sont d'autant plus vives que nos voisins, impressionnés par l'ampleur du mouvement, estiment que la rapidité dans l'exécution

[1] Se reporter aux revues hebdomadaires de la presse allemande émanant du service de presse et d'information de l'ambassade de France à Bonn, notamment aux nos 366 (6-11 mai 1968), 368 (20-25 mai 1968), 369 (26 mai-4 juin 1969), 370 (4-10 juin 1968).

[2] Le *Der Spiegel* du 13 mai 1968 indique que « Cohn-Bendit a toujours gardé le contact avec ses amis de gauche en Allemagne ». C'est lui qui avait invité le président du SDS, Karl-Dietrich Wolff, à faire une conférence à Nanterre. Depuis lors, le SDS (*Sozialistischer deutscher Studenbund*) (organisation étudiante ouest-allemande du parti social-démocrate) a créé à Paris une filiale pour universitaires allemands qui, placée sous la direction d'un certain Ulrich Preuss travaille en liaison étroite avec l'UNEF (Union nationale des Étudiants de France).

évitera seule le chaos et les bouleversements qui pourraient en résulter au-delà des frontières.

(Europe, EU, 1961-1970, République fédérale d'Allemagne, Relations politiques avec la France, Dossier général, 1968)

313

M. AMANRICH, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À MILAN,
À M. BURIN DES ROSIERS, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

D. n° 96/EU50a[1]. *Milan, 24 mai 1968.*

Peut-être faut-il noter les sentiments exprimés par grand nombre de mes interlocuteurs italiens récents sur la situation régnant dans notre pays ?

Si certains laissaient, il y a quelques jours, transparaître dans leurs propos une légère satisfaction de nous voir, après tant d'autres, secoués de quelques remous, le ton est maintenant celui de la perplexité passablement stupéfaite et de l'inquiétude.

L'on affirme d'abord ne pas comprendre comment les choses ont pu en venir là avec une surprenante rapidité, prenant de court des observateurs qualifiés, alors que nous pouvions être cités – certains étant maintenant plus prodigues de louanges que jadis – en exemple de stabilité et de prospérité.

L'on dit surtout craindre que l'Italie ne connaisse à son tour, par osmose, des désordres de même nature et que les gestes faits en France pour calmer l'agitation ne soient contagieux, venant mettre en difficulté une économie apparemment florissante mais parfois, affirme-t-on, sur le fil du rasoir, et un équilibre politique rendu un peu plus incertain par les succès de l'extrême-gauche aux élections.

L'on espère donc, et ce sentiment va du général des Carabiniers à l'intellectuel marxisant, en passant par les hommes d'affaires et le cardinal-archevêque, que les choses retrouveront rapidement en France un cours normal, cet espoir prenant la forme d'une expression de confiance dans le dynamisme bien dirigé de notre peuple.

De telles réactions mettent peut-être en lumière une sorte d'incertitude des milieux dirigeants locaux sur la solidité profonde de l'Italie.

Elles révèlent aussi, sans doute, au-delà des critiques souvent exprimées en Lombardie à notre égard, un sentiment au fond très vif de solidarité et un réel courant de sympathie.

(Europe, Italie, 1961-1971)

[1] Cette dépêche, intitulée : *Situation française*, est rédigée par M. Gérard Amanrich, ministre plénipotentiaire, consul général de France à Milan depuis décembre 1967.

314

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2912 à 2924. *Washington, 25 mai 1968.*

(*Reçu* : 19 h. 00).

Réactions de la presse américaine aux événements de France.

Les journaux américains consacrent ce matin l'essentiel de leur première page aux événements de France, dont ils rendent compte sous de larges manchettes, avec un souci évident d'objectivité.

Le texte de l'allocation du Président de la République[1] est souvent reproduit intégralement. Les commentaires qui l'accompagnent soulignent que le général de Gaulle a joué ses atouts et mis son avenir politique personnel dans la balance.

Notant que le programme de rénovation qui a été annoncé n'a été explicite que dans ses grandes lignes, les correspondants s'interrogent sur la réaction des Français. Les troubles violents qui ont marqué la nuit d'hier à Paris sont rapportés en détails et présentés comme une première réponse à l'allocution du chef de l'État. Les journaux se montrent assez dubitatifs à l'égard de l'issue du prochain référendum et le *New York Times* se demande si les événements d'hier ne constituent pas déjà un « non massif ».

« Au cas où le Président de la République serait amené à se démettre, il n'est pas du tout sûr que le déluge doive s'ensuivre », écrit, pour sa part, le *Washington Post*, qui ajoute : « Les meilleures qualités que le général de Gaulle a fait surgir dans son peuple, aussi bien que certaines de celles qui s'expriment dans le mouvement de protestation contre lui, peuvent animer une nation : fierté, volonté, une préoccupation pour la dignité individuelle, le courage pour affronter les changements ».

On souligne également que, de toute façon, la mise en œuvre des réformes annoncées hier sera très longue. Le *Washington Post* considère que cette période au cours de laquelle la France se concentrera sur une renaissance intérieure, alors que les États-Unis sont eux aussi occupés au réexamen de leurs propres principes, verra peut-être un regain de vigueur de « la vieille amitié américaine pour la France ».

(Collection des télégrammes, Washington, 1968)

[1] Le général de Gaulle s'est exprimé à la télévision le 25 mai 1968. Dans son allocution, il constate la nécessité d'une mutation et propose pour ce faire de consulter les Français par le biais d'un référendum en juin 1968 proposant la rénovation de l'État. Se reporter à son allocution dans *Le Monde*, 26-27 mai 1968. Cette consultation n'eut jamais lieu.

315

Compte Rendu

Entretien entre M. Shriver[1] *et le général de Gaulle le 25 mai 1968 à l'occasion de sa remise de lettres de créance.*

C.R. *Paris, 25 mai 1968.*

Le général de Gaulle rappelle qu'il a exprimé à M. Harriman le désir sincère du gouvernement français que les pourparlers aboutissent, car la paix au Vietnam ne pourrait avoir dans le monde entier que les conséquences les plus heureuses. En revanche, si le conflit continuait, les conséquences en seraient des plus fâcheuses partout et pour tout le monde. Il est clair que le pouvoir, le prestige et la valeur des États-Unis ne peuvent être comparés à ceux de l'autre partie et donc que la solution doit venir des États-Unis, une solution large, généreuse et pratique, qui ne réduira en rien le pouvoir, ni le prestige, ni la valeur des États-Unis. C'est en connaissance de cause que le général l'affirme, puisque la France a quitté l'Indochine et a réglé le problème algérien et qu'elle ne s'en est pas trouvée plus mal.

M. Shriver fait ressortir que les États-Unis entendent agir de même, ainsi sans doute que M. Harriman n'a pas manqué de l'exprimer au général de Gaulle : ils désirent, eux aussi, discuter de tous les aspects du problème de façon à aboutir à une solution totale pour le peuple vietnamien et, spécialement, pour le Vietnam du Sud. Ils n'entendent garder ni base, ni territoire, ni alliance. Les États-Unis seraient plus que contents de partir, à la seule condition que le peuple sud-vietnamien puisse librement choisir le gouvernement de son choix. M. Schriver aimerait beaucoup entendre du général de Gaulle des suggestions utiles en vue d'élargir les pourparlers actuels pour traiter de l'ensemble de la situation, tant du point de vue politique que militaire. En effet, jusqu'ici, seule la question des bombardements est en cause et elle ne peut conduire à un règlement général.

Le général de Gaulle estime que le mieux serait d'arrêter les bombardements qui ne rapportent rien à l'Amérique et qui empêchent la négociation. Or, celle-ci est nécessaire et son aboutissement, c'est-à-dire que les Américains quittent le Vietnam, ne l'est pas moins. C'est cela la décision essentielle étant donné les conditions du monde actuel et compte tenu du fait que le président Johnson, avec courage et raison, a déclaré qu'il ne se représenterait pas. Il ne s'agit donc pas d'une affaire électorale. Aucune autre solution ne semble possible. Toutefois, la France n'a naturellement pas à négocier sur cette affaire avec les États-Unis ; cela ne serait guère utile. Le général de Gaulle se permet simplement d'exprimer son sentiment

[1] Robert Sargent Shriver est un homme politique américain. Beau-frère de John Kennedy, fondateur et premier directeur des *Peace Corps*, il devient en 1968 ambassadeur des États-Unis à Paris jusqu'en 1970.

à M. Shriver qui le lui a demandé, sentiment qu'il a d'ailleurs déjà fait connaître à M. Harriman. La France n'a aucune intention de se mêler aux négociations ni encore bien moins de donner quelque encouragement à l'autre partie. En conscience, pourtant, le général de Gaulle est persuadé que la solution qu'il préconise correspond à l'intérêt des États-Unis.

M. Shriver parlant d'expérience, puisque l'été dernier, aux États-Unis, il avait dû s'occuper d'émeutes dans 28 villes et d'agitation estudiantine dans plus de 150 universités, tient à féliciter les forces de l'ordre et le gouvernement français pour la retenue et la raison dont ils font preuve dans les événements actuels en France. Il espère que ceux-ci évolueront à la satisfaction des autorités françaises.

(Secrétariat général, 1968)

316

M. Pelen, Ambassadeur de France à Bamako,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 140/SP[1]. *Bamako, 28 mai 1968.*

Si l'on s'en tient aux apparences, les représentants des pays socialistes à Bamako[2] n'ont pas eu de réactions particulièrement marquées au lendemain de la signature des accords franco-maliens.

On pouvait supposer que les ambassadeurs de l'Est européen manifesteraient une relative satisfaction, puisque les rapports de leurs capitales respectives avec Paris sont bons, que l'option socialiste demeure continuellement affirmée et que l'ampleur du soutien de leur pays au Mali pourrait diminuer dans la mesure où la France venait de prendre le relais et ainsi ne laissait pas le champ libre à Pékin.

On pouvait aussi supposer, que, n'étant pas spécialement enchantés, les Chinois, de leur côté, pourraient donner des signes de lassitude et laisser entendre aux Maliens qu'ils ralentiraient leurs efforts.

En réalité, les choses ne se sont pas passées d'une manière aussi simple.

Désœuvrés comme ils sont à Bamako, vivant entre eux, et désabusés quant aux possibilités d'implantation du marxisme au Mali, les diplomates des pays socialistes européens ont d'abord vu dans les accords franco-

[1] Cette dépêche est intitulée : *de quelques réactions des ambassades des pays socialistes au lendemain des accords franco-maliens.*

[2] République démocratique allemande (RDA) : Ronald Weidemann, chef de la Mission économique et commerciale à Bamako de mai 1965 à août 1968 ; Tchécoslovaquie : Vaclav Hradec (juillet 1964) ; Pologne : Eugeniusz Kulaga, ambassadeur au Ghana, Mali, Dahomey, Sierra Leone (1962-1965) ; Hongrie : Gyösö Karasz, ambassadeur à Conakry et à Bamako (1963) ; URSS : Moussatov, depuis 1967.

maliens la perspective d'obtenir, sur le plan personnel, des facilités dans le domaine des transferts. C'est ainsi que, le lendemain du retour à la convertibilité, m'a expliqué récemment le ministre des Finances[1], ils se sont rendus en groupe à la Banque de Développement du Mali pour demander la mise sur pied, en leur faveur, d'une procédure de transfert de francs maliens en monnaies convertibles. Cette démarche a été mal accueillie par le président directeur général de la Banque de Développement qui a pratiquement éconduit ses interlocuteurs, en faisant valoir que toutes sommes mises à leur disposition à Bamako, que ce soit en francs maliens ou en devises, devaient être portées aux comptes de *clearing*[2], conformément aux accords conclus entre leurs gouvernements respectifs et le gouvernement malien. Devant leur surprise et leur insistance, le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères[3] avait reçu instruction de convoquer, en groupe, les ambassadeurs des pays de l'Est pour leur confirmer ce que leur avait dit le président de la Banque de Développement[4]. Le problème avait été également évoqué au Conseil des ministres et le Président s'était déclaré mécontent de l'attitude des représentants des pays socialistes européens, dont, pour des raisons maintes fois exposées, le crédit n'est déjà pas au plus haut.

J'ajoute que certains d'entre eux m'ont demandé si les accords franco-maliens comportaient des dispositions discriminatoires à leur égard. Je leur ai répondu que tel n'était certainement pas le cas et que l'application des mesures de libéralisation des transferts était une affaire malienne. M. Nègre m'a du reste dit leur avoir indiqué, que, la sortie des billets n'étant pas interdite, ils pouvaient changer les coupures maliennes aussi bien à Dakar qu'à Paris. Mais cela ne semble pas leur suffire et mes collègues socialistes sont maintenant sous l'impression simpliste que le Mali a basculé du côté de l'Occident.

Les Chinois sont plus subtils. Ils se montrent toujours d'une activité aussi grande, et le renouvellement continu de leur personnel technique indique bien qu'ils ne mettent nullement en veilleuse l'exécution de leurs nombreux projets. Vont-ils dans l'immédiat continuer à mettre à la disposition du

[1] M. Louis Nègre, ancien conseiller technique à la présidence du gouvernement du Mali (1961-1962), président-directeur général de la Banque malienne de crédit et de dépôts (1961-1962), directeur général de la Banque de la République du Mali (1er juillet 1962-juin 1964), gouverneur de la Banque de la République du Mali avec rang et prérogatives de ministre (1964-1966), vice-président de la Banque africaine de Développement (BAD) ; représentant du Mali à la Banque mondiale comme gouverneur depuis 1964 ; gouverneur de l'Institut d'émission, ministre des Finances depuis le 17 septembre 1966.

[2] *Clearing* ou compensation est la technique de règlement des dettes mutuelles entre parties (entreprises, banques, nations) par annulation réciproque des dettes d'un même montant et paiement limité au solde si les dettes sont inégales. Dans le commerce international, les accords de compensation transforment l'échange extérieur en un véritable troc.

[3] M. Amadou Thiam, secrétaire général-adjoint au ministère des Affaires étrangères depuis avril 1966.

[4] M. Thiéoulé Konate, président directeur général de la Banque de Développement du Mali avec rang et prérogatives de ministre.

Mali des devises convertibles ? Il est trop tôt pour le dire. Mais il semble qu'à terme ils n'ont pas l'intention de laisser les choses aller à la dérive, bien au contraire. Jamais la participation chinoise à la vie économique du Mali n'a été autant mise en vedette. Après la fabrique de cigarettes, la fabrique d'allumettes, la sucrerie, la mise en culture de champs de canne à sucre, de thé et de tabac, on vient maintenant d'inaugurer le combinat textile de Ségou[1] et dans quelque temps sera mise en route une station de radio très puissante qui sera capable de couvrir une grande partie de l'Afrique. Maintenant, il est question de l'exécution d'un projet de chemin de fer qui relierait la Guinée et le Mali[2] ; et comme l'a expliqué la correspondance de ce poste, l'utilité économique d'un tel projet ne s'impose pas absolument, mais son importance politique est difficilement contestable.

Sur ce point, les Guinéens se révèlent pour les Chinois des partenaires probablement plus compréhensifs que les Maliens, mais pour ceux des dirigeants de ce pays qui sont le moins favorables aux accords conclus à Paris le 19 décembre, le rétablissement d'une certaine intimité avec Conakry, sous l'égide de Pékin, n'est pas dépourvu de valeur et pourrait en quelque sorte servir de contrepoids, pour un temps et dans certaines limites, dans les rapports de Bamako avec Abidjan, Dakar et aussi Paris.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, Relations avec la France, 1968)

317

NOTE
DU SERVICE DES NATIONS UNIES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Au sujet de Jérusalem

N. *Paris, 28 mai 1968.*

Engagé aussitôt après le vote de la résolution du 2 mai 1968 condamnant le défilé militaire israélien à Jérusalem, le débat du Conseil de sécurité sur la situation dans la ville s'est achevé, le 21 mai 1968, par l'adoption d'un texte[3] qui « déplore » le refus du gouvernement israélien de se conformer

[1] Le combinat textile de Segou (COMATEX) a été inauguré le 21 mai 1968. Se référer à la dépêche de Bamako n° 69/DAM du 28 mai, non publiée.

[2] Selon l'accord signé à Pékin, le 26 mai, par MM. Lansana Beavogui et Ousman Ba, ministres des Affaires étrangères de Guinée et du Mali, concernant la réalisation par la République populaire de Chine (RPC) d'une liaison ferroviaire entre Conakry et Bamako, la RPC se serait engagée à construire une voie ferrée entre Kouroussa (Guinée) et Bamako, à fournir tout l'équipement nécessaire à cette construction, à livrer tout le matériel de traction et de remorque, à refaire la voie ferrée entre Conakry et Kouroussa.

[3] Le texte de la résolution 252 (1968) du 21 mai 1968 est reproduit en annexe au présent document.

aux résolutions des 4 et 14 juillet 1967[1] de l'Assemblée générale demandant à celui-ci de rapporter les mesures visant à modifier le statut de Jérusalem. La résolution invite, en outre, Israël à annuler les dispositions déjà prises et à s'abstenir de toute nouvelle action à ce sujet. Seuls le Canada et les États-Unis se sont abstenus.

Près de trois semaines de consultations ont été nécessaires pour en arriver à ce texte. Les Israéliens préféraient, en effet, que le Conseil se borne à rappeler la résolution du 22 novembre[2] sans aucune mention des décisions prises en juillet dernier par l'Assemblée générale extraordinaire. Les Arabes tenaient, au contraire, à une formule beaucoup plus substantielle. Leur texte exigeait d'Israël l'abrogation dans un délai très court des mesures en cause, et prévoyait, en cas de réponse négative, une réunion du Conseil en vue de décider des sanctions prévues à l'article 41 de la Charte[3]. Les Jordaniens ont donné finalement leur accord au projet mis au point par les délégations afro-asiatiques qui devait être présenté par le Pakistan et le Sénégal et approuvé par le Conseil.

Comme son collègue canadien, le représentant des États-Unis a expliqué l'abstention de sa délégation en déclarant que le problème de Jérusalem ne pouvait être résolu en dehors du cadre établi par la résolution du 22 novembre 1967. Or la résolution votée par le Conseil tendait à séparer de l'ensemble un des aspects de la crise du Proche-Orient. Le Conseil devait, à son avis, se contenter d'encourager le processus de règlement pacifique défini par la résolution du 22 novembre. Les Jordaniens se sont estimés, pour leur part, satisfaits de l'adoption d'un texte qui rappelait les deux résolutions précitées de l'Assemblée générale et confirmait que le Conseil demeurait saisi de la question. Quant aux Israéliens, ils n'ont pas caché qu'Israël maintiendrait l'unité de Jérusalem et que la résolution du Conseil de sécurité n'était, dans ces conditions, « ni juste, ni pratique, ni raisonnable ».

[1] Au sujet des résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies n°s 2253 (ESV) du 4 juillet 1967 et 2254 (ESV) du 14 juillet 1967, voir plus haut le télégramme de Paris à New York n° 375 du 27 avril 1968.

[2] Au sujet de la résolution n° 242 du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967. Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 257.

[3] Une note du rédacteur précise : « il s'agit de mesures n'impliquant pas l'emploi de la force : interruption complète ou partielle des relations économiques et diplomatiques ». En effet, l'article 41 de la Charte des Nations unies stipule : « Le Conseil de sécurité peut décider quelles mesures doivent être prises pour donner effet à ses décisions, et peut inviter les membres des Nations unies à appliquer ces mesures. Celles-ci peuvent comprendre l'interruption complète ou partielle des relations économiques et des communications ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, télégraphiques, radio-électriques et des autres moyens de communication, ainsi que la rupture de relations diplomatiques ».

ANNEXE À LA NOTE DU 28 MAI 1968 SUR JÉRUSALEM

TEXTE DE LA RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ LE 21 MAI 1968.

Citation :

« Le Conseil de sécurité,

Rappelant les résolutions 2253 (Es-V) et 2254 (ES-V) de l'Assemblée générale en date des 4 et 14 juillet 1967,

Ayant examiné la lettre (S/8560) du représentant permanent de la Jordanie concernant la situation à Jérusalem et le rapport du Secrétaire général (S/8146),

Ayant entendu les déclarations faites devant le Conseil,

Notant que depuis l'adoption des résolutions susmentionnées, Israël a pris d'autres mesures et dispositions en contravention avec ces résolutions,

Ayant présenté à l'esprit la nécessité d'œuvrer pour une paix juste et durable,

Réaffirmant que l'acquisition de territoire par la conquête militaire est inadmissible,

1) Déplore qu'Israël ait manqué de se conformer aux résolutions susmentionnées de l'Assemblée générale,

2) Considère que toutes les mesures et dispositions législatives et administratives prises par Israël, y compris l'expropriation de terres et de biens immobiliers, qui tendent à modifier le statut juridique de Jérusalem sont non validés et ne peuvent modifier ce statut,

3) Demande d'urgence à Israël de rapporter toutes les mesures de cette nature déjà prises et de s'abstenir immédiatement de toute nouvelle action qui tend à modifier le statut de Jérusalem,

4) Prie le Secrétaire général de rendre compte au Conseil de sécurité de l'application de la présente résolution.

Fin de citation.

(Organisation des Nations unies, Conseil de sécurité, Jérusalem, Résolutions)

318

M. FOUACHE D'HALLOY, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À JÉRUSALEM,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 245/AL[1]. *Jérusalem, 29 mai 1968.*

La résolution du Conseil de sécurité du 21 mai[2], enjoignant au gouvernement israélien d'annuler toutes les mesures prises à Jérusalem et de s'abstenir d'en prendre de nouvelles qui tendraient à modifier le statut de la ville, a provoqué une vive réaction tant dans les milieux officiels que dans l'opinion publique, unanimes à rejeter cette décision.

[1] Le sujet de cette dépêche, indiqué en marge est : *Réactions israéliennes à la décision du Conseil de sécurité du 21 mai.*

[2] La résolution du Conseil de sécurité du 21 mai 1968 est reproduite en annexe de la note du service des Nations unies et des organisations internationales du 28 mai 1968 publiée ci-dessus.

En effet, dès le lendemain le ministre des Affaires étrangères, M. Abba Eban[1], a réaffirmé dans une conférence de presse que la position d'Israël demeurerait inchangée et que le gouvernement israélien persévèrerait dans la poursuite de ses objectifs d'unification pacifique et constructive à Jérusalem. Cette décision, a déclaré le ministre, était inique, inconcevable et illogique, elle desservait en outre la cause de la paix. On se devait de la confronter, a-t-il ajouté, avec la négligence coupable montrée pendant vingt ans par le Conseil de sécurité quand il affectait d'ignorer les attentats perpétrés contre les habitants israéliens de Jérusalem, l'interdiction faite aux Juifs de se rendre au Mur des Pleurs, ainsi que la profanation par les arabes des Lieux Saints juifs.

Cette résolution, a dit également M. Eban, constituait une grave erreur de la part du Conseil de sécurité, car elle intervenait au moment même où toutes les religions avaient enfin une égalité de statut à Jérusalem et il en a profité pour rappeler que le gouvernement israélien, conscient des intérêts universels et religieux attachés à la ville, était disposé à admettre que les différents Lieux Saints soient placés sous la responsabilité des autorités religieuses concernées.

Dans ses commentaires la presse hébraïque a repris les arguments du ministre des Affaires étrangères pour les développer sur un ton particulièrement critique envers les membres du Conseil de sécurité qui ont voté la résolution. Tous les journaux se sont accordés en effet à décrire que leur décision était dénuée de tout caractère rationnel et de fondement moral. Certains, comme le *Yedioth Aharonoth*[2], ont déploré le fait que le Conseil de sécurité ait pris une décision susceptible de servir d'arme entre les mains de ceux qui voulaient aggraver la tension dans la région, d'entretenir les illusions des arabes et de saboter la mission de M. Jarring[3]. Pour le *Mapam*[4] la résolution ne constituait qu'un nouveau document « dans la collection des résolutions adoptées contre Israël depuis la guerre des Six Jours ». Quant au *Hatzofeh*[5], organe du parti national religieux, il a jugé que les pays qui avaient voté en faveur de la résolution n'avaient eu en vue ni le bien de Jérusalem, ni la solution des problèmes du Moyen-Orient, leur objectif étant de frapper Israël pour donner satisfaction aux pays arabes.

[1] Abba Eban est ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement israélien formé le 11 janvier 1966 par Levi Eshkol.

[2] *Yedioth Aharonotz* (dernières nouvelles), journal israélien de l'après-midi, fondé en 1939, il tire à 80 000 exemplaires. Il est la propriété de plusieurs familles. C'est un quotidien indépendant, semblable au journal *Maariv* (voir plus loin) mais orienté plus à gauche.

[3] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est désigné le 23 novembre 1967 par le secrétaire général des Nations unies en vue de proposer une solution au conflit au Proche-Orient, conformément à la résolution du Conseil de sécurité n° 242 du 22 novembre 1967. À la suite de quoi, M. Jarring se rend dans les pays concernés par le conflit pour rencontrer les responsables gouvernementaux.

[4] *Mapam* : Parti ouvrier unifié, parti politique israélien constitué en 1948, groupant des socialistes de gauche, il se rallie à la coalition gouvernementale en 1965.

[5] *Hatzofeh* (L'éclaireur), journal fondé en 1938. Il tire à 10 000 exemplaires. Organe du Parti national religieux *Misrahi*, il défend les principes religieux et le sionisme.

D'autres journaux ont pour leur part mis l'accent sur le caractère irréversible de la « réunification », mesure qui, à leurs yeux, comme l'écrit le *Maariv*[1], est l'issue naturelle tandis que la division est contraire au bon sens et à la logique historique. Pour le *Yedioth Aharonoth* cette division est également contraire au sentiment religieux des juifs. « Aucune force ne pourra nous séparer du Mur des Pleurs, a-t-il écrit, et si le gouvernement envisageait d'abandonner Jérusalem, nous le chasserions ».

Pour d'autres, la « réunification est source de bonheur et de développement harmonieux ». Après avoir souligné le danger que constituait pour la paix l'existence de villes divisées, le journal *Al Hamischmar*[2] a auguré pour Jérusalem unifiée sous la souveraineté d'Israël un futur de coopération, de progrès et de développement pour le bénéfice de ses habitants. Encore plus optimiste, le *Maariv* a estimé que « depuis un an juifs et arabes n'ont cessé de vivre en coexistence parfaite dans la ville éternelle ».

Enfin il faut noter que la presse a dans son ensemble trouvé un motif de satisfaction dans la décision des États-Unis et du Canada de s'abstenir dans le vote de la résolution. Plus clairvoyant peut-être, le *Yedioth Aharonoth* a fait état de l'« attitude équivoque de Washington, qui a permis aux ennemis d'Israël de saisir l'occasion de faire passer la résolution ». Cette façon d'apprécier l'attitude américaine n'est pas courante dans l'opinion publique israélienne où l'on semble assuré de l'appui des États-Unis dans tous les domaines et faire peu de cas de la réserve manifestée jusqu'ici par le gouvernement de Washington à l'égard de l'annexion par Israël du secteur arabe de Jérusalem. Et pourtant cette attitude est sans ambiguïté si l'on se réfère à un discours prononcé le 15 mai devant le Congrès juif américain par M. Lucius D. Battle[3], assistant du secrétaire d'État pour les affaires du Proche-Orient et de l'Asie méridionale, qui a déclaré devant son auditoire que les États-Unis s'étaient attachés à souligner durant ces vingt dernières années le caractère international de la Ville Sainte et à ne reconnaître aucune souveraineté nationale sur Jérusalem, et qu'il importait de prendre désormais en considération non seulement les intérêts des deux pays intéressés mais aussi ceux de la communauté internationale.

(Afrique-Levant, Palestine, Relations avec l'ONU)

[1] *Maariv* (Le Soir), quotidien israélien fondé en 1947, il tire entre 90 000 et 105 000 exemplaires, c'est le plus fort tirage des quotidiens israéliens. Il est la propriété d'une association de journalistes. C'est un journal indépendant d'information, assez bien renseigné et rédigé ; il est nettement pro-occidental.

[2] *Al-Hamischmar* (Sur la garde), quotidien israélien fondé en 1943, il tire à 16 000 exemplaires. Il appartient au *Mapam*.

[3] Le Dr Lucius D. Battle, diplomate américain, est l'assistant du secrétaire d'État pour les Affaires du Proche-Orient et de l'Asie méridionale depuis le 6 août 1964.

319

M. Fouache d'Halloy, Consul général de France à Jérusalem,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 246/AL[1]. *Jérusalem, 29 mai 1968.*

La célébration, le 26 mai, du premier anniversaire, selon le calendrier hébraïque, de la réunification de Jérusalem n'a peut-être pas eu l'ampleur que certains auraient aimé lui voir prendre, mais a néanmoins été l'occasion de plusieurs manifestations qui ont attiré une assistance israélienne aussi nombreuse qu'enthousiaste et recueillie.

J'ai précédemment signalé au Département (ma dépêche n° 226/LA du 10 mai 1968) que la mise au point du programme de cette journée avait suscité de vives controverses au conseil municipal de Jérusalem entre des représentants des groupes religieux et des partis de droite, désireux de donner un grand retentissement à cet anniversaire, et le maire, M. Teddy Kollek[2], soucieux d'en réduire l'importance pour ne pas froisser les sentiments de la population arabe de la ville.

Le gouvernement, devant qui le conflit avait été porté, avait tenu compte de cette dernière considération ainsi que du fait qu'après les cérémonies du jour de l'Indépendance et la parade militaire tenue il y a quelques semaines dans la « Jérusalem unifiée » il n'y avait pas lieu d'organiser cette année une nouvelle manifestation solennelle qui aurait risqué de relancer au Conseil de sécurité le débat sur la question de Jérusalem.

Il avait ainsi établi un programme, qui écartait toute manifestation de masse, à l'exception du rassemblement pour la prière devant le Mur des Pleurs, et dont l'objet paraissait visiblement de stimuler l'attachement de la jeunesse envers la Ville Sainte : les écoles ont développé pendant cette journée le thème de « Jérusalem dans l'histoire juive » et plusieurs milliers de jeunes des partis religieux ont suivi une visite commentée des hauts lieux de la bataille de Jérusalem et se sont recueillis devant les monuments élevés à la mémoire des soldats israéliens tombés pour la prise de la Vieille Ville. En outre, parmi la foule, estimée à plus de cent mille personnes, c'est une majorité d'élèves amenés de toutes les régions d'Israël qui a effectué le pèlerinage au Mur. Il importait de faire prendre conscience à la jeunesse, trop indifférente aux problèmes religieux, du rôle joué par Jérusalem dans l'histoire du judaïsme.

Dans la matinée, le Premier ministre, M. Eshkol[3], a été fait citoyen d'honneur de Jérusalem au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée en

[1] Le sujet de cette dépêche, indiqué en marge, est : *Premier anniversaire de la « réunification » de Jérusalem*.

[2] Teddy Kollek est le maire israélien de Jérusalem, élu en 1965 sur la liste du parti *Rafi*, dissident du *Mapaï*. Il se représente en 1969 sur la liste du Front, parti travailliste *Mapam* et est réélu maire de Jérusalem le 25 novembre 1969.

[3] Levi Eshkol est le Premier ministre israélien et ministre de la Défense depuis 1963.

présence du chef de l'État[1], à la municipalité. Répondant à l'allocution de M. Teddy Kollek, le chef du gouvernement a réaffirmé le caractère inébranlable de la décision d'Israël de maintenir la ville unifiée. On ne peut que s'interroger, a-t-il dit, sur les motifs qui font s'élever le Conseil de sécurité contre cette décision, au nom d'« un *statu quo* barbare » alors qu'il ne s'en est pas préoccupé pendant vingt ans. Si Jérusalem est également sacrée pour les chrétiens et les musulmans, a poursuivi M. Eshkol, c'est parce qu'elle a toujours été sacrée pour nous.

Cette façon de voir les choses est assez symptomatique de la volonté d'accorder aux seuls juifs une primauté religieuse sur la ville. M. Eshkol s'est d'ailleurs bien gardé de faire la moindre allusion au caractère universel de la Ville Sainte. Cet aspect de la question n'est évoqué qu'avec les interlocuteurs étrangers, au Conseil de sécurité et à des fins de propagande internationale.

D'autres manifestations ont pris un sens tout particulier du fait qu'elles se sont déroulées dans l'ancien quartier juif de la Vieille Ville marquant la volonté des Israéliens d'y poursuivre leur réinstallation.

Ainsi le parti nationaliste *Herouth* y a tenu la séance d'ouverture de sa neuvième convention. Le président du parti, le ministre Menahem Begin[2], y a exposé devant un auditoire de 15 000 personnes environ comprenant le chef de l'État, le Premier ministre et de nombreuses personnalités officielles, en des termes extrêmement catégoriques, sa position à l'égard des territoires occupés. Il a en effet déclaré qu'il était urgent et essentiel pour le maintien de la sécurité de la nation de procéder à une colonisation de grande envergure dans les territoires de Judée, de Samarie, des Monts de Golan, de Gaza et du Sinaï. La souveraineté israélienne, a-t-il précisé, qui s'applique *de facto* à toutes les parties libérées du territoire historique d'Israël, devrait désormais y prendre un caractère juridique.

De son côté, le ministre des Affaires religieuses, qui a procédé à l'installation dans l'ancien quartier juif d'un groupe de jeunes religieux du Nahal[3], a indiqué qu'il s'agissait là du départ d'un programme de peuplement juif dans la Vieille Ville.

Survenant au lendemain de la résolution du Conseil de sécurité, qui enjoignait à Israël d'annuler toutes les mesures tendant à annexer le secteur arabe de Jérusalem[4], la célébration du premier anniversaire de

[1] Zalman Shazar est président de l'État d'Israël élu le 21 mai 1963.

[2] Menahem Begin, ancien chef de l'Irgoun, est nommé ministre sans portefeuille dans le gouvernement israélien le 1er juin 1967.

[3] Nahal, acronyme pour *Noar Halutzi Lohen* (jeunesse pionnière combattante). À l'origine, il s'agit d'un programme pour la jeunesse de l'État d'Israël qui lui permet de combiner le service militaire obligatoire de trois ans avec un service civil volontaire, en accomplissant différentes tâches : organisation de projets sociaux dans les faubourgs et les villes qui souffrent de difficultés socio-économiques, conseils pour les organisations de jeunesse et pour la fondation de nouveaux kibbutzim.

[4] Il s'agit de la résolution du Conseil de sécurité n° 252 (1968) du 21 mai 1968. Voir plus haut le télégramme circulaire de Paris n° 135 du 18 mai 1968 et la note du service des Nations unies et des Organisations internationales du 28 mai 1968.

la réunification, bien que limitée dans son ampleur, prend néanmoins l'allure d'un défi. Les intentions d'Israël de ne tenir aucun compte des injonctions des Nations unies ont été une nouvelle fois fortement affirmées et les nouvelles mesures qui viennent d'être annoncées – l'installation de plusieurs services administratifs – Quartier général de la Police, services postaux, service de la main-d'œuvre et différentes autres administrations dépendant des ministères de l'Habitat et de l'Agriculture – indiquent que l'israélisation du secteur arabe va être poursuivie sans relâche.

(Afrique-Levant, Palestine, Affaires palestiniennes et Jérusalem, Statut de Jérusalem)

320

M. Herly, Ambassadeur de France à bangui,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 352.
Immédiat.

Bangui, 30 mai 1968.

(*Reçu* : 16 h. 25).

Le général J. B. Bokassa, Président de la République centrafricaine me prie de transmettre immédiatement au général de Gaulle le message suivant :

Début de citation :

« Mon général,

Mil neuf cent quarante[1], mil neuf cent cinquante-huit[2] sont deux dates essentielles qui marquent votre histoire dans le monde stop. Si la France a connu des jours sombres elle a connu également des jours de gloire sur le plan de la guerre, sur le plan de l'économie et sur le plan de la diplomatie stop. Aujourd'hui une nouvelle politique s'instaure dans le monde et vient ébranler les institutions françaises, à savoir le péril jaune stop.

Pour sauver la situation et l'humanité tout entière et restaurer la paix dans le monde un seul remède un seul homme en union avec tous les grands hommes libres, épris de paix et de justice « le général de Gaulle » libérateur

[1] Allusion à l'Appel du 18 juin 1940, premier discours prononcé par le général de Gaulle à la radio de Londres, sur les ondes de la BBC, considéré comme le texte fondateur de la résistance française, dont il demeure le symbole. Il convient de rappeler que le président Bokassa s'engagea en mai 1939 dans l'armée française, qu'il fut, par la suite, soldat des Forces françaises libres et qu'il participa au débarquement de Provence et à la bataille du Rhin. Il combattit ensuite en Indochine et en Algérie. Il obtint la Légion d'honneur et la croix de guerre.

[2] Le 1er juin 1958, le gouvernement du général de Gaulle reçoit l'investiture de l'Assemblée nationale. Le 21 décembre 1958, le général de Gaulle est élu président de la République française.

de la France, libérateur de l'Afrique[1], homme de Dieu, homme de décision, homme politique ardent défenseur de la paix. « Général de Gaulle » ce sont là les grands traits qui vous caractérisent aux yeux du monde entier stop. Abandonner le pouvoir serait l'anéantissement total du monde extérieur stop. Le peuple centrafricain tout entier, sous ma haute direction, supplie Votre Excellence de garder le pouvoir[2] jusqu'à la fin de son mandat stop. Solution unique pour restaurer la paix en France et dans le monde ainsi que vous l'avez fait en mil neuf cent cinquante-huit lorsque la France et la Communauté française, dont la République centrafricaine, se trouvaient au bord du chaos stop.

Les six mille Français de la République centrafricaine, avec leurs frères centrafricains, vous assurent de leur appui total stop. Veuillez agréer, mon général et cher M. Le Président, les assurances renouvelées de ma très haute, très profonde, très sincère considération et de mon indéfectible attachement stop et fin.

Signé : Général Jean Bedel Bokassa

Président de la République centrafricaine

Fin de citation.

Ce texte est, sur ordre du chef de l'État, diffusé toutes les deux heures par la radio nationale centrafricaine.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, Relations avec la France, 1968)

[1] L'Union française, formée par la République française (métropole, départements et territoires d'Outre-mer et l'Algérie) a été mise en place par la IVe République. La réforme des institutions de l'Union française est le fait de la loi du 23 juin 1956 ou loi-cadre Defferre. La Constitution de 1958 organise la Communauté, qui succède à l'Union française, et qui regroupe la France et les territoires d'Outre-mer. La Communauté ne survit que du 3 février 1959 au 21 mars 1960. Dès le 21 avril 1960 les accessions à l'indépendance se succèdent. Celle de la République centrafricaine est proclamée le 13 août 1960.

[2] Le mercredi 29 mai, le Conseil des ministres est décommandé par le Président de la République, qui quitte subitement Paris. Ce n'est qu'au milieu de l'après-midi que l'on apprend que le général de Gaulle s'est rendu auprès du général Massu, commandant les forces françaises stationnées en Allemagne, puis a regagné sa demeure de Colombey-les-deux Églises dans la soirée. Un Conseil des ministres est convoqué pour le 30 mai. À l'issue de ce Conseil, la dissolution de l'Assemblée nationale est annoncée ainsi qu'une allocution du chef de l'État, radiodiffusée à 16 h. 30.

321

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2960 à 2967. *Bonn, 30 mai 1968.*

(*Reçu* : 18 h. 30).

De la part de l'attaché social[1].

Après une période de surprise, voire de stupeur, paraissent les premières réactions des organisations syndicales ouvrières et patronales sur les événements en France.

Il faut relever en premier lieu une adresse de sympathie du *Deutscher Gewerkschaftsbund* (DGB)[2] aux ouvriers français (et non aux organisations syndicales). Elle salue l'importance des résultats obtenus, en précisant toutefois qu'il appartient aux syndicats français de juger si ces résultats permettent, dès maintenant, d'envisager une reprise du travail.

En particulier, le DGB a pris connaissance avec une très vive satisfaction des revendications relatives à la cogestion[3], ce cheval de bataille du DGB, auquel les syndicats français ne semblaient guère porter d'intérêt jusqu'à présent.

Il convient de signaler d'autre part la position des organisations patronales qui, par l'intermédiaire du *Deutsches Industrieinstitut* à Cologne (organisme patronal d'études économiques et sociales et de défense des intérêts patronaux) vient de publier une déclaration au sujet du « Hiatus social » qui sépare la France de la République fédérale d'Allemagne[4]. On y relève notamment que le niveau des salaires en France serait très inférieur aux salaires allemands. On cite deux chiffres :

– France : 3,41 DM (salaire moyen brut à l'heure) ;

– République fédérale d'Allemagne : 4,89 DM (salaire moyen brut à l'heure).

[1] M. Eugène Weymann, ancien instituteur, ancien directeur du Travail et de la main-d'œuvre du Haut-Rhin est Attaché social près l'ambassade de France à Bonn depuis octobre 1966.

[2] L'acte constitutif du DGB est signé le 13 octobre 1949 à Munich, lors du congrès syndical qui s'est tenu dans cette ville du 11 au 15 octobre 1949. Il est l'aboutissement des projets de fusion trizonale qui avaient pris naissance au lendemain de la conférence de Lindau (août 1948). Se reporter à la dépêche n° 1035/EU de Bad Godesberg, 21 octobre 1949, qui commente les décisions prises lors de ce congrès et éclaire les débats. Le DGB groupe environ 6,5 millions d'adhérents. Se reporter à la dépêche de l'Attaché social du 20 février 1967, intitulée : *Quelques réflexions sur le syndicalisme allemand*, non reproduite.

[3] Voir la dépêche de M. Weymann en date du 15 mai 1968, traitant de *La cogestion en 1968*.

[4] Sur ce sujet, consulter les rapports semestriels établis par l'Attaché social près l'ambassade de France pour les années 1967 et 1968. Voir également la note du 13 mars 1968 consacrée à l'*évolution des salaires en République fédérale d'Allemagne*, non publiée.

Or cette déclaration ignore la répartition différente du revenu national dans les deux pays : les allocations familiales nettement plus élevées en France qu'en Allemagne, les déductions sociales et fiscales à la charge des salariés, dans l'ensemble très supérieures en République fédérale, les majorations pour heures supplémentaires en France, etc.

Le *Deutsches Industrieinstitut* affirme que la durée du travail effective dans l'industrie serait supérieure en France (47,3 heures contre 43,9), que le coût de la vie a augmenté depuis le début de 1967 de 4 % en France et de 1,2 % en RFA seulement. On ne sait d'où sont tirés ces chiffres et ce qu'ils recouvrent. En ce qui concerne en tout cas la durée du travail, ils paraissent inexacts.

Quant à la rente de l'assurance vieillesse à 65 ans, elle serait de 640 DM en France contre 540 DM pour les ouvriers et 830 DM pour les employés en RFA mais il n'est fait aucune mention des retraites complémentaires contractuelles en France, qui s'ajoutent aux pensions de la sécurité sociale.

Enfin, il est indiqué que les prestations de l'assurance-maladie sont plus favorables en RFA, le travailleur allemand bénéficiant du salaire plein, dès le premier jour de maladie, tandis que son collègue français, après une période de carence de 3 jours, ne toucherait que 50 % du salaire brut, avec un plafond de 460 DM. Là encore, il n'est pas tenu compte de tous les éléments, notamment de tous les avantages complémentaires existant en France, ni des subventions de fonctionnement versées par les communes et les *Länder* à leurs hôpitaux et maisons de santé à charge du contribuable, ni de l'évolution probable de l'assurance-maladie en RFA. Quelque peu en retard sur la situation française, mais dont le déficit va croissant avec une grande rapidité.

Tout se passe en définitive comme si, dès à présent, le patronat allemand craignait une contagion possible et une poussée revendicatrice consécutive aux événements en France. Le *Deutsches Industrieinstitut* estime que la France est entrain de rattraper un certain retard social par rapport à la RFA se présentant comme le champion social de l'Europe, le patronat de ce pays met l'opinion publique et les organisations syndicales en garde contre d'éventuelles revendications.

Les journaux économiques insistent de leur côté sur la nécessité d'une politique sociale et économique commune, les hausses des coûts de production en France risquant d'entraîner les autres pays du Marché commun dans la même voie.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1968)

322

M. Herly, Ambassadeur de France à bangui,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 353 et 354.
Réservé. Immédiat.

Bangui, 30 mai 1968.

(*Reçu* : 21 h. 20).

Primo : en même temps qu'il diffusait son message au général de Gaulle (ma communication n° 352 du 30 mai)[1], le général Bokassa a pris la décision de partir pour « apporter son réconfort personnel au général de Gaulle », par le premier avion pour Paris via Bruxelles, soit demain 31 mai, à 21 heures 30 départ de Bangui.

J'ai longuement essayé, en vain, de l'en dissuader. Mais le président Bokassa est persuadé que, nonobstant toute difficulté qui pourrait en résulter pour lui-même et pour son pays, son devoir est de se trouver en ce moment aux côtés du général de Gaulle[2]. C'est les larmes aux yeux qu'il m'a fait part de sa détermination irrévocable, et il souhaite que tous les chefs d'État de la Communauté envoient également un message semblable.

Secundo : mes principaux collaborateurs et moi-même avons été les hôtes à déjeuner du président, avec lequel je me suis ensuite entretenu en particulier pendant une demi-heure. Toutes nos difficultés sont, une fois de plus, aplanies et un climat de confiance rétabli. Le président m'a précisé qu'il ne serait rien changé au décanat[3] et qu'il me communiquerait incessamment le texte des accords de défense de l'UEAC[4].

(Direction des Affaires africaines et malgaches,
République centrafricaine, Relations avec la France, 1968)

[1] Ce document est publié ci-dessus.

[2] Suite à l'allocution du général de Gaulle, radiodiffusée le 30 mai à 16 h.30, dans laquelle il affirme : « Je ne me retirerai pas. J'ai un mandat du peuple, je le remplirai Je ne changerai pas de Premier ministre, je dissous l'Assemblée nationale, je diffère la date du référendum »… et de la grande manifestation qui s'ensuivit, le président Bokassa n'estime plus nécessaire de se rendre à Paris, pour marquer, par un déplacement spectaculaire, son attachement personnel et celui de la République centrafricaine au général de Gaulle. Cette décision est transmise par le télégramme de Bangui n° 356 du 31 mai, non publié.

[3] L'article 1er de l'accord franco-centrafricain de coopération en matière de politique étrangère, signé le 13 août 1960, prévoit que l'ambassadeur de France en Centrafrique a le titre de Haut-Représentant avec rang et prérogatives d'Ambassadeur et qu'il est le Doyen du Corps diplomatique. Or, aux termes d'un des paragraphes de la Charte de l'Union des États de l'Afrique centrale, les trois États concernés (République centrafricaine, Tchad et Congo-Kinshasa) ont convenu d'élever leurs représentations diplomatiques respectives au niveau de Hautes Représentations. Les titulaires de ces fonctions auraient les privilèges de Doyens du Corps diplomatique ou de vice-Doyens, en contradiction avec l'article précité.

[4] UEAC ou Union des États d'Afrique centrale, regroupant la République centrafricaine, le Tchad et le Congo-Kinshasa, dont la Charte est signée à Fort-Lamy (Tchad) le 2 avril 1968.

323

M. Delauney, Ambassadeur de France à Libreville,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 240 à 242[1]. *Libreville, 31 mai 1968.*

(*Reçu* : 11 h. 15).

C'est avec un immense soulagement que le président Bongo m'a téléphoné aussitôt après qu'il ait entendu, hier après-midi, le discours du général de Gaulle[2].

La satisfaction est également générale chez les Français du Gabon, très inquiets de la dégradation de la conjoncture politique et sociale en métropole. Nombre d'entre eux ont déjà pris mon attache pour qu'il soit organisé un mouvement de sympathie et de soutien au chef de l'État.

Chez les Gabonais enfin, on suit avec attention l'évolution de la situation. Les élites locales continuent à se sentir directement concernées par les événements de France. Et même dans les milieux les plus modestes on écoute avec passion la radio qui donne plusieurs fois par jour un compte rendu fidèle de l'action menée par le général de Gaulle et son gouvernement.

Ce matin, au cours d'un Conseil des ministres, le texte suivant a été adopté. Il figurera dans un communiqué qui sera publié en fin de matinée.

« Le Conseil, unanime, a pris connaissance avec une grande satisfaction des fermes décisions du général de Gaulle, dont la haute expérience politique, le sens aigu de l'intérêt de l'État, la profonde connaissance des hommes lui permettront, une fois de plus, d'éviter à la France, notre amie de toujours, les graves conséquences d'une crise qui menace son équilibre politique, social, économique et partant son indépendance.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, Relations avec la France, Amitié franco-gabonaise, 1968)

[1] Ce télégramme est à compléter par celui portant les nos 243 à 245, de ce même 31 mai, transmettant un message personnel du président Bongo au général de Gaulle lui exprimant sa sympathie, son soulagement et sa satisfaction après le discours prononcé le 30 mai par le président de la République française.

[2] L'allocution du général de Gaulle radiodiffusée le 30 mai à 16 h. 30, annonçant sa décision de demeurer à la tête de l'État, la dissolution de l'Assemblée nationale suivie d'élections législatives, l'ajournement du référendum, le maintien du Premier ministre à la tête d'un gouvernement remanié, est publiée dans *Le Figaro* du vendredi 31 mai 1968, p. 4.

324

M. WINCKLER, CHARGÉ D'AFFAIRES *A.I.* À RABAT,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 688 à 692. *Rabat, 31 mai 1968.*

(*Reçu* : 21 h. 30).

Prière communiquer à la direction du Trésor.

Le ministre marocain des Finances, M. Tahiri[1], a demandé à rencontrer notre conseiller financier[2] pour lui faire part de certaines de ses préoccupations relatives aux répercussions économiques et financières de la situation actuelle en France[3], notamment dans les rapports franco-marocains.

Le ton de l'entretien a montré tout l'intérêt avec lequel est suivie ici l'évolution des événements dans notre pays, étant donné les liens particuliers qui existent entre la France et le Maroc dans le domaine économique.

M. Tahiri s'est préoccupé d'abord de l'évolution des relations entre la France et la Communauté économique européenne, à l'approche du 1er juillet 1969, date à laquelle les mouvements de marchandises entre les Six devaient être totalement libérés de droits de douane. Le ministre des Finances se demande si nous ne devrons pas invoquer une clause de sauvegarde et demander le report de l'échéance.

Il s'intéresse particulièrement à l'évolution des rapports entre la France et ses partenaires de la Communauté étant donné le soutien apporté par notre pays à la présentation du dossier marocain d'association au Marché commun.

La remise en vigueur du contrôle des changes[4] cause aussi quelque souci à M. Tahiri. Le ministre des Finances espère que les mesures de contrôle n'affecteront pas les échanges commerciaux, mais se préoccupe des autorisations qu'il souhaiterait aussi libérales que possible ou même automatiques pour les mouvements de capitaux ayant pour objet un investissement français au Maroc. Il se demande enfin si les pays de la zone franc ne feront pas, pour les différentes opérations ou règlements, l'objet d'un traitement privilégié par rapport aux pays étrangers.

Enfin M. Tahiri désirerait être renseigné plus complètement sur la situation du franc et le sort réservé à notre monnaie sur les différentes

[1] Mamoun Tahiri, frère du Premier ministre, est le ministre marocain des Finances depuis le 28 février 1966.

[2] M. Hubert Saint-Bris est conseiller financier près l'ambassade de France au Maroc.

[3] Il s'agit des manifestations estudiantines, des grèves, des occupations de locaux survenus au cours du mois de mai 1968.

[4] La remise en vigueur du contrôle des changes a lieu le 31 mai 1968 ; le contrôle durera jusqu'au 4 septembre 1968.

places financières étrangères. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me mettre en mesure de répondre aux différentes questions posées par le ministre marocain des Finances.

(Collection des télégrammes, Rabat, 1968)

325

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2992 à 2997. *Washington, 31 mai 1968.*
Réservé.

(*Reçu* : le 1er juin à 01 h. 15).

À diplomatie Paris

Communiqué directement à New York 238 et Ottawa 684-89.

Communiqué via le Département à Bonn 1127-32, Rome 680-85, Moscou 1455-60, Londres 2005-10 et Pékin 645-50.

Le message du général de Gaulle à la Nation[1] a été largement diffusé dès hier par les postes de télévision et de radio américains. La presse de ce matin reproduit abondamment et avec le même souci d'objectivité que les jours précédents, les informations reçues de France sur les plus récents événements. Plusieurs journaux publient les photographies de la manifestation des Champs Élysées et soulignent que le nombre des participants était largement supérieur à celui du défilé de la Bastille organisé par les syndicats. Les informations diffusées par l'AFP concernant l'institution d'un contrôle des changes à partir du 31 mai sont également publiées sans commentaire défavorable. Les titres laissent entendre qu'il s'agit de lutter contre la spéculation et non de préparer une dévaluation qui n'apparaît pour le moment nullement nécessaire. On dément également l'information en provenance de Londres selon laquelle la *Bundesbank* aurait consenti une avance de 100 millions de dollars à la Banque de France, en faisant observer que cette dernière dispose d'amples moyens pour soutenir le franc.

Hier à la télévision les commentateurs ont surtout mis en relief la fermeté de la position prise par le Président de la République. Sur la chaîne *NBC*, en particulier, M. Schoenbrun a insisté sur l'attachement du général de Gaulle aux principes démocratiques et rappelé les services qu'il avait rendus à la République.

[1] Allocution radiodiffusée en date du 30 mai 1968 dans laquelle de Gaulle annonce la dissolution de l'Assemblée nationale et le report du référendum sur les réformes universitaires et sociales annoncé le 25 mai dernier (voir ci-dessus).

En revanche, les éditoriaux de ce matin du *New York Times* et du *Washington Post* sont plus critiques de l'attitude du chef de l'État. Le premier estime que « les efforts du président de Gaulle pour dépeindre maintenant les grèves comme une conspiration communiste ont peu de rapport avec les faits et que sa tactique présente est destinée à cacher sa défaite par les travailleurs ». Selon le journal new yorkais, le Général aurait abandonné l'idée d'un référendum parce qu'elle était trop risquée alors que les élections parlementaires offrent des possibilités de compromis. « Le président français, ajoute-t-il, espère mobiliser le sentiment anti-communiste dans le pays pour rétablir la majorité parlementaire gaulliste que ses partisans ont perdu au cours des élections de l'an dernier ».

Quant au *Washington Post*, il est beaucoup plus incisif. Il écrit notamment :

« Si les événements des deux dernières semaines signifient quelque chose, ils démontrent que le mandat du général de Gaulle est terminé et pourtant il s'accroche à ses illusions comme si la France ne s'était pas transformée. Le danger d'un « communisme totalitaire » ne peut certainement pas être écarté, non plus d'ailleurs qu'un danger aussi terrifiant venant de la droite. Mais peu de Français accepteront la formule de De Gaulle autrement que comme une nouvelle mouture de sa vieille expression : ou moi, ou le déluge. En fait le parti communiste, comme toutes les autres organisations politiques et de masse, lutte désespérément pour rattraper ses électeurs. Le véritable problème en France n'est pas de décapiter la gauche ou la droite, il est de créer des formes politiques dans lesquelles le peuple aura confiance et qu'il utilisera pour exprimer ses désirs et ses remontrances. C'est là une solution que de Gaulle refuse d'envisager ».

La presse de Washington, ce soir, approuve, au contraire, l'appel énergique du chef de l'État, et exprime le vœu que le peuple français respectera les procédures constitutionnelles et saura éviter une confrontation violente et sanglante : « La France ne peut pas se permettre de sombrer dans le chaos et la guerre civile, écrit le *Washington Daily News*. Souhaitons que ces maux soient épargnés à la nation qui, de toutes est la plus ancienne amie de l'Amérique. »

(Collection des télégrammes, Washington, 1968)

326

M. Dufour, Chargé d'affaires de France *a.i.* à New Delhi
à M. Couve de Murville, ministre des Affaires Étrangères

D. n° 686/AS[1]. *New Delhi, 31 mai 1968.*

Les journaux indiens ont rapporté sous de gros titres les péripéties de la crise qui secoue notre pays. L'agitation étudiante, puis les grèves et les émeutes ont fait, depuis le début, l'essentiel de la première page des quotidiens. Les deux allocutions du Président de la République ont été reproduites *in extenso*[2].

Les commentateurs n'ont pas manqué de voir dans les désordres des universités comme un reflet des troubles qui agitent périodiquement les « campus » indiens. Les mouvements de grève ont été analysés plus comme une manifestation de mécontentement politique que comme une revendication de meilleures conditions d'existence ; on a en particulier souligné la contradiction apparente entre ces doléances sociales et la « remarquable prospérité » dont jouit la France depuis plusieurs années.

Les éditorialistes sont ainsi tous d'accord sur le caractère politique de la crise et sur la menace qu'elle fait peser sur les institutions actuelles. Mais le *Times of India* résume assez bien l'opinion générale lorsqu'il conclut qu'il « serait téméraire d'affirmer que le général de Gaulle a bâti l'impressionnante façade de la Ve République sur des fondations pourries ».

J'adresse ci-joint au Département un dossier des principaux éditoriaux consacrés à la crise.

(Asie-Océanie, Inde 1968-1972, 15-23-3 Politique extérieure. Relations France-Inde)

[1] Cette dépêche sous-titrée : *De la crise française vue par la presse indienne jusqu'au 31 mai* est signée par M. Adrien Dufour, premier conseiller à l'ambassade de France en Inde depuis septembre 1965.

[2] Dans son allocution du 24 mai 1968, le général de Gaulle a annoncé pour le mois de juin un référendum sur la participation dans les entreprises et les universités. Dans son allocution du 30 mai 1968, le général de Gaulle a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale et la tenue de nouvelles élections.

327

M. ARGOD, AMBASSADEUR DE FRANCE À PHNOM PENH,
à M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 707 à 712.
Strictement réservé.

Phnom Penh, 3 juin 1968.

(*Reçu* : 14 h. 20).

Le prince Sihanouk vient de me faire tenir à la veille de mon départ[1] une lettre qu'il me demande de remettre au général de Gaulle.

Compte tenu de son sujet, je crois devoir, sans attendre, en communiquer le texte à votre Excellence afin qu'elle puisse le transmettre à M. le Président de la République.

Citation

Le 3 juin 1968

Monsieur le Président de la République,

Le Cambodge suit avec tristesse et inquiétude le déroulement de la crise très grave que traverse la France. En effet, ainsi que j'eus souvent l'occasion de le déclarer, les Khmers n'ont jamais cessé de participer en pensée et de cœur aux joies, aux peines et aux épreuves de leurs amis Français. En m'autorisant de cette communauté d'esprit qui lie nos deux peuples, qu'il me soit permis, mon Général, de vous assurer de l'admiration et – oserai-je ajouter – du soutien de mes six millions de compatriotes sangkumiens[2].

Durant la Seconde Guerre mondiale, vous avez été pour nous, mon Général, le symbole de la France combattante qui n'accepte pas la servitude. En 1958, nous avons applaudi votre retour qui sauvait la République du chaos. Depuis lors, chaque année, nous avons vu avec fierté et espoir se confirmer un redressement qui a donné à la France un incomparable prestige parmi les Nations assumant des responsabilités mondiales. Mais surtout, après son œuvre admirable de décolonisation accomplie sous votre égide et par son soutien à l'indépendance complète des Nations, la France a acquis une dimension nouvelle pour nous comme pour tous les pays du Tiers Monde.

Les événements qui secouent la France et ont des résonances dans toute l'Europe suscitent notre angoisse, mais aussi nos espoirs. Je voudrais vous assurer, mon Général, que nous voyons en vous le seul homme d'État d'Occident pouvant aider aux profondes transformations dont la France vient de donner le signal ainsi que le voulaient ses généreuses traditions révolutionnaires. Nous sommes conscients que, pour le monde occidental

[1] Hubert Argod, ambassadeur de France à Phnom Penh depuis le 23 janvier 1964, va être remplacé à ce poste par Louis Dauge, nommé le 10 mai 1968.

[2] Allusion au *Sangkum reastr niyum* (« communauté socialiste populaire ») mouvement politique créé par le prince Sihanouk en 1955.

plongé dans le désarroi comme pour nous-mêmes, de la solution que la Ve République, sous votre sage direction donnera aux problèmes actuels dépendront dans une large mesure l'instauration de sociétés plus pacifiques et plus justes.

Tous les pays afro-asiatiques et latino-américains puisent un inappréciable encouragement dans votre compréhension des aspirations de leurs peuples et dans le soutien que vous leur apportez. Mais il faut reconnaître que le succès de notre lutte contre l'impérialisme et le néo-colonialisme, contre la volonté d'hégémonie des grandes puissances, contre le sous-développement n'est pas encore assuré. Dans cette lutte, nous avons besoin de la France fidèle à ses idéaux de liberté et de justice, de la France qui n'accepte ni les compromissions ni les diktats, ni les subversions étrangères, de cette France que nous reconnaissons en vous, mon Général.

Aussi, au nom de la nation khmère, au nom de notre peuple et en mon nom personnel, je vous adresse, mon Général, les souhaits fervents que nous formons pour vous-même, pour que votre appel au grand peuple français soit entendu, pour que la France que vous forgez, montre au monde, comme elle le fit si souvent dans son histoire, la voie de la raison et du progrès de l'humanité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, les assurances de ma plus haute et affectueuse considération.

Signé : Norodom Sihanouk.

Fin de citation.

(Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1968)

328

M. Ross, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 460 à 465.
Réservé.

Vientiane, 4 juin 1968.

(*Reçu* : 13 h. 05).

Le Roi du Laos[1] m'a reçu vendredi en audience privée à Luang Prabang.

Au cours de la conversation extrêmement cordiale et qui a duré environ une heure, le Souverain prenant un très large recul par rapport aux événements, m'a fait connaître ses vues sur l'évolution de son pays.

[1] Savang Vatthana, roi du Laos depuis octobre 1959.

Après m'avoir rappelé sa position d'absolue neutralité et ses efforts en vue de se concilier au lendemain de la conférence de 1962[1], le Nord-Vietnam et la Chine, le Souverain sans se prononcer sur les responsabilités de la non-application des accords de 1962, a mis l'accent en termes mesurés, mais précis sur l'inquiétude profonde que la politique de Hanoï n'avait cessé de susciter au Laos.

« Je ne suis pas sûr, a poursuivi sa Majesté, que notre attitude à l'égard des États-Unis ait été bien comprise, mais qui pouvait en définitive protéger d'une manière effective notre petit pays ? Et si demain les États-Unis quittaient totalement le continent asiatique, quel pourrait être notre sort ?

« Certes, le Nord-Vietnam aurait autre chose à faire, au début, que de s'occuper de nous et la paix reviendrait sans doute provisoirement au Laos mais qu'adviendrait-il par la suite ? »

« Un de nos soucis essentiels, me dit le Souverain aura été d'élargir l'assise internationale du Laos et je crois que nous y aurons réussi en ce qui concerne notamment la Russie ». Il souligne le rôle modérateur de l'Union soviétique dans le Sud-Est asiatique et s'étend longuement sur le conflit idéologique sino-soviétique qui est « un puissant facteur d'équilibre en Asie ».

En ce qui concerne la politique intérieure laotienne, S.M. Sri Savang est frappé par le fait que malgré la guerre, il n'y ait pas de haines irrémissibles. Il condamne en termes sévères les coups d'État militaires de 1964[2], 65[3] et 66[4], « les généraux ont maintenant, me dit-il, jeté leur gourme, j'espère qu'il en est de même de leurs cadets ».

Le Roi me parle en termes très émouvants de son affection pour notre pays et notre conversation s'achève sur des propos de caractère littéraire.

Bien qu'à aucun moment le prince Souvanna[5] n'ait été nommé (lui qui au même moment qualifiait à Vientiane le roi de père de la patrie), je note, par rapport aux entretiens rapportés par mon prédécesseur[6], une certaine évolution de la pensée du Souverain dans le sens d'une plus grande conformité de vues avec celle de son Premier ministre. Quoique le Roi se soit visiblement refusé à entrer dans l'analyse précise de la situation actuelle, j'ai le sentiment qu'il redoute non seulement l'accroissement de poids du Vietnam dans l'avenir, mais des revendications territoriales de l'État voisin. Le fait, d'autre part, qu'un « préalable laotien » soit posé à Paris, par les Américains, n'est peut-être pas étranger à une certaine cordialité à l'égard de Washington.

(Collection des télégrammes, Vientiane, 1968)

[1] La conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos, qui aboutit à la signature des accords du 23 juillet 1962.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1964-I, n°s 183, 193, 194 et 206.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 67.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-II, n°s 317 et 321.

[5] Souvanna Phouma, Premier ministre du gouvernement laotien d'union nationale depuis juillet 1962.

[6] Claude Arnaud, ambassadeur de France à Vientiane du 12 janvier 1966 au 5 avril 1968.

329

M. WORMSER, AMBASSADEUR EN FRANCE À MOSCOU,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2078 à 2083. *Moscou, 4 juin 1968.*

(*Reçu* ; 15 h. 40).

Depuis quelques jours, l'attitude de la presse soviétique vis-à-vis des événements de France, semble évoluer. Elle avait, jusqu'à présent, centré son attention sur l'aspect social et économique de la crise, laissant à l'humanité et au PC français, auxquels elle ouvrait largement ses colonnes, le soin de porter un jugement politique. Elle n'a pas abandonné tout à fait cette façon de faire : hier encore, la *Pravda* titrait, en page intérieure sur « les premiers succès des grévistes », et publiait en première page sans commentaire, une analyse de la déclaration commune de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste et du parti communiste français précisant et complétant leur accord du 24 février 1968 ainsi que du communiqué du secrétariat du PC français relatif à cette déclaration. Avant-hier dimanche, la *Pravda* avait consacré plus de la moitié d'une page intérieure à des extraits d'un discours prononcé par M. Waldeck Rochet[1] le 31 mai.

Cependant, après que les *Izvestia* du samedi 1er juin aient déclaré, reprenant une dépêche *Tass* de Paris, que les modifications apportées à la composition du gouvernement ne changeaient pratiquement pas le caractère de celui-ci, et surtout après que Ratiani ait consacré le 2 juin un long article à la situation en France (mon télégramme 2070)[2], il semble que la presse soviétique tende de plus en plus à formuler un jugement d'ordre politique qui lui soit propre. C'est ainsi que la *Pravda* de ce matin, dans un éditorial sur la « solidarité prolétarienne », consacre après les développements habituels sur le Vietnam et le vote des lois d'exception en RFA, un long passage à la situation en France. Le quotidien du parti affirme notamment que les grévistes français sont unis par un « but de classe » commun : « limiter le pouvoir du grand capital, améliorer les conditions de vie et de travail de la classe ouvrière et de toutes les couches travailleuses de la population française, parvenir à de profonds changements sociaux et politiques dans le pays ».

La position soviétique reste cependant prudente. L'éditorial de *La Pravda* de ce matin dissimule mal, derrière la description du mouvement de solidarité qui se dessinerait en faveur des grévistes français dans de nombreux pays, l'absence de toute mesure spectaculaire de soutien du côté

[1] M. Waldeck Rochet est le secrétaire général du Parti communiste français.

[2] L'ambassade de France signale dans ce télégramme nos 2070 à 2075 du 2 juin 1968, reçu le 3 et non reproduit, un article de M. Ratiani, correspondant à Paris de la *Pravda* sur la crise française qui est présentée comme une lutte des travailleurs et des forces de gauche contre les monopoles et la réaction.

soviétique, comme pourraient l'être par exemple des réunions publiques sur tout le territoire de l'URSS, le gouvernement et le général de Gaulle personnellement ne sont encore l'objet d'aucune attaque autres que celles qui sont reprises explicitement de la presse communiste française. À noter toutefois que l'on semble éprouver un agacement croissant de la position anti-communiste adoptée par le gouvernement. C'est pratiquement le seul point de l'intervention faite hier par M. Pompidou à la radio qui soit mis en valeur par la *Pravda* ce matin, dans un entrefilet, il est vrai modeste, situé en page intérieure.

(Europe / URSS, 1966-70, n° 2666)

330

NOTE

Réaction de la Chine aux événements de France

N. n° 188/AS. *Paris, 4 juin 1968.*

Après s'être bornées pendant la première quinzaine de mai à une relation par la presse[1] des événements du Quartier Latin[2], les autorités chinoises ont accordé depuis le 21 mai au mouvement de protestation des ouvriers et des étudiants français le traitement réservé aux grandes causes.

Des affiches à gros caractères qui célébraient la commune de Paris et exprimaient « le soutien du peuple chinois » ont commencé vers cette date à se répandre dans la capitale[3]. Elles dénonçaient violemment la « répression policière » et « la clique dirigeante française » en même temps que se mettaient en branle des manifestations de masses, dont l'ampleur allait croître avec la virulence des slogans[4].

[1] Les télégrammes n° 1057 à 1059, 1075, 1094 à 1096 et 1112 des 9, 10, 15 et 18 mai envoyés par l'ambassade de France à Pékin, non repris, font état des dépêches de l'agence Chine nouvelle et des articles publiés dans la presse chinoise relatifs aux manifestations étudiantes en France.

[2] Après l'intervention de la police, à la demande du recteur Roche, pour faire évacuer la cour de la Sorbonne, une première manifestation au Quartier latin, le 3 mai 1968, a donné lieu à de nombreux incidents et conduit à près de 600 interpellations. Le 6 mai 1968, après la comparution de Daniel Cohn-Bendit et d'étudiants nanterrois devant la commission disciplinaire, les premières barricades ont été élevées au Quartier latin ; les manifestations ont provoqué près de 10 000 blessés, dont de nombreux membres des forces de l'ordre. Après une nuit d'émeutes, le 10 mai, la Sorbonne a été occupée. Les syndicats ont appelé à la grève générale pour le 13 mai. L'Odéon a été occupé le 15 mai. Après une nouvelle nuit des barricades, le 24 mai, De Gaulle a annoncé un référendum sur la participation dans les entreprises et les universités en juin.

[3] La note reprend les termes du télégramme n° 1131-1132 du 21 mai 1968 envoyé par l'ambassade de France à Pékin, non repris, qui indique que « la presse chinoise accorde naturellement une large publicité aux mouvements sociaux en France. » Le télégramme n° 1333 à 1135 du 21 mai 1968, non repris, souligne que « depuis aujourd'hui 21 mai, on accorde au mouvement de protestation des ouvriers et étudiants français le traitement réservé aux grandes causes. »

[4] Selon les télégrammes n° 1141 à 1144, du 22 mai 1968, et 1146 à 1150 du 23 mai, non repris, les 21, 22, 23 et 24 mai, d'importantes manifestations de soutien à « la juste cause des ouvriers et

Parallèlement, la presse s'est attachée à replacer ces événements dans le cadre plus vaste de la « révolution mondiale », inspirée en Europe comme dans le reste du monde par la « pensée de Mao Tsé-toung ». Les luttes menées en France ont été présentées comme un encouragement à celles du peuple vietnamien et des noirs d'Amérique[1]. On pouvait aussi constater une plus grande dureté dans les attaques formulées contre « les autorités françaises », « le gouvernement français », « l'Assemblée nationale », à propos notamment des méthodes policières et de « l'amnistie légale »[2].

Dans leur analyse de la situation en France, les journaux ont mis en évidence le « rôle des renégats du syndicalisme » et du Parti communiste français dans les négociations de la rue de Grenelle avec le gouvernement et la direction patronale[3]. Pour la presse chinoise, la preuve était une nouvelle fois apportée de la « collusion » qui associait dans leurs tractations les « révisionnistes modernes » et « les représentants du capitalisme ». À Paris comme à Moscou, en l'occurrence, on pratiquait à l'endroit des travailleurs en lutte la politique du « soutien apparent » et de la « trahison réelle ». de même, selon cette analyse, les événements avaient révélé la faiblesse fondamentale des « États capitalistes » et des « autorités réactionnaires », ce qui justifiait l'axiome maoïste sur les « Tigres de papier »[4].

Ces commentaires et réactions ne semblent pas avoir dépassé jusqu'à présent le cadre d'une campagne de propagande de grande dimension. On n'en constate pas moins que c'est la première fois, depuis la reconnaissance de la Chine par notre pays[5], que la France et son gouvernement sont pris

des étudiants de France contre les réactionnaires », regroupant des techniciens, des gardes rouges, des étudiants, des universitaires, mais aussi des éléments de l'armée ont eu lieu à Pékin. « Les manifestants ont exalté la tradition de la commune de Paris », pris à partie « les réactionnaires français » et « la clique dirigeante française » et dénoncé « les méthodes policières » de celle-ci.

[1] Comme le soulignent les télégrammes n° 1146 à 1150 du 23 mai, non repris, l'objectif des manifestations en Chine est tout autant de « soutenir les étudiants et prolétaires que le gouvernement français opprimait et soumettait à une répression sanglante » que « la juste guerre du Vietnam contre l'agression impérialiste américaine » et de « replacer les événements de notre pays dans le cadre d'un soulèvement mondial, inspiré par la pensée de Mao Tsé-toung, et dont le conflit vietnamien et la lutte des Noirs américains constitueraient les principaux épisodes. » Des manifestations de moindre ampleur ont également eu lieu à Shanghai, Tientsin, Nankin, Wuhan et Canton.

[2] Une amnistie pour les actes commis pendant les manifestations a été accordée le 22 mai 1968 ; Daniel Cohn-Bendit a été interdit de séjour en France.

[3] Les négociations entamées le 25 mai entre le gouvernement, le patronat (CNPF et PME) et les organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFTC, FEN et CGC) ont abouti aux accords signés le 27 mai au ministère des Affaires sociales, rue de Grenelle, prévoyant l'augmentation du SMIG de 25 %, des salaires de 10 % et la réduction du temps de travail.

[4] Le texte complet de l'axiome de Mao Tsé-toung, daté du 1er décembre 1958, est le suivant : « Ainsi considérés dans leur essence, du point de vue de l'avenir et sous l'angle stratégique, l'impérialisme et tous les réactionnaires doivent être tenus pour ce qu'ils sont : des tigres de papier. C'est là-dessus que se fonde notre pensée stratégique. D'autre part, ils sont aussi des tigres vivants, des tigres de fer, de vrais tigres : ils mangent les hommes. C'est là-dessus que se fonde notre pensée tactique. »

[5] La France et la République populaire de Chine ont établi des relations diplomatiques le 27 janvier 1964 ; sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1964-I, nos 26, 33, 35, 46, 47, 51, 63 et 76 ; l'établissement de relations diplomatiques entre la France et la Chine a été officialisé par la publication simultanée dans les deux pays d'un communiqué identique dont le texte avait été élaboré en commun.

à partie avec une telle virulence par une « opinion publique » chinoise parfaitement contrôlée par son gouvernement – ce qui n'était peut-être pas tout à fait le cas en janvier 1967[1].

Certes, aucun commentaire ou slogan ne semble avoir été diffusé qui risquait de porter atteinte à la personne du Président de la République, même lorsque le passage du chef de l'État était interprété comme une « menace » à la classe ouvrière française. De même notre ambassade à Pékin a été jusqu'ici épargnée par les manifestations de la rue. On pourrait déceler dans cette attitude la volonté actuelle du gouvernement chinois de ne pas laisser affecter en profondeur, par cette campagne, les relations proprement bilatérales.

Il reste que Pékin cherche à exploiter au maximum de ses possibilités la tension sociale en France, tant sur le plan de sa politique intérieure que dans ses relations extérieures. Dans l'immédiat, au moment où se tiennent à Paris des négociations qu'elle désapprouve[2], la Chine ne voit pas sans quelque satisfaction se produire des événements qui peuvent avoir pour effet d'affaiblir le prestige de la France dans le monde et notamment auprès des pays afro-asiatiques. Les propos tenus par le ministre chinois des Finances, M. Li Hsien-nien, et ceux qu'aurait proférés Mao Tsé-toung lui-même devant des interlocuteurs guinéo-maliens sont significatifs de cet état d'esprit[3].

Il n'est donc pas exclu, à tous égards, qu'une fois atteint un certain seuil de l'évolution politique et sociale en France, le gouvernement de Pékin juge à propos de faire un nouveau pas dans l'exploitation de la situation.

(Asie-Océanie, Chine, 1968-1972, 10-23-4, Politique extérieure. Relations France-Chine, 1968)

[1] Le 1er janvier 1967 fut décidée à Pékin l'extension du mouvement révolutionnaire dans les usines et dans les provinces. Les étudiants chinois poursuivant leurs études à l'étranger furent alors rappelés en Chine afin de participer à la « révolution des sports et des arts ». Des troubles entre gardes rouges et ouvriers éclatèrent à Shanghai et Nankin.

[2] Le 13 mai 1968 se sont ouvertes à Paris des négociations entre les Américains et le Vietnam du Nord en vue de mettre fin à la guerre du Vietnam.

[3] Le 25 mai 1968, au cours d'une audience accordée à la délégation guinéo-malienne, évoquant les événements en France, Mao Tsé-toung « s'est félicité des progrès immenses accomplis par la révolution culturelle qui avait notamment eu pour résultat d'inciter les Français à la révolte. Les succès obtenus par les marxistes-léninistes de notre pays, lesquels étaient selon lui en train de se grouper pour renverser un régime politique et économique suranné, le réjouissaient profondément. » Le vice-Premier ministre chargé des affaires économiques a de son côté déclaré : « La lutte révolutionnaire des ouvriers et des étudiants, en Europe occidentale et notamment en France, se déchaîne impétueusement. La classe ouvrière et les larges masses populaires de France qui possèdent la grandiose tradition révolutionnaire de la commune de Paris se révoltent vaillamment et lancent de violents assauts contre l'ordre ancien, la vieille domination capitaliste et réactionnaire. »

331

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Crise au Sénégal

N. n° 281/DAM. *Paris, 4 juin 1968.*

I. La crise qui durant près d'une semaine a secoué le Sénégal[1] met en évidence les correspondances profondes de ce pays avec le nôtre. Les événements de Dakar se sont en effet déroulés, avec un décalage de quelques jours, selon un schéma remarquablement identique au mouvement que nous avons connu en France. Dans une situation en apparence calme des désordres universitaires ont entraîné une série de grèves qui un moment ont mis l'État en péril ; après une énergique intervention du Président de la République[2] l'ordre a été rapidement rétabli.

II. Rien *a priori* n'annonçait cette crise. Sans doute savait-on qu'un malaise régnait à l'Université et que la position de M. Senghor était peut-être moins solide qu'il n'y paraissait. Le Président était entré en conflit avec des personnalités influentes comme M. Doudou Thiam[3], et en février[4]

[1] Le 18 mai, l'ordre de grève est lancé à l'Université, sous le prétexte de l'aménagement du régime des bourses. L'épreuve de force a lieu le 28 mai, faisant un mort parmi les étudiants. L'UNTS (Union nationale des travailleurs sénégalais) prenant ses distances envers le parti et le gouvernement, passe à l'action directe et lance, le 29 mai au soir, un ordre de grève illimitée à compter du 30 mai à 0 heure.

[2] Le gouvernement sénégalais fait évacuer, le 28, par la police tous les établissements secondaires et fait encercler l'Université par la garde républicaine mobile. Le 30, le président s'adresse au pays, lance un appel à la raison et à la modération, et annonce les mesures qu'il entend faire appliquer en vue de maintenir l'ordre. Pour faire face aux menées syndicales, le Gouvernement fait arrêter, à la Bourse du Travail, le Bureau et les principaux responsables de l'UNTS et donne à l'armée l'ordre de tirer à vue sur les pillards, l'état d'urgence est décrété, le couvre-feu imposé, tous les agents des services publics nécessaires à leur fonctionnement sont réquisitionnés. Par ailleurs, des négociations vont s'engager à partir du 3 juin avec les syndicats pour un relèvement des bas salaires. Le mouvement de révolte se solde par un échec : les meneurs sont arrêtés, les étudiants étrangers renvoyés dans leur pays d'origine, les étudiants sénégalais, dirigés sur des camps d'instruction militaire, l'Université est fermée pour un long délai, l'ensemble des lycées et collèges est fermé. Le discours du président Senghor est reproduit dans la dépêche de Dakar n° 408/DAM/S2 du 1er juin 1968, non reproduite, sous-titrée : *troubles sociaux*. Les suites de cette crise sont exposées dans la dépêche de Dakar n° 419/DAM/C1 du 7 juin 1968, non publiée.

[3] M. Doudou Thiam, avocat, conseiller territorial puis député depuis 1957, Grand Conseiller de l'AOF (mai 1957-mai 1959), membre de l'Assemblée fédérale du Mali (avril 1959-août 1960), ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan du gouvernement du Mali (avril 1959-août 1960), ministre d'État chargé des Affaires étrangères et de la suppléance du Président de la République (10 décembre 1963-6 mars 1968), président du Conseil économique et social (20 mars-mai 1968), réélu député lors des élections du 25 février 1968. M. Doudou Thiam a perdu la présidence du Conseil économique et social à la suite d'un blâme que lui a infligé le bureau politique de l'UPS (Union progressiste sénégalaise), tirant les conclusions de cette sanction, il s'est démis de ses fonctions de secrétaire général adjoint du parti et de maire de M'Backe. Il ne reste que député.

[4] Lors des élections présidentielle et législatives du 25 février 1968, le président Senghor est réélu avec 94,64 % des inscrits et la liste de son parti (UPS), l'union progressiste sénégalaise n'en obtient que 92,83 %. Se reporter à la dépêche de Dakar n° 160/DAM/S2, du 28 février 1968, non publiée, intitulée : *élections présidentielles et législatives*.

dernier avait dû enregistrer un mouvement d'abstention non négligeable aux élections présidentielles. La récolte d'arachides enfin se révélait décevante. Il reste que la situation était stable et que le régime paraissait solide.

III. Les yeux fixés sur Paris les étudiants déclenchent le 27 mai une grève qui tourne rapidement à l'émeute. Forces de l'ordre et manifestants s'affrontent. On compte 2 morts et 70 blessés. Des facultés, le mouvement s'étend aux travailleurs. Les syndicats lancent un ordre de grève générale le 30 mai qui est largement suivi. Les désordres prennent dans les rues de Dakar une allure inquiétante. Il y a de nombreux blessés ; l'administration, en particulier, la Sûreté, fait preuve de mollesse.

IV. La réaction du président Senghor est extrêmement vive. Il fait évacuer l'université par la troupe. Il annonce son intention d'interrompre les cours pendant un an, de résilier les sursis des étudiants sénégalais, d'expulser les étrangers dont certains Français. Par ailleurs, il décrète l'état d'urgence et fait procéder à l'arrestation des *leaders* syndicalistes.

V. Le président Senghor a demandé dans la nuit du 30 au 31 mai que, dans le cadre de l'accord de Défense[1], nos forces assurent la protection de l'aérodrome de Yoff. Nous lui avons immédiatement donné satisfaction. Le 31 mai, un télégramme d'instructions est adressé à notre ambassadeur à Dakar. Il lui est prescrit de faire savoir au Président du Sénégal que « nous sommes décidés à lui fournir le soutien qui lui est nécessaire » et de signer la réquisition générale permettant de « prêter le concours des troupes nécessaires pour assurer la sécurité intérieure du Sénégal ».

L'intervention de nos forces a revêtu une valeur de dissuasion. D'après les informations parvenues jusqu'à présent au Département, il ne semble pas qu'elles aient été en contact direct avec la population sénégalaise.

VI. L'ordre est désormais rétabli à Dakar. Ce résultat est sans conteste dû à l'énergie de ce « petit Sérère entêté », comme s'est lui-même qualifié le président Senghor au cours d'un appel dramatique à son peuple. À cela se sont ajoutés le loyalisme de l'armée sénégalaise, notre propre détermination sur place, enfin et surtout, l'issue des événements de Paris.

VIII. De nombreux problèmes demeurent. Celui de l'université de Dakar que M. Senghor se propose de réformer de façon radicale. Celui des syndicats auxquels quelques satisfactions vont sans doute être données. Celui enfin de l'appareil de l'État dont la solidité n'a pas été satisfaisante au cours de la crise.

(Secrétariat général, Notes de la Direction des Affaires africaines et malgaches, Sénégal, 1968)

[1] Cette demande est transmise par le télégramme de Dakar n°s 462 et 463 du 31 mai, non retenu, et la réponse positive de Paris fait l'objet du télégramme n°s 122 et 123, également du 31 mai. Il est rappelé, dans ce télégramme que, dans le cadre de l'accord de Défense du 22 juin 1960, liant la France et le Sénégal, et de l'instruction ministérielle n° 69/DAM du 31 août 1966, l'ambassadeur de France est autorisé à signer la réquisition générale dont l'objet est de « prêter le concours des troupes nécessaires pour assurer la sécurité intérieure du Sénégal ». Les éléments français qui assuraient la protection de l'aéroport de Yoff et de la centrale électrique de Bel-Air se replient le 5 juin, la situation paraissant parfaitement calme.

332

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2997 à 3008. *Bonn, 5 juin 1968.*

(*Reçu* : 12 h. 20).

Les événements de France ont été suivis en République fédérale avec une attention qui ne s'est pas relâchée un instant. Les Allemands ont eu le sentiment que le destin de l'Europe, en particulier celui de leur propre pays, se jouait à Paris. Préoccupés et même angoissés pendant le temps où le désordre régnait dans la rue, ils ont repris confiance avec l'allocution du 30 mai[1]. Ils commencent à réfléchir aux causes, à la portée, aux suites politiques et économiques des grèves et des troubles.

Dans tous les milieux politiques – à l'exception, bien entendu, de l'opposition extra-parlementaire – les réactions ont été dictées d'entrée de jeu par la crainte de voir s'installer en France un gouvernement de front populaire qui amènerait les communistes à la direction des affaires. La social-démocratie ne pensait guère différemment de la CDU/CSU conservatrice. Dans les rangs de la SPD, une majorité s'inquiète depuis longtemps de l'évolution des socialistes français qui acceptent d'avoir partie liée avec les communistes.

Sans doute tous les griefs que nourrissaient un certain nombre de politiciens allemands à notre égard n'étaient-ils pas balayés pour autant. Les nostalgiques de l'intégration européenne et les partisans de l'Angleterre n'oubliaient pas leurs rancunes. Mais elles passaient au second plan. Seule comptait, par priorité, la nécessité du maintien en France d'un pouvoir capable de garantir un ordre qui ne soit pas celui des communistes. On se tournait vers le général de Gaulle, son discours a soulagé, libéré.

Les regards se sont portés d'autant plus intensément vers la France que la République fédérale traversait une période délicate. Tandis que les tumultes se produisaient à Paris, le *Bundestag* discutait de la législation sur l'état d'urgence[2], qui est combattue avec âpreté par les organisations d'extrême-

[1] Le 30 mai, le général de Gaulle prononce son allocution à 16 h. 30. À 17 h. 30, M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale donne aux députés lecture de la lettre du Président de la République par laquelle celui-ci lui fait savoir que l'Assemblée nationale est dissoute. Une marche de soutien à l'action du gouvernement est organisée, conduite par Michel Debré et André Malraux, de la place de la Concorde à l'Arc de triomphe. Elle réunit trois cent mille manifestants. Le texte de la déclaration du général de Gaulle est publié dans le quotidien *Le Monde*, 1er juin 1968, p. 2.

[2] Les débats en deuxième et troisième lectures devant le *Bundestag* se sont tenus les 15-16 et 29 mai. Pour la troisième fois depuis 1958, le gouvernement de Bonn a tenté de doter la République fédérale d'une législation d'urgence, qui comprend tout un ensemble de textes : une loi portant amendement à la loi fondamentale, votée définitivement le 29 mai par 384 voix contre 100 ; un projet de loi restreignant le secret des postes et télécommunications et divers projets concernant la mobilisation de la main-d'œuvre, des transports, de l'économie. Cette loi entraîne l'abandon de droits que les trois puissances détiennent en vertu des accords de 1954. Le gouvernement fédéral devait donc recueillir au préalable l'accord de ses alliés. Sur ce sujet, se reporter aux dépêches de

gauche et aussi par une partie des syndicalistes et des socialistes bon teint. On redoutait que la contagion ne se répande à travers la frontière et l'on s'alarmait des nouvelles qui provenaient de plusieurs universités, de celle de Francfort, où les étudiants extrémistes, imitant leurs condisciples français, avaient occupé les amphithéâtres. Pourtant, l'agitation est restée limitée, quelques manifestations ont eu lieu dans les grandes villes, à Hambourg principalement[1]. Quelques grèves d'avertissement, de très brève durée et dans fort peu d'entreprises, ont été déclenchées. Ces mouvements n'ont pas atteint la masse des travailleurs. Il n'est pas exclu que le parti SPD, qui a contribué au vote des projets de loi d'urgence, perde encore de ses militants et de sa popularité[2]. Si l'ordre public et la vie économique n'ont pas été troublés, le malaise a, toutefois, été suffisant dans la social-démocratie pour que M. Wischnewski, ministre socialiste de l'Aide et de la Coopération, renonce à son portefeuille afin de se consacrer au parti. Il est un fidèle de M. Brandt, qui hors d'état lui-même de mener facilement de front ses tâches de chef de la diplomatie et de président de la SPD, a provoqué sans doute une telle décision.

S'ils se montrent maintenant moins pessimistes, les Allemands s'interrogent sur les conséquences que la situation de la France peut avoir pour l'ensemble de l'Europe. Dès le 30 mai, avant que le général de Gaulle n'ait pris la parole, M. Brandt avait consacré, dans son discours devant le *Bundestag*, un passage aux relations franco-allemandes. Sans la bonne collaboration entre les deux pays, qui doivent « marcher d'un même pas », avait-il dit en s'inspirant de la chanson connue de tous, l'Europe ne saurait exister. C'est là une conception si largement admise que l'on peut presque affirmer qu'elle fait l'unanimité dans l'opinion allemande.

One ne méconnaît pas pour autant les obstacles nouveaux qui s'opposent à l'accomplissement du Marché commun. On redoute que la hausse des prix en France n'incite notre pays à différer les mesures d'élimination des barrières douanières. Mais on veut continuer à afficher l'optimisme, peut-être pour éviter d'alarmer l'opinion. « Le Marché commun n'est pas menacé », lit-on, aujourd'hui, en première page d'un journal de Düsseldorf. La même note se dégage des conversations que mes collaborateurs ont eues, ces jours-ci, avec leurs interlocuteurs habituels.

Bonn, n°s 616, 621 des 16 et 17 mai 1968 et à la note de la sous-direction d'Europe centrale du 12 juin 1968, *de la législation d'urgence*, reprenant les différentes étapes des débats et les réactions soviétiques.

[1] Le 11 avril, Rudi Dutschke, qui appartient au SDS de Berlin (branche étudiante du SPD, social-démocrate) est victime d'un attentat. Le 17 avril, un journaliste photographe et un étudiant sont tués à Munich où des groupes d'étudiants se sont heurtés aux forces de l'ordre ; à Berlin, la lutte contre la législation sur l'État d'urgence va s'amplifiant les 27, 28, 29 mai, des manifestants ont tenté de pénétrer dans l'Opéra ; à Hambourg, près de dix mille manifestants ont défilé dans les rues.

[2] Lors des dernières consultations électorales, en Bade-Wurtemberg notamment, le 28 avril, la social-démocratie a perdu 8 % de ses voix. Sur le malaise ressenti au sein du SPD, se reporter au télégramme de Bonn n°s 3039 à 3045 du 6 juin 1968, non publié.

N'en concluons pas que rien ne soit changé dans l'attitude allemande. Les déclarations faites, le 31 mai, par M. Schiller[1] tendent à le prouver. Le ministre fédéral de l'Économie a dit au correspondant de l'agence DPA qu'il fallait s'attendre à « une importante révision de la politique européenne et à une prise de conscience des intérêts communs de l'Europe ». Il semble, a-t-il ajouté, que « les influences respectives parmi les Six se trouveront quelque peu modifiées ». M. Schiller a poursuivi en indiquant que « la situation au sein de la CEE n'était pas satisfaisante, non seulement parce que la France était d'un autre avis que ses partenaires au sujet de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, mais aussi parce que les quatre autres membres de la Communauté n'étaient pas tellement d'accord sur des questions essentielles. Les Six, a constaté le ministre, se désintègrent de plus en plus. Chacun pense davantage à son petit jardin qu'au Marché commun.

Sans être partagées par tous dans la CDU/CSU, ces vues témoignent des soucis que causent, à Bonn, les complications politiques dans lesquelles se débattent les principaux États du continent. Les difficultés italiennes, brochant sur le tout, ont impressionné. Où sont les remèdes et, d'une manière plus immédiate, comment empêcher d'être gagné par l'infection ? La santé économique de la République fédérale rassure. Elle est, ici, cause de fierté. Au plus fort de notre crise, beaucoup ont écrit, en dépit de l'inquiétude, qu'elle protégeait l'Allemagne occidentale contre le mal dont nous souffrions. On parle – sans courir aucun risque – d'augmenter les salaires (M. Schiller a mentionné le chiffre de 6 %) et d'intensifier le dialogue social. Mais on regarde également au-delà des frontières, dans le désir de sauvegarder, sous une forme qui pourrait, du moins on l'espère, profiter à chacun, la notion de l'Europe. Les récents événements n'ont-ils pas réduit la distance qui sépare de l'Angleterre ?

La lecture de la presse soviétique, de la *Pravda* notamment, pique également la curiosité. Les relations franco-soviétiques subiront-elles, demain, une modification qui se répercutera, d'une façon ou d'une autre, sur l'intransigeance actuelle de Moscou vis-à-vis de Bonn ? La République fédérale recherchera-t-elle davantage encore l'appui de Washington ? Toutes questions qui confirment, plutôt qu'elles ne révèlent, à quel point la politique française a pénétré dans la nation voisine.

(Europe, 1961-1970, République fédérale d'Allemagne, Relations politiques avec la France, Dossier général, 1968)

[1] Karl Schiller est le ministre fédéral de l'Économie depuis le 1er décembre 1966.

333

M. Baeyens, Ambassadeur de France à Athènes,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 501/EU[1]. *Athènes, 5 juin 1968.*

L'inauguration à Alivéri (île d'Eubée) de la IIIe unité de la centrale thermique construite par la société Alsthom et la pose de la première pierre de la IVe unité m'ont donné l'occasion de m'entretenir avec le Président du Conseil[2], que je rencontrais pour la première fois, et avec M. Patakos[3] dans une atmosphère bien faite pour mettre ces deux personnages dans un état d'aimable confiance.

C'est en effet sous des arcs de triomphe de verdure, des guirlandes et des banderoles et sur un sol tapissé de lauriers roses que le Premier ministre et ses collaborateurs ont accompli le trajet qui les conduisait d'Athènes à Alivéri. À Oropos, l'embarquement sur le ferry, qui franchit le bras de mer qui sépare l'Attique de l'île, a été ponctué par des éloges vibrants hurlés par de puissants haut-parleurs, par des remises de fleurs à l'homme fort dont le nom était scandé par toute l'assistance depuis les écolières sagement rangées jusqu'aux paysans et mariniers qui assiégeaient la voiture. Pour le voyage, certaines précautions élémentaires avaient néanmoins été prises et un homme-grenouille de la Marine royale effectuait sous nos yeux un examen attentif de la coque du bâtiment.

Toutes les agglomérations traversées avaient pavoisé et si le portrait des souverains avait disparu des salons du bateau, et en général de tous les lieux publics où je me suis trouvé, la photographie du Premier ministre s'étalait avec complaisance et abondance sur les maisons, les clôtures et les arbres.

Au chantier, les ovations allèrent jusqu'au délire, les spectateurs se pressaient autour du chef, et chaque fois qu'il eût l'occasion de se présenter à la foule, les acclamations montaient en rafales.

Ces cris et ces festons ne pouvaient que mettre M. Papadopoulos de la plus charmante humeur et c'est ainsi que j'ai été amené à converser d'abord avec M. Patakos puis avec le Premier ministre pendant le trajet et à la réception qui terminait les cérémonies.

La présence française ne s'est manifestée au public que par quelques oriflammes tricolores à l'entrée de l'usine et sur la tribune car, dans leurs discours, les ministres s'abstinrent de faire la moindre allusion à notre participation à l'édification de cette centrale.

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *Rencontre avec MM. Papadopoulos et Patakos.*

[2] M. Papadopoulos est Premier ministre et ministre de la Défense depuis le 14 décembre 1967.

[3] M. Stylianos Patakos est vice-président du Conseil et ministre de l'Intérieur depuis le 14 décembre 1967.

Certes, le gouvernement de l'entreprise publique d'électricité mentionna la technique, l'activité et la compétence de nos ingénieurs, certes M. Ferrand, directeur général adjoint de la société Alsthom[1] qui remplaçait M. Georges Glasser[2] retenu en France, entreprit de faire l'historique des travaux[3] en exprimant le désir qu'il puisse être fait appel à notre concours pour un complexe nucléaire et pour une installation de désalinisation des eaux dans les Cyclades, mais ni le ministre de l'Industrie, M. Kypréos, ni le président du gouvernement national[4] ne crurent devoir prononcer les mots « France » ou « français » et encore moins mentionner ma présence à leurs côtés. En fait, M. Papadopoulos s'adressait avant tout aux ouvriers et à la foule massée devant l'estrade. Il fit l'éloge de l'effort accompli par le peuple pour développer les ressources du pays et constata avec satisfaction que la coopération entre toutes les forces productives de la nation marquait les étapes de sa régénération.

Il est possible que cette absence de références à notre pays était due à ce qu'aucune personnalité officielle n'était venue de Paris à cette occasion. On peut rappeler à ce propos que lors de la pose de la première pierre de la centrale allemande de Mégalopolis[5], Bonn avait dépêché un directeur au ministère fédéral de l'Économie nationale et le directeur de l'Institut de crédit pour la reconstruction. Certes, dans les circonstances présentes, j'aurais pu aisément mettre les choses au point si j'avais été abordé à ce sujet, mais il est probable que les autorités grecques étaient plus ou moins au courant des démarches faites par un représentant de la société française pour obtenir la présence du secrétaire d'État à l'Économie[6] et aux Finances ou d'un haut fonctionnaire du Quai Branly. D'ailleurs, notre attitude de réserve prolongée vis-à-vis du régime ne disposait probablement pas ses membres

[1] Alsthom (contraction de « Alsace » et de « Thomson »), société de construction électromécanique, aujourd'hui spécialisée dans les infrastructures d'énergie et de transport, est fondée en 1928 par fusion de l'Alsacienne de constructions mécaniques à Mulhouse puis à Belfort, spécialiste de la construction de locomotives, et de la compagnie française Thomson-Houston, société franco-américaine, spécialisée dans la construction électromécanique, et les équipements de traction électrique.

[2] M. Georges Glasser, né en 1907, ingénieur, ancien élève de l'école Polytechnique, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, est de 1948 à 1957 président directeur général de la société nationale de constructions aéronautiques du sud-ouest (SNCASO). Il arrive à la direction générale d'Alsthom en juin 1958.

[3] L'historique de la société Aluminium de Grèce est fait de rebondissements successifs, où se mêlent politique étrangère et politique intérieure, depuis la convention initiale du 27 août 1960, la pose de la première pierre le 7 avril 1963, la mise en activité le 11 février 1966 et l'inauguration officielle par le Roi de l'usine de Saint-Nicolas à Aspraspitia le 13 juin 1966. Le contrat pour la fourniture et l'installation à la centrale thermo-électrique d'Alivéri en Eubée d'une quatrième unité, d'une puissance de 150 000 Kw par la société Alsthom, a été signé le 20 janvier 1968.

[4] M. Papadopoulos.

[5] Mégalopolis est une ville du Péloponnèse, dans la vallée de l'Alphée. La construction de la centrale thermique a été attribuée à la firme allemande AEG (*Allgemeine Electricitäts Gesellschaft*), fondée en 1883 par l'ingénieur Emile Rathenau. La pose de la première pierre de la centrale, au début de 1968, a mis un terme à des années d'incertitude quant à l'utilisation de l'aide financière que la République fédérale d'Allemagne avait promise à la Grèce dès 1962. L'accord lui-même, portant sur 200 millions de DM, remonte au 25 novembre 1963. La centrale, à base de lignite, comprend deux unités de 125 mégawatts chacune. Son achèvement est prévu pour 1970.

[6] M. Jacques Chirac dans le gouvernement formé le 31 mai 1968.

les plus qualifiés à se livrer à des manifestations publiques d'amitié. Enfin, on considère peut-être ici qu'il s'agissait en l'occurrence d'une transaction entre un vendeur et un acheteur et que ce dernier n'était nullement tenu à encenser la marchandise. Telles sont les explications que je peux donner sur une attitude qui a évidemment surpris bon nombre de nos compatriotes et que d'aucuns attribuent purement et simplement à la mauvaise éducation.

Cependant, dans mes conversations, j'ai trouvé des interlocuteurs bien intentionnés et favorables à la politique annoncée par le Président de la République. Certes, les « colonels » ne voient pas qu'en France on dissout la Chambre pour précipiter les élections générales alors qu'en Grèce on a utilisé le coup d'État pour supprimer le parlementarisme et remettre *sine die* la consultation populaire. Seule la lutte contre le communisme est reconnue ici comme le facteur essentiel de la ligne de conduite commune du gouvernement français et du gouvernement national hellénique.

M. Patakos me dit combien son gouvernement avait apprécié la position précisée le 30 mai par le général de Gaulle. Il regrettait cependant, ce qui révèle le caractère bien particulier d'un personnage qui rêve beaucoup de plaies et de bosses, que le Président de la République n'ait pas attendu un déchaînement total des forces du désordre et de l'anarchie pour pouvoir les écraser et les éliminer par une action décisive de l'armée ! Il m'a déclaré que la Grèce espérait que l'on comprendrait les raisons du coup d'État du 21 avril car si les Papandréou avaient pris le pouvoir, rien n'aurait pu les en chasser et le pays aurait été l'esclave du totalitarisme.

Il ajouta que la Grèce s'inquiétait des événements d'Italie et d'Allemagne. Pour lui, la subversion était alimentée par les pays scandinaves et notamment par la Suède. Il estime, en effet, que les pays nordiques, qui sont intégralement socialisés, dont les habitants n'ont plus rien ni à souhaiter ni à exiger, cherchent ailleurs un exutoire à leurs aspirations et ne le trouvent qu'en s'immisçant dans les affaires des autres.

M. Papadopoulos est quand même plus subtil que l'ancien chef des blindés. Il a d'abord tenu à me dire que les récentes péripéties montraient que la Grèce, comme la France, luttait pour le même idéal commun à tous les États du monde libre. Il fallait se préparer à le défendre contre l'emprise communiste mais si la révolution grecque avait dû utiliser d'autres moyens que ceux présentés par le général de Gaulle, c'est que les structures économiques et sociales de la France permettraient une résistance sérieuse à l'action marxiste. Enfin, pays pauvre et sous-développé, la moindre propagande adroitement menée pouvait entraîner les pires catastrophes. Il espère en tous les cas que ce qui se passait en France et dans d'autres démocraties européennes ouvrirait les yeux des gouvernements amis et modifierait leur attitude à l'égard de la Grèce. Il compte qu'aux élections générales des 23 et 30 juin, l'UD-Ve[1] obtiendra non seulement une majorité absolue de voix

[1] U.D.-Ve : Union démocratique pour la Ve République est le nom du mouvement gaulliste en 1967. En 1968, elle prend le nom d'UDR (Union pour la défense de la République) qui se modifie après les élections en Union des démocrates pour la République.

et de sièges mais renforcera très sensiblement sa position au Parlement sinon, m'a-t-il dit, « un simple maintien de la situation actuelle pourrait être considéré comme un échec pour la France et pour l'Europe ».

Mes deux principaux interlocuteurs de cette journée – car évidemment à part MM. Pipinélis[1] et Makarezos[2], les autres ministres font modeste figure à leurs côtés – s'efforcent donc encore de justifier leur action et de prouver par les désordres que leur présentent de nombreux pays d'Europe qu'ils ont été les premiers à mener la croisade contre le marxisme. Ils en sont particulièrement fiers et affirment que les événements qu'ils voient autour d'eaux motivent amplement leur initiative qui a non seulement sauvé la nation mais également donné un exemple aux nations amies. Il est évident cependant qu'ils sont obligés de durcir leur attitude vis-à-vis de toute opposition, qu'elle vienne de droite ou de gauche, ainsi que le montrent les plus récentes mesures d'arrestations qui frappent aussi bien les anciens députés de M. Papandréou[3] que des ex-parlementaires de l'ERE[4]. Pour le moment, en tous les cas, il ne semble pas qu'une menace coordonnée puisse mettre en danger un État nouveau par la police et défendu par une fraction solide de l'armée.

(Europe, Grèce, Politique intérieure, 17-3-1, 1961-1970, 1968)

334

NOTE
DE LA DIRECTION DES NATIONS UNIES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Assistance aux réfugiés et « personnes déplacées » du Proche-Orient.

N. n° 028. *Paris, 5 juin 1968.*

1. Entres autres conséquences, le conflit israélo-arabe de juin 1967 a eu pour effet immédiat sur le plan humanitaire de multiplier et d'aggraver les problèmes d'assistance déjà complexes du Proche-Orient.

Aux réfugiés de Palestine (1 300 000) établis dans les pays arabes depuis la proclamation de l'État d'Israël et dont un certain nombre ont fui une nouvelle fois devant les troupes israéliennes, se sont ajoutés de nouveaux

[1] M. Pipinelis est ministre des Affaires étrangères.

[2] M. Makarezos est ministre de la Coordination.

[3] La dépêche d'Athènes n° 580/EU du 5 juillet 1968, non publiée, signale une nouvelle vague d'arrestations qui touche des personnalités de milieux différents : armée, presse, barreau, université, mais qui ont pour dénominateur commun une allégeance plus ou moins marquée avec l'Union du centre. L'Union du centre est le parti fondé en 1961 par M. Georges Papandréou (18 février 1888-1er novembre 1968), qui fut trois fois Premier ministre (26 avril 1944-3 janvier 1945 ; 8 novembre 1963-30 décembre 1963 ; 18 février 1964-15 juillet 1965).

[4] ERE : Union nationale radicale, parti fondé par M. Constantin Caramanlis en 1955.

réfugiés, désignés sous le terme de « personnes déplacées » (200 000), provenant des territoires maintenant occupés de Gaza, de Cisjordanie et du sud-ouest syrien.

2. Ayant à faire face à une situation du même ordre, l'Assemblée générale des Nations unies avait institué, le 8 décembre 1949[1], l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA). Cet organisme avait reçu pour fonctions d'élaborer et d'exécuter au profit de ces derniers des programmes de secours et de travaux avec les pouvoirs locaux. La résolution de l'Assemblée générale prévoyait également la création d'une commission consultative de neuf membres (au sein de laquelle nous sommes représentés) chargée de conseiller et d'assister le commissaire général de l'Office. L'UNRWA a commencé à fonctionner le 2 mai 1950. Son mandat a été prorogé périodiquement depuis lors par l'Assemblée. Il doit arriver normalement à expiration le 30 juin 1969.

3. L'œuvre d'assistance accomplie par l'UNRWA a été considérable. Elle s'est développée peu à peu au profit d'un nombre croissant de réfugiés qui, par le simple jeu de la natalité, a plus que doublé en près de vingt ans. Jusqu'en 1954, l'UNRWA s'est efforcée de promouvoir des programmes de travaux qui visaient plus ou moins directement à la réintégration des réfugiés dans la vie économique des pays hôtes, comme le recommandaient les résolutions de l'Assemblée générale. Celle du 2 décembre 1959[2] déclarait expressément que cette réintégration des réfugiés, par le rapatriement ou la réinstallation, était « essentielle en prévision de l'époque où l'aide internationale ne serait plus disponible ainsi que pour assurer la paix et la stabilité dans la région ». Pour de multiples raisons tenant à la persistance de la tension politique entre les pays arabes et Israël, au manque de coopération des gouvernements intéressés et aussi au peu d'empressement des réfugiés qui craignaient que leur collaboration à ces entreprises ne compromettent leur retour définitif en Palestine, l'Office s'est trouvé finalement obligé de renoncer à ces projets.

4. L'accent a été mis alors, pendant les quinze dernières années, sur les programmes de secours (permettant l'attribution régulière de rations alimentaires à plus de 800 000 personnes et l'hébergement permanent dans des camps de près de 500 000 personnes), puis ultérieurement sur les activités d'enseignement et de formation professionnelle (200 000 élèves), enfin sur les services de santé qui disposent d'hôpitaux modernes, de dispensaires et de laboratoires.

Après les hostilités de juin 1967, l'Office s'est trouvé dans l'obligation, d'une part de réorganiser ses structures pour tenir compte des mouvements de ses réfugiés, d'autre part, d'étendre son assistance « à titre d'urgence et

[1] Il s'agit de la résolution n° 302 du 8 décembre 1949 qui crée l'office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, elle crée en même temps une commission consultative auprès de cet office. Cette commission de quatre membres désignés par les Nations unies porte leur nombre à sept en 1953 avec l'admission de la Syrie, de la France et de l'Égypte.

[2] La résolution 393 (V) du 2 décembre 1950 est intitulée « Aide aux réfugiés de Palestine ».

en tant que mesure temporaire » aux « personnes déplacées » démunies de moyens d'existence. Cette initiative a été approuvée par la dernière Assemblée générale (résolutions du 19 décembre 1967)[1] qui a demandé aux gouvernements à la fois d'augmenter leurs contributions ordinaires et de verser des contributions spéciales pour permettre à l'Office de supporter les charges temporaires qui lui incombent.

5. Les ressources de l'Office sont, en effet, uniquement constituées par des contributions volontaires. Celles-ci provenaient pour la plupart en 1967 des États-Unis (22 200 000 de dollars soit 70 % des versements), du Royaume-Uni (5 000 000 de dollars), de la Suède, du Canada, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Arabie Saoudite, du Danemark et de la France (240 000 dollars). Elles sont rapidement devenues insuffisantes, notamment du fait de l'accroissement du nombre des ayant-droits, surtout d'âge scolaire, et le déficit chronique de l'Office s'est élevé en conséquence.

Bien que depuis les hostilités des contributions spéciales aient été versées à l'Office par de nombreux États (États-Unis : 2 millions de dollars ; France : 1 million de dollars ; Royaume-Uni : 500 000), le déficit budgétaire semble s'être encore accru. Il a été évalué à 4 millions pour un budget de l'ordre de 41 millions de dollars.

6. En ce qui nous concerne, notre contribution ordinaire après avoir été à l'origine l'une des plus importantes (10 millions de francs actuels en 1952) plafonnait depuis 1963 à 1 million de francs (240 000 $). Elle vient d'être portée pour l'année 1968 à 5 millions de francs[2]. Il a été entendu qu'une certaine partie de cette augmentation sera expressément affectée par l'Office au développement – dont la diffusion de notre langue tirera parti – de ses services d'enseignement et de formation professionnelle. À ce versement financier, il y a lieu d'ajouter diverses prestations en nature telle la mise à la disposition de l'Office de biens immobiliers, d'un centre audio-visuel, de possibilités de stage en France pour de jeunes Palestiniens.

Le Secrétaire général des Nations unies ayant souligné, à plusieurs reprises, les besoins particulièrement pressants des réfugiés en produits alimentaires (30 000 tonnes de céréales), la Direction des Nations unies a d'autre part proposé au ministre d'accorder à l'Office une aide complémentaire en nature en suggérant à la Communauté économique européenne de choisir l'UNRWA parmi les bénéficiaires de son « programme d'aide alimentaire » auquel nous devons apporter un concours substantiel en céréales[3].

[1] Le 19 décembre 1967 a lieu la conclusion de la première partie de la 22e session de l'Assemblée générale ; elle s'ajourne jusqu'en avril 1968. Le 18 décembre, la commission politique spéciale lui soumet un texte qui préconise un appel aux contributions volontaires pour les réfugiés de Palestine et un projet sur l'assistance humanitaire aux victimes des récentes hostilités.

[2] La lettre n° 374/CM adressée le 8 mars 1968 par M. Couve de Murville au Ministre de l'Économie et des Finances lui demande de porter de un million de francs (en 1967) à cinq millions de francs la contribution de la France à l'UNWRA pour 1968.

[3] Une note du rédacteur précise que la note n° 55 est adressée à ce sujet au cabinet du Ministre le 25 mai 1968.

Après les récents événements qui sont intervenus en territoire jordanien et pour répondre à la demande présentée par le gouvernement d'Amman, nous avons, enfin, décidé d'offrir une aide bilatérale à la Jordanie, et, en conséquence, de prendre à notre charge une part, dont la limite prévue serait de 3 millions de francs, des dépenses qu'entraînent pour le gouvernement jordanien l'installation et la réadaptation des réfugiés[1]. Des suggestions ont été faites, à ce sujet, au Cabinet du ministre par la Direction des conventions administratives, par l'entremise de la Croix-Rouge française, d'un dispensaire dans un camp de réfugiés.

(Afrique-Levant, Palestine, Relations extérieures, UNRWA, Réfugiés)

335

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud.

Paris, 5 juin 1968.

1. Notre politique de livraisons d'armes à l'Afrique du Sud qui n'avait jamais été sérieusement prise à partie en dépit de la résolution du Conseil de sécurité du 18 juin 1964[2] prescrivant un embargo total sur les cessions de matériels de guerre se heurte depuis quelques mois à une hostilité de plus en plus vive et affirmée de la part des pays du Tiers Monde et notamment des États africains[3].

Le 22 janvier 1968, M. Kaunda[4] s'inquiétait auprès du général de Gaulle des rumeurs selon lesquelles la France cherchait à se substituer à la Grande-Bretagne dans le domaine du commerce des armes et se déclarait convaincu que nos ventes de matériel de guerre étaient de nature à compromettre la sécurité de la Zambie. Tout récemment, de nombreux orateurs afro-asiatiques intervenant dans le débat que l'Assemblée générale des Nations unies vient de consacrer au Sud-Ouest africain, ont pris à partie notre pays souvent de façon directe, à propos de sa politique de coopération militaire avec le régime de Prétoria.

[1] Le Ministre des Affaires étrangères transmet cette demande d'aide le 17 avril 1968 au Ministre de l'Économie et des Finances (note du rédacteur).

[2] Au sujet de la politique française de livraison d'armes à l'Afrique du Sud, voir ci-dessus la note du 30 janvier : « Depuis 1963, la France a pris l'engagement d'interdire, et a effectivement interdit, toute cession de matériels pouvant être utilisés dans les opérations de répression ».

[3] *Note du rédacteur* : « Depuis 1961, l'Afrique du Sud a acheté pour 1,6 milliards de francs de matériel de guerre en France. Par année, le volume de ces achats se décompose comme suit : 1961 : 35 millions ; 1962 : 79 millions ; 1963 : 244 millions ; 1964 : 196 millions ; 1965 : 442 millions ; 1966 : 406 millions ; 1967 : 200 millions. Avec 14,6 % de nos ventes totales de matériel de guerre, l'Afrique du Sud est passée au 2e rang de nos clients en 1966 après les USA ».

[4] Kenneth David Kaunda est élu président de la République de Zambie le 24 octobre 1964.

2. En fait, conformément aux engagements que nous avons pris devant le Conseil de sécurité en 1964, nous avons toujours veillé à interdire la vente d'armes « pouvant servir à la répression intérieure »[1]. Nos livraisons ont été limitées aux matériels destinés exclusivement à la défense extérieure.

Au surplus, les quantités livrées ont été raisonnables. Elles n'ont pas modifié radicalement la composition des matériels utilisés par les forces armées sud-africaines. Ceux-ci sont encore en majeure partie d'origine non française, le plus souvent anglo-saxonne.

Il reste que la tendance de la Délégation ministérielle à l'armement soucieuse d'assurer des débouchés extérieurs à notre industrie d'armement, est de pousser au développement de nos livraisons de matériels de guerre à l'Afrique du Sud.

3. Compte tenu de l'émotion soulevée en Afrique – émotion qui tend à gagner les pays francophones eux-mêmes – et des conséquences susceptibles d'en découler pour notre présence économique et notre influence politique sur le continent africain, les services du Quai d'Orsay ont, sur instructions de M. Couve de Murville, décidé, dans un tout récent passé, de restreindre jusqu'à nouvel ordre nos cessions d'armes à l'Afrique du Sud.

C'est ainsi qu'ont été refusées ou différées les autorisations d'exportation ou de prospection pour les matériels suivants : escorteurs de la Marine du type « Commandant Rivière » ou « La Galissonière » ; Breguet 1150 « Atlantic » ; 9 avions de transport « Transall » ; 30 000 fusées de proximité ; 44 missiles AS 20 ; 152 missiles AS 30 ; 222 lance-roquettes Matra[2].

L'exécution actuellement en cours d'une commande de trois sous-marins du type *Daphné* livrables à partir de 1969 n'est en revanche pas affectée par ces décisions[3], non plus que celle d'une commande de 42 appareils *Mirage III* dont trois restent à livrer. De la même façon, le projet franco-sud-africain *Cactus*, qui est tenu strictement secret et qui prévoit la mise au point conjointe d'un système d'arme mobile sol-air de basse altitude, n'est pas remis en cause.

4. Aussi longtemps que l'agitation entretenue autour de nos livraisons de matériels militaires à l'Afrique du Sud ne sera pas apaisée, il semble que nous ayons intérêt à nous en tenir à une attitude d'expectative et de circonspection.

Si le ministre partageait cette manière de voir, la ligne de conduite observée par les services du Département pourrait être maintenue jusqu'à nouvel ordre.

(Afrique-Levant, Afrique du Sud, Relations militaires avec la France)

[1] *Note du rédacteur* : » Cette mesure vise en pratique l'exportation des armes dites de poing, les avions lents d'attaque au sol, les mortiers légers, etc. »

[2] Voir la note du 27 janvier 1968 publiée ci-dessus.

[3] *Note du rédacteur* : « Le gouvernement africain nous a informé de son intention d'envoyer prochainement en stage à Nantes, où sont construits les sous-marins, deux cents membres des forces navales sud-africaines avec leurs familles ».

336

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Visite à Paris du Premier ministre de Somalie.

N.[1] *Paris, 5 juin 1968.*

1. M. Ibrahim Egal, Premier ministre de Somalie[2], était attendu à Paris le 23 mai. Il s'agissait d'une visite de deux jours de caractère non-officiel. Le Premier ministre et les membres de sa suite n'en devaient pas moins bénéficier du statut d'invités du gouvernement français. Les circonstances politiques[3] nous ont conduits à demander à M. Egal de reporter sa visite à une date ultérieure.

Les raisons de cet ajournement ont été bien comprises à Mogadiscio. Le report de la visite n'en reste pas moins d'autant plus fâcheux que la venue du Premier ministre avait déjà dû être plusieurs fois remise à la suite d'une série de contretemps.

2. C'est à la demande personnelle de M. Egal[4] que le principe de la visite avait été accepté par le général de Gaulle. La démarche dont nous étions saisis se situait dans le cadre de la politique de bon voisinage préconisée par le Premier ministre lors de son arrivée au pouvoir en juillet 1967.

On sait que M. Egal s'est engagé à l'égard de l'Éthiopie et du Kenya, aussitôt après son investiture, dans une politique d'apaisement qui devait aboutir rapidement à la normalisation des relations avec Addis-Abeba et Nairobi. Le comportement du gouvernement somalien vis-à-vis de la France ainsi que des autorités responsables du territoire français des Afars et des Issas s'est également modifié. En dépit du rôle joué par le délégué somalien dans le dépôt, lors du dernier conseil des ministres de l'OUA[5],

[1] Cette note porte la mention marginale écrite de la main de Michel Debré, ministre des Affaires étrangères : « Tout à fait d'accord. Sans fixer de date précise en raison des incertitudes électorales, de la réunion de la nouvelle Assemblée, bien déclarer que nous tenons à maintenir le principe de cette visite et sa réalisation dès que possible. M.D. ».

[2] Mohamed Ibrahim Egal a formé un gouvernement le 15 juillet 1967 ; il est Premier ministre de Somalie et ministre des Affaires étrangères.

[3] Il s'agit des grèves qui ont lieu en France en mai 1968 et des élections législatives prévues en juin.

[4] Au sujet de la demande de M. Egal de venir en France, voir le télégramme de Mogadiscio n°s 45 à 47 du 12 février 1968 non publié : l'ambassadeur relate un entretien avec M. Egal qui le met au courant de son désir de se rendre à Paris les 24 et 25 mai, et demander audience au général de Gaulle ; la visite ne serait pas officielle. Avec l'accord de Paris, la visite est prévue pour les 24 et 25 mai avec une audience du général de Gaulle le 24 mai. Le télégramme de Paris n° 65 du 20 mai 1968, adressé à Mogadiscio, demande que la visite soit reportée en raison des grèves.

[5] La dixième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA (Organisation de l'Unité africaine) se tient à Addis-Abeba du 20 au 24 février 1968. la résolution CM/144 (X) « pour la Somalie dite française (Djibouti) », « demande instamment à la puissance administrante : a) de prendre les mesures propres à préparer le territoire à l'indépendance, y compris le plein exercice de la liberté politique. b) de permettre à tous les expulsés de revenir dans leur territoire. c) de

d'une résolution inadmissible concernant le TFAI, l'agressivité de milieux officiels à l'égard de notre pays et les attaques de la presse et de la radio contre notre présence à Djibouti ont très sensiblement diminué. Le Premier ministre a, pour sa part, manifesté, à diverses reprises, des dispositions d'esprit accommodantes et fait publiquement état de sa volonté de développer avec nous des relations fondées sur la coopération et l'amitié.

Il s'agit-là, semble-t-il, non d'une manœuvre tactique mais d'une orientation nouvelle de la politique somalienne résultant du souci du gouvernement somalien de mettre en veilleuse les revendications sur les provinces irrédentes du Kenya et de l'Éthiopie, ainsi que sur le territoire de Djibouti, pour concentrer désormais les efforts et l'énergie du pays sur les problèmes intérieurs, notamment économiques.

3. Tel était le contexte dans lequel se situait la visite en France du Premier ministre somalien.

Ce déplacement n'en posait pas moins des problèmes. C'est en considération de leur importance que nous avions fait comprendre à Mogadiscio que nous n'étions pas disposés à discuter de la question de Djibouti, ce qui fut parfaitement admis. En revanche, nous avions indiqué que nous étions prêts à étudier les demandes que le gouvernement somalien aurait à nous présenter en matière de coopération économique et technique. En ce domaine, le rôle que nous jouons est négligeable et il semble que nous pourrions, en gardant à l'esprit la nécessité de ne pas alarmer les populations de notre territoire de la mer Rouge qui nous sont attachées, faire quelque chose en faveur de la Somalie.

4. Si le Ministre en était d'accord, notre ambassadeur en Somalie pourrait être invité à confirmer à M. Egal que nous retenons toujours le principe de sa visite en France mais que, compte tenu de la campagne électorale, il serait sans doute préférable de remettre à plus tard[1] – au lendemain des élections – le voyage prévu.

(Afrique-Levant, Somalie, Personnalités somaliennes en France)

collaborer pleinement avec l'OUA et l'ONU pour faire rapidement accéder à l'indépendance la Somalie dite française (Djibouti). d) décide de maintenir à son ordre du jour la question de la Somalie dite française (Djibouti) ».

[1] Le voyage officiel de M. Egal a lieu du 19 au 21 septembre 1968.

337

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. WORMSER, AMBASSADEUR EN FRANCE EN URSS.

T. n°s 690 à 692. *Paris, 6 juin 1968, 11 h. 33.*

Le ministre conseiller de l'ambassade de l'URSS a été reçu le 5 juin, sur sa demande, par le directeur des Affaires économiques et financières. M. Oberemko souhaitait s'informer de la situation du franc et de l'évolution du système monétaire international. Il s'est enquis, sur le premier point, du crédit qu'il fallait accorder aux articles de la presse française et étrangère dans lesquels l'hypothèse d'une dévaluation est envisagée. Le directeur des Affaires économiques a répondu à son interlocuteur que cette hypothèse était exclue et il a notamment rappelé l'importance des réserves d'or et devises dont dispose la Banque de France. Sur le second point, M. Oberemko a montré de l'intérêt pour l'attitude que l'Afrique du Sud pourrait suivre dans l'avenir en ce qui concerne la vente d'or et a rappelé la position de l'URSS en faveur du relèvement du prix de l'or. On souhaitait d'autre part, à Moscou, maintenir dans la période actuelle les consultations avec nous sur les problèmes monétaires internationaux et l'on était prêt à étudier tout plan ou projet que nous présenterions.

À l'occasion de cette visite, M. Brunet[1] a évoqué auprès du ministre conseiller de l'ambassade les préoccupations que nous cause la très faible utilisation par les ressortissants soviétiques, de la ligne d'Air France entre Moscou et Paris. Rappelant que le Ministre avait entretenu M. Kirilline[2] de cette affaire lors de la dernière réunion de la grande commission franco-soviétique, il a demandé à M. Oberemko de bien vouloir lui faire savoir où en était son examen par les autorités soviétiques.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1968)

[1] Jean-Pierre Brunet, officier de marine et diplomate français, en poste notamment à Londres puis à Bruxelles en qualité de Représentant permanent adjoint auprès des Communautés européennes (1961-1964), chef du service des Affaires économiques et financières (1965-1966) et directeur depuis octobre 1966.

[2] Vladimir Alekseevitch Kirilline, physicien et homme politique soviétique, membre de l'Académie des Sciences de l'URSS depuis 1962 et vice-président depuis 1963, membre de la Commission de contrôle du PCUS (1956-1961), membre du Comité central du PCUS depuis 1966, député au Soviet suprême de l'URSS depuis 1962, Président du Comité d'État pour la Science et la Technologie et vice-président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1965.

338

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 737.
Diffusion réservée.

Tunis, 6 juin 1968.

(*Reçu* : 16 h. 00).

Le chef de Cabinet de la Défense[1] a informé hier mon attaché militaire[2] que de nouvelles demandes détaillées d'aide militaire pour 1968[3] nous parviendraient très prochainement. Celles-ci tiendraient le plus grand compte de notre point de vue et pour ce qui concerne la marine, porteraient comme le Département l'a conseillé, sur un don de 1,2 million correspondant au dixième du montant de la commande des deux patrouilleurs. En ce qui concerne l'armée de terre et l'aviation, les demandes doivent se rapprocher de nos dernières propositions.

Le colonel Baly a, d'autre part, précisé que la délégation tunisienne ne partirait pas pour Paris avant d'avoir reçu le feu vert de cette ambassade[4].

Dès que j'aurai reçu ces nouvelles demandes[5], je vous les ferai parvenir sans délai et mon attaché militaire en saisira, dans le même temps, le ministère des Armées.

(Tunis, Télégrammes, Arrivée, 1968)

[1] Le chef de cabinet du ministre de la Défense, Ahmed Mestiri, est le colonel Baly.

[2] L'attaché militaire de l'ambassade de France à Tunis est le colonel d'infanterie François Romet, dont l'agrément est donné en juillet 1965 par les autorités tunisiennes. Sa mission se termine en juillet 1968.

[3] À la mi-mars 1968, la France propose, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Tunis, Jean Sauvagnargues, une coopération militaire en matière d'armements. Cette aide serait prévue pour un an, alors que les Tunisiens, déçus, souhaitent un engagement de 60 millions de dollars pour cinq ans (voir les télégrammes n°s 290 et 334 des 18 et 26 mars 1968 non publiés). Les Tunisiens placent en priorité la livraison de deux patrouilleurs pour la Marine.

[4] Allusion à la réaction française à une note reçue par l'attaché militaire à Tunis, l'informant qu'une mission militaire tunisienne partirait pour Paris le 26 mai en vue de présenter des demandes d'armement. Cette procédure n'est pas celle qui est prévue : la Tunisie doit présenter les demandes avant le départ de la mission, celle-ci est ajournée au 27 mai 1968 (voir le télégramme de Tunis n° 685 du 21 mai 1968, non reproduit).

[5] Les demandes tunisiennes portent sur deux patrouilleurs, trois avions Nord-Atlas 2501, des bombes, des roquettes, des cartouches, l'équipement d'un bataillon commando…Le montant est d'environ 40 millions de francs. Le procès-verbal des conversations franco-tunisiennes tenues à Paris les 3 et 4 juillet 1968 mentionne une aide militaire pour 1968 de 11,80 millions de francs de don. Il sera livré deux patrouilleurs de 250 tonnes, armés de deux canons de 40mm à commande manuelle et de deux affûts quadruples de missiles.

339

M. Bénard, Ambassadeur de France à Addis-Abeba,
à M. Debré, ministre des Affaires étrangères.

D. n° 839/AL. *Addis-Abeba, 6 juin 1968.*

Visite du Comité de libération de l'OUA à Addis-Abeba et Dirre Daoua[1]

Une délégation du Comité de libération de l'OUA conduite par son secrétaire exécutif, M. Georges Magombé[2], secondé de son adjoint et d'un expert militaire, est arrivée à Addis-Abeba le 1er juin.

Le secrétariat général de l'OUA n'avait pas été avisé de ce déplacement.

Aussi bien celui-ci avait-il été arrangé avec le gouvernement éthiopien dont des fonctionnaires – du ministère des Affaires étrangères – sont allés accueillir la délégation à l'aérodrome.

Un communiqué, ci-joint en annexe[3], de la très officielle agence nationale éthiopienne précisait, le jour de l'arrivée, que M. Magombé « s'entretiendrait avec des fonctionnaires du gouvernement éthiopien de la situation politique dans le territoire de Djibouti » et qu'il se rendrait ensuite à Dirre-Daoua et en Somalie pour « avoir des conversations avec les chefs du (au singulier) mouvement de libération du territoire de Djibouti ».

La délégation, accompagnée de deux fonctionnaires du ministère impérial des Affaires étrangères, s'est ensuite rendue à Dirre-Daoua où elle a entendu un exposé de M. Ahmed Bourhan[4], secrétaire général du « mouvement de libération de Djibouti », sur les structures et les buts du mouvement, et pris contact avec les « réfugiés » de Djibouti, évalués selon

[1] Cette dépêche porte en première page la mention manuscrite : « M. Faure. M. Petit. Il faudra mettre en garde les Éthiopiens fin août début septembre par une démarche officielle de notre ambassadeur et alerter également les États francophones d'Afrique (instructions de Lebel) J.G. (Jean Gueury) 19-6 ». M. Paul Faure, secrétaire des Affaires étrangères, en fonction à Afrique-Levant, sous-direction d'Afrique. Philippe Petit, secrétaire des Affaires étrangères en fonction à Afrique-Levant, sous-direction d'Afrique. Claude Lebel, ministre plénipotentiaire, est chargé des Affaires d'Afrique-Levant. Jean Gueury, conseiller des Affaires étrangères est sous-directeur pour l'Afrique à l'Afrique-Levant.

[2] George S. Magombé est secrétaire exécutif du Comité de libération de l'OUA. Ce comité est institué par des chefs d'État africains lors de la réunion constitutive de l'OUA qui se tient en mai 1963 à Addis-Abeba. Composé à l'origine de neuf membres, il en comprend onze par suite de l'adhésion en octobre 1965 de la Somalie et de la Zambie. Il siège à Dar es-Salaam et se réunit deux fois l'an avant chaque session du Conseil des ministres de l'OUA. Son rôle consiste à harmoniser l'assistance des États africains aux mouvements de libération. Il gère à cet effet un « fonds spécial » alimenté par les contributions volontaires des États membres de l'OUA.

[3] Ce communiqué, daté du 2 juin 1968, n'est pas reproduit.

[4] Ahmed Bourhan est secrétaire général du mouvement de libération de Djibouti ; ce mouvement créé à l'instigation de M. Assefa Guebre Maryam, ex-consul général d'Éthiopie à Djibouti, est subventionné par Addis-Abeba. Il a pour objectif de s'opposer aux revendications somalies sur la Côte française des Somalis et de justifier la politique du gouvernement éthiopien vis-à-vis de Djibouti.

M. Ahmed Bourhan cité par l'*Ethiopian Herald* à 25 000. M. Magombé a promis à ceux-ci toute l'assistance dont ils auraient besoin.

Un cliché[1], ci-annexé, en troisième page de l'*Ethiopian Herald* montrait, le 5 juin, un groupe du mouvement de libération portant une pancarte sur laquelle figurait l'inscription suivante : « We shall free Djibouti ».

D'abord annoncée pour la fin de l'an dernier (mes dépêches n° 1646/AL du 29 novembre 1967[2] et 44/AL du 8 janvier 1968[3]), la visite du Comité de libération de l'OUA vient en préparation de la prochaine et treizième session ordinaire de ce comité, fixée au mois de juillet prochain à Alger et qui sera suivie du Conseil des ministres et de la Conférence des chefs d'État, en septembre.

Nous nous trouvons de nouveau – après l'incident créé au dernier Conseil des ministres de l'OUA par la prise de position éthiopienne sur Djibouti, incident qui avait provoqué une démarche de notre part auprès de l'Empereur – devant une manifestation de la double politique – ou de la politique double – de l'Éthiopie dans l'affaire de Djibouti. D'un côté nous recevons des assurances à ce sujet. Elles nous ont, en dernier lieu, été renouvelées par Sa Majesté en date du 5 mars (ma communication du même jour)[4]. De l'autre, les organismes politiques africains militant pour la libération du continent reçoivent de nos partenaires des assurances contraires. Sur ce chapitre particulier, il demeure difficile à l'Éthiopie de concilier ses aspirations à des relations étroites avec la France avec les exigences de sa politique et de ses ambitions africaines. Le gouvernement impérial peut prétendre, à juste titre jusqu'à présent, que le « mouvement de libération de Djibouti », créé à son initiative à Dirre Daoua, ne vise d'autre dessein que de priver le « front de libération » d'obédience somalienne du monopole de la revendication et que ce mouvement n'offre pour nous aucun danger.

[1] Le cliché n'est pas reproduit.

[2] Dans la dépêche n° 1646/AL du 29 novembre 1967, en provenance d'Addis-Abeba, l'ambassadeur exprime son sentiment : Bien qu'il ranime le mouvement de libération de Djibouti dans le but de préparer la visite à Dirre Daoua des représentants du Comité de libération de l'OUA, le gouvernement éthiopien ne veut pas modifier la politique fixée lors de la visite officielle du général de Gaulle quant à Djibouti et aux relations franco-éthiopiennes. Le général de Gaulle se rend en Éthiopie du 27 au 29 août 1966. Voir le compte rendu de l'entretien avec l'Empereur dans *D.D.F.*, 1966-II, n° 209.

[3] Par la dépêche n° 44/AL du 8 janvier 1968 en provenance d'Addis-Abeba, l'ambassadeur annonce que le « Comité de coordination de l'OUA pour la libération de l'Afrique » ou Comité de libération, tiendra sa première session de l'année à Conakry le 9 janvier 1968. L'intérêt essentiel sera l'adjonction au Comité d'un groupe d'experts militaires. Au sujet de Djibouti, le Comité n'a pas effectué d'enquête préalable sur les activités du mouvement de libération basé à Dirre-Daoua.

[4] Il s'agit du télégramme n°s 160 à 166 du 5 mars 1968 en provenance d'Addis-Abeba par lequel l'ambassadeur de France relate son entretien avec l'Empereur. L'ambassadeur évoque le comportement de la délégation éthiopienne qui lors du dernier conseil des ministres de l'OUA s'est associée avec la Somalie à la présentation du projet de résolution sur le Territoire français des Afars et des Issas ; cette attitude est en complète contradiction avec la politique suivie par le gouvernement impérial en la matière et avec la position définie lors de la visite du général de Gaulle en 1966. L'Empereur répond en soulignant qu'il tenait à maintenir des relations amicales avec la France et qu'il ne pouvait être question que les rapports de l'Éthiopie avec la Somalie affectent les relations franco-éthiopiennes.

Mais il est des circonstances où l'Éthiopie ne peut maintenir à propos de Djibouti la discrétion que nous souhaitons et où la neutralité bienveillante fait place à des prises de position qui, dès lors qu'elles s'expriment dans un cadre africain, rejoignent celles de nos adversaires. Enfin, les entretiens menés à Addis-Abeba avec M. Magombé sur « la situation politique de Djibouti » constituent à tout le moins une ingérence dans nos affaires.

Je posais la question de savoir, à la fin de ma dépêche n° 44/AL précitée, si les assurances à nous données par l'Empereur résisteraient à l'épreuve des prochaines réunions africaines. Les contacts pris ces jours-ci à Addis-Abeba entre le gouvernement impérial et le Comité de libération sont à cet égard de mauvais augure pour la suite des débats qui se dérouleront au sein du Conseil des ministres et de la Conférence des chefs d'État de l'OUA dans trois mois.

Annexe

À la dépêche d'Addis-Abeba n° 839/AL du 6 juin 1968

Ethiopian Herald

2 June 1968

Magombe arrives
OAU Committee to discuss Djibouti here

Addis-Abeba, Saturday (ENA) – Mr. G.S. Magombe, the Executive Secretary General of the African Liberation Committee arrived here this morning to discuss with officials of the Ethiopian Government the political situation in the Djibouti territory.

Dr Mohammed S. Sargi, the assistant Executive Secretary General and Mr. Joseph Mutahangarwa, the military expert of the Committee also arrived here with Mr. Magombe.

During the course of his visit Mr. Magombe will go to Dire-Dawa and Somalia to hold talks with leaders of the Djibouti territory Liberation movement.

In a statement at the airport the Executive Secretary General said the African Liberation Committee is giving and will continue to give more financial and material assistance to African liberation movements until every inch of Africa is liberated.

Mr. Magombe said the struggle for independence in Rhodesia, South Africa, Mozambique, Angola and Portuguese Guinea is heading to success.

Speaking on the activities of the African Liberation Committee, Mr. Magombe said that although the committee is doing every thing at its reach, it will not get fully satisfied until every part of Africa is liberated.

Speaking of Ethiopia's role in the Liberation Committee, Mr. Magombe said that Ethiopia is one of the vanguard countries in the struggle for the liberation of Africa.

(Afrique-Levant, Djibouti, politique intérieure, OUA, DJ 5.7)

340

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Situation en République centrafricaine

N. n° 287/DAM *Paris, 6 juin 1968.*

Il y a quelques jours encore les rapports franco-centrafricains étaient franchement mauvais. Les événements qui viennent de se dérouler en France[1] ont eu l'effet inattendu de dénouer cette crise. Le général Bokassa ayant tenu à manifester de façon éclatante son attachement à la personne du général de Gaulle durant les moments difficiles que nous traversions[2].

1. La détérioration des relations entre les deux pays remonte à décembre dernier[3]. Depuis cette date le général Bokassa ne cessait de s'irriter du ton de la presse française à son égard, se répandait en propos agressifs contre notre politique, nous reprochait d'accorder à son pays une aide insuffisante. En bref, il prétendait que nous ne voulions prendre au sérieux ni la RCA ni son Président.

Le général Bokassa envisageait des mesures extrêmes telles que la dénonciation des accords de coopération. Il avait d'ores et déjà avec le président Tombalbaye et le général Mobutu signé la Charte de l'Union des Etats de l'Afrique centrale[4] qui dans son esprit devrait permettre à la RCA de s'émanciper de notre influence. Enfin, il avait renoncé à venir en France cet été.

Aucune assurance, aucune remontrance amicale n'avaient réussi à calmer un courroux qui revêtait bien souvent une allure maladive.

2. Les événements de France lui ont donné l'occasion de témoigner, de façon peut-être naïve mais en tout cas touchante et sincère, de sa fidélité à notre pays.

Le 30 mai[5], il adressait un message de solidarité au général de Gaulle et faisait part de son intention de se rendre à Paris pour se ranger aux côtés

[1] Allusion aux « événements de mai 1968 ».

[2] Se reporter aux télégrammes de Bangui n°s 352, 353 et 354 du 30 mai, publiés ci-dessus et au n° 356 du 31 mai, non repris.

[3] À la suite des articles parus dans *Le Monde* du 17 novembre et dans *Le Canard enchaîné* du 22 novembre 1967, le général Bokassa se prétend victime d'un véritable complot visant à l'éliminer du pouvoir, il doute de la France et sa déception se transforme en ressentiment. Le Président centrafricain exprime son intention de renoncer à toute assistance technique française, il parle de quitter la zone franc, de remettre en cause les accords de défense, il refuse la venue d'une mission parlementaire française en RCA, il remet à la disposition de la France, sans justification, plusieurs coopérants dont le conseiller technique militaire auprès de son État-major et un agent du Département chargé du Protocole.

[4] Le 2 avril 1968, est signée à Fort-Lamy par les présidents Tombalbaye, Mobutu et Bokassa la Charte de l'Union des États d'Afrique centrale (UEAC).

[5] Voir les télégrammes de Bangui n°s 352, 353 et 354 du 30 mai, publiés ci-dessus et le n° 356 du 31 mai, non repris.

du chef de la France Libre. Le rétablissement de la situation en France lui faisait renoncer à ce projet. Au même moment, il annonçait à notre ambassadeur que désormais tous malentendus étaient dissipés entre les deux pays.

L'initiative du général Bokassa constitue un geste indéniable d'attachement. Elle lui a permis également – et peut-être en avait-il conscience – de sortir d'une situation qui risquait de devenir pour lui sans issue. En tout état de cause, il espère manifestement que nous lui saurons gré de sa prise de position.

3. Le problème le plus important que nous aurons prochainement à régler avec les autorités de Bangui est celui que pose le gisement d'uranium de Bakouma[1]. Nous nous sommes engagés à soumettre au général Bokassa des propositions pour l'exploitation éventuelle de ce gisement avant l'expiration, le 1er août prochain, du permis de recherche que détient le CEA. Les services français compétents préparent une étude à ce sujet qui devrait être remise dans les semaines qui viennent au gouvernement.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, Relations avec la France, 1968)

341

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Situation au Niger

N. n° 288/DAM. *Paris, 6 juin 1968.*

1. Le contraste est grand entre l'autorité et le prestige du Président de la République du Niger[2] et la dégradation sensible de l'économie et des finances de cet État.

Comme président de l'Organisation commune africaine et malgache[3], M. Hamani Diori a acquis, sur le plan africain, une audience incontestée.

[1] Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) a depuis quinze ans mené des recherches d'uranium en République centrafricaine. Les travaux exécutés ont abouti à la découverte d'un gisement exploitable, situé à Bakouma, à 500 kilomètres au nord-est de Bangui et renfermant 8 000 tonnes de métal. Des négociations sont en cours en vue de la conclusion d'un accord permettant la mise en valeur du gisement par une société franco-centrafricaine. Elles aboutissent en juillet 1968.

[2] El Hadj Hamani Diori est président de la République du Niger depuis le 9 novembre 1960 et président en exercice de l'OCAM.

[3] OCAM : l'Organisation commune africaine et malgache est instituée lors de la conférence tenue à Nouakchott du 10 au 12 février 1965. Le siège est fixé à Yaoundé et la charte signée le 27 juin 1966. Elle comprend quatorze États, tous d'expression française, mais se déclare ouverte à tous les États africains. Le 26 mai 1965, la République démocratique du Congo (Léopoldville) y est admise, mais la Mauritanie s'en retire le 7 juillet 1965.

Il est en outre le porte-parole de fait des États africains auprès du Marché commun. Enfin, le chef de l'État nigérien est l'un des promoteurs de la francophonie ; il prépare pour le mois de septembre prochain une réunion à Niamey des ministres de l'Éducation nationale des pays francophones[1].

Toutefois sur le plan intérieur, si le gouvernement et son chef n'ont jamais été moins contestés, l'évolution préoccupante de l'économie nationale retient l'attention. La baisse des cours de l'arachide et du bétail et l'arrêt des échanges avec le Nigeria[2] ont entrainé une diminution notable du revenu national. Par ailleurs, les difficultés budgétaires s'annoncent très sérieuses.

2. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le président Diori cherche à retirer le plus grand profit possible des gisements d'uranium de la région d'Agadès. Dans une note qu'il a remise le 3 juillet 1967 au général de Gaulle[3], il a en effet exprimé le désir que la mise en exploitation du gisement d'Arlit entraînât un renforcement sensible, garanti sur une longue période, de l'aide française au Niger. Le général de Gaulle a donné un accord de principe à la création d'une « grande commission » franco-nigérienne, dont l'objet serait d'approfondir la coopération entre les deux États[4]. Un projet organisant cette « coopération élargie » a été soumis au gouvernement de Niamey qui doit présenter ses observations sur ce document.

En outre, le président Hamani Diori a demandé que la France accorde au Niger chaque année et ce pendant vingt ans une aide supplémentaire d'un milliard de francs CFA. Le secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération doit examiner dans quelle mesure il pourra donner satisfaction à cette demande.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Niger, Situation intérieure, 1968)

[1] La troisième conférence des chefs d'État de l'OCAM, tenue à Niamey les 22 et 23 janvier 1968, confie au président Hamani Diori le soin d'organiser une conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays francophones à travers le monde. Cette première conférence se tient, à Niamey, du 17 au 20 février 1969.

[2] Le Niger, pays enclavé, subit durement les conséquences indirectes de la crise qui sévit au Nigeria, suite à la proclamation de la sécession de la province orientale, le 30 mai 1967. Le Nigeria est le second partenaire commercial du Niger.

[3] Cette note est classée dans le dossier d'archives : *Affaires atomiques, Niger, Relations avec la France, Coopération minière (mars 1963-décembre 1970)*. Le président Hamani Diori y exprime le souhait de lier l'exploitation du gisement d'uranium de l'Aïr à un renforcement de la coopération entre les deux pays. Il y est précisé qu'il souhaite la conclusion d'un protocole par lequel le Niger garantirait à la France un approvisionnement prioritaire en minerais stratégiques cependant que la France garantirait au Niger une aide accrue dans le domaine du développement. Cette coopération pourrait se réaliser au sein d'un organisme commun à créer.

[4] Le 16 octobre 1968, est signé, à Paris, un protocole d'accord entre la France et le Niger, instituant une commission franco-nigérienne de Coopération, chargée d'examiner la « consistance, les modalités et la mise en œuvre de l'aide que la République française apporte à la République du Niger ». Cette Commission tient sa première réunion, à Niamey, les 3 et 4 février 1969.

342

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BÉRARD, AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT
AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET CHEF DE LA MISSION PERMANENTE
PRÈS LES NATIONS UNIES.

T. nos 493 à 497. *Paris, 7 juin 1968, 20 h. 01.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 1520 à 1523 et 1524 et 1535[1].

Compte tenu de vos observations, je maintiens les instructions qui vous ont été transmises par le télégramme nos 397 à 408 du 2 mai[2] et vous prie de modifier comme suit le début de votre intervention[3].

« Les membres de l'Assemblée connaissent l'attitude de réserve observée par la délégation française à l'égard du débat sur la non-prolifération. Conformément à cette attitude, nous nous sommes abstenus de prendre la parole en première commission, mais aujourd'hui que la très grande majorité des pays membres ont fait connaître leur position, chacun comprendra que la France estime nécessaire d'exprimer ses vues sur la question du désarmement.

La question du désarment, c'est-à-dire, dans le monde d'aujourd'hui, du désarmement nucléaire, est la tâche essentielle à laquelle l'humanité se trouve confrontée depuis qu'en 1945 a éclaté à Hiroshima la première bombe atomique de l'Histoire. C'est cette question qui s'est trouvée posée à l'organisation des Nations unies dès le moment où elle a pris naissance à San Francisco, quelques mois plus tard. C'est elle qui hante l'esprit des hommes qui sont conscients que l'existence de l'arme absolue n'est pas seulement une nouvelle étape de l'évolution militaire, mais aussi et avant tout une menace permanente pesant sur les individus, sur les nations et sur la vie elle-même.

Face à ce devoir immense, combien insuffisantes apparaissent les discussions qui se poursuivent depuis des années et dont le résultat ne constitue pas des mesures de désarmement, ni même de réduction des armements, mais seulement un commencement d'étude des véritables problèmes. C'est ce constat, simple mais tragique, qu'il n'est pas possible de ne pas faire, alors que l'Assemblée générale se réunit, une fois de plus, sous le signe

[1] Les télégrammes nos 1520 à 1523 et nos 1524 et 1525 en provenance de New York demandent des instructions à Paris au sujet du lieu et de la date où sera faite la déclaration de la délégation française. Celle-ci aura-t-elle lieu à la première commission ou à l'Assemblée générale ? Le télégramme n° 1524 transmet le projet d'un préambule de discours.

[2] Le télégramme nos 397 à 408 du 2 mai 1968 adressé par Paris à New York est publié ci-dessus.

[3] M. Armand Bérard, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité, prononce le 12 juin 1968 son intervention devant l'Assemblée générale (voir le télégramme de New York n° 1604 du 12 juin, non publié).

du désarmement, mais en réalité pour débattre du projet de traité sur la non-dissémination élaboré par l'Union soviétique et les États-Unis et déjà longuement discuté par le comité de Genève et notre première commission. Ce sont ces remarques, simples, mais à nos yeux décisives, qui expliquent la position de la France à ce sujet, que je vais avoir l'honneur d'exposer maintenant devant vous ».

Vous voudrez bien, d'autre part, modifier comme suit les dernières lignes du 3e paragraphe avant la fin : « … elle a dû se doter pour faire face, en pleine indépendance, aux responsabilités de sa sécurité, qui lui incombent ».

Le reste sans changement.

(QA, TNP, Approbation à l'ONU du projet de TNP)

343

M. Millot, Consul général de France à Francfort-sur-le-Main, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 211/DE[1]. *Francfort-sur-le-Main, 7 juin 1968.*

Notre ambassadeur[2] s'est entretenu le 5 juin à Francfort avec les directeurs des entreprises françaises établies en Hesse, Rhénanie-Palatinat et Bade-Wurtemberg. La réunion, organisée depuis plusieurs semaines par ce consulat général et notre conseiller commercial M. Legrand, a pris un intérêt particulier en raison de la crise en France, dont les répercussions sur nos exportations vers l'Allemagne préoccupent nos compatriotes : une centaine de personnes étaient présentes.

Les succursales allemandes de nos firmes ont été très inégalement atteintes par la grève.

Dans le secteur agricole, ce sont surtout nos exportations de fruits et de légumes qui ont souffert car bien des chargements ont pourri dans les wagons immobilisés. Les transports assurés par camion ont été plus facilement maintenus et les arrivages de fromages de ce fait moins perturbés. Quelques livraisons de conserves alimentaires ont été retardées. Dans l'ensemble, ces ruptures provisoires d'approvisionnement n'ont guère gêné les acheteurs qui pouvaient sans difficulté trouver des fournisseurs de remplacement. Il est toujours dangereux néanmoins d'inciter nos clients à faire l'expérience de nouveaux circuits.

Dans l'industrie, les sociétés françaises qui disposaient ici de stocks ont pu attendre sans dommage la reprise des transports : ce fut le cas de la plupart

[1] Cette dépêche, intitulée : *Réunion des directeurs de filiales d'entreprises françaises : visite de notre ambassadeur*, est rédigée par M. André Millot, conseiller des Affaires étrangères, consul général de France à Francfort-sur-le-Main depuis août 1962.

[2] François Seydoux de Clausonne, ambassadeur de France à Bonn depuis février 1965.

de celles qui vendent des articles de consommation ou des produits finis mais il est heureux que la grève ne se soit pas prolongée plus longtemps.

Nos grandes firmes d'automobiles ont eu assez de pièces de rechange pour ne pas interrompre leurs services après vente. Par contre, les réserves de voitures neuves étaient insuffisantes chez Renault (ces années dernières, les représentants de Renault et Peugeot ont souvent manqué de voitures et découragé des clients par les délais d'attente).

Une campagne de publicité très coûteuse organisée sur le plan fédéral allemand par Renault s'set déroulée, en application de contrats signés antérieurement, au moment même de la crise et, en raison de l'absence de voitures livrables, est tombée dans le vide. La filiale de Renault à Francfort, en rupture de stocks depuis plus d'une semaine, pense souffrir pendant trois semaines encore de l'interruption des livraisons.

Simca avait des voitures en suffisance pour faire la soudure mais ses concessionnaires, qui pour la plupart représentent aussi d'autres marques, ont cessé de pousser la vente des automobiles françaises en raison des incertitudes de la situation chez nous. Le directeur de Simca pour l'ensemble de l'Allemagne, dont les bureaux sont à Francfort, pensait perdre de ce fait la vente de 2 000 voitures sur un total annuel de 38 000.

Les concessionnaires de Citroën et Peugeot, dans la région de Francfort tout au moins, ont continué à disposer de stocks suffisants.

La situation a été très difficile dans les secteurs où nous livrons aux usines allemandes des produits de base ou semi-ouvrés. L'industrie allemande, depuis la récession des années dernières, ne constitue pas de stocks pour alimenter ses fabrications ; elle préfère acheter à court terme les matériaux bruts en demi-finis dont elle a besoin ; la ponctualité des industries d'amont est donc pour elle de première importance. L'arrêt des livraisons de tôles de Lorraine a été ressenti désagréablement par diverses entreprises de Rhénanie-Palatinat. La suspension des livraisons de la Rhodiaceta-France a entraîné la paralysie d'ateliers allemands : dans le textile, il n'est pas possible de remplacer au pied levé un fournisseur par un autre, chaque fibre exigeant des processus de teinture, tissage, etc. liés à ses caractères. L'irritation de nos clients allemands, obligés de débrayer, a été extrême ; nos concurrents essaieront sans doute d'en profiter et d'accréditer l'idée qu'on ne peut se fier à notre industrie du fait des tensions sociales et politiques en France.

Pendant toute la durée de la grève, les filiales d'Allemagne ont aidé nos entreprises à maintenir leurs communications avec l'extérieur. Les représentations à Francfort ont pu, en effet, continuer à appeler par télex leur centre de Paris et en recevoir ainsi des messages, lorsque l'appel à partir de Paris n'était plus possible. Notre conseiller commercial m'a dit avoir expédié ainsi des messages télex dans le monde entier pour le compte du CNCE[1].

[1] Centre national du commerce extérieur.

La crainte dominante chez tous les directeurs de filiales françaises et à présent de voir nos prix augmenter et cesser d'être concurrentiels. Certains redoutent déjà la fermeture des bureaux en Allemagne des sociétés qui ne seront plus compétitives sur ce marché. Les représentants de notre industrie pharmaceutiques, par exemple, nous ont paru inquiets.

Les services à Francfort de nos grandes banques ont subi durement le contrecoup des événements. Les échéances n'ont pu être observées. Toutes les catégories d'opérations (bourse, chèques, effets, escompte, argent à terme, devises) ont posé d'innombrables problèmes. Les pertes en jours de valeur ont été élevées. La crise est survenue à un moment où la conjoncture boursière évoluait pour nous favorablement : les Allemandes s'orientaient vers le marché de Paris, nos actions étaient considérées comme sous-évaluées et la reprise de leurs cours s'amorçait. Le nouveau contrôle des changes marque une aggravation par rapport à celui d'avant février 1967[1] et nos banquiers sur la place de Francfort ne pensent pas qu'il puisse être de sitôt abrogé. Le fait que les chèques tirés sur des comptes courants dans les banques françaises ne soient plus acceptés par les banques allemandes gêne nos compatriotes dans leurs activités. Les banques allemandes sont gorgées de billets français car elles ne peuvent plus les renvoyer en France et faire créditer du montant correspondant leurs comptes en francs dans les banques parisiennes ; il en résulte un double cours du franc, nos billets n'étant plus acceptés qu'en petites quantités et au-dessous du tarif officiel.

Les représentants de nos grandes banques ont remarqué que la *Bundesbank* n'était pas intervenue pour contenir le franc par des achats massifs. Quelles que soient leurs opinions politiques, ils considèrent qu'un renversement de la majorité aux prochaines élections rendrait nécessaire, en raison de ses effets psychologiques dans les classes possédantes, un contrôle des changes plus étroit et surtout plus durable.

Dans les milieux financiers de Francfort, où déjà avant la crise française l'on s'efforçait de résister à une pression américaine pour la réévaluation du mark, on pense que d'ici quelques mois une dévaluation du franc se révélera nécessaire et qu'un rajustement général des taux de change pourrait alors intervenir.

Nos hommes d'affaires, industriels et commerçants, se sont montrés sensibles à la visite que leur a faite dans cette période difficile notre ambassadeur : ils ont apprécié l'intérêt qu'il portait à leurs problèmes et ont écouté avec attention les indications qu'il leur a données sur les orientations actuelles.

Cette réunion à laquelle participait aussi le nouveau chef de nos services commerciaux à Bonn M. Grangette, leur a permis de prendre entre eux, ainsi qu'avec les représentants de nos banques, d'utiles contacts sur les questions concrètes issues des événements.

(Europe, RFA, 1961-1971)

[1] Mis en place en France en 1939, le contrôle des changes est aboli le 31 janvier 1967. Il est rétabli le 31 mai 1968.

344

M. Bouroux, Chargé d'Affaires de France *p.i.* à Bujumbura,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 436/AL[1]. *Bujumbura, 7 juin 1968.*
Confidentiel.

Les événements qui se succèdent en France depuis bientôt un mois[2] sont suivis ici avec la plus grande attention. On peut affirmer que tous les yeux sont actuellement tournés vers notre pays.

Il ne pouvait en être autrement. La très réelle sympathie que les Barundi, et plus particulièrement ceux qui ont fait leurs études en France, portent à notre pays – l'approbation sans réserve des dirigeants à l'égard des grands principes de notre politique étrangère, principes dont ils ont souvent tenu compte dans la définition de leur propre politique extérieure – le dévouement et l'efficacité de notre assistance technique, enfin, expliquent le vif intérêt porté ici aux affaires françaises ainsi que l'inquiétude et le désarroi que l'annonce de ces événements a provoqué chez nos interlocuteurs habituels. Dès le début de la crise, ceux-ci ont émis l'espoir que le général de Gaulle resterait au pouvoir car, dans le cas contraire ce serait « le saut dans l'inconnu ».

La radio locale n'a pas cessé, durant cette période d'accorder la priorité absolue aux nouvelles en provenance de France.

Je signalerai enfin le calme et la dignité dont ont fait preuve nos compatriotes durant ces heures difficiles.

Fidèle à sa doctrine de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, le gouvernement du Burundi n'a fait aucune déclaration officielle à propos de la situation en France. Le sujet a été pourtant spontanément abordé par plusieurs responsables à l'occasion d'entretiens que j'ai pu avoir avec eux, avant et après le 30 mai, date du deuxième discours du Président de la République française[3].

C'est ainsi que vers le 20 mai, M. Gabriel Ndicunguye, chef du Protocole du ministère des Affaires étrangères, voulait bien, tout en précisant que ses propos reflétaient l'opinion de ses supérieurs, en particulier celle de

[1] Cette dépêche est intitulée : *la situation en France vue du Burundi.*

[2] Allusion aux événements dits de « Mai 68 », qui débutent le 2 de ce mois, conjuguant un important mouvement étudiant et social avec manifestations, émeutes, occupation des universités, grève générale, occupations d'usines, qui paralysent le pays et conduisent le général de Gaulle à annoncer, dans un discours radiodiffusé le 30 mai, qu'il restera à son poste et ne démissionnera pas, que l'Assemblée nationale est dissoute et que de nouvelles élections législatives se tiendront au mois de juin. Celles-ci ont lieu les 23 et 30 juin et sont un succès pour le mouvement gaulliste, Union pour la Défense de la République (UDR).

[3] Le 24 mai, dans une allocution radiotélévisée, le général de Gaulle annonce un référendum au mois de juin sur la participation.

son ministre[1], me confier que les autorités barundaises appréhendaient vivement le départ du général de Gaulle « qui entraînerait sans doute celui des hauts fonctionnaires français que nous connaissons de longue date et avec lesquels nous avons l'habitude de travailler ». Mon interlocuteur citait, en particulier, le nom de M. Bourges, rappelant le prix que continuait d'attacher son gouvernement à la visite au Burundi du secrétaire d'État à la Coopération[2].

Le chef du Protocole ajoutait que le général de Gaulle avait su s'attirer la sympathie des pays du Tiers Monde, parmi lesquels le Burundi, qui lui étaient reconnaissants d'avoir dispensé aux nations pauvres une aide exempte de toute arrière-pensée d'hégémonie politique ou économique. Enfin, la politique d'indépendance de la France à l'égard des deux blocs et la volonté de paix montrée par notre pays, étaient très appréciées.

Aussi bien, la France inspirait-elle aujourd'hui confiance, aux yeux de ce haut-fonctionnaire burundi, la preuve en était que des adversaires aux vues aussi éloignées que pouvaient l'être les Américains et les Nord-Vietnamiens avaient choisi Paris comme lieu de leurs premières conversations : « Un tel choix représente pour les Français et leur Président un très grand succès »[3].

Pour toutes ces raisons, concluait le chef du Protocole[4], le général de Gaulle était considéré à Bujumbura comme le meilleur défenseur de la paix et de la coopération internationale. Son maintien au pouvoir était entièrement souhaitable dans l'intérêt de tous les peuples.

À cette même époque, le ministre de la Justice se déclarait convaincu que les réformes de structures qui interviendront nécessairement en France constitueront un exemple pour les autres pays. En effet, précisait M. Étienne Nityankundiye[5], « les hommes de bonne volonté, épris de justice et de paix, n'ont jamais été insensibles aux mouvements d'idées qui trouvent leur origine en France, pays de la liberté et des idées généreuses ».

M. Isidore Rwamavubi, directeur du journal *Unité et Révolution*, représentant une tendance très progressiste, anti-américaine, certes, mais aussi quelque peu méfiante à l'égard des pays communistes, me confiait que lui-même et ses amis avaient suivi avec sympathie les événements de France : « Les réactions de votre peuple sont saines… quant aux émeutes et aux explosions de colère, il faut les considérer comme les douleurs de l'enfantement d'une société nouvelle.. La révolte a grondé, il convient maintenant que la raison reprenne le dessus afin que la reconstruction se passe dans l'ordre et le calme ». Ce Barundi me disait en conséquence son espoir de

[1] M. Lazare Ntawurishira.

[2] M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération doit se rendre en visite officielle au Burundi du 26 au 30 novembre 1968.

[3] Les entretiens préliminaires à la conférence de la Paix sur le Vietnam s'ouvrent à Paris le 13 mai 1968.

[4] M. Gabriel Ndicunguye est le chef du Protocole du ministère des Affaires étrangères.

[5] M. Étienne Ntiyankundiye est ministre de la Justice dans le gouvernement formé le 14 novembre 1967.

voir s'instaurer en France une société plus juste qui ne devrait rien aux systèmes russe et américain.

MM. Ntiyankundiye et Rwamavubi avaient été du reste impressionnés par le fait que les manifestations n'avaient, en dépit de leur violence, entraîné que deux morts. Ils y voyaient une preuve de la maturité des Français qui avaient su ne pas dépasser certaines limites. « Chez nous, un tel bilan eût été, dans des circonstances analogues, tout à fait inconcevable ».

Les commandants Ndayaahoze et Shibura, respectivement ministre de l'Information et contrôleur des dépenses au ministère des Finances, tous deux anciens élèves de l'École de Saint-Cyr, étaient, pour leur part, stupéfaits. Conservant de notre pays le meilleur souvenir, ils avaient été frappés par le « haut niveau de vie des Français » et ne comprenaient pas les raisons d'un mouvement revendicatif d'une telle ampleur. Un départ du chef de l'État leur paraîtrait cependant inconcevable. « Les Français critiquent volontiers leurs dirigeants » me disait le commandant Shibura, qui ajoutait aussitôt : « Ce sera cette fois comme avant ; dans les moments difficiles, les Français finissent toujours par se rassembler autour du général de Gaulle ».

Des autochtones se sont inquiétés des effets que pourraient avoir ces événements sur l'état d'esprit des étudiants barundi poursuivant leurs études en France. Ne voudraient-ils pas, après avoir regagné leur pays, diffuser des idées sans doute généreuses, mais susceptibles d'ébranler une société encore peu préparée à les assimiler ?

Pour ma part, l'université officielle de Bujumbura est restée calme. Les manifestations d'étudiants en France y ont toutefois été suivies avec intérêt. Ne comprenant pas les raisons profondes de cette effervescence, les jeunes Barundi ont demandé à leurs camarades en France de leur fournir rapidement des explications.

La radio de Bujumbura a, depuis le début des événements, mis l'accent sur les affaires françaises. Les responsables de la *Voix de la Révolution* et les journalistes barundi ont en effet estimé que les nouvelles de France méritaient la priorité, « puisque tout ce qui se passe en France intéresse le Burundi au premier chef ».

Discernant mal, eux aussi, les raisons de cette crise, les journalistes ont tenu à faire montre de la plus grande impartialité. La radio a rapporté, sans les commenter, toutes les informations de l'agence France Presse : déclarations du chef de l'Etat et du chef du gouvernement, manifestations, prises de position des partis politiques et des formations syndicales, commentaires des journaux français et étrangers de toutes opinions.

Après le discours du général de Gaulle du 30 mai, retransmis intégralement le soir même sur les ondes de la *Voix de la Révolution* on a constaté ici un très net soulagement. Le chef du Protocole du ministère des Affaires étrangères, que je rencontrais le 1er juin, m'a dit sa satisfaction de constater que finalement, grâce à la fermeté du Président, le calme revenait dans les esprits. Mon interlocuteur a été cependant assez surpris par l'annonce du remplacement à la tête de notre diplomatie de M. Maurice Couve de

Murville par M. Michel Debré[1]. Mais, et je l'approuvais sur ce point, il était persuadé que ce changement ne modifierait pas les grandes lignes de notre politique extérieure.

Pour le commandant Shibura[2], ce discours a confirmé sa thèse : « Les Français se sont agités, de Gaulle a parlé, l'ordre a été rétabli ».

Pour sa part, la *Voix de la Révolution* a immédiatement rapporté les réactions favorables à ce discours émanant de chefs d'États africains francophones. Par ailleurs, la consultation électorale du 23 juin occupe déjà une place de choix dans les bulletins d'informations.

Le commandant Ndayahoze[3], à qui j'ai demandé le 6 juin l'autorisation de passer à la radio – seul moyen d'information existant au Burundi – un communiqué destiné à informer nos compatriotes des modalités et des dates du scrutin, a été extrêmement aimable et s'est empressé de me donner satisfaction.

Au terme de cette note, les sentiments qu'ont éprouvé les Barundi à l'annonce des événements de France peuvent sans doute être ainsi résumés : amitié profonde et sincère envers la France qui traverse une période difficile, sympathie pour un courant d'opinion qu'on comprend mal mais qu'on qualifie cependant de « positif », appréhension très vive à l'idée d'un départ du général de Gaulle et espoir que le Président de la République saura une nouvelle fois surmonter l'épreuve.

Il convient enfin de signaler que les membres de la colonie française au Burundi, parmi lesquels beaucoup d'experts et de professeurs, ont gardé leur sang-froid. N'ayant pas de nouvelles de leurs familles, privés de journaux, ils ont, grâce en particulier aux émissions de *France Inter*, suivi avec intérêt, voire avec passion, l'évolution de la situation en France, sans jamais pour autant se départir de la plus grande dignité.

(Direction d'Afrique-Levant, Burundi, Relations avec la France, 1968)

[1] M. Michel Debré est nommé ministre des Affaires étrangères le 31 mai 1968.

[2] Le commandant Shibura, ancien commandant en chef des Forces armées barundaises.

[3] Le commandant Martin Ndayahoze est ministre de l'Information dans le gouvernement formé le 14 novembre 1967.

345

M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1047/EU[1] *Moscou, 6 juin 1968.*

Depuis que, dans une communication du 17 mai[2], cette ambassade a essayé de faire le point à un moment où deux faits alarmants caractérisaient les relations entre Prague et Moscou – la polémique ouverte entre journaux soviétiques et tchécoslovaques[3], et les spéculations plus ou moins fondées sur des mouvements de troupes à proximité des frontières ou sur des manœuvres du Pacte de Varsovie envisagées en territoire tchécoslovaque – une nouvelle phase s'est ouverte avec les visites simultanées de M. Kossyguine[4] (17-25 mai) et du maréchal Gretchko (17-22 mai)[5].

Dès le début de cette nouvelle phase la presse soviétique a mis un terme aux polémiques. L'article d'*Izvestia* du 16 mai, attribuant à un escroc la responsabilité des conjectures sur la mort de Jan Masaryk[6], était complété le lendemain, c'est-à-dire le jour de l'arrivée de M. Kossyguine, par un entrefilet indiquant que l'article en question avait retenu l'attention de la presse tchécoslovaque et que les journaux *Rude Pravo* et *Mlada Fronta* en avaient rendu compte[7]. Le même jour encore, la *Pravda* de Moscou, en rendant compte de la séance du *Praesidium* du PC tchécoslovaque, enregistrait les nouvelles consignes données à *Rude Pravo*, requis de se monter désormais plus offensif contre les forces d'opposition anti-socialistes[8]. Le 18 mai enfin, l'agence Tass démentait que des échanges de vues aient eu lieu entre l'URSS et les États-Unis au sujet de la situation en

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *Évolution des relations entre Prague et Moscou depuis le 17 mai 1968.*

[2] Voir le télégramme de Moscou n°s 1895 à 1904 du 17 mai, publié ci-dessus.

[3] Se référer au télégramme de Moscou n° 1917 du 17 mai, non repris, concernant la polémique soulevée entre la presse soviétique et la presse tchécoslovaque sur la mort de Jan Masaryk.

[4] M. Kossyguine, président du Conseil de l'URSS, se rend à Prague et à Karlovy-Vary. Durant son séjour, il s'entretient avec MM. Dubcek, Smrkovsky, Cernik et Svoboda. Au centre des conversations figure le problème des rapports soviéto-tchécoslovaques tant sur le plan politique que sur le plan économique. Le communiqué de l'agence de presse tchécoslovaque CTK annonçant le séjour de M. Kossyguine en Tchécoslovaquie est transmis par le télégramme de Prague n° 1180, non publié.

[5] Le maréchal soviétique Andreï Gretchko est ministre de la Défense et commandant en chef des forces armées du pacte de Varsovie depuis le 27 septembre 1960. Des mouvements des troupes soviétiques sont signalés aux frontières de la Tchécoslovaquie. Sur cette visite du ministre soviétique de la Défense, se reporter aux télégrammes de Prague n°s 1116 à 1122, 1123 à 1125, 1215 à 1223 des 10, 11 et 23 mai, non publiés.

[6] Cet article fait l'objet du télégramme de Moscou n°s 1892 à 1894 du 16 mai 1968, non publié.

[7] Voir le télégramme de Moscou n° 1917 du 17 mai, non repris.

[8] Se référer au télégramme de Prague n°s 1155 à 1162 du 16 mai 1968, non reproduit.

Tchécoslovaquie et imputait aux auteurs de ces « falsifications », tels que la *Stampa* de Rome, l'arrière-pensée de vouloir semer la méfiance entre Prague et Moscou.

La visite du maréchal Gretchko a été présentée dans le communiqué publié le 23 mai (cf. ma communication) comme une prise de contact avec les nouveaux chefs de l'armée tchécoslovaque et un échange d'informations et d'expériences, avec une allusion vague aux mesures concrètes envisagées pour le renforcement de « l'interaction » dans le cadre du traité de Varsovie.

La visite de M. Kossyguine laisse place à toutes les conjectures, puisqu'elle n'a pas fait l'objet de communiqués ou de commentaires officiels. Les entretiens que le Premier ministre soviétique a eus avec MM. Svoboda, Dubcek, Smrkovski et Cernik, ont, en tout état de cause, été présentés comme un succès puisque leur climat a été qualifié d'amical et cordial. Ils ont dû contribuer à prévenir des malentendus, même s'il ne pouvait s'agir de résoudre d'emblée des problèmes à long terme tels que celui de la coopération économique.

Sans se livrer à des spéculations sur les raisons pour lesquelles, après avoir effectué seul à Prague une visite éclair qui pouvait apparaître comme une ingérence au moment où le plénum de décembre mettait aux prises les partisans et les adversaires de M. Novotný, M. Brejnev s'est effacé cette fois-ci devant M. Kossyguine, on peut présumer que le choix a été délibéré. La mission discrète de M. Kossyguine, coïncidant avec l'accalmie dans la polémique, a pu être calculée, à la veille de la nouvelle réunion plénière du comité central tchécoslovaque[1], pour contribuer à une meilleure compréhension mutuelle et apporter aux nouveaux dirigeants un encouragement à persévérer dans leurs efforts pour poursuivre une œuvre de rénovation contrôlée.

Il est de fait qu'au moment où s'ouvrait le nouveau plénum du comité central à Prague, la *Pravda* de Moscou a reproduit, le 30 mai, des extraits de l'article publié la veille dans *Rude Pravo* par un des membres du *Praesidium* du comité central, Dragomir Kolder, qui prenait position contre les tendances antisoviétiques, s'élevait contre l'idée de créer un parti d'opposition et faisait état, dans les termes suivants, de la compréhension manifestée par les dirigeants de l'URSS pour les problèmes qui se posaient à Prague :

« Nos récents entretiens avec les camarades soviétiques ont eu lieu dans un esprit amical et selon le principe de l'égalité. Que l'on se débarrasse des déformations, que l'on corrige les injustices et que l'on applique pleinement la démocratie socialiste, les représentants soviétiques considèrent qu'il s'agit-là de notre affaire intérieure et ils l'appuient. Ils éprouvent

[1] Le comité central du parti communiste tchécoslovaque se réunit le 29 mai. M. Dubcek y a présenté un exposé sur la situation actuelle ainsi que sur la politique et la tactique futures du parti. Voir le télégramme de Prague n°s 1293 à 1303 du 30 mai, non publié. Au cours de ce plenum, le comité central a apporté des modifications dans la composition de ses organes dirigeants et de ses commissions spécialisées. Ces remaniements sont la conséquence des démissions et des révocations intervenues.

seulement des inquiétudes, que nous partageons, à l'idée que ce qui est en train de naître de sain puisse être exploité contre le socialisme. Il est bien compréhensible qu'ils ne peuvent pas ne pas voir certaines tendances antisoviétiques, qui peuvent troubler le cours du processus démocratique. Ainsi ils voient ce dont nous-mêmes, de notre plein gré et dans l'intérêt de notre peuple nous sommes conscients et contre quoi nous voulons lutter et lutterons résolument… »

La presse soviétique n'a rendu compte que très brièvement des travaux du plénum du comité central tchécoslovaque. Elle a mentionné sans le résumer le rapport de la commission des réhabilitations. Elle a rapporté sans commentaire les remaniements opérés, y compris les décisions visant M. Novotný et les autres membres suspendus jusqu'à pleine élucidation de leurs responsabilités dans l'organisation des procès politiques. Elle a résumé en une vingtaine de lignes, le rapport de M. Dubcek et le débat dont il a été l'objet. Enfin, elle a indiqué en quelques lignes les cinq têtes de chapitres de l'ordre du jour du Congrès extraordinaire convoqué « après une analyse de la situation au sein du parti qui requiert la définition des activités du parti pour l'avenir immédiat et l'élection d'un nouveau comité central jouissant d'une confiance et d'une autorité complètes pour assurer l'unité d'action du parti ».

La presse soviétique, qui avait annoncé le 25 mai les manœuvres d'état-major du Pacte de Varsovie devant avoir lieu au mois de juin en Pologne et en Tchécoslovaquie, n'a pas fait état, depuis lors de l'arrivée en Tchécoslovaquie d'éléments avancés de l'armée soviétique. Elle n'a fait écho ni aux déclarations de M. Dzur du 31 mai[1], ni aux inquiétudes exprimées par certains journaux tchécoslovaques tant au sujet des manœuvres que des propos (rappelant ceux qui avaient été attribués le 9 mai au général Epichev) que le général Jadov aurait tenus à Litomerice au sujet de l'éventualité d'une intervention soviétique « si les bons communistes tchécoslovaques demandaient qu'on leur prête main forte pour se débarrasser des forces antisocialistes » (AFP – 31 mai – Prague).

(Europe, EU, Tchécoslovaquie, Relations avec l'URSS, 34-23-7, 1968)

[1] Le 30 mai, l'agence de presse tchécoslovaque annonce que des unités du pacte de Varsovie sont arrivées dans le pays en vue des exercices d'État-major prévus pour la fin du mois de juin. Il s'agit d'un groupe de transmissions de l'armée soviétique. Le 31 mai, le général Dzur, ministre tchécoslovaque de la Défense, donne un certain nombre de précisions, indiquant que des officiers de l'État-major combiné, tchèques, russes, polonais et hongrois participent à des exercices en Tchécoslovaquie et dans une partie de la Pologne. Se référer au télégramme de Prague n°s 1313 à 1321 du 1er juin 1968, non reproduit.

346

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Situation en Côte d'Ivoire

N.n° 295/DAM. *Paris, 7 juin 1968.*

La situation en Côte d'Ivoire témoigne de façon éclatante de la réussite de la politique de coopération franco-africaine. Stabilité et prospérité vont de pair dans ce pays qui frôle la phase du « décollage économique ». Le rôle personnel de M. Houphouët-Boigny[1] dans ce succès est évidemment essentiel.

Quelques ombres – ou du moins quelques problèmes – doivent toutefois être signalés.

1. Sur le plan politique, on peut toujours craindre l'agitation des étudiants et surtout celle des travailleurs étrangers, voltaïques ou maliens[2], qui constituent à Abidjan de fortes minorités prolétarisées.

2. Dans le domaine économique, il convient de relever que la balance des paiements pour 1967 accuse un déficit de l'ordre de 5 milliards de Frs CFA, que le budget en cours d'exercice présentera vraisemblablement un solde négatif et qu'enfin la Côte d'Ivoire n'est pas loin de la limite de ses possibilités d'endettement[3].

3. L'influence américaine risque de se développer dans le pays : les États-Unis viennent en effet d'accorder au gouvernement ivoirien un prêt

[1] Félix Houphouët-Boigny, médecin, fonde le syndicat agricole africain en 1944 qui se transforme en parti politique en 1946, le parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), peu avant la fondation du RDA (Rassemblement démocratique africain) avec le Malien Modibo Keïta. Il est député, toujours réélu de 1944 à l'indépendance de son pays. Il se situe nettement à gauche, « compagnon de route » des communistes avant de se rapprocher du centre et du centre gauche. Il est membre de tous les cabinets ministériels de la France de 1956 à 1959, et participe à la rédaction de la loi-cadre Defferre sur l'autonomie des colonies africaines (1956) puis à celle de la Constitution de la Ve République française. Lors de la proclamation de l'indépendance de la République de Côte d'Ivoire, le 7 août 1960, il en devient le Président.

[2] Les étrangers vivant en Côte d'Ivoire, représentant un quart de la population du pays, sont originaires de tous les pays limitrophes, les Voltaïques étant les plus nombreux. Le fait que la région de Bobo-Dioulasso ait été rattachée administrativement jusqu'en 1947 à Abidjan explique cette prépondérance. Les Voltaïques sont principalement installés dans la région forestière et se consacrent aux cultures d'exportation. Les autres groupes comprennent les Maliens, les Guinéens, les Nigériens, les Togolais et les Dahoméens. Conscient du problème politique ainsi posé le président Houphouët-Boigny avait essayé, en 1965, de lancer l'idée de la double nationalité. Ce fut un échec. Se reporter à la note de l'ambassade de France en Côte d'Ivoire n° 169/DAM du 9 mars 1967, présentant un tableau des *minorités étrangères d'origine africaine en Côte d'Ivoire*, non publiée.

[3] Se reporter à la note de l'ambassade de France en Côte d'Ivoire, n° 134/DAM du 27 mars 1968, non reproduite, analysant la dette publique de ce pays.

considérable de 36,5 millions de dollars pour la construction du barrage de Kossou[1].

4. M. Houphouët-Boigny faisait figure il y a quelques mois de leader incontesté du groupement francophone. Ce rôle parait maintenant quelque peu diminué : l'Entente[2] fait preuve de moins d'homogénéité et les nouveaux regroupements (Organisation des États riverains du fleuve Sénégal[3], Union des États d'Afrique centrale[4], Union des États d'Afrique de l'ouest[5]) ont été mis en place en marge de son influence.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, Politique intérieure, 1968)

[1] Lors de son passage à Abidjan les 29 et 30 décembre 1967, le vice-Président des États-Unis annonce l'octroi à la Côte d'Ivoire d'un prêt de 36,5 millions de dollars par l'Export-Import Bank pour l'achat aux États-Unis du matériel nécessaire à la réalisation du projet de construction du barrage de Kossou sur la Bandama. Ce prêt est consenti pour une durée de vingt-et-un ans, au taux de 6 % plus ½ % de commission d'engagement. Le remboursement s'effectuera en quinze annuités à partir de la septième année. Les travaux de génie civil, ainsi qu'une partie des fournitures seront financés par un groupe européen pour un montant d'environ 36 millions de dollars. Des négociations menées avec les milieux privés et officiels italiens aboutissent à une participation italienne égale à celle de l'Export-Import Bank.

[2] Le Conseil de l'Entente, fondé le 29 mars 1959, comprend cinq États (Dahomey, Haute-Volta, Côte d'Ivoire, Niger, Togo). Ce fut d'abord une union, et même une alliance politique, mais c'est aussi une entente économique et technique, ce deuxième aspect a rapidement dominé. Sa présidence est exercée alternativement par chaque chef d'État assisté d'un secrétariat permanent. La Côte d'Ivoire en est l'élément moteur.

[3] En 1963, un comité inter-États est créé, remplacé en 1968 par l'organisation des États riverains du fleuve Sénégal, regroupant le Sénégal, la Mauritanie, le Mali et la Guinée, en vue de gérer le bassin du fleuve Sénégal. Son objectif est la réalisation de l'autosuffisance alimentaire et l'amélioration des revenus des populations, son siège est à Dakar.

[4] L'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) est issue, en 1964, de la transformation de l'Union douanière équatoriale instituée en 1959 entre cinq États dépendant alors de la Communauté française : Cameroun, Tchad, Centrafrique, Congo et Gabon La composition de l'UDEAC a évolué, le Congo-Kinshasa, qui y a adhéré, s'en retire en 1968. L'Union contrôle la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) dont le siège est à Brazzaville.

[5] L'Union douanière et économique des États d'Afrique de l'Ouest, créée en 1959, visait à maintenir entre les pays de l'ancienne fédération d'AOF un régime de liberté des échanges commerciaux et un tarif extérieur commun ainsi qu'à établir un système de répartition des recettes douanières. En 1962, l'institution de l'Union monétaire Ouest-Africaine (UMOA) assure la libre circulation entre les pays membres d'une unité monétaire dont la gestion et le soin d'en garantir la valeur et la convertibilité sont confiées à un institut d'émission, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest.

347

M. De Boisseson, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 623/EU[1]. *Madrid, 10 juin 1968.*

Tout au cours de la « période difficile » que vient de connaître notre pays, et il y a tout lieu de l'espérer, qu'il est en train de surmonter, j'ai tenu le Département informé des répercussions que les graves événements de France avaient eues dans les milieux espagnols de la politique, de la presse et en général dans l'opinion publique.

Je ne crois pas nécessaire d'y revenir, sauf pour insister sur l'extrême et inquiète attention qui a été portée par tous les Espagnols au bouleversement intérieur que subissait la France, avec l'idée et la conviction que ce qui affectait profondément la vie politique du pays voisin ne pouvait manquer d'avoir dans des délais plus ou moins brefs une influence certaine été de graves incidences sur la situation de l'Espagne.

Je crois devoir maintenant évoquer certains effets immédiats et conséquences pratiques que la crise française a eus dans ce pays, notamment dans les secteurs commerciaux et privés.

Je rappellerai d'abord que de nombreux bateaux ont dû se détourner des ports français, où les grèves faisaient obstacle à leur déchargement, pour venir délivrer dans les ports espagnols leurs cargaisons de fruits, de primeurs, de café, de minerais, etc. en provenance d'Espagne, d'Afrique du Nord, des Canaries, de la Côte d'Ivoire et d'autres pays africains, qui ont été transportées en France par des camions espagnols ; ceux-ci ont pu circulaire librement à la frontière de La Junquera, moins facilement à celle d'Hendaye. Un cas particulier fut celui du cargo de la Clan Line, transportant des concentrés de minerais destinés au Commissariat à l'énergie atomique, qui fut également dérouté sur Barcelone, où la nature de son chargement a suscité quelques difficultés.

La crise française a également affecté les transports de personnes. La plupart des Espagnols ou des résidents français qui devaient se rendre en France ont dû renoncer à leurs projets ou remettre leur voyage à plus tard. Certaines personnes demeurant en Espagne ont pu cependant aller en France en prenant l'avion jusqu'à Bruxelles ou Genève et de là en empruntant des cars qui les ont amenés à Paris. C'est le cas de mes collègues, les ambassadeurs d'Arabie Saoudite et de Jordanie habitués des hippodromes parisiens.

Comme le Département le sait de nombreux touristes français ont été bloqués en Espagne. Près de 3 000 aux Baléares, dont une grande partie a

[1] Cette dépêche, intitulée : *Répercussions en Espagne des événements de France*, signée par M. Robert Barbara de Labelotterie de Boisséson, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Madrid depuis 1964, est rédigée par M. Imbert Laurens-Castelet, conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller à l'ambassade de France à Madrid depuis 1964.

pu être acheminée vers la France par les compagnies d'aviation espagnoles ou étrangères, grâce à l'intervention du bureau local d'Air France. Mais il n'en a pas été ainsi pour tous, en particulier pour dix-sept touristes français dont l'avion avait été dérouté sur Palma et qui, se déclarant sans ressources, ont mené la vie dure à notre consul[1] qui se trouvait dépourvu de moyens pour assurer leur hébergement ou leur rapatriement par autocar (ma communication en date du 20 mai)[2].

Par ailleurs, un certain nombre de participants à la Foire industrielle de Barcelone et de la *Feria del Campo* (agricole) de Madrid, ont dû renoncer à y venir. Du bétail étranger qui devait être présenté à Madrid n'y est pas parvenu à temps, et du matériel d'exposition a fait défaut dans de nombreux stands du pavillon français de la Foire de Barcelone qui ont dû exposer des articles qu'ils avaient en stock.

Aux frontières de Hendaye et de La Junquera, l'acheminement des travailleurs espagnols agricoles, pour la plupart, se rendant en France sur contrat, a pu être assuré presque normalement par cars et camions ; sauf pendant trois journées où l'interruption fut totale. Un certain nombre de travailleurs espagnols qui se trouvaient déjà en France, sont rentrés en Espagne, non pas tant par crainte des événements, mais du fait que leurs entreprises se trouvaient en grève et avec l'idée de repartir dès la reprise du travail. M. Bartoli, directeur de l'Office national de l'immigration d'Irun, m'a affirmé en tout cas qu'aucun incident fâcheux ne s'était produit.

Du point de vue économique et dans une optique plus large, il est difficile de mesurer dès maintenant le manque à gagner que représentent pour les intérêts français en Espagne trois semaines de carence totale, l'arrêt de toutes livraisons de produits et de matières premières, les options manquées et la partie de confiance dans la stabilité de l'économie française qui n'a pu manquer d'en résulter. Il faut bien entendu signaler aussi les conséquences, difficiles à apprécier, sur l'économie espagnole de l'interruption totale de la circulation ferroviaire et partielle de la circulation routière, moyens qui sont utilisés par l'Espagne dans ses relations commerciales avec les pays de l'Europe occidentale et septentrionale.

En ce qui concerne la situation du franc, celui-ci n'a pas cessé d'être coté sur le marché des devises. La baisse a été continue entre le 27 mai et le 7 juin (de 14,013 pts pour un franc à 13,993) ; le 10 juin, le cours acheteur s'est établi à 13,996. Ce même jour, l'écart entre les cours acheteur et vendeur qui s'était beaucoup accru est revenu à son niveau normal.

En revanche, la cotation des billets français a été abandonnée par l'Institut espagnol de monnaies étrangères à partir du 1er juin et n'a toujours pas été reprise. Dans ces conditions, un cours est librement établi par chaque banque et présente de gros écarts suivant les établissements et les places.

[1] Paul Couedor, secrétaire adjoint principal des Affaires étrangères, consul de France à Palma de Majorque depuis octobre 1967.

[2] Non retrouvée.

En moyenne, il s'établit légèrement en-dessous de 12 pesetas pour un franc. Il convient toutefois de noter que de nombreux établissements refusent de changer les billets français ainsi que les billets CFA.

Par une communication prochaine, j'adresserai au Département sur cette question une étude plus poussée que l'attaché financier de cette ambassade est en train de préparer.

Il est sans doute difficile d'énumérer de façon complète toutes les répercussions en Espagne des événements qui se sont déroulés en France le mois dernier. Je signalerais toutefois la questions du baccalauréat dont les épreuves ont été modifiées en ce sens que l'option a été donnée aux candidats de se soumettre à l'examen complet, écrit et oral, ou de ne passer qu'un oral – comme cela s'est fait dans la métropole – la solution adoptée est celle qui m'a paru, ainsi qu'à mes collaborateurs culturels, la plus appropriée pour éviter polémiques, manifestations et chahuts qui, dans un pays étranger et particulièrement en Espagne auraient risqué d'avoir pour nos établissements culturels de fâcheuses conséquences.

Dois-je aussi relater que la grève des douaniers français a favorisé pendant quelques jours une contrebande sans grande portée d'ailleurs, sur toutes les frontières des Pyrénées. Nos compatriotes ont pu à leur aise venir acheter en Espagne et « passer » librement les quelques produits locaux qu'il est plus avantageux d'acheter de ce côté-ci de la frontière.

Surprise d'abord, inquiétude ensuite, angoisse enfin, tels ont été les sentiments presque unanimement ressentis par nos compatriotes d'Espagne, auxquels s'ajoutait pour ces Français de l'étranger l'impression pénible de la perte de prestige que subissait leur pays. Leur seul réconfort furent les nombreux témoignages d'amitié et de solidarité prodigués par les amis espagnols de la France et des Français d'Espagne.

C'est dire le soulagement immense que les uns et les autres ont ressenti dès après la ferme allocution prononcée par le Président de la République, l'après-midi du 30 mai.

Ces sentiments ont même été partagés par les communautés de rapatriés d'Algérie, comme celles des Baléares, de Valence, et surtout d'Alicante. Ainsi que nos représentants consulaires me l'ont fait savoir, les anciens pieds-noirs qui conservent de la rancune à l'égard du général de Gaulle, ont commencé par se réjouir des difficultés qu'il rencontrait. Dès cependant qu'ils ont compris que l'avenir du pays était en jeu et que la menace d'un pouvoir politique de gauche ou d'extrême gauche pesait, ils ont changé de point de vue, se déclarant de toute façon « contre l'aventure » pour le maintien d'une France forte et prestigieuse et même, pour un certain nombre d'entre eux, disposés pour la première fois à voter pour le gouvernement.

J'ai, dans plusieurs communications, déjà analysé les réactions des milieux espagnols aux événements de France. Ils en ont très vite mesuré la gravité et la conséquence en ce qui concerne notre pays. Je sais que les

récents Conseils des ministres ont soigneusement étudié les incidences possibles et il n'est pas douteux que certaines décisions ont été prises à ce sujet, dont la plus vraisemblable est de s'opposer fermement à l'avenir à toutes tentatives de troubles et de désordres, afin de ne pas risquer de se trouver brusquement débordé par une situation qui aurait dégénéré.

Il m'a été affirmé entre autres que toute occupation de locaux universitaires serait rigoureusement combattue, même s'il fallait utiliser des explosifs pour détruire l'entée de ces locaux et procéder par la force à leur évacuation.

Sur un autre plan, on laisse entendre à Madrid que la récente mesure concernant l'interdiction pour les présidents-directeurs généraux et administrateurs de banque de cumuler plusieurs fonctions (ma dépêche 624/DE du 10 juin 1968)[1], a été inspirée au Conseil des ministres par le désir d'adopter une mesure libérale, de caractère quelque peu démagogique, afin de satisfaire cette partie de l'opinion espagnole qui considère comme trop conservatrice, autoritaire et capitaliste, l'administration actuelle du pays.

En sens inverse, on m'a également assuré que les mouvements d'extrême gauche, que ce soit le parti communiste espagnol de Santiago Carrillo[2], ou les groupements pro-castristes ou pro-chinois, vont tenter de multiplier les incidents et les actes de violence au sein de l'université, notamment à la rentrée d'octobre.

À ce sujet, une des préoccupations majeures du gouvernement espagnol serait le rôle, paraît-il très actif, joué dans les récents désordres à l'université de Paris par les étudiants latino-américains et l'éventuelle influence qu'ils pourraient exercer sur les douze ou quinze mille de leurs camarades qui étudient dans les universités espagnoles.

(Europe, Espagne, 1961-1971)

[1] Non reproduite.

[2] Santiago Carrillo, secrétaire général du parti communiste espagnol depuis 1960.

348

NOTE

Échéance du 1er juillet 1968

N. *Paris, 10 juin 1968.*

À la suite de la hausse des coûts qu'entraînera l'augmentation des salaires[1] et compte tenu des modifications à apporter à notre tarif douanier le 1er juillet prochain[2] en application des engagements que nous avons souscrits, il est nécessaire de prévoir des mesures correctives pour éviter une détérioration trop marquée de notre balance commerciale. Ces mesures, de caractère provisoire, devraient tendre d'une part à pallier les difficultés que connaîtront nos exportateurs et, d'autre part, à aider certains secteurs de l'industrie déjà soumis, avant la crise actuelle, à une pression particulièrement forte de la concurrence étrangère.

A. Les mesures relatives aux *exportations* devraient être de deux sortes :

1) maintien à 3 % voir fixation à un taux inférieur à ce chiffre, du taux de réescompte des créances nées à l'occasion de l'exportation de biens vers les pays du Marché commun.

Il y a quelques mois, la Commission de la Communauté économique européenne nous avait demandé d'aligner ce taux sur le taux normal – plus élevé – de l'escompte, l'écart entre ces taux apparaissant comme une aide indirecte accordée à nos exportations à destination de nos partenaires. Nous avions décidé de faire droit à la demande de la Commission. Toutefois, par une lettre du mois dernier, nous nous étions bornés à lui faire savoir que le gouvernement examinait les conditions « dans lesquelles l'avantage ainsi accordé aux exportateurs français pourrait être supprimé en ce qui concerne les relations intracommunautaires à la date du 1er juillet 1968 ». Il conviendrait par conséquent de saisir à nouveau la Commission, en lui faisant savoir qu'il n'est pas possible de donner suite, pour le moment, à sa demande.

Il y a lieu de signaler que semblable demande a été adressée à la Belgique par la Commission ; ce pays a fait connaître son accord pour renoncer le 1er juillet prochain au taux préférentiel qui y est encore en vigueur.

2) rétablissement de l'assurance par la COFACE[3] du « risque extraordinaire », c'est-à-dire du risque résultant pour les industriels exportateurs des variations de prix des matières premières et des salaires.

[1] Les accords de Grenelle, signés le 27 mai 1968, aboutissent à une augmentation de 25 % du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et de 10 % en moyenne des salaires réels.

[2] Date prévue pour le désarmement douanier intégral sur les échanges de produits industriels entre États membres de la CEE, la suppression des droits de douane entre États membres pour la plupart des produits agricoles ne faisant pas l'objet d'une organisation commune de marché, et la substitution du tarif douanier extérieur commun (TDEC) aux tarifs douaniers.

[3] Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur.

Là encore, la Commission nous avait demandé de supprimer une telle assurance pour les exportations à destination des pays du Marché commun. Par une lettre en date du 22 mai 1987, nous avions consenti à cette suppression pour compter du 1er juillet 1968. En attendant, nous avions pris des mesures transitoires qui revenaient en pratique à une stérilisation de cette assurance. Il y a lieu de rappeler que l'Italie avait été saisie d'une demande semblable de la part de la Commission : ce pays avait accepté de se mettre en règle dans les mêmes conditions que le nôtre.

Nous devrions donc aviser la Commission de notre intention de redonner tous ses effets à cette assurance. La question se pose de savoir si celle-ci devrait ou non être limitée aux seuls biens d'équipement ou bien étendue à certains biens de consommation durables tels les automobiles. Au ministère de l'Économie et des Finances, on songe pour cette dernière catégorie d'exportations à exonérer à titre provisoire les industriels en cause du versement forfaitaire de 5 % sur les salaires, solution qui serait sans doute plus malaisée à faire accepter à Bruxelles.

B. S'agissant des *importations*, dès avant la crise actuelle, des secteurs de l'industrie française se sont trouvés ébranlés sous l'effet de la concurrence internationale. Il en est ainsi de l'équipement électroménager par suite de la concurrence italienne. Pour cette production, la pression va être désormais encore plus insupportable. Il est également possible que d'autres secteurs d'activité se trouvent dans la même situation.

Dans de tels cas, nous devrions demander à la Commission l'autorisation de prendre les mesures de sauvegarde nécessaires, conformément à l'article 226 du Traité de Rome[1]. Celui-ci dispose, en effet, qu'en cas « de difficultés graves et susceptibles de persister dans un secteur de l'activité économique ainsi que de difficultés pouvant se traduire par l'altération grave d'une situation économique régionale, un État membre peut demander à être autorisé à adopter des mesures de sauvegarde permettant de rééquilibrer la situation et d'adapter le secteur intéressé à l'économie du Marché commun ».

Pris à la lettre, l'article 226 s'applique aux seuls cas où une difficulté grave est constatée ; il ne se réfère pas à « la menace de difficulté ». En d'autres mots, il a un effet curatif et non pas préventif[2]. Il conviendrait, par conséquent, d'obtenir que la Commission, prenant en considération la situation particulière de notre pays, interprète largement cet article dans la mesure où, dès à présent, il faudrait demander des mesures de sauvegarde pour d'autres secteurs que celui de l'électroménager, c'est-à-dire d'une façon générale se déclare prête à examiner avec un préjugé favorable toute requête que nous lui présenterions dans les mois à venir.

[1] Le traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne.

[2] *Note du texte* : Il reste au demeurant que, si la lettre de l'article 226 devait nous être opposée, nous pourrions, par la procédure de l'article 224, arriver sans doute aux mêmes résultats. Cet article stipule que « les États membres se consultent en vue de prendre en commun les dispositions nécessaires pour éviter que le fonctionnement du Marché commun ne soit affecté par les mesures qu'un État membre peut être appelé à prendre en cas de troubles intérieurs graves affectant l'ordre public… »

Il y aurait avantage à saisir la Commission le plus rapidement possible de nos demandes, c'est-à-dire aussitôt après la prochaine réunion du Conseil des ministres qui réaffirmerait notre intention de respecter l'échéance du 1er juillet prochain. Notre représentant permanent auprès des Communautés[1] recevrait instructions de prendre contact dès jeudi prochain avec la Commission pour lui faire part de nos intentions[2].

(Coopération économique, 1967-1971)

349

M. Debré, Ministre des Affaires Étrangères,
à M. Boegner, Représentant permanent de la France
auprès des Communautés européennes.

T. nos 89 à 96. *Paris, 11 juin 1967, 17 h. 45.*
Immédiat.

Au cours de l'entretien que vous aurez avec lui demain, vous ferez part au Président de la Commission[3] de ce qui suit :

En raison de la grave crise sociale que notre pays vient de connaître et de la hausse des coûts qui résulteront des augmentations de salaires[4], la capacité compétitive de l'industrie française va se trouver diminuée momentanément. Sous l'effet des modifications à apporter à notre tarif douanier le 1er juillet prochain, les entreprises françaises auront à faire face à une concurrence accrue de la part des producteurs étrangers.

Conscient des difficultés qui pourraient en résulter, le gouvernement souhaite ne pas avoir à remettre en cause la réalisation de l'Union douanière à la date convenue. Il désire procéder, le 1er juillet prochain, comme prévu, à la suppression des droits de douane subsistant dans les échanges intracommunautaires de produits industriels. Simultanément, les droits du tarif français seront alignés sur ceux du tarif douanier commun diminués des deux cinquièmes des réductions décidées au cours des négociations multilatérales de Genève[5].

[1] Jean-Marc Boegner, représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, avec rang d'ambassadeur, depuis juin 1961.

[2] En fait, c'est dès la veille du Conseil des ministres du 12 juin 1968 que ces instructions lui sont communiquées. Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Paris à Bruxelles-Delfra nos 89 à 96 du 11 juin 1968.

[3] Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures. Puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967.

[4] Les accords de Grenelle, signés le 27 mai 1968, aboutissent à une augmentation de 25 % du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et de 10 % en moyenne des salaires réels.

[5] Les négociations de la sixième conférence commerciale et tarifaire du GATT, dites *Kennedy Round*, qui se déroulent à Genève de mai 1964 à mai 1967.

Toutefois, la décision définitive n'interviendra qu'à la fin du mois de juin au vu des possibilités qui nous seront offertes de recourir, en tant que de besoin et à titre provisoire, à celles des mesures de sauvegarde prévues par le Traité de Rome[1] qui se révèlent nécessaires pour éviter une détérioration trop marquée de notre balance commerciale ou de graves difficultés dans certains secteurs de l'activité économique du pays.

Il ne peut être exclu, en effet, que les plus grandes facilités que trouveront les exportateurs étrangers pour accéder au marché français aient pour conséquence de mettre en péril des secteurs de la production française ou de perturber l'activité économique de certaines régions du pays. S'il devait en aller ainsi, le gouvernement ne manquerait pas de saisir la Commission, conformément à l'article 226 du Traité de Rome, pour obtenir les moyens d'y remédier. Il n'écarte pas non plus la possibilité, que lui ouvre l'article 224 du Traité[2], de saisir les États membres de la situation qui serait créée en France.

Pour l'immédiat le gouvernement entend appeler à nouveau l'attention de la Commission sur la situation difficile dans laquelle se trouvaient, dès avant la crise actuelle, deux secteurs d'activité : celui des appareils électro-ménagers et celui des panneaux stratifiés. Compte tenu des événements survenus depuis que la Commission a été saisie, pour la première fois, de ces deux affaires, le gouvernement attend de cette institution qu'elle l'autorise à prendre sans délai et à titre provisoire les mesures de sauvegarde devenues indispensables. Jusqu'ici la Commission excluait d'établir un contingentement des importations de ces produits. Cette solution aurait pourtant dans les circonstances présentes, la préférence du gouvernement. L'institution d'une taxe compensatrice, qui serait relativement élevée puisqu'elle devrait tenir compte à la fois des augmentations de salaires et des difficultés structurelles de ces deux activités (de l'ordre de 10 %), risquerait d'être interprétée, par d'autres secteurs économiques, comme un point de référence pour les hausses de prix rendues nécessaires par les augmentations de salaires. Nous souhaiterions éviter ceci.

Par ailleurs, le gouvernement estime nécessaire de pouvoir prendre immédiatement deux mesures de nature à faciliter le maintien des exportations de produits français à un niveau convenable.

Il s'agit, en premier lieu, de maintenir et même d'augmenter à titre provisoire l'avantage accordé aux exportateurs français par le taux de réescompte privilégié appliqué par la Banque de France aux crédits à court et à moyen terme consentis pour les exportations à destination des pays de la Communauté. Il y a plusieurs mois, la Commission avait demandé la suppression de cet avantage. Le 11 mai dernier, le gouvernement lui avait fait savoir qu'il étudiait les conditions dans lesquelles il pourrait faire droit à cette demande d'ici le 1er juillet 1968. Compte tenu des circonstances, il ne

[1] Le Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note du 10 juin 1968.

sera pas possible de poursuivre dans cette voie, et le gouvernement attend de la Commission qu'elle accepte que le taux actuel de mobilisation des créances nées à l'exportation soit abaissé d'un point.

En second lieu et en dépit de l'engagement qu'il avait pris, le gouvernement se trouve dans l'impossibilité de renoncer à utiliser, au-delà du 1er juillet prochain, la procédure de l'assurance du risque extraordinaire pour les exportations à destination des pays du Marché commun. Il se voit même contraint d'en élargir son champ d'application et d'assouplir les conditions dans lesquelles sont délivrées actuellement les polices d'assurance couvrant ce risque. Toutes les précisions nécessaires à ce sujet seront fournies incessamment à la Commission.

En portant ces indications à la connaissance de la Commission, vous marquerez nettement que le gouvernement attend que cette institution lui donne très rapidement son accord sur les mesures envisagées.

M. de Morel[1], directeur adjoint des Relations économiques extérieures, vous accompagnera dans votre démarche pour répondre aux questions que le président de la Commission pourrait éventuellement poser sur des points techniques.

Enfin, après votre démarche auprès de la Commission, vous pourrez informer chacun de vos collègues de la teneur de celle-ci.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

350

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3125 à 3130. *Bonn, 11 juin 1968.*

(*Reçu* : 18 h. 25).

Un agent de l'ambassade d'URSS a cru pouvoir affirmer à l'un de mes collaborateurs que le développement de la situation en France était sans influence sur les relations franco-soviétiques[2]. L'importance donnée par le

[1] Bertrand Larrera de Morel, inspecteur des Finances, directeur adjoint des relations économiques extérieures au ministère de l'Économie et des Finances depuis 1966.

[2] Se reporter à deux notes de la sous-direction d'Europe orientale des 10 et 17 juillet 1968 analysant les relations franco-soviétiques, la première, depuis la visite du général de Gaulle en URSS en juin 1966, la seconde, traitant plus spécifiquement de l'attitude de l'URSS face à la crise française de mai-juin 1968 et son infléchissement en fonction des événements. Dans un premier temps, les commentateurs soviétiques ont donné de la crise une explication d'ordre essentiellement économique et social, pour devenir plus politique après le discours du président français le 30 mai.

Président de la République à la lutte contre le « communisme totalitaire », de même que la notion de solidarité du PC soviétique au PCF, ne devraient affecter en rien les relations gouvernementales entre Paris et Moscou. Les accords de coopération conclus entre les deux pays seront appliqués dans le même esprit qu'auparavant.

Ce diplomate, qui semble jouir d'une autorité et d'une liberté de parole sans rapport avec son grade, a longuement développé le thème suivant : les Allemands voient dans la crise française une occasion de troubler la coopération franco-soviétique. Il ne faut pas leur procurer cette chance, nos relations doivent être, au contraire de ce qu'ils donnent à entendre, plus étroites que jamais. Nos intérêts et nos positions ne demeurent-ils pas, sur bien des points, identiques ?

Les autres propos tenus par cet agent ne laissent rien subsister de ce qui inspirait naguère les développements sur l'affrontement entre les deux blocs. C'était le problème allemand qui dominait maintenant les préoccupations de Moscou. L'évocation de Potsdam[1] est venue, à plusieurs reprises, éclairer un tableau où Américains, Anglais et Français apparaissaient comme les garants d'un ordre européen dont l'URSS désire la pérennité. Le diplomate soviétique a exprimé l'espoir qu'en dépit de l'adoption de la loi d'urgence par le *Bundestag*[2], les trois Occidentaux ont conservé des droits leur permettant de faire face à toute éventualité.

Si, à l'ambassade soviétique, la poussée NPD[3] ne semble pas susciter des craintes exagérées, on y suivrait, en revanche, avec inquiétude l'élaboration de la législation relative à la défense territoriale : tout processus qui aboutirait à la constitution d'unités allemandes échappant à l'intégration atlantique serait jugée néfaste.

En ce qui concerne les relations de la République fédérale avec les pays socialistes, l'ambassade considère avec intérêt la politique du gouvernement Kiesinger. Mais la méfiance est extrême et l'on est prompt à y voir l'expression d'une politique visant à isoler Pankow. Aussi, la pierre de touche dans ce domaine demeure la reconnaissance de la RDA, les « petits pas » ne sauraient mener loin. Des contacts qu'ils ont avec l'opinion allemande, les Soviétiques retiennent que M. Brandt pourrait aller jusqu'à la reconnaissance de l'autre État allemand, sans pour autant courir le danger d'un réveil nationaliste ou revanchiste dans une fraction importante de la population.

[1] Allusion à la conférence de Potsdam qui réunit, du 17 juillet au 2 août 1945, le président Truman, le maréchal Staline et successivement les Premiers ministres Churchill et Attlee.

[2] Le 29 mai, approbation en troisième lecture par le *Bundestag* de la loi sur l'état d'urgence par 384 voix contre 100. Sur ce sujet, se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale du 12 juin 1968, *de la législation d'urgence*, reprenant les étapes des débats et les réactions soviétiques.

[3] Voir la note de la sous-direction d'Europe centrale du 19 avril 1968, non publiée, intitulée : *des activités du NPD (Nationaldemokratische Partei Deutschlands) ou parti national démocrate allemand à Berlin*, qui analyse les différentes déclarations et mesures qui pourraient effectivement être prises contre les activités du NPD à Berlin.

Précisant qu'il s'exprimait « à titre personnel », ce diplomate a posé à mon collaborateur la question suivante : « pensez-vous que nous avons une politique trop dure à l'égard de la République fédérale ? ».

(Collection des télégrammes, Bonn, 1968)

351

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1421 à 1426. *Prague, 11 juin 1968.*

(*Reçu* : le 12, 12 h. 30).

« N'avons-nous pas commis une erreur en développant nos relations avec le gouvernement du général de Gaulle ? Devons-nous poursuivre dans cette voie ? Quelles sont les perspectives qui s'ouvriraient à la Tchécoslovaquie si un changement de gouvernement intervenait en France ? »[1]

Telles sont les trois questions auxquelles s'attache à répondre M. Alexander Ort dans un article que publie l'organe du parti socialiste, *Svobodne Slovo*, dans son numéro du 11 juin. À l'occasion des journées franco-tchécoslovaques qui viennent de se tenir à Prague. L'auteur qui est membre de l'Institut des Sciences politiques et économiques et est chargé d'un cours sur l'Europe occidentale à l'école du parti, expose les raisons qui, du point de vue d'un marxiste, justifie, quels que soient les gouvernements de la France, le développement des relations entre les deux pays.

Comparant les événements de janvier à Prague[2] et ceux du mois de mai à Paris, M. Ort considère que les luttes qui ont opposé les forces progressistes et réactionnaires dans l'un et l'autre pays ont revêtu en Tchécoslovaquie « des formes plus démocratiques et plus humaines », ce qui prouve, selon lui, la maturité politique et le niveau culturel du peuple tchécoslovaque et, bien entendu, la supériorité du socialisme, encore qu'il consente à mentionner en passant « les erreurs et les déformations qu'a connues le régime communiste au cours des années cinquante ».

[1] Allusion à la situation de crise et de révolte qui prévaut en France depuis le premier incident à la faculté des Lettres de Nanterre, le 22 mars 1968. Le premier tour des élections législatives a lieu, en France, le 23 juin 1968. Le 30 juin, le second tour confirme le succès de la majorité qui enlève 358 des 485 sièges de la nouvelle Assemblée nationale.

[2] Antonin Novotný, premier secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque depuis septembre 1953 et président de la République depuis le 9 novembre 1957, est contraint d'abandonner ses fonctions de premier secrétaire, le 4 janvier 1968, tout en restant président de la République et membre du *praesidium* du parti. Il est remplacé, le 5 janvier, à la tête du comité central du parti par le Slovaque Alexandre Dubček. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe orientale au Département du 16 février 1968, publiée ci-dessus, intitulée : *Crise politique en Tchécoslovaquie*.

Cela étant, M. Ort fait remarquer que si les relations de la Tchécoslovaquie avec la France gaulliste recèlent certaines contradictions, ce n'est que la conséquence des propres contradictions du gouvernement français dont la politique est « négative » sur le plan intérieur (société bourgeoise, capitalisme d'État monopoliste, etc.) alors qu'elle s'est révélée « positive » dans le domaine extérieur. Toutefois, il note que le général de Gaulle ne s'est fait l'avocat de la détente internationale et de la coexistence pacifique que pour réaliser l'idée qu'il se forme de l'indépendance et de la grandeur de la France.

L'auteur envisage le cas où un changement politique se produirait. Il ne fait aucun doute pour lui que les relations entre Paris et Prague en seraient encore améliorées puisqu'il ne pourrait s'agir que d'un gouvernement de gauche avec la participation de communistes. Emporté par un altruisme moins scientifique au demeurant que son socialisme, l'auteur est tout disposé à mettre à la disposition de la gauche non communiste et du PC français les bons offices de la Tchécoslovaquie pour résoudre les contradictions qui opposent ces deux fractions dans le domaine de la politique étrangère, en particulier en ce qui concerne « les relations avec les États-Unis et le processus d'intégration en Europe occidentale ».

Je rappelle que M. Alexander Ort avait fait paraître en 1966 une plaquette consacrée à « la politique extérieure de la France gaulliste » dans laquelle il mettait en lumière les côtés positifs de cette politique. Il est possible que ce soit pour répondre à des questions qui lui ont été posées personnellement qu'il a écrit l'article ci-dessus mentionné, lequel apparaît comme un nouveau témoignage des incertitudes, voire des inquiétudes qu'éveillent ici les développements de la crise française.

(Europe, Tchécoslovaquie, relations avec la France, 34-24-1, 1968)

352

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Activités de la Chine populaire en Afrique francophone

N. n° 302/DAM *Paris, 11 juin 1968.*

La Chine populaire a essuyé des revers en Afrique modérée mais a en revanche conquis d'importantes positions dans les États francophones de tendance progressiste : Mali, Mauritanie et Congo-Brazzaville, où elle se montre très active. Elle y appuie sa pénétration sur une aide économique et technique très appréciée des bénéficiaires sous le couvert de laquelle il existe de bonnes raisons de penser que sont employés des agents de propagande ou d'agitation dont les initiatives débordent les frontières. Depuis 1966, les efforts du gouvernement de Pékin tendent à faire triompher l'idéologie de

la Révolution culturelle et à éliminer aussi bien l'influence de Moscou que celle des pays occidentaux, sans exclure celle de la France.

On assiste actuellement à un renouveau de l'offensive chinoise dirigée en particulier sur le Sénégal dont les autorités s'alarment de voir les missions de Pékin entourer ses frontières.

a) Mauritanie

La Chine populaire a consenti la reconnaissance officielle souhaitée par la Mauritanie en juillet 1965[1] et ouvert la même année une ambassade à Nouakchott. Mais les relations entre les deux pays n'ont pris leur essor qu'à partir de 1967[2] sur la base des accords de coopération signés à Pékin par M. Birane Mamadou Wane, ministre des Affaires étrangères. Depuis cette date sont arrivées en Mauritanie plusieurs missions chinoises et le président Moktar Ould Daddah s'est lui-même rendu en octobre dernier en visite officielle à Pékin[3]. L'excellent climat des relations politiques entre les deux gouvernements doit normalement favoriser la réalisation d'un important programme d'assistance dont l'exécution est à ses débuts : construction à Nouakchott d'un palais de la Culture et d'une maison des jeunes du parti ; installation d'équipes médicales en différents points du territoire ; mise en valeur énergétique et agricole de la région sud voisine du Sénégal.

Les dirigeants mauritaniens ne témoignent jusqu'à présent d'aucune crainte à l'égard du danger de subversion. L'apparition d'une agitation aux mines de Zouerate[4] et la coïncidence de celle-ci avec les troubles de Dakar introduisent cependant un élément nouveau qui pourrait renforcer la position des cercles qui s'inquiètent du déploiement des activités chinoises.

[1] Le 26 juillet 1965. L'accord qui vient d'intervenir entre la République populaire de Chine et la Mauritanie est l'aboutissement d'une série de contacts noués à Conakry dès 1963. La délégation chinoise, conduite par M. Yao Nien a demandé et obtenu que le gouvernement de Pékin soit reconnu comme le seul représentant légal. Le premier ambassadeur mauritanien à Pékin est M. Ould Kharchi.

[2] Les accords commerciaux, de coopération économique et culturelle ont été paraphés à Pékin le 16 février 1967, à l'occasion de la visite effectuée ne République populaire de Chine par la délégation mauritanienne que conduisait le ministre des Affaires étrangères et du Plan, M. Birane Mamadou Wane. Le texte de ces accords est transmis par la dépêche de Nouakchott n° 273/DAM du 5 avril 1967, non publiée.

[3] Du 20 au 24 octobre 1967, le président Moktar Ould Daddah doit se rendre en Corée du Nord et au Cambodge. Se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 619/DAM du 22 décembre 1967, résumant l'état des relations sino-mauritaniennes suite au voyage effectué à Pékin par le président Moktar Ould Daddah.

[4] Du 27 au 29 mai 1968, des incidents sérieux ont eu lieu à Zouerate (Fort-Gouraud) sur les chantiers de la Miferma. Le président mauritanien est intervenu énergiquement et a fait intervenir les forces armées. Le bilan est de sept morts et de nombreux blessés. Il n'y a pas de victimes parmi le personnel français de l'exploitation. Les syndicats et les élèves des établissements scolaires font preuve d'une grande nervosité. Sur ces événements, voir le télégramme de Nouakchott nos 266 à 268 du 12 juin 1968, non reproduit.

b) Sénégal

Le Sénégal qui a rompu avec Formose en 1964[1] et établi des relations diplomatiques avec Pékin[2] n'a pas accepté l'ouverture d'une ambassade de Chine populaire.

Sensible à la menace que constitue pour la stabilité politique de son pays la présence de nombreux « experts chinois » dans les trois États[3] qui forment ses frontières, le président Senghor attribue en partie à l'action de la Chine populaire – représentée à Dakar par deux agents de « Chine nouvelle » – les troubles qui se sont déroulés à Dakar à la fin de mai. Il a décidé d'atténuer le danger en expulsant tous les ressortissants chinois, y compris ceux de Formose, qui ne sont pas employés à la culture du riz.

c) Mali

L'option résolument socialiste du président Modibo Keita a fait du Mali l'un des principaux points d'appui de l'implantation chinoise. Des ambassades ont été ouvertes dans les deux pays dès 1961 et une aide importante a rapidement été consentie.

L'emprise chinoise est particulièrement accentuée dans le domaine économique où sa progression a été facilitée par la « gratuité » de l'aide apportée sous forme de prêts à long terme qui ont permis la réalisation de projets industriels (complexe textile de Ségou et complexe sucrier de Dougabougou) et agricoles (plantations de thé et de sucre à Sikosso au voisinage des frontières de Haute-Volta et de Côte d'Ivoire) où sont employés près de 3 000 techniciens.

En outre, la Chine a fourni, à titre d'aide militaire, d'importants lots d'armes et de munitions au maniement desquelles une quinzaine d'instructeurs initient l'armée et la milice malienne. Les milieux politiques et intellectuels sont eux-mêmes atteints par l'idéologie de la révolution culturelle maoïste dont la faveur semble l'emporter sur celle du marxisme soviétique.

Le resserrement des liens de coopération avec la France et la signature des accords monétaires[4] ont été durement ressentis par Pékin qui n'a pas hésité à essayer de provoquer leur rupture. Placé devant une alternative difficile, le président Modibo Keita est parvenu jusqu'à présent à maintenir son indépendance d'action. La Chine de son côté a choisi de continuer son aide tout en accentuant sa pression. C'est ainsi que la mission guinéo-malienne[5] qui a négocié fin mai à Pékin la construction d'une ligne

[1] Le Sénégal a rompu les relations diplomatiques avec Formose en septembre 1964.

[2] Le Sénégal a reconnu officiellement la République populaire de Chine le 14 mars 1961.

[3] Mali, Mauritanie, Guinée.

[4] Les accords monétaires franco-maliens sont signés le 15 février 1967.

[5] La mission conjointe guinéo-malienne, conduite par MM. Lansana et Ba s'est rendue à Pékin du 16 au 25 mai. Se reporter au télégramme de Pékin nos 1180 à 1188 du 27 mai 1968, non publié. Le communiqué conjoint publié à l'issue de l'accord signé à Pékin le 24 mai sur la construction de la voie ferrée Bamako-Kankan est repris par la dépêche de Bamako n° 828/DAM du 5 juin 1968, non reproduite.

de chemin de fer Bamako-Kankan et l'aménagement du cours du fleuve Sénégal s'est vu poser des conditions politiques dont l'une est le relâchement des liens avec la France. Il est à craindre que les conversations qu'a eues avec le maréchal Lin Piao dans les premiers jours de juin le ministre de la Défense, M. Diakite[1], n'ait encore réduit la marge de liberté du Mali, surtout s'il se confirme l'envoi à Bamako de matériel moderne (notamment d'hélicoptères) et d'instructeurs ainsi que l'accueil de stagiaires maliens en Chine.

Le fruit de l'effort consenti par la France n'est cependant pas encore compromis. Il est en effet réconfortant de constater que la campagne systématique de dénigrement qui a suivi, à Pékin, les journées de mai n'a pas eu d'écho au Mali et que, bien au contraire, une sympathie spontanée s'est manifestée à notre égard.

d) Congo-Brazzaville

La situation géographique du Congo-Brazzaville lui vaut d'être considéré par les dirigeants de Pékin comme une des « clefs de l'Afrique » et d'être, depuis l'arrivée au pouvoir de M. Massembat-Debat en 1963[2], l'objet d'attention analogues à celles dont a été gratifié le Mali. On peut noter, avec la signature d'accords de coopération, l'ouverture en 1964, d'une ambassade[3] aux effectifs nombreux dont l'action est secondée par celle d'environ 500 agents d'assistance technique ; l'octroi de crédits consentis à « titre gratuit » » et utilisés à mettre en route un début d'industrialisation ainsi qu'un programme de développement de l'agriculture et de la pêche. De même a été effectuée la fourniture d'armes et de munitions dont une partie est vraisemblablement destinée aux camps situés tant à l'intérieur du pays qu'à proximité des frontières et où sont entraînés sous la direction d'inspecteurs chinois, cubains et soviétiques, les effectifs de divers mouvements d'opposition (comité de Libération nationale du Congo-Kinshasa, Union des populations du Cameroun, Mouvement national révolutionnaire gabonais).

Malgré les progrès accomplis dans les milieux extrémistes et les mouvements de jeunesse par la doctrine maoïste l'influence chinoise n'a pas pénétré les masses et repose sur un équilibre politique relativement fragile. Mise temporairement en échec en 1966 par les Cubains[4] qui se sont fait alors les

[1] M. Mamadou Diakite, ministre de la Défense et de la Sécurité du Mali a séjourné en République populaire de Chine du 1er au 15 juin. Sur ce sujet, se référer au télégramme de Pékin nos 1328 à 1330 du 19 juin 1968, non repris.

[2] M. Alphonse Massembat-Debat est président de la République du Congo-Brazzaville de décembre 1963 à juillet 1968.

[3] La République du Congo-Brazzaville reconnaît officiellement la République populaire de Chine (RPC) en février 1964. Le premier ambassadeur de la RPC, M. Tcheou Tsieou Yeh, arrivé le 8 juin 1964 à Brazzaville, présente ses lettres de créance le 12.

[4] Dirigés par le commandant cubain Terry Thorndike, quatre cents soldats cubains d'origine africaine se trouvent en 1966 au Congo-Brazzaville, où ils sont arrivés à la demande de M. Claude Da Costa, ministre de la Reconstruction, et avec l'accord de M. Ambroise Noumazalay, Premier ministre. Ce sont ces soldats cubains qui ont sauvé le régime révolutionnaire de Brazzaville lors

soutiens du régime, elle est maintenant freinée par le mouvement amorcé par M. Massembat-Debat pour contrôler les extrémistes et se rapprocher de la France. Le remaniement ministériel du 12 janvier dernier à la faveur duquel ont été éliminés du gouvernement les éléments prochinois – dont le Premier ministre, M. Noumazalaye[1] – de même que la participation du Président congolais au sommet de l'OCAM à Niamey, sa visite en Côte d'Ivoire et le bon accueil réservé par lui à une délégation camerounaise venue se plaindre des agitateurs de l'UPC réfugiés au Congo-Brazzaville, sont quelques-uns des signes d'une évolution qui ne peut avoir pour nous que des conséquences favorables, si toutefois l'instabilité congolaise permet qu'elle se poursuive.

La Chine, comme il ressort des données qui précèdent, occupe des positions relativement considérables en Afrique francophone progressiste. Cependant l'ambition qu'elle nourrit de créer dans ces pays une situation révolutionnaire de type maoïste rencontre des réactions de caractère nationaliste qui l'empêchent de franchir certaines limites. C'est ainsi qu'ont été mis en échec les efforts faits pour entraîner les intéressés à prendre parti dans la querelle sino-soviétique, ces tentatives étant dénoncées comme une ingérence dans les affaires intérieures et une atteinte à la politique de « non-alignement ». Quant aux pays modérés, Pékin n'y a regagné aucun terrain depuis le recul d'influence subi dans le cours de l'année 1965 – recul fortement souligné, en janvier 1966, par l'expulsion de ses représentants de Haute-Volta et de la République centrafricaine[2] ainsi que par la reprise, le 6 mai dernier, de relations diplomatiques entre le gouvernement de Bangui et Formose.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, 1959-1979, 1968)

du soulèvement militaire du 27 juin. Aujourd'hui, installés dans des camps autour de la capitale, ils constituent le seul et véritable soutien du régime. Les instructeurs cubains forment des milices paramilitaires, composées de jeunes gens de 17 à 20 ans.

[1] M. Ambroise Noumazalay est le Premier ministre du Congo-Brazzaville du 6 mai 1966 au 12 janvier 1968. À cette date, M. Alphonse Massembat-Debat, président de la République, est également chef du gouvernement, chargé de la Défense nationale.

[2] La République centrafricaine rompt les relations diplomatiques avec la République populaire de Chine le 6 janvier 1966.

353

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE
POUR LE MINISTRE

au sujet du Biafra.

N. *Paris, 11 juin 1968.*

1. L'ancienne province orientale de la Fédération du Nigeria qui s'est érigée le 30 mai 1967 en État souverain sous le nom de « Biafra » est dans une situation assez critique.

Sur le plan militaire les troupes biafraises, mal équipées et dépourvues de munitions, ont partout cédé du terrain. Après avoir perdu leur capitale Enugu puis le port de Calabar, elles ont dû abandonner, le mois dernier, le grand centre de Port Harcourt avec sa raffinerie de pétrole et son aérodrome. Elles en sont actuellement réduites à défendre le cœur même du pays Ibo et à utiliser un aérodrome de fortune pour les contacts avec l'étranger.

D'autre part, les pourparlers qui s'étaient engagés à Kampala (en Ouganda) le 23 mai à l'initiative du Secrétaire général du Commonwealth[1] en vue d'un arrêt des combats, ont été rompus le 31 mai par suite du refus des Biafrais de renoncer à la sécession et de l'acharnement des gouvernementaux à exiger de leurs adversaires un retour dans le giron de la Fédération et le démembrement du Biafra en trois États distincts.

Il y a donc lieu de s'attendre à la poursuite de combats aussi inégaux que meurtriers, ainsi qu'au développement, du côté biafrais, d'opérations de guérilla. La détermination des Biafrais n'a pas, en effet, dans l'ensemble, fléchi et leur moral demeure élevé. Cet esprit de résistance ne peut qu'être encouragé par la récente décision des Pays-Bas – faisant suite à celle de la Tchécoslovaquie et de l'Italie – d'interrompre les livraisons d'armes aux autorités de Lagos[2].

Sur le plan diplomatique, la situation du Biafra est toutefois plus satisfaisante. La Tanzanie, la Côte d'Ivoire, le Gabon et la Zambie ont officiellement reconnu le Biafra et d'autres États, au premier rang desquels figure la Tunisie, manifestent une sympathie croissante pour le nouvel État. Il est évident que si elle ne s'est pas traduite jusqu'à présent par une assistance en matériel de guerre, l'action de ces États se traduit par une forte pression morale sur le gouvernement fédéral en vue de l'amener à un cessez-le-feu.

[1] En juin 1965, les Premiers ministres des pays du Commonwealth décident de nommer un secrétaire général du Commonwealth. Leur choix se porte sur Arnold C. Smith, canadien, désigné pour une période de cinq ans.

[2] *Note du rédacteur* : « À l'heure présente, seules la Grande-Bretagne et l'Union soviétique continuent d'envoyer à Lagos du matériel militaire ».

Il y a lieu en outre d'observer qu'une pression parallèle est exercée sur Lagos par certains pays africains qui n'ont pas manifesté l'intention de reconnaître le Biafra. C'est ainsi qu'au nom du Conseil de l'Entente M. Hamani Diori[1] a rencontré le général Gowon à Sokoto le 7 juin pour lui faire savoir qu'il subordonnait, à un cessez-le-feu sans condition, la participation de contingents de troupes de pays n'ayant pas reconnu le Biafra à la force de maintien de la paix qui lui avait été proposée le 29 mai par le chef de l'État nigérian[2].

2. Pour notre part, nous souhaitons avant tout que soit rétablie la paix dans cette région. Fidèles à notre ligne de conduite traditionnelle, nous ne désirons ni intervention dans ce qui est essentiellement un problème africain, ni compromettre, de quelque façon que ce soit, les chances de résoudre les difficultés actuelles.

C'est dans cet esprit que nous pratiquons un embargo total en matière de cession d'armes et qu'aucun contrat portant sur la vente de matériel de guerre aux autorités fédérales n'a été signé depuis le 30 mai 1967[3].

Nous n'en sommes pas moins gravement préoccupés de l'aspect humanitaire du conflit. Sur instructions de M. le Président de la République, le Département prend des dispositions pour financer l'envoi au Biafra de médicaments et de vivres et si possible de personnel sanitaire. Un crédit de 50 000 Fr (30 000 Fr provenant de l'Élysée, 20 000 provenant du Département) est affecté à l'opération.

L'exécution de cette décision, dont le représentant officieux du Biafra a été informé le 12 mai et dont il nous a chaleureusement remercié a été confiée à la Croix-Rouge et est actuellement en cours. La Croix-Rouge s'emploie à rassembler vivres et médicaments. Il est prévu que ceux-ci seront acheminés par les soins de la Croix Rouge et à nos frais sur Libreville et de là transportés à destination à la diligence des autorités biafraises. L'expédition pourrait intervenir à très bref délai.

(Afrique-Levant, Nigeria, Politique intérieure)

[1] Le Conseil de l'Entente, fondé le 29 mars 1959, comprend cinq États : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger et Togo (ce dernier adhère en 1966). C'est d'abord une union et même une alliance politique, mais c'est aussi une entente économique et technique, ce deuxième aspect domine rapidement. Sa présidence est exercée alternativement par chaque chef d'État, assisté d'un secrétaire permanent. En 1968, la présidence est assurée par Hamani Diori, président de la République du Niger depuis juin 1960.

[2] *Note du rédacteur* : « Cette force aurait été composée de contingents fournis par la Tanzanie, la Côte d'Ivoire, le Gabon et la Zambie ainsi que par quatre autres pays neutres ».

[3] Date de la sécession du Biafra.

354

NOTE
POUR LE MINISTRE

Contentieux franco-algérien

Paris, 12 juin 1968.

Dans de nombreux secteurs des relations franco-algériennes, les différends s'accumulent depuis quelques mois et le processus cumulatif de difficultés sectorielles non résolues et de frictions nées d'un contentieux qui s'alourdit de jour en jour risque de déboucher sur une crise politique sérieuse.

La présente note a uniquement pour objet de rappeler, d'une part les problèmes fondamentaux qui de plus ou moins longue date grippent le mécanisme des relations entre les deux pays, d'autre part les mesures prises récemment ou envisagées par les autorités algériennes dans un esprit de rétorsion ou de pression peu compatible avec la politique de coopération.

I. Problèmes généraux

1) La limitation des achats de vin algérien[1] par la France, avec leurs répercussions sur l'ensemble des échanges commerciaux.

2) Le statut et le volume de la main-d'œuvre algérienne en France[2].

3) Le contentieux pétrolier[3].

[1] L'accord quinquennal franco-algérien (1964-1969) prévoit pour les deux dernières années (1er février 1967-31 janvier 1969) des engagements d'importation de vin de 14 250 000 hl. Les importations effectivement réalisées avant le 1er janvier 1968 s'élèvent à 2 045 000 hl. Les décisions prises par le gouvernement français dans le cadre de la campagne en cours portent sur un rythme d'importation minimum de 250 000 hl par mois du 1er février au 1er septembre 1968, volume estimé insuffisant qui pose à l'Algérie un triple problème de balance commerciale, de balance des paiements et d'emploi dans le secteur agricole.

[2] La main-d'œuvre algérienne en France avec 530 000 émigrés, qui transfèrent quelque 800 millions de francs chaque année, constitue un élément capital de l'équilibre socio-économique algérien. Elle pose également un grave problème à l'Administration française qui entend contrôler une émigration anarchique et donner un statut aux Algériens établis sur le territoire français. Les dirigeants d'Alger se sont dérobés, à deux reprises-décembre 1966 et février 1967 – à toutes les tentatives de règlement contractuel. Le 17 juin 1968, le gouvernement français notifie à Alger sa décision de limiter à mille par mois le nombre des travailleurs algériens autorisés à se rendre en France au titre de l'ONAMO (Office national algérien de la Main-d'œuvre).

[3] Concernant le contentieux pétrolier, se rapporter à deux notes émanant de la Mission économique et financière près l'ambassade de France à Alger, l'une du 25 octobre 1967 portant sur l'exécution de l'accord du 29 juillet 1965 dans le secteur pétrolier et sur la situation des sociétés pétrolières, sous les quatre têtes de chapitres suivantes : I– les concessionnaires ; II– l'Association coopérative ; III– le cas de la SN Repal ; IV– le gaz, la seconde du 21 mars 1968, présentant la production et l'imposition des sociétés pétrolières Ces deux documents ne sont pas publiés. À compléter par l'aide-mémoire du 6 juin 1968, traitant de l'application par la partie française de l'accord franco-algérien du 29 juillet 1965 sur les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie. Point général de la question en mai 1968. Cet aide-mémoire émane de la direction des Relations extérieures d'Elf-Erap.

4) L'obstruction mise aux transferts financiers[1] d'Algérie en France (les arriérés de transferts étaient de l'ordre de 300 millions de francs au 31 décembre 1967).

II. Mesures prises par les autorités algériennes dans un esprit de rétorsion ou de pression peu compatible avec la politique de coopération

1) Modification du tarif douanier[2] qui, tout en maintenant dans la forme les avantages antérieurement consentis aux exportations françaises, les réduisent en fait à néant.

2) Mesures de contingentement[3] et refus systématique des licences d'importation.

3) Directives et circulaires[4] notamment du ministère de l'Industrie, qui enjoignent à l'administration et aux entreprises du secteur nationalisé de ne plus s'approvisionner en France, sauf nécessité impérieuse, et qui ont progressivement abouti à l'exclusion des produits français du marché algérien.

4) Pressions de toute nature sur les dernières banques françaises exerçant encore une activité en Algérie pour les contraindre, l'une après l'autre, à céder, à des conditions léonines, leurs exploitations à des établissements algériens.

5) Le 14 mai 1968, nationalisation de 10 sociétés de distribution de carburant et de gaz liquéfié (toutes françaises, sauf SHELL et Butagaz), alors que des négociations étaient en cours pour la cession amiable de leurs installations à la SONATRACH.

6) Le 21 mai 1968, nationalisation de 27 entreprises (construction mécanique, engrais, matériaux de construction) dont le chiffre d'affaires était de l'ordre de 170 millions de francs et qui employaient environ 4 200 ouvriers.

7) Si les ordonnances de nationalisation énoncent le principe de l'indemnisation des propriétaires, il convient de rappeler que les indemnisations officiellement prévues lors des nationalisations antérieures (tabacs et allumettes en 1963, minoteries et semouleries en 1964, transports routiers en 1964, mines en 1966) n'ont pas encore eu le moindre commencement d'exécution.

8) Une nouvelle vague de nationalisations – qui frapperaient les industries chimiques et des corps gras – est attendue à brève échéance.

[1] Le télégramme d'Alger n°s 2480 à 2485 du 5 juin 1968 souligne combien la situation des sociétés de services pétroliers au regard de la réglementation des transferts reste peu satisfaisante.

[2] Le 6 février 1968, publication au *Journal Officiel* de la République algérienne de deux ordonnances sur l'entrée en vigueur d'un nouveau tarif douanier.

[3] Se reporter au télégramme d'Alger n°s 2537 et 2538 du 8 juin 1968, non publié.

[4] Se reporter au télégramme d'Alger n°s 2571 à 2573 du 11 juin 1968, non repris.

III. Mesures ou menaces diverses affectant la présence française en Algérie

1) Exigence d'un *quitus fiscal* pour sortir d'Algérie et refus de conclure la convention fiscale qui rendrait inutile cette exigence.

2) Multiplication des interdictions de sortie du territoire algérien[1].

3) Sur le plan culturel, exigence des Algériens de se voir remettre le Lycée Victor Hugo d'Alger qui appartient à l'Office universitaire et culturel pour l'Algérie et hostilité marquée à la scolarisation d'élèves algériens dans les établissements primaires et secondaires de l'Office.

(Algérie, Relations franco-algériennes, A-10-2-1, 1968)

355

COMPTE RENDU

De l'entretien tenu entre MM. Brunet et Abdesselam,ministre algérien de l'Industrie
le 12 juin 1968

C.R.

Au cours d'un entretien qui a duré trois heures, M. J.P. Brunet[2] et M. Abdesselam ont passé en revue les divers aspects de nos relations dans le domaine des hydrocarbures.

MM. Ghozali[3] et Roland-Billecart[4] assistaient à l'entretien.

M. Brunet a fait part de l'impression de malaise que provoquait à Paris la multiplication des critiques contre la coopération dans la presse algérienne ; en effet, si sur certains points précis des difficultés avaient pu apparaître, ceci ne devait pas marquer tout ce qu'avait de positif pour les deux pays la coopération dans le domaine pétrolier telle qu'elle est appliquée dans le cadre de l'accord de juillet 1965[5].

[1] Le télégramme d'Alger n°s 2094 à 2096 du 15 mai 1968 donne la liste de quinze personnes interdites de sortie du territoire algérien à la suite de la nationalisation des compagnies distributrices de pétrole, le 14 mai.

[2] M. Jean-Pierre Brunet, officier de marine, ministre plénipotentiaire est directeur des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1966.

[3] M. Sid Ahmed Ghozali, homme politique algérien, membre du FLN, directeur de la Sonatrach depuis 1966. La Sonatrach, société nationale algérienne pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures, a été créée en 1963 (décret présidentiel n° 63-491 du 31/12/1963).

[4] M. Yves Roland-Billecart est directeur général adjoint de la Caisse centrale de coopération économique, chargé de la direction des opérations d'Afrique du Nord et des pays hors zone franc.

[5] Les négociations franco-algériennes sur les hydrocarbures se sont terminées par un accord, le mardi 13 juillet 1965. Il est signé à Alger le 29 juillet 1965.

Si des difficultés, inhérentes à la nature des choses, sont apparues, la volonté commune des deux parties a toujours permis de les surmonter. Il conviendrait donc de faire la part de ce qui relève des malentendus et de ce qui constitue des problèmes réels ; M. Brunet a proposé que ceux-ci soient délimités pour être traités au cours d'une séance prochaine de la commission mixte qui doit, aux termes des accords, être réunie au moins une fois par an[1].

M. Brunet a indiqué qu'il s'était entretenu le matin avec M. Houhou[2] des autres aspects de la coopération franco-algérienne.

Le malaise ressenti à Paris a été aggravé par les récentes mesures de nationalisation dans divers secteurs[3] alors qu'aucune indemnité effective n'a encore été fixée pour les plus anciennes qui remontent à près de cinq ans. Les consignes données par ailleurs pour limiter les achats de produits français prennent l'allure de mesures de représailles[4]. Le problème des importations de vin est certes une grave source de difficultés ; les circonstances n'ont pas encore permis d'y trouver une solution, mais c'est un sujet sur lequel M. Brunet pense pouvoir rencontrer à nouveau M. Houhou dans le courant du mois de juillet. En tout cas, il est clair que la coopération ne peut se fonder que sur des réalités et pas seulement sur des paroles. Il ne faut donc pas la vider de son contenu.

M. Abdesselam a répondu à cet exposé liminaire par un long plaidoyer qui a pris parfois l'allure d'un réquisitoire. L'Algérie, elle aussi, s'interroge sur l'avenir de la coopération avec la France.

Dans le domaine des hydrocarbures, le bilan est négatif. Si à Paris, malgré certains griefs, on s'estime globalement satisfait, l'Algérie a de nombreuses raisons d'être déçue. On a cru possible en 1965 d'isoler le domaine des hydrocarbures qui devait constituer un secteur où la coopération aurait un champ d'application privilégié. Trois ans après la signature du traité, l'Algérie se demande si elle ne s'est pas trompée.

M. Wormser[5] avait déclaré que tout était possible pour l'avenir dès lors que le passé serait préservé, c'est-à-dire l'exploitation des concessions déjà

[1] La commission mixte prévue par l'article 50 de l'accord du 29 juillet 1965 se réunit à Alger les 29 et 30 juillet 1968.

[2] M. Djamal Houhou est directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères.

[3] Neuf sociétés de distribution de produits pétroliers sont nationalisées le 15 mai 1968, alors même que des négociations étaient en cours pour la cession amiable de leurs installations à la SONATRACH. Vingt-sept entreprises industrielles le sont le 21 mai 1968, concernant les branches des industries métallurgiques, mécaniques et électriques, travaux publics et matériaux de construction, industries chimiques et engrais. La liste en est reprise et détaillée dans les télégrammes d'Alger nos 2243 à 2246 et 2248 à 2252 du 21 mai, non reproduits.

[4] Le télégramme d'Alger nos 2537 et 2538 du 8 juin, non publié, signale que le boycott des produits français par les autorités algériennes est à présent absolument systématique. Il s'exerce de deux manières : d'une part les licences ou visas sont immédiatement refusés pour les importations en provenance de France, d'autre part, les organismes dépendant de l'État ont la consigne impérative de ne pas acheter en France alors même que les produits ne sont soumis à aucune mesure particulière.

[5] M. Olivier Wormser, ancien directeur des Affaires économiques et financières au Département de 1954 à 1966 puis ambassadeur de France à Moscou depuis septembre 1966.

accordées et de quelques autres à octroyer. On promettait en contrepartie de reprendre une coopération dans un cadre plus large, permettant une relance de la recherche, une exploitation du gaz où l'Algérie trouverait profit pour son industrialisation et des crédits dans le cadre de l'OCI[1].

L'Algérie s'est acquittée de ce que l'on attendait d'elle : une exploitation normale des concessions, avec une fiscalité plus faible que dans les autres pays producteurs. Par contre, dans les domaines où l'Algérie attendait des contreparties – peut-être était-ce un rêve ? – les résultats sont décevants.

a) l'Ascoop[2] devait être une pièce maîtresse de l'ensemble.

Or, après beaucoup de temps perdu au début dans des discussions qui ont retardé les opérations, le partenaire français a toujours mesuré son effort non pas en fonction d'objectifs en rapport avec une volonté de relancer réellement la recherche, mais seulement dans le souci de ne pas s'écarter trop du minimum moyen prévu par l'accord. Dans l'exécution, le retard initial n'a pas été résorbé en 1967. Ce sont les Français qui ont proposé la délimitation de la surface coopérative ; les négociateurs de l'époque ne jugeaient pas irréaliste d'y escompter des découvertes. Encore faudrait-il déployer un effort plus grand.

La manière dont fonctionne l'Ascoop n'est pas non plus satisfaisante. Il avait été bien entendu que l'Algérie serait opératrice sur la moitié des surfaces ; ce problème n'est toujours pas réglé dans les faits et M. Abdesselam ne peut s'empêcher de constater une mauvaise volonté du partenaire français dont l'opposition ne saurait retarder indéfiniment un objectif clairement défini par les accords.

Les résultats sont enfin médiocres. En fait de découvertes nouvelles, l'Ascoop a trouvé 20 millions de tonnes récupérables. Pendant ce temps, les sociétés françaises ont extrait du sol algérien 80 millions de tonnes. Or, si les réserves s'épuisent, pendant cette même période les bénéfices et amortissements des sociétés concessionnaires ont atteint 3,5 milliards de francs. L'Algérie n'a reçu que 2 milliards sous forme d'impôts, alors que si la France avait été soumise au régime fiscal en vigueur dans les autres pays producteurs, elle aurait dû verser des impôts supérieurs de 30 à 40 % de ce chiffre.

Le régime actuel est donc pour les sociétés françaises un régime privilégié et même de plus en plus privilégié (au fur et à mesure que la fiscalité s'alourdit en Libye et au Moyen-Orient) alors que le total de la part française dans

[1] OCI : Organisme de Coopération industrielle, créé en application de l'art. 48, Titre V de l'accord franco-algérien concernant les hydrocarbures du 29 juillet 1965, entré en vigueur le 30 décembre 1965.

[2] L'association coopérative ou ASCOOP, instituée par le Titre 1er du traité franco-algérien sur les hydrocarbures du 29 juillet 1965 est une formule originale imaginée par les auteurs du traité pour la poursuite de la recherche par la coopération des deux États. L'ASCOOP est mise en place en 1966. Le protocole d'ASCOOP lie la SONATRACH algérienne d'une part, et la SOFEPAL (société pétrolière française en Algérie, filiale à 100 % de l'ERAP, entreprise de recherches et d'activités pétrolières) de l'autre.

les investissements d'exploration n'atteint que 300 millions et 100 millions si l'on exclut les avances à Sonatrach : « 100 millions par an investis dans la recherche pour une production de 40 millions de tonnes, c'est maigre ».

b) Dans le domaine du gaz, rangé pour l'essentiel dans les questions d'avenir en 1965, il n'y a toujours rien de concret. On a beaucoup parlé, écrit, rien construit. « C'est à désespérer de la vertu du dialogue ». M. Brunet a beau jeu de se plaindre de l'absence de véritable dialogue au sein de Somalgaz[1]. Jamais on ne veut traiter l'Algérie en partenaire majeur, qu'il s'agisse du concessionnaire d'Hassi R' Mel, de l'achat par Gaz de France ou de la construction de l'usine.

Prix départ champ ? Trois ans après l'accord, nous n'avons pas encore pu obtenir du gaz bon marché pour la consommation intérieure. Tout se passe comme si le concessionnaire cherchait à reculer le moment où la révision des contrats anciens l'obligera à baisser ses prix actuellement prohibitifs. « Nous ne voulons plus lier la politique interne de l'énergie à des projets d'exportation. Pour le concessionnaire, le gaz n'a aucune valeur, son profit est dans le condensat. Nous ne pouvons plus attendre ».

Usine de liquéfaction ? « Pour gagner du temps et comme nous sommes associés 50/50 dans Somalgaz, on demande une offre à une société de réputation internationale qui avait déjà fait toutes les estimations d'investissement pour la société civile. On demande d'aller vite ; on accepte… mais on attend la dernière semaine pour nous dire qu'on ne pourra pas faire d'offre puis, sur nos instances, on nous donne des chiffres très élevés qui bouleversent à nos yeux l'économie de l'opération. Nous voulons y voir clair et c'est pourquoi nous avons dû ressortir des dossiers allemands et américains dont les prix étaient nettement plus bas. Tout cela, c'est encore du temps perdu ».

Contrat d'achat ? Gaz de France ne manque pas une seule occasion de dire que ce contrat lui a été imposé, que les prix en sont excessifs ; rien d"étonnant dès lors que le contrat ne soit pas encore signé. M. Abdesselam se plaint aussi des « ingérences » de Gaz de France tant du côté espagnol que du côté allemand, attribuant à celles-ci ses déconvenues. En particulier,

[1] SOMALGAZ, société mixte paritaire franco-algérienne, chargée, en application des dispositions du traité, de la liquéfaction et du transport maritime du gaz, a été constituée le 2 septembre 1967, suite à l'accord du 15 juin 1967 relatif à l'approvisionnement du marché français en gaz algérien. Son capital social est détenu à parts égales par l'ERAP, du côté français, et la SONATRACH, du côté algérien. La SOMALGAZ s'est mise en rapport avec l'acheteur français, Gaz de France, pour l'établissement du contrat de vente du gaz. L'accord de principe du 15 juin 1967 a fixé la quantité de gaz naturel liquéfié qu'achètera la France à 480 milliards de thermies en 15 ans et les prix à 0,80 centime la thermie (c/th) à quai Fos pour les quantités allant jusqu'à 30 milliards de thermies par an, et à 0,79 c/th pour les cinq derniers millions de thermies à partir de 1974-1975. Le 26 août 1968, le ministre algérien des Affaires étrangères remet à l'ambassade de France à Alger un document relatif aux négociations en cours sur le gaz qui reprend l'ensemble des arguments développés par la délégation algérienne lors des réunions de la commission mixte les 29-30 juillet 1968.

une opération sur l'Allemagne se heurteraient à des exigences que Gaz de France aurait en matière de tarif de transport.

c) M. Abdesselam a rappelé ensuite la longue discussion qu'il avait eue avec M. Wormser en 1965 sur l'importation de produits raffinés en France. Rien n'était à espérer pour le moment de ce côté, mais par contre, des possibilités intéressantes existaient dans le domaine de la pétrochimie ; l'annexe X du traité de 1965 en porte la trace. Là aussi, les accords n'ont pas eu de suite concrète. Certes, il y a eu des « projets mirifiques » esquissés par la SNPA[1] avec qui la Sonatrach a travaillé pendant un an. Et puis, la SNPA a déclaré forfait, pour des raisons de marché et de prix. Or, M. Abdesselam fait remarquer que si l'on hésite à faire de la pétrochimie en Algérie, on la développe en France et les Français, croit-il savoir, seraient disposés à construire en Libye une usine d'ammoniaque.

d) Quant aux crédits d'industrialisation gérés par l'OCI, le bilan est particulièrement maigre. « On cherche par le biais des études à infléchir nos projets vers des voies sans issue ; il n'en résulte que perte de temps ». Si M. Abdesselam fait état d'une amélioration récente, il ne peut s'empêcher de constater que les résultats à ce jour sont faibles.

Il se résume en constatant que dans les domaines où l'Algérie attendait des contreparties à son attitude conciliante sur les concessions, les résultats effectifs ne peuvent que la décevoir :

Résultats médiocres pour l'Ascoop

Rien pour le gaz

Rien pour la pétrochimie

Grand retard à l'OCI.

Est-ce là ce que l'on appelle un domaine privilégié pour la coopération ? conclut M. Abdesselam.

Le ministre algérien passe ensuite en revue les questions relatives au vin, aux importations de produits français et aux nationalisations récentes.

Quelles que soient les difficultés du côté français, l'arrêt des importations de vin et maintenant leur étalement au-delà des délais prévus, a des conséquences non seulement économiques mais politiques pour l'Algérie. Le Trésor a dû prendre en charge les salaires et frais culturaux pour ne pas risquer de troubles sur le plan social de nature à compromettre l'équilibre interne du pays. C'est un miracle que cette affaire n'ait pas entraîné en Algérie une catastrophe politique. Ce n'est nullement un esprit de vaines représailles qui l'anime en s'efforçant progressivement de limiter les impor-

[1] SNPA : société nationale des pétroles d'Aquitaine, créée en novembre 1941, associant capitaux publics majoritaires et capitaux privés. La SNPA a découvert le gisement d'El Gassi au sud d'Hassi Messaoud, à la fin des années 1950.

tations non essentielles et de diversifier ses achats extérieurs, mais tout simplement l'obligation où il est de trouver de nouveaux clients.

Les réponses de M. Abdesselam sur les nationalisations ont dénoté une certaine inquiétude, marquée par l'affirmation de sa volonté de régler le contentieux des indemnisations, dans la mesure où les intéressés se prêtent au dialogue, ce qui n'est pas souvent le cas. Il s'est félicité des accords intervenus pour le rachat amiable de certaines sociétés et marqué sa préférence pour cette méthode. Il n'a cependant pas caché que le secteur public continuerait à s'étendre et que d'autres nationalisations étaient décidées dans leur principe.

Terminant son long exposé, M. Abdesselam a convenu que la coopération était à un tournant. L'Algérie ne souhaite pas l'abandon de la coopération, encore faut-il lui donner un contenu concret où chacun trouve son intérêt.

M. Brunet a alors, point par point, repris ce qu'il y avait d'excessif ou d'inexact dans les propos de son interlocuteur. Il a rappelé que notre effort de recherche excédait de 25 % le minimum exigé par l'accord, ce à quoi M. Abdesselam a immédiatement répondu en disant que ce n'était pas assez. Après avoir rappelé l'importance considérable des achats de gaz prévus par l'accord de juin 1967[1] et le caractère déplaisant du procès d'intention fait à GDF, il a contesté le procédé employé à l'égard du concessionnaire d'Hassi R'Mel ; alors que l'accord paraissait en vue sur la base des prix convenus en juin 1967 pour des quantités nouvelles de gaz à extraire, l'Algérie notifie un ultimatum sur la base d'un prix 4 fois plus bas. Rappelant qu'il s'agissait du marché intérieur et non de l'exportation, M. Abdesselam a dit que l'heure du dialogue était dépassée ; la baisse du prix de l'énergie intérieure en Algérie a été décidée, le concessionnaire doit y contribuer, le bénéfice qu'il retire de la vente du condensat suffisant à lui seul à le rémunérer. M. Brunet a retiré l'impression que sur ce point la détermination du ministre algérien était inébranlable.

En réponse à nos griefs dans le domaine des transferts, le cas de l'Ascoop étant mis à part, M. Abdesselam a affirmé que les sociétés de transport par pipe-line n'avaient pas à situer leur trésorerie ni leurs sièges sociaux en dehors du pays où l'ensemble de leur activité de transport se situe. En contrepartie, elles recevront les autorisations de transfert correspondant à leurs besoins : bénéfices, échéances d'emprunts ou avances, achats et salaires. Prié par M. Brunet d'appliquer ce critère à Trapès[2], le ministre algérien s'est réfugié derrière les multiples relations financières de cette société avec des actionnaires qui conservent encore 50 % de leurs recettes à l'extérieur.

M. Brunet a pris l'exemple de la répartition des rôles d'opérateur dans l'Association coopérative pour faire comprendre à M. Abdesselam qu'il était trop simple de rejeter sur le partenaire français la responsabilité d'un

[1] Accord du 15 juin 1967.

[2] Trapès, société créée en vue du transport du gaz naturel par pipe-line Ohanet-Hassi Messaoud. Le gisement gazier d'Ohanet est situé dans le bassin d'Illizi à 1 300 km au sud-est d'Alger.

désaccord, alors que Sonatrach s'était, au dernier conseil de l'Ascoop, refusée à négocier et avait présenté ses contre-propositions comme à prendre ou à laisser. Là aussi, l'interlocuteur a déclaré que l'attitude de la Sonatrach se justifiait par la lassitude de voir toujours différer une solution équitable, le partenaire français se refusant à travailler dans les zones difficiles ; il a été également très irrité de la prétention un moment émise par Sopéfal[1] d'enlever à Sonatrach le rôle d'opérateur sur le gisement de Messdar, ce qui dénote un esprit dépourvu de bonne volonté.

À l'issue de l'entretien, M. Brunet a renouvelé la proposition française de réunir la Commission mixte puisque des griefs précis étaient articulés de part et d'autre. M. Abdesselam ne s'y est pas refusé tout en se déclarant sceptique sur la possibilité de régler des points particuliers alors que le bilan d'ensemble restait aussi déséquilibré au détriment de l'Algérie.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968)

356

COMPTE RENDU

Entretien de M. Belloir, deuxième conseiller près l'ambassade de France au Pakistan
avec M. Ikbal Athar, ambassadeur du Pakistan à Paris

C. R.[2] *Paris, 12 juin 1968.*
Confidentiel.

Avant de quitter Paris pour gagner mon poste à Rawalpindi j'ai fait visite à l'ambassadeur de Pakistan, M. Ikbal Athar[3].

L'ambassadeur parle assez couramment notre langue et professe une grande admiration pour la Révolution française. Il a représenté son pays en URSS avant d'être nommé en France et ne cache pas ses opinions gauchistes.

Au cours de l'entretien qui a duré plus d'une heure, le diplomate pakistanais s'est exprimé longuement sur trois sujets, la crise française, les relations culturelles franco-pakistanaises et la politique neutraliste du Pakistan.

[1] Sopéfal : société pétrolière française en Algérie.

[2] M. Jean Belloir, premier secrétaire près l'ambassade de France à Manille (Philippines) de 1960 à 1968, a été nommé deuxième conseiller près l'ambassade de France à Rawalpindi (Pakistan), en juin 1968.

[3] M. Ikbal Athar, après avoir été haut-commissaire adjoint du Pakistan à New Delhi en 1954, puis à Londres en 1956, a été ambassadeur du Pakistan à Bruxelles en 1959, puis à Moscou à partir d'octobre 1963. Nommé ambassadeur du Pakistan à Paris, il a pris ses fonctions le 18 juillet 1966.

En ce qui concerne la crise française, M. Ikbal Athar a exprimé l'opinion qu'il s'agissait d'une révolte des jeunes contre un ordre établi qui selon eux disposerait de leur futur sans que leur soit donnée la possibilité de participer à son élaboration. C'est un phénomène de caractère universel. Il a son origine dans une évolution accélérée des techniques qui ébranle les valeurs sur lesquelles repose la société.

La menace de la guerre atomique qui pèse sur l'humanité, avec le système presse-bouton pour la déclencher ou procéder à des représailles qui exclut toute consultation par voie démocratique et oblige la nation à s'en remettre à un homme, n'est pas étrangère à ce sursaut de la jeunesse. Celle-ci estime en effet que ses grands aînés n'ont pas su éviter les deux derniers holocaustes mondiaux ni modifier les structures afin d'en éviter de nouveaux. D'où ce refus de confiance des jeunes à l'égard des anciens et cette volonté de participation à forger un destin dont le sens leur paraît échapper aux esprits conditionnés et sclérosés de générations maintenant dépassées.

Pour l'ambassadeur, il s'agit là d'un mouvement authentiquement révolutionnaire. Il n'est donc pas étonnant que la France qu'on trouve toujours à l'avant-garde de l'histoire en soit aujourd'hui un des premiers théâtres.

Le diplomate pakistanais, qui professe la plus grande admiration pour le général de Gaulle, croit que le chef de l'État français, avec l'aide d'un gouvernement de « coalition nationale » issu des prochaines élections[1] saura montrer aux nations le chemin de réformes visant à humaniser les relations dans l'échelle hiérarchique d'un monde dont il convient a-t-il dit d'éviter la dépersonnalisation au profit d'une technocratie omnipotente.

C'est précisément, m'a encore expliqué M. Ikbal Athar, parce que la France est le creuset des idées qui contribuent au progrès social de l'humanité qu'il est important pour les pays « sous-développés » comme le mien de nouer d'étroites relations avec elle. Nous avons besoin de nous informer sur l'Europe, ce haut lieu de la culture. Mais qui ne connaît la France ne peut comprendre l'Europe. Il faut que mes compatriotes apprennent ce qu'est votre grand pays. Pour cela il nous faut, avec vous, développer les modes d'échange concernant l'information, l'éducation, la technique. Notre jeune élite intellectuelle « doit » apprendre le français. L'ancienne n'était intéressée que par la langue anglaise et Londres. Mais nos liens avec l'Angleterre appartiennent à une époque dépassée.

C'est vers l'Europe que nous devons nous tourner et vers Paris son pôle d'attraction. C'est pourquoi l'accord culturel[2] franco-pakistanais me semble si important. Voici bientôt 5 ans que nous y travaillons sans cependant

[1] Les élections législatives qui ont lieu les 23 et 30 juin 1968 constituent un succès pour la majorité présidentielle qui obtient 358 des 485 sièges à l'Assemblée nationale.

[2] Les négociations relatives aux accords de coopération culturelle, scientifique et technique entre la France et le Pakistan, engagées depuis le début de l'année 1968, n'aboutiront qu'en 1970, avec la signature, le 5 juin 1970, d'un accord de coopération technique et scientifique entre la France et le Pakistan et celle, le 3 juillet 1970, d'un accord de coopération culturelle entre les deux pays.

réussir parce que votre point de vue et celui de notre ministre de l'Éducation nationale[1] différent radicalement. Votre ambassadeur[2] a déjà fait preuve de beaucoup de compréhension. Il n'en va pas de même avec notre ministère de l'Éducation nationale. Mais remarque mon interlocuteur, peut-être celui-ci assouplirait-il sa position, si vous cherchiez plus encore, en cette affaire, l'appui de notre ministre des Affaires étrangères[3].

Me parlant de la politique étrangère du Pakistan, l'ambassadeur me déclara que son pays était « de plus en plus neutraliste ». Avec l'exercice du pouvoir, notre Président, m'a-t-il dit, s'est aperçu que la politique extérieure du général de Gaulle était celle de la vraie sagesse. Il l'a prise comme modèle, estimant que la formation d'une 3e force constitue la seule solution pour réduire le risque d'une 3e guerre mondiale. M. Ikbal Athar m'a alors rappelé que M. Molotov avait affirmé qu'au cas où Washington presserait le bouton de la guerre atomique l'URSS répliquerait aussitôt en faisant un désert de l'Allemagne de l'Ouest. Si donc, a remarqué le diplomate pakistanais, les nations refusent de prendre parti pour les superpuissances, celles-ci ne pourront plus s'en prendre qu'à elles-mêmes et devront se porter des coups directs. Une telle perspective ne peut que modérer leur bellicisme.

Cette politique neutraliste du Pakistan, a ajouté l'ambassadeur, vous aurez, quand vous y serez en poste, l'occasion de la voir évoluer. Déjà nous venons de faire savoir aux États-Unis qu'ils devront bientôt quitter la base qu'ils ont établie près de Peshawar. Nous ne voulons plus de la politique des blocs militaires. C'est pourquoi nous sommes si intéressés par une Europe qui tend à s'affranchir des dangereux pôles d'attraction que sont Washington et Moscou. C'est vers elle et en premier lieu vers la France, qui avec la politique extérieure du général de Gaulle inspire et conduit le Tiers Monde dans la voie de la paix, que nous voulons nous tourner.

C'est avec l'Europe et principalement avec la France que nous voulons développer nos rapports. Les liens qui nous restent avec les Anglais, du temps où ils étaient les maîtres et nous les servants, sont surannés. Ceux que souhaitent établir avec nous les superpuissances sont loin d'être libres de toute attache. En revanche avec la France et l'Europe nous pouvons espérer développer des relations dénuées de complexes, exemptes de contraintes et marquées par le seul souci du progrès dans le cadre d'une coopération où chacun respecte l'indépendance, la souveraineté et les traditions du partenaire.

(Asie-Océanie, Pakistan, Relations avec la France, 1968)

[1] M. Kazi Anwar Ul-Haque (dont le nom s'écrit également en un seul mot : Anwarulacq), né à Dacca en 1909, après avoir assuré différentes fonctions au sein de la police puis du gouvernement du Pakistan oriental, est, depuis le 25 mars 1965, ministre de l'Éducation, de la Santé, du Travail et des Affaires sociales au sein du gouvernement central du Pakistan.

[2] Depuis juin 1964, l'ambassadeur de France au Pakistan est M. Amédée Beaulieux.

[3] M. Mian Arshad Husain, ancien haut-commissaire du Pakistan à Moscou, puis, à partir de 1965, à New Delhi, a pris ses fonctions comme ministre des Affaires étrangères du gouvernement central du Pakistan le 1er mai 1968. Il succède à ce poste à M. Shriffuddin Pizarda qui a présenté sa démission en décembre 1967.

357

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3202 à 3214. *Bonn, 13 juin 1968.*

(*Reçu* : 22 h. 30).

Je me réfère à mes télégrammes nos 3148[1] et 3188[2].

Le gouvernement fédéral, qui s'était rassuré à trop bon compte en constatant que le communiqué publié le 31 mai à l'issue de la visite d'Ulbricht à Moscou[3], ne contenait aucune menace précise, a été visiblement pris au dépourvu par l'annonce des récentes mesures est-allemandes (mon télégramme 3033)[4].

L'exigence du passeport et du visa pour pénétrer sur le territoire de la RDA[5] apparaissait, cependant, comme une menace toujours présente dont nos collègues de l'*Auswärtiges Amt* évoquaient constamment l'imminence depuis des années. C'était le serpent de mer du groupe de Bonn. Pareille perspective inquiétait les autorités fédérales à un double titre : elles redoutaient une initiative qui consacrerait avec éclat la thèse de Pankow, selon laquelle la ligne de démarcation est désormais une frontière internationale

[1] Le télégramme de Bonn nos 3148 à 3159 du 12 juin, non repris, fait part de la réunion tripartite tenue par les trois ambassades occidentales le 11 juin, suite aux mesures annoncées à la Chambre du peuple de la RDA concernant les accès à Berlin, dont l'exigence d'un passeport et d'un visa pour les ressortissants de la RFA pénétrant sur le territoire est-allemand. Les conclusions auxquelles sont arrivées les trois ambassades sont les suivantes : démarches préventives auprès des autorités soviétiques et communiqué à la presse exprimant la position de principe des trois alliés occidentaux, étude de contre-mesures.

[2] Le télégramme de Bonn nos 3188 à 3195 du 12 juin, non publié, rend compte de la réunion du 12 juin qui rassemblait autour du Chancelier fédéral, les ambassadeurs des trois alliés occidentaux, des secrétaires d'État fédéraux, des membres de l'*Auswärtiges Amt*, le représentant allemand au groupe de Bonn et M. Osterheld (diplomate affecté au service diplomatique de la Chancellerie fédérale). Les vues exposées par le chancelier Kiesinger au cours de cet entretien sont résumées dans un aide-mémoire, transmis par le télégramme de Bonn nos 3269 à 3278 du 15 juin, non reproduit.

[3] Walter Ulbricht s'est rendu en URSS du 5 au 8 mai 1968 pour une réunion qui rassemblait MM. Gomulka, Kadar et Jivkov. Il prolonge son séjour en URSS pour s'y reposer jusqu'au 27 mai. Du 29 au 30 mai, il prend la tête d'une délégation du parti et du gouvernement de la RDA pour des conversations bilatérales avec les autorités soviétiques. Un communiqué est publié le 31 mai dans lequel les mots d'amitié, de cordialité et de respect mutuel caractérisent les relations entre les deux partis et les deux États. Se reporter à la dépêche de Moscou n° 1061/EU du 7 juin 1968, non reproduite.

[4] Le télégramme de Bonn nos 3033 à 3038 du 6 juin 1968, non publié, transmet la réponse apportée par l'*Auswärtiges Amt* aux allégations relatives à Berlin contenues dans le communiqué publié à Moscou, le 31 mai, à l'issue des conversations de Walter Ulbricht avec les dirigeants soviétiques.

[5] Le 11 juin 1968, les autorités de la RDA rendent le visa obligatoire pour les ressortissants de la République fédérale voulant se rendre à Berlin, et prennent d'autres décisions affectant la circulation des personnes et des biens entre les deux parties de l'Allemagne et entre Berlin-Ouest et la RFA.

séparant deux États souverains. Elles savaient qu'il serait difficile de recourir à des ripostes appropriées et efficaces (les plans d'urgence – BQD – CC. 28[1] – ne comportent sur ce point aucun engagement précis).

Aujourd'hui, les décisions de la RDA sont prises et déjà partiellement appliquées. Il est trop tard pour exercer une action de dissuasion et nos interlocuteurs allemands n'imaginent pas que Pankow et Moscou puissent céder.

D'autre part, le climat politique et psychologique dans lequel les plans d'urgence ont été conçus s'est transformé. Le gouvernement fédéral veut la détente et le rapprochement avec l'Est. Les propos qui nous sont tenus reflètent la plus grande perplexité. Ils se fondent simultanément sur des appréciations contradictoires de la situation qui conduisent à des conclusions opposées :

– ou bien, suivant la thèse traditionnelle, on reconnaît que l'initiative est-allemande constitue une atteinte grave au statut des accès de Berlin. Il faudrait alors que les alliés et la République fédérale recourent à des contre-mesures sérieuses, c'est-à-dire, pour Bonn, à des décisions portant sur le commerce et le mouvement des personnes entre les deux Allemagne ;

– ou bien on soutient que les ordonnances est-allemandes sont par elles-mêmes sans valeur, puisque leur application ne porte pas matériellement atteinte à l'usage des accès (ce qui reste d'ailleurs à démontrer). Il s'agit d'une opération visant un but politique, à laquelle il ne convient pas d'opposer des mesures concrètes portant sur les échanges économiques et la circulation.

Nos interlocuteurs constatent que si le gouvernement fédéral retient la première de ces applications, il risque de s'engager avec les alliés dans une « escalade », d'accroître la tension et de mettre en cause sa politique d'ouverture à l'Est. S'il admet la seconde, il évite de tels inconvénients, mais son attitude marque un recul.

D'où la tentation de recourir à une thèse souvent exposée dans les discussions antérieures sur les contre-mesures à prendre dans l'hypothèse qui se réalise, aujourd'hui : c'est aux alliés qu'il appartient d'agir. Les décisions que pourrait adopter le gouvernement fédéral dans le domaine des échanges économiques et de la circulation des personnes n'affecteraient pas sérieusement les intérêts de Pankow et serviraient même sa politique : division de l'Allemagne, augmentation de la tension sur le continent.

[1] Les « mesures d'urgence pour Berlin » ont été conçues à partir de deux documents, datés respectivement du 4 avril 1959 et du 18 mai 1960, approuvés par les chefs de gouvernement des États-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne. Les mesures sont échelonnées dans le temps de manière à s'adapter aux différentes initiatives de l'URSS et elles sont de différentes natures : diplomatique, administrative et économique, militaire. Le document BQD-CC 28 (*Berlin quadripartite document*) concerne les passeports et visas. Cette directive, datée du 21 février 1967, approuvée par tous les pays membres du groupe des ambassadeurs, entre en vigueur à cette date et remplace les textes quadripartites antérieurs sur le même sujet, à savoir : BQD-CC 8 du 15 février 1962, BQD-CC 20 du 6 septembre 1962, le BQD-CC 20a du 12 septembre 1962. Cette directive est composée d'un document de base et de trois annexes.

Cette argumentation n'est pas sans valeur, mais les trois puissances sont fondées à répondre qu'elles ne peuvent guère aller de l'avant si Bonn, de son côté, ne manifeste pas concrètement sa solidarité. On peut se demander si certains, ici, ne désirent pas au fond que, faute d'un concours allemand, les trois alliés s'abstiennent de toute action dépassant les protestations. Une pareille situation correspondrait aux vœux de ceux qui préconisent une réplique purement politique à un geste politique et souhaitent que cette réplique consiste dans la consolidation des positions du *Bund* à Berlin. Il va de soi, en reste, que l'on a été, avant tout, hanté par l'idée de rassurer les Berlinois. La séance du Cabinet du 12 juin, a été consacrée, en bonne partie, à l'examen d'une aide économique accrue. M. Kiesinger s'est précipité dans l'ancienne capitale[1].

Compenser les points que l'Est enregistre par des gains obtenus aux frais des alliés n'est pas une idée nouvelle, mais il paraît douteux que les trois puissances qui assumeraient les risques principaux, se déclarent prêtes à entrer dans ce jeu. Le gouvernement fédéral se verrait ainsi contraint à une résignation passive, qu'il tenterait de justifier en minimisant la portée de l'opération est-allemande et en rejetant sur les alliés la responsabilité de la carence occidentale.

A-t-il d'ailleurs par lui-même d'autres moyens d'action ? Il dispose, il est vrai d'une carte, mais n'est-elle pas trop grosse pour être jouée. L'ajournement de son accession au traité de non-prolifération[2]. Le Chancelier y a fait, hier, devant nous une allusion indirecte, suffisamment claire, cependant. En se lançant dans une semblable aventure, l'Allemagne occidentale ne ruinerait pas seulement toute perspective de dialogue sérieux avec l'URSS, elle hypothéquerait lourdement ses rapports avec les États-Unis.

À l'heure qu'il est, on ne doit pas oublier, pourtant, que la République fédérale, avant tout soucieuse de ses intérêts, a déjà laissé apparaître, à l'occasion de cette crise, moins le désir de riposter à l'Est que la préoccupation de gagner du terrain sur deux points particulièrement sensibles : le renforcement de ses liens avec Berlin, l'espoir d'un délai de grâce prolongé pour la signature du traité de non-prolifération qui, dans l'esprit de beaucoup, demeure un cauchemar.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1968)

[1] Le chancelier Kiesinger s'est rendu à Berlin le 13 juin. La ligne de conduite, définie le 13 juin, par le Cabinet et le comité des secrétaires d'État est la suivante : les ripostes de Bonn, quelles qu'elles soient, doivent être dirigées contre le régime de la RDA et ne porter préjudice ni à la population est-allemande, ni à la ville de Berlin ; il faut éviter toute escalade et ajuster les répliques à la gravité réelle des initiatives de Pankow ; la politique de détente continue. Le programme, en quatorze points, exposé par l'*Auswärtiges Amt* figure dans le télégramme de Bonn n°s 3225 à 3229 du 14 juin, non publié.

[2] Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été conclu à Londres, Moscou et Washington le 1er juillet 1968, il entre en vigueur le 5 mars 1970. Ce traité est ratifié par la RFA en 1975.

358

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Positions américaines sur le Vietnam

N. n° 200/AS[1]. *Paris, 13 juin 1968.*

M. Dean[2], envoyé par M. Harriman[3], a été reçu sur sa demande le 13 juin après-midi par le directeur d'Asie Océanie.

Le fonctionnaire de l'ambassade des États-Unis a précisé que les conversations américano-nord-vietnamiennes de ce jour n'avaient guère fait avancer les problèmes. Le dialogue de sourds continuait. Cependant, encore une fois, il y avait eu la « cérémonie du thé », laquelle avait duré trente minutes et qui avait permis à MM. Harriman et Cyrus Vance[4] de bavarder avec M. Thuy[5] et Le Duc Tho[6], le « conseiller spécial » vietnamien. Ce dernier était du reste, pour sa part, demeuré bouche cousue : M. Harriman, s'adressant à ses interlocuteurs, a tenté de chercher une ouverture à l'impasse. « Ne croyez-vous pas, leur a-t-il dit, que nous pourrions enfin sortir de ces discussions et avoir des relations directes ? ». Lesdits interlocuteurs n'ont pas semblé rejeter l'idée de contacts d'un genre nouveau.

En fait et pour commencer, a-t-on précisé à M. Manac'h, M. Nguyen Thanh Le, porte-parole de la délégation vietnamienne, avait accepté en principe une invitation qui lui était faite par M. Jordan[7], son homologue américain.

On nous remerciait, du côté de M. Harriman, de ce que nous avions fait pour favoriser ces premiers contacts personnels. Peut-être aussi, estimait-on,

[1] Cette note est rédigée par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[2] John Gunther Dean, premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 18 juillet 1965.

[3] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain depuis 1965, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968.

[4] Cyrus Robert Vance, secrétaire aux armées de 1962 à 1963, secrétaire adjoint à la Défense de 1963 à 1967, nommé membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968.

[5] Nguyen Xuân Thuy, président de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos, ministre des Affaires étrangères du Nord-Vietnam de 1963 à 1965, nommé ministre sans portefeuille le 15 avril 1968, président de la délégation nord-vietnamienne aux négociations de paix sur le Vietnam de Paris en mai 1968.

[6] Le Duc Tho, membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955, nommé le 28 mai 1968 conseiller spécial de Nguyen Xuân Thuy.

[7] William Jordan, ancien journaliste, spécialiste du Vietnam auprès du Conseil national de sécurité américain, porte-parole de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam de Paris en mai 1968.

le passage de M. Le Duc Tho par Moscou avait été une bonne chose dans la mesure où il y aurait reçu des conseils de réalisme et de modération.

En ce qui concerne la situation des États-Unis, M. Harriman est revenu quelque peu préoccupé. Il a naturellement vu le président Johnson. Ce dernier est soumis à une pression qui ne vient plus du côté des « colombes » mais du bord opposé. Cette pression s'accroît dans la mesure où, tandis que Saigon est soumis au tir des guérillas, Hanoï et Haïphong sont désormais à l'abri des bombardements. Il y a là un manque de symétrie qui heurte certains esprits.

En ce qui concerne la disparition du sénateur Robert Kennedy[1], le président Johnson a dit au gouverneur Harriman sa conviction qu'il ne s'agissait pas d'un assassinat politique. L'assassinat était le fait d'un homme seul et l'on ne trouvait aucune trace d'un complot organisé.

La visite de M. Cyrus Eaton[2] à M. Kossyguine à Moscou, et à MM. Thuy et Harriman à Paris ne se soldait pas aucun résultat digne d'être noté.

Le conseiller de l'ambassade a exprimé le souhait de M. Habib[3] d'avoir un nouveau déjeuner avec le Directeur d'Asie. Ce dernier a donné son accord pour mardi 18 juin[4].

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

359

M. Wibaux, Ambassadeur de France à Fort-Lamy,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 200/DAM[5]. *Fort-Lamy, 14 juin 1968.*

La récente évolution politique du Tchad à l'égard de notre pays[6] est marquée par un ensemble d'éléments contradictoires qui déroutent et laissent subsister un sentiment d'incertitude, un malaise dont on a peine à définir clairement l'origine.

[1] Robert Francis Kennedy (20/11/1925-06/06/1968), *Attorney General* (1961-1964), sénateur de l'État de New York depuis 1964, candidat à l'investiture du parti démocrate pour l'élection présidentielle de 1968, assassiné à Los Angeles.

[2] Cyrus Stephen Eaton, homme d'affaires et philanthrope américain, prix Lénine de la paix 1960.

[3] Philip Charles Habib, *Deputy Assistant Secretary of State for East Asian and Pacific Affairs*, depuis 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam de Paris en mai 1968.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note n° 204/AS du 18 juin 1968.

[5] Cette dépêche est intitulée : *Relations franco-tchadiennes*.

[6] L'évolution des rapports franco-tchadiens depuis octobre 1967 est rappelée dans la note de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 213/DAM du 11 avril 1968, non publiée.

Apparemment les relations sont bonnes – ou tout au moins meilleures. Après les dérobades, les bouderies et les propos délibérément hostiles, le calme est revenu et le dialogue a été rénoué[1]. Les ministres et les hauts fonctionnaires n'évitent plus, comme ils en avaient pris récemment l'habitude, le personnel de cette ambassade. Ils ont retrouvé pour lui leurs sourires et leur bonhomie.

Le chef de l'État lui-même donne publiquement le ton quand les circonstances s'y prêtent. Depuis son retour de Kinshasa[2], il a marqué plusieurs fois, dans des occasions diverses, la considération particulière qu'il accordait à notre représentation. Et dans les entretiens privés que j'ai eus avec lui, il s'est montré très détendu et a accepté d'évoquer avec une apparente franchise des sujets qui étaient encore « tabous » il y a deux mois à peine.

En dépit de cette volonté évidente de se montrer aimable, on ne peut toutefois se défendre de l'impression désagréable d'un manque de sincérité. Les explications qu'il nous donne des récents événements sont plausibles, et possibles ses protestations de constante fidélité et d'immuable amitié. Elles ne sonnent cependant pas tout à fait juste et quelle que soit l'aménité de ses propos, on sent derrière ce front et derrière ce regard une foule d'arrière-pensées qui ne peuvent ou ne veulent s'exprimer.

Certes, le président Tombalbaye nous a habitués à ce genre de crise qui se développe toujours selon le même processus. C'est pour lui une méthode d'action, puisqu'il confiait un jour à notre ambassadeur, pour signifier le terme d'une période de tension semblable à celle que nous connaissons aujourd'hui : « Nous avons fait et dit beaucoup de bêtises ces deux derniers mois, mais elles étaient nécessaires. Le Tchad a été trop négligé, on ne fait assez attention à nous ».

Si l'on se réfère aux courbes des crises précédentes, on serait tenté de conclure avec philosophie que nous allons maintenant pouvoir bénéficier d'une nouvelle accalmie. Et cela serait vrai sans doute sans un élément nouveau : la constitution de l'UEAC[3], et sans un phénomène nouveau : l'ascendant indéniable que le général Mobutu exerce sur le président tchadien.

Les causes profondes d'une adhésion à cette nouvelle Union sont connues. Il y a d'abord – et toujours – le sentiment que la France n'a pas accordé au Tchad ce qu'il était en droit d'espérer d'elle. On raconte ici que le chef de l'État a été saisi d'une violente colère lorsqu'en juillet dernier,

[1] Depuis la présentation des lettres de créance du nouvel ambassadeur de France, M. Fernand Wibaux, le 27 avril 1968.

[2] Le 9 avril.

[3] L'Union des États de l'Afrique centrale (UEAC) est créée à l'issue des conversations tenues à Bangui, le 2 février 1968, entre le général Bokassa (Centrafrique), le président Mobutu (Congo-Kinshasa) et le président du Tchad, Tombalbaye. La charte constitutive est signée à Fort-Lamy le 2 avril. Le premier président en est le général Joseph-Désiré Mobutu. Le secrétaire général est le Tchadien, M. Abdou Boukar. L'union comporte trois États : la République centrafricaine, le Congo-Kinshasa et le Tchad, mais elle est ouverte à tout État indépendant et souverain.

il prit connaissance d'un document publié par le secrétariat d'État à la coopération et d'où il ressortait que son pays arrivait bon dernier dans la liste des États bénéficiaires du FAC[1].

Il y a aussi les réflexions perfides de certains de ses ministres (M. Diguimbaye[2] par exemple), l'influence discrète mais obstinée des diplomates étrangers, les observations blessantes du général Mobutu, qui lui font penser que le Tchad est dépendant de la France, que notre présence y est encore trop visible et que tout cela ternit son prestige et porte atteinte à l'exercice de sa souveraineté.

Il y a également le ressentiment qu'il nourrit contre la président Ahidjo, parce qu'il souffre à son égard d'un complexe d'infériorité et qu'il dissimule cette faiblesse derrière des considérations économiques, religieuses et tribales.

Il y a enfin, pour couronner le tout, l'affront qui lui a été fait à Niamey[3] et qui a provoqué un moment l'effondrement de ses rêves de grandeur et de gloire.

Or, d'un seul coup, grâce la fiction de l'UEAC, voilà que son prestige renaît et qu'il réapparaît sur la scène politique africaine avec plus de vigueur et avec plus d'entrain. Il a soudain l'impression – l'exemple n'est pas choisi au hasard – qu'il va pouvoir, avec dix ans de retard, jouer les Sekou Touré[4] et affirmer son indépendance et son autorité tout en bénéficiant d'une aide accrue de l'Est comme de l'Ouest et en maintenant, il est vrai, de bonnes relations avec notre pays.

Pour qui connaît la fragilité de l'entreprise, tant sur le plan politique que sur le plan économique, le rêve paraît chimérique et dangereux. Mais il faut voir avec ses propres yeux et à la lumière des résultats qui présentent pour lui déjà un aspect positif.

Son action au sein de l'UEAC a incontestablement redoré son blason politique. Sur un continent où l'agitation est souvent synonyme d'activité, ses allées et venues entre les trois capitales lui ont rendu son importance et

[1] FAC : Le fonds d'aide et de coopération est un compte spécial du Trésor, qui a succédé en 1959, à l'ancien FIDES (Fonds d'investissement et de développement économique et social) pour retracer les opérations bilatérales d'aide de la France aux pays en voie de développement faisant partie de la zone franc. Les modalités d'intervention du Fonds sont très diverses : financement d'opérations d'assistance technique ; subventions pour l'équipement administratif, économique ou social ; subventions d'équilibre pour les budgets nationaux, avances de trésorerie aux trésors nationaux.

[2] M. Georges Diguimbaye, directeur-adjoint au plan et au développement et président de la Banque tchadienne de développement (novembre 1962-février 1963) ; directeur du plan et du développement au commissariat général au Plan (février 1963-février 1965) ; commissaire général au Plan (février 1965-avril 1966) ; membre du bureau politique du parti progressiste tchadien (PPT) ; président de la Banque de développement du Tchad ; administrateur de la Banque tchadienne de crédit et de dépôts ; ministre du Plan et de la Coopération depuis le 20 avril 1966.

[3] La troisième conférence des chefs d'État de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache) s'est tenue à Niamey (Niger) les 22 et 23 janvier 1968, au cours de laquelle le président en exercice de l'Organisation, M. Hamani Diori (Niger) a été reconduit dans ses fonctions pour un an, alors que le président Tombalbaye briguait ce poste.

[4] M. Sekou Touré, président de la République de Guinée depuis octobre 1968.

l'invitation à Dar es-Salaam[1] aura été un couronnement. Les réflexions désobligeantes de la presse française ont même été pour lui un encouragement tant il est vrai que les journalistes « néo-colonialistes » ne peuvent que dénigrer ou combattre tout ce qui est de nature à assurer le plein épanouissement d'un État africain. Je ne serais pas loin de penser qu'il doit être en son for intérieur un tantinet déçu de nous voir si peu réagir devant sa folle entreprise.

Bénéfique aussi lui paraît cette action sur le plan international car il est incontestable que Russes et Américains s'intéressent aujourd'hui beaucoup plus au Tchad. La mission que son ministre du Plan accomplit actuellement aux États-Unis et le voyage qu'il va lui-même prochainement effectuer en URSS[2] le conforteront sans doute dans cette idée.

À l'intérieur enfin l'affaire est également rentable puisqu'elle lui permet de masquer ses difficultés par de nouveaux slogans et de se donner à lui-même l'illusion que la poussée économique qui va découler de cette nouvelle union lui fournira une solution à tous ses problèmes. Comment d'ailleurs ne pas y croire quand on sait avec quelle générosité le général Mobutu a su traiter ses amis !

Tout ceci fait que l'heure est plus que jamais à l'UEAC et que le président Tombalbaye s'y consacre avec toute l'impétuosité de son caractère.

Toute la propagande politique est axée sur ce thème. Il n'est pas un discours officiel que ne s'y réfère et les bons paysans tchadiens ébahis savent maintenant qu'ils sèment et qu'ils récoltent pour cette grande communauté nouvelle ! Suprême consécration, l'usine textile de Fort-Archambault sortira prochainement des boubous imprimés or et noir, à la gloire de l'Union et de ses trois promoteurs.

Tous les ministres ne partagent pas, il s'en faut de loin, ce bel enthousiasme. Il arrive à M. Lamana[3], par exemple, d'ironiser sur les décisions hâtives que peuvent quelquefois prendre les chefs d'État entre eux. Mais on ne résiste pas à la volonté et à la fougue du président Tombalbaye et en ce moment il n'est question pour lui que d'opérations communes et de liberté retrouvée. Il ne se passe pas de jours sans qu'il ne nous soit rapporté des réflexions à ce sujet.

[1] La quatrième « conférence au sommet de bon voisinage » des chefs d'État d'Afrique orientale et centrale se tient à Dar es-Salaam du 13 au 15 mai 1968. Se reporter au télégramme n°s 197 à 205 du 16 mai ainsi qu'à la dépêche n° 310 du 20 mai, non publiée.

[2] Le président Tombalbaye se rend en voyage officiel en URSS du 17 au 25 juin. Il a donné une conférence presse avant son départ pour dégager la signification de ce déplacement et a qualifié l'événement « d'acte de souveraineté internationale ». Au cours de son séjour le président tchadien a dressé un bilan des besoins de son pays dans tous les domaines et a invité ses interlocuteurs à consentir à son pays « une aide plus grande et un soutien constant ». Un communiqué conjoint est diffusé le 25 juin. Le texte signé à Moscou constate « qu'il existe des conditions favorables pour un nouveau développement des relations soviéto-tchadiennes dans les domaines politique, commercial, économique, culturel » et indique que M. Podgorny a accepté l'invitation de se rendre en visite officielle à Fort-Lamy à une date fixée ultérieurement.

[3] M. Abdoulaye Lamana, est ministre de l'Économie et des Transports depuis le 9 janvier 1964.

C'est ainsi que dernièrement il a déclaré tout de go qu'il enverrait désormais ses étudiants à Kinshasa. « Ils n'iront pas, a-t-il précisé, à l'université Massembat-Debat (*sic*). D'ailleurs ils seront en pays de connaissance puisqu'ils retrouveront à Kinshasa les 2 500 coopérants (?) que la France envoie ». Et comme un de ses interlocuteurs faisait remarquer qu'il conviendrait alors de le notifier à la FESAC[1] (qui s'est réunie récemment à Fort-Lamy), « il suffira d'avertir l'ambassade » a-t-il négligemment rétorqué.

Il songe aussi à une africanisation accélérée des cadres, notamment dans la gendarmerie. Est-ce parce que là encore il est influencé par Mobutu et par l'aide qu'il lui a promise ? Il semble beaucoup moins intéressé maintenant, contrairement à ce que l'on pouvait penser, par l'appui que nous lui accordons dans ce domaine, ou tout au moins s'il y compte encore préfère-t-il ne pas l'évoquer et faire comme s'il n'existait pas !

L'africanisation des cadres envisagée ne saurait évidemment nous heurter puisqu'elle va dans le sens de la politique de déflation entreprise par le secrétaire d'État chargé de la Coopération. Nous devons redouter par contre les moyens qui seront employés pour la réaliser.

Le président Tombalbaye est, tout compte fait, très mal décolonisé. Ne sachant pas faire la distinction entre les liens d'une amitié et les chaînes d'une allégeance, il a peine à croire que l'ancien colonisateur ne peut avoir d'autre ambition que de dominer et soumettre sous des formes diverses. Il se sent même intérieurement fautif lorsque par ses actes il croit secouer ce joug imaginaire et c'est vraisemblablement pour masquer sa gêne qu'il se montre désobligeant et recherche les plus fallacieux prétextes.

Si l'analyse est juste, on peut craindre dans ces conditions qu'il n'use et abuse, pour mener à bien ses desseins, du thème du « méchant Français » qui n'a rien compris et qui freine localement la politique du gouvernement. Or, s'il est vrai que malheureusement certains de nos compatriotes ont mérité ici, par leur comportement, les reproches qui leur ont été adressés, une condamnation générale est excessive et le chef de l'État dispose, avec une évidente mauvaise foi, d'un argument qui finit toujours, hélas, par créer un climat de tension.

[1] La FESAC ou Fondation pour l'Enseignement supérieur en Afrique centrale, dont le directeur général est M. Schmidt, doyen de la faculté de Nantes concerne le Tchad, la République centrafricaine, le Gabon et le Congo-Brazzaville. La FESAC administre trois établissements d'enseignement supérieur : le centre d'enseignement supérieur de Brazzaville, l'institut polytechnique d'Afrique centrale de Libreville, l'institut d'enseignement zootechnique et vétérinaire de Fort-Lamy. La rémunération du personnel enseignant et administratif et 75 % des frais de fonctionnement sont à la charge du budget français. Les 25 % restants sont répartis entre les États membres au pro rata du nombre des étudiants en provenance de chaque État. Le conseil d'administration de la FESAC, qui s'est tenu à Fort-Lamy les 20 et 21 février 1968, a émis plusieurs propositions : la transformation de la fondation en une Université d'Afrique centrale, qui regrouperait le plus grand nombre possible d'étudiants ; la création de disciplines nouvelles au centre d'enseignement de Brazzaville ; la participation plus nombreuse d'Africains au corps professoral et l'africanisation de certains programmes tels que l'histoire et la géographie ; l'instauration d'une coopération plus étroite avec l'université fédérale du Cameroun.

Malgré les mises en garde, il ne semble cependant pas devoir y renoncer et on me rapportait récemment (je livre évidemment l'information sous toute réserve) que pour justifier son désir d'africaniser la gendarmerie, il avait laissé entendre à l'un de ses proches collaborateurs qu'il avait la preuve formelle que le pauvre adjudant Linda (qui a pourtant payé de sa vie son dévouement à la cause tchadienne) était en relation avec les rebelles.

Il y a donc lieu d'être vigilant et c'est pour une action permanente exercée sur le Président et sur son entourage que l'on peut espérer faire en sorte que cette évolution politique, souhaitable à d'autres égards, soit dépouillée de toute action désobligeante à notre endroit et maintienne les liens d'une amitié qui n'a pas de raison de disparaître et qui, en fait, est solidement ancrée dans le cœur des Tchadiens.

Les réunions communes qui doivent déterminer les secteurs et leurs limites dans lesquels s'exercera la déflation des effectifs de notre assistance technique peuvent fournir des occasions à cette action. Il en est de même de la mission qui nous est annoncée et qui doit étudier un programme de formation accélérée des cadres tchadiens.

Mais, évidemment, le fait déterminant restera l'entrevue que le président Tombalbaye espère avoir en juillet avec le général de Gaulle.

Après son équipée kinoise, le chef de l'État tchadien a besoin d'être démystifié. Il a besoin d'être exorcisé de l'envoûtement que lui a fait subir le général Mobutu. Il a besoin enfin d'être rassuré sur son avenir et sur celui de son pays.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, Relations avec la France, 1968)

360

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bérard, Ambassadeur, représentant permanent
au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente
près les Nations unies.

T. nos 509 à 512. *Paris, 15 juin 1968, 19 h. 56.*

Je me réfère à votre télégramme nos 1612 à 1615[1].

Je vous adresse ci-dessous le texte de l'intervention que vous devrez prononcer devant le Conseil de sécurité.

[1] Par le télégramme de New York n° 1615 du 13 juin, non publié, le représentant permanent de la France propose un projet d'intervention à prononcer à l'occasion du prochain débat au Conseil de sécurité sur la question de la non-prolifération des armes nucléaires.

Citation :

Réuni pour débattre d'un projet de résolution concernant la sécurité des États, ne possédant pas d'armement atomique, le Conseil se trouve en présence d'un texte[1] qui, en fait, est étroitement rattaché au traité de non-prolifération des armes nucléaires.

C'est pourquoi la délégation française a jugé nécessaire lorsqu'elle est intervenue à l'Assemblée générale[2], de faire connaître dès ce moment sa position à l'égard du texte qui nous est aujourd'hui proposé. Après avoir indiqué qu'elle s'abstiendrait dans le vote d'une résolution qui recommandait la signature du traité de non-prolifération, elle a, en effet, annoncé qu'elle s'abstiendrait de même devant le Conseil de sécurité.

La délégation française, par cette abstention, entend ne pas faire obstacle à l'adoption d'un projet qui ne modifie en rien les dispositions du chapitre VII de la Charte[3]. C'est ce qui ressort du contenu même du projet, des intentions déclarées de ses auteurs et du fait qu'il n'a pas été recouru à la procédure fixée par l'article 108[4] pour tout amendement à notre Charte.

La délégation française ne saurait pour autant s'y associer et ceci pour des raisons qu'elle tient à rappeler.

Autant que quiconque, le gouvernement français est conscient des risques terribles que l'arme nucléaire fait peser sur tous, mais il maintient qu'il n'est de solution à cette menace que dans l'arrêt de la fabrication de l'arme et dans la destruction de ses stocks. Elle répète que le véritable problème est celui de la disparition de l'arme atomique : les nations du monde ne recevront les garanties de sécurité auxquelles elles sont en droit de prétendre que lorsque les puissances nucléaires auront accepté de s'engager dans la voie du désarmement nucléaire et auront mené celui-ci à son terme.

La France, qui ne s'est dotée d'armes nucléaires qu'à des fins strictement défensives, demeure prête à toutes les initiatives que les autres puissances seraient disposées à accepter avec elle dans ce domaine.

Fin de citation.

(QA-TNP, Approbation par l'ONU du projet de TNP)

[1] Le texte déposé devant le Comité de Genève des Dix-Huit le 7 mars 1968 est annexé au rapport du Comité à l'Assemblée générale et rattaché au projet de traité de non-prolifération (voir le télégramme de Genève n°s 232 à 234 du 7 mars 1968 non publié). Ce texte déposé par les États-Unis, la Grande-Bretagne, et l'Union soviétique traite des garanties à accorder aux pays non-nucléaires qui seraient parties au traité de non-prolifération.

[2] Voir le télégramme n° 493 du 7 juin 1968 publié plus haut et aussi le télégramme n° 1604 de New York du 12 juin non publié.

[3] Le chapitre VII de la Charte des Nations unies est intitulé : « Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix, et d'acte d'agression ». Il comprend les articles 39 à 51.

[4] L'article 108 de la Charte des Nations unies est ainsi rédigé : « Les amendements à la présente Charte entreront en vigueur pour tous les membres des Nations unies quand ils auront été adoptés à la majorité des deux tiers des membres de l'Assemblée générale et ratifiés, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives, par les deux tiers des membres de l'Organisation, y compris tous les membres permanents du Conseil de sécurité ».

361

M. GIOVANGRANDI, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SAIGON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 158/AS/C[1]. *Saigon, 15 juin 1968.*

Le général Westmoreland a quitté définitivement le Vietnam le mardi 11 juin 1968. Il y était arrivé au mois de janvier 1964 comme adjoint du général Harkins[2] ; ce dernier étant parti le 20 juin, le 1er août 1964, il fut placé à la tête du *Military Assistance Command-Vietnam*, MAC-V, avec le grade de général[3] à quatre étoiles.

Au temps où M. Cabot Lodge[4] était ambassadeur, le général Westmoreland fut plus qu'un militaire. Bien souvent il se mêla aux jeux politiques du Vietnam et le jeune général Nguyen Cao Ky[5], Secrétaire général du comité exécutif du directoire, lui doit beaucoup de sa fortune. Les conflits de doctrine entre le MAC-V et l'ambassade étaient notoires. Après l'arrivée de M. Bunker[6] le 28 avril, il donna un moment l'impression d'être devenu le maître tout puissant du Sud-Vietnam : en effet, dans une conférence de presse, le 11 mai 1967, le nouvel ambassadeur, présentant une réforme de structure des services américains, annonça que la direction du programme du développement révolutionnaire incomberait directement au général Westmoreland, assisté, il est vrai, de l'ambassadeur Komer[7]. Cette réforme apparut alors comme une victoire du MAC-V sur les civils et particulièrement sur l'ambassadeur Porter[8], dont le scepticisme quant à l'efficacité de l'action révolutionnaire dont il avait la charge, était bien connu. Ce poste crut pouvoir alors même qualifier le commandant en chef américain de haut-commissaire (cf. communication n° 740 du 11 mai 1967)[9]. On remarqua moins que M. Bunker s'était présenté comme *Senior*

[1] Cette dépêche, intitulée : *Départ du général Westmoreland*, est rédigée par Jean Brochenin, secrétaire des Affaires étrangères, secrétaire au consulat de France à Saigon de 1966 à juin 1968 puis à Oslo.

[2] Général Paul Donald Harkins, commandant de 1962 à 1964 du *Military Assistance Command Vietnam*, commandement militaire américain au Sud-Vietnam créé en 1962.

[3] *Note du texte* : Il était lieutenant général en arrivant.

[4] Henry Cabot Lodge, ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau de juillet 1965 à mars 1967.

[5] Général Nguyen Cao Ky, secrétaire général du comité de dix généraux mis en place après le coup d'État de juin 1965, Premier ministre sud-vietnamien du 19 juin 1965 au 31 octobre 1967 puis vice-président de la République.

[6] Ellsworth Bunker, ambassadeur des États-Unis à Saigon depuis mars 1967.

[7] Robert William Komer, conseiller spécial du président Johnson pour les aspects politiques du conflit vietnamien de 1966 à 1967 puis chef des opérations civiles et du développement révolutionnaire à Saigon avec rang d'ambassadeur.

[8] William James Porter, ambassadeur adjoint des États-Unis à Saigon de septembre 1964 à mai 1967.

[9] Non reproduite.

US official in Vietnam, que c'est en tant que tel qu'il avait décidé de confier la responsabilité du programme de développement révolutionnaire et qu'il avait affirmé son intention de suivre de près toutes les activités américaines au Vietnam, y compris celles du développement révolutionnaire.

« Arrivé sur le faîte », Westmoreland n'aspirait peut-être pas à descendre ; c'est pourtant ce qu'il advint. La désignation du général Abrams[1], comme son second, le 29 mars 1967, laissait déjà présager qu'un terme serait mis à ses fonctions à plus ou moins longue échéance. Mais les observateurs n'en attendaient pas moins une prise en main du Vietnam par les militaires. Or M. Bunker s'est révélé être d'une toute autre trempe que M. Cabot Lodge. Très rapidement on s'aperçut que le haut-commissaire, c'était lui ; les bruits de dissensions entre le MAC-V et l'ambassade s'estompèrent ; et lorsque le 31 juin 1967 le général Ky annonça qu'il retirait sa candidature à la présidence de la République pour devenir le second du général Thieu[2], il fut clair que désormais dans les questions politiques la décision revenait à M. Bunker. À peu près au même moment, dans le domaine de sa compétence, le général Westmoreland pour la première fois essuyait un échec de la part du secrétariat d'État à la Défense : M. McNamara[3], venu en inspection du 7 au 11 juillet, laissait entendre qu'il ne donnerait pas satisfaction aux demandes de renforts – 200 000 hommes – qui venaient de lui être soumises. Cela marquait l'échec de la tactique prônée depuis novembre 1966 – la guerre aux Américains, la pacification aux Vietnamiens – : ne suffisant plus à assumer la totalité des opérations de combat, l'armée américaine devait faire appel au concours des troupes gouvernementales.

En novembre 1967, le général Westmoreland tenta une dernière fois au cours d'un voyage aux États-Unis d'obtenir de nouveaux contingents. S'obstinant à affirmer que la situation était excellente – c'était le moment des meurtrières batailles de Dak To[4] ! – il lui était difficile de convaincre les membres du Congrès de lui accorder des hommes uniquement dans le but de consolider les progrès réalisés. Il revint les mains quasiment vides.

Puis survinrent les événements du Têt pendant lesquels il affirma imperturbablement qu'il ne s'agissait que de sursauts désespérés. Bien que vraisemblablement il n'y eut pas de relations directes de cause à effet avec l'offensive Vietcong, quelques semaines plus tard on apprenait que son départ interviendrait au mois de juin ; bien peu purent se retenir de penser que c'était là un exemple typique de *Kick up*.

Enfin, comble d'infortune, le départ du général Westmoreland a lieu précisément en un moment où jamais au grand jamais le désarroi et la démoralisation n'ont été plus grande à Saigon, à la suite des combats de Gia

[1] Général Creighton Williams Abrams, adjoint du général Westmoreland à partir du 29 mars 1967, il lui succède à la tête du *Military Assistance Command Vietnam* le 10 juin 1968.

[2] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967.

[3] Robert Strange McNamara, secrétaire américain à la Défense du 21 janvier 1961 au 28 février 1968. Président de la Banque mondiale à partir d'avril 1968.

[4] Sur cette bataille, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 229.

Dinh et de Cholon et des bombardements quasi quotidiens par des fusées. Aussi, quand, le 11 juin au matin, l'avion de l'ex-commandant des forces américaines s'envola, quatre heures seulement après la plus meurtrière attaque de roquettes que la capitale ait connue, l'impression triste d'un échec sans gloire s'imposa à la plupart des esprits.

Comme il se doit à la veille de partir, le général Westmoreland a fait un discours d'adieux. Les agences de presse en ont suffisamment rendu compte pour que j'en reprenne les termes. De même il est inutile d'en faire le commentaire, car je ne vois rien à changer au tableau de la situation tel qu'il ressort des dépêches de ce poste. Je me bornerai à souligner que le général Westmoreland a tenu à préciser qu'il ne parlait que d'un point de vue strictement militaire – ce qui *a contrario* peut laisser entendre que sous les autres aspects, politiques et sociaux, les résultats sont loin d'être aussi flatteurs – et à rapporter les réactions de deux journalistes du *Saigon Daily News*, dont la plume s'est déliée avec la suppression de la censure.

« D'après le général Westmoreland, le bombardement de Saigon n'a pas de signification militaire », écrit l'un. « Nous partageons ce point de vue dans la mesure où, en agissant ainsi, les Vietcong ne peuvent pas obtenir une victoire militaire. Mais il peut en avoir une, si les bombardements se poursuivent et si les roquettes, tombant sur les installations militaires, détruisent les munitions et le matériel et accroissent le coût de la guerre en ce qui nous concerne.

… De toutes façons les bombardements prouvent que nous n'avons pas été capables de maintenir les communistes loin de nos bases et de nos villes. Chacun ne peut qu'en tirer des conclusions pessimistes.

… Le général a aussi dit qu'il était pratiquement impossible d'interdire ces bombardements. Loin d'être rassurante, cette déclaration est alarmante. Cela signifie-t-il que nous avons perdu le contrôle des environs de la capitale au point que les Vietcong peuvent y conduire à leur guise leurs activités militaires ?

Nous espérons que le gouvernement ne prendra pas les vues du général Westmoreland pour argent comptant. Le peuple n'est pas satisfait. Il veut la vérité sur la situation militaire et réclame des actes. Une centaine de personnes sont déjà mortes… Si ceci n'est pas une situation à laquelle il convient de mettre un terme le plus vite possible, quelle situation est sérieuse ? » (Éditorial du 11 mai).

« La sagesse vient trop tard ; tel est le titre sous lequel Melle Tran Thi Lan a écrit les lignes suivantes :

« … Le général Harkins eut un grain de sagesse juste avant qu'il ne s'en aille. Il avait toujours affirmé que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes) que le régime de Diem[1] était le plus démocratique, que les

[1] Ngo Dinh Diem (1901-1963), président du Conseil de l'État du Vietnam (juin 1954-octobre 1955), puis président de la République du Sud-Vietnam jusqu'à son assassinat lors du putsch de novembre 1963.

forces « personnalistes » étaient en train de matraquer les Vietcong affamés dont la disparition n'était plus qu'une question de mois – : il refusait de voir ou d'admettre que la guerre faisait boule de neige… mais Harkins reconnut candidement, au moment de partir, que l'ennemi n'était plus une bande de hors-la-loi et que la victoire était ailleurs qu'au coin de la rue. De toute façon il était trop tard pour qu'il puisse nous faire bénéficier de sa sagesse toute récente. Celle-ci ne pouvait plus servir que d'appendice à une carrière militaire incolore.

Son successeur le général Williams Westmoreland a à peu près les mêmes faiblesses. Encore que son principe « si l'autre le peut, je le peux » ait été juste, il était convaincu qu'il pourrait écraser les communistes en employant la tactique de « la recherche et de la destruction ». Cette tactique, il l'avait d'ailleurs adoptée en contradiction avec ses principes, parce qu'il ne pouvait pas battre les communistes à leur propre jeu. La plupart du temps, il frappait les mouches Vietcong avec des marteaux, bouleversant ainsi la campagne vietnamienne et récemment le 8e arrondissement de Saigon plus qu'un peu. Il ne cessait de répéter – à ses troupes, aux journalistes, aux visiteurs – que la victoire leur serait bientôt servie sur un plateau.

Maintenant Westmoreland est catapulté plus haut[1]. Juste avant de quitter le Vietnam, il a montré quelques signes de sagesse. En fait, pendant les combats des deux dernières semaines à Saigon, les chasseurs à réaction n'ont pas bombardé et il n'y a eu que quelques tirs d'hélicoptères. Dans sa conférence de presse, il a montré qu'il était plus sage qu'auparavant. Si la force américaine est plus grande que jamais « il n'est pas réaliste d'attendre une rapide disparition de l'ennemi », a-t-il dit.

Il est dommage que le général Westmoreland ne reste pas davantage ici pour mettre en pratique sa nouvelle sagesse. Je me demande si Creighton Abrams n'est pas en train d'emboîter le pas à Westy. L'histoire a tendance à se répéter ».

Un chef militaire se doit d'être confiant et d'un tempérament « gagneur » et il ne peut que l'être lorsqu'il se trouve à la tête d'une des armées les plus puissantes et les plus modernes du monde. En prononçant son discours d'adieu, Westmoreland a été certainement sincère, car, enserré dans les limites de toute sorte qui lui étaient imposées, il a techniquement selon les normes américaines agi pour le mieux et obtenu le maximum de ce qui pouvait être espéré. Si les États-Unis se retirent prochainement de ce pays, il est vraisemblable que le général Westmoreland estimera qu'il n'en est pas responsable. Mais au correspondant de l'agence *France-Presse*[2] qui lui demandait quel était le meilleur moyen de faire cesser la pluie des roquettes

[1] Le général Westmoreland occupe les fonctions de chef d'État-major de l'armée américaine à partir du 3 juillet 1968.

[2] *Note du texte* : Naturellement le journaliste en question M. [François] Pelou n'a pas fait état dans ses dépêches de cette réponse, faite au cours d'une conversation à bâtons rompus, ni non plus de l'affirmation selon laquelle les États-Unis n'hésiteraient pas à reprendre les bombardements sur le Nord si les négociations traînaient trop longtemps.

sur Saigon, sa réponse a été : « bombarder Hanoï ». Jusqu'au dernier moment, il aura donc été partisan de l'escalade et de l'élargissement du conflit. Aux yeux des historiens, sa part de responsabilité dans l'aggravation et le pourrissement de la guerre ne saurait manquer d'être grande. Les Vietnamiens l'ont plus ou moins confusément senti, comme en témoignent l'ironie amère des deux journalistes du *Saigon Daily News* et l'indifférence qui a entouré son départ.

Le président Thieu lui a conféré la grande croix de l'ordre national : il ne pouvait faire moins. Le seul qui ait montré une certaine spontanéité a été le vice-président Nguyen Cao Ky, lequel est sorti de son exil volontaire de Nhatrang, pour venir saluer celui qui fut son protecteur.

Un an après le départ de l'ambassadeur Cabot Lodge, celui du général Westmoreland marque bien qu'un chapitre de la guerre au Vietnam est définitivement clos.

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976)

362

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Conversation avec M. Bui Tuong Chieu

N. n° 202/CLV[1]. *Paris, 15 juin 1968.*

Le directeur d'Asie, assisté de deux de ses collaborateurs, a reçu le 30 mai et le 14 juin M. Bui Tuong Chieu[2] dont la venue à Paris avait été annoncée par une communication en date du 14 mai, n° 1111)[3] de notre consul général à Saigon[4].

L'intéressé, que M. Manac'h connaissait depuis quelques années, met en avant son titre de président de l'association Vietnam-France. Dès la première conversation, il a précisé au directeur d'Asie qu'il était envoyé en France, à titre officieux, par le Président de la République du Vietnam[5] et « à l'instigation du ministre des Affaires étrangères[6] et du ministre de

[1] Cette note est rédigée par M. Étienne Manac'h, directeur d'Asie au Département.

[2] Bui Tuong Chieu, juriste vietnamien.

[3] Non reproduite.

[4] François Simon de Quirielle délégué général de France *p.i.* auprès du gouvernement de la République populaire du Vietnam depuis janvier 1966, puis délégué général au même poste à partir du 27 mai 1967.

[5] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967.

[6] *Note du texte* : Le ministre des Affaires étrangères était alors M. Tran Van Do [du 16/12/1965 au 28/05/1968].

l'Information[1] ». D'autre part, M. Chieu ajoutait que le général Ky[2], « qui avait beaucoup changé pour ce qui est de ses sentiments à l'égard de la France », était également au courant de sa mission, ainsi que le général sénateur Tran Van Don[3].

M. Chieu était chargé de faire un sondage sur le point de savoir si la France serait disposée à accepter le rétablissement des relations diplomatiques avec le Vietnam. Il admettait volontiers – le Vietnam ayant pris il y a quelques années l'initiative de la rupture[4] – qu'il appartenait à Saigon de faire les premiers pas. Encore souhaitait-on savoir dans quelles dispositions on se trouvait à Paris. En tout état de cause, on souhaitait tout le moins, en première étape, qu'on s'achemine dans la voie de l'amélioration des relations bilatérales.

Au cours de la conversation du 14 juin, les questions suivantes ont été abordées.

1) Le nouveau gouvernement de M. Hùóng[5] ne serait en définitive qu'une sorte de gouvernement de transition. Si le président Thieu, qui est très souple, estimait qu'il devrait avoir à changer sa politique à la suite des conversations de Paris, il pourrait faire appel à un nouveau gouvernement.

2) M. Chieu a beaucoup insisté sur l'importance que pouvait prendre au Sud-Vietnam le nouveau Front de salut national fondé par le général Tran Van Don. Il estime que ce mouvement a une chance de rassembler un nombre important de Sud-Vietnamiens au sein d'une organisation cohérente. S'il y parvenait, le Sud-Vietnam pourrait envisager avec moins d'appréhension des pourparlers avec le FNL et aboutir, somme toute, à un gouvernement dans lequel cette organisation pourrait jouer un rôle.

3) Assez curieusement, l'envoyé du président Thieu met en avant la personnalité de l'ex-empereur Bao Daï[6] dont il estime qu'il peut encore jouer un rôle au Vietnam. Il a pris contact à Paris avec l'ancien souverain qui ne se refuserait sans doute pas à répondre à un appel de ses concitoyens. Il convenait toutefois, en tout état de cause, qu'il ne revienne pas dans son pays dans le fourgon des Américains.

M. Chieu fait valoir que Bao Daï est encore très connu dans la masse du peuple sud-vietnamien. Beaucoup de villageois, en particulier, seraient

[1] Ton That Thien, ministre de l'Information sud-vietnamien depuis le 25 mai 1968.

[2] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu vice-président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967.

[3] Tran Van Don, général sud-vietnamien à la retraite depuis le 31 décembre 1964. Élu sénateur le 8 septembre 1967.

[4] la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Sud-Vietnam est annoncée par le gouvernement de Saigon le 24 juin 1965. Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 317.

[5] Trân Van Hùóng, Premier ministre sud-vietnamien depuis le 25 mai 1968.

[6] Bao Daï, nom de règne du prince Nguyén Phúc Vinh Tuy, empereur du Vietnam du 8 janvier 1926 au 25 août 1945, puis « conseiller politique suprême » de la République démocratique du Vietnam. Chef de l'« État du Vietnam » du 24 avril 1949 au 23 octobre 1955. En exil en France depuis 1954.

heureux de le voir revenir. Il rappelle que les génies des villages étaient nommés à des grades de mandarinat par l'Empereur et, qu'en l'absence de ce dernier, ils restent sans « promotion », ce qui, paraît-il, serait douloureusement ressenti par de nombreux paysans du Sud-Vietnam.

En outre Caodaïstes[1], Hoa Hao[2] et Bouddhistes auraient gardé un certain attachement à la personne de l'ex-Empereur.

4) En ce qui concerne l'amélioration des rapports entre la France et le Sud-Vietnam, M. Chieu fait remarquer que le général Ky lui-même regrette en définitive la rupture des relations dont il a été l'artisan. Le vice-président de la République aurait même manifesté l'intention de venir personnellement en France à la tête de la délégation sud-vietnamienne au cas où Saigon serait appelé à participer aux conversations de Paris. Les conditions sont donc réunies désormais pour une amélioration progressive et discrète des rapports entre Saigon et Paris.

M. Manac'h, en faisant certaines réserves quant aux moyens de favoriser le processus envisagé par M. Chieu, a rappelé à cette occasion que la rupture des rapports diplomatiques ayant été décidée par le gouvernement vietnamien, c'est à ce dernier qu'il appartient de rétablir les conditions d'une meilleure entente. Il était nécessaire en particulier de revenir sur un certain nombre de mesures qui avaient été prises au détriment des intérêts français. Parmi ces mesures, le directeur d'Asie a cité la diminution systématique de la place faite à la langue française dans l'enseignement (sur ce point il semble que le gouvernement sud-vietnamien manifeste actuellement certains signes de bonne volonté), l'arrêt de l'envoi en France des étudiants boursiers (le gouvernement sud-vietnamien aurait l'intention de ne plus s'opposer au départ de ces étudiants vers la France), l'interdiction de survol du Sud-Vietnam par les avions de la compagnie Air-France, alors que des compagnies comme Air Cambodge ne se voient pas opposer la même interdiction, l'arrêt des importations directes de produits français au Sud-Vietnam.

Quant au problème du rétablissement des relations diplomatiques, le directeur d'Asie, précisant qu'il parlait à titre personnel, a souligné qu'il enregistrait volontiers l'exposé d'un point de vue vietnamien officieux. Toutefois, le Sud-Vietnam connaissait en ce moment une période de crise grave ; un important changement gouvernemental venait de se produire et il ne semblait pas du tout que la mutation des pouvoirs publics fût terminée. Il importait de voir comment le Sud-Vietnam allait se comporter au moment où, en dépit de la poursuite des opérations militaires, des négociations venaient de s'ouvrir à Paris en vue de rechercher un commencement de solution pacifique à la question vietnamienne. Nous

[1] Membres de la secte syncrétique Cao Dai, fondée en 1926 par Ngo Van Chieu. Elle prend le parti des Français durant la première guerre d'Indochine et est brisée, comme les autres sectes de Cochinchine, par la répression diemiste en 1955.

[2] Secte bouddhiste fondée en 1939 par le bonze Huynh Phu So. Elle se rallie aux Français en 1947, ses milices sont éliminées par Diem au printemps 1955. Dès lors, les Hoa Hao ne survivent qu'en tant que mouvement religieux.

avions toujours manifesté notre sympathie à l'égard de « ce qui est valable » au Sud-Vietnam. L'une des choses les plus valables serait, à nos yeux, la manifestation de l'indépendance du peuple vietnamien sur le plan de sa politique intérieure et extérieure et de son aptitude à prendre en charge la direction de ses propres affaires, notamment pour rechercher les moyens de mettre fin à la guerre dans une paix juste et honorable garantissant le libre choix des populations. En attendant, nous prenions acte avec satisfaction d'un certain revirement des esprits au Sud-Vietnam en faveur cde notre pays. Nous n'avions jamais eu l'impression, en effet, que nous avions démérité. L'indépendance du Vietnam, telle était dans le passé, et au moment même de la rupture des relations diplomatiques, l'idée essentielle de notre politique au Sud-Est asiatique. Elle demeurait la même aujourd'hui. Dès lors qu'un règlement de paix suppose en fin de compte le départ des États-Unis du Vietnam, il était de l'intérêt de ces mêmes États-Unis que cette indépendance fût aussi forte que possible.

M. Bui Tuong Chieu se propose de rentrer d'urgence à Saigon. Il a manifesté son inquiétude aux nouvelles des bombardements par roquettes de la capitale et veut rejoindre rapidement sa famille. Il espère revenir prochainement à Paris muni de nouvelles instructions.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

363

COMPTE RENDU D'ENTRETIEN

Entre le général de Gaulle et M. Boutros.

C.R. *Paris, 15 juin 1968.*

D'après les indications données par le général de Gaulle, l'entretien qu'il a eu, le vendredi 14 juin 1968, avec M. Boutros[1], ministre des Affaires étrangères du Liban, s'est déroulé de la façon suivante.

M. Boutros a exposé qu'il achevait une tournée qui l'a conduit à Moscou, Londres et Washington et qui se termine à Paris. Il aurait d'ailleurs commencé son voyage par notre capitale si les événements de ces dernières semaines ne s'étaient pas produits[2] ; le Liban conserve, en effet, avec la France des liens particuliers.

Le gouvernement libanais est préoccupé de la position prise à l'égard de son pays par Israël. Le Liban s'est toujours efforcé de maintenir à l'égard d'Israël une attitude de neutralité. Cependant, depuis quelque temps, Israël

[1] Fouad Boutros est vice-président du Conseil et ministre des Affaires étrangères du Liban dans le gouvernement formé le 8 février 1968 par le Dr Abdallah El Yafi.

[2] Allusion à la crise de mai 1968 en France.

prend à l'égard du Liban une attitude qui s'est manifestée à la fois par des déclarations publiques et par des mesures de représailles. Sans doute y a-t-il eu peut-être infiltrations de commandos terroristes à travers le Liban mais celui-ci s'efforce de les empêcher et ne peut pas en être tenu pour responsable.

Le gouvernement de Beyrouth souhaiterait savoir ce que feraient les grandes puissances dans le cas où le pays serait attaqué.

À Moscou, on a dit à M. Boutros qu'on était favorable à la résolution adoptée par l'ONU en ce qui concerne le conflit du Moyen-Orient et qu'on tenait pour indispensable que les Israéliens se retirent des territoires occupés.

Londres na pas donné de réponse nette.

À Washington[1], on s'est montré théoriquement favorable à la mission de l'ONU, mais on a laissé entendre qu'on ne ferait rien dans l'immédiat.

Le général de Gaulle a rappelé à son interlocuteur que la France était favorable à l'application de la résolution adoptée par les Nations unies[2] et il a défini la position française de la même façon qu'il l'a fait au cours des derniers mois à l'occasion de divers entretiens ou allocutions (notamment à la visite des ministres syriens)[3]. C'est pour empêcher l'État d'Israël d'aller plus loin en fait d'occupation de territoires que le gouvernement français a décidé l'embargo sur les armes. Le gouvernement français ne pense pas qu'Israël ait des intentions agressives à l'égard du Liban. Si cependant des agressions se produisaient, la France pense que l'ONU réagirait. Si, contrairement à toute attente, elle n'apportait pas un soutien au Liban, la France aiderait elle-même ce pays.

Mais le général de Gaulle pense qu'il ne se produira rien d'important entre Israël et les pays arabes avant les élections américaines[4]. Après ces élections, le gouvernement américain sera plus libre pour prendre les initiatives surtout si l'affaire du Vietnam est en voie de règlement. On peut penser alors que les quatre principales puissances parviendront à définir une position commune et à imposer aux parties et notamment à Israël l'application de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968)

[1] Le Dr Boutros est reçu le 3 juin 1968 à Washington par Dean Rusk, le secrétaire d'État américain, après avoir conféré à New York avec le président du Conseil de sécurité et le secrétaire général de l'Assemblée générale des Nations unies. Le 5 juin, il part pour Moscou. Le but du voyage du Dr Boutros est de montrer, à l'opinion publique libanaise et au monde, que le Liban n'est pas moins vigilant vis-à-vis des desseins agressifs d'Israël que les autres capitales arabes.

[2] Il s'agit de la résolution n° 242 (1967) du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967. Elle préconise le retrait des forces israéliennes des territoires occupés depuis le 5 juin 1967 et demande au Secrétaire général de désigner un représentant spécial qui se rendra au Moyen-Orient pour favoriser un accord entre les États intéressés.

[3] Youssef Zouayen, président du Conseil de la République arabe syrienne se rend en France du 10 au 15 décembre 1967. Il est reçu par le général de Gaulle le 15 décembre. Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 309.

[4] Les élections présidentielles américaines sont prévues pour le 4 novembre 1968.

364

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 920 à 930. *Bruxelles-Delfra, 16 juin 1968.*
(*Reçu* : 20 h. 30).

J'adresse au Département, sous les numéros suivants[1], le texte du document que la Commission a produit en conclusion des délibérations qu'elle a consacrées à nos demandes[2] et que M. Rey[3] vient de me remettre.

Ces délibérations ont été longues. Commencées mercredi dernier[4], elles se sont poursuivies pendant la plus grande partie de la journée d'hier et se sont achevées ce matin. D'une manière générale, elles ont été dominées par le sentiment que la Communauté, en manifestant sa solidarité à l'égard de la France, trouverait là une occasion d'affirmer son existence, sa cohésion et son efficacité. Nombreux ont d'ailleurs été ceux qui ont exprimé l'avis qu'aucun pays membre de la Communauté n'était à l'abri de secousses sociales analogues à celles qui venaient de se produire dans notre pays et que c'était là une raison supplémentaire de faire preuve de solidarité.

En revanche, certains se sont déclarés inquiets à l'idée que le gouvernement français pourrait ne pas respecter les échéances du 1er juillet 1968[5] et ils ont vu dans cette incertitude un moyen de pression.

Le président de la Commission, m'a-t-il été dit de diverses sources, a plaidé notre dossier avec chaleur et il s'est continuellement efforcé d'obtenir que l'on parvienne à des conclusions aussi positives que possible. À l'inverse, M. Sassen[6], l'un des deux commissaires néerlandais, responsable du secteur dont relèvent nos demandes d'aides à l'exportation, s'est montré particulièrement tatillon et réticent.

Sur le fond des choses, un point important à retenir est que, dans l'ensemble, la Commission a marqué une faveur pour des mesures d'aides

[1] Télégramme nos 931 à 942 du 16 juin 1968, non reproduit.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Paris à Bruxelles-Delfra nos 89 à 96 du 11 juin 1968.

[3] Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures. Puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967.

[4] Le 12 juin 1968.

[5] Date prévue pour le désarmement douanier intégral sur les échanges de produits industriels entre États membres de la CEE, la suppression des droits de douane entre États membres pour la plupart des produits agricoles ne faisant pas l'objet d'une organisation commune de marché, et la substitution du tarif douanier extérieur commun (TDEC) aux tarifs douaniers.

[6] Emmanuel Sassen, membre néerlandais de la Commission des Communautés européennes chargé de la concurrence depuis 1967.

à l'exportation plutôt que pour des dispositions tendant à restreindre les importations. C'est là un état d'esprit dont nous aurons à tenir compte.

Certains, en particulier M. von der Gröben[1], avaient suggéré que le Conseil soit convoqué sans retard pour examiner la situation. Cette proposition n'a pas été retenue, en raison des difficultés pratiques auxquelles elle se heurterait dans les circonstances présentes, du fait, notamment, des élections françaises[2] et des crises gouvernementales en Italie[3] et en Belgique[4], et aussi parce que l'on a estimé qu'il fallait laisser au gouvernement français le temps nécessaire pour établir un bilan de la situation et des conséquences qu'il estimait devoir en tirer.

En revanche, il ressort clairement du document de la Commission que celle-ci souhaite engager avec nous, et avec les autres pays membres, une consultation de caractère général. Ceci vise, sans le citer expressément, l'article 103 du Traité de Rome sur la coordination des politiques conjoncturelles[5].

On notera que la Commission a écarté l'idée, formulée par plusieurs de ses membres, selon laquelle il conviendrait, pour fonder en droit les mesures à prendre, d'invoquer l'article 108 du Traité de Rome[6]. Elle a finalement conclu que la France n'était pas sous l'effet d'une crise ou d'une menace de crise de la balance des paiements et que, en conséquence, le recours à l'article 108 ne serait pas justifié.

Le quatrième alinéa du document a fait l'objet d'une longue discussion. Il s'agissait, en effet, de savoir dans quelle mesure il y aurait lieu de tenir compte des problèmes de l'emploi. Certains commissaires ont fait valoir que ces problèmes n'étaient pas propres à la France et qu'ils résultaient, ici et là, d'un processus de rationalisation et de concentration des entreprises. Néanmoins, il a été admis que ces problèmes devraient être pris en considération, dans la mesure où il serait démontré que leur apparition était

[1] Hans von der Gröben, membre allemand de la Commission de la CEE de 1958 à 1967, puis de la Commission des Communautés européennes, chargé du marché intérieur et des politiques régionales.

[2] Les élections législatives françaises ont lieu les 23 et 30 juin. 1968.

[3] Le 5 juin 1968, le gouvernement Aldo Moro, président du Conseil italien depuis le 5 décembre 1963, démissionne. Le gouvernement de Giovanni Leone est formé le 25 juin 1968.

[4] En Belgique, le gouvernement Vanden Boeynants, formé le 19 mars 1966, est démissionnaire depuis février 1968. Le gouvernement Gaston Eyskens est formé le 17 juin 1968.

[5] L'article 103 du Traité de Rome du 25 mars 1967 instituant la Communauté économique européenne stipule que : « Les États membres considèrent leur politique de conjoncture comme une question d'intérêt commun. Ils se consultent mutuellement et avec la Commission sur les mesures à prendre en fonction des circonstances. »

[6] L'article 108 du Traité de Rome stipule que : « En cas de difficultés ou de menace grave de difficultés dans la balance des paiements d'un État membre provenant soit d'un déséquilibre global de la balance, soit de la nature des devises dont il dispose, et susceptibles notamment de compromettre le fonctionnement du Marché commun ou la réalisation progressive de la politique commerciale commune, la Commission procède sans délai à un examen de la situation de cet État, ainsi que de l'action qu'il a entreprise ou qu'il peut entreprendre [...] en faisant appel à tous les moyens dont il dispose. La Commission indique les mesures dont elle recommande l'adoption par l'État intéressé. »

directement liée aux conséquences économiques et sociales des événements qui venaient de se produire.

L'absence de décisions dans le secteur de l'électroménager constitue bien évidemment la partie la plus négative du document. À la différence de certains de ses collègues qui préconisaient une taxe compensatrice, le membre responsable de la Commission, M. Colonna[1], n'a pas écarté le principe d'un contingentement. Il a toutefois estimé que nos demandes se situaient à un niveau trop bas. D'autre part, la Commission a craint qu'une réponse positive de sa part ne nous conduise à formuler toute sorte d'autres demandes de même nature. Enfin, elle a estimé que la part des charges salariales dans le secteur considéré était trop faible pour que l'on puisse, dès maintenant, estimer que les hausses des salaires qui venaient d'être consenties introduiraient un élément fondamentalement nouveau dans un dossier sur lequel elle s'était déjà prononcée négativement.

Quant aux facilités que nous suggérions de maintenir et d'étendre en faveur de nos exportations, la Commission s'est heurtée aux arguties de M. Sassen[2]. La décision d'admettre la diminution d'un point du taux de réescompte privilégié pour nos exportations n'a pas été loin d'être prise. Mais M. Sassen a fait valoir que d'autres pays, la Belgique notamment, pourraient solliciter des avantages analogues. C'est pourquoi il a été décidé, sur sa proposition, de provoquer une réunion multilatérale des experts des États membres. En ce qui concerne plus particulièrement l'élargissement et l'assouplissement de la procédure du risque extraordinaire, la Commission a été encouragée à surseoir par le fait que nous lui avions annoncé l'envoi de précisions complémentaires.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

[1] Guido Colonna di Paliano, membre italien de la Commission de la Communauté économique européenne depuis 1962, puis de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, chargé des Affaires industrielles.

[2] Emmanuel Sassen, membre néerlandais de la Commission des Communautés européennes chargé de la concurrence depuis 1967.

365

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 943 à 948. *Bruxelles-Delfra, 17 juin 1968.*

(*Reçu* : 12 h. 25).

Ce qui frappe avant tout, me semble-t-il, à la lecture de la communication[1] que M. Rey[2] m'a remise hier, c'est que, en présence d'une crise aussi profonde que celle que nous venons de traverser, et en dépit de ses affirmations de solidarité, la Commission n'a fait entièrement droit à aucune de nos demandes concrètes jugées pourtant par elle sans commune mesure avec la situation. Les raisons qu'elle a invoquées ou qui ont, en réalité, inspiré sa décision, peuvent avoir certaines justifications. Le fait n'en est pas moins là. Je l'ai dit à M. Rey qui conteste cette appréciation.

Cela étant, il ne devrait pas être trop difficile – c'est ce que M. Rey m'a assuré – d'obtenir satisfaction sur la question du taux de réescompte. Il conviendrait que, accompagné d'un expert qualifié, j'aille en parler à M. Sassen[3].

Pour ce qui est de la couverture du risque extraordinaire, il serait souhaitable que nous puissions, le plus rapidement possible, fournir à la Commission les précisions annoncées. Je pourrais également m'en entretenir avec M. Sassen. On ôterait ainsi à la Commission tout prétexte à se dérober.

Quant à l'application de la clause de sauvegarde de l'article 226[4] au secteur de l'électroménager, nous pourrions peut-être présenter à la Commission une nouvelle proposition se situant à un niveau de contingentement plus élevé que celui qui ressort des statistiques d'importation de 1966.

Je retiens enfin du document de la Commission que celle-ci nous engage à porter l'ensemble de notre situation économique sur le terrain de l'harmonisation des politiques conjoncturelles. Ce serait une manière, pour elle,

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 920 à 930 du 16 juin 1968.

[2] Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures. Puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967.

[3] Emmanuel Sassen, membre néerlandais de la Commission des Communautés européennes chargé de la concurrence depuis 1967.

[4] Selon l'article 226 du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne : « Au cours de la période de transition, en cas de difficultés graves et susceptibles de persister dans un secteur de l'activité économique ainsi que de difficultés pouvant se traduire par l'altération grave d'une situation économique régionale, un État membre peut demander à être autorisé à adopter des mesures de sauvegarde permettant de rééquilibrer la situation et d'adapter le secteur intéressé à l'économie du Marché commun. »

de se faire cautionner par les États membres. L'idée mérite, me semble-t-il, examen.

On peut se demander enfin si nous n'aurions pas intérêt, pour la suite, à chercher à agir, autant que possible, par nous-mêmes, quitte à nous plier, cela va sans dire, aux procédures d'information et de consultation prévues par le Traité. Les articles 92 et 93 (sans même parler des articles 104 à 109)[1] pourraient-ils nous offrir à cet égard certaines possibilités, tout au moins dans le domaine des aides aux exportations ou des aides de caractère régional ? Je note, à ce sujet, que ce sont ces deux articles auxquels la Commission fait précisément référence à propos des demandes que nous lui avions présentées en matière de facilités pour nos exportations.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

366

M. CURIEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRAZZAVILLE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 470 à 472. *Brazzaville, 17 juin 1968.*

(*Reçu* : 12 h. 40).

À son arrivée à Brazzaville le 16 juin, le président Massembat-Debat a fait une longue déclaration à la radio congolaise sur son voyage en Europe[2].

Bien qu'il n'y ait fait qu'une brève escale technique, il a abondamment parlé de la France. Les circonstances[3], a-t-il dit, ne m'ont pas permis de rencontrer les dirigeants français. Je n'aurais pas voulu non plus les déranger. Mais tout ce qui se passe en France est important pour nous, étant donné les

[1] Les articles 92 et 93 du Traité de Rome traitent des aides accordées par les États susceptibles de fausser la concurrence. Les articles 104 à 109 traitent de la balance des paiements.

[2] Le président Massembat-Debat a quitté Brazzaville le 4 juin pour un voyage en Europe (Roumanie, Bulgarie, République fédérale d'Allemagne). Sa première escale est Bucarest où il se rend en visite officielle. Il est accompagné de M. Mondjo, ministre des Affaires étrangères, de M. Matsika, ministre du Commerce et du lieutenant Poignet, secrétaire d'État à la Défense nationale. Le communiqué conjoint, publié à l'issue de cette visite de cinq jours annonce l'échange de plusieurs missions au niveau des partis et des gouvernements. Poursuivant son périple européen, le Président du Congo et sa suite arrivent à Varna (Bulgarie) le 10 juin, sur l'invitation du chef de l'État bulgare, Georgi Traïkov, puis à Bonn où il séjourne du 13 au 15 juin. M. Massembat-Debat est reçu par le président de la République fédérale, par le Chancelier et par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Sur le plan bilatéral, les requêtes présentées par le chef de l'État congolais portent sur l'aide que la RFA pourrait accorder pour l'encadrement de la jeunesse oisive des villes, un prêt de six millions de DM pour la construction d'une huilerie et d'une fabrique de margarine, une réduction de 4 à 3 % du taux d'intérêt du prêt de dix millions pour la cimenterie de Loutete. Sur ce voyage, se reporter aux télégrammes de Bucarest, n°s 682 à 684, de Sofia, n°s 519 à 525 et de Bonn n°s 3160, 3969-3972, respectivement des 11 et 12 juin 1968, non publiés.

[3] Allusion à la crise estudiantine, politique et sociale qui a secoué la France au cours du mois de mai 1968.

liens multiples que nous avons avec ce pays. Dans le domaine économique, a-t-il précisé, une forte hausse des prix en France pourrait avoir de graves répercussions au Congo où les marchandises se vendent déjà deux fois plus cher qu'à Paris. Le président a laissé entendre qu'il pourrait reprendre contact avec les autorités françaises après les élections[1].

Pour le reste du voyage, le président Massembat-Debat a exprimé sa satisfaction d'avoir pu constater, par les impressions recueillies en Europe, combien était juste la politique suivie par le Congo. En effet, à l'Ouest de l'Europe, il avait vu que le capitalisme, dans sa forme ancienne, existait de moins en moins et se socialisait et, à l'Est, que le socialisme se préoccupait d'accumuler des capitaux. C'était la justification de la politique du Congo, socialiste sans doute, mais faisant appel à toutes les formules économiques favorisant le développement.

Le président a donc ainsi marqué, d'une part l'importance qu'il attache aux relations avec la France, d'autre part sa détermination de poursuivre une politique modérée.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, Relations avec la France, 1968)

367

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE LEUSSE, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER.

T. n°s 616 à 620. *Paris, 17 juin 1968, 18 h. 22.*
Réservé.

Le Secrétaire général[2] a convoqué l'ambassadeur d'Algérie[3] le lundi 17 juin à midi et a élevé auprès de lui une protestation contre les mesures récemment prises en Algérie au détriment d'intérêts français. Il a cité en particulier les deux « trains » de nationalisations sans indemnisation préalablement fixée[4], et les diverses mesures prises pour réduire l'accès du

[1] Suite aux événements de « mai 68 », l'Assemblée nationale française est dissoute le 30 mai et les élections législatives sont fixées aux 23 et 30 juin 1968.

[2] M. Hervé Alphand est secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[3] M. Redha Malek est ambassadeur d'Algérie à Paris depuis 1966

[4] Le 14 mai, le gouvernement algérien annonce la nationalisation des sociétés de distribution, de commercialisation, stockage et transports des produits pétroliers, cette activité devenant le monopole de la Sonatrach. Cette mesure frappe six sociétés de distribution de carburant (Shell, Total, Algéronaphte, Beryl, Société méditerranéenne de combustibles) et plusieurs sociétés de gaz liquéfié regroupées autour de Primagaz, Butagaz, Raffigaz, Sogazaf et Elgaz. En dehors de Shell et de Butagaz, les sociétés nationalisées sont françaises. L'État algérien fixera par décret les modalités d'indemnisation de ces sociétés. Le 21 mai, un communiqué de la Présidence du Conseil algérien

marché algérien aux produits français. Tout ceci, a exposé M. Alphand, est en contradiction avec l'esprit de coopération qui a prévalu et doit continuer de prévaloir dans l'intérêt réciproque des deux pays.

L'ambassadeur d'Algérie, après avoir donné l'assurance qu'il transmettait cette protestation à son gouvernement, s'est élevé contre l'idée – qu'il avait entendu exprimée d'autre part – qu'il pourrait y avoir un lien entre les récentes nationalisations et la situation actuelle en France[1]. Il ne s'agit pas non plus, selon lui, de mesures de rétorsion prises à la suite des décisions françaises relatives à la réduction des importations de vin algérien. Il n'en demeurait pas moins, à son avis, que la coopération entre les deux pays souffrait, depuis plusieurs mois, de l'absence de solution à des problèmes qui présentaient pour l'Algérie une importance très grande, presque vitale : l'importation de vin, d'une part, représentait pour son pays le tiers des exportations totales, le stockage de la prochaine récolte, qui devrait être rentrée d'ici moins de deux mois, paraissait quasiment insoluble. En ce qui concerne la main-d'œuvre, d'autre part, si l'on comprenait en Algérie que la crise économique et sociale actuelle rendait indispensable les mesures de restriction. Il y avait deux ans que l'on discutait sans succès pour définir un régime acceptable. Sur l'une et l'autre question, la coopération supposait que fussent adoptées des mesures transitoires qui donneraient le temps à l'Algérie de s'adapter. Enfin, M. Malek a évoqué la déception qu'éprouvait son gouvernement en constatant le faible montant des investissements et des efforts de recherche effectués par les compagnies pétrolières françaises en Algérie.

Sur un autre plan, l'ambassadeur d'Algérie reconnaissait que des retards étaient intervenus quant à l'indemnisation des affaires françaises qui avaient été nationalisées par le gouvernement algérien depuis plusieurs années. Des mesures avaient été prévues à ce sujet. Elles seraient mises en œuvre sans tarder.

Résumant l'ensemble de l'entretien, le Secrétaire général a souligné l'intérêt qui s'attache à ce que le gouvernement algérien s'abstienne de toute nouvelle mesure[2] qui pourrait conduire à une plus grande détérioration des rapports entre les deux pays et s'emploie à rétablir un esprit de coopération grâce auquel pourront être utilement recherchées, dans l'avenir, des solutions aux problèmes qui se posent.

(Algérie, Relations économiques avec la France, A-61-42, 196).

annonce la nationalisation de vingt-sept sociétés des secteurs de la construction mécanique et électrique, des engrais et matériaux de construction. Un droit à indemnité est prévu. Une autre ordonnance porte nationalisation de quatre nouveaux établissements.

[1] Allusion aux événements de mai 1968 et à leurs conséquences culturelles, économiques et sociales.

[2] La présidence du Conseil algérien annonce, le 14 juin, la nationalisation de 18 entreprises industrielles des secteurs des industries mécaniques, alimentaires, chimiques et cimenteries, en complément de celles des 14 et 21 mai. La liste de ces entreprises est communiquée par le télégramme d'Alger n°s 2674 à 2676 du 14 juin, non publié.

368

M. BROUILLET, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. n° 152/EU [1]. *Rome, 18 juin 1968.*

Réactions des milieux ecclésiastiques romains aux événements de France.

Les événements qui viennent de se dérouler en France ont été suivis avec une attention inquiète tant au Palais apostolique que dans les milieux de la Curie, dont plusieurs dignitaires ont tenu, en la circonstance, à donner des marques de la sympathie qu'ils portent à notre pays.

Parmi ces nombreux témoignages d'intérêt, la correspondance de ce poste a déjà relevé la phrase du Pape Paul VI[2] déclarant, le 27 mai, « dans ses prières spéciales pour la France » (ma communication n° 271)[3], et la fervente adresse du cardinal Marella[4] à l'occasion de la messe de Sainte Pétronille, le 31 mai (ma communication n° 281-283)[5].

De son côté, l'*Osservatore Romano* qui, pour des raisons connues du Département et tenant avant tout à ses sources d'information, n'avait pas habitué ses lecteurs, jusqu'à une époque récente, à une présentation particulièrement bienveillante des affaires de France, s'est signalé au contraire pendant cette crise par un effort très sensible d'objectivité, dû certainement pour une bonne part au fait que, disposant depuis quelques mois du service des dépêches de l'AFP, il ne s'en tint plus aux seuls compte rendu de l'*ANSA* et de l'*Associated Press*.

[1] Cette dépêche sous-titrée : *Réactions des milieux ecclésiastiques romains aux événements de France* est signée de M. René Brouillet, ambassadeur de France près le Saint-Siège depuis décembre 1963.

[2] Giovanni Battista Montini, né à Brescia le 26 septembre 1897, archevêque de Milan en 1954, cardinal en 1958, a été élu pape sous le nom de Paul VI le 21 juin 1963.

[3] Lors d'une messe célébrée à Saint-Pierre de Rome, le dimanche 26 mai 1968, à laquelle assistait un groupe de pèlerins français, le pape a déclaré en français à la fin de son homélie : « Nous adressons à Dieu une prière spéciale pour la France en raison des moments difficiles qu'elle traverse actuellement. »

[4] Paolo Marella, né en 1895 à Rome, a fait, comme ecclésiastique, une carrière dans différents pays étrangers. En 1922, il a été nommé à la délégation apostolique de Washington où il est resté jusqu'en 1933. Promu archevêque, il a été nommé délégué apostolique au Japon où il est resté quinze ans, puis en Australie, de 1948 à avril 1953. Nommé à Paris, il y succède à Monseigneur Roncalli (futur pape sous le nom de Jean XXIII). Promu cardinal le 14 décembre 1959, il est nommé archiprêtre de la cathédrale de Saint-Pierre et préfet de la Sacrée Congrégation de la Révérende Fabrique de Saint-Pierre.

[5] Le 31 mai 1968, le cardinal Marella a célébré à Saint-Pierre de Rome, sur l'autel de sainte Pétronille la messe solennelle offerte chaque année aux intentions de la France par le chapitre de Saint-Pierre, en présence de l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège M. René Brouillet, de l'ambassadeur de France en Italie, M. Étienne Burin des Roziers et de nombreux membres de la colonie française de Rome.

Une analyse de la situation dans notre pays a paru, sous la signature d'un laïc, M. Bernucci, dans le numéro du journal daté du 2 juin. Après avoir rappelé l'origine des troubles à la fois sur le plan universitaire et social, l'auteur, qui décrit l'enjeu de la prochaine consultation électorale[1], conclut :

« L'intérêt international pour le déroulement de la crise en France et pour son issue se traduit par le nombre considérable des commentaires qu'elle a provoqués, et qui tous aboutissent à la constatation que ses conséquences déborderont largement le cadre national.

La France est une réalité de première grandeur non seulement en Europe mais dans la communauté des États. Son avenir sera donc déterminant non seulement pour l'Europe, mais aussi pour la vie internationale toute entière.

Il s'agit là d'un fait objectif reconnu par ceux-là mêmes qui n'ont pas apprécié la politique étrangère suivie au cours des dernières années par le gouvernement de Paris.

Les liens établis entre la situation en France et celle du monde sont en effet d'autant plus forts que les motifs de la crise que traverse la nation française, et qui concernent en vérité tous les peuples, sont généraux et profonds ».

Deux jours plus tard, le 4 juin, à la suite des violentes manifestations organisées aux abords du Palais Farnèse par les étudiants romains[2], l'*Osservatore Romano* a porté enfin une condamnation de la violence qui, de toute évidence, s'adressait autant, sinon plus, aux jeunes Français qu'à leurs émules italiens :

« Casser les vitrines, dépaver les chaussées, renverser les voitures de paisibles citoyens, les incendier, dresser des barricades et brandir des armes et des bâtons, c'est faire ressortir l'aspect le plus mauvais qui survit dans chaque personne, c'est reculer sur le chemin de la liberté, c'est œuvrer contre le droit, la loi, le bon sens ».

Et l'organe officieux du Saint-Siège concluait :

« Nous disons : non à la violence. Elle n'est pas justifiée, elle n'a pas de circonstances atténuantes.

(Europe, Saint-Siège, Relations avec la France, 1968)

[1] L'Assemblée nationale ayant été dissoute le 30 mai 1968, les élections législatives ont été fixées aux 23 et 30 juin 1968.

[2] D'après le télégramme à l'arrivée de Rome le 11 juin 1968, n°s 1180 à 1182, le 31 mai 1968, à la suite d'une réunion organisée par le parti communiste italien « en solidarité avec le peuple français », plusieurs centaines d'étudiants et quelques ouvriers, dont beaucoup casqués et armés de gourdins, se sont regroupés devant l'ambassade de France à Rome, ont brûlé un mannequin à l'effigie du général de Gaulle et tenté d'ériger une barricade ; ils se sont ensuite dispersés dans les rues environnantes où des heurts se sont produits avec la police jusque vers 1 heure du matin.

369

NOTE
DE LA DIRECTION D'ASIE

N. n° 203/AS. *Paris, 18 juin 1968.*

Afghanistan.

Le Premier ministre[1] a fait une visite officielle en Afghanistan du 7 au 11 mai 1968, sur l'invitation de M. Etemadi[2], Premier ministre afghan. Il était accompagné de M. Bettencourt[3], secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

M. Georges Pompidou était le premier chef de gouvernement français à se rendre en Afghanistan.

L'accueil du gouvernement et de la population, tant à Kaboul qu'en province, a été particulièrement chaleureux.

Le voyage du Premier ministre a pleinement confirmé l'amitié et les excellentes relations qui existent depuis bientôt un demi-siècle entre l'Afghanistan et la France.

Les entretiens ont donné lieu à un échange de vues approfondi sur la politique internationale. Ils ont fait apparaître une large convergence de vues entre les deux gouvernements. Le Premier ministre afghan s'est félicité de l'ouverture à Paris des entretiens préliminaires concernant le Vietnam[4]. En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient M. Etemadi a hautement apprécié la position prise par le gouvernement français[5]. Il a d'autre part longuement évoqué la question des rapports avec le Pakistan qu'il considère comme peu satisfaisants ; le règlement du problème du Patchounistan[6], a indiqué le Premier ministre, constitue un obstacle au désir de Kaboul d'entretenir des relations fraternelles avec un pays dont il se sent proche.

[1] Georges Pompidou est Premier ministre depuis avril 1962.

[2] Nour Amar Etemadi est Premier ministre afghan et ministre des Affaires étrangères depuis novembre 1967.

[3] André Bettencourt est secrétaire d'État aux Affaires étrangères dans le cabinet formé par Georges Pompidou en avril 1967.

[4] Le 13 mai 1968 s'ouvrent à Paris les négociations américano-vietnamiennes.

[5] La France condamne l'agression israélienne de juin 1967 et demande le retrait des troupes israéliennes des territoires récemment conquis. Cette attitude lui attire la sympathie des pays arabes.

[6] Les Pachtoun constituent un peuple vivant dans l'est et le sud-est de l'Afghanistan et le nord-ouest du Pakistan. Ils sont environ seize millions et sont l'ethnie la plus importante de l'Afghanistan. Ce sont des musulmans à majorité sunnite. La tension existe depuis l'indépendance du Pakistan entre les Pachtoun et le gouvernement pakistanais au sujet de la ligne Durand, frontière établie en 1947. Un différend s'élève en mars 1956, puis en 1961 on en vient à la fermeture de la frontière et à la rupture des relations diplomatiques rétablies en 1963. La tension persiste cependant et l'Afghanistan soutient toujours le droit à l'auto-détermination des Pachtoun du Pakistan.

Enfin, l'Afghanistan apprécie l'assistance de l'Union soviétique et se félicite d'entretenir avec celle-ci des relations de bon voisinage.

Sur le plan bilatéral les deux chefs de gouvernement ont noté avec satisfaction l'heureux développement que connaît la coopération entre les deux pays dans les domaines culturel, technique et économique. Le Premier ministre français a confirmé la décision de son gouvernement de participer à la mise en œuvre du troisième plan afghan[1]. Certaines réalisations sont en cours. Les modalités concernant l'utilisation des crédits non encore affectés seront mise au point dans un bref délai.

Quant au projet franco-allemand de coopération médicale en Afghanistan (construction avec l'aide de l'Allemagne fédérale d'une polyclinique à Kaboul dont le personnel serait partiellement fourni par la France), il a fait l'objet d'une réunion qui s'est tenue les 14 et 15 juin dernier à Francfort. M. Theysset[2], qui représentait le Département, a mis au point un texte à ce sujet avec les experts allemands.

En conclusion, le voyage du Premier ministre a apporté une contribution évidente au développement des relations franco-afghanes. M. Pompidou a invité M. Etemadi à se rendre en visite officielle en France.

(Asie, Afghanistan, Relations politiques avec la France)

370

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Conversation avec M. Habib

N. n° 204/AS[3].
Confidentiel.

Paris, 18 juin 1968.

Le directeur d'Asie était de nouveau, ce 18 juin, l'invité à déjeuner de M. Habib[4] qui apparaît de plus en plus comme étant la cheville ouvrière de la délégation américaine aux conversations de Paris.

Il revenait des États-Unis (de Dallas par Boston) le matin même. Au cours d'n voyage de cinq jours, dont un seul consacré à sa famille et quatre au travail, il venait de rencontrer les principaux dirigeants de son pays.

[1] Le 3e plan quinquennal afghan débute le 21 mars 1967.

[2] Edouard Theysset, conseiller des Affaires étrangères, est sous-directeur de la Coopération technique depuis octobre 1966.

[3] Cette note est rédigée par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[4] Philip Charles Habib, *Deputy Assistant Secretary of State for East Asian and Pacific Affairs*, depuis 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam de Paris en mai 1968.

Il avait constaté aux États-Unis qu'une pression s'exerçait de façon croissante sur le président Johnson pour l'inciter à revenir à l'usage de la force en vue de tenir tête à la pression accélérée du Nord-Vietnam. À cet égard, son appréciation rejoint celle qu'U Thant a recueillie au cours de sa conversation du 15 juin avec M. Rusk (télégramme n° 1648 de New York)[1] et celle que M. Lucet[2] nous transmet ans son télégramme de ce jour (n° 3290)[3].

Ce que l'Amérique demande vainement au Nord-Vietnam depuis long-temps, a précisé M. Habib, c'est une certaine « retenue ». Or, c'est le contraire qui se produit. Les Américains savent qu'au cours de ces derniers mois, le passage mensuel des effectifs nord-vietnamiens du Nord au Sud atteint 30 000 personnes, équivalant du reste à la mise hors de combat de 30 000 combattants par mois. Dans la seconde région de Saigon, 10 000 Vietcong ont été victimes des combats de ces dernières semaines. C'est un effort que l'adversaire ne pourra supporter longtemps que très difficilement. D'autre part, le bombardement de Saigon par roquettes est aussi le contraire de la retenue à laquelle les États-Unis étaient en droit de s'attendre après l'arrêt partiel des bombardements sur le Nord-Vietnam.

M. Manac'h a fait remarquer à M. Habib que les États-Unis avaient d'eux-mêmes établi une certaine « compensation » à l'arrêt partiel des bombardements sur le Nord-Vietnam. Toutes les indications confirmaient que la partie du territoire qui demeure bombardé l'est avec une vigueur multipliée. Toutefois, on comprend que l'Amérique est toujours disposée à arrêter à certaines conditions l'ensemble de ces bombardements. On touche là à un problème qui a fait l'objet, depuis déjà trois années, de conversations entre nous et l'ambassade des États-Unis à Paris et il n'est pas utile d'y revenir. M. Manac'h s'est demandé, devant M. Habib, s'il n'aurait pas mieux valu que l'Amérique procédât d'un seul coup à l'arrêt total des bom-bardements en vue de se mettre immédiatement en position de négociation *équilibrée* en ce qui concerne le fond du problème vietnamien qui est, avant tout, et qui a toujours été, le problème du Sud-Vietnam. Autant il paraît difficile de penser que Hanoï et les capitales communistes qui soutiennent la RDVN[4] puissent consentir à négocier ou laisser négocier l'arrêt des bombardements en échange d'une contrepartie, autant il est légitime de croire que, s'agissant du Sud, les actions mutuelles pourraient s'établir sur la base d'une certaine concomitance : une désescalade militaire réciproque pourrait jouer, pourvu naturellement qu'on s'achemine progressivement dans la voie d'une solution politique honorable pour toutes les parties.

[1] Ce télégramme de New York n°s 1648 à 1653 du 17 juin 1968, non reproduit, rapporte que selon le secrétaire d'État américain : « La pression sur le président Johnson allait croissant : de toutes parts, on lui demandait de réviser sa politique et d'en revenir à la force, puisque la cessation des bombardements sur la plus grande partie du Nord-Vietnam n'avait pas conduit aux résultats escomptés. »

[2] Charles Lucet, ambassadeur de France à Washington depuis le 7 octobre 1965.

[3] Non reproduit.

[4] République démocratique du Vietnam.

M. Habib a renversé le raisonnement en tenant à peu près le langage suivant : puisque le Vietcong bombarde Saigon pourquoi ne rétablirions-nous pas de notre côté la réciprocité en reprenant les bombardements sur Hanoï ? « Ce serait donc de nouveau l'engrenage de l'escalade ? » a demandé M. Manac'h. M. Habib avoue que la reprise de tels bombardements ne serait évidemment pas une bonne chose.

La question a alors été évoquée d'une contrepartie nord-vietnamienne à l'arrêt total des bombardements qui ne serait pas publique, si tant est que la RDV ne peut donner une compensation officielle pour des raisons qui tiennent à la fois au prestige et à la sécurité aussi bien de la RDV que de l'ensemble du monde communiste. M. Habib estime qu'on ne verrait du côté américain nulle objection à ce que cette contrepartie fût discrète pourvu qu'elle fût réelle. Dans quels domaines cette réciprocité pourrait-elle se manifester ? Par exemple en ce qui concerne le rétablissement de la zone démilitarisée[1] (nous avons dans cette région 100 000 hommes en péril) et aussi par l'arrêt des bombardements sur Saigon.

M. Habib continue à espérer que des contacts privés pourront un jour s'établir avec les Nord-Vietnamiens à Paris. Il comprend que la France prenne des précautions et ne se juge pas en état pour le moment d'exercer son influence pour tenter de faire prévaloir telle ou telle conception. Elle a intérêt à ménager ses moyens pour le moment le plus opportun et il est bon qu'elle garde, dans ce but, son crédit intact.

Pour ce qui est du Sud, M. Habib estime qu'il y a des signes d'amélioration perceptibles, notamment sous la forme de velléités de regroupement des forces politiques vietnamiennes. Il croit toujours déceler aussi des signes d'affaiblissement du Front[2] et du Nord-Vietnam (les troupes de la RDV l'emportent désormais manifestement en poids sur les effectifs du FNL). C'est ainsi qu'une centaine de Vietcong combattant dans la capitale venaient de faire leur reddition à proximité de Gia Dinh. C'est la première fois qu'une reddition aussi massive se produit : y a-t-il chez l'adversaire une fatigue des combats ?

En revanche, M. Habib ne savait pas pour sa part, non plus que le premier secrétaire de l'ambassade d'Amérique[3], quel crédit il convenait d'accorder à une nouvelle de l'AFP du 17 juin, en provenance de Saigon, et qui prête à M. Ellsworth Bunker[4], ambassadeur des États-Unis, une déclaration selon laquelle Washington ne s'opposerait pas à la formation d'un gouvernement de coalition comprenant des dirigeants sud-vietnamiens et des représentants du FNL pourvu qu'une telle solution ne soit pas « imposée ». La nouvelle avait été portée ce matin à la connaissance de

[1] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 ont établi une zone démilitarisée de 5 km de large de part et d'autre du 17e parallèle.

[2] Le Front national de Libération sud-vietnamien.

[3] John Gunther Dean, premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 18 juillet 1965.

[4] Ellsworth Bunker, ambassadeur des États-Unis à Saigon depuis mars 1967.

M. Cyrus Vance[1]. On attendait confirmation officielle ou infirmation de Saigon ou de Washington.

M. Habib estime que c'est M. Humphrey[2] qui sera le prochain président des États-Unis et que, si le problème vietnamien n'entre pas d'ici janvier prochain dans la voie d'une solution pacifique, l'actuel vice-président héritera du dossier de l'administration tel qu'il est aujourd'hui. En effet, le président Johnson ne faiblira pas. S'il est favorable à une paix honorable, il n'est nullement disposé à s'accommoder d'une facile solution d'abandon.

Au terme de l'entretien, M. Habib et le premier secrétaire de l'ambassade ont tenu à remercier très vivement le Département d'avoir trouvé, en écartant de Paris la tenue du colloque « juridique » international sur le Vietnam, une solution de compromis que les Américains jugent très satisfaisante[3].

M. Habib s'est informé de savoir si M. Manac'h avait revu ces jours-ci les Nord-Vietnamiens. Le directeur d'Asie a relaté les grandes lignes de sa conversation du 10 juin avec M. Mai Van Bo[4] et a précisé que ce dernier souhaitait organiser prochainement une rencontre entre lui et les principaux délégués vietnamiens.

N.B. : M. Habib a constaté, au cours de son bref séjour aux États-Unis, que le sentiment d'hostilité qui s'y développait à l'égard de la France s'est très nettement et assez brusquement modifié. L'amitié revient, mais avec une nuance d'anxiété.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

[1] Cyrus Robert Vance, secrétaire aux armées de 1962 à 1963, secrétaire adjoint à la Défense de 1963 à 1967, nommé membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968.

[2] Hubert Horatio Humphrey, Jr, vice-président des États-Unis depuis le 20 janvier 1965, candidat démocrate à l'élection présidentielle de 1968.

[3] À la suite du refus des autorités françaises de la laisser se réunir dans la région parisienne, une « conférence mondiale des juristes pour le Vietnam », organisée par l'association internationale des juristes démocrates, se tient à Grenoble du 6 au 10 juillet 1968. Elle traite notamment de « l'agression américaine au regard du droit international. »

[4] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

371

M. WINCKLER, CHARGÉ D'AFFAIRES *A.I.* À RABAT,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 759 à 767.
Réservé. Secret.

Rabat, 19 juin 1968.

(*Reçu* : 21 h. 30).

Depuis le début de la présente année, le Maroc n'a bénéficié de la part de la France d'aucun crédit gouvernemental pour des achats de biens d'équipement. En outre, les événements de France sont venus entraver les échanges commerciaux franco-marocains qui s'étaient déjà ralentis.

Dans le même temps, plusieurs pays – de l'Est comme de l'Ouest – ont sensiblement accentué leurs efforts d'implantation. Ils y sont encouragés par la mise en œuvre du nouveau plan quinquennal marocain[1] qui ouvre des débouchés importants, en particulier dans le domaine des biens d'équipement.

Une mission économique soviétique[2] discute actuellement à Rabat les dispositions d'un accord commercial à long terme. Celui-ci permettra d'utiliser les avoirs en roubles du gouvernement marocain, dont le volume ne cesse d'augmenter par suite de l'accroissement des achats d'agrumes effectués par l'URSS. Ceux-ci passeraient progressivement de 100 000 T à 200 000 T. par an. Les experts russes ont demandé que soit confiée à leur pays l'édification du barrage de Zaoui Nourbaz[3] qui figure parmi les priorités du plan et dont l'étude a été menée à bien par l'Union soviétique. L'URSS a déjà obtenu, au début de l'année, la construction de la centrale thermique de Djerada[4].

Une entreprise bulgare, qui avait éliminé ses concurrents français lors des adjudications, s'est vu confier récemment la construction du barrage du Grou[5] en vue de la distribution d'eau de la région de Rabat. La Cie *Tapso*, qui a son siège à Sofia, se montre actuellement très intéressée par l'implantation au Maroc d'un réseau intérieur de lignes aériennes (infrastructure, appareils et maintenance). Ses représentants laissent déjà entendre qu'ils seraient en mesure d'assurer par la suite certaines liaisons internationales. Ce projet constitue une menace sérieuse pour les positions d'Air France au Maroc.

[1] Le plan triennal marocain arrivant à son terme à la fin de l'année 1967, est remplacé par un plan quinquennal allant de 1968 à 1972.

[2] La mission économique soviétique venue au Maroc signe à Rabat, le 5 juillet 1968, un accord commercial avec le Maroc conclu pour 5 ans à compter du 1er janvier 1968 qui prévoit le doublement des échanges, complète et prolonge les accords conclus le 27 octobre 1966.

[3] À la suite de la visite du roi du Maroc en URSS en octobre 1966, le gouvernement soviétique accepte de financer le barrage de Zaouia N'Ourbaz.

[4] En juin 1968, le gouvernement marocain décide de confier à l'URSS la construction de la centrale thermique de Djerada.

[5] Le barrage du Grou est situé dans une vallée encaissée à l'est de Rabat.

L'Allemagne a ouvert aujourd'hui des négociations pour le financement des travaux d'infrastructure de la sucrerie de Mechra Bel Ksiri[1], ceux de l'important gisement de phosphate de Ben Guerir ainsi que celui des aménagements portuaires d'Agadir (mon télégramme n° 750)[2]. Elle envisage à cet effet de prêter à long terme plus de 100 millions de DM.

L'Italie, pour sa part, s'offre toujours à contribuer à l'installation de la « couverture radar » du Maroc qui n'est pas sans intéresser Washington. On a noté la présence à Rome, ces jours derniers, du général Driss Ben Aomar, major général des forces armées royales, ainsi que celle du ministre marocain des Télécommunications[3].

Les États-Unis enfin, qui ont accordé au Maroc, au titre de l'année en cours, une aide globale de l'ordre de 80 millions de dollars, et s'apprêtent à faire connaître le montant de leur contribution pour 1969, ne sont pas absents de cette compétition. La compagnie *Air Maroc* envisage l'achat d'un *Boeing 727* au cas où elle n'obtiendrait pas de la France les crédits lui permettant de se procurer deux *Caravelle* supplémentaires.

De notre décision concernant les conditions de vente des *Caravelle* dépend la vente de biens d'équipement pour la fourniture desquels nos entreprises sont les mieux placées, notamment et par ordre d'urgence :

– 17 000 tonnes de rails, 6 locomotives diesel[4] et des wagons.

– une sucrerie à Sidi Bennour[5].

– le « réseau radar » (Thomson Houston)[6].

Une politique de crédit claire et aisément intelligible pour nos interlocuteurs me semble donc devoir être définie de toute urgence.

(Collection des télégrammes, Rabat, 1968)

[1] La sucrerie de Mechra bel Ksiri, située dans la plaine fertile du Rharb, construite par le groupe allemand : *BMA Buckau Wolf Lucks*, est inaugurée le 21 mai 1968.

[2] Le télégramme de Rabat n°s 750 à 754 du 19 juin 1968 énumère, à l'occasion des prochaines négociations germano-marocaines, les projets qui bénéficieront de l'aide allemande : la sucrerie de Mechra Bel Ksiri, l'infrastructure du gisement de phosphate de Ben Guerir (au nord de Marrakech) et l'aménagement portuaire d'Agadir. Les Marocains pourraient décider l'exportation de quantités supplémentaires de vins en Allemagne et il est à redouter que le gouvernement marocain se tourne vers l'industrie allemande pour ses achats de locomotives et de wagons, au détriment de l'industrie française.

[3] Badreddine Senoussi est le ministre marocain des Postes et Télécommunications depuis le 28 février 1966.

[4] Le contrat relatif à la construction et à la fourniture de six locomotives Diesel électriques, confié à la société française Alsthom, est signé le 20 septembre 1968.

[5] Sidi Bennour est une petite ville récente et dynamique dans les Doukkala, bas plateau et région paysanne, située au sud de Casablanca où l'on cultive notamment la betterave grâce à l'irrigation de l'Oum er-Rbia, le fleuve le plus régulier du Maroc. Des négociations sont en cours pour la construction d'une sucrerie avec l'aide de la France.

[6] Thomson-Houston est un groupe industriel français dont les origines remontent à 1870. Il est spécialisé dans l'électricité, le téléphone puis les radars, la radiocommunication, l'électro-acoustique, la télévision, l'électronique, les systèmes de défense pour les armées. En 1960, la compagnie, qui porte le nom de Thomson-Houston, devient Thomson-Brandt après la fusion avec la société Hotchkiss-Brandt. En 1968, après la fusion avec la Compagnie générale de téléphonie sans fil (CSF) la compagnie porte le nom de Thomson CSF.

372

M. WORMSER, AMBASSADEUR EN FRANCE EN URSS,
à M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2303 à 2308. *Moscou, 20 juin 1968.*

(*Reçu* ; 12 h. 45).

Au cours de la réception offerte hier après-midi 19 juin par le président du Tchad, je me suis entretenu avec M. Podgorny.

J'ai dit au président soviétique que j'avais été reçu le lundi 10 juin par M. Michel Debré qui venait de donner audience à M. Zorine. J'ai rappelé ce que le ministre des Affaires étrangères avait dit à l'ambassadeur d'URSS quant au maintien de notre politique étrangère et, notamment, de notre politique de détente et de coopération avec l'URSS. J'ai souligné que la politique intérieure et la politique extérieure demeuraient, pour nous, choses distinctes.

M. Podgorny m'a répondu qu'il avait pris connaissance du rapport que M. Zorine avait rédigé et a exprimé la satisfaction qu'il éprouvait des déclarations de M. Debré.

Le président soviétique m'a demandé ensuite mon avis sur la consultation électorale. Comme je faisais allusion aux sondages d'opinion dont les résultats venaient d'être connus, M. Podgorny, tout en s'abstenant de mettre en cause le chef de l'État, s'est étonné des déclarations anticommunistes de M. Pompidou et a exprimé l'opinion que le parti communiste français s'était, de notoriété, tenu à l'écart de tous désordres et manifestations répréhensibles et les avait condamnés.

J'ai dit, en réplique, avec la modération requise ce que je devais dire. La conversation s'est terminée de façon détendue, M. Podgorny admettant qu'il s'agissait de politique intérieure et me priant de transmettre au général de Gaulle ses salutations et de lui rappeler que le souvenir des discours prononcés en URSS en juin 1966 par le chef de l'État était précieusement conservé, ainsi que celui des discours que le général de Gaulle avait prononcés en Roumanie il y a un mois.

Cette conversation me paraît assez caractéristique du climat qui prévaut ici et qui est fait d'appréhensions. On craint que le tour anti-communiste de la campagne électorale, les grâces accordées, ne conduisent infailliblement le gouvernement français à se distancer du gouvernement soviétique.

Quant à celui-ci, sans reprendre pour autant sa liberté d'action, il se juge autorisé à laisser la presse s'exprimer plus librement sur notre compte et les ménagements dont nous étions les bénéficiaires ne sont plus aussi systématiques. C'est ainsi que l'allocution de M. Podgorny, en réponse au discours du président Tombalbaye[1], contenait quelques mentions du « colonialisme

[1] François Tombalbaye, homme politique tchadien, Premier ministre depuis 1959 et Président de la République du Tchad depuis août 1960.

exploiteur » et des « allusions au néo-colonialisme » qui nous auraient été très certainement épargnées sous une forme aussi précise il y a deux mois.

(Europe / URSS, 1966-70, n° 2666)

373

M. WORMSER, AMBASSADEUR EN FRANCE EN URSS,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2309 à 2316 et 2325 à 2360. *Moscou, 20 juin 1968.*

(*Reçu* ; 20 h. 20).

Le ministre des Affaires étrangères m'a reçu ce matin. Il avait promis le 31 mai (mon télégramme n° 2059)[1] de me dire ce qui s'était passé lors de la visite de M. Stewart. Un rendez-vous envisagé pour le 10 juin avait été remis en principe au vendredi 14 en raison de mon voyage à Paris. Hier 19 juin M. Kozyrev m'a dit avoir compris que je devais être absent jusqu'au vendredi 21 et a paru regretter ce malentendu. Toujours est-il que M. Gromyko m'a convoqué dès qu'il a su que j'étais de retour, ce qui corrobore l'impression que j'ai eue depuis le début de la crise française : les Soviétiques ont le désir de maintenir un contact suivi avec cette ambassade.

M. Gromyko a traité quatre questions : les rapports de coopération franco-soviétique à la suite de l'entretien que M. Zorine a eu avec le ministre le 10 juin, l'affaire de la force navale OTAN en Méditerranée, l'affaire israélo-arabe très longuement, enfin les conversations anglo-soviétiques lors de la visite de M. Stewart.

Je rends compte, sous les numéros suivants, de cette audience.

Je me réfère à mon télégramme n° 2309.

J'ai pris l'initiative de répéter à M. Gromyko ce que M. Debré m'avait indiqué avoir déclaré à M. Zorine le 10 juin sur les relations franco-soviétiques.

M. Gromyko m'a répondu qu'il avait préparé une déclaration en réponse à la communication faite à l'ambassadeur de l'URSS à Paris. Le ministre m'a remis une déclaration, non signée, dactylographiée sur papier sans en-tête, et dont je communique au Département la traduction sous le numéro suivant.

[1] Dans ce télégramme nos 2059 à 2067, non reproduit en date du 1er juin 1968, l'ambassadeur de France rapporte les indications qui lui ont été données par M. Gromyko au sujet de l'idée égyptienne de règlement par étapes du conflit israélo-arabe. Pour le ministre soviétique, le plan du Caire consisterait à obtenir par avance un règlement général et complet à mettre en vigueur selon un calendrier ; il présenterait des aspects positifs.

Je me suis borné à dire que je constatais sur ce sujet une rencontre des esprits. « C'est aussi mon idée » a répondu le ministre.

Suite à mon télégramme n° 2309.

Je vous communique ci-après la traduction de la déclaration que M. Gromyko m'a remise ce matin au sujet des relations franco-soviétiques.

Citation :

« À Moscou on a étudié attentivement la déclaration faite le 10 juin, au cours d'un entretien avec l'ambassadeur soviétique par M. Debré, ministre des Affaires étrangères français, d'où il ressort que la politique extérieure française ne change aucunement, que le gouvernement français souhaite que se poursuive les liens concrets qui se sont établis entre l'URSS et la France, et que soit conservé ce que ces dernières années ont vu se créer de valable.

Le gouvernement soviétique partage la conviction, exprimée par le ministre des Affaires étrangères français au nom de son gouvernement, que le peuple soviétique et le peuple français doivent continuer d'entretenir des relations amicales.

De son côté, le gouvernement soviétique, qui accorde une grande importance à la coopération amicale qui s'est établie dans des domaines variés entre l'Union soviétique et la France, souhaite que les relations soviéto-françaises continuent à se développer avec succès dans l'intérêt des peuples de nos pays et dans l'intérêt de la paix et de la sécurité en Europe et dans le monde entier ».

Fin de citation.

Je me réfère à mon télégramme n° 2309.

M. Gromyko a abordé ensuite la question de la création d'une force navale de l'OTAN en Méditerranée. Il m'a dit que, selon les informations qu'il possédait, l'Italie, la Grèce et la Turquie y prendraient part avec les États-Unis. Le gouvernement soviétique venait de remettre à ces trois pays européens une déclaration appropriée, rédigée à peu près dans les mêmes termes. Il a demandé à l'interprète de traduire un document non signé, dactylographié sur papier sans en-tête, qu'il m'a laissé en précisant que la communication qu'il entendait me faire était orale et que c'était simplement pour la commodité qu'il m'en donnait le texte.

Je n'ai pas fait de commentaires ou posé de questions. Ce texte ne m'a pas paru, à l'entendre, particulièrement agressif.

Suite à mon télégramme n° 2309.

Je vous communique ci-après la traduction du document que M. Gromyko m'a remis concernant la force OTAN en Méditerranée.

Citation :

« Conformément aux informations qui ont paru, la formation éventuelle de forces navales militaires permanentes de l'OTAN en Méditerranée est activement examinée au sein de différents organes du pacte de l'Atlantique-Nord. L'Italie, la Turquie et la Grèce sont citées comme pouvant éventuellement participer à ces forces aux côtés des États-Unis.

Naturellement, des plans de ce genre n'ont pas pu ne pas attirer notre attention. En ce qui concerne la création dans l'Atlantique ou dans la Méditerranée de forces navales permanentes de l'OTAN, comprenant des unités de navires de surface ou de sous-marins, ou toutes autres formations intégrées, l'attitude de l'Union soviétique est, sans nul doute, bien connue.

Le gouvernement soviétique a déjà marqué que des actions de ce genre ne peuvent qu'aggraver la tension internationale, causer de nouvelles frictions et donner un coup de fouet à la course aux armements. Tel est exactement le cas du projet de forces navales de l'OTAN en Méditerranée, d'autant plus qu'il s'agit d'une région troublée de notre globe qui a vu surgir de nombreux conflits armés, aussi bien dans le passé que dans le présent. De nos jours, les peuples de ceux des pays méditerranéens qui se sont engagés sur la voie de l'indépendance nationale ont été plus d'une fois victimes d'agressions de la part de certaines forces qui essayaient de freiner ce processus historique. Le dernier exemple en est l'agression perfide à laquelle s'est livré Israël, l'année dernière, contre les pays arabes.

Qu'elles participent à l'organisation ou qu'elles apportent leur appui – direct ou non –, les unités de la VIe flotte américaine, qui depuis déjà 20 ans servent d'instrument de contrainte et de pression à l'égard des pays méditerranéens, jouent un rôle particulier lorsqu'il s'agit de contenir par les armes, le mouvement de libération nationale des peuples d'Afrique du Nord ou du Proche-Orient.

Dans ces conditions, l'apparition de forces navales du bloc atlantique pourrait compliquer encore davantage la situation en Méditerranée. Ces forces constitueraient au fond une sorte d'appendice de la VIe flotte américaine dont elles partageraient la responsabilité au cas où celle-ci provoquerait des situations dangereuses dans le bassin méditerranéen. La création de ces formations navales, étant donné leurs buts militaro-politiques nettement exprimés, irait à l'encontre tout autant des intérêts de la paix et de la sécurité en Méditerranée, que du développement des relations normales entre les États de cette région. On ne peut pas ne pas voir que la réalisation de plans ayant pour but de créer des forces navales de l'OTAN en Méditerranée rendrait plus difficile le règlement de la crise au Moyen-Orient.

Il va de soi que nous ne pourrions demeurer indifférents à l'apparition, sur des voies maritimes internationales importantes et dans des eaux situées à proximité des rivages de l'Union soviétique, d'une flotte de guerre constituée en commun par un certain nombre de pays de l'OTAN ».

Fin de citation.

Je me réfère à mon télégramme n° 2309.

Avant de rendre compte de ce que M. Gromyko m'a dit sur le Proche-Orient – et il m'en a parlé pendant plus de trente minutes – je voudrais faire part au Département d'une impression, pour ne pas dire une certitude. Chaque fois qu'il est question de l'affaire israélo-arabe entre lui et moi, M. Gromyko s'exprime comme s'il était déçu des consultations franco-soviétiques dont il a pourtant été entendu qu'elles auraient lieu essentiellement à Paris. C'est ainsi que ce matin encore, il m'a redit ne pas savoir si nous avions été en contact avec l'Égypte. Déjà le 31 mai (mon télégramme n° 2059), je signalais que le ministre soviétique était par deux fois revenu sur l'offre de parler de façon « plus concrète » du projet égyptien de règlement par étapes. Le 22 mai, je signalais au Département (mon télégramme n° 1981)[1] que M. Kozyrev m'avait demandé si nous étions au courant des idées égyptiennes et proposé, dans le document qu'il m'avait remis (mon télégramme n° 1971)[2] de poursuivre les consultations. J'avais signalé n'avoir pas répondu aux questions de M. Kozyrev dans l'ignorance où je me trouvais de nos intentions.

Je n'ai reçu, à la suite de ces différentes communications, aucune indication du Département quant à ce qu'il a pu dire à l'ambassade soviétique. Je comprends bien que depuis un mois les circonstances n'aient peut-être pas permis de prendre position sur des problèmes de fond. Néanmoins, je n'aperçois pas d'ici les inconvénients qu'il y aurait eu à dire ou qu'il y aurait à dire aux Soviétiques ce que les Égyptiens nous ont confié, d'autant plus que les regrets de M. Gromyko remontent au moins au 3 avril (mon télégramme n° 1236)[3].

Je signale pour finir que cette ambassade n'a encore reçu aucune indication sur ce que M. Zorine a dit à M. Debré le 10 juin à propos du conflit israélo-arabe.

Suite à mon télégramme n° 2309.

Se référant à ce qu'il appelle le plan calendrier égyptien, M. Gromyko a exposé en détail la conclusion à laquelle le gouvernement soviétique est parvenu en partant de l'idée égyptienne et après consultation avec le gouvernement du Caire. C'était pour informer le gouvernement français qu'il m'avait convoqué. Il ignorait si nous avions eu des contacts avec l'Égypte (mon télégramme précédent).

[1] Au cours d'un entretien le 22 mai avec M. Wormser, le vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Kozyrev, indique notamment que son gouvernement est prêt à discuter avec les autorités françaises des propositions égyptiennes. Cette précision est donnée par l'ambassadeur de France dans le télégramme n°s 1981 et 1982 non reproduit.

[2] Ce télégramme, non repris est également daté du 22 mai 1968. Il communique la note remise par M. Kozyrev au sujet du règlement de la crise du Moyen-Orient lors de son entretien avec l'ambassadeur de France et le vice-ministre des Affaires étrangères.

[3] Voir ci-dessus le document transmis sous le n° 1236 dans la suite des télégrammes n°s 1229 à 1249 rendant compte de l'entretien de M. Wormser et de M. Gromyko le 3 avril 1968.

D'après le ministre soviétique, les éléments essentiels de ce plan sont les suivants :

A) Israël et les pays arabes déclareraient accepter la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967.

B) En même temps, ces gouvernements se déclareraient prêts à appliquer la résolution.

C) Les parties se mettraient d'accord sur les délais d'évacuation par l'intermédiaire de M. Jarring, ces délais étant précisés au moyen de consultations.

D) En même temps – et mon interlocuteur a souligné la simultanéité prévue – les parties tomberaient d'accord sur l'exécution des autres dispositions de la résolution.

Ainsi, a dit M. Gromyko, les consultations auraient pour but de réaliser un accord sur les mesures d'exécution de la résolution.

Israël devrait se déclarer prêt à commencer le retrait de ses troupes à partir d'une date précise. Ce retrait se ferait par étapes et serait observé par des représentants des Nations unies. Les pays voisins d'Israël et Israël déposeraient aux Nations unies une déclaration appropriée relative à la cessation de l'état de belligérance d'une part, et d'autre part au respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité de chaque État de cette zone.

Les troupes israéliennes, au cours d'une période à déterminer, évacueraient une partie des territoires occupés. Elles évacueraient jusqu'à une ligne à préciser, la péninsule du Sinaï et cette évacuation partielle devrait être accomplie dans un délai fixe, par exemple en un mois, le retrait porterait aussi sur les troupes occupant le territoire syrien (El Kenytra) et se trouvant sur la rive ouest du Jourdain. L'administration arabe serait rétablie sur les territoires ainsi libérés.

Le jour même où les troupes israéliennes qui se retireraient du Sinaï, atteindraient une certaine ligne, le gouvernement égyptien enverrait ses troupes de l'autre côté du canal et commenceraient le déblaiement du canal de Suez avant, et M. Gromyko a insisté sur ce point, que le Sinaï ait été complètement évacué.

Pendant la période qui suivrait et qui serait courte, un mois environ, le retrait israélien sur les lignes occupées le 5 juin serait accompli.

Dans l'esprit de mon interlocuteur commencerait alors une seconde étape, au début de celle-ci, vraisemblablement le jour même, la RAU et Israël (ou au besoin la RAU seule) se déclareraient prêts à accepter l'installation de troupes des Nations unies sur la ligne existant le 5 juin 1967, c'est-à-dire sur une ligne passant par Charm el-Cheikh et le secteur de Gaza. C'est dire que la situation au 5 juin 1967 serait rétablie. Ensuite le Conseil de sécurité adopterait une résolution pour décider de l'envoi de troupes, conformément à la Charte, et réaffirmerait les principes de libre navigation dans le Golfe d'Akaba et par le détroit de Tiran pour tous les pays.

Quant à Jérusalem, avec la participation du Conseil de sécurité, la Jordanie et Israël accepteraient d'en définir le statut, compte tenu de la résolution prise à New York par la cinquième Assemblée extraordinaire des Nations unies. D'après M. Gromyko, on peut dire que pour faciliter un règlement, la question de Jérusalem serait pour le moment laissée en suspens.

Ensuite, après achèvement du retrait des troupes israéliennes, soit par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, soit par le moyen d'un document multilatéral ouvert à signature, serait mise en œuvre une déclaration déposée aux Nations unies par Israël et par la RAU.

En conformité avec la Charte, le Conseil de sécurité garantirait les frontières israélo-égyptiennes, à moins que – autre solution – ces frontières soient garanties par les quatre grandes puissances. Pendant ce temps, le Conseil de sécurité rechercherait une solution aux deux problèmes restants, c'est-à-dire celui des réfugiés de Palestine et celui du passage par le canal de Suez. M. Gromyko a fait observer qu'en fait le Conseil devrait aussi s'occuper du règlement de la question de Jérusalem.

M. Gromyko, ayant ainsi terminé son exposé, m'a dit que le plan calendrier, lorsqu'il l'avait discuté avec M. Ryad, avait paru utile et répondre à l'objection des adversaires des pays arabes qui prétendent que ces pays ne s'intéressent qu'à l'évacuation. Le ministre a ajouté que les Soviétiques avaient eu l'impression que l'idée d'un calendrier était bien accueillie à Paris. Si cela est exact, si vous épousez cette façon de voir, m'a dit le ministre, ce serait tant mieux. On s'en réjouirait et on pourrait voir comment rendre populaire ce plan calendrier.

Après avoir demandé à M. Gromyko de confirmer que ce plan était bien le résultat d'un échange de vues avec Le Caire, mais que c'était un plan soviétique construit à partir d'idées égyptiennes, ce que le ministre a fait, j'ai dit qu'à ma connaissance nos échanges de vues avec les Égyptiens n'avaient rien eu d'aussi organique et n'avaient abouti à rien d'aussi élaboré, qu'il m'avait semblé, lors de mon dernier passage à Paris, qu'un plan calendrier était considéré comme une idée raisonnable et qui pouvait être utile. Mais j'ai souligné immédiatement qu'un accord sur un plan calendrier quelconque ne serait obtenu si, auparavant, l'accord des quatre grands se faisait sur quelques orientations précises. J'ai demandé si la visite en URSS du président Nasser, annoncée pour le 4 juillet, permettrait des mises au point de ce plan. M. Gromyko ne m'a pas répondu, par contre, lorsque je lui ai demandé si, dans son esprit, il y avait des échéances prochaines qui le conduisaient à vouloir pousser ce plan en avant de suite ou s'il s'agissait d'une affaire de longue haleine, le Ministre m'a dit qu'il fallait commencer l'échange de vues et chercher à obtenir l'accord des parties intéressées. Or, Israël ne voyait pas, pour le moment, ce plan d'un bon œil. J'ai fait observer qu'il en irait ainsi tant que les États-Unis n'auraient pas été convaincus du bien-fondé d'une telle approche du problème. J'ai dit, pour en terminer, que je vous rendrais compte et qu'après les élections, je pourrais sans doute fournir la réponse quant à la position de mon gouvernement.

M. Gromyko a paru comprendre, a répété qu'il serait bon d'avoir à ce sujet des contacts plus fréquents, plus systématiques, car la situation locale n'était pas satisfaisante.

Je me réfère à mon télégramme n° 2309.

Pour finir, M. Gromyko a parlé du voyage à Moscou du secrétaire d'État au *Foreign Office*. Il l'a fait rapidement et sur un ton désabusé.

C'était le problème vietnamien qui avait été au premier plan des entretiens. Les Soviétiques avaient tiré des déclarations de M. Stewart la conclusion que la position anglaise était inchangée. Le gouvernement britannique, jusque dans les détails, persistait à appuyer la politique américaine. Ce que M. Stewart avait dit, c'était ce que M. Johnson avait proclamé à San Antonio. Les Soviétiques et les Britanniques n'avaient pu trouver un langage commun à propos de « la guerre d'agression menée par les États-Unis ».

Il avait été également question du Proche-Orient, question qui intéressait vraiment M. Stewart. Le secrétaire d'État souhaitait vivement la réouverture du canal de Suez. Si les Anglais se prononçaient en faveur d'un règlement, ils n'avançaient cependant aucune proposition concrète destinée à le faciliter. Ils évitaient de se déclarer contre Israël et pour les pays arabes. Le Royaume-Uni n'avait donc pas l'intention de chercher à contraindre les Israéliens à abandonner leur position d'obstruction.

Le seul arrangement auquel on était parvenu était celui que connaît le Département, à savoir que les représentants permanents à New York de l'URSS et du Royaume-Uni se consulteraient de temps à autre (mon télégramme n° 2035)[1].

Passant aux problèmes européens, M. Gromyko m'a dit que les deux parties avaient rappelé sans modification aucune, leurs positions.

Les problèmes bilatéraux avaient été passés en revue très rapidement. Tant du côté soviétique que du côté anglais, l'intérêt de développer les relations économiques et commerciales, etc. avait été réaffirmé.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1966)

[1] Dans ce télégramme n°s 2035 à 2037, non reproduit, en date du 29 mai 1968, l'ambassadeur de France communique à Paris les principaux points des entretiens qui ont eu lieu à Moscou la semaine précédente entre le ministre des Affaires étrangères de l'URSS et le secrétaire au *Foreign Office*.

374

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 959 à 968. *Bruxelles-Delfra, 20 juin 1968.*
(*Reçu* : 20 h. 45).

J'ai vu ce matin M. Rey[1]. Je lui ai dit qu'il me paraissait utile, au lendemain d'un bref séjour que j'avais effectué hier à Paris et au cours duquel j'avais été reçu par le ministre de l'Économie et des Finances[2], de l'informer, à titre confidentiel, de notre état d'esprit et de nos intentions.

J'ai tout d'abord rappelé au président de la Commission dans quelles conditions nous avions, il y a dix jours[3], présenté une série de demandes qui avaient un caractère préliminaire et fragmentaire et qui, à ce titre, pouvaient ne pas paraître entièrement adaptées à la situation. Mais nous avions voulu parer au plus pressé et nous n'avions pas encore eu le temps de procéder à un examen d'ensemble des conséquences de la crise sur notre commerce extérieur. C'est pourquoi, notamment, nous avions rappelé les deux dossiers de l'électroménager et des panneaux stratifiés, secteurs qui étaient déjà en difficulté avant la crise et qu'il était tout à fait naturel de considérer, de prime abord, comme encore plus vulnérables à la suite des hausses de salaires qui venaient d'être consenties.

Cela étant, j'ai dit à M. Rey que nous avions été déçus par la réaction de la Commission. Aucune de nos demandes n'avaient été entièrement satisfaite[4] et nous nous demandions si la Commission avait bien mesuré l'ampleur des difficultés auxquelles nous avions à faire face. Nous nous étions notamment étonnés d'apprendre que la Commission estimait que la France ne se trouvait pas sous l'effet d'une crise ou d'une menace de crise de sa balance des paiements. Sur ce point, nous pensions que la Commission devrait réviser son jugement. Mais ce n'était pas le seul élément à prendre en considération. D'une manière générale la compétitivité de nos industriels allait, au cours des mois qui viennent, se trouver singulièrement handicapée du fait des hausses salariales. Enfin, les grèves qui venaient de se produire auraient pour conséquences, dans certains secteurs, d'ouvrir le marché français à l'invasion de marchandises étrangères. À cela s'ajoutait le fait que,

[1] Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures. Puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967.

[2] Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères du 1er juin 1958 au 1er avril 1967 et du 6 avril 1967 au 31 mai 1968, puis ministre de l'Économie et des Finances.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Paris à Bruxelles-Delfra nos 86 à 96 du 11 juin 1968.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 943 à 948 du 17 juin 1968.

par exemple dans le secteur de l'électroménager, l'annonce que des clauses de sauvegarde pourraient être appliquées avait encore accru la masse des importations.

Dans ces circonstances, le gouvernement français devait agir, et agir vite, pour faire face à ces lourdes menaces. C'est ainsi qu'il se préparait à prendre des décisions au sujet de nos exportations, décisions qui porteraient à la fois sur des ristournes et sur les mesures dont nous avions déjà entretenu la Commission en matière de taux de réescompte privilégié et de couverture de risque extraordinaire. Ces décisions seraient notifiées à la Commission aussitôt qu'elles seraient définitivement arrêtées. Nous considérions qu'il serait également indispensable d'adopter, dans certains secteurs déterminés, des mesures destinées à freiner les importations excessives dont nous étions menacés.

J'ai, d'autre part, appelé l'attention de M. Rey sur le fait que, aussi bien pour les mesures concernant les exportations que pour celles qui s'appliqueraient aux importations. Il s'agirait de dispositions de caractère transitoire et, si possible et selon les cas, dégressif.

Enfin, j'ai indiqué à mon interlocuteur que toutes ces mesures revêtiraient un caractère de grande urgence et qu'elles devraient être appliquées au plus tard le 1er juillet.

M. Rey a pris bonne note de ce que je lui ai dit. Il a reconnu qu'il avait lui-même sous-estimé les difficultés que nous rencontrions dans le domaine de la balance des paiements. Le ministre français de l'Économie et des Finances était d'ailleurs le mieux placé pour en juger. M. Rey m'a dit qu'il retenait des informations que je lui donnais que, pour ce qui est des mesures intéressant les exportations, elles seraient arrêtées par le gouvernement français sur la base des articles 108 et 109 du Traité de Rome[1]. Je lui ai dit que telle était bien notre intention. Il n'a fait aucune objection. S'agissant des importations, il s'est contenté de faire observer qu'il s'agirait de mesures de caractère sectoriel.

J'ai, en terminant, dit à M. Rey que j'aurais probablement à le revoir au début de la semaine prochaine pour lui faire part de l'ensemble des mesures qui auraient été arrêtées. Nous avons pris rendez-vous, en principe, pour lundi après-midi[2].

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 920 à 930 du 16 juin 1968.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 982 à 991 du lundi 24 juin 1968.

375

M. BÉRARD, REPRÉSENTANT PERMANENT AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET CHEF DE LA MISSION PERMANENTE PRÈS LES NATIONS UNIES,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1692 à 1698.
Réservé.

New York, 20 juin 1968.
(*Reçu* : 21 h. 20).

Entretien avec M. Jarring[1].

M. Jarring m'avait demandé de passer le voir[2], hier matin 19 juin, avant le congé qu'il se proposait de prendre à partir du 21 en Suède, où il séjournerait jusqu'au 14 juillet.

D'ordinaire très réservé, le représentant spécial s'est montré plus détendu et plus loquace. Il n'avait pas à annoncer de grands développements depuis notre dernière entrevue du 23 mai[3]. Il m'a redit que la RAU avait accepté officiellement et publiquement la résolution du 22 novembre[4], alors que le gouvernement israélien en était revenu à l'exigence de négociations directes. Avant le mois de mai, les Israéliens avaient accepté les termes de la lettre qu'il se proposait d'adresser au Secrétaire général – lettre qu'il n'avait en fin de compte, pas envoyée – pour lui indiquer qu'il avait invité les parties à se réunir avec lui pour des conversations dans le cadre de la résolution du 22 novembre. Depuis lors, un changement s'était produit dans leur attitude. Il gardait toutefois l'espoir d'une nouvelle évolution dans un sens plus favorable, car M. Eban[5] lui semblait avoir consolidé sa position au sein du Cabinet.

Je note que M. Tekoah[6], que j'avais convié le 18 juin à déjeuner avec plusieurs de nos collaborateurs respectifs, avait insisté sur les différences de vues entre le général Alon et le ministre des Affaires étrangères.

[1] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est nommé le 23 novembre 1967 représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour tenter de trouver un terrain d'entente entre Israël et les pays arabes. Voir le télégramme circulaire de Paris n° 63 du 28 février 1968 publié ci-dessus.

[2] L'entretien a lieu avec Armand Bérard, représentant permanent de la France auprès du Conseil de sécurité, signataire du présent télégramme.

[3] Le 23 mai 1968, Gunnar Jarring rencontre Armand Bérard, peu de temps après son arrivée à New York, afin de poursuivre les démarches en vue du règlement de la crise israélo-arabe. Les Israéliens ont accepté que les négociations aient lieu désormais à New York et souhaitent des négociations directes avec les représentants des pays arabes.

[4] La résolution 242 du 22 novembre 1967 invite le Secrétaire général des Nations unies à nommer un représentant spécial en vue de trouver une entente entre les pays intéressés par le conflit israélo-arabe. Elle affirme la nécessité du retrait des forces israéliennes des territoires occupés ; la cessation de toutes assertions de belligérance, le respect de l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de chaque État ; de garantir la liberté de navigation sur les voies d'eau internationales de la région ; de réaliser un juste règlement du problème des réfugiés.

[5] Abba Eban est le ministre israélien des Affaires étrangères depuis 1966.

[6] Yosef Tekoah, directeur général adjoint du ministère des Affaires étrangères est nommé en janvier 1968 représentant permanent d'Israël près l'Organisation des Nations unies.

M. Jarring avait lui-même revu plusieurs fois, ces temps derniers, M. Tekoah. Celui-ci se bornait à lui répéter les quatre points du programme exposé par M. Eban à la Khnesset le 29 mai. Le diplomate suédois avait l'impression que les Israéliens s'efforçaient d'amener les Jordaniens à la table des négociations. Quel que put être sur ce point le sentiment d'Amman, il doutait que ce fût possible, compte tenu des réactions qu'une telle initiative provoquerait dans l'opinion publique arabe et en Jordanie même. Le gouvernement israélien brandissait certes la menace de la création d'un État palestinien – et, effectivement, M. Tekoah m'en a longuement parlé – mais M. Jarring n'y croyait pas. Si quelques personnalités arabes s'étaient prononcées en faveur d'un tel mouvement, les habitants de la rive gauche du Jourdain entendaient dans leur grande majorité demeurer Jordaniens.

Quant au plan Alon[1], le représentant spécial le jugeait inacceptable pour Amman. Bien qu'il n'eût pas encore été approuvé officiellement, il était à noter comme révélant pour la première fois quelques idées israéliennes sur la notion de « frontières sûres ». Le *New York Times* du 19 avait donné des précisions touchant ce plan dont le *Monde* du 11 juin[2] avait déjà fait état. Si l'on n'y trouvait encore qu'une indication incertaine sur les vues des Israéliens, ceux-ci ne se lassaient pas d'affirmer qu'ils avaient un plan tout prêt, mais qu'ils ne voulaient pas dévoiler leur jeu avant l'ouverture de négociations. M. Jarring doute sérieusement qu'il en soit ainsi et qu'il y ait accord à ce sujet au sein du gouvernement.

En ce qui concerne une réunion du Conseil de sécurité sur la question du Proche-Orient, le représentant spécial savait que certains pays arabes, tel que l'Irak, y poussaient, ainsi que l'Inde ; mais à sa connaissance, ni la Jordanie, ni la RAU ne s'associaient à cette campagne. Personnellement, il ne voyait pas les avantages d'une telle réunion. Il entendait toutefois ne formuler aucun avis, voulant rester en dehors des débats du Conseil. Il m'a confirmé qu'il n'avait pas davantage l'intention de présenter un rapport écrit au Secrétaire général, bien que celui-ci eût affirmé le contraire au cours de sa conférence de presse du 18 juin.

À la fin de notre entretien, M. Jarring m'a confié que, même si ses efforts aboutissaient, il s'écoulerait à son avis bien du temps avant que la tranquillité ne règne dans cette partie du monde, tant était profond le fossé de haine et de souffrances qui s'était creusé entre Israël et ses voisins arabes.

(Nations unies, Conseil de sécurité, Mission Jarring)

[1] Igal Alon, leader du Parti Ahdout Haavoda intégré dans le parti de gauche Mapaï, ministre israélien du Travail, propose la restitution à la Jordanie des territoires occupés à l'exception de la partie arabe de Jérusalem et de deux bandes de sécurité qui partiraient l'une au nord, le long du Jourdain pour s'arrêter à Jéricho, l'autre au sud jusqu'à quelques kilomètres de Jéricho. Jéricho et le pont Allenby constitueraient les limites du couloir qui réunirait la rive orientale du Jourdain à la Samarie (Naplouse) et à la Judée (Hinterland de Hébron) dont la Jordanie recouvrerait le contrôle. Les deux bandes le long du Jourdain et de la mer Morte auraient une largeur de quinze kilomètres.

[2] *Le Monde* du mardi 11 juin 1968 publie en première page un article de son correspondant particulier à Jérusalem, André Scemama, intitulé : « Lui restituant une partie de Cisjordanie, Israël offrirait un « plan de paix » au roi Hussein ».

376

COMPTE RENDU

Entretien entre le Secrétaire général et l'ambassadeur d'URSS à Paris.

C.R. *Paris, 20 juin 1968.*
Confidentiel.

M. Alphand remercie M. Zorine d'être venu à sa demande, et lui indique qu'en l'absence du ministre des Affaires étrangères retenu loin de Paris, il a été chargé de l'entretenir des mesures, annoncées le 11 juin par les autorités est-allemandes[1], qui visent le trafic des personnes et des marchandises entre la République fédérale d'Allemagne et l'Allemagne de l'Est et entre la République fédérale d'Allemagne et Berlin. Les mesures intéressant la circulation des personnes étaient en principe applicables à partir du 12 juin, bien qu'une période transitoire soit prévue jusqu'au 15 juillet.

Les dispositions les plus importantes concernent l'exigence d'un passeport et d'un visa pour les personnes qui se rendent en Allemagne orientale ou à Berlin. En outre, des mesures financières se traduiront par un relèvement des diverses taxes perçues pour le transit des voyageurs et des marchandises.

Toutes ces dispositions auront pour conséquence une aggravation de la situation en ce qui concerne notamment les échanges entre les deux parties de l'Allemagne.

M. Alphand précise que la communication qui est ainsi faite à M. Zorine se situe dans le cadre des échanges de vues auxquels les deux gouvernements procèdent fréquemment. Sans insister sur les aspects juridiques du problème le Secrétaire général tient à rappeler que les accès à Berlin relèvent de responsabilités quadripartites et que les mesures qui viennent d'être annoncées sont contraires aux pratiques existantes, mettant ainsi en cause le *statu quo* à Berlin. Nous nous sommes efforcés, pour notre part, de préserver ce *statu quo* et avons souvent exercé dans ce sens notre influence auprès du gouvernement fédéral. Du côté soviétique, un souci analogue a également été exprimé.

Nous considérons ces mesures, qui font d'ailleurs suite à d'autres initiatives du même ordre prises depuis le début de cette année, comme contraires à la politique de détente en Europe. Elles risquent de provoquer une situation de tension alors que notre désir est de voir s'instaurer, grâce au développement des échanges de personnes et de marchandises, un climat plus favorable entre la République fédérale et l'Allemagne orientale.

Ces initiatives sont susceptibles d'entraver l'action de ceux qui, en Allemagne, et notamment au sein de la grande coalition, travaillent en

[1] Le 11 juin 1968, la Chambre du Peuple de la République démocratique allemande a pris diverses décisions en matière de visas et de taxes, en faisant valoir qu'il s'agissait de questions relevant exclusivement des droits souverains de chaque État.

faveur de la détente. Au contraire, les forces d'extrême droite peuvent y trouver l'occasion de développer leurs activités contrairement à ce que souhaitent les gouvernements français et soviétique.

Certains diront sans doute, comme M. Dickel[1], dans son récent discours, que les mesures actuellement annoncées par l'Allemagne de l'Est constituent une réponse à l'adoption de la législation d'urgence par le Parlement fédéral. Nous ne voyons pas, pour notre part, le lien qui peut exister entre ces deux affaires. Au demeurant, l'adoption de cette législation d'urgence n'est pas une initiative propre à la République fédérale puisque des dispositions du même ordre existent dans d'autres pays, et notamment en France. Il s'agit de dispositions constitutionnelles et législatives susceptibles de s'appliquer dans des circonstances encore hypothétiques, alors que les mesures prises par l'Allemagne orientale s'appliquent immédiatement et se situent sur un terrain totalement différent.

M. Alphand rappelle qu'il n'est pas chargé de faire une démarche formelle auprès de l'ambassadeur soviétique, mais qu'il souhaite lui exprimer, dans le cadre des consultations franco-soviétiques, les préoccupations que l'on a à Paris. Nous estimons que les Allemands de l'Est ont été trop loin et qu'il est nécessaire de les retenir sur cette voie dangereuse. Lorsque, dans le passé, nous avons parfois estimé que la République fédérale risquait de prendre certaines initiatives, à nos yeux préjudiciables, nous avons fait ce que nous avons pu pour la retenir. Nous savons que l'Union soviétique dispose d'une certaine influence en Allemagne orientale et nous souhaitons qu'elle puisse en user pour éviter ce qui porterait atteinte à la politique de détente. Nous n'ignorons pas que les Allemands de l'Est ont des difficultés qui peuvent expliquer dans une certaine mesure leur comportement. Mais il est important à nos yeux qu'un terme soit mis à ces initiatives afin que la France et l'URSS puissent poursuivre la politique de coopération en Europe.

M. Zorine remercie le Secrétaire général de l'exposé qu'il vient de faire et indique qu'il s'exprimera lui aussi dans le cadre des échanges amicaux qui existent entre les deux pays. Il rappelle que la politique de l'Union soviétique à l'égard de l'Allemagne et de la situation qui existe en Europe centrale se fonde sur le désir de préserver la paix.

1) La situation en Allemagne occidentale préoccupe actuellement le gouvernement soviétique, et doit également préoccuper le gouvernement français, ainsi que tous les pays d'Europe intéressés à la sauvegarde de la paix. On assiste, en effet, en République fédérale à la montée de forces qui souhaitent la révision des frontières, insistent sur la prétention de la République fédérale à parler au nom de l'ensemble de l'Allemagne et cherchent à englober Berlin dans son territoire. C'est une question qui a souvent été évoquée dans les conversations franco-soviétiques, et notamment dans des entretiens avec M. Couve de Murville. L'URSS estime que

[1] Général Friedrich Dickel, chef de la police populaire puis ministre de l'Intérieur de la République démocratique allemande.

cette évolution ne peut qu'aggraver la situation au centre de l'Europe et provoquer des réactions de la part de la RDA. Si l'on parle de tension en Europe centrale, il faut reconnaître qu'elle n'est pas le résultat des initiatives de la RDA, mais de celles de la République fédérale. C'est notamment le cas pour la législation d'urgence.

2) Les mesures qui viennent d'être prises par la RDA n'ont pas de caractère extraordinaire et sont, au contraire, conformes aux relations normales qui existent entre les États. Tout État possède en effet le droit de contrôler le transit à travers son territoire. Les récentes initiatives de la RDA tendent à défendre sa souveraineté et reposent donc sur une base légitime. En 1955, les compétences qui étaient jusque-là exercées par l'Union soviétique en ce qui concerne le contrôle sur les voies de communication vers Berlin ont été remises à la RDA par un accord international. Depuis ce moment, la RDA a effectivement exercé ce droit de contrôle, notamment sur le transit de personnes, et les récentes mesures n'ont rien changé à la situation existante. Seules les modalités du contrôle se sont trouvées modifiées ; les documents que doivent présenter les citoyens de la République fédérale et de Berlin-Ouest sont différents de ce qu'ils étaient dans le passé.

Les modalités de contrôle qui viennent d'être appliquées aux citoyens de la République fédérale et de Berlin sont précisément celles qui étaient déjà en vigueur pour l'entrée sur le territoire de la RDA des ressortissants de tous les autres pays étrangers, à l'exception des membres des forces des quatre puissances alliées. Les récentes dispositions prises par la RDA n'ont donc rien d'exceptionnel et constituent un acte normal de la part d'un État souverain.

3) Aucune difficulté nouvelle et aucune entrave au trafic ne doit en résulter. Il n'est en effet pas question de réduire le mouvement des personnes et des marchandises. Il s'agit seulement d'en assurer le contrôle.

En ce qui concerne les mesures économiques, c'est-à-dire les taxes qui sont prélevées sur les marchandises, on peut seulement s'étonner que de telles dispositions interviennent aussi tard. En effet, tout État a le droit de recevoir une compensation pour l'utilisation par d'autres de ses voies de communication. Même en France, les voitures qui empruntent l'autoroute du Sud pour se rendre à Marseille doivent acquitter un péage. Si de telles pratiques existent pour des transports effectués sur le territoire propre d'un État, à plus forte raison ne saurait-on s'étonner que des paiements de cet ordre soient exigés lorsqu'il s'agit d'un État étranger.

Les mesures qui viennent d'être prises par l'Allemagne de l'Est n'affectent en rien les droits des puissances et ne devraient donc susciter l'inquiétude d'aucune d'entre elles.

L'Union soviétique, pour sa part, n'a aucun intérêt à une aggravation de la situation en Allemagne et à Berlin. Elle considère que les récentes mesures ne doivent pas entraîner de complications internationales, à moins que la République fédérale et ceux qui la soutiennent ne s'efforcent eux-mêmes de créer des difficultés. Les forces hostiles à la détente cherchent en effet à s'opposer à ces nouvelles dispositions et à faire du bruit autour.

M. Alphand se référant à l'inquiétude que l'ambassadeur de l'URSS vient d'exprimer en ce qui concerne l'évolution de la situation en République fédérale rappelle que nous considérons aussi comme peu opportuns certains mouvements qui s'y développent. Mais nous devons éviter de les encourager en suscitant la mésentente au sein de l'Europe. Nous devons au contraire apporter notre soutien à ceux qui, au sein de la grande coalition, sont en faveur de la coopération avec l'Europe orientale. Cette politique a déjà donné ses premiers résultats et nous souhaitons qu'elle soit encouragée et non pas entravée. Contrairement aux affirmations de M. Zorine, selon lesquelles les mesures prises à Pankow seraient légitimes parce que fondées sur la souveraineté de la RDA, nous estimons qu'elles modifient le *statu quo*, qu'elles aggravent la division de l'Allemagne et ne contribuent pas à rapprocher le moment où pourra s'effectuer la réunification qui reste le but ultime de notre politique. Cette situation éveille donc de la part du gouvernement français une inquiétude dont nous souhaitons que l'Union soviétique soit informée.

M. Zorine a d'autre part indiqué que les nouvelles dispositions n'entraîneraient pas de perturbations dans le trafic. Comment peut-on dès lors expliquer que cette initiative soit présentée en Allemagne orientale comme une réplique à la législation d'urgence. Dans l'esprit des hommes qui les ont décidées, il est clair que ces mesures constituaient un geste dirigé contre la République fédérale.

Le fait que les droits des puissances n'ont pas été affectés par les initiatives de Pankow ne retire rien aux droits et aux responsabilités que les quatre puissances conservent en ce qui concerne l'Allemagne dans son ensemble et Berlin. Nous avons des responsabilités juridiques et politiques en raison desquelles nous sommes directement intéressés par les mesures prises, même si nos ressortissants ne sont pas touchés.

La situation en Allemagne se présente à nos yeux dans les termes suivants : d'un côté existe un gouvernement allemand qui lutte en faveur d'une meilleure coopération en Europe centrale et qui, à l'intérieur, se bat pour défendre cette politique. Nous estimons que notre devoir est de l'aider dans cette tâche. De l'autre côté, les autorités est-allemandes tendent au contraire à rendre plus difficiles les échanges entre l'Est et l'Ouest de l'Allemagne. Nous considérons que cette orientation est dangereuse pour la politique que nous nous efforçons de promouvoir en Europe.

M. Zorine indique qu'il ne peut être d'accord avec les commentaires du Secrétaire général et notamment avec son appréciation de la situation selon laquelle la République fédérale travaillerait en faveur d'une amélioration des relations tandis que la RDA tendrait à leur aggravation. L'attitude prise par le gouvernement fédéral à l'égard du problème des frontières, de l'armement atomique, du droit de représentation exclusive de l'ensemble du peuple allemand, ne peut être considérée comme favorisant la détente. La RDA existe ; elle est reconnue par de nombreux pays d'Europe et des autres continents. Il n'est pas réaliste de le nier. Toutefois l'URSS est d'accord avec la France pour lutter en Allemagne contre toute tendance à aggraver la

situation existante. Il convient aujourd'hui d'inciter la République fédérale à ne pas prendre de mesures qui aboutiraient à ce résultat. La RDA, pour sa part, n'a pas la volonté de créer une tension, mais seulement le désir de défendre sa souveraineté.

Si les mesures qui ont été récemment prises pouvaient faire disparaître les dernières illusions des dirigeants de l'Allemagne occidentale quant à leur prétention à représenter l'ensemble du peuple allemand et quant aux droits qu'ils réclament à Berlin, cette évolution serait favorable à la cause de la réunification de l'Allemagne et de la consolidation de la paix.

M. Alphand conclut en demandant à l'ambassadeur de l'URSS de bien vouloir rapporter à son gouvernement les propos qui lui ont été tenus et en exprimant l'espoir que l'on réfléchira du côté soviétique à cette question. Nous estimons, pour notre part, que les initiatives prises en Allemagne orientale ne peuvent qu'aggraver la situation. Il est donc souhaitable que l'on ne donne pas suite à ces mesures. De notre côté, nous continuerons à encourager la République fédérale dans la politique de détente. D'ailleurs, le gouvernement soviétique connaît bien la position de la France sur la question des frontières et sur celle de l'armement atomique. Nous souhaitons seulement éviter que les derniers événements soient à l'origine d'une cascade de mesures et de contre-mesures provoquant une situation de crise en Europe.

M. Zorine se déclare d'accord avec cette dernière opinion.

(Europe / URSS, 1966-70, n° 2666)

377

NOTE
DU SERVICE DES PACTES

pour Monsieur le Directeur politique.

N. *Paris, 20 juin 1968.*

Le service des Pactes soumet à l'approbation de M. le Directeur politique[1] une note relative au « Plan Harmel » destinée en premier lieu à l'information du Ministre.

Le service des pactes se demande également si, à la veille de la session ministérielle du Conseil Atlantique à Reykjavik[2], il n'est pas opportun d'adresser cette note aux différentes directions du Département ainsi qu'à

[1] Le Directeur politique du ministère des Affaires étrangères est Jacques Caron Delarüe de Beaumarchais depuis décembre 1965.

[2] La 44e session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord se tient à Reykjavik les 24 et 25 juin 1998.

celles de nos ambassades portant un intérêt particulier aux problèmes européens.

Le service des Pactes serait reconnaissant à M. le Directeur politique de bien vouloir lui faire savoir s'il donne son agrément à cette suggestion et, dans l'affirmative, s'il approuve le texte de la note jointe.

NOTE

Le « Plan Harmel » décembre 1966 – juin 1968.

À la session de décembre 1966[1] du Conseil Atlantique M. Pierre Harmel, ministre des Affaires étrangères de Belgique, avait proposé que le Conseil « entreprenne une large analyse des changements internationaux intervenus depuis la signature du Traité de l'Atlantique Nord, en 1949, en vue de déterminer leur influence sur l'Alliance et de définir les tâches qu'elle devrait accomplir pour renforcer l'Alliance en tant qu'élément de paix durable ».

Les ministres avaient accepté cette proposition.

M. Harmel avait, ce faisant, le souci de conférer aux activités du Conseil un aspect nouveau, d'ordre politique qui s'ajouterait aux tâches militaires de l'OTAN ; il espérait également provoquer un intérêt accru de l'opinion publique mondiale pour les travaux de l'Alliance.

Sur le fond des choses, il souhaitait que des études soient menées, et éventuellement des initiatives prises, en vue, d'une part, d'améliorer les méthodes de consultation entre les membres du Pacte Atlantique afin de définir des objectifs politiques communs – d'autre part, de réduire la tension en Europe, grâce à des contacts avec les pays du Pacte de Varsovie.

Il désirait également que soit défini un système de sécurité européenne et que soient étudiées des mesures de désarmement. La présente note retracera succinctement les différentes étapes de « l'exercice Harmel » en étudiant les activités du Conseil de l'Alliance dans ce domaine jusqu'à la session ministérielle du mois de décembre 1967 d'abord –, depuis cette session ensuite.

Un groupe spécial[2], coïncidant en fait avec le Conseil permanent, fut créé au début de 1967 pour étudier les problèmes soulevés par le ministre belge[3]. Quatre sous-groupes furent chargés d'élaborer chacun un rapport pour le Conseil des ministres. Ils firent appel, pour préparer ces documents, à des personnalités étrangères aux délégations et leur laissèrent la responsabilité de leurs textes.

[1] La 41e session ministérielle se tient à Paris les 15 et 16 décembre 1966.

[2] Voir aussi *D.D.F.*, 1967-II, n° 173.

[3] Pierre Harmel est le ministre des Affaires étrangères de Belgique depuis février 1966.

Quatre rapports furent ainsi rédigés concernant : les relations Est-Ouest (MM. Schütz[1] et Watson[2]), les relations entre alliés (M. Spaak)[3], la politique générale de défense (M. Foy Kohler)[4], les relations avec les pays situés en dehors de la zone couverte par le Traité (M. Patijn)[5].

Certaines des thèses développées dans ces documents, dans deux d'entre eux en particulier, ceux de M. Spaak et de M. Patijn, soulevaient de notre part de sérieuses objections. À notre demande, ces documents furent abandonnés et un rapport de synthèse fut préparé, en plusieurs versions successives.

Nos objections fondamentales furent cependant maintenues ; elles étaient fondées sur l'importance exagérée du rôle de coordination politique conféré par ces textes au Conseil de l'Alliance.

Nous nous en tenions, dans ce domaine – avons-nous rappelé avec insistance – aux termes du Traité de 1949 et au rôle qu'il confère au Conseil. Nous acceptions le principe de la consultation politique au sein de ce Conseil, des échanges d'informations et de points de vue que certains jugent utiles pour une meilleure connaissance des problèmes et des objectifs de leurs partenaires. Mais nous rejetions l'idée de confier au Conseil un rôle de coordination préalable des politiques nationales, à laquelle on voit mal d'ailleurs les principaux États membres soumettre leur action.

Plus précisément, nous voulions éviter que s'institue, même en apparence, une politique des blocs qui, sous prétexte de renforcer et d'harmoniser les initiatives des pays alliés, ne ferait que perpétuer une situation de guerre froide. Si le gouvernement français s'est prononcé formellement depuis plusieurs années en faveur de la détente avec l'Est, il estimait qu'il n'appartenait pas au Conseil Atlantique de chercher à définir une politique de l'Alliance et moins encore de coordonner les actions des quinze pays membres.

Pour tenir compte de nos objections, une dernière version du rapport d'ensemble fut établie. Elle servit de base à la préparation, puis à la rédaction définitive, du communiqué publié à l'issue de la session ministérielle du Conseil Atlantique de décembre 1967 et connu sous le nom de « Rapport sur les tâches futures de l'Alliance » ou « Plan Harmel ».

[1] Klaus Schütz est le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

[2] John Hugh Adam Watson, diplomate britannique, est en fonction au *Foreign Office* depuis 1966.

[3] Paul-Henri Spaak, homme politique belge, est secrétaire général de l'OTAN de 1956 à 1961, vice-ministre des Affaires étrangères de Belgique de 1961 à 1963 puis ministre d'État.

[4] Foy David Kohler, diplomate américain, est sous-secrétaire d'État adjoint.

[5] Contantyn Leopold Patijn, de nationalité hollandaise, est professeur à l'université d'Utrecht où il occupe la chaire des relations politiques internationales.

Ce document[1], joint à la présente note, évoque les changements de la situation internationale intervenue depuis 1949, rappelle les deux fonctions essentielles de l'Alliance – maintenir d'abord une puissance militaire et une solidarité politique suffisante pour décourager l'agression – poursuivre ensuite ses efforts en vue de progresser vers l'établissement de relations plus stables permettant de résoudre les problèmes fondamentaux – et souligne l'importance des consultations auxquelles se livrent ses membres.

Quelques développements sont ensuite consacrés au problème de la recherche de la détente dans les rapports avec l'Est ainsi qu'à la forme, bilatérale ou parfois multilatérale, que peuvent revêtir les contacts de cet ordre.

C'est à la fin du rapport que sont indiqués, de façon précise, les problèmes dont l'étude doit être entreprise : problème allemand et sécurité européenne (par. 11 et 12), désarmement, contrôle des armements et réduction équilibrée des forces (par. 13), situation en Méditerranée (par. 14).

Approuvé par les ministres, ce rapport donne en conclusion instruction au Conseil des représentants permanents de « prendre, dans les années à venir, les mesures de détail découlant de cette étude ».

En application de ces instructions le secrétariat général a élaboré, et remis au Conseil au mois de mars 1968, une liste de questions définissant, de façon précise, les thèmes soumis à l'examen des représentants permanents. Trois de ces questions – examen des relations Est-Ouest, réduction équilibrée des forces, situation en Méditerranée – ont fait l'objet d'un examen approfondi par le Conseil pendant les premiers mois de l'année en cours

Un rapport en trois parties a été établi ; son étude figure à l'ordre du jour de la session ministérielle du Conseil à Reykjavik sous la rubrique « Suite à donner au Rapport sur les tâches futures de l'Alliance ».

(Pactes, Pacte Atlantique Nord, Conseils de représentants permanents, Plan Harmel)

[1] Le communiqué final de la réunion ministérielle de l'OTAN (Bruxelles, décembre 1967) est publié. Il comporte 17 articles.

378

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à bonn,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3406 à 3420. *Bonn, 21 juin 1968.*

(*Reçu* : 12 h. 20).

Les Allemands que nous avons rencontrés, ces jours-ci – fonctionnaires fédéraux, représentants des milieux économiques (fédérations des chambres de commerce et du patronat), parlementaires – nous assurent qu'ils ont conscience de la nécessité où ils sont de nous marquer concrètement leur solidarité pour aider notre économie à surmonter ses difficultés. Cette disposition provient de l'intérêt bien compris et de l'attachement que l'on éprouve pour la Communauté économique européenne. Elle comporte aussi un aspect plus proprement politique. Un adjoint de M. Fritz Berg[1] nous disait : si quelques-uns, dans les milieux patronaux, ont éprouvé, un instant, une *schadenfreude*[2] devant un général de Gaulle en difficulté, cette réaction a vite fait place à la peur de ce qui aurait pu, ou pourrait, succéder, chez leurs voisins occidentaux, au chef de l'État et à la majorité actuelle. M. von Merkatz[3], président du groupe parlementaire franco-allemand, que je recevais le 19 juin, me confiait qu'il n'était pas de moment où, plus qu'actuellement, le général de Gaulle ait rendu service à l'Allemagne comme à la France. On mesure donc très bien, ici l'importance qui s'attache à ce qu'après les élections[4], l'économie française retrouve son équilibre sans tensions sociales trop fortes[5]. Plusieurs de nos interlocuteurs ne nous ont même pas caché que le problème se poserait pour eux en des termes totalement différents si une autre majorité devait sortir des élections.

Tout ceci explique que l'on se montre réellement disposé à admettre que notre économie bénéficie d'un certain nombre de mesures exceptionnelles. Pareil état d'esprit était particulièrement net chez les parlementaires qui accompagnaient M. von Merkatz. Il y a actuellement ici un capital de bonne volonté et de bons sentiments.

On a été fortement impressionné par les premières déclarations des dirigeants français sur leur politique économique. On s'était félicité des

[1] M. Fritz Berg, industriel allemand, est le président de l'Union des industries de la communauté européenne (UNICE) depuis 1967. L'UNICE est une organisation patronale européenne, fondée par des organisations patronales nationales, en mars 1958. Elle exerce une forte activité de lobbying au niveau européen pour faire adopter des lois favorables aux intérêts des entreprises.

[2] *Schadenfreude* : joie mauvaise, ils se sont réjouis.

[3] Hans-Joachim von Merkatz, juriste, député CDU de Basse-Saxe, membre du *Bundestag* depuis 1949, ancien ministre fédéral, est depuis 1966 président du groupe parlementaire franco-allemand et depuis 1967 le président de la délégation allemande à l'Union pan-européenne.

[4] Les élections ont lieu les 23 et 30 juin 1968.

[5] Le premier bilan de la crise sociale fait l'objet d'un supplément du n° 7286 du quotidien *Le Monde* daté du 18 juin 1968.

indications données par M. Debré à Radio-Luxembourg[1], et l'interview accordée par M. Couve de Murville à la revue *Entreprise* a été accueillie avec chaleur. Le nœud du problème, pense-t-on ici, est d'accroître la productivité au maximum et les prix au minimum. Rien de tel pour cela que la pression de la concurrence internationale. Celle-ci ne doit, cependant, pas s'exercer au-delà du point où elle empêcherait une expansion suffisante de la production pour éviter un chômage politiquement dangereux.

Cela étant, un proverbe allemand dit que le diable se cache dans les détails. Lorsque l'on cherche à préciser les réactions de nos interlocuteurs sur les principales initiatives que nous avons prises ou pourrions prendre, leurs réponses sont plus nuancées. Je retiendrai les observations suivantes, qui proviennent de conversations privées.

– On commence en général par insister sur la nature accidentelle, donc passagère, de nos difficultés, ainsi que sur l'importance de nos ressources en or et en devises : la France n'est pas l'Angleterre… surmonter une hausse brutale des salaires[2] ne constitue pas en soi, un problème insoluble surtout lorsque l'on a, comme c'est notre cas, des réserves abondantes de capitaux et de productivité. Le Secrétaire général du DIHT[3] (Fédération des chambres de commerce) a avancé l'exemple des Hollandais dont les salaires s'étaient accrus en 1964 de 14 % et qui s'étaient sortis d'affaire sans clause de sauvegarde ni concours mutuel, après un déficit assez fort de leur balance commerciale. En tout état de cause, on observe que, vis-à-vis de nos partenaires comme de nos propres industriels, il est essentiel de limiter dans le temps les mesures que nous demanderons à prendre.

– Quant à leur nature, nos interlocuteurs marquent unanimement une préférence pour celles que nous pourrions envisager sur le plan intérieur (subventions, crédits, mesures fiscales). On s'est déclaré également bien disposé pour les formules d'aide aux exportations. Encore imparfaitement renseigné sur les demandes que nous avions présentées dans ce domaine, le 12 juin, à Bruxelles[4], le Secrétaire général du DIHT parlait des ristournes aux exportations comme allant de soi, tandis qu'un de nos interlocuteurs du BDI[5], qui les connaissait, paraissait tenir pour acquis que la Commission

[1] M. Debré, ministre des Affaires étrangères, est interrogé le vendredi 15 juin à 13 h. sur les ondes de Radio-Luxembourg sur les perspectives d'une révision du budget, et en particulier des crédits militaires, la communauté européenne, l'aide aux pays en voie de développement. Le Ministre a précisé que les choix fondamentaux de la politique en matière militaire et civile ne sont pas changés même s'ils doivent être retardés.

[2] En application des « accords de Grenelle », le salaire minimum est augmenté de 35 % et porté à 600F par mois et les salaires de 10 %, le temps de travail est réduit.

[3] La DIHT (*Deutscher Industrie und Handelstag*) ou association allemande des chambres de commerce et d'industrie est dirigée par Ernst Schneider depuis 1963. L'enregistrement et l'affiliation à une chambre de commerce et d'industrie est obligatoire au niveau régional. Au niveau fédéral, la DIHT fait office de groupe de pression pour les intérêts du secteur privé en Allemagne.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Paris à Bruxelles-Delfra n°s 89 à 96 du 11 juin 1968.

[5] BDI (*Bundesverband der Deutschen Industrie e.V.*) ou Union fédérale de l'Industrie allemande.

les avait acceptées sans autre examen. Certes, a-t-il remarqué, des aides aux exportations françaises provoqueront sans doute des récriminations de tel ou tel groupe d'intérêts allemand, mais il se disait certain que M. Berg[1] n'en tiendrait pas compte.

– Au sujet d'éventuelles mesures protectionnistes, c'est à l'*Auswärtiges Amt* que nous avons rencontré la plus grande compréhension. On y a admis la nécessité de protéger certains secteurs. (D'ailleurs, même M. Lahr[2] avait, avant de partir en vacances, laissé la consigne à ses services d'accueillir nos demandes, d'une façon générale, avec un préjugé favorable). On ne paraissait pas douter que la Commission fasse droit à nos premières requêtes dès lors que nous les fonderions sur les conséquences de la crise actuelle, ce qui devrait, pensait-on, être facile. Si nous n'avions pas obtenu aussitôt gain de cause, c'était que, prétend-on, nous étions parfois soupçonnés d'avoir renouvelé d'anciennes requêtes non satisfaites pour amener la Commission à résipiscence, en laissant entrevoir la « menace » de l'article 224[3] du Traité de Rome, qui permettrait, si besoin était, de se passer d'elle. On avait craint aussi que la procédure bilatérale au cas par cas fondée sur l'article 226[4] ne déclenche une avalanche de demandes venant de notre industrie et aussi de celles de nos partenaires.

Le BDI reprend à son compte cette dernière remarque. À son avis, l'industrie française fait face à une difficulté de caractère global qu'il vaut mieux traiter globalement, dans toute la mesure du possible par des mesures internes et par des aides aux exportations, les mesures de protection sectorielles devant être limitées au strict minimum.

– Le patronat et la fédération des chambres de commerce souhaitent, d'autre part, qu'en dehors de la Communauté, notre action soit très prudente. Les Allemands redoutent vivement que les initiatives que nous pourrions prendre *Erga omnes* n'entraînent, de la part des Anglais et des Américains, des réactions en chaîne. Au BDI, on nous a brossé un tableau extrêmement pessimiste de la situation économique britannique, « que les difficultés françaises ne doivent pas faire oublier ». Les Anglais auraient, dans leurs tiroirs, un programme de contingents. Ils seraient fortement tentés. Des actions éventuelles dans le cadre du GATT devraient être soigneusement préparées avec tous les intéressés.

[1] M. Fritz Berg, industriel allemand, est le président de l'Union des industries de la communauté européenne (UNICE) depuis 1967. L'UNICE est une organisation patronale européenne, fondée par des organisations patronales nationales, en mars 1958. Elle exerce une forte activité de lobbying au niveau européen pour faire adopter des lois favorables aux intérêts des entreprises.

[2] Dr Rolf Lahr, secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1961.

[3] Article 224 : « Les États membres se consultent en vue de prendre en commun les dispositions nécessaires pour éviter que le fonctionnement du Marché commun ne soit affecté par les mesures qu'une État membre peut être appelé à prendre en cas de troubles intérieurs graves affectant l'ordre public, en cas de guerre ou de tension internationale grave constituant une menace de guerre, ou pour faire face aux engagements contractés par lui en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationale ».

[4] Se reporter au télégramme de Bruxelles-Delfra nos 943 à 948 du 17 juin 1968, publié ci-dessus.

– On accueille très favorablement la suggestion, qu'a exprimée la Commission, d'une consultation des États membres sur leur politique conjoncturelle, comme le prévoit l'article 103[1]. À ce propos, nos interlocuteurs se montrent fréquemment ouverts à l'idée d'une relance plus marquée de la conjoncture en Allemagne. Cependant, ils restent le plus souvent hostiles à une augmentation plus rapide des salaires, et sceptique quant à son éventualité.

– Comme on le sait, M. Schiller[2] encourage les exportations de capitaux. On ne verrait ici qu'avantage à ce que les capitalistes allemands investissent plus en France. Ils sont bien entendu maîtres de leur décision, mais il est permis de penser que le patronat et sans doute les pouvoirs publics, se prêteraient à quelque manifestation d'intention, destinée à l'opinion, on pourrait en charger le comité de coopération économique et industrielle franco-allemand.

– Enfin, on formule quelquefois le regret (en insistant d'ailleurs avant tout sur l'application du *Kennedy Round*) que nous laissions planer une incertitude sur la mise en vigueur de l'union douanière. À ce propos, on a tenu à nous dire au BDI que l'on nous savait gré d'avoir commencé par consulter la Commission, au lieu d'agir unilatéralement. Il y avait un avantage psychologique à respecter les règles du jeu, c'est-à-dire les textes et les engagements pris. Le gouvernement français, en persévérant dans cette voie, renforcerait le capital de confiance et de sympathie dont il disposait actuellement, et ne serait pas déçu par ses partenaires.

(Europe, 1961-1970, République fédérale d'Allemagne, Relations politiques avec la France, Dossier général, 1968)

379

M. Baeyens, Ambassadeur de France à Athènes,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 553/EU[3]. *Athènes, 21 juin 1968.*

M. Papadopoulos[4] m'a accueilli pour la première fois ce matin. Je l'avais déjà rencontré lors de l'inauguration de la centrale d'Alivéri[5] mais je n'avais jamais eu encore l'occasion de lui demander audience et, en m'abordant

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 920 à 930 du 16 juin 1968.

[2] Karl Schiller est le ministre fédéral de l'Économie depuis le 1er décembre 1966.

[3] Cette dépêche est intitulée : *Audience du Premier ministre*.

[4] M. Papadopoulos est Premier ministre et ministre de la Défense depuis le 14 décembre 1967.

[5] L'inauguration à Alivéri (île d'Eubée) de la troisième unité de la centrale thermique construite par la société Alsthom et la pose de la première pierre de la quatrième unité ont lieu le 3 juin 1968. Cette cérémonie est l'occasion pour l'ambassadeur de France de rencontrer le Premier ministre,

d'une manière fort aimable, il m'a quand même indiqué qu'il aurait souhaité une attente moins longue pour me recevoir.

Le Premier ministre est installé dans le bureau occupé par tous les chefs de gouvernement. Les portraits du roi et de la reine sont toujours fixés au mur mais ils encadrent maintenant un relief fortement coloré de la révolution du 21 avril, c'est-à-dire la silhouette d'un fantassin en armes se détachant sur un phénix renaissant de ses cendres.

Il m'a dit avec quelle attention il suivait les événements de France[1] qui pouvaient avoir des répercussions considérables non seulement sur les pays voisins mais également sur toute l'Europe. Il m'a rappelé qu'il avait été amené à agir l'an dernier[2] pour prévenir une situation qui, en Grèce, aurait pu conduire à l'anarchie et à la catastrophe.

Je l'ai interrogé sur ses plans de retour à un régime démocratique normal. La Constitution, m'a-t-il dit, serait présentée au public probablement dans les tout premiers jours du prochain mois, quant au référendum, fixé pour le moment au 1er septembre, il sera éventuellement repoussé au 22 ou au 29 du même mois pour permettre le déroulement dans le calme de la Foire de Salonique et la rentrée de vacances des administrations de la Grèce du Nord qui sont retardées sur le reste du pays.

D'élections, il n'en a pas été question.

J'ai ensuite abordé les deux points principaux qui motivaient ma visite et qui ont fait l'objet de ma communication en date de ce jour : l'extension des installations de l'Aluminium de Grèce, conditionnée par la fixation d'un prix commercial de la bauxite, et l'adjudication de la télévision[3]. M. Papadopoulos était parfaitement au courant de ces deux affaires et a pu me répondre aussitôt et sans hésitation. Cela tranchait certainement sur quelques-uns de ses prédécesseurs qui, occupés avant tout par les contingences parlementaires, ne parvenaient jamais à prendre connaissance d'un dossier.

En me reconduisant, M. Papadopoulos m'a dit qu'il espérait que maintenant que j'avais pris le chemin de son cabinet, j'y reviendrais à chaque occasion et m'a assuré de son amitié et de son bon vouloir à l'égard de la France.

Papadopoulos, et le ministre de l'Intérieur, M. Patakos. Le récit de cette journée en est repris dans la dépêche d'Athènes n° 501/EU du 5 juin 1968, publiée ci-dessus.

[1] Allusion aux événements de mai-juin 1968 en France : manifestations estudiantines, émeutes, vague de grèves ouvrières qui constituent une menace pour le Gouvernement. Le 30 mai, le général de Gaulle, président de la République annonce par radio la dissolution de l'Assemblée nationale, une marche de soutien au gouvernement, menée par André Malraux et Michel Debré est organisée. Le 23 juin a lieu le premier tour des élections législatives.

[2] Le 21 avril 1967, putsch militaire à Athènes.

[3] La société française Thomson-Houston est en concurrence, pour la construction du réseau de télévision grec, avec le groupe italo-américain *Page-Europa s.p.a.*. Celui-ci l'emporte, le 2 août 1968, le contrat est conclu le 29 octobre 1968 et publié au *J.O.* de Grèce le 6 décembre 1968. Une rétrospective du déroulement des événements depuis l'appel d'adjudication lancé le 1er août 1963 est donnée dans la dépêche d'Athènes n° 225/DE du 27 février 1969.

À toutes fins utiles, je signale que mon collègue allemand[1] sortait de son bureau au moment où j'y pénétrais.

(Europe, Grèce, Relations franco-grecques, 17-24-1, 1961-1970, 1968)

380

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Où en sont les négociations américano-vietnamiennes

N. n° 210/AS[2]. *Paris, 21 juin 1968.*
Confidentiel.

Selon les dépêches de presse de Washington du 20 juin, le secrétaire américain à la Défense[3] a laissé entendre que les négociations préliminaires de Paris pourraient prendre bientôt une tournure plus favorable. « Les diatribes, a-t-il précisé, semblent avoir maintenant cessé à Paris. Le temps des plaisanteries et de la propagande est, semble-t-il, terminé. J'espère que les contacts avec les Nord-Vietnamiens revêtiront dorénavant un aspect nouveau, c'est-à-dire j'espère que des conversations privées pourront enfin avoir lieu ».

Qu'en est-il exactement ?

Dès hier soir 20 juin, M. Cyrus Vance[4] et M. Averell Harriman[5] (ce dernier se préparait à partir pour les États-Unis) ont fait le point en ce qui concerne les négociations de Paris. Ils ont appelé le premier secrétaire de l'ambassade, M. Dean[6], et l'ont prié de bien vouloir de toute urgence mettre le directeur d'Asie au courant de l'évolution de la question. On tenait à ce que ce dernier sache ce qu'il y avait d'exact derrière les nouvelles d'agences qui ne manqueraient sans doute pas d'emprunter le ton sensationnel.

[1] M. Oskar Schlitter est ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Athènes depuis novembre 1964.

[2] Cette note est rédigée par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[3] Clark McAdams Clifford, secrétaire d'État américain à la Défense depuis le 19 janvier 1968.

[4] Cyrus Robert Vance, secrétaire aux armées de 1962 à 1963, secrétaire adjoint à la défense de 1963 à 1967, nommé membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968.

[5] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain depuis 1965, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968.

[6] John Gunther Dean, premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 18 juillet 1965.

Ce qu'il y a d'exact est à vrai dire assez mince.

M. Dean a été reçu ce 21 juin à 9 heures par M. Manac'h. Il avait en main un papier où il avait hier soir, sous la dictée de M. Harriman, consigné les points suivants :

1) « Nos relations avec les Nord-Vietnamiens sont désormais beaucoup moins guindées. Lorsque, dans le passé, les membres subalternes de la délégation américaine allaient à la rencontre de leurs homologues vietnamiens pour échanger des textes, la rencontre avait un caractère strictement formel. Ils entraient et sortaient. Désormais, on les invite à entrer, on leur offre du thé et des cigarettes, on bavarde avec eux. Bref, ils sont traités avec la plus grande politesse.

2) M. Jordan[1] a eu avec M. Thanh Le[2] la rencontre prévue, sous la forme d'un repas[3]. Ils ont eu à cette occasion une discussion sur la signification de certains termes employés au cours des négociations. Cela a permis quelques sondages.

3) Au cours de la dernière « cérémonie du thé », le 19 juin, aucun problème de fond n'a été discuté. Mais la rencontre a été cordiale, et même amicale. Nous avons fait connaître à nos interlocuteurs notre souhait d'avoir avec eux des conversations privées et confidentielles. Ces derniers ont pris note de la suggestion sans pour le moment l'accepter ou la rejeter ».

M. Harriman, selon M. Dean, a exprimé le souhait que les indications précédentes demeurent confidentielles même vis-à-vis des autres membres de l'ambassade des États-Unis.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

381

M. Georgy, Ambassadeur de France à Cotonou,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 71/DAM[4]. *Cotonou, 22 juin 1968.*

Au terme de six mois de pouvoir, les jeunes cadres de l'armée dahoméenne ne peuvent guère dresser qu'un bilan de faillite. Tous les objectifs qu'ils s'étaient proposés d'atteindre, dans la déclaration du 17 décembre[5]

[1] William Jordan, ancien journaliste, spécialiste du Vietnam auprès du Conseil national de sécurité américain, porte-parole de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam de Paris en mai 1968.

[2] Nguyen Thanh Le, porte parole de la délégation nord-vietnamienne aux négociations de Paris.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 200/AS du 13 juin 1968.

[4] Cette dépêche est intitulée : *Situation politique au Dahomey.*

[5] Les objectifs définis dans la proclamation du 17 décembre visaient, entre autres, à mettre fin aux absurdes querelles de rivalité en apaisant les esprits ; faire revenir le sens du devoir ; porter

déposant le général Soglo, ont pratiquement échoué. Brouillons, inexpérimentés et peu disciplinés, ils ont cru pouvoir diriger l'État avec des bavardages de popote et ont pris leurs caprices pour seul fondement de la loi.

Conscients, disaient-ils, d'incarner la volonté du peuple, ils voulaient reforger l'unité nationale, rétablir l'autorité et la discipline à tous les échelons, pourchasser la concussion et l'incivisme, doter le pays d'une constitution et d'un gouvernement démocratique, élire un Président de la République représentatif et retourner, le 17 juin, dans leurs casernes.

On sait ce qu'il est advenu de cet ambitieux programme : les rivalités régionales, tribales et politiques ont été ravivées, le commandement territorial désorganisé, les commissions de vérification ont semé la confusion sans aboutir à des sanctions effectives, le doute et la suspicion ont gagné tous les esprits. L'administration s'est décomposée, les institutions ont été bafouées. La Constitution, à peine votée[1], a été violée puis suspendue ; l'élection d'un président cobaye a donné lieu à une mascarade puis a échoué sans lendemain[2].

Un comité révolutionnaire d'officiers subalternes médiocres et de sous-officiers s'est mis à patauger dans le contentieux national. Confondant tout, mélangeant les affaires, tranchant dans le vide et l'inconscience.

Le chef de l'État et le chef du gouvernement se sont sourdement opposés, l'armée s'est divisée en autant de factions qu'en comporte le pays et, le 17 juin, les sous-lieutenants ministres ont pris un nouveau bail au lieu de regagner les cantonnements.

Le lieutenant-colonel Alley, dont on pouvait penser que le bon sens et le dynamisme jovial constitueraient un frein et un garde-fou pour ses turbulentes cohortes, s'est enlisé au fil des mois dans le marécage politique dahoméen ; finassant, manœuvrant, capitulant et palabrant comme un deuxième général Soglo. Le commandant Kouandete, intelligent et obstiné mais dépourvu d'expérience et d'ascendant, n'a pu imposer une ligne de conduite précise à ses pairs et s'est laissé apparemment submerger par le fatras quotidien.

Le premier, dont j'ai longuement exposé les idées au Département (dépêche n° 63/DAM du 18.5.1968)[3], s'est efforcé d'ouvrir le dialogue avec les anciens dirigeants, convaincu que toute réconciliation nationale dépendait de leur bonne volonté et de leur coopération.

remède au mal économique et financier dont souffre le pays ; réconcilier les enfants du Dahomey et les rendre aptes à reprendre en main les rênes de leur pays, dans l'ordre, la concorde et la fraternité retrouvés. À cette fin, il est décidé : la dissolution du gouvernement du général Soglo, la dissolution du comité militaire de vigilance, la création d'un comité militaire révolutionnaire, la formation d'un gouvernement provisoire chargé de l'exécution des affaires et la création d'un comité constitutionnel.

[1] La Constitution est approuvée par référendum le 31 mars 1968.

[2] Les élections présidentielles se tiennent le 5 mai. Le candidat qui a recueilli le plus grand nombre de voix, le Dr Basile Adjou (241 273 voix), ne représente en fait que 21 % du corps électoral ; Le 8 mai, le comité militaire révolutionnaire décide d'invalider cette élection.

[3] Cette dépêche est publiée ci-dessus.

Le second s'est solidarisé dès la première heure avec le noyau dur des Jeunes Cadres qui souhaitent l'éviction pure et simple des « responsables historiques de la stagnation nationale ».

On peut dire que la consultation du 5 mai ne fut qu'un test du chef de l'État pour démontrer à ses opposants le bien-fondé de son analyse. Un moment ébranlés, les intransigeants ne tardèrent pas à se ressaisir et firent échouer brutalement le projet de rencontre de Niamey[1]. Depuis cet échec, le lieutenant-colonel Alley semble désemparé. Les tables rondes « des forces vives de la Nation », qu'il avait réunies pour tenter de dégager sinon une solution du moins une orientation, se sont décomposées d'elles-mêmes par abandon des participants. La tension entre les deux têtes de l'État s'est accrue et le ministre des Affaires étrangères[2], qui sympathise depuis quelque temps avec les « durs », m'a résumé ainsi la situation : « Si nous ne redoutions pas de discréditer un peu plus le Dahomey, nous aurions balayé le président Alley depuis longtemps. Nous ne voulons plus des guignols de Paris et de leurs thuriféraires locaux ».

Chemin faisant, les « Parisiens » et leurs états-majors s'agitent dans la confusion. Théoriquement, M. Ahomadegbe a renoncé à poser sa candidature à la présidence, mais entend bien s'intéresser encore à la vie du pays. M. Apithy se verrait très bien président mais ne se refuserait pas à monnayer son effacement. Quant à M. Maga, il ne rêverait qu'a son palais désert, à son prestige d'antan et à ses fidèles Baribas[3]. Son ambition serait si tenace qu'une partie de l'opinion l'accuse d'avoir manigancé la chute de Soglo en « achetant » des officiers du Nord. De leur côté, les militants de Cotonou, de Porto-Novo ou d'Abomey commencent à trouver que les exilés sont passés de mode et qu'ils seraient bien capables de les remplacer.

Chaque groupe a ses propres candidats mais ne parle d'unité nationale et de désistement qu'à sens unique et en sa propre faveur. À la lumière des crises passées, les syndicats affirment qu'ils tiennent entre leurs mains le destin de tous les gouvernements et menacent de passer une nouvelle fois à l'action, si les militaires ne se retirent pas. Certes, leurs divisions sans cesse renaissantes les rendent très vulnérables, mais leur aptitude à provoquer le désordre n'est pas négligeable et la présence de vingt mille chômeurs dans les bas-quartiers de la ville peut justifier les pires inquiétudes.

La population urbaine est globalement mécontente du malaise économique : les campagnes prennent de plus en plus leurs distances à l'égard d'un gouvernement lointain et inefficace et les élites attendent un messie qui rendrait les 25 %, augmenterait les soldes, ouvrirait encore plus largement la

[1] Cette rencontre des chefs d'État historiques du Dahomey, prévue pour le 15 juin, est reportée à une date ultérieure.

[2] Le chef de bataillon Benoît Sinzogan, ancien instituteur, entré dans l'armée en 1953, ancien commandant du 1er bataillon d'infanterie des forces armées dahoméennes ; ancien président du comité militaire de vigilance ; aide de camp du général Christophe Soglo (janvier-décembre 1967), est depuis le 22 décembre 1967, ministre des Affaires étrangères.

[3] Les Baribas, ethnie du Nord-Dahomey, représentent moins de 10 % de la population dahoméenne.

fonction publique et paierait les allocations familiales jusqu'au quarantième enfant.

Pour l'instant, cet homme providentiel n'est pas en vue et si quelques noms sont avancés, c'est plus pour alimenter les conversations que pour rechercher un plébiscite.

Les militaires se décideront-ils à choisir un candidat ? Parviendront-ils à le faire élire ? Savent-ils d'ailleurs ce qu'ils veulent ? Laisser le pouvoir ou le garder ? Autant de questions qui restent sans réponse.

La faillite financière étant désormais imminente, il est possible qu'une crise de violence déjoue tous les pronostics et provoque les mutations nécessaires. Nombreux sont les observateurs qui, tout en appréhendant le désordre, souhaitent un peu de sang pour en sortir.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, Politique intérieure, 1968)

382

M. Boutellier, Ambassadeur de France à Djeddah,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 296 à 299. *Djeddah, 24 juin 1968.*
Diffusion réservée.

(*Reçu* : 11 h. 45).

Je me suis rendu le 22 juin à Tadf où se trouvent actuellement le roi[1] et le gouvernement saoudien, pour y saluer le prince sultan[2], ministre de la Défense nationale et de l'Aviation, qui vient de reprendre ses fonctions après avoir fait un séjour à l'étranger, notamment en France, pour raisons médicales.

À cette occasion, j'ai rencontré le docteur Rached Pharaon[3] et le prince Nauaf[4], tous deux conseillers privés du roi.

Il ressort de la conversation que j'ai eue avec le prince sultan, que, malgré la pression des Anglais et des Américains le gouvernement saoudien est

[1] Le roi d'Arabie est Fayçal ibn Abd al Aziz ibn Abd al Rahman al Fayçal al Saoud depuis novembre 1964. Il est aussi chef du gouvernement.

[2] Le prince sultan Ibn Abd el Aziz al Saoud est l'un des fils du roi Abdel Aziz ibn Seoud, fondateur du royaume d'Arabie, et frère consanguin du roi Fayçal. Il est ministre de la Défense et de l'Aviation depuis novembre 1962.

[3] Rached Pharaon, ambassadeur d'Arabie saoudite à Paris de décembre 1948 à octobre 1954, ministre de la Santé de 1954 à 1961, est ambassadeur à Paris de nouveau de 1963 jusqu'en octobre 1965 et depuis nommé conseiller privé du roi, il est l'un de ses collaborateurs les plus proches et les plus influents.

[4] Le prince Nauaf ibn Abdel Aziz est frère du roi et son conseiller privé. Le roi a deux conseillers privés.

toujours désireux d'obtenir notre coopération pour la création de bases navales sur la Mer Rouge et le Golfe Persique.

Le prince sultan souhaiterait qu'un des officiers de marine ayant participé à la récente mission en Arabie Saoudite, vienne le voir à Twef au cours du mois de juillet avec, en quelque sorte, un avant-projet des propositions que le prince attend de notre part.

Ce projet serait examiné ici, et mis au point ensuite à Paris, après quoi une mission reviendrait en Arabie pour présenter au prince sultan le projet définitif.

Toutefois, le docteur Rached Pharaon, avec qui j'ai également parlé de cette question, ne m'a pas caché que nous devons faire vite – ce sont ses propres termes – car, m'a-t-il dit, les Anglais et les Américains sont prêts à prendre cette affaire en main.

Le prince sultan m'a aussi fait part de son désir d'acheter deux ou trois avions *Mystère 20*[1], mais là aussi nous sommes en compétition avec les Américains.

Le prince sultan donnerait sa préférence au matériel français mais il doit convaincre l'État-major des forces armées saoudiennes, habitué au matériel américain.

Le prince sultan souhaiterait donc que de meilleures propositions lui soient faites quant aux prix et aux délais de paiement et surtout que l'organisation d'un service après vente pour l'entretien de ces appareils soit prévu dans le contrat.

Je rappelle à cet égard les déboires que l'Arabie Saoudite a eus avec les hélicoptères *Alouette* livrés à l'époque sans aucune pièce de rechange de sorte que ces appareils sont restés au sol très longtemps sans pouvoir être utilisés.

Je serais reconnaissant au Département de bien vouloir attirer l'attention du ministère des Armées, d'une part, et de l'organisme chargé de l'exportation de matériel aéronautique, d'autre part, sur les souhaits exprimés par le ministre de la Défense nationale de l'Arabie Saoudite en ce qui concerne les deux affaires évoquées dans ce télégramme.

(Afrique-Levant, Arabie saoudite, Relations militaires avec la France).

[1] Le « Mystère 20 » est un avion de transport.

383

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 982 à 991.
Réservé.

Bruxelles-Delfra, 24 juin 1968.

(*Reçu* : le 25, 2 h. 45).

Je viens de voir M. Rey[1] auquel j'ai remis un texte écrit de la communication que j'étais chargé de lui faire[2].

Après avoir lu ce document, que j'ai commenté en insistant notamment sur le caractère modéré, provisoire et parfois même dégressif des mesures envisagées et en donnant quelques explications, M. Rey a formulé des questions ou des observations qui portaient essentiellement sur les points suivants :

1) Devait-on considérer que les dispositions que le gouvernement français allait arrêter constituaient un ensemble qui ne serait pas, pour le moment, complété ou assorti d'autres décisions ? J'ai répondu qu'il en était ainsi, sans que ceci puisse exclure, pour l'avenir, des mesures complémentaires.

2) Notre communication ne citait explicitement aucun article du Traité de Rome[3]. Était-ce intentionnel ? J'ai dit que, en effet, il nous était apparu préférable, en vue d'éviter des polémiques juridiques hors de propos, de ne pas faire nommément référence à tel ou tel article du Traité. L'ampleur des difficultés auxquelles le gouvernement avait à faire face nous avait incités à avoir plutôt à l'esprit le chapitre du Traité relatif à la balance des paiements, c'est-à-dire à des situations de crise. J'ai rappelé à mon interlocuteur que lors de notre première démarche qui se fondait sur les articles 224 et 226[4], j'avais pris soin de lui dire que nous n'excluions nullement la possibilité de nous référer à d'autres dispositions du Traité, ce qu'il n'avait pas oublié. M. Rey a d'ailleurs reconnu de lui-même que, lors des présentes délibérations de la Commission, plusieurs de ses membres s'étaient étonnés que nous n'ayons pas invoqué les articles 108[5] et 109 du Traité puisqu'aussi bien, à leurs avis, la France se trouvait en état de crise ou de menace de crise de sa balance des paiements. Ils seraient d'autant moins fondés à s'étonner que nous nous en inspirions aujourd'hui. M. Rey a d'ailleurs précisé que, dans son esprit, c'était probablement l'article 108, paragraphe 1, qui serait le mieux adapté

[1] Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures. Puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 959 à 968 du 20 juin 1968.

[3] Le Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note du 10 juin 1968 : *Échéance du 1er juillet 1968*.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 920 à 930 du 16 juin 1968.

à la situation. Au reste, a-t-il ajouté, la Commission avait déjà reconnu que le chapitre du Traité sur la balance des paiements était applicable au cas de la France dès lors qu'elle avait admis que nous ayons recours à l'article 109 pour fonder en droit le rétablissement du contrôle des changes.

Quoi qu'il en soit, M. Rey ne m'a pas caché que c'était sur cet aspect des choses que les difficultés les plus sérieuses risquaient de venir du côté de la Commission, en ce qui concerne tout au moins les mesures visant les importations. En un mot, le gouvernement français était-il fondé à prendre de lui-même, dans ce domaine, des mesures de sauvegarde ? Le débat ne pourrait être évité. Mais M. Rey était prêt à reconnaître que la première réponse que la Commission nous avait adressée n'était peut-être pas faite pour nous encourager à persévérer dans les procédures de demandes d'autorisation que nous avions alors mises en œuvre. Il comprenait que nous étions dans l'obligation d'agir vite.

3) En ce qui concerne le fond même des dispositions que nous avions arrêtées, M. Rey a naturellement réservé l'opinion de la Commission. Il m'a seulement indiqué que l'on devait s'attendre à des questions ou à des critiques au sujet de la mise sous surveillance de certaines importations, procédure dont, à son avis, l'effet était généralement de ralentir assez sensiblement les importations.

4) Le président de la Commission paraissant satisfait d'apprendre que la Commission avait jusqu'au 1er juillet pour délibérer, je ne lui ai pas caché que les mesures dont je venais de lui donner connaissance seraient proposées à la décision du Conseil des ministres de mercredi matin et qu'elles seraient publiées au *Journal officiel* avant la fin de la semaine afin de pouvoir, de toutes manières, entrer en application le 1er juillet. Il s'est borné à prendre note de cette indication, tout en ajoutant que la Commission allait commencer dès demain matin ses délibérations sur ce sujet et qu'elles les poursuivraient mercredi et jeudi. Lui-même devant être absent dans la journée de mercredi pour aller à Oxford recevoir un diplôme *Honoris Causa*, la Commission ne formulerait aucune conclusion avant jeudi. Je l'ai laissé dire.

5) Le dernier point qui a retenu l'attention de mon interlocuteur est l'indication selon laquelle nous serions prêts à participer, dans le courant du mois de juillet, à un conseil sur la politique conjoncturelle. J'ai souligné qu'une allusion à une telle éventualité figurait dans la réponse que la Commission avait faite à notre première démarche[1].

Avant de le quitter, j'ai signalé à M. Rey que, dans le cas où la Commission aurait quelque chose à nous dire, il était souhaitable qu'elle s'y prenne de manière à éviter des indiscrétions.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 943 à 948 du 17 juin 1968.

384

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV, SECTION MILITAIRE)

Aide militaire au Cambodge et au Laos

N[1]. *Paris, 24 juin 1968.*

La dotation budgétaire consacrée à l'aide militaire française au Cambodge et au Laos est en constante diminution. S'élevant à 46,9 millions en 1965, elle a été ramenée à 43 millions en 1966 et 1967. Pour 1968, les crédits votés se montaient à 41,3 millions ; ils ont été ramenés à 40,8 millions par réduction de 0,5 million, décidés par le cabinet du ministre, des crédits de fonctionnement de notre mission militaire au Laos.

De ce fait, la répartition des crédits de l'exercice en cours a été la suivante :

	Laos	Cambodge	Total	Observations
– Fonctionnement des missions	10,6[1]	14	24,6	[1] les crédits votés s'élèvent à 11,1 millions
– Stagiaires	2,1	4,5	6,6	
– Aide directe	1,6	8	9,6	
Total	14,3	26,5	40,8	

En ce qui concerne l'aide directe au Cambodge, consacrée en très grande partie à la réalisation en France de gros matériels, les marchés ne sont pas signés dans leur totalité mais l'annulation des commandes aurait une influence non négligeable sur les carnets de commande de l'industrie automobile (commande véhicules *Saviem* et *Simca* notamment). Il n'apparaît donc pas opportun de les remettre en cause.

Les crédits de fonctionnement ont fait l'objet, dans leur totalité, de demandes de délégations ; ils avaient été déterminés en fonction d'une diminution constante des effectifs de nos missions, tant au Cambodge qu'au Laos et leur réduction en cours d'exercice aurait pour corollaire un rapatriement en cours de séjour d'une partie des cadres officiers ou sous-officiers.

[1] Cette note est rédigée, à l'attention de Jean Brèthes, chef du service Cambodge, Laos, Vietnam à la sous-direction d'Asie-Océanie de la direction des Affaires politiques du Département, par le chef de bataillon Yves Le Joly, chef de la section militaire de la sous-direction d'Asie-Océanie.

Pour 1969, et à la veille du comité interministériel qui devait se réunir le 20 mai dernier, les crédits demandés par le secrétariat général de la Défense nationale se répartissaient ainsi :

	Laos	Cambodge	Total
– Fonctionnement des missions	10,6	14	24,6
– Stagiaires	2,1	5	7,1
– Aide directe	1,6	8	9,6
Total	14,3	27	41,3

L'augmentation sollicitée aurait permis de former, à l'intention de l'aviation royale khmère, un plus grand nombre de pilotes de chasse.

Cette inscription budgétaire était demandée dans la perspective du maintien à leur niveau actuel (110) des effectifs de notre mission militaire au Laos, sensiblement réduits au cours des dernières années, et d'une diminution de 10 %, égale à celle des années précédentes, des effectifs de notre bureau militaire au Cambodge (220 au 01/01/1967, 200 au 01/01/1968, 180 au 01/01/1969, 160 au 1/01 :1970).

Si des économies doivent être réalisées en 1969, elles ne pourront porter sur les crédits de fonctionnement « Laos » que dans la mesure où les structures de la mission auront été complètement repensées, le camp de Wattay remis au gouvernement Lao et nos personnels logés par les soins de l'autorité qui les emploie, ce qui semble impensable dans la conjoncture actuelle. Les crédits consacrés à l'aide directe au Laos comme aux stagiaires Lao sont si faibles que leur réduction ne signifierait pas grand'chose, et ne pourrait que servir la cause des États-Unis solidement implantés dans ce pays.

Au Cambodge, par contre, une réduction accélérée des effectifs pourrait peut-être être envisagée, par la suppression d'un certain nombre de postes de sous-officiers. En effet, nous instruisons depuis bientôt 15 ans l'armée cambodgienne et nos sous-officiers effectuent dans bien des cas des travaux que les Khmers devraient être en mesure d'accomplir. Chaque poste d'experts nous coûtant approximativement 50 000 francs en année pleine, la réduction autoritaire à 140 des effectifs de notre mission militaire devrait permettre une économie de 2 millions sur le budget de fonctionnement du BMAF[1].

Notre aide militaire au Cambodge est pour un quart consacrée à une aide locale adaptée comme à l'achat en France de pièces de rechanges ; la suppression de cette forme d'aide, sans incidence sur les commandes à passer à l'industrie française permettrait une autre économie de 2 millions.

[1] Bureau militaire près de l'ambassade de France au Cambodge.

Enfin l'inscription budgétaire supplémentaire, demandée pour les stagiaires khmers, d'un montant de 0,5 million, pourrait être supprimée sans dommage irréparable.

En définitive, et sauf changement de la politique de la France à l'égard des États du Sud-Est asiatique, il ne semble pas possible de reconsidérer notre demande de crédits pour une aide militaire efficace au Laos ; nous pouvons par contre réduire, sans irrémédiable dommage, les effectifs du BMAF/Cambodge, comme une certaine forme d'aide militaire, et accepter de ce fait une réduction de 4,5 millions de la dotation budgétaire du chapitre 42.29 – article 1.

Nos demandes seraient alors réduites aux chiffres suivants :

	Laos	Cambodge	Total
– Fonctionnement des missions	10,6	12[1]	22,6
– Stagiaires	2,1	4,5	6,6
– Aide directe	1,6	6[2]	7,6
Total	14,3	22,5	36,8

[1] Effectifs du BMAF/Cambodge ramenés à 140 au 01/01/1969.

[2] Suppression de l'aide adaptée et de la fourniture de rechange.

Acceptant ainsi une réduction de plus de 10 % des crédits d'aide militaire au Laos et au Cambodge, nous serions néanmoins capables de continuer à poursuivre les même objectifs que jusqu'à ce jour, par une présence active dans des États où le vide résultant de la fin espérée du conflit vietnamien est susceptible d'ouvrir de nouveaux débouchés à notre économie.

(Asie, CLV, Laos 1965-1978)

385

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE DU NORD, ALGÉRIE

L'évolution des rapports franco-algériens

N[1]. *Paris, 25 juin 1968.*

Les relations franco-algériennes se sont sensiblement détériorées depuis plusieurs mois. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution. L'affaire du vin a joué un rôle important ; il est certain à cet égard que l'échec des

[1] Cette note est rédigée par M. Jean-Michel Dasque, secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Afrique du Nord-Algérie au Département depuis juin 1966.

négociations commerciales de mars[1] a été le point de départ d'un très net durcissement de l'attitude des autorités algériennes. La dégradation de nos rapports avec l'Algérie apparaît également comme la conséquence d'une certaine perte de vitesse du régime du 19 juin[2] : face aux oppositions dont le putsch manqué du colonel Zbiri[3] et l'attentat du 25 avril[4] ont démontré la virulence, le gouvernement algérien s'est efforcé de susciter un courant de sympathie populaire en reprenant à son compte certaines mesures préconisées par la gauche et qui ne pouvaient qu'être contraires à nos intérêts. Il est possible enfin que la crise politique française du mois de mai ait pesé sur l'orientation du gouvernement algérien. Celui-ci, inquiet pour l'avenir de la coopération avec notre pays, a, semble-t-il, préféré prendre des gages concrets et réduire les liens économiques avec l'ancienne métropole.

La dégradation des rapports avec la France s'est traduite dans trois domaines, celui des intérêts français en Algérie, celui des échanges commerciaux, celui de la coopération pétrolière.

a) *intérêts français en Algérie*.

Le 14 mai, le gouvernement algérien a nationalisé 10 sociétés de distribution de carburant et de gaz liquéfié (toutes françaises, sauf SHELL et BUTAGAZ). Les autorités algériennes ayant fait connaître de longue date leur intention de prendre en charge le réseau de distribution des carburants, cette décision n'a pas provoqué de surprise excessive. Elle n'en est pas moins apparue comme une atteinte à l'esprit de coopération d'autant plus grave que des négociations étaient engagées pour le rachat de ces sociétés par la SONATRACH.

C'est dans ce climat déjà troublé qu'est intervenue, le 20 mai, la deuxième vague de nationalisations qui a touché 27 sociétés, françaises en majorité, ayant réalisé en 1967 un chiffre d'affaires de 170 millions de DA[5] et employant 4 200 ouvriers. L'émotion suscitée par cette mesure n'a pu qu'être accrue par les conditions dans lesquelles s'est faite la prise de possession et les commentaires désobligeants de la presse qui ont violemment dénoncé « les activités parasitaires » et « les pratiques malfaisantes » des entreprises spoliées.

[1] M. Ahmed Medeghri, ministre algérien de l'Intérieur, se rend en visite officielle en France du 26 au 29 février 1968. Ce séjour est suivi des négociations commerciales franco-algériennes à Paris, du 5 au 8 mars, conduites par MM. Chapelle, directeur de la DREE (Direction des Relations économiques extérieures au ministère de l'Économie et des Finances) et M. Djamal Houhou, directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères. L'importation des vins algériens en France est au centre des discussions. Ces négociations sont reprises à Alger le 20 mars et suspendues le 21 *sine die* faute d'accord entre les délégations.

[2] Allusion à la prise du pouvoir par le colonel Boumediene et à la destitution du président Ben Bella, le 19 juin 1965.

[3] Le colonel Tahar Zbiri, chef d'État-major de l'Armée nationale algérienne (ANP) tente un putsch militaire, pour renverser le gouvernement Boumediene, dans la nuit du 14 au 15 décembre 1967, qui se solde par un échec. Tahar Zbiri s'enfuit et s'exile.

[4] Le 25 avril, à la sortie du Conseil des ministres, la voiture du colonel Boumediene est mitraillée. L'un des principaux instigateurs de cet attentat est arrêté le 1er mai. Il s'agit de Amar Mellah, ancien commandant, en fuite depuis la sédition du 15 décembre 1967.

[5] DA : dinar algérien.

Il apparut très vite que les mesures annoncées le 20 mai n'allaient pas mettre un point final au processus de socialisation de l'économie algérienne. Dans un discours prononcé le 11 juin à Khémis Milianah[1] le colonel Boumediene faisait part de son intention de poursuivre « la liquidation des intérêts étrangers en Algérie ». Cette volonté n'allait pas tarder à se traduire dans les faits et le 14 juin, 18 sociétés industrielles, à une exception près toutes françaises, réalisant un chiffre d'affaires de 311 millions de DA et employant 2 800 personnes étaient placées sous le contrôle de l'État. Ainsi se trouvent réduits à très peu de chose les intérêts que nous possédons encore dans le secteur industriel (le pétrole mis à part). Il faut souligner en sens inverse que le ton employé par la presse pour commenter ce nouveau train de nationalisations était, dans l'ensemble, plus mesuré qu'en mai.

b) *échanges commerciaux*.

Le malaise qui affecte les relations franco-algériennes a également pesé sur les échanges commerciaux. Appliqué à l'origine par les seuls services dépendant du ministère de l'Industrie, le boycott des produits français semble être devenu, au cours de ces dernières semaines, systématique et général. Deux procédés principaux ont été utilisés pour éliminer les produits français du marché algérien. Chaque fois qu'une importation est soumise à autorisation, les licences et visas sont automatiquement refusés. D'autre part les organismes dépendant de l'État ont reçu pour consigne de ne pas s'adresser à des fournisseurs français. Seules, parmi les entreprises nationales, la Société Nationale d'Édition et de Diffusion et de la Pharmacie centrale continuent de s'approvisionner en France.

Simultanément l'Algérie s'efforce de diversifier ses courants d'échanges commerciaux. Les contacts se sont multipliés au cours de ces dernières semaines avec différents États, parfois fort éloignés politiquement de l'Algérie : États-Unis, Canada, Belgique, pays scandinaves, Japon. Sans doute ces efforts pour créer des liens économiques nouveaux ont-ils eu des succès inégaux. Il n'en demeure pas moins que la France a perdu définitivement les positions qu'elle occupait dans certains secteurs (colorants, pâtes à papier) : les liens traditionnels avec les fournisseurs français ont été rompus, les Algériens ont pris l'habitude de s'adresser à des firmes étrangères, celles-ci ont développé leur réseau de ventes outre-Méditerranée[2].

c) *la coopération pétrolière*.

Le malaise qui caractérise l'évolution récente des relations franco-algériennes n'a pu qu'aggraver les difficultés apparues depuis plusieurs mois dans le domaine des hydrocarbures. Une violente campagne de presse a été dirigée contre les compagnies pétrolières françaises, accusées de

[1] Voir à ce sujet le télégramme d'Alger n°s 2598 et 2599 du 12 juin, non publié.

[2] Il convient de signaler la signature d'un accord algéro-soviétique, le 24 janvier 1968, qui prévoit l'exportation d'un million d'hectolitres de vin et de 600 000 tonnes de minerai de fer vers l'URSS. Le commerce entre les deux pays a été multiplié par quatre au cours des deux dernières années. Le 5 mai, le ministre espagnol de l'Industrie, M. Grégorio Lopez Bravo Castro, effectue une visite officielle en Algérie, sur invitation de son homologue algérien, M. Belaïd Abdesselam, afin d'étudier la possibilité de fourniture par l'Algérie de pétrole brut et d'ammoniac.

compromettre délibérément la politique de coopération poursuivie au niveau des gouvernements. Ces attaques n'en ont pas pour autant épargné le gouvernement français lui-même, auquel il est fait grief de ne pas appliquer loyalement les clauses de l'accord du 29 juillet 1965 relatives à l'industrialisation de l'Algérie et de faire obstacle au fonctionnement normal de l'OCI[1].

Ainsi, progressivement, les différents aspects de la coopération franco-algérienne ont-ils été mis en cause. Le climat qui s'est ainsi créé n'a pu qu'être alourdi par la décision du gouvernement français de limiter à mille par mois le nombre de travailleurs algériens autorisés à entrer en France[2], mesure qui a suscité de vigoureuses protestations de la presse officielle.

La crise des relations franco-algériennes a trouvé un écho dans le discours prononcé par le colonel Boumediene à l'occasion du troisième anniversaire du coup d'État du 19 juin. Dans son allocution[3] le chef de l'État a longuement critiqué la politique suivie par la France dans le domaine des importations de vin, puis s'en est pris à la décision du gouvernement français de réduire l'immigration algérienne. Élément plus inquiétant pour l'avenir, le président du Conseil de la Révolution a établi un lien entre le maintien des positions acquises par la France dans le domaine pétrolier et la solution des problèmes du vin et de la main-d'œuvre. La coopération, a dit en substance le chef de l'État, constitue un tout indissociable. Si la France possède en Algérie des intérêts importants, notamment dans le domaine énergétique, celle-ci a également des intérêts en France, où réside une colonie algérienne nombreuse. Dès lors, « dans la mesure où l'Algérie prend en considération les intérêts de la France, il incombe à celle-ci de tenir compte en contrepartie des intérêts algériens ».

Après avoir connu une période de relative harmonie, caractérisée par la signature de plusieurs accords importants, les relations franco-algériennes connaissent actuellement une nouvelle phase de malaise. La nationalisation de plusieurs dizaines d'entreprises françaises, l'élimination des fournisseurs français de certains marchés ont été les conséquences immédiates de cette crise. La question se trouve posée de savoir à quelles conditions et par quels moyens, il sera possible de mettre un terme à ce processus de dégradation qui, s'il se poursuivait, serait susceptible de compromettre durablement notre influence outre-Méditerrannée.

(Algérie, Relations politiques avec la France, A-10-2-1, 1968)

[1] OCI : Organisme de Coopération industrielle, créé en application de l'art.48, Titre V de l'accord franco-algérien concernant les hydrocarbures du 29 juillet 1965, entré en vigueur le 30 décembre 1965.

[2] À compter du 1er juillet 1968.

[3] Quelques extraits du discours du colonel Boumediene sont repris et analysés dans les télégrammes d'Alger nos 2748 à 2750, 2752 à 2756, 2758 à 2761, 2765 à 2769, tous du 20 juin 1968, non publiés.

386

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,

T. n° 641. *Paris, 26 juin 1968.*

(*Envoyé* : 16 h. 05).

Le Secrétaire général a reçu hier après-midi l'ambassadeur des États-Unis pour l'informer des mesures qu'entendait prendre le gouvernement dans le domaine du commerce extérieur[1]. M. Shriver a notamment indiqué dans ses commentaires, comme M. Tresize[2] l'avait fait le matin à l'OCDE, que les États-Unis seraient tenus, en application de leur législation, d'instituer des droits compensateurs si nous recourions à des subventions à l'exportation[3].

On peut relever à ce propos que le gouvernement américain n'avait pas pris de telles dispositions en 1964 lorsque le Royaume-Uni avait institué un système d'aide à l'exportation et qu'il n'avait même pas contesté la légitimité d'un tel système au regard du GATT.

(Collection des télégrammes, Washington, 1968)

[1] Pour le détail de ces mesures relatives aux exportations, aux importations, aux produits sidérurgiques relevant de la CECA et à la mise sous surveillance de certaines importations au sein de la Communauté européenne et mises en place par la France suite à la crise de mai, se reporter aux télégrammes de Paris à Delfra-Bruxelles n°s 114 à 122, 132 à 135 et 136 à 139 en date du 24 juin 1968, non reproduits, communiqués notamment à Washington.

[2] Philip Tresize, ambassadeur des États-Unis auprès de l'OCDE depuis le 26 octobre 1965.

[3] Le conseiller pour les Affaires économiques de l'ambassade des États-Unis à Paris était déjà intervenu dans le même sens le 22 juin 1968 auprès des services du Département. Se référer à ce sujet au télégramme de Paris n°s 604 à 608 daté du 24 juin, non reproduit.

387

M. Guillier de Chalvron, Délégué permanent de la France auprès du GATT,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 710 à 712.[1] *Genève, 26 juin 1968.*
(*Reçu* : 18 h. 10).

M. Olivier Long[2], directeur général du GATT, a reçu M. Chapelle[3]. L'entretien a duré plus d'une heure et M. Long a suivi avec la plus vive attention et sympathie l'exposé du directeur de la DREE : exposé factuel consacré aux données du problème, aux conséquences prévisibles de la crise et justifiant les mesures projetées sur lesquelles les indications générales ont été fournies.

M. Long, dont c'est la première grande affaire depuis sa prise de fonctions, a été visiblement satisfait du souci que nous manifestions de respecter les procédures du GATT en procédant à l'information préalable des parties contractantes.

Le directeur général a été rasséréné en entendant confirmer que la France ne remettait pas en cause les concessions tarifaires de la négociation Kennedy[4]. Mais il ne pouvait engager les parties contractantes ni sur le fond, ni sur les implications juridiques, ni sur la procédure formelle concernant les mesures que nous nous apprêtions à prendre.

M. Long souhaite donc qu'une note officielle lui soit communiquée, à l'intention des parties contractantes dès que le gouvernement aura arrêté les dispositions prévues. Il estime qu'un groupe de travail devra être formellement créé par le Conseil. À titre personnel, M. Long a paru accepter l'idée qu'entre temps, dans un premier stade, l'affaire soit étudiée rapidement au sein d'un groupe officieux et dont la participation devrait être limitée aux seuls pays importants, mais on peut craindre qu'en raison de l'inclusion du secteur textile dans le train de mesures, des PVD[5], et notamment l'Inde, ne manifestent immédiatement leur candidature à un groupe même officieux.

On notera en passant que le Conseil du GATT ne devait pas se réunir avant septembre.

[1] Ce télégramme est rédigé par M. Bernard Guillier de Chalvron, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'office européen des Nations unies à Genève et des organisations internationales établies à Genève depuis février 1963.

[2] Directeur général, Suisse, du GATT depuis le 6 mai 1968.

[3] Jean Chapelle, directeur des relations économiques extérieures au ministère de l'Économie et des Finances.

[4] Les négociations de la sixième conférence commerciale et tarifaire du GATT, dites *Kennedy Round*, qui se déroulent à Genève de mai 1964 à mai 1967.

[5] Pays en voie de développement.

Dans une conversation qu'il a eue par la suite avec M. Colmant[1], M. Long a confirmé le grand intérêt qu'il avait porté à l'exposé de M. Chapelle. Il en retenait notamment parmi les éléments positifs : l'intention de ne pas voir s'installer en France une sorte de néoprotectionnisme industriel. Le fait que les mesures projetées seraient exceptionnelles, provisoires, dégressives et, également, qu'elles s'appliqueraient *erga omnes*, y compris donc aux pays de la CEE.

(Coopération économique, 1967-1971)

388

M. Courson de La Villeneuve, Ambassadeur de France à Kinshasa, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 963 et 964. *Kinshasa, 27 juin 1968.*

(*Reçu* : 16 h. 50).

Au cours de notre conversation d'hier M. Bomboko[2] m'a répété l'intérêt qu'il attacherait à voir l'économie française s'intéresser davantage au Congo et commencer à y faire des investissements. Il espérait vivement que nous prendrions une part importante à la foire de Kinshasa[3] l'année prochaine et que nous en profiterions notamment pour montrer des réalisations de la technique française.

Je lui ai répondu que nos vœux et notre action allaient dans le même sens et évoqué la possibilité de la venue au début de l'année prochaine, d'une mission du patronat français. Le ministre m'a dit que nous pouvions compter, dans cette éventualité, sur son appui complet.

Je serais reconnaissant au Département de bien vouloir appuyer tant auprès du ministre des Finances qu'après du CNCE[4] et du CNPF[5] les

[1] Pierre-Marie Colmant, délégué permanent de la France auprès du GATT.

[2] M. Justin Marie Bomboko est le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la République démocratique du Congo (Kinshasa), une première fois de 1960 à 1963 et depuis 1965.

[3] La foire internationale de Kinshasa se tient du 30 juin au 14 juillet 1969.

[4] CNCE : Le Centre national du Commerce extérieur est un établissement créé par la loi du 27 septembre 1943, réorganisé par un décret pris en Conseil d'État du 4 mai 1960. Il a un caractère industriel et commercial. Il a pour mission, dans le cadre de la politique gouvernementale et des directives qu'il reçoit du ministre de l'Économie et des Finances, de favoriser l'expansion économique sur les marchés extérieurs. Les conseillers et attachés commerciaux en poste à l'étranger sont les correspondants du CNCE.

[5] CNPF : Le Conseil national du Patronat français est créé le 12 juin 1946. Georges Villiers en est le premier président. Le CNPF comprend, à l'origine, deux grandes commissions : la commission économique générale et la commission sociale.

demandes de notre conseiller commercial[1] concernant aussi bien la mission du patronat que notre participation à la foire.

En ce qui concerne cette dernière nous arriverons certainement à montrer quelque chose avec les moyens du bord, mais une participation officielle, sous une forme ou sous une autre, me paraît indispensable.

(Direction d'Afrique-Levant, République démocratique du Congo (Kinshasa), Relations économiques, 1968)

389

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3594 à 3603. *Bonn, 27 juin 1968.*
Réservé.

(*Reçu* : 22 h.).

J'ai été reçu, cet après-midi, par le Chancelier.

Il s'est exprimé sur le général de Gaulle avec la déférente admiration qu'on lui connaît. Sa confiance n'avait jamais été ébranlée. Il n'était pas peu fier de constater que les événements lui avaient donné raison. Que serait devenue la République fédérale si les troubles et les désordres s'étaient prolongés dans notre pays ? L'Allemagne avait besoin d'une France calme et forte. Les socialistes pensaient, à cet égard, comme les chrétiens-démocrates, si l'on faisait abstraction d'un certain nombre d'entre eux, M. Mommer[2] entre autres, pour qui la question de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun demeurait une idée fixe. Les propos que m'a tenus M. Carlo Schmid[3], rencontré, hier, dans une réception confirment ce que M. Kiesinger m'a dit de l'attitude générale de la SPD.

À plusieurs reprises, le Chancelier a insisté sur le désir du gouvernement de Bonn de comprendre notre situation et de ne pas nous ménager son appui. Il ne pouvait pas, aujourd'hui, préciser comment, mis il avait

[1] M. Pierre Herly est nommé conseiller commercial près l'ambassade de France à Kinshasa en octobre 1967.

[2] Karl Mommer, homme politique allemand, docteur en sociologie, interné sous le régime nazi (1933-1934) se réfugie en France et en Belgique (1935-1946). Il revient en RFA en 1946, se rallie au SPD (social-démocratie), membre du Conseil économique de la Trizone (Stuttgart) en 1948-1949, il est élu au Bundestag depuis 1949, chef de la fraction parlementaire SPD depuis 1957, membre de l'Assemblée consultative du Conseil Européen et de l'UEO de 1950 à 1958, vice-président du *Bundestag* en 1966.

[3] Carlo Schmid, homme politique et écrivain allemand, juriste, ancien professeur d'Université (droit), député SPD au *Bundestag* de 1949 à 1966, président de la commission des Affaires étrangères, ministre fédéral pour les affaires concernant le *Bundesrat* et les *Länder* depuis le 1er décembre 1966.

certainement dans l'esprit les demandes que nous avions présentées à Bruxelles[1].

La situation de la République fédérale ne suscitait pas d'inquiétudes sur le plan économique et social. Sans doute y avait-il les paysans, toujours prêts à donner leurs voix au parti d'extrême-droite et à renforcer un NPD dont l'arrivée au *Bundestag*, si elle se chiffrait par une cinquantaine de sièges, ferait grand plaisir à Moscou, sans doute y avait-il la jeunesse, qui ne cessait pas d'être préoccupante. Elle était pleine de doutes à l'égard des générations qui la précédaient et s'étonnait, par exemple, des vastes problèmes qui se posaient aux États-Unis, sans que ceux-ci parvinssent à les résoudre. Il fallait lui démontrer que nous étions capables de dominer les circonstances.

M. Kiesinger en est venu, alors, à parler de l'Europe. On ne pouvait pas ne pas tenir compte du sentiment qui existait dans ce pays en faveur de l'adhésion de l'Angleterre au Marché commun. 120 députés venaient de préparer une résolution, se référant à l'une des propositions du Bénélux[2] et d'après laquelle des consultations régulières devraient être établies entre les Six et les Quatre dans les domaines ne rentrant pas dans la compétence de la CEE. M. Kiesinger avait obtenu que ce texte ne fût pas déposé avant l'automne. Il connaissait parfaitement lui-même les difficultés de l'opération britannique. Mais pourrait-il toujours résister aux pressions du parlement et de l'opinion ? Et puis, il fallait également développer l'action engagée entre les Six eux-mêmes. C'était plus important encore. L'Europe restait un idéal pour les jeunes.

Je n'ai pas eu de peine à lui démontrer l'effort que nous avions accompli ces jours-ci. Afin de ne pas nous détourner de notre ligne et j'ai pris note de sa bonne volonté, qu'il me disait toute naturelle.

Mais la préoccupation dominante de mon interlocuteur était l'affaire de Berlin[3]. Qu'adviendrait-il, la prochaine fois, si Pankow et Moscou, qu'il n'a pas séparés l'un de l'autre en la circonstance, récidivaient ? Les protestations ne suffiraient plus. Et M. Kiesinger s'est exprimé sur l'URSS sans aménité, en marquant quelque ironie désabusée à l'égard cde ceux qui, non loin de lui, risquaient de se laisser prendre dans les filets soviétiques.

Cela n'a pas empêché le Chancelier de m'interroger avec quelque appréhension sur notre attitude vis-à-vis de Moscou ? Je lui ai indiqué qu'au cours

[1] Sur ce sujet, se reporter, ci-dessus, au télégramme de Paris à Bruxelles-Delfra, n°s 89 à 96 du 11 juin 1968.

[2] Le 15 janvier 1968, les pays du Benelux publient une déclaration commune dans laquelle ils décident de poursuivre les activités au sein de la communauté des Six, pour les problèmes visés par le Traité de Rome et, pour les autres problèmes, d'ouvrir des conversations avec les quatre candidats au Marché commun : Royaume-Uni, Irlande, Danemark, Norvège. Concernant la déclaration du Bénélux, se référer au compte rendu de l'entretien entre M. Stewart et M. Couve de Murville du 26 avril 1968, reproduit ci-dessus.

[3] Allusion aux mesures décrétées par les autorités de la RDA le 11 juin 1968, concernant les accès à Berlin : exigence d'un passeport et d'un visa pour les ressortissants de la République fédérale pénétrant sur le territoire Est-allemand et autres décisions affectant la circulation des personnes et des biens entre les deux parties de l'Allemagne et entre Berlin-Ouest et la RFA.

de notre histoire et encore aujourd'hui, nous savions établir la différence entre les dangers internes et les nécessités du dehors. La République fédérale, a enchaîné M. Kiesinger, était, en tout cas, résolue à continuer sa politique de détente vis-à-vis des États de l'Est[1], sans se faire d'illusions sur les chances actuelles d'obtenir de la Russie une atténuation de ses prétendus griefs envers l'Allemagne.

Que pensait le général de Gaulle ? Telle était une question qui revenait sans cesse sur les lèvres de M. Rusk pendant sa halte à Bonn[2] et cette question s'appliquait notamment aux rapports franco-américains.

M. Kiesinger considère déjà que la rencontre de septembre[3] revêtira, dans un pareil climat, un vif intérêt. Une date avait-elle été prévue. Il préférerait, quant à lui, la troisième semaine du mois. C'est sur une note chaleureuse et optimiste qu'il a terminé l'entretien.

(Europe, 1961-1970, République fédérale d'Allemagne, Relations politiques avec la France, Dossier général, 1968)

390

M. Leduc, Ambassadeur de France à Ottawa,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 809 à 811. *Ottawa, 27 juin 1968.*
Diffusion strictement réservée.

(*Reçu à* 20 h. 44)

M. Trudeau m'a demandé de venir le voir avant mon départ. Marqué par sa campagne électorale mais toujours aussi simple, il voulait me dire que les difficultés qui existaient entre le Canada et la France le préoccupaient et combien il avait ressenti le dernier discours du Président de la République[4].

[1] Le *Bundestag* a consacré sa séance du 20 juin au problème allemand et à la politique étrangère. Deux débats se sont juxtaposés : le premier, ouvert par une déclaration du Chancelier a porté sur les récentes mesures prises par Pankow au sujet des accès à Berlin, le second, marqué par le discours de M. Brandt, a traité des relations Est-Ouest et de l'Europe. La déclaration du Chancelier est reprise dans le télégramme de Bonn n°s 3394 à 3405 du 20 juin 1968, non publié.

[2] Le secrétaire d'État américain, M. Dean Rusk, revenant de la réunion du Conseil ministériel de l'OTAN à Reykjavik, qui s'est tenue les 24 et 25 juin, fait escale à Bonn le 26 juin. La déclaration de M. Rusk est transmise par le télégramme n°s 3641 à 3648 du 26 juin, non repris.

[3] Les entretiens franco-allemands se tiennent à Bonn les 27 et 28 septembre 1968.

[4] Cette allusion semble faire référence à l'entretien télévisé entre le général de Gaulle et M. Michel Droit au cours duquel a été mentionnée « la libération des Canadiens français ». En fait, survenant au moment de l'assassinat du sénateur Kennedy et pendant la campagne électorale canadienne, cette déclaration est restée très largement ignorée de la presse et du public au Canada, contrairement à d'autres prises de position officielles françaises sur le Québec (voir à ce propos la dépêche n° 1504/AM de l'ambassade de France à Ottawa en date du 13 juin 1968 non reproduite).

Il se demandait si le gouvernement français souhaitait vraiment la rupture des relations avec le Canada.

Il ne savait pas si l'effort qu'il allait entreprendre et la méthode qu'il avait choisie pour donner aux Canadiens français la place égale qui leur revenait au Canada réussirait. Il était décidé à le faire et verrait les résultats. Aussi espérait-il que cette politique ne serait pas contrecarrée par la France et que les relations de plus en plus étroites avec le Québec sur le plan de l'éducation et de la culture, auxquelles il voyait de grands avantages, ne seraient plus dirigées contre son gouvernement. Il nous demandait de ne prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre.

La conversation étant venue sur M. Jules Léger[1] à propos de mon départ, M. Trudeau m'a dit qu'il n'avait pas l'intention de le laisser à Paris. Il n'avait pas eu le temps de réfléchir à son successeur mais il pensait envoyer à nouveau un canadien français, la délégation du Québec ne devant pas à son avis représenter seule le Canada français en France.

M. Sharp m'a également demandé de passer le voir mais la visite a été de pure courtoisie.

(Collection des télégrammes, Ottawa, 1968)

391

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIVERS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 238[2]. *Paris, 27 juin 1968, 17 h. 37.*
Immédiat.

Par mes télégrammes précédents, vous avez eu connaissance de la communication que M. Boegner[3] a faite au président de la Commission[4].

Le lendemain, une communication semblable a été faite à l'ambassade à Paris du pays auprès duquel vous êtes accrédité, au directeur général du GATT[5] et à l'OCEDE, dans le cadre d'une réunion des chefs de délégation auprès de cette organisation. En outre, en application du Traité franco-

[1] Jules Léger, ambassadeur du Canada en France depuis 1964. Il a été auparavant ambassadeur au Mexique, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures (1954-1958) et ambassadeur en Italie (1962-1964).

[2] Ce télégramme circulaire, signé par Émile Cazimajou du service de Coopération économique du Département, est adressé à : Bonn, Rome, La Haye, Bruxelles et Luxembourg.

[3] Jean-Marc Boegner, représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, avec rang d'ambassadeur, depuis juin 1961.

[4] Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures. Puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Genève n°s 710 à 712 du 26 juin 1968.

allemand, le ministre[1] a reçu M. Klaiber[2] pour l'entretenir des décisions que le gouvernement devait arrêter définitivement, le 26.

Ces décisions impliquaient un choix. Aux termes des engagements que nous avions souscrits dans le cadre de la Communauté comme dans celui du GATT, nous devions procéder, le 1er juillet prochain, à l'élimination des droits subsistant dans les échanges entre pays du Marché commun et abaisser les droits applicables aux pays tiers dans les conditions convenues au cours de la négociation Kennedy[3], c'est-à-dire d'environ 20 %. La crise ayant eu pour conséquence de mettre temporairement l'économie française en condition difficile pour résister à la concurrence étrangère, il fallait choisir entre une application différée de nos engagements internationaux, ou leur mise en œuvre à la date convenue mais à condition de les assortir de mesures correctives. Le gouvernement a choisi cette seconde solution. Il entendait marquer de la sorte sa volonté de maintenir la France dans la concurrence internationale en faisant face, par l'expansion, aux conséquences de la crise récente.

En même temps, il arrêtait les mesures d'urgence requises pour aider l'économie française à passer un cap difficile et maintenir le franc à sa parité actuelle. En effet, la hausse brutale et immédiate des salaires et des charges sociales va élever sensiblement les coûts de production. Devenus plus chers, les produits français seront plus difficilement exportables. La longueur de l'arrêt du travail a amputé sérieusement la production. Les stocks ont diminué et vont être parfois insuffisants pour répondre à la demande. Nos réserves de change ont baissé. Il convenait par conséquent, et pour l'immédiat, d'éviter la rupture de nos courants d'exportation, l'affaiblissement de nos réseaux commerciaux à l'étranger et l'invasion du marché français par des importations spéculatives, faute de quoi le niveau de l'emploi et la parité du franc auraient été rapidement compromis.

Les mesures prises par le gouvernement répondent à ces préoccupations.

Il s'agit d'abord de mesures conservatoires, étroitement limitées dans le temps. Pour les automobiles, la limite est de quatre mois, pour la compensation des hausses de salaires, de sept mois. Il n'était pas possible, si l'on voulait être efficace, de retenir des délais plus courts.

Le caractère compensatoire des mesures ressort à l'évidence des modalités choisies. En ce qui concerne les exportations, il n'est pas question de subventionner les produits, mais seulement d'atténuer, par une aide de l'État, les hausses des coûts de production consécutives à l'augmentation des charges salariales. De même, pour ce qui est des importations, il ne s'agit

[1] Michel Debré, ministre de l'Économie et des Finances du 8 janvier 1966 au 30 mai 1968, puis ministre des Affaires étrangères.

[2] Dr Manfred Klaiber, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Paris de 1963 à juillet 1968.

[3] Les négociations de la sixième conférence commerciale et tarifaire du GATT, dites *Kennedy Round*, qui se déroulent à Genève de mai 1964 à mai 1967.

pas de les ramener à un niveau inférieur à celui atteint les années précédentes. Les limites qui leur sont assignées en 1968 permettront en général d'importer plus cette année que l'an dernier (cf. les automobiles, camions, appareils électroménagers). Ainsi, il a été tenu compte de l'augmentation de la consommation que l'on pouvait escompter raisonnablement s'il n'y avait pas eu la crise. Mais d'un autre côté, et c'est là son objet, cette limitation empêchera que le marché français, devenu momentanément vacant, ne soit submergé par des produits étrangers au détriment des produits nationaux.

Enfin, ces mesures ont un caractère mesuré, beaucoup trop même au goût des responsables de l'industrie française. En ayant visé au plus juste, nous avons conscience de ne pas porter réellement préjudice à nos partenaires. L'assiette et le taux retenus pour la détermination de la compensation des hausses de salaires sont modestes. L'allégement moyen qui en résultera pendant sept mois pour un producteur sera d'environ 2 % de son chiffre d'affaires à l'exportation. Or il ne faut pas oublier qu'à partir du moment où nos entreprises bénéficieront de cette compensation, notre protection tarifaire aura été considérablement réduite. De tous les pays de la Communauté, notre pays est celui qui fera relativement le plus gros effort à ce titre.

Deux de nos partenaires, l'Italie et les Pays-Bas rappelleront peut-être que, dans un passé récent, placés en face d'une hausse soudaine et importante des salaires, ils y ont fait face en recourant seulement à des mesures d'ordre interne. Ceci est exact. Toutefois, à l'époque, aucun de ces pays n'était exposé à une concurrence internationale aussi vive que celle qui résultera pour nous de l'échéance tarifaire du 1er juillet prochain. Au surplus, à l'époque et avant leur augmentation, le niveau des charges salariales de ces pays était relativement beaucoup plus bas que celui atteint par les nôtres avant leur relèvement récent. Il est peu pertinent par conséquent d'établir un rapprochement entre des situations aussi différentes. Au demeurant et comme nous l'avons fait savoir, nous sommes prêts à fournir à nos partenaires et à la Commission les explications qu'ils voudraient obtenir au sujet de cet ensemble de mesures rendues applicables, pour la partie relevant du Traité de Rome, conformément aux articles 108[1] et 109. Pour les produits sidérurgiques, aucune référence juridique n'a été proposée, le Traité de Paris[2] ne contenant aucune disposition véritablement appropriée à la situation présente.

Il n'est pas exclu que, pour répondre à d'éventuelles demandes, des aménagements de détail puissent être apportés à nos mesures, encore que celles-ci, comme ceci a été noté, aient été calculées au plus juste.

C'est dans cet esprit, en tout cas, que nous comptons aborder les consultations qui vont désormais avoir lieu au sein des institutions de la Communauté. Comme vous le savez, nous avons proposé à nos par-

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 920 à 930 du 16 juin 1968.

[2] Traité de Paris du 18 avril 1951 instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

tenaires, s'ils le jugent souhaitable, de réunir un Conseil en juillet, afin d'examiner ensemble les problèmes conjoncturels nouveaux posés par les récents événements survenus en France.

Telles sont les considérations que vous voudrez bien développer auprès de vos interlocuteurs habituels. Vous les ferez valoir également dans tous les milieux influents du pays et notamment auprès de la Presse. Vous inviterez nos consuls à participer à cette campagne d'information, qui devra être aussi large que possible et qu'il convient de commencer dès réception de ce télégramme afin d'éviter le développement de campagnes dirigées contre notre politique. vous insisterez notamment sur le fait que le respect, par le gouvernement, de l'échéance du 1er juillet est l'expression de notre volonté de demeurer dans la ligne de politique économique générale telle qu'elle a été constamment définie et suivie au cours des dernières années.

(Coopération économique, 1967-1971)

392

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France à Hanoï,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 251/AS[1]. *Hanoï, 27 juin 1968.*
Confidentiel.

La décision du président Johnson de limiter les bombardements à la zone située au sud du 20e, puis du 19e parallèle[2], n'a pas eu que des conséquences militaires. Elle a entraîné des changements considérables dans les conditions de vie des zones qui échappent désormais à l'action de l'aviation américaine. Elle pose aux dirigeants vietnamiens des problèmes qu'ils ne semblent pas avoir prévus et qu'ils ont quelque peine à résoudre.

La différence de condition ainsi créée entre habitants situés en deçà et au-delà de cette nouvelle ligne de démarcation a eu pour premier effet d'ébranler la solidarité qui unissait jusqu'à présent tout le pays face à un danger commun. Tandis que ceux des provinces méridionales continuent à vivre sous un déluge d'acier et à être bombardés et mitraillés presque sans répit, le reste du Nord-Vietnam, après quelques jours de défiance et d'inquiétude, a fini par avoir le sentiment qu'il était libéré du péril. Il en est résulté très rapidement une démobilisation générale des esprits, un

[1] Cette dépêche intitulée : *Deux mois après la limitation des bombardements*, est rédigée par M. François Simon de Quirielle délégué général de France *a.i.* auprès du gouvernement de la République populaire du Vietnam depuis janvier 1966, puis délégué général au même poste à partir du 27 mai 1967.

[2] Le 31 mars 1968, le président Johnson annonce l'arrêt des bombardements américains sur le Nord-Vietnam au nord du 20e parallèle, le 7 avril 1968 ces bombardements cessent au nord du 19e parallèle.

sentiment de soulagement, mais aussi le relâchement dans les efforts dont les signes sont facilement perceptibles.

Dans la capitale, les visages se sont faits plus souriants, les rues sont redevenues animées. Les petits enfants, qui ont rejoint discrètement leurs parents, recommencent à jouer sur les trottoirs, les marchands ambulants et les maraîchers des environs étalent leurs éventaires aux carrefours. Le silence des hauts parleurs et des sirènes a rendu sa sérénité à la nuit que ne troublent plus que les appels des remorqueurs sur le fleuve. Les longs convois de camions qui s'ébranlaient à la nuit tombante dans un fracas de moteur et d'embrayage grinçants, ont mystérieusement déserté les artères centrales. Les compagnies automobiles qui se camouflaient sous les arbres des avenues sont parties ailleurs, sans doute quelque part vers le Sud. Les barrières de canons qui ceinturaient la capitale se sont progressivement éclaircies, les antennes de radars ont été repliées, les ballons ne ponctuent plus le ciel. À l'intérieur de la ville, les interdictions de circulation opposées aux étrangers dans plusieurs quartiers, ont été levées.

Cette tranquillité retrouvée et confirmée a enhardi bien des Hanoïens à considérer que, pour eux du moins, la guerre était finie et qu'ils pouvaient reprendre la vie d'antan. Des services administratifs, des bureaux d'entreprises, ont décidé de leur propre chef de réintégrer la capitale avec armes et bagages et toutes les familles de leurs membres. Les consignes sur les restrictions apportées aux réunions ont été vite perdues de vue. Quant aux abris, s'ils sont encore fréquentés, c'est pour des fins malodorantes.

En dehors de la capitale, le changement n'est pas moins sensible. Haïphong reste brillamment illuminé jusque tard dans la nuit. La foule déambule joyeusement dans les avenues centrales, les salles de spectacles y sont combles. Dans les campagnes la tombée du jour, qui marquait précédemment le début de la circulation, donne maintenant le signal de son arrêt. Les routes, qui étaient encombrées la nuit de lourds camions, roulant pare-choc contre pare-choc, de files de cyclistes, poussant d'encombrantes charges, d'une cohue indistincte et furtive de piétons, sont désormais désertes. Après dix heures du soir, tous les villages dorment, les contrôles aux ponts se font avec négligence et rapidité et sont souvent supprimés.

Le tourisme même a repris. Un hôtel a été rouvert à la baie de Ha-Long. Il est fréquenté pendant les week-ends par des diplomates et des experts étrangers, mais le fond de sa clientèle semble être pour l'instant des militaires et des camarades qui viennent y goûter quelques jours d'agréable détente dans un confort fort bourgeois.

Cette euphorie a rapidement inquiété les autorités. Elles ont cherché à l'endiguer en répétant à la population que la guerre n'était pas finie, qu'une partie du territoire de la RDV était encore livrée aux coups des pirates américains, que des combats acharnés se déroulaient dans le Sud, que les États-Unis se refusaient obstinément à mettre fin à leur agression, bien qu'ils eussent accepté les pourparlers à Paris. Une série de directives et d'instructions, émanant des responsables provinciaux et municipaux ont rappelé que le danger était toujours là. Les comités de quartiers ont été invités à renvoyer

sans ménagement les personnes revenues clandestinement en ville. Les deux arrondissements au sud de la capitale de Haï-Ba-Trung et de Dong Ha en auraient refoulé 16 000. Les cadres ont été rendus responsables de l'entretien des abris existants. L'exécution du plan pour l'aménagement de nouveaux abris se poursuit. Les autorités elles-mêmes donnent l'exemple en ne ralentissant pas les travaux de construction des bunkers des ministères. Les bureaux administratifs, qui s'étaient permis de revenir goûter les charmes de la capitale, ont été rudement renvoyés aux champs. Les magasins restent fermés dans la journée, les salles de spectacles ne sont ouvertes qu'à partir d'une certaine heure et les étages supérieurs en sont toujours condamnés. De mauvais esprits prétendent même que pour maintenir la population dans le sentiment du danger, les sirènes sonnent de fausses alertes et que les artilleurs de la DCA sont autorisés à tirer quelques coups de canons sur les avions plus ou moins imaginaires.

Mais ce ne sont pas simplement les effets psychologiques de cet arrêt des bombardements qui inquiètent les autorités. Le retour massif à Hanoï du demi-million d'habitants qui l'ont quittée au cours des deux dernières années, leur poserait sur le plan administratif, des difficultés quasi insolubles dans l'immédiat. Dans les villages le ravitaillement de la population repliée a pu être assuré localement. Chacun s'y débrouille comme il peut et paraît y avoir réussi. En ville, le lourd appareil de distribution serait rapidement débordé. Malgré un encadrement sévère, des problèmes d'emploi se poseraient. Aussi, en dehors de toute considération de sécurité, s'efforce-t-on de retarder le plus possible le retour des évacués. Les familles ont déjà été prévenues que les enfants ne devaient pas revenir à Hanoï pendant les grandes vacances. Les services du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, et des comités du parti se sont vu assigner la tâche d'organiser celles-ci à la campagne. Il n'est pas sûr même qu'à la prochaine rentrée scolaire les établissements d'enseignement regagnent Hanoï. Un responsable de l'enseignement supérieur a confié récemment que l'université d'Hanoï ne disposait ni des locaux ni des logements pour une masse d'étudiants qui aurait doublé en deux ans.

Pour l'instant le gouvernement n'use que de persuasion, mais si celle-ci s'avérait insuffisante, il serait sans doute obligé de recourir à des mesures plus contraignantes.

Les Vietnamiens qualifient, à Paris et ailleurs, de « manœuvre perfide », la décision du président Johnson d'arrêter ses bombardiers au 19e parallèle. A s'en tenir aux conséquences immédiates sur le plan intérieur de cette première mesure de désescalade, l'accusation ne semble pas incomplètement justifiée.

(Asie, CLV, RDVN, 1965-1976)

393

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Conversation avec le délégué général du Nord-Vietnam

N. n° 220/AS. *Paris, 27 juin 1968.*
Confidentiel.

Le délégué général du Nord-Vietnam[1] devant venir au Département le 26 juin, le directeur d'Asie[2] a attendu sa visite pour lui faire part du souhait du Secrétaire général des Nations unies[3] de venir de Genève à Paris, le samedi 6 ou le dimanche 7 juillet, pour prendre contact avec la délégation vietnamienne, actuellement à Paris, « au niveau le plus élevé ».

L'entretien relatif à cette partie de la conversation a fait l'objet d'un télégramme en date de ce jour[4] adressé à M. Armand Bérard[5].

Mais M. Mai Van Bo souhaitait avant tout procéder à un échange de vues concernant l'évolution actuelle du problème vietnamien.

Il était évident, pour le délégué général de la RDV, que les conversations avec les Américains n'avançaient guère. Ces derniers s'obstinaient à différer, dans l'espoir d'une illusoire compensation, la cessation totale des bombardements sur le Nord-Vietnam. On était donc dans une impasse, ou plutôt, on se livrait à une « guerre de tranchées » diplomatique. On ne voyait pas très bien comment on pouvait en sortir. En tout état de cause, on était bien résolu, du côté de Hanoï, à ne pas transiger sur le principe de la souveraineté de la RDV[6] (nous ne pouvons pas donner une compensation à l'agresseur pour qu'il mette fin à son agression). M. Mai Van Bo souhaitait savoir comment M. Manac'h voyait les choses.

Le directeur d'Asie, en précisant qu'il ne parlait naturellement qu'à *titre personnel*, a exposé, sous la forme d'un sondage, la suggestion suivante :

On comprend que le Nord-Vietnam refuse d'engager un dialogue positif avec les États-Unis concernant le problème du Sud-Vietnam tant que les bombardements ne sont pas entièrement arrêtés sur le Nord-Vietnam.

[1] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[2] Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[3] U Thant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, depuis 1961.

[4] Non reproduit.

[5] Armand Bérard, ambassadeur de France, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies.

[6] République démocratique du Vietnam.

C'est là une donnée ancienne et qui prend la forme d'un principe absolu. Toutefois, la raison peut s'exercer sous une forme qui fasse part à une approche pragmatique des problèmes. Puisque la perspective actuelle était bouchée par un obstacle majeur, n'y avait-il pas moyen de contourner ce rocher ? Hanoï avait déjà dans un passé récent – et n'avait pas lieu de s'en plaindre – fait avancer les choses en donnant le pas au sens pratique sur le dogmatisme. C'est ainsi qu'on avait accepté d'ouvrir les conversations avec Washington après un arrêt seulement partiel des bombardements. Pourquoi ne pas mettre en œuvre le même sens pratique au point où nous en sommes ?

« Comment donc ? » a demandé M. Mai Van Bo.

Le directeur d'Asie a tenu à son interlocuteur à peu près le langage suivant :

Si les Américains et vous, vous obstinez, après un mois de stériles conversations, à discuter d'un principe qui, par définition, est indivisible, on ne voit pas comment on peut sortir de l'impasse. Le principe américain est que l'arrêt total des bombardements exige une certaine compensation. Votre principe est qu'on ne paye pas le moindre prix pour mettre un terme à une atteinte à votre intégrité territoriale. Cette vaine discussion se tient à l'étage qui donne sur le seul Vietnam-Nord. Or, le vrai problème, aussi bien pour vous que pour les Américains, est celui de l'avenir du Sud-Vietnam et d'une solution négociée concernant cette partie du territoire vietnamien. Pourquoi ne pas franchir, dès maintenant, sous la forme d'une confrontation des vues respectives, la limite du 17e parallèle ? Si l'on s'en tient à la limite nord du parallèle, la perspective est bouchée. Si l'on élargit la réflexion au problème du Sud, un arrangement d'ensemble ne semble pas hors de portée, tout au moins sous la forme d'une amorce de solution, et ceci pourrait avoir une répercussion heureuse sur le problème essentiel de l'arrêt total des bombardements.

M. Mai Van Bo a demandé à M. Manac'h de bien vouloir illustrer concrètement sa démonstration, ce qui a été fait sous la forme que voici en substance :

Je suppose que vous êtes d'accord, à partir du moment où l'on abordera le problème du Sud, pour reconnaître qu'à cet étage la réciprocité jouera, c'est-à-dire qu'à tout geste de désescalade militaire américaine répondra un geste identique du Nord-Vietnam et du FNL[1], étant bien entendu que cette désescalade s'accompagnerait d'une solution progressive des problèmes politiques relatifs à l'avenir et au statut du Sud-Vietnam. Je suppose donc que les États-Unis fassent un geste concret dans la ligne de la recherche de la paix au Sud et que vous fassiez un geste parallèle. À partir de cette amorce – même si les deux gestes sont respectivement accomplis de manière unilatérale – une atmosphère nouvelle serait créée, une certaine confiance naîtrait, et l'Amérique pourrait estimer alors que l'arrêt des bombardements devient possible. Vous n'auriez rien eu à payer pour cela au Nord sous la

[1] Front national

forme d'une réciprocité ; vous auriez seulement aidé à contourner le rocher et à orienter la négociation dans la direction d'un règlement d'ensemble.

M. Bo a réfléchi quelques secondes et a fait l'objection suivante : nous ne pouvons aborder les problèmes du Sud avec les Américains sous notre seule autorité. Il faut que les États-Unis comprennent que l'interlocuteur responsable au Sud-Vietnam est le Front national de Libération.

M. Manac'h (précisant qu'il ne parle toujours qu'à titre personnel) : vous savez bien que ce problème est délicat pour les États-Unis. Vous avez votre Front. Ils ont leur allié sud-vietnamien. Mais si, pour tenir compte de votre objection, les Américains vous laissaient comprendre de manière discrète ou de manière sérieuse et confidentielle, qu'ils seraient disposés à entrer en contact de quelque façon avec le FNL, étant entendu qu'il n'est pour eux de formule négociable de cessez-le-feu progressif qu'avec leurs adversaires ? Quelle objection auriez-vous à une telle méthode qui concilierait pour vous le souci de ménager vos compatriotes du Sud et la recherche d'une solution de compromis ?

Le délégué général du Nord-Vietnam a enregistré ce qui lui était dit en laissant entendre que tout cela était bien joli, mais aussi bien compliqué. Bien sûr, on pouvait penser à beaucoup de formules mais, au fond, la seule voie claire et raisonnable ne pouvait s'ouvrir qu'avec l'arrêt total des bombardements.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

394

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE POUR LE MINISTRE

Politique de livraisons de matériels militaires à l'Afrique du Sud.

N.[1] *Paris, 27 juin 1968.*

1. Par suite du développement systématique des attaques de la presse africaine contre notre politique de livraisons d'armes à l'Afrique du Sud[2] et des alarmes que cette même politique provoquait depuis quelques mois

[1] Cette note est la minute de la note adressée au Ministre. Elle est rédigée par Jean Gueury, sous-directeur pour l'Afrique à la direction d'Afrique-Levant. Elle porte en marge la mention manuscrite : « Note de M. Debré. M. de Leusse. Je vous donne mon accord pour les propositions de votre paragraphe 5 (pages 4 et 5). Veuillez le faire savoir sans tarder (c'est-à-dire lundi 1/7 au cabinet du ministre des Armées (que je dois voir mardi soir à ce sujet) signé Debré ». Michel Debré est ministre des Affaires étrangères depuis le 1er juin 1968. Bruno de Leusse de Syon, ministre plénipotentiaire, est directeur du cabinet de Maurice Couve de Murville, Premier ministre depuis le 10 juillet 1968. Le ministre des Armées est Pierre Messmer.

[2] Au sujet des attaques de la presse sud-africaine, voir la note de la sous-direction d'Afrique du 30 janvier 1968 publiée plus haut.

chez certains chefs d'État africains, M. Couve de Murville avait été amené, à la fin du mois de janvier 1968, à prescrire une pause dans nos ventes de matériels de guerre à l'Afrique du Sud. Parallèlement il avait été jugé opportun de surseoir, jusqu'à nouvel ordre, à des demandes de prospection du marché sud-africain en vue du placement de notre production militaire. Le 21 mars 1968 enfin, le ministre des Armées refusait de signer une lettre préparée par la DMA[1] en vue de donner au ministre sud-africain de la Défense[2] l'assurance que nous étions disposés à assurer la « maintenance de l'ensemble des matériels de défense que (son) gouvernement a achetés ou achètera en France ».

2. La liste des sollicitations que nous avons écartées depuis le 1er février 1968 s'établit comme suit :

a) 1.2.68. Décision de la CIEHMG[3] de surseoir à l'examen d'une demande de prospection en vue de la vente éventuelle de 2 à 4 escorteurs neufs de type *Commandant Rivière* ou *La Galissonière*.

b) 1.2.68. Refus d'autoriser la vente de 100 *Rack Bomb MA-4A* (dispositif d'accrochage de bombes sous la voilure des avions de combat).

c) 4.3.68. Refus d'autorisation d'exporter 44 missiles *AS 20* et 152 missiles *AS 30* destinés à l'armement des *Mirage I* des forces aériennes sud-africaines.

d) 12.3.68. Refus d'exportation de 22 lance-roquettes *Matra* du type 122 destinés à l'armement des appareils *Impala* (Macchi 326 B)[4].

e) 25.4.68. Rejet d'une demande de la DMA tendant à autoriser la reprise des négociations avec l'Afrique du Sud en vue de la vente du *Bréguet Atlantic* dans sa version française.

f) 16.5.68. Rejet d'une demande de la SOFMA tendant à la vente de 1 500 000 cartouches de 7,62 sur bandes pour fusils-mitrailleurs.

g) 16.5.68. Décision d'ajourner l'exportation par Sud-Aviation de 9 avions *Transall C 160*.

h) 20.6.68. Refus de la fourniture d'une dizaine d'installations de postes de tirs de missiles *AS 12* et des missiles correspondants pour l'équipement des hélicoptères *WASP* de l'aéronavale sud-africaine.

3. Il convient d'observer que les restrictions apportées, dans les conditions analysées ci-dessus, à nos ventes de matériels militaires sont sans incidence aucune sur les contrats en cours. L'exécution de ces derniers se poursuit normalement.

[1] DMA : Délégation ministérielle pour l'Armement. Dépend du ministère des Armées.

[2] L'Honorable Pieter Willem Botha est le ministre de la Défense de la République d'Afrique du Sud dans le gouvernement formé par B.J. Vorster en septembre 1966.

[3] *Note de l'auteur* : « commission interministérielle pour l'exportation de matériel de guerre ».

[4] *Une note manuscrite marginale* précise : « Affaire acceptée le 28/3/68, réinscrite à la demande des AE (Affaires étrangères), ajournée (réunion restreinte du 7/5/68. Soumise au PM (Premier ministre) qui tranche par oui à la vente le 28 juin 1968. (Note SGDN (Secrétariat général de la Défense nationale (qui dépend du Premier ministre) AE (Affaires étrangères) chez Ruffin ».

C'est ainsi que rien n'est changé au programme concernant la fabrication de :

3 *Mirage III* livrables en 1969,

8 *Alouette II et III* livrables courant 1968 dont 2 pour usage civil,

12 *Super Frelon* livrables courant 1968 et 1969

3 sous-marins *Daphné* livrables en 1970 et 1971.

En ce qui concerne ces derniers, le gouvernement français n'entend pas revenir sur l'accord Messmer-Botha du 10 avril 1967 en vertu duquel nous nous sommes engagés à assurer la formation du personnel sous-marinier et technique appelé à prendre en charge les trois sous-marins dont il s'agit. On notera qu'en dépit des difficultés psychologiques susceptibles d'en résulter sur le plan local, 200 marins sud-africains (y compris leurs familles) sont attendus à cette fin à Toulon et à Nantes dans les semaines qui viennent.

Il y a lieu enfin de remarquer que l'exécution du projet « Cactus » n'a pas été remise en question. Ce projet, auquel les Sud-Africains attachent beaucoup d'importance, a pour objet la fabrication, à financement commun, d'un système d'arme mobile sol-air de basse altitude mis au point par Thomson-Houston en vue d'assurer la formation technique d'un groupe d'ingénieurs sud-africains.

4. De l'avis de la direction politique, il y aurait intérêt à nous en tenir pour quelque temps encore à l'attitude d'expectative et de circonspection que nous avons adoptée depuis le début de l'année, afin de permettre aux critiques de s'assagir et aux esprits de se calmer. Le Président de la République de Zambie[1] dont l'influence politique est grande en Afrique et dont le pays s'estime directement menacé par nos livraisons d'armes à l'Afrique du Sud a exprimé le désir de rendre visite dans le courant du mois de septembre au général de Gaulle pour l'entretenir de ce problème. Il serait utile de pouvoir le rassurer, preuves à l'appui. En tout état de cause il pourrait être opportun d'attendre, pour reprendre le cours normal de nos ventes de matériel de guerre à l'Afrique du Sud, que l'effet de notre vote positif aux Nations unies en faveur des sanctions applicables à la Rhodésie, dont on connaît les liens avec l'Afrique du Sud, se soit fait sentir sur le continent africain.

5. Même si la suggestion qui précède ne pouvait être retenue, il conviendrait de ne pas perdre de vue que, conformément aux instructions du Premier ministre en date du 10 septembre 1962, à l'engagement correspondant que nous avons pris le 4 décembre 1963 et à la pratique constante que nous avons depuis lors observée, il ne nous est pas possible d'autoriser l'exportation d'armes « pouvant servir à la répression intérieure ». Seules sont envisageables les cessions de matériels destinés à la défense extérieure de la République sud-africaine.

[1] Kenneth David Kaunda est élu président de la République de Zambie le 24 octobre 1964 lors de la proclamation de l'indépendance.

Sur la base de ce critère il devrait être possible d'autoriser :

– la reprise de la prospection du marché sud-africain en vue de la vente d'escorteurs de la marine,

– la reprise des négociations en vue de la vente de *Bréguet Atlantic*,

– l'exportation par Sud-Aviation des 9 *Transall C 160* qui ont fait l'objet d'un contrat signé en 1966 et dont on peut penser raisonnablement qu'ils n'entrent pas dans la catégorie des avions lents d'attaque au sol pouvant servir à la répression de la subversion.

En revanche devraient être maintenus les refus que nous avons opposés à l'exportation de munitions de fusils-mitrailleurs, de roquettes et de missiles[1] (aussi bien les dispositifs de lancement que les engins proprement dits) en raison des possibilités d'utilisation de ces matériels contre des forces au sol ou des villages.

6. La direction d'Afrique-Levant serait reconnaissante au ministre de bien vouloir lui faire savoir si les conclusions qui précèdent recueillent son assentiment.

(Afrique-Levant, Afrique du Sud, Relations militaires avec la France)

395

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1008 à 1015. *Bruxelles-Delfra, 28 juin 1968.*
Immédiat.

(*Reçu* : 13 h. 05).

Veuillez trouver ci-après le texte du document que M. Rey[2] vient de me remettre :

Début de citation :

« I. La Commission a pris connaissance de la communication que le gouvernement français lui a fait parvenir le 24 juin[3] et des éclaircissements qu'il lui a adressés les jours suivants.

Elle désire tout d'abord dire au gouvernement français qu'elle apprécie à sa pleine valeur la décision qu'il a prise de respecter les échéances du 1er juillet en ce qui concerne l'achèvement de l'union douanière et les pre-

[1] Au sujet des missiles, voir la note d'Afrique-Levant du 29 février 1968 non publiée.

[2] Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures. Puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 982 à 991 du 24 juin 1968.

miers abaissements tarifaires conclus dans la négociation multilatérale de Genève[1].

Elle est consciente de ce que le gouvernement français s'est efforcé, d'autre part, de limiter à ce qui lui a paru nécessaire les mesures de sauvegarde qui lui ont été inspirées par la crise économique et sociale traversée par la France en ce moment.

II. Tout en étant pleinement consciente de l'importance des difficultés que les récents événements peuvent susciter à l'économie française, ainsi qu'elle l'a déjà dit au gouvernement français le 16 juin dernier[2], la Commission doute sérieusement que l'ensemble des mesures de sauvegarde annoncées, ne serait-ce que du fait de leur ampleur et de leur durée, n'excèdent pas la portée strictement indispensable pour remédier aux difficultés soudaines qui se sont manifestées.

En tout état de cause, de telles mesures ne sauraient être prises qu'à titre conservatoire et les procédures communautaires appropriées devraient être mises en œuvre sans délai.

III. En ce qui concerne les mesures envisagées d'aides à l'exportation et de contingentements relatives à l'acier, la Commission rappelle que tant l'article 37 que l'article 67 du Traité de Paris[3] établissent une procédure comportant des mesures à décider par la Commission après consultation du Conseil des ministres ainsi que, dans le cas de l'article 67, du comité consultatif.

IV. Avant de se prononcer définitivement sur les décisions prises par le gouvernement français, la Commission estime devoir poursuivre la procédure prévue par l'article 108[4].

Elle a déjà entamé l'examen de la situation économique de la France et elle a décidé de consulter le comité monétaire en vue de recommander au Conseil le concours mutuel.

La Commission se réserve, à l'issue de cette procédure, de prendre les décisions prévues par le paragraphe 3 de l'article 108 du Traité[5].

Elle a également décidé d'ouvrir les consultations prévues par les articles 36 et 67 du Traité de Paris.

En tout état de cause, elle a décidé de demander au Conseil de se réunir pour examiner la situation.

[1] Les négociations de la sixième conférence commerciale et tarifaire du GATT, dites *Kennedy Round*, qui se déroulent à Genève de mai 1964 à mai 1967.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 920 à 930 du 16 juin 1968.

[3] le Traité de Paris du 18 avril 1951 instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

[4] Au sujet de l'article 108 du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 920 à 930 du 16 juin 1968.

[5] Paragraphe 3 de l'article 108 du Traité de Rome : » Si le concours mutuel recommandé par la Commission n'a pas été accordé par le Conseil ou si le concours mutuel accordé et les mesures prises sont insuffisants, la Commission autorise l'État en difficulté à prendre les mesures de sauvegarde dont elle définit les conditions et modalités.

V. En ce qui concerne les relations avec les pays tiers, la Commission, conformément aux articles 108 paragraphes 2[1] et 116, alinéa 2[2], du Traité, souligne l'importance d'une consultation rapide au sujet de l'attitude à adopter au sein des organisations internationales de caractère économique, et notamment du GATT.

VI. La Commission désire assurer le gouvernement français, comme elle l'a déjà fait le 16 juin dernier, de sa volonté de mettre en œuvre tous les moyens offerts par les Traités pour porter remède de la façon la plus efficace aux difficultés actuelles. Le gouvernement français comprendra toutefois que la Commission soit particulièrement attentive au respect des procédures communautaires, dans le cas présent comme dans toute situation qui pourrait se produire dans l'avenir au sein de la Communauté, car ce respect constitue pour tous les États membres la garantie même du fonctionnement normal de la Communauté.

Fin de citation.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

Cette autorisation peut être révoquée et ces conditions et modalités modifiées par le Conseil statuant à la majorité qualifiée. »

[1] Paragraphe 2 de l'article 108 du Traité de Rome : « Le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, accorde le concours mutuel ; il arrête les directives ou décisions fixant ses conditions et modalités. Le concours mutuel peut prendre notamment la forme :

a) d'une action concertée auprès d'autres organisations internationales, auxquelles les États membres peuvent avoir recours, [...] »

[2] Article 116 du Traité de Rome : « Pour toutes les questions qui revêtent un intérêt particulier pour le Marché commun, les États membres ne mènent plus, à partir de la fin de la période de transition, qu'une action commune dans le cadre des organisations internationales de caractère économique. À cet effet, la Commission soumet au Conseil, qui statue à la majorité qualifiée, des propositions relatives à la portée et à la mise en œuvre de cette action commune.

Pendant la période de transition, les États membres se consultent en vue de concerter leur action d'adopter, autant que possible, une attitude uniforme. »

396

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1016 à 1030.
Immédiat.

Bruxelles-Delfra, 28 juin 1968.

(*Reçu* : 15 h. 05).

Je viens de voir M. Rey[1] qui m'a remis le document élaboré cette nuit par la Commission et que j'ai adressé au Département sous les numéros précédents[2].

Le président de la Commission a accompagné cette communication des commentaires suivants :

1) Le troisième alinéa du premier paragraphe doit être interprété comme signifiant que la Commission reconnaît le grand effort accompli par le gouvernement français pour limiter les mesures de sauvegarde auxquelles il s'est résolu. À cet égard, on pensait, à la Commission, que les dispositions prévues pour les exportations étaient celles qui soulèveraient, dans la Communauté, le moins de difficultés, notamment celles qui concernent le taux de réescompte privilégié et la couverture du risque économique. La compensation des hausses salariales n'était pas non plus jugée défavorablement.

D'autre part, la Commission a constaté que les mesures que nous avons arrêtées pour les importations ont un caractère nettement plus libéral que celles qui avaient été prévues, pour certains secteurs, lors de notre première démarche du 11 juin. Il a été noté que ces mesures devaient être considérées comme un barrage contre des importations de caractère anormal plutôt que comme de véritables contingents.

2) La Commission n'a voulu ni approuver ni désapprouver l'ensemble des décisions prises par le gouvernement français, attitude qui est traduite par l'expression « doute sérieusement » figurant dans le deuxième paragraphe de son document. Cette prudence a été motivée essentiellement, m'a dit M. Rey, par deux considérations.

Tout d'abord, la Commission n'a pas voulu – et cette idée se retrouve dans le dernier paragraphe de sa communication – que des mesures telles que celles que nous avons prises puissent être invoquées à l'avenir comme un précédent, soit par nous-mêmes, soit par un autre État membre.

D'autre part, la Commission a été impressionnée par les réactions de certains pays tiers, notamment les États-Unis et la Grande-Bretagne. Elle

[1] Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures. Puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967.

[2] Voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1008 à 1015 du 28 juin 1968.

craint que les tendances protectionnistes du Congrès ne se trouvent encouragées. Pendant le bref séjour qu'il vient de faire en Grande-Bretagne[1], M. Rey s'est entretenu avec M. Crosland[2] qui lui a fait part de ses inquiétudes en ce qui concerne l'industrie textile anglaise. M. Crosland craignait de ne pas pouvoir résister aux pressions dont il est l'objet de la part des dirigeants de cette industrie. M. Rey ne m'a pas caché que ces réactions, déjà annoncées ou prévisibles, des Américains et des Britanniques, avaient fortement influencé le jugement de la Commission et l'avaient amenée à penser « qu'il n'aurait été, de sa part, ni ingénieux ni raisonnable d'approuver les mesures françaises ». J'ai demandé à M. Rey s'il fallait comprendre qu'entre les décisions prises par la France au lendemain d'une crise d'une exceptionnelle gravité et les pressions des pays tiers, la Commission avait préféré conserver une neutralité légèrement bienveillante à notre égard et s'il ne pensait pas que la France devrait pouvoir s'appuyer sur la pleine solidarité de la Communauté M. Rey s'est récrié que les intentions de la Commission à notre endroit ne pouvaient pas être suspectées et qu'elle ferait tout ce qui est en son pouvoir pour que la Communauté se montre ferme, à l'égard des pays tiers, dans la défense de notre dossier, en vue notamment d'éviter toutes mesures de rétorsion de la part de ces pays. La France, a ajouté M. Rey, peut compter sur la plus entière coopération de la part de la Commission.

3) J'ai demandé à M. Rey comment la Commission entendait faire jouer la procédure du concours mutuel. Il m'a répondu qu'il pensait en particulier à l'attitude que la Communauté devrait prendre au GATT. Mais il n'excluait nullement que le concours mutuel puisse aussi se traduire par la reconnaissance des mesures que nous venions de prendre.

4) Mon interlocuteur m'a fait observer que, comme nous l'avions proposé nous-mêmes, la Commission avait pris le parti de demander la réunion du Conseil. J'ai appelé son attention sur le fait que nous avions pensé que cette session du Conseil serait convoquée sur la base de l'article 103[3] concernant l'harmonisation des politiques conjoncturelles ; alors que la Commission paraissait se fonder sur les dispositions de l'article 108[4] relatives au concours

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 982 à 991 du 24 juin 1968.

[2] Anthony Crosland, député travailliste, *President of the Board of Trade* depuis 1967.

[3] L'article 103 du Traité de Rome du 25 mars 1967 instituant la Communauté économique européenne stipule que : « Les États membres considèrent leur politique de conjoncture comme une question d'intérêt commun. Ils se consultent mutuellement et avec la Commission sur les mesures à prendre en fonction des circonstances. »

[4] L'article 108 du Traité de Rome stipule que : « En cas de difficultés ou de menace grave de difficultés dans la balance des paiements d'un État membre provenant soit d'un déséquilibre global de la balance, soit de la nature des devises dont il dispose, et susceptibles notamment de compromettre le fonctionnement du Marché commun ou la réalisation progressive de la politique commerciale commune, la Commission procède sans délai à un examen de la situation de cet État, ainsi que de l'action qu'il a entreprise ou qu'il peut entreprendre [...] en faisant appel à tous les moyens dont il dispose. La Commission indique les mesures dont elle recommande l'adoption par l'État intéressé. »

mutuel. M. Rey n'a mentionné aucune date pour cette session du Conseil. Il a seulement envisagé d'avancer de quelques jours la réunion du comité monétaire, prévue pour le 11 juillet.

5) En ce qui concerne enfin l'aspect juridique des choses, sur lesquelles la Commission a interminablement délibéré, c'est finalement l'article 109[1] qui a été pris en considération au regard des mesures que nous avons arrêtées et qui, à ce titre, doivent garder un caractère conservatoire. Certains membres de la Commission auraient eu tendance à interpréter cette notion de mesures conservatoires d'une manière très étroite. Ils allaient même jusqu'à dire que de telles mesures ne pourraient être maintenues unilatéralement que jusqu'à la réunion du Conseil. La Commission, dans son ensemble, n'est pas allée jusque là et s'est contentée des termes plus vagues qui figurent dans sa communication.

Quant à l'article 108, paragraphe 1, la Commission a fait sienne une interprétation de son service juridique selon laquelle les dispositions qui y figurent ne permettent pas à un État membre de prendre des mesures dérogatoires au Traité.

6) M. Rey a enfin appelé mon attention sur le fait que, au paragraphe 3 du document qui concerne les produits sidérurgiques, il est question de « mesures envisagées », formule que le gouvernement français avait lui-même utilisée dans le communiqué publié à l'issue du Conseil des ministres de mercredi dernier.

D'une manière générale, il me semble qu'il y a plus que des nuances entre le caractère réservé du document qui m'a été remis par M. Rey et les commentaires qu'il en a faits. Ceci peut être interprété de diverses manières, mais je ne serais pas surpris que la Commission ait voulu, à l'égard notamment de certains pays tiers, manifester à notre endroit une grande prudence teintée de quelque sévérité et qu'elle ait chargé son président d'atténuer, par ses propos, l'impression fâcheuse que nous pourrions en éprouver.

On peut également se demander si, en engageant les procédures du concours mutuel, la Commission, encouragée dans cette voie par nos partenaires, n'entend pas soumettre aux instances de la Communauté l'ensemble de notre situation économique et financière et nous placer ainsi sous leur surveillance, voire sous leur contrôle.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

[1] Article 109 du Traité de Rome : « 1. En cas de crise soudaine dans la balance des paiements [...] l'État membre intéressé peut prendre, à titre conservatoire, les mesures de sauvegarde nécessaires. Ces mesures doivent apporter le minimum de perturbations dans le fonctionnement du Marché commun et ne pas excéder la portée strictement indispensable pour remédier aux difficultés soudaines qui se sont manifestées.

2. La Commission et les autres États membres doivent être informés de ces mesures de sauvegarde au plus tard au moment où elles entrent en vigueur. La Commission peut recommander au Conseil le concours mutuel aux termes de l'article 108.

3. Sur l'avis de la Commission et après consultation du Comité monétaire, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, peut décider que l'État intéressé doit modifier, suspendre ou supprimer les mesures de sauvegarde susvisées. »

397

M. CHEYSSON, AMBASSADEUR DE FRANCE À DJAKARTA
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. n° 337
Confidentiel.

Djakarta, 28 juin 1968.

(*Reçu* : le 3 juillet, 14 h. 59).

Communiqué par courrier à Tokyo sous n° 28.

Prière de communiquer également au CEA.

Nous nous réjouissons vivement des informations données dans la lettre n° 119/QA du 24 juin quant aux conversations qui viennent, à Paris, de tracer le cadre de notre coopération avec l'Indonésie dans le domaine nucléaire[1]. Sans vouloir manifester le moindre pessimisme, le conseiller commercial, M. Bernière[2] et moi estimons qu'il nous faut maintenant conclure au plus vite cet accord et ses annexes puis en commencer la mise en œuvre, sous peine d'être coiffés au poteau.

À diverses reprises nous avons déjà insisté sur l'urgence de cette affaire[3]. Certes les raisons d'ordre politique qui incitent le Président à s'appuyer sur la France dans le domaine nucléaire sont fondamentales et ont une valeur permanente. Néanmoins, les pressions et les tentations sont nombreuses. Les Allemands reviennent à la charge[4] une nouvelle fois la semaine prochaine avec une mission de plus. Le conseiller commercial et moi craignons surtout une action américaine et sommes même surpris qu'elle n'ait pas encore été entreprise ; or les Américains ont de nombreux moyens d'intervenir ici ; en particulier, la mission de la BIRD qui est actuellement mise en place contrôlera en fait, directement ou plutôt indirectement, l'affectation des crédits étrangers et sera donc en mesure de nous paralyser. Nous redoutons

[1] Le Service des affaires atomiques a adressé le 24 juin 1968 une lettre n° 119/QA à l'ambassadeur de France en Indonésie lui communiquant le compte rendu des négociations qui se sont déroulées en juin 1968 à Paris, au siège du CEA, entre la délégation indonésienne composée de MM. Emir Suryasumirat et Bendi Sudarnoso et les représentants du CEA et du ministère des Affaires étrangères. Les négociations ont conduit, lors de la dernière réunion, le 17 juin, à la mise au point de trois textes : un accord général entre les deux commissions, une annexe technique pour l'exécution de cet arrangement dans les deux prochaines années et un protocole minier découlant de l'arrangement général.

[2] M. Jacques Bernière est le premier secrétaire de l'ambassade de France en Indonésie. Il a accompagné M. Ziegler, expert géologue de la direction des Productions du CEA, lors d'une mission, du 22 novembre au 21 décembre 1967, destinée à s'informer en vue d'une éventuelle prospection de l'uranium en Indonésie. Le conseiller commercial de l'ambassade de France à Djakarta est M. Guy Nebout.

[3] Les télégrammes à l'arrivée de Djakarta n° 230 du 6 mai 1968, n°s 265-266 du 21 mai 1968 et n°s 257 à 277 du 25 mai 1968 en particulier, non repris, ont pour objet le projet d'accord de coopération dans le domaine nucléaire entre l'Indonésie et la France.

[4] Le télégramme à l'arrivée de Djakarta n° 230 du 6 mai 1968 indique que le prince Constantin de Bavière, membre des commissions des Affaires étrangères et de la Défense du *Bundestag*, a offert aux Indonésiens le concours technique d'un groupe allemand spécialisé, prêt à fournir des experts en échange d'un monopole sur la recherche et, éventuellement, l'exploitation des minerais uranifères dans une partie de l'Indonésie.

les manœuvres qui ne manqueront pas d'être faites dès que la nouvelle de l'accord intervenu à Paris se répandra ici.

C'est en gardant à l'esprit cette nécessité d'aller vite que je crois utile de faire la remarque suivante : la lettre que les Indonésiens ont demandée à Paris afin de préciser que nous n'avons pas d'objection à l'utilisation du crédit français pour la fourniture du matériel nécessaire à Batan[1] n'a guère de sens ; elle se contente en effet de réaffirmer ce qui est le droit commun en Indonésie. Il n'y a, par conséquent aucun inconvénient à envoyer une telle lettre, à condition de le faire rapidement : à défaut, les chances d'obstruction, notamment américaine, croîtraient. Si le projet de lettre annoncé est prêt, je serais reconnaissant au Département de me l'envoyer par télégramme. Si la rédaction doit demander du temps, je sollicite l'autorisation de reprendre la discussion à Djakarta et, en accord avec le conseiller commercial, de donner aux Indonésiens, sous une forme appropriée, l'assurance qu'ils demandent.

Si la lettre en question est secondaire, ce qui est important est que nos amis indonésiens – bien avertis des affaires nucléaires mais moins bien introduits dans les milieux financiers – obtiennent de leur commissariat au plan (Bappenas), de leur ministère des Finances et de leur banque centrale les autorisations et les crédits nécessaires ; nous comptons les y inciter et, le cas échéant, appeler l'attention d'autorités de haut rang sur cet aspect des choses qui peut cacher tout le reste si une réponse satisfaisante n'est pas rapidement trouvée sur le plan indonésien.

Comme le précise la lettre n° 119/QA le statut d'une entreprise consacrée aux minerais uranifères doit être particulièrement favorable, compte tenu des aléas. Or – et il semble que vos deux visiteurs l'aient ignoré – le droit commun accorde en Indonésie aux entreprises minières étrangères des garanties qui vont sensiblement plus loin que celles figurant dans le projet que vous m'avez transmis, en matière de paiement des salaires en devises, de rapatriement des bénéfices, de calcul des amortissements, d'importation et de réexportation des équipements, de dégrèvement fiscal pendant les premières années, etc. L'Indonésie est un des pays du monde où les investissements étrangers ont une protection réelle. Je pense donc qu'il conviendra d'inscrire dans l'annexe, outre les dispositions qui y figurent déjà, une clause stipulant que le statut éventuel au stade de l'exploitation ne saurait être moins favorable que celui des autres entreprises minières en Indonésie.

La même observation s'applique à la clause d'arbitrage qui figure dans tous les contrats miniers et industriels conclus jusqu'à présent en Indonésie.

Une analyse plus détaillée sera faite par le courrier du 8 juillet[2].

[1] BATAN (*Badan Tenaga Atom National* ; Agence nationale pour l'énergie atomique) est dirigée par le professeur Siwabessy. En ce qui concerne la note demandée par les Indonésiens, voir la note 6 ci-dessous.

[2] La lettre n° 137/QA du 8 juillet 1968 émanant du Service des affaires atomiques précise un certain nombre de points relatifs aux projets de coopération franco-indonésienne dans le domaine nucléaire. Elle comporte en particulier en annexe le texte de la lettre à adresser par l'ambassadeur

Pour bien marquer notre intérêt et avant même l'arrivée des experts que prévoient fort judicieusement l'accord et ses annexes, je me permets enfin de suggérer que M. Nollet[1] inclue Djakarta dans le programme d'une de ses prochaines tournées en Asie si son emploi du temps et ses crédits le lui permettent[2].

(Collection des télégrammes, Djakarta, 1968)

398

M. Cheysson, ambassadeur de France en Indonésie
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères

D. n° 399/AS[3]. *Djakarta, 28 juin 1968.*

Jusqu'au milieu de la deuxième quinzaine de mai, on n'a noté en Indonésie aucune réaction aux événements de France. Ceci ne doit pas surprendre, car les Indonésiens se préoccupent d'abord et souvent exclusivement de leurs propres affaires, car, également, ils sont mal informés de ce qui se passe dans le monde.

Après quelques semaines, on a commencé à apercevoir l'importance de la crise française. Ce sont les événements politiques qui ont d'abord retenu l'attention. Tout naturellement on en a fait grief aux communistes. Manifestations de rues, émeutes, grèves sont, dans l'esprit de tout Indonésien, associées à l'action communiste ; les souvenirs de la fin de l'ère sukarnienne sont encore très frais dans les mémoires. De divers côtés,

de France en Indonésie aux autorités indonésiennes au sujet de l'utilisation, pour l'acquisition de matériels nucléaires, d'une partie des crédits accordés par la France dans le cadre du protocole financier signé à Paris le 3 mai 1968.

[1] M. Patrick Nollet, attaché pour les questions atomiques près l'ambassade de France à Tokyo, a effectué une mission d'étude en Indonésie du 22 novembre au 6 décembre 1967. En 1970, quittant ce poste, il effectue une visite de deux jours, les 16 et 17 septembre, à Djakarta, pour rencontrer les responsables du Commissariat indonésien à l'énergie atomique et examiner avec eux l'évolution de leur programme de recherche.

[2] Les textes formalisant les propositions françaises de coopération avec l'Indonésie (« Accord de coopération pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques entre le Commissariat à l'énergie atomique français et le Comité indonésien pour les affaires nucléaires ») ont été transmis à l'ambassade de France à Djakarta le 22 mai 1968 par les télégrammes n°s 127 à 132, non repris. Deux experts indonésiens, MM. Emir Suryasumirat et Bendi Sudarnoso, se sont rendus à Paris, début juin, pour examiner le projet et ses annexes. En août 1968, ces textes sont soumis en Indonésie à un comité interministériel où sont représentés le Commissariat indonésien à l'énergie atomique, le ministère des Mines et le ministère des Affaires étrangères. Ces textes font l'objet d'un nouvel examen au cours d'une mission d'un expert du CEA en Indonésie, M. Blanc, du 8 au 15 janvier 1969. L'accord général de coopération nucléaire et l'accord minier sont signés le 3 avril 1969 par M. Siwabessy, directeur général de Batan et M. Cheysson, ambassadeur de France à Djakarta.

[3] Cette dépêche sous-titrée : *Réactions indonésiennes aux événements de France* est signée de M. Claude Cheysson, ambassadeur de France en Indonésie depuis juin 1966.

on nous a donc interrogés sur le risque de prise de pouvoir du Parti communiste français. Certains articles, surtout dans la partie de la presse la plus proche des Américains, ont dépeint la situation française de manière dramatique et informé que nous étions sur le point de tomber dans les bras des rouges.

Puis est venue une période de réflexion plus attentive. Les questions qui nous sont maintenant posées dans les milieux politiques indonésiens montrent que l'on ne comprend absolument rien à ce qui se passe en France, mais que, tout au moins, on a renoncé à une vision aussi simpliste des choses.

La réaction est donc maintenant faite, sur ce plan, d'un mélange de surprise – comment un pays aussi prospère et qui paraissait aussi stable a-t-il pu, soudain, se lancer dans une telle aventure ? – d'inquiétude – mais le même phénomène ne peut-il se produire ailleurs ? – et de confiance dans la personne du général de Gaulle, dont la calme fermeté à la fin de mai a produit une forte impression. Tels sont les sentiments que nous percevons dans les conversations maintenant très nombreuses que provoquent nos interlocuteurs indonésiens avec une curiosité que tempèrent seules la courtoisie habituelle à ce peuple et la sympathie constante qui nous est manifestée.

Si l'aspect politique a frappé les imaginations, le mouvement ouvrier a moins intéressé. On est simplement stupéfait en Indonésie de lire les résultats des grèves françaises[1], qui, par un curieux paradoxe, redonnent du prestige à notre pays dans la mesure où l'on en aperçoit mieux les dimensions : plus de 6 milliards de dollars de réserves alors que les exportations indonésiennes annuelles atteignent à peine le demi milliard ; 3 milliards de dollars de pouvoir d'achat supplémentaire à la suite des décisions d'une journée ; On ne croyait pas l'économie française aussi forte et on s'étonne, avec une nuance d'admiration et d'envie, qu'un pays moderne puisse subir la secousse qui vient de nous ébranler sans que l'économie en soit plus gravement affectée.

C'est probablement le troisième élément de la crise française, le premier dans l'ordre chronologique qui marquera le plus les Indonésiens : le mouvement étudiant. Il y a en Indonésie une tradition déjà vieille d'engagement des étudiants dans la vie politique. En 1945, ils ont beaucoup fait pour imposer à un Sukarno[2] hésitant les décisions qui ont consacré l'indépendance, puis pour donner à celle-ci un caractère absolu. Sukarno les a

[1] À partir du 16 mai 1968 jusqu'au milieu du mois de juin, les grèves avec occupation d'usines se multiplient à Paris et en province.

[2] Le docteur Achmed Sukarno, né à Surabaya sur l'île de Java le 6 juin 1901, créa en 1927 le parti nationaliste indonésien. Emprisonné par les Hollandais en 1929, puis libéré en 1931, il est à nouveau arrêté en 1933 et exilé sur l'île de Flores jusqu'à l'invasion de l'île par les Japonais en 1942. Après la capitulation du Japon, il proclame, le 17 août 1945, l'indépendance de l'Indonésie dont il devient le premier président jusqu'en 1965. À la suite d'une tentative de prise du pouvoir par les communistes dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 1965, il est progressivement écarté par le général Suharto qui prend le pouvoir le 11 mars 1966.

utilisés pendant toute la première partie de son règne. C'est en partie sous les coups des étudiants qu'il est tombé[1]. Le nouveau président[2] sait bien que les étudiants constituent un des principaux soutiens de l'Ordre nouveau et la position des associations d'étudiants a toujours été notée avec soin dans la correspondance de ce poste.

Que les étudiants parisiens aient prétendu remettre en cause le système politique français n'a donc pas surpris à Djakarta. Les nombreux jeunes des universités indonésiennes ont aussitôt ressenti une grande sympathie pour leurs camarades français du même âge. De nouveau, cependant, la dimension des phénomènes français a étonné. Nous avions invité à Paris le directeur général de l'électricité ; à son retour, à la fin de mai, il n'a guère parlé des réalisations de l'EDF mais il ne tarit pas d'enthousiasme quand il évoque la puissance, l'ampleur, le caractère, organisé et sauvage tout à la fois, des démonstrations auxquelles il a assisté au Quartier Latin.

Au-delà de ce point, la réalité française échappe presque totalement à nos jeunes amis indonésiens. Très rares sont ceux qui ont compris qu'alors que les étudiants indonésiens manifestent et se mobilisent pour obtenir un développement plus rapide de la société de consommation, leurs camarades français remettent au contraire cette dernière en cause. Et pour ceux qui ont compris – des étudiants exclusivement, les enseignants et les hommes politiques n'ayant pas fait l'effort suffisant d'analyse pour distinguer le mouvement étudiant français du mouvement étudiant indonésien – l'affaire est incompréhensible. On en parle par conséquent beaucoup. J'en ai eu des témoignages jusque dans les cercles les plus surprenants. C'est ainsi que, reçu il y a quelques jours par les séminaristes de Mertojudan au centre de Java, j'ai eu la surprise d'entendre ces jeunes gens m'interroger en termes enflammés sur leurs camarades étudiants français ; la sympathie qu'ils manifestaient faisait froncer le sourcil du Père recteur qui, tout jésuite qu'il fût, trouvait que l'audace devait avoir des limites. En tout cas, il est certain que cet aspect des choses, à mesure qu'il sera mieux compris,

[1] À partir d'octobre 1965, les manifestations d'étudiants se sont multipliées en Indonésie pour protester en particulier contre les mesures économiques décrétées par le gouvernement et demander la constitution d'un nouveau gouvernement. Selon le télégramme à l'arrivée de Djakarta n°s 195 à 197 daté du 10 mars 1966, non repris, le 8 mars 1966, les étudiants ont occupé pendant huit heures le ministère des Affaires étrangères. À la suite de ces manifestations, le président Sukarno a confié au général Suharto, le 11 mars 1966, mission d'assurer « la sécurité, la calme et la stabilité de l'appareil gouvernemental » et de « garantir la sécurité personnelle et l'autorité du chef de l'État ».

[2] Dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 1965, les communistes, aidés de certains militaires, ont tenté de prendre le pouvoir. Cette tentative a échoué à la suite de l'intervention du général Suharto. Le docteur Sukharno se refusant à condamner les communistes et se heurtant à l'opposition croissante du haut commandement et des milieux nationalistes, le général Suharto, avec l'aide de M. Adam Malik et du sultan de Djokjakarta entreprit d'épurer tant l'armée que l'administration et de remettre en ordre l'économie et les finances du pays. Le 11 mars 1966, le général Suharto est délégué par le président Sukharno dans certaines fonctions présidentielles et chargé du maintien de l'ordre. Le 26 juillet 1966, il devient président du gouvernement, puis le 12 mars 1967, président intérimaire de la République et le 27 mars 1968, président de la République.

provoquera des réflexions de plus en plus sérieuses de la part des étudiants indonésiens.

En bref, l'Indonésie a réagi avec retard aux événements de France. Ce que nous pouvons noter maintenant semble intéressant : angoisse devant une possible instabilité française, confiance dans notre chef d'État dont la politique extérieure reste le modèle, surprise admirative à mieux apercevoir les dimensions des phénomènes français, intérêt presque passionné dans certains milieux pour les aspects novateurs voire révolutionnaires du mouvement étudiant.

(Asie-Océanie, Indonésie, Relations avec la France, 1968)

399

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE DU NORD

Entretien avec l'Ambassadeur d'Algérie le 28 juin

Paris, 28 juin 1968.

À son retour d'un séjour d'une semaine à Alger, M. Redha Malek[1] a été reçu sur sa demande le 28 juin par le directeur d'Afrique du Nord[2].

Sur le ton où ne manquait pas de transparaître à certains moments une certaine émotion, l'ambassadeur d'Algérie a fait part de l'impression qu'il avait recueillie auprès des dirigeants de son pays quant à la dégradation des relations franco-algériennes. Il s'est efforcé ensuite de dégager ce qui lui paraissait être les conditions d'un redressement de la situation.

I. Impressions recueillies à Alger

M. Malek s'est entretenu longuement avec le colonel Boumediene, la plupart des ministres et un grand nombre de hauts fonctionnaires. Il est bien obligé de constater, d'une part, une grande inquiétude de ses compatriotes d'autre part, les signes d'une crise de confiance. Un certain nombre de ses interlocuteurs, qu'il affirme être en petite minorité, tente d'exploiter ces sentiments contre la France et contre la poursuite d'une coopération franco-algérienne.

L'inquiétude, de même que la crise de confiance, prennent leur origine dans la décision prise par la France de ne pas respecter les clauses de

[1] M. Redha Malek est ambassadeur d'Algérie à Paris depuis août 1966.

[2] M. François Lefebvre de Laboulaye, ministre plénipotentiaire, est chargé des Affaires d'Afrique du Nord au Département depuis août 1965.

l'accord sur l'importation de vin algérien[1]. La crise du mois de mai en France a eu pour effet d'intensifier ces sentiments. L'on craignait à Alger que ceux qui, en France, sont depuis longtemps hostiles à la coopération franco-algérienne ne se servent de tous les arguments résultant des difficultés économiques et financières françaises pour limiter l'assistance à l'Algérie, la coopération avec elle, le caractère particulier et privilégié des rapports entre les deux pays. C'est dans cette atmosphère que la décision française de revenir à l'accord de 1964 en ce qui concerne la main-d'œuvre (contingent fixé à 1 000 par mois) et l'indication donnée par l'ambassade que des restrictions – considérées à Alger comme importantes – seraient sans doute inévitables dans le domaine de la coopération culturelle, ont été considérées par les Algériens comme la justification de leur pessimisme. Le découragement des meilleurs amis de la France et les manœuvres de quelques personnes qui cherchent à envenimer les relations entre les deux pays se rejoignent donc jusqu'à un certain point dans leurs effets.

II. Moyens de redressement

1) Vin

Pour l'ambassadeur d'Algérie, il est inutile de chercher sur tel ou tel terrain le moyen de rétablir la situation si quelque chose n'est pas au préalable fait en ce qui concerne l'écoulement du vin algérien. Les dirigeants de l'Algérie vivent dans l'obsession de l'arrivée prochaine d'une nouvelle récolte, que l'on annonce bonne, alors que les chais sont pleins et que le pays ne dispose plus ou à peu près plus de capacités de stockage. Cette obsession, dit M. Malek, est constante dans la pensée des responsables et ils se réveillent la nuit, ne pouvant supporter ce cauchemar qui aboutit à leur éviction du pouvoir.

Il lui paraît donc de la plus grande urgence que la France puisse faire de nouvelles propositions dans ce domaine :

– en premier lieu, et dès le mois d'août, mettre à la disposition d'Alger des capacités de stockage[2],

– reprendre les discussions sur les conditions d'exécution – avec au besoin un léger étalement – de l'accord de 1964, et étude des compensations pour les retards,

– prévisions et accord des deux gouvernements sur ce qui se passera dans les années ultérieures et qui devrait consister dans le maintien d'une certaine exportation de vin algérien vers la France même en quantité

[1] Par l'accord du 18 janvier 1964, le gouvernement français s'est engagé à permettre pendant cinq ans l'entrée en France de vins algériens dans le cadre de contingents annuels dégressifs s'élevant à 8 760 000 hl la première année à 7 000 000 hl la cinquième année. Les importations, qui approchaient en moyenne 14 millions d'hectolitres avant l'indépendance de l'Algérie, se trouvent ainsi ramenées à la moitié de ce chiffre au terme de l'accord pluriannuel. Or, les conditions d'exécution de cet accord ne peuvent être tenues en raison des difficultés importantes de la viticulture française. Le retard pris est de l'ordre de 9 000 000 hl et ne pourra être résorbé à la date de l'expiration de l'accord, c'est-à-dire au 1er février 1969.

[2] Stockage de deux millions d'hectolitres.

progressivement plus limitée mais en tenant compte de l'impossibilité pour un pays producteur de vin de passer sans lente transition vers d'autres cultures.

M. de Laboulaye a mis en garde l'ambassadeur d'Algérie contre l'illusion qu'il pourrait se faire d'une discussion sur ce sujet à très brève échéance ou sur des engagements à long terme. Pour M. Malek, si les deux gouvernements ne veulent pas que la situation continue à se dégrader, il est essentiel que la conversation sur ce sujet puisse s'engager avant la fin du mois de juillet[1].

2) Main-d'œuvre

Dans ce domaine également le découragement était très grand à Alger. La limitation à 12 000 travailleurs ONAMO par an de l'entrée des travailleurs en France alors que selon lui la moyenne des départs définitifs annuels est de 20 000 personnes, aboutit à une diminution de la colonie et crée pour le gouvernement algérien un problème insoluble tant que l'industrialisation de l'Algérie ne se sera pas développée. Pendant plusieurs années encore l'Algérie aura besoin, selon lui, de faire émigrer un contingent important de travailleurs vers la France. S'il comprend que les circonstances ne se prêtent pas à la fixation d'un contingent substantiel, il lui paraît au moins nécessaire que soit réaffirmé avec force le principe que le contingent de travailleurs algériens sera accru dès que la conjoncture le permettra. À ce titre, les autorités d'Alger ont tendance à penser que les Algériens doivent bénéficier d'une priorité sur le marché français de la main-d'œuvre par rapport à tous les autres travailleurs étrangers.

III. Les nationalisations

En réponse aux observations que lui présentait le directeur d'Afrique du Nord concernant les nationalisations et les conditions dans lesquelles elles avaient été faites, l'ambassadeur d'Algérie s'estime en mesure de donner l'assurance qu'il n'est pas question de nouvelles nationalisations.

D'autre part, il affirme que l'indemnisation garantie par les textes législatifs algériens sera effectivement payée.

Il pense même que beaucoup des compagnies nationalisées devraient, dans leur propre avantage, se prêter à une négociation post-nationalisation. Selon les indications qu'il a recueillies à Alger et notamment au ministère de l'Industrie, il serait possible, dans beaucoup de cas, d'aboutir à une sorte d'accord qui à la fois fixerait le montant de l'indemnisation, prévoirait, le cas échéant, l'étalement de son paiement et établirait les bases d'une coopération technique des cadres français pour permettre à l'entreprise de continuer à fonctionner sans à coup. À ce titre, il cite et déplore l'exemple des Ciments Lafarge dont le directeur s'est montré très brusque et négatif. Le résultat a été que la conversation a été rompue, que le ministre de l'Industrie s'est adressé pour faire fonctionner les usines à l'ambassade

[1] M. Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères, se rend à Paris du 24 au 29 juillet.

soviétique, que celle-ci a promis la coopération technique nécessaire et que deux ingénieurs russes sont arrivés dans les 48 heures. Il faut, affirme M. Malek, éviter que cela ne se reproduise. Il souhaiterait que le gouvernement français cherchât à user de son influence auprès des entreprises pour les inciter à cette souplesse nécessaire.

Au sujet des indemnisations, l'ambassadeur d'Algérie s'est étonné de ce que la plupart des sociétés françaises refusent de prendre les cours en bourse comme base de calcul. Le directeur d'Afrique du Nord s'est employé à démontrer à son interlocuteur que les cours en bourse ne reflétaient pas forcément – et en fait reflétaient très rarement – la valeur réelle d'une entreprise.

En conclusion, l'ambassadeur d'Algérie, qui est souffrant et doit séjourner à l'hôpital pendant cinq à six jours à partir du 1er juillet, a plaidé avec beaucoup d'insistance pour que le gouvernement français prenne à brève échéance, dans les domaines vitaux pour l'Algérie du vin et de la main-d'œuvre, des décisions de nature à calmer les appréhensions qui se sont fait jour à Alger et qu'il suscite de la part des compagnies pétrolières un effort complémentaire qui témoigne de leur volonté de poursuivre, pendant de longues années leur exploitation en Algérie. Il souhaiterait aussi que se multiplient les contacts franco-algériens au plus haut niveau pour que des explications franches entre responsables convainquent les uns et les autres de la volonté mutuelle de poursuivre la coopération malgré les difficultés conjoncturelles qui peuvent se présenter.

(Algérie, Relations politiques avec la France, A-10-2-1, 1968)

400

M. Georgy, Ambassadeur de France à Cotonou,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 259 à 265.
Urgent. Diffusion réservée.

Cotonou, 29 juin 1968.

(*Reçu* : le 30, 11 h. 05).

Quarante-huit heures d'observation et quelques entretiens avec les responsables m'ont paru nécessaires avant de faire le point de la situation politique au Dahomey.

Jeudi soir, un communiqué du Conseil des ministres annonçant la désignation du Dr Émile-Derlin Zinsou comme chef de l'État et chef du gouvernement, pour une période de cinq ans était lu à la radio[1].

[1] Le 27 juin 1968, le docteur Emile-Derlin Zinsou est désigné par le gouvernement provisoire comme Président de la République et Chef du gouvernement pour cinq ans au moins. La nouvelle équipe entrera en fonction le 1er août. L'investiture du nouveau chef de l'État doit avoir lieu le 17 juillet.

La déclaration gouvernementale précisait que l'ancien ministre avait pour mission de former un gouvernement d'union nationale et de prendre en main « les rênes du pouvoir ».

J'ai déjà exposé au Département l'enchaînement des faits qui a conduit les autorités militaires, impuissantes à maintenir la situation, à recourir à cette mesure. C'est en définitive sous la pression du commandant Kouandete et du noyau dur de l'armée que le lieutenant-colonel Alley et ses ministres décidèrent de brusquer les choses et de faire appel à l'homme politique qui comptait le plus de sympathie dans leurs rangs.

Le Dr Zinsou qui, depuis le coup d'état du 17 décembre, suivait le cours des événements avec discrétion et sagacité, exigea un certain nombre de garanties de la part de ses interlocuteurs. Ayant obtenu satisfaction, il accepta sa lourde tâche en toute conscience et détermination.

Deux éléments jouent en sa faveur : la lassitude d'un peuple écœuré par six années d'instabilité et la hâte des soldats à sortir du guêpier.

Trois obstacles majeurs se dressent sur sa route : la faillite financière, le marasme économique et social, l'agitation entretenue par les exilés de Paris et leur clientèle d'insatisfaits.

Dans la rude tâche qu'il vient d'entreprendre, l'ancien ministre apporte sa vive intelligence, son expérience politique, sa réputation internationale et son savoir-faire. À son actif, s'inscrivent déjà un accueil poli de l'opinion et l'éclosion spontanée de comités d'appui, de nombreux messages d'amitié reçus de l'extérieur, dont ceux des présidents Senghor, Hamani Diori et Modibo Keita et une indéniable sympathie de ses amis français.

Au passif, on relève l'aigreur des anciens présidents réfugiés à Paris[1], figés dans leurs querelles stériles et frustrés de leurs plus intimes espérances, l'agitation de tous les pêcheurs en eau trouble, l'inconséquence des syndicats et le nihilisme des étudiants.

De mes contacts permanents avec les militaires et le Dr Zinsou, je retire néanmoins l'impression qu'il existe suffisamment d'éléments positifs pour un succès. Les perspectives d'avenir semblent désormais se présenter ainsi : un gouvernement entièrement civil, composé de représentants des diverses tendances et de techniciens éprouvés pourrait être mis sur pied dans le courant de la semaine prochaine. Le lieutenant-colonel Alley s'adresserait alors solennellement à la nation et remettrait la totalité des pouvoirs détenus par les militaires à la nouvelle formation. L'armée rentrerait immédiatement dans ses cantonnements. Le nouveau chef de l'État prendrait, dans un délai de quelques mois, les mesures de redressement indispensable et soumettrait sa personne, son équipe et son programme au référendum de la nation[2].

[1] MM. Apithy, Maga, Ahomadegbe-Tometin, Soglo.

[2] Le référendum est fixé au 28 juillet.

S'il est encore trop tôt pour juger de l'événement et si l'avenir reste chargé d'incertitude, il ne semble pas douteux qu'au point de dégradation où était parvenu l'État au cours des dernières semaines, la moindre tentative loyale de sortir du marasme mérite d'être soutenue et encouragée.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, Politique intérieure, 1968)

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

(*Les numéros renvoient aux pages du volume*)

A

ABDESSELAM (Mohamed Belaïd), ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie depuis le 10 juillet 1965, 10 et 11, 923 à 929, 1005

ABHAY (général Kouprasith), voir à Kouprasith, 334

ABID (colonel Saïd), officier algérien issu des wilayas, ex-maquisard des Aurès, ayant exercé divers commandements dans l'Est et le Sud de l'Algérie, commandant la 1ère région militaire (Blida), 11 et 12, 238

ABRAMS (général Creighton Williams), adjoint du général Westmoreland à partir du 29 mars 1967 et lui succède à la tête du Military Assistance Command Vietnam le 10 juin 1968, 778, 944, 946

ABRASSIMOV, ambassadeur de l'Union soviétique auprès de la République démocratique allemande depuis 1962, 174 et 175, 487 à 490, 666

ABUSCH (Alexander), vice-président du Conseil de la RDA pour la culture et l'éducation depuis 1961, 174

ADENAUER (Dr Konrad), (1876-1967), chancelier de la République fédérale d'Allemagne de 1949 à 1963, 829

ADJOU (Dr Basile), candidat à l'élection présidentielle dahoméenne de mai 1968, 817 et 818, 995

AFANA (Osendé), un des leaders camerounais de l'UPC (Union des Populations du Cameroun), 86

AFLAK (Michel), Syrien, un des fondateurs du parti Baas, 410

AGA KHAN, né en France, en 1933, fils de Mohammed Shah Aga Khan III, 165, 179, 560 et 561

AHIDJO (Ahmadou), président de la République du Cameroun depuis le 5 mai 1960, réélu en 1965, 40, 52, 86, 206, 580, 720

AHLERS (Conrad), journaliste, directeur adjoint du service central de Presse de la République fédérale d'Allemagne depuis 1966, 230 à 233, 336, 577

AHMAD, vice-président de la Commission du plan du Pakistan, 257

AHMED HAMINE EDDINE AL BADR (Mohammed ben), fils de l'Imam El Mansour Billa, roi du Yémen du Nord, 44

AHMED (Kaïd, alias commandant Slimane), ancien ministre algérien des Finances et du Plan de 1965 à 1967, prend la tête du FLN le 10 décembre 1967, 10 et 11, 238 et 239, 721 et 722, 743

AHOMADEGBE-TOMETIN (Justin), vice-président de la République du Dahomey, Premier ministre du 19 janvier 1964 au 1er décembre 1965, 196, 816, 996, 1039

AILLERET (général Charles), (1907-1968), chef d'État-major des Armées de 1962 à 1968, 306, 492, 503 et 504

AL AMRI, Premier ministre de la République arabe unie depuis le 20 mars 1968, 570

ALAOUI (Moulay Ahmed), cousin du roi du Maroc, ministre du Commerce et de l'Industrie depuis le 22 février 1966, reconduit lors des remaniements ministériels des 11 mars et 6 juillet 1967, et 17 janvier 1968, 380, 466

AL-AZHARI (Ismaïl), chef de l'État du Soudan depuis le 8 juillet 1965, 34, 52, 751

AL-CHAABI (Qahtan), président de la République du Yémen du Sud depuis le 29 novembre 1967, 47 et 48, 569

ALEXIEV (Arguir), diplomate soviétique, directeur d'Europe occidentale au ministère sovétique des Affaires étrangères, 217

AL FAYÇAL AL SAOUD, roi d'Arabie saoudite depuis novembre 1964, 44, 45, 269, 568, 573, 821, 997

ALIKHANI (Dr Alinaghi), ministre iranien de l'Économie, 149

ALIKMANOV (A.I.), vice-président du comité d'État du Conseil des Ministres de l'URSS pour les relations économiques extérieures, 156

ALLARD, ministre canadien des Richesses naturelles, 413

ALLEY (lieutenant-colonel Alphonse), chef d'État-major général des forces armées dahoméennes depuis 1965, 37 à 40, 85, 158 à 160, 218, 244, 472, 815, 817 et 818, 995 et 996, 1039

ALMEIDA VIANA (général Joao de), commandant en chef des forces armées portugaises en Angola depuis le début de 1968, 515, 714 et 715

ALON (général Igal), leader du Parti Ahdout Haavoda intégré dans le parti de gauche Mapaï, ministre israélien du Travail, 978 et 979

ALPHAND (Hervé), ambassadeur de France, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965, 26, 87, 90, 202, 208, 249, 360, 465, 582 à 585, 611, 621, 623 à 625, 770 et 771, 957 et 958, 980 et 981, 983 et 984

AL SALEM (Cheik Saad Al Abdullah), ministre de l'Intérieur et de la Défense du Koweït, 561

ALSOP (Joseph [Wright]), journaliste américain, 418

AMANRICH (Gérard), consul général de France à Milan depuis décembre 1967, 838

ANDRÉANI (Jacques), sous-directeur d'Europe orientale au Département depuis avril 1964, 200, 217

ANWAR UL-HAQUE (Kazi), ministre de l'Éducation, de la Santé, du Travail et des Affaires sociales au sein du gouvernement central du Pakistan depuis le 25 mars 1965, 931

APITHY (Sourou-Migan), président de la République du Dahomey du 19 janvier 1964 au 1er décembre 1965, 196, 816, 818, 996, 1039

APLOGAN (Dominique), ancien député dahoméen (1959-1960), secrétaire d'État chargé des Affaires africaines et malgaches (12 février 1962-1er septembre 1963), ministre des Postes et Télécommunications (11 septembre-29 octobre 1963), ministre délégué à la Présidence, chargé de la Défense (30 mars 1967-16 mai 1967), ministre des Transports et des Postes et Télécommunications (16 mai-17 décembre 1967), 39

ARAFAT (Yasser), homme d'État palestinien, co-fondateur du Fatah, organisation politique et militaire palestinienne, depuis 1959, 495

ARAOUZOS (Andreas), ministre chypriote du Commerce et de l'Industrie, 221

AREF (général Abdul Rahman Mohammed), président de la République d'Irak depuis le 16 avril 1966, 119, 185 à 187, 191 à 193, 250, 267 et 268, 270 et 271, 290, 510 et 511, 717

AREF (maréchal Abdul Salam), (1921-1966), président de la République d'Irak de 1963 à 1966. Il trouve la mort dans un accident d'hélicoptère et son frère, Abdul Rahman Mohammed, lui succède, 135, 185, 191

ARGOD (Hubert), ambassadeur de France à Phnom Penh depuis le 23 janvier 1964, 79, 178, 387, 436, 453, 614, 860

ARNAUD (Claude), ambassadeur de France à Vientiane du 12 janvier 1966 au 5 avril 1968, 320, 335, 862

ARNDT (Dr Klaus Dieter), docteur en économie politique, membre du parti social-démocrate (SPD) depuis 1946, secrétaire d'État parlementaire au ministère de l'Économie depuis 1966, 575 et 576

ARNOLD, directeur du cabinet du vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne Willy Brandt, 369

ATASSI (Dr Noureddine), chef de l'État syrien depuis le coup d'État du 23 février 1966, 410, 820

ATHAR (Ikbal), haut-commissaire adjoint du Pakistan à New Delhi en 1954, puis à Londres en 1956, a été ambassadeur du Pakistan à Bruxelles en 1959, puis à Moscou à partir d'octobre 1963. Nommé ambassadeur du Pakistan à Paris, il a pris ses fonctions le 18 juillet 1966, 568, 929 à 931

ATTLEE (Clement), (1883-1967), Premier ministre britannique de 1945 à 1951, 485, 912

AUBAME (Jean-Hilaire), ancien ministre gabonais des Affaires étrangères, ancien *leader* de l'Union sociale et démocratique gabonaise, ancien président de la Cour suprême, rival du président M'Ba, avait accepté la présidence du Gouvernement provisoire institué à la suite du coup d'État du 18 février 1964, emprisonné et condamné en septembre 1964, 42 et 43

AUMALE (Christian d'), conseiller des Affaires étrangères, ministre-conseiller près l'ambassade de France à Bonn depuis 1962, 232 à 234, 254, 336

AVRIEL (Ehud), diplomate israélien, nommé le 21 décembre 1965 ambassadeur en Italie et à Malte avec résidence à Rome, 98

AW (Mamadou), ministre des Travaux publics, des Télécommunications, de l'Habitat et des ressources énergétiques du Mali du 20 janvier 1961 au 6 février 1968, 262

AYUB KHAN, président du Pakistan depuis 1958, 257

AZIKIWE (Dr Benjamin Ndamki), ancien président de la République du Nigeria du 1er octobre 1963 jusqu'en janvier 1966, date à laquelle il est renversé par un putsch, 611

AZIMA (Manoutchehr), ancien chef du Protocole au ministère iranien des Affaires étrangères, ambassadeur d'Iran en Grèce depuis le 2 février 1966, 215

AZZEMOU, militant communiste algérien, 238

B

BATTLE (Dr Lucius D.), haut fonctionnaire américain, secrétaire d'État adjoint pour les Affaires du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud-Est, 94 à 96, 847

BAUMGARTNER (père Joseph), jésuite français, 439

BAZIAK (archevêque Eugeniusz), (1890-1962), homme d'Église, administrateur apostolique de Cracovie (Pologne) à partir du 23 mars 1951, décédé le 15 juin 1962, 444

BEAUCHATAUD (Jean-Pierre), conseiller des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe orientale au Département depuis janvier 1968, 495

BEAULIEUX (Amédée), ambassadeur de France au Pakistan depuis juin 1964, 256, 931

BEAUMARCHAIS (de), voir Delarue Caron de Beaumarchais, 201 et 202, 625, 684, 795 à 798

BEAUSSE (Jean de), conseiller des Affaires étrangères, ambassadeur de France à Nairobi depuis 1964, 165

BEAVOGUI (Lansana), ministre des Affaires étrangères de Guinée depuis 1961, 63, 121, 157, 843

BEGIN (Menahem), ancien chef de l'*Irgoun*, nommé ministre sans portefeuille dans le gouvernement israélien le 1er juin 1967, 849

BÉHANZIN, (1844-1906), roi du Dahomey de 1889 à 1894, 578

BEITZ (Berthold), fondé de pouvoir de la société ouest-allemande Krupp, 373

BELCHER (Taylor Garrison), diplomate américain, consul des États-Unis à Chypre en 1957 et 1958, y revient en qualité d'ambassadeur le 11 mai 1964, 338

BELHOUCHET (commandant Abdallah), officier algérien, chef de la 1re région militaire depuis le 19 décembre 1967, 239

BELKACEM (Cherif), ministre algérien de l'Éducation nationale (1964-1965), membre du Conseil national de la Révolution, secrétaire général de ce Conseil, coordinateur du secrétariat exécutif du FLN (1965-1967), ministre des Finances et du Plan depuis le 6 mars 1968, 10, 743

BELLIVIER (Jean), secrétaire des Affaires étrangères, consul adjoint à Salisbury depuis 1964, 392

BELLOIR (Jean), deuxième conseiller près l'ambassade de France au Pakistan depuis juin 1968, 929

BEN BARKA (Mehdi), homme politique marocain, fondateur en 1959 de l'Union nationale des forces populaires marocaines, *leader* de l'opposition marocaine au régime du roi Hassan II, accusé de complot en 1963, exilé et condamné à mort par contumace par le gouvernement marocain, enlevé à Paris le 29 octobre 1965, 272

BEN BELLA (Ahmed), premier président de la République algérienne (1962-1965), destitué par l'Armée nationale populaire dans la nuit du 18 au 19 juin 1965, 9 et 10, 133, 343, 528, 719, 1004

BEN GOURION (David), Premier ministre et ministre de la Défense d'Israël de 1949 à 1953, de nouveau de 1955 à 1963, 73 et 74, 255

BÉNARD (Jean), ambassadeur de France à Addis-Abeba depuis juin 1965, 884

BENCHERIF (colonel Ahmed), commandant de la Gendarmerie nationale algérienne depuis septembre 1962, membre du comité central du FLN en avril 1964, participant au coup d'État du 19 juin 1965 et membre du Conseil de la révolution, 743

BENES (Edvard), (1884-1948), ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie de 1918 à 1935, et deuxième président de la République tchécoslovaque de 1935 à 1948, 496, 810

BENHAMED (commandant Mohamed), officier algérien à la tête de la 5e région militaire, 239

BENHIMA (Dr Mohammed), nommé par le roi du Maroc le 5 juillet 1967 Premier ministre, chargé des Affaires économiques, du Plan et de la Formation des cadres, 380, 466

BENVENISTE (Émile), linguiste français, 651

BERAN (Joseph), archevêque de Prague, créé cardinal le 25 juin 1965, 550

BÉRARD (Armand), ambassadeur de France à Rome de février 1964 à juillet 1967, représentant permanent au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies à partir de juillet 1967, 18, 286, 516, 603, 688, 697, 708, 725 à 727, 771, 890, 941, 978, 1019

BERG (Fritz), industriel allemand, président de l'Union des industries de la communauté européenne (UNICE) depuis 1967, 988, 990

BERIA (Lavrenti), (1899-1953), Géorgien, à la tête du NKVD, police politique secrète de l'Union soviétique, de novembre 1938 à 1953, 731, 810

BERNARD (André), conseiller des Affaires étrangères, consul général à Constantine depuis août 1966, 742

BERNARD (Jean-René), inspecteur des Finances depuis 1958, chargé de mission pour les questions économiques et financières auprès du Premier ministre depuis 1962, secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne depuis 1967, 506

BERNARD (Paul), dirige la délégation archéologique française en Afghanistan, 651

BERNIÈRE (Jacques), secrétaire des Affaires étrangères, premier secrétaire près de l'ambassade de France en Indonésie depuis 1967, 1030

BERNUCCI, journaliste à l'*Osservatore Romano*, 960

BERTHOMEU, vétérinaire espagnol sous contrat tchadien, 695

BETTENCOURT (André), secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis avril 1967, 168, 409, 413, 702, 793 à 795, 961

BIARD (Mgr Georges), évêque de Mopti (Mali) depuis le 29 septembre 1964, 396

BIDAULT (Georges), ministre des Affaires étrangères (1944 à 1948, et en 1953-54), exilé en Italie en 1963 puis au Portugal et au Brésil, 784

BIERUT (Boleslaw), (1892-1956), Premier ministre de Pologne de 1952 à 1954, 350, 353, 784

BIHA (Léopold), ancien secrétaire privé du roi du Burundi, Premier ministre du 12 septembre 1965 au 8 juillet 1966, 480

BINDI (Michel), ancien préfet du Kouilou Niari, ancien directeur de la Sûreté, ministre de l'Intérieur du Congo-Brazzaville depuis le 12 janvier 1968, 644

BINDZI (Benoît), ministre des Affaires étrangères du Cameroun depuis le 28 juillet 1966, remplacé par Simon Nko'o Etoungou le 15 janvier 1968, 86

BLACHSTEIN (Peter), journaliste, homme politique, membre du SPD (social-démocrate), député, nommé ambassadeur de la RFA à Belgrade le 16 mai 1968, 304, 373

BLANC (Paul), premier conseiller à Fort-Lamy depuis 1966, 756

BLANCHARD (Jean), vice-président de l'ERAP (Entreprise de recherches et d'activités pétrolières), 188

BLOCK (Léo de), ministre néerlandais des Affaires économiques depuis le 5 avril 1967, 446, 563, 630 à 632

BOCCO (Eugène), ministre dahoméen de l'Éducation nationale et de la Culture du 23 décembre 1965 au 17 décembre 1967, 159

BÖCKER (Alec), chef de la section des Organisations internationales et des pays sous-développés à l'*Auswärtiges Amt*, 302

BOCOUM (Barema), Malien, commissaire aux relations extérieures du bureau politique de l'US-RDA (l'Union soudanaise-Rassemblement démocratique africain), 138, 260

BOEGNER (Jean-Marc), représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes avec rang d'ambassadeur depuis juin 1961, 15, 67, 91, 161, 206, 273, 362, 364, 445, 562, 615, 629, 689, 699, 767, 909, 952, 955, 976, 999, 1013, 1024, 1027

BOENISCH (Peter), journaliste ouest-allemand, rédacteur en chef du *Bild Zeitung* depuis 1961, 828

BOHLEN (Charles Eustis), diplomate américain, spécialiste notamment de l'URSS et des pays de l'Europe orientale, assistant spécial du Secrétaire d'État (1944-1949), ambassadeur en Union soviétique (1953-1957), puis aux Philippines (1957-1959), de nouveau assistant spécial du Secrétaire d'État (1959-1962), ambassadeur en France depuis 1962, 212, 243

BOHN (Frédéric), entrepreneur français, fonde la société CFAO (Compagnie française de l'Afrique occidentale), en août 1887, à Marseille, 39

BOISGELIN (Gilles de), conseiller des Affaires étrangères en fonction au service des Pactes et des Affaires spatiales depuis 1962, 113

Bokassa (colonel Jean-Bedel), chef d'État-major de la Défense nationale de la République centrafricaine depuis le 1er janvier 1963, prend le pouvoir dans la nuit du 31 décembre 1965, 70, 85 et 86, 154, 228 et 229, 244, 365, 367, 465, 536, 538, 645, 676 à 678, 694 à 696, 754 à 756, 765 et 766, 850, 854, 887 et 888, 937

Bombassei Frascani de Vetor (Giorgio), représentant permanent de l'Italie auprès des Communautés européennes, 364, 619

Bomboko (Justin-Marie), ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo (Kinshasa) depuis le 24 novembre 1965, 34, 71, 123, 386, 1009

Bongo (Albert), nommé vice-président de la République du Gabon en novembre 1966, il devient président de la République en décembre 1967, 41, 43 et 44, 64, 295, 298, 855

Boni (médecin-lieutenant Pierre), ministre dahoméen de la Santé publique et des Affaires sociales depuis le 18 décembre 1967, 160

Borna (Me Bertin), ministre dahoméen des Finances de décembre 1966 à décembre 1967, 473

Borschette (Albert), représentant permanent du Grand-Duché du Luxembourg auprès des Communautés européennes depuis 1958, 207

Botha (Pieter Willem), ministre de la Défense de la République d'Afrique du Sud dans le gouvernement formé par B.J. Vorster en septembre 1966, 1022 et 1023

Boukar (Abdoul), représentant du Tchad auprès des Nations unies et secrétaire général exécutif de l'UECA (États-Unis d'Afrique centrale), 386, 579, 678, 754, 756, 937

Boumediene (colonel Houari), officier algérien, président du Conseil de la Révolution depuis juin 1965, 9 et 10, 12, 134 et 135, 238 et 239, 380, 399, 467, 573, 719 et 720, 722, 742 et 743, 1004, 1006, 1035

Bounous (Dr Franco), ambassadeur d'Italie à Chypre depuis le 10 juin 1965, 339

Bourges (Yvon), secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération, depuis le 7 avril 1967, 112 à 114, 291 à 296, 479, 644, 766, 895

Bourguiba (Habib Ben Ali), président de la République de Tunisie depuis 1957, 379, 466 et 467, 573, 811 et 812

Bourguiba (Habib Jr.), ministre tunisien des Affaires étrangères depuis 1964, 467

Bourhan (Ahmed), secrétaire général du mouvement de libération de Djibouti, 884 et 885

Bouroux (Louis), conseiller des Affaires étrangères, premier secrétaire à Bujumbura depuis 1963, 894

Bouteflika (Abdelaziz), ministre des Affaires étrangères d'Algérie depuis 1963, 10, 57, 134 et 135, 379 et 380, 466, 719, 722, 743, 1037

Boutellier (Georges), ambassadeur de France à Djeddah depuis novembre 1967, 997

Boutros (Fouad), vice-président du Conseil et ministre des Affaires étrangères du Liban dans le gouvernement formé le 8 février 1968, 950

Bowles (Chester Bliss), ambassadeur des États-Unis à New Delhi depuis 1963 et représentant spécial du président des États-Unis, 79 à 81, 87, 211, 300

Brandt (Willy), ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966, 110, 170 et 171, 174 à 176, 220 et 221, 230 à 234, 253, 302 et 303, 305 à 311, 314 à 316, 319, 336 et 337, 373, 521, 484 et 485, 487 à 490, 618 et 619, 663 et 664, 668 et 669, 684, 788

Brejnev (Leonid Ilitch), Premier secrétaire du Comité central du Parti communiste de l'URSS depuis octobre 1964, 133 à 135, 285, 323, 329, 381, 435, 453, 462 et 463, 496 à 499, 599 et 600, 809, 899

Brèthes (Jean), chef du service Cambodge, Laos, Vietnam à la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis 1960, 242, 1001

Brochenin (Jean), secrétaire des Affaires étrangères, secrétaire au consulat de France à Saigon de 1966 à juin 1968 puis à Oslo, 943

Brosio (Manlio), diplomate italien, secrétaire général de l'OTAN depuis 1964, 76 à 78, 468 et 469

Brothier (général Albert), chef de la mission militaire française au Laos à partir du 1er juillet 1967, 277 et 278, 333

Brouillet (René), ambassadeur de France près le Saint-Siège depuis décembre 1963, 440, 959

Brown (Rt. Hon. George Alfred), secrétaire d'État au *Foreign Office* depuis août 1966, 137, 282, 337, 377, 822

Broz (Josip dit Tito), président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie depuis 1953, 502, 585 et 586, 710, 790 et 791

Brunet (Jean-Pierre), directeur des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1966, 302 et 303, 307, 525, 882, 923, 924, 926, 928 et 929

Bucher, commandant du navire américain le *Banner*, 209

Bui Tuong Chieu, juriste vietnamien, 947 à 950

Bundy (McGeorge), professeur à Harvard et assistant spécial du Président des États-Unis pour les Affaires de sécurité depuis 1961, 640

Bundy (William Putnam), *Assistant Secretary of State for East Asian and Pacific affairs*, depuis février 1964, 416, 640

Bunker (Ellsworth), ambassadeur des États-Unis à Saigon depuis mars 1967, 6, 420, 641, 943 et 944, 964

Burchett (Wilfried), journaliste australien, 457

Burin des Roziers (Étienne), Ambassadeur de France, ambassadeur de France à Rome depuis juillet 1967, 53, 838, 959

Burtica (Cornel), ambassadeur de Roumanie à Rome (Quirinal), 145

Butin (Jacques), conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller à Vientiane depuis août 1966, 670

C

Cabnis (Julius), homme d'Église slovaque, 548

Cabot Lodge (Henry), ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau de juillet 1965 à mars 1967, 943 et 944, 947

Camara (Sekou), ambassadeur de Guinée à Pékin, 120 à 122, 342

Cans (Michel), conseiller des Affaires étrangères, à la direction des Affaires économiques et financières depuis 1962, 686

Caradon (Lord), représentant du Royaume-Uni auprès des Nations unies depuis octobre 1964, 18, 760

Cardinal (Jean-Guy), ministre québécois de l'Éducation depuis le 31 octobre 1967, 292 et 293, 414, 766

Carles (général de brigade Henri), chef de la division emploi à l'État-major des Armées depuis 1965, 504

Carmichaël (Stokely), *leader* des *Black Panthers*, 613

Caron (Alain), directeur de l'Institut français de Zagreb, 199

Carrillo (Santiago), secrétaire général du parti communiste espagnol depuis 1960, 906

CARTON (Paul), conseiller des Affaires étrangères, ambassadeur de France à Koweït depuis juillet 1968, précédemment chargé d'Affaires au même poste depuis janvier 1968, 561

CASSIN (René), juriste français, membre du Conseil constitutionnel, membre de l'Institut et président de la Cour européenne des droits de l'homme, 744

CASTIELLA (Fernando), diplomate espagnol, ministre des Affaires étrangères depuis 1957, 212

CAUSSE (F.), directeur du Centre national d'études spatiales à Brétigny, 652 et 653, 680

CAZIMAJOU (Émile), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur du service de coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis janvier 1966, 723

CEAUSESCU (Nicolae), secrétaire général du parti communiste roumain, président du Conseil d'État depuis mars 1965, 146, 497, 642, 730 et 731, 734 à 736, 790, 782, 785 à 789, 802 à 808, 825 et 826

CERNIK (Oldrich), vice-Premier ministre tchécoslovaque, président de la commission nationale de Planification depuis septembre 1963, 330, 500, 791, 898 et 899

CHABAN-DELMAS (Jacques), président de l'Assemblée nationale depuis 1958, 409, 869

CHABI KAO (Pascal), ministre dahoméen des Finances, des Affaires économiques et du Plan dans le gouvernement formé le 22 décembre 1967, 473

CHABI (capitaine Ibrahim), ministre dahoméen du Développement rural et de la Coopération dans le gouvernement formé le 22 décembre 1967, 160, 472

CHALANDON (Albin), député gaulliste à l'Assemblée nationale depuis 1967, nommé ministre de l'Industrie en mai 1968, 544 à 546

CHAMBRUN (Charles de), secrétaire d'État au Commerce extérieur depuis 1966, 66

CHAPELLE (Jean), directeur des relations économiques extérieures au ministère de l'Économie et des Finances, 686, 1004, 1008

CHARLES-ROUX (François), ambassadeur de France à Damas depuis mai 1964, 371, 410, 592

CHASME (Louis), Garde des Sceaux, ministre dahoméen de la Justice et de la Législation, 160

CHATTY (Habib), ambassadeur de Tunisie au Maroc depuis juillet 1964, 379

CHELEPINE (Alexandr Nicolaievitch), vice-président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1962 et membre du *Praesidium* du Soviet suprême, 453

CHEN PO TA, membre de l'équipe dirigeante chinoise (RPC) depuis février 1968, 531

CHEN YI (maréchal), vice-premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1959, également ministre des Affaires étrangères depuis 1958, 461, 533 et 534

CHEVRIER (Lionel), ancien ministre fédéral canadien de la Justice, ancien haut commissaire à Londres, 275 et 276

CHEYSSON (Claude), ambassadeur de France à Djakarta depuis juin 1966, 746, 1030, 1032

CHI PEN YU, Chinois, proche conseiller de Mao Tsé Toung, 531

CHIANG CHING, épouse de Mao Tsé Toung, 531

CHIRAC (Jacques), secrétaire d'État à l'Économie dans le gouvernement formé le 31 mai 1968, 873

CHISINEVSKI (Iosif), Roumain, un des vice-présidents du Conseil des ministres depuis le 17 mars 1950, secrétaire et membre du bureau politique du comité central du parti communiste roumain, chargé de la propagande, 730

CHOU EN-LAÏ, Premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1949, 89, 263, 430 et 431, 433, 458, 530 et 531, 533, 720

CHOUINARD, sous-ministre canadien de la Justice, 413

CHOUKRI (général Chaker Mahmoud), ministre irakien de la Défense depuis le 10 mai 1967, 192 et 193

CHURCHILL (Sir Winston Spencer), (1874-1965), homme politique britannique, Premier ministre de 1940 à 1945 et de 1951 à 1955, 485, 912

CLAUDEL (Paul), (1868-1955), poète, dramaturge français et diplomate, 824

CLEMENCEAU (Georges), (1841-1929), président du Conseil d'octobre 1906 à juillet 1909 et de novembre 1917 à janvier 1920, 272

CLERIDES (Glavkos), avocat chypriote-grec, président du Parlement chypriote depuis août 1960, dont le mandat est renouvelé le 22 septembre 1966, 541, 749

CLEVELAND (Harlan James), représentant permanent des États-Unis au Conseil de l'Atlantique Nord depuis 1965, 76 et 77, 468 à 470

CLIFFORD (Clark McAdams), secrétaire américain à la Défense depuis le 1er mars 1968, 210, 737, 993

COHN-BENDIT (Daniel), étudiant allemand, 827, 864 et 865

COLMANT (Pierre-Marie), délégué permanent de la France auprès du GATT, 1009

COLOMBO (Vittorino), sous-secrétaire d'État italien aux Finances du 23 février 1966 au 24 juin 1968, 445, 564 à 565, 630 à 632

COLONNA DI PALIANO (Guido), membre italien de la Commission de la Communauté économique européenne depuis 1962, puis de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, chargé des Affaires industrielles, 954

COMMINES DE MARSILLY (Guy de), ministre plénipotentiaire, ambassadeur haut-représentant de la République française au Tchad du 28 décembre 1963 au 18 mars 1968, 180, 153, 155 et 156, 465, 512, 693, 697

COMMINS (Thomas Vincent), ambassadeur de la République d'Irlande à Paris depuis le 21 novembre 1967, 143

CONRAD-MELLER (Adam), directeur de département au ministère polonais des Affaires étrangères, 628

CONSTANTIN, roi de Grèce depuis 1964, 1, 12 à 14, 82, 83, 151, 216, 401, 746, 1030

CONTI, ambassadeur d'Italie à Athènes depuis août 1959, 151

COSTAR (Sir Norman), haut-commissaire britannique à Nicosie depuis le 9 janvier 1967, 338

COTSONIS (Mgr Ieronymos 1er), archevêque d'Athènes et de toute la Grèce, primat de l'Église orthodoxe grecque, 2, 13

COUEDOR (Paul), secrétaire adjoint principal des Affaires étrangères, consul de France à Palma de Majorque depuis octobre 1967, 904

COURNOT (Claude), expert français chargé de réorganiser la diplomatie burundaise, 477

COURSON DE LA VILLENEUVE (Tanguy de), ambassadeur de France à Kinshasa depuis février 1968, 386, 536, 1009

COURTOIS (Mgr Étienne Marie Félix), évêque de Kayes (Mali) depuis le 7 novembre 1947, 396

COUVE DE MURVILLE (Maurice), ministre des Affaires étrangères du 1er juin 1958 au 31 mai 1968 puis ministre de l'Économie depuis le 31 mai 1968, 20 à 22, 25, 29, 35, 63 et 64, 109, 121, 186, 201, 221, 223, 225 et 226, 228, 247, 249 à 253, 255 et 256, 267 à 269, 302 et 303, 305 à 308, 310 et 311, 316, 319, 388, 397, 399 et 400, 408, 453, 492, 551 à 559, 595, 616 à 619, 621, 625, 633, 654 et 655, 666, 682 à 685, 701, 703, 705 à 707, 802, 807, 877, 879, 896, 976, 981, 989, 1011, 1021 et 1022

CRNOBRNJA (Bogdan), ambassadeur de la République socialiste fédérative de Yougoslavie à Washington depuis juillet 1967, 502

CROSLAND (Anthony), député travailliste, *President of the Board of Trade* depuis 1967, 1028

CROUY-CHANEL (Étienne de), ambassadeur de France à Bruxelles depuis septembre 1965, 67, 655

CURIEN (Gilles), conseiller des Affaires étrangères, directeur du cabinet du secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération de mai 1967 à mars 1968, date à laquelle il est nommé ambassadeur, haut-représentant de la République française à Brazzaville, 114, 644, 956

CURTISS, d'origine britannique, ancien secrétaire de l'Aga Khan, nommé par celui-ci à la tête du groupe *Nation* en 1961, 165

CUSHMAN (général Robert Everton), commandant de la 3e force amphibie des *Marines* depuis juin 1967, 777

CUVILLIER (Philippe), conseiller des Affaires étrangères et conseiller technique au cabinet du ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales depuis avril 1967, 711

CYRANKIEWICZ (Jozef), président du Conseil des ministres polonais depuis 1954, 352, 354

D

DA COSTA (Claude), ancien ministre de la Reconstruction nationale du Congo Brazzaville, deuxième secrétaire du bureau politique du MNR (Mouvement national révolutionnaire), 86, 644, 917

DA SILVA (Urbain), industriel dahoméen, candidat à l'élection présidentielle du Dahomey de mai 1968, 817

DAMAS (Georges Aleka), président de l'Assemblée nationale du Gabon depuis 1964, 296

DARIDAN (Jean), ambassadeur de France à New Delhi depuis mai 1965, 87, 605

DASQUE (Jean-Michel), secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Afrique du Nord-Algérie au Département depuis juin 1966, 133, 1003

DAUGE (Louis), ambassadeur, haut représentant à Brazzaville de 1965 à 1968, nommé ambassadeur de France à Pnom-Penh en mai 1968, 860

DAVID (Vlaclav), ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères depuis 1958, 330, 500

DAYAL (Rajeshwar), diplomate indien, ambassadeur de l'Inde en France de juin 1965 à juin 1967, puis secrétaire général du ministère indien des Affaires extérieures, 26, 87, 89

DAYAN (général Moshe), ministre israélien de la Défense depuis le 1er juin 1967, 255 et 256, 572, 745

DE BLOCK (Léo), ministre néerlandais des Affaires économiques depuis le 5 avril 1967, 564, 566

DE LORENZO (général Giovanni), chef d'État-major de l'armée italienne de 1965 au 15 avril 1967, 54

DEAN (John Gunther), premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 18 juillet 1965, 242 et 243, 780, 935, 964, 993 et 994

DEAN (Patrick), ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington de 1965 à 1969, 164

DEBRÉ (Michel), ministre de l'Économie et des Finances du 8 janvier 1966 au 30 mai 1968, puis ministre des Affaires étrangères, 76, 166 et 167, 229, 267, 271, 402, 446, 510, 524 à 526, 564 à 567, 577, 631, 792, 855, 869, 880, 897, 969 et 970, 972, 989, 992, 1014, 1021

DECRAENE (Philippe), journaliste français au *Monde*, 676, 694

DEJEAN (Pierre), chef des services de Presse et de Traduction près l'ambassade de France à Prague, 735, 810

DELARÜE Caron de Beaumarchais (Jacques), directeur des Affaires politiques au Département depuis décembre 1965, 200 à 202, 302, 625, 684, 795 à 798, 984

DELAUNEY (Maurice), administrateur en chef des Affaires d'outre-mer, ambassadeur de France au Gabon depuis mars 1966, 64, 291, 855

DEMKO (Mikolaj), ministre polonais de l'Intérieur depuis 1964, 354

DENARD (Bob, de son vrai nom Bourgeaud, Gilbert), mercenaire français, 154 31 à 33, 114, 366, 677, 750 et 751

DENIAU (Jean-François), membre français de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, chargé du Commerce extérieur, 363, 445, 562, 629

DENISSE (Jean-François), directeur de l'Observatoire de Paris depuis 1963, président du CNES depuis 1968, 403

DENKTASH (Rauf), président de la Chambre communale turque de Chypre en 1960, expulsé de Chypre en 1966, revient d'exil le 13 avril 1968, 222, 541, 749

DERADJI, militant de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), 238

DESAI (Morarji), vice-premier ministre et ministre des Finances dans le gouvernement remanié par Mme Indira Gandhi en novembre 1967, 24, 87

DESANTI (lieutenant-colonel), ancien conseiller militaire français au Tchad remplacé en avril 1968, 696, 756

DESCHAMPS (Saint Clair), ambassadeur d'Australie à Phnom Penh depuis 1962, 81

DESLANDES (général Venancio Augusto), chef d'État-major des trois armes, gouverneur général de l'Angola du 23 juin 1961 au 26 septembre 1962, 714

DESMAZIÈRES (Bertrand), conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller à Lisbonne depuis 1965, 527

DIA (Mamadou), chef du gouvernement de la République sénégalaise en 1958, devient président du Conseil après l'indépendance en septembre 1960, il tente de censurer le gouvernement en décembre 1962, et de paralyser l'Assemblée et échoue. Arrêté, traduit devant la haute Cour de Justice, Mamadou Dia est condamné à l'emprisonnement à Kédougou, 258

DIABY (colonel Kaman), chef d'État-major adjoint de l'armée guinéenne, 343

DIAKITE (Mamadou), ministre de la Défense et de la Sécurité du Mali, 917

DIALLO (Bakara), directeur de cabinet du président de la République du Mali depuis 1966, secrétaire général du parti, secrétaire général de la Présidence de la République chargé de la gestion des services de la présidence ainsi que de la coordination des affaires économiques et financières depuis le 6 février 1968, 140, 289, 395

DIALLO (Mady), frère de Baraka Diallo, gouverneur de la région de Mopti (Mali) jusqu'au 19 novembre 1968, 395

DIARRA (Idrissa), secrétaire politique de l'US-RDA et membre du bureau politique national jusqu'en août 1967, 138, 141, 259 et 260

DIARRA (Mamadou), sous-directeur de l'Office national de la main d'oeuvre du Mali (1962-1964), directeur du Travail depuis novembre 1966, 261, 394

DIAWARA (Gabou), ancien secrétaire d'administration, ancien conseiller territorial, puis député de Sikasso depuis le 31 mars 1957, questeur de l'Assemblée législative puis nationale malienne (mai 1957-17 janvier 1968), membre du bureau politique de l'US-RDA jusqu'en mars 1966, 394

DICKEL (général Friedrich), chef de la police populaire puis ministre de l'Intérieur de la République démocratique allemande, 981

DIEHL (Günther), secrétaire d'État au *Bundespresse Amt*, 337

DIENG (Diakha), Sénégalais, secrétaire général de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM), 69, 246

DIGUIMBAYE (Georges), ministre tchadien du Plan et de la Coopération depuis le 20 avril 1966, 938

DIMITROV (Dimiter), diplomate, directeur de la section française au ministère bulgare des Affaires étrangères, 217

DINH BY THI, chef de la représentation permanente du Front de Libération du Sud-Vietnam à Budapest, 558

DIORI (Hamani), président de la République du Niger depuis le 9 novembre 1960, réélu le 30 septembre 1965, 40, 52 et 53, 69, 84 et 85, 123, 128 et 129, 152, 181, 205, 245 et 246, 367, 512, 580, 695 et 696, 720, 752, 754, 759, 888 et 889, 920, 938, 1039

DOBRININE (Anatolii), ambassadeur de l'URSS à Washington depuis janvier 1962, 429, 769

DOHNANYI (Klaus von), secrétaire d'État à l'Économie de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er mars 1968, 630 à 632

DOMAGALA (Wladyslaw), diplomate polonais, entre au ministère polonais des Affaires étrangères en 1954, 444

DOUAT (lieutenant-colonel P.), attaché militaire et de l'Air près l'ambassade de France à Vientiane, 279, 813

DOUBININE (Youri), conseiller près l'ambassade de l'Union soviétique à Paris, 56, 489, 684, 797 et 798

DRAGHICI (Alexandru), ministre roumain de la Sécurité d'État une première fois du 28 mai au 20 septembre 1952, la seconde fois du 1er novembre 1953 au 20 juillet 1965. Rétrogradé en décembre 1967, définitivement éliminé en mai 1968, 731, 733, 735 et 736

DRAIA (Ahmed), directeur de la Sûreté nationale algérienne depuis août 1965, 743

DRISS BEN AOMAR, major général des forces armées royales marocaines, 967

DROIT (Michel), journaliste français, 1012

DUBČEK (Alexandre), premier secrétaire du PC slovaque en mai 1963 puis secrétaire général du PC tchécoslovaque depuis le 5 janvier 1968, 323, 326, 328 à 331, 495 à 501, 549, 664 et 665, 790 à 792, 809, 811, 898 à 900, 913

DUCKWITZ (Georg Ferdinand), secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la RFA, 302, 304, 337, 485, 616, 618, 619

DUFOUR (Adrien), premier conseiller près l'ambassade de France en Inde depuis septembre 1965, 859

DUONG SAM OL, ministre de la Défense nationale du Cambodge depuis le 2 mai 1967, 301

DUONG VAN MINH, chef de l'État sud-vietnamien de novembre 1963 à décembre 1964 puis ambassadeur en Thaïlande jusqu'à son retour à Saigon le 5 octobre 1968, 237

DUPUY (Albert), correspondant de l'Agence France Presse en Pologne, 628

DUTSCHKE (Rudi), militant du SDS de Berlin (branche étudiante du SPD, social-démocrate), 870

DUVIEUSART (Jean), Premier ministre belge du 8 juin au 16 août 1950, 657

DZERJINSKI (Félix), (1877-1926), révolutionnaire communiste d'origine polonaise, fonde le 20 décembre 1917 et dirige la police politique du nouvel état bolchevique qui deviendra plus tard le KGB, 355

DZUR (général), ministre de la Défense nationale tchécoslovaque, 900

E

EATON (Cyrus Stephen), homme d'affaires et philanthrope américain, prix Lénine de la paix 1960, 936

EBAN (Abba), ministre des Affaires étrangères du gouvernement israélien depuis le 11 janvier 1966, 390, 448, 570, 744, 846, 978 et 979

EGAL (Mohamed Ibrahim), Premier ministre de Somalie et ministre des Affaires étrangères depuis juillet 1967, 880 et 881

EGORYTCHEV, diplomate soviétique, 453

EISENHOWER (général Dwight David), ancien président des États-Unis de 1953 à 1961, 108

EL AINI (Moshen), Premier ministre d'Arabie saoudite après le coup d'État du 5 novembre 1967, qui élimine le général Sallal, il le reste jusqu'au 18 décembre 1967, 46

EL ALAOUI (Moulay Ahmed), cousin du roi du Maroc, ministre du Commerce et de l'Industrie depuis le 22 février 1966, reconduit lors des remaniements ministériels des 11 mars et 6 juillet 1967 et 17 janvier 1968, 380, 466

EL AMRI (général Hassan), Premier ministre du Yémen du Nord ou République Arabe du Yémen, depuis le 23 décembre 1967, 46, 48, 567, 569

EL ATTAR (Saïd), ministre de l'Économie du Yémen-Nord, depuis le 20 mars 1968, 567

EL AULAQUI (cheikh Faraid), ancien ministre des Affaires étrangères de la Fédération d'Arabie du Sud, 48

EL AZHARI (Ismaïl), président du Soudan depuis le 8 juillet 1965, 34, 52, 751

EL AZIZ AL SAOUD (prince sultan Ibn Abd), fils du roi Abdel Aziz ibn Saoud, fondateur du royaume d'Arabie, et frère consanguin du roi Fayçal. Ministre de la Défense et de l'Aviation depuis novembre 1962, 997

EL BACCOUCHE (Abdul Hamid), plusieurs fois ministre de la Justice de 1964 à 1967, nommé Premier ministre de Libye le 25 octobre 1967. En septembre 1968, il abandonne cette fonction et est nommé ambassadeur à Paris, 632

EL BAKOURI (Cheikh Ahmed Hassan), recteur de l'université d'Al Azhar en Égypte, 213

EL CHAFEI (Hussein), vice président de la République arabe unie, 556

EL FARRA (Dr Mohammed Hussein), représentant permanent de la Jordanie aux Nations unies depuis 1965, 698 et 699, 708, 724 et 725, 761

EL FAYÇAL AL SAOUD, roi d'Arabie depuis novembre 1964, 44, 45, 269, 568, 573, 821, 997

EL GADDAFI (Wanis), ministre libyen des Affaires étrangères depuis janvier 1968, 632

EL IRIANI (Cadi), président de la République arabe du Yémen depuis novembre 1967, 48

EL JADER (Adib), président de l'INOC (Compagnie nationale irakienne des pétroles) et ministre irakien de l'Économie depuis juillet 1967, 188, 190, 191, 718

EL KHATTIB (Rauhi), maire de Jérusalem, 761

EL MANSOUR BILLA, roi du Yémen du Nord, détrôné par le coup d'État des Républicains qui prennent le pouvoir et proclament la République arabe du Yémen en 1962, 44

EL MASRI (Hikmat), ancien président du parlement jordanien, 745

EL SHAABI (Qathan Mohammed), président de la République populaire du Yémen installée en décembre 1967, 47 et 48, 569

EL YAFI (Dr Abdallah), Premier ministre libanais qui forme un nouveau gouvernement en janvier 1968, 950

EL-SANOUSSI (Idriss), roi de Libye depuis le 24 décembre 1951, 52

ELSLANDE (Renaat van), ministre belge des Affaires européennes et de la Culture néerlandaise du 19 mars 1966 au 1er avril 1968, 207

ERHARD (Ludwig), chancelier de la République fédérale d'Allemagne du 16 octobre 1963 au 1er décembre 1966, 170

EROFEEV (Vladimir Iakovlevitch), diplomate soviétique, en poste successivement en Turquie, en Grande-Bretagne, en France, chef de la 2e section européenne du MID (ministère soviétique des Affaires étrangères), chargée de l'Europe du Nord, puis de la direction du Moyen-Orient, ambassadeur au Yémen (1959-1962), ambassadeur en Égypte (1962-1965), en poste au MID depuis 1965, 593

ESHKOL (Levi), président du Conseil israélien depuis 1963, 97, 137, 255, 744 et 745, 848

ESTEVA, conseiller technique au Cabinet du Premier ministre Pompidou, 57

ETEMADI (Nour Amar), désigné par le roi d'Afghanistan pour former un gouvernement le 1er novembre 1967, 650, 961

EYADÉMA GNASSINGBÉ (lieutenant-colonel Étienne), chef d'État-major de l'armée togolaise depuis le 1er janvier 1965, président de la République togolaise depuis le 13 janvier 1967, 40, 195, 244

EYSKENS (Gaston), Premier ministre belge depuis le 17 juin 1968, 953

EYTAN (Walter), ambassadeur d'Israël à Paris depuis le 15 mars 1959, 100, 102, 529, 583, 635

F

FANFANI (Amintore), ministre italien des Affaires étrangères depuis le 5 mars 1965, 78, 220, 254, 619

FARLEY (Philip), directeur du bureau des Affaires politico-militaires du Département d'État, 130

FAURE (Edgar), président du Conseil des ministres du 23 février 1955 au 1er février 1956, ministre de l'Agriculture depuis le 6 avril 1967, 147 à 149, 510, 536, 884

FAURE (Paul), secrétaire des Affaires étrangères, en fonction à Afrique-Levant depuis 1963, 884

FAUVET, infirmière-anesthésiste de l'assistance technique française au Tchad, 180 et 181, 695

FAWZI (Mahmoud), ministre égyptien des Affaires étrangères depuis 1966. A compter de 1967, vice-président chargé des Affaires étrangères, 556

FECHNER (Herbert), maire de Berlin-Est depuis 1967, 174

FEDORENKO (Nicolas Trofinovitch), représentant permanent de l'URSS aux Nations unies depuis 1962, 761

FERHAT-HAMIDA, ambassadeur d'Algérie à Rabat, 466

FERRAND, industriel français, directeur général adjoint d'Alsthom, 873

FIANKAN (Gaston), ambassadeur de Côte d'Ivoire en République démocratique du Congo (Kinshasa) depuis le 3 septembre 1966, 124, 537

FILBINGER (Hans), ministre-président CDU (*christlich-demokratische union*) du Bade-Wurtemberg depuis 1966, 824

FISCHER (Herbert), chef de la représentation commerciale du gouvernement de Pankow à New Delhi, depuis 1965, 369

FLITAN (Constantin), ambassadeur de Roumanie à Paris, 802

FOCCART (Jacques), secrétaire général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches à la présidence de la République depuis 1960, 112, 538, 611, 648

FOCK (Jenö), président du Conseil des ministres de Hongrie, 551, 587 et 588, 590 à 592, 666, 707

FOÏARD (colonel Paul Arnaud de), officier de la Légion étrangère, 110 et 111

FOMINE (Andrei Andronovitch), diplomate soviétique, ambassadeur au Brésil (1962-1965), vice-secrétaire général du MID, directeur d'Asie du Sud-Est depuis 1967, 423, 425 et 426

FOOT (Hugh Mackintosh), représentant du Royaume-Uni auprès des Nations unies depuis octobre 1964, 18, 760

FORIS, (1892-1946), secrétaire général du parti communiste roumain de 1940 au 4 avril 1944, 735

FORSTER (Hermann), sous-directeur du service des Organisations européennes à l'*Auswärtiges Amt*, 302

FOUACHE d'Halloy (Christian), conseiller des Affaires étrangères, consul général de France à Jérusalem depuis mai 1966, 845, 848

FOWLER (Henry Hamill), secrétaire américain au Trésor depuis 1965, 525 et 526

FRANCFORT (Pierre), ambassadeur de France à Belgrade depuis novembre 1965, 370, 502, 710

FRASER (général Charles Alan), chef d'État-major de l'armée sud-africaine depuis le 1er juillet 1966, 515

FRISCH, journaliste ouest-allemand, 336

FULBRIGHT (James William), démocrate influent du Congrès, membre de la Chambre des Représentants de 1943 à 1945, sénateur de l'Arkansas depuis 1945 et président de la Commission des Affaires étrangères, 227 et 228

FUNK (Peter), concessionnaire Chevrolet sur la côte est américaine, 66

FUSUI, parlementaire japonais, 533

G

GABIAS (Yves), homme politique canadien, 184, 413

GAILLARD (Félix), président du Conseil de novembre 1957 à mai 1958, 816

GANAO (Charles David), ministre des Affaires étrangères de la République du Congo (Brazzaville) du 15 août 1964 au 12 janvier 1968 et depuis cette date, ministre d'État chargé du Plan, 124

GANDHI (Feras), époux d'Indira Gandhi, 25

GANDHI (Shrimati Indira), fille du Pandit Nehru, ministre de l'Information et de la Radiodiffusion (1964-1966), Premier ministre depuis 1966, 24 à 26, 87, 424 et 425, 619 et 620

GARDINER (Robert Kwaku Atta), Ghanéen, représentant du Secrétaire général de l'ONU et secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique à Addis Abeba, 84

GAUCHER (Georges), conseiller technique pour les questions diplomatiques auprès du Premier ministre, 529

GAULLE (Charles de), président de la République française depuis 1959, 25, 35, 63 et 64, 73 à 75, 109 et 110, 112, 117 à 122, 142, 153, 158 et 159, 178 et 179, 185 et 186, 202, 213, 218, 234, 250, 257, 264, 267 à 271, 281, 283 à 286, 298, 305, 308, 311, 313 à 319, 336, 345 et 346, 399, 401, 412, 429, 435, 443, 462, 472, 502, 510 et 511, 526, 535, 546, 554, 576, 586 à 592, 597, 612, 621, 625, 633, 644, 666, 693, 719, 741, 753, 756 et 757,

782, 784, 786 à 789, 802, 804 à 808, 823 à 828, 833, 835, 837, 839 à 841, 850, 854 et 855, 857 à 860, 864, 869 et 870, 874, 878, 880, 885, 887, 889, 894 à 897, 905, 911, 913 et 914, 930 et 931, 941, 950 et 951, 960, 968, 988, 992, 1010, 1012, 1023, 1033

GELINAS, sous-ministre québécois de la Santé, 413

GEORGY (Guy), ambassadeur de France à Cotonou depuis janvier 1964, 37, 471, 815, 1038

GERÖ (Ernö), ancien premier secrétaire du bureau politique du parti communiste hongrois, 497

GHEORGHIU-DEJ (Gheorghe), secrétaire général du parti communiste roumain de 1944 à 1965, Premier ministre de 1952 à 1955 puis président du Conseil d'État de 1961 à 1965, 408, 730 et 731, 735, 791

GHOZALI (Sid Ahmed), Algérien, membre du Front de Libération nationale, directeur de la Sonatrach depuis 1966, 923

GIAP (général), ministre de la Défense de la République démocratique du Vietnam depuis 1946, 476 et 477

GIEREK (Edward), Premier secrétaire de la voïevodie (province) de Katowice (Pologne) depuis 1957, 354 à 356, 442, 444

GILCHRIST (H.), ambassadeur d'Australie à Rome et à Athènes depuis mai 1968, 152

GIOVANGRANDI (Laurent), conseiller des Affaires étrangères, consul général de France à Saigon depuis août 1967, 124, 203, 226, 414, 417, 473, 777, 943

GISCARD D'ESTAING (Valéry), ministre des Finances et des Affaires économiques de 1962 à 1966, puis président de la fédération nationale des républicains indépendants depuis 1966, 408, 544, 546

GITHII (Georges), journaliste kenyan d'origine kikuyu, ex-secrétaire général du cabinet du Président Kenyatta, nommé au *Daily Nation* en 1965, 165

GLASSER (Georges), à la direction générale d'Alsthom depuis juin 1958, 873

GLEZOS (Manolis), homme politique grec, 787

GOEBBELS (Joseph), ministre du IIIe Reich à l'Éducation du Peuple et de la Propagande de 1933 à 1945, 699

GOGYOLAK (Gustav), nommé ambassadeur de la République populaire de Hongrie à Hanoï en janvier 1962, 558

GOKHBERG (M.B.), directeur adjoint de l'Institut de Physique du globe de l'URSS, 543

GOLDBERG (Arthur Joseph), ambassadeur des États-Unis à l'ONU du 26 juillet 1965 au 23 avril 1968, 163, 286, 464, 661, 737

GOLDSCHMIDT (Bertrand), directeur des Programmes et des Relations extérieures du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), 25

GOLOGO (Mamadou), Soudanais, Commissaire aux comptes de l'US-RDA, 138, 396

GOMULKA (Wladislaw), premier secrétaire du comité central du parti ouvrier unifié polonais (POUP) depuis 1965, 330, 332, 349 et 350, 353, 355 à 357, 496, 498 et 499, 642, 790, 811, 825, 932

GORCE (Pierre), ambassadeur de France à Bagdad depuis 1967, 192, 249, 510

GORE-BOOTH (Sir Paul), diplomate britannique, sous-secrétaire d'État permanent au *Foreign Office* depuis 1965, 337

GORSE (Georges), ministre de l'Information du 7 avril 1967 au 31 mai 1968, 463, 662

GORTON, Premier ministre australien depuis le 10 janvier 1968, 746

GOTTWALD (Klement), (1876-1953), président de la Tchécoslovaquie de 1948 à 1953, 496, 810

GOWON (général Yakubu), prend le pouvoir le 31 juillet 1966 et devient le chef du gouvernement fédéral du Nigeria et chef des forces armées le 1er août 1966, 52, 223, 920

GRANGETTE, conseiller commercial près l'ambassade de France à Bonn, 893

GRAY (J. Lorne), président de la Commission canadienne de l'Énergie atomique ou AECL (*Atomic Energy of Canada Limited*), 360

GRÉGOIRE (Pierre), ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, de la Force armée, des Affaires culturelles et des Cultes depuis le 3 janvier 1967, 220, 616, 618

GRETCHKO (maréchal Andreï), ministre soviétique de la Défense et commandant en chef des forces armées du pacte de Varsovie depuis le 27 septembre 1960, 135, 898 et 899

GREWE (Dr Wilhelm), représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne au Conseil de l'Atlantique Nord depuis 1962, 77

GRIVAS (général), officier grec, commandant en chef des forces armées chypriotes-grecques depuis août 1964, 748

GRIZIM (Tanchum), conseiller pour les Affaires scientifiques auprès de l'ambassade d'Israël à Paris, 523 et 524

GRÖBEN (Hans von der), membre allemand de la Commission des Communautés européennes chargé de la recherche et de la technologie depuis 1967, 691, 953

GROMYKO (Andreï Andreïevitch), ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1957, 135, 156, 288, 381, 601 à 605, 623, 681, 969 et 970, 972 à 975

GROS (Louis), avocat, sénateur français, président de la Commission des Affaires culturelles, 106, 479

GROZA (Petru), (1884-1958), Roumain, chef du gouvernement de coalitation de 1945 à 1952 puis président de la Grande assemblée nationale de 1952 à 1958, 730 et 731

GROZEV (Gero), premier vice-ministre bulgare des Affaires étrangères, 217

GRUNITZKY (Nicolas), président de la République togolaise de mai 1963 à janvier 1967, 195, 244

GUEBRE MARYAM (Assefa), ex-consul général d'Éthiopie à Djibouti, 884

GUÉNA (Yves), ministre des Postes et des Télécommunications depuis avril 1967, 109

GUENNEZ, Algérien, responsable adjoint de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), 721

GUEURY (Jean), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Afrique depuis janvier 1966, 392, 884, 1021

GUICHARD (Olivier), ministre de l'Industrie depuis avril 1967, 35, 267, 633

GUILLAUMAT (Pierre), industriel français, président de l'Établissement de recherches et d'activités pétrolières (ERAP), 687

GUILLIER DE CHALVRON, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'office européen des Nations-unies à Genève et des organisations internationales établies à Genève depuis février 1963, 1008

GUTTENBERG (baron Karl Theodor von und zu), député ouest-allemand (CSU), secrétaire d'État parlementaire à la Chancellerie depuis le 11 avril 1967, 253

H

HÀ VAN LÂU, chargé depuis 1954 des relations entre la RDVN et la Commission internationale de contrôle de l'armistice, 29, 781

HABIB (Philip Charles), *Deputy Assistant Secretary of State for East Asian and Pacific Affairs*, depuis 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968, 640 et 641, 936, 962 à 965

HACINI (Abdallah), conseiller technique au ministère algérien de l'Industrie, 399

HADOW (Reginald Michael), ambassadeur du Royaume-Uni en Israël depuis 1965, 137

HAFERKAMP (Wilhelm), membre allemand de la Commission des Communautés européennes chargé de l'énergie depuis 1958, 691

HAGER (Kurt), membre du bureau politique et secrétaire du comité central du SED (*Sozialistische Einheitspartei Deutschlands*) ou parti socialiste unifié de RDA, 810

HAIDARA (Mahamane Alassane), député et président de l'Assemblée nationale du Mali (novembre 1958-17 janvier 1968), 259 et 260, 393 à 396

HAÏLÉ SÉLASSIÉ 1er (S.M. Tafari Makkonnen), nom de règne du ras Tafari Makkonen, Empereur d'Éthiopie de 1930 à 1936 et depuis 1941, 720

HALLSTEIN (Walter), président ouest-allemand de la Commission des Communautés européennes depuis janvier 1958, 68, 368, 371, 520,

HARKINS (général Paul Donald), commandant de 1962 à 1964 du *Military Assistance Command Vietnam*, commandement militaire américain au Sud-Vietnam créé en 1962, 943, 945

HARMEL (Pierre), ministre des Affaires étrangères de Belgique depuis février 1966, 77, 220, 616 à 618, 985

HARRIMAN (William Averell), ambassadeur itinérant américain depuis 1965, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968, 243, 737 à 741, 769 et 770, 780 et 781, 830 à 832, 836, 840 et 841, 935 et 936, 993 et 994

HASSAN (Moulay), roi du Maroc, sous le nom de Hassan II, depuis février 1961, 272, 466 et 467, 573

HAURANI (Akram), Syrien, fondateur du parti socialiste arabe (*El Ichtiraki el Arabi*) en 1950, 410

HAZOUME (Paul), Dahoméen, candidat à élection présidentielle du 5 mai 1968, 51, 817

HÉGER (Charles), ministre belge de l'Agriculture depuis le 3 septembre 1960, 148

HÉLOU (Charles), président de la République libanaise depuis août 1964, 109, 671 et 672

HENDRYCH (Jiri), président de la commission idéologique du comité central du parti communiste tchécoslovaque, 328

HENRION (Robert), ministre belge des Finances du 19 mars 1966 au 1er avril 1968, 445, 563 et 564, 566, 630 à 632

HENRY (Paul), conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller à Rome Saint-Siège depuis juillet 1965, 145

HERLY (Jean), ambassadeur et haut représentant de la France à Bangui depuis 1966, 123, 228, 465, 676, 678 et 679, 765, 850, 854

HERLY (Pierre), conseiller commercial près l'ambassade de France à Kinshasa en octobre 1967, 1010

HERRIOT (Édouard), (1872-1957), homme politique français, Président du Conseil (juin 1924-avril 1925, juillet 1926, juin 1932-décembre 1932), 227

HESSEL (Stéphane), premier conseiller près l'ambassade de France en Algérie depuis 1959, 742

HIRSCH (Robert), administrateur général du CEA, 149

HÔ CHI MINH, Président de la République du Vietnam du Nord depuis 1956, 28, 30, 282, 284, 308, 457, 776, 814

HOANG LUONG, ambassadeur de la République démocratique du Vietnam à Budapest, 558

HOFFACKER (Lewis), diplomate américain en poste à Alger, 720

HOFFMAN, délégué du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour l'Afrique, 752

HOFFMANN (Karel), ingénieur, directeur de la radio tchécoslovaque de 1959 à 1967, ministre de la Culture et de l'Information de janvier 1967 à avril 1968, président de l'Administration centrale des Télécommunications de mai à septembre 1968, 550

HOLDEN (Roberto), fondateur, en 1957, du mouvement angolais de libération UPA (Union des peuples angolais) transformé en 1962 en Front national de Libération de l'Angola (FNLA), 514, 713

HONG KEO (colonel), officier laotien, un des chefs des Forces armées neutralistes, 334

HONORÉ (Jacques), conseiller des Affaires étrangères, consul général à Lourenço Marques depuis novembre 1964, 131, 636

HOSSU (Mgr Juliu), évêque de Cluj-Gherla en Roumanie, 145 et 146

HOUHOU (Djamal), directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères, 373, 399, 686, 924, 1004

HOUPHOUËT-BOIGNY (Félix), président de la République de Côte d'Ivoire depuis 1960, 40, 43, 120, 127 à 129, 181, 204 et 205, 246, 265, 537, 580, 720, 752, 901 et 902

HRADEC (Vaclav), représentant de la Tchécoslovaquie au Mali depuis juillet 1964, 841

HRUZA (Karel), responsable des Affaires religieuses auprès du ministère tchécoslovaque de la Culture et de l'Information, 549

HUGUET (Max), directeur général de l'Institut français de Zagreb, 199

HUMO (Avdo), Yougoslave, membre du *praesidium* du comité central de la Ligue des communistes de Yougoslavie depuis octobre 1966, 197

HUMPHREY (Hubert Horatio), vice-président des États-Unis depuis 1965, 50 et 51, 419, 965

HURÉ (Francis), ambassadeur de France à Yaoundé depuis juin 1965, 86

HURSTEL, directeur du centre pédagogique français de Butare au Rwanda, 106

HUSAIN (Mian Arshad), ancien haut commissaire du Pakistan à Moscou, puis, à partir de 1965, à New Delhi, a pris ses fonctions comme ministre des Affaires étrangères du gouvernement central du Pakistan le 1er mai 1968, 931

HUSSEIN II (Ibn Talal), proclamé roi de Jordanie par décret parlementaire le 11 août 1952, et couronné le 2 mai 1953, 399, 411, 573, 636, 833 à 836, 979

HUSSEIN (Abdel Satar Ali), ministre irakien du pétrole depuis mai 1967, 267, 270 et 271

HUYNH PHU SO, bonze, créateur de la secte Hoa Hao en 1939, 949

I

IRS (général Faisal Charhan Al), ministre d'État dans le gouvernement irakien formé le 10 juillet 1967, 267

J

JACQUINOT (Louis), ministre d'État chargé des Départements et territoires d'Outre-Mer (avril 1962 - 7 janvier 1966), 120, 343

JARRING (Gunnar), ambassadeur de Suède à Moscou, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Proche-Orient, 95 à 97, 211 et 212, 250 et 251, 268, 286 et 287, 309, 381 et 382, 389 à 391, 411, 428, 447 et 448, 495, 555, 570, 583, 585, 603, 622 à 624, 706, 761, 771, 773 et 774, 812, 821, 833, 846, 973, 978

JAVUREK, vicaire capitulaire de Hradec Kralové en Pologne, 550

JEAN XXIII (1881-1923), Angelo Giuseppe Roncalli, souverain pontife de 1958 à 1963, 131

JEDRYCHOWSKI (Stefan), membre du bureau politique du POUP depuis 1948 et président du comité d'État pour la Planification économique depuis 1956, 350, 353

JHA (Lakshmi Kant), directeur de cabinet de Mme Indira Gandhi depuis mars 1967, 25

JIANU, chargé d'Affaires de Roumanie à Athènes depuis juin 1968, 216

JIVKOV (Todor), secrétaire général du parti communiste bulgare depuis 1954 et président du conseil des ministres de Bulgarie depuis novembre 1962, 497, 790, 932

JOHNSON (Daniel), Premier ministre du Québec, ministre des Finances et ministre des Affaires fédérales et provinciales depuis juin 1966, 106, 168 et 169, 184, 412, 414,

JOHNSON (Lyndon Baines), 36e président des États-Unis, 3 et 4, 6 à 9, 15, 17, 27 à 30, 43, 50, 66, 76, 163, 282, 285 et 286, 308, 344 et 345, 363, 438, 463, 469 et 470, 492, 557, 604, 613, 638, 641, 655, 662, 672, 706 et 707, 737, 739, 741, 748, 753, 769, 778, 840, 936, 965, 975, 1016, 1018

JOLY (chef de bataillon Yves Le), officier français, chef de la section militaire de la sous-direction d'Asie-Océanie au Département, 277, 279, 299

JOP (Franciszek), évêque auxiliaire de Wroclaw (Breslau), Pologne depuis 1959, 444

JORDAN (Augustin), chef du service des Affaires générales et transports internationaux à la direction des Affaires économiques et financières depuis mars 1955, 715

JORDAN (William), ancien journaliste, spécialiste du Vietnam auprès du Conseil national de sécurité américain, porte-parole de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968, 935, 994

JOXE (Louis), Ambassadeur de France, ministre de l'Éducation nationale d'octobre à novembre 1962, puis ministre de la Réforme administrative de novembre 1962 à avril 1967, et Garde des Sceaux, Ministre de la Justice à partir du 6 avril 1967 jusqu'au 31 mai 1968, 35, 197, 766 et 767

JUSTINIEN, chef de l'église orthodoxe autocéphale de Roumanie, 146

K

KADAR (János), membre du bureau politique et premier secrétaire du parti socialiste des Travailleurs hongrois, Premier ministre de 1956 à 1958 et de 1961 à 1965, 497 et 498, 587, 790 et 791, 932

KAÏD (Ahmed), alias commandant Slimane, ancien ministre algérien des Finances et du Plan de 1965 à 1967, prend la tête du FLN le 10 décembre 1967, 10 et 11, 238 et 239, 721 et 722, 743

KAIRALLAH (Ismaël), ministre d'État irakien chargé des affaires de la présidence de la République depuis mai 1967 et ministre des Affaires étrangères par intérim, 249

KAMPHAM PANYA, ministre laotien délégué aux Affaires étrangères, 776

KANG SHENG, membre du Comité central du parti communiste chinois, membre de l'équipe dirigeante depuis février 1968, 531

KAO (Pascal Chabi), ministre dahoméen des Finances, des Affaires économiques et du Plan, 37, 160

KAPWEPWE (Simon M.), vice-président de la République de Zambie depuis septembre 1967, 35 et 36

KARASZ (Gyösö), ambassadeur de Hongrie à Conakry et à Bamako depuis 1963, 841

KARIM (Prince), fils du prince Aly Khan, 179

KASAVUBU (Joseph), (1913-1969), homme politique du Congo-Kinshasa, Premier président du Congo indépendant de 1960 au 24 novembre 1965, 204, 645

KASMAN (Léon), journaliste polonais, membre du comité central du POUP, rédacteur en chef de l'organe central du parti *Trybuna Ludu*, de 1948 à 1954, puis de nouveau à partir de 1957, 357

KASSA-MAPSI, ministre gabonais de l'Économie nationale, 64

KASSEM (général), président de la République d'Irak de 1958 à 1963, 185

KATZENBACH (Nicholas), juriste américain, sous-secrétaire d'État américain depuis 1966, 15, 66, 76, 402, 640

KAUNDA (Kenneth David), élu président de la République de Zambie le 24 octobre 1964 lors de la proclamation de l'indépendance, 179, 878, 1023

KAYIBANDA (Grégoire), hutu, premier président du Rwanda depuis le 26 octobre 1961, 31, 33 et 34, 85, 104 et 105, 114 à 117, 205, 244, 365, 367, 750 à 752

KAZAK, membre de l'Institut de Physique du globe de Moscou, 542 et 543

KEBAILI (Abdelmejid), Français, conseiller des Affaires étrangères, en poste près l'ambassade de France à Nairobi de 1963 à 1968, 165

KEILANI (Haitham), diplomate syrien, 410

KEITA (Mme Aoua), commissaire à l'organisation des femmes maliennes au sein du bureau de l'US-RDA (l'Union soudanaise-Rassemblement démocratique africain), 138, 260

KEITA (Madeira), homme politique malien, ministre de la Justice, des Affaires sociales et du Travail dans le gouvernement formé le 17 septembre 1966, 139, 393 et 394

KEITA (Modibo), chef de l'État, président du gouvernement du Mali depuis septembre 1960, 112 et 113, 138 à 141, 258 à 262, 263 à 265, 289 à 291, 394 à 396, 648, 720, 901, 916, 1039

KEITA (Tidiani), homme politique malien, trésorier du CNDR (Comité national de défense de la révolution), 138, 260

KELDYSH (Mstislav Vsevolodovitch), membre du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, président de l'Académie des Sciences de l'URSS depuis 1961, 403, 405 et 406, 600

KENNEDY (John Fitzgerald), (1917-1963), sénateur démocrate, Président des États-Unis (1960-1963), assassiné à Dallas le 22 novembre 1963, 50, 165, 211, 840

KENNEDY (Robert), (1925-1968), *Attorney General* de 1961 à 1964, sénateur démocrate de l'État de New York de 1965 à 1968, assassiné à Los Angeles le 6 juin 1968, 936, 1012

KENYATTA (Jomo), président de la République du Kenya depuis 1964, 165

KERDJOUDJ (Smaïl), directeur des collectivités locales au ministère algérien de l'Intérieur, 399

KERNER, homme politique américain, démocrate, gouverneur de l'Illinois, 438

KEU PAU ANN, nommé commandant de l'aviation khmère en remplacement du général Ngo Hou, 301

KHAIRALLAH (Ismaïl), ministre des Affaires étrangères d'Irak depuis mai 1967, 119, 250 à 252, 267 et 268

KHALAF (Kasem), diplomate, délégué permanent irakien à l'Assemblée générale des Nations unies, 249

KHAN (maréchal Ayub), président de la république du Pakistan depuis le 2 janvier 1965, 89, 256, 424

KHENE (Abderrahmane Lamine), Algérien, président de l'OCI (Organisme de coopération industrielle) depuis janvier 1966 et ministre des Travaux publics depuis septembre 1966, 10

KHODJA (Abdallah), Algérien, directeur général du Plan et des études économiques, 399

KHOMAN (Thanat), ministre des Affaires étrangères de Thaïlande depuis 1959, 740

KHROUTCHTCHEV (Nikita Sergueïevitch), premier secrétaire du PCUS de 1953 à 1964 et président du Conseil des ministres de l'URSS de 1958 au 15 octobre 1964, 327, 449 à 452, 458, 489

KIESINGER (Kurt Georg), chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966, 21 et 22, 110, 170 à 171, 173 à 175, 220 et 221, 230, 232 et 233, 253 et 254, 311 et 312, 314, 316 à 319, 336, 369 à 371, 488 à 490, 663 et 664, 669 et 668, 912, 932, 934, 1010 à 1012

KING (Martin Luther), (1923-1968), pasteur baptiste américain, assassiné le 4 avril 1968 à Memphis, 438, 613, 626 et 627, 638, 672

KIRILLINE (Vladimir Alekseevitch), Président du Comité d'État pour la Science et la Technologie et vice-président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1965, 882

KISAMARE (François), ministre burundais de l'Éducation nationale, 479

KISSINGER (Henry), professeur à l'Université de Harvard, spécialiste des questions stratégiques et internationales, consultant du Conseil National de Sécurité (1961-1962) et de l'agence des États-Unis pour le contrôle des armes et le désarmement, conseiller des présidents Kennedy, Johnson et Nixon, 287

KLAIBER (Dr Manfred), ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Paris de 1963 à 1968, 231, 234, 1014

KLIMA (Ivan), écrivain tchécoslovaque, 325

KLISZKO (Zenon), membre du bureau politique depuis 1959, député et vice-maréchal de la Diète polonaise depuis 1957, 353 et 354, 356

KNOX (Clinton E.), ambassadeur des États-Unis à Cotonou, 38

KOCIOLEK (Stanislaw), premier secrétaire du POUP pour la ville de Varsovie de 1964 à 1967, puis premier secrétaire pour la voïévodie de Gdansk. Membre du comité central du POUP depuis 1964, 356

KODHEK (Arwings), ministre d'État kenyan chargé des Affaires étrangères dans le gouvernement formé le 5 janvier 1968, 165

KOENIG (Philippe), ambassadeur de France à Conakry de 1964 à 1965, puis à Port-au-Prince depuis septembre 1967, 146, 343

KOHLER (Foy David), diplomate américain, secrétaire d'État adjoint depuis 1966, 986

KOHOUT (Pavel), écrivain tchécoslovaque, 325

KOLDER (Dragomir), homme politique polonais, membre du *Praesidium* du comité central du POUP, 899

KOLLEK (Teddy), maire israélien de Jérusalem, 848 et 849

KOLLIAS (Constantin), ancien procureur du roi près la Cour suprême, nommé Premier ministre de Grèce en avril 1967, 12

KOMER (Robert William), conseiller spécial du président Johnson pour les aspects politiques du conflit vietnamien de 1966 à 1967 puis chef des opérations civiles et du développement révolutionnaire à Saigon avec rang d'ambassadeur, 943

KONATE (Thiéoulé), président directeur général de la Banque de Développement du Mali avec rang et prérogatives de ministre, 842

KONÉ (Damien Begnon), président de l'Assemblée nationale de Haute-Volta jusqu'en 1966, 138, 260

KORCZYNSKI (général), officier polonais, vice-ministre de la Défense et membre du Comité central, 356

KORYUKIN (Nicolay Ivanovich), ambassadeur d'URSS à Athènes depuis 1962, 216

KOSCIUSKO-MORIZET (Jacques), ambassadeur de France à Kinshasa de 1963 à 1968, puis directeur des Affaires techniques et culturelles au secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération depuis février 1968, 31, 50, 123, 386

KOSSYGUINE (Alexeï Nikolaïvitch), président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1964, 135, 202, 282, 284 et 285, 344, 381, 423 à 425, 430 à 435, 451, 453, 462, 492, 521, 604, 898, 899

KOTT (Jan), écrivain polonais, 352

KOUANDETE (commandant Maurice), chef du gouvernement provisoire du Dahomey après le coup d'État de décembre 1967, ministre de la Défense nationale et de l'Information, 37 et 38, 159, 815, 817, 995, 1039

KOUCKY (Vladimir), secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque, 498

KOUDRIAVTSEV (Serguei Mikhailovitch), ambassadeur de l'Union soviétique à Phnom Penh depuis le 18 décembre 1967, 80

KOUMYKINE (P.N.), vice-ministre soviétique du Commerce extérieur, 156

KOUPRASITH ABHAY (général), commandant en chef adjoint des forces armées royales laotiennes et commandant de la région militaire de Vientiane, 334, 813

KOUZNETSOV (Vasiliy Vasilievietch), premier vice-ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1955, 381

KOVALEV (Anatolii Gavrilovitch), diplomate soviétique, directeur depuis 1965 de la 1re section européenne du MID, chargée entre autres des Affaires françaises, 200 à 202, 347, 604 et 605, 682

KOZYREV (Semen Pavlovich), vice-ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1966, 381 à 384, 601, 969, 972

KUDRNA, ministre tchécoslovaque de l'Intérieur révoqué le 15 mars 1968, 471

KULAGA (Eugeniusz), ambassadeur de Pologne au Ghana, 841

KUTCHUK (Dr Fazil), chypriote-turc, chef de la communauté turque et vice-président de la République de Chypre depuis le 14 décembre 1959, 221 et 222, 310, 338 et 339, 540 et 541

KUTNIK (professeur), homme d'Église tchécoslovaque, représentant un district slovaque au sein de la conférence nationale du Mouvement du clergé catholique pour la Paix, 548

KYPRÉOS, ministre grec de l'Industrie, 873

KYPRIANOU (Spyros), ministre chypriote des Affaires étrangères depuis août 1960, 221, 338 et 339, 749

L

LA BARRE DE NANTEUIL (Luc de), sous-directeur d'Afrique-Levant au Département depuis juin 1964, 44, 185, 819

LA SABLIÈRE (Bertrand de), ambassadeur de France à Tel-Aviv depuis 1965, 73, 523

LADAS (colonel John), secrétaire général du ministère grec de l'Ordre public, 83

LADREIT de Lacharrière (Guy), chargé du service des Nations unies et des organisations internationales au Département depuis 1965, 672

LAHR (Dr Rolf), secrétaire d'État ouest-allemand à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1961, 254, 302 et 303, 307, 337, 705, 990

LAL, secrétaire général du ministère indien du Commerce, 90

LALLIA (Marcel), Français, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie tchadienne, 153

LALOUETTE (Roger), ambassadeur de France à Prague depuis 1964, 547, 913

LAMANA (Abdoulaye), ministre tchadien de l'Économie et des Transports depuis le 9 janvier 1964, 939

LAMIZANA (général Sangoulé), Président de la République de Haute-Volta et président du Conseil des ministres depuis le 8 janvier 1966, 40, 244, 580, 720

LAMRANI (Karim), directeur général de l'Office chérifien des phosphates (OCP), 538 à 540

LANSANA (Beavogui), ministre des Affaires étrangères de Guinée depuis 1961, 916

LAPIE (Pierre-Olivier), membre de l'Institut, avocat, président du comité inter-exécutif européen de l'énergie de 1960 à 1967 et président de la commission interministérielle pour les questions de coopération entre la France et la République fédérale d'Allemagne depuis février 1968, 307

LARDINOIS (Pierre Joseph), ministre néerlandais de l'Agriculture et de la Pêche depuis le 5 avril 1967, 148

LARRERA DE MOREL (Bertrand), inspecteur des Finances, directeur adjoint des relations économiques extérieures au ministère de l'Économie et des Finances depuis 1966, 911

LAURENS-CASTELET (Imbert), conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller près l'ambassade de France à Madrid depuis 1964, 903

LAVIGNE, sous-ministre québécois associé à l'Agriculture, 413

LAVRENTIEV, ambassadeur d'Union soviétique à Prague en 1951, 735

LAWANI (capitaine), officier dahoméen en charge des Travaux publics, Transports et Télécommunications, 160

LAYACHI (Haouasnia), cousin du colonel algérien Tahar Zbiri, ancien chef d'État-major de l'armée nationale populaire (ANP), qui a dirigé la tentative de putsch militaire de la nuit du 14 au 15 décembre 1967, 11

LE CARUYER DE BEAUVAIS, conseiller des Affaires étrangères, consul général de France à Cracovie depuis 1965, 439

LE DUC THO, membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955, nommé le 28 mai 1968 conseiller spécial de Nguyen Xuân Thuy, 936

LE JOLY (chef de bataillon Yves), chef de la section militaire de la sous-direction d'Asie-Océanie au Département, 333, 1001

LE NAIL (Pierre), consul général de France à Stuttgart depuis juillet 1967, 231

LEBEL (Claude), directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département depuis avril 1966, 69, 71, 120, 249, 342, 386, 884

LECLERC (Mgr Pierre Louis), évêque de Segou (Mali) depuis le 10 mars 1962, 396

LEDUC (François), ambassadeur de France à Ottawa depuis 1965, 766, 1012

LEFEBVRE de Laboulaye (François), chargé des Affaires d'Afrique du Nord au Département depuis août 1965, 62, 538, 1035, 1037

LÉGER (Jules), ambassadeur du Canada en France depuis 1964, 76, 360, 766 et 767, 1013

LEMAN (lieutenant Ibrahim), chargé de l'Éducation nationale, Jeunesse et Sports dans le gouvernement dahoméen formé en décembre 1967, 160

LÉNART (Josef), membre du *praesidium* du comité central du parti communiste tchécoslovaque (PCT) depuis décembre 1962 et réélu à ce poste lors du 13e congrès du parti en juin 1966, 327, 330, 500, 791

LÉNINE (Vladimir Ilitch Oulianov dit), (1870-1924), fondateur et dirigeant du PCUS, fondateur de l'URSS, 504, 810

LEONE (Giovanni), président du Conseil des ministres italien depuis juin 1969, 953

LEPEU, député de Paris depuis 1962, 545

LESAGE (Jean), Premier ministre du Québec (1960-1966) en même temps que ministre des Finances et des Affaires fédérales-provinciales, 412

LESCOT (Roger), ambassadeur de France à Amman depuis 1962, 397, 494

LETIA, architecte français, 650

LEUSSE DE SYON (Bruno de), directeur du cabinet de Maurice Couve de Murville depuis le 10 juillet 1968, 58, 375, 1021

LEUSSE (Pierre de), Ambassadeur de France, ambassadeur, haut-représentant à Alger depuis 1967, 57, 238, 719, 957,

LI FU CHUN, membre du Comité central du parti communiste chinois, 531

LI HSIEN-NIEN, ministre chinois des Finances, 866

LIEHM (Antonin J.), journaliste tchécoslovaque, écrivain, chroniqueur, et critique de cinéma, 325

LIÈVRE (Dr), médecin-chef de l'hôpital d'Abeche au Tchad, 180, 695

LIMBURG (Peter), ministre-conseiller près l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Paris depuis septembre 1965, 302

LIN PIAO, ministre de la Défense de la République populaire de Chine depuis 1959, 430, 432, 458, 531 et 532, 917

LINDSAY, maire de New York depuis 1966, 438

LISETTE (Gabriel), Antillais, ancien administrateur de la France d'outre-mer, député du Tchad de 1946 et à 1959, 757

LIU NING-YI, président chinois de la fédération des syndicats, 531

LIU SHAO CHI, président de la République populaire de Chine depuis 1949, 530 et 531

LOECK, chargé d'affaires de la République fédérale d'Allemagne à Belgrade, 371

LOGA-SOWINSKI (Ignacy), membre du comité central et du bureau politique du POUP, président du conseil central des Syndicats polonais, depuis 1956, député à la Diète polonaise depuis 1957, 353

LOMBARD (Jean-Charles), directeur du centre culturel français de Ljubljana, 199

LOMSKY (général Bohumir), officier tchécoslovaque, ministre adjoint de la Défense nationale de 1954 à 1956, ministre de la Défense nationale depuis avril 1956, présente sa démission le 3 avril 1968, 501, 505

LON NOL, ministre cambodgien de la Défense et chef d'État-major général de 1955 à 1963, puis vice-Premier ministre et enfin Premier ministre du 24 octobre 1966 jusqu'au 29 avril 1967. Nommé inspecteur général des forces armées en 1968, 299, 301, 437, 455

LONG (Olivier), diplomate suisse, directeur général du GATT depuis le 6 mai 1968, 1008

LONGO (Luigi), homme politique italien, un des membres fondateurs du parti communiste italien en 1921, secrétaire adjoint du parti, de 1945 à 1964, puis secrétaire général à compter de 1964, se rend à Prague les 5 et 6 mai 1968, 790

LOPEZ BRAVO Y DE CASTRO (Gregorio), ministre espagnol de l'Industrie, 1005

LOUSIER (Gabriel), député canadien de l'Assemblée législative provinciale du Québec, 183

LOYZANCE (Alexandre), assistant technique français, directeur des Affaires sociales de la République du Tchad depuis 1961, expulsé le 27 janvier 1968, 182, 695

LÜBKE (Dr Heinrich), président de la République fédérale d'Allemagne depuis 1959, 231 et 232, 234

LUCA (Vasile ou Laszlo), (8 juin 1898-23 juillet 1963), homme politique communiste roumain, 730

LUCET (Charles), ambassadeur de France à Washington depuis le 7 octobre 1965, 66, 82, 94, 162, 177, 207, 209, 287, 385, 437, 447, 461, 482, 524, 526, 543, 613, 626, 635, 640, 654, 737 et 738, 790, 825, 857, 963, 1007

LUCIC, diplomate tchécoslovaque, chargé d'Affaires *ad interim* à Bonn, 371

LUMUMBA (Patrice), (1925-1961), fondateur du MNC (Mouvement National Congolais) en octobre 1958, ancien Premier ministre du Congo-Léopoldville (juin 1960-5 novembre 1960), assassiné le 13 février 1961, 645

LUNS (Joseph), ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956, 220, 616, 618

LUPIS (Giuseppe), sous-secrétaire d'État au ministère italien des Affaires étrangères depuis le 4 décembre 1963, 616, 618

LYNCH (John), Premier ministre de la République d'Irlande depuis le 10 novembre 1966, 142 et 143

LYNDEN (baron Rijnhard van), ambassadeur des Pays-Bas à Athènes depuis août 1964, 150

M

M'BA (Léon), président de la République gabonaise depuis 1960, réélu en mars 1967, décède en novembre 1967, 41 à 43, 129, 181, 298, 677

MACHAY (Ferdynand), homme d'Église polonais, archiprêtre de la Basilique Notre-Dame de Cracovie, 439

MACOVESCO (Georghe), premier vice-ministre roumain des Affaires étrangères depuis le 1er mars 1967, 802

MAGA (Hubert), président de la République du Dahomey de 1960 à 1964, exilé à Paris depuis 1964, 196, 815 à 818, 996, 1039

MAGOMBÉ (George S.), secrétaire exécutif du Comité de libération de l'Organisation de l'Unité africaine, 884 à 886

MAHDI (Cherif), officier algérien, participe à une tentative de putsch militaire avec le colonel Zbiri en décembre 1967, 11

MAI VAN BO, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967, 26 et 27, 29, 210, 235 à 237, 283 et 284, 308, 462, 558, 660 à 662, 672 et 673, 836, 965, 1019 et 1020

MAILLARD (Pierre), ministre plénipotentiaire, Secrétaire général adjoint de la Défense nationale depuis avril 1964, 110

MAILLAT (Mgr), évêque de N'Zerekore (Guinée) de nationalité suisse, 63

MAJEWSKI (Jerzy), maire de Varsovie depuis le 27 décembre 1967, 356

MAKAREZOS (colonel), ministre grec de la Coordination, 13, 875

MAKARIOS III (Mikhaïl, Kristodhoulos Mouskos, en religion Mgr), ethnarque, premier Président de la République de Chypre depuis le 14 décembre 1959, 221 et 222, 310, 339, 402, 540 et 541, 748 et 749

MAKHOS (Dr Ibrahim), ministre des Affaires étrangères de la République arabe syrienne et également vice-président du Conseil depuis septembre 1965, 410, 592

MALEK (Redha), ambassadeur d'Algérie à Paris depuis juillet 1965, 957 et 958, 1035 à 1037

MALEKOU (Paul), juriste gabonais, ministre de la Coordination chargé de l'Éducation nationale et du service civique (6 novembre 1967-26 janvier 1968), ministre délégué à la Présidence de la République chargé de la Coordination et des Affaires étrangères du 26 janvier au 4 juillet 1968, 294

MALETER (Pal), (1917-1958), officier hongrois, 470

MALIK (Adam), ambassadeur d'Indonésie en URSS (1959-1963), ministre du Commerce (1963-1966) puis ministre des Affaires étrangères depuis 1966, 746

MALLET, agent français qui a servi au Tchad de juin 1964 à juin 1967, 512 et 513

MALO (Charles), conseiller des Affaires étrangères à la section politique du service Cambodge, Laos, Vietnam, à la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis mai 1966, 3, 7, 780

MALRAUX (André), écrivain et homme politique français, ministre d'État chargé des Affaires culturelles depuis 1959, 264, 430 à 435, 869, 992

MANAC'H (Étienne), directeur d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960, 26 à 31, 235, 237, 277, 279, 299, 347 et 348, 387, 397, 461, 594 et 595, 660 et 661, 672 et 673, 780, 935, 947, 949, 962 à 965, 993 et 994, 1019 et 1020

MANESCU (Corneliu), ministre roumain des Affaires étrangères depuis 1961, 18, 145 et 146, 408 et 409

MANSHOLT (Sicco Leendert), vice-président néerlandais, de la Commission de la Communauté économique européenne, de 1958 à 1967, puis vice-président, chargé de l'Agriculture, de la Commission des Communautés européennes, 68, 147 et 148

MANTES (colonel Louis), officier de Marine, attaché des Forces armées, chef de poste, attaché militaire et de l'Air près l'ambassade de France à Prague depuis juillet 1967, 503

MAO TSÉ-TOUNG, président de la République populaire de Chine de 1954 à 1959. Depuis 1959 secrétaire général du Parti communiste chinois, 5, 89, 395, 414, 418, 430 à 433, 457 à 459, 461, 531 et 532, 865 et 866

MARCELIN (Raymond), ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire du 7 avril 1967 au 31 mai 1968, puis ministre de l'Intérieur, 510

MARCHAND (Jean), ministre fédéral canadien de la Main d'oeuvre et de l'Immigration, 184

MARÉCHAL (André), fonctionnaire français, président de la commission de la recherche scientifique de la CEE depuis 1964, 617

MARELLA (cardinal Paolo), ecclésiastique italien, nonce apostolique à Washington, au Japon, en Australie et à Paris, 959

MARETTE (Jacques), ministre des Postes et Télécommunications du 14 avril 1962 au 1er avril 1967, 408

MARGUERITTE (Bernard), correspondant du quotidien *Le Monde* en Pologne, 357, 628

MARIER, sous-ministre québécois de la Famille et du Bien-être social, 413

MARKSCHEFFEL, chef du service de presse du parti social-démocrate (SPD), 230

MARSHALL (général George), (1880-1959), chef d'État-major de l'Armée américaine de 1939 à 1945, ambassadeur des États-Unis en Chine de novembre 1945 à janvier 1947, secrétaire d'État américain au Développement qui propose en 1947 un programme de reconstruction européenne connu sous le nom de plan Marshall, 783

MARTIN (Jacques), chargé des Affaires atomiques à la direction des Affaires politiques au Département depuis décembre 1959, 99 et 100, 523, 525, 736

MARTIN (McChesney), président de la Réserve fédérale américaine depuis 1951, 525

MARTON (Mgr Aaron), évêque de rite latin d'Alba Julia, en Roumanie, 146

MASANI (Minoo), parlementaire indien, 620

MASARYK (Jan), (1886-1948), diplomate tchécoslovaque, 735, 809, 898

MASARYK (Tomas), (1886-1937), premier président de la Tchécoslovaquie de l'indépendance du pays en 1918 à sa démission en 1935, 810

MASSE, ministre d'État canadien à la Fonction publique, 183

MASSÉ (Robert), consul général de France à Luanda depuis 1965, 513, 712

MASSEMBAT-DEBAT (Alphonse), président de la République du Congo-Brazzaville, ministre des forces armées depuis le 24 décembre 1963, 44, 86, 127, 644, 646, 756, 917 et 918, 940, 956 et 957

MASSU (général Jacques), officier français, commandant en chef des Forces françaises en Allemagne depuis mars 1966, 851

MATHIEU (Gilbert), journaliste au service économique du quotidien *Le Monde*, 199

MATHIOT (André), universitaire, professeur de droit public à la Faculté de Droit de Paris depuis 1957, membre du Conseil supérieur de la Magistrature depuis 1962, 651

MAURER (Ion Gheorghe), président du Conseil des ministres de Roumanie depuis 1961, 145 et 146, 408, 590, 802 et 803, 806

MAURY (Mgr), nonce apostolique à Kinshasa de 1965 au 28 juin 1968, date à laquelle il est nommé archevêque de Reims, 123

MAZOYER (Henri), ambassadeur de France à Sofia depuis 1964, 217

MBA (Léon), premier président du Gabon, exerce ses fonctions de 1960 à son décès le 28 novembre 1967, 41 à 43, 129, 181, 677

MBOW (Amadou Makhtar), ministre de l'Éducation et de la Culture du Sénégal (1958), ministre de l'Éducation nationale du 15 juin 1966 au 6 juin 1968, 293

MCBRIDE (Robert Henry), ancien ministre-conseiller près l'ambassade des États-Unis à Paris, nommé le 2 mai 1967 ambassadeur à Kinshasa, 43, 51

MCCARTHY (Eugene Joseph), sénateur américain depuis 1959, 740

MCNAMARA (Robert Strange), secrétaire d'État américain à la Défense depuis 1961, 4, 24, 210, 944

MEBIAME (Léon), ministre gabonais du Travail, 64, 294

MEDEGHRI (Ahmed), ministre algérien de l'Intérieur et de la Fonction publique depuis juin 1965 et qui assure l'intérim du ministre des Finances depuis le 12 décembre 1967, 10, 398 à 400, 466 et 467, 722, 743, 1004

MELLAH (Amar), officier algérien, 719, 742, 1004

MENDES DE CARVALHO (José), officier du MPLA (mouvement populaire de libération de l'Angola), 713

MENDÈS France (Pierre), président du Conseil de juin 1954 à février 1955, 281

MENDJELI (Ali), vice-président de l'Assemblée nationale algérienne, 743

MENON (Parapil Narayana), ambassadeur de l'Union indienne à Phnom Penh depuis le 10 septembre 1965, 80

MENTHON (Pierre de), consul général de France à Québec depuis décembre 1967, 183

MÉRIC (général Édouard), officier français, 62

MÉRITENS (Paul de), journaliste français, 512

MERKATZ (Hans-Joachim von), juriste, député CDU de Basse-Saxe, membre du *Bundestag* depuis 1949, ancien ministre fédéral, depuis 1966 président du groupe parlementaire franco-allemand et depuis 1967 le président de la délégation allemande à l'Union pan-européenne, 988

MERMOUX (René), conseiller financier pour le Proche et le Moyen-Orient en résidence à Beyrouth, 792

MESSMER (Pierre), ministre des Armées depuis 1960, 110, 193, 376, 529, 1021, 1023

MESTIRI (Ahmed), chef de cabinet du ministre tunisien de la Défense, 883

METHAVI (colonel Sisowath), attaché militaire près l'ambassade du Cambodge à Paris, 301

METZ (Victor Raoul de), ingénieur au corps des Mines, président-directeur général de la Compagnie française des pétroles depuis 1945, 270

MICHELET (Edmond), ministre d'État chargé de la Fonction publique et de la Réforme administrative depuis avril 1967, 399

MICKIEWICZ (Adam), (1798-1855), artiste polonais, 352

MICOMBERO (colonel), Président de la République, chef du Gouvernement, président du parti unique (UPRONA), chef suprême de l'Armée du Burundi depuis le 28 novembre 1968, 104, 366 et 367, 477, 479 et 480

MIGOLET (Stanislas), ministre d'État gabonais chargé des Travaux publics, des Transports, des Postes et Télécommunications, des relations avec le Parlement et de la suppléance de la vice-présidence du Gouvernement depuis le 26 janvier 1968, 296

MIJAL (Kazimierz), dissident polonais, s'enfuit de Pologne en 1966, 356

MIKOYAN (Anastase Ivanovich), homme politique soviétique, président du *praesidium* du Soviet suprême de l'URSS depuis juillet 1964 à 1966, 145

MILLET (Pierre), ambassadeur de France à Beyrouth, 671

MILLOT (André), conseiller des Affaires étrangères, consul général de France à Francfort sur le Main depuis 1962, 891

MIMRAN (Jacques), président-directeur général des Grands Moulins de Dakar, 194

MINTCHEV (Nikolaï), ambassadeur de Bulgarie à Athènes depuis 1966, 152, 216

MINTSA (André), ministre gabonais des Eaux et Forêts depuis le 6 novembre 1967, 296

MIRANDA REBOCHO VAZ (colonel Camilo Augusto de), gouverneur général de l'Angola, 714

MISSOFFE (François), ministre de la Jeunesse et des Sports depuis 1966, 169, 413

MNACKO (Ladislas), journaliste tchécoslovaque, 325, 732

MOBUTU (général Joseph-Désiré), président de la République démocratique du Congo (Kinshasa) depuis le 24 novembre 1965, 33, 50, 70 à 72, 85, 104 et 105, 123 et 124, 127, 204 à 206, 228, 244, 366 et 367, 386 et 387, 536 et 537, 579, 645, 676, 678 et 679, 695 et 696, 750 à 752, 754 à 756, 887, 937 à 940

MOCZAR (Mieczyslaw), ministre polonais de l'Intérieur depuis 1964, 354 à 356

MOHAMMED SHAH AGA KHAN III, (1877-1957), 48e leader des Ismaéliens, 559

MOHIEDDINE (Zakaria), Premier ministre et ministre de l'Intérieur de la RAU du 2 octobre 1965 au 11 septembre 1966, 556, 569, 574

MOLOTOV (Viatcheslav Michaïlovitch Skriabine, dit), homme politique soviétique, commissaire du Peuple aux Affaires étrangères (1939-1949 et 1953-1957), écarté du pouvoir en 1957, ambassadeur d'URSS en Mongolie (1960-1961), 784

MOMMER (Karl), vice-président du *Bundestag* depuis 1966, 1010

MONDJO, ministre des Affaires étrangères du Congo-Brazzaville, 86, 956

MONDLANE (Dr Eduardo), anthropologue, *leader* du FRELIMO (Front de libération du Mozambique) depuis mars 1963, 637 et 639

MONGA (Léonard), colonel des mercenaires katangais au Congo, 70

MONGO SOO (Zachée), ministre camerounais de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Culture depuis le 11 janvier 1968, 293

MONTINI (Giovanni Battista), Italien, archevêque de Milan en 1954, cardinal en 1958, a été élu pape sous le nom de Paul VI le 21 juin 1963, 959

MOREIRA DA SILVA CUNHA (Dr Joaquim), ministre angolais de l'Outre-Mer, 715

MORIN (Jean-Marie), adjoint parlementaire du Premier ministre canadien Daniel Johnson depuis le 30 novembre 1966, 413

MORO (Aldo), président du Conseil italien depuis le 4 décembre 1963 à juin 1968, 54, 254, 953

MOUSSA (Haouasnia), officier algérien, 11

MOUSSA (Khalifa Ali), ministre libyen des Affaires pétrolières depuis le 4 avril 1967, 632 et 633

MOUSSATOV, ambassadeur d'URSS à Bamako depuis 1967, 841

MOYNIER (Gustave), (1826-1910), juriste suisse, président du CICR (Comité international de la Croix-Rouge) de 1864 à 1910, 751

MPAKANIYE, ministre rwandais de l'Éducation nationale, 116

MROZEK (abbé), homme d'Église polonais, 440 et 441

MUDENDA (Elijah H.K.), ministre zambien de l'Agriculture de mars 1966 à septembre 1967, date à laquelle il est nommé ministre des Finances, 35 et 36

MÜLLER-ROSCHACH (Herbert), ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Mozambique depuis le 15 mai 1966, 763

MULLEY (Frederick William), homme politique britannique, membre du parti travailliste, avocat et économiste, secrétaire d'État au *Foreign Office* et secrétaire d'État au Désarmement depuis 1967, 337

MULTRIER (général Michel), sous-chef d'État major des Armées, 192

MUNG SHU MAUNG (général), Premier ministre et ministre de la Défense de Birmanie depuis 1963, 88

MUNGAI (Njoroga), ministre kenyan de la Défense depuis le 5 janvier 1968, 165

MURGULESCO, vice-président de l'Assemblée nationale roumaine et chef de la délégation de cette Assemblée, effectue une visite en France du 22 au 30 avril 1968, 409

MUSSOLINI (Benito), (1883-1945), chef du gouvernement italien de 1922 à 1943, puis chef de l'État de la République sociale italienne jusqu'à sa mort, 55

MWAMI KIGERI V, dernier roi du Rwanda, intronisé le 28 juillet 1959, destitué et expulsé le 25 septembre 1961, 116

N

N'KRUMAH (Kwame), Premier ministre de la *Gold Coast* en 1952, puis du Ghana indépendant en 1957 et premier président de la République du Ghana, renversé par un coup d'État militaire le 24 février 1966, 260, 265, 343, 559 et 560

NAGY (Imre), (1896-1958), Premier ministre de Hongrie de juillet 1953 à avril 1955 et du 24 octobre au 4 novembre 1956, exécuté le 17 juin 1958, 470, 497

NAIMBAYE, ministre dahoméen de l'Agriculture, chargé de l'intérim des Affaires étrangères en l'absence du Dr Baroum, 182

NAN-NGUEMA (Marc), ancien conseiller de l'ambassade du Gabon à Washington, 43

NASSER (Abdel Gamal), président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958, 45, 97186, 214, 269, 271, 411, 427, 556, 568, 573 et 574, 597, 821, 834, 974

NASZKOWSKI, vice-ministre polonais des Affaires étrangères, 629

NAU (Alfred), homme politique ouest-allemand, adhère en 1945 au SPD, membre du *Praesidium* du parti, vice-président du SPD, 233

NAUAF IBN ABDEL AZIZ, frère du roi d'Arabie Saoudite et son conseiller privé, 997 et 998

NDABANIWE (Joseph), secrétaire général à la présidence de la République du Burundi depuis le 13 mars 1967, 367

NDAYAHOZE (Martin), ministre burundais de l'Information depuis le 14 novembre 1967, 896 et 897

NDICUNGUYE (Gabriel), chef du Protocole du ministère burundais des Affaires étrangères, 894 et 895

NEBOUT (Guy), conseiller commercial près l'ambassade de France à Djakarta, 1030

NÈGRE (Louis), ministre malien des Finances depuis le 17 septembre 1966, 842

NEGUIB (colonel), premier président de la république d'Égypte de 1953 à 1954, 427

NEHRU (Pandit Jawaharlal), (1889-1964), Premier ministre indien, ministre des Affaires extérieures et de l'Énergie atomique de 1947 au 27 mai 1964, 424

NENNI (Pietro), vice-président du Conseil des ministres italien sous Aldo Moro du 4 décembre 1963 au 24 juin 1968, 254

NETO (Agostinho), président du comité directeur du MPLA (Mouvement populaire de libération de l'Angola) depuis 1962, 513, 713

NEUSEL, conseiller à la Chancellerie de la République fédérale d'Allemagne, 302

NGO DINH DIEM, (1901-1963), président du Conseil de l'État du Vietnam (juin 1954-octobre 1955), puis président de la République du Sud-Vietnam jusqu'à son assassinat lors du putsch de novembre 1963, 945

NGO HOU, commandant de l'aviation royale laotienne, 299, 301

NGO VAN CHIEU, Vietnamien, fonde en 1926 la secte syncrétique Cao Doi, 949

NGOUBOU, ministre gabonais des Affaires étrangères, 44, 64

NGUYEN CAO KY, Premier ministre sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu vice-président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967, 227, 236, 420, 475, 641, 943 et 944, 947 à 949

NGUYEN DUY TRINH, ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères depuis 1965, 27 à 30, 210, 348, 456 et 457, 459 et 460, 492 et 493

NGUYEN HOA, consul général du Nord-Vietnam à New Delhi, 281, 283, 308

NGUYEN HUU THO, président du Front national de Libération sud-vietnamien depuis 1961, 5, 459

NGUYEN NGOC LOAN, chef de la sécurité militaire sud-vietnamienne, 227, 236

NGUYÉN PHÚC VINH TUY, empereur du Vietnam du 8 janvier 1926 au 25 août 1945, 948

NGUYEN THANH LE, porte parole de la délégation nord-vietnamienne aux négociations de Paris, 935, 994

NGUYEN VAN HIEU, représentant du Front national de libération sud-vietnamien au Cambodge depuis le 15 juillet 1967, 387 et 388, 421, 453 et 454, 456, 595 et 596, 614 et 615, 641, 947 et 948

NGUYEN VAN THIEU, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967, 6, 227, 236, 420, 460, 475, 944, 947

NGUYEN VIET THANH, commandant du 4e corps de l'armée sud-vietnamienne, 420

NGUYEN XUÂN THUY, président de la délégation nord-vietnamienne aux pourparlers de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968, 781, 831, 935 et 936

NIKEZIC (Marko), diplomate yougoslave, secrétaire d'État aux Affaires étrangères (1965-1968), 586, 710, 791

NIXON (Richard), sénateur républicain de la Californie de 1951 à 1953, vice-président des États-Unis de 1953 à 1961, candidat du parti républicain aux élections présidentielles de 1960 et de 1968, 137, 385, 557

NKO'O Etoungou (Simon), ministre des Affaires étrangères du Cameroun depuis le 15 janvier 1968, 86

NOGUEIRA (Alberto Franco), ministre des Affaires étrangères du Portugal depuis le 16 août 1961, 358

NOGUEIRA (Mgr Eurico Dias), évêque de Vila Cabral (Mozambique) depuis le 10 juillet 1964, 132

NOLLET (Patrick), attaché pour les questions atomiques près l'ambassade de France à Tokyo, 1032

NOOMAN (Ahmed Mohammed), président du Conseil yéménite jusqu'en novembre 1967, 46, 567

NOUMAZALAY (Ambroise), Premier ministre et ministre du Plan du Congo-Brazzaville du 6 mai 1966 au 12 janvier 1968, 86, 644, 917 et 918

NOVES (d'Oliveira), ambassadeur du Portugal à Athènes, 152

NOVOTNÝ (Antonin), premier secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque depuis septembre 1953 et, en outre, président de la République depuis le 9 novembre 1957, 323 à 332, 327, 349, 471, 495, 497, 809, 899 et 900, 913

NSINGA (colonel), chef de la sécurité de la République démocratique congolaise, 51

NTARE V, roi du Burundi de juillet à novembre 1966, 366

NTAWURISHIRA (Lazare), ministre burundais des Affaires étrangères, 478 et 479, 895

NTIYANKUNDIYE (Étienne), ministre burundais de la Justice depuis le 14 novembre 1967, 896, 895

NUCESCU (Emilian), président de la Cour Suprême de Justice de Roumanie depuis mars 1967, 643

NUNGESSER (Roland), secrétaire d'État à l'Économie et aux Finances depuis avril 1967, 35, 166

NUSSEIBEH (Anwar), Palestinien, 745

NZEYIMANA, ministre rwandais du Commerce, des Mines et de l'Industrie depuis juillet 1967, 116

O

O'CORNESSE (Patrick), secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières du Département, service de coopération économique, depuis novembre 1966, 58

OBEREMKO, diplomate soviétique, ministre conseiller près l'ambassade d'URSS à Paris, 684, 795 à 798

OCHAB (Edward), président du Conseil d'État polonais depuis le 12 août 1964, 353 à 356

OCHEDUSZKO (Jaromir), ambassadeur de Pologne à Bucarest depuis le 20 janvier 1968, 643

OHOUENS (capitaine Barthélemy), ministre dahoméen des Affaires intérieures et de la Sécurité depuis le 22 décembre 1967, 159

OJUKWU (colonel Chukwuemeka Odumegwu), gouverneur militaire du Nigeria oriental depuis le coup d'État du 15 janvier 1966, 223 et 224

OLIVA (Mgr Edouard), vicaire capitulaire de Litomerice (Tchécoslovaquie), 548

OLIVEIRA Salazar (Antonio de), président du conseil du Portugal depuis 1932 jusqu'à 1968, 712, 715

ORT (Alexander), journaliste tchécoslovaque, 913 et 914

OSORIO-TAFALL (Bibiano F.), Mexicain, représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU à Chypre, depuis le 20 février 1967, 749

OSTERHELD (Horst), diplomate affecté au service diplomatique de la Chancellerie fédérale ouest-allemande, 932

OTTAVIANI (Alfredo), homme d'Église, préfet émérite de la Congrégation pour la doctrine de la foi et membre du Conseil des Affaires publiques de l'Église, 98

OUFKIR (général Mohammed), ministre marocain de l'Intérieur depuis le 20 août 1964, 380

OULD DADDAH (Moktar), président de la République islamique de Mauritanie depuis 1960, 62, 560, 720, 915

OUMEZIANE (Mouloud), secrétaire général de l'UGTA (Union générale des travailleurs algériens), 721

P

PACHACHI (Adnan), ministre des Affaires étrangères de la République d'Irak depuis décembre 1965, 186

PACURARIU (Francisc), ambassadeur de Roumanie à Athènes depuis juin 1968, 216

PAGNIEZ (Yves), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe centrale, depuis juin 1967, 170, 302

PAPADOPOULOS (Georges), Premier ministre grec et ministre de la Défense depuis le 14 décembre 1967, 2 et 3, 12 à 14, 83, 151, 217, 248, 400 à 402, 872 à 874, 991 et 992

PAPAGOS (Leonidas), diplomate grec, quitte l'ambassade du Caire pour prendre ses fonctions de Maréchal de la Cour en mai 1967, 13

PAPANDRÉOU (Georges), ancien Premier ministre de Grèce et ministre de l'Éducation du 3 novembre 1963 au 15 juillet 1965, 217, 248, 875

PARANJPE, diplomate indien, président de la CIC (Commission internationale de contrôle) au Cambodge depuis 1967, 9, 80

PATIJN (Contantyn Leopold), de nationalité hollandaise, professeur à l'université d'Utrecht où il occupe la chaire des relations politiques internationales, 986

PATOLITCHEV (Nikolaï Semionovitch), premier vice-ministre soviétique des Affaires étrangères (1957-1958), ministre du Commerce extérieur depuis 1958 et président du Comité permanent pour le Commerce extérieur du CAEM (Conseil d'assistance économique mutuelle), 426

PATRASCANU (Lucretiu), un des membres fondateurs du parti communiste roumain en 1921, 735

PAUKER (Ana), animatrice de la cellule extérieure du parti communiste roumain en Union soviétique, ministre des Affaires étrangères de Roumanie en 1947, éliminée en 1952, arrêtée en 1953 puis libérée après la mort de Staline, 730

PAUL VI, voir Giovanni Battista Montini, 131, 145, 205, 959

PAVICEVIC (Miso), Yougoslave d'origine monténégrine, entré au secrétariat d'État aux Affaires étrangères en 1955. Il fait carrière à l'étranger jusqu'en 1964 (Argentine, Turquie, Grèce, Représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'ONU), depuis 1964 secrétaire d'État suppléant aux Affaires étrangères, 370, 372, 502

PAYE (Lucien), ambassadeur de France en République populaire de Chine depuis juin 1964, 120, 122, 342, 456, 530

PEARSON (Lester Bowles), Premier ministre du Canada depuis 1963, 97, 105, 620

PEGOV (Nikolaï Mikhaïlovich), ambassadeur d'Union soviétique à Alger de 1964 à août 1967, 135

PELEN (Pierre), ambassadeur de France à Bamako depuis 1964, 138 et 139, 393, 647

PELOTON (sous-lieutenant Amoussou Nestor), ministre dahoméen de la Fonction publique, Travail et Tourisme depuis décembre 1967, 160

PELOU (François), journaliste français, 946

PENDERECKI (Krzisztof), compositeur polonais, né à Debica en 1933, 439

PENN NOUTH, Premier ministre cambodgien depuis le 31 janvier 1968, 436

PEPICH (Egyd), chef de la direction politique de l'armée tchécoslovaque depuis février 1968, 504

PÉPIN (Jean-Luc), ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources naturelles du Canada depuis décembre 1965, 75, 360

PEREIRA (Soares), officier, commandant en chef des forces armées portugaises en Angola jusqu'au début 1968, 515

PERISIC, directeur d'Europe occidentale au ministère yougoslave des Affaires étrangères, 369

PEROUSE DE MONCLOS (Didier), évêque de Sikasso (Mali) depuis le 17 octobre 1947, 396

PERROT (François), chef de service des Relations internationales à la direction des Relations extérieures et des Programmes du CEA, 736

PERROT (Mgr Joseph Paul Barnabé), évêque de San (Mali) depuis le 10 avril 1962, 396

PETER (Janos), ministre hongrois des Affaires étrangères depuis 1961, 551 à 559, 666

PETIT (Philippe), secrétaire des Affaires étrangères en fonction à Afrique-Levant, sous-direction d'Afrique depuis 1968, 884

PETRI (Lennart), ambassadeur de Suède à Pékin, 120, 342

PETROV (Boris Nikolaevitch), ambassadeur soviétique au Tchad depuis 1965, 403

PEYREFITTE (Alain), ministre délégué chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales (8 janvier 1966-1er avril 1967), ministre de l'Éducation nationale du 7 avril 1967 au 31 mai 1968, 168 et 169, 291 et 292, 295, 298, 412 et 413, 766

PHAM NGO THUAN, ambassadeur de la RDVN (République démocratique du Nord-Vietnam) auprès de la République démocratique allemande à Pankow depuis avril 1958, 454

PHAM VAN DONG, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Nord-Vietnam depuis 1954, 347 et 348, 456 et 457, 460, 740

PHARAON (Rached), ambassadeur d'Arabie saoudite à Paris de décembre 1948 à octobre 1954, ministre de la Santé de 1954 à 1961, de nouveau ambassadeur à Paris de 1963 jusqu'en octobre 1965, 44 à 49, 997 et 998

PHASOUK (général), commandant de la 4e région militaire laotienne, 278, 333

PHURISSARA (Prince Norodom), ministre cambodgien des Affaires étrangères depuis le 2 mai 1967, 80

PIASECKI (Boleslaw), Polonais, fondateur et chef du groupe PAX depuis 1947, député à la Diète depuis 1965, 350

PICARD (Robert), consul général de France à Hambourg, 827 et 828

PIECK (Wilhelm), (1876-1960), chef d'État de la RDA (République démocratique allemande) de 1949 à 1960, 332

PIERRE (Raymond), agent supérieur de première classe, deuxième conseiller au consulat de France à Saigon depuis 1966, 417, 473

PINTO DE ANDRADE (Mario), dirigeant du MPLA (Mouvement populaire de libération de l'Angola) de 1960 à 1962, 513

PINTO (Ignacio), président de la Cour suprême du Dahomey, 160

PINTO (Mgr Manuel Vieira), ordonné prêtre le 7 août 1949, nommé évêque de Nampula (Mozambique) le 21 avril 1967 et consacré le 29 juin 1967, 131

PIPINÉLIS (Panayotis), ministre grec des Affaires étrangères depuis le 20 novembre 1967, 2, 13 et 14, 150 et 151, 215 à 217, 248, 401 et 402, 875

PIVNICKA (lieutenant-colonel), officier tchécoslovaque, 504, 506

PIZARDA (Shriffuddin), ministre pakistanais des Affaires étrangères de 1966 à décembre 1967, 931

PLANTEY (Alain), ambassadeur de France à Tananarive, 52

PLEAH (Koniba), conseiller technique chargé des affaires économiques et des activités rurales au cabinet du président du Mali, Modibo Keita depuis 1964, 140

PLOJHAR (Josef), abbé du diocèse de Budejovice (Tchécoslovaquie), 547 à 549

PODGORNY (Nikolaï Viktorovitch), membre du *Praesidium* du Comité central du PCUS depuis 1960, Président du Soviet suprême depuis décembre 1965, 135, 145, 381, 453, 939, 968

POIGNET (lieutenant), secrétaire d'État à la présidence du Congo-Brazzaville, chargé de la Défense nationale depuis le 12 janvier 1968, 644

POMPIDOU (Georges), Premier ministre depuis 1962, 35, 64, 109, 121, 166, 256, 292, 311, 314 et 315, 319, 529 et 530, 583, 597 et 598, 633 et 634, 649, 666, 792 et 793, 827 et 828, 864, 961, 968

PONS (Louis), ambassadeur de France à Bucarest depuis 1964, 642, 729, 802

POPOVIC (Milentje), membre du *praesidium* du comité central de la Ligue des communistes de Yougoslavie, depuis 1966 et président de l'Assemblée fédérale depuis le 17 mai 1967, 710 et 711

PORTER (William James), ambassadeur adjoint des États-Unis à Saigon de septembre 1964 à mai 1967, 943

POTAMIANOS (Charalambas), officier grec, ancien chef d'État-major de l'armée de l'Air, 13

POUMAILLOUX, économiste français, 106, 116

PROCHÁZKA (Jan), écrivain tchécoslovaque, 325, 331

PRUNET-FOCH (André), conseiller des Affaires étrangères, à la direction des Affaires économiques et financières, service des Accords bilatéraux, depuis janvier 1967, 762, 764

PUAUX (François), directeur adjoint des Affaire politiques au Département depuis 1967, 200, 217, 302, 489, 611, 684

Q

QUEZODJA (lieutenant), intendant militaire du Dahomey depuis le 30 janvier 1968, 160

R

RABIN (général Yitzhak), chef d'État-major de *Tsahal* de janvier 1964 à janvier 1968, nommé ambassadeur d'Israël à Washington depuis janvier 1968, 635 et 636

RAFAËL (Gedeon), directeur de la délégation israélienne à l'ONU depuis février 1967, nommé en janvier 1968 directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères, 761, 774

RAHMAN-KHAN (vice-amiral), ministre pakistanais de la Défense nationale, 89

RAIMOND (Jean-Bernard), conseiller des Affaires étrangères, directeur adjoint du cabinet du Ministre des Affaires étrangères depuis juin 1967, 76, 114

RAINGEARD (Michel), ancien professeur de lettres, député à l'Assemblée parlementaire européenne de Strasbourg (1958), maire-adjoint de Nantes (1953-1959), 152

RAJAGOPALACHARI, dernier gouverneur général des Indes, 620

RAJK (László), (1909-1949), ministre hongrois de l'Intérieur de 1946 à 1948, puis des Affaires étrangères de 1948 à 1949, arrêté le 19 juin 1949 et exécuté le 15 octobre 1949, 497

RAJPHAK (général Phasouk Somly), commandant de la 4e région militaire laotienne, 278

RAPACKI (Adam), ministre polonais des Affaires étrangères de 1956 à 1968, 77, 354, 500, 628 et 629

RAPHAËL-LEYGUES (Jacques), ambassadeur de France à Abidjan depuis 1963, 123, 204

RASPOPOV (O.M.), membre de l'Institut de Géophysique de Leningrad, 542

RATHIKOUN (général Ouane), commandant en chef de l'Armée royale laotienne, 334

RATIANI, journaliste, correspondant à Paris de la *Pravda*, 863

RAWHI EL KHATIB, ancien maire du secteur arabe de Jérusalem, 494

RAZEL (Émile), industriel français, 295

REBEYROL, ambassadeur de France à Yaoundé depuis mai 1968, 86

RENARD (André), (1911-1962), syndicaliste belge partisan de l'autonomie de la Wallonie, 660

RENARD (Pierre), conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller près l'ambassade de France à Alger depuis 1967, 719

RESENDE (Mgr Sebastiao Soares de), évêque de Beira (Mozambique) du 21 avril 1943 au 25 janvier 1967, 132

REY (Jean), membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures, puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967, 15, 17, 67 et 68, 363, 392, 565, 567, 615, 616, 618, 909, 952, 955, 976, 977, 999, 1000, 1013, 1024, 1027 à 1029

REY (Marcel), conseiller de Affaires étrangères, en fonction à la sous-direction d'Afrique-Levant depuis février 1966, 392

REZA CHAH PAHLAVI (Mohammad), chah d'Iran depuis le 16 septembre 1941, 720

RIAD (Mahmoud), ministre égyptien des Affaires étrangères depuis 1964, 429, 447, 584, 774, 974

RIBICIC, membre du Conseil exécutif du comité central du parti communiste tchécoslovaque, 791

ROBELIN, chef du département administratif et financier à la direction des Productions du CEA, 736

ROBERT (lieutenant-colonel), attaché militaire au Tchad, 696, 756

ROCALVE (Pierre), conseiller des Affaires étrangères, en fonction à la direction des Affaires économiques et financières depuis janvier 1967, 392

ROCHE (Jean), recteur de l'académie de Paris depuis 1961, 864

ROCHEREAU DE LA SABLIÈRE (Bertrand), ambassadeur de France à Tel-Aviv depuis septembre 1965, 74, 213, 771,

ROCHEREAU (Henri), commissaire européen français depuis 1967, chargé de l'aide au développement, 690

ROCHET (Waldeck), secrétaire général du Parti communiste français depuis 1964, 863

ROLAND-BILLECART (Yves), directeur général adjoint de la Caisse centrale de coopération économique, chargé de la direction des opérations d'Afrique du Nord et des pays hors zone franc, 923

ROLZ-BENNETT (José), diplomate guatémaltèque, représentant personnel du secrétaire général des Nations unies pour Chypre depuis 1964, 541

ROSS (André), ambassadeur de France à Vientiane depuis avril 1968, 335, 670, 775 et 776, 813, 861

ROSSETTI (Oscar), ambassadeur de Suisse à Pékin, 120, 342

ROSSIDES (Zénon), représentant chypriote aux Nations unies depuis 1960, 541

ROSSON (général William Bradford), commandant du *Provisional Corps Vietnam* depuis le 10 mars 1968, 777

ROSTOW (Eugen), juriste américain, entre au Département d'État en 1942, consultant de 1961 à 1966, sous-secrétaire d'État pour les Affaires politiques depuis octobre 1966, 66, 130, 447, 524 à 526

ROSTWOROWSKI (R.P.), moine de l'Abbaye bénédictine de Tiniec (Pologne) près de Cracovie, 441

ROTH, industriel suisse, 39

ROULLET DE LA BOUILLERIE (Pierre), conseiller des Affaires étrangères, en fonction à la sous-direction du Levant au Département depuis juin 1963, 597

ROUX (Claude), député de Paris, rapporteur pour le budget des Affaires culturelles, 213, 567

ROUX (Jacques), ambassadeur de France au Caire depuis novembre 1963, 427, 429

RUDOLF (Vl.), prêtre membre du diocèse tchèque, 548

RUETE (Hans Hellmuth), diplomate ouest-allemand, directeur des Affaires politiques (section II) à l'*Auswärtiges Amt*, 110 et 111, 170, 302, 369, 665

RUFFIN (Henri), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur des Affaires économiques au Département depuis 1967, 1022

RULLI (Giovanni R.P.), ordonné prêtre en juillet 1968, 350

RUSK (Dean), secrétaire d'État américain depuis 1961, 5, 44, 209 à 212, 288, 419, 429, 448, 468 et 469, 544 à 546, 670, 737, 951, 963, 1012

RWAMAVUBI (Isidore), journaliste burundais, directeur du journal *Unité et Révolution*, 895 et 896

RYFF, industriel suisse, 39

RYTIR (Otakar), premier vice-ministre de la Défense nationale et commandant de l'État-major général de l'Armée de la République tchèque de 1958 à avril 1968, général d'Armée depuis 1967, 503, 505

S

SAAD (Cheik), ministre de l'Intérieur et de la Défense du Koweït se rend en France du 15 au 20 janvier 1968, 117 à 119

SABRI (Ali), vice-Premier ministre du gouvernement égyptien de juin 1967 à mars 1968, 574

SACHSE (Heinz), chef de la mission économique de la RDA à Bombay, 369

SADRUDDIN AGA KHAN, Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés depuis 1966, 559

SAFER, vice-président de l'Assemblée populaire communale algérienne (conseil de la commune en Algérie), 238

SAÏD (Nouri), homme politique irakien, 185

SAINT-BRIS (Hubert), conseiller financier près l'ambassade de France au Maroc, 856

SAINT-LÉGIER (René de), conseiller des Affaires étrangères, conseiller technique au secrétariat général de la Présidence de la République depuis juin 1964, 113 et 114

SALLAL (général Abdallah al), nommé en 1964 président de la République du Yémen, renversé par le coup d'État du 5 novembre 1967, 45

SANE (Pascal), commissaire sénégalais aux Arts et Lettres (1966), ambassadeur du Sénégal au Liban et en Turquie depuis mai 1968, 578

SANGARE (Mgr Luc Auguste), évêque de Bamako depuis le 10 mars 1962, 396

SANGARE (Sekou), directeur des Finances du Mali en 1963, conseiller technique à la présidence de la République, chargé des Affaires économiques, financières et monétaires (1964-1968), 140

SAOUD (Ibn Abdul Aziz el), roi d'Arabie saoudite depuis novembre 1964, 376

SAPIEHA (cardinal Prince Adam Stefan), (1867-1951), nommé évêque du diocèse de Cracovie le 24 novembre 1911, puis archevêque en 1925, 443 et 444

SARABHAI (Dr Vikram A.), président de la Commission indienne de l'Énergie atomique depuis 1966, 25, 240 et 241

SARAGAT (Giuseppe), président de la République italienne depuis le 29 décembre 1964, 54 et 55

SARGI (Mohammed S.), assistant du Secrétaire général exécutif du Comité africain de Libération, 886

SASSEN (Emmanuel), membre néerlandais de la Commission des Communautés européennes chargé de la concurrence depuis 1967, 952, 954 et 955

SASSON (Moshe), Israélien, conseiller politique de M. Levi Eshkol dans les territoires occupés, 744

SAUVAGNARGUES (Jean), ambassadeur de France à Tunis depuis 1962, 275, 883

SAVANG VATTHANA, roi du Laos depuis octobre 1959, 861

SAVIMBI (Jonas), fondateur et dirigeant de l'UNITA (l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) depuis 1966, 713

SBIH (Missoum), directeur de l'École nationale d'administration d'Algérie, 399

SCEMAMA (André), journaliste français, correspondant particulier du *Monde* à Jérusalem, 979

SCHAETZEL (Robert), ambassadeur des États-Unis auprès des Communautés européennes depuis 1966, 17

SCHILLER (Karl), ministre de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966, 445 et 446, 563 à 567, 871, 991

SCHLITTER (Oskar), ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Athènes depuis novembre 1964, 993

SCHMID (Carlo), ministre fédéral ouest-allemand pour les affaires concernant le *Bundesrat* et les *Länder* depuis le 1er décembre 1966, 824, 1010

SCHMIDT (Helmut), président du groupe parlementaire social-démocrate (SPD) ouest-allemand, 663, 668, 940

SCHMIDT-HORIX (Hans), juriste, diplomate, ancien ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Kaboul (1959-1963), puis à Bagdad jusqu'en 1965, depuis lors chargé de mission à l'*Auswärtiges Amt*, avec rang d'ambassadeur, 302, 307

SCHMÜCKER (Kurt), ministre ouest-allemand du Trésor depuis le 1er décembre 1966, 232

SCHNEIDER (Ernst), directeur de la DIHT (*Deutscher Industrie und Handelstag*) ou association allemande des chambres de commerce et d'industrie depuis 1963, 989

SCHOENBRUN (David), journaliste américain sur la chaîne NBC, 857

SCHONEN (Pierre de), ambassadeur de France à Lusaka depuis 1966, 225

SCHRAMME (Jean), mercenaire belge, 32 et 33, 70, 114, 751

SCHRÖDER (Dr Gerhard), ancien ministre ouest-allemand des Affaires étrangères, ministre de la Défense depuis le 1er décembre 1966, 253

SCHUETZ (Wilhelm Wolfgang), président du *Kuratorium unteilbares Deutschland* de la République fédérale d'Allemagne, 663

SCHUMANN (Maurice), ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales depuis avril 1967, 315, 409, 680, 710, 712

SCHÜTZ (Klaus), nommé maire-gouverneur de Berlin-Ouest le 19 octobre 1967, 173 à 176, 488 à 490, 986

SEGNI (Antonio), président de la République italienne du 6 mai 1962 au 6 décembre 1964, 54

SEILLIÈRE DE LABORDE (Antoine), secrétaire des Affaires étrangères, en fonction à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis 1965, 219, 671

SEJNA (Jan), officier tchécoslovaque réfugié aux États-Unis depuis février 1968, 471, 506, 809

SELINGAR (Silas), ancien ministre tchadien des Travaux publics chargé de l'Intérieur et ancien directeur de cabinet du chef de l'État, 155, 512 et 513, 693, 696

SENGHOR (Léopold Sédar), poète, écrivain et homme politique sénégalais, agrégé de grammaire, président de la République du Sénégal depuis le 5 septembre 1960, 40, 43, 69, 70, 127, 206, 258, 265, 559 à 561, 867 et 868, 916

SENOUSSI (Badreddine), ministre marocain des Postes et Télécommunications depuis le 28 février 1966, 967

SEPER (Francisco), ordonné prêtre le 26 octobre 1930, créé cardinal le 22 février 1965, 98

SERVOISE (René), conseiller près l'ambassade de France à Nicosie, chargé d'Affaires depuis le 23 août 1967, 338, 221, 339, 540

SETHNA (Shri H. N.), directeur du centre atomique de Trombay (Inde), 241

SEYDOUX DE CLAUSONNE (François), Ambassadeur de France, ambassadeur de France à Bonn, une première fois de 1958 à 1962, et depuis février 1965, 253, 302, 369, 484, 575, 852, 869, 891, 988, 1010

SEYDOUX DE CLAUSONNE (Roger), représentant permanent de la France au Conseil de l'Atlantique nord avec rang d'ambassadeur depuis 1967, 76 et 77, 468, 535, 823

SHACKLETON (Lord Edward Arthur Alexander), homme politique britannique, ministre sans portefeuille, chargé d'une mission spéciale dans le sud de l'Arabie (Aden), 46

SHAKAA (Walid), Palestinien, 745

SHASTRI (Lal Bahadur), Premier ministre de l'Inde et ministre des Affaires extérieures de juin 1964 au 10 janvier 1966, 25, 89

SHAZAR (Zalman), président de l'État d'Israël depuis le 21 mai 1963, 849

SHIBURA (commandant), ancien commandant en chef des Forces armées burundaises, 897 et 896

SHRIVER (Robert Sargent), beau-frère de John Kennedy, fondateur et premier directeur des *Peace Corps*, il devient en 1968 ambassadeur des États-Unis à Paris jusqu'en 1970, 840 et 841, 1007

SIDIKOU (Abdou), secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Niger, 205, 365, 752

SIEGMANN (W.E.), sénateur néerlandais, rapporteur à la Commission européenne des Droits de l'homme, 247

SIHANOUK (Prince Norodom), roi du Cambodge de 1941 à 1955, puis chef de l'État cambodgien depuis 1960, 8, 79, 81, 87, 178, 211, 299 et 300, 436 et 437, 455 et 456, 544, 860861

SIK (Ota), artisan de la réforme économique lancée en 1965 en Tchécoslovaquie, 328, 330

SILKIN (Samuel), député travailliste britannique, 247

SILVERIO MARQUES (colonel Silvino), gouverneur général de l'Angola du 26 septembre 1962 au 23 septembre 1966, 714

SIMACHL (L.), prêtre, membre du diocèse tchèque, 548

SIMON DE QUIRIELLE (François), délégué général de France *a.i.* auprès du gouvernement de la République populaire du Vietnam depuis janvier 1966, puis délégué général au même poste à partir du 27 mai 1967, 266, 347, 415, 947, 1016

SIMON (Claude), né en 1913, écrivain et romancier français, 199

SINGH (Dinesh), ministre du Commerce de l'Union indienne et chef de la délégation indienne à la deuxième session de la CNUCED, 606

SINGH (Sardar Swaran), ministre indien de la Défense depuis le 13 novembre 1966, 24, 425

SINIAVSKI (Andreï), intellectuel soviétique, 451

SINZOGAN (Benoît), ministre dahoméen des Affaires étrangères depuis le 22 décembre 1967, 159, 996

SIROKY, ancien président du Conseil des ministres de Slovaquie, 327

SISCO (Joseph), secrétaire d'État adjoint pour les Affaires des Nations unies au Département d'État, 163 et 164

SISOWATH KOSSAMAK NEARIREATH, mère du prince Sihanouk, reine du Cambodge depuis le 5 mars 1956 et « gardienne du trône » depuis 1960, 436, 455

SISSOKO (Mamadou Famady), secrétaire général de l'Union nationale des Travailleurs maliens (UNTM), député à l'Assemblée nationale (12 avril 1964-17 janvier 1968), membre du comité national de défense de la Révolution depuis le 16 août 1966, 394

SIVAN (Renaud), ambassadeur de France à Téhéran depuis 1961, 149, 673, 736

SIWABESSY, directeur du BATAN (*Badan Tenaga Atom National*, Agence nationale [indonésienne] pour l'énergie atomique), 1031 et 1032

SLANSKY (Rudolf), (31 juillet 1901-3 décembre 1952), personnalité politique et militant communiste tchécoslovaque, ancien secrétaire général du Parti communiste tchécoslovaque (PCT), 735, 810

SLAVTCHEV, conseiller près l'ambassade de Bulgarie à Athènes, 217

SLIM (Mongi), secrétaire d'État à la Justice de la Tunisie, 84

SLIM (Taïeb), homme politique et diplomate tunisien, 84, 245

SLONIMSKI (Antoni), poète et écrivain polonais, 352

SMEDT (Mgr Émile-Joseph de), évêque de Bruges depuis 1950, 655

SMITH (Arnold C.), Canadien, secrétaire général du *Commonwealth* depuis 1965, 919

SMITH (Ian Douglas), Premier ministre de la Rhodésie depuis avril 1967, 392

SMRKOVSKY (Josef), Président de l'Assemblée nationale, membre du *praesidium* du comité central du parti communiste tchécoslovaque, 791, 810, 898 et 899

SNEJDAREK (Antonin), directeur de l'Institut de politique et d'économie internationale de Prague, 665

SOGLO (Christophe), président de la République du Dahomey, chef du gouvernement, ministre de la Défense nationale du 24 décembre 1965 au 17 décembre 1967, 37 à 40, 70, 85, 158 et 159, 195 à 196, 218, 815, 818, 995 et 996, 1039

SOLJENITSYNE (Alexandre), écrivain soviétique, 325

SON SANN, gouverneur de la Banque nationale du Cambodge de 1955 à 1968, Premier ministre du 30 avril 1967 au 27 janvier 1968 puis premier vice-président du Conseil. Nommé de plus ministre du Plan, des Finances et du Commerce le 3 mai 1968, 300, 455

SONNENFELD (Helmut), expert américain pour les affaires soviétiques, d'origine allemande, 287, 483

SOUEIDANI (général Ahmed), chef d'État-major général de l'armée syrienne et premier vice-ministre syrien de la Défense jusqu'en février 1968, 410

SOUTOU (Jean-Marie), inspecteur général des postes diplomatiques et consulaires depuis avril 1966, 56

SOUVANNA PHOUMA, Premier ministre du gouvernement laotien d'union nationale depuis juillet 1962, 7, 278, 775 et 776, 862

SOUVANOUVONG (prince), vice-président laotien du Conseil et ministre de l'Économie et du Plan depuis juillet 1962, 277, 776

SPAAK (Paul-Henri), secrétaire général de l'Otan de 1956 à 1961, vice-ministre des Affaires étrangères de Belgique de 1961 à 1963 puis ministre d'État, 986

SPACEK (Joseph), secrétaire du parti communiste pour la ville de Brno et premier secrétaire pour la Moravie du Sud (Tchécoslovaquie), 328

SPILJAK (Mika), président du Conseil exécutif de la Fédération yougoslave depuis 1967, 145, 711

SPRINGER (Axel), magnat de la presse ouest-allemande, 827

SPYCHALSKI (Marian), ministre polonais de la Défense nationale depuis 1956, élevé au maréchalat en 1963, député à la Diète depuis 1957, 353, 356

SRI SAVANG, roi du Laos depuis 1959, 862

STALINE (Joseph Vissarionovitch Djougachvili, dit), (1879-1953), secrétaire général du parti communiste de l'URSS de 1922 à 1953, 324, 449, 485, 731, 787, 912

STEPHANOPOULOS (Christos Stephanos), Premier ministre de Grèce de septembre 1965 au 22 décembre 1966, 2, 248

STEWART (Robert Michael Maitland), homme politique britannique, secrétaire d'État au *Foreign Office* depuis janvier 1965, 151, 652, 679, 701 à 703, 705 à 707, 822, 969, 975, 1011

STIRLING (Alfred T.), ambassadeur d'Australie à Rome depuis 1962 et fait également office d'ambassadeur à Athènes, de mars 1962 à fin mai 1968, 152

STOEL (Max van der), membre de la Chambre basse du Parlement néerlandais depuis 1966 et rapporteur pour la question de la situation en Grèce à la Commission européenne des Droits de l'homme depuis le 2 février 1968, 247

STOLTENBERG (Dr Gerhard), ministre fédéral de la Recherche scientifique depuis octobre 1965, 315, 653, 680

STOPH (Willi), président du Conseil des ministres de la République démocratique allemande depuis 1964, 668 et 669

STRAUSS (Franz-Josef), homme politique ouest-allemand, ministre fédéral des Finances de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966, 173, 520

STRZELECKI (Ryszard), membre du bureau politique du POUP depuis le 21 novembre 1964, 354, 356

SUDARNOSO (Bendi), expert indonésien dans le domaine nucléaire, 1030, 1032

SUHARTO, général, prend le pouvoir en mars 1967 et président de l'Indonésie depuis le 21 mars1968, 746, 1033 et 1034

SUKARNO (Ahmed), président de la République indonésienne d'août 1945 à février 1967, 1033 et 1034

SULLIVAN (William Healy), ambassadeur des États-Unis à Vientiane depuis le 25 novembre 1964, 670, 739, 77 5 et 776

SULZBERGER (Cyrus Leo), écrivain et journaliste américain, 82

SURYASUMIRAT (Emir), expert indonésien dans le domaine nucléaire, 1030, 1032

SVISKI (Grigori), écrivain tchécoslovaque, 732

SVOBODA (général Ludvik), président de la République de Tchécoslovaquie depuis le 30 mars 1968, 327, 501, 505, 898 et 899

SY (lieutenant-colonel Mademba), ambassadeur du Sénégal à Kinshasa depuis le 18 octobre 1966, 124

SZYDLOWSKI (Joseph), fondateur en 1938 de l'entreprise TURBOMECA, 807

SZYR (Engeniusz), président du comité tchécoslovaque pour la Science et la Technologie depuis 1963, 353

T

TAGAWA, parlementaire japonais, 533

TAHIRI (Mamoun), ministre marocain des Finances depuis le 28 février 1966, 856

TALAL HUSSEIN II (Ibn), proclamé roi de Jordanie par décret parlementaire le 11 août 1952, couronné le 2 mai 1953, 570

TALBOT (Philips), ambassadeur des États-Unis à Athènes depuis 1965, 151, 401

TALHOUNI (Rahjat), Premier ministre de Jordanie depuis le 7 octobre 1967, 572

TALLA (Mamadou), ancien animateur de Radio Inter AOF, conseiller technique à la présidence de la République malienne, 140

TATU (Michel), journaliste français, 329

TCHENDOV, ambassadeur de Bulgarie à Athènes à partir de septembre 1968, 216

TCHERE (Adoum), président de l'Assemblée nationale tchadienne, 756

TEKOAH (Yosef), directeur général adjoint du ministère des Affaires étrangères d'Israël, nommé en janvier 1968 représentant permanent d'Israël près l'Organisation des Nations unies, 698, 978 et 979

TELLI (Boubacar Diallo), Guinéen, premier secrétaire général de l'OUA créée en 1963, 245

THANH LE, porte parole de la délégation nord-vietnamienne aux négociations de Paris, 994

THEYSSET (Édouard), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur de la Coopération technique depuis octobre 1966, 962

THIAM (Amadou), secrétaire général-adjoint au ministère malien des Affaires étrangères depuis avril 1966, 128, 842

THIAM (Doudou), ministre d'État chargé des Affaires étrangères et de la suppléance du Président de la République du Sénégal (10 décembre 1963-6 mars 1968), président du Conseil économique et social (20 mars-mai 1968), réélu député lors des élections du 25 février 1968, 867

THIERMALIER, chef du service juridique de l'*Auswärtiges Amt*, 233

THORNDIKE (Terry), officier cubain, 917

TINÉ (Jacques), directeur d'Europe au Département depuis 1967, 200, 302, 684

TIOULONG (général Nhiek), commandant en chef et chef d'État-major des forces armées royales khmères depuis le 24 octobre1966, 301

TOGLIATTI (Palmiro), (1893-1964), membre du parti communiste italien depuis 1921, dirigeant de l'Internationale communiste à partir de 1924, il dirige le PCI de 1944 à sa mort, 54

TOMASEK (Mgr Frantisek), administrateur apostolique de l'archidiocèse de Prague en 1965, 548 à 550

TOMBALBAYE (François), président de la République du Tchad depuis le 22 avril 1962, 40, 52 et 53, 86, 70, 154 et 155, 180 à 182, 195, 229, 245, 367, 512, 645, 677 à 679, 692 à 694, 696, 755 et 756, 758 et 759, 887, 937 à 941, 968

TON THAT THIEN, ministre de l'Information sud-vietnamien depuis le 25 mai 1968, 948

TOON (Malcolm), chef du service des Affaires soviétiques au Département d'État, 164

TOPENCHAROV (Vladimir), ambassadeur de Bulgarie à Paris depuis 1965, 217

TOTOMIS, ministre grec de l'Ordre public depuis décembre 1967, 82

TOUNKARA (Tibou), ambassadeur de Guinée à Paris en 1961 et 1962, secrétaire d'État à l'Éducation nationale en 1968, 577

TOURÉ (Sekou), président de la République de Guinée depuis octobre 1958, 62 et 63, 120 à 122, 157 et 158, 342 et 343, 559 et 560, 720, 938

TOURNOUX (Jean-Raymond), journaliste parlementaire français, 272, 652

TOUSSAINT (Raymond), agrégé de science physique et conseiller technique au cabinet du ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales depuis avril 1967, 711

TOUZÉ (Raphaël), conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller à Kinshasa depuis 1963, 386

TRAÏKOV (Georgi), chef de l'État bulgare depuis 1964, 956

TRAMPCZYNSKI (Witold), ministre polonais du Commerce extérieur depuis décembre 1956, 627

TRAN VAN DON, général sud-vietnamien à la retraite depuis le 31 décembre 1964. Élu sénateur le 8 septembre 1967, 7, 661, 947 et 948

TRÂN VAN HƯƠNG, Premier ministre sud-vietnamien depuis le 25 mai 1968, 948

TRAORE (Dossoloh), trésorier de l'US-RDA du Mali jusqu'au 22 août 1967, député du 24 novembre 1958 au 17 janvier 1968, 138, 260

TRÉCA (Albert), ambassadeur de France à Niamey de 1964 à 1968, directeur du cabinet du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération depuis mars 1968, 127, 153

TREMBLAY (Jean-Noël), ministre canadien des Affaires culturelles depuis juin 1966, 413

TRESIZE (Philip), ambassadeur des États-Unis auprès de l'OCDE depuis le 26 octobre 1965, 362 et 363, 445, 1007

TREVELYAN (Sir Humphrey), haut-commissaire britannique de la fédération de l'Arabie du Sud depuis mai 1967, 46

TRIBOULET (Raymond), ministre délégué chargé de la Coopération de décembre 1962 à janvier 1966, 120, 343

TRICORNOT DE ROSE (François), ambassadeur de France à Lisbonne depuis mai 1964, 131, 358, 636, 763

TRIVEDI (V.C.), ambassadeur de l'Inde en Suisse, représentant de l'Inde au Comité de désarmement des « dix-huit », 24

TRUDEAU (Pierre Elliott), Premier ministre du Canada depuis avril 1968, 620, 1012 et 1013

TRUMAN (Harry), 33e président des États-Unis (avril 1945-janvier 1953), 485, 720, 912

TSARAPKINE (Semen), ambassadeur de l'Union soviétique à Bonn depuis février 1967, 171, 175, 304, 485, 487 et 488, 667

TSENG YU-MING, attaché militaire de Formose en fonction à Athènes, 2

TSHISEKEDI (Étienne), ministre de l'Intérieur et des Affaires coutumières de la République démocratique du Congo (Kinshasa) depuis 1965, 51

TSHOMBÉ (Moïse), homme politique du Congo ex-belge et président de l'État du Katanga, ancien Premier ministre (1964), démis de ses fonctions en 1965 par le président Kasavubu, 33, 72, 204, 750

TSIRANANA (Philibert), président de la République malgache depuis mai 1959, 40, 52, 127, 129, 194 et 195, 206

TSUR (général Tsvi), ministre israélien adjoint de la Défense de novembre 1960 à décembre 1963 et chef d'État-major des forces armées israéliennes en 1968, 529, 635

TUBMAN (William V.S.), président du Liberia depuis 1944, 720

TULUY (Turan), ambassadeur de Turquie à Athènes depuis le 17 mars 1965, 151

TZEVELEKOS, secrétaire général du ministère grec de l'Ordre public depuis le 13 décembre 1967, 83

U

U THANT, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies depuis 1961, 19, 95, 123, 281, 283, 285 à 287, 308, 345, 381 à 384, 389, 448, 460, 462 à 464, 492, 495, 541, 570, 584, 623 et 624, 660 à 662, 670, 672, 749, 773 et 774, 963, 1019

ULBRICHT (Walter), président du Conseil d'État de la RDA depuis 1960, et premier secrétaire du parti socialiste unifié (SED), 173 et 174, 304, 332, 487, 497 à 500, 668 à 790, 829, 932

ULLASTRES (Alberto), ambassadeur d'Espagne auprès de la CEE depuis décembre 1965, 274 et 275, 699, 701

UMARI (Nather Akram al), ambassadeur d'Irak à Paris depuis juillet 1967, 249

UNGER (Léopold), journaliste polonais, 357

UWECHUE (Raphael Chukwu), ancien Premier ministre, secrétaire près l'ambassade du Nigeria à Paris de mai à septembre 1966, 612

V

VACULIK (Ludwik), intellectuel tchécoslovaque exclu du parti communiste tchécoslovaque en septembre 1967, 325

VANCE HARTKE (Rupert), juriste et homme politique américain, membre du parti démocrate, maire d'Evansville (1956-1958), sénateur de l'Indiana depuis 1958, 737

VANCE (Cyrus Robert), *Secretary of the Army* de 1962 à 1964, *Deputy Secretary of Defense* de 1964 à 1967, nommé membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968, 541, 739, 748, 781, 935, 965, 993

VANCE (Sheldon Baird), ambassadeur américain au Tchad depuis août 1967, 155

VANDEN Boeynants (Paul), Premier ministre belge depuis 1966, 655, 953

VANG PAO (général), officier hmong de l'Armée royale laotienne, 333, 813 et 814

VASSILIADES (Georges), président *a.i.* de la Cour suprême de Chypre depuis décembre 1966, 542

VAURS (Roger), directeur du service d'information, de presse et de documentation au Département depuis 1966, 302, 595

VDOVINE (Valentin Petrovich), ambassadeur soviétique au Tchad depuis 1965, 156

VEJVODA (Ivo), ambassadeur de Yougoslavie à Paris depuis avril 1967, 585

VELISSAROPOULOS (Demeter), premier conseiller, chargé d'Affaires *a.i.* de l'ambassade de Grèce à Paris depuis le 31 juillet 1967, 222

VENDROUX (Jacques), beau-frère de Charles de Gaulle, député du Pas-de-Calais de 1945 à 1955 et depuis le 30 novembre 1958, président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale du 6 avril 1967 au 30 mai 1968 puis de nouveau du 16 juillet 1968 au 6 mai 1969, 289, 393, 395 et 396, 648

VENDRYES (Georges), adjoint au directeur des Piles atomiques au Commissariat à l'Énergie atomique, 241

VERGIN (Nureddin), ambassadeur de Turquie à Paris de décembre 1966 à mai 1968, 222

VERSIÈRE (Jean-Jacques), chef de la mission des experts français du ministère de la Coopération au Rwanda, 106, 116

VIDENOV (Vladislas), adjoint au directeur d'Europe occidentale et directeur de la section française au ministère bulgare des Affaires étrangères, 217

VIDIC (Dobrivoje), ambassadeur de la République socialiste fédérative de Yougoslavie à Moscou depuis mars 1965, 502

VILLIERS (Georges), président du CNPF (Conseil national du patronat français) de 1946 à 1966, 1009

VINCENT, ministre canadien de l'Agriculture, 413

VINH Loc, commandant du 2e corps de l'armée sud-vietnamienne de juin 1965 à mars 1968 puis directeur du collège de défense sud-vietnamien, 420

VINOGRADOV (Sergueï), ambassadeur d'URSS au Caire depuis septembre 1967, 429, 570

VITSAXIS (Basile), représentant permanent de la Grèce à Strasbourg, 248

VIXAMAR, conseiller haïtien du président du Tchad Tombalbaye, 197

VO NGUYEN GIAP, ministre de la Défense de la République démocratique du Vietnam depuis 1946, 414, 457, 533, 779

VOEUNSAÏ (Sonn), ambassadeur du Cambodge à Paris depuis 1965, 178 et 179

VOGELNIK, président du Conseil fédéral yougoslave pour la coordination scientifique, 711

VORSTER (B.J.), Premier ministre sud-africain depuis 1966, 1022

VYAU DE LAGARDE (Jean), ambassadeur de France à Dakar depuis juin 1964, 123, 559

W

WAGNER, homme d'Église tchécoslovaque, 548

WAJDA (Marian), directeur de département au ministère polonais des Affaires étrangères, 628

WALDHEIM (Kurt), ministre autrichien des Affaires étrangères depuis le 19 janvier 1968, 666

WALLACE, ancien gouverneur de l'État d'Alabama aux États-Unis, 438

WALLNER (Woodruff), *deputy chief mission minister* près l'ambassade des États-Unis à Paris depuis 1967, 100, 207 et 208, 524, 741

WALTER (Jean), industriel français qui fonde la société des Mines de Zellidja en 1925, 466

WANE (Birane Mamadou), ministre mauritanien des Affaires étrangères et du Plan, 915

WANIOLKA (Franciszek), vice-président du Conseil des ministres, membre du bureau politique du Parti, 354

WAPLER (Arnauld), ambassadeur de France à Varsovie depuis mars 1966, 627

WATSON (John Hugh Adam), diplomate britannique, en fonction au *Foreign Office* depuis 1966, 986

WEBER (François), directeur de la section agricole du groupe scolaire de Butare (Rwanda), 106

WEHENKEL (Antoine), ministre luxembourgeois du Budget, de l'Économie nationale et de l'Énergie depuis le 3 janvier 1967, 630

WEHNER (Herbert), homme politique ouest-allemand, vice-président du parti social-démocrate depuis 1957 et ministre fédéral des questions pan-allemandes depuis décembre 1966, 174, 231 et 232, 253, 668

WEIDEMANN (Ronald), chef de la Mission économique et commerciale de la République démocratique allemande à Bamako de mai 1965 à août 1968, 841

WERNER (Pierre), Premier ministre et ministre d'État du Grand-Duché du Luxembourg depuis 1959, ministre du Trésor et de la Fonction publique depuis 1966, 445, 563, 566

WESTMORELAND (général William), commandant adjoint à partir de janvier 1964, puis commandant en chef à partir du 1er août 1964 et jusqu'au 10 juin 1968 du *Military Assistance Command Vietnam*, 416, 419, 469, 473, 475, 779, 943 à 945 à 947

WEYMANN (Eugène), attaché social près l'ambassade de France à Bonn depuis octobre 1966, 852

WEYNEN (Dr Wolfgang), directeur général de l'agence de presse ouest-allemande DPA, 233

WIBAUX (Fernand), directeur de l'Office d'accueil et de coopération universitaire depuis octobre 1964, 465, 697, 754, 756

WILLMANN (Adam), diplomate, directeur du IVe département ou département d'Europe occidentale au ministère polonais des Affaires étrangères depuis février 1966, 627 et 628

WILSON (Harold), Premier ministre britannique depuis 1964, 49, 84, 118, 129, 282 à 285, 384, 462 à 463, 492, 604, 652

WINCKLER (Jean-Claude), chargé d'Affaires de France au Maroc depuis 1967, 272, 379 et 380, 466, 856, 966

WINTREBERT (Michel), conseiller des Affaires étrangères, consul général de France à Tunis de 1963 à 1968, ambassadeur de France à Niamey depuis mars 1968, 153

WISCHNEWSKI (Hans-Jürgen), social-démocrate (SPD), ministre de l'aide au développement de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1erdécembre 1966, 309, 720, 870

WOIMANT (Michel), chargé de mission au Cabinet du Premier ministre Pompidou, 57

WOJTYŁA (Karol Józef), ordonné prêtre le 1er novembre 1946, évêque auxiliaire de Cracovie, le 28 septembre 1958, archevêque de Cracovie le 13 janvier 1964, cardinal depuis le 26 juin 1967, 439 à 443

WOLFF (Lester), président du SDS (*Sozialistischer deutscher Studenbund*), (organisation étudiante ouest-allemande du parti social-démocrate), 66

WOODS, président en exercice de la Banque mondiale, 610

WORMSER (Olivier), Ambassadeur de France, ambassadeur de France à Moscou depuis 1966, 200, 346, 381, 423, 434, 593, 599, 601, 623, 681, 808, 863, 882, 898, 924, 968 et 969, 972

WYLE (Fred), sous-secrétaire américain adjoint à la Défense, 130

WYSZYNSKI (Stefan), cardinal et Primat de Pologne depuis 1952, 350

Y

YAFTALI (Abdullah), vice-Premier ministre afghan chargé des questions économiques depuis le 1er novembre 1967, 793 à 795

YAGANEH (Mohamad), sous-secrétaire d'État à l'Économie dans le gouvernement iranien, 150, 736

YAHIA (Abdennour Ali), ministre algérien de l'Agriculture et de la Réforme agraire depuis 1966, 11

YAHIA (général Tahier), Premier ministre de la République d'Irak depuis le 10 juillet 1967, 187, 267

YAKOUBOVSKI (Ivan), maréchal soviétique, commandant en chef des Forces du Pacte de Varsovie depuis 1967, 790

YALLA (Hadj), préfet d'Alger et président de l'Association Algérie-France, 399

YEN CHIEN-YING (maréchal), vice-président du Conseil de défense de la République populaire de Chine, 89

YEPISHEV (général), officier soviétique, chef des services politiques de l'Armée soviétique, 504

YORERA (P.), évêque de Nampula (Mozambique), 131

YUSUF (M.S.), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis juin 1966, 256 à 257

YVER DE LA BRUCHOLLERIE, ambassadeur de France à Bujumbura (Burundi) depuis novembre 1966, 365, 477

Z

ZAHER SHAH (Mohammed), roi d'Afghanistan depuis 1933, 650

ZAROU, maire chrétien de Ramallah (Cisjordanie), 745

ZARZYCKI (Janusz), maire de Varsovie, une première fois de mai à novembre 1956, puis vice-ministre de la Défense nationale jusqu'au 5 mai 1960, date à laquelle il est nommé une nouvelle fois président du conseil populaire (maire) de la capitale jusqu'en décembre 1967, 356 et 357

ZBIRI (colonel Tahar), Algérien, ancien chef d'État-major de l'armée nationale populaire (ANP), a dirigé la tentative de putsch militaire de la nuit du 14 au 15 décembre 1967, 10 à 12, 238, 742, 1004

ZEKIA (Georges), président *a.i.* de la Cour suprême de Chypre depuis décembre 1966, 541

ZERDANI (Abdelaziz), ministre algérien du Travail et des Affaires sociales depuis juillet 1965, 11

ZIEGLER, expert géologue de la direction des Productions du CEA, 1030

ZINSOU (Dr Émile-Derlin), désigné par le gouvernement provisoire comme Président de la République du Dahomey et Chef du gouvernement pour cinq ans au moins le 27 juin 1968, 818, 1038 et 1039

ZOÏTAKIS (général Georges), régent de Grèce depuis avril 1967, 1 à 3, 12, 14, 151, 215

ZORINE (Valerian Alexandrovitch), vice-ministre soviétique des Affaires étrangères de 1947 à 1965, ambassadeur de l'URSS à Paris depuis avril 1965, 20 et 21, 201, 344 à 347, 488, 492 et 493, 581 à 585, 603, 621 à 625, 681, 683 à 685, 769 et 770, 795, 968 et 969, 972, 980 et 981, 983 et 984

ZOUAYEN (Dr Youssef), président du Conseil de la République arabe syrienne, 73, 951

La liste des *Documents diplomatiques français* disponibles peut être consultée sur le site Internet **www.peterlang.com**

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de France (3e trimestre 2008).

Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Bibliothek »

« Die Deutsche Bibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche Nationalbibliografie » ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site http://dnb.ddb.de.

Imprimé en Belgique